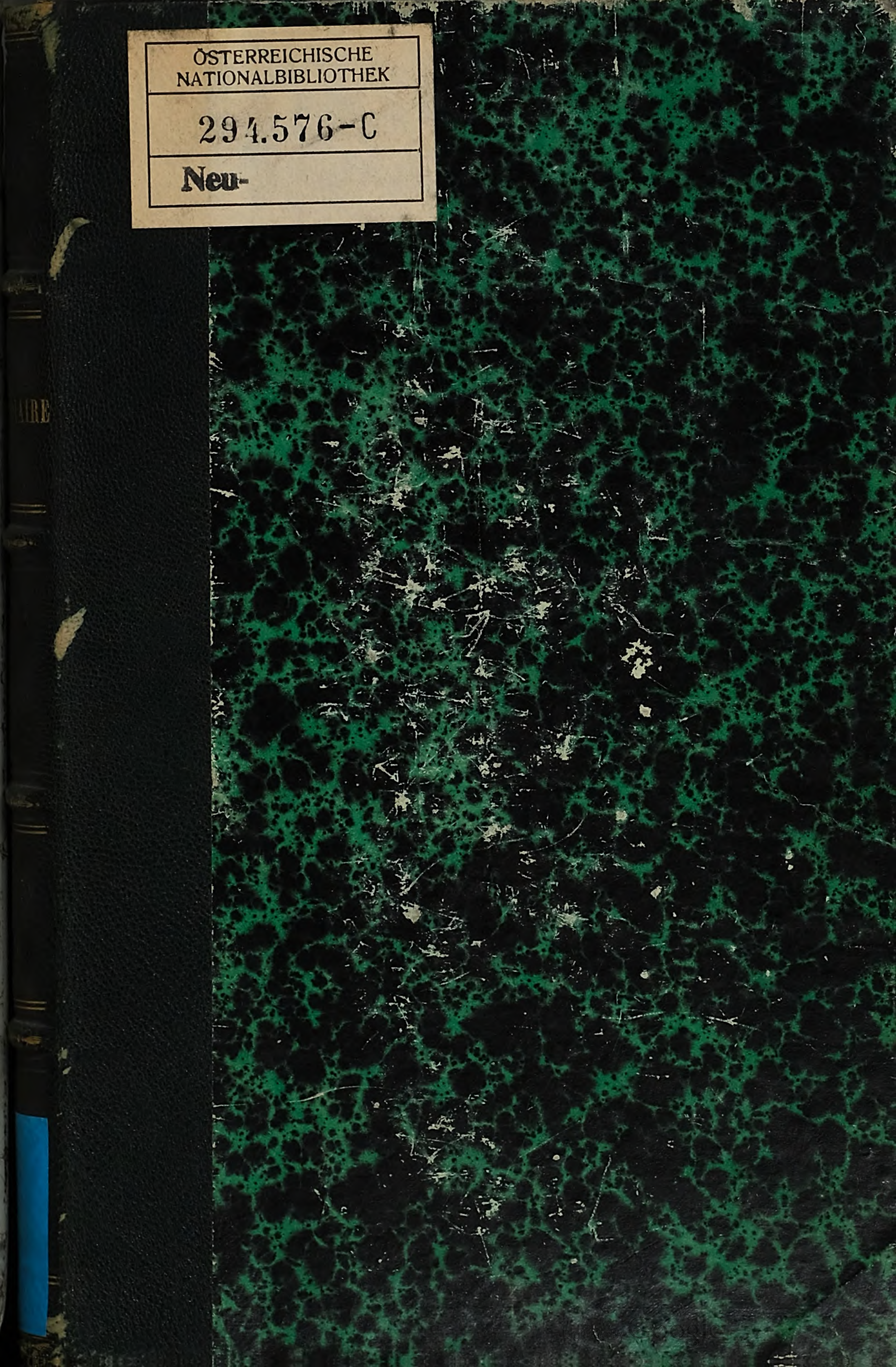


ÖSTERREICHISCHE
NATIONALBIBLIOTHEK
294.576-C
Neu-




ÖNB
+Z277671503
Digitized by Google

[illegible] - 226 - [illegible] - 390. 409 - 406.
609. [illegible] - [illegible].

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. NOBLET
Rue Cujas, 13.



Cherchez et vous trouverez.

Il se faut entr'aider.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES
A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES,
GÉNÉALOGISTES, ETC.

12[e] ANNÉE — 1879



PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
G. FISCHBACHER, ÉDITEUR
33, RUE DE SEINE

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. NOBLET
Rue Cujas, 13.

Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES
A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES,
GÉNÉALOGISTES, ETC.

12e ANNÉE — 1879



PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
G. FISCHBACHER, ÉDITEUR
33, RUE DE SEINE

TABLE DES MATIÈRES

N. B. — *Les questions qui n'ont pas reçu de réponse dans ce volume étant accompagnées d'un seul chiffre de renvoi, il est facile de les distinguer dans la Table.*

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

N

O

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 7739.

ERRATA ET CORRIGENDA

TOME XI.

Pages.
299, l. 1, — *effacez:* Epidor.
616, l. 17, — *lisez :* Tsonnonthouan.
729, l. 56, — 676 (non 746).
764, l. 34, — je trouve.

TOME XII.

4, l. 12, — *lisez :* Monmoro.
— l. 49, — Amyraut,
— l. 53, — Haag.
11, l. 9, — *ajoutez :* 762 à 708.
12, l. 9. — *lisez :* imprudent.
16, l. 27, — Mouton-Fontenille.
30, l. 49, — je v'va (*non* j'en va).
— l. 58, — 1865 (*non* 1805).
53, l. 19, — Andrelinus.
54, l. 64, — épâter,
61, l. 35, — Gouda.
74, l. 32, — collection.
75, l. 49, — Tortoni.
78, l. 1, *après:* traitant, *ajoutez :* ce sujet.
87, l. 53, — le vers : *Nos cœurs*, ajoutez celui-ci : *Plus de censure, plus d'abus.*
89, l. 49, — *lisez :* Gab. Peignot.
99, l. 41, — Guérard (*non* Quérard).
116, l. 2, — Trois Messéniennes [Elégies, etc.] (*non* trois mystérieuses élégies).
— 32, — Perrot (*non* Ferrot).
— 49, — de M. Michiels (*non* de M. Cousin).
140, l. 1, — absentia.
148, l. 21, — todtschlagen.
150, l. 31, — *Gwerziou* (pluriel du breton *Gwers*, chanson).
153, l. 29, — Sologne.
183, l. 14, — Melancholia.
202, l. 39, — Brachet.
219, l. 43, *lisez :* Brunet, t. III.
222, l. 52, — Sir, (*non* Là).
— l. 53, — Minstrel.
— l. 62, — en argot anglais.
226, l. 24, — 1758 (*non* 1858).
246, l. 10, — 1742.
251, l. 14, — Ethnogénie.
268, l. 5, — et Brunet (*non* A. Brunet).
286, l. 3, — vous (*non* nous).
— l. 6, — vous (*non* nous).
290, l. 2, — avant (*non* ayant).
316 l. 17, — Alvarès.
353, l. 33, — Du Deffand.
358, l. 42, — Prétreville.
365, l. 31, *effacez:* que j'ai.
369, l. 20, *lisez :* Du Deffand.
376, l. 19, — XII, 293.
380, l. 10, — XII, 326.
386, l. 7, — Du Deffand.
— l. 18, — Du Deffand.
422, l. 22, — Du Deffand.
431, l. 55, — Chinks (*non* Thinks).
432, l. 6, — Bohn (*non* Boloa).
453, l. 47, *lisez :* Conart (*non* Corrart).
454, l. 1, — —
513, l. 40, — Campenon.
555, l. 10, — Nicolas (*non* Micolas).
590, l. 44, — Rouard (*non* Roccard),
591, l. 49, — (non *sc*), au lieu de (non *it*).
593, l. 41, — n° 188 (*non* 133).
602, l. 35, — Fraxi (*non* Iraxi).
616, l. 46, — Palerne (*non* Palerme).
649, l. 42, — XII (*non* XI).
664, l. 48, — Font-Morigny.
— l. 59, — auteur (*non* lutteur).
686, l. 34, — Féligrije.
— l. 38, — Gélu.
708, l. 32, — Lagondie.
— l. 41, — *Tant mieux pour elle.*
733, l. 40, — *Carrogis.*
752, l. 10, — Arthur Dinaux.

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 256

L'Intermédiaire

10 Janvier 1879

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

Prière de renouveler les Abonnements sans retard.

SOMMAIRE

Errata. — XI, 729, l. 56, *lisez* : 676 (*non* 476). — 764, l. 34, *lisez* : Je trouve (*non* se trouve).

PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE



RÈGLES UNIFORMES

Que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets forment (pliés on non) autant de fiches se prêtant à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer — c'est celle du papier à lettre ordinaire — et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre nom et adresse, en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre timbre-poste, s'il y a lieu à réponse par lettre.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les mandats, les réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *rue de Seine*, *33*.

Pour la France, **12** fr. par an.
Pour l'étranger, **15** fr. —

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes de l'*Intermédiaire* sont en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année, **12** fr.; 8e année, **12** fr. etc. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
No 256.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA ÆQUE INGENIO (emblem)

Il se faut entr'aider.

10 Janvier 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

1879. — Douzième année.

Le petit *Intermédiaire* remercie ses amis du Midi et du Nord, de l'Est et de l'Ouest, qui lui ont adressé leurs vœux pour sa prospérité.

Il prend la liberté de leur rappeler que cette prospérité dépend, pour beaucoup, d'eux tous et d'un chacun. C'est pourquoi il appelle itérativement leur *attention* sur le Nota bene qui ouvrait le nº du 10 décembre dernier (XI, 705). Quelques correspondants en ont tenu bon compte et ont envoyé une copie plus nette et moins fautive. Mais d'autres n'ont pas encore amendé leurs mauvais errements. Ils sont priés de lire le nouvel Avis détaillé que place sous leurs yeux, ci-contre, la 2e page de la Couverture.

Plus sont nombreuses et variées les correspondances qui nous arrivent de tous les côtés, plus il importe qu'elles présentent, autant que possible, *uniformité* et *correction*.

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Macabre.—Un « monsieur de l'orchestre, » dans le *Figaro* du 21 déc., fait de *Danse macabre* le synonyme d'une danse fort joyeuse. Or, comme tout le monde le sait, *Danse macabre* et *Danse de la Mort* sont une même chose. Mais d'où vient ce nom de *Macabre?* On l'a fait dériver d'un Allemand, *Macaber,* — dont l'existence est très-problématique, — et qui aurait écrit des dialogues entre la Mort et des personnages appartenant aux diverses classes de la société; de Saint Macaire, qui figure dans la fameuse fresque d'Orcagna; du troubadour Macabrar — je ne sais pourquoi; enfin, du mot arabe *Magbarah*, qui, dit-on, signifie Cimetière.

Toutes ces explications semblent peu satisfaisantes, peut-on en donner d'autres qui soient meilleures? Poggiarido.

—

Parpaillote. — Après le mot *Parpaillot,* Littré donne le mot *Parpaillote*, qu'il définit ainsi : « Espèce de chemise dont les protestants firent usage en Gascogne, dans une sortie, pendant le siège de Nérac. *Etym.* Parpaillot. » — N'y a-t-il pas là une erreur? Génin, dans ses *Récréations philologiques*, reproduit d'après Pasquer le passage suivant, qui a peut-être donné lieu à une méprise : « On dit qu'au siège de Clérac, ils (les protestants) firent une sortie, couverts de chemises blanches, en un temps où l'on voyait beaucoup de papillons que les Gascons appellent *parpaillots*, comme les Italiens *farfalla*, et que de là ce nom leur est demeuré.

Ad. Dr.

—

Epater, épatant. — D'où vient donc ce verbe, *épater,* et son participe employé adjectivement, *épatant*, qui se sont introduits dans la langue courante et familière depuis quelques années? Les écoliers en font une grande consommation, pour exprimer le comble de l'étonnement et de l'admiration. Ce mot d'argot a-t-il été inventé par eux? D'où peut-on bien l'avoir tiré? J. A.

—

Jurer comme un Templier. — Dans le *Figaro* du 14 décembre, M. Adrien Marx a consacré au cercle intime de M. Henri Meilhac un article plein d'humour, où il nous apprend que l'auteur de la *Grande-Duchesse* a une passion effrénée pour le jeu de billard. « Meilhac, dit-il, est d'un naturel impatient et rageur. L'adresse de son adversaire et les fautes qu'il commet dans son dépit l'exaspèrent d'autant plus que la lutte touche à sa fin et qu'il n'a guère de chance de se rattraper. Il ôte son

paletot, *jure comme un Templier*, etc. » C'est la première fois que j'entends citer ce dicton, qui me paraît avoir été inventé à plaisir par le spirituel chroniqueur. Les Templiers passaient, il est vrai, pour des buveurs de première force, ce qui a donné lieu au proverbe : *Boire comme un Templier*. Mais boire et jurer sont deux choses différentes. Pourrait-on me citer d'autres exemples de l'emploi de ce dicton par les écrivains des XVIe et XVIIe siècles?

P. NIPONS.

—

Connu comme le loup blanc. — Pourquoi se sert-on de cette expression pour désigner une personne extrêmement connue? Quelle en est l'origine?

P. SONPIN.

—

Monogramme à déterminer. — J'ai en ma possession une très belle épreuve d'une planche gravée sur cuivre, qui me paraît être du commencement du XVIIe siècle, représentant le Massacre des Innocents. Cette planche, qui n'est pas terminée, a 51 cent. de haut sur 40 cent. de large, et est signée des lettres HG entrelacées. Plus bas on lit : *C. Vischer excudit*. Je désirerais connaître le nom de l'artiste qui s'est caché sous ces initiales, et si cette planche non terminée est une pièce rare et recherchée des iconophiles.

(Lisieux.) PAUL PINSON.

—

Bouton de rose. — Le célèbre chanteur Garat, la fleur des pois du Directoire et de l'Empire, qui faisait pâmer nos grand'-mères, mit en grande vogue une chansonnette (on disait alors une « romance »), que nos grands-pères fredonnaient encore longtemps après. *Bouton de rose* en était le sujet, le début et le refrain. C'était du dernier galant! Où retrouver les paroles de cette fameuse « romance »? De qui était-elle? Quand fit-elle sa première apparition dans les salons parisiens?

TOUBO.

—

Chant révolutionnaire mis en musique par Boiëldieu. — Parmi les travaux biographiques publiés sur Boiëldieu, le plus remarquable et le plus complet est sans contredit celui de M. Arthur Pougin, paru en 1875 chez le libraire Charpentier (in-12 de 388 pages). Après avoir étudié la vie et les ouvrages du grand musicien rouennais, l'auteur a terminé son livre par un appendice dont un chapitre est consacré aux compositions de Boiëldieu en dehors du théâtre, c'est-à-dire aux romances, sonates, etc. « Ces compositions, dit-il, qui remontent à la première jeunesse de l'auteur, sont devenues extrêmement rares et presque introuvables, » et il ajoute que la liste qu'il donne est fort incomplète. En effet, dans cette liste que j'ai lue avec la plus grande attention, je n'y vois pas figurer la musique du *Chant populaire de la fête de la Raison*, paroles du savant Simon-Barthélemy-Joseph Noël de la Morinière.

On sait que, le 10 novembre 1793 (20 brumaire an II), on célébra dans l'Église métropolitaine de Paris la fête de la *déesse Raison*, représentée par la femme d'un journaliste-imprimeur, Monroro, devant laquelle les magistrats chantèrent des hymnes. C'est à l'occasion de cette fête, aussi grotesque que scandaleuse, que plusieurs poètes composèrent des poèmes dithyrambiques en son honneur, notamment Rouget de Lisle, dont l'hymne fut imprimé à part en 1793. Quant au dithyrambe de Noël de la Morinière, j'ignore s'il a été recueilli dans quelque recueil du temps; mais ce que je sais, c'est que le gouvernement républicain lui a fait l'honneur de l'insérer dans le *Supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 18 frimaire an II. Voici cette pièce :

Chant populaire de la fête de la Raison, par J. B. Noël, mis en musique par Boyeldieu (sic) *fils.*

CHŒUR.

Nation libre, Peuple Franc,
Vois de la Liberté triompher le génie;
Forgé de tes fers, teint de sang,
Que l'acier des combats frappe la tyrannie.

VOIX SEULE.

La Liberté sourit aux menaces du sort,
Et,s'armant d'une pique aux jours de ses batailles,

EN CHŒUR.

L'Epouvante au teint pâle et l'inflexible Mort
Sèment devant ses pas de longues funérailles.

GRAND CHŒUR.

Le bronze vomit le trépas;
Le vil sang des hordes d'esclaves
Rougit le fer de nos soldats.
Courage, amis, peuple de braves,
Tout à la fois Franc et Romain,
Emule des héros du Tibre,
Si tu dois vaincre, sois humain;
Mais s'il te faut mourir, meurs libre!

CHŒUR.

Du triomphe déjà n'entends-je point les [chants?...
L'injuste pouvoir tremble, il se trouble et chan- [celle,
Il voit des légions de ses guerriers mourans
Descendre à flots pressés dans la nuit éternelle.
Nation libre, etc.

Ceinte de lauriers, teints de sang,
Jouis de tes succès, Liberté! tu l'emportes.
Salut mille fois, Peuple Franc!
Le despotisme a vu succomber ses cohortes.
Enfans de la victoire, à des concerts plus doux

Faites servir le clairon de la guerre;
Offrez une fête à la terre,
Les préjugés vaincus tombent à vos genoux.

VOIX SEULE.

La France debout vous contemple.
Hymne de gloire à l'Eternel!
Le Globe entier, voilà son temple :
Un cœur pur, voilà son autel.
Charme des fêtes populaires,
Annonce à la postérité,
Que nous sommes autant de frères
Qu'unit la sainte Egalité. } *bis au refr.*

La Raison parle et nous éclaire;
Le Fanatisme est abattu.
Liberté, que ton sanctuaire
Soit le temple de la Vertu.
Charme des fêtes, etc.

Peuple, ta cause est triomphante,
Le Sacerdotisme n'est plus;
Et la Tyrannie expirante
S'épuise en efforts superflus.
Charme des fêtes, etc.

L'Erreur s'envole comme un songe
Devant le souffle du matin;
Il ne reste plus du Mensonge
Qu'un souvenir foible et lointain.
Charme des fêtes populaires,
Transmets à la postérité
Que nous sommes autant de frères
Qu'unit la sainte Egalité. } *bis au refr.*

GRAND CHŒUR.

Salut, *Peuple Français*, honneur à ta mémoire!
Accord fraternel et touchant,
Passe aux âges futurs et porte-leur sa gloire!...
Un jour l'homme reconnaissant,
L'Europe et l'Univers, heureux par sa victoire,
Ne l'appelleront plus que *Peuple bienfaisant*.

Boiëldieu avait 18 ans lorsqu'il composa la musique de ce dithyrambe. Il serait à désirer que les admirateurs du grand compositeur fissent des recherches pour retrouver ce morceau musical qui doit être très curieux à étudier au point de vue des débuts de l'auteur et de l'art pendant la Terreur.

(Lisieux.) P. PINSON.

—

Poise. — Dans les chartreaux des taxes et dans les registres de la comptabilité des receveurs de la ville de Lyon, au XVe siècle, je trouve la mention de la *poise*, comme valeur monétaire. Etait-ce une monnaie de cours ou une monnaie de compte? Quel était son rapport avec le denier, le sol et la livre tournois?

V. DE V.

—

Un petit poème latin à retrouver. — Le P. Jean Meré ou Merey, prêtre de l'Oratoire, né à Troyes, fit paraître à Marseille, pendant qu'il y était professeur de rhétorique, en 1656 et 1657, une pièce de poésie latine qui contient l'éloge de Jean de Pontevès, comte de Carcès, grand sénéchal et lieutenant général en Provence. Dans quelle bibliothèque et dans quel recueil se cache cet éloge?

T. DE L.

—

L'arrière-ban d'Anjou en 1674. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur les gentilshommes angevins tués ou blessés le 5 novembre 1674 à Bénaménil, près Lunéville? Mes remerciements d'avance à mes bienveillants confrères.

A. B.

—

Mille grenouilles, etc. — On lit dans une annonce de librairie que viennent de publier tous les journaux : « Mille grenouilles ne valent pas un saumon, disait souvent Condé. On peut répéter son dicton pour cette multitude de petites Histoires de France, desséchées, froides, ennuyeuses, etc. » — Condé a-t-il jamais mis en circulation cet aphorisme gastronomique, métaphorique, etc? Je ne le pense pas, et je ne pense pas non plus que la citation ait été fournie au libraire par les auteurs de la très-estimable *Histoire de France* dont il est question.

IGNOTUS.

—

Un mot attribué au comte d'Artois. — M. de Falloux, dans un article qu'a publié le *Correspondant* (25 octobre 1878), dit que le mot attribué à ce prince, lorsqu'il entra à Paris, dans les premiers jours d'avril 1814 : « Il n'y a rien de changé en « France; il n'y a qu'un Français de plus », fit plus pour la cause royaliste que la brûlante brochure de Chateaubriand : *De Buonaparte et des Bourbons*. Mais n'est-il pas reconnu aujourd'hui que, de même qu'une foule d'autres mots qualifiés d'historiques, celui-ci ne sortit jamais de la bouche dans laquelle on le place? Un royaliste intelligent le mit en circulation, et le comte d'Artois, qui ne l'aurait pas trouvé, fut d'abord un peu étonné; il finit ensuite par se persuader qu'il l'avait dit.

J. S.

—

Fyot de La Marche, premier président au Parlement de Dijon. — Barbier et Quérard ne lui donnent aucune notice, en le désignant comme l'auteur anonyme des Mémoires de M. de Berval, Amsterdam (Paris), 1752. Nouv. édit., Paris, 1784, in-12. La note suivante doit le concerner : « Claude-Philibert Fiot de la Marche, comte de Bosjean, naquit le 12 auguste 1694, à Dijon, où il est mort le 3 juin 1768. Ce magistrat, devenu premier président du Parlement de Bourgogne, en 1745, avait étudié avec Voltaire au collège de Clermont et avec Le Gouz de Gerland. Il était également lié avec d'autres correspondants de son

ancien condisciple, tels que le président de Ruffei, Quarré de Quintin, le docteur Maret, etc., et le dessinateur Fr. Devosges; il eut pour gendres Barberie de Courteilles et le marquis de Paulmy. — Clogenson. — Lettres de Voltaire — 3229. » — Le marquis de Paulmy ne s'est pas occupé des « Mémoires de M. de Berval »; possédait-il ce roman? — M. Paul Lacroix n'en souffle mot à la pag. 46 et n° 301 de : « Bibliothèque de la Reine Marie-Antoinette, au Petit Trianon, etc. » (Paris, J. Gay, 1863, in-16). — La bibliothèque du marquis de Paulmy forme le fonds de celle connue sous le nom de Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. — Ce grand collectionneur avait composé un catalogue raisonné de ses livres ; le manuscrit se trouve à ladite Bibliothèque.

H. de l'Isle.

—

Un faux Romain. — A Hanovre, il y a un professeur de l'Ecole polytechnique qui se nomme *Von Quintus-Icilius*. Comment diable ce nom-là a-t-il pu tomber sur la tête d'un professeur d'outre-Rhin?

P. R.

—

Kellermann. — D'après certains Allemands, il serait né à Wolfsbuchweiler, près de Rothenburg sur la Tauber. Est-ce exact?

P. R.

—

Barbanègre à Huningue. — Dans *le Patriotisme en France*, Gœpp et Ducoudray citent avec éloge la défense de Huningue par le baron Barbanègre, en 1815. N'a-t-on pas cependant contesté à cet officier son droit à l'auréole de la gloire?

P. R.

—

« **Le Tabernacle de Dieu sous la « nuée,** — ou l'exercice de la religion sous « la protection des Edits, — avec cette « épigraphe : « Sauve-nous, Seigneur, « que le Roy nous réponde au jour que « nous crierons. » — Ps. 20, 10. — A « Saumur, MDCLXVI. » — Dédié à Mademoiselle de Calonges, ce 1er mars 1665. — Pet. in-4° de 251 pp., à manchettes. — L'auteur a signé la dédicace, — mais le nom est proprement coupé sur l'exemplaire que je décris. Cet ouvrage ne figure pas parmi les écrits d'Amyrant. — De quel auteur est-il? — Judith de Calonges était une femme fort docte et très-attachée à sa religion. Voir l'art. *Lachaussade*, dans Vaag (VI, p. 176).

Cz.

—

Les Loisirs de Madame de Maintenon. — Sous ce titre, ont été publiés à Londres et chez Duchesne, libraire à Paris en 1757, trente-six Conversations sur des sujets de morale; l'éditeur prétend que le manuscrit lui a été remis par des gens dignes de foi, qui se respectent assez eux-mêmes pour ne point compromettre leur réputation, et qui sont trop jaloux de la gloire de l'auteur et de l'utilité de la jeunesse, pour laisser plus longtemps dans l'oubli un ouvrage qui ne peut tout à la fois qu'instruire et plaire. C'est le langage ordinaire des éditeurs d'ouvrages apocryphes. Je ne puis donc accepter ses assertions sur paroles, d'autant plus qu'il ne signe pas son Avertissement. Peut-on me dire si les Conversations contenues dans ce volume sont réellement de Mme de Maintenon? Il n'y a pas de privilège : *Londres* serait-il là une indication fausse, comme en on connaît tant d'exemples, et l'ouvrage aurait-il été imprimé à Paris?

E.-G. P.

—

Une publication sur Louis XI. — Un historien, professeur de l'Université, a découvert, dans les Archives de Grenoble, des documents très-curieux sur l'administration de l'ancienne province du Dauphiné par le futur successeur de Charles VII. Cet ouvrage est une réhabilitation de Louis XI.

Pourrait-on savoir le nom de l'auteur, le titre que porte ce travail et la date de sa publication?

Ol. B.

—

L. Bleymé (N. de Fombende). — *La Terreur*. Paris, Garnier, 1847, 2 vol. in-8. Envoi d'auteur signé. P. 8 et n° 124 du 158e Catalogue mensuel du libraire Baillieu. Connaît-on cet ouvrage? Histoire ou roman? — Quérard et Otto Lorenz ne le citent point. L. Bleymé est inconnu, N. de Fombende l'est également.

H. de l'Isle.

—

La couverture imprimée des livres brochés. — Peut-on préciser en quelle année les éditeurs ont commencé à imprimer le titre d'un ouvrage sur la couverture et à se servir du revers de cette couverture pour annoncer les productions de leurs presses? Le plus ancien volume que j'aie vu, présentant cette particularité, portait la date de 1820, mais je ne me souviens pas s'il offrait quelque détail curieux comme annonce. Sous ce dernier rapport, la couverture d'un ancien livre peut avoir quelque intérêt; c'est ainsi que je lis, sur un volume édité en 1834, chez Gosselin, l'annonce d'un livre qui n'a jamais été publié : *La Quiquengrogne*, roman, par V. Hugo, 2 vol. in-8°, ornés de vignettes.

Tiro rudis.

—

Histoire de la reliure, d'Ed. Fournier.

— Voilà un volume que je m'acharne à poursuivre dans toutes les ventes où il apparaît; mais à mesure que je hausse mon enchère, ce volume hausse lui-même de prix, si bien que je désespère de jamais pouvoir en posséder un exemplaire. Est-ce que son savant et spirituel auteur n'aurait pas l'intention d'en donner une édition nouvelle? Certainement cette réimpression aurait le plus grand succès.

P. Le B.

Réponses.

Quand naquit Urbain Grandier (XI, 677, 758). — Les « Causes célèbres » écrivent *Rouères*. C'est *Bouère*, canton de Grez-en-Bouère, arrondissement de Château-Gontier (Mayenne), à 15 kil. de Sablé (Sarthe). Brouère est un bourg de plus de 2,000 habitants, qui possède, selon le Bottin, des chaufourniers. A. B.

—

Madame Tallien (XI, 689, 733). — « Danican, l'ex-gendarme rouge, dit, avec raison, que le sort des humains tient à peu de chose en ce bas monde. « Si les modernes Pompadours, mesdames Louvet, Cabarus, etc., si les mignonnes de Barras ou de Legendre eussent eu par hasard un peu de dévotion, les amants de ces belles n'eussent point fait réincarcérer et redéporter nos prêtres, ce qui ne manqua pas de faire couler bien du sang, car beaucoup de Français sont catholiques en dépit des grands hommes. » (*Notice sur le 13 Vendémiaire, ou les Parisiens vengés*. 1796.) A. Benoit.

—

Une phrase attribuée à Franklin (XI, 705). — On lui fait beaucoup trop d'honneur, et je suis peut-être le coupable. La confusion vient de ce qu'elle a paru en 1848 dans un journal intitulé le *Bonhomme Richard*, qui n'a eu que deux numéros et que les porteurs refusaient de vendre, ne le trouvant ni blanc ni rouge, — qui étaient, comme aujourd'hui, les deux seules couleurs en vue et bien vues. W. J.

—

Albicor. — Colifichet. — Coupan. — Calamda. — Bassette. — Calabre (XI, 706, 759). — Voici ce que je trouve dans Furetière sur tous ces mots-là :

Albicore, poisson « d'un goût et d'une couleur approchante de celle de nos maquereaux, si ce n'est qu'il est bien plus grand. »

Calabre ou *Calade* (?). Pente douce en manège.

Colifichet. « Se dit aussi de petits ornements qu'on met dans des ouvrages d'architecture. »

Coupans. « Ce mot se trouve dans Pomey (?) pour signifier les bords de l'ongle du sanglier. »

Bassette. « Jeu de cartes qui a été fort commun ces dernières années. »

Calemba. « C'est la plus excellente sorte de bois d'aloës. » W. J.

—

Un pied de cochon (XI, 707). — Cette expression triviale, *jouer un pied de cochon*, ne se trouve dans aucun des dictionnaires que j'ai pu consulter. Elle sent l'argot et doit être moderne. Il faut croire qu'elle est une allusion à quelque fait resté inconnu. E.-G. P.

— Un pasteur recevait les dons de ses ouailles;
Mais les Commandements que suit le vrai chrétien
Ordonnent d'accepter sans restituer rien.
Il observait la règle, happant les victuailles
Du madré paysan qui croit, simple cruchon,
Que, s'il agit ainsi, le prêtre à lui s'attache.
Or, un soir, à son tour, de tuer un cochon
Il s'empresse, et pourtant il a peur qu'on le sache.
Il mande le sonneur, conte son embarras :
« Je ne peux, lui dit-il, rendre à tout le village !
« Ma bête y passerait : cela ne m'irait pas...
« Donne-moi ton avis? » Le sacristain, en sage,
Réfléchit un instant et répond tout à coup : —
« Les voisins, sûrement, ont vent de quelque chose...
« Il faut que, dans ce cas, l'on agisse et l'on ose :
« Pour gagner la partie on doit risquer le tout !
« A la porte, en plein air, exposez votre crime,
« Et vous direz à tous demain : « On m'a volé!... » —
Aussitôt l'animal du foin est déballé,
Par une jambe on pend cette grosse victime,
Et, la farce accomplie, on se quitte en riant.
En songe le curé se lèche les babines;
Mais le laissant rêver, vers l'heure des matines,
Le sacristain se lève et va tranquillement
Dérober le cochon, en lui sciant la patte.
Puis l'emporte chez lui sans se fouler la rate.
A l'aube, le dupé se réveille en sursaut,
Passe sa soutanelle et bondit vers la porte;
Il l'ouvre! — « O ciel! Mon Dieu! Que le diable l'emporte! » —
Il n'aperçoit qu'un pied, qui pendait tout en haut!
Il gémissait ainsi sur son seuil, et l'air sombre,
Quand le bedeau fidèle apparut comme une ombre : —
« Hélas! Ah! mon ami, le satané fripon!
« On m'a volé! » — « C'est ça! Bravo, » dit l'hypocrite. —
« — Mais, c'est réel! » te dis-je — « A merveille! » — Et la suite :
Le sonneur à son chef joua : *Pied de cochon*.

(*Tiré d'un fabliau lyonnais*.) Léon Fox.

—

Pisser dans un violon (XI, 708). — Un ivrogne avait été enfermé dans un *violon*, le poste le plus voisin. Comme il s'ennuyait fort, il demanda qu'on le fît sortir pour un besoin pressant. Le geôlier ne

voulut rien entendre. L'ivrogne tempêta, jura qu'il allait « pisser dans le violon ». Rien n'y fit. Il resta jusqu'au matin. — C'est dans ce seul cas que cette expression: « Pisser dans un violon, » peut être synonyme de : « Chanter femme sensible », ou : « Donner un coup d'épée dans l'eau. »

LÉON FOX.

—

Faïences de Chantilly (XI, 708).— P.X. n'a qu'à consulter la *Céramique*, de A. Jaquemart, p. 616, et il y verra la confirmation tout au long exposée de son hypothèse, et comme quoi Ciquaire Ciron établit à Chantilly, sous la protection de Louis-Henri, prince de Condé, une manufacture de porcelaine, patentée en 1735, dont le but était l'imitation de la porcelaine coréenne. La marque, bien connue des amateurs, en est un cor de chasse, d'abord rouge, puis bleu. Fermée sous la Révolution, la fabrique de Chantilly se transforma en 1803, sous l'initiative de M. Pigorry, en manufacture d'objets usuels, et la marque, sans cesser d'être un cor, est accompagnée en chef d'un *P* à l'anglaise, parfois du mot *Chantilly*, en toutes lettres. Tous les ouvrages sur la céramique parlent de la porcelaine de Chantilly.

Cz.

—

Un verre de Strasbourg (XI, 708). — Le « verre de Strasbourg », presque aussi célèbre que le « vase de Portland », est une coupe ovoïde allongée, sans pied, en verre glauque, entourée d'un réseau non adhérent de cercles en verre rouge, adhérents par les périphéries de leurs circonférences. Il est entouré, un peu au-dessous du bord supérieur, par une inscription en verre vert, dont partie des lettres sont brisées, mais où l'érudition a pu lire : *Maximianus Augustus* (mort à Marseille en 310). Il fut trouvé par un jardinier dans les glacis de Strasbourg, en 1825, dans un cercueil ancien, mais il est douteux que ce vase soit de fabrication gauloise. Il y en a une élégante reproduction gravée dans « *le Verre* », de M. Péligot (Paris, Masson, 1877).

Cz.

—

Isarn était-il protestant ? (XI, 709.) — Assurément, et Samuel Isarn figure en vingt-deux lignes, à l'article *Isarn*, dans la *France protestante*, des frères Haag, t. VI, p. 21. Je ne puis que renvoyer T. de L. à cet ouvrage, et à la *Biographie Castraise*, de Nayral (1833-36, 4 vol. in-8°), où il trouvera, t. II, p. 29S, un article beaucoup plus étendu que celui de Haag sur Samuel Isarn, orné de plusieurs digressions et citations à propos de la *Pistole parlante*, aussi ingénieuses que divertissantes.

Cz.

—

Le célèbre Amalric (XI, 709, 762). — Feller (Besançon, 1838) le fait naître en 1749, et mourir le 12 novembre 1834. D'après la *Biographie des Hommes vivants*, *Paris*, 1816 ; il fut attaqué en 1792 dans la chaire même des Feuillants, où il prêchait le carême, échappé d'une manière presque miraculeuse aux massacres de septembre, inscrit sur la liste des émigrés, n'ayant jamais voulu prêter le serment constitutionnel, poursuivi d'asile en asile avec le titre de *prédicateur du tyran ;* il fut, pour éviter l'échafaud dont il était menacé, forcé d'enfreindre la loi de discipline qui le vouait au célibat ecclésiastique. M. Amalric se maria au plus fort de la Terreur, et dès que les relations de la France avec Rome furent rétablies, il sollicita et obtint du pape une bulle qui, fulminée à l'archevêché de Paris, le rendit à l'état séculier et lui permit expressément de se marier en face de l'Église. Il a rédigé la *Clef du cabinet des souverains*, etc. etc. Il fut destitué en 1815, etc. — A. qui écrit ce bel article dans la *Biographie des Hommes vivants*, tourne autour du pot : le célèbre Amalric a-t-il prêté le serment constitutionnel, oui ou non ? Se marier doit être bien plus fâcheux pour un prêtre que de prêter le serment constitutionnel, n'en déplaise à A., qui est peut-être le moraliste des jeunes pensionnaires d'Ecouen et de Saint-Denis en personne. — Est-ce que *Signo* ne serait pas *Signes*, canton du Beausset (Var)? Est-ce Villenois ou Villenoy ?

A. B.

—

Jeudy-Dugour (Antoine), homme de lettres et libraire (XI, 709). — M. P. Le B. trouvera une longue note biographique et bibliographique sur cet écrivain dans « les Supercheries littéraires » de Quérard, articles *Gouroff (de)*, nom que Jeudy-Dugour, qui avait émigré en Russie sous le premier Empire, avait été autorisé à porter par un ukase de 1812. Il était né en 1766, à Clermont-Ferrand. J'ignore la date de sa mort, mais j'ai sous les yeux une lettre de quatre pages in-4°, adressée à Beuchot, signée *J. A. de Gouroff*, et datée d'Odessa, 21 octobre 1839. L'écriture est tellement tremblée, qu'elle est à peine lisible. J'ai cité quelques lignes de cette lettre dans les « Œuvres complètes de Diderot », tome XVIII, p. 351 ; il résulte de cet extrait que Jeudy-Dugour avait vendu fort cher à Paulin la copie ou les originaux des *Lettres à Mlle Volland* et quelques opuscules, publiés en 1830 sous le titre doublement inexact de « Mémoires, Correspondance et « Ouvrages inédits de Diderot, publiés d'a- « près les manuscrits confiés en mourant « par l'auteur à Grimm. » — Un autre passage de cette lettre, qui est surtout une lettre d'affaires, a trait aux « Mémoires « sur les grands jours d'Auvergne, » de

Fléchier, dont on ne connaissait alors que des fragments. Leur publication intégrale eut lieu cinq ans après en 1844, et Jeudy-Dugour vécut peut-être assez pour en avoir connaissance. MAURICE TOURNEUX.

—La *Bibliothèque nationale*, à 0 fr. 25 c. le volume, a publié une *Histoire d'Olivier Cromwell*, par Jeudy-Dugour. C'est sans doute l'auteur dont s'occupe M. P. LE B.
E. G. P.

—

Monarchie des Solipses (XI, 711, 763).— M. Jean Wallon paraît n'avoir pas soupçonné un problème dans la question de la *Monarchie des Solipses*. Le P. Oudin, au t. 39 des *Mémoires de Niceron*, me semble avoir parfaitement tranché la question. L'auteur de ce pamphlet est Jules-Clément Scotti, qui, après avoir passé trente ans chez les Jésuites, les quitta, parce qu'il ne put obtenir la chaire de théologie scolastique qu'il ambitionnait. La meilleure preuve, selon moi, qu'il doit être substitué au P. Melchior Inchofer dans cette question de paternité littéraire, c'est que son livre parut en 1645, l'année même de sa sortie de la Compagnie de Jésus. Le P. Théophile Raynaud, qui fut le contemporain des PP. Inchoffer et Scotti, attribue le livre à ce dernier et il le combattit dans son *Judicium de libro Clementis Scotti ejusdem Societatis Apostatæ contra illam ipsam religionem suam*. Au surplus, on trouvera ces détails, ainsi que la liste des éditions et traductions de la *Monarchia Solipsorum*, dans la 2e édition de la *Bibliothèque des Ecrivains de la Compagnie de Jésus*, par les PP. de Backer et Sommervogel, in-folio, tome III, colon. 707 à 709, au nom *Scotti*. — J'ajoute que la première édition de la *Monarchia* qui porte le nom de Melchior Inchofer est de 1652 ; or, ce jésuite était mort depuis 1648.
PIERRE CLAUER.

—

Almanach de Versailles. Etats Militaires et de la Marine (XI, 711, 763). — Depuis bien des années je collectionne les Etats et Annuaires militaires, et sans vouloir faire à M. Monrepos une réponse qui encombrerait un peu trop les colonnes de notre excellent Intermédiaire, voici les renseignements que je peux lui donner. — Avant la Carte du Militaire de France, qu'on peut considérer comme le premier Annuaire militaire connu, consulter les Etats de la France (où il y a toujours une partie militaire) des années 1656, 1657, 1662, 1663, 1669, 1676, 1679, 1680, 1708, 1712, 1727, 1749. — Entre 1740, la dernière Année de l'abrégé du militaire de France et l'Etat militaire de 1758 (le premier de la série qui finit en 1793), on trouve :

1° Un Etat des Troupes et des Etats-majors des Places. Manuscrit, in-18, 1740.

2° *Idem* des Officiers généraux et des Troupes d'Infanterie, de Cavalerie, de Dragons, etc. Manuscrit, in-18°, 1746.

3° *Id.* général des Troupes de France, par J. B. Imprimé, sans nom d'éditeur, 1748.

4° *Id.* du Militaire de France. Manuscrit, in-18, 1751.

5° *Id.* de toutes les Places du Royaume, avec les émoluments de MM. les Gouverneurs et Lieutenants du Roi. Manuscrit, in-18, 1751.

6° Le même, avec quelques changements. Manuscrit, in-18, 1751.

7° Etat général des Troupes françaises tant de la Maison du Roi, qu'Infanterie, Cavalerie, Dragons, Troupes légères et Invalides sur le pied de guerre, en janvier 1753, imprimé, sans nom d'éditeur, in-8°, 1753.

8° Etrennes militaires avec l'Etat de toutes les Troupes, les couleurs des uniformes, etc. in-24. — Imprimé, in-24, Paris, Duchesne, 1757.

9° Etat-major de l'Infanterie française et étrangère au 1er janvier 1781. Manuscrit, in-18.

Avant 1789, comme depuis, il existe des Etats particuliers de différents corps de l'Armée, sur les Troupes de la Maison du Roi, les Gardes du Corps, les Gardes-Françaises et Suisses, la Maréchaussée, etc. Imprimés et manuscrits. J'en possède quelques-uns, très-intéressants pour les collectionneurs de ce genre de *littérature*.

Après l'Etat militaire de 1793, je ne connais que l'Etat militaire de la Garde parisienne, de 1790, in-12. Paris, 1790 (deux différents), et l'Almanach de Versailles, celui de 1781.

Les éditeurs Tardieu et l'adjudant-commandant Champeaux ont publié, à ma connaissance, les Etats militaires des années 1800, 1802, 1803, 1804, 1805, in-8°, à Paris, chez Onfroi Leblanc, etc.

Sous le premier Empire, M. Viton de Saint-Allais, a publié. La France militaire sous les quatre dynasties, où l'on trouve les noms des officiers généraux, depuis l'institution de ces dignités jusqu'en 1812 (2 vol. in-12. Paris, veuve Lepetit, 1812).

En fait d'Etats de la Marine et des Colonies avant 1793, je ne connais que les années 1786, 1787, 1790, de la Marine ; 1785, 1787, des Colonies.

Le très regretté général de division Susane, officier d'une grande distinction, mort il y a peu d'années, a fait paraître depuis l'impression, en 1849, de son Histoire de l'ancienne Infanterie française, l'Histoire de la Cavalerie française, 3 vol. in-18. Paris, Hetzel, 1874. G.-E. M.

—

Lettres d'un propriétaire françois (XI, 712). — Voici le titre de ces lettres : *Let-*

tres d'un propriétaire français à M. Necker, sur son traité « de l'administration des finances, par M. le baron de *** (Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1785, in-8°). — *Suite des Lettres d'un propriétaire français à M. Necker, ou calculs, tableaux, résultats, plan de réforme; avec des observations générales et sérieuses sur quelques chapitres de son Administration des finances de la France*, par M. le baron de *** (Genève et Paris, chez les marchands de nouveautés, 1785, in-8°). *Troisième partie des Lettres d'un propriétaire français à M. Necker, dédiée au beau sexe, et faisant suite aux observations, tableaux et calculs sur le nouveau plan de réforme, l'agriculture, la population, le numéraire, avec l'examen de la balance du commerce et le portrait*, par M. le baron de *** (Genève et Paris, chez les marchands de nouveautés, 1786, in-8°).

« Ces lettres (*Correspondance* de Métra, t. XVIII, p. 151) ont peu de sel et même peu de légèreté, quoiqu'elles en affectent beaucoup. On a trouvé assez extraordinaire qu'elles fussent approuvées par M. de Serionne, en qualité de Censeur royal, M. de Serionne étant l'un des secrétaires de M. de Calonne. »

Plus loin, p. 172, on lit : « Ces lettres ne sont autres que cette réponse depuis longtemps annoncée de M. de Calonne à M. Necker. Il y aurait eu plus de talent et d'adresse au Contrôleur général de faire paraître, sans se nommer, une bonne critique de l'ouvrage de l'ex-directeur, que de mettre le nom d'un de ses secrétaires au bout d'une mauvaise brochure dont le but est de rendre son prédécesseur ridicule. » UN LISEUR.

P. S. Dans un Catalogue de livres spécialement consacrés à Louis XVI, à Marie-Antoinette et à la Révolution (Gouin, libraire, 1869), on trouve, sous le n° 1838, tout un recueil de brochures relatives à Necker; l'une d'elles, intitulée : *Lettre d'un propriétaire*, est attribuée à Bourboulon.

—

Forme particulière d'un ex-libris (XI, 713). — On peut citer d'autres exemples de « la formule un peu prétentieuse » que signale M. E.-G. P. Nodier (*Mélanges extraits d'une petite bibliothèque*, p. 55) dit en parlant d'un des bibliophiles les plus délicats du XVIIIe siècle : « Un vo-« lume à la reliure de Deseuille ou de Pa-« deloup qui porte à la garde dans un mé-« daillon fort gracieusement orné, *l'Ex* « *Musæo Pauli Girardot de Préfond*, n'a « presque plus de valeur fixe. » La vente publique de cette belle collection eut lieu en 1757; le Manuel du Libraire en parle avec quelques détails (au mot *De Bure*). C. B.

— Mais cette forme « un peu prétentieuse » est bien connue. Charles Nodier, Armand Cicongne, M. Léopold Double s'en sont servis, et elle me semble parfaitement appliquée aux bibliothèques de ces amateurs, dont les somptueuses reliures et les exemplaires uniques formaient de véritables *musées*. M. Tx.

— J'ai rencontré, dans ma vie, dix exemples, et probablement davantage, de la formule : *Ex musæo*, au lieu de : *Ex libris*, ou de : *Ex bibliotheca*. L.

— Cette formule n'est point rare, et en voici quelques échantillons pris dans ma collection lyonnaise d'Ex-libris. — Ex musæo D. Claudii RUFFIER in Lugdunensi Præfectura Franciæ quæstoris. — (Ex-libris de grande dimension, du XVIIe siècle.) — Ex musæo B. J. Macors (XVIIIe siècle). — Musæi dominis DE PONSAINPIERRE, dni du Perron, Equitis Regi a consiliis in curia monetali Senescallica et Præsidiali et academici Lugdunensis (XVIIIe siècle). — Ex musæo Antonii Nicolai *Gavinet*, Lugdunensis Academ. Scientiarum Litterarum et Artium (commencement du XIXe siècle). — Ex musæo *Moutontintenille*, Academiæ Lugdunensis (XIXe siècle).

J'en trouverais certainement d'autres dans ma collection générale. *Ex musæo* répondait, je crois, à la dénomination « Du Cabinet », comme moins ambitieux que Collection, Bibliothèque, Galerie, et même Musée au sens actuel.

Cz.

—

Réponse au « Compte rendu au Roi, par J. Necker » (XI, 713). — Je possède la « Collection complète de tous les ouvrages pour et contre M. Necker », et je me suis assuré qu'elle ne renferme pas le pamphlet indiqué dans la question ci-dessus.

(Caen.) T. R.

— Voici le titre de cette brochure, d'après le Catalogue de l'histoire de France de la Bibliothèque Impériale. Paris, Didot, 1855 (t. II, p. 464, n° 278) : *Réponse du sieur Bourboulon ou Compte rendu au Roi par M. Necker, directeur général des finances*, Londres, 1781, in-8. — Elle ne figure pas dans la Collection complète de tous les ouvrages pour et contre M. Necker, Utrecht, 1781, 3 vol. in-8, et 1782, 3 vol. in-12.

Il est douteux qu'on puisse découvrir le prénom du sieur Bourboulon dans un document imprimé, mais l'on trouve de nombreux renseignements sur ce personnage dans Bachaumont et dans la *Correspondance secrète* de Métra.

En 1781, au moment de la publication de sa réponse au Mémoire de Necker, Bourboulon était intendant des finances du Comte d'Artois. Il avait été précédemment clerc de notaire et s'était élevé à la

situation de premier commis au Trésor royal sous l'administration de l'abbé Terrai.

Fut-il renvoyé par Turgot « pour avoir travaillé sous un prédécesseur aussi décrié » ? ce n'est guère admissible. Ce qui est probable, c'est que ce ministre l'aura prié de se retirer parce qu'il cumulait avec sa place celle de trésorier du Comte d'Artois, et parce qu'il avait acquis, en juin 1775, une charge d'intendant des Menus. En réalité, Bourboulon n'était qu'un *tripoteur* d'affaires, et ce qui le prouve, c'est sa fuite en 1787, à la suite d'une colossale banqueroute. « Bourbou-« lon (voir les Mémoires secrets, t. 34, « 5 mars), trésorier général de M. le « Comte et de Mme la Comtesse d'Artois, « vient de prendre la fuite : sa banque-« route a éclaté ce matin à la Bourse; on « la dit de 4 à 5 millions. C'était un grand « insolent que personne ne plaint. C'est « lui qui avait écrit contre Necker et son « Compte rendu. »

Sa *réponse* à Necker fut connue avant d'être imprimée. On assure même que Bourboulon s'est associé avec Radix de Saintfoix, Le Clerc, et autres détracteurs de Necker, pour composer sa critique, et que le Directeur alarmé exigea que l'auteur fût puni. La *Réponse*, imprimée clandestinement, fut saisie (voir la *Police dévoilée* de Manuel, t. I, p. 37) et une lettre de cachet allait être décernée pour envoyer Bourboulon à la Bastille, lorsque le comte d'Artois intervint, reprochant à Necker de s'être plaint à d'autres qu'à lui d'un homme qui appartenait à sa maison (Bachaumont, t. 17, 16 et 26 mars 1781). Cette intervention explique la déclaration que fit Bourboulon chez le Lieutenant de Police, au bas d'une copie manuscrite de sa *Réponse*, déclaration reproduite par la *Correspondance* de Métra (t. XI, p. 172, 28 mars 1781).

« Je déclare hautement que je reconnais « l'écrit ci-dessus, qui m'est présenté par « M. le Lieutenant de Police, pour être « mon ouvrage. En le faisant, je n'ai point « eu l'intention de rien faire de désa-« gréable à M. le Directeur général; j'ai « mis le plus grand soin à n'y mettre au-« cune personnalité, aucune injure; j'en « suis incapable. Je suis l'admirateur des « talents de M. Necker pour les ressources « de crédit qui sont actuellement très-« précieuses : mais comme il a défié, dans « son *Compte rendu*, tous les gens de « finance, les premiers commis trésoriers « et autres, de contredire les assertions « de ce compte : ancien premier commis, « homme de finance, j'ai mis la plus « grande attention à la lire. D'après mes « connaissances, j'y ai trouvé beaucoup « d'observations à faire, je les ai mises « par écrit; je les ai communiquées à quel-« ques personnes. Mon intention était d'en « faire part à M. le Directeur général et à « M. le comte de Maurepas. Une des per-« sonnes qui en a eu communication a « cru à propos de faire imprimer mon « manuscrit. Ce n'était pas mon projet, et « je n'ai aucune connaissance de ce qui « s'est fait à cet égard. On a probable-« ment voulu profiter pour cela du temps « que j'avais donné pour en prendre com-« munication. J'en désapprouve l'idée et je « la désavoue. Je suis fâché de me trouver « en controverse avec M. le Directeur « général; mais il est fait pour apprécier « le motif qui m'a conduit. J'ai réfléchi, « il l'a voulu; j'ai écrit mes réflexions, il « l'a voulu aussi. Je n'ai rien hasardé. Les « objets sur lesquels j'ai eu des doutes, je « les ai donnés comme douteux. J'ai « avancé comme certains ceux dont j'avais « la certitude. Je persiste encore à dire « que la plupart des articles que j'ai re-« levés et des fautes que je leur impute, « sont du fait de ses commis, et je suis « assuré, connaissant le caractère de « M. le Directeur général, qu'il éprouve « de leur part des impulsions qui ne sont « pas dans son cœur. Comme je suis cer-« tain qu'il y a plusieurs copies de mon « manuscrit et qu'il importe de constater « exactement ce qui est contenu, je le pa-« raphe, en désavouant d'avance tout « l'abus qui pourrait en être fait. Je dois « cette déclaration à la vérité et à l'hon-« nêteté de mes vues. A Paris, ce 15 mars « 1781, signé : BOURBOULON. »

La *Correspondance secrète* de Métra fait passer Bourboulon au service de *Monsieur* frère du Roi, et elle insinue que le comte de Provence, « dont on connaît les lumières et le goût pour l'étude, a coopéré à cet ouvrage. » La première indication n'est pas exacte, mais la seconde est probable, le comte de Provence ayant toujours fait une petite guerre perfide à Louis XVI.

Je n'ai pas sous la main la *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI*, publiée par M. de Lescure, qui avance le même fait; mais je crois, d'après les questions posées par le collabo H. I., que cette Correspondance, soi-disant *inédite*, ne se compose que d'extraits tirés mot pour mot de celle de Métra.

UN LISEUR.

Inconvénients des pseudonymes (XI, 714, 765). — Une intimité de près de dix années et le triste devoir d'examiner après sa mort les papiers de M. Auguste Poulet-Malassis, me permettent d'affirmer qu'il n'a aucune part à la *Bibliographie* du comte d'I., non plus qu'à toute autre publication de M. Jules Gay. Il désapprouvait le plan de ce livre qui a, certes, son utilité, mais que, pour le rendre plus complet, on a grossi outre mesure de titres

d'ouvrages sans aucun rapport réel avec l'amour ou l'érotisme. Je crois que si l'on cherchait bien les principaux auteurs de cette nomenclature, il faudrait d'abord songer à deux des plus anciens et des meilleurs correspondants de l'*Intermédiaire*. Au reste, l'erreur mise en circulation par le bibliophile Jacob, dans la préface du catalogue La Fizelière, avait été déjà très spirituellement relevée en ces termes par M. Isidore Liseux : « Voltaire avait de ces distractions lorsqu'il faisait de feu Chaulieu l'auteur de l'*Epître à Uranie* et de feu Saint-Hyacinthe celui du *Dîner du comte de Boulainvilliers*. »

MAURICE TOURNEUX.

— Ainsi qu'on l'a fait remarquer, le titre cité par M. Henry d'Ideville est inexact, il ne s'agit pas d'un *Traité sur...*, mais d'une *Bibliographie des Ouvrages relatifs à l'Amour, aux Femmes, au Mariage, et des Livres facétieux*, etc., par M. le C. d'I*** (Turin, 1871-1873, 6 vol. pet. in-8°). Cette bibliographie a été faite par l'éditeur lui-même, M. J. Gay, avec la collaboration du duc d'Otrante et le concours de MM. Ravenel, Richard, Paul Lacroix, Gustave Brunet, Claudin, Potier, Prosper Blanchemain, J. Campbell (de Londres), etc. Les 1re et 2e éditions de ce livre, publiées à Paris en 1861 et 1864, avaient déjà porté cette initiale, et depuis 17 ans je n'ai jamais vu, ni dans un catalogue, ni dans un journal, ou dans un livre, attribuer cette bibliographie à M. Henry d'Ideville.

UN LISEUR.

— L'appel fait aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* par M. Henry d'Ideville a son bon côté. C'est celui des relations qui peuvent s'établir entre les correspondants. Pour mon compte, j'en dois à notre recueil une qui m'a été aussi agréable qu'utile. Comme elle s'est établie par l'entremise du Directeur, j'en conclus qu'il serait toujours facile d'y avoir recours, lorsque l'on croirait devoir essayer d'en créer de nouvelles. Mais mon nom, écrit tout au long, au lieu de mes initiales, n'aurait rien appris ni rien amené par lui-même. L'utilité de la réforme proposée par M. d'Ideville est donc, au moins, problématique. Les initiales laissent une certaine liberté d'appréciation qui serait peut-être gênée par des signatures complètes. C'est pourquoi, jusqu'à nouvel ordre, je crois devoir continuer à signer E.-G. P., ne doutant pas que les personnes qui auraient intérêt à arriver jusqu'à moi feraient comme fit naguère l'aimable et savant collaborateur que j'ai eu tant de plaisir à connaître.

E.-G. P.

— Du moment que le Directeur de l'*Intermédiaire* a la clef de tous nos pseudonymes, il est un trait d'union naturel entre les collabos qui veulent se connaître plus particulièrement, et il n'est pas bien difficile de s'adresser à lui. Je crois, pour ma part, que ce demi-mystère, qui nous couvre tous plus ou moins, est beaucoup plus piquant, plus commode, et je me rangerais seulement à l'avis de M. Inmor, qui voudrait supprimer seulement les simples initiales et réclame des pseudonymes syllabiques.

MONREPOS.

—Je m'associe aux réflexions de M. Inmor et je donnerais la préférence aux pseudonymes sur les initiales. Notre petit cénacle est comme un salon de bonne compagnie où les invités, connus du maître de la maison, demeurent masqués et inconnus les uns des autres, s'il leur plaît. Ce mystère à l'eau de rose atténue les personnalités et n'est pas sans charme. Le pseudonymat nous laisse une liberté d'allures qui serait certainement gênée, s'il fallait à tout propos endosser le harnais officiel du nom propre. Je vote pour le pseudonymat.

DOCT. BY.

— Je suis d'avis que les initiales ont, en effet, l'inconvénient signalé, tandis que les pseudonymes ont plutôt des avantages. J'abdique donc mes initiales pour signer dorénavant

GERBAUD.

—

Huit vers d'un condamné à mort (XI, 735, 766). — Le général de brigade Jean-Michel Beysser (de Ribeauvillé), condamné à mort le 13 avril 1794, fit, à la prison du Luxembourg, le couplet suivant :

Air du vaudeville de la *Soirée orageuse*.

Amis, la marche va s'ouvrir :
Ah! plus de regards en arrière!
Déjà d'autres ont su courir
Avant nous la même carrière.
Sous la faux cruelle du temps
Tombent les vertus et les crimes,
Et nous sommes, au même instant,
Spectateurs, acteurs et victimes.

(Almanach des prisons, An III, 170.)

A. BENOIT.

—

Une enseigne célèbre (XI, 736). — Il existait à Bordeaux, vers 1820, un décrotteur boiteux et difforme, connu de toute la ville et qu'on avait affublé (je ne sais pourquoi) du surnom de *Malbroug*. Il se tenait dans le quartier le plus fréquenté, ayant, près de sa boîte, un écriteau sur lequel on lisait : *Malbroug tond les chiens, et sa femme aussi, et va-t-en ville.* Ce personnage grotesque figure dans une des jolies gravures dans lesquelles un artiste distingué, De Calard, a très fidèlement et très spirituellement retracé les costumes bordelais de cette époque déjà éloignée.

UN VIEUX BORDELAIS.

—

Felix quem faciunt.... (XI, 737). — Le

Gradus cite ce vers au mot *alienus*, mais sans en indiquer l'auteur, ce qui pourrait faire présumer qu'il est inconnu. O. D.

— Je viens de rencontrer ce vers avec une variante (*transacta* au lieu d'*aliena*) dans une réponse de Marforio à Pasquin, sous la rubrique : *Rex Sueciæ*, édition des *Dialogues* (*Interlocutiones*), anno 1683. Voici le texte :

Pasquinus. Verè languores aliorum ipse tulit; et dolores aliorum ipse portavit.
Marforius. Felix quem faciunt transacta pericula cautum.

Le vers est-il, dans ce passage, original ou emprunté ? Je ne l'ai trouvé reproduit ni dans la *Flore latine* de Larousse, ni dans l'*Esprit des autres* de Fournier.

Ch. L.

—

Rampalle (XI, 737). —

On ne lit guère plus Rampale et Ménardière,
Que Maignon, du Souhait, Corbin et La Mor-[lière,

a dit Boileau (Art. poétique, IV, 35). Tandis que dans le Commentaire de Brossette et Saint-Marc, La Ménardière est l'objet d'un long article biographique et littéraire (signé Saint-Marc), Rampalle est simplement l'objet d'une courte note ainsi conçue : « Poète qui vivait sous le règne de « Louis XIII et dont on a des idylles mé« diocrement belles » (signé Brossette). Le Manuel de Brunet, dernière édition, tout en conservant à Rampalle la qualification de mauvais poète, donne une liste de ses œuvres où l'on remarque :

La Belinde, tragi-comédie, Lyon, 1630.
Dorothée, tragédie, Lyon, 1658.
Les six idylles, Paris, 1657, 1658.
L'Hermaphrodite, Paris, 1659.
La satire contre la Poste (dans le recueil de Serey). Toutes ces productions en vers.

Le seul ouvrage en prose cité (dont je possède un bel exemplaire, édition originale, Paris, Courbé, 1641) n'est pas sans mérite ; il traite le même sujet que celui de Perrault « *Parallèle des anciens et des modernes* », sous le titre suivant : « *L'erreur combatuë, discours académique, où il est curieusement prouvé que le monde ne va point de mal en pis*, par le sr de Rampalle. »

L'épître dédicatoire au chancelier Séguier est signée : Rampalle. Brunet en tête de son article écrit : Rampalle (N. de), probablement Nicolas.

(Nimes.) Ch. L.

—

Chacipolerie (XI, 738). — La *Chassipolerie* était, en droit féodal, une redevance payée par les hommes d'un seigneur au concierge du château, pour avoir le droit de s'y retirer, eux, leurs meubles et leurs bestiaux, lorsque leur sûreté était menacée. *Tributum pro azylo* (Trévoux, Académie, Suppl. 1847).

De Carpentier, Roquefort, Lacombe, ne parlent pas du droit lui-même, mais ils donnent *Chacepol*, *Chassipole*, *Cacepollus*, avec la signification : Sergent qui lève les impôts, Impositionum exactor.

Du Cange, qui ne mentionne *Chacipolaria* que pour dire que c'est la charge, la fonction du *Chacipollus*, recherche (vo *Cacepollus*) l'origine de ce nom, qu'il pense nous venir des Anglais. Il propose *Catchpoll*, *Ceispwl* (lictor, satelles), puis *to catch* (apprehendere), et *pole* vel *polle* (caput).

(Grenoble.) Gerbaud.

— Du Cange est à lire au mot Cacepollus : il interprète par « *serviens* » et « *species sergentariæ* » : sergent, ou sorte de sergenterie. Il renvoie, pour exemple, à la Bibliothèque Sébusienne de Guichenon, dans laquelle on lit (Centurie 1re, Ch. LVI) : *Henricus Dalphini omnibus baillivis, judicibus, castellanis, prepositis*, chacipollis, *ceterisque familiaribus....* C'est un ordre du Dauphin, en 1327, à ses officiers de protéger les hommes et les biens de la Chartreuse de Meyriat (Ed. Lyon, Barbier, 1660, 4o).— Dans les preuves de son Histoire de Bresse, page 52 (édit. Lyon, Huguetan, 1770, fo), ledit sieur Guichenon parle encore, sans nul détail, de la Chacipolerie de Dompmartin. Que veut donc dire ce mot bizarre, que tout le monde était censé connaître il y a deux siècles ? On trouvera une solution au Journal de Trévoux, no de déc. 1709. Là, page 2179, art. Clxvii, existe une consultation sur un certain droit seigneurial, délibérée à Bourg en Bresse, en 1708, et signée Duport. On y lit, page 2184 : « Le Chacipole était le concierge des prisons du seigneur et son sergent de police.... » — Chacipol... chasse-poules ?... cache-poules ?... Le cartulaire de la ville de Bourg, qui est sous presse, donne le même sens en un titre spécial de 1310.

(Bourg.) Malabranc.

—

Une phrase de M. Taine (XI, 738). — C'est évidemment une allusion au droit du seigneur, dont il a été souvent question dans l'Intermédiaire.— On a fait remarquer que ce droit exorbitant, écrit dans de nombreuses chartes seigneuriales, épiscopales, abbatiales, rarement pratiqué peut-être, et le plus souvent racheté par un paiement en argent, pouvait être revendiqué même par des ecclésiastiques. — La femme Mermet, en passant la première nuit de ses noces chez son mari, avait sans doute fraudé les droits pour lesquels le fermier des chanoines réclamait une compensation. (Voir le dernier ouvrage publié sur cette question. Paris, Rouveyre, 1878.)

(Nimes.) Ch. L.

— Dans certaines provinces, les femmes, à l'imitation de Tobie et Sara, ne devaient consommer le mariage que la troisième nuit de leurs noces. Il y avait sans doute quelque pénalité, peut-être même la confiscation des biens au profit de l'Eglise. Sur ces détails, que je me souviens d'avoir lus, je ne puis présenter immédiatement des autorités; mais le fait n'est pas douteux, et, si je ne me trompe, cela se nommait le droit de *marquette*. E.-G. P.

—

Le marquis de Carabas (XI, 739). — Il est à croire que ce titre a été employé plus d'une fois; mais je ne puis citer que la chanson de Béranger (1816), mordante satire des émigrés, qui cependant n'a pas été au nombre des chansons poursuivies dans le procès de 1821. Je ne crois pas que Perrault ait eu une intention satirique quand il créa ce nom, car il ne l'a pas trouvé (non plus que la circonstance des bottes) dans ses deux originaux, Straparole et le Pentaméron. Il a dû ne chercher qu'à donner à son héros un nom risible. Et même son conte m'inviterait à n'appliquer ce nom ironiquement qu'à un homme qui se piquerait d'avoir beaucoup de terres, et non pas à en faire une satire contre la noblesse.

O. D.

— L'auteur de la question n'a point oublié « Le Chat botté et le Marquis de Carabas », ce joli conte de Perrault. — MM. Philippe d'Ennery et Adolphe Cholet firent jouer en 1849, aux Variétés : *Le marquis de Carabas et la princesse Fanfreluche*, conte de Perrault, en un acte, mêlé de couplets. (Paris, Tresse, in-8.)

LA MAISON FORTE.

—

Portrait de Rabelais (XI, 739.) — Nous renvoyons M. P. Ipsonn à un fort intéressant article de M. G. d'Albenas, qui a paru dans la *Chronique des Arts et de la Curiosité*, du 21 décembre 1878. En voici la teneur. Il existe à la Faculté de médecine de Montpellier un portrait de Rabelais antérieur, comme on peut l'affirmer avec certitude, à l'année 1632. Antoine Le Roy, qui a travaillé longtemps dans le cabinet de Rabelais, apporte un précieux concours à cette assertion. C'est dans son *Floretum philosophicum*, publié en 1649, qu'il tient à peu près ce langage (nous traduisons en français):

« Si la physionomie reflète les sentiments de l'âme, si les yeux en sont le miroir, il nous est permis de concevoir, à la seule vue de sa figure, digne assurément de commander, la grandeur de Rabelais. Cette image de Rabelais n'est point fictive et mensongère, comme toutes celles qui se sont répandues dans le public, et que j'ai vues de mes propres yeux à Meudon, dans le jardin de M. Antoine Grandet; au Mans, chez Michel Bugleau, notaire royal, mon ami affectionné; et, par-ci par-là, à Paris : toutes reproduisent les traits de Momi ou de Mimi, ou d'un homme grotesque, et non point de ce grand génie! Mais le portrait dont je parle, est vrai, authentique, opposé au mensonge : je l'ai vu chez Guy Patin, docteur en médecine de Paris, que nous citons souvent avec éloges, car c'est un homme adonné à tous les secrets de la littérature, avide de trouver et de comparer les origines de tout ce qui est ancien, qui ne croit pas au-dessous de sa dignité d'ouvrir les portes de sa bibliothèque aux chercheurs et aux curieux, mais les réjouit en outre de l'exquise urbanité de son langage. Et quand, inconnu, dépourvu de toute recommandation, je vins le trouver, il me donna largement de quoi exercer ma plume. J'ai vu un portrait à peu près semblable chez M. Du Soul, avocat au parlement : mais le geste y est grotesque, le visage de Rabelais y est plus vieux, quoique sans trace de rides, son chef est couvert d'un bonnet rayé; il tient à la main une coupe remplie d'un vin rubicond, et toute sa physionomie respire cette charmante ivresse que Ronsard a si bien décrite. Mais ce n'est là qu'un souvenir bien mince et fort peu digne dans la maison d'un homme qui lui était parent. Ces deux portraits ne me sembleraient pas fort dissemblables, sans la grande différence d'âge et le manque, en l'un d'eux, d'austérité et de décence. Dans Rabelais, l'air d'abord, la taille, étaient imposants, sa physionomie était aimable ; rien de bas ni de vulgaire ; ni trop sévère, ni trop triste, mais une gravité tempérée par la politesse. Sur son front, à ses sourcils, point de contractions; des yeux aimables, d'une agréable couleur; un nez auquel il n'y avait rien à redire; les joues un peu saillantes; les cheveux assez bien arrangés; la barbe tombant ronde et abondante, de couleur noisette, dans l'âge mûr. La bouche douce et aimable, et qui semblait inviter les abeilles à venir y déposer leur miel. »

Ainsi, chez cet homme de génie, rien du satyre ou du bouffon, et cette peinture vient, mais un peu tard, faire justice des images grotesques et ridicules qu'a répandues la légende. L'effigie de Rabelais qui est à la Faculté de médecine de Montpellier correspond de tous points à la description du portrait qui se trouvait chez Guy Patin. Cz.

—

L'entrée de Charles-Quint à Anvers (XI, 740). — Plus la présence de ces femmes nues est extraordinaire, plus nous devons supposer que le peintre ne l'a pas risquée sans autorités. Et la circonstance, rappelée par la question, de femmes nues employée dans l'entrée de Louis XI à Paris, concourt à rendre le fait croyable. Elle

m'aide aussi à accepter une anecdote, que je trouve dans un recueil de 1827, petit in-32, et qui se rapproche à la fois de Louis XI et de Charles-Quint, puisqu'il s'agit d'un contemporain de l'un et du bisaïeul de l'autre :

« Qu'aurait dit la vierge d'Underlach, la tendre et sensible héroïne du roman de M. le vicomte d'Arlincourt, si elle eût appris que son mystérieux amant avait assisté, en 1468, à un genre de spectacle fait pour exciter la jalousie de toute femme qui veut être aimée sans partage ?... Charles le Téméraire était sur le point de faire son entrée solennelle dans Lille, lorsque les magistrats de cette ville lui offrirent une fête qu'il accepta. Parmi les divertissements destinés à l'amusement du duc, on imagina de représenter le *Jugement de Pâris*. Le berger phrygien fut bientôt trouvé ; mais le choix des trois déesses donna lieu à de très grandes difficultés. Quoique Vénus, Junon et Minerve dussent paraître comme on nous peint la Vérité, des femmes de tous les états réclamèrent l'insigne honneur de se montrer ainsi aux yeux du *Téméraire*. Mais les dames nobles firent valoir leurs parchemins, et l'emportèrent aussitôt sur les bourgeoises. Malheureusement un titre ne donne pas la beauté, et les trois plus nobles dames de la ville en étaient aussi les plus laides; ce qui, soit dit en passant, ne prouve rien contre les attraits des dames d'un grand nom. Les magistrats de Lille ne s'arrêtèrent pas à ce petit inconvénient. L'histoire ne nous a pas transmis les noms de ces trois déesses de circonstance ; elle a seulement consigné leurs portraits dans ses annales : Minerve était d'un embonpoint colossal, Junon maigre et sèche, Vénus bossue par devant et par derrière. On peut juger de l'étonnement du héros de la fête. Charles ne put d'abord s'empêcher de rire ; mais, sentant bientôt tout le ridicule d'une pareille scène, il ordonna que la pomme fût adjugée à une jeune et jolie personne, fille d'un artisan, qu'on avait mise à la suite des trois divinités, et envoya en présent à chacune de ces dames une mante et un masque. » O. D.

—

Date de la mort du comte Antoine Hamilton (XI, 741). — Une autre preuve : Je reçois d'un aimable inconnu un beau portrait de ce comte. On y lit la légende suivante :

« Antoine Hamilton, né en Irlande, mort à Saint-Germain en Laye le 21 avril 1720, âgé d'environ 74 ans. A. B. *pinx*. Fessard *sculp*. » H. I.

—

Madame de Coisy (XI, 741). — Autre ouvrage anonyme du même auteur : « *Demandes des femmes aux Etats-généraux*, par l'auteur *Des femmes comme il convient de les voir*. » Sans lieu ni date (1789), in-8° de 16 p. — Barbier et Quérard. »

LA MAISON FORTE.

—

La première femme du fils de Buffon (XI, 741). — Les *Souvenirs de la marquise de Créqui* la nomment la comtesse Agnès de Buffon, mais n'en apprennent rien que son intimité avec le duc d'Orléans. O. D.

— Elle se nommait Marguerite Bouvier de Cepoy ; mariée le 4 janvier 1784 ; séparée juridiquement le 27 juillet 1791 ; divorcée le 14 janvier 1793. Voyez sur cette personne, p. 384, volume II, 15 février 1864, d'une Revue, d'abord intitulée : *Décentralisation littéraire* (Paris, in-8), puis : *Revue des provinces*. L'article est de M. Gustave Desnoiresterres. Voyez encore Correspondance inédite de Buffon. Paris, Hachette, 1860, 2 vol. in-8 ; Buffon, sa famille... par Humbert Bazile (et Nadault de Buffon). Paris, J. Renouard, 1863, in-8. LA MAISON FORTE.

—

Château d'Olinville (XI, 742). — Je ne sais où E. M. a pu voir un ancien château à Ollainville (*sic*), il n'en existe pas, et celui construit par Henri III, après avoir acheté la terre de ce nom du trésorier B. Milon, est détruit depuis longtemps. Le roi y avait reçu, le 26 juillet 1578, la reine Marguerite se rendant en Guyenne ; Agrippa d'Aubigné (au livre II de ses *Tragiques*) a ainsi anathématisé la vie qu'y menait le dernier des Valois au milieu de ses mignons :

Maintenant, son esprit, son âme, son courage,
Cerchent un laid repos, le secret d'un village,
Où le vice triplé de la lubricité.
Misérablement cache une orde volupté,
De honte de l'infâme et orde vilenie
Dont il a pollué son renom et sa vie.

A. D.

—

Vaisseaux cuirassés (XI, 743). — Pourquoi ferait-on à Napoléon III l'honneur de cette invention, puisqu'on a la preuve que, parmi les vaisseaux des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui assiégèrent Tunis en 1530, il y en avait un qui était blindé d'une cuirasse de plomb ? Edouard Fournier, qui rapporte ce fait (*Vieux-Neuf*, I, 300), dit aussi qu'il a vu, à l'*Armeria Real* de Madrid, une lettre écrite à Philippe V en 1722, dans laquelle est développé un projet de construction d'un « navire à éperon, blindé de plaques de fer d'un doigt d'épaisseur. » TIRO RUDIS.

— Voici ce que dit de l'origine de ces léviathans invulnérables M. Ed. Fournier, dans son *Vieux-Neuf :* L'idée de caparaçonner ainsi les navires devait venir naturellement à l'époque où l'on cuirassait hommes et chevaux ; elle vint, en effet, et

l'on ne sera pas surpris d'apprendre que ce fut chez les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, les plus vaillants et aussi les mieux cuirassés de la chrétienté. En 1530, au siège de Tunis, que leur courage et l'habileté d'André Doria rendirent si rapide, leur grande caraque, la *Santa Anna*, construite à Nice et qu'on peut voir encore figurée sur l'une des fresques du palais des Hospitaliers à Rome, était blindée d'une épaisse cuirasse de plomb, fixée par des boulons d'airain.

Deux siècles après, l'idée fut reprise avec perfectionnement, mais sans recevoir d'exécution, par un Espagnol, don Juan de Ochoa. Dans une lettre, écrite de Lisbonne, le 11 février 1722, à son roi Philippe V, il lui conseillait de faire construire en secret, pour reprendre Mahon, un navire à éperon, blindé « de plaques de fer d'un doigt d'épaisseur », et dont, pour plus ample explication, la lettre contenait un dessin. (Voir l'*Illustration* du 21 avril 1866.)

L'invention des vaisseaux cuirassés est donc bien antérieure au XIXe siècle.

A. D.

—

Cabine des guetteurs, à Vienne (XI, 743). — Pour ma part, j'ai vu, à Dôle, en 1875, sur la haute tour de la cathédrale, un système de lunettes destinées à faire reconnaître, de nuit, le lieu d'un incendie dans la campagne. Il était encore en usage. Il y avait aussi une énorme trompe, de 3 mètres de long, qui servait à prévenir, en bas, le poste des pompiers. Il est certain que ce système était connu et appliqué depuis longtemps, et que nous n'avions pas attendu la venue du docteur Littrow pour savoir découvrir dans l'obscurité le point de l'horizon où paraît un incendie.

Doct^r By.

—On voit encore, au sommet de l'église de Dôle (Jura), une petite tourelle en bois percée de nombreuses ouvertures. Là se tenait autrefois un veilleur, chargé de sonner le tocsin dès qu'il apercevait un incendie dans les villages de la plaine. C'est donc bien la cabine des guetteurs dont parle M. Nalis.

S. R.

—

Pompes à incendie (XI, 743). — La lettre XLII de Pline à Trajan (liv. X) l'entretient d'un violent incendie qui venait de ravager la ville de Nicomédie. « Ce qui a porté le feu si loin, c'est la violence du vent, et la paresse du peuple qui, dans un si grand désastre, est demeuré spectateur oisif et immobile. D'ailleurs, il n'y a dans la ville, ni pistons publics, ni crocs, enfin nul autre des instruments nécessaires pour éteindre les embrasements..... C'est à vous, Seigneur, à examiner s'il serait bon d'y établir une communauté de cent cinquante artisans. J'aurai soin que l'on n'en reçoive point qui ne soit de la qualité nécessaire, et que l'on n'abuse point de cette institution. » Malgré cette promesse, Trajan refusa son autorisation à l'établissement de ce corps de pompiers, alléguant les désordres causés « par ces sortes de communautés »; ce qui ferait présumer qu'il en avait déjà existé. Sacy, dont je cite la traduction, explique ces *pistons publics* par « sorte de grosse seringue, propre à jeter l'eau en quantité à l'endroit où il est nécessaire ». Boileau qui, dans sa satire VI, parle d'un incendie à Paris, n'y amène ni pompes, ni pompiers. Le seul secours qu'il indique est celui des crocs, avec lesquels on abattait la maison incendiée.

Enfin, sous mille crocs la maison abymée
Entraîne aussi le feu, qui se perd en fumée.

Point de pompes non plus dans la lettre de Mme de Sévigné, du 20 février 1671, où elle raconte un incendie. « Des Capucins, pleins de charité et d'adresse, travaillèrent si bien, qu'ils coupèrent le feu. On jeta de l'eau sur le reste de l'embrasement...; » c'est-à-dire sur les débris écroulés, ce qui n'exigeait pas de pompes; car je comprends que c'était aussi avec des crocs que ces Capucins travaillaient, et coupèrent le feu.

O. D.

—Sur cette question, consultez le *Vieux-Neuf*, d'Ed. Fournier, pag. 167-171 du tome Ier, 2e édit. Il y est dit que le *Digeste* parle des pompes à incendie, et que, du temps que Pline le Jeune commandait en Bithynie, il fut empêché par Trajan d'organiser un corps de pompiers. Le tout est accompagné de renvois aux sources faisant autorité. *Quid plura?* Le *Vieux-Neuf* ne doit-il pas être entre les mains de tout chercheur et de tout curieux?

Tiro rudis.

— Que M. Paul Pinson veuille bien consulter le *Vieux-Neuf*, d'Ed. Fournier (t. I, p. 167 et suiv.), il acquerra la preuve que pompes et pompiers remontent, sinon au déluge, du moins au commencement du IIIe siècle de notre ère.

A. D.

—

Le comte de Moré de Pontgibaud (XI, 744). — M. Olivier Barbier donne ainsi le titre de l'ouvrage indiqué : « Mémoires du comte de M... (Moret de Pontgibaud); précédés de cinq Lettres, ou Considérations sur les mémoires particuliers (par le comte C.-M. de Salaberry), Paris, V. Thiercelin, 1828, in-8°, t. III, 216 b. » Le comte Moret de Pontgibaud était-il le parent du comte César de Pontgibaud, auteur de *Arabesques et figurines*, poésies (Clermont-Ferrand, Pérol, 1850, grand in-12), et de *Mosaïque* (poésies..., 1844, in-8°)?

La Maison Forte.

—

Supplément au Journal de Paris (XI, 744). — H. I. trouvera des renseignements sur le libelliste Lemaître, sur Augeard et l'abbé Brothier, ses complices, dans les *Mémoires secrets*, où il n'est pas cité moins de dix-huit fois, du 8 décembre 1785 au 12 mars 1786. Ancien avocat à Rouen, il avait déjà publié des pamphlets, notamment la *Requête de la noblesse*, à propos des troubles de la magistrature, et s'était attiré la disgrâce de la Cour; par suite, il était resté quinze mois à la Bastille, puis exilé à Soissons. Mais grâce à la protection de M. de Miromesnil, il avait obtenu la place de secrétaire des finances, qu'il conserva jusqu'en 1790. Les *Mémoires secrets*, qui indiquent les diverses phases des poursuites exercées contre lui et sa famille, ne donnent pas le titre du pamphlet dirigé contre M. de Calonne, et que Lemaître, possesseur d'une imprimerie clandestine, avait lui-même imprimé.

A. D.

—

Claude Tillier (XI, 745). — En ma qualité d'ancien « Nivernais d'occasion », je me trouve pouvoir contenter le collabo J. R.

J'ai connu, vers 1848, à Nevers, la veuve de Claude Tillier, ancien proscrit du règne de Louis-Philippe, à laquelle la République avait octroyé un dédommagement des persécutions de son mari sous forme d'un bureau de tabac. Elle avait un fils un peu plus âgé que moi, j'ignore ce qu'il est devenu depuis.

Maintenant, il est très-vrai que les *Nouvelles* contenues dans les 4 volumes peuvent être comparées à du Champfleury de la bonne époque, et que les pamphlets sont pleins de sel et d'esprit. Parce que Claude Tillier est inconnu à Paris, il ne s'ensuit pas qu'il soit sans mérite.

Les inconnus, les oubliés et les dédaignés, n'ont certes pas tous mérité leur sort. DOCT^r BY-*bliophile vexinois*.

—

Le plus ancien Errata (XI, 745). — Les premiers livres n'avaient point d'*Errata*, on se contentait de corriger les fautes à la main. Mais on dut bientôt renoncer à ce moyen, car, dans les éditions imprimées avec peu de soin, les frais de correction s'élevaient très-haut... On réunit alors à la fin du volume les corrections et les fautes sous le titre d'*Errata*. Le plus ancien, selon Chevillier, est celui qui est au *Juvénal*, in-folio, imprimé à Venise en 1748, par Gabriel Pierre. Il a deux pages et se termine ainsi : « Lector, « ne te offendant *errata* quæ operariorum « indiligentia fecit, neque enim omnibus « horis diligentes esse possumus. » — Campanus, évêque de Teramo, correcteur d'Ulrich Gallus, ne pouvait dormir, tant l'*errata* l'épouvantait. Il s'écrie, en tête d'un *errata* daté de 1495, et qui a 4 pages : « Vis ex stulto demens, idemque ex « demente insanus fieri? libros Romæ « primus imprime!... » L'*Errata* des œuvres de Pic de la Mirandole (Strasbourg, 1507, in-folio) est long de quinze pages. (Curiosités bibliographiques, pp. 289 et 599.)

A ce propos, c'est dans le *Lucain* et le *César* de Sweynheim et de Pannartz qu'on trouve pour la première fois le « Registre » des cahiers pour aider le relieur. C'est dans leur *Aulu-Gelle* qu'est la première *préface*, digne de ce nom. C'est dans leur *Apulée* que sont imprimées les premières notes marginales ou « manchettes ». Tout cela entre 1479 et 1482. — C'est Jean de Cologne et Jean Mathen de Gherretzem qui, à Venise, en 1474, dans le *Baldi lectura super codicem*, firent les premiers usage des « Signatures. » — Un Alde de 1497 n'a pas encore de pagination, et cependant, en 1471, Therhœrnen de Cologne avait numéroté en chiffres arabes son *De remediis utriusque fortunæ*. Le même Therhœrnen mit en usage les « titres courants » dans son *Quodlibeta Sancti Thomæ*. — Le premier livre tiré en rouge et noir est un Missel de 1478, chez Zarotus à Parme. Dans le *Platon* de 1513, Alde promettait un écu d'or pour toute faute trouvée : on dit que la Concordance de la *Bible* de Froben est sans faute... — (V. Lindenberg, De erroribus typographicis, la Bibliographie d'Achard, l'article Typographie dans la Biographie Didot, la Bibliologie de Peignot, etc., etc.)

(Bourg.) MALABRANC.

—

Le bol-sein (XI, 755, etc.). — Il a été fait deux et même trois fautes d'impression (ou de lecture) dans la citation (survenue à propos de *bol-sein*) du charmant petit poème en patois messin, qui a pour titre, non pas *Chan Heurlice*, mais bien CHAN HEURLIN, nom du père de l'héroïne Fanchon,

Dont jen va recontat l'avanture cruelle.

La troisième est dans le second vers cité, lequel est le 20e du chant IIe : il faut le rétablir comme suit :

Sû les premins *gâdats* où *boinent* les humains.

Boinent est bien la vraie leçon, car on la retrouve dans la première édition (inachevée — et de toute rareté, par conséquent) donnée en 1787, ainsi que dans la sixième et dernière de 1805, corrigée par M. Darras. Je les possède toutes les deux et les ai sous les yeux. Je ne puis que me joindre au collabo Poggiarido pour recommander aux cu-

rieux la lecture de ce petit poème, plein de fraîcheur et d'esprit, et qui est fait pour être aisément compris par des non-Messins.

Gâdats est le vieux mot français *godet*, qui s'employait dans le sens de pot ou *verre* à boire. On disait : — *les godets* de Beauvais : maintenant, sa signification est bien plus restreinte.

Doct. By — *bliophile vexinois*.

Trouvailles et Curiosités.

Origine de la choucroute. — *Brasse*, cimetière de Belfort, vient de *Brassica*, terme latin qui veut dire chou. Le chou, si vanté par Caton, plante usuelle officinale, aliment et remède tout à la fois, que nos pères ont eu le bon esprit de cultiver depuis longtemps avec succès dans ce groupe de jardins fortunés. Les familles de Rome les plus distinguées se faisaient gloire, dans les beaux siècles de cette maîtresse du monde, de porter les noms de quelque objet d'agriculture, des pois, des fèves, etc. De là, les Cicérons, les Fabius. On ne doit donc avoir aucune répugnance à admettre que le nom de Brasse vient originairement des choux qu'on y cultive depuis longtemps. Qui sait même si cette idée féconde, après avoir prouvé que la culture du chou fut en honneur chez nos pères, n'amènerait pas à induire que c'est à eux que l'on doit l'admirable invention du chou confit, du chou salé, du chou fermenté, de la *choucroute* en un mot. Si le Flamand qui trouva, il y a quatre siècles, l'art précieux de saler et d'encaquer les harengs, a fait passer son nom à la postérité (il se nommait Benkeli); si le Normand des environs de Dieppe qui enseigna le premier à saurer et à fumer cette manne du nord, a procuré par là aux saurisseurs, ses descendants, un moyen sûr et honorable de subsistance; quelle gloire ne mérite pas le premier auteur ou la première inventrice de la choucroute! Car, au grand scandale de l'érudition, l'histoire n'a pas encore découvert si c'était à un homme ou à une femme qu'on en est redevable. Cependant la vraisemblance est en faveur des femmes : les femmes des temps anciens s'occupaient plus de cuisine que les hommes. Donc, il est à présumer que c'est à une femme qu'on doit attribuer ce bienfait, et que cette femme avait un jardin à Brasse, par conséquent qu'elle ne pouvait être que de Belfort ou du voisinage : ce qu'il fallait démontrer. (Voir le Journal judiciaire de Belfort, 1808.)

P. R.

Une réclame... funèbre. — Je la découpe à la quatrième page du journal l'*Avranchin*, car elle me paraît mériter les honneurs de notre *Intermédiaire:*

> AVIS Par suite de la mort de M. Lebreton, marchand-tailleur à Avranches, rue de la Constitution, n° 11, Mme veuve Lebreton a l'honneur de prévenir les clients de son mari et les personnes qui voudraient profiter d'une occasion favorable, qu'elle continuera à écouler les marchandises en magasin, soit au mètre soit autrement, et qu'un coupeur, qui travaillait depuis longtemps pour la maison, continuera à prendre les mesures, à tailler et à diriger la confection des vêtements, avec notable réduction de prix, même sur la vente des étoffes opérée au détail. Inutile d'ajouter que les marchandises sont nombreuses et d'excellente qualité.

(Caen.) T. R.

La Camargo. — A la date du 29 février 1684, on trouve, dans le Registre de l'église de la Chapelle, à Bruxelles, l'acte de baptême de Ferdinand-Joseph de Cupis, *aliàs* de Camargo.

Le 2 août 1709, il épousa, à Bruxelles, en l'église de Saint-Nicolas, Marie-Anne de Smet, décédée le 12 septembre 1765.

D'où naquit, entre autres, Marie-Anne, née le 15 avril 1710, qui débuta à l'Opéra, le 5 mai 1726, sous le nom de *Camargo*, et décéda à Paris le 28 avril 1770.

Son père, Ferdinand de Cupis, était mort à l'Hôtel-Dieu, à Paris, le 19 mars 1757.

Louis d'Eppeghem.

Un mari à sept femmes. — Le bulletin de l'Etat civil de Reims vient d'enregistrer un cas presque phénoménal : un mariage en septièmes noces! Ce nouveau Barbe-Bleue est :

« Antoine Debay, âgé de 86 ans, jardi-
« nier, veuf en *premier* mariage de Marie-
« Jeanne Canot; — en *deuxième*, de
« Marie-Pérette Millart; — en *troisième*,
« de Jeanne Catherine-Guillaume; — en
« *quatrième*, de Marie-Françoise Terriot;
« en *cinquième*, de Marie-Anne-Louise
« Vitry; — en *sixième*, de Marie-Anne
« Seconde; demeurant rue du Bourg
« Saint-Denis, 15... »

On ne nous dit pas si ce brave octogénaire a eu des enfants ni qui il épouse en *septième*.

M. B.

Le gérant, Fischbacher.

Paris.—Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

6826. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1878

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 257

25 Janvier
1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

Prière de renouveler les Abonnements sans retard.

SOMMAIRE

ERRATA. — XI, 616, l. 17, et 667, l. 10, *lisez :* Tsonnonthouan. — XII, 4, l. 12, *lisez :* Monmoro. — L. 49, *lisez :* Amyraut, et l. 53, *lisez :* Haag. — 11, l. 9, à XI, 708, *ajoutez* 762. — 16, l. 27, *lisez :* Mouton-Fontenille.

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES

Que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets forment (pliés ou non) autant de fiches se prêtant à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer — c'est celle du papier à lettre ordinaire — et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre nom et adresse, en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre timbre-poste, s'il y a lieu à réponse par lettre.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les mandats, les réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *rue de Seine*, *33*.

Pour la France, **12** fr. par an.
Pour l'étranger, **15** fr. —

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes de l'*Intermédiaire* sont en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année, **12** fr.; 8e année, **12** fr. etc. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année. 25 Janvier
No 257. 1879.

Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider.*

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Un distique latin anonyme. — Dans une lettre à Falconnet du 25 février 1651, Guy Patin cite, sans en nommer l'auteur, le distique suivant, qui devrait être gravé en lettres d'or sur la porte de tous les salons et de tous les fumoirs, dans ce temps où la fureur des discussions politiques constitue un véritable cas de pathologie mentale :

Diversum sentire duos de rebus iisdem
Incolumi licuit SEMPER amicitiâ.

Que ce SEMPER est loin de nous ! — La facture aisée de ces vers rappelle la manière d'Ovide; mais je n'ai sous la main aucune édition de ce poète avec *Index*. Quelque Intermédiairiste, mieux outillé que moi, voudrait-il prendre la peine de vérifier ma conjecture ?

Joc'h d'Indret.

—

« **Où, le combat fini...** » — Dans la Chronique du *Siècle* du 6 janvier, je lis cette phrase : « C'est l'instant mélancolique et funèbre, l'instant sombre, chanté par le poète :

Où, le combat fini, l'on songe à tous ses morts.

De qui ce vers? P. Nipson.

—

Faire de l'art pour l'art. — Quelle est l'origine de ce mot, souvent cité, qui doit appartenir à l'école romantique? Sait-on à qui en remonte l'initiative ?

P. Ipsonn.

—

Un mot à ajouter au Dictionnaire de Littré. — Ce mot, c'est *Pantouflard*. Un homme d'esprit, M. A. de Courcy, a inséré dans le *Correspondant* (15 novembre 1878) un piquant article sur les *Pantouflards*, nom donné à des Parisiens âgés et fort peu propres à un service actif, qui, pendant le siège de 1870, formèrent, sous le nom de « Garde urbaine », un corps veillant au maintien de la police intérieure. Le nom qu'on leur donna révèle suffisamment leurs habitudes casanières. A-t-il été employé par d'autres écrivains que par M. de Courcy? T. B.

—

Un tableau du Musée de Lyon. — « 58. « Louis Galoche (1670-1761). *L'Apothéose « du cardinal Fleury* (sic). La Justice « présente le portrait de ce Ministre à la « Lorraine, qui vient d'être réunie à la « France. L'Histoire écrit cet événement « digne de mémoire et foule aux pieds le « Démon de l'Envie. » (H. 4 p. 5 p. L. 3 p. 6 p. F. Artaud. *Notice*, 1821.)

Ce tableau est-il toujours au Musée de Lyon? Je ne me souviens pas de l'avoir vu en 1850; il aurait pourtant fixé mon attention. Le catalogue de 1851 ne parle pas de Louis Galoche.

A. Benoit.

P. S. — D'après le collaborateur du Magasin Pittoresque (1851, 138), ce tableau provenait de l'ancienne Académie de peinture de Paris et aurait été donné, en 1806, par le gouvernement.

—

L'Armorial de Gherle, — exposé dans la classe XI par M. V. B. Qu'est-ce?

A. B.

—

Fleurs d'oranger. — A quelle époque et dans quel pays a pris naissance l'usage de faire porter aux mariées la fleur de l'oranger? Sait-on pourquoi cette fleur a été choisie comme le symbole de la virginité?

C. H.

—

Une ceinture Piperlin. — *Tout le monde* a pu admirer un ingénieux spécimen de cette ceinture « tranquillisante, » reposant sous la même vitrine que les fuseaux de reines et de châtelaines, au Musée de Cluny. — L'appareil est simple : à une ceinture faite d'une lame de fer flexible et fermant à clef est fixé un bec d'ivoire dont l'usage n'est pas douteux.

Il y a quelque douze ans, je vis, au Musée d'Artillerie, dans la vitrine qui con-

tenait, entre autres curiosités, un sabre oriental à deux lames et une épée de Connétable, une autre *ceinture Piperlin*. Celle-ci était toute en fer : à une ceinture souple et fermant à clef venaient se rattacher, par devant et par derrière, les deux extrémités d'une autre chaîne. Celle-ci était garnie d'une double porte (cochère et poterne) qui jouait, dans l'appareil, le grand premier rôle de partie rassurante.

En 1870, je ne revis plus cette curieuse chose au Musée d'Artillerie, encore à cette époque à Saint-Thomas d'Aquin; je ne l'ai pas revue aux Invalides. Est-elle exposée ailleurs, ou bien a-t-elle été victime de ces jardiniers qui greffent des feuilles de vigne sur les statues?

G. HUNALD.

—

Sur Joannes Metellus Burgundus. — Qui connaît un savant du XVI[e] siècle nommé *Joannes Metellus Burgundus?* Quels renseignements pourrait-on me donner sur ce personnage qui a été oublié dans tous nos dictionnaires biographiques?

T. DE L.

—

Charles Vion, s[r] d'Alibray — était un poète contemporain et ami de Saint-Amant. Sa sœur avait épousé Saintot, et Voiture lui adressa quelques lettres. Quant au frère, on ignore la date de sa naissance. On pense qu'il mourut vers 1655. A part la liste de ses ouvrages, les biographes ne disent rien de plus à son sujet.

Connaîtrait-on d'autres détails sur la vie de cet homme d'esprit?

PROSPER BLANCHEMAIN.

—

Sur une citation de Dom B. de Montfaucon. — Je viens de publier quelques extraits de lettres d'un des plus savants de tous les Bénédictins, dans une brochure intitulée : *De la Correspondance inédite de Dom B. de Montfaucon* (Paris, Champion et Picard, 1879, in-8°). Montfaucon, le 24 septembre 1696, écrivait (p. 18) à Dom Estiennot : « M. Werenfels, professeur en éloquence à Basle, y va être fait « professeur en théologie au premier jour. « Il a fait diverses dissertations très-jolies, « et entre autres *De logomachiis eruditorum*. On peut fort bien dire de luy ce « que le cardinal de Richelieu disoit du « jésuite Gretser : *Il a beaucoup d'esprit* « *pour un Allemand.* »

Sous ce passage, j'ai mis les deux points d'interrogation que voici : Le mot est-il authentique? D'autres l'ont-ils attribué au cardinal de Richelieu? Je viens prier mes collabos de répondre à ces deux questions, leur faisant remarquer, d'une part, que Montfaucon était un trop sérieux érudit pour que sa citation ne soit pas puisée à de bonnes sources; d'autre part, qu'il est bien étrange qu'un aussi joli mot, — que l'on retrouve dans un des livres du P. Bouhours et dans beaucoup de recueils anecdotiques, — n'ait pas été mentionné par les contemporains du cardinal et ne lui ait été attribué, à ma connaissance, que par Montfaucon lui seul.

T. DE L.

—

Voltaire et Cervantes. — On a avancé que le nom de Don Quichotte ne se trouvait pas une seule fois dans la volumineuse collection des Œuvres de Voltaire. Est-ce exact?

E. C.

—

Sa Majesté Victoria I[re]. — Le Journal de ses voyages dans le Royaume-Uni a paru, il y a quelques années, chez Amyot, éditeur, rue de la Paix. Le publicateur du volume dit, dans une préface, qu'il a dû, par ordre de la Reine, retrancher toutes les allusions, notes et observations politiques (pleines de piquant et d'attrait, paraît-il), qui émaillaient le récit du touriste. La lecture de ce livre, tout mutilé qu'il est, offre beaucoup d'intérêt. Evidemment cette reine est une remarquable femme, une intelligence quasi virile qui a su prendre, du trône et des grandeurs, ce que le tact et le bon sens lui permettaient d'assumer, et qui redevenait mère et femme, toute à l'amour et à ses devoirs, lorsqu'elle rentrait dans son *home*. L'absence des notes politiques de l'ouvrage précité m'a fait désirer vivement connaître le côté *homme d'Etat* de Sa Majesté Victoria. Elle s'est révélée déjà comme *philosophe religieux* et comme écrivain humoriste. Quelque correspondant de l'*Intermédiaire* à Londres pourrait-il me dire s'il a paru, en Angleterre, sur la souveraine et ses manifestations politiques, une étude quelconque dans le genre de celle que M. Saint-René Taillandier a publiée dans la Revue des Deux Mondes?

Je demanderai encore aux mêmes collabos anglais quel est le meilleur portrait, photographie ou gravure, qu'on ait fait de la Reine en ces derniers temps.

GEORGES HUNALD.

—

Le Pape, Victor Hugo et l'Eglise. — De qui est le petit volume in-12 qui vient d'être publié à la librairie Fénelon (Paris, rue des Saints-Pères, 5), sous ce titre : *Le Pape, Victor Hugo et l'Eglise?* On lit dans le prospectus : « Nous devons à M. Albert de Brigny, — nom sous lequel pourrait bien se cacher un grave et vénérable personnage, — une vigoureuse, intéressante et poétique réfutation du dernier livre de V. Hugo : *Le Pape.* » Tout cela est bien fait, on en conviendra, pour exciter ma curiosité. Et encore, ajoute-t-on qu'« à côté de pages marmoréennes, il en

est d'une grâce et d'une tendresse infinies, » et que « le Titan foudroyé est battu avec ses propres armes ». Oh! qui me dira le nom de cet homme aux *pages marmoréennes* et qui a si bien foudroyé le Titan-Hugo? PHI.

—

Le sieur des Ears. — Le marquis de Treysouville, — pour ne citer que son nom de guerre (que va dire M. d'Ideville?), — entre en mon « estude », avec un petit livret au bout des doigts : « Hé bien! connaissez-vous celui-là? » — Hélas! non, bien sûr, — mais l'*Intermédiaire*, qui connaît tout, connaîtra : *Le contre-poids de l'âme, par le sieur des Ears, Angevin. A Genève, par Pierre Aubert. MDCXXVII*, petit in-8° de 96 pages, dont la dernière, qui contient la fin de la table, n'est pas chiffrée. Sous le titre, un petit cadre, avec deux figures : l'une, d'un moine, empêtré dans ses vêtements qui l'arrêtent au bas de la côte; l'autre, d'un homme leste et court-vêtu qui la gravit en gesticulant. Au verso, se lit l'*Explication de la figure, qui est à la page précédente* en huit vers français. Suit la *Préface au lecteur*, et dix-huit chapitres de morale huguenote. Je ne crois pas avoir rencontré jamais, en Anjou, fief ni famille du nom des Ears; mais je céderais bien volontiers la parole à messieurs les rédacteurs de la nouvelle *France protestante*, et me permets tout au moins de leur tirer l'oreille.

(Angers.) CÉL. P.

—

Régiments d'Albigeois et de la Couronne. — Pourrait-on m'indiquer les noms des capitaines et des lieutenants au régiment d'Albigeois, de 1660 à 1712. Vers 1712, le régiment d'Albigeois est devenu « le régiment de la Couronne ». Je désirerais également savoir les noms des capitaines et lieutenants dans ce régiment de 1712 à 1725. — Et parmi ces officiers, quels sont ceux qui ont été chevaliers de Saint-Louis? BELLATOR.

—

Une plaquette genevoise et calviniste de 1560. — Ce curieux recueil de cent articles, réglant (sous le nom de « *Cries et Edits faits et passez par nos magnifiques et très honorez Seigneurs, Syndiques et Conseil de cette cité de Genève, et publiez..., etc. L'an mil cinq cens soixante, avec privilége, chez Artus Chauvin* ») les sermons et les catéchismes, traitant des juremens et blasphèmes, des magistrats et ministres, des tavernes et estuves, des étrangers, des rues et places, des vivres, des marchés, de la chair, du vin, des fiefs, des instruments, etc., va être incessamment réimprimée par les soins d'un intelligent libraire du Midi.

Je demande si cette plaquette est aussi rare qu'on le croit, si elle n'a pas été déjà réimprimée par quelque historien ancien ou moderne de Genève, et sa valeur bibliographique, si elle a passé dans quelques ventes. Accessoirement, quelle est la portée de la pénalité qui s'y présente souvent répétée sous cette forme : « Sous peine de l'indignation de la seigneurie »? Cz.

—

Lettres choisies du sr de Balzac. — A l'article de J. L. Guez de Balzac, J. Ch. Brunet (édition de 1820 du Manuel du Libraire) cite les *Lettres choisies*, suivant la copie de Paris (Leyde, Elzevier), 1648, ou Leye, Elzevier, 1652, ou Amsterdam, 1656 et 1678, pet. in-12. Dans les divers Catalogues que j'ai consultés, je ne trouve pas d'autres dates ni d'autres éditeurs. Mais j'ai un volume, publié à Paris par *Louis Billaine*, en 1674, intitulé : *Lettres choisies du sr de Balzac*. Dans un avertissement, non daté, l'éditeur dit : « En con- « science, je ne l'avois point tant admiré « que dans l'Inventaire de ses papiers né- « gligez qu'il me permit de faire *l'année* « *passée*. J'ay mis à part quantité de let- « tres et de billets, et, comme vous témoi- « gne le titre du livre, j'ay choisi ce que « je vous donne. » Cet avertissement est-il le même que celui de 1648? Ce qui laisse quelque doute sur la parité des deux recueils, c'est que, dans le privilège de Billaine, on lit : « Les lettres choisies ont été « achevées d'imprimer pour la première « fois, *en vertu du présent privilège*, le « 26 juin 1674. » Faut-il voir dans cette mention une précaution pour prendre date d'une réimpression, le premier privilège étant périmé? Mais alors l'édition de 1678 serait-elle une contrefaçon? Le recueil de Billaine contient 365 lettres. L'édition des Elzeviers en a-t-elle le même nombre? Quelque Intermédiairiste, qui la posséderait, voudrait-il bien me dire quel est l'éditeur, soit de l'un et de l'autre recueil, s'il y a identité, soit de celui de 1674, s'il est différent du recueil de 1648? Si j'habitais Paris, je n'aurais pas besoin de faire une question et vérifierais par moi-même. Mais..... E.-G. P.

—

Tablettes chronologiques de G. Marcel. — J'ai sous les yeux un ouvrage intitulé : « Tablettes chronologiques, contenant avec « ordre, l'état de l'Eglise en Orient et en « Occident; les Conciles généraux et par- « ticuliers; les antheurs ecclésiastiques; « les Schismes, Hérésies et Opinions qui « ont esté condamnés. Pour servir de « Plan à ceux qui lisent l'histoire sacrée. « Présentées au Roy. Par G. Marcel, avo- « cat au Parlement. » (Paris, Denys Thierry, 1682, 1 vol. in-16.) A la dernière page, en suite du privilège, on lit : Achevé d'im-

primer pour la première fois le 30 août 1680. — Cet ouvrage a été réimprimé en 1709. Nouvelle édition. (Paris, Esprit Bellot, 1 vol. in-8°.) L'édition de 1682 est-elle la première? Je suis tenté de le croire, puisque le titre ne porte pas la mention : « Nouvelle édition, » qui est à celle de 1709. Serait-ce un nouvel exemple d'un livre publié *deux ans après* le privilège obtenu et *après* l'impression? J'ai déjà signalé un exemple de cette singularité, à propos des Commentaires de Méziriac sur les Epîtres d'Ovide. E.-G. P.

—

Le Petit Pompée. — En 1752, a paru à Londres (peut-être Paris?) un livre intitulé : *La Vie et les Aventures du Petit Pompée, histoire critique, traduite de l'anglois par M. Toussaint.* Le *Petit Pompée* est un chien, dont le portrait orne le frontispice du livre. Les termes de la préface me laissent quelque doute sur un point : Est-ce une traduction ? Est-ce une supercherie littéraire et l'ouvrage est-il de Toussaint? Je désirerais savoir également si c'est François-Vincent Toussaint, auteur du livre : *Les Mœurs*, condamné par le Parlement et qui a dû quelque vogue à cette condamnation? Bien que philosophe, F. V. Toussaint, qui avait fait paraître *les Mœurs* sous le pseudonyme transparent de *Panage*, n'allait pas aussi loin que les plus fougueux philosophes du temps, il proclamait l'immortalité de l'âme, etc., etc., si bien qu'on l'avait surnommé le « Capucin de la secte. » E.-G. P.

—

Edition originale de « la Dot de Suzette ». — M. Olivier Barbier indique ainsi une édition de l'an VI et une contrefaçon : « *La Dot de Suzette*, ou histoire de madame Senneterre, racontée par elle-même (par J. Fiévée). Paris, Maradan, an VI-1798, in-12, XII-222 p., avec une figure. « Il existe une contrefaçon trompeuse de cette première édition. Elle est imprimée en caractère plus petit, et la figure y est en contre-partie. Dans l'estampe de l'édition originale, Suzette est à gauche et Mme de Senneterre à droite, t. Ier, col. 1114, e. »

Voici deux autres éditions ou contrefaçons :

1° *La Dot de Suzette...* A Paris, chez Maradan, an sixième, in 18, XII-222 p. Les caractères d'imprimerie se rapprochant du petit romain œil moyen. N° XXII de Fournier. La figure, non signée, est en contre-partie. L'édition est assez jolie. — 2° *La Dot de Suzette...* A Paris, chez Maradan, an sixième, in-12, XII-233 p. et les titres. Caractères d'imprimerie : cicéro ordinaire. N° XXXVIII. La figure en contre-partie est signée Chaillou, inv. B*. Le tirage est meilleur que dans l'édition du format in-18.

Connaît-on d'autres éditions ou contrefaçons en l'an VI ? H. DE L'ISLE.

—

Jacques Mathath — est l'auteur de l'ouvrage suivant : « *Les Fils de Clovis.* Journée dramatique de l'Histoire de France. Paris, Barba, 1836 » (in-8, 178 p.).—Titre de la couverture : « Les Fils de Clovis. Journée dramatique de l'Histoire de France. Paris, 1835. » — Dédicace : « A mon ami, M. P. Deshouillières.»—Jacques Mathath est resté inconnu à Bourquelot; serait-ce un pseudonyme ?
H. DE L'ISLE.

—

Un collaborateur du Magasin pittoresque.— Sait-on quel est le nom de l'auteur des Notices sur les « Musées et Collections particulières des départements » qui parurent il y a une trentaine d'années?
A. B.

—

Ex-libris de Marat.— L'ex-libris de Marat existe-t-il réellement? Pour ma part, je ne l'ai jamais vu. Des marchands auxquels je l'ai demandé, les uns m'ont dit qu'ils ne l'avaient *plus*, les autres qu'il n'existait pas. Bien qu'il fût médecin des Gardes du corps du comte d'Artois, ce n'était pas, avant 93, un bien haut personnage. Si je m'occupe de cette personnalité envieuse et haineuse, ce n'est certes pas que je sois flatté d'une confraternité avec lui, car il y a dans son rôle quelque chose qui choque mes idées (un médecin qui est destiné à sauvegarder la vie des autres, et qui fait profession de les guillotiner !). C'est comme ces viragos qui se battent à coups de fusil (la femme, source et productrice de la vie, qui se met à enfanter la mort !!). Cela est monstrueusement anormal !

Quelque bibliophile pourrait-il me renseigner ? Doct. BY.

—

Tranche à la Bougainville. — Sur un catalogue de livres, récemment publié par une importante maison de librairie de Paris, un volume est désigné comme ayant une *tranche à la Bougainville.* Quel est le sens de cette expression? J'ai feuilleté, depuis trente ans, un très grand nombre de catalogues, et c'est la première fois que je la rencontre.
(Lyon.) J. D.

—

Un problème sur la pesanteur. — Combien de temps mettrait un corps pour arriver au centre de la terre, la pesanteur étant directement proportionnelle à la distance du centre?

Dans quel ouvrage trouverait-on la question traitée? ANNEMUNDUS.

Réponses.

Une histoire du Soufflet (VII, 400; 482, 627; VIII, 47, 76, 428, 493; IX, 234, X, 137, 619, 681; XI, 106, 523, 557, 627, 652, 680). — Bret, dans son commentaire sur *Les Précieuses Ridicules*, nous apprend que l'un des mérites du jeu du célèbre Scaramouche, « une de ses gentillesses étoit de donner un soufflet *avec le pied.* » O. D.

— A tout hasard, rappelons le soufflet donné par la femme de Molière au jeune Baron (Hist. de Molière, par Taschereau). E.-G. P.

— Je trouve dans un Dictionnaire de la langue romaine (1768): « *Alapistas*, farceurs qui se souffletoient pour faire rire le peuple. » Cette grosse facétie a sans doute été de tout temps en usage parmi les bouffons; mais il est curieux qu'elle ait pu dévenir assez à la mode pour créer un mot et comme une spécialité. O. D.

—

« **Buonaparte et sa perfidie dévoilée** » (VIII, 522). — Quérard s'est trompé, il faut lire: Joseph *Chamoulaud*, lequel est cité, p. 93 et 125 du journal intitulé: *Le Censeur des Censeurs*... Paris, 1816, in-4. H. I.

—

Les naïvetés sinistres de l'histoire (IX, 705, 762; X, 19; XI, 493, 526, 586). — Eh bien! non, non, trois fois non! Le mot attribué à Sébastiani n'est pas historique. Je m'inscris en faux contre l'assertion de notre savant A. D. et je le prie de se reporter à la séance, qu'il cite, du 16 septembre 1831, au *Moniteur* du 17, p. 1601. Il y pourra lire: « *M. le ministre des* « *affaires étrangères:* Je n'ai que peu de « mots à dire, le gouvernement a commu« niqué tous les renseignements qui lui « étaient parvenus sur les événements de « Pologne. Il a appris qu'une capitulation « avait mis au pouvoir des Russes la place « et la ville de Varsovie,... que 36,000 « hommes se trouvaient en Podlachie et « qu'enfin, au moment où l'on écrivait, « la *tranquillité* régnait à Varsovie. » (Mouvements divers.)

Un homme d'honneur, un patriote aurait pu dire et écrire la même chose de Paris, le 6 décembre 1851. La *tranquillité* y régnait, aussi effroyable que possible pour les vaincus. Il y a dans l'*ordre* un rayon de sérénité, de légalité, de justice, qui manquait à Paris, comme à Varsovie. L'expression employée par Sébastiani témoigne donc qu'il en avait conscience, et la voix d'un brave soldat pouvait suffire à lui donner l'accent d'une protestation. CENESTILTROP.

—

L'Abbé *, auteur du Maudit** (X, 201; XI, 41, 94, 716). — La question de paternité du roman *le Maudit* revient bien souvent sur le tapis. Tous les bibliophiles ont essayé de pénétrer ce mystère, et chaque fois que l'on a cru mettre la main sur le *coupable*, on a vu surgir mille protestations. Il y a quelques jours encore, Louis Ulbach, dans la *Revue polit. et littér.*, n° du 28 décembre 1878, se défendait énergiquement d'avoir donné le jour à cet écrit, et la raison qu'il produit pour se justifier semble assez juste, car on a vu rarement un nègre né de parents blancs...

Avec la permission des honorables collabos, je vais leur faire un rapprochement qui, s'il ne tire pas à conséquence d'une façon absolue, ne laisse pas d'établir une grande probabilité:

Plusieurs lettres données dans ce roman sont jugées d'après un système de graphologie que nous connaissons. Je citerai en particulier celle qui se trouve à la page 302 du tome II de la nouvelle édit. (publiée chez Degorce-Cadot). Cette lettre est suivie d'une longue dissertation où l'on voit en germe les théories données plus tard, par l'abbé J. H. Michon, qui se dit le « maître » en graphologie, le fondateur de cette science nouvelle (?). — Or, le *Maudit* a paru en 1864, et les premiers écrits de Michon sur la graphologie datent de 1869 (voy. *Système de graphologie*, 5e édit., p. 10).

Il faut donc admettre de deux choses l'une: ou bien l'abbé Michon ne serait point le fondateur de la graphologie, ou bien il serait l'auteur du *Maudit*. J. F.

— Dans ses Notes et impressions de la *Revue politique et littéraire* du 28 décembre 1878, M. Louis Ulbach donne les renseignements suivants:

« Un journal de province, fort obscur, il est vrai, *le Vosgien*, a profité de je ne sais quoi pour me dénoncer comme l'auteur du *Maudit*, de la *Religieuse*, des romans de *l'abbé X*... — Je n'ai pas besoin de dire que ce journal est clérical, panaché de bonapartisme. Il faut, en effet, le parti pris bien arrêté d'un journal de sacristie, décidé à ne reconnaître jamais un prêtre dans cette littérature ecclésiastique, pour m'affubler encore d'une paternité que j'ai démentie souvent et que je regarde comme injurieuse. — Si j'avais fait le *Maudit*, je n'en serais pas fier; mais je l'aurais signé. Je ne comprends pas qu'on touche à des questions délicates, où la conscience doit servir de caution à l'écrivain sans se nommer. — J'ai, à différentes reprises, protesté

contre cette accusation; à chaque fois, il s'est trouvé un journal jésuitique pour me répondre : « C'est très bien de nier, mais prouvez que vous n'êtes pas l'auteur. » — Comme si l'on pouvait prouver une négation de cette nature !

« La querelle ne peut se terminer que par une déclaration formelle de l'auteur véritable. Je m'étonne qu'il garde le silence. Prêtre détaché de l'Eglise, il est assez libre pour signer aujourd'hui son œuvre. Il semble douter de sa cause et des moyens employés pour la soutenir, en ne se nommant pas. Il servirait ses idées en se démasquant. On nous accuse toujours d'attaquer l'Eglise. Il est bon, pour l'affranchissement de ceux qui souffrent dans le bas clergé, pour le triomphe de la justice, qu'on sache enfin que les plaintes partent de l'Eglise elle-même. En tout cas, c'est une question de dignité personnelle et de courage.

« Je ne me défendrai plus; j'espère que l'auteur du *Maudit* me défendra. Il a une éclatante revanche à prendre; il y a si longtemps que je sais son nom et que je ne le dis pas! » *P. c. c.* : Ol. B.

—

Poésies pour ou contre la peine de mort (XI, 514, 596, 631). — Aux indications qui ont été fournies il convient d'ajouter : *Droit à la vie et à la mort*, par Brifaut, édition Prosper Diand; — les strophes de Lamartine « Contre la peine de mort » (1830); — deux pièces de Victor Hugo « Un échafaud » et « En voyant une nourrice », faisant partie du livre de *Pape*.

L'ouvrage qu'on a signalé de M. Courtat, *Pour la peine de mort*, poème, vient de paraître en septième édition, revue et considérablement augmentée (Paris, Delaroque, in-8 de 183 pages). Les notes qui remplissent la seconde moitié du volume contiennent une foule de renseignements historiques et statistiques très curieux.

S. D.

—

Courbet et Inscriptions sur les murailles (XI, 518, 687, 720, 754). — Battur était si peu un candidat imaginaire, qu'il figure sur la liste publiée le 4 juin 1848 par le *Courrier de l'Assemblée nationale*, et qui ne comprenait pas moins de 177 candidats pour onze siéges vacants. Ce qui fit à Battur une célébrité *sui generis* ce ne fut pas sa profession de foi, une des plus sensées du moment (pp. 514-515, t. II, des *Murailles révolutionnaires*), ce fut l'affiche, originale comme le nom du candidat, par laquelle, s'adressant aux électeurs, il leur disait, en caractères énormes : *Nommons le citoyen | Battur, | avocat à la Cour d'appel.* Ce : *Nommons Battur !* fut relevé aussitôt par le *Charivari*, et la *scie* continuée par les épigraphistes de la rue avec un zèle tel qu'on finit par croire que Battur était un produit de l'imagination, un mythe, et chaque fois que se produisait une candidature dont on ne voyait pas le pourquoi, on s'écriait, au lieu de discuter : *Nommons Battur!* N. M.

—

Henri Grégoire et sa fortune (XI, 540, 601, 632, 688). — Le n° de janvier-février de la « Revue historique », publiée chez Germer-Baillière, contient un intéressant article de M. A. Gazier, sur l'administration épiscopale de Henri Grégoire, 1791-1801. Ol. B.

—

Une nouvelle édition du Dictionnaire des Contemporains (XI, 618, 669, 695, 722). — 1858 doit être la date vraie de la mort de Furcy Guesdon; j'avais mis 1856 par à peu près. Il habitait Saint-Cloud et il allait faire le catéchisme aux enfants de Boulogne-sur-Seine. C'est donc à Saint-Cloud qu'il est mort. W. J.

— Le Dictionnaire Vapereau vient d'être singulièrement traité par V. B., exposant de la classe XI. Un avocat de Nancy, M. L. L., a écrit sur ce même Dictionnaire deux articles de critique dans l'*Espérance, Courrier de Nancy*, il y a une vingtaine d'années. Il y aurait là de bons renseignements à glaner, mais où retrouver les numéros? A. B.

—

M. de Pimpont (XI, 643, 701, 724). — En effet, M. de Pimpont n'appartenait pas à la famille de la Guesle (j'ai commis autrefois cette erreur). C'était *Germain* Vaillant de Gueslis, natif d'Orléans. Il était helléniste et poète latin. Il fut élevé dans la maison de Coligny, conseiller au Parlement de Paris, abbé de Paimpont et définitivement nommé évêque d'Orléans. Il mourut, ayant dépassé 70 ans, à Meung-sur-Loire, petite ville de son diocèse.

Prosper Blanchemain.

—

Les Châtiments, de V. Hugo (XI, 680, 734, 759). — L'édition originale n'est pas, comme paraît le croire notre collabo P. V. M., celle in-32 imprimée à Saint-Hélier, Dorset Street, 19, sous la rubrique 1853, Genève et New-York; mais bien celle grand-in-32, de 407 pages, dont voici le titre : « *Châtiments*, par Victor « Hugo. 1853, Bruxelles, Henri Samuel « et Ce, éditeurs, rue des Secours, 7; et « chez tous les libraires. »

Il suffit de comparer ces deux éditions pour en avoir la preuve. Celle de Saint-Hélier porte en tête les lignes suivantes : « Il a été publié à Bruxelles une édition « tronquée... »

Eh bien, l'édition *tronquée*, qui évidem-

ment a précédé celle de Saint-Hélier, est celle dont je viens de parler, publiée par Samuel.

Pour conclure donc, voici ce que je propose de constater, afin de tirer d'embarras les bibliographes futurs :

1re éd. *tronquée :* éd. Samuel, 1853.
— *complète :* éd. de St-Hélier, 1853.

MAXIME B.

—

Almanach de Versailles. Etats Militaires et de la Marine (XI, 711, 703; XII, 13). — Mille fois merci à l'obligeant correspondant G. E. M. qui m'a renseigné si complètement. — Je puis ajouter, à ce qu'il a bien voulu me dire, que je connais l'année 1788 de la Marine et des Colonies, et l'année 1790 des Colonies. Est-ce qu'à Paris on ne pourrait pas trouver, aux Archives Nationales, la date à laquelle ont exactement commencé les publications de l'Almanach de Versailles et de l'Etat de la Marine? Il me semble que, pour obtenir le privilège du Roi, on devait faire une déclaration et inscription sur quelque registre à la Direction Générale de la Librairie? Ces registres existent peut-être aux Archives?... L'*Intermédiaire* finira peut-être par trouver le derier mot de cela.

MONREPOS.

—

Felix quem faciunt... (XI, 737; XII, 20). — Ce vers n'a pas d'auteur connu, il n'est qu'une imitation de celui-ci qui se recommande à la méditation de nos jeunes confrères Intermédiairistes :

Felix quem faciunt aliorum cornua cautum.

L'auteur de ce vers est Owen, il se trouve dans ses *Epigrammata*. W. W.

—

Portrait de Rabelais (XI, 739; XII, 23). — Je possède un portrait du célèbre curé de Meudon, par Chrétien, d'après des dessins originaux du XVIe siècle. Le buste est vu, presque de face. Sur la tête, la calotte du prêtre, posée d'un air crâne, découvre le front large et un peu soucieux. La bouche entr'ouverte fait paraître la lèvre inférieure saillante et sensuelle. La barbe, courte, est cependant bien fournie de chaque côté du visage et laisse voir la forme du menton.

L'illustre écrivain est vêtu d'un manteau à larges manches, garni d'hermine, attaché sur le devant par un cordon qui forme boucle. Une grande collerette, en batiste plissée, suit les mouvements du col. Rabelais est assis sur un fauteuil carré à immense dossier, renversé à demi. Il paraît avoir alors environ 45 ans. Cette lithographie, assez bien faite, est tirée d'un ouvrage édité en 1825 environ, intitulé : *Les grands hommes du XVIe siècle.*

Les portraits y sont accompagnés de biographies signées de noms connus : Lemontey, Miel, Alexandre, Henry et Amaury Duval, Joseph Fourier, Campenon, Andrieux, Auger, etc.

Hopwood a gravé sur acier, d'après une miniature de la Bibliothèque Nationale, un petit portrait de Rabelais, vu de profil, et coiffé d'une toque. La physionomie est jeune et spirituelle.

Un portrait au crayon, attribué à Janet Clouet, montre Rabelais arrivé à l'âge mûr, ayant une barbe abondante qui lui descend sur la poitrine, coiffé d'une toque et vêtu d'une sorte de manteau monacal; son visage, vu de face, a une expression sérieuse, les regards observent; la bouche est entr'ouverte, le front est vaste. Ce portrait a été lithographié par M. A. Prieur.

Vers la fin du XVIIe siècle, un anonyme a peint un portrait de Rabelais. Ce tableau appartient à l'Ecole de médecine de Montpellier. Il a été gravé par Ambroise Tardieu, il y a une quinzaine d'années.

Michel Lasne et Moncornet, — également au XVIIe siècle, ont gravé séparément, et pourtant avec beaucoup de points de ressemblance, le portrait du célèbre auteur de Pantagruel.

Jean Sarrabat, au commencement du XVIIIe siècle, fit une gravure en manière noire représentant Rabelais en buste et de trois quarts, la bouche ouverte, la mine joyeuse et sardonique, coiffé d'un bonnet orné d'une médaille, par devant, et ayant un vêtement ouvert au col.

Cette gravure a été copiée par P. Savart (1777), N. de Launay, A. Ribault et J. Beaune (lithographie).

Il faut citer encore parmi les « pourtraicteurs » du grand Satirique : M. Hubert (1699); E. Desrochers, qui nous montre Rabelais tenant un verre à la main et ayant près de lui un vaste flacon; au-dessous, sont écrits ces vers de Gacon :

Rabelais, ce Varron françois,
Dans son agréable satire,
Pinçant peuples, prélats et rois,
Trouve l'art de nous faire rire.
Heureux si ses écrits plaisants,
Et qu'avec justice l'on prise,
Etaient eux-mêmes plus exempts
Des vices qu'il y satirise.

Scriven, Landon, W. de Broen, Taugé (1739); François Chauveau, Demouchy, Giroux (d'après un dessin de L. Massard; H. Brevière (d'après Th. Frère); Normand fils (d'après une médaille de Gatteaux); une gravure de Folkema représente : *Le Temps découvrant le portrait de Rabelais.* Eug. Delacroix a peint, pour la Bibliothèque de Chinon, un portrait de Rabelais qui a été exposé au Salon de 1834. F. A. Corps (Salon de 1845) : *Rabelais écrivant Pantagruel.* Edouard Hamman (Salon de 1848) : *Rabelais à la cour de*

François Ier, faisant une lecture pantagruélique. H. J. Vetter (Salon de 1850) : *Rabelais reposant sous une treille;* et *Le quart d'heure de Rabelais* (Exposition universelle de 1855).

Une statuette a été exposée par Machault au Salon de 1868, et une statue de pierre a été sculptée par Elias Robert pour la décoration du nouveau Louvre.

Enfin, pour compléter cette liste, je citerai : M. Charles Aubert (élève de l'école des Beaux-Arts de Lyon et de MM. Dumont et Bonnassieux), qui vient d'envoyer au Salon lyonnais, de 1879, une : *Esquisse du concours de Rabelais dans la ville de Tours* (Plâtre). LÉON FOX.

—En 1830, Barba a publié, avec le concours de Francisque Michel, une galerie Rabelaisienne, sous ce titre : *Rabelais analysé, ou Explication de 76 figures gravées pour ses Œuvres*, etc.... Le n° 5 donne un plan du Chinonois, au bas duquel sont trois médaillons, reproduisant les portaits du célèbre écrivain d'après les originaux de Montpellier, de M. Lasne et du président Perrot. En regard du titre de l'ouvrage est la gravure d'un 4e portrait, sans indication de source, mais reproduisant celui de M. Lasne. Montpellier ayant conservé le portrait sus-indiqué, sait-on ce que sont devenus ceux qui appartenaient à MM. Lasne et Perrot? Cette recherche est utile et urgente, en présence de la détermination des villes de Tours et de Chinon d'élever une statue à l'immortel auteur de Gargantua et de Pantagruel, d'autant que les artistes me paraissent disposés à lui donner une figure d'après la légende et la fantaisie, ainsi que l'a fait Eugène Delacroix dans le portrait en pied peint pour la mairie de Chinon. A. D.

—

Epitaphe de Trivulce (XI; 740). — Offensé à Milan et accusé à Paris, Trivulce, à 82 ans, vint en France pour se justifier auprès du roi. François Ier le reçut froidement, lui adressa à peine quelques mots, et écarta les explications. Un jour, à Arpajon (alors Châtres), Trivulce apprit que le roi devait traverser la ville à cheval. Ne pouvant marcher, il se fit porter malade, sur sa chaise, au milieu de la rue; le roi passa en détournant la tête et sans répondre à Trivulce, qui s'écriait : « Sire, « ah! Sire, au moins un moment d'au« dience... » Ramené chez lui, Trivulce se mit au lit, où il mourut un mois après, le 5 décembre 1518, ayant dicté lui-même cette épitaphe, inscrite sur son tombeau, à Milan :

J. J. Trivultius, Antonii filius, qui nunquam quievit, quiescit. Tace.

(Extrait de « l'Histoire de France racontée à ses petits-enfants, par Guizot, » T. III, p. 41.) A. D.

—

Date de la mort du comte Antoine Hamilton (XI, 741; XII, 25). — M. Auger, dans sa notice sur la vie et les ouvrages d'Hamilton (Œuvres du comte Antoine Hamilton. 3 v. Paris, Renouard, 1812), dit que Jacques II donna à *A. Hamilton* un régiment d'infanterie et le gouvernement de Limerick, l'une des principales villes de ce royaume. Ce monarque, après un règne de 3 ans, fut chassé de ses Etats et vint pour la seconde fois chercher un asile en France. Hamilton fut du nombre de ceux qui le suivirent dans sa retraite. Après une vie sans chagrins et sans affaires, partagée entre la solitude et le monde, le loisir doucement occupé et les brillantes distractions de la société, Hamilton mourut à Saint-Germain en Laye, le 6 août 1720, âgé d'environ 74 ans. LÉON FOX.

—

Vaisseaux cuirassés (XI, 743; XII, 26). — L'idée de munir les vaisseaux d'une cuirasse, pour les protéger contre les projectiles de l'ennemi, ne remonte-t-elle pas aux batteries flottantes qu'imagina l'ingénieur d'Arçon et qui figurèrent, en 1782, au siège de Gibraltar? Elles étaient revêtues d'une forte cuirasse en bois, et une circulation d'eau avait été ménagée dans l'épaisseur du massif. Un blindage formé de vieux câbles était destiné à amortir l'effet des boulets des assiégés. L'opération, mal exécutée, n'eut pas de succès : quelques batteries furent détruites par le feu parti des fortifications de la place; les autres furent incendiées par les assiégeants eux-mêmes, mais des militaires instruits regardèrent le projet comme très digne d'attention et, à soixante-dix ans de distance, les batteries flottantes et cuirassées se montrèrent dans la guerre de Crimée. C. D.

—

Cabine des guetteurs, à Vienne (XI, 743; XII, 27). — Il existe depuis longtemps à Gray (Haute-Saône), dans le clocher de l'église paroissiale, un cadran divisé sur lequel se meut un instrument de visée destiné à faire reconnaître immédiatement le village où se déclare un incendie. Le professeur Littrow n'a donc rien inventé et n'a fait qu'introduire à Vienne un appareil fort anciennement connu. R. DE STARN.

—

Les pompes à incendie (XI, 743; XII, 27). — Consulter l'ouvrage de M. D. Magérus, *Das Feuerlœschwesen...* (*Du service des Incendies dans toutes ses parties, d'après son développement historique, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, avec 200 gravures sur bois). Ulm, 1877, grand in-8°, VIII-312. — Ce volume est précédé de 4 pages d'introduction, qui portent le titre pompeux de *La littérature du service des incendies*, et d'une biblio-

graphie chronologique des principales publications sur la matière. — Voir aussi le Dictionnaire des Institutions de la France, de Chéruel. UN LISEUR.

— Tertullien, au XXXIXe chapitre de son *Apologétique*, fait mention des « pompiers » de son temps; il les nomme *sparteoli*. On sait que le célèbre apologiste mourut vers 245 et que son livre date des premières années du IIIe siècle.
ANNEMUNDUS.

— Il est probable, puisqu'on nous le dit, que les pompes à incendie étaient anciennement connues; mais en tout cas cette connaissance était perdue, non seulement au moyen âge, mais dans des temps beaucoup plus rapprochés de nous. Je possède un exemplaire de la grande planche de Huguet et Thomassin, représentant l'incendie de Rennes en 1720, qui consuma 27 rues, 5 places publiques et une église. Or, au milieu d'une foule de personnages qui déménagent par les fenêtres ou dans la rue, on n'y voit qu'un groupe d'individus faisant la chaîne, pour apporter, dans une grande cuve, de l'eau qu'une autre chaîne porte, à l'aide des mêmes engins, *de simples seaux*, jusque sur le foyer qui apparaît au travers des fenêtres. Les derniers travailleurs sont sur une échelle et rejettent les seaux vidés par la fenêtre. — Ce qui doit promptement les mettre hors de service. — On reste confondu quand on voit à l'aide de quels moyens primitifs on combattait, en 1720, le fléau que nous domptons aujourd'hui avec des pompes à vapeur. Dans la gravure on ne voit pas trace de *crocs*, ni d'abatage de maisons. Il n'y a, dès lors, rien d'étonnant à ce que, comme le dit une note au bas et à gauche, l'incendie ait duré du 22 au 29 décembre, ce qui fait huit jours pleins, et qu'il ait fait des ravages aussi considérables.
DOCT. BY.

—

Le comte de Moré de Pontgibaud (XI, 744). — Voici la reproduction d'une note manuscrite du comte Thomas d'Espinchal, mort le 26 janvier 1823, que j'ai relevée sur son exemplaire du *Voyage au Mont-d'Or* (sic) du comte de Sallaberry (Paris, imp. Crapelet, 1802, in-8o), maintenant conservé à la bibliothèque publique de Clermont-Ferrand:

« La terre de Pontgibaud appartenait, il y a soixante ans, à une branche de la maison de Lorraine (prince de Pons, de Marsan, etc.) et fut acquise par M. de Moré de Challier, lequel était proche parent (beau-frère) du président de Sallaberry. Il mourut quelques années avant la Révolution, laissant à ses deux fils, par ses extrêmes économies, une belle fortune dont plus de 300 mille livres en or. La veille de sa mort, sentant approcher sa fin, il indiqua à son fils aîné tous les endroits qui recélaient ses louis. Il s'en trouva dans les fentes des boiseries et des parquets, et jusque sous l'autel de la chapelle du château. L'aîné prit le nom de Pontgibaud, et, peu avant la Révolution, était major en second du régiment de Dauphiné. Il sortit de France avec beaucoup d'argent, et vint à Coblentz se réunir à la noblesse d'Auvergne. Il versa, dans la caisse de secours que nous avions établie, la somme de 24 mille livres. Après la campagne, il vint à Lausanne avec sa femme. Prévoyant le pressant besoin où il allait se trouver, lui et son épouse se mirent à travailler et à faire travailler, puis imaginèrent d'établir une maison de commission qui fit sur-le-champ de bonnes affaires, par la confiance qu'ils surent inspirer aux Lyonnais fugitifs en 1793 et 1794. Obligés de fuir de Lausanne, ils se retirèrent à Constance, où ils donnèrent une plus grande extension à leur entreprise. M. de Pontgibaud appela pour y coopérer plusieurs de ses camarades, dont, entre autres, M. de Mac Mahon, son colonel, deux capitaines, etc. Il obtint de l'Empereur la permission de s'établir à Trieste. En 1802, cette maison de commerce, connue sous le nom de la Brosse et Cie, faisait les plus grandes affaires dans toute l'Europe, et jouissait du plus grand crédit.

« Le cadet, appelé le chevalier de Pontgibaud, a commencé, je crois, à servir dans les mousquetaires. Ayant fait quelques dettes, son père, très dur envers ses enfants, sollicita et obtint une lettre de cachet pour le faire mettre à Pierre-Encise. Le ch. de Pontgibaud, ayant trouvé le moyen de s'évader, se rendit aussitôt aux Etats-Unis, s'attacha à M. de La Fayette, fit toutes les guerres d'Amérique avec distinction, et revint avec la croix de Cincinnatus et un traitement du Congrès. A la mort de son père, il eut mieux de cent mille écus pour sa part dans sa succession. Au commencement de la faveur populaire de La Fayette, il fut sollicité vivement par son ancien général pour servir avec lui la cause révolutionnaire. Il eût facilement joué le rôle de Gouvion; mais il se refusa obstinément à prendre un parti qui répugnait à ses principes. Ayant dans le même temps épousé la fille aînée du maréchal de Vaux, veuve de M. de Fougières, il sortit de France avec elle et fut s'établir à Carlsruhe. En 1792, il fut à Coblentz se réunir à la noblesse d'Auvergne, puis retourna à Carlsruhe, où il séjourna tant que ce lieu put être sûr pour lui, et que ses moyens le lui permirent. Au bout de quelques années, il se détermina à se rendre aux Etats-Unis pour y réclamer du Congrès les arrérages du traitement qui lui avait été accordé, et tirer parti des terres qui lui avaient été concédées. Il revint à

Hambourg, se réunir à son épouse. Pendant son séjour à Philadelphie, il y obligea M. de Talleyrand, à qui les moyens manquaient pour revenir en France où la Convention avait décrété la permission d'y reparaître. Le chevalier de Pontgibaud lui prêta 600 louis : ce qui lui donna la facilité d'arriver à Hambourg, puis à Paris, où il ne tarda pas à jouer un grand rôle. »

Si cette note n'était déjà un peu longue, j'y ferais quelques corrections et additions qui serviraient à restituer les noms de personnes qui ne sont désignés dans les Mémoires du chevalier de Pontgibaud que par des lettres initiales. Je me contente de donner le titre exact de cet ouvrage sorti (particularité bonne à noter) des presses d'H. de Balzac, notre célèbre romancier : *Mémoires du comte de M..., précédés de cinq lettres, ou considérations sur les mémoires particuliers* (adressées à l'auteur par le comte de Sallaberry?). Paris, Victor Thiercelin, libraire, 1828, in-8°, avec une lithog. qui représente le fort de Pierre-Encise. P. Le B.

—

Dernières recommandations de Louis-Philippe (XI, 745). — Il nous paraît bien difficile d'admettre que le roi Louis-Philippe, avant sa mort, ait invité, selon le dire du bibliophile Jacob, « M. le duc de « Nemours, comme chef de la famille « d'Orléans et tuteur de son neveu le comte « de Paris, à ne faire aucun pacte avec les « Bourbons de la branche aînée. » — Bien des raisons au contraire portent à penser que les idées du roi Louis-Philippe à ce sujet étaient tout autres que celles qu'on lui prête. — Il y a peu de jours encore, un vieillard plein de verdeur et d'énergie, malgré ses 88 ans, M. Louis Mollin, ancien député d'Ambert (Puy-de-Dôme) sous la monarchie de juillet, me contait que, visitant la famille royale à Claremont pendant l'année qui précéda la mort du Roi, ce dernier lui dit ces mots : « Aujourd'hui je suis bien persuadé de ceci : c'est que le comte de Chambord ne peut rentrer en France sans nous, et qu'il nous serait impossible d'y rester sans lui. »

Ces paroles du Roi furent rapportées, il y a quelques années à M. le duc de Nemours, qui les approuva sans réserve. D'ailleurs, la démarche si politique, si logique et en même temps si touchante de M. le comte de Paris auprès du chef de sa famille, M. le comte de Chambord, n'est-elle pas la meilleure réponse à faire aux esprits chagrins qui voudraient, à leur profit, entretenir la division dans la maison de France? — Nous en savons long à ce sujet; la discrétion nous interdit d'en dire davantage : qu'il nous suffise d'affirmer que ces esprits chagrins travaillent en pure perte. Henry d'Ideville.

—

Claude Tillier (XI, 745; XII, 29). — Vous arrivez à point, cher collabo, aujourd'hui même s'ouvre une souscription pour élever un monument à Tillier : vous ne pourrez refuser votre obole. — Tillier (Claude) est né à Clamecy le 21 germinal an IX, c'est un vrai fils de la Révolution. Vous faire sa biographie, ce serait faire celle de tous ces hommes de cœur qui combattent sans relâche jusqu'à ce qu'ils succombent à la peine. Il fut soldat, puis instituteur, et mourut pamphlétaire, le 12 octobre 1844, à Nevers. Nul mieux que lui ne connut le moyen d'enfoncer, comme il le dit, dans la peau de ses adversaires, un dard barbelé qu'il n'était plus guère possible d'en faire sortir sans arracher les chairs avec lui. Demandez des nouvelles à l'illustre Dupin, à Mgr Dufêtre, le tonitruant évêque de Nevers! Mais ceux-là sont morts. Demandez aux jésuites, il en existe encore, ils vous diront combien Tillier leur a troué de soutanes et de scapulaires. Maintenant, si vous voulez savoir si Tillier fut inférieur ou supérieur à son modèle Paul-Louis, lisez ce roman inimitable que connaissent bien les Anglais et les Américains, et que j'ai trouvé même en Allemagne, *l'Oncle Benjamin*, et vous saurez alors à quoi vous en tenir. Lisez aussi *Belle plante et Cornélius*, cette touchante et burlesque histoire d'un fou de génie, et, pendant que vous y serez, lisez tout, lisez *Sainte Flavie*, *Je veux être recensé*. *Une croix de plus*. *Dotation du duc de Nemours*, *Deux épisodes d'une tournée épiscopale*, *L'évêque de village*, etc., et vous me direz alors si le bûcheron Morvandeau vaut le vigneron Tourangeau! L. Guéneau.

— Tillier, né en 1802, fut artilleur, instituteur primaire, journaliste et littérateur. Comme Timon (Cormenin), il fit une guerre active au gouvernement de Louis-Philippe. L'édition de ses Œuvres, 1844, est précédée d'une préface de Félix Pyat. Le Catalogue général de la librairie française, 1840-1865, publié par O. Lorenz, donne la liste de ses écrits. B. C.

—

Le dernier des Napoléon (XI, 745). — Attribué à M. le comte de Kératry, dit M. Ol. Barbier, I, 883 f. L'ouvrage est dédié à S. M. Maximilien Ier, Empereur du Mexique. La Maison Forte.

— M. de Beust, le Bavarois devenu ministre en Autriche, passa pour être l'auteur de ce livre, aussi malveillant pour l'Empire écrasé en six semaines, que dédaigneux pour les républicains qui ont arrêté les vainqueurs devant Paris pendant cinq mois. Oculi.

— Quand l'ouvrage parut, vers 1874, on

s'accordait généralement à en attribuer la paternité au comte Appony.

ANNEMUNDUS.

— L'*Intermédiaire* a déjà parlé de ce livre en 1874 (VII, 518, 546). Il a été dit que l'auteur n'était ni M. de Beust, ni M. de Hubner, mais bien M. C..., ancien secrétaire de l'empereur Maximilien.

S. D.

—

Le plus ancien Errata (XI, 745; XII, 29). — M. Desbarreaux Bernard, dans l'excellent catalogue qu'il a récemment donné des *Incunables de la bibliothèque de la ville de Toulouse*, signale, p. 130, un errata d'une forme singulière placé à la suite d'un recueil de poésies latines de Publius Faustus Andelinus, imprimé à Poitiers, en 1499, par Jean Bouyer et Guillaume Bouchot, et attestant le soin avec lequel ces éditeurs corrigeaient leurs fautes.

B. G.

—

Fluide iatif (XI, 746). — Ce mot est probablement de l'invention de celui qui a composé le *fluide* ou le *savon* iatif; je ne le trouve nulle part. Tout ce que j'ai rencontré d'approximatif est le mot *Iatraleptique* (du grec *iatreuein*, guérir), partie de la médecine qui guérit par les frictions, les fomentations et autres remèdes extérieurs (Dictionnaire étymologique des mots français dérivés du grec par L. B. Morin. Paris, 1803). Dans le Supplément à l'Académie, on lit *iatraliptique*. Littré adopte cette dernière forme qui semble avoir été préférée, puisqu'on nomme *iatralipte* le médecin qui emploie les frictions.

E.-G. P.

—

Macabre (XII, 1). — La question de l'origine du mot *Macabre* est discutée fort savamment dans le bel ouvrage de E. H. Langlois, sur « les Danses des Morts, » édité, après sa mort, par MM. André Pottier et Alfred Baudry (Rouen, Lebrument, 1852, 2 vol. in-8). Notre confrère Poggiarido doit le connaître aussi bien que nous. On le voit par la manière même dont il rappelle quelques-uns des principaux éléments du problème. Que le mot *Macabre* soit la traduction du nom d'un artiste allemand, qui aurait peint une ou plusieurs Danses des Morts; qu'il soit emprunté à un mot arabe voulant dire cimetière; qu'il rappelle tout simplement le nom latin de saint Macaire, qui figure habituellement dans la représentation des Rois Vifs et des Rois Morts, laquelle est elle-même souvent mêlée aux Danses des Morts, — toutes ces conjectures, la dernière surtout, sont assez plausibles. Je laisse absolument de côté celle qui voudrait rattacher le mot *Macabre* au nom et à l'histoire des Machabées. Je dois dire que, dans le patois percheron, le mot *Macabre* est encore employé pour signifier rude, difficile, pénible. Un chemin raboteux s'y appelle un chemin *Macabre*. Je n'en veux pas conclure que le mot *Macabre* ait été emprunté au vieux langage français, ce qui simplifierait fort la question; mais c'est une explication aussi plausible peut-être que certaines autres plus savantes et plus raffinées.

L. D. L. S.

— L'*Intermédiaire* (II, 53) a déjà rappelé ce que disait le vieux Oudin, en ses Curiosités françaises, p. 313 : « La danse *Macabée*, ou plus vulgairement *Macabre*, c'est-à-dire la mort : on dépeint une danse où des squelets meinent danser toutes sortes de personnes. » Et un autre Intermédiairiste a dit (I, 350) : « *Machabée* n'est-il pas tout simplement le *Macbéna* des Francs-Maçons (en hébreu : « La chair quitte les os, cadavre pourri »)?

LA MAISON FORTE.

—

Jurer comme un Templier (XII, 2). — On sait que Philippe le Bel, convoitant les richesses des Templiers et voulant à tout prix obtenir leur condamnation, les avait accusés de renier J.-C., la Vierge et les Saints, de cracher sur la croix, etc... Ce sont ces prétendus serments, exigés des Templiers lors de leur réception dans l'ordre, qui ont donné lieu au proverbe cité et que j'ai entendu répéter plusieurs fois. — « Boire comme un templier » est plus fréquemment employé et ne me paraît pas plus justement appliqué. Cette mauvaise réputation d'ivrognes, répandue par leurs ennemis, a probablement dû son origine à ce passage qu'on lit dans le « Mode de réception des chevaliers du Temple, » qui a été conservé dans un ancien manuscrit de la bibliothèque Corsini, imprimé à Rome en 1786 : « De nostre religion vous « ne véez qui l'escorche qui est par defors ; « car l'escorche si est que vos nos véez « avoir biaus chevaus et biaus harnois, « bien boivre et bien manger et beles « robes. » L'expression *bien boivre* qui, comme le remarque le savant Baluze, signifiait vivre dans l'aisance, a été prise dans le sens de faire débauche de vin. Je ne réclame pourtant pas un brevet de sobriété en faveur de ces moines-guerriers, car on peut croire qu'ils vivaient bien, tout en les justifiant des énormités dont ils furent accusés.

A. D.

—

Epater, épatant (XII, 2). — Cela veut dire, au figuré, « tomber de son haut, tomber des nues; se rapporte au verbe familier « épater ou s'épater, » tomber inopinément, d'une manière imprévue, comme à quatre pattes. — Lorédan Larcher, dans ses *Excentricités du langage*, écrit : « Epater », stupéfier, aplatir. Il cite

trois exemples de Chenu, Privat d'Anglemont et Noriac. Les bourgeois y sont aplatis comme de la pâte.

LA MAISON FORTE.

— Terme populaire pris au figuré. Il s'épate, il s'est épaté, signifie littéralement : il s'étale, il s'est étalé tout de son long par terre. Les maquignons disent dans le même sens : manquer des quatre fers. Les titis : prendre un billet de parterre, etc., etc. — Avant de parler dans le monde le langage trivial qui a cours aujourd'hui parmi toutes les couches sociales, on exprimait ainsi la même idée : Je tombe de mon haut ; je suis confondu ; je n'en reviens pas. — S'il était permis en pareille matière de comparer le profane au sacré, on pourrait avancer que le mot *épaté* traduit exactement l'attitude prêtée par la grande peinture aux Apôtres en présence des christophanies. — Peut-être les mots en question renferment-ils un autre sens; ne serait-ce pas alors qu'ils ont subi le sort de tant de locutions dont la signification primitive dans le jargon parisien s'est transformée en même temps que se modifiaient les circonstances où elles sont nées ? Pour ne citer qu'un exemple; l'expression *Langue verte*, si heureusement trouvée pour un objet unique, est devenue synonyme d'*argot*, perdant ainsi en précision ce qu'elle gagnait en étendue.

VANDERTRIPWEYER.

— M. A. Darmesteter, dans son savant ouvrage : *De la création actuelle de mots nouveaux dans la Langue française et des lois qui la régissent* (Paris, F. Vieweg, 1877), cite le verbe *épater* et son participe présent *épatant* comme très populaires. De même pour *épate*, action d'*épater* quelqu'un, de l'étonner : « Faire de l'*épate*. » Ces termes ne sont pas seulement très populaires, car on les emploie dans toutes les classes de la société. La valeur réelle du mot *épater* est « casser la patte ou le pied. » On épate un chien, on épate un verre ; l'expression figurée est : *écraser*, *aplatir*. Il y a encore un vieux mot français usité en Picardie, *épautrer*, qui signifie *écraser*. Dans cette phrase : *Je suis épaté*, on veut dire : Je suis *étonné*, *ébahi*, *ahuri*, *aplati*, etc. Les mots similaires sont : *surprenant*, *stupéfiant*, *abracadabrant*, *renversant*, *ébouriffant*, etc., et tous les termes colorés du grand étonnement. — *C'est épatant* a pris naissance, autant que je puis me le rappeler, vers 1867, au moment de l'Exposition. On chantait alors, dans les cafés-concerts, une ineptie dont voici à peu près le refrain :

Oh ! c'est épatant !
Il a des plumes, plumes, plumes, } *bis.*
Il a des plumes, plumes, plumes, }
Il a des plumes de paon !

LÉON FOX.

— Epater, Epatant et les dérivés : Epatage, Epatement, Epateur, Epateuse, tous termes d'argot longuement expliqués dans les livres spéciaux, avec de nombreux exemples à l'appui. (Voir : *Dictionnaire d'argot*, de L. Larchey, 7e édit., 1878, et *Dictionnaire de la langue verte*, d'Alfred Delvau, 2e édit., 1867.) Larchey donne beaucoup de citations avec noms d'auteur, mais rien sur l'origine et la raison du mot primitif, quoiqu'il intitule son travail en dernier lieu : Dictionnaire *historique*. Delvau, qui fait de l'esprit et assaisonne de pointes souvent assez fines ses démonstrations, a voulu ajouter un peu plus de sel à une plaisanterie en définissant *Epatage :* s. m. Action d'éblouir, de renverser quelqu'un les *quatre pattes* en l'air par la stupéfaction ou l'admiration. Si l'on avait dérivé épater de *patte*, on l'aurait écrit avec deux *t* ; inutile de s'arrêter à ce jeu de mots. Il est bien plus naturel de rattacher *épater*, avec le sens d'*écraser*, au qualificatif épaté dans *nez épaté*, c'est-à-dire écrasé ; épater exprimant le suprême degré de l'étonnement, il n'y a plus dès lors dans la nouvelle application du mot qu'une extension de sens. On dit fort bien, en effet : être écrasé, rester écrasé sous le coup d'une révélation, d'un récit très extraordinaire. — *Epater* n'appartient pas exclusivement à l'argot des écoliers (Delvau dit : argot des faubouriens). Malheureusement ce style par trop imagé entre de plus en plus dans le langage usuel des gens du monde, de ce qu'on appelait un moment « la société polie ; » il s'impose même à la prude Académie : la réaction n'est plus possible, là comme ailleurs !

(Nimes.) CH. L.

— Le Dictionnaire de l'Académie (1878) ne donne *épaté* que dans ces deux phrases, *un verre épaté*, dont on a rompu le pied, *un nez épaté*, un nez gros, large et court. Mais le Dictionnaire de la langue française de M. Littré dit que, trivialement, *épater*, c'est faire tomber sur les quatre pattes, et figurément étonner, déconcerter. M. Littré ajoute, comme exemples : *Cette réponse l'a épaté. Cela est épatant.* Le savant philologue n'a cité, à l'appui de ces deux petites phrases, aucune autorité. Il pourra en citer une dans la prochaine édition de son Dictionnaire, car, d'après le correspondant du journal *le Gaulois*, le jour (8 janvier) où le tribunal de la Seine a condamné M. Maggiolo pour avoir mal parlé de M. Challemel-Lacour, l'avocat de ce dernier, M. Gambetta, a interrompu le prévenu en s'écriant de sa plus puissante voix : *C'est épatant !*

JACQUES DE MONTARDIF.

—

Parpaillote (XII, 2). — M. T. de L., ici même, s'est exprimé ainsi : « Me permet-

tra-t-on de renvoyer sans façon les lecteurs de l'*Intermédiaire*, pour le premier de ces mots (*Huguenot*), à mon Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond (1867, p. 79 et 80); pour le second (*Parpaillot*), à mon édition des Mémoires de Bertrand de Vignolles? » (1869, p. 59.— *Interm.* V, 225.)

LA MAISON FORTE.

— Huguenote (Ménage, *Origines*), espèce de monnaie frappée à Ast, en 1499, par ordre du roi, pendant le séjour qu'il fit à Milan (V. Le Blanc, *Traité des Monnaies*). Richelet dit que le mot injurieux de *Parpaillot* vient de la grande bravoure des gens de la Religion, qui, au commencement des troubles, couraient au danger comme les *papillons* se jettent à la chandelle; il cite l'anecdote du siège de Clairac. A. B.

— *Parpaillot* est un nom donné par dérision aux protestants. On prétend que ce sobriquet leur vint de ce que François Fabrice Sarbellone, parent du pape Paul IV, fit décapiter à Avignon, en 1562, Jean Perrin, seigneur de Parpaille, président à Orange et l'un des plus fameux calvinistes du pays. Ce terme fut rappelé sous Louis XIII au siège de Montauban; mais l'origine indiquée par Génin est plus généralement adoptée, en sorte que, d'après quelque chroniqueur, Littré a bien pu nommer *parpaillote* ou *papillonne* la chemise blanche endossée par les protestants au siège de Clairac, et

Dont le devant
Flottait au gré du vent.

A. D.

— Dans le Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français, fut posée, en 1859, cette question : « Quelle est « la véritable origine et la signification du « sobriquet de Parpaillots? » Le collabo Ad. Dr. trouvera, dans les tomes VIII et IX, plusieurs réponses. Le débat est clos aujourd'hui. Je possède deux brochures qui le résument; l'une : « De l'origine d'un « sobriquet donné aux disciples de la Ré- « forme en France, » par C. Osmont (Condé-sur-Noireau, 1859), et l'autre : « *Les Parpaillots;* recherches sur l'ori- « gine de ce sobriquet donné aux Réformés « en France aux XVIe et XVIIe siècles, » par P. Cazalis de Fondouce (Montpellier, 1860). Ce sobriquet de « Parpaillot » date de bien avant le siège de Clairac en Agenais (1621). Il a été créé (?) par Rabelais, qui donne pour femme à Grandgousier Gargamelle, fille du Roi des Parpaillos. En réalité, le mot ne dérive pas de l'italien *farfalla*, comme le suppose Ménage, dans ses *Origines de la langue française;* il vient, tout simplement, du mot languedocien *parpaliou* ou *parpaliol*, qui signifie *papillon*. Ne prenons pas ce mot en mauvaise part; ce serait fausser l'histoire, et rappelons, à ce sujet, l'explication qu'en donne Borel dans ses *Antiquités de la ville de Castres :* « On désigne les hugue- « nots sous le nom de *parpaillots*, parce « que, courant au danger sans crainte, ils « allaient chercher la mort comme les pa- « pillons qui se vont brûler à la chan- « delle. » V....T.

—

Bouton de rose (XII, 3). — Voici deux couplets sur quatre de cette jolie chansonnette, due à la princesse de Salm, musique de Pradher, accompagnement pour le piano par M. Colet, professeur d'harmonie au Conservatoire (*Chants et Chansons populaires de la France*, notices par Dumersan. Paris, Lécrivain et Toubon, 1860, t. III) :

Bouton de rose,
Tu seras plus heureux que moi!
Car je te destine à ma Rose,
Et ma Rose est, ainsi que toi,
Bouton de rose.

Au sein de Rose,
Heureux bouton, tu vas mourir!
Moi, si j'étais bouton de rose,
Je ne mourrais que de plaisir
Au sein de Rose!

La princesse Constance de Salm composa ces vers à 15 ans, vers 1785. Ils furent insérés dans l'*Almanach des Grâces* pour 1788, *loc. cit.* Cz.

— Cette romance se trouve dans la plupart des recueils de chansons populaires, notamment dans ceux qui ont été publiés par Du Mersan, chez Gabriel de Gonet, à Paris : en 1° un vol in-32, 2° 3 vol. in-8° avec la musique et des gravures pour chaque chanson, et 3° 2 vol. in-8° à 2 colonnes.

Elle a pour auteur Constance-Marie de Théis, dame Pipelet (rien des concierges), puis princesse de Salm-Dyck, née en 1767, morte en 1845.

Elle fut imprimée en 1788. Dix ans plus tard Pradher la mit en musique, et c'est de cette époque que date sa grande vogue.

La princesse de Salm, que j'ai eu occasion de voir, dans les dernières années de sa vie, chez Mme Victoire Babois, ma grand'tante, était alors une dame de haute prestance, d'un très grand air et des plus élégantes. PROSPER BLANCHEMAIN.

— *Bouton de rose* porte fort justement le titre de romance, titre que l'on appliquait avec raison, croyons-nous, aux œuvres légères de cette époque, souvent remplies de grâce et de sentiment.

Nous rougirions nous-mêmes de mettre ces petites pièces charmantes sous la même étiquette que l'*Amant d'Amanda*,

la Panthère des Batignolles et *la Canne à Canada*, qu'on appelle, il me semble, chansonnettes! Je les croirais parfaitement étiquetées, si on les appelait « chansons idiotes..... » Voyez-vous l'effet de ces insanités à côté des *Souvenirs* de Chateaubriand, de *Pauvre Jacques* et de *Plaisir d'amour! Bouton de rose* est l'œuvre de la princesse Constance de Salm, qui, suivant Ourry, n'avait pas beaucoup plus de 15 ans, quand elle écrivit cette charmante composition, en 1785. — Dans une note de ses œuvres complètes, l'auteur nous dit que ces couplets furent insérés dans l'*Almanach des Grâces* de 1788.

Dix ans après, Pradher père, compositeur agréable, frappé de la fraîcheur de ces strophes, substitua une musique plus moderne au vieil air sur lequel elles avaient été composées. — C'est alors que cette *romance* obtint un succès vraiment populaire et une vogue nouvelle, succès auquel contribua beaucoup Garat, par la façon dont il la chantait. — On trouve l'air noté dans la Clé du Caveau, n° 64.

PATRICE NIALS.

— Mêmes indic. de Z. A. et Ele M.

—

Un mot attribué au comte d'Artois (XII, 6). — Hé bien, je ne crois pas que le comte d'Artois ait prononcé la première partie de la phrase pompeuse qu'on lui prête : « Il n'y a rien de changé en France. »

En réfléchissant, on arrive à voir là une négation assez maladroite des projets constitutionnels du roi Louis XVIII. Les Français désiraient le changement complet, dans le sens libéral, du gouvernement absolument personnel de l'Empereur déchu. Or, en protestant contre un changement de régime, le comte d'Artois n'eût pas servi la cause royaliste, et son mot n'était guère politique, surtout au début du nouveau règne.

ANASTASE COPHOSE.

— Si mes souvenirs ne me trompent point, je crois que c'est Martainville qui, dans son Journal, le lendemain de l'entrée à Paris, en avril 1814, cita ce mot, comme venant du Prince. A. NALIS.

— Qui ne sait que ce mot est de Beugnot, alors ministre intérimaire de l'Intérieur? (V. Vaulabelle : Histoire des deux Restaurations, t. II, p. 29, 2me édit.) Mais pour avoir été inventé après coup, il n'en a pas moins produit son effet, ayant été inséré au Moniteur du 13 avril 1814, le lendemain de l'entrée du prince à Paris : *Sæpè maxima in minimis.* A. D.

— Voyez sur ce mot, attribué au comte Beugnot (d'autres disent à M. de Vaulabelle), les Petites Ignorances de la conversation, par Ch. Rozan. Paris, 1836, in-18, p. 46. LA MAISON FORTE.

— Le fameux mot : *Il n'y a rien de changé en France*, a été attribué au journaliste Béquet, qui en était bien capable. Mais, d'après un passage des Mémoires de Beugnot, cités par notre cher et savant collaborateur, Ed. Fournier (qui sait tout; mais qui le sait si bien!), Beugnot l'aurait trouvé, sous l'inspiration de Talleyrand et de Pasquier. (Voyez l'*Esprit dans l'histoire*. Paris, 1860, p. 365, etc.)

PROSPER BLANCHEMAIN.

— Le comte Beugnot raconte, dans ses Mémoires (II, 110), l'histoire de ce mot. Le 12 avril 1814, *Monsieur*, rentrant à Paris, avait été harangué, au nom du Gouvernement provisoire, par M. de Talleyrand. Qu'avait-il répondu? quelques mots des plus insignifiants : « Je vous remer« cie... Je suis trop heureux... » Le lendemain le comte Beugnot, inspiré par le prince de Talleyrand, lui faisait dire dans le *Moniteur :* « Plus de divisions : la paix « et la France. Je la revois enfin! et rien « n'y est changé, si ce n'est qu'il s'y trouve « un Français de plus. » On sait combien ce mot fit fortune. N'est-ce pas souvent ainsi qu'on écrit l'histoire?... V... T.

—

Fyot de La Marche, premier président au Parlement de Dijon (XII, 6). — Les « Mémoires de M. de Berval » ne sont pas de Claude Philibert Fyot de La Marche, mais bien de son fils Jean Philippe Fyot de La Marche, comte de Bosjan, baron de Montpont, seigneur de Mongey, qui succéda à son père, en 1757, comme premier président au Parlement de Dijon. Il conserva cette charge jusqu'en avril 1772 et mourut sans postérité le 11 octobre de la même année. Voici le portrait que trace de lui M. Foisset, dans son livre intitulé : « Le Président de Brosses; his« toire des lettres et des Parlements au « XVIIIe siècle », Paris, 1842, 1 vol. in-8 : « Caractère de plus de saillies que de suite, ayant le tort assez grave de transporter le salon à l'audience et de faire asseoir l'épigramme sur les fleurs de lis, mais singulièrement vif à saisir le nœud des affaires, comme à le trancher avec l'impartialité la moins suspecte. C'était, du reste, comme dit M. de Brosses, un homme d'un esprit infini et très orné, joint à un goût délicat et tout à fait exquis, d'une grande justesse de pensées relevée par une pureté d'élocution, une force et une propriété dans les termes, une grâce particulière dans son éloquence, dans son débit et jusque dans sa voix. »

RENÉ DE STARN.

—

Mille grenouilles (XII, 6). — C'est lors de la Ligue des Gueux que le duc d'Albe a

traité les malheureux Flamands de « grenouilles » ; son Conseil d'insurrection, flétri par l'histoire du nom de Tribunal de sang, les faisait chaque jour brûler, pendre, décapiter, écarteler. Mais ces nombreuses victimes ne suffisaient pas à la cruelle intolérance et à l'astucieuse ambition de son digne maître Philippe II, et c'est sur son observation, que « mille grenouilles ne valaient pas un saumon », que le féroce général se décida à envoyer à l'échafaud, après une longue captivité, les comtes d'Egmont et de Horn. — On le voit donc, rien de Condé, qui, cependant (s'il s'agit du grand Condé), a pu répéter ce dicton à la cour du Roi-Soleil, lequel n'aimait pas les Hollandais. A. D.

—

Le Tabernacle de Dieu sous la nuée (XII, 7). — Cet ouvrage est du pasteur Alexandre Brisac, comme le rappelle, dans le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (mars 1875, p. 140), M. Alphonse Lagarde, lequel ajoute que, déjà, en 1646, un jeune pasteur de Tonneins avait dédié un sermon à Mlle de Calonges. Le questionneur M. Cz, — qui a très-aimablement répondu (XII, 11) à ma question *Isarn*, — apprendra peut-être avec plaisir que beaucoup de détails ont été donnés sur Judith de Calonges dans un volume intitulé : *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais* (in-8, 1874, nos 272 et 273). T. de L.

—

Un faux Romain (XII, 7). — L'*Armorial général*, de Rietstap (Gonda, 1861), ne donne pas le motif de ce « cognomen », dont se trouve ornée la famille Guichard, très probablement d'origine française et peut-être protestante. Les frères Haag donnent la généalogie des Guichard de Peray ou Peré et d'Orfeuille, et des Guichard de Mâcon, descendants d'un médecin du roi de Navarre (*France prot.*, V, 286) ; mais aucun de ces Guichard n'est dit s'être réfugié en Prusse. Quoi qu'il en soit, les armoiries de la famille Guichard, *dit* Quintus Icilius (prononcez : Quinetous Itchylious), anoblie en 1759 (Prusse, Hanovre), sont : écartelé, aux 1 et 4, de gueules à deux fasces d'argent ; aux 2 et 3, d'argent à deux lions couchés de gueules, l'un sur l'autre. Sur le tout d'argent au saint Georges armé au naturel montant un cheval de sable, perçant un dragon de gueules.

Une famille Quintus, de la province de Groningue, porte des grenades et un écureuil dans ses armoiries, et ne paraît avoir aucun rapport avec la précédente.

Cz.

— Je me souviens très bien d'avoir lu, dans des ouvrages relatifs au Grand Frédéric, qu'à la cour de ce roi figure un personnage portant le nom de *Quintus Icilius*, et qui était souvent en butte aux sarcasmes du malicieux « philosophe de Sans-Souci. » Mais d'où venait ce nom? L'individu qui le porte fut sans doute un ancêtre du professeur de l'Ecole polytechnique de Hanovre qui provoque la surprise de notre confrère P. R.

C. M.

—

Kellermann (XII, 7). — La Biographie Didot, le *Dictionnaire encyclopédique* de Lebas, le *Dictionnaire* de Larousse, disent que Kellermann est né à Strasbourg en 1735. — Seul, le Dictionnaire de la Conversation dit qu'il était d'une famille d'origine saxonne qui vint s'établir à Strasbourg dans le XVIe siècle.

A. Nalis.

—

Barbanègre à Huningue (XII, 7). — Certes, l'admirable résistance de Barbanègre à Huningue, tenant tête à tout une armée, avec une poignée de soldats, jusqu'à la fin d'août 1815, a été contestée, mais par un biographe royaliste, qui en a été réduit à aller chercher ses preuves dans une calomnie, éditée par « l'Observateur autrichien », où il est dit : « que le « commandant de la place, après s'être « signalé par un blocus de deux mois, par « le bombardement gratuit d'une ville ou« verte et par les plus insolentes bravades, « n'a tenu que cinq jours de tranchée ou« verte et deux jours de bombardement, « dans une place parfaitement fortifiée, « garnie de 125 bouches à feu, abondam« ment pourvue de vivres et de muni« tions, défendue par près de 20,000 hom« mes, etc... » Autant d'attestations, autant de mensonges : un conseil d'enquête, réuni à Strasbourg, en 1815, a vengé le général français de cette diffamation, honteusement accueillie et propagée par un écrivain français, et c'est avec raison que les auteurs du « Patriotisme en France » ont cité comme exemple la conduite de Barbanègre, obtenant, grâce à son courage, une capitulation honorable et défilant, le 27 août, tambour battant, à la tête de deux pelotons de canonniers, un peloton de soldats de ligne et cinq gendarmes, en tout cinquante hommes valides, suivis d'une partie des blessés, devant une armée de 25,000 hommes.

A. D.

—

Une publication sur Louis XI (XII, 8). — Le titre de ce livre est : « Histoire de Louis XI, son siècle, ses exploits comme Dauphin, ses dix ans d'administration en Dauphiné, ses cinq ans de résidence en Brabant et son règne, d'après les titres originaux, les Chroniques contemporaines et tous les témoignages les plus authentiques »,

par Urbain Legeay, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Grenoble. Paris, Didot, 1874, 2 vol. in-8. Travail posthume dont la correction typographique laisse fort à désirer. — MM. Étienne Charvay et C. Vaesen préparent, pour la Société de l'histoire de France, le recueil général des lettres de Louis XI qui formera plusieurs volumes. M. Ex.

—

La couverture imprimée des livres brochés (XII, 8). — La couverture imprimée est bien antérieure à 1820. Je pourrais signaler des livres de 1818, de 1819 dans ces conditions, je me bornerai à indiquer le *Dictionnaire néologique* du Cousin Jacques qui remonte à l'an VIII, et dont je possède les deux premiers vol. (les seuls, je crois, qui aient été publiés). La couverture de cet ouvrage contient, au-dessous du titre, un avis dudit Cousin Jacques à ses lecteurs, et à la suite, jusqu'à la fin du recto du second feuillet, l'annonce d'un certain nombre de *Livres nouveaux qui se trouvent* à la même librairie (Moutardier, quai des Augustins, n° 28),

On y remarque un *Almanach militaire des Victoires remportées par les armées de la République*, *Le Nouveau Momus français*, un *Traité des maladies vénériennes*, par un médecin italien, une méthode nouvelle pour les guérir, etc.

J'ai aussi sous la main des livres plus anciens, de 1789, 1787, dont les couvertures sont en papier gris ou de couleur, mais dont les dos sont déjà ornés de titres-étiquettes imprimés. UN LISEUR.

—

Histoire de la reliure, d'Ed. Fournier (XII, 8). — L'ouvrage est rare à trouver, comme le dit P. Le B., car il n'a été tiré qu'à 300 exemplaires sur vergé et à 8 sur papier de Chine. J'ai eu la chance de mettre la main sur le n° 117, il y a longtemps. Je l'ai payé un bon prix, mais je ne m'en plains pas. Je souhaite de tout mon cœur que le savant et infatigable auteur en donne une édition nouvelle, pour contenter le désir de bien des amateurs. Le titre exact est : *De l'art de la reliure en France aux derniers siècles*, Paris, J. Gay, 1864. A. NALIS.

Trouvailles et Curiosités.

Origine et nom de Dürer. — Dürer a dit, dans son autobiographie : « Dürer le vieux est né dans le royaume de Hongrie, non loin d'une petite ville nommée Iula, à huit milles de Wardein, dans un village nommé Eytas, et sa race se nourrissait du bœuf et du cheval. Mon grand-père est arrivé enfant dans la petite ville susdite et y apprit l'état d'orfèvre. »

Eytas doit être identifié avec le village d'Ajtos (près de Gyula, dans le comitat de Bekés), qui est signalé dans les documens jusqu'au seizième siècle et garde aujourd'hui son ancien nom comme Puzta. Cette Puzta est à une demi-lieue de Gyula et n'est séparée de cette ville que par des fermes et des vignobles.

Les possesseurs du lieu s'appelaient Ajtos d'Ajtos, et Dürer était originaire de cette famille, une des plus pauvres du pays, car le finage de la localité ne comprenait que 300 journaux de terre. Ce fut là sans doute aussi la cause pour laquelle un membre de la famille se voua à l'orfèvrerie.

Quand le père du grand artiste s'établit en Allemagne, il changea son nom en le *traduisant*. *Thürer* veut dire portier, comme *ajtos* (*ajto* veut dire porte, en allemand *Thüre*). Dürer a lui-même écrit parfois son nom avec *Th*, par exemple sous le projet du char triomphal de l'Empereur. Tel est le très court résumé des recherches de M. Haan, de Pesth, 1878. RISTELHUBER.

—

La Bryone ou Couleuvrée des haies. — Le bibliophile Jacob, dans l'ouvrage intitulé : *Mœurs, usages et costumes au moyen âge* (gr. in-8°, Paris, Didot, 1871), a fait la singulière erreur que voici (page 120, 3e alinéa) :

« Particularité étrange, l'époque où les « Marjolaine, Carvi, Lavande, Romarin, « etc., jouissaient du privilège de communiquer aux sauces et aux rôtis leur excitant fumet, était aussi celle où on « admettait sur les meilleures tables des « herbes essentiellement *froides et insipides*, comme la Mauve et la *Bryone* ou « *couleuvrée des haies*. »

Si le bibliophile Jacob, qui a sans doute consulté un ouvrage de botanique, puisqu'il donne le deuxième nom de la Bryone, en avait continué la lecture, ce qu'il aurait appris l'eût certainement empêché de dire que la Bryone a été jamais servie sur aucune table, et qu'elle est « insipide. »

Cette plante porte encore le nom, tout aussi significatif, de *Navet du Diable*. A très petites doses, elle purge violemment; à haute dose, elle est un de nos poisons végétaux les plus irritants. Son suc seul détermine des boutons sur la peau ! — De sorte que les convives auxquels aurait été servie une sauce à la Bryone risqueraient fort d'aller la digérer chez Pluton. — Je ne souhaite pas que notre vieux et vénérable Bibliophile en fasse jamais l'essai. DOCTr BY.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

6870. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
No 258

10 Février
1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

SOMMAIRE

ERRATA. — XI, 299, l. 1, *effacer* Epidor. — XII, 30, l. 49, *lisez :* je v'va (*non* j'en va). — 30, l. 58, *lisez :* 1865 (*Non* 1805). — 53, l. 19, *lisez :* Andrelinus. — 54, l. 64, *lisez :* épâter. — 61, l. 35, *lisez :* Gouda.

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES

Que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets forment (pliés ou non) autant de fiches se prêtant à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer — c'est celle du papier à lettre ordinaire — et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre nom et adresse, en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre timbre-poste, s'il y a lieu à réponse par lettre.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les mandats, les réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *rue de Seine, 33.*

Pour la France, **12** fr. par an.
Pour l'étranger, **15** fr. —

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes de l'*Intermédiaire* sont en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année, **12** fr.; 8e année, **12** fr. etc. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
N° 258.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

10 Février 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Sur le mot « Epigraphiste. » — Le *Dictionnaire* de Littré donne les mots *Epigraphe*, *Epigraphie*, *Epigraphique*. Pourquoi ne donne-t-il pas le mot *Epigraphiste?* En bonne logique, *épigraphiste* a non moins sa raison d'être que les trois mots admis par Littré, et je parierais volontiers que le savant académicien a souvent appelé son confrère M. Léon Rénier un éminent épigraphiste. Ce qui rend plus étonnante encore la lacune que je signale dans le beau recueil de M. Littré, c'est que le Dictionnaire de l'Académie française lui-même consacre le bon usage du mot *Epigraphiste.* J. de Montardif.

—

Proviseur. Principal.—A quelle époque remontent les dénominations de Proviseur et de Principal, pour désigner les directeurs des collèges et établissements d'instruction secondaire?

Dans un tarif, dressé en 1695 pour l'impôt de la capitation, on voit figurer, parmi les contribuables de la XVIe classe, « les Proviseurs et Principaux de collège. » (Boislile, *Correspondance des contrôleurs généraux*, tome I, page 571.)

Sed Ego.

—

Plonger un cerf. — J'ai eu une discussion (fort amicale, du reste) avec un de mes amis, grand chasseur devant Dieu, et en causant chasse, je me suis servi de l'expression *plonger un cerf*, c'est-à-dire : venir bravement au cerf ou au sanglier qui fait tête aux chiens et le tuer en lui plongeant le couteau de chasse dans la poitrine ou dans les côtes. — Mon ami, qui est très à cheval sur les principes, très puriste en fait de termes de chasse, a blâmé ce mot, non seulement comme impropre, mais comme n'existant pas dans la langue cynégétique. Il a ajouté que l'on doit dire : « *Servir* le cerf, le sanglier, le loup, etc. »

Sans nier, sans contester en rien la supériorité de cette façon de parler, mais tenant à la mienne, j'eus le bonheur, pour corroborer mon opinion, de pouvoir, par grand hasard, lui montrer cette locution dans le *Marquis de Létorière*, d'Eugène Sue. — Nouvelles récriminations : « Les romanciers n'y connaissent rien la plupart du temps! Ils ne font que de la chasse de fantaisie, comme les paysans parlent français. »

On lit, en effet, dans le chapitre X du *Marquis de Létorière* (§ 17) : « Les chasseurs de cette époque avaient toujours à leur ceinturon deux couteaux de chasse; l'un droit et long, destiné à plonger la bête, l'autre... etc. » Cette même expression, plonger la bête, le chevreuil, je l'ai déjà vue dans d'autres ouvrages dont je ne puis me rappeler le nom; je l'ai entendu répéter par des militaires originaires de la Vendée, de la Bretagne, etc. J'ai consulté aussi quelques personnages autorisés, lesquels m'ont donné tort. — Je sais que l'expression « servir le cerf » est très usitée, mais cela prouve-t-il que dans quelques localités on ne puisse dire plonger le cerf?— Je sais aussi que les romanciers sont sujets à caution; que, dans le feu de la composition et la hâte qu'ils mettent à livrer leurs feuilletons, ils se servent souvent de termes très risqués, faute de mémoire, et négligent de faire les vérifications nécessaires.

Et voici ce qui m'est arrivé, à moi-même. Une giboyeuse avait pris un de mes chiens en amitié, et le faisait sauter sur son étal, pour le régaler de pattes et de panses de lièvre. Un beau jour, en l'absence de la femme, le mari trônait dans la boutique. J'arrive avec mon chien qui, sans attendre qu'on l'en priât, sauta sur le comptoir, attendant sa pitance. Le marchand de poulets, indigné d'une pareille profanation, me dit : « Déshabituez donc votre chien de ces manières-là; car les chiens nous volent souvent, et le premier venu de mes confrères qui ne connaîtrait pas votre animal le *plongerait* de suite. »

Certes, l'expression de ce brave homme n'a pas une grande autorité; mais quand on pense qu'il est de la même race que les

bouchers, les chasseurs et autres... assassins... Il me semble difficile d'admettre qu'un écrivain de la valeur d'Eugène Sue ait inventé ce mot *plonger*, dans le sens qu'il lui donne, et, sans le sortir de la place honorable, quoique secondaire, qu'il a su acquérir, il n'en a pas moins assez de valeur pour qu'on ne le condamne pas à la légère.

Je désirerais savoir, de qui de droit, si ce terme a été ou est encore consacré par l'usage dans quelques provinces de France.

P. F. de N.

—

Le mot Annexion. — Qu'il me soit permis de protester contre l'emploi fait si souvent, et, selon moi, si mal à propos, du mot *annexion* et de ses dérivés. Quand la Savoie et le comté de Nice, en vertu d'arrangements pacifiques et volontaires, sanctionnés par un vote des populations, furent réunis à la France, les Français purent qualifier cet acte politique d'*annexion;* mais n'y a-t-il pas quelque chose d'absolument choquant à voir appliquer la même expression, par des Français, à ce qui est, en réalité, le contraire d'une annexion ? — Que les Prussiens parlent ainsi de l Alsace, par exemple, il faudrait encore leur en savoir gré, puisque ce mot déguiserait poliment le terme plus exact de conquête ; mais, pour nous autres Français, c'est une séparation, et une séparation par la force, et non certes pas une annexion.

Je supplie donc les Intermédiairistes mes confrères de renoncer à l'emploi d'une expression aussi antifrançaise, et de donner ainsi le bon exemple.

Laissons à de prétendus hommes d'Etat les bévues historiques, géographiques et grammaticales que leur qualité d'étrangers permet seule d'excuser.

Serge de V.

—

Trouillardistes. Mulotins. Bonies. Vertelottes. — Une loi de l'Assemblée législative, du 2 mai 1792, en ordonnant la suppression de toutes les corporations et congrégations religieuses, tant d'hommes que de femmes, en désigna nominativement un certain nombre, entre autres : parmi les congrégations d'hommes, les *Mulotins*, les *Trouillardistes*, les *Bonies;* et parmi les congrégations de femmes, les *Vertelottes.*

Je désirerais avoir quelques détails sur ces diverses congrégations, notamment sur leurs fonctions, leurs principales résidences et sur l'origine de leurs noms?

Sed Ego.

—

Monogramme à déterminer. — Je possède une jolie petite frise, qui a l'air d'avoir été découpée dans le frontispice d'un ouvrage. Elle représente : *Triumpf der edelen sighaften weiber.* — Elle est signée du monogramme H S B, 1549. Pourrait-on me dire quel graveur est ainsi désigné?

Monrepos.

—

Où et quand naquit Scipion de Grammont? — Scipion de Grammont, sieur de Saint-Germain, Secrétaire de la Chambre du Roi, auteur de plusieurs poésies latines et françaises, parmi lesquelles on remarque un poème latin sur la prise de la Rochelle, est né en Provence, mais on ignore généralement en quelle année et en quel lieu. Serait-il possible de le savoir, et aussi de savoir la date précise de sa mort, qui, selon de trop vagues biographes, arriva *vers* 1638, à Venise?

T. de L.

—

Le chanoine Desforges. — Vers le milieu du XVIIIe siècle, vivait à Etampes un maniaque du nom de Pierre Desforges, qui était pourvu d'un canonicat à l'église collégiale de Sainte-Croix de cette ville. Cet ecclésiastique occupa un instant l'attention publique par des extravagances dont il fut plus d'une fois victime. En 1758, il publia sous le voile de l'anonyme un livre devenu fort rare, intitulé : *Avantages du mariage, et combien il est nécessaire et salutaire aux prêtres et aux évêques d'épouser une fille chrétienne* (Bruxelles [Paris], 2 vol. in-12). Cet ouvrage, aussi immoral que singulier, dédié à Louis XV, fut condamné, par arrêt du Parlement du 30 septembre 1758, à être brûlé et conduisit son auteur à la Bastille, d'où il fut, à sa sortie, envoyé en retraite forcée au séminaire de Sens. Pendant sa détention, et pour charmer ses loisirs, il fit une étude approfondie de l'amour des hirondelles, qu'il chanta avec une verve si désordonnée, que la publication de son poème fut arrêtée. S'étant adonné ensuite à la mécanique, sa première idée fut de donner des ailes à un paysan; il l'empluma de la tête aux pieds, le fit monter au haut d'une tour et lui ordonna de s'élancer sans crainte dans l'espace ; mais le paysan, bien avisé, refusa de tenter l'entreprise. Cette expérience manquée, l'abbé Desforges fit annoncer, en 1772, qu'il avait trouvé l'art de voler à l'aide d'une gondole volante. Toutefois, comme il entendait tirer un profit immédiat de son invention, il demandait pour faire son expérience qu'on lui assurât une somme de 100,000 livres, dont il exigeait le dépôt préalable chez un notaire. Les fonds ayant été réunis par plusieurs habitants de la ville de Lyon, notre chanoine fut obligé de s'exécuter. Au mois de juillet 1772, il se fit porter par quatre paysans sur le sommet de la tour de Guinette d'Etampes, le signal donné, la gondole livrée à elle-même, au lieu de décrire dans l'espace une ligne horizontale, tomba lour-

dement à terre, entraînant avec elle le malencontreux chanoine qui se blessa dangereusement. Voici, d'après un ouvrage contemporain (*Essai sur l'art du vol aérien*, 1784, in-12), la description de cette machine, telle que l'a faite l'abbé Desforges lui-même :

« Elle avait la forme d'une nacelle ou gondole, elle était longue de sept pieds et large de trois et demi, sans compter les accessoires volatifs; elle était couverte, pour mettre à l'abri de la pluie. Sa construction n'était qu'un assemblage, sans qu'il y entrât aucuns clous. Elle avait quatre charnières (apparemment celles qui servaient au mouvement des ailes); ces quatre charnières étaient les plus sujettes, du char volant. Elles devaient se renouveler toutes les fois que le char aurait fait trente-six mille lieues. (Il n'est pas dit comment et de quoi étaient composées les ailes de sa voiture volante.) Elle ne pesait que quarante-huit livres; mais le conducteur pesait cent cinquante livres, M. Desforges lui permettant d'avoir une valise pesant, toute remplie, quinze livres, c'était, en réalité, deux cent treize livres que la voiture devait porter. Elle était faite de manière que ni les grands vents, ni les orages, ni la pluie ne pouvaient la briser, ni la culbuter. Elle pouvait, en cas de besoin, servir de bateau. Quant au conducteur, pour ne pas être incommodé par la trop grande affluence de l'air, M. Desforges lui appliquait sur l'estomac une grande feuille de carton, il lui donnait aussi un bonnet de même matière pour lui couvrir la tête. Ce bonnet était pointu comme la tête d'un oiseau, et était garni de verres, vis-à-vis des yeux, pour pouvoir diriger sa route. — On devait, avec cette machine, faire trente-six mille lieues en quatre mois, en ne faisant que trois cents lieues par jour et trente lieues par heure, ce qui n'aurait donné que dix heures de travail par jour. »

Grimm, l'abbé Galiani, Bachaumont, Mercier et autres chroniqueurs du temps ont parlé de la tentative burlesque du chanoine d'Etampes. D'après l'*Almanach historique et politique du district d'Etampes*, publié en 1791, l'abbé Desforges était encore à cette date en possession de son canonicat de Sainte-Croix.

Peut-on me donner d'autres renseignements biographiques sur ce personnage, qui fut non seulement le premier ecclésiastique prêchant les théories que les prêtres constitutionnels devaient pratiquer 34 ans plus tard, mais encore le promoteur, par un autre moyen, des ballons aérostatiques? Le manuscrit de son poème sur « l'Amour des hirondelles » a-t-il été conservé? Connaît-on le lieu et la date de sa mort?

(Lisieux.) PAUL PINSON.

—

Félix Deriège. — En 1872, est mort à Paris un écrivain nommé Félix Deriège, qui avait été pendant longtemps attaché à la rédaction du journal *le Siècle*.

Pourrait-on me donner quelques renseignements biographiques sur ce personnage et me dire notamment le titre de ses principales publications? — Tout ce que je sais, c'est qu'il était originaire de Clermont-Ferrand et qu'il avait publié plusieurs romans, entre autres : *Les mystères de Rome*. 7 volumes in-8. Paris, 1850. — *La question des maris. Etudes de mœurs contemporaines*. 2 volumes in-8, 1860. — *La Châtelaine de Montrognon*, 1 volume in-18. Clermont, 1871.

M. FRABAL.

—

« Timeo lectorem unius libri. » — « Si les bibliophiles ont peu de livres, c'est qu'ils obéissent au précepte d'Ovide : *Timeo lectorem unius libri*, » dit M. Derôme, dans son ouvrage sur *Le luxe des livres*.

Ce *précepte* est-il donc d'Ovide? Que signifie cette maxime? P. R.

—

Un abus signalé! — « On pourrait citer plus d'une bibliothèque publique de Paris où il entre chaque année des milliers de volumes qui seront détruits avant un demi-siècle, faute de reliure; où les livres rares, qu'il serait impossible de remplacer, tombent en lambeaux, parce qu'ils ne sont pas conservés, c'est-à-dire pourvus d'un vêtement qui les garantisse de la poussière et permette de les toucher sans les désarticuler. » (Derôme, *Le luxe des livres*.)

Quelles sont donc ces bibliothèques, et cela est-il croyable? P. R.

—

L'Histoire des Eglises réformées de France. — Est-elle ou n'est-elle pas de Théodore de Bèze? P. R.

—

Histoire des Flagellans. — Jacques Boileau, docteur en Sorbonne, un des frères de Boileau Despréaux, né le 16 mars 1635, mort le 1er août 1716, a composé plusieurs ouvrages de théologie, parmi lesquels : *Historia flagellantium. De recto et perverso flagrorum usu apud Christianos* (Parisiis, apud Joannem Anesson, 1700). L'année suivante paraissait à Amsterdam, chez François Vander Plantas, une traduction de ce livre. D'après Brunet, suivi en cela par le catalogue de la Bibliothèque communale d'Amiens, cette traduction serait de l'abbé Granet. C'est une erreur manifeste. L'abbé Granet est né en 1692; il aurait donc fallu qu'il eût fait cette traduction à l'âge de 8 ans, pour la publier en 1701 à l'âge de 9 ans. Ce qui a causé cette erreur, c'est que, en 1732, l'abbé Granet a publié une nouvelle

édition de la traduction de 1701. C'est du moins en ces termes qu'il en est parlé à l'article Granet du 2e supplément au Dictionnaire de Moréri. Dans une édition des œuvres de Nicolas Boileau, avec ses propres éclaircissements, les notes de Brossette et celles de Saint-Marc, augmentée de remarques et pièces relatives aux ouvrages de l'autre (Amsterdam, Changuion, 1772), dans les remarques sur l'épigramme aux journalistes de Trévoux, qui avaient censuré l'histoire des Flagellans, il est dit que l'abbé Granet s'est borné à faire réimprimer, vers 1732, à Paris, la traduction de 1701, corrigée, et à mettre à la tête une préface historique de sa façon. Il me paraît donc évident que l'abbé Granet n'en est pas l'auteur. Sait-on de qui elle est? E.-G. P.

—

Galerie philosophique du XVIe siècle. — Par M. de Mayer (Charles-Joseph). Londres et Paris, Moutard, 1783, 2 vol. in-8, suivant Ersch (*France littér.* t. II, p. 358), un troisième volume aurait paru en 1788. Quérard, dans sa *France littér.*, dit que Debray, dans ses Tablettes biographiques, donne à cet ouvrage 5 vol. Mais Debray attribue à cet ouvrage la date de 1778. Ces deux renseignements sont peut-être erronés. Le Catalogue de la Biblioth. Nat. (Histoire de France, X, p. 406) n'indique que 2 vol. C'est le cas du Catalogue Rouard, n° 261, qui vient de paraître chez Morgand et Fatout. Le tome III est-il le dernier? OL. B.

—

Livres annotés par Bernard de La Monnoye. — Le savant et ingénieux philologue dont nous venons d'écrire le nom, se plaisait à tracer, d'une écriture fine et serrée, des notes sur quelques-uns des volumes qu'il aimait à lire et à relire. Devenu octogénaire et tombé dans le besoin, il vendit, en 1721, sa bibliothèque à un conseiller au Grand Conseil, Glucq de Saint-Port; après la mort de ce magistrat, ces livres furent en 1749 livrés aux chances des enchères. Parmi eux se trouvait un précieux exemplaire annoté des Œuvres de Melin de Sainct-Gelays (édition de Lyon, 1574) qui, après avoir passé dans diverses mains, fut acquis, en 1856, au prix de 450 fr., par M. Jannet, l'éditeur de la *Bibliothèque Elzévirienne*. Les notes de La Monnoye ont été insérées dans l'excellente édition de Sainct-Gelays publiée par M. Prosper Blanchemain en 1873 (Paris, Daffis); mais le catalogue de 1749 signale les Œuvres de Villon, 1537, de Loysé Labbé, 1555, de Regnier, 1667, le tout avec des notes manuscrites. Il y aurait un grand intérêt à retrouver ces volumes. Peut-on savoir ce qu'ils sont devenus? Les notes inscrites sur leurs marges ont-elles déjà attiré l'attention de quelques amis de notre ancienne poésie? T. B.

—

Les recueils de T. Hemsterhuis. — Tibère Hemsterhuis (singulier prénom!), mort en 1766, fut l'un des plus savants philologues du XVIIIe siècle. Boissonade nous dit (dans la Biographie Universelle) que Hensterhuys avait lu, la plume à la main, tous les auteurs grecs, notant dans de vastes recueils les choses et les mots, les imitations, les passages corrompus; c'est ainsi qu'il acquit ce luxe de lecture, cette abondance d'informations qui se montrent dans ses ouvrages, notamment dans son édition de Lucien (Amsterdam, 1743, 1746, 4 vol. in-4). On ignore dans quelles mains ont passé les papiers et les recueils de cet illustre helléniste, la Bibliothèque de Leyde avait eu l'espoir de s'en enrichir. Ne pourrait-on pas découvrir où ils ont passé? Ils offriraient de bien précieux matériaux aux érudits qui se consacrent à l'étude des écrivains de la Grèce antique. A. R.

—

Mémoires de Regnault et de Le Hardy. — La Revue historique, en rendant compte de l'ouvrage récent de M. Rocquain: *L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*, dit (1er cahier de 1879, p. 243) que cet écrivain ne s'est pas borné à consulter les *Mémoires imprimés* (Saint-Simon, d'Argenson, etc.); il a interrogé encore les Mémoires manuscrits, mais déjà connus, de Regnault et de Le Hardy. J'avoue que je ne connais nullement ces derniers Mémoires; où se trouvent-ils en manuscrit? Quels sont les auteurs qui en ont déjà fait mention?

(Lyon.) F. D.

—

« **La Raison** ». — Tel est le titre d'un volume in-12 dont tous les bibliographes semblent avoir ignoré l'existence, bien qu'il n'ait été imprimé que sous Louis XVI. Je ne l'ai vu mentionné dans aucun catalogue de bibliothèque ou de librairie, et j'en ai compulsé des centaines. Je m'adresse en conséquence à l'*Intermédiaire* pour connaître le nom de l'auteur, la date et le lieu d'impression de ce volume, dont voici la description :

La Raison (au-dessous en italiques) :

.... Quatenus excindi....
.... Nequeunt Stultis Hærentia. cur non
Ponderibus Modulisque suis Ratio utitur?
HORACE.

Au milieu du titre, qui est gravé, un fleuron représentant une sphère, au centre de laquelle se trouve un aigle entouré de flammes. Au-dessus du fleuron, en exergue :

Absint inani funere veniæ
Luctusque turpes et querimoniæ.

Puis, tout au bas du titre : *L'an XXV.*

La première partie de ce livre est intitulée : *La Raison du genre humain.* L'auteur, parlant de l'Académie, s'écrie : « Si l'on n'avoit vu briller quelques-uns de ses membres, filosofes illustres qui ont été l'ornement de l'humanité, ne seroit-on pas bien fondé à dire que cette Compagnie n'est qu'une troupe de poliçons? C'est avec douleur que l'on se voit contraint de suivre l'ortografe que l'ignorance et la barbarie ont établi... » De l'orthographe l'auteur passe à la religion chrétienne, qu'il critique à la manière du *Compère Mathieu.*

Cette élucubration est suivie d'un poème en deux *chans : L'Anticristiade ou le triomfe de la Raison.*

Silence, porte-christs, troupe idolâtre, impie,
Dont l'encens impur est ofert
Non à cet être imense à qui tout doit la vie,
Mais à ce charpentier qui sous Ponce a soufert.

Ce poème est suivi de notes explicatives, et l'une d'elles précise à peu près l'époque de l'apparition de ce livre : « Mais voici Louis XVI, voici la Raison, « elle va percer, et devant ce brillant flam- « beau, le brouillard épais et malfaisant « va disparaître! »

La seconde partie du volume, dont le texte est beaucoup plus petit et plus serré, se compose : 1° d'un conte en vers très licencieux : *La Discipline des Oratoriens ou la Confession.* C'est le récit d'une aventure analogue à celle du R. P. Girard avec la belle Cadière, dont Voltaire a dit :

Cette belle voit Dieu, Girard voit cette belle;
Ah! Girard est plus heureux qu'elle!

2° D'un recueil de notes critiques, d'une hétérodoxie très corsée, intitulé : *Salmigondis,* et 3° d'*Homélies sur les Saints Évangiles* (en prose), qui semblent toutes cueillies dans les nombreuses publications du *Club holbachique.*

On peut fixer l'apparition de ce volume à 1786, l'an XXV étant sans doute une allusion à l'expulsion des Jésuites. Quant à l'auteur, quel est-il? Il serait téméraire d'attribuer cette singulière élucubration à l'abbé Dulaurens, tant l'orthographe en est bizarre. En voici, au surplus quelques échantillons : homme, *ome;* qui, *qi;* cette méthode, *cete métode;* jamais, *jamè.*

Ce système orthographique a été cependant professé momentanément par l'abbé Sicard, mais il recula lui-même devant les difficultés de sa méthode, n'ayant plus pu se lire après avoir écrit : po (*peau*); Po (*Pau*); po (*pot*); Po (Pô); so (sot); so (soul); so (sceau).

UN LISEUR.

—

Le Point du jour d'une Bergère. — Tel est le titre d'un madrigal commençant ainsi :

En vain la brillante aurore
S'élève d'un vol léger...

attribué à la comtesse de Brio***, par Blin de Sainmore, à la table du tome III du recueil intitulé : *Elite de poésies fugitives.* Londres (Paris), 1769, 5 vol. in-12. Je suis tout disposé à lire : Comtesse de Brionne; Son teinturier était le chevalier de l'Isle. — Autre attribution : par de l'Isle, auteur d'*Arlequin sauvage.* — *Anacréon en belle humeur, ou Les petits soupers de Vénus.* A Paris, chez Desnos, 6e partie. De la collection de : *Le plus joli chansonnier français,* in-24. Louis-Fr. de l'Isle, ou de Lisle, de la Drevetière, né à Pierrelatte, en Dauphiné, est l'auteur d'*Arlequin sauvage;* le madrigal en question ne se trouve pas dans ses œuvres intitulées : *Théâtre et Poésies,* in-12; *Poésies diverses,* Paris, Prault, 1779, in-12. — Aurait-on d'autres données sur l'auteur de cette petite pièce de vers?

H. DE L'ISLE.

—

Almanach des Muses. — Cette collection (1765-1833) a été primitivement dirigée par C. S. Sautreau de Marsy et par Mathon de La Cour; il existe, m'a-t-on affirmé, un ecollection des premières années, avec le nom des auteurs des pièces anonymes. Pourrait-on me l'indiquer? Je me contenterais même de l'année 1781; il y a plusieurs pièces signées du chevalier *de L***,* ou *de L***.* Faut-il lire *de l'Isle* ou bien *de Langeac?*

H. DE L'ISLE.

—

Ex-libris manuscrits. — Les curieux recherchent et collectionnent avec passion, et non sans profit pour l'histoire littéraire et la bibliographie, les reliures armoriées, décorées d'emblèmes et de monogrammes ou d'ex-libris gravés appliqués intérieurement. Après les collectionneurs sont venus les historiens de ces différents signes de possession, et pendant que les uns décrivaient, dans des traités spéciaux, les armoiries, les monogrammes frappés sur le maroquin et le veau des reliures, les autres s'emparaient de cette foule de petites estampes armoriées collées à l'intérieur des gardes des livres pour en dresser l'inventaire et en faire l'historique. Mais personne n'a encore songé, je crois, à recueillir et à grouper par ordre de date, pour remonter à leur origine, les diverses formules *manuscrites* dont se contentaient et se contentent encore certains bibliophiles plus modestes.

Plusieurs de ces formules sont bien connues et même quelques-unes ont déjà

été publiées dans l'*Intermédiaire*, sous la rubrique, évidemment fautive, de *Chansons de collège* (XI, 116, 143, 208, 590, 654), par des collabos qui les ont plutôt puisées dans leur mémoire que relevées sur les gardes des livres. Elles ne portent donc point de date et l'on ne peut connaître leur degré d'ancienneté.

En outre, ces formules, à l'origine, furent-elles exclusivement à l'usage des écoliers? Ne furent-elles pas employées par des personnes qui depuis longtemps ne s'asseyaient plus sur les bancs des écoles? Je pencherais volontiers vers cette dernière hypothèse, à en juger par les deux formules suivantes, lesquelles avaient été écrites d'une main qui n'avait rien de celle d'un écolier, la première en 1593, et la deuxième en 1637, sur des ouvrages étrangers aux études classiques, mais dont je regrette de n'avoir pas pris le titre :

Ce présent livre est à moy,
Qui me nomme Jean Meslyer.
Qui le moy treuvera
Le moy rendra;
Et luy payerai le pain et le vin
A la Sainct Martin,
Et le pain d'orge
A la Sainct George.
Faict par moy
J. MESLYER.

Si quem librum, par aventure,
Reperias en ton chemin,
Mihi redde la couverture
Quæ non facta est de parchemin;
Et le jour de saint Martin
Il boira avec moi du vin.

Cette remarque s'applique peut-être à d'autres de ces formules qui semblent, à première vue, ne devoir être employées que par des écoliers, même celle-ci qui est maintenant la plus populaire dans les collèges :

Aspice Pierrot pendu,
Quia librum n'a pas rendu :
Si librum reddidisset,
Pierrot pendu non fuisset.

Le chroniqueur J. Lecomte a raconté (*Le perron de Portoni*, 2e édit., pag. 75) qu'Adolphe Thiers, à l'âge de 13 ans, avait illustré de cette légende son exemplaire du *De viris illustribus urbis Romæ*, en l'accompagnant de la potence et du pendu traditionnels; mais l'illustre historien homme d'Etat n'était pas l'auteur de cette formule et qui sait si ce ne fut pas quelque grave personnage qui l'inventa et en usa le premier; mais à quelle époque?

J'espère que nos collabos voudront bien éclaircir ces différents points de la question et nous signaler d'autres de ces formules? P. LE B.

Réponses.

Rouget de Lisle et « la Marseillaise » (I, 47, etc.; XI, 555, 650, 746). — N'en déplaise à M. A. Rouget de Lisle, de Saint-Mandé, son parent, l'auteur de *la Marseillaise*, est mort le 26 juin 1836, et non le 27, comme il le prétend; c'est à minuit qu'il est décédé; mais de même que l'an *Cent* complète le siècle, de même l'heure de *Minuit* complète la journée. Du reste, le décès est ainsi constaté sous la date du 26 à la mairie de Choisy, et je l'atteste ici après vérification récente.

Quant aux preuves signalées par le *Figaro* en faveur de l'abbé Pessonneaux, comme auteur du couplet à plusieurs pères, pourquoi ne les donne-t-il pas? Le savant bibliothécaire de Grenoble, dont le nom a figuré plus d'une fois dans notre recueil, ne pourrait-il pas nous extraire ces preuves de la « Revue du Dauphiné », de septembre 1877, indiquée comme les renfermant? Je suis de la famille de saint Thomas, et, malgré le *Noli esse incredulus* du *Figaro*, je persiste à réclamer ces preuves. A. D.

—

Faire fiasco (VI, 166, 239; XI, 450, 508, 658, 686). — Je remercie notre confrère de son bienveillant conseil, et ne demanderais pas mieux que de le suivre, puisque alors je posséderais le Dictionnaire de Furetière, que je ne possède pas. Mais qu'il me permette aussi de lui faire observer que la première partie de ma réponse ne fait que résumer les deux anciens articles (VI, 166, 239). Qu'il veuille bien, à son tour, prendre la peine de les relire, et il verra si j'étais autorisé à croire que traduire *flasque* par *fiasco* était une faute d'italien. O. D.

—

Le Dernier des Napoléon (VII, 518, 546; XI, 745; XII, 32). — Ce livre n'a jamais eu pour auteur que M. Hélouin ou Elouin, Belge qui fut secrétaire de l'empereur Maximilien au Mexique.
MIRAMON.

—

Reliure à la Fanfare (IX, 139).—M. Léon Téchener, à la p. 487 du Bulletin du Bibliophile, année 1876, écrit : « C'est chez Thouvenin qu'ont été imaginées et exécutées par Closs les magnifiques dorures dites *à la fanfare*, du titre de la première plaquette (Les Fanfares et courvées abbadesques, etc., Chambéry, 1613) à laquelle elles ont été appliquées, et ces reliures resteront même après les incomparables travaux de M. Trautz, actuellement vivant... et régnant! » Voyez sur Thouvenin les p. 17 et 117 de l'ouvrage intitulé : La Reliure, poëme didactique en six

chants. Par Lesné (à Paris, 1820, in-8).
H. DE L'ISLE.

—

Imbre sumus perituri (IX, 168). — Personne n'ayant répondu à la question relative au prince de Condé, j'ai fait quelques recherches dont voici le résultat. On sait qu'à une certaine époque, la cour de France était devenue italienne; Bussy, qui le constate, ne porte pas contre Condé l'accusation qui fait l'objet de la chanson que j'ai citée, et cependant c'était sur sa dénonciation qu'il avait été arrêté (Guy-Patin, lettre du 18 août 1665); seulement, on voit par la correspondance de Bussy qu'il ménageait fort M. le prince, espérant toujours qu'il lui faciliterait la fin de son exil et sa rentrée à la cour. Mais Madame est affirmative, dans sa lettre du 5 juin 1719 : « Il alla à l'armée et s'habitua « à de jeunes cavaliers ; quand il revint, il « ne pouvoit plus souffrir les dames. »

Du reste, c'était un péché de famille, car le père de Condé avait un page, Hocqueton, qui lui était trop dévoué; ce qui faisait dire toujours en latin :

Crimina sunt septem, sunt crimina Principis [*Octo.*

Voilà donc le vainqueur de Rocroi convaincu d'avoir mérité de périr par le feu du ciel : *Igne tantum perituri*, comme le lui chantait son ami la Moussaye; mais le Roi-Soleil lui-même n'avait-il pas des taches, et de nombreuses ! On n'en est pas moins en droit de trouver outrés les éloges que Bossuet prodigue à sa vertu, dans son Oraison funèbre. A. D.

—

Une annexion d'un nouveau genre (XI, 648, 698). — Quoi qu'en puisse penser un Français, les Suisses, auteurs du Dictionnaire et de la Notice bibliographique en cause, n'ont pas tort, au point de vue suisse. En effet, la qualité de Français se perd dans différents cas, notamment dans le cas de naturalisation en pays étranger (Code civil, art. 17; Constitution de 1791, tit. II, art. 6); la qualité de Suisse ne se perd pas, même dans le cas de naturalisation en pays étranger. Ce n'est que depuis la promulgation de la loi fédérale du 3 juillet 1876, qu'un Suisse peut renoncer à sa qualité de Suisse; il faut même qu'il fasse à cette fin une déclaration en forme authentique. Antérieurement il n'en avait pas le droit : Suisse il était né, Suisse il mourait. Cette loi du 3 juillet 1876 est un témoignage du progrès des idées françaises en Suisse.

L'*indigénat*, ses devoirs et ses droits, qui devraient être établis dans les premiers articles d'une Constitution d'Etat bien faite, ne sont pas compris de la même façon dans tous les pays. Le savant Bluntschli, traitant dans son ouvrage : *Le droit international codifié* (traduction Hardy, in-8°, Paris, 1870), dit (§ 371, note) que le Code civil français a formulé le seul principe vrai en cette matière; mais il ne donne pas les motifs de son opinion.

Pour le ressortissant d'aucun Etat, excepté pour le Français, il ne suffit pas d'un acte de volonté pour rompre ses liens avec sa patrie; il lui faut encore le consentement du souverain, que ce soit un être personnel ou un être collectif. Cela résulte de la constitution politique de chaque Etat. En France, le corps politique est composé d'individus indépendants et libres, au point d'être considérés comme en faisant partie de plein gré et comme pouvant en sortir à leur volonté. Dans tout le reste de l'Europe, les corps politiques sont composés de *sujets* appartenant au souverain, et dépourvus du droit de rompre par leur seule volonté leurs liens de sujétion (pour être clair, je devrais dire que ces corps politiques se composent du souverain dont les sujets sont la propriété). C'est la conséquence essentielle du régime féodal dont la France s'est libérée en 1789. Un Anglais, un Allemand, peut quitter son pays, se fixer à l'étranger, s'y faire naturaliser; il ne cesse pas pour cela d'être sujet du souverain de son pays d'origine. Ses descendants, nés et habitant en France, en Amérique, continuent à être, au moins *en droit*, sujets du souverain du pays de leur ancêtre ; et, s'ils y rentrent, ils n'ont pas besoin de s'y faire naturaliser ; ils rentrent de plein droit dans la condition de sujets. La loi anglaise du 12 mai 1870 et la loi allemande du 1er juin 1870 ont fixé une limite pour le temps passé lequel un Allemand ou un Anglais naturalisé à l'étranger est considéré comme perdu pour son souverain; mais elles n'ont pas porté atteinte au principe féodal. Ce qui étonne, c'est que le même principe soit encore en vigueur en Suisse : l'explication de cette contradiction prendrait trop de place.

En vertu du vieux principe de droit helvétique : *la qualité de Suisse ne se perd pas*, le descendant d'un Suisse peut naître partout ailleurs qu'en Suisse, il peut quand même être revendiqué par la Suisse comme une de ses gloires, s'il y a lieu; sauf les effets de la loi fédérale du 3 juillet 1876. Aussi vois-je une inconséquence dans le mode d'application de la loi sur l'indigénat en France. En effet, si un Français perd sa qualité de Français en se faisant naturaliser à l'étranger, cela résulte de ce que la loi française s'oppose, avec raison, à ce cumul ; pour être logique, on devrait refuser la naturalisation en France à tout étranger qui ne fournirait pas la preuve qu'il est dégagé de tout lien de sujétion dans le pays où il a l'indigénat.

G. G.

—

A la brigadière (XI, 676, 730, 757). — Le Dictionnaire de l'Armée, de Bardin, dans un long et savant article sur les perruques militaires en France, dit que la *perruque à la brigadière* a cessé d'être en usage dès le commencement du XVIII[e] siècle. L'auteur de l'article du *Correspondant* a donc commis un anachronisme échevelé.

G. G.

—

Jeudy-Dugour (XI, 709). — Il n'y a eu qu'une famille du nom de *Jeudy*, en Auvergne. Dugour, ou du Gourd, est un nom de propriété. Cette famille s'est éteinte, je crois, dans la personne de Madame Rudel du Miral, née Jeudy, morte il y a dix-huit ans environ, laissant deux enfants : M. Francisque du Miral, ancien vice-président du Corps législatif, et N..., veuve en premières noces de M. Ducroix, épouse en deuxièmes noces de M. Martin, dit Martin d'Angers. S'adresser à M. Francisque du Miral, qui pourra vraisemblablement renseigner sur Jeudy-Dugour.

MARCELLIN BOUDET.

—

Monarchie des Solipses (XI, 711, 763; XI, 13).— Voici, d'après le Catalogue de la Bibliothèque communale d'Amiens, le titre de l'ouvrage : *Lucii Cornelii Europæi* (*Melchioris Inchofer, vel Julii Clementis Scotti*) *Monarchia Solipsorum, cui nuperrime accessit clarior onomastica. Juxta exemplar Venetum*, 1648, 1 vol. in-12. — L'édition de Venise est de 1645. On voit que le savant M. J. Garnier, auteur du Catalogue, constate que, sous le pseudonyme de L. Cornelius Europæus, on a pensé que deux auteurs différents avaient été cherchés.

Il a conservé les deux noms qui avaient réuni le plus de suffrages, car l'ouvrage avait été attribué, à l'origine, à *Gaspar Sciopius*, à cause de sa haine connue pour les jésuites, et à un noble vénitien, nommé *Contareni*.

Dans le même catalogue on trouve : 1° *la Monarchie des Solipses*, traduite de l'original latin de *Melchior Inchofer*, avec des remarques (J. C. Scotti, par Pierre Restaut. Amsterdam, 1721, 1 vol. in-12). C'est l'édition que je possède. Bien que le traducteur attribue nettement le livre à Inchofer, M. Garnier rappelle encore le nom de J. C. Scotti. — 2° Même ouvrage, avec des remarques et diverses pièces importantes sur le même sujet. Amsterdam, 1722. Herm. Uytwerf, 1 vol. in-12. — 3° Même ouvrage, Amsterdam, 1754. — H. Uytwerf, 1 vol. in-12. 4° *Annalium ecclesiasticorum regni Hungariæ ab anno* 795 *ad* 1600, *a Melchiore Inchofer. Romæ*, 1644. *L. Grignans*, 1 vol. in-folio. Inchofer est certainement l'auteur de ce livre savant. — Dans le 4[e] volume du Manuel du Libraire de Brunet, édit. de 1820, p. 331, 2[e] colonne, au n° 11312, on lit : *Lucii Cornelii Europæi monarchia Solipsorum* (*auctore Melch. Inchofer seu Jul. Clem. Scotti*), 1648, p. in-12, traduit en français (par Restaut), Amsterdam, 1754, in-12. Le doute subsiste donc.

D'un autre côté, Moréri affirme que la Monarchie des Solipses est bien d'Inchofer; et, dans le premier Supplément, il y a des détails curieux à ce sujet. En outre, il faut lire la préface de la traduction de Pierre Restaut, qui cite l'opinion d'Arnaud et s'appuie sur le témoignage d'un chanoine de Verdun, nommé Bourgeois, qui avait connu intimement Inchofer. M. J. de Montardif regarde comme une preuve absolue de la négative l'absence de mention de ce livre, dans l'article *Inchofer* de la « Bibliothèque des écrivains de la C[e] de Jésus ». Je ne suis que médiocrement touché de cette preuve. Sans attaquer la conscience et le savoir des auteurs de cette Bibliothèque, je remarque : 1° qu'il suffisait du doute existant sur le véritable nom de l'auteur, pour que des hommes aussi prudents se crussent obligés de s'abstenir; 2° que les Jésuites avaient un grand intérêt à nier qu'un ouvrage aussi défavorable à la Société émanât d'un jésuite. Il était d'autant plus facile de le nier que l'auteur, quel qu'il fût, s'était caché sous un pseudonyme. Je livre cette réflexion aux érudits de l'*Intermédiaire*, sans prendre parti.

E.-G. P.

—

Entrée de Charles-Quint à Anvers (XI, 740; XII, 24). — Voir la « Gazette anecdotique » (t. II, p. 157); le *Tableau Mackart*. — D'autre part, le chroniqueur du *Temps* nous fait, au sujet de ce tableau, une bien piquante révélation :

Albert Durer, écrivant à Mélanchthon, pour lui raconter l'entrée de l'Empereur dans sa bonne cité d'Anvers, lui raconte que les magistrats de la ville « avaient arrangé sur le passage de Charles-Quint toutes sortes de spectacles où figurèrent les plus belles et les plus nobles demoiselles de la ville, presque toutes nues, sans chemise, couvertes seulement de gaze très fin ». Déjà sérieux, le jeune Empereur tourna la tête d'un autre côté. Albert Durer confesse qu'en sa qualité de peintre il n'eut garde de mettre les yeux dans sa poche. Et le rédacteur du *Temps* ajoutait : « Vous savez qu'un peintre autrichien, M. Mackart, a fait sur ce sujet un tableau très couru à l'Exposition, et où figurent, dit-on, sous les formes de femmes nues, de charmantes personnes appartenant à la haute société viennoise. »

Voilà une allégation bien grave! Les grandes dames de Vienne sont-elles donc venues poser devant l'artiste dans la tenue spéciale où il les a représentées?...

—

Le prince de Phalsbourg (XI, 740). — Le seul ouvrage imprimé où la naissance de ce personnage soit indiquée est le « Supplément à l'histoire de la maison de Lorraine », Toul, 1712 (par le père Benoît Picart). On y lit (1re partie, p. 185) que le fils de Louis, cardinal de Guise, est né à Blois le 14 déc. 1588. Malgré l'exactitude bien connue du savant capucin, on pourrait croire à une double faute d'impression et qu'on doit lire : « Louis était fils de Louis, cardinal de Guise, *assassiné* à Blois le 24 déc. 1588 ». Mais le père Benoît a dû écrire sur un document certain, sans quoi il aurait corrigé dans l'*errata* les deux fautes supposées. Cela est d'autant plus certain qu'il y a un *errata* pour la page 185, et que cet *errata* ne porte pas sur la naissance de l'enfant. Il suit de là que sa mère, Aymerie de Lescheraines, avait suivi aux états de Blois son amant, le cardinal de Lorraine, dont elle avait déjà eu trois enfants morts en bas âge (de Bouillé, III, 323, note). Le prince de Phalsbourg est donc né onze jours avant la mort de son père. Il est vraisemblable qu'après l'assassinat du cardinal, la mère se réfugia à la cour de Lorraine, où le jeune bâtard fut élevé à la cour de Charles III et devint plus tard le favori de Henri II.

Quant à Aymerie de Lescheraines, dame de Grimaucourt, M. d'Haussonville dit qu'elle était de la maison de Chabot en Savoie, et qu'elle fut mariée, après la mort du cardinal, à un gentilhomme de la maison de l'Ile-Adam (2e édit., t. I, p. 101). Il faut lire Chabo, ou mieux Chabod, maison savoisienne qui n'a rien de commun avec le Chabot français. On trouve la mention suivante dans un titre cité par M. de Saint-Genis (« Hist. de Savoie »), dont il n'indique pas la date : « Permis à Chabod de Lescheraine d'exporter 150 pièces d'arbres de haute futaye tirées de ses forêts ». — Le père Anselme (VII, 50, E.) confirme l'indication donnée par M. d'Haussonville.

On lit, à l'endroit indiqué : « Jean de la Baume, écuyer, seigneur d'Esté et du Mesnil, chambellan ordinaire du duc de Lorraine en 1617. — Femme Catherine de Villiers, *sœur utérine de Louis de Lorraine, prince de Phalsbourg*, et fille de N. de Villiers, seigneur de Grinmicourt (*sic*) et d'Aimée *alias* Chabod de Lescherenne, maîtresse de Louis de Lorraine, cardinal de Guise, père du prince de Phalsbourg ».

On lit dans Lachesnaye-Desbois : « Chabo de Lescherenne porte d'azur à trois fleurs de lys d'argent, au chef du second, chargé d'un lion issant de sable » (Nouv. éd., col. 411).

La véritable orthographe est *Lescheraines*, du nom d'une commune du département de la Savoie, située à 38 kilom. N.-E. de Chambéry, entre le lac d'Annecy et celui du Bourget. La famille de Lescheraines existait encore pendant la révolution. Albitte, chargé d'administrer révolutionnairement la Savoie, avait imaginé de placer dans des ateliers les enfants de familles nobles, de dix à dix-huit ans. Le jeune marquis de Lescheraines fut mis en apprentissage chez un coutelier de Chambéry (de Saint-Genis, « Hist. de Savoie », t. III, p. 175). MEAUME.

—

La première femme du fils de Buffon (XI, 741 ; XII, 26). — Complétons ou rectifions les réponses de nos collabos. Les « Souvenirs de la marquise de Créqui » « n'apprennent rien », me dit O. D., de l'intimité de cette fille de Guillaume-François Bouvier de Cépoy, officier aux Gardes, et d'Elisabeth-Amarante Jogues de Martainville, avec le duc d'Orléans. — Petite perte, puisque le faux-nez de Courchamps nomme déjà « comtesse *Agnès* de Buffon » celle qu'on avait baptisée Marguerite-Françoise! — Veuve par la grâce de l'échafaud révolutionnaire, le 10 juillet 1794, du colonel Georges-Louis-Marie Le Clerc, *dit* le comte de Buffon, mais séparée et divorcée au préalable, aux dates que rappelle *La Maison Forte*, elle s'est remariée à Rome, en septembre 1798, avec Julien Renouard de Bussierre, alors employé à l'armée d'Italie. Elle y devint veuve pour la seconde fois, le 15 sept. 1804, étant mère d'un fils au berceau : Jules-Edouard Renouard de Bussierre. Le roi Louis-Philippe d'Orléans en a fait un pair de France.

H. DE S.

— On lit dans le « Dictionnaire néologique des hommes et des choses, » du Cousin Jacques (t. II, cahier VIII, p. 351) : « Buffon, fils du précédent, major en second au régiment d'Angoumois, fut égorgé, à 30 ans, par le tribunal révolutionnaire de Paris, pour la prétendue conspiration du Luxembourg. Mes lecteurs voudroient peut-être que je dise un mot de sa femme : non pas, non pas! »

Quel est donc ce mystère?

UN LISEUR.

—

Pompes à incendie (XI, 743; XII, 27, 48). — M. Pinson trouvera dans les ouvrages suivants les renseignements les plus précis sur l'organisation des hommes spéciaux chargés de combattre les incendies chez les Romains. Mommsen : *Handbuch der römischen Alterthümer* (Ier Band, 2e Auflage, p. 313). — Dézobry : *Rome au siècle d'Auguste* (3e édit., t. I, p. 244, et t. III, p. 59, etc.). — Voir également, au Digeste, le titre : *De officio præfecti vigilum* (I, 15) et la Novelle 13 de Justinien, spécialement le chap. IV, § 1. — En

France, le lieutenant de police Voyer-d'Argenson est le premier qui organisa des pompiers. En 1705, il y avait à Paris 20 pompes, une par quartier; on en établit 16 autres en 1716 avec 32 hommes pour les servir. En 1722, le nombre des pompes fut porté à 39 avec 60 servants, vêtus d'habits uniformes.

Est-il vrai qu'au XVII° siècle les capucins faisaient office de pompiers?

RUOFF.

— Les pompes à incendie étaient connues des Romains, sous les noms de *sypho* et *ctesibica machina*, et étaient de véritables pompes aspirantes et foulantes, construites sur le même principe que les pompes à incendie de nos jours (Voir Vitruve, IX, 8, 2; X, 7; Pline, *Histoire naturelle*, VII, 38; *Epîtres*, X, 35; Isidore, *Orig.*, XX, 6; Digeste, XXXII, 7, fr. 12, et le Dictionn. des aut. rom. et grecq. d'Anthony Rich, traduct. Chéruel, aux mots cités). — L'organisation du corps de sapeurs-pompiers à Rome date de l'empereur Auguste, qui avait créé sept cohortes de *vigiles*, chargés d'un service permanent de veilleurs de nuit dans les quatorze régions de la ville, sous le commandement supérieur du *Præfectus vigilum* ou *Nyctostrategus* (Digeste, L, 4, fr. 18, § 12; Plaute, *Amph.* I, 1, v. 198; cpr. Cicér. *in Verr.* II, 4, 43. Cfr. sur le tout Dézobry, *Rome au siècle d'Auguste*). — En 1866, on a découvert à Rome, dans le Transtévère, l'*Excubitorium* ou corps de garde de la septième cohorte des « vigiles ». Les restes en sont très remarquablement conservés et fort intéressants. Les inscriptions que les « Dumanet » du temps ont gravées sur les murs datent du règne d'Adrien et ne laissent aucun doute sur la destination de la construction trouvée à six ou huit mètres plus bas que le sol de la rue actuelle.

La célèbre fresque de Raphaël, l'*Incendie du bourg*, ne montre ni pompes ni pompiers. Est-ce par un caprice de l'artiste, qui n'aura pas voulu encombrer sa composition de machines en général peu pittoresques et dont la manœuvre nécessite des mouvements peu académiques, ou n'en faut-il pas induire plutôt que le service des incendies, qui paraît avoir été si parfaitement organisé dans l'ancienne Rome, avait disparu, avec tant d'autre *vieux-neuf*, dans l'engloutissement du moyen âge?

PEPH.

—

Claude Tillier (XI, 745; XII, 29). — Fils d'un serrurier de Clamecy, il s'est éteint à Nevers le 12 oct. 1844, à l'âge de quarante-trois ans. Ses dispositions naturelles et son goût pour l'étude avaient attiré l'attention de ses compatriotes qui le placèrent comme boursier au lycée de Bourges, où il compléta ses études avec distinction. Quels furent pour Claude les fruits de cette instruction qui l'élevait au-dessus de la condition paternelle, sans lui procurer les relations et les ressources pécuniaires indispensables pour se créer ensuite une position dans le monde? Lui-même l'a dit en quelques lignes, quand il a résumé en ces termes les vicissitudes de son existence agitée :

« ... J'ai été écolier, maître d'études, « soldat et maître d'école. Avec ces pro- « fessions, j'ai toujours cumulé celle de « poète. Le caporal, le chef d'institution, « les enfants gâtés, les bonnes mères et « l'hémistiche ont été pour moi cinq en- « nemis implacables qui m'ont incessam- « ment poursuivi.... Aujourd'hui, je suis « pamphlétaire... »

Le cadre de l'*Intermédiaire* ne comporte pas les développements que nécessiterait l'explication de ce passage. On pourra se renseigner sur ce point en feuilletant les œuvres du pamphlétaire, que ses amis ont réunies en quatre volumes publiés après sa mort. On verra, dans une lettre à l'éditeur, que ce n'est pas seulement à P.-L. Courier que l'on a osé comparer Claude Tillier. Mais, entendons-nous; la comparaison n'est pas aussi choquante qu'elle paraît de prime abord aux admirateurs de l'immortel et inimitable, etc. Elle se réduit à ceci : « Soldat d'artillerie « comme lui, Claude Tillier est à Paul- « Louis Courier ce que le soldat est à l'of- « ficier. » Lui-même avait dit auparavant avec plus de modestie encore : « Timon « et moi, nous sommes confrères..... con- « frères autant que le sont un soldat et un « maréchal de France! » Malheureusement, le nom du panégyriste de 1846, qui pouvait alors servir de passeport, est devenu, depuis la Commune, difficile à prononcer, plus difficile encore à citer comme une recommandation. Nous connaissons le moyen de rendre aux pages piquées leur pureté primitive; mais si l'on peut faire disparaître les taches de rousseur que le temps amène sur les papiers blanchis par des procédés chimiques, il n'y a pas de lavage ni d'encollage qui puisse effacer la signature de Félix Pyat, imprimée en tête des œuvres de Tillier. Il n'est même plus loisible à l'éditeur, s'il vit encore, de supprimer la lettre qu'il s'est fait écrire en 1846. Depuis lors, en effet, la plupart, sinon la totalité, des exemplaires du livre sont sortis de ses mains. *Alii alio dilapsi sunt*, — n'est-ce pas, Lhomond?

Cette particularité rappelle une mésaventure arrivée à Louis-Philippe vers la fin de son règne. La « haute sagesse du roi », comme on disait couramment autour de lui, ou, plus simplement, la prévoyance du père de famille, fut mise en défaut par un ricochet judiciaire au moment où il

croyait avec raison s'être mis parfaitement en règle pour assurer à ses enfants le recouvrement des impenses de son ancien apanage. L. TONY PÉRIER.

—

Macabre (XII, 1, 53). — Littré : Lorrain, *maicaïbré* se dit d'une configuration fantastique des nuages. Du Cange a *Chorea Machabæorum* (Danse des Machabées), qu'il définit ainsi : Cérémonie plaisante, pieusement instituée par les ecclésiastiques et dans laquelle les dignitaires, tant de l'Église que du monde, conduisant ensemble la danse, en sortaient tour à tour pour exprimer que chacun de nous doit subir la mort. On lit, en effet, dans un texte de 1459 : *Quatuor Simasias vini exhibitas illis qui choream Machabæorum fecerunt.* On ne peut douter que la *Danse macabre* et la *Danse des Machabées* ne sont une seule et même chose. On peut supposer que les sept frères Machabées, avec Eléazar et leur mère, souffrant successivement le martyre, donnèrent l'idée de cette danse où chacun des personnages s'éclipsait à son tour, et qu'ensuite, pour rendre l'idée encore plus frappante, on chargea la Mort de conduire cette danse fantastique.

Devant *Chorea Machabæorum*, peut-on faire compte de l'arabe *Makbara*, chant funèbre ? E.-G. P.

—

Connu comme le loup blanc (XII, 3). — Richelet dit : comme « le loup *gris.* »
A. B.

—Les loups, avec les ans, deviennent gris, puis blancs. Buffon l'affirme, le difficile est pour eux de devenir vieux. Adresse ou fortune, on va jusqu'à prétendre que quelques-uns meurent de vieillesse ; on comprend que, pendant le cours de leur longue existence, ils ont dû être aperçus de tous les habitants de la contrée ; villageois et chasseurs ont tous parlé de ce loup, il n'est personne qui n'affirme l'avoir rencontré. Sa couleur blanche l'a fait surtout reconnaissable, et il est devenu le terme de comparaison aussitôt trouvé de telle personne qui se produit fréquemment, surtout avec quelque excentricité de mise ou de langage.
(Rouen.) C. L.

— Littré cite le proverbe « connu comme le loup blanc, ou le loup gris », sans aucune explication. Dans son Dictionnaire comique, Leroux cite : *connu comme le loup*, pour dire qu'il est extrêmement connu ; et cela ne se dit que d'un homme de qui on peut se donner la liberté de dire ce qu'on en pense. Il donne aussi le proverbe : *Il est décrié comme le loup blanc*, sans l'expliquer ; et celui-ci : *On a couru un hmme comme un loup gris*, pour dire qu'il a été vivement poursuivi.

J'ai lu, il y a fort longtemps, un roman de Paul Féval, intitulé *Le loup blanc*. Si j'ai bonne mémoire, il s'agissait d'une superstition bretonne. Peut-être est-ce dans cette superstition qu'il y a lieu de chercher l'origine du proverbe.
E.-G. P.

—

Jurer comme un Templier (XII, 3, 54). — Au tome IX de la *Revue de l'art chrétien*, dans un curieux article de l'abbé Corblet, intitulé : *Le Pour et le Contre sur la culpabilité des Templiers*, le proverbe *boire comme un Templier* se trouve discuté. D'après des auteurs sérieux, il faudrait lire : comme un *Temprier*. Ce vieux mot était le nom des ouvriers verriers, obligés de boire souvent et beaucoup. *Templier*, dans le proverbe, serait donc une corruption du mot primitif. Parmi les reproches faits aux Templiers, et rapportés avec soin dans cet article, je trouve des *serments* infâmes, mais non l'habitude de *proférer des jurons*. Il est assez probable que les Templiers se les permettaient, comme tous les hommes au moyen âge ; mais pas plus que les autres. Je ne vois donc, dans la version *jurer comme un templier*, qu'une fantaisie de l'auteur. Dans le *Dictionnaire comique* de Leroux, on voit le proverbe *boire comme un templier*, l'autre n'y figure pas. S'il avait eu cours, il n'aurait pas manqué de le rapporter. E.-G. P.

—

Bouton de rose (XII, 3, 58). — Les paroles demandées se trouvent pour la première fois dans l'Almanach des Grâces de 1788 ; elles sont de Madame la Princesse Constance de Salm. Le rythme avait été emprunté au vieil air : *Pour la Baronne.* Quelques années plus tard, Pradher père composa, tout exprès pour cette romance, un air auquel Garat donna, en effet, une grande vogue. Plusieurs recueils ont depuis reproduit ces quatre galants couplets, mais je ne connais la musique disposée près des paroles que dans le 2e volume des *Chants et Chansons populaires de la France*, éditées par Delloye.
(Rouen.) C. L.

— Cette jolie chanson me rappelle un couplet d'un nommé Giraud :

Bouton de rose
Se débat sous le clair linon ;
Si ton sein jamais ne repose,
C'est que tu retiens en prison
Bouton de rose.

La chanson, intitulée : *A Rose*, a « Le nom de Rose... » pour début. Voir, p. 100, au t. I du « Nouveau recueil de chansons

choisies. » A Genève (Paris, Cazin), 4 vol. in-18. Quel est ce Giraud?

H. DE L'ISLE.

—

Monogramme à déterminer (XII, 3). — La simple indication des lettres composant un monogramme, surtout quand elles sont entrelacées, ne peut être d'un grand secours pour déterminer le nom de l'artiste; la vue du monogramme en dirait bien plus long, et bien plus long encore l'examen de l'estampe dont il s'agit de déterminer l'auteur. Ces réserves prudemment faites, je pense que l'on peut supposer que la composition gravée par *C. Vischer* est Henry Goltzius, qui a gravé lui-même un grand nombre de planches, où l'on reconnaîtrait facilement le travail de son burin à défaut de sa signature. (Voir le Magasin pittoresque, tome XXVIII, p. 155.) SERGE DE V.

—

Poïse (XII, 5). — Dans le Complément à l'Académie : *Poïse*. s. f. (vieux langage): une certaine quantité de quelque chose. Je ne trouve ce mot dans aucun autre de mes dictionnaires. E.-G. P.

—

Un mot attribué au comte d'Artois (XII, 6, 59). — Il est bien possible, comme le dit M. de Falloux, que le *mot* célèbre du « Français de plus » ait fait plus de bien à la Restauration que la brochure de Chateaubriand, car on était justement préoccupé des changements que pouvait amener le retour des princes de la maison de Bourbon. Le père véritable est le comte Beugnot. Il n'avait pas quitté le comte d'Artois un seul instant le jour de son entrée dans Paris, et le soir même M. de Talleyrand lui demanda un récit de cette journée pour l'envoyer au *Moniteur*. — Après plusieurs essais infructueux de discours prêtés au prince, M. Beugnot « accoucha » enfin de la fameuse phrase : « Plus de divisions; la paix et la France; je la revois enfin! *et rien n'y est changé, si ce n'est qu'il y a un Français de plus!* » — « Cette fois, s'écria Talleyrand, c'est « bien là le discours de Monsieur, et je « vous réponds que c'est lui qui l'a fait. »

GERBAUD.

— Je me souviens, à ce propos, d'un couplet du comédien Arnal, fait en 1830 :

Quand Charles Dix revint en France,
Nos cœurs s'ouvraient à l'espérance :
« Ce n'était qu'un Français de plus! »
Mais puisque ce diseur de messes
Viole toutes ses promesses,
Eh bien! qu'il s'en aille au galop!
Ce n'était qu'un Français de trop!

Je ne sais si ces vers ont été recueillis dans les Œuvres avouées d'Arnal. Il y a de lui un volume, très-faible, intitulé : *Boutades*. Je ne saurais affirmer s'il contient, ou non, le couplet susrelaté.

E.-G. P.

—

Un faux Romain (XII, 7, 61). — Ne serait-ce pas Chamfort qui aurait révélé au collaborateur C. M. l'existence du Romain apocryphe, contemporain du Grand Frédéric? On lit, en effet, dans les *Caractères et anecdotes* de cet écrivain (Œuvres complètes. — Paris, 1808, 2 vol. in-8°, t. II), le racontar suivant qui eût fait sourire Molière : « On sait quelle familiarité le « Roi de Prusse permettait à quelques-« uns de ceux qui vivaient avec lui. Le « général Quintus Icilius était celui qui en « profitait le plus librement. Le Roi de « Prusse, avant la bataille de Rosbach, lui « dit que, s'il la perdait, il se rendrait à « Venise, où il vivrait en exerçant la mé-« decine. Quintus lui répondit : — *Tou-« jours assassin?* » JOC'H D'INDRET.

— Guichard, d'une famille roturière et sans fortune, était né à Magdebourg, où s'étaient fixés ses parents issus de réfugiés français. Excellent officier au service de Frédéric II, et qui n'avait rêvé toute sa vie que science militaire. Frédéric lui proposa d'échanger sa chaire de professeur contre un régiment de chasseurs à pied, proposition qui fut acceptée avec reconnaissance. Ce fut à cette époque que le monarque, causant avec lui, lui demanda quel avait été le plus parfait aide de camp de tous les officiers attachés à César? Guichard ayant répondu que c'était Quintus Icilius : — « Eh bien! répliqua le maî-« tre, *vous* serez mon *Quintus Icilius;* je « vous en donne le nom, ne doutant pas « que vous ne le sachiez mériter. » En effet, Guichard ne fut plus désigné que de ce nom, même dans les ordres militaires. Le roi forma pour lui le régiment que ce savant commanda jusqu'en 1763, où il fut réformé après la signature de la paix.

Ces renseignements sur la voie desquels m'a mis notre collabo C. M. (XII, 62) sont tirés du t. V, pp. 377 et 78, de l'ouvrage intitulé « *Frédéric le Grand* ou Mes souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin », par Dieudonné Thiébault. 4° édit. 5 vol. in-8. Cet ouvrage contient d'autres renseignements sur Guichard, que l'on trouvera dans le t. I, pp. 24, 28 et 35.

OL. B.

—

La couverture imprimée des livres brochés (XII, 8, 63). — Bien préciser l'époque où les éditeurs ont commencé à imprimer le titre d'un ouvrage sur la couverture brochée me semble malaisé. Peu de livres des siècles précédents ont conservé leur brochure, et ceux qui m'ont passé sous les yeux avaient des couvertures de papier uni à teinte pleine; ou bien jaspées, marbrées, à tourniquet, etc. Je pense que c'est

au commencement de ce siècle que les éditeurs ont eu l'idée de faire servir la couverture de leurs livres, comme réclame ou comme extrait de leur fonds de librairie. — Je ne remonte pas si loin que Tiro Rudis qui a vu un volume de 1820, mais je puis lui en signaler que je possède et qui présentent, je crois, un peu de l'intérêt qu'il signale :

1° 1822. — *Anecdotes du XIX*e *Siècle*, par Collin de Plancy, chez l'auteur et chez Rapilly, boulevard Montmartre, 19. — Au dos : LES PREMIÈRES AMOURS DE NAPOLÉON I, *poème en quatre chants, suivi d'un fragment de l'Assemblée nationale et de chants élégiaques*, par Jean-Jacques Faucillon, in-8.

2° 1825. — *De la littérature des Hébreux*, par J. B. Salgues. Dentu, rue des Petits-Augustins, 5. — Au dos : L'ORIFLAMME, *journal de littérature, de sciences et arts, d'histoire et de doctrines religieuses et monarchiques*, par J. B. Salgues et plusieurs hommes de lettres. — Prix d'abonnement, 14 fr. pour trois mois.

3° 1827. — L'ART *de payer ses dettes et de satisfaire ses créanciers sans débourser un sou*, etc., par feu mon oncle, à la librairie universelle, rue Vivienne, 2 *bis*. — Au dos, beaucoup d'*ARTS* : L'ART *de mettre sa cravate*, par le baron Emile de Lempesé, in-18. L'ART *de ne jamais déjeuner chez soi et de dîner tous les jours chez les autres*, par le chevalier de Mangenville, in-32. — L'ART *de garder sa place quand on en a une et d'en avoir une quand on n'en a pas*. — L'ART *de recevoir des étrennes et de n'en pas donner*. — L'ART *de priser et de fumer sans déplaire aux dames, enseigné en 14 leçons, par deux marchands de tabac, qui ont mangé leurs fonds*, in-18. — Enfin *Dictionnaire d'Argot* ou *Guide des gens du monde pour les tenir en garde contre les mouchards, filles de joie, etc., par un Monsieur comme il faut, ex-pensionnaire de Sainte-Pélagie*, in-32.

4° 1832. — *Essai historique sur la liberté d'écrire*, par Gab. Pignot, Delaunay, Palais-Royal. — Au dos : DU CHARIVARI. *Recherches historiques, philologiques et littéraires sur son origine, ses révolutions et son perfectionnement, depuis le IV*e *siècle jusqu'à l'an de grâce* 1833, par le docteur Calybariot de Saint-Flour, in-8.

Si quelques-uns de nos collabos recherchaient un peu, sur les livres brochés qu'ils possèdent, ils retrouveraient peut-être la désignation d'ouvrages oubliés ou passés de mode à présent et qui ont eu, lorsqu'ils parurent, certaine vogue, soit par le sujet, soit par l'originalité du titre.

A. NALIS.

—

« Où, le combat fini... » (XII, 33). — Je ne sais si le vers en question existe quelque part; je crois plutôt à une citation inexacte d'un vers de Musset qui se trouve dans la charmante fantaisie intitulée : *Une bonne fortune*. Le poète est à Bade, et la roulette ne lui a pas été favorable :

Ma poche est comme une île escarpée et sans [bords;
On n'y saurait rentrer quand on en est dehors.
Au moindre fil cassé l'écheveau se dévide,
Entraînement funeste et d'autant plus perfide
Que j'eus, de tous les temps, la sainte horreur [du vide
Et qu'après le combat, *je rêve à tous mes* [*morts*.

RENÉ DE STARN.

—

Un mot à ajouter au Dictionnaire de Littré (XII, 33). — Je ne connais pas d'emploi de *Pantouflard;* mais en voici un de *Pantouflier*, qui est le seul jusqu'ici, puisque Littré ne donne ce mot qu'appliqué à un poisson : « Quand on a fait saint Crépin cordonnier et patron des cordonniers, je me persuade qu'on s'est souvenu de *crepida*, mot latin pris du grec, qui signifie *pantoufle*, tellement que saint Crépin serait autant à dire en bon français que *S. Pantouflier*. » (Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, chap. 38.)

P. R.

—

Un tableau du Musée de Lyon (XII, 34). — J'ignore si le tableau désigné sous ce titre : « Apothéose du cardinal Fleury » est encore à Lyon. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a été. Il est non moins certain que l'attribution de cet ouvrage à Louis Galoche est fausse. La vérité est que son auteur est Nicolas Delobel (1693-1763). Ce sujet n'est pas l'apothéose de Fleury, mais *La Lorraine réunie à la France*. La Bibliothèque nationale possède une pièce imprimée, dont on ne connaît qu'un exemplaire, et qui donne une description de ce tableau beaucoup plus détaillée et plus exacte que celle du catalogue cité par M. Benoît. Cette pièce a été reproduite par M. Georges Duplessis, avec une courte notice sur Delobel, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. II, p. 73 (1853). Malgré les inexactitudes que renferme la description fournie par le Catalogue du Musée de Lyon, il ne peut exister aucun doute sur l'auteur de ce tableau, lequel est très certainement Nicolas Delobel.

La vraie place de cette toile serait au Musée lorrain, à Nancy. A défaut de la toile, le Musée lorrain pourra se procurer la jolie gravure de C. N. Cochin père, qui le reproduit très exactement. Ajoutons que cette gravure indique N. Delobel comme l'auteur de la peinture.

MEAUME.

—

Une ceinture Piperlin (XII, 34). — Il y a progrès, cela vaut mieux que l'*Ostracolo* de François Carrara, le Tyran de Padoue, qui se voit à l'arsenal de Venise. Cet appareil est désigné aujourd'hui sous cette mention: *Ostracolo suggerito dalla Strana gelosia del Carrarese.* — (Voyez : La jalousie au sinistre visage, page 291 de : « *En Italie.* Par Henri Fleury. Vienne, J. Timon, 1861, grand in-8. »)

La Maison Forte.

—

Charles Vion, Sr d'Alibray (XII, 35). — Un savant bibliophile, M. le marquis de Vion de Gaillon, a publié, dans le n° de mai 1853 du Bulletin du Bibliophile, une notice biographique et littéraire sur Charles de Vion de Dalibray. Cette étude remarquable renferme quelques détails curieux sur la vie de ce poëte, qui mourut en 1653 et non en 1655, ainsi que le prouve un quatrain de Pelletier, inséré dans l'*Elite de la poésie françoise.* Dalibray était un fief que le poëte possédait au hameau de ce nom, situé à un kilomètre de la commune de Oinville, près Meulan, dont son père était le seigneur. En 1867, me trouvant à Oinville, j'eus la curiosité de visiter l'église de ce village qu'on était en train de réparer, et je remarquai les armoiries de Vion de Dalibray, peintes sur plusieurs chapiteaux intérieurs de ce monument. Ont-elles été conservées? Je l'ignore.

Paul Pinson.

—

Sur Joannes Metellus Burgundus (XII, 35). — Je m'étais trop vite découragé et les renseignements qui manquent, dans nos principaux recueils biographiques, sous le nom de *Metel,* se retrouvent, dans ces mêmes recueils (Biogr. Michaud et Biogr. Didot) sous le nom de *Matal.* Je dois ajouter, pour compléter ma confession (puisse-t-elle servir de leçon à ceux de mes confrères en curiosité qui manquent de patience, c'est-à-dire de la maîtresse vertu du chercheur!), que j'avais négligé de consulter le Dictionnaire critique de Bayle où (à *Metel* cette fois) j'aurais trouvé les indications que je demandais ici.

T. de L.

—

Voltaire et Cervantes (XII, 36). — « L'auteur (Swift) fait faire plus d'extra-« vagances à ses trois héros que Cervantes « n'en attribue à son Don Quichotte. » (Voltaire, lettre V au prince de Brunswick, éd. Didot, t. XI, p. 566.)

« En arrivant à Herford dans cet équi-« page, la sentinelle m'a demandé mon « nom, j'ai répondu, comme de raison, « que je m'appelais Don Quichotte, et « j'entre sous ce nom. » (Voltaire, lettre au Roi de Prusse du 11 nov. 1740, éd. Didot, t. X, p. 164.)

Donc, si l'on a avancé que le nom de Don Quichotte ne se trouvait pas dans les œuvres de Voltaire, c'est tout à fait à tort.

René de Starn.

—

Tablettes chronologiques de G. Marcel (XII, 38). — La première édition est de 1682, in-8 (non in-16). Ont été réimprimées plusieurs fois; je connais : 1° Paris, D. Thierry, 1703, in-16, d'après le Bulletin du Bouquiniste d'Aubry. T. IV, p. 551. — E.-G. P. indique une édition de 1709 : Paris, Esprit Bellot (Billiot?). Quérard : Paris, 1714, in-8. — Paris, 1729, in-12. Cette dernière édition a été donnée par C. Noblot, assez mauvais compilateur : « Noblot vint à bout de faire d'un petit chef-d'œuvre un livre insignifiant. Quérard. » — Je possède la première édition et la dernière, dans laquelle on lit : Esprit Billiot et non Billot et Billiet, comme dit Quérard. — La jolie gravure allégorique (gravée par Senault), placée après le titre, manque dans beaucoup d'exemplaires. — L'auteur de ces Tablettes se nommait Guillaume Maquerel. — Quérard a oublié de signaler ce changement de nom, au tome II des Supercheries Littéraires.

La Maison Forte.

—

Lettres choisies du sr de Balzac (XII, 38). — A défaut de l'édition de 1648, je fournirai un renseignement tiré de l'édition de 1656, Amsterdam, Elzevir aussi, dont je possède un fort joli exemplaire. Ce volume ne comprend pas de privilège; il commence par « L'advertissement », cité comme extrait de l'édition Billaine 1674, et contenant le passage : « Comme vous le « témoigne le titre du livre, j'ay choisi ce « que je vous donne; un autre eût choisi « peut-être ce que j'ay laissé... » Ce recueil *choisi* ne renfermait pas 365 lettres, mais 258 seulement, distribuées en deux parties et quatre livres pour la première, trois livres pour la seconde. — La première est à l'adresse de M. de Saint-Chartres, conseiller du Roy au grand Conseil, à la date du 18 janvier 1639; — la dernière, à Conrart, sous la date du 25 avril 1647. — Le volume de 1656 a 404 pages, en sus de l'advertissement non signé, de la Lettre de Balzac aux Elzevirs et de la table, trois documents non paginés.

(Nimes.) Ch. L.

—

Le Petit Pompée (XII, 39).—« La Vie et les Aventures du Petit Pompée, histoire critique, traduite de l'anglois (de François Coventry) par (François-Vincent) Toussaint (auteur de : Les Mœurs). Londres (Paris), 1752, 2 vol. in-12. »

La Maison Forte.

— Traduit de l'anglais de Coventry par Thomas, l'auteur des *Mœurs*, cet ouvrage

a été imité par Briel en 1784, in-12, sous le titre de : *l'Histoire du Petit Pompée.*
OL. B.

— J'ai signalé (dans une étude légère : *A propos de chien*) le livre en question, que je m'étais procuré pour le besoin de la cause. C'est l'édition de 1784 que j'avais sous les yeux, et que j'ai mentionnée parmi les écrits de toute sorte qui ont pour objet « l'ami de l'homme ». Malgré quelque différence dans les titres entre cette édition et celle de 1752, je suis porté à croire qu'il s'agit bien du même ouvrage. Le titre de l'édition de 1784 porte : *Histoire du petit Pompée, ou la Vie et les Aventures d'un chien de dame;* tandis que celui de l'édition de 1752 porte : *La vie et les aventures du petit Pompée.* Ces deux livres, où je ne vois que deux éditions d'un même ouvrage, forment deux articles distincts dans le Dictionnaire de Barbier. Le premier, sous le nº 8055, ajoute au titre : *Histoire du petit Pompée*, l'indication : imitée (et non traduite) de l'anglois (de Coventry) par J. H. D. B*** (Briel). Le second, sous le nº 19065, *La vie et les aventures.....* traduite de l'anglois (de Coventry, mort en 1759) par Toussaint.

Toussaint (auteur, sous le pseudonyme de *Panage*, du livre philosophique intitulé : *Les Mœurs*) me paraît un homme trop sérieux pour qu'on lui attribue la bluette insipide qui préoccupe E.-G. P.

Autre différence : La Préface, dans l'édition de 1784, se compose de deux pages blanches ; au bas de la seconde on lit : « Le petit Pompée l'a déchirée. » Pas de portrait du chien.

Il n'est pas impossible qu'au lieu d'éclairer la question, j'aie ajouté à son obscurité. Un autre sera-t-il plus heureux?

(Nîmes.) CH. L.

—

Tranche à la Bougainville (XII, 40). — L'art de la reliure, en décadence depuis la Révolution, s'est relevé avec éclat sous la main de Bauzonnet, de Trautz, de Niédrée, de Duru, de Capé, de Brandt dit Brany (enlevé prématurément), et de tant d'autres qui les ont imités ou suivis à distance, en traitant assez proprement la demi-reliure ou le cartonnage, sans atteindre le degré de perfection attesté par une plaquette en reliure pleine, le chef-d'œuvre de l'art contemporain.

Pendant l'éclipse qui a permis à Thouvenin, à Furgold, à Bibolet de se faire un nom en vulgarisant les faux-nerfs, les dos plats et brisés, les fers à froid — d'un gothique à faire frémir dans leurs niches les bonshommes du parvis Notre-Dame, — la plupart des pauvres diables qui vivotaient en manipulant la basane trouvaient une ressource accessoire dans le commerce des rognures prélevées sur un livre avant de l'habiller. Bien des ouvrages alors ont subi cet affront d'être rognés sans mesure, et quelquefois jusqu'au titre courant. De là cette facétie bien connue des anciens habitués de la Salle Sylvestre. Un libraire, après avoir annoncé le titre du livre mis en vente ajoutait, parfois : dans sa dernière reliure.

Hé bien ! la tranche *à la Bougainville* est un démenti donné à cette assertion. Il est arrivé, en effet, que, par suite des variations de la mode, certains ouvrage délaissés ont repris faveur ; d'autres ont acquis une valeur qu'ils n'avaient encore jamais eue. Alors des amateurs, attentifs à l'extérieur des livres, ont fait casser la reliure des volumes déshonorés par la brutalité du couteau ; et comme les marges ne pouvaient supporter une nouvelle rognure sans que le texte même du livre ne fût endommagé, on a pris le parti de laisser la tranche intacte partout, en tête et en queue aussi bien que sur la gouttière. Si mes souvenirs sont exacts, Thouvenin a le premier usé de cet expédient. Le nom de l'ouvrage qui en a bénéficié ou de l'amateur qui en a suggéré l'idée est resté à la tranche. Ainsi les mots : *Tranche à la Bougainville* indiquent bien que le volume a passé par l'atelier d'un homme soucieux de sa conservation ; mais ils sont loin de recommander l'exemplaire aux yeux des amateurs qui tiennent à l'intégrité des marges, à moins (cependant que le livre ne soit assez rare pour qu'on désire le posséder tel quel, en attendant une meilleure occasion. Dès lors on s'explique pourquoi l'énoncé d'une « tranche à la Bougainville » ne figure pas ordinairement sur les catalogues de livres à vendre.

TORLINI *père.*

—

Origine et nom de Dürer (XII, 63). — Pourquoi la pauvreté des Dürer conduisit-elle à l'orfèvrerie l'aïeul du grand artiste ? — Je ne vois pas, aussi bien que M. Ristelhuber, qu'il en dut être ainsi.

H. DE S.

Trouvailles et Curiosités.

Inventaire des biens d'un curé de Vaise, près Lyon, en 1374. — En voici le texte, conforme à l'original :

Unam culcitram, — unum pulminal, — unam aliam culcitram de plumis, — sex linceanna, — unam frochiam, — duas archas de nuce, — unam archam de quercu modici valoris, — duas ollas cupri, — unum modicum lavatorum cupri, — unam parvam peletam seu conchiam, — unam aliam parvam conchiam ad alvendo manus, — unam cassiam fussoriam, unum parvum quoquependium ferri, — quasdam donzelles, — unum tripidem, — duas parvas cassias albas, — unum vas stanni, — tria vasa stanni, — unam eigueriam stanni ad bro-

cetum, — duos platellos stanni mediocres, — unum alium parvum platellum, — undecim scutellas stanni, — unam aliam frochiam, — unum mantellum longum dupplicem de duobus pannis, — unam vestem albam forratam penna alba, — unam longam pennam nigram vestis longe, — unam tunicam curtam circa tres ulnas persis nigri, — unam capam nigram de say ad portendum in ecclesia, — unum coopertorum de panno regulato bonum, — unum mantellum longum simplicem, — duo capucia dupplicia, — unam armuriam forratam de cindone, — unum bichetum vel circa farine frumenti, — tres bichetos farine siliginis, — circa dimidium bichetum farine albe, — unum bichetum fabarium cum satulis, — unam asinatam frumenti, — unum *le chiffrey* sine cauda, — tres bichetos de panis, — nonem bichetos de panis, — XXXVI asinatas siliginis, — unum breviarium notatum antiquum, — unum alium breviarium sine nota, — viginti et unum linceanna, — unum mantilem novum, — unam camisiam et quasdas brachas novas, — unam aliam camisiam novam, — unum mantilem antiquum, — unam corrigiam clavellatam, — quemdam librum continentem plura mandata synodalia, — unam cymoisiam novam, — unam mensam de quercu, — unam *mait* (?) ad duo instrumenta, — unam cassiam sine cauda, — unam mapam novam duarum ulnarum, — unam asinatam frumenti, — unam parvam culcitram, — unam tueilliam, — duo linceanna, — unam parvam mensam modici valoris, — unum siculum non ferratum, — unum tripidem, — unam grapam, — item in cellario : unam asinatam fabarum, — duo dolia tenuta otto asinatas vini et septem asinatas vini rubei, — unam gerlam, in qua est unum bichetum de panis, — unum *verinterium* (?).

Traduisons ce latin du moyen âge :

Une courte-pointe, — un matelas de plumes, — une autre courte-pointe de plumes, — six drapts, — un froc, — deux coffres de noyer, — un coffre de chêne de médiocre valeur, — deux vases de cuivre, — un petit bassin de cuivre, — une petite conque, — une autre petite conque pour laver les mains, — une bouilloire, — un petit coquemar de fer, — plusieurs *donzelles* (?), — un trépied, — deux petites cassettes blanches, — un vase d'étain, — trois vases d'étain, — une aiguière d'étain, — deux plateaux d'étain de grandeur moyenne, — un autre petit plateau, — douze écuelles d'étain, — un autre froc, — un manteau long doublé de deux drapts, — une veste blanche fourrée de plume blanche, — un long vêtement de plume noire, — une tunique courte d'environ trois aunes de perse noire, — une cape ou chape noire de saye pour porter dans l'église, — une bonne couverture de drapt rayé, — un manteau long et simple, — deux capuces doublés, — une armoise fourrée, — un bichet ou environ de farine de froment, — trois bichets de farine de seigle, — environ un demi-bichet de farine blanche, — un bichet de fèves, — une asnée de froment, — un *le chiffrey* (lèche-frite) sans queue, — trois bichets de pains, — neuf bichets de pains, — trente-six asnées de seigle, — un bréviaire *noté* antique, — un autre bréviaire sans note, — vingt et un drapts, — un mantelet neuf, — une chemise et certaines braies neuves, — une autre chemise neuve, — un vieux mantelet, — une courroie à clous, — certain livre contenant plusieurs mandements synodaux, — une cymaise neuve, — une table de chêne, — une *mait* (?) à deux instruments, — une bouilloire sans queue, — une nappe neuve de deux aunes, — une asnée de froment, — une petite courte-pointe, — une touaille, — deux drapts, — une petite table de peu de valeur, — un vase non ferré, — un trépied, — un grapier, — item dans le cellier : une asnée de fèves, — deux tonneaux contenant huit asnées de vin et sept asnées de vin rouge, — un vase dans lequel est un bichet de pains, — *unum verinterium* (?).

Ce bon curé, qui n'avait que *deux* chemises, et *une* pairede braies (culotte), mais qui possédait *deux* bréviaires avec ou sans notes, et *plusieurs* ordonnances synodales, pouvait, à l'aide de ses asnées de grain et de vin, braver la famine et secourir ses ouailles, en ce temps si dur, où les excursions des routiers causaient tant de maux!...

Mais qu'est-ce que le *mait*, les *donzelles* et le *verinterium?*

ANASTASE COPHOSE.

—

Une enseigne d'écrivain public. — Quelque collabo, qui aurait vécu à Paris dans les premiers temps du second Empire, se rappelle-t-il avoir vu, dans l'angle gauche de l'entrée de la prison de Saint-Lazare, sur le faubourg Saint-Denis, une échoppe d'écrivain public qui portait pour enseigne une plaque de tôle, découpée en forme de plume d'oie, sous laquelle était ce quatrain :

Par mon utile ministère,
Ici, sous le sceau du mystère,
On sert et chante tour à tour,
Mercure, Thémis ou l'Amour.

Il était impossible d'offrir, d'une manière plus discrète et en même temps plus galante et plus explicite, ses services au vol, à l'espionnage et à la prostitution.

DOCT. BY.

—

Un sabre qui est une gloire. — Nous sommes naïfs en province, et on le sait bien... à Paris. Adonc quel est le sexe de Judith Gautier, un auteur passionné pour « les missions scientifiques de la France? »

Lisons le grand *Officiel de la République française* (19 janv. 1879, p. 383) : « On ignore les œuvres de la plus haute importance, qui constitueront une des gloires de notre siècle » ; et soyons galant homme, car il y a pas mal de phrases comme cela! Un sabre, étant œuvre d'armurier, peut être œuvre d'importance... et alors « constituer une gloire »? C'est entendu : et *Joseph* désormais devra dire hautement : Ce sabre est une des gloires de notre siècle! H. DE S.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

6903. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 259

25 Février
1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, 74, l. 32, *lisez* : collection. — 75, l. 49, *lisez* : Tortoni. — 87, l. 53, après le vers: *Nos cœurs...* ajoutez celui-ci: *Plus de censure, plus d'abus.* — 89, l. 49, *lisez* : Gab. Peignot.

PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES

Que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets forment (pliés ou non) autant de fiches se prêtant à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer — c'est celle du papier à lettre ordinaire — et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre nom et adresse, en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre timbre-poste, s'il y a lieu à réponse par lettre.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les mandats, les réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *rue de Seine*, *33*.

Pour la France, **12** fr. par an.
Pour l'étranger, **15** fr. —

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes de l'*Intermédiaire* sont en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année, **12** fr.; 8e année, **12** fr. etc. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
N° 259.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Février 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Tuer le temps. — D'où est venue cette bizarre manière de dire? Est-ce donc qu'on *tue* le temps, cette substance impalpable, que sa continuité rend d'ailleurs sempiternelle? Cette locution a-t-elle son analogue en d'autres langues que la nôtre?

Philosó.

—

« Il était un petit navire... » — Parmi les chansons populaires que j'ai entendu chanter de temps en temps dans le nord de la France, il y en avait une qui commençait ainsi :

Il était un petit navire,
Qui n'avait jamais navigué.....
Les matelots de la belle *Eugénie*
Sont pavoisés des plus vives couleurs.

Puis, je me rappelle quelque chose comme ceci : « Timoniers et gabiers, avant faire adieu à la terre, timoniers et gabiers, poussons-nous à l'agrément, poussons-nous à l'agrément. »

Puis encore :

Au bout de cinq ou six semaines,

« Ils tirèrent au sort lequel des trois serait mangé. Les matelots, etc., etc. »

Aucun de mes amis ne peut me fournir le reste, et je n'ai pu trouver cette chanson dans aucun recueil. Je me trouve donc dans le cas d'avoir recours à l'obligeance des Intermédiairistes.

(London.) Captain Cuttle.

—

Si j'nétais pas une femm' comme il faut. — De quel couplet de vaudeville ou de quelle chanson populaire est donc tiré ce refrain distingué :

Si j' n'étais pas une femm' comme il faut,
J' te f...rais mon poing sur la gueule!

Truth.

—

Le cœur de Napoléon. — Voyez un peu ce que je lis dans le fragment (ci-joint) d'un journal dont j'ignore le titre :

« Il paraît que le fameux cœur qui re-
« pose aux Invalides n'est pas du tout le
« cœur de Napoléon Ier, mais bien un
« *cœur de mouton* qu'on lui a substitué. »

Grands dieux! serait-il vrai?... Quel est donc ce mystère? G. Hunald.

—

Est-ce un mot historique? — Un journaliste-député, M. Robert Mitchell, racontait, l'autre jour, dans le *Petit Caporal*, que M. Jules Favre plaidant... devant M. Grévy, la cause des princes d'Orléans, ce dernier répondit : *Je ne veux être ni dupe ni complice.* Est-ce là un mot historique?

Jacques de Montardif.

—

Pantalons. — A partir de quelle époque les femmes ont-elles commencé à porter des pantalons sous leurs jupons? L'addition de ce vêtement a dû être une cause de moralisation très-efficace, car il apportait un obstacle de plus à ces surprises des sens que la raison ne surmonte pas toujours. Ruoff.

—

Billets de monnoye. — Palaprat, dans la préface de ses Œuvres complètes, racontant comment, de son temps, certaines bourgeoises tentaient de se donner les attributs des femmes de condition, s'exprime ainsi :

« La robe portée par une espèce de Ca-
« rême-prenant, petit paysan de la Brie
« pouilleuse, grotesquement accoutré en
« Houssart, avec une aigrette. Le carreau
« soutenu par un More, pliant sous la pe-
« santeur de son velours et de ses galons.
« (Les laquais blancs sont trop triviaux.)
« L'Ecuyer y sera insensiblement ajouté.
« Et que ne donnerait-on point pour cou-
« vrir de velours l'impériale du carrosse!
« car il n'est marque de distinction si sa-
« crée que n'eussent l'insolence d'oser
« profaner des créatures sorties quelque-
« fois de la boue du marché au poisson,
« que le brigandage de leurs maris sur les
« *défunts billets de monnoye* a mises de

« niveau, par la dépense, avec tout ce « qu'il y a de plus élevé. »

Que doit-on entendre par ces « défunts billets de monnoye », remarquant qu'il ne peut être question des billets de la banque de Law, puisque ces Œuvres de Palaprat sont datées de 1712 ?

(Rouen.) C. L.

—

Mules et mulets du XIe siècle. — Nos ancêtres avaient-ils sur cet animal des notions différentes des nôtres? Je lis dans la *Nouvelle grammaire française* de M. Aug. Brachet, 2e édit. (Paris, Hachette, 1874), à la page 43 : « On disait, au on« zième siècle, un *mul* (du latin *mulus*, « mulet) et *une mule* (du latin *mula*, mule), « et le diminutif *mulet* (dérivé de *mul*, « comme *sachet* de *sac*) signifiait le petit « d'une mule, son *poulain*. » — Donc, au onzième siècle, s'il faut en croire M. Brachet, la mule n'était pas stérile ordinairement, puisqu'on avait donné un nom à son produit. Est-ce bien vrai? (Voir *la Mule d'Arequipa*, XI, 583, 637.)

P. CLAUER.

—

Pierre d'Esgain, seigneur de Belleville. — Un arrêt du Parlement de Paris, en date du 1er décembre 1584, condamna ce gentilhomme protestant à être pendu, puis brûlé avec quelques écrits satiriques qu'il avait composés contre Henri III. Quels sont les titres de ces écrits? Ont-ils été conservés? L'arrêt du Parlement a-t-il été inséré dans quelque recueil?

(Marseille.) V. R.

—

Sur un ambassadeur d'Angleterre. — Quel était l'ambassadeur d'Angleterre auprès de la cour de France, en juin 1587? Je ne trouve, dans la liste des ambassadeurs d'Angleterre à Paris donnée par M. Quérard (Annuaire historique pour l'année 1850, publié par la Société de l'histoire de France, p. 128), aucun nom entre celui du duc de Suffolk (1521) et celui de Roger Wilhelmi (1595). Il serait utile de combler cette large lacune. Que, du moins, dans le gouffre béant (*in gurgite vasto*), on jette — comme une solide pierre d'attente — le nom du diplomate de 1587!

PHI.

—

Louis des Hayes, baron de Courmesnin. — Où trouver des renseignements précis sur ce diplomate, qui fut décapité en 1632, par ordre de Richelieu? Il avait été l'agent du cardinal en Orient et dans les cours du Nord. On a de lui deux relations de voyage, à Constantinople et en Danemark. De quel pays était-il originaire et quelle était sa famille? Je serai très reconnaissant aux Intermédiairistes qui voudront bien m'instruire à ce sujet.

CHAILLEUSE.

—

Castaigne (Dom Michel-Philippe). — Ce religieux Bénédictin, l'avant-dernier prieur de l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, fit partie, en 1787, comme député du clergé, de l'assemblée de l'élection de Brioude. Le 2 septembre 1788, il écrivit à ses collègues une lettre d'adieu, leur disant qu'il n'était plus prieur de la Chaise-Dieu et qu'il allait fixer sa résidence à Bassac en Saintonge. Pourrait-on m'indiquer les lieux et dates de la naissance et de la mort de ce religieux? Tous autres renseignements seraient aussi parfaitement bien accueillis.

P. LE B.

—

Le propriétaire de Chenonceaux. — A qui donc, s. v. p., appartenait, en 1870-71, le château de Chenonceaux?

PHI.

—

Un ouvrage de Gilles Corrozet. — J'ai retrouvé dans un grenier un ouvrage intitulé : *Historiarum Veteris Testamenti Icones ad vivum expressæ* (Parisiis, apud Petrum Regnault, 1544), avec, au dernier feuillet, quelques vers de l'auteur signés de la devise de Corrozet : PLUS QUE MOINS. Ce sont des gravures sur bois, avec un quatrain au bas de chaque page. Cet ouvrage n'est point cité dans Brunet. Est-il rare? A-t-il quelque valeur? C'est un petit in-4° de 100 et quelques pages.

MONREPOS.

—

Armoiries de Laleu. — Dans Brunet on voit souvent citée la vente *Laleu*. Pourrait-on me renseigner sur l'époque à laquelle vivait cet amateur, sur son pays, et sur les fonctions qu'il a remplies?

MONREPOS.

—

De scatologia Deorum. — Je lis, p. 108 du *Dialogue d'Ochin sur le Purgatoire*, qui vient d'être réimprimé assez gauchement : « On doit à Boccace le savant traité *De Scatologia Deorum.* » Je ne connaissais que la *Genealogia Deorum* : qu'est-ce que cette *Scatologia?* P. R.

—

Livres imaginaires. — M. René Kerviler vient de donner, dans les *Miscellanées bibliographiques*, publiées par Rouveyre, un intéressant article sous ce titre : *Livres imaginaires et souvenirs de bibliographie satirique*. La lecture que j'en ai faite m'a remis en mémoire un certain manuscrit, 4 pages, où se trouvent plusieurs titres d'ouvrages imaginaires et satiriques. Cette liste est-elle connue? Pour

guider les Intermédiairistes, je citerai le suivant : « Le héros en abrégé, ou Nou-« veau traitté de la réputation acquise à « peu de frais. Dedié Au Prince George « de Danemark grand admiral et gouver-« neur des 5 Ports d'Angleterre, par Jean « Churchil duc de Malboroug. A Londres, « Au Palais de la reine d'Anglèterre, avec « approbation des mareschaux de Villeroy « et Tallard. » — Ce manuscrit ne remonte pas plus haut que 1706. Il se compose des titres de dix-sept ouvrages dirigés surtout contre des généraux ou des évêques. C'est de l'opposition gouvernementale et religieuse. PIERRE CLAUER.

—

Tabac et .Cafe..... sur un Ex-libris. - Je viens de trouver, sur un volume publié au siècle dernier, un Ex-libris ainsi disposé : Une base de colonne supportant un cartouche, avec les armes de France, les trois fleurs de lis d'or sur champ d'azur; au-dessus la couronne royale; au bas sur une tablette, on lit :

B. DE J. J. PREVOST
Tabac
SCAFERLATI.

Quel rapport peut-il y avoir entre les Armes de France et ce nom, ou ces noms? Qu'est-ce que ce J. J. Prevost? ce Tabac? ce Scaferlati?

S'il vous plaît, messieurs les Intermédiairistes, votre avis?

(Rouen.) C. L.

—

Les éventails-lorgnettes. — Je viens de lire le *Discours préliminaire* mis en tête du 1er vol. des œuvres de Piron... (Je parle de l'édition donnée par Rigoley de Juvigny (7 vol.), car le 8e volume que l'on joint à la collection, pour avoir les œuvres *complètes* de l'auteur, ne fait pas partie de cette édition). J'y trouve ce passage intéressant sur une mode du temps : «... Nos prudes philosophes, tout en « criant à l'indécence — (il s'agit de deux pièces de Favart, *Acajou* et *les Nymphes de Diane*, que l'on jouait alors), — n'ont « point laissé que de remplir les loges, « munies, à la vérité, de fort grands « éventails, presque à jour, avec une pe-« tite lorgnette artistement adaptée aux « bâtons de l'éventail pour ne rien perdre « du jeu des acteurs... » Et plus bas : « et « ces mêmes prudes qui se servent si fré-« quemment de leurs éventails aux repré-« sentations d'*Acajou* et des *Nymphes de* « *Diane*, n'ont ni assez d'yeux ni assez « d'oreilles pour *Isabelle et Gertrude*, « etc.... »

J'ai vu, dans le temps, des cannes dont la pomme était surmontée d'une lorgnette, mais je n'ai jamais vu d'éventail.

M. Duvelleroy, dont j'ai déjà vu, je crois, le nom dans notre intéressant *Intermédiaire*, connaît-il ces éventails? En a-t-il dans sa collection? A-t-on cherché à remettre cette mode en faveur? Je crois que, mieux que personne, il pourrait nous donner quelques détails intéressants.

A. NALIS.

—

Isabelle et Gertrude. — Cette question vient tout naturellement sous ma plume, comme suite à la précédente, car voici ce que je lis, en note, au bas de la page du *Discours préliminaire* dont je parle : « Voyez dans la comédie d'*Isabelle et* « *Gertrude* la scène où la jeune fille, ve-« nant respirer le frais de la nuit, et ap-« perçevant (*sic*) de la lumière dans le pa-« villon de sa mère, qu'elle croyait cou-« chée, s'approche, écoute, et entend « distinctement sa mère *soupirer* et par-« lant à M. Dupré du bonheur qu'elle « éprouve avec lui (scènes VIII, IX et « X)... « Scènes (dit l'écrivain), bien ca-« pables de donner à rêver aux jeunes « filles qu'on y mène sans scrupule. »

De qui est cette comédie? Est-elle imprimée? Fait-elle partie d'une collection quelconque, ancien Opéra-Comique, Comédie italienne ou Théâtre de la Foire?

A. NALIS.

—

« Relation en forme de lettres — sur les « dépenses suggérées par un goût outré « pour les curiosités passagères, ou par « une passion désordonnée pour différents « genres de compilations. » Sans lieu ni date (1757), petit in-8. — Que renferme cet opuscule, attribué par Barbier (t. IV, col. 229) à l'avocat Yon? Est-ce une dissertation déclamatoire et vide, dans le genre de *la Bibliomanie* de Bollioud-Mermet, ou bien est-ce l'œuvre d'un esprit ingénieux, une œuvre nourrie d'observations et de faits? Mais alors comment se fait-il que cette brochure, dont le titre seul excite la curiosité, ne soit pas citée plus souvent et même réimprimée comme la dissertation précitée? Comme elle est assez rare, — bien qu'à ma connaissance elle ait passé récemment dans les ventes des bibliothèques Rathery et La Fizelière (1876, 1878), — l'un de nos confrères dans la religion de l'Intermédiaire ne pourrait-il pas nous en donner une succincte analyse? P. LE B.

—

Histoire des Galligènes — ou Mémoires de Duncan. *Amsterdam*, Arkstée et Merkus, 1765, 2 vol. in-12, dont le premier a IV-165 p. et le second IV-136 p.

Pourrait-on indiquer l'auteur de ce livre, qui est une sorte de satire de la Société du XVIIIe siècle, et donner quelques détails sur sa vie, sur la raison d'être de son

ouvrage, etc.? Je n'ai pu rien trouver dans les Bibliographies.

(Bayonne.) J. V.

—

Un centenaire anonyme. — Qui me donnera le nom de l'auteur de l'ouvrage suivant : *Nouveaux mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie d'un centénaire* (sic), *etc., etc. M.DCC.LXIX.* In-8, pp. vj-253 ? — Rien dans Quérard, ni dans Barbier. PIERRE CLAUER.

—

« Réclamation du Parlement de Paris en faveur des protestants de France ». — Tel est le titre d'une plaquette in-8°, de 31 p., 1787, sans nom de lieu, d'auteur ni d'imprimeur, que j'ai sous les yeux. Elle commence ainsi :

« Aux Chambres assemblées. — Un de « Messieurs, conseiller de Grand Chambre, « a dit : Monsieur, le règlement le plus « utile qui soit resté de l'Assemblée des « notables de 1626 est une déclaration du « 16 février 1627. Elle est remarquable « par les expressions de Louis XIII, etc. »

Quel est l'auteur de ce très-intéressant rapport, qui prépara le célèbre Edit réparateur de 1787 ? L'auteur parle d'un personnage, l'abbé Robert, docteur en Sorbonne, prévôt de l'église cathédrale de Nimes, mort en 1631, son grand-oncle (p. 13 et 14). Cette indication peut mettre sur la voie. La plaquette est-elle rare ?

Cz.

—

La Cour plénière. — Sait-on enfin le nom de l'auteur de cette pièce satirique bien connue et qui parut en 1787, sous le nom supposé de l'abbé de Vermond, confesseur de la reine? Dans une notice fort intéressante sur Mirabeau, que vient de publier M. A. Mouttet, de Toulon, je trouve pour la première fois la *Cour plénière*, attribuée à Honoré Duveyrier, avocat, tribun, baron, puis premier président de la cour impériale de Montpellier et père de Charles Duveyrier, dont le frère illustra dans la littérature dramatique le nom de *Mélesville*, l'infatigable collaborateur de Scribe. La tradition de la famille, dit M. Mouttet, donne au baron Duveyrier la paternité de la *Cour plénière*. Y met-on opposition? W. J.

—

Mémoires du conventionnel Baudot. — Dans son beau livre sur *la Révolution*, Edgar Quinet cite souvent les Mémoires inédits de Baudot. Ont-ils été publiés ? Je ferai la même question pour ceux de La Réveillère-Lépeaux. PATCHOUNA.

—

Un anonyme à dévoiler. — On possède plusieurs Dictionnaires des Girouettes; mais le plus curieux que je connaisse est celui publié sous ce titre : *Aujourd'hui blanc, demain noir, Biographies politiques et véridiques de nos Hommes de circonstance, des Girouettes, Protées, Caméléons, Pantins, Sauteurs, Diseurs de pour et de contre, Tourne-au-vent.* (Paris, 1845, in-12 de 420 p.) Parmi les hommes encore vivants qui figurent dans cette galerie, on remarque MM. Michel Chevalier, Dufaure, Duvergier de Hauranne, Emile de Girardin, Granier de Cassagnac, Victor Hugo, Mignet, de Montalivet, baron Taylor, etc. Ce qui rend ce livre vraiment intéressant, c'est que l'auteur suit pas à pas les hommes publics dans leur carrière politique, et pour les juger, il se borne simplement à opposer des faits à des faits, des écrits à des écrits, des discours à des discours. Quant à ses appréciations toutes politiques, elles ont le mérite d'être très désintéressées et de ne point dépasser le seuil de la vie privée.

Désirant connaître l'auteur de ce livre curieux, j'ai consulté la nouvelle édition du Dict. des Anonymes de Barbier, mais il ne m'a rien appris. Pensant être plus heureux, je viens faire appel à mes confrères Intermédiairistes qui, je l'espère, sauront me renseigner.

P. PONSIN.

—

Misophilanthropopanutopies. — Ce titre étrange est celui d'un in-12 de ma bibliothèque, casier des Livres singuliers : auteur, *Charles Lemesle*, avec cette épigraphe :

Gens de bien, Dieu vous sauve et guard...
Où êtes-vous je ne vous peuz veoir...
Attendez que je chausse mes lunettes.

François RABELAIS.

Paris, chez Me Charles Béchet, quai des Augustins, 59. — MDCCCXXXIII. C'est un Romantique dans le genre des *Maximes*, de Larochefoucaud, il en contient 220. — A la fin, une espèce de roman, intitulé : *Quelques tableaux de la vie de Montaigne*. Je remarque la maxime 178 : « Les femmes sont des poêles à « dessus de marbre. » Et bien d'autres en ce genre, puis ce passage de la préface :

« Jeune encore, je suis vieux déjà. Mes « cheveux, comme ceux de Marie-Antoi- « nette, ont blanchi en une nuit. Au jour, « elle a perdu la vie, et moi mes illusions. « Ainsi qu'elle, j'ai maudit le jour, et je « suis entré dans un autre monde. »

Ceci semble indiquer que l'auteur est un de ces amoureux, qui, ayant été trompé par une femme, s'en prend à tout le sexe et même au genre humain.

J'ai vu quelque part que ce livre était la première édition d'un volume paru depuis sous un autre titre, mais mes souve-

nirs me font défaut. Quelque Intermédiairiste pourrait-il y suppléer?

Doct. By.

—

Les inconvénients des Recueils. — J'ai lu, récemment, dans un journal, que le savant conservateur de la bibliothèque de Grenoble venait de publier sur ce riche et important dépôt un volume terminé par une dissertation sur les *Inconvénients des recueils*. Malheureusement, je n'ai pas pris de note à ce sujet, et ne sais où et comment me procurer ce travail qui doit être excellent, comme tout ce que fait l'honorable M. Gariel.

Un Intermédiairiste pourrait-il me renseigner?

(Brioude.) P. Le B.

Réponses.

Les bonnes coquilles typographiques (II, 321, etc.; III, 149, etc.; IV, 137.; V, 94; X, 424, 456, 491). — Si je n'ai la berlue, en voici encore une bonne : « La horde fantastique des juifs... interprétait les songes, colportait des philtres et des *allumettes* dans les maisons des dames romaines. »

Mais est-ce bien une coquille? Je ne douterais pas que l'écrivain n'eût voulu dire *amulettes*, s'il n'y avait qu'un *l*; mais il y en a deux!... Cela se lit dans un livre fort sérieux : *Essais de critique religieuse*, par Jules Soury (Paris, 1878, in-12), à la page 8, dernier mot de la page.

Pierre Clauer.

—

Le dindon de la farce (V, 59; VII, 553, 695; VIII, 18). — Voici sur ce chapitre un vieux fabliau lyonnais :

La gourmandise, unie à trop de suffisance,
Vous attire souvent mainte bonne leçon,
Et certain cordonnier d'un hameau, tout près [d'Anse,
L'éprouva, justement, d'une verte façon.

Pour servir ses clients il avait la coutume
De pénétrer chez eux sur le coup de midi,
Souriant, bouche en cœur, léger comme une [plume,
Et l'estomac gonflé d'un robuste appétit.
On ne manquait jamais, chez l'honnête pratique,
D'inviter à dîner monsieur le savetier
Qui venait d'aussi loin, délaissant sa boutique,
Voulant, assurait-il, faire l'ouvrage entier.
Ce commerce dura pendant quelques semaines;
Mais, hélas! ici-bas tout doit prendre une fin!
Et notre pique-assiette, après toutes ses peines,
Se vit échec et mat en jouant au plus fin.
Un de ses abonnés avait, pour un baptême,
Convié ses parents, ses proches, ses amis;
Tous les moindres apprêts, jusques au menu [même,
Au loin se connaissaient, et rien n'était omis.
On avait, en sachant toute sa gourmandise,
Oublié seulement de songer au crépin.....
Mais espérant pourtant réussir, à sa guise,
Celui-ci se fait beau, chausse son escarpin,
Et joyeux, à l'avance, il fait dix kilomètres
En portant sous le bras les bottes du client...
Ce sera son excuse. Et, du repas les maîtres
Le compteront... pour sûr, et même en le [priant!
Tout trempé de sueur, la bouche desséchée,
Le pancréas brûlant... enfin, il est à temps :
On va se mettre à table et sa langue, alléchée
Par l'odeur des rôtis, s'allonge entre ses dents.
Il mande le patron, qui, le voyant, devine
A sa mine effarée et son faux embarras,
Le but de son voyage:—« Ah! ah! c'est vous? [Pardine!
« Vous arrivez, compère, en un bienheureux [cas,
« Entrez sans vous gêner. Déposez là mes bottes,
« Et répondez : Aimez-vous le dindonneau [froid? »
A ces mots, le glouton ne sent plus ses culottes,
Et balbutie, heureux : — « Si je l'aime! Oh! [je croi... »
— « Alors » (reprend le traître, en voyant qu'il [éveille
Chez le pauvre affamé tous les feux du désir),
« Engagez votre dame à le rôtir la veille!...
« Au revoir, mon ami; bonjour, bien du plai- [sir. »
Et laissant le maraud, muet comme un com-
Il referme sa porte et joint ses invités. [parse,

Depuis ce jour fatal les frais sont arrêtés :
Crépin ne sera plus le *Dindon de la farce!...*

Léon Fox.

—

Portrait de Jean Grolier (V, 372). — Son livre « Recherches sur Jean Grolier » avait attiré l'attention des savants sur Grolier et avait amené la découverte de documents biographiques et même du portrait de cet amateur. Aussi notre confrère avait recueilli les matériaux d'un supplément qu'il se proposait de donner à ses « Recherches ». P. 23 de : « Notice sur la vie et les ouvrages de A.-J.-V. Le Roux de Lincy »... Par A. Bruel, Paris, Alphonse Picard, 1872, in-8. Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes, XXXIIIe volume. H. de l'Isle.

—

Graveurs, teinturiers, blanchisseurs (XI, 165, 221).—A propos d'œuvres gravées de Mme de Luynes, « à l'aide de son teinturier », il a été répondu que « teinturier » représentait l'auxiliaire anonyme et désintéressé qui perfectionne le travail d'un auteur inexpérimenté, le plus souvent d'un grand personnage, homme ou femme, qui exerce en amateur (Mme de La Fayette et Segrais, Mme de Beauharnais et Dorat).

Un passage de Bachaumont (*Mémoires secrets*, tome XIII, page 249) désigne l'individu exerçant la même fonction sous le nom de *blanchisseur*. L'œuvre dont il s'agit est le mauvais libretto de l'opéra d'*Hellé*, représenté sans succès en janvier 1779, sous l'administration de M. de Vismes : l'auteur prétendu est un M. de La Boullaye, maître des requêtes, intendant d'Auch; l'auteur des retouches et

remaniements, qualifié de *blanchisseur* (pour teinturier), est un certain Floquet; l'ouvrage fut encore revu par un sieur de Saint-Alphonse, frère de de Vismes.

Ce qu'il y a de curieux encore, c'est que ce malheureux canevas était réclamé, à titre d'inventeur, par le sieur Le Monnier : ils s'étaient donc mis quatre pour accoucher d'une œuvre détestable.

(Nimes.) CH. L.

—

Les Représentants représentés (XI, 166, 248). — M. Ulric trouvera dans le *Catalogue de l'œuvre de Daumier*, annoté par M. Champfleury (Paris, Heymann, 1879. In-4° tiré à cent exemplaires), des renseignements plus complets que ceux qui ont été fournis (XI, 248, 302).

Les *Représentants représentés*, 1re série, se composent de 52 portraits et non de 51, quoique la pagination régulière ne comporte que 50 numéros. Le n° 1 de cette série en double; le député Isambart (des colonies) et Armand Marrast occupent deux feuilles; de même le n° 3 offre également deux portraits différents, ceux des représentants Sarrans jeune et Trouvé-Chauvel.

M. Champfleury, qui possède l'œuvre le plus complet de Daumier (plus de cinq mille pièces lithographiées et gravées), avait, en outre, envoyé à l'Exposition-Daumier, qui eut lieu dans les galeries Durand-Ruel, d'avril à juin 1878, une épreuve avant toute lettre d'un autre portrait qui devait faire partie de la même série, celui de M. Pascal Duprat. Mais cette planche ne fut pas livrée au *Charivari*, et régulièrement la première série des *Représentants représentés* par Daumier ne se compose que de 52 portraits.

N. O.

—

« Par cœur » pour « de mémoire » (XI, 195, 251, 562). — Cette expression s'appliquant à une opération mécanique en quelque sorte, est d'un effet assez singulier quand on y réfléchit, et semble former un contre-sens. Mais le contre-sens disparaît quand on sait que, dans l'ancienne langue provençale, *cœur* était employé comme synonyme de *mémoire*. (John Stuart-Mill, cité par le Magasin Pittoresque, 1874, p. 294.) O. D.

—

Macaronnades classiques (XI, 259, 315, 349, 363, 431, 464, 500 et 719). — Dans une comédie de collège, un portier, voulant prouver qu'il est quelque peu frotté de latin, traduit ces quatre mots : *Marci Tullii Ciceronis Opera*, par ceux-ci : Opera de Ciceronis, marchand de Tulle.

(Caen.) T. R.

— Il y a une variante à la traduction libre de la devise du rideau de théâtre (XI, 719) : Castigat ridendo mores. C'est celle-ci : « Le rideau cache les murs : »

Hexamètre à surprise :

Musca tonus nasum, sed campus funera [votum.

Translation mot pour mot : « Mouche ton nez, méchant morveux ! »

Doct. BY.

—

Le 29e bulletin de la Grande Armée (XI, 263, 372). — Cette pièce, qui mérite d'être conservée rien que pour *le mot de la fin*, a été assez souvent imprimée. Sans parler des journaux et des ouvrages du temps, on la trouve à sa date dans la Correspondance de Napoléon I; car elle est revendiquée comme son œuvre. A défaut d'une publication aussi considérable, on la trouvera dans : « *Napoléon*, recueil par ordre chronologique de ses ordres, proclamations, etc., formant une histoire de son règne, écrite par lui-même et accompagné de notes historiques par M. Kermoysan » (3 vol. in-18, Paris, Didot, 1857).

G. G.

—

Le calendrier républicain (XI, 422). — Il n'avait pas été clairement répondu à cette question par le décret de la Convention, du 5 oct. 1793, sur l'ère des Français. Ce décret, en fixant le commencement de l'année au jour où a lieu l'équinoxe d'automne, avait ajouté qu'à la fin de chaque *Franciade* (période de quatre années), il y aurait un sixième Jour complémentaire, consacré à la *Révolution*. Il y avait impossibilité manifeste à se conformer en même temps à ces deux conditions. Cette difficulté fut tranchée par l'article 10 du décret du 4 frimaire an II (24 nov. 1793), en ces termes : « L'année ordinaire reçoit un jour de plus, selon que la position de l'équinoxe le comporte, afin de maintenir la coïncidence de l'année civile avec les mouvements célestes. Ce jour, appelé *Jour de la Révolution*, est placé à la fin de l'année et forme la sixième des *Sans-culottides*. La période de quatre ans, au bout de laquelle cette addition d'un jour est ordinairement nécessaire, est appelée la *Franciade*, la quatrième année de la Franciade est appelée *Sextile*.» A part le décret du 7 fructidor an III, qui remplace le terme de Sans-culottides par celui de Jours complémentaires, il n'a rien été innové sur le calendrier républicain. Ceux qui n'admettent pas le sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII, doivent au moins se conformer au décret du 4 frimaire an II, qui donne gain de cause aux astronomes. Ils peuvent se consoler en pensant que si le calendrier républicain eût été maintenu, le public se fût lassé de voir les astronomes placer le sixième Jour complémentaire dans l'année

qui leur conviendrait, sans donner d'autres raisons que l'équinoxe d'automne.

G. G.

—

Livre exempt de toute faute typographique (XI, 489, 568, 596). — Dans le *Bulletin du Bouquiniste* d'Aubry, 1877, t. XL, p. 408, n° 6168, je trouve : *SAUTEL (P. P. J.), Soc. Jes. Lusus poetici allegorici sive Elegiæ oblectandis animis et moribus informandis accommodatæ. Aptæ Juliæ, J. Tremolière, Typ. et Bibliopolam*, 1827, in-12. » Cet ouvrage, dû aux soins de J. Tremolière, qui en a fait la préface latine, est exempt de toute faute typographique, ce qui le fait rechercher des amateurs. »

PIERRE CLAUER.

—

Ouvrages de Balzac qui n'ont pas vu le jour (XI, 518, 574). — « 353. H. de Balzac. *L'Ecole des Ménages*, tragédie bourgeoise, 48 p. gr. in-8. Exemplaire unique, avec les corrections de l'auteur et s'arrêtant à la scène V du 5e acte. Cette pièce fut abandonnée par Balzac, qui plus tard en reprit quelques scènes qu'il adapta à la comédie de *Mercadet*. 145e Catalogue Baillieu. Paris, 43, quai des Grands Augustins. »

H. DE L'ISLE.

—

Les opéras du Régent (XI, 583, 663, 693). — On cite encore un opéra du Régent, *Philomèle*, qui ne fut ni joué ni imprimé ; il en avait composé la musique avec Marc-Antoine Charpentier, qui lui avait enseigné la composition.

A. D.

—

Calame (XI, 610, 665). — Une collection de vingt-quatre eaux-fortes de Calame figure au N° 227 du Catalogue du baron Charles de Vèze, sous ce titre : *Essais de gravure à l'eau-forte*, 1833-1840.

P. SINPON.

—

De l'étymologie du mot Mameluck (XI, 642, 698, 723, 756). — La voici, d'après Volney (Voyage en Syrie et en Egypte pendant les années 1783, 1784 et 1785. Paris, 1787, 2 vol. in-8, page 95, en note) : *Malouck*, participe passif de *malak*, posséder, signifie l'*homme possédé* en propriété, ce qui a le sens d'esclave. Mais cette espèce est distinguée des esclaves domestiques, ou noirs, qu'on appelle *abd*.

E.-G. P.

— Un pamphlet contre les Jésuites est intitulé : « Histoire de Nicolas I, roy du Paraguai et empereur des Mammelus. A Saint-Paul, 1756, » in-12. — On peut dire que cet ouvrage est un persiflage complet de la « Relation des Missions du Paraguai, » de Muratori. — L'auteur de l' « Histoire de Nicolas I » est resté inconnu ; les habitants de Saint-Paul y sont maltraités.

H. I.

—

Philippe V, roi d'Espagne (XI, 649). — Je ne saurais répondre d'une manière précise à la question du collabo Pierre Clauer, au sujet de l'authenticité du journal du duc de Bourgogne, père de Louis XV, qui a été imprimé dans le t. II des Curiosités historiques (Amsterdam, 1759). Mais je lui indiquerai un volume qui me semble avoir bien des rapports avec ce document, intitulé : *Lettres inédites de Duché de Vanci, contenant la relation historique du voyage de Philippe d'Anjou, appelé au trône d'Espagne*, par Colin de Raynaud (Paris, Lacroix, 1830, in-8). Duché de Vanci, l'auteur d'*Absalon*, était valet de chambre du roi Louis XIV et a dû faire partie en cette qualité de la suite du duc de Bourgogne, qui accompagnait Philippe V dans ses Etats. En comparant la relation de Duché avec le journal du père de Louis XV, il sera facile à M. Pierre Clauer de vérifier s'il existe quelque corrélation entre les deux récits.

(Lisieux.) PAUL PINSON.

—

Je prends mon bien où je le trouve (XI, 674, 726). — Cette anecdote se trouve dans la vie de Molière, par Grimarest (p. 8 de l'édition de 1877) : « Molière aussi ne « s'est-il pas fait un scrupule de placer dans « ses ouvrages plusieurs pensées que Cy- « rano avait employées auparavant dans « les siens ? « Il m'est permis, disait Mo- « lière, de reprendre mon bien où je le « trouve. »

A. DUCHAUFFOUR.

—

Armoiries à déterminer (XI, 676, 757). — Il existe en Flandre une famille de Flines, qui porte effectivement d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une étoile aussi d'or (Rietstap). Il y a aussi en Flandre une famille de Florisone (Rec. de nobl., 18 mai 1827 et 16 janv. 1829) dont les armes sont d'argent à la fasce de gueules, au. en chef d'un arbre de sinople posé sur une terrasse du même, mouv. de la fasce et en pointe de 3 roses d'argent, feuillées et tigées de sinople, posées en bande, rangées en fasce. Un soleil d'or pour cimier. Dev. *Nullus sine flore fructus*. L'écusson cité pourrait être une brisure. Il y a des Floris en Bourgogne, mais leurs armoiries sont sans analogie avec l'ex-libris cité. Saillans, en Champagne, porte vairé d'or et d'azur, à une bande brochante, mais de gueules et non d'or, selon le Dict. héraldique de Parseval-Grandmaison. Cz.

—

Le premier traducteur français de Faust (XI, 678, 731). — Dans le tome I des

œuvres de Pierre Leroux (Paris, 1851), se trouve une traduction de ce roman, et une note indique « qu'elle parut pour la première fois, en 1829, pour la seconde, en 1839. »

(Caen.) T. R.

—

Mélanges de Bois-Jourdain (XI, 679, 731, 758). — On ne connaît des Mélanges historiques, satiriques et anecdotiques sous le nom de M. B*** Jourdain, que l'édition publiée à Paris, Chèvre et Chanson, 1807, 3 vol. in-8. Les pièces en vers semées dans le cours de ce recueil curieux peuvent bien être empruntées au recueil de Maurepas; mais les Mélanges (en prose) sont tout autre chose. Comment se fait-il que M. B. G., qui signale l'intention de feu Jannet de publier le recueil de Maurepas, paraisse ignorer que cette publication, arrêtée, en France, par la mort de cet éditeur, a été faite, en Belgique, en 6 volumes, qui se rencontrent journellement en vente chez les principaux libraires de Paris?

(Nimes.) Ch. L.

— Il existe plusieurs copies du Recueil manuscrit de Maurepas; M. Achille Percheron en possédait une. En 1865, il a paru à Leyde (lisez: Bruxelles, Jules Gay) 8 vol. in-12, intitulés Recueil dit de Maurepas, etc. — Tirage : 106 exemplaires numérotés, petit in-12, plus 2 exemplaires en chine et 8 sur grand papier de Hollande. Cette édition a été contrefaite, à Bruxelles, par le libraire Rozez; elle est facile à reconnaître. La Maison Forte.

—

Voir le loup (XI, 707, 760). — Voici ce que je relève dans un livre intéressant et trop peu connu : *Croyances et légendes du centre de la France, souvenirs du vieux temps*, par Laisnel de la Salle (tome II, page 129) :

« Il passe pour certain que si le loup, qui survient pour enlever un mouton, voit la bergère avant d'en être vu, à l'instant même celle-ci devient *rauche* (enrouée), au point de ne pouvoir crier. Alors, il ne lui reste qu'une ressource, — mais cette ressource est infaillible, — c'est de se décoiffer et de courir sus au loup, les cheveux épars; elle est sûre, en agissant ainsi, de mettre le loup en fuite. Si, au contraire, le loup est aperçu le premier, il perd tout pouvoir sur la bergère et le troupeau.

« Les Romains admettaient une partie de ces croyances (Virgile, Egl. IX) :

..... Vox quoque Mærin
Jam fugit ipsa; lupi Mærin videre priores.

« Pline parle de cette superstition, au livre VII, ch. 34, de son Histoire naturelle; et Cardan (*De subtilitate*, l. 17) dit qu'il y a quelque chose aux yeux du loup, contraire à l'homme, par laquelle l'haleine est empêchée, conséquemment la voix. » Enfin, on trouve, dans les *Evangiles des Quenouilles*, les passages suivants : « —Se aucun voit le loup devant que le loup le voye, il n'aura povoir de lui méfaire, et pareillement la personne au loup. — Si le loup peut une personne approchier à sept piés près et la veoir en la face, de son haleine rend la personne tant enrouée qu'elle ne peult crier. »

La locution : *Il a vu le loup*, que l'on emploie en parlant d'une personne enrouée, serait en contradiction avec la tradition ci-dessus; il semble qu'il faudrait dire : *Il a été vu par le loup*.

(Nimes.) Ch. L.

— Je lis dans Furetière : « On dit d'un homme enrhumé qu'il a vu le loup ; on le dit aussi de celui qui a vu le monde et qui y est aguerri. » W. J.

— Dictionnaire comique de Leroux : « On dit d'un homme enrhumé qu'il a *vu le loup*. Ou plutôt on devrait dire que *le loup l'a vu le premier*, suivant ce mot : *Lupi me videre priores* (les loups m'ont vu les premiers). C'est une erreur populaire fondée sur un passage de Pline. *Avoir vu le loup*. Pour avoir de l'expérience; et en ce sens, se dit d'une personne qui a voyagé, vu du pays ou été à la guerre, et, par là, s'est acquis du savoir et de l'expérience. On dit cet homme a *vu le loup*. Mais lorsqu'on parle d'une fille, cette manière de parler signifie avoir de l'expérience en amour, avoir eu des galanteries et des intrigues, dans lesquelles l'honneur a reçu quelque échec. *N'avez-vous jamais vu le loup?* (Théâtre italien : Attendez-moi sous l'orme!) »—Littré, après avoir cité ces locutions proverbiales, ajoute : « Il a vu le loup » se dit aussi quelquefois d'un homme qui se tait subitement, voyant survenir celui dont il parlait. Lucrèce : Je crains ta folle humeur, garde-toi bien de rire. Tu sçais... Virginie : J'ai vu le loup, madame, c'est tout dire (Thomas Corneille : *Comte d'Orgueil*, IV, 2). J'avoue que je n'ai pas bien saisi ce que M. G. Hunald a voulu dire, en ajoutant à sa question : Je ne vois pas ce que les dents y ont affaire. Quelle est donc pour lui l'acception actuelle du mot?

E.-G. P.

— Eh! non, monsieur, il ne s'agit pas de poils, il s'agit de dents. Dans les livres religieux, les amoureux sont comparés au lion de l'Ecriture, *quærens quem devoret*. Mais en France les lions ne se trouvent que dans les ménageries. Pour mettre la comparaison à la portée de tout le monde, les prédicateurs parlent ordinairement de *loups dévorants*. Bien des filles « gentilles

à croquer » osent regarder en face ces loups qui veulent les « manger » de baisers. AD. DR.

—

Une phrase attribuée à Franklin (XI, 705; XII, 9). — A tout péché miséricorde, surtout quand il y a confession renforcée de contrition. Mais M. W. J. peut se vanter d'avoir, avec sa sentence apocryphe, induit de graves et savants personnages dans une erreur qui ne leur répugnait pas trop. (Voir à ce sujet dans l'*Intermédiaire*, VIII, 38, la même question posée, mais restée sans réponse.) G. G.

—

Albicor, colifichet, etc. (XI, 706, 759; XII, 10). — M. W. J. demande, XII, 10, ce que veut dire « dans Pomey »? — Il s'agit probablement d'un renvoi à un ouvrage de Fr. Ant. Pomey, intitulé : « Dictionnaire royal des langues françoise et latine, enrichi de termes des arts de l'une et de l'autre langue. » Lyon, 1664, 1672, 1676, in-4. LA MAISON FORTE.

—

Un pied de cochon (XI, 707; XII, 10). — Dans l'argot des contrebandiers de la frontière du Jura et des Alpes, un pistolet s'appelle pied de cochon. Faire jouer un pied de cochon contre quelqu'un, ou lui jouer un pied de cochon est donc une plaisanterie de très mauvais goût et non moins désagréable. G. G.

—

Pisser dans un violon (XI, 708; XII, 10). — Cette expression triviale, pour ne pas dire grossière, est ordinairement suivie de ces mots : *pour en tirer du son*. Elle s'applique à tout effort ridicule pour faire une chose impossible.

E.-G. P.

—

La monarchie des Solipses (XI, 711, 763; XII, 13). — Je remercie notre obligeant collaborateur de sa petite réclame en faveur du P. Backer. Mais est-ce sérieusement qu'il me renvoie à deux Pères Jésuites pour avoir des renseignements exacts sur le livre désavoué d'un Jésuite? Ne sait-il pas que le P. Garasse, par exemple, a juré dix fois sur les Evangiles, sur son salut et sur son âme, qu'il n'était pas l'auteur de libelles qu'on savait être de lui, qu'il ne désavoue pas dans ses Mémoires, et dont il parle même avec une complaisance paternelle? Quant au silence du P. Backer sur Inchofer, je l'interprète précisément dans le sens d'un aveu indirect. D'ailleurs le livre parle; il suffit de le lire. W. J.

—

Sur Rampale ou Rampalle (XI, 737; XII, 21). — Rien dans Moréri, rien dans Sabatier de Castres, ni dans les divers recueils de poésies que je possède. Il est probable que Rampale méritait le discrédit où il est tombé. E.-G. P.

— Mort vers 1660, il avait été attaché à la maison de Tournon et avait assisté au siège de Philipsbourg (1644). D'après le Dictionnaire Larousse, c'était un homme instruit et qui connaissait plusieurs langues. Parmi ses ouvrages, il faut citer : L'*Hermaphrodite*, poème (Paris, 1639, in-4°); — L'*Erreur combattue*, discours (1641, in-8°); *Discours académiques* (1647, in-8°). Un de ces discours est intitulé: *De l'Inutilité des gens de Lettres* (?!); — *Idylles* (1648, in-4° et in-12). — Il est le traducteur des *Evénements prodigieux de l'amour*, de Juan Perez de Montalvano (1644, 2 vol. in-8°); et de La *Chiromancie naturelle* de Romphile (1653, in-12). LÉON FOX.

—

Portrait de Rabelais (XI, 739; XII, 23, 45). — Je possède un portrait de Rabelais, bonne peinture du XVIe siècle, représentant l'illustre écrivain dans la force de l'âge. Assis dans un fauteuil, il est vêtu d'un justaucorps rouge, avec manches de même couleur, et d'un vêtement de dessus de nuance foncée, sans manches. Il porte une toque de couleur sombre et un col blanc rabattu, et tient un volume à la main. Cette peinture semble avoir inspiré le dessinateur Th. Frère, dans un portrait de Rabelais qui a été gravé par Brevière pour l'ouvrage « la Touraine ancienne et moderne, » publié par Mercier. Seulement, ce dessinateur, en reproduisant le costume et les traits caractéristiques du visage, large front, courte barbe châtaine, joues légèrement saillantes, grands yeux un peu à fleur de tête, bouche un peu proéminente avec la lèvre inférieure en saillie, en a altéré la physionomie. La peinture donne à l'écrivain un aspect sérieux, presque sévère; le dessin, s'inspirant de la légende, déride la bouche, en en découvrant les dents dans une sorte de rictus consacré, qui paraît peu vraisemblable lorsqu'on songe que ces grands railleurs qui, comme Molière et Rabelais, ont su provoquer le rire de tous, sont dans leur vie privée généralement sérieux, parfois mélancoliques, et ne se dérident que dans leurs œuvres. Si une photographie de ce portrait pouvait être utile, soit à M. Ipsonn, soit à la municipalité de Tours, je me mettrais volontiers à leur disposition, pour faire exécuter cette reproduction, aussitôt que la saison le permettrait.

(Reims.) V. D.

—

Le Bonnet de sainte Catherine (XI, 739). — J'ai pris copie de cette pièce à Bayonne,

sur un exemplaire qu'on me disait provenir de l'auteur lui-même; elle est signée : *I. Salles, sous-préfet de Bar-sur-Aube*, 1854.

La dixième strophe ainsi conçue :

Chaque jour, une ouaille du troupeau se dérobe!
Pour n'en citer qu'un seul exemple, à Bar-sur-[Aube,
Rien qu'en deux tours de main un mariage [est fait :
L'hymen met le grappin sur tout célibataire;
Tantôt c'est l'avocat, tantôt c'est le notaire;
Un seul tient bon, le sous-préfet.

Cette strophe porte, en marge, l'annotation : *Et encore!*

M. Is. Salles, plus tard préfet, est originaire des environs de Bayonne.

L'*Intermédiaire* devrait publier cette pièce humoristique.

(Bayonne.) J. V.

— Très-volontiers, si notre correspondant veut bien nous en envoyer la copie.

C. DE R.

—

Le bol-sein (XI, 755, 794; XII, 30). — Dans les Contes du vieil ermite de Vauxbuins, par Charles Pougens (Paris, Desoër, 1821, 3 vol. in-12), à la page 151 du tome II, le prêtre de Cérès, qui conte ses Mémoires, fait allusion au sein de Cléopâtre, que Marc-Antoine avait fait mouler et qui fut tant célébré par les poètes. Je ne connais pas le poète dont parle Pougens; mais c'était un homme fort instruit et qui probablement les avait lus ; il serait curieux de les connaître. Je ne doute pas que les érudits que l'*Intermédiaire* compte parmi ses collaborateurs ne puissent nous indiquer des noms et peut-être des textes. Ces renseignements seraient les bienvenus. Sans remonter jusqu'à Hélène, avec Brantôme, voilà une antiquité des temps historiques assez respectable.

E.-G. P.

—

Épater, épatant (XII, 2, 54). — Littré a daigné l'enregistrer : « Epater, rompre le pied d'un verre. Trivialement : faire tomber sur les quatre pattes. Figurément : étonner, déconcerter. Cette réponse l'a épaté. Cela est épatant. Ce mot, qui ne se trouve pas, en ce sens, dans le Dictionnaire comique de Leroux, est tout à fait nouveau. » E.-G. P.

—

Un mot attribué au comte d'Artois (XII, 6, 39, 87). — Dans le couplet d'Arnal (XII, 87), après le vers :

Nos cœurs s'ouvraient à l'espérance,

il faut ajouter celui-ci :

Plus de censure, plus d'abus,

oublié par l'imprimeur. E.-G. P.

— Eh! non, ce n'est pas l'imprimeur, c'est bien notre cher correspondant qui avait omis ce vers dans sa copie (que nous avons sous les yeux). — Voilà pourquoi nous ne saurions trop recommander à nos correspondants de réviser ce qu'ils nous envoient, et trop insister pour que leur écriture soit bien nette.

C. DE R.

—

La couverture imprimée des livres brochés (XII, 8, 63, 88). — Le collabo Tiro Rudis a vu un volume de 1820 : j'ai une plaquette de 1815 : *Le terme d'un règne, ou le règne d'un terme; relation véridique, écrite en forme de pot-pourri, sous la dictée de Cadet Buteux, par Désaugiers; sec. éd. corr. et aug. de* Vive le Roi! *chanson inédite du même auteur* (Paris; Rosa, 1815, in-8°). Il n'y a au dos de la couverture de cette plaquette qu'un bois sans mérite; mais j'ai, dans ma collection d'éditions originales de Casimir Delavigne, la brochure : *Trois mystérieuses Elégies sur les malheurs de la France*, publiée en 1818 (à Paris, chez Ladvocat, Palais-Royal, Galerie de bois, 197), dont la couverture imprimée a été utilisée sur ses deux pages intérieures et au dos ; parmi les ouvrages annoncés comme ayant déjà paru ou devant paraître prochainement, je relève : *Une victoire par jour*, almanach militaire dédié aux braves, par Ferrot et Ladvocat; *les Soirées de Momus; les Fastes de la Gloire ou les Braves recommandés à la Postérité*, 2 vol. in-8°, etc. V... T.

—

Faire de l'art pour l'art (XII, 33). — « En lisant l'ouvrage d'un M. Alfred Michiels sur l'*Histoire des idées littéraires en France au XIXe siècle*, j'y apprends que cette formule, *l'art pour l'art*, est de l'invention de M. Cousin, qui l'aurait le premier employée dans un sens absolument spiritualiste. » (Topffer, Réflexions et menus propos d'un peintre genevois, liv. 5, ch. 23.)

Voici le passage de Cousin :

« ... L'école [critique] nouvelle pénétra dans une nouvelle enceinte... Elle gravit enfin les pentes les plus dangereuses de la théorie. M. Victor Cousin, guidé par l'Allemagne, l'entraîna sur les hautes chaînes de la métaphysique. En 1818, dans un cours fait à la Sorbonne, il exposa son système des idées absolues, qui ne sont ni la connaissance des objets matériels, ni la connaissance de nous-mêmes. Ces idées forment trois classes : elles se rapportent au vrai, au beau et au bien. Le professeur les étudia sans changer cet ordre....

« C'est d'abord là, et seulement là, que se trouve formulé dans notre langue et d'une manière un peu étendue le système de *l'art pour l'art*. Cette locution même

appartient au savant philosophe, car on peut exprimer de plusieurs façons que l'art est à lui-même son propre but et ne doit jamais devenir un moyen. » (Alfred Michiels, Hist. des idées littéraires en France, t. II, p. 162.) G. G.

—

Fleurs d'oranger (XII, 34). — Les faiseurs d'emblèmes, si nombreux tout au commencement du XVIIe siècle, avaient déjà attribué à la fleur d'oranger diverses vertus, les uns la *générosité*, d'autres la *magnificence* et la *chasteté*, lorsque Conrart composa pour la *Guirlande de Julie* (1641) ce madrigal bien connu :

Et ma pure blancheur marque mon innocence.

Cependant l'usage pour les femmes d'affirmer, en se mariant, leur virginité par la présence d'une fleur d'oranger, dans leurs cheveux ou à leur corsage, ne doit remonter qu'à la fin du XVIIIe siècle. Montesquieu, dans ses *Lettres persanes* (1721), raconte qu'à « Paris les femmes adroites font de leur virginité une fleur qui périt et renaît tous les jours » ; mais il serait téméraire de chercher dans ce trait, décoché aux Parisiennes par l'illustre philosophe, une allusion à la fleur d'oranger. Caraccioli, dans son *Dictionnaire critique, pittoresque et sententieux, propre à faire connoître les usages du siècle ainsi que les bisarreries* (1768), parle des oranges que l'on fait venir « pour en distribuer aux jolies femmes que l'on fréquente »; il fait connaître l'origine de l'orangerie, dit son mot sur les *rubans orangés* « qui se soutiennent malgré les révolutions de la mode », et fait ressortir la supériorité de l'*orangeade sur la limonade*. De la fleur d'oranger, pas un mot.

Ce n'est qu'en 1780 qu'elle apparaît pour la première fois comme symbole de pureté, dans la description d'une toilette de mariée, donnée par Restif de la Bretonne dans *les Contemporaines de l'âge présent*. Je cite d'après Ed. et J. de Goncourt (*la Femme au XVIIIe siècle*) :

« Le jour de la célébration du mariage, « la mariée, grandement décolletée, ayant « des manches, du rouge et la *fleur d'oranger*, vêtue d'une robe d'argent garnie de nacre et de brillants, portant des « souliers de même étoffe avec des rosettes en diamants, était conduite par deux « chevaliers de main. »

On a également dit que la fleur d'oranger a été choisie comme emblème de la virginité par la raison qu'elle est blanche, qu'elle se fane à l'approche de la nuit, et que le fruit en est... *jaune !*

Un Liseur.

—

Un tableau du musée de Lyon (XII, 34, 90). — Ce tableau est bien de Nicolas Delobel. Il a été exposé en 1737. Voici la mention du livret : « Une Pensée allégo- « rique *en esquisse*, sur la réunion de la « Lorraine à la France, sous le ministère « de Monseigneur le cardinal de Fleury, « par M. *Delobel*, académicien. » Et, en 1738 : « Un tableau de cinq pieds de haut sur quatre de large, représentant un sujet allégorique de la réunion de la Lorraine à la France sous le règne de Louis XV, et le ministère de Son Eminence Monseigneur le cardinal de Fleury, dont voici l'explication : Son Eminence y est représentée ayant pour appuy le livre des Loix, base du ministère. — Le Serpent qui l'environne désigne la Prudence ; la continuité du Cercle indique la Gloire, fruit de cette rare qualité. — L'Equité personifiée soutient le Portrait et le contemple avec satisfaction ; la blancheur de sa robe marque la candeur et l'intégrité de Son Eminence. — Le Niveau est le symbole du bon ordre ; la Balance désigne la justice proportionnelle, qui répand les grâces avec discernement. L'Amour de la vertu couronnée de lauriers tient en main plusieurs couronnes dont le but est l'immortalité due aux hommes vertueux. — Sous les pieds de l'Equité, un monstre terrassé représente les principaux vices opposez à cette vertu. — La Vipère caractérise l'Envie, mère de la Jalousie et de l'Ingratitude. — Le Flambeau marque la discorde ; le Masque, la fourberie ; la Bourse étroitement serrée est le symbole de l'Avarice. — Le Bandeau couvre l'erreur et les oreilles allongées marquent l'ignorance. — A côté du Portrait, la France et la Lorraine personifiées se donnent la main en signe d'union. — La Paix, remarquable par la branche d'Olivier, les joint et fait connoître, en montrant le Temple de la Concorde, que c'est la bonne intelligence qui fait la richesse des Etats et qui les rend invincibles. — Au bas du Tableau, l'Histoire, assise sur des trophées variez, transmet à la Postérité dans les fastes des temps, figurez par le Livre qu'elle tient, les grandes actions de Son Eminence, et, entre autres, le Traité qui pacifie l'Europe. — Au-dessus de l'Equité se voit un Génie qui allie à l'Ecusson de la France celui de la Lorraine. — La flâme qui brille sur la tête de ce Génie désigne le zèle et l'amour pour la Patrie. — On voit dans le ciel la partie du Zodiaque où préside le Bélier, qui signifie que Sa Majesté polonaise est entrée en possession de la Lorraine au mois de mars 1737. — L'Abondance, fille de la Paix et mère des Plaisirs et des Arts, assise sur un nuage, verse ses dons sur les Etats unis, en demandant aux deux Parques qui président à la Vie humaine, des longs jours pour Celui qui ne les employe qu'à la félicité publique. — Par M. *Delobel*, Académicien. »

C'est évidemment ce dernier tableau et

non l'esquisse qui est ou était au musée de Lyon. E.-G. P.

—

Régiments d'Albigeois et de la Couronne (XII, 37). — Dans les « Etrennes intéressantes pour 1791 et 1792 », je trouve, pour le régiment de la Couronne : Colonel, Lameth ; lieutenant-colonel, Moyria. — En 1791, Major : Beaujeu. En 1792, Major : Carlier. E.-G. P.

—

Lettres choisies du sieur de Balzac (XII, 38, 92). — Un numéro du *Progrès du Var* (9 février) qui nous parvient, nous apporte de Toulon l'aimable réponse que voici :

« L'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, qui est toujours très-intéressant, sollicite, dans son dernier numéro, des renseignements que nous sommes en mesure de lui fournir, en partie du moins. Nous avons sous les yeux l'édition des « Lettres choisies du sieur de Balzac, à « Amsterdam, chez les Elzéviers, 1678 », avec un frontispice ou titre gravé représentant une Renommée dans l'air, et, au-dessous, des montagnes, un cep de vigne et un fleuve. L'avertissement contient la phrase que cite l'*Intermédiaire*. La préface se compose d'une lettre de Balzac à « Messieurs les Elzéviers », marchands libraires et imprimeurs à Leyde. L'ouvrage lui-même est divisé en deux parties dont la pagination se suit, I — 404, et contenant : la première, quatre livres et la seconde, trois. Le livre I comprend vingt-neuf lettres, le II en a trente, le III en a trente-cinq, le IV en a trente-huit. Dans la seconde partie, le livre I contient trente-cinq lettres, le II en a trente-huit, plus deux pièces de vers, le III en a cinquante-trois, ce qui fait en tout deux cent cinquante-huit lettres, des années 1638 à 1647, mais données sans aucun ordre de dates ni de matières. Nous serons heureux si ces renseignements venaient en aide à nos érudits de Paris. »

W. J.

—

Le Petit Pompée (XII, 39, 92). — Je reviens sur la question, malgré les réponses de *La Maison Forte* et de Ch. L., ou plutôt à cause de leur diversité d'opinion. Le premier affirme que le traducteur Toussaint est bien l'auteur des *Mœurs;* le second en doute; et comme les auteurs que j'ai pu consulter ne lui attribuent pas la traduction du *Petit Pompée*, il n'est pas inutile que la première opinion soit appuyée sur quelque fait particulier. E.-G. P.

— Raynal, dans ses *Nouvelles littéraires* (27 déc. 1751), répond péremptoirement à la question :

« M. Toussaint, si connu par son livre des Mœurs, vient de traduire de l'anglais l'*Histoire du Petit Pompée*. Ce sont les aventures d'un chien italien porté à Londres et qui passe successivement dans plusieurs mains. Le caractère des différents maîtres auxquels il appartient fait le fond du roman que j'ai l'honneur de vous annoncer. J'y ai trouvé des choses très plaisantes et d'un très bon comique, et des observations judicieuses et assez fines sur les mœurs. Le traducteur ne nous a pas tout à fait rendu l'original, il l'a rapproché de notre ton et de notre goût. »

Le nouvel éditeur de la Correspondance littéraire de l'abbé Raynal a ajouté en note : Traduit de l'anglais de Coventry. Paris, 1751, 2 vol. in-12. A. D.

—

Monogramme à déterminer (XII, 67).— C'est celui d'Hans Sébald Béham, l'un des plus célèbres graveurs du XVIe siècle. (Voir Bartsch, tome VIII, pages 171 et 217.)
(Lyon.) A. D-N.

—

Le chanoine Desforges (XII, 68). — L'ouvrage de ce chanoine a été réfuté anonymement par l'abbé Marc-Albert de Villiers, sous le titre suivant : « Apologie « du célibat chrétien, contre l'ouvrage du « chanoine Desforges, intitulé : Avan- « tages du mariage, etc. » (Paris, veuve Damoneville, 1761, 1762, in-12).

LA MAISON FORTE.

—

Timeo lectorem unius libri (XII, 70). — Comment retrouver (dans cette phrase, du moins, si les mots sont rangés dans leur ordre véritable) une partie de vers, tels que ceux dont Ovide a fait usage, c'est-à-dire hexamètre ou pentamètre? Je doute fort, 1° que ce soit un précepte; 2° que le mot soit d'Ovide. Quant au sens, le voici, sauf rectification : « Je crains celui qui ne lit qu'un livre, parce qu'il y puise inévitablement une opinion toute faite sans pouvoir la contrôler. » Cela revient un peu au proverbe : Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son, et signifie encore qu'il ne faut pas jurer sur la parole d'un maître. E.-G. P.

—

Félix Deriège (XII, 70). — F. Deriège a, en effet, publié dans le *Siècle* divers feuilletons; j'en ai un sous les yeux, daté du 8 décembre 1861, intitulé : « Un Eldorado ». C'est une satire très fine et très mordante de la vie des petites villes de province. Je l'avais conservé à cause de ces qualités, mais je croyais que le nom dont il est signé : « Félix Deriège », était un pseudonyme, comme cela arrive souvent dans le journalisme. Doct. By.

— Ajoutez : Physiologie du lion. Paris, Delahaye, 1842, in-32. Les Mystères de Rome. Catilina. Paris, Arnaud de Vresse,

1859, in-12. C'est sans doute un extrait, ou bien une suite de son ouvrage en 7 vol. in-8, indiqué par M. Frabal? LA M. F.

—

Histoire des Flagellans (XII, 70). — La seconde édition a été revue et corrigée anonymement par l'abbé Jean-Joseph Granet. « On ne connaît pas l'auteur de cette traduction, qui parut pour la première fois en 1701, dit Barbier. »

Brunet n'a pas rectifié son erreur dans la cinquième édition du Manuel du Libraire. LA M. F.

—

Galerie philosophique du XVIe siècle (XII, 71). — Cet ouvrage n'a que 3 volumes. Les deux premiers portent la date de 1783 (xxvi-438 et 384 p.). *Londres, et se trouve à Paris, chez Moutard, imprimeur-libraire de la* REINE, *de* MADAME *et de Madame Comtesse d'*ARTOIS, *rue des Mathurins, hôtel de Cluni.* Le 3e volume, même format (in-8o), même typographie, même justification, même papier, porte la date de 1790. Il ne diffère des deux premiers volumes que par le fleuron du titre, et le nom du libraire n'y est suivi d'aucun qualificatif.

Ce dernier volume commence par le chapitre XII, *Maison de Lorraine*, et finit par le chapitre XX, *Origine des Annates*. Les autres chapitres sont intitulés : *Le Duc de Maïenne et Philippe II. — Le Connétable de Montmorenci. — Coligni. — Le duc d'Alençon. — Les favoris ou brouillons de Cour. — Constitution militaire du XVIe siècle. — Le Clergé de France depuis son origine jusqu'au XVIe siècle.* Un grand nombre de pièces justificatives très intéressantes suivent chacun de ces chapitres.

Ajoutons qu'on lit à la fin du tome III : « Fin du 3e et dernier volume. »

Voici une note très exacte du savant conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, M. Paul Lacroix, au sujet de cet ouvrage : « Ce recueil, très utile et pourtant « fort peu connu, renferme une foule de « pièces inédites de tous genres sur l'his- « toire de France, extraites des Mss. de la « bibliothèque du Roi, principalement de « ceux de Béthune et non réimprimées « depuis. — Le 3e volume est fort rare. »

J'emprunte cette note au Catalogue des livres et Mss., la plupart relatifs à l'histoire de France, qui composaient la bibliothèque du Bibliophile Jacob, et dont la vente a été faite à Paris, en 1840, par Techener (no 965). UN LISEUR.

—

Livres annotés par Bernard de La Monnoye (XII, 71). — J'ai eu entre les mains un exemplaire des poésies de La Monnoye, publiées par M. de S*** (Sallengre), la Haye, Ch. Le Vier, 1716, lequel contenait un grand nombre de corrections et d'annotations marginales de la main de l'auteur.

Cet exemplaire avait été communiqué à Rigoley de Juvigny, pour l'édition qu'il a donnée des œuvres de La Monnoye.

H. L. P. DE B.

—

Les Recueils de T. Hemsterhuis (XII, 72). — Les papiers et les recueils manuscrits de Tibère Hemsterhuis ont dû naturellement, à sa mort, passer entre les mains de son fils François, « l'un des plus aimables et des plus ingénieux esprits de la famille socratique et platonicienne ». Quant aux papiers de François, mort le 7 juillet 1790, un M. Van Drüffel, à Münster, dont le père fut l'exécuteur testamentaire de la princesse Gallitzin, « la fidèle amie » d'Hemsterhuis, en possédait encore une grande partie en 1866.

MM. Schlüter et Deyks, qui à cette époque étaient professeurs de l'Académie de Münster, pourraient sans doute fournir certaines indications sur les possesseurs actuels des papiers de Tibère et de François Hemsterhuis. Les éléments de cette note sont empruntés à une intéressante étude sur *François Hemsterhuis, sa vie et ses œuvres,* par E. Grucker, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers (Paris, Durand, 1866, in-8o). UN LISEUR.

—

Mémoires de Regnault et de Le Hardy (XII, 72). — Le rédacteur veut peut-être parler des « Mémoires manuscrits de Hardy, bourgeois de Paris », qui se trouvent à la Bibliothèque nationale (aux Manuscrits, Supplément franç. 2886), Mémoires que j'ai consultés en 1861. Mémoires de Regnault? — *Quid?*

H. DE L'ISLE.

— Voir sur ces Mém. inédits le curieux volume de M. Ch. Aubertin : « L'Esprit public au XVIIIe siècle » (Paris, 1873), p. 400 et suiv. PATCHOUNA.

—

Ex-libris manuscrits (XII, 74). — Les anciens statuts de S. Victor (Martène, *De ant. eccl. rit.* III, 819) ordonnent ceci : Districte præcipitur omnibus ut in libris quos scribi faciunt, ex quo venerunt ad conversionem titulum communem apponant, hunc scilicet : *Iste liber est S. Victoris.*

Cette mention se trouve dans un manuscrit de Pierre de la Vigne, avec l'addition : Quicunque eum furatus fuerit vel celaverit, aut titulum istum deleverit, anathema sit (Huillard-Bréholles, *Vie de Pierre de la Vigne*, p. 251).

Dans les livres de l'abbaye de Lorsch, on lisait :

Reddere Nazario me, lector kare, memento,
Alterius domini jus quia nolo pati.

Dans un manuscrit de Lorsch, qui avait été prêté à Prüm, on ajoute :

Reddunt ecce boni me Salvatoris alumni,
Hinc illis grates Nazarius referes.

Voici une inscription du XIVe siècle :

Qui te furetur hic demonis ense secetur.
Iste sit in banno qui te furetur in anno.

Dans un commentaire de Remi sur les Épîtres de S. Paul :

Quicunque librum rapuerit... sit perpetua damnatione damnatus. (Catalogue Libri, p. 259.) RISTELHUBER.

— C'est là une question fort intéressante, mais si l'on voulait faire un recueil des ex-libris manuscrits, l'on aurait fort à faire. Il faudrait nécessairement choisir entre ceux des hommes distingués qui ont laissé un souvenir sur leurs livres. Les formules varient essentiellement, depuis l'*Ex libris*, l'*Ex bibliotheca*, l'*Ex musæo*, jusqu'aux simples mentions de noms ou jusqu'aux signatures. Ma bibliothèque, bien que modeste, en offrirait un grand nombre, dont quelques-uns assez importants, par exemple : Ex libris *Fouquet*, sur une *Imitation* latine du temps où il était à Pignerol. La signature de *Grosley* sur les lettres de Pline, celle du père *Cotton*, le fameux jésuite, sur les Œuvres de Sidoine Apollinaire, etc., etc. Mais, avant de faire cette recherche, il faudrait que la question fût mieux précisée qu'elle ne l'est. E.-G. P.

—

Inventaire d'un curé de Vaise près Lyon, en 1374 (XII, 94). — Le mot *donzelle* a, suivant Littré, deux sens : 1° celui de *demoiselle*, qui est bien connu et n'a pas ici d'application; 2° c'est le nom d'un poisson. La *donzelle* de l'inventaire ne serait-elle pas un ustensile à cuire le poisson? Le mot vient après d'autres ustensiles de cuisine.

D'après le Complément à l'Académie, on appelait *mait* un coffre, une huche au pain. Je crois que le *verinterium* doit être un vitrail, une verrière ou une vitrine. Dans l'ancien langage on écrivait *vérière*. Peut-être, dans les glossaires de la basse latinité, trouverait-on le mot latin. On a dit également *verrine* pour verrière. Cette forme se rapprocherait assez de *verinterium*. E.-G. P.

— Je vois beaucoup de *bichets* (mesure) de pains; ne faut-il pas lire : *panis*, l'un des noms du *millet* qui sert à la nourriture de l'homme, des volailles et des oiseaux? — Un *mait* à deux instruments : une *maie*, huche à pétrir, à conserver le pain et autres denrées?

Verinterium, est plus difficile à expliquer. — Nous avons en français le verbe *verser*, les différentes significations en sont connues; faisons-le venir du bas latin ou de l'italien *versare*. Par apocope supprimons la deuxième syllable de verser, nous avons : *ver;* reste *interium*, que nous traduirons par *intérieur*. *Verinterium*, serait-ce l'instrument ridiculisé par Molière? — La première idée de cet instrument nous vient des cicognes, dit Montaigne.

Donzelles. Une « demoiselle », s'entend d'une bouteille d'eau chaude pour les lits; une poule de Numidie porte aussi ce nom. — Ce luxe était-il connu du bon curé de Vaise? — Pourquoi plusieurs donzelles? LA MAISON FORTE.

— « Donzelle » rappelle le terme de « dame-jeanne », usité pour exprimer une grande bouteille. Les « donzelles » sont sans doute quelque chose d'analogue, soit des petites bouteilles. — Les amateurs de faïence ancienne connaissent tous cette forme humaine donnée à certains pots à cidre ou à vin. Doct. BY.

Trouvailles et Curiosités.

Paul Féval et sainte Radegonde. — Pour le coup, celle-ci mérite d'être servie chaude et conservée ici même!

On avait beaucoup parlé naguère de la conversion de saint Paul... Féval, l'un « des plus féconds de nos romanciers à sensation. » Il n'était bruit que de ses prédications édifiantes, et déjà l'on annonçait de lui une *Vie de sainte Radegonde*, qui allait opérer des miracles à faire tarir la Salette, Lourdes et Paray-le-Monial. Comment ne pas y croire, le nouveau saint Paul ayant lui-même écrit en juillet 1876 (et sa lettre fait le tour de la presse) qu'il « avait trouvé son chemin de Damas sur les ruines... de l'emprunt Ottoman. »

Or, voici ce que vient d'apprendre *urbi et orbi* un procès plaidé à la première chambre du tribunal de Paris.

Emu à la nouvelle de la conversion de saint Paul (Féval), un éditeur de Poitiers lui avait proposé d'écrire une histoire de la sainte patronne de Poitou. C'était une vie dramatique, où se trouvent mêlés le sacré et le profane, donc éminemment propre à utiliser les talents de l'auteur des *Mystères de Londres* et à faire un livre illustré de grand luxe et de grande propagande régionale. Ecrivain et libraire, l'un portant l'autre, avaient là une banque à monter, qui réparerait les ruines de l'emprunt Ottoman et remplirait la caisse de la librairie. Marché conclu, saint Paul (Féval) bouclait l'affaire par le billet plein d'*entrain*, que voici :

Mon cher éditeur et confrère,

Je travaille, merci de vos livres; j'ai déjà remué pas mal de poussière bollandeuse et autre, et je commence à avoir une visée d'ensemble. Ne me trouverez-vous pas là-bas à Pictaven (ce qui dérive de *Pic d'A.*, abréviation

de *picotin d'avoine*, par allusion à la légende du semeur) quelque petite curiosité? Je vais commencer l'introduction, parce que cela fait toc toc dans ma tête, quitte à repiquer des détails qui pourront venir. J'ai un assez beau thème sur le « rôle des Saints ». Je vais faire pieux, mais vif.

A vous, PAUL FÉVAL.

Oh! qu'il est joli, ce billet! Mais c'était aussi un beau billet que celui qu'eut autrefois La Châtre, — et notre libraire de *Pictaven* finit par voir, mais un peu tard, que les deux billets se valaient. Impossible de rien tirer de saint Paul. Adieu le beau rêve de la *Vie de sainte Radegonde* par l'auteur du *Bossu!* Malgré la poussière bollandeuse ou bollandiste, malgré le *picotin* d'*avoine* en perspective, malgré son *toc toc* et son « beau thème sur le rôle des Saints, » — il ne faisait ni peu ni prou, ni *pieux* ni *vif;* le temps s'écoulait, et l'opération était manquée! — De là le procès, que saint Paul vient de perdre bel et bien.

Ah! le bon billet!..... ASSESSOR.

—

Une explication singulière du Supplément au Littré. — Quelqu'un de mes confrères Intermédiairistes connaîtrait-il en France une ville jadis appelée *Clermont-Ferdinand?*

Pour ma part, je connais Clermont-Ferrand qui se nomme ainsi depuis que des Edits royaux de 1630 et de 1730 ont réuni en une seule commune les deux villes autrefois indépendantes de *Clermont* et de *Montferrand*. Mais Clermont-Ferdinand m'est totalement inconnue.

Voici cependant ce que l'on peut lire, dans le Supplément au Dictionnaire de Littré, au mot *Ferrandaise* : « Adjectif « feminin. Nom d'une race de bœufs... « ÉTYMOLOGIE.— Clermont-Ferrand, siège « principal de la race. *Ferrand* est l'an« cienne forme de *Ferdinand.* »

Voilà une étymologie malencontreuse! Souhaitons qu'elle soit la seule de son espèce dans le Supplément au Dictionnaire de Littré. SED EGO.

—

Une Inscription burlesque sur la publication de la Paix, en 1814. — La rentrée des Bourbons en France a fait naître un grand nombre d'écrits politiques en vers et en prose, où le fanatisme et la sottise se sont donné libre carrière. Mais de tous ceux que je possède, le plus curieux et aussi le plus rare est l'opuscule que je viens de découvrir dans un coin de l'arrière-boutique d'un brocanteur de la ville que j'habite. C'est un petit in-4° de 4 pages, sans nom de ville ni d'imprimeur, portant en tête les armes de France. Ce singulier document, qui est vraisemblablement l'œuvre d'un fou, est signé P. F. WIMY, avoué au tribunal civil de Saint-Quentin. Mes coabonnés en jugeront.

INSCRIPTION

Peut-être trop longue, mais à peu près telle qu'elle fut placée le jour de la publication de la Paix entre la France, la Prusse, la Russie et l'Angleterre; paix honorable, et aussi durable qu'elle était nécessaire à tout l'Univers.

Nota. Quelqu'un qu'on se dispensera de désigner, s'étant trouvé choqué des principes exprimés en cette *Inscription,* se permit, vers minuit et après avoir proféré quelques paroles plus que déplacées, d'arracher et de déchirer, contre l'avis et les observations de son camarade, cette faible production, qui est l'effet d'un grand attachement à l'illustre famille des Bourbons; le Rédacteur, pour pouvoir faire juger, par juges compétens, et cela s'entend, ces principes et non la rédaction, puisque sur ce point il est sans aucune prétention, comme sans beaucoup d'instruction, s'est déterminé à livrer à l'impression son *Inscription,* dont, par hasard, il avait conservé une copie exacte. Cependant sa répugnance pour faire imprimer ne fut vaincue qu'à l'instant où une invitation gracieuse lui fut faite à cet égard, par un confrère, pour qui il crut devoir avoir, comme en pareil cas il aurait eu pour chacun des autres, cette déférence, et ce ne fut qu'alors qu'on arrêta que la presse serait occupée. Il serait bien à désirer, qu'en France surtout, il ne partît plus jamais de gémissements que des presses des Imprimeurs royaux.

Saint-Quentin, rue Saint-Jean, n° 293, 13 *juin* 1814

Cy-gisent et brûlent, comme doit brûler en ce joli moment le cœur de chaque Français, ami de sa patrie, de la sûreté, de la tranquillité et du bonheur publics, cent lampions! plus les 4 au cent; ce qui forme : 1° 104 éclaireurs utiles, expressifs et agréablement éblouissans; 2° compose cinq quantités de 18 chacune, et une autre de quatorze seulement, le tout en raison des heureux événemens arrivés en faveur de la France, de l'Eglise romaine et des habitants du globe entier.

45 de ces lampions, allumés et bien animés, sont en l'honneur de S. M. Louis XVIII le Désiré, et même le chéri de tous ses bons sujets, et en celui de son auguste famille, tous descendans de saint Louis et du bon Henri IV, qui souhaitait à son peuple, et avec une égalité parfaite, ce que Robespierre, en 1793, et après lui d'autres et Napoléon aussi, l'empêchaient de se procurer, la poule au *pot au feu* (*a*).

45 autres lampions, également brûlans, sont pour l'affranchissement et le glorieux triomphe du vénérable souverain de l'Eglise romaine, dont la captivité dure, irrégulière et inhumaine n'était pas l'ouvrage d'un vrai Français, mais bien celui d'un homme né dans une isle dont la première Lettre du nom est un *C,* au lieu d'un *E,* lettre initiale du mot *Elbe,* formant le nom de l'isle, où est maintenant et sera éternellement, ou plutôt viagèrement en vacance heureuse, pour la tranquillité des respectables et imposantes armées françaises et étrangères

(*a*) *Ces huit dernières lettres ne peuvent être bien assemblées sans donner lieu à la prononciation d'un nom qui était ci-devant aussi effrayant qu'il est aujourd'hui indifférent et peu dangereux.*

et celle des humains, celui qui fut trop longtemps le plus cruel comme le plus illégitime des souverains.

Les 14 autres lampions, placés et allumés sur la terre, sont pour faire connaître la joie, la grande joie, la très grande joie qui résulte de la déchéance subite et inattendue, quoique ardemment désirée, depuis nombre d'années, comme de l'adhésion du soi-disant fameux Napoléon; déchéance et adhésion qui, sans avoir fait tomber des nues cet homme aux trop nombreuses conscriptions, mais seulement du haut de la colonne de la place Vendôme, où sa statue était perchée à nu, ont, en 1814 et au bout de 14 ans complets d'un règne dont furent victimes tant de grans personnages, fait opérer par cette majesté bâtarde et évaporée, comme si elle eût été de fumée, une descente sur terre au lieu de celle dont il ne cessa de menacer, en vain, l'Angleterre avec une jactance purement Napoléone.

Vive S. M. Louis XVIII et toute son illustre famille, dont fait si glorieusement partie l'incomparable, pour les malheurs, les bontés et les vertus, une Princesse admirée, Madame la Duchesse d'Angoulême, qui est l'ornement du sexe le plus intéressant; mais Dieu soit loué, les calamités de cette digne fille et héritière d'un couple, qui fut martyr de la férocité d'une poignée de révoltés, cessèrent parfaitement dès l'instant de la chute miraculeuse du fléau de l'humanité.

Vivent longtemps: 1° tous ceux qui ont contribué à nous donner une paix honorable et durable; 2° toutes les personnes qui seconderont les vues bienfaisantes des Monarques et des bons citoyens, pour le maintien de cette paix, au moyen de laquelle le bonheur, la bonne foi, la générosité raisonnablement calculée, la bienfaisance même, et les bonnes mœurs verront finir bientôt leur émigration de chez une petite partie des habitans d'un des plus beaux royaumes du monde; 3° les personnes dignes de la reconnaissance éternelle des Saint Quentinois et de l'arrondissement, qui ont, par une capitulation remarquable, sauvé la ville, les bourgs et villages et toutes les familles, d'une destruction qui aurait encore été due à Napoléon.

Vivent enfin et heureusement les Dames édifiantes qui composent les maisons de soulagemens de l'humanité souffrante et celles d'éducation qui, donnant, en s'exposant à quelques dangers, asile à des personnes de différens âges, ont tranquillisé bien des familles qui seront à jamais reconnaissantes envers leurs bienfaitrices et vis-à-vis de ces respectables administrateurs, protecteurs de la vertu et des infortunés.

Pour ces derniers mots, qu'il nous soit permis d'employer ceux-ci :

Vivre ou mourir avec les Bourbons : telle doit être la devise (*b*) de tous les Français, ou au moins de ceux qui n'ont cessé de gémir des malheurs publics sous le règne des tyrans, y compris celui de Napoléon, à qui disons qu'on lui accorde et à tous autres coupables un pardon d'après les règles de la chrétienté, qui veulent aussi que ni les garçons ni les pères de famille ne soient plus, comme par le passé, prématurément enterrés, et presque toujours sans solennité.

(*b*) Celle-ci vaut bien celle d'un temps d'horreur, où l'on voyait placé partout : *Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort.*

AUTRE INSCRIPTION

Destinée à être placée lors de l'illumination du jour du Te Deum qui aura lieu à Saint-Quentin, à l'occasion de la publication qui a été faite de la paix.

Au bonheur parfait de tous les Monarques et Peuples de l'univers.

A la paix générale et éternelle que la Cour divine, et celle des Tuilleries (*sic*), qui, pour le bonheur des Français et de tous les amis des humains, ne cessera plus d'être composée par les augustes et bien-aimés Bourbons; ainsi que tous les autres illustres Potentats du globe maintiendront vigoureusement pour le repos et la conservation des armées et des générations actuelles et futures; qui seront assez éclairées par notre révolution destructive, pour en éviter d'autres, et par conséquent pour se soustraire au plus grand, comme au plus nuisible des malheurs publics et particuliers.

OBSERVATION *indépendante des deux inscriptions ci-dessus.*

Si l'on ne se bornait à vouer au mépris les vociférations de certains partisans peut-être par pur entêtement, des auteurs de tous les malheurs dont on a été accablé depuis 25 années, et notamment de celui qui vient de nous quitter pour aller vivre à l'isle d'Elbe, l'on pourrait particulariser leurs propos indécens tenus contre tout ce qui fait l'objet de l'admiration des honnêtes gens, amis de la félicité publique; mais la persuasion où l'on est que ce sont des voix de personnes attaquées d'une maladie commune, qui s'usera avant leurs individus et que cette maladie n'exposera plus à aucun danger le corps politique; et de plus l'espoir que leurs opinions erronées et nuisibles à la sûreté de tous, touchent au terme de leur entière déchéance, portent les amis de leur Dieu et de leur Roi à la glus grande indulgence, et ils souhaitent à ces êtres, encore égarés dans des sentiers tortueux, les moyens de les faire rentrer au bercail des Bourbons, dont les vues bienfaisantes égaleront toujours les qualités distinguées dont sont doués leurs excellens cœurs.

Achevé à Noyon, au Pélican, le 24 juin 1814.

P.-F. WIMY,
Avoué au Tribunal civil, ancien Procureur, même de la Commune, Grenadier urbain et Agréé au Tribunal de commerce de Saint-Quentin.

Les lampions et les inscriptions de l'avoué Wimy ont dû avoir un succès de fou rire, même parmi les royalistes les plus exaltés. Si l'*Intermédiaire* compte dans ses rangs quelques abonnés Saint-Quentinois, il leur sera facile de recueillir des détails biographiques sur l'auteur de cette production extravagante, qui mérite d'être conservée comme une curiosité peu commune. P. IPSONN.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, ÉDITEURS
33, RUE DE SEINE, A PARIS

VIENT DE PARAIRTE :

LETTRES INÉDITES DE VOLTAIRE

SUR LA TOLÉRANCE

Publiées avec une introduction et des notes, par ATHANASE COQUEREL fils,

Deuxième édition. 1 vol. in-12, 3 fr. 50.

HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA VIE DE VOLTAIRE.

Pages extraites des œuvres de ses principaux biographes, des *Mémoires du XVIIIe siècle* et de divers autres ouvrages, précédée de l'*Epître à Voltaire* et d'un fragment de l'*Essai sur la satire*, par *M. J. Chénier*, et suivie d'une *notice bibliographique* des principaux écrits de Voltaire, des éditions de ses œuvres complètes et choisies, des écrits relatifs à sa personne et à ses ouvrages, et d'une *Iconographie* avec notes et éclaircissements historiques, bibliographiques et littéraires,

Par Raoul d'Argental

1 fort vol. petit in-8°. . . . . 6 fr.

VOLTAIRE ET L'ÉGLISE

PAR L'ABBÉ MOUSSINOT

Démêlés de Voltaire avec le curé de Moens. — Les Jésuites à Ferney. — La communion de Voltaire et ses démêlés avec l'évêque d'Annecy. — Voltaire, père temporel des Capucins.

1 vol. in-12 . . . . 1 fr. 25.

VOLTAIRE A PARIS

PAR

EDOUARD DAMILAVILLE

Récit complet et détaillé de l'arrivée et du séjour de Voltaire à Paris en 1778. — *Sa dernière maladie. — Sa mort.* Suivi de : *L'Histoire posthume de Voltaire. — Sépulture. — Apothéose. — Voltaire à la Voirie.*

1 vol. in-12 . . . . 3 fr.

UN SÉJOUR A L'ILE SAINT-PIERRE

AVEC 20 PLANCHES GRAVÉES SUR BOIS

Publication faite à l'occasion du Centenaire de J.-J. Rousseau.

Texte et gravures par Georges Jeanneret.

Dessins de Charles Guillaume.

In-4° sur papier de luxe . . . . 8 fr.

HISTOIRE DE LA LIBERTÉ

DANS L'ANTIQUITÉ ET LE CHRISTIANISME, PAR LORD ACTON

Traduction française, avec une préface d'*Emile de Laveleye*

1 vol. in-12 . . . . 1 fr. 50.

6941. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 260

10 Mars
1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, 116, l. 2, *lisez :* Trois Messéniennes [Elégies, etc.] (*non* trois mystérieuses élégies). — 116, l. 32. *lisez :* Perrot (*non* Ferrot).

PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre nom et adresse, en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre timbre-poste, s'il y a lieu à réponse par lettre.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2 Paris.

ADMINISTRATION. — Tous ce qui regarde les Abonnements les mandats, les réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes de l'*Intermédiaire* sont en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année, **12** fr.; 8e année, **12** fr. etc. — Un numéro détaché, **60** centimes.

LA STATUE DE BÉRANGER

Le journal *La Chanson* a émis l'idée de consacrer la mémoire de Béranger par une statue qui serait placée dans le square du Temple, près la rue où il est mort, et inaugurée le 19 août 1880, centième anniversaire du jour où naquit à Paris le grand Chansonnier national.

L'appel adressé à tous par *La Chanson* a éveillé les plus vives sympathies, ainsi que le constatent les lettres d'adhésion chaleureuses que ce journal vient de publier. En voici deux, entre autres :

« *Paris,* 3 *février* 1879. — Comme ami de Béranger, et le plus ancien sans « doute de ceux qui vivent encore, je ferai volontiers parti du Comité formé pour « lui élever une statue. Veuillez donc me comprendre parmi ceux qui adhèrent « avec le plus d'empressement et de sympathie au projet dont l'heureuse initiative « est due à votre journal. Agréez, etc. » « MIGNET. »

« *Nice,* 1er *février* 1879. — Vous ne pouvez douter de ma vive sympathie pour « l'œuvre patriotique de la statue de Béranger. Je vous remercie d'avoir pensé à « moi et je vous envoie, etc. » « GUSTAVE NADAUD. »

Le Comité de la Statue de Béranger est dès à présent constitué : MM. Victor HUGO, président d'honneur ; MIGNET, LEGOUVÉ, Henri MARTIN, de l'Académie française ; — G. NADAUD, BAILLET, BURANI, IMBERT, ECHALIÉ, CHEBROUX, L. H. LECOMTE, A. PATAY, PONSARD, Ch. VINCENT, chansonniers; — Edm. ABOUT, P. AVENEL, BOITEAU, CHAMFLEURY, CASTAGNARI, CLARETIE, Em. de GIRARDIN, A. HÉBRARD, etc., publicistes, — en font partie.

Le Comité a fixé au 1er mars l'ouverture d'une souscription publique. — On souscrit chez M. PATAY, éditeur de *La Chanson*, rue Bonaparte, 18, et chez M. MURAT, rue des Archives, 6.

XIIe Année.
No 260.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

10 Mars 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

A propos de la peste. — Parmi les manuscrits conservés à la Bibliothèque du Palais des Arts de Lyon, se trouve un long poëme, en vers de huit syllabes à rimes alternées, qui traite des causes, des signes, de la nature de la peste et des moyens de s'en préserver.

On lit au chapitre IIme :

L'an mil CCC quarante et huit,
Regnant alors de bon courage
Le roy Phelipe, preux et sage...
Pourquoy ledit excellent roy,
Considerant forment en soy...
Fist compiler, pour le voir dire,
Examiner et puis escrire,
Par notables physiciens,
Experts en l'art et anciens,
Une certaine et vraye doctrine
Cueillie au champ de medicine,
Laquelle quiers soigneusement
Translater veritablement
De latin en commun françois.....

Et au chapitre XIX :

Item s'aucun voloit savoir
Combien que ce ne peut valoir
Le propre nom du translateur.....
Preigne l'arbre dumble stature,
Qui porte le fruit par nature
Duquel on fait la commune huile.....
Et le plante lez une haye
Moyennant une couple vraye,
Et trouvera, si bon lui semble,
Les noms et surnoms tout ensemble.....
Par quoy notez que cest escript
Fut fait en l'an de Jhesucrist
Mil quatre cent, à droit compter,
Et vingt cinq sans plus monter.....

Il résulte de ces citations textuelles que la première composition fut écrite en latin, par plusieurs « physiciens », sous le règne et par le commandement du roi Philippe VI, après la terrible peste noire qui décima les populations pendant les malheureuses années 1345 à 1348, et que le translateur Olivier Les Hayes écrivait en l'année 1425. Le manuscrit a tous les caractères de cette époque.

Je désirerais savoir quel est l'ouvrage médical translaté en français par cet excellent Olivier Les Hayes, et les noms des « physiciens », ou médecins, lesquels, d'après les ordres du roi Philippe VI, rédigèrent en latin leurs observations sur le désastreux fléau? Les recherches que j'ai faites n'ont pas abouti. Les savants collaborateurs de l'*Intermédiaire* seront sans doute plus heureux que l'infortuné

Anastase Cophose.

P. S. Le poëme susdit est suivi d'un dictionnaire de Médecine, de Philosophie et d'Astrologie. Le bon translateur assure que les astres ne sont point étrangers à la peste, non plus que les passions humaines.

A. C.

—

Barbe châtaine. — Je vois, dans l'intéressante note sur un portrait de Rabelais (XII, 114), que mon confrère V. D. parle d'une *barbe châtaine*. D'un autre côté, je lis dans la *Grammaire des Grammaires* de Girault-Duvivier (Paris, Jouet, 1822, t. I, p. 237) : « Fat, *châtain*, résous, n'ont pas de féminin. » L'arrêt du Grammairien des Grammairiens est-il sans appel?

Poggiarido.

—

De bric et de broc. — D'où vient cette locution qui a été admise, par l'Académie, dans la dernière édition de son Dictionnaire? L'étymologie donnée par Littré me paraît bien fantaisiste. En connaîtrait-on une autre plus rationnelle?

P. Sinpon.

—

De l'antiquité des idiotismes dans la langue française. — A-t-on étudié les *idiotismes* du français, en matière de prépositions, adverbes, conjonctions, locutions adverbiales, conjonctives et prépositives, surtout quant à l'*ancienneté* et à l'*origine?* Cela paraît manquer dans le Dictionnaire de Littré.

Exemples : Cependant, pendant que, tout à coup, tout à fait, tout à l'heure, point du tout, par devant, etc., etc.

Annemundus.

—

Experto crede Roberto. — D'où est tiré cet adage que j'ai rencontré en certain roman, dans la bouche d'un personnage qui voulait dire : « Croyez-moi, j'ai passé par là? » TIRO RUDIS.

—

A qui le serpent? — Il ne s'agit point ici du serpent de mer, lequel appartient sans conteste au *Constitutionnel;* ni du serpent de la rue Lacépède, qu'un canardier en détresse a fait échapper, un jour, du Jardin des Plantes, pour se ménager une série de nouvelles à sensation, au risque d'effrayer mortellement les paisibles habitués des dernières pensions bourgeoises.

Le serpent en question aurait été trouvé, par un douanier littéraire, dans le bagage d'un auteur à la mode. Alexandre Dumas, suivant M. Francisque Sarcey, aurait imaginé cette comparaison phénoménale :

« Je pris sa main; elle était froide comme « celle d'un serpent. »

M. Sarcey a-t-il vraiment cité cette jolie phrase? et si la citation est exacte, où l'a-t-il pêchée? MINOREL.

—

La chanson d'Everadnus. « Vous rappelez-vous, dit un chroniqueur (25 février), la chanson d'Everadnus?

Si tu veux, faisons un rêve :
Montons sur deux palefrois,
Tu m'emmènes, je t'enlève.....
L'oiseau chante dans les bois. »

Je ne puis, n'en déplaise au chroniqueur, me rappeler ladite chanson, par la raison que je ne l'ai jamais rencontrée sur mon chemin; mais je ne demande pas mieux que de faire sa connaissance. Qu'est-ce donc qu'Everadnus et sa chanson? M. B.

—

Le Pont d'Avignon. — Connaît-on l'origine de la légende du Pont d'Avignon, ce pont où, suivant la fameuse chanson, « tout le monde danse en rond? »

Connaît-on la chanson tout entière? NOSSIOP.

—

« Tout ainsi comme »... Chanson. — A propos de chansons plus ou moins étranges, nos confrères connaissent-ils ce couplet, sur l'air de *Vive Henri IV?*

Tout ainsi comme,
De même, parce que,
Car, aussi bien que,
Si toutefois, pourtant,
Nonobstant, peut-être,
Et toujours, néanmoins!

Y a-t-il d'autres couplets? POGGIARIDO.

—

« Drôlesse et Princesse! » chanson. — Le 23 juin 1773, la duchesse de Choiseul écrit à Mme du Deffand : « Nous avons la chanson contre madame du Barry. Elle est charmante (cette chanson). J'aime à la folie : *Drôlesse et Princesse*. « Ces deux adverbes joints font admirablement. » Leur rapprochement est neuf, mais bien approprié au genre, ce qui rend la chanson de très bon goût. » Cette chanson est-elle connue?

L'auteur? H. DE L'ISLE.

—

« Les Drapeaux », chanson.— Le 20 février 1772, Mme du Deffand écrit ce qui suit à l'abbé Barthélemy : « Les chansons de M. de l'Isle sont charmantes. Ainsi que la grand'maman (la duchesse de Choiseul), j'en suis folle. Et le premier couplet des *Drapeaux*, y a-t-il rien de plus joli? Le second est bien aussi, le troisième ne vaut rien. »

Cette chanson est-elle connue? H. DE L'ISLE.

—

La queue d'étoupes. — On lit dans *Les Mirabeau, nouvelles études sur la société française au XVIIIe siècle*, par Louis de Loménie (t. II, p. 354) : « Pour lui [c'est-à-dire pour le bailli de Mirabeau] la décadence de la monarchie française commence avec Louis XI, qu'il exècre et qu'il méprise. *C'était*, dit-il, *un fripon qui avait toujours la queue d'étoupes.* » Qu'est-ce que c'est que la « queue d'étoupes »? M. de Loménie avoue (note 2) qu'il ne le sait pas : « Nous n'avons pu définir au juste cette expression qui se trouve plus d'une fois sous la plume des deux frères, mais il nous paraît évident qu'elle implique l'idée de fourberie. » Je demande de plus claires explications. T. DE L.

—

Sur une évolution de 1602. — Quel est le personnage français qui, dans l'automne de 1602, ayant changé de religion, publia, pour justifier ce changement, quelques pages en langue latine? Ce personnage était un magistrat, car je vois que, dans une lettre écrite au sujet de cette aventure, on lui donne le titre de *président*. Ce devait être un homme considérable, car, dans une autre lettre, écrite par le savant Casaubon, je relève la phrase que voici : « Ce tesmoignage de l'infirmité humaine en un personnage *que j'honore tant...* » J'ajouterai qu'il semble que l'évolution fut faite en Italie.

JACQUES DE MONTARDIF.

—

Un insigne à expliquer. — Un marchand de tableaux veut vendre à un de mes amis un portrait d'une bonne exécution. Il représente un homme d'une trentaine d'années, couvert d'une armure, et

la main droite appuyée sur un casque. Sur ce casque figure, non comme cimier, mais au-dessus de la visière, une fleur de lis d'or. Le marchand prétend que cette fleur de lis indique un prince de la maison royale de France et assure que le personnage est le Grand Condé. Or, le guerrier en question n'a nullement les traits du héros de Rocroi, il ne tient pas un bâton de commandement, il ne porte pas le cordon bleu. On peut, de plus, trouver que sa perruque — qui est poudrée — doit être de la fin du règne de Louis XIV. Il faut donc laisser de côté l'hypothèse du Grand Condé, mais je voudrais savoir si cette fleur de lis qui orne le casque a une signification. Indique-t-elle un grade, un régiment?

POGGIARIDO.

—

Un mot de M. Laurentie sur la Saint-Barthélemy. — On a souvent reproché à M. Laurentie, ancien rédacteur en chef du journal légitimiste l'*Union*, d'avoir écrit que la Saint-Barthélemy avait été une « rigueur salutaire ». Si le fait est vrai, peut-on me donner la date et le nom du journal où cette énormité a été insérée?

P. PONSIN.

—

Bataille de Senef (1674). — Où se pourrait-on procurer une liste bien faite des officiers français blessés à cette célèbre bataille?

BELLATOR.

—

Costumes militaires. Vieilles gravures. — La réponse que M. E.-G. P. a bien voulu faire (XII, 119) à ma question sur les Régiments d'Albigeois et de la Couronne ne me donne pas satisfaction, puisque je ne demandais de renseignements que de 1660 à 1712 pour le régiment d'infanterie d'Albigeois, et de 1712 à 1725 pour celui de la Couronne. Je ne l'en remercie pas moins, de s'être donné la peine de chercher. — Je ne sais où l'on pourrait trouver les informations sollicitées par moi. Mais peut-être existe-t-il encore, dans les archives du Ministère de la Guerre, un *Journal-registre* pour chacun de ces deux régiments : je sais pertinemment qu'ils s'y trouvaient encore dans les dernières années qui ont précédé la Révolution. Malheureusement je ne suis pas à Paris.

Aujourd'hui (tout en conservant l'espoir d'obtenir une réponse concluante), je demande si un Intermédiairiste, amateur de vieilles gravures, ne connaîtrait pas quelque recueil donnant des costumes d'officiers sous Louis XIV et Louis XV? — et particulièrement, les costumes des lieutenants et capitaines aux Régiments d'infanterie d'Albigeois et de la Couronne?

BELLATOR.

—

Ordre de Saint-Louis. — Existe-t-il une histoire de cet Ordre, mieux faite que celle publiée chez F. Didot et Dentu, par MM. Alexandre Mazas et Théodore Anne?

Où trouver une liste complète des chevaliers de Saint-Louis, avec leur date de nomination?

BELLATOR.

—

Excentricités Conventionnelles. — Parmi les Conventionnels envoyés en mission par le Comité de Salut public, Dartigoyte, représentant du département des Landes, se fit remarquer par le cynisme de ses façons. La *Biographie des hommes vivants* avance qu'il se montrait en public dans le costume le plus indécent, et que nulle femme ne parut jamais devant lui sans rougir. On a dit qu'il s'était une fois présenté sur une place d'Auch, dépourvu des vêtements les plus nécessaires, présidant ainsi à un *autodafé* patriotique. Ces faits sont-ils attestés par des témoignages sérieux?

A. C.

—

La guillotine. — Quel emplacement occupait exactement, sur la place de la Révolution, la Guillotine? Etait-elle au centre, à l'endroit où se dresse aujourd'hui le monolithe assez disgracieux qui s'appelle l'obélisque de Louxor? D'après quelques vieilles gravures, elle semblerait plus rapprochée du Garde-Meuble.

PATCHOUNA.

—

Une lettre de M. Thiers. — M. de Falloux publie, dans *le Correspondant*, une lettre de M. Thiers, non datée, mais à lui adressée à l'époque où il venait d'écrire, dans la même Revue, un article sur l'Histoire du Consulat et de l'Empire. Il y est question de la triste déchéance qui vient d'être infligée à la France, « descendue du premier rang au troisième » (par le fait de Sadowa), et de ce drame Shakespearien, plein de gravité à la fois et de grotesque, « qui se joue, et qui serait égayant, » s'il n'était encore plus « terrifiant. » — M. Thiers ajoute : « Et les intérêts moraux, que deviennent-ils au milieu de ce chaos? Voilà « ce sot et vieil enfant de X... arrêté! « Mais que fait cela au fond de la question?.... »

Je crois pouvoir le demander sans indiscrétion, entre nous autres Intermédiairistes : De quoi et de qui s'agit-il?

M. B.

—

Abel Jouan. — Pourrait-on me donner quelques détails sur Abel Jouan, l'auteur d'un livre des plus curieux et des moins connus : le *Recueil et Discours du Voyage du Roy Charles IX en France, ès années mil cinq cens soixante-quatre et soixante-cinq....., fait et recueilli par Abel* JOUAN,

l'un des serviteurs de Sa Majesté (*à Paris, pour Jean Bonfons, libraire, M. D. LXVI?* — De quel pays était cet Abel Jouan? où et quand est-il mort? Quelle était sa charge auprès de Charles IX, son maître?

Le titre de l'ouvrage d'Abel Jouan est beaucoup plus long que celui que je donne ici. J. C.

—

Sur un chantre allemand de la bataille d'Ivry. — Qui pourrait me dire le véritable nom d'un poème latin sur la bataille d'Ivry, publié en 1590 sous ce titre : *N. Germani philofranci Pugna Ibriaca, carmen ad Mornæum Plessium?* Un exemplaire de cette pièce rarissime est conservé à la Bibliothèque nationale (division *Poésie*). Malheureusement cet exemplaire est dépourvu de titre. Connaîtrait-on quelque autre exemplaire complet? Je n'ai pas besoin de dire que le nom du fils de la Germanie qui, au sujet de la bataille du 14 mars 1590, rivalisa avec le seigneur du Bartas (*Cantique de la victoire obtenue par le Roy*, etc.), n'est indiqué ni dans la *Bibliothèque historique de la France*, ni dans les ouvrages de Barbier et de Quérard, et que, par conséquent, la question que je pose mérite toute l'attention de nos plus savants bibliographes. T. DE L.

—

« Stern, très célèbre peintre à Rome » (1762). — Dans une lettre datée de Rome, 17 juillet 1762, je trouve le nom et la qualification ci-dessus. Quel était ce très célèbre peintre? Etait-il de la famille de Ign. Stern, mort en 1746? F. P.

—

Martin d'Avet. — Comment a fini Martin d'Avet, député de Castelnaudary, qui refusa de prêter et de signer le serment du Jeu de Paume? ANNEMUNDUS.

—

Les Vestris, célèbres danseurs. — Je désirerais savoir quels sont les ouvrages que je dois consulter si je veux obtenir des détails sur la biographie des Vestris, célèbres danseurs de l'Opéra, à Paris? Quels sont les portraits qui existent de ces artistes? Pourrait-on dire, également, s'il y a encore des descendants ou des parents des mêmes Vestris, soit en France, soit à l'étranger. On m'a affirmé qu'un Vestris est actuellement danseur à l'opéra de Berlin.

AMBR. TARDIEU.

—

Portraits rares à trouver. — Je désirerais avoir des renseignements au sujet de quelques portraits rares de Parisiens célèbres. J'ai formé une collection considérable de tous les portraits gravés ou lithographiés de personnages *nés à Paris*, et je recevrai avec une reconnaissance réelle tous les détails qui me seront donnés. Il est certain que l'*Intermédiaire* est lu par des iconophiles; j'ai donc bon espoir dans leur concours. Voici les portraits en question :

1° *Catherine de France*, fille du roi Charles VI, mariée à Henri V, roi d'Angleterre. Son portrait a été gravé in-8° par le graveur anglais Harding. Dans quel ouvrage se trouve-t-il?

2° *Baudelot de Dairval*, célèbre antiquaire, né à Paris en 1648, mort en 1722. Son portrait est indiqué dans la Bibliothèque historique du P. Le Long; mais il est inconnu, jusqu'ici, à tous les iconographes.

3° *Boitard*, jurisconsulte, né à Paris en 1804, mort en 1835. Son portrait a été gravé par Gaite. Pourrait-on dire s'il se trouve dans l'un des ouvrages de ce savant, comme portrait d'auteur?

4° *Buache*, premier géographe du roi, né à Paris en 1700, mort en 1773. On cite un petit portrait de lui, placé dans un médaillon, dessiné par Marillier et gravé par Prevel. Ce médaillon se trouverait sur l'un des titres ornés des nombreux atlas publiés par Buache. J'ai cherché vainement l'ouvrage portant ce médaillon avec portrait.

5° *Le marquis de Jaucourt*, député, ministre, lieutenant-général, mort en 1852. Il existe de lui un portrait fort rare lithographié par Platier. Où trouver cette lithographie?

6° *Marcel*, membre de l'Institut, orientaliste, mort en 1854. Son portrait est lithographié in-8° par Constant Vigerier. Le trouve-t-on dans quelque publication?

7° *Séguier* (le baron), célèbre président de la Cour d'appel de Paris, mort en 1848. On signale de lui un portrait gravé sur bois, que je suppose appartenir à un journal illustré; mais lequel?

AMBR. TARDIEU.

—

« Une édition de « Théophile, » S. V. P. — Quelque bibliophile pourrait-il me dire à quelle édition, exactement, appartient un exemplaire bien conservé des *Œuvres de Théophile*, que je possède et auquel malheureusement il manque le titre?

Mon exemplaire est composé de deux volumes reliés en un seul, petit in-12, très finement imprimés, et paginés séparément de 1 à 239 pour la première partie, et de 1 à 250, pour la seconde et la troisième. Ce second tome n'a qu'un *faux titre* seulement, et pas de titre. Mon volume commence à la page 3e : *Préface* (par de Scudéry). Signature de cette page : *A. ij.*

Que contiennent donc les deux premières pages absentes?

Doit-il se trouver, soit une table des matières, soit un extrait du Privilège, après la page 250, à la fin du volume?

TRUTH.

—

La vie de dom Marrier, Parisien. — Quelqu'un pourrait-il dire dans quelle bibliothèque publique ou privée se trouve cet ouvrage : *Vie de dom Martin Marrier*, bénédictin, prieur de St-Martin des Champs, à Paris, par Germain Cheval, 1644, in-8° avec portrait? Dom Marrier était né à Paris. Son portrait a été gravé par Montcornet. Il paraît qu'il est très rare. Ce portrait est indiqué, de plus, en tête de sa vie, dont le titre figure ci-dessus.

AMBR. TARDIEU.

—

Essai sur la Jurisprudence universelle. — Ce livre, publié en italien, vers 1762, et soumis, à cette époque, à l'examen des Académies d'Oxford et de Leyde, est-il connu de quelques lecteurs de l'*Intermédiaire?*

Quel en était l'auteur? F. P.

—

Poésies du chevalier D. — Amsterdam, 1775, in-8°, p. 132 et n° 1163 du Catalogue de livres imprimés et manuscrits... de M. de Monmerqué (Paris, Potier, 1851, in-8°). Pourrait-on me donner le titre de quelques pièces de vers de cet ouvrage?

H. DE L'ISLE.

—

Rouget de Lisle. — M. Pinson commet évidemment une erreur, quand il attribue à Rouget de Lisle (Chant révol. mis en musique par Boieldieu, *Interméd.*, XII, 4) la composition d'un poème dithyrambique pour la fête de la *déesse Raison*, célébrée dans l'église métropolitaine de Paris, le 10 novembre 1793 (20 brumaire an II). D'après tous ses biographes, Rouget de Lisle fut destitué, proscrit et enfin emprisonné après le 10 août 1793, et il ne fut rendu à la liberté qu'après la mort de Robespierre. Il faudrait donc admettre qu'il ait charmé les ennuis de l'exil ou de la prison, en versifiant pour la *déesse Raison!* D'ailleurs, eût-il même été en liberté, son caractère ne permet pas une semblable imputation.

Je serais très reconnaissant aux chercheurs qui pourraient me donner :

1° Des renseignements bibliographiques complets sur le livre intitulé : *Essais en vers et en prose*, publié par Rouget de Lisle en 1796; — sur les *Romances* et les *Fables* de Kriloff, publiées par le même en 1825; — sur la notice de M. Denne-Baron sur Rouget de Lisle et la *Marseillaise* (probablement parue dans le journal musical *le Ménestrel*); — sur les deux notices biographiques de Rouget, par M. Gindre de Mancy; — enfin sur le livre de M. Gindre de Mancy intitulé : *la Gloire militaire de la Franche-Comté*, couronné en 1844 par l'Académie de Besançon ;

2° L'adresse de M. Gindre de Mancy, l'heureux possesseur de la musique primordiale de la *Marseillaise*, notée et corrigée de la main de l'auteur;

3° L'adresse du secrétaire du comité constitué à Paris, avenue d'Eylau, sous la présidence d'honneur de Victor Hugo, pour l'érection d'un monument à Rouget de Lisle;

4° Des détails sur le procès récent (dont parle M. Lalanne, dans son Dictionnaire historique de la France), et qui a démontré que Rouget de Lisle est bien l'auteur de la *Marseillaise*. — Dans quel recueil ce procès a-t-il été publié?

UN CENTRON.

—

Illustrations par Sigalon. — La Chronique du Bulletin du Bibliophile (déc. 1878) signale, dans la bibliothèque d'un amateur distingué (M. Feuillet de Conches), l'existence d'un exemplaire des Fables de La Fontaine, orné de dessins dus à divers compositeurs, parmi lesquels : Horace Vernet, Sigalon, Charlet, Johannot. Sans relever le fâcheux pronostic qui semble vouer au mépris des âges futurs les œuvres de ces artistes, estimés aujourd'hui, nous nous bornerons à demander, à titre de simple curieux, des renseignements sur la part de Sigalon dans cette œuvre, critiquée surtout à cause de son caractère *composite*.

Sigalon n'est connu de nous, ses concitoyens et contemporains, que comme peintre, et peintre admiré du *Saint Jérôme* et de la *Courtisane* qui jouissent des honneurs du Louvre. Nous aurions intérêt à posséder quelques documents sur des œuvres plus modestes, du genre de celles que signale M. W. O., le chroniqueur du Bulletin du Bibliophile.

(Nimes.) CH. L.

—

L'œuvre de Bertall. — A-t-il été publié quelque part une liste un peu détaillée des œuvres principales de BERTALL, le spirituel caricaturiste, auteur de *la Comédie de notre temps*, de la *Vie hors de chez soi*, des *Vins de France*, des *Contes de ma mère*, etc., etc.? TRUTH.

—

« Les Omnibus » de Bertall. — De combien de numéros, ou de pages, doit se composer, pour être complète, la collection des *Omnibus*, *Pérégrinations burlesques à travers tous les chemins*, par MM. Bertall et Lefils, — Paris, Ildefonse Rousset (sans date)? — Vers 1845? — 1 volume in-8° carré, avec nombr. illustr. grav. sur bois, impr. dans le texte, publié à l'origine par livraisons.

Le dernier numéro contient-il une *table générale* ou *alphabétique* des *matières?*

TRUTH.

—

La Chasse au Tir, poème en cinq chants. — Pourrait-on me dire le nom de

l'auteur de ce volume, non mentionné dans Barbier, dernière édition, 1876:

La Chasse au Tir, poème en cinq chants, dédié aux chasseurs. Paris, chez Victor Thiercelin et Urbain Canel, 1827. *Imprimerie de H. Balzac.* — 1 vol. in-8° de 134 pages, orné d'un titre et de cinq figures gravées sur acier (une pour chaque chant).

Une note de la page 7 nous apprend que « l'auteur de ce petit Ouvrage est aussi l'auteur des gravures. »

Mais cette indication, beaucoup trop discrète, ne nous suffit pas.

Les réponses de nos amis de l'*Intermédiaire* ne seront-elles pas plus explicites?

ULRIC.

—

La Balance orthographique. — Cet ouvrage, dû à deux auteurs qui étaient compositeurs ou correcteurs d'imprimerie, a été publié à Nantes ou à Angers, de 1830 à 1840. Je ne l'ai rencontré qu'une fois dans mes courses de bouquineur. Je voudrais retrouver les noms des auteurs; les connaît-on? OL. B.

—

Reliure « à l'Oiseau ». — Quoique les reliures de Derome brillent plutôt par leur simplicité que par leur luxe, elles n'en sont pas moins très recherchées des amateurs, surtout celles dites *à l'Oiseau*, que les rédacteurs des catalogues de livres s'empressent d'indiquer avec soin. En quoi consiste cette reliure? P. SINPON.

—

Ex-Libris. — Si quelqu'un de vos lecteurs, faisant collection d'Ex-libris, voulait bien m'expédier un exemplaire de son Ex-libris à lui, je lui enverrais le mien avec plaisir, et nous pourrions sans doute faire encore des échanges avec les Ex-libris que nous aurions en double.

(Beaumont. Terenure Road. Dublin.)

THOS. W. CARSON.

—

Barbe et Banque de France. — « Il ne faut s'attaquer à la barbe des gens, » dit un vieux dicton. Il paraît que, pour n'en avoir tenu compte, le gouverneur de la Banque de France a maille à partir avec la légion de ses braves garçons de recette. Les journaux publient la requête fort civile que ceux-ci viennent de lui adresser contre une « mesure humiliante. » Mais le grief reste obscur : de quelle façon a-t-il été attenté à l'honneur de leur barbe, et pour quelle raison? Est-ce la barbe de sapeur, ou la moustache, ou l'impériale, ou la côtelette, qui était proscrite? Est-ce qu'on voulait les raser tout à fait, ces pauvres agents aux recettes? On a vu des révolutions s'accomplir pour de moins gros motifs, et ces questions de barbe ont un côté historique qu'il est toujours bon de tirer au clair. A. O.

Réponses.

Doctor in abstentiâ (IX, 232, 333, 374, 564; X, 77; XI, 654). — Un recueil de 1827 attribue à Piis le petit conte cité par M. A. D. Mais, avec une variante de quelque importance, Piis envoie son « M. Lourdet, Beaunois des plus ignares... » non pas à Rostock, mais à Reims.

O. D.

—

Les naïvetés sinistres de l'histoire (IX, 705, 762; X, 19; XI, 493, 526, 586; XII, 41). — J'ai plus de mémoire que de science, et j'en appelle au souvenir de ceux qui, comme moi, assistaient à la séance déjà bien éloignée du 16 sept. 1831 : Sébastiani a réellement dit que *l'ordre* régnait à Varsovie. Cette déclaration, qui avait dû être préparée et arrêtée à l'avance et qui était dans les sentiments du ministère, souleva une indignation presque générale. C'est pour en pallier l'effet que le mot malencontreux fut remplacé au Moniteur par *tranquillité*, ainsi que le pratiquent ordinairement, et bien à tort, les orateurs, lors de la révision de leurs discours. Remarquez que le ministre de la guerre avait été choisi pour accentuer davantage la déclaration. A Paris aussi, à cette époque, l'*ordre* régnait plutôt que la *tranquillité*, et les troupes bivaquaient sur les places. *Ordre* était donc le mot propre; loin d'y donner la signification de mon contradicteur, j'y trouve au contraire une affirmation de la force contre le droit, qui indiquait la situation d'une manière précise, tandis que le mot *tranquillité*, qui lui a été improprement substitué, comporte une certaine idée de paix et de quiétude, qui le rendait inapplicable dans la circonstance. A. D.

—

Lecture expressive (X, 391, 445, 466, 557, 628, 718). — On a demandé si ce sujet (l'art de la lecture) a été traité par d'autres écrivains que M. Legouvé. Un Italien, M. Franceschi, a publié, en 1877, un assez bon volume sous ce titre : l'*Arte della parola nel discorso, nella drammatica e nel canto* (Milan, G. Agnelli, in-8 de VIII-384 p. Prix, 3 fr.). Ce livre est divisé en deux parties : la première traite de la lecture à haute voix; la seconde de la déclamation dramatique et de chant. Plusieurs des préceptes de M. Franceschi ne s'adressent qu'à ses compatriotes ou à ceux qui parlent leur langue, mais d'autres ont une application plus générale. Puisque j'ai nommé M. Legouvé, je me permettrai de faire remarquer que le spirituel académicien a par deux fois employé une locution que les Intermédiairistes ont condamnée à plusieurs reprises. Voyez page 37 et p. 105

de la 1re édition de l'*Art de la lecture*, et vous y trouverez *partir en voyage*, *partir en promenade*. Cette réminiscence du *Sire de Framboisy* a quelque chose de choquant. Elle ne m'a pas empêché cependant de lire le volume de M. Legouvé avec un vif plaisir. La bonne impression qu'il me laissait m'engagea même à me procurer un autre livre du même auteur : *Petit traité de lecture à haute voix*. Quand je dis *autre*, c'est une manière de parler fort inexacte, car ce dernier livre n'est qu'une reproduction du premier, moins trois ou quatre chapitres. POGGIARIDO.

—

Le supplice de la Roue (X, 742; XI, 30, 57, 76, 717). — Ce supplice était renouvelé des Grecs; dans l'*Ane d'or*, d'Apulée, il est parlé d'un esclave, complice d'empoisonnement, à qui l'on fait subir la question, *more Græcorum*, par la roue et le chevalet, *rota* et *equuleus*. Les Romains ont pris aux Grecs ces instruments de supplice, dont on trouve des représentations dans le Dictionn. d'Antiquités d'Antony Rich. Les peuples de race germanique établis en Gaule et en Allemagne, à la chute de l'empire romain, n'employaient pas la torture, du moins pour les hommes libres, mais ils avaient les *ordalies*, qui ne valaient guère mieux. La question reparut au XIVe siècle, lorsque les légistes étudièrent le droit romain. C'est sans doute à cette époque que la roue commença à être employée d'une manière ordinaire. AD. DR.

— En 1803, un *candidat* au ministère évangélique, nommé Rushau, égorgea à Hambourg, dans un accès de délire passager, sa femme et ses trois enfants. Il serait aujourd'hui renfermé dans un hospice d'aliénés, mais alors les études sur la criminalité étaient bien imparfaites : il fut condamné à être roué; mais ce fut la dernière fois que ce supplice barbare fut appliqué dans la ville de Hambourg. Il serait intéressant de savoir à quelle époque il a cessé dans les autres parties de l'Allemagne et de l'Autriche; il était en vigueur, le siècle dernier, dans les Pays-Bas, mais je ne crois pas qu'il ait figuré dans le code pénal de l'Espagne, ni dans celui de l'Angleterre. A. R.

—

Les Mémoires du chancelier Pasquier (X, 742; XI, 70). — A l'occasion de l'élection du duc d'Audiffret-Pasquier à l'Académie française, le *Figaro* du 27 décembre dernier a publié, dans ses colonnes, sous la signature Ph. de Grandlieu, un article intitulé : *Les deux Pasquier*, où l'auteur prodigue l'encens au nouvel élu dont il trouve les titres suffisants pour faire partie des Quarante immortels. Laissant de côté les prodigieuses flagorneries à l'adresse des deux Pasquier, je ne retiens de cet article, curieux à plus d'un titre, que ce passage concernant les Mémoires du grand-oncle, devenu plus tard père adoptif du nouvel académicien :

« Le vieux chancelier a laissé des Mémoires manuscrits et des papiers très curieux, d'où l'on pourrait extraire plus d'une page instructive. Sa correspondance notamment est pleine de révélations piquantes et d'appréciations inattendues. Les Mémoires seuls ne forment pas moins de quinze gros volumes. Le duc actuel les tient rigoureusement sous clé, dans la bibliothèque de Sassy. Seulement, il a réglé, dit-on, par testament, la date et le mode de leur publication. »

Si ce fait est exact, l'assertion du collabo L. B. doit être erronée.

P. PONSIN.

—

Mélanges de Bois-Jourdain (XI, 679, 731, 758; XII, 111). — La publication faite à Bruxelles en 1865 n'est qu'un choix. Mais j'ai ouï dire qu'on éditera incessamment le recueil complet, d'après une copie du fameux ms. Ele M.

— Le *Recueil* dit *de Maurepas*, publié à Bruxelles par l'éditeur J. Gay, sous la rubrique *Leyde*, 1865 (6 vol. in-12, et non 8 vol.), forme à peine la dixième partie du recueil manuscrit qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, et il ne renferme que les pièces les plus libres.

Le recueil manuscrit a été acheté par la Bibliothèque, à la vente Méon, en 1803, 2,850 fr. Il figure dans le Catalogue de ce bibliophile distingué, sous le no 3719 : « *Recueil de chansons, vaudevilles, sonnets, épigrammes, épitaphes et autres vers satyriques et historiques, avec des remarques curieuses, depuis* 1389 *jusqu'à l'an* 1747 *inclusivement*, 41 *volumes in-fol.*, *précédé d'un Recueil d'anciennes chansons de différents auteurs, faites sous le règne de saint Louis et depuis*. En tout 44 vol. mar. r. — Ce recueil précieux, formé par M. de Maurepas, offre une série non interrompue de pièces piquantes et de faits relatifs à notre histoire, pendant un espace de plus de 500 ans. Les pièces qui le composent sont, pour la plupart, accompagnées de notes historiques, relatives aux faits qui leur ont donné naissance; et de notices curieuses sur leurs auteurs. Ce manuscrit est fait avec tout le soin et la propreté imaginables; l'écriture en est très belle et très suivie; jusqu'au dernier volume, on la croirait de la même main, et l'ouvrage exécuté d'un seul jet. Ce recueil, le plus complet qui existe, peut être considéré comme unique, par la quantité de pièces rares qu'il renferme et qu'on chercherait vainement ailleurs. Les airs

notés des chansons forment deux volumes; et la table (en deux autres volumes) des personnages, ainsi que des pièces contenues dans le Recueil, est faite avec le plus grand soin. »

M. Ch. L. se trompe, s'il juge le *Recueil de Maurepas* d'après l'édition Gay; cette dernière ne renferme, en effet, de prose, que quelques notes, mais le Manuscrit de la Bibliothèque en contient beaucoup, et la plupart des Mélanges de Bois-Jourdain en sont tirés. Une publication intégrale de ce Recueil offrirait un puissant intérêt historique, et il est à regretter qu'elle ne puisse être facilement exécutée. Cependant, une pareille entreprise ne pourrait être faite qu'avec une subvention de l'Etat, car il ne faut pas se le dissimuler, on ne trouverait pas 200 souscripteurs pour un ouvrage de 10 forts volumes gr. in-8°, d'un texte serré, dont le prix serait fixé à 200 ou 250 fr., et il en faudrait au moins 5 à 600.

On lit dans la préface de l'édition Gay : « M. Jannet et M. A. de Montaiglon se « proposèrent, il y a vingt ans, de donner « une édition complète du *Recueil de « Maurepas*, aux amateurs, mais bien « qu'ils eussent obtenu l'agrément de l'ad- « ministration, la certitude où ils furent « bientôt qu'ils seraient en butte à toutes « sortes de tracasseries, s'ils donnaient « les pièces les plus originales intégrale- « ment, les détermina à renoncer d'eux- « mêmes à une publication qu'ils n'eus- « sent nullement consenti à châtrer. »

UN LISEUR.

—

Jeudy-Dugour (XI, 709; XII, 79). — J'ai publié, dans l'*Histoire de la ville de Clermont-Ferrand* (tome II, p. 243), une généalogie de la famille *Jeudy*, connue à Nohannent (Puy-de-Dôme), dès le XVIe siècle. Cet ouvrage se trouve à Paris, à la Bibliothèque nationale, et à la Bibliothèque du Ministère de l'instruction publique.

AMBR. TARDIEU.

—

Supplément au Journal de Paris (XI, 744; XII, 29). — On trouvera, sur cette affaire, des renseignements détaillés dans les Mémoires d'Augeard, publiés en 1866, chez Plon, pp. 131 à 134 et 141 à 151.

G. I.

—

Épater, épatant (XII, 2, 54, 115). — Les explications fournies par Delvau et par Littré me semblent bien cherchées. N'est-il pas plus simple de rattacher cet argot à l'air d'étonnement perpétuel que donne à la physionomie un nez aplati? Quand on dit : « Il est demeuré camus, » personne ne songe à voir quatre pattes dans l'affaire; pourtant n'est-ce pas exactement la même chose que : « Il est resté épaté »? Voilà, semble-t-il, le point de départ : quant à tirer de là la conjugaison du verbe *épater*, le langage populaire se permet des dérivations bien plus... étonnantes. G. I.

— L'autorité d'un reporter du *Gaulois* vaut ce qu'elle vaut; mais M. J. de Montardif ne paraît pas avoir lu le passage qu'il invoque. Le reporter n'a point prétendu que M. Gambetta eût interrompu de cette façon M. Maggiolo; encore moins qu'il l'eût fait « de sa plus puissante voix. » Il s'est vanté, au contraire, à tort ou à raison, comme d'un privilège spécial, d'avoir pu saisir le mot dans une conversation particulière. L'*Intermédiaire*, qui s'emploie avec zèle à purger l'histoire des anecdotes imaginaires, ne doit pas, en bonne logique, se mêler d'en introduire dans l'histoire contemporaine.

ASMODÉE.

—

Monogramme à déterminer (XII, 3, 87). — Merci à M. Serge de V. Son indication m'a permis de résoudre le problème posé. En effet, le monogramme H. G. est bien celui dont se servait le célèbre peintre et graveur Henri Goltzius, et j'en ai acquis la certitude en compulsant le catalogue des estampes de la collection de M. Firmin Didot, dont la vente a eu lieu à Paris au mois d'avril 1877. Le Massacre des Innocents de Goltzius figure au n° 603, avec cette note : « Très belle épreuve, avec l'adresse de Vischer. » Toutefois, l'exemplaire du savant bibliophile diffère du mien, en ce sens que la partie inférieure de l'épreuve que je possède n'est qu'ébauchée, particularité qui permet de croire qu'elle est du premier tirage, et par conséquent très rare. Bartsch, dans son livre (*Le Peintre-Graveur*), a donné la description de cette estampe; mais ne possédant pas l'ouvrage de ce savant iconophile, je n'ai pu le consulter. Pourrait-on me faire connaître le prix de vente de l'exemplaire Didot? PAUL PINSON.

—

La couverture imprimée des livres brochés (XII, 8, 63, 88, 116). — J'ai un *Almanach de Versailles*, *année MDCCLXXIX*, dont la couverture répète ce titre sur les deux plats; sur le dos, il y a uniquement la date 1779, en chiffres. Toutes ces mentions sont dans des encadrements également imprimés. Les autres Almanachs de Versailles que j'ai sont reliés, mais il est probable qu'ils avaient aussi des couvertures imprimées. Le plus ancien est de 1777.

E.-G. P.

—

Un mot à ajouter au Dictionnaire de Littré (XII, 33, 90). — J'ai remarqué un emploi du mot *pantouflard* dans un roman contemporain, *la Maison vide*, de Jules Claretie, et cet emploi donne en même

temps la définition. C'est un professeur de déclamation qui parle de ses souvenirs du siège de 1870-71 : « Voilà pourtant où j'ai passé, déguisé en guerrier (dit-il en montrant le Bois de Boulogne). Oui, en janvier 71, le sac au dos et trois livres de boue à chaque semelle. Je pouvais figurer parmi les *pantouflards*, j'avais cinquante ans moins deux mois. Mais, ma foi, non! je n'ai jamais aimé *jouer les doublures.* » (*La Maison vide*, page 120.) A. B.

—

Une ceinture Piperlin (XII, 34). — Les ceintures « tranquillisantes, » ou « de garantie », qui ont donné lieu, au siècle dernier, à un procès fort curieux, sont assez rares. Le Musée Royal d'armures et d'antiquités de Bruxelles, à la direction duquel je suis préposé, en possède une en parfait état de conservation, et qui a été rapportée de l'Escurial par notre savant archiviste Pritchart. On assure qu'elle fut employée par Philippe II, jaloux de conserver intact le sanctuaire de la légitimité. Ce que vous appelez si bien « la porte-cochère et la poterne » est également armé d'un rang de palissades de fer, d'un aspect terrifiant. Permettez-moi d'ajouter à ma réponse une question : pourquoi ce nom de *Piperlin?* Dr SCHUSTE.

—

Charles Vion de Dalibrai (XII, 35, 91). — Je possède un certain « Nouveau dictionnaire historique-portatif » (6 vol., Amsterdam, Marc-Michel Rey, libraire, 1774), très curieux à consulter et à lire, qui consacre quelques lignes à Dalibrai. Si j'en crois mon respectable bouquin, Charles Vion de Dalibrai était fils d'un auditeur des comptes, mort en 1564. Il embrassa d'abord la carrière des armes qu'il abandonna bientôt pour se livrer entièrement à son goût pour les lettres et en particulier pour la poésie. Mon Dictionnaire ne contient pas d'autres renseignements biographiques sur Dalibrai, dont le nom me rappelle une des meilleures épigrammes qu'il ait écrites :

Révérend Père-confesseur,
J'ai fait beaucoup de médisances!
— Contre qui? — Contre un professeur.
— La personne est de conséquence!
Contre qui? — C'est contre Gomor.
— Achevez le confiteor.

R. M.

—

Un problème sur la pesanteur (XII, 40). — Cette question n'ayant reçu aucune réponse, je ferai observer qu'il n'est pas probable qu'elle ait été traitée dans aucun ouvrage, la pesanteur d'un corps étant, non pas *directement* proportionnelle à sa distance au centre de la terre, mais *inversement* proportionnelle au carré de cette distance.

Il n'y aurait donc, dans une étude de ce genre, qu'un exercice d'analyse mathématique, et il semblerait oiseux d'en chercher le sujet dans une hypothèse contraire aux lois générales de la matière.

SERGE DE V.

—

Timeo lectorem unius libri (XII, 70, 120). — Ces mots ne sont pas d'Ovide; s'il faut en croire Larousse (j'y suis volontiers disposé), c'est dans saint Thomas d'Aquin qu'on les pourrait, pour la première fois, rencontrer. Pourtant, une singulière compilation, publiée à Leyde, par Eudes de l'Arche, vers 1718, en fait honneur à saint Augustin. L'auteur s'est précisément inspiré de la pensée renfermée dans le dire en question pour composer un livre, un seul petit livre, qui, appris par l'ignorant le plus avéré, doit le faire, aussitôt après, redoutable aux savants de tous les coins du globe. Oyez-en le titre : L'HOMME D'UN LIVRE, *ou Bibliothèque entière dans un seul petit livre, fait exprès pour les personnes d'esprit qui ne peuvent avoir ni le temps, ni la commodité, ni même une vie assez longue, pour lire des milliers d'auteurs qui ont écrit sur le gouvernement des États, sur le culte des différentes religions, sur ce qui est arrivé pour les Sciences et les Arts, et qui pourtant seroient bien aises de n'en pas paroître ignorans dans la conversation, dont ils trouveront ici la substance rapportée universellement, quoique d'une manière concise, depuis la première année du monde, jusqu'à l'an de grâce* 1715.......!

(Rouen.) C. L.

— La question a déjà été posée dans l'*Intermédiaire* (II, 6); il a été répondu (II, 369) que cette phrase devait être de saint Thomas d'Aquin. C'est donc dans les œuvres du saint docteur qu'il faudrait sans doute la chercher.

TIRO RUDIS.

—

Félix Deriège (XII, 70, 120). — Cet écrivain est né à Clermont-Ferrand, le 18 août 1810, de Jean Deriège, dit Berry, tailleur d'habits, et d'Antoinette Bringaud. Il entra d'abord au grand séminaire de Montferrand (Puy-de-Dôme), où il fit sa philosophie; mais, en sortant, il abandonna la carrière ecclésiastique. Lors de la fatale guerre de 1870, il quitta Paris et vint à Clermont-Ferrand, où je l'ai vu, tous les soirs, pendant l'hiver de 1871. Il était alors rédacteur en chef de l'*Eclaireur des Communes*, petit journal hebdomadaire qui paraissait à Clermont-Ferrand. Ce journal cessa en 1871. M. Deriège quitta alors l'Auvergne et retourna à Paris, où il avait conservé un petit logement dans lequel se trouvait, paraît-il, une magnifique collection de portraits gravés

(dont j'ignore le sort). Peu de temps après (1872), j'appris sa mort à Paris. M. Deriège avait un esprit des plus cultivés. C'était un archéologue érudit. Le journal le *Moniteur du Puy-de-Dôme* renferme, sous le titre de « Variétés, » deux remarquables dissertations de lui sur l'achèvement de la cathédrale de Clermont-Ferrand et sur la muraille gallo-romaine du château des Salles, audit Clermont.

On trouve, au musée de Clermont-Ferrand, un buste en plâtre de M. Deriège; qui a été donné par sa sœur, après la mort de cet écrivain. On pourrait, par l'intermédiaire de cette demoiselle, qui, je crois, a été dans l'enseignement primaire et qui habite Clermont-Ferrand, avoir d'autres détails biographiques.

AMBR. TARDIEU.

—

Mémoires de Regnault et de Hardy (XII, 12, 122). — Le manuscrit de Hardy, ancien libraire, bien connu de tous les travailleurs qui s'occupent du XVIIIe siècle, a pour titre exact : *Mes loisirs, ou Journal d'Evénemens tels qu'ils parviennent à ma connaissance.* Il figure, dans le classement actuel, sous les nos 6680 et suivants du Fonds français.

G. I.

—

Inventaire d'un curé de Vaise (XII, 94, 123). — *Vanterien* signifie *tablier*, en patois messin, et probablement dans d'autres dialectes de la France (Voir: *Glossaire du patois messin*, par D. Lorrain, p. 61, et *Vocabulaire du patois messin tel qu'il est actuellement parlé à Rémilly*, par E. Rolland, p. 35). N'y a-t-il pas assez d'analogie entre *Vanterien* et *Verenterium* pour qu'un mot explique l'autre ?

POGGIARIDO.

—

Tuer le temps (XII, 97).— Littré, en citant cette expression proverbiale, l'explique ainsi : « Employer le temps en des choses inutiles, et relate celui-ci : « Tuons le temps qui nous tue ! » L'Académie et Napoléon Landais donnent à ce mot le même sens que Littré : On dit ordinairement « tuer le temps, » lorsque, dans l'attente d'une chose sérieuse, on s'occupe d'objets sans importance pour éviter l'ennui et conjurer sa lenteur. C'est donc purement une métaphore. On serait presque tenté de croire qu'on a voulu, du moins en paroles, prendre une revanche contre le temps, qui ne nous tue que trop, sans métaphore. De là : Tuer le temps qui nous tue.

E.-G. P.

— La locution « tuer le temps » (to kill time) existe également dans la langue anglaise; et aussi, dit-on, en allemand : « zeit todschlagen. »

(London.) CAPTAIN CUTTLE.

— Mais, bon *Philoso*, si le temps est impalpable, il n'est pas sempiternel ; pour nous, il a un commencement et une fin, et cet entre-deux, il faut l'avouer, nous l'employons plus souvent mal que bien. — Je ne vois rien de bizarre à cette expression *tuer le temps*, je la trouve heureuse, juste, naturelle ; on l'inventerait si elle n'existait pas, rien que pour s'expliquer votre question. Elle a dû germer dans la tête du premier homme en quête d'une distraction. Régnier s'en est servi dans une de ses *Satyres* (la XIIIe; voir l'édition Jannet, p. 92) :

. . . . . . Ce sont de meschans vers
Que pour tuer le temps je m'efforce d'escrire.

Elle était usitée chez les Grecs, *αναλισκειν χρονόν*; chez les Romains, *consumere tempus*, *terere tempus;* on la trouve chez les Allemands, *um die zeit zu todten*, *die zeit Aodtschalgen*, *die zeit unvermerkt hinbringen;* chez les Anglais, elle est plus énergique encore : *kill time*, et elle existe bien certainement chez les autres peuples, tant cette expression est humaine. — Je ne cherche moi-même, en ce moment, « qu'à tuer le temps, faute « de trouver les moyens de le bien em- « ployer » (comme dit Mme Du Deffand), agacé que je suis par les trompes du quartier de Clichy, qui ne me permettent pas de m'occuper plus sérieusement.

(Ce mardi gras!) UN LISEUR.

—

« Il était un petit navire... » (XII, 97). — Notre brave correspondant d'outre-Manche brouille ensemble deux ou trois chansons parfaitement distinctes. Il trouvera dans *les Enfantines du beau pays de France*, publiées par M. Kühff, une version du *Petit navire*, à laquelle mes souvenirs de collège apportent d'assez nombreuses variantes. Je donne sans prétention ce qui surnage dans ma mémoire :

Il était un petit navire,
Qui n'avait jamais navigué.
Quand il partit pour l'Amérique,
Il portait vingt-cinq passagers.
Au bout de cinq ou six semaines,
Les vivres vinrent à manquer.
Il fallut donc tirer au sort
Pour savoir qui sera mangé.
Le plus jeun' met la main dans l'urne :
C'est lui que l' sort a désigné.
O sainte Vierge! ô ma patronne,
C'est donc moi qui sera mangé!
Il court, il grimpe à la grand' hune,
Il voit la terre, il est sauvé.

On ajoute généralement :

Je vois que c't' histoire vous embête;
Je m'en vais la recommencer.

La quatrième syllabe de chaque vers (si cela peut s'appeler des vers!) se dit trois fois de suite.

G. I.

— M. Ph. Kühff, professeur de littérature au collège Chaptal, a publié, en 1878 (chez Sandoz et Fischbacher), un très intéressant volume : *le Livre des Mères*, *Les Enfantines du bon pays de France*, dans lequel se trouve une chanson bas-bretonne, composée d'une vingtaine de couplets; c'est de cette poésie populaire, intitulée : *Les Matelots*, qu'on a tiré la *scie* du *Petit navire.* (Même volume, p. 233.) — Il existe une variante (cela se chante *lentissimo*, et chaque vers *bis*) :

Il était un petit navire,
Qui sur la mer, mer, mer, s'en est allé.

Au bout de cinq ou six semaines,
Les vivres vin, vin, vinrent à manquer.

On tira à la courte bûche,
Pour savoir qui, qui, qui serait mangé.

Le sort tomba sur le plus jeune,
Qui n'avait ja, ja, jamais navigué.

On le mit à la sauce blanche,
Et l'équipa, pa, page l'a mangé.

Si cette chanson vous ennuie,
Nous allons la, la, la recommencer.

Je ne me rappelle que ces couplets; j'en omets peut-être quelques-uns.

Léon Fox.

— Ladite chanson est populaire ailleurs encore que dans le nord de la France, et tout gamin qui se respecte doit la connaître.

Bellator.

— Notre collabo « Captain Cuttle » doit faire erreur. *Le Petit navire* et les *Matelots de la Belle Eugénie* sont deux chansons différentes. Le *Petit navire* a pris naissance, je crois, dans ce coin de terre béni du ciel, chéri des peintres, qu'on appelle Barbizon. C'est une *scie* dans le genre de la « *Complainte de Jean Belin, peintre français, né à Venise, de parents pauvres, mais... malhonnêtes!* » laquelle a une conclusion analogue à celle du *Petit navire*...

Quant aux *Matelots de la Belle Eugénie*, ce n'est point une scie, une rengaine, c'est postérieur à la fameuse *Galère Capitane*, mais c'est écrit sur un rythme plus large et plus sérieux que le *Petit navire*. Je ne me souviens que du refrain :

Les matelots de la *Belle Eugénie*
L'ont pavoisée des plus vives couleurs.

Patrice Nials.

— Les deux derniers correspondants et Poggiarido envoient aussi des bribes du *Petit navire*, où se trouvent ces quelques variantes, qu'on remettra aisément en place :

Il entreprit un long voyage.....
On tira z'à la courte paille.....

Tous les hommes de l'équipage
Entr'eux ont voulu se manger.

Mais ils se trouvèr't si coriaces
Qu'ils en fur't tous indigérés.....

Si cette histoire vous embête.....

Le sort tomba sur le plus jeune.....

Il monta sur la grande hune,
Et vit la mer, mer, mer de tous côtés.....

Brieux a appris autrefois cette chanson chez les pêcheurs de morue, entre Dinan et Saint-Malo, ce qui semble bien indiquer son origine bretonne. Il n'en a retenu que quelques fragments :

Il voit la tour de Babylone
Et les serpents, pents, pents, tout à l'entour.

Dans cette version, ce n'est pas un novice, mais le maître qui tombe au sort. Or, sa fille se trouve justement dans la tour susdite, et le petit navire, arrivé si près de terre, est ravitaillé, et le maître l'échappe belle.

Epiphane Sidredoulx a entendu jadis cette scie chantée par de joyeux rapins, qui sont peut-être aujourd'hui de grands artistes. Dans le souvenir qu'il en a gardé, nous remarquons cette variante :

Quand il eut fini sa prière,
Le petit mousse fut, fut, fut mangé.

Ils eurent la délicatesse,
De mettre sa part, part, part de côté.

Mortimer renvoie à l'ouvrage susdésigné de M. Kühff et au Supplément où se trouve (page 341) le *gwerzion* breton, la ballade, dont on a fait la scie en question et que l'on a agrémentée de mille façons.

—

Si j' n'étais pas une femm' comme il faut (XII, 98). — J'ignore d'où vient la romance sentimentale dont s'agit, mais je crois savoir que le monsieur répondait à la dame :

Si je n'étais un homme bien él'vé,
J' te flanqu'rais mon pied dans l' derrière.

Ce qui prouve que les petits cadeaux entretiennent l'amitié... et que notre *Intermédiaire* est le plus hospitalier des catéchismes, en ce temps de jours plus ou moins gras.

Coupeaux.

— Cette aimable chansonnette est presque un document historique. On croirait qu'elle appartient au répertoire de Thérésa et des cafés-concerts du second Empire. Eh bien, non, elle date du règne de Louis-Philippe Ier. « Dans ce temps-là, c'était déjà comme ça! » Malheureusement j'en ai oublié le texte, le refrain seul s'étant gravé dans ma mémoire. M. B.

— J'ignore complètement le titre de la chanson en question, qui est une chanson populaire; je ne me rappelle que ce couplet que je livre à mon collabo Truth :

Un troubadour, à la mine un peu crâne,
Du jus divin ressentant les effets,

Osa porter une main trop profane
Sur des appas qui, jadis, étaient frais!.....
Sacré c..., s'écria la bégueule,
—Me prends-tu donc, dis-moi, pour un'cataud?
Si j' n'étais pas un' femm' si comme il faut,
J' te f..... mon poing sur la gueule!

POLYTE.

—Décidément, notre *Intermédiaire* n'est pas bégueule! Le proverbe dit qu'il faut hurler avec les loups. Donc, puisqu'il n'hésite pas à imprimer les F, en passant outre, et puisque la question a surgi en temps de carnaval, allons-y! Voici la chanson demandée par *Truth* :

Un troubadour, qu'avait l'air un peu crâne,
Du jus divin sentant les doux effets,
Osa porter une main trop profane
Sur des appas qui, jadis, étaient frais!
— Triple (*animal*), s'écria la bégueule,
Veux-tu finir!... tu n'es qu'un m.....
(*rime pauvre, mais malhonnête*).
Si j' n'étais pas un' femm' si comme il faut,
J' te flanqu'rais mon poing sur la gueule! (*bis.*)

Pardon cent fois, pardon, ma belle dame,
Si j'ai d'un geste offensé votre honneur!
L'amour ardent qui m'anime et m'enflamme
Aura pu seul causer ma triste erreur.
Ces mots trop durs, dictés par la colère,
Un cœur épris les pardonne aisément.
Mais... si vous les.., répétiez trop souvent,
J' vous flanqu'rais ma botte au derrière! (*bis.*)

On chantait ces jolis couplets au corps de garde, dans le temps de cette belle garde nationale, « dont j'avais (comme Mayeux, sans toutefois être bossu comme lui) l'honneur de marcher avec. » Mais ils n'ont jamais fait partie d'aucun vaudeville. S'il avait fallu mettre au bas de ces aménités mon nom entier, j'y aurais regardé à beaucoup de fois; mais (et cela montre l'opportunité des pseudonymes — *Truth* en est évidemment un—et des initiales) je me risque, n'ayant à signer que

E.-G. P.

—

Le cœur de Napoléon (XII, 98). — La question a déjà été posée dans l'*Intermédiaire* (I, 20, 46). On peut voir qu'elle est restée et restera sans solution, puisque l'on n'a pas ouvert en 1840 et que l'on ne saurait songer à ouvrir la boîte en argent qui fut mise au cercueil avec le corps de l'empereur.

TIRO RUDIS.

—

Est-ce un mot historique? (XII, 98.) — Tout ce qu'il y a de plus historique. Il a été prononcé, le 2 juillet 1870, à la tribune du Corps législatif, et il est au *Journal officiel*. On discutait une pétition des princes d'Orléans demandant le rappel des lois de bannissement. M. Grévy expliquait les raisons de son abstention, quand « une voix derrière l'orateur » (celle de M. Thiers, suivant la plupart des journaux du temps; celle de M. Estancelin, suivant d'autres) lui cria : « C'est parler en soutien du gouvernement! » — « C'est parler, répondit M. Grévy, en républicain, qui ne veut être ni dupe ni complice de la royauté. »

G. I.

—

Mules et mulets du XIe siècle (XII, 99). — Les anciens croyaient la mule absolument inféconde. Suétone rapporte : *Cum mula pepererit* (lorsque la mule aura mis bas) pour dire : Jamais. C'était une erreur. Buffon, cité par Littré, dit que les mules enfantent quelquefois, surtout dans les pays chauds. Il n'est donc pas étonnant que nos ancêtres aient eu les mots : *mul, mule et mulet*. Nous avons, de nos jours, des exemples de mules fécondes. Il paraît même que le mulet (ce mot ne signifie plus seulement *petit mulet*) peut produire, mais que les êtres nés de lui sont absolument inféconds. Ce qui est vrai maintenant, moins exceptionnellement peut-être qu'on ne le croit, devait l'être au XIe siècle.

E.-G. P.

— Je me permets d'énoncer une autre signification : Au XIe siècle, le mot « mulet » s'appliquait aux élèves des deux sexes, le *mul* et la *mule*. On doit regretter la disparition de ce mot *mul*.

LA MAISON FORTE.

— Ce n'est pas sans doute faire injure à la *Nouvelle grammaire française* de M. Brachet, que d'émettre quelques doutes sur ses affirmations en matière d'histoire naturelle, et sur ses déductions en matière d'étymologie : *Mulet* pouvait, au XIe siècle, signifier un *petit mul* (comme *sachet* un petit sac), sans qu'on en puisse conclure bien rigoureusement que c'était le produit d'une *mule*. Au reste, une mule n'est stérile, même au XIXe siècle, que relativement; elle ne produit pas avec un mulet, mais elle donne des produits, soit avec un cheval, soit avec un baudet, et ces produits seraient encore qualifiés *mulets*, et même, qui peut affirmer avec certitude que *jamais* l'union d'un mulet et d'une mule n'a été féconde?

SERGE DE V.

— Le mulet est toujours infécond. La mule est quelquefois féconde avec une des espèces mères.

BRIEUX.

—

Pierre d'Esgain, seigneur de Belleville (XII, 99). — Pierre de l'Estoile, dans son Registre-Journal pour l'année 1584, s'exprime ainsi : « Justice rare faite à Paris du « Sr de Belleville, pour avoir mesdit du « Roy. — En ce mois de novembre, un « gentilhomme du pays Chartrain, nommé « Pierre Desgais, seingneur de Belleville, « Huguenot aagé de soixante-dix ans, fut, « par commandement du Roy, envoié pri-

« sonnier en la Bastille, à Paris, pour « ce qu'il a esté trouvé saisi de quelques « pasquils et vers diffamans sa Majesté, « etqu'il avoit, sur ce interrogé, recongneu « les avoir faits. »

Et plus loin : « Le premier jour de dé- « cembre ensuivant, il fut mené, dans un « tombereau, en Grève, et là pendu à une « potence et estranglé, puis son corps avec « ses libelles diffamatoires brûlé. »

LÉON FOX.

—

Louis des Hayes, baron de Courmesnin. (XII, 99). — M. Chailleuse ferait bien de consulter le Nobiliaire de l'Orléanais. Un des Hayes de Courmesnin a dû être Président au Parlement de Paris; du moins il me souvient d'avoir vu son portrait dans la cour d'honneur de l'ancien hôtel des Présidents, depuis Préfecture de police, et aujourd'hui brûlé par les hommes de la Commune. LAMOTTE VIMORY.

— Je crois que ce diplomate fut un des ancêtres de Timon (Cormenin). M. de Cormenin fit partie du Conseil d'Etat de 1848, puis de celui de l'Empire.

Il figurait sur les registres matricules du Conseil, sous les noms de Louis-Marie de Lahaye, vicomte de Cormenin, né à Paris; sa famille était originaire de Solagen, et *Courmesnin*, la baronnie du personnage qui intéresse M. Chailleuse, est un village du Loiret, près de Montargis, je crois. — Du reste, M. de Cormenin a laissé un petit-fils, qui doit être âgé de 20 à 25 ans, et qui pourrait, bien plus sûrement que moi, renseigner notre collaborateur.

A. NALIS.

— Consulter, d'après la Biographie Didot : « Mém. et Corresp. du cardinal de Richelieu; — P.-H. Mallet, Hist. de Danemark, t. VII, liv. X, p. 373; — Chateaubriand, Itinéraire de Paris à Jérusalem; — Sismondi, Hist. des Français, t. XXII, p. 550. » LA MAISON-FORTE.

— Voir une curieuse note de M. Avenel, l'excellent éditeur des *Lettres, Instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu* (aux Additions et Corrections, t. VIII, 1877, p. 81-83). Cette note complète deux notes du tome IV, p. 241 et 350. T. DE L.

—

Armoiries de Laleu (XII, 100). — Il y a eu un légiste appelé Delaleu (J.-B.-E.), né (voir Biogr. Didot) en 1738, mort en 1817. Il fut Directeur des Douanes et de l'Enregistrement à l'île de France et Président du Conseil supérieur de cette colonie. Il avait passé dix ans à rassembler et à coordonner les lois et règlements qui régissaient les Colonies, et son œuvre a conservé le titre de *Code Delaleu* qu'on lui avait décerné lors de son apparition.

Je possède l'Ex-libris de Delaleu, gravé par François Montulay, en 1754. C'est un écu, avec ornements *rocaille* (comme on les faisait généralement à cette époque), appuyé contre une grille en fer, et auprès duquel reposent quelques livres. Il est de gueules, au lion armé, lampassé, couronné (couronne de duc), accompagné de deux étoiles d'argent en chef. L'écu est surmonté de la couronne de comte.

A. NALIS.

— Je ne sais si Delaleu, l'amateur souvent cité par Brunet, avait des armoiries, mais je puis au moins donner à son sujet les renseignements suivants : Notaire à Paris, rue Vieille-du-Temple, dans l'hôtel de la Tour-du-Pin, Delaleu fut nommé, en 1753, secrétaire du Roi, et exerçait encore ses deux charges lorsqu'il mourut au commencement de l'année 1775. Il avait formé une bibliothèque composée d'environ 2,000 ouvrages, remarquables par leur beauté, souvent aussi par leur rareté; on y comptait, entre autres, 178 volumes imprimés par les Elzevirs. Presque tous ces livres avaient été acquis aux ventes des célèbres collections de Cisternay Dufay, comte d'Hoym, de Rothelin, Pompadour, Pont de Vesle. Le Catalogue Delaleu fut dressé avec un certain soin par les libraires Saillant et Nyon, qui firent la vente dans le mois de mai 1775. On s'étonnerait aujourd'hui que le total des prix ne se soit pas élevé au-dessus de 36,356 livres 7 sols.

(Rouen.) C. L.

—

Le propriétaire de Chenonceaux (XII, 100). — On l'a dit avec raison : Tout se transforme et rien ne périt. La propriété de Chenonceaux est un exemple frappant de cette vérité, en même temps qu'elle prouve la vitalité de l'adage mis en calembour par nos pères : *Monnoie fait tout*. Séparez en deux le premier mot, retranchez un *n*, et vous aurez, avec la légende qui accompagne l'image de l'Enfant à l'oie du XVIe siècle, vous aurez le secret des mutations successives dans la qualité des propriétaires de ce château princier. Après avoir appartenu à des princes du sang, Chenonceaux a passé aux princes de la finance, puis à la progéniture d'un prince de la science, que représente actuellement un prince du régime parlementaire, M. Wilson, député d'Indre-et-Loire.

Préférez-vous la formule renouvelée des Grecs par Jacotot, pour les besoins de sa méthode : « Tout est dans tout » ? Figurez-vous alors que l'acquisition de Chenonceaux, et de ses *pelouses* baignées par le Cher, était en germe dans la découverte de la Benzine-Colas, qui a fait la fortune de son inventeur.

MAJOREL.

— Ce château appartenait, en 1870-71, et n'a pas cessé d'appartenir à Mme Pelouze, qui l'a acquis, en avril 1864, des héritiers du comte Vallet de Villeneuve, mort sénateur du second Empire et chambellan honoraire. G. I.

— A la mort du comte René de Villeneuve, le château fut mis en vente et acheté, en 1864, par la sœur de M. Wilson, femme de M. Eugène Pelouze, fils du célèbre chimiste, membre de l'Institut, ancien Président de la Commission des monnaies. De Saint-Hymer.

—

Tabac et .cafe... sur un Ex-libris (XII, 101). — Il est fort probable que J. J. Prévost avait un privilège royal pour vendre du tabac de Scaferlati. Il y avait du Scaferlati en poudre et du Scaferlati haché. Le Dépôt principal en était à Livourne, ce qui tendrait à prouver que c'était du tabac d'Orient. Aujourd'hui le nom de Scaferlati est exclusivement et administrativement attribué au tabac à fumer. Macouba.

— Dès les premières années du XVIIe siècle, le tabac fut, en France, une des sources du revenu public, et l'on sait que, vers 1680, le gouvernement se réserva le monopole de le fabriquer. La ferme des tabacs fut réunie, à cette époque, aux autres fermes royales. — M. de J.-J. Prévost était, sans doute, ou l'un des fermiers ou l'un des directeurs de fabrication, et c'est à ce titre que son nom se trouva accolé aux armes de France et au mot *Scaferlati*, qui encore aujourd'hui est l'expression technique et administrative du tabac à fumer. — J'ajouterai que ce que le collabo C. L. prend pour un *ex-libris* n'est vraisemblablement qu'une étiquette de fabrication, découpée d'un paquet de tabac et collée sur la garde d'un volume. J'ai un ami qui applique sur tous ses livres les bandes des journaux qu'il reçoit et qui portent son nom imprimé : il est donc possible que dans un ou deux siècles une question analogue se reproduise dans l'*Intermédiaire* de nos petits-neveux.

Un Liseur.

—

Les éventails-lorgnettes (XII, 101). — Je possède, par transmission de famille, un de ces éventails signalés par M. A. Nalis. Il est en écaille blonde, et les branches, découpées à jour, ont chacune la forme d'une flèche. Je ne saurais lui assigner un âge. Si c'est un objet rare et qui intéresse quelque peu M. A. Nalis, je me ferais un plaisir de le lui montrer.

Tiro Rudis.

—

Isabelle et Gertrude (XII, 102). — Le conte de Voltaire, *Gertrude ou l'éducation d'une fille*, a fourni le sujet de la pièce de Favart, *Isabelle et Gertrude ou les Sylphes supposés*, comédie en un acte et en prose, mêlée d'ariettes, musique de M. Blaise (Paris, veuve Duchesne, 1765, in-8°). Elle fut attribuée à l'abbé de Voisenon, et Favart la dédia lui-même à celui à qui on l'attribuait. — C'est à propos de cette pièce que Voltaire adressa les vers suivants à l'abbé de Voisenon :

J'avais un arbuste inutile
Qui languissait dans mon canton :
Un bon jardinier de la ville
Vient de greffer mon sauvageon.
Je ne recueillais de ma vigne
Qu'un peu de vin grossier et plat,
Mais un gourmet l'a rendu digne
Du palais le plus délicat.
Ma bague était fort peu de chose,
On la taille en un beau diamant :
Honneur à l'enchanteur charmant
Qui fit cette métamorphose.

« Vous sentez M. l'Evêque de Mont-
« rouge à qui sont adressés ces mauvais
« vers; je vous prie de présenter mes com-
« pliments à M. Favart, qui est l'un des
« deux conservateurs des grâces et de la
« gaîté française. »

Puisque je viens de reproduire l'épître de Voltaire, donnons également la réponse de Voisenon au patriarche de Ferney :

Vos jolis vers à mon adresse
Immortaliseront Favart:
C'est Apollon qui le caresse
Quand vous lui jetez un regard.
Ce dieu l'a placé dans la classe
De ceux qui parent ses jardins;
Sa délicatesse ramasse
Les fleurs qui tombent de vos mains.
Il vous a choisi pour son maître,
Vos richesses lui font honneur,
Il vous fait respirer l'odeur
Des bouquets que vous faites naître.

« Il n'aurait pas manqué de vous offrir
« sa comédie de *Gertrude*, mais il a la
« timidité d'un homme qui a vraiment du
« talent; il a craint que l'hommage ne fût
« pas digne de vous.
« Vous ne croirez pas que, malgré les
« preuves multipliées qu'il a données des
« grâces de son esprit, on a l'injustice de
« lui ôter ses ouvrages et de me les attri-
« buer. Je suis bien sûr que vous ne tom-
« bez pas dans cette erreur. Quand il se
« sert de vos étoffes pour faire ses habits
« de fête, vous n'avez garde de l'en dé-
« pouiller; il vous enverra incessamment
« la *Fée Urgèle...* »

Grimm, dans sa Correspondance, signale le grand succès d'*Isabelle et Gertrude*. (Voir l'édition Tourneux, t. VI, p. 369, sept. 1765.) Un Liseur.

— C'est une des plus jolies pièces de Favart. Le « bonheur et les soupirs », ne peuvent choquer la pudeur. — Elle a été réimprimée avec des changements par Carmouche, Fr. de Courcy et Vander-Buch (Paris, Mme Huet, 1822, in-8°).

La Maison Forte.

— « Favart a ajouté au conte de Voltaire, des choses charmantes de son invention. Il y a plusieurs ariettes qui paraissent très jolies, même à la lecture. » (Almanach des Muses, 1766.)

E.-G. P.

—

La Cour plénière (XII, 103). — Cette pièce satirique a, effectivement pour auteur, le baron Honoré Duveyrier. Voir le t. III des Supercheries littéraires. — Quérard y indique cinq ouvrages s'y rapportant. — Il faut y ajouter : 1° *Le Grand Bailliage*, comédie historique en trois actes et en prose; représentée à Rouen, depuis le 8 mai 1788 jusqu'au 9 oct. de la même année, par une troupe de baladins, qui a été sifflée par tous les bons citoyens. A. Harcourt, et se trouve à Rouen chez Liberté, à la Justice triomphante, 1788, in-8°, 92 p. — 2° *Apologie de la Cour plénière*, par M. l'abbé Vélin, de l'Académie des inscript. et belles-lettres, etc., 16 p. in-8°. — Et signaler la supercherie suivante : « Second Supplément à la Cour plénière, avec des notes intéressantes pour servir de suite aux premières éditions de cet ouvrage. Baville, veuve Liberté, à l'enseigne de la Révolut., 1789, in-8°. » Ce sont les Mémoires justificatifs de la comtesse de Valois. La correspondance du cardinal et de la Reine en fait partie.

La Maison Forte.

—

Misophilanthropopanutopies (XII, 104). —Réimprimée sous le titre suivant: *Tablettes d'un sceptique;* précédées d'une introduction par M. Tissot. Paris, Bohaire, 1841, in-8°. Autre édition, dit Bourquelot : *Misophilanthropopanutopies*, tablettes d'un sceptique, avec une introduction par M. Tissot. Paris, éd. Albert, 1845, in-8.

« C'est dommage, dit Gabriel Peignot, que ce monument philosophique ne compte que 251 pages, ce qui contraste avec le déploiement de son pompeux péristyle. » « Livre des Singularités, » 1841, in-8°.

La Maison Forte.

Trouvailles et Curiosités.

Canticum jesuiticum. — Dans un lot de vieux documents, je trouve la pièce suivante qui, à en juger par l'écriture, l'encre aux teintes rousses et l'aspect du papier jauni, a bien au moins un siècle et demi d'existence. Il va sans dire que cela se chantait sur l'air : *O filii et filiæ*, avec le refrain : *Alleluia!*

CANTICUM JESUITICUM.

1. Opulentas civitates,
Ubi sunt commoditates,
Semper quærunt isti Patres.

2. Claras ædes, bonum vinum,
Bonum panem, bonum linum,
Et pallium tempestivum.

3. Indiægalli, capones,
Turdi, lepores, pavones,
Sunt horum Patrum buccones.

4. Pingui carne vitulinâ,
Non bovinâ, sed ovinâ,
Horum plena est coquina.

5. Ambiunt ubique primum,
Non admittunt peregrinum,
Nec surgunt ad matutinum.

6. Vivunt unà, joviales,
Dies agunt feriales,
Quot optârunt esse tales?

7. In singulos speculantur,
Et ubique perscrutantur
Quid vel agant vel loquantur.

8. Confessores curiosi,
Prædicatores verbosi,
Et doctores fastuosi.

9. Solliciti de gloriâ,
Semper et de pecuniâ
Et augendâ familiâ.

10. Suî summi laudatores,
Aliorum despectores.
Et omnium sunt censores.

11. Ex cohorte juventutis,
Illos agunt blandimentis,
In hos sæviunt tormentis.

12. Qui nobiles, qui formosi.
Divites, ingeniosi,
Sunt Jesuitis pretiosi.

13. Illos sibi prædestinant,
In illos flagris ferinant,
Exercent, carnificinant.

14. Si successio speratur,
Hæc Societas lætatur,
Et qui linquit prædicatur.

15. Si cui caligant oculi,
Circumstant ripam lectuli
Jesuitæ, Demon, Angeli.

16. Hi, vel ille, morituri
Animam sunt habituri;
Illi, bonis potituri.

17. Ad illos institutio
Spectat, vel substitutio,
Vel delegata portio.

18. Nam semper ob causam piam
Ad augendam familiam,
Detraherunt falcidiam.

19. O vulpinam sanctitatem!
Prædicando caritatem,
Subducunt hæreditatem.

20. Sunt audaces ad petendum,
Prompti sunt ad capiendum,
Habiles ad succedendum.

21. Norunt blandâ cantilenâ
Cum doctrinâ christianâ
Allicere aliena.

22. Heus! tu, bone, confitere,
Sed ô! nostrî miserere,
Si salutem vis habere.

23. Nil habemus, ut videtis,
Date nobis quæ habetis,
Centuplum accipietis.

24. Si quem contigit donasse,
Redi sæpe, semper tace,
Absolvo te, vade in pace.

25. Hi periti mendicantes
Sunt quasi nihil habentes,
Et omnia possidentes.

26. Eminent inter clericos,
Imperant inter Laïcos,
Excellunt inter Aulicos.

27. Heu! quot ex istis Patribus,
Spretis spiritualibus,
Incumbunt sæcularibus!

28. Martem nôrunt animare,
Et tumultus suscitare
Inter reges, et sedare.

29. In occulto multa tractant,
Quæ vel ipsum Papam celant.
Quid non istæ vulpes tentant?

30. Multa mirè ridicula
Nobis, velut oracula,
Sua jactant miracula.

31. Versipelles, gloriosi,
Ultores, seditiosi,
Sunt isti Religiosi.

32. Si illos petunt potentes
Ex opibus affluentes,
Pedes habent diligentes.

33. Si quid quærant carcerati
Et omnibus spoliati,
Dicunt : Sumus occupati.

34. Non hæc Jesus vos docuit.
Cujus nomen si placuit,
Cur et vitam non induit?

35. Inter greges afflictorum
Primus egit ille chorum.
Turbam vitans superborum.

36. Jesuitæ non hos greges,
Sed solos sectantur reges,
Ipsis et facturi leges.

37. Jesus peram et sacculum
Duxit esse ridiculum
Velle ferre Apostolum.

38. At hi, quamvis inmammonant
De cathedrâ multa tonant,
Semper ipsis æra sonant.

39. Domus, agros, uniones,
Aureorum milliones,
Habent isti sancti Patres.

40. Abbatias. Prioratus,
Habent et Cardinalatus;
Tantum superest Papatus,

41. Cum hoc fastu dignitatis,
Junge votum paupertatis
Et decus humilitatis.

42. Habent opes Venetorum,
Habent fastum Hispanorum,
Imperium Romanorum.

43. Tanquam sancti adorantur,
Tanquam reges dominantur,
Tanquam fures deprædantur.

44. Gubernant spirituale,
Gubernant et temporale,
Gubernant omnia malè.

45. Hos igitur Jesuitas,
Nebulones, hypocritas,
Fuge, si cælica quæras.

46. Vita namque christiana
Abhorret ab hâc doctrinâ,
Tanquam fictâ et insanâ.

Ergo,

Vos qui cum Jesu itis,
Non ite cum Jesuitis.

Cette facétie, on le voit, ne date pas d'hier. Mais, à en croire bien des gens, elle aurait encore aujourd'hui, à certains égards, beaucoup d'actualité. O. B.

—

Je vous salue, ô lieux charmants! — On voyait, à la station thermale de Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure), il y a environ une dizaine d'années, gravé sur une pierre de la margelle du puits contenant les trois sources ferrugineuses, et d'écriture ancienne, le vers suivant :

Je vous salue, ô lieux charmants!

Je ne sais si, dans les derniers bouleversements, on a conservé cette pierre historique. Les auteurs qui ont écrit sur ces sources, entre autres l'abbé Decorde, les docteurs Caulet et Cisseville, etc., se sont accordés pour attribuer ce vers à Voltaire. C'est une erreur. On peut, en effet, lire au livre quatrième d'*Estelle et Némorin*, le roman si connu de Florian, le passage suivant :

« Némorin, ivre d'amour, ne pouvait se « lasser de revoir ces lieux : il promenait « des yeux attendris sur tous les objets « qui l'environnaient; il y revenait sans « cesse, et leur adressait ces paroles :

« Je vous salue, ô lieux charmants,
« Quittés avec tant de tristesse;
« Lieux chéris, où de ma tendresse
« Je vois partout les monuments!

« Lorsqu'une sévère défense
« M'exila de ce beau séjour, etc., etc.

Et ainsi de suite, pendant cinq strophes.
DOCT. BY.

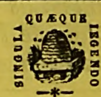
Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.



6974. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 261

25 Mars
1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

AVIS. — *L'abondance des matières entraîne quelques ajournements. Rappelons aussi que, la copie de chaque numéro devant être prête les 1er et 15 du mois, ce qui arrive après ces dates se trouve généralement renvoyé au numéro suivant.*

A NOS CORRESPONDANTS. — Se conformer aux recommandations ci-contre (verso de la couverture). — Prière à *Monrepos* et *Tiro-Rudis* de joindre leurs noms et adresses.

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, 99, l. 41, *lisez :* Guérard (*non* Quérard). — 150, l. 31, *lisez : Gwerziou* (pluriel du mot breton *Gwers*, chanson). — 153, l. 29, *lisez :* Sologne (*non* Solagen).

PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tous ce qui regarde les Abonnements les mandats, les réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes de l'*Intermédiaire* sont en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année, **12** fr.; 8e année, **12** fr. etc. — Un numéro détaché, **60** centimes.

LA STATUE DE BÉRANGER

Le journal *La Chanson* a émis l'idée de consacrer la mémoire de Béranger par une statue qui serait placée dans le square du Temple, près la rue où il est mort, et inaugurée le 19 août 1880, centième anniversaire du jour où naquit à Paris le grand Chansonnier national.

L'appel adressé à tous par *La Chanson* a éveillé les plus vives sympathies, ainsi que le constatent les lettres d'adhésion chaleureuses que ce journal vient de publier. En voici deux, entre autres :

« *Paris, 3 février* 1879. — Comme ami de Béranger, et le plus ancien sans « doute de ceux qui vivent encore, je ferai volontiers parti du Comité formé pour « lui élever une statue. Veuillez donc me comprendre parmi ceux qui adhèrent « avec le plus d'empressement et de sympathie au projet dont l'heureuse initiative « est due à votre journal. Agréez, etc. » « MIGNET. »

« *Nice, 1er février* 1879. — Vous ne pouvez douter de ma vive sympathie pour « l'œuvre patriotique de la statue de Béranger. Je vous remercie d'avoir pensé à « moi et je vous envoie, etc. » « GUSTAVE NADAUD. »

Le Comité de la Statue de Béranger est dès à présent constitué : MM. Victor HUGO, président d'honneur; MIGNET, LEGOUVÉ, Henri MARTIN, de l'Académie française; — G. NADAUD, BAILLET, BURANI, IMBERT, ECHALIÉ, CHEBROUX, L. H. LECOMTE, A. PATAY, PONSARD, Ch. VINCENT, chansonniers; — Edm. ABOUT, P. AVENEL, BOITEAU, CHAMFLEURY, CASTAGNARI, CLARETIE, Em. de GIRARDIN, A. HÉBRARD, etc., publicistes, — en font partie.

Le Comité a fixé au 1er mars l'ouverture d'une souscription publique. — On souscrit chez M. PATAY, éditeur de *La Chanson*, rue Bonaparte, 18, et chez M. MURAT, rue des Archives, 6.

XIIe Année.
N° 261.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

25 Mars
1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Grisogolin. — Dans le *Mystère de monseigneur Saint Sébastien*, joué à Lans-le-Villard, en Savoie, en mai 1567, et publié en 1872 par M. François Rabut, dans le tome XIII des Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, on rencontre (p. 291) les vers suivants, que prononce un personnage nommé Tarquilin :

Par le dieu qui tout le ciel meyne,
Chrestiens, feray en quatre partz
Escarteller de par Juppin
Et les aultres pendre à bons artz
Qui regnieront grisogolin.

Comment expliquer ce mot ou ce nom de *grisogolin?* Rr.

—

Maillé. — Sous la date 12 juillet 1780, on lit dans Bachaumont (t. XV, p. 220), à propos de la représentation d'une pauvre comédie : *L'Antipathie pour l'amour :* « Mlle d'Oligny (l'héroïne de la pièce) en a fait le succès, par son jeu naïf et enfantin ; le sr Molé, quoique *Maillé*, s'est aussi surpassé pour faire le jeune amoureux. »

Que veut dire *Maillé?* Ch. L.

—

Mimi. — « C'est un nom de caresse, selon l'expression de Marmontel, assez fréquemment employé dans l'intimité des familles au XVIIIe siècle, et qu'avait porté la première la fille de Dancourt. » Ainsi parle M. de Lescure, dans le *Correspondant* du 10 février, article sur Mme d'Houdetot. Les prénoms de Mme d'Houdetot étaient Elisabeth-Sophie-Françoise ; je croyais que Mimi représentait un nom sonnant quelque peu de même, le nom d'*Emilie* par exemple. Est-ce que *Mimi* peut s'appliquer à une personne, quel que soit son nom ? P. R.

—

Carvajal. — On lit, dans une lettre adressée par Milord Maréchal à J.-J. Rousseau, le 15 septembre 1762 : « Comment empêcher Voltaire d'écrire et de « publier ses écrits, à moins d'avoir un « carvajal, et de se servir du remède dont « il usa pour faire taire sa commère ? »

Qu'est-ce que c'est qu'un carvajal ? Rr.

—

Venir de Pontoise. — Le *Magasin pittoresque* (de janvier, p. 7) ignore l'origine de ce proverbe. L'*Intermédiaire* ne la connaît-il pas ? P. R.

—

Les planches du La Fontaine d'Oudry. — Quelque Intermédiairiste pourrait-il me dire ce que sont devenues les planches de ce bel ouvrage in-fol. en 4 vol. (Paris, 1755-1759)? C'est un des plus beaux et des plus précieux livres à figures du XVIIIe siècle. Chaque fable est illustrée, quelquefois par 3, 4 et même 5 planches, de la grandeur du livre. Cohen le cote 8,000 *fr.* Mais une particularité, concernant les planches, lui a échappé : c'est que, en 1821, un sieur Nepveu, libraire, passage des Panoramas, 26, entre les mains duquel étaient tombées 110 de ces planches (sur 400 environ que contient l'ouvrage), a mutilé ce chef-d'œuvre : il les a coupées et rognées, pour les accommoder au format in-4°, à mi-page d'un livre qu'il a publié, et qui, aujourd'hui, n'est pas coté à un prix élevé. Il a même fait retoucher le frontispice, en faisant abaisser le buste de La Fontaine et rapetisser son piédestal. — Je possède un exemplaire, au *Léopard marqué*, du La Fontaine in-fol. d'Oudry, et un aussi du livre de 1821, et c'est en comparant les deux ouvrages que je me suis aperçu de cet acte de vandalisme ignoré. — Il serait intéressant de savoir ce qu'est devenu ce chef-d'œuvre, car les planches, même mutilées, conservent encore ce grand air du XVIIIe siècle ; leur « faire » les trahit, bien que le rognage du sieur Nepveu ait enlevé toute indication de graveur ou de dessinateur.

Doctr By.

—

Une gravure d'un roman de Rétif. —

Quel obligeant collabo voudra bien me dire à quel ouvrage de Rétif se rapporte une gravure qui représente une sorte de duègne liant à une jeune fille les mains derrière le dos, laquelle semble avoir été préalablement bâillonnée? La scène se passe dans l'intérieur d'une chambre: à gauche, un grand tableau où sont représentées trois femmes qui paraissent regarder curieusement l'opération; à droite, une porte entr'ouverte laisse poindre l'index d'un jeune garçon dont on ne voit guère que le bout du nez. Je la trouve dans le tome III, 6me partie, page 292, à reliure ancienne, du *Paysan perverti* (La Haye, 1776); elle est signée Binet et Leroy. J'ai parcouru les pages de texte qui l'avoisinent, et rien absolument ne rappelle ce sujet. De plus, elle n'est pas indiquée dans la table des figures qui se trouve à la fin du 4me volume. A-t-elle été introduite là par erreur, et appartient-elle à un autre ouvrage? Lequel? Ou aurait-elle été retranchée, après le tirage de quelques exemplaires, comme oubliée dans la table? Je demande pardon aux chers confrères d'abuser ainsi du papier du bien-aimé journal pour une futilité. Mais ce qui me détermine, c'est que M. Mehl, le continuateur de Cohen, dit que dans ce roman la figure 24 du tome I, page 286 (Edmond présenté par Gaudet à la fille Baron), a deux états (dans l'un, Gaudet est en marquis; dans l'autre, il est en habit de moine), mais que, dans ce dernier état, elle n'est, pour ainsi dire, connue que par ce qu'en dit Rétif lui-même, dans *Monsieur Nicolas*, tome XI, page 3070. Or, l'exemplaire que j'ai sous les yeux présente précisément ce personnage en moine. Serait-il donc exceptionnel, et la gravure précitée serait-elle une rareté lui appartenant réellement? RIBÈS.

—

Thérèse Olivier. Médaillon. — Je possède un médaillon de bronze, de 10 centimètres de diamètre, représentant un profil de femme et signé: DAVID, 1836. En exergue, et gravé au burin, on lit: THÉRÈSE OLIVIER. Cette tête énergique, inspirée, et d'un puissant relief, excite ma curiosité: ce n'est pas là le portrait d'une personne ordinaire. Quelque Intermédiairiste peut-il me renseigner sur son compte? E. B.

—

Un dessin de E. Bérat. — Je viens d'acquérir dans une vente publique, à Lisieux, un dessin à la plume signé *E. Bérat*, *juillet* 1851. Ce beau dessin, sur papier teinté, mesure 49 cent. de larg. sur 33 de haut. C'est un assemblage de 35 types pris sur le vif, représentant des mendiants, joueurs d'orgue, musiciens ambulants, ouvriers en goguette, gamins, paysans, chiens, etc. La façon magistrale dont tous ces types sont croqués et dessinés rappelle la manière et le faire de Callot et dénote un artiste de mérite. E. Bérat est-il connu? Les dessins de cet artiste ont-ils quelque valeur aux yeux des amateurs?
(Lisieux.) Paul PINSON.

—

Armes des Lanseray. — Pourrait-on m'indiquer quelles sont les armoiries de la famille de Lanseray, originaire de la Picardie ou de l'Artois? POGGIARIDO.

—

La stèle de Mésa. — « Ce n'est pas M. Clermont-Ganneau, mais un Strasbourgeois, M. Aug. Klein, ancien pasteur d'une église arabe à Jérusalem, qui le premier a vu la stèle de Mésa. » Telle est l'annotation que je viens de trouver, écrite à la main, sur un numéro de la *République française* du 25 février, à propos d'un article sur la Bible, signé T. C., que contient ce numéro.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette observation? P. R.

—

Le plus ancien des précurseurs de Luther. — Ce serait Béranger de Tours, dont le concile de Rome (XIe siècle) condamna les erreurs. (Lorin, *Hist. de Cluny*, 1845, p. 46.)

Quelles étaient-elles, ces erreurs? Cz.

—

Chat-haret. Flageot. — A Senlis, il y a la rue du *Chat-haret;* à Beauvais, celle des *Flageots*. Je n'ai pu obtenir, dans ces localités, de renseignements suffisants sur le sens et l'origine de ces mots. Tiennent-ils au dialecte picard? E.-G. P.

—

L'abbaye du Thrésor. — Où cette abbaye était-elle située? Par qui avait-elle été fondée et à quelle époque a-t-elle été détruite? Comment était-elle composée vers 1736? Ed. SOCRATEM.

—

L'Académie française au mois de février 1743. — Peut-on me donner la liste complète et absolument exacte des membres qui composaient, à cette époque, l'Académie française? Ed. SOCRATEM.

—

Cujas était-il gourmand? — M. Rapetti, auteur de l'article *Cujas*, dans la Nouvelle Biographie générale, adresse au grand jurisconsulte le vif reproche que voici (t. XII, col. 602): « On l'accusa d'avoir eu trop d'indulgence pour les plaisirs de la table, et l'on trouve dans une de ses lettres ces lignes, qui ne démentent pas une pareille imputation: « Il me souvient « encore (écrivait-il, le 17 avril 1566, à

« Pierre Pithou) il me souvient encore de « votre bonne chere, de laquelle je me « revancherai si jamais je vous tiens en « ma merci, si fort et si avant, que vous « serez bien aise de m'être échappé. » Cujas écrivait aussi, le 20 janvier 1571, à ce même Pithou : « Le sieur Henri Estienne « m'est venu voir, et a demeuré deux « jours avec moi, et, si je ne me trompe, « il s'en est allé bien content de ma bonne « chère. » Comme toutes les intempérances se tiennent, Cujas encourut un autre soupçon..... Quel dommage que M. Rapetti ait ignoré qu'au XVI[e] siècle et même au XVII[e], *bonne chère* voulait dire aussi *bon accueil, cordiale réception !* Mieux informé du double sens d'une expression employée, à la façon de Cujas, par Mathurin Régnier, par Voiture, par M[me] de Sévigné, il n'aurait pas si carrément affirmé que notre homme avait eu toutes les intempérances. A-t-on des textes meilleurs à invoquer sur ce point ? Pour moi, je serais tenté de croire que le prince des jurisconsultes fut, au contraire, un médiocre gastronome, une très *modeste fourchette*, car je lis dans le Moréri qu'il allait souvent boire et manger, à Bourges, avec ses élèves, afin de leur inspirer un plus grand amour pour la jurisprudence, et de se les attacher davantage, et le bon Dieu sait ce que devaient être les repas des étudiants en droit à cette époque !

T. de L.

—

Henri II à Chartres. — A quelle date le roi Henri II est-il allé à Chartres, dans les premières années de son règne?

Te souvient-il, quand le Roy fut à Chartres,
Que tu me vis si belle, en or et martres?

Ces deux vers sont tirés de l'*Amalthée* de Marc-Claude de Buttet.

Rr.

—

La légende du jeune Henry de Navarre. — A la fin de l'année 1878, M. Jouaust a imprimé un fort coquet petit volume intitulé : *La légende du jeune Henry de Navarre dans une bastide d'Albret, en* 1572, par un ancien de la Bastide, volume mis en vente chez Michel et Médan (Agen). Pourrait-on me dire le nom de l'écrivain qui s'est caché sous ces mots: *Un ancien de la Bastide ?*

Ph.

P.-S. Dans la *préface*, datée du « 8 janvier 1878, 306[e] anniversaire de la mort de Jeanne d'Albret, » je remarque cette phrase : « Voilà la légende du jeune Henry de Navarre, qui demandait à déposer sa chrysalide pour s'élever, sur les ailes de la littérature, au-dessus des travestissements vulgaires, échapper à la fange dans laquelle parfois on ne l'a que trop misérablement engagé, pour se fixer enfin. »

—

Sur M. de Buzenval. — S'il y a eu, sous Henri IV, un diplomate célèbre, c'est assurément Paul Choart de Buzenval, successivement ambassadeur de France en Angleterre et en Hollande. On sait que Buzenval mourut à la Haye, le 31 août 1607, mais ses biographes ont oublié d'indiquer *où* et *quand* il était venu au monde. Pourrait-on réparer l'oubli de ces chers biographes qui commencent à Moréri (1673) et qui finissent à M. Ludovic Lalanne (1877) ? T. de L.

—

Le président de Lamoignon. — Dans la Correspondance de Bussy, sous l'année 1679, il est souvent question entre Bussy et le P. Rapin d'un éloge que composa ce dernier après la mort du premier président de Lamoignon, qui l'honorait d'une amitié particulière. Le P. Rapin écrit à Bussy que cet éloge « est une manière d'épître pour sa Vie » qu'il avait achevée « et qui ne verra le jour pour les raisons que vous verrez dans l'Eloge. » Que sont devenus et cet Eloge et cette Vie ?

Pierre Clauer.

—

Le maréchal de Bellefonds. — Existe-t-il quelque part un portrait de Gigault de Bellefonds, maréchal de France sous Louis XIV ? Si quelque Intermédiairiste en connaît un, je le prie de me dire si Bussy peint bien le maréchal, quand il dit qu'il avait « le menton d'une longueur extraordinaire et l'air indifférent, — d'une figure désagréable. » (Correspondance de Bussy, édit. Lalanne, t. IV, p. 205.)

Pierre Clauer.

—

Un Lambert à retrouver. — Il y a beaucoup de généalogies imprimées de familles portant le nom de Lambert, et dans tous les coins de la France. Si quelque obligeant collaborateur pouvait y retrouver la trace d'un de Lambert établi à St-Domingue, au Cap Français (vers 1720, 1730 à 1750), s'y étant marié et y ayant fondé un établissement, je le remercierais vivement. J'avais envie d'intituler ma demande : As-tu vu Lambert? mais ce n'eût pas été sérieux, — tandis que ma question l'est beaucoup et ma reconnaissance le serait aussi. Monrepos.

—

La famille Martin, de Sens. — L'*Intermédiaire*, qui est lu partout assurément, ne doit pas manquer de tomber deux fois par mois sous les yeux d'un habitant de la ville de Sens, curieux et érudit. En ce cas,

personne mieux que lui ne pourrait me dire ce qu'était la famille d'une demoiselle Martin, de Sens, que Marivaux épousa en 1721, qu'il eut le malheur de perdre en 1723, et qu'il regretta toute sa vie.

Ed. SOCRATEM.

—

Mme Lallemand de Bez et Mlle de Saint-Jean. — Ces deux personnes protégèrent Marivaux à diverses époques de son existence. La seconde a fait plus : elle a été la compagne de sa vieillesse, elle lui a fermé les yeux et a payé, au dire des Contemporains, les dettes du mort. Peut-on me fournir, sur les personnes et sur les familles de ces deux bonnes âmes, des détails qu'aucun biographe de Marivaux n'a mentionnés ?

Ed. SOCRATEM.

—

Louis de Lesbros de la Versane. — Je m'adresse en dernier ressort et avec confiance, aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, pour obtenir, sur Louis de Lesbros de la Versane, des renseignements que les recherches les plus soigneuses et les plus obstinées n'ont pu me faire connaître. De Lesbros est l'auteur d'un « Esprit de Marivaux, ou Analectes de ses ouvrages, précédés de la vie de l'auteur », terminé en 1768, et publié à Paris en 1769 et en 1774 (1 vol. in-8). — Que sait-on sur de Lesbros ? Dans quelle partie de la Provence est-il né, puisque c'est dans cette province qu'il est venu au monde ? Quels sont les ouvrages qu'il a écrits, publiés, ou laissés à l'état de manuscrits ? Quels sont, parmi ses contemporains, ceux qui se sont occupés de lui ? Quelles ont été, enfin, la cause et la nature de ses relations avec Marivaux qu'il me paraît avoir connu très intimement ?

Ed. SOCRATEM.

—

Princesses de Gavre et de Hohenzollern. — Quel est le prénom que cache la lettre N***, dans ce passage que j'extrais d'un acte de baptême du mois de mars 1775 : « L'enfant a été nommé... par haut et puissant seigneur messire Joseph-François Foullon, chevalier, baron de Doué, comte de Morangis, conseiller d'Etat, commandeur-grand'croix de l'ordre royal et militaire de St-Louis, demeurant rue St-Honoré, paroisse St-Roch, et par très haute et très puissante dame, Madame N***, princesse de Gavre, chanoinesse du noble chapitre de Mons, en Hainault » ?

Qu'est-ce que cette princesse peut bien avoir de commun avec une princesse de Hohenzollern, avec laquelle je la vois souvent confondue dans des actes et dans des mémoires inédits sur cette époque ?

BELLATOR.

—

Un garde national parisien, geôlier du maréchal Ney. — Un écrivain fécond, Touchard-Lafosse, a publié en 1828 un ouvrage curieux (*La Révolution, l'Empire et la Restauration*, *ou* 178 *anecdotes*, in-8°), dans lequel on trouve un grand nombre de faits historiques peu connus. Voici ce qu'il raconte sur l'exécution du maréchal Ney : « L'histoire écrira en caractères sanglants qu'un garde national de Paris a sollicité l'autorisation de coucher en travers de la porte du cachot de l'infortuné maréchal Ney, durant la nuit qui suivit le jugement de cette grande victime, dans le but de prévenir son évasion ; et qu'un grand seigneur de l'ancien régime, présent à l'exécution, s'avilit au point de retourner avec le pied le cadavre du Bayard moderne, afin de s'assurer qu'il était bien mort. Ajoutons que la malheureuse veuve du maréchal dut payer, dans les vingt-quatre heures qui suivirent la mise à mort de son mari, les frais du procès, s'élevant à plus de vingt-cinq mille francs. Dans cette somme était comprise la valeur des vivres et rafraîchissements fournis par le restaurateur Didier, à des fonctionnaires ou agents publics, pendant la durée du jugement. »

Connaît-on ce garde national dont le nom doit être cloué au pilori de l'histoire ? Sait-on aussi quel est ce grand seigneur qui a eu la lâcheté et l'infamie d'insulter le cadavre de l'illustre guerrier ?

P. NONSPI.

—

Le janséniste de Sacy. — Un journal dit que feu M. de Sacy était janséniste, un autre dit le contraire. Qu'en est-il définitivement ? Peut-on le savoir ?

P. R.

—

Fusillade et canonnade. — La Revue des Deux Mondes, dans un article qu'elle vient de consacrer (15 février 1879) au marquis de Montcalm, l'héroïque défenseur du Canada, avance que ce général ordonna à ses soldats, prêts à repousser une violente attaque de la part des Anglais, de mettre deux balles dans leurs fusils. Y a-t-il d'autres exemples d'un ordre semblable ? Je n'en ai pas trouvé. J'ajouterai que, dans sa longue *Naval History of England* (6 vol. in-8, cinq éditions successives, la dernière de 1859), William James mentionne un ou deux engagements où les Anglais mirent dans leurs canons, tantôt deux boulets, tantôt un boulet et un paquet de mitraille.

A. R.

—

Polygamie et polyandrie. — La polygamie remonte aux époques les plus éloignées, elle est encore en vigueur chez des peuples nombreux, mais la polyandrie est beaucoup plus rare ; elle n'existe comme

institution sociale que dans quelques cantons reculés du nord de l'Inde; elle a été signalée comme pratiquée par les *Naïrs* de la côte du Malabar, mais cette caste subsiste-t-elle encore, et n'y a-t-il pas des exagérations dans ce que divers écrivains ont avancé à cet égard? Il serait intéressant de rechercher si l'histoire, à partir de l'antiquité, présente quelques exemples de polyandrie sanctionnée par l'usage. Les lois de Lycurgue toléraient quelque chose de ce genre, et Fourier, l'inventeur du phalanstère, admet fort bien une simultanéité de *maris* divisés en des classes distinctes.

F. R.

—

L'Internelle Consolacion. — Quel est l'auteur de cet ouvrage, cité comme « une merveille, un livre exquis » par M. Gebhart, dans son *Rabelais*, étude historique et littéraire, p. 183?

Ce n'est pas Boëce, l'auteur bien connu du *Livre de Consolation*, « le grant Boesse de consolacion, » car j'ai consulté Brunet, et dans les très nombreuses éditions de ce livre célèbre, jamais il n'est désigné sous le titre ci-dessus.

Cz.

—

Nicolas de Clamenges, ou Clemangius, ou de Clemangiis. — Adry a donné, dans le « Journal encyclopédique » (octobre 1782), une notice de quelques ouvrages manuscrits de Clamenges qui existaient dans la Bibliothèque de Troyes en 1782. Parmi ces ouvrages rencontrait-on, en original, le traité *De corrupto Ecclesiæ statu*, inséré dans le Spicilège du P. d'Acheri? C'est à tort que M. Achille Mercier (p. 99 de « la Philosophie positive », janvier-février 1879) dit que ce traité n'a jamais été traduit en français. On le trouve dans la *Bibliothèque étrangère d'histoire et de littérature anc. et mod.*, publiée par Aignan (Paris, 1823, 3 vol. in-8).

Ol. B.

—

Dictionnaire avec la prononciation et l'étymologie. — Voudrait-on bien m'indiquer le *premier* dictionnaire, français ou latin, ayant donné la prononciation et l'étymologie des mots, depuis le XVI° siècle? Ni Calepin, ni Nicot, ni Monet, ni Estienne, ni Furetière, ni l'Académie ne les contiennent.

Je désirerais acquérir la *première* édition de Calepin (1502).

C. T.

—

Un titre à trouver. — Valentini, receveur général des finances de Tours, a fait paraître, vers 1701, un écrit à propos duquel Pontchartrain lui répondit « que le « roi blâmait fort cette publication; que « l'on rendait hommage aux sentiments « qui l'avaient fait agir, mais qu'on lui « ordonnait de faire disparaître son ou« vrage comme très dangereux. »

Quel est le titre de cet ouvrage, dont l'existence nous est révélée par le passage ci-dessus, analysé au t. II, p. 321, de la « *France sous Louis XIV*, par Eugène Bonnemère (Paris, Sandoz et Fischbacher, 1875)?

Ol. B.

—

Almanach des Grâces. — Je possède la collection de cet Almanach depuis 1784, qui est la première année, jusqu'en 1795. Il me manque l'année 1793. J'estime qu'elle n'a pas paru. Si quelque coabonné pouvait m'affirmer que cette lacune existe dans d'autres collections, je pourrais considérer la mienne comme complète. Cohen n'en indique jusqu'alors qu'un volume: l'année 1792; mais « le C. d'I... » en indique neuf: 1784-92. J'ai donc, de plus, 94 et 95. Il y a une autre suite, de 1804 à 1807, que je possède également, mais qui n'est pas du même éditeur.

Je demanderai de plus, si, comme je le suppose, le portrait qu'on voit sur le frontispice de Desrais, gravé par Gaucher, est celui de la comtesse d'Artois, à qui l'Almanach est dédié. Elle est charmante, cette composition, qui représente les trois Grâces, dans le déshabillé traditionnel, entourant de guirlandes de roses le buste de la princesse, reposant sur un socle orné des initiales M. T. Quelles étaient les initiales de la comtesse d'Artois? L'Almanach lui est dédié, mais seulement jusqu'en 92, bien entendu; après, il est dédié simplement: *A la plus belle!* Les auteurs ne signent plus « Monsieur, » « Madame, » ou « Mademoiselle. » Tous citoyens et citoyennes!

Inmor.

—

Un nobiliaire, s. v. p. — Existe-t-il un ouvrage contenant les armoiries de tous les gens anoblis par le premier Empire?

Bellator.

—

Laideur et Beauté, ou le nouveau Lovelace. — De qui est ce roman, sur lequel Barbier est muet, et qui a été publié, en 1825, à Paris? C'est un volume in-12, de 190 pages, imprimé par Panckoucke, et qui se trouvait chez Corbet, Pigoreau et autres. La brochure porte en titre, sur le dos seulement: le *Nouveau Lovelace*, tandis que le plat porte le titre tel que je l'indique ci-dessus.

A. Nalis.

—

Clef des « Odeurs de Paris. » — J'ai relu dernièrement les *Odeurs de Paris*, qui datent de 1867, et il m'a été impossible de me rappeler quels sont les personnages désignés par certains pseudonymes. Qu'est-ce que *Galvaudin, Jubin, Trivois, Fouilloux, Tigruche, Bêtinet, Tibulle-Mouton*, etc., etc.

Ruoff.

—

Un livre de l'abbé Arminjon. — Un journal politique (du 9 mars) a donné un extrait d'un livre de l'abbé C. Arminjon, où l'on attribue à la publication de la « Vie « de Jésus par Renan » le siège de Paris et la capitulation de la France. L'abbé Arminjon doit avoir par devers lui une explication de la victoire de la Prusse, pays où une nuée d'ouvrages, écrits dans le même esprit que celui de M. Renan, ont été publiés. Strauss, à lui seul, n'a-t-il pas *deux* Vies de Jésus? Le journal en question a oublié de donner le titre de l'ouvrage de l'abbé Arminjon, je serais curieux de le connaître. OL. B.

—

La Muse à Bibi. — Le journal hebdomadaire *la Petite Lune* a publié des pièces de vers signées *Bibi*, qui ont été récemment réunies en une brochure publiée sous le titre indiqué plus haut. Quel est l'auteur de ces vers où l'on trouve, à côté de grossièretés voulues, un esprit très original et beaucoup de gaieté. Est-ce J. Richepin? Cependant l'auteur de *la Chanson des Gueux* n'hésite pas à signer les vers qu'il publie dans *le Titi*. RUOFF.

—

Mettre son pouce dans sa bouche. — Le premier syndic de Genève rapporta au Conseil de cette république, le 24 février 1703 : « que le noble auditeur Le Fort lui « avait donné avis que le sieur Vaudenet « l'avait menacé en mettant le pouce dans « sa bouche; que, s'en étant allé à lui pour « savoir ce qu'il voulait dire par ce signe, « ledit Vaudenet avait continué de faire « des menaces, ce qui l'avait porté à l'em- « pêcher d'entrer dans la ville. »

Connaît-on d'autres cas où un caractère menaçant ait été attribué à ce geste? RR.

—

De l'usage du liège. — A quelle époque a-t-on commencé à se servir de l'écorce du chêne-liège dans les usages domestiques et industriels? En particulier, les bouchons, qui sont l'application la plus générale du liège, sont-ils d'un usage récent? CZ.

Réponses.

Manuscrit de J.-F. Adry (III, 616; V, 344; VIII, 752; X, 555, 712, 744). — Le manuscrit cité (X, 555) n'est pas un manuscrit original, c'est une copie qui forme une suite, comme l'indique la note suivante, qui se trouve au verso du titre : « *Ce manuscrit fait suite à celui de* 1803, *du même auteur ; il a été copié par M. l'abbé Chauveau, sur l'original, qui lui a été confié par M. de Cayrol, auquel il appartient.* » J'ai acheté cette copie à M. Baillieu. Elle porte la date de 1807; elle contient 350 pages petit in-4°, et donne des notes critiques, bibliographiques et historiques sur 128 *Ana;* chaque note est désignée comme « *Suite.* »

Il est joint à ce manuscrit, dans le format in-8, la copie d'un *Ana* portant le titre suivant : « *Le Goualana*, ou collection incomplette des œuvres prototypes d'un habitant de la ville de Cena, département de Salvocad, par une Société d'oisifs, 1re et dernière édition. De l'imprimerie de Carneval aîné (16 p.). *Le Goualana* est sans doute le produit d'une Société littéraire de Caen, du XVIIe siècle. Connaît-on une impression de cet *Ana?* Namur le cite dans sa Bibliographie des *Ana : Goualana, s. a. et l. in-*12. »

Depuis plusieurs années je m'occupe de la Bibliographie des *Ana*, et j'ai déjà réuni des matériaux assez considérables. Seulement il faudrait trouver le Manuscrit de J. F. Adry de 1803; il doit fournir des renseignements précieux, relatifs à cette littérature. Ne pourrait-on savoir dans quelle Bibliothèque il se trouve?

(Strasbourg.) F. L. M.

—

Nudité des suppliciés (IX, 387, 658). — Un écrivain sicilien, à la fois très spirituel et très érudit, M. Amable Guastello, raconte, dans un petit volume fort intéressant (*L'antico carnevale nella Contea di Modica*), que jadis, à Modica, on ajoutait souvent, aux fêtes joyeuses du Carnaval, la punition exemplaire de quelque coupable. A la fin du siècle dernier, une paysanne, surnommée « la Jéteuse de sorts », avait *charmé* le fils du baron di Canzenia. Celui-ci finit par obtenir de faire enfermer la belle sorcière. L'exécution de cet ordre fut précédée d'une cérémonie dont Guastello emprunte le récit à un historien contemporain du fait, Molle Malo. « Dans la « journée d'hier, dès le matin, elle (la « Jeteuse de sorts) fut transportée dans la « prison des femmes, et le bourreau qui « était arrivé de Palerme, lui coupa les « cheveux qu'elle avait très longs et lui « rasa les cils avec un rasoir. Alors que « sonnèrent vingt heures à l'église de San- « Francesco, la même fut mise à cheval « sur une ânesse boiteuse; elle fut dépouil- « lée jusqu'à la ceinture, entre deux halle- « bardiers (*labardieri*), qui lui firent faire « le chemin. » POGGIARIDO.

—

Monarchie des Solipses (XI, 711, 763; XII, 13, 79, 113). — Dans les diverses réponses faites à cette question, il y a un malentendu. M. W. J. en a profité, ainsi que M. E.-G. P., pour suspecter ou attaquer la bonne foi des PP. de Backer et Sommervogel. Ces bibliographes de la Compagnie de Jésus ne nient en aucune façon que ce livre ait pour auteur un Jé-

suite; il est même probable que ce Jésuite le composa avant de quitter l'Ordre dont il était membre, puisqu'il le publia, comme je l'ai dit, l'année même de sa sortie. La *Monarchia Solipsorum* est indiquée à l'article du P. Inchofer, mais avec renvoi à celui du P. Scotti, et l'on cite ses diverses éditions et traductions. N'en est-ce pas assez pour mettre à l'abri la loyauté des bibliographes? Moi, qui connais personnellement les auteurs de la Bibliothèque des Ecrivains de la Compagnie de Jésus, je puis certifier qu'ils n'ont cédé à aucun de ces sentiments que leur suppose M. W. J.; leur travail, au dire de tous ceux qui se donnent la peine de le consulter, ne sera jamais attaquable sous le point de vue de la conscience. S'ils ont relaté, avec tous les détails, le *Discursus de erroribus qui in forma gubernationis Societatis Jesu occurrunt*, du célèbre P. Mariana, lui aussi Jésuite, ils n'auraient eu aucune raison pour se taire sur le pamphlet de Clément Scotti. *Les Jésuites sur l'échafaud*, du P. Jarrige, ne sont pas non plus passés sous silence. PIERRE CLAUER.

—

Sur Joannes Metellus Burgundus (XII, 35). — « Qui connaît ce savant? » Voici une indication. Au revers du plan de Lyon, qui se trouve dans l'ouvrage de G. Braun et Hogenberg, *Civitates Orbis terrarum* (Cologne, 1572-1618, 6 vol. in-fol.), « Joannes Metellus, doctor, » rédige, à la demande de « son très cher ami, » l'éditeur Georges Braun, une notice sur la ville de Lyon, qui occupe le reste du fol. II, au verso duquel est gravé le plan en question. Jean Metel était donc un érudit bourguignon de la fin du XVI[e] siècle.

Cz.

—

Ex-libris manuscrits (XII, 74, 122). — L'*ex-libris* le plus original que je connaisse est celui dont on fait honneur au vaudevilliste Brazier. Cet excellent homme, qui a attaché son nom à un nombre incalculable de pièces dans lesquelles l'entrain, la gaieté et le sel gaulois tenaient lieu des qualités plus littéraires (?) mais beaucoup moins amusantes dont se targuent les fournisseurs actuels de nos théâtres de genre, n'avait fait que des études très sommaires chez le magister du coin. Il avait, nonobstant, quelques prétentions à l'érudition. Ayant lu, sur les gardes de quelques bouquins, la rubrique sacramentelle, dont le sens littéral lui échappait et qui n'était, à ses yeux, qu'une formule générale de déclaration possessoire, il s'avisa d'écrire sur la coiffe de son chapeau: *Ex-libris Brazier*. — L'anecdote est-elle bien authentique? Un Normand le jurerait, mais ne parierait point. Tout ce que je puis dire, c'est que Carmouche, l'ami intime et le collaborateur le plus fidèle de Brazier, affirmait avoir constaté *de visu* le corps du délit. Mais tout le monde sait que Carmouche était une fine langue, et que tous ses bons contes n'étaient pas paroles d'évangile.

JOC'H D'INDRET.

—

Il était un petit navire (XII, 97, 148). — Mes recherches pour me procurer cette chanson n'ont pas abouti. Voici ce que j'ai entendu chanter, il y a longtemps déjà. (Ici huit lignes conformes à ce qui a été donné col. 148.)

« *Poussons-nous d' l'agrément.* » Paroles de MM. Dennery, Thierry et de Jallais, musique de M. Amédée Artus. Dédié à M[me] Marie Laurent. Se trouve dans le *Répertoire lyrique*, choix de Romances, Mélodies et Chansonnettes nouvelles, extraites des principaux Albums de chant des meilleurs compositeurs. Chantées par Cotte: A Paris. Maison L. Vieillot, L. Labbé, succ[r], 32, rue Notre-Dame de Nazareth. 1903[e] livraison. — « *La corvette la Belle Eugénie.* » Paroles de Napoléon Arnould. Musique de V. Berdalle de Lapommeraye. A Paris, chez L. Vieillot.

(Bordeaux.) M. M. A.

— Il y a, dans le Romanceiro portugais, une pièce qui n'est pas sans quelque analogie avec *le Petit navire*. Comme, à ma connaissance, elle n'a jamais été traduite en français, elle aura, au moins, le mérite de la nouveauté pour mes confrères. Je vais tâcher de rendre exactement ce romance (j'emploie ici ce mot au masculin, par d'excellentes raisons et d'après les critiques les plus compétents).

« *Romance du vaisseau* Catherineta.

« A présent du vaisseau *Catherineta* je « vous veux raconter. Sept ans et un jour « de plus, il alla sur les eaux de la mer. « On n'avait plus rien à manger, à man- « ger on n'avait plus rien. On fit tremper « des semelles de bottes pour s'en nourrir « le dimanche. Mais la semelle était si « dure qu'on ne put l'avaler. On tira au « sort pour voir qui il faudrait tuer. Le « sort désigna le capitaine général.

« — Monte, monte, petit matelot, monte « sur le grand mât, regarde si tu vois les « terres d'Espagne ou les plages de Portu- « gal. — Je ne vois point les terres d'Es- « pagne ni les plages de Portugal. Je vois « sept épées nues, toutes pour te tuer. — « Plus haut, plus haut, matelot, plus haut « sur le grand mât! Regarde si tu vois « les terres d'Espagne ou les plages de « Portugal. — Bonheur! (*alviçarar*, « étrenner) capitaine, mon capitaine géné- « ral, je vois les terres d'Espagne et les « plages de Portugal! Aussi je vois trois

« jeunes filles sous un oranger. Une occu- « pée à coudre, une autre avec sa que- « nouille à filer, et la plus belle de toutes « est au milieu à pleurer. — Toutes trois « sont mes filles : oh ! que je voudrais les « embrasser ! La plus belle de toutes, avec « toi je la veux marier. — Je ne veux votre « fille qui vous a coûté à élever. — Je te « donnerai tant d'argent que tu ne le « pourras compter. — Je ne veux point de « votre argent qui vous a coûté à gagner. « — Je te donne mon cheval blanc qui ja- « mais n'eut son pareil. — Gardez votre « cheval blanc qui vous a coûté à dresser. « — Que veux-tu, mon matelot? quels « présents ai-je à te donner ? — Je veux le « vaisseau *Catherineta*, pour avec lui na- « viguer. — Le vaisseau *Catherineta*, ami, « est au roi de Portugal ; mais, ou je ne « suis pas ce que je suis, ou le roi te le « donnera. » (Traduit du *Cancioneiro e romanceiro geral*. de Th. Braga Porto, 1867, t. III, p. 58.) Braga a retrouvé dans les Açores cinq variantes de ce romance et les a données dans un autre recueil : *Cantos populares do archipelago Açoriono* (Porto, 1869), pages 285, 87, 89, 92, 95. — Une version rappelée par l'*Intermédiaire*, ci-dessus col. 150, semble se rapprocher beaucoup du romance portugais.

POGGIARIDO.

—

Si j' n'étais pas une femm' comm' il faut (XII, 98, 150). — Aoriste Vasistas, Gugusse et A. D. envoient quelques variantes du texte publié qui sont restées dans leur souvenir plus ou moins fidèle. Ces variantes, peu importantes d'ailleurs, ne sont pas des « épurations »... Or, il ne faut pas abuser des meilleures choses ni trop prolonger carnaval en carême. [*Réd.*]

—

Pantalons (XII, 98). — J'ai consulté, sur ce sujet *shocking*, quelques dames âgées fort au courant, depuis longtemps, de toutes les modes nouvelles. J'ai appris que c'est vers 1850 environ que les *pantalons* de dames firent leur apparition. J'ignore les circonstances qui nécessitèrent cette prise d'armes... défensives... contre le froid. Quant à la morale — *point capital* — je ne la crois pas plus sauvegardée qu'auparavant. Voir, pour s'en convaincre... les nouveaux modèles.

LÉON FOX.

— Que les femmes aient de tout temps désiré porter la culotte et y aient souvent réussi, personne de nous ne l'ignore ; cependant l'usage effectif de ce vêtement ne remonte en France qu'à une époque assez rapprochée. Il me paraît avoir suivi, mais à distance, la mode des basquines et des vertugades, contre laquelle tonnèrent en vain les foudres des églises et les édits des rois et des parlements. On sait qu'en 1619 le Parlement d'Aix ayant rendu obligatoires les ordonnances lancées contre l'exagération des vertugadins, les dames de la généralité s'empressèrent d'obéir, à l'exception d'une seule, Madame veuve de la Coste, qui, appelée en justice, comparut avec l'attirail même du délit incriminé. Le tribunal fulminait déjà contre une pareille audace, lorsque d'un mot la dame fit tomber, comme par enchantement, la colère de ses juges. Elle déclara sur l'honneur que cette exagération de hanches n'était qu'un don de la nature. Le cas devenait délicat ; une voix inconsidérée prononça même le mot de vérification, mais la justice, contre l'avis de ce nouveau saint Thomas, se déclara satisfaite, et la dame put se retirer sans être forcée de répéter pour sa défense : « Vide, Thomas, Vide latus, Vide *et cætera*. »

Cent ans après, le vertugadin se transforma en paniers, et le père Duguet, oratorien, se prit à fulminer contre leur indécence : « L'enflure des paniers porte à l'esprit l'idée de nudité ; l'impression qui en reste salit l'imagination, etc. » En sorte que, après avoir longtemps résisté, les femmes se décidèrent à mettre des caleçons, ce qui inspira, en 1763, un petit conte libre très plaisant : *Le caleçon des coquettes du jour*, dans lequel on raconte, en vers badins, le danger des paniers dans les chutes ou par un coup de vent, et l'invention des caleçons qui en résulta.

Disparue avec l'ancien régime, cette mode fut reprise, avec l'aide d'autres moyens, sous le règne de Louis-Philippe : c'est l'époque des crinolines ; mais ces culs de crin, culs de Paris, ou Polissons, n'étaient autre chose que ceux dont Pierre le Loyer nous a laissé la description dans sa *Néphélococugie*. Enfin survinrent les cerceaux et c'est l'époque aussi où les femmes adoptèrent l'usage du pantalon, qui aujourd'hui est presque général, quoique la façon des robes ait été modifiée.

Est-ce un retour à la vertu ? Je voudrais le croire, mais j'en doute, et notre questionneur me paraît bien ignorant de la forme de ces pantalons, s'il croit qu'ils apportent le moindre obstacle aux surprises des sens ; les porteuses y ont mis bon ordre, car (comme disait à cette occasion certaine grande dame) on ne sait pas ce qui peut arriver. — Je renvoie, du reste, le lecteur à l'*Histoire de la Crinoline*, par A. de la Fizelière, où j'ai puisé la majeure partie de mes renseignements et qui contient sur ce sujet plusieurs pièces rares et curieuses.

A. D.

— Bien que les femmes, en portant des pantalons, puissent sauvegarder leur pudeur contre une surprise des sens, je ferais peu de cas de la pudeur d'une femme qui tiendrait à un si frêle obstacle. Je crois

plutôt que le pantalon a pour objet de diminuer le froid dans les climats tempérés, mais variables, et surtout dans les pays septentrionaux. Quoi qu'il en soit, Gudin, dans son *Histoire des Contes*, 1er vol., p. 107-108, dit que le chevalier de la Tour-Landry, « entremêlant, dans son curieux livre, tous ses récits sacrés d'histoires profanes, raconte à ses filles l'histoire d'un mari, qui, revenant au logis sans être attendu et se levant avant le jour, prend, au lieu de sa culotte, celle que le prieur d'un monastère avait oubliée près de son lit, en lui cédant la place à l'improviste. Voici ce qu'il en arriva, selon le bon chevalier. La femme, s'étant aperçue du troc, court trouver sa commère, femme experte, qui l'avait déjà tirée d'embarras. Celle-ci lui fait mettre des culottes, en met elle-même ; puis, elle va au-devant du mari, l'aborde, lui parle nouvelles, lui affirme que toutes les femmes de la ville qui ont de la pudeur ont pris l'usage de mettre des culottes, afin de se garantir des ribauds qui attaquent les femmes inopinément. Pour l'en convaincre, elle relève ses jupes, lui montre qu'elle a des culottes et le laisse convaincu qu'il a pris le matin celle de sa femme. » Le style naïf du chevalier de la Tour-Landry rend le conte plus piquant que le récit tronqué de Gudin. Mais le texte est trop long pour être reproduit en entier. Le pantalon aurait servi, sinon de garantie à la pudeur, du moins de prétexte à une malhonnête femme. Il s'agit, il est vrai, d'un conte ; mais dans ces légères narrations, si l'on ne peut les admettre comme une preuve des faits plus ou moins drôlatiques et croustillants qu'elles rapportent, on peut, cependant, rechercher des traits de mœurs. C'est à ce titre que, sinon sur la question, du moins à propos de la question, j'ai cité ici le singulier livre du chevalier de la Tour-Landry. Remarquons seulement que c'est dans un livre essentiellement moral, dans un ouvrage d'éducation, qu'un père raconte naïvement de pareilles histoires à ses filles. La liberté laissée en Amérique aux jeunes *misses* n'est pas d'invention moderne. Le chevalier croyait bon de renseigner ses filles, tout en leur donnant des instructions toutes chrétiennes.

E.-G. P.

—

Billets de Monnoye (XII, 98). — Lors des ordonnances pour la refonte des espèces, cette opération ne pouvant se faire assez rapidement pour que l'on pût payer toutes les vieilles pièces qu'on portait aux Hôtels des Monnaies, les directeurs ou changeurs en donnèrent leurs billets particuliers (1705), qui prirent le nom de *Billets de monnaie*, et devinrent dettes de l'Etat. Mais ils n'inspirèrent aucune confiance, parce qu'ils se multiplièrent d'une façon exagérée, grâce au trafic usuraire qu'en firent les agioteurs. Quelques-uns furent supprimés : on en convertit, en outre, pour vingt-cinq millions, payables en promesses des fermiers généraux à cinq ans, avec l'intérêt au denier vingt, et pour autant en billets des receveurs des finances... Mais les billets des fermiers généraux ne laissèrent pas de perdre autant que les billets de monnaie même, soit par l'impossibilité où l'on voyait l'Etat d'y faire honneur, soit par l'agiotage des gens d'affaires qui les décrièrent eux-mêmes et les retirèrent à 60 ou 80 p. 100 de perte sur la place, pour les passer en compte au roi sur le pied du capital. Ils les échangèrent depuis contre des rentes au denier vingt... » (*La France sous Louis XIV*, par Eug. Bonnemère, Sandoz et Fischbacher. 1875, t. II, p. 366.)

OL. B.

—

Sur un ambassadeur d'Angleterre (XII, 99). — Voici ce qu'une revue, très rapide il est vrai, de la traduction de l'Histoire de de Thou, par Rémond de Ste-Albine, m'a fait trouver sur la question. En 1547, Henri II reçut une ambassade anglaise. Les noms des envoyés ne sont pas donnés ; il est dit seulement que ce fut François de Briand, l'un d'eux, qui porta la parole. En 1584, la majesté du trône s'éclipsant de jour en jour, Henri III établit à sa cour les usages de celle d'Angleterre. Cette idée lui vint à l'occasion d'un entretien qu'il eut avec la femme du *comte de Stafford*, ambassadeur de la cour de Londres. En 1585, Elisabeth, reine d'Angleterre, envoya les insignes de l'ordre de la Jarretière à Henri III, et ce fut *Stanlay, comte de Derby*, qui fut chargé de les lui apporter (dans le Journal d'Henri III, il est nommé *comte de Warwick*) ; mais Stafford était toujours ambassadeur et le fut au moins jusqu'en 1588. Lors de la fuite d'Henri III, après la journée des Barricades, Brissac, gouverneur de Paris pour la Ligue, offrit des gardes, pour sa sûreté, au comte de Stafford, qui répondit qu'il les accepterait s'il était un simple particulier ; mais, qu'étant ambassadeur d'une grande reine, il ne pouvait accepter de sûreté que de la part du Roi.

E.-G. P.

— Voici les noms de quelques ambassadeurs d'Angleterre pendant les derniers Valois :

Throckmorton (1559). Smith (1562). Tomers, envoyé extraord. (1565). Norris (1567). Walsingham (1571). Valentin Dale (1574). Lord Stafford (1588).

SERGE DE V.

—

Armoiries de Laleu (XII, 100, 153). — Les armoiries d'une famille de ce nom, à Paris, sont : d'azur à deux étoiles (à 5 rais) d'argent, rangées en fasce, accompagnées

en chef d'une couronne ducale d'or, et en pointe d'un premier quartier de lune d'argent.
(Amsterdam.) J. G. DE GROOT-JAMIN JR.

—

Les Eventails-lorgnettes (XII, 101, 155). — Voyez, à ce sujet : S. Blondel, *Histoire des Éventails* (Paris, Renouard, 1875, 1 vol. in-8°), où on lit, page 95 : « Les « éventails à jour (XVII° siècle) que les « femmes portent quand elles vont à la « porte Saint-Bernard pour prendre le « frais sur le bord de la rivière, s'appellent « des lorgnettes. » — Page 96, il est dit que « Mme Achille Jubinal possède un « éventail de ce genre du temps de « Louis XIV, on ne peut plus curieux. Il « est en ivoire, entièrement découpé à « jour, avec appliques en gélatine imitant « le mica ; ce qui le faisait briller aux lu- « mières et permettait aux yeux fripons « qu'il abritait d'y voir, comme au travers « d'un rideau. Ajoutons que ces éventails, « outre les petites ouvertures vitrées pla- « cées entre les flèches, étaient parfois « munis d'une lorgnette imperceptible « placée au milieu de la rivure, qui sert à « rassembler les brins à leur extrémité. « Cette lorgnette, qu'on retrouve encore « dans quelques éventails modernes, per- « mettait de distinguer les objets éloignés, « tout en badinant avec l'éventail. »

Sous le Consulat, le goût revint un instant aux éventails à lorgnette, qui cependant furent bientôt remplacés par les éventails ovales et d'autres plus petits, dits lilliputiens. — De Jouy, dans « l'Hermite de la Chaussée-d'Antin », à la date du 31 août 1811, raconte qu'ayant été parrain, il dut acheter chez Tessier, parfumeur « à la Cloche d'or », une corbeille de baptême, et que la jeune dame de comptoir y mit entre autres deux éventails, l'un brodé en acier, l'autre en écaille blonde et *à lorgnette.* »
(Amsterdam.) J. G. DE GROOT-JAMIN JR.

—

Histoire des Galligènes (XII, 102). — « Si votre insomnie résiste à « *l'Humanité ou Histoire des infortunes du chevalier Dampierre* » (par Constant d'Orville), abandonnez-vous à « *l'Histoire des Galligènes ou Mémoires de Duncan*, en deux parties. Vous y trouverez une satire des Français très assoupissante. » Extrait de la *Correspondance de Grimm* (juillet 1765), édition Tourneux, en cours de publication, t. VI, p. 314.

UN LISEUR.

—

Réclamation du Parlement de Paris en faveur des protestants de France (XII, 103). — Il ne m'a pas été possible de découvrir le nom de l'auteur du Mémoire dont parle notre collaborateur Cz ; mais, j'ai recueilli sur le compte de l'abbé Robert quelques renseignements qui me paraissent de nature à intéresser les Intermédiairistes et que je m'empresse de leur livrer. — « Robert, Claude, né à Bar-sur-Aube, vers 1564, devint précepteur d'André Fremiot, depuis archevêque de Bourges, avec lequel il voyagea en Italie, en Allemagne et dans les Pays-Bas. Les cardinaux Baronius, d'Ossat et Bellarmin lui donnèrent des marques de leur estime. De retour en France, il fut nommé archidiacre et grand vicaire de Châlon-sur-Saône. Ce savant mourut en 1636. Le plus important de ses ouvrages est le grand recueil intitulé *Gallia Christiana*, qu'il publia, en 1625, en 1 vol. in-fol. » (Nouv. Dict. hist. portatif, Amsterdam, 1774.)

R. M.

—

Les bonnes coquilles typographiques (XII, 105). — M. Pierre Clauer a bien raison de douter qu'il ait la berlue, et que ce soit une coquille. En effet, Juvénal, Martial et Stace font allusion au commerce du verre cassé que des marchands ambulants du Transtevère échangeaient contre des *allumettes :*

Transtiberinus ambulator,
Qui pallentia sulfura fractis
Permutat vitreis.
(MARTIAL, epig. I, 62.)

M. de Rossi pense que ce commerce était fait par les juifs, qui, déjà sous les Césars, jouissaient des droits de citoyens romains. ALF. D.

—

Les inconvénients des recueils (XII, 105). — Je n'ai pas sous la main le travail de M. Gariel ; il y a assez peu de temps qu'il a été présenté à l'Académie des inscriptions, et je crois bien me souvenir qu'à cette occasion, M. Léopold Delisle a fait ses réserves sur ce que la thèse de l'auteur lui paraissait avoir de trop absolu.

G. I.

— « Je sais bien que non seulement on ne fait plus de recueils factices, mais qu'on casse ceux qui existent encore : bibliophiles et bibliothécaires sont d'accord à ce sujet. Cela se comprend. Il est impossible de trouver dix, vingt, trente, quarante et plus de pièces de même taille, elles diffèrent toutes entre elles par la hauteur ou par la largeur. Or, lorsque vous les renfermez toutes dans la même reliure, véritable lit de Procuste, le couteau du relieur abat les têtes les plus hautes pour les réduire à la hauteur des plus basses. Pour un bibliophile, l'ampleur des marges est à un volume ce qu'est à une belle tête une luxuriante chevelure. Pour lui, un livre trop rogné, comme c'est le cas dans la plupart des pièces qui composent un recueil fac-

tice, c'est une tête de femme scalpée. Pour le bibliothécaire, la hauteur des marges est de plus une assurance contre la destruction du livre ; elle lui permet en effet de le rajeunir plus souvent en substituant à une reliure usée une reliure neuve qui lui donne comme une nouvelle vie. — Pour le Conservateur d'une Bibliothèque publique, former, sous quelque prétexte que ce soit, des recueils factices, c'est manquer au plus impérieux de ses devoirs, celui de communiquer à chacun les livres de la Bibliothèque qui lui sont demandés. Or, comment fera-t-il, si dix, vingt, trente ou quarante personnes viennent lui demander chacune quelqu'un des dix, vingt, trente ou cinquante ouvrages qu'il a emprisonnés dans un même volume ? Il sera réduit, par sa faute, à ne remplir son devoir qu'à l'égard d'un seul, et à frustrer par son fait, de leur droit égal cependant, tous les autres. — En somme, bibliothécaires et bibliophiles considèrent l'acte du recueil factice comme un acte de sauvagerie, et, dans ce plus tolérant et quelque peu gaulois des mondes, il n'y a pas place pour le *scalpeur* (1) de livres. » (*La Bibliothèque de Grenoble* (1772-1878), par H. Gariel. 2e édit. *Paris, Alph. Picard*, 1878, in-8°, pag. 63-4.)

—

Inscription burlesque sur la paix de 1814 (XII, 125). — Pas si fou que cela, l'avoué Wimy ! Ancien procureur de la Commune, quelque chose comme accusateur public, il avait sans doute beaucoup à se faire pardonner : ce n'est ni le premier ni le seul qui aura fait comme le trop fameux « Colonnard, » lequel, grâce à la folie que son avocat lui a prêtée, en a été quitte pour trois mois de promenades dans les jardins d'une maison de santé, après un acte digne d'Erostrate. L'avoué Fouquier-Tinville, le collègue de Wimy, en aurait sans doute fait autant que lui, s'il n'en eût été « empêché. » — A-t-on remarqué que cette affiche est rédigée presque toute en consonnances, sorte de prose rimée sans mesure ni forme de vers ? Si l'on interroge les souvenirs des vieillards qui ont vécu en 1815, on voit avec quel élan la France entière se jette dans les bras des Bourbons, comme affolée par les dernières conscriptions de Napoléon et par ses levées en masse. Aucune des mères de cette époque ne lui pardonnait d'avoir envoyé ses enfants à la boucherie ; il y eut là un mouvement qu'on peut passer sous silence aujourd'hui, mais qui fut très réel, et qu'a enregistré l'histoire impartiale. — Par toutes ces raisons, je pencherais plutôt pour une mystification. Les avoués n'ont jamais passé que pour des gens fort rusés et fort retors. Les Arnal et les Hyacinthe aussi, sur la scène, ont l'air de parfaits imbéciles : pourtant, qui est-ce qui s'aviserait de leur faire sérieusement ce reproche ?

DOCT. BY.

—

Barbe châtaine (XII, 130). L'Académie (1835) ne donne pas de féminin à cet adjectif. J'ignore si, dans la dernière édition, elle a changé cette règle. Littré, tout en reconnaissant que l'adjectif *châtain* n'a pas de féminin, regrette cette lacune. Il reconnaît que le mot *châtaine* serait utile, et dit que quelques écrivains ont proposé de dire : une *femme châtaine*, une *barbe châtaine*. Nap. Landais partage le sentiment de Littré ; il dit que la cause de cette exception lui échappe et il la nomme une bizarrerie ; mais il conclut qu'il faut respecter la règle « jusqu'à ce que l'usage en ait fait justice. » J'avoue que je suis moins circonspect et que je n'hésiterais pas à dire et même à écrire : une femme châtaine et une barbe châtaine, comme une femme blonde et une barbe blonde.

E.-G. P.

— Par exception aux règles de la grammaire et de par l'autorité de l'Académie, non seulement l'adjectif châtain n'a pas de féminin, mais encore il est indéclinable quand il est suivi d'un autre adjectif qui modifie : « Des cheveux *châtain clair*. » N'est-il pas à désirer que l'usage fasse enfin justice d'une exception aussi inconcevable et aussi peu justifiée ? A. D.

—

Experto crede Roberto (XII, 131). — C'est évidemment la fin d'un vers hexamètre, et le nom de Robert prouve que le vers date au plus tôt du moyen âge. Entreprendre une recherche de ce genre dans les poètes de cette époque serait, à moins d'un hasard singulier, chercher une aiguille dans une botte de foin. L'histoire présente un grand nombre d'hommes plus ou moins marquants du nom de Robert. Duquel a-t-on voulu parler ? Peut-être du Roi Robert, qui avait éprouvé la puissance illimitée, actuellement insignifiante, des foudres de l'Eglise. A ceux qui auraient été tentés de les braver, à Philippe Auguste, par

(1) L'acte a son mot français, *Scalpement* (Littré) ; l'action, le sien, *Scalper* (Littré, Académie, etc.) ; l'acteur n'en avait pas, je le crée : c'est affaire faite. Je le recommande à M. Darmesteter, pour la nouvelle édition de son excellent traité : *De la création des mots nouveaux dans la langue actuelle et des lois qui la régissent* (Paris, Vieweg, 1877, in-8°). Ce mot, qui ne se trouve dans aucun dictionnaire de notre langue, pas même dans les quatre ou cinq consacrés à la langue verte et à l'argot, qui ont paru cette année, ne sera pas d'une grande utilité, puisque sa naissance est postérieure de beaucoup au décès du dernier de ceux à qui il pouvait s'appliquer. Bah ! il profitera à ces ignorants faiseurs de rognures, cartonniers qui ont l'audace de se dire artisans du noble art de la reliure.

exemple, — on a pu dire : Vous serez vaincu : *experto crede Roberto*. Croyez à l'expérience qu'en a faite Robert. L'application au roi Robert n'est qu'une conjecture; mais, quel que soit le Robert dont on ait voulu parler; il me semble hors de doute que tel a été, en général, le sens de l'avertissement donné par le poète.

E.-G. P.

— *Experto credite* se trouve dans Virgile, Æn. XI, 283. C'est du moyen âge que date le dicton. Il est cité par Burton, dans l'introduction de son *Anatomy of Melanchiola*. D. C.

— Pour les axiomes, adages, locutions proverbiales, il y a deux livres spéciaux à consulter : L'*Esprit des autres*, d'Ed. Fournier, et la *Flore latine*, de Larousse.

Dans le cas actuel, ils ne donnent pas satisfaction, du moins satisfaction suffisante. Rien dans Fournier. Quant à Larousse, il fait précéder ses exemples empruntés à Paul de Kock, à W. Scott, à Chadeuil, à Limayrac, de quelques mots qui n'expriment qu'un doute : « *Roberto*, ne serait-ce pas Robert Sorbon, renommé par sa science, sa haute raison, sa sagesse? » Et il termine par cette conclusion, peu concluante à mon gré : « Ce qui appuie cette opinion, c'est que la thèse, pour être reçu docteur en Sorbonne, se nommait *Robertine*. » Qu'est-ce que cela prouve?

Ch. L.

—

La chanson d'Eviradnus (XII, 131). — Cet Eviradnus (par un *i*, si vous y consentez) n'est pas, comme on pourrait le croire, un membre de la Lice chansonnière, c'est le héros — et c'est le titre — d'un poème de douze ou treize cents vers, d'un certain Victor Hugo. Mais ce poète est aujourd'hui si parfaitement oublié, qu'il ne faut pas s'étonner que notre questionneur n'ait jamais eu l'occasion de rencontrer ses œuvres. G. I.

— J'admets que M. M. B. ne se rappelle pas cette chanson, mais il doit l'avoir rencontrée et il la retrouvera dans la *Légende des Siècles* (1re série).

(Marseille.) Arsène.

— Quiconque a lu la Légende des Siècles, ne saurait oublier la chanson d'*Eviradnus*, le grand chevalier d'Alsace, que chantent les compagnons de la marquise Mahaud. A. D.

—

« Drôlesse et Princesse » (XII, 131). — Cette chanson est moins connue que celle d'*Eviradnus* et n'a certes pas les mêmes droits à entrer dans les *Morceaux choisis* de notre littérature; elle est pourtant loin d'être une rareté. Elle se trouve dans un grand nombre de pamphlets et de Mémoires. On peut la lire notamment dans les *Anecdotes sur Mme Du Barry* (par Pidansat de Mairobert), p. 336 de l'édition publiée sous la rubrique *Londres*, ou dans l'étude des frères de Goncourt sur la Du Barry, p. 145 de l'édition Charpentier. — Cette chanson était écrite par Jean du Barry le roué, ou tout au moins pour son compte. Quand on voit une personne d'une tenue aussi sérieuse que la duchesse de Choiseul trouver cette chanson « de très bon goût, » on est obligé de convenir que la satisfaction d'une rancune toute chaude rend singulièrement indulgent le jugement des plus sages. G. I.

— Reproduite dans les *Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barri* (s. l. 1775), in-12, page 356. La voici :

Chanson, sur un air de *la Rosière*.

Drôlesse!
Où prends-tu donc ta fierté?
Princesse!
D'où te vient ta dignité?

Si jamais ton teint se fane ou se pèle
Au train
De catin,
Le cri public te rappelle,
Drôlesse! etc.

Lorsque tu vivois de la messe
Du moine, ton père, *Gomard*;
Que la *Ramson* vendoit sa graisse
Pour joindre à ton morceau de lard,
Tu n'étois pas si fière,
Et n'en valois que mieux.
Baisse ta tête altière,
Du moins devant mes yeux;
Ecoute-moi, rentre en toi-même,
Pour éviter de plus grands maux :
Permets à qui t'aime
De t'offrir encor des sabots.

Drôlesse!
Mon esprit est-il baissé?
Princesse!
Me souvient-il du passé?

Theveneau de Morande, à qui on attribue ces *Anecdotes*, dit que cette chanson, « très satirique et de la plus grande grossièreté, » a été faite par Jean Du Barry, le galant et aimable beau-frère de la belle comtesse. Un Liseur.

—

La queue d'étoupes (XII, 132). — Je suis aussi embarrassé que M. de Loménie. Cependant je suppose que l'on a voulu parler d'une queue factice, qu'on laisse dans la main de celui qui veut s'emparer de vous. J'ai vu plus d'un pitre de la foire, qui portait une queue d'étoupes, s'esquiver, en l'abandonnant à son maître. Louis XI avait, sans doute, des agents qu'il désavouait et qui lui servaient de *queues d'étoupes*. C'est la seule explication que je puisse hasarder de ce terme, que je n'ai trouvé dans aucun de mes dictionnaires. E.-G. P.

—

Bataille de Senef, 1634 (XII, 133). — Voir « l'*Impôt du Sang*, ou la Noblesse « de France sur les champs de bataille par « Jean-François d'Hozier, » publié par Louis Paris dans le *Cabinet historique*, tomes VII et suivants. On pourra, par une recherche un peu longue, recomposer la liste des officiers tués à Senef, l'auteur ayant classé par ordre alphabétique les militaires de tous grades blessés en toute occasion de marque. L'*Impôt du Sang* a aussi été publié à part, il y a peu d'années.

Cz.

—

Costumes militaires (XII, 133). — Dans le 6e *Abrégé militaire de la France* (1739), 2e partie, p. 72, il y a une longue histoire, en seize lignes, du régiment de la Couronne de 1643 à 1735. En 1707, le chevalier de Tessé remplaça le marquis de Polastron à la tête du régiment, jusqu'en 1712, où le comte de Polastron en devint colonel-lieutenant jusqu'en 1734. Il le vendit au marquis de Charost, tué en 1735, près de Trêves; le duc d'Havré le remplaça. — L'uniforme était un habit gris-blanc, parements bleus, boutons d'étain tournés et chapeau bordé d'argent. Mon exemplaire étant incomplet, je n'y ai pu trouver ce qui concerne le régiment d'Albigeois.

Cz.

—

La guillotine (XII, 134). — Le journal de Prudhomme: *Les Révolutions de Paris*, qui est accompagné de gravures faites à l'époque et pour les besoins de la publication, va renseigner le collabo Patchouna. — L'instrument de mort se trouvait près du piédestal de la statue renversée de Louis XV, laquelle était là où se trouve l'obélisque, et entre le piédestal et les chevaux de Marly, non loin de la fontaine qui semble laver éternellement le pavé. Dans la gravure de l'exécution de Louis XVI, le piédestal est vide et la lunette de l'instrument le regarde. Dans celle de l'exécution de la reine, il porte une statue de la Liberté, et la tête de la patiente est placée en sens inverse. Il en est de même dans l'estampe de la mort de Philippe-Egalité. Le couperet est une sorte de lame de sabre en forme de virgule, et les bâtiments du Garde-meuble sont dans le fond. — Je trouve, pour ma part, que ce n'est que dans des gravures ou dans des écrits du temps qu'il faut aller chercher la note vraie sur la Révolution et, en général, sur les événements de l'histoire, laquelle est plus ou moins défigurée par les écrivains postérieurs qui l'écrivent au point de vue d'un parti, quel qu'il soit. — Sous ce rapport, le journal de Prudhomme, délaissé à tort, nous offre, par ses dessins, une vue saisissante de la réalité des événements de la Révolution.

Doct. By.

—

Abel Jouan (XII, 134). — Le volume d'Abel Jouan, donnant la relation du roi Charles IX, en France, est, en effet, fort intéressant. Pour mon compte, j'y ai trouvé le passage du roi Charles IX en Auvergne, à la fin de mars 1566, ce que l'on chercherait inutilement ailleurs. Abel Jouan est qualifié *Sommier de la bouche du roi*.

AMBR. TARDIEU.

—

Portraits rares à trouver (XII, 135). — Je connais un portrait de Marcel, fait au crayon, avec la légende suivante : « *M. J. Marcel*. De la commission d'Egypte. Dutertre del. Ach. Hoart del. Constant Viguier lith. » — Cette copie a été faite, je crois, par Ach. Hoart. Autre légende : « J. J. Marcel, officier de la Légion d'honneur, ancien directeur de l'Imprimerie nationale, etc. » — Un *baron Séguier*, chef d'escadrons d'état-major, était attaché à la division de cavalerie du 16e corps, 2e armée de la Loire, 1870-71. Je le crois le fils du célèbre président.

LA MAISON FORTE.

— Je possède, en double exemplaire, le portrait lithographié du *marquis de Jaucourt*, pair de France, président de la société pour l'encouragement de l'Instruction primaire protestante. — Platier lith., imp. d'Aubert et Cie. — Je suppose que c'est le même personnage que notre collabo qualifie de ministre. Rien dans Bouillet ni Vapereau. J'ajoute que je mets volontiers à la disposition de M. Amb. Tardieu un de mes exemplaires.

Cz.

—

Les Vestris, célèbres danseurs (XII, 135). — Je ne connais pas d'ouvrage spécial sur les Vestris; mais M. Amb. Tardieu pourra trouver quelques renseignements assez détaillés dans la Biogr. Michaud, qui leur a consacré deux articles; le second se termine ainsi : « Mais, une fois leurs mérites reconnus par le public parisien, les deux cousins, voyant la place occupée pour longtemps à l'Opéra, prirent, sur l'avis même de leurs parents, le parti d'établir leurs pénates à l'étranger. » Ce qui est en rapport avec le dire de M. A. T. Je me souviens aussi d'avoir lu quelques anecdotes sur eux dans la Correspondance de La Harpe. Je n'ai plus ce livre sous la main. M. A. T. connaît sans doute le portrait dessiné par Moreau et qui représente, dans le costume d'*Irène*, Mlle Gourgaud-Dugazon, femme de Paco-Vestris, danseur de beaucoup moindre valeur que son frère Balthazar. C'est le seul portrait relatif à cette famille, que je connaisse. M. Paul Lacroix l'a reproduit dans son ouvrage sur les institutions, usages et coutumes au XVIIIe siècle, au chapitre des Théâtres.

BELLATOR.

— Voir, dans la *Danse et les Ballets*, de Castil-Blaze (Paris, Paulin, 1832), le chapitre XIII, où il est question des Vestris. E.-G. P.

— On consultera utilement, sur le « *Diou* de la danse » et les descendants : 1° Les Mémoires secrets ; 2° Correspondance de Grimm ; 3° Lettres sur la danse, de Noverre ; 4° Almanach des Théâtres, de Leris ; 5° Hist. de l'Académie royale de musique, par Castil-Blaze ; 6° Mercure de France ; 7° Biographie Didot ; 8° *Cenni biografici su L. Vestri*, par B. Signori.
A. D.

—

Une édition de Théophile (XII, 136). — Il existe, je crois, plusieurs éditions réimprimées page pour page, à bien peu de chose près. Une édition de Lyon, A. Cellier fils, 1677, que j'ai sous les yeux, contient, dans la première partie 238 pages, dans la deuxième 249. Il doit manquer, outre le titre, à l'exemplaire décrit, un portrait de l'auteur et une dédicace « à monsieur du Pays », qui d'ordinaire n'est pas comprise dans la pagination. Les vers de Scudéry ne s'appellent pas préface ; ils ont pour titre : *Le Tombeau de Théophile*.
G. I.

— Brunet donne la réponse suivante : « *Paris, Nicolas Pepingué*, 1662, 2 tomes en 1 vol. petit in-12 de 239 et 250 pp. »
LA MAISON FORTE.

—

Illustrations par Sigalon (XII, 138). — Sigalon est connu par de grandes œuvres : « La Courtisane ; la Délivrance de S. Pierre ; Locuste (musée de Nimes) ; Athalie faisant massacrer les enfants de son fils (musée de Nantes) ; la Vision de S. Jérôme ; le Baptême du Christ (cathédrale de Nimes) ; le Christ en croix (à Issingeaux) ; la copie du Jugement dernier de Michel-Ange (Ecole des Beaux-Arts, à Paris) ; nombreux portraits faits à Nimes. Mais ses dessins et illustrations, probablement en petit nombre, ne paraissent pas avoir laissé de traces. Du moins, il n'en est pas question dans le 6e volume du Magasin Pittoresque, p. 205-208, ni dans la notice du Catalogue du Louvre, par M. Villot (1855). Je crois me souvenir que, dans les lettres d'Hippolyte Flandrin, que je n'ai pas sous les yeux, et où il est souvent parlé de Sigalon, M. Ch. L. trouverait quelques mots sur ce sujet.
E.-G. P.

—

L'œuvre de Bertall (XII, 138). — Bertall a illustré plusieurs des jolis volumes de la Collection Hetzel, publiée de 1845 à 1847 : 1° La Bouillie de la comtesse Berthe, 150 vignettes ; 2° Histoire d'un casse-noisettes, 220 vig. ; 3° Aventures du prince Chènevis, 100 vig. ; 4° Vie de Polichinelle, 100 vig. ; 5° Paris dans l'eau, 120 vig. En 1847, il illustrait encore les *Guêpes*, d'Alphonse Karr (janvier à mai), format in-18, et, en 1848, les *Guêpes hebdomadaires*, du même, éditées par Hetzel et publiées par livraisons, du 15 mars 1848 au mois de juin suivant. Chaque livraison grand in-8° renfermait une grande planche tirée à part. (Cette publication n'a eu que 13 ou 15 livraisons.) A la même époque, Bertall était le principal dessinateur de la *Revue Comique* (1848-49), 2 vol. grand in-8°, et du *Journal amusant*, devenu plus tard le *Journal pour rire*. En 1850, il illustrait la *Physiologie du goût*, de Brillat-Savarin (in-8°, publiée par de Gonet) ; en 1852, les *Hôtels historiques de Paris* (in-8°, Paris, Lecou), avec la collaboration d'autres artistes. On lui doit la plupart des vignettes du *Monde tel qu'il sera*, par Souvestre (Paris, 1846) ; toutes celles des *Petites misères de la vie conjugale*, de Balzac (grand in-8°, Paris, s. d. (1846), édité par Chlendowski, et un grand nombre d'illustrations du *Diable à Paris* (2 vol. grand in-8°, Paris, Hetzel, 1846). — Le dernier beau livre qu'il ait illustré a paru il y a quelques mois ; l'*Histoire de la Poste*, par le baron Rothschild.
UN LISEUR.

—

Rouget de Lisle (XII, 137). — Le volume *Essais en vers et en prose*, par Rouget de Lisle (Paris, de l'imprimerie de P. Didot l'aîné, 1796, an V de la République), forme un volume in-8° de 157 p., plus cinq pages de musique gravée, placées à la fin. Il commence par une dédicace à Méhul (pages 1 et 2) ; — *Epître au Caumartin de S. Ange* (1789) ; — *Olympe* *, à Mme Pas..., sur sa grossesse (Grenoble, 1786) ; — à Nice * à Mme de Meff... (Mont-Dauphin, 1785) ; — *L'autre Aspasie* *, à Mme de L'Es... ; — *L'argument rétorqué* (conte en vers) ; — *L'Epoux malheureux* * ; à Mlle de R..., novice à l'abbaye de Lons-le-Saunier ; — *A Nice* * (n° 2) ; — *Chant funèbre sur la mort de Victoire d'Arc* ; — *Romance*, à Hélène C... ; — à la même (1786) ; — *à Mme Pla...* ; — *Allégorie* parodiée sur un air de Pleyel, à M. et Mme de G... ; — *Le lendemain des Noces*, à Mme R... ; — *Hymne au Soleil couchant* *, à Julie de Lum... (1786) ; — *Le chant des combats, vulgairement l'Hymne des Marseillais* *, aux mânes de Sylvain Bailly, premier maire de Paris. *Exegi monumentum...* (Horace, ode 24, liv. 3). Strasbourg, jour de la proclamation de la guerre (le chant n'a que les 6 strophes) ; — *Adelaïde et Monville*, anecdote (en prose) ; en regard du titre, une jolie figure de Le Barbier, gravée par Gaucher (p. 63 à 98). Dans cette anecdote se trouve intercalé *l'hymne à l'Espérance* * dont la musique est gravée à la fin du volume. — *Roland à Roncevaux*, chant de

guerre *; aux mânes de Frederick Diétrich; premier maire de Strasbourg; — *Hymne à la Raison**, à mon ami Pourtier-Lernaud; — *Vers* à M. et Mme de L...; — à *Laure*, masquée en pierrot dans un bal; — à *Emilie* Du Ch... *; — *Le Curé et le Bedeau* (conte en vers); — *Epitaphe de Rosette* (jolie serine); — *L'Homme reconnaissant, à Dieu* *, hymne imité d'Adisson; — *à Célestine* de Ranc... *; — *Les héros du Vengeur*, chant national, aux marins français; — à D...; — *Le chant de Thermidor* *, hymne aux mânes de Victor Broglio; — à de V...; — *Hymne à la Liberté*, aux mânes d'Achille du Chastelet (musique de Pleyel); — à Mme de L...; — *Tom et Lucy*, romance historique; — *Hymne au Printemps* *; *Moi* (Strasbourg, 1er mai 1792); — *à Zulmé*.

Au bas de l'*Hymne à la Liberté*, se trouve la note suivante : « Le fonds de « cet hymne date des commencements de « la Révolution. Il fut exécuté à Strasbourg, à la cérémonie de l'acceptation « du premier acte constitutionnel. Traduit « en allemand sur le même rhythme, il « passa le Rhin et fut accueilli avec transport par les habitants de Brisgaw. Souvent, de la rive libre du fleuve j'ai entendu le rivage opposé retentir de ce « chant, consacré à la liberté française. « Les circonstances l'ont soumis à bien « des changements, puisse-t-il ne plus en « subir! »

Voici la description complète du volume, demandée par le questionneur. Toutes les pièces marquées d'un * ont été mises en musique par Rouget de Lisle, ainsi que le dit une note (page 7), avec accompagnement de piano ou de harpe et de violon, et elles se trouvent au magasin de musique, rue des Fossés-Montmartre, nº 4; chez Pleyel, rue des Petits-Champs, nº 24, et chez les frères Gaveaux, passage Feydeau.

Si le collabo « Un Centron » est curieux de voir l'édition originale de *la Marseillaise*, dont on ne connaît que deux ou trois exemplaires, je me ferai un plaisir de le conduire chez un amateur qui possède un de ces exemplaires dans une condition de conservation remarquable. Cette édition originale, de format oblong (comme l'étaient jadis tous les morceaux de musique), est intitulée : « *Chant de guerre | pour l'armée du Rhin | dédié | au maréchal Luckner | à Strasbourg | de l'imprimerie de Ph. J. Dannbach, imprimeur de la Municipalité*. » | S. d. (1792).

La seconde page, sur le verso de ce titre, contient la 1re strophe avec la musique (le chant seul et l'indication du mouvement : *temps de marche animé*) typographiquement imprimée, et, au bas du chant, les strophes 2 et 3. Sur la 3e page, se trouvent les strophes 4, 5 et 6.

UN LISEUR.

— Au Catalogue des livres composant la bibliothèque de M. Ruggieri (Paris, Labitte, 1873, in-8º) on trouve, page 266, un grand nombre d'opuscules publiés à l'occasion de la fête de la Raison, parmi lesquels on remarque l'hymne de Rouget de Lisle dont j'ai parlé et qui est ainsi décrit : *Hymne à la Raison*, par Joseph Rouget de Lisle, capitaine au corps du génie, auteur du chant Marseillais. A Paris, de l'imprimerie de la rue de Vaugirard, nº 970. L'an II de la République.

PAUL PINSON.

— *Le Chant du Combat*. A Bonaparte. Par Joseph Rouget de Lisle. A Paris, de l'imp. de Pierre Didot l'aîné, an VIII, in-4 de 7 p. — *La Matinée*, idylle. Par M. R. D. L. A Paris, de l'imp. de Firmin Didot, 1818, in-8º de 11 p. Musique gravée p. 10 et 11. LA MAISON FORTE.

—

La Chasse au Tir, poëme en cinq chants (XII, 138; II, 332; V, 337; IX, 521). — Je renvoie Ulric à ma réponse, IX, 521. — L'auteur signe « Besnard » au bas du cul-de-lampe de cette même page 7, indiquée par les auteurs de la question. Besnard est inconnu; les attributs du cul-de-lampe indiqueraient-ils un géographe ou bien un astronome? Le cul-de-lampe, avec attributs de chasse, de la p. 84 est signé « Lafond. » — Nous avons affaire à un chasseur, je pense? — Voilà deux auteurs : Besnard et Lafond. — Inconnus.

H. DE L'ISLE.

—

Reliure à l'Oiseau (XII, 139). — Derome reliait avec moins de fantaisie (que Pasdeloup) et plus de solidité; le maroquin plein était son fait. Il le guillochait de dorures élégantes et sobres, imprimait sur le dos, entre les nervures, son joli fer de l'*oiseau* aux ailes déployées, quand c'était un volume de choix et recommandé, mais c'était tout. » (Ed. Fournier. *L'art de la reliure en France aux derniers siècles*, Paris 1864, in-12.) UN LISEUR.

—

Ex-Libris (XII, 139). — J'appuie fortement la motion de notre collaborateur d'Irlande, attendu que j'avais l'intention de faire dans l'*Intermédiaire* une proposition analogue. Il me semble qu'il serait agréable à ceux d'entre nous qui ont des ex-libris de les échanger contre ceux de leurs confrères. Pour commencer, j'envoie le mien à Dublin.

(Marseille). ARSÈNE.

— Je désirerais un ex-libris du chevalier de Folard, en bon état, et un livre armorié sur les plats, des armes de *Brue*, tel que

J. Guigard en décrit un dans son Armorial du Bibliophile. MONREPOS.

— Notre correspondant a omis de joindre nom et adresse. Voir l'avis de la couverture. [*Réd.*]

Trouvailles et Curiosités.

Inventaire des reliques de l'Eglise collégiale de Saint-Nizier de Lyon, en 1575. —

Certaines et diverses reliques qui ont esté trouvées dans une boîte carrée, lesquelles, cejourdhuy XXV° octobre, ont esté remises et baillées à mons. le secretain (sacristain, premier dignitaire du Chapitre) de Saint-Nizier; le nombre desquelles s'ensuyt comme elles sont subscriptes :

Premièrement, certain reliquiere du mont de Syon, là où N. S. rapparut à ses apostres, là où il institua le saint sacrement de l'autel et lava les pieds à ses apostres.

De reliquiis sanctæ Domicellis, virginis et martyris.

Reliquiaire de saint André, apostre.

Reliquiaire de la saincture de sainte Marguerite.

Certain ossement d'Adam et d'Eve.

De capite sancti Laurentii.

De reliquiis sancti Hilarii.

De reliquiis sanctæ Potentianæ, virginis.

De reliquiis brachii sancti Christophori.

De reliquiis Petri, fratris sancti Marcellini.

Lapis de monte Calverio.

De reliquiis sancti Bartholomei.

De reliquiis sancti Christophori.

Une pierre où N. D. se cacha pour allecter N. S., quand Hérode tuoit les innocens.

Reliquiæ sancti Fabiani. martyris.

Lapis de loco in quo Christus ter oravit et sudavit sanguinem et aquam.

Reliquiæ de bracchio sancti Sebastiani, martyris.

Deux pierres du lieu où monsieur saint Jehan Baptiste naquit et où N. D. visita sainte Elisabeth.

De reliquiis sanctæ Mariæ Magdalenæ.

De reliquiis sanctæ Barbaræ, virginis et martyris.

Une pierre de la vallée de Josaphat, où saint Etienne fut lapidé.

De ligno sanctæ crucis D. N. J. C.

Lapis de loco in quo nata fuit virgo Maria.

De reliquiis sanctæ Suzannæ.

Reliquiæ sancti Barnabe, apostoli.

Une pierre de la roche qui se fendit quand N. S. expira et en ce lieu coulla grande abondance de sang.

Reliquiæ sancti Martini.

Une pierre du lieu où N. S. naquit.

De porta per quam Christus transivit, portans spinam coronam.

Lapis de loco ubi angelus dedit palmam beatæ Virgini.

Reliques de deux pierres données par N. D.

Trois pierres apportées de Hyerusalem.

P. c. c. ANASTASE COPHOSE.

—

Joachim du Bellay et Adrien Turnèbe. — M. Ed. Fournier a inséré, dans le t. X de ses « Variétés historiques et littéraires », deux pièces de vers publiées à Poitiers en 1559, par du Bellay, sous le pseudonyme de *J. Quintil du Troussay*. La première, *Nouvelle manière de faire son profit des lettres*, est indiquée comme traduite, et, dans l'édition de 1574 des œuvres de ce poète, on trouve cette mention : « Traduction d'une épistre latine sur un nouveau moyen de faire son proufit des lettres. » M. Ed. Fournier ajoute : « De qui est cette épître latine? C'est ce que nous n'avons pu découvrir. »

Mon édition des Œuvres françaises de J. du Bellay, qui passe pour la plus complète (Rouen, chez la Vefve Thomas Mallard, devant le Palais, à l'Homme armé, MDXCVII), désigne Turnebus, comme auteur de l'original latin. A. D.

—

Bévues et méprises. — Un écrivain anglais, M. Wheatley, a signalé récemment quelques erreurs qui se rencontrent dans diverses publications importantes ayant vu le jour en France. Peut-être ont-elles déjà été relevées ; nous l'ignorons, et nous les mentionnerons rapidement.

La Biographie universelle contient un long article consacré à un bénédictin du X° siècle, Nicolas DONIS. Or, il n'a point existé d'écrivain de ce nom. Ce moine s'appelait *Nicholas*, et la dénomination : *Dominus Nicholas*, a induit en erreur le baron Walckenaër, qui était cependant un fort laborieux et très estimable érudit.

La Nouvelle Biographie générale, éditée par la maison Didot, sous la direction de M. Hœfer, renferme un fort long article (tom. VIII, col. 395-412) sur le chef des Mormons, Brigham-Young ; elle le nomme Brigham le Jeune. Le mot Young en anglais signifie bien *jeune;* mais en cette circonstance ce n'est nullement une épithète, et ce mot fait partie du nom du prophète.

Nous connaissons un ouvrage en deux volumes, dans lequel l'avènement de la Réforme proclamée par Luther est signalé comme ayant précédé la découverte de l'Amérique !

Un savant naturaliste, Agassiz, mentionnant un opuscule relatif à l'entomologie, désigne pour auteur le docteur J. K. Broch. De fait, ce docteur ne s'est fait connaître que par les initiales J. K.; elles étaient dans un catalogue, suivies du mot *Broch*. (en abrégé, *brochure*), et c'est ainsi que s'est trouvé fabriqué un nom propre fantastique. Exemple, entre mille, servant à démontrer les inconvénients de parler d'un livre qu'on n'a point vu et examiné. A. R.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

7003. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 262

10 Avril
1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

AVIS. — *L'abondance des matières entraîne quelques ajournements. Rappelons aussi que, la copie de chaque numéro devant être prête les 1er et 15 du mois, ce qui arrive après ces dates se trouve généralement renvoyé au numéro suivant.*

A NOS CORRESPONDANTS. — Se conformer aux recommandations ci-contre (verso de la couverture).

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, 183, l. 14, *lisez :* Melancholia.

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire,* boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tous ce qui regarde les Abonnements les mandats, les réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes de l'*Intermédiaire* sont en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année, **12** fr.; 8e année, **12** fr. etc. — Un numéro détaché, **60** centimes.

LA STATUE DE BÉRANGER

Le journal *La Chanson* a émis l'idée de consacrer la mémoire de Béranger par une statue qui serait placée dans le square du Temple, près la rue où il est mort, et inaugurée le 19 août 1880, centième anniversaire du jour où naquit à Paris le grand Chansonnier national.

L'appel adressé à tous par *La Chanson* a éveillé les plus vives sympathies, ainsi que le constatent les lettres d'adhésion chaleureuses que ce journal vient de publier. En voici deux, entre autres :

« *Paris,* 3 *février* 1879. — Comme ami de Béranger, et le plus ancien sans « doute de ceux qui vivent encore, je ferai volontiers parti du Comité formé pour « lui élever une statue. Veuillez donc me comprendre parmi ceux qui adhèrent « avec le plus d'empressement et de sympathie au projet dont l'heureuse initiative « est due à votre journal. Agréez, etc. » « MIGNET. »

« *Nice,* 1er *février* 1879. — Vous ne pouvez douter de ma vive sympathie pour « l'œuvre patriotique de la statue de Béranger. Je vous remercie d'avoir pensé à « moi et je vous envoie, etc. » « GUSTAVE NADAUD. »

Le Comité de la Statue de Béranger est dès à présent constitué : MM. Victor HUGO, président d'honneur ; MIGNET, LEGOUVÉ, Henri MARTIN, del'Académie française ; — G. NADAUD, BAILLET, BURANI, IMBERT, ECHALIÉ, CHEBROUX, L. H. LECOMTE, A. PATAY, PONSARD, Ch. VINCENT, chansonniers; — Edm. ABOUT, P. AVENEL, BOITEAU, CHAMFLEURY, CASTAGNARI, CLARETIE, Em. de GIRARDIN, A. HÉBRARD, etc., publicistes, — en font partie.

Le Comité a fixé au 1er mars l'ouverture d'une souscription publique. — On souscrit chez M. PATAY, éditeur de *La Chanson*, rue Bonaparte, 18, et chez M. MURAT, rue des Archives, 6.

XIIe Année.
N° 262.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

10 Avril 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Portrait du Jésuite. — Quel est l'auteur des vers suivants, qui ont été découpés dans un vieux livre :

Avoir quitté le monde, estre sans volonté,
Vivre à guise d'autruy, priser l'obéissance,
N'avoir rien comme sien, aimer la patience,
Avoir le corps, le sens, et l'esprit bien dompté,
Vivre en terre, de cœur estre au Ciel jà monté,
S'espier, se tancer, chérir sa conscience,
Parler peu, faire assez, monstrer simple pru-
[dence,
Honorer tous, vouloir n'estre pour rien compté,
Joyeux avecques l'un, avec l'autre estre triste,
Veiller, prier, jeusner, et se plaindre si peu,
De l'un à l'autre pôle annoncer le vray Dieu,
Regagner l'hérétique, convaincre l'athéiste,
Pour Jésus endurer l'eau, le glaive et le feu :
Cela, mon cher amy, c'est estre Jésuiste.

P. le B.

—

Parodie des vers de Voltaire adressés au chancelier Maupeou. — Les vers de Voltaire commencent ainsi :

Je veux bien croire à ces prodiges
Que la Fable vient nous conter.....

Voici les premiers vers de cette parodie :

Je veux bien croire à tous ces crimes
Que la Fable vient nous conter;
A ces monstres, à leurs victimes
Qu'on ne cesse de nous vanter....

Connaît-on l'auteur de cette parodie ?

H. de l'Isle.

—

Un couplet perdu. — Il commence ainsi :

J'entends, à gorge déployée,
Rire par-ci, rire par-là.....

On le chantait au commencement de 1773. Est-il connu ? L'auteur ?

H. de l'Isle.

—

Une lettre autographe de Millevoye. — Dans le Catalogue des Autographes rares et curieux composant la collection de feu M. de Saint-Aubin (Paris, Gabriel Charavay, 1879, in-8), dont la vente a eu lieu le mardi 25 mars dernier, on a vendu une lettre autographe de Millevoye adressée, d'Abbeville, en 1812, aux libraires Treuttel et Wurtz, chez lesquels le poète avait été commis en 1800. Le rédacteur du Catalogue caractérise ainsi cette lettre, qui n'a pas moins de trois pages in-4° : « Belle et intéressante épître sur sa *Dame du Lac.* »

J'ai préparé, depuis bien des années, une édition des *Poésies complètes* de Millevoye, édition qui est sous presse et qui paraîtra dans peu de mois, en trois volumes in-12, avec d'admirables eaux-fortes de Lalauze, chez l'excellent éditeur et imprimeur A. Quantin. Eh bien ! je n'ai trouvé nulle part aucune trace d'un poème ou d'une pièce de vers de Millevoye sur la *Dame du Lac.* Ne serait-ce pas une traduction du poème de Walter Scott, *the Lady of the Lake*, qui avait paru à Londres, avec un prodigieux succès, en 1810 ? Dans tous les cas, cette traduction en prose ou en vers n'a pas été publiée. Je m'adresse à l'*urbi et orbi* des Intermédiairistes.

Bibliophile Jacob.

—

Origine du mot Sans-culotte. — Je lis, dans l'ouvrage de Touchard-Lafosse dont j'ai déjà parlé, l'anecdote suivante sur l'origine du mot *sans-culotte.* « Mesdames de Coigny et de P..., qui assistaient à une séance de l'Assemblée nationale, pendant un discours de l'abbé Maury, relevaient, par une improbation hautement exprimée, les principes anticonstitutionnels que cet orateur émettait, et que, nonobstant leur rang, elles étaient loin de partager. Impatienté des continuelles interruptions que ces dames se permettaient, et des gestes expressifs dont elles accompagnaient leur *aparté* bruyant, l'abbé s'écria, en désignant les causeuses : « Monsieur le président, faites taire ces deux sans-culottes ! » Cette désignation fit fortune ; on la donna bientôt aux partisans zélés de la Révolution, qui se firent honneur de l'accepter. Maury était presque fier d'une telle invention ; on l'a plusieurs fois entendu, pendant son émi-

gration, en revendiquer la paternité; ce qui prouve au moins que la dignité n'était pas un des attributs distinctifs du caractère de cet ecclésiastique. »

Si cette anecdote n'est pas apocryphe, la paternité du mot *Sans-culotte* appartient incontestablement à l'abbé Maury. Mais peut-on avoir confiance dans l'auteur des Chroniques de l'Œil-de-Bœuf? Je pose la question sans la résoudre.

P. NONSPI.

—

Lacune dans la langue française.—J'ai, depuis longtemps, été frappé d'une des plus singulières bizarreries de la langue française. C'est une lacune qu'il serait bien désirable de voir combler. Un grand nombre d'animaux n'ont pas de masculin ou de féminin, absolument comme s'ils n'avaient pas les deux sexes. D'autres ont un nom *masculin* pour les *femelles*, ou un nom *féminin* pour les *mâles*. Puisque, conformément à la logique des choses, on dit un cheval et une cavale, un lion et une lionne, etc., pourquoi ne dirait-on pas un éléphant et une éléphante, un passereau et une passerette, un chardonneret et une chardonnerette, etc., etc.? N'est-il pas ridicule de dire *une* panthère *mâle*, *un* hareng *femelle*, *un* chamois *femelle*, *une* carpe, *une* sangsue *mâle*, etc.? Dirait-on *une mâle* et *un femelle?* On dit pourtant *une* outarde *mâle* et *un* outardeau *femelle!* C'est un incroyable pêle-mêle de mots, qui, ainsi que le dit J.-B. Rousseau, *hurlent d'être accouplés*. Il y a plus: pourquoi la femelle du sacre est-elle *un sacret*, et la femelle du laneret est-elle *un lanier?* Je ne cite pas les innombrables exemples de ces anomalies; plusieurs numéros de l'*Intermédiaire* n'y suffiraient pas. Il n'est besoin que de poser la question pour en démontrer l'importance et pour faire sauter aux yeux la nécessité d'une réforme radicale. Y a-t-il indiscrétion à proposer aux lecteurs de l'*Intermédiaire* d'en prendre l'initiative? La langue y gagnerait en précision et en logique.

E.-G. P.

—

Sources celtiques. — A l'occasion de certains noms, il n'est pas rare de trouver, dans des ouvrages de géographie, linguistique, etc., des indications comme celle-ci: « Dérivé du celtique, — vient de la langue celtique. »

C'est là une manière bien commode d'expliquer une étymologie. Mais comment vérifier? Je serais très reconnaissant à mes coabonnés de l'*Intermédiaire* qui voudraient bien m'indiquer des *sources celtiques* authentiques (Dictionnaires, grammaires, lexiques, etc.) où l'on pourrait puiser des renseignements sérieux et dignes de foi.

M. FRABAL.

—

Noms des départements, en vers. — On s'est amusé, paraît-il, à mettre *en vers* les noms de tous les départements de France, en s'imposant pour règle de faire tenir dans un seul vers le nom d'un Département et celui de son Chef-lieu, ainsi que le montrent les exemples suivants:

Dans un tissu de *tulle* on se sent le *corps aise*...
A*borde, ô* vieux pécheur, au *giron de* l'Eglise...
En *vendé*miaire on fit marcher *Hoche sur Riom*...

etc., etc. Ce travail peu poétique a-t-il été publié intégralement quelque part?

F. B. M.

—

J. Lemire. — J'ai un assez joli portrait de J.-J. Rousseau, format petit in-4°. L'auteur de la *Nouvelle Héloïse* est représenté en buste, placé sur un socle. Une guirlande de feuilles de chêne repose sur le socle, en passant derrière le buste. Le tout dans un ovale entouré d'un double encadrement carré. Noms d'artistes, à la pointe. On lit, en toutes lettres, à gauche: « Dessiné par J. Lemire »; à droite: « Réduit et gravé par Delvaux. » Ce dernier est très connu comme graveur, mais jamais je n'ai entendu parler du dessinateur. L'original ne devait pas être une peinture, puisqu'il y a: « *dessiné* par... » Ce portrait est très ressemblant. Quel était donc ce J. Lemire? Etait-ce un frère de Noël Lemire, un des plus fins graveurs de son temps, pour l'illustration des livres? Je fais appel aux iconophiles de l'*Intermédiaire* pour obtenir quelques renseignements sur cet artiste. J'ai consulté l'ouvrage du baron Portalès, et n'ai rien trouvé, ni dans les biographies des artistes en renom, ni dans la nomenclature assez nombreuse des artistes secondaires mentionnés à la fin du 2e volume.

INMOR.

—

Collectionneurs et Marchands d'estampes. — Je serai très obligé à celui qui me donnera les cinq ou six adresses des principaux marchands d'estampes de Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg et autres grandes villes d'Europe. Je forme une collection considérable de portraits, dans un but historique, et j'ai besoin de fouiller un peu partout, c'est-à-dire d'entrer en correspondance soit avec les marchands d'estampes, soit avec les collectionneurs. J'ai un grand nombre de portraits en double. Je ferais volontiers des échanges. Soit dit en passant, les portraits gravés sont devenus fort chers à Paris. Certaines épreuves atteignent des prix exagérés dans les ventes publiques. J'ai remarqué que les portraits d'ecclésiastiques, de moines et de religieuses sont très difficiles à trouver. A quoi cela tient-il? Tous les iconophiles savent que la Bibliothèque Nationale, à

Paris, possède une collection de 120,000 portraits, classés par lettre alphabétique. Cette collection, malgré ce chiffre énorme, est loin d'être complète. On n'y trouve pas certains portraits, dont plusieurs de célébrités. Je désirerais connaître les noms de grands collectionneurs de portraits habitant soit Paris, soit les principales villes de la France. Ma collection de portraits comprend uniquement des personnages *nés à Paris*. J'ai fait dessiner les traits de certaines célébrités parisiennes, dont les portraits sont conservés dans nos musées, ce qui m'a permis de réunir 5 à 6,000 gravures, lithographies, dessins, photographies. La ville de Paris possédait une magnifique collection de portraits de Parisiens, qui a été brûlée, en 1871, dans l'incendie de l'hôtel de ville. Je cherche à reconstituer cette belle collection, et, dans ce but, j'ai dressé la liste des personnages nés à Paris, dont il existe des portraits gravés ou lithographiés.

AMBR. TARDIEU.

Les Trésoriers du Roi.— La comptabilité du Domaine royal concernait la Chambre des comptes, mais l'administration du revenu de ce Domaine regardait les « Trésoriers de France ou du Roi. » Pourrait-on me donner la liste chronologique de ces officiers pendant les XIVe et XVe siècles?

RENÉ DE STARN.

Nadaud et Vitrac. — A la suite de l'article que M. Martial Audoin a consacré à Mme Marie Bruneau des Loges dans la Biographie générale Didot (tome XXXI, col. 480-81), on trouve cette indication mystérieuse parmi les sources à consulter: NADAUD ET VITRAC, *manusc.* Quels sont ces deux auteurs? Où se trouvent leurs manuscrits? Je ne connais de *Nadaud*, que le spirituel chansonnier et conteur, notre contemporain, et le maçon-député du même nom, que la République a fait entrer à la Chambre des représentants. Quant à *Vitrac*, il y avait un baron de Vitrac aux Etats de Languedoc en 1652, lequel a dansé dans le *ballet des Incompatibles*, à Pézenas, avec Molière et les Béjart.

Je demande le Nadaud et le Vitrac de Mme des Loges.

CAL.

Lettres de Mme des Loges. — Un éminent magistrat est parvenu, à grand'peine, à reconstituer de toutes pièces une *Vie de* Mme des Loges, cette femme, si célèbre de son temps, admirée et glorifiée par Malherbe et Balzac, et cependant si négligée, si oubliée par les bibliographes. L'auteur de la nouvelle Vie de la *dixième Muse* (comme on appelait Mme des Loges) a découvert, a deviné un certain nombre de lettres de cette dame; mais il en cherche encore, et il s'étonne de n'en pas rencontrer dans les correspondances des écrivains protestants du règne de Louis XIII. Pourrait-on me mettre sur la piste de quelques-uns des desiderata de mon savant et honorable ami ?

Bibliophile JACOB.

Le père de Blaise Pascal, intendant-coadjuteur. — Certains biographes affirment qu'Etienne Pascal, père de Blaise Pascal, remplit les fonctions d'intendant à Rouen, de 1639 à 1648. Voici, d'autre part, ce qu'on lit dans la Vie de Jacqueline Pascal par sa sœur: « Sur la fin de l'an- « née 1639, mon père ayant été fait col- « lègue de M. de Paris dans la commis- « sion de l'intendance de Normandie, « dans la généralité de Rouen, fut obligé « d'y aller demeurer et nous y mena « tous... »

Cependant Etienne Pascal ne figure pas sur la liste des Intendants, publiée par M. Boyer de Sainte-Suzanne, sous le titre de: *Le personnel administratif sous l'ancien Régime* (Paris, 1868). Cette nomenclature ne donne que le nom de Claude de Paris, conseiller du roi, qui fut intendant à Rouen, à partir de 1638. Faut-il conclure de tout cela qu'il y a eu sous Louis XIV des Intendants en titre et des Intendants-coadjuteurs; ou bien Etienne Pascal n'a-t-il été qu'un fonctionnaire d'ordre supérieur attaché à l'intendance de Normandie ?

SED EGO.

Mariage des comédiens. — On lit dans la *Correspondance de Grimm*, à la date du 1er oct. 1769: « On peut remarquer que « MM. les comédiens italiens ordinaires « du roi ont le droit et la facilité de s'é- « pouser en légitime nœud et en face de « l'église. M. Arlequin a épousé Mme Arle- « quin très solennellement à la paroisse « Saint-Sauveur; M. et Mme Laruette ont « suivi cet exemple, M. et Mme Trial vien- « nent de le suivre. Il s'en faut bien que « MM. les Comédiens français ordinaires « du Roi aient le même privilège, et « M. l'Archevêque de Paris, leur refusant « le sacrement du mariage, les réduit au « concubinage, sans miséricorde. Ainsi, il « n'y a point de péché ni d'excommunica- « tion à jouer la comédie sur la rive droite « de la Seine, mais on est à tous les dia- « bles quand on la joue sur la rive gau- « che. »

Cette anomalie choquante était-elle exacte ? Sur quelle loi ecclésiastique s'appuyait l'archevêque pour refuser aux uns ce qu'il accordait aux autres? Il est vrai qu'entre autres acteurs de la Comédie française, Pierre Louis Du Bus, dit Préville, a épousé Michelle Salé à l'église Saint-Laurent; que François-René Molé

a épousé Hélène Pinet, dite d'Epinay, à l'église de Saint-Jean-en-Grève ; que Caïn, dit Lekain, a épousé Georgette Sirot, à Saint-Séverin ; mais ce dernier est qualifié de bijoutier, dans l'acte de son mariage, et les autres de bourgeois de Paris, en sorte que je serais porté à croire que l'absence de leur véritable profession était concertée pour leur permettre de contracter un mariage légitime : ce qui confirmerait leur exclusion des sacrements.

A. D.

—

Les Académiciens sans culottes. — On connaît cette épigramme, attribuée à Piron et placée dans la bouche de Mme de Tencin mourante (1749) :

J'ai donné tant que j'ai vécu
Une culotte à chacun des Quarante;
Respectable sénat, dont j'étais présidente,
Vous allez donc montrer le...

Que Claudine-Alexandrine Guérin, marquise de Tencin, ait fourni langes et braies à Jean Lerond d'Alembert, fruit de ses amours avec le chevalier Destouches, cela se conçoit ; mais sait-on à quelle occasion ou à quel propos elle aurait donné, chaque année, à titre d'étrennes, deux aunes de velours à chacun des membres de l'Académie française? A. D.

—

Talma. — Talma, le grand tragédien, était-il décoré de la Légion d'honneur ? Y a-t-il eu des acteurs décorés ?

Ele M.

—

Simon-la-Grenouille. — Dans la chronique qu'il donne au journal *le Temps*, sous le titre de : *La vie à la campagne*, M. de Cherville a récemment parlé (27 janv. 1879) d'un Auvergnat nommé Simon, qui, en 1775, s'était fait une réputation et une fortune en élevant et engraissant des grenouilles.

Il me souvient, d'autre part, avoir entendu vanter le talent culinaire d'un aubergiste de Riom (Puy-de-Dôme), connu sous le nom de *Simon-la-Grenouille*, qui avait acquis un grand renom pour ses plats de grenouilles.

Je serais curieux de savoir si le Simon de M. de Cherville est le même que le cuisinier qui faisait *pourlécher les badigoinces* aux gourmets de la bonne ville de Riom et des alentours.

Sed Ego.

—

Famille Belamy. — Où pourrait-on trouver des renseignements précis sur cette famille, qui, vers 1729, comptait parmi ses membres trois frères : M. Belamy, fixé à Passy ; M. Belamy, curé de Villecerf, aux environs de Moret ; enfin, Charles Belamy, avocat au Parlement, receveur des tailles en l'élection de Brioude ?

Ce dernier avait épousé Jeanne Venard, veuve de Nioche, dont elle avait eu trois enfants nés à Paris. Le 1er, d'abord si dissipé, qu'il fut question, en 1743, d'obtenir une lettre de cachet pour l'envoyer aux Indes, devint plus tard receveur des aides à Premilly, en Touraine, où il se maria richement ; le 2e, Jean Nioche des Couronnes, fut vicaire, à Paris, de Saint-Hilaire, de Saint-Germain l'Auxerrois, dont son cousin l'abbé Rausnay était curé depuis avril 1742. Il obtint ensuite, vers 1754, un canonicat dans l'église de Metz. En 1790, il fut élu officier municipal de cette ville.

On m'obligerait, en me donnant aussi quelques détails sur ces deux dernières personnes. P. le B.

—

Les ruines d'Uxmal. — Tel est le titre d'une nouvelle publiée, par M. C. de Varigny, dans la Revue des Deux Mondes (1 et 15 déc. 1878). L'action de cette nouvelle, qui a pour objet de nous faire connaître les mœurs du Yucatan, se passe dans des ruines situées à quelques lieues du port de Sisal.

Ces ruines gigantesques existent-elles ?

D. L.

—

Les Loix du roy Minos. — Je viens de mettre la main sur un volume sans nom d'auteur, que je crois peu commun, lequel est intitulé : *Les loix du roy Minos, ou Continuation du quatrième livre des Aventures de Télémaque, fils d'Ulisse, contenant plusieurs règlements pour l'administration de la justice et de la police, propre à rendre les hommes heureux*. (Amsterdam, François Honoré, 1716, in-12 de 9 ff. non chiffrés et 272 pp.) Dans la préface, le libraire s'exprime ainsi : « Quoique je ne puisse pas assurer que ce petit ouvrage soit entièrement du même auteur que ce qui a déjà paru, le lecteur connoîtra, par la netteté du style, par la justesse des comparaisons, par les beaux traits de morale, et par les sages réflexions qui y sont répandues, que tout au moins l'imitation a été très heureuse, et que même cette partie de l'ouvrage est plus utile, et d'un usage plus solide que tout ce qu'on a vu sous le titre des « Aventures de Télémaque. » J'ai consulté Quérard, Brunet, Barbier et ses continuateurs, pour connaître l'auteur de ce livre, mais mes recherches sont restées sans résultat.

En désespoir de cause, je suis forcé de faire appel aux lumières de mes collabos de l'*Intermédiaire*.

P. Nipson.

—

Histoire de l'origine et des premiers



progrès de l'imprimerie, par Prosper Marchand. — Le savant bibliographe, auteur de cet ouvrage publié à la Haye en 1740, avait réuni d'amples matériaux destinés à une seconde édition. Il en fut fait à Paris en 1789-1791 une copie qui n'occupe pas moins de 658 feuillets in-folio et qui a passé dans la vaste bibliothèque de M. Van Hulthem, acquise par le Gouvernement belge. Le Manuel du Libraire, au mot *Marchand* (5e édit., tom. III, col. 1398), entre, à cet égard, dans des détails circonstanciés. On désirerait savoir si quelques portions de ce manuscrit ont été imprimées. Il ne serait pas sans intérêt qu'un travailleur patient et zélé prît la peine de l'examiner avec soin et de faire connaître ce qu'il renferme de plus essentiel.

L. V.

—

The « Pucelle » of Voltaire: Rectification au Manuel du Libraire. — Ce Manuel (5e édition, t. V, col. 1362) indique: *The Pucelle, or the Maid of Orleans, a poem, from the french of Mr de Voltaire* (London. 1796-97. 2 vol. 8). Il ajoute: « Cette « traduction est de feu lady Charleville; « l'édition fut détruite, à la sollicitation de « la famille, après la distribution de « 50 exemplaires: ce livre est donc dou« blement remarquable, comme l'ouvrage « d'une femme, et comme une rareté typo« graphique. »

L'éminent bibliographe a été induit en erreur. Il est vrai qu'un faiseur de catalogues attribua la traduction du trop fameux poème de Voltaire à lady Charleville, mais celle-ci s'empressa de repousser avec indignation cette imputation calomnieuse; elle avait épousé en secondes noces le comte de Charleville, et c'est ce *nobleman* qui avait fait imprimer, avant ce mariage, les deux volumes en question. Voir l'*Edinburgh Review*, no 231, april 1861, p. 310, et le *Gentleman's Magazine*, nouvelle série, t. XXXV, p. 419. La méprise dans laquelle est tombé le presque infaillible J.-Ch. Brunet a-t-elle été reproduite par d'autres écrivains français ?

A. Reader.

—

Les ennemis des livres, par un bibliophile. — Je viens d'acheter et de lire avec le plus vif intérêt un petit volume imprimé tout récemment, sous ce titre, à deux cents exemplaires, par l'imprimeur lyonnais M. Pitrat aîné. On m'assure que ce volume, qui ne porte pas de nom d'auteur, est l'œuvre du doyen des bibliothécaires de France, de l'honorable M. Mulsant, conservateur de la bibliothèque de la ville de Lyon, qui, malgré ses 82 ans, possède une activité et une verve qui seraient, à bon droit, enviées par bien des jeunes. Cette attribution est-elle exacte ? Dans tous les cas, je ne saurais trop engager nos confrères de l'*Intermédiaire* à se procurer promptement cet élégant et spirituel volume, car il ne tardera pas, très probablement, à devenir introuvable.

L.

Réponses.

« Les Aventures de la Cour de Perse » et le sieur Du Piloust (IX, 137). — Fr. Bruys s'est trompé deux fois : 1° Il faut lire *Piloust*, ou *Pilloust*, suivant Brunet; 2° l'ouvrage du sieur Nicolas Piloust, attribué à la princesse de Conti par Vertron, à la p. 471 du t. I de sa *Nouvelle Pandore, ou les Femmes illustres du siècle de Louis le Grand* (Paris, 1698, 2 vol. in-12), est intitulé : *Romant royal, ou Histoire de nostre temps, ausquelles sous noms feints et empruntés sont représentés les divers effects de l'amour*, par le sieur Piloust. Paris, Lapon, 1621, in-8. Voyez Barbier, IV, 381, a. — J. Fr. Dreux du Radier a commis la même erreur à la p. IX du t. I de ses « Tablettes anecdotiques et historiques des rois de France » (Paris, 1759, 3 vol. in-12). H. de l'Isle.

—

Imbre sumus perituri (IX, 168; XII, 77). — La duchesse d'Orléans (la Palatine), seconde femme du duc d'Orléans et mère du Régent, était une fort mauvaise langue, et, dans ses haines furieuses, je crois qu'elle acceptait trop facilement les accusations les plus graves contre ceux qui appartenaient de près ou de loin aux gens qu'elle avait pris en grippe. Je voudrais d'autres garants que la phrase citée par A. D. pour regarder le grand Condé comme atteint et *convaincu* du plus ignoble des vices. E.-G. P.

—

Ah! dame!... (IX, 577, 636, 662). — Malgré Littré, Braschet, Génin et autres, je pense que cette exclamation vient, non pas de *Dame Dieu* (qu'on trouve seulement dans les auteurs du moyen âge), mais de *Notre-Dame* ou *Sainte-Dame*, employé par des auteurs bien plus récents.

..... « Sainte-Dame!
« Que vous faut-il? Qu'avez-vous? dit la femme. »

(La Fontaine : *Contes*. La Gageure des trois commères). Ad. Dr.

—

Tours de force et enfantillages de rimeurs (IX, 672). — Dans la *Revue du monde nouveau* du 1er avril 1874, je trouve un nouvel exemple de rimes totales, (le sens est un peu tiré par les cheveux) :

A un page bleu de la Reine Ysabeau.

Dans ces meubles laqués, rideaux et dais mo- [roses
Où, dure, Ève d'efforts sa langue irrite (erreur!)
Ou dù rêve des forts alanguis rit (terreur!)
Danse, aime, bleu laquais, ris d'oser des mots [roses.

Puis viennent trois sonnets monosyllabiques, et enfin un vers digne d'entrer en comparaison avec ce célèbre vers latin :

Roma tibi subito motibus ibit amor.

Voici ce vers qu'on peut lire par les deux bouts :

Léon, émir cornu d'un roc, rime Noël.

Connaît-on, en français ou en latin, d'autres exemples de tours de force semblables? RUOFF.

—

« Par cœur » pour « de mémoire » (XI, 195, 251, 562; XII, 107). — « On a regardé le cœur comme le siège de la mémoire. De là, les mots *recorder, se recorder*, *recordance*, *recordation*, en latin *recordari, recordatio;* de là aussi l'expression *apprendre par cœur*. Rivarol dit que cette expression, si ordinaire et si énergique, vient du plaisir que nous prenons à ce qui nous touche et nous flatte. La mémoire, en effet, est toujours aux ordres du cœur. » (Quitard, Dictionnaire des Proverbes, etc. (1842), p. 244.
A. L. MAYHEW.

—

Tramway (XI, 514, 569). — On ignore généralement que le tramway en question a été en usage, dès 1730, comme chemin de fer pour chevaux, dans les mines à charbon du Northumberland. Benjamin Outram en fut l'inventeur, et fut le premier à établir des voies de ce genre. On les appela, d'après son nom, des *Outram-roads*, et plus tard, par abréviation, des *Tram-roads.*
(Amsterdam.) J. G. DE GROOT-JAMIN JR.

—

Jeudy-Dugour (XI, 709; XII, 12, 79, 143). — Le collabo Ambr. Tardieu a cru devoir renvoyer, à propos d'A. Jeudy-Dugour, à son Histoire de la ville de Clermont; mais il ne connaissait pas l'existence de ce compatriote, puisqu'il ne le nomme pas dans la généalogie de la famille Jeudy. Cependant cet écrivain avait fait ses premières armes en Auvergne: le Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand, que vient de publier l'honorable conservateur de ce dépôt, M. Vimont, mentionne (t. I, n° 17) les pièces suivantes que M. Tardieu devait connaître: « Lettre critique d'un jeune homme de vingt-deux ans sur le Voyage d'Auvergne, par M. Legrand d'Aussy (par Dunan). Paris, 30 sept. 1788. — Lettre de M. l'abbé Jeudy sur la critique du Voyage d'Auvergne, faite par un prétendu jeune homme de vingt-deux ans. — Réponse de M. Legrand, prieur de Saint-André, à la Lettre de M. l'abbé Jeudy du Gour. S. l. n. d. (1788), 4 p. »

Je profite de la circonstance pour remercier de sa réponse si intéressante le savant éditeur de Grimm et de Diderot, M. Tourneux. P. LE B.

—

Monarchie des Solipses (XI, 711, 763; XII, 13, 79, 113, 172). — M. Pierre Clauër a sans doute mal lu ma réponse (XII, 80). Je disais, en propres termes: « Sans attaquer *la conscience* et le savoir « des auteurs de cette Bibliothèque, je « remarque, etc. » Je tiens à rétablir le texte qui prouve que je ne suis pas assez impudent et assez léger pour me montrer agressif contre un ouvrage que je n'ai pas lu, et contre leurs auteurs, que je n'ai pas l'honneur de connaître et dont je respecte la robe et le ministère.
E.-G. P.

—

Un problème sur la pesanteur (XII, 40, 145). — Il existe, sur la pesanteur, un ouvrage du savant mathématicien et physicien Varignon, où Annemundus trouverait peut-être la solution qu'il désire. En voici le titre : *Nouvelles conjectures sur la pesanteur* (Paris, Boudot, 1690, in-12, fig.) P. NIPONS.

—

Plonger un cerf (XII, 65). — Un vieux veneur bourguignon, que je viens de consulter, m'affirme n'avoir jamais entendu le mot *plonger* dans ce sens. Il serait donc inconnu dans les provinces de l'Est.
J. R.

— J'aurais désiré venir au secours du collabo P. F. de N., qui défend sa cause avec une grande énergie; mais Eugène Sue n'a jamais été une autorité en matière de style; et, ce qui me paraît dominer dans la question, c'est que le mot, qui n'est qu'une ellipse par trop forte, est très mal formé. On peut pardonner la hardiesse à une métaphore qui peint la pensée; mais les mots « plonger un cerf » ne peuvent se rapporter à l'action qu'ils sont censés représenter à l'esprit. E.-G. P.

—

Livres annotés par Bernard de La Monnoye (XII, 71, 121). — Le *Villon* de La Monnoye est au British Museum. Il ne porte pas d'annotations; le travail de l'érudit Bourguignon s'est arrêté à l'établisse-

ment du texte qui a servi de base à l'édition de la Nouvelle collection Jannet. On trouvera dans la préface de cette édition quelques renseignements descriptifs.

G. I.

— Le Villon annoté par B. de La M. se trouve au *British Museum*. P. Jannet en a fait usage dans l'édition de Villon qu'il a donnée à Paris, chez E. Picard, 1867, in-16. Ces notes se bornent à la révision du texte. Le commentaire promis n'existe pas. — Le Melin de S.-Gelays est, au contraire, fort amplement annoté et commenté. — Il a été mis au jour et considérablement augmenté dans l'édition elzévirienne en 3 vol. que j'ai donnée en 1873, chez Daffis. — L'exemplaire de La Monnoye, dont les marges sont surchargées des lignes serrées de l'écriture fine et lisible du savant académicien, fait partie de ma bibliothèque.

Prosper Blanchemain.

—

Inventaire d'un curé de Vaise... (XII, 94, 123, 147). — A la suite du texte latin de ce court mais curieux inventaire, se trouve une interprétation en français, dont plusieurs articles me semblent devoir être discutés :

« *Unam culcitram:* une courte-pointe. » Ceci me semble erroné. La *culcitra* est une couette, ce qu'on appelle aujourd'hui un lit de plume, et qui remplace le matelas dans certaines parties de la France. D'ailleurs, il y a, dans l'inventaire, un autre article qui le dit expressément: *culcitram de plumis.* Ce qui porte aujourd'hui le nom de « courte-pointe » est la *culcitra puncta,* c'est-à-dire la couette piquée.

« *Unam cassiam fussoriam :* une bouilloire. » Nous ne serions pas étonné qu'il fallût traduire par « poêle à frire, » bien que fondre et frire n'aient pas le même radical, pas plus en latin qu'en français.

« *Unum parvum quoquependium ferri :* un petit coquemar de fer. » Nous pensons qu'il s'agit d'une crémaillère.

« *Unam eiguieriam stanni ad brocetum :* une aiguière d'étain. » *Ad brocetum* n'est pas traduit et doit signifier « à goulot. »

« *Unam vestem albam forratam penna alba :* une veste blanche fourrée de plume blanche. » D'abord, « veste » ne se trouve point, que nous sachions, dans la langue du moyen âge. Puis, les pennes, ou pannes, sont des fourrures, ainsi qu'on peut s'en convaincre en étudiant les Comptes de l'Argenterie du Roi. C'est un mot de métier qui s'applique à toute espèce de pelleterie.

« *Unam longam pennam nigram vestis longe :* un long vêtement de plume noire. » D'après ce que nous venons de dire, cet article nous semble devoir être traduit : une longue penne (fourrure) noire d'un long vêtement.

« *Unam tunicam curtam circa tres aulnas persis nigri :* une tunique noire d'environ trois aunes de perse noire. » Cet article nous paraît devoir être coupé en deux : « Une tunique courte. — Environ trois aunes de bleu noir. » *Persis,* d'où l'on a fait « pers, » signifie bleu, et « la perse » n'a été connue qu'au XVIIe siècle.

« *Unam armuriam forratam de cindone:* une armoise fourrée. » Il faut probablement lire *almuciam,* une aumuce, et le *cindone* qui la fourrait était une étoffe légère, probablement de lin.

« *Tres bichetos de panis. Novem bichetos de panis :* trois bichets, neuf bichets de pains. » Il est peu ordinaire de mesurer le pain comme on fait du blé ou du seigle. Aussi pensons-nous que le *panis* dont il s'agit ici est une graine, le *panis* ou *panic,* sorte de millet, à l'aide duquel, suivant Du Cange, on remplaçait le pain.

« *Corrigiam clavellatam :* courroie, clous. » C'est une ceinture, garnie de clous, et souvent de barrettes, afin de lui donner de la rigidité, ainsi que nous le montrent les monuments.

« *Unam cymoissam novam :* une cymaise neuve. » C'est une cymoise, ou vase d'étain à mettre le vin. C'est aussi un plateau sur lequel le prêtre fait ses ablutions à l'église.

« *Unam mait.* » Le mait est une auge à pétrir, un pétrin. C'est aussi une caisse longue, et le dernier sens conviendrait mieux, à cause de l'explication complémentaire. *Ad duo instrumenta.* — Quels sont ces instruments ?

« *Unum sicatum non ferratum :* un vase non ferré. » Le mot vase est trop vague ; c'est d'une seille de bois non ferrée qu'il s'agit.

« *Unam grapam :* un grapier. » Le mot grapier ne traduit rien, car nous ne le trouvons lui-même dans aucun dictionnaire. Raymond, dans son *Lexique,* donne *grapa* comme synonyme de grapin, et Du Cange, dans son *Glossaire,* ne le donne, sous ces deux formes de *grapa* et de *crapa,* que comme synonyme de criblures. Ce ne peut être de cela qu'il s'agit. Ne serait-ce pas une forme abrégée et mal lue de *craticula,* gril ?

« *Unum verinterium* » reste sans traduction. Ne faut-il pas lire *vinaterium,* ce qui indiquerait un vase à vin?

Les *quasdam donzelles* nous semblent expliquées par Du Cange, au mot *Donzella,* par un article d'une lettre de rémission de 1445 : « Une ance de fer à soutenir les pots sur le feu, appelée au pays (mâconnais) *donzelle.* » C'est, en effet, au milieu des ustensiles de cuisine que se trouvent inventoriés les objets en question.

Et, à ce propos, nous croyons que l'ar-

ticle précédent: « *Unum parvum quoquependium ferri,* » doit plutôt être traduit par *crémaillère* que par *coquemar*. On aurait ainsi la crémaillère et les crochets qu'on y peut adapter afin de suspendre les chaudrons sur le feu. ALF. D.

—

Un sabre qui est une gloire (XII, 96).— La Judith du *Moniteur* est probablement la fille de Théophile Gautier. Elle signait Judith Walter, avant son mariage avec le poète Catulle Mendès. J. R.

—

Pantalons (XII, 98, 175). — C'est, en effet, à la suite de quelques accidents mémorables, occasionnés par la dimension exagérée des *cages* au moyen desquelles les dames, il y a une trentaine d'années, donnaient du *ballon* à leurs jupes, que la mode des pantalons a été généralement adoptée par le beau sexe. Mais ce vêtement intime n'était pas d'invention nouvelle. Sous Louis XV, une ordonnance de police en avait prescrit l'usage aux actrices, après la mésaventure de Mlle Maisonneuve, qui, le jour même de ses débuts au Théâtre français, dans *la Gouvernante*, s'était laissée choir sur la scène et avait ajouté involontairement un tableau comique au spectacle indiqué par l'affiche. On peut remonter beaucoup plus haut. Déjà, sous les Valois, les caleçons féminins étaient d'un fréquent usage. Brantôme en fait mention en plusieurs endroits. Il me suffira d'indiquer, dans le Discours Ier de ses *Dames galantes*, l'anecdote, trop égrillarde pour être transcrite ici, qui commence par ces mots: — « *J'ai ouï raconter* « *à feu M. de Clermont-Tallard le jeune,* « *qui mourut à La Rochelle, etc...* »

Est-ce tout? Non. Chez les Romains, le caleçon était obligatoire pour les gens de théâtre, ainsi qu'il résulte de ce passage topique de Cicéron : *Scenicorum mos tantam habet a vetere disciplina verecundiam, ut in scenam sine subligatulo prodeat nemo : verentur enim, ne, si quo casu evenerit ut corporis partes quædam aperiantur, adspiciantur non decore* (*De off.* I, 35). — Or, les rôles féminins, dans les mimodrames, du moins, étaient remplis par des femmes, courtisanes pour la plupart, comme la célèbre *Origo*, mentionnée par Horace (Sat. I, 2) et il est hors de doute que ces actrices étaient soumises, comme les hommes, à l'obligation du caleçon. Le Dictionnaire des Antiquités romaines, d'Authony Rich, reproduit, au mot *subligatus*, un dessin emprunté à un vase antique et représentant une baladine, marchant sur les mains entre des épées nues, et revêtue d'un caleçon richement brodé. L'usage du caleçon n'était même pas exclusivement réservé aux gens de théâtre, puisque Martial (Epigr. VII, 67) cite une femme mariée, qu'il nomme *Philœnis*, laquelle *endossait* le *subligat* pour jouer à la balle. N'est-ce pas le cas de dire : Rien n'est nouveau sous le soleil, ni sous la *lune* non plus ?

JOC'H D'INDRET.

—

Barbe châtaine (XII, 130, 182). — Furetière dit, dans son Dictionnaire, que cet adjectif n'est *usité* qu'au masculin. Littré confirme cette opinion, mais il ajoute : « Le féminin serait utile, et il a été conseillé par plusieurs grammairiens qui veulent qu'on dise : barbe châtaine, chevelure châtaine. » L'opinion de ces derniers me paraît d'autant plus plausible que cet adjectif n'a pas de synonyme, ni même d'équivalent exact. — La seule autorité que me fournisse ma mémoire à l'appui de cette thèse, est un couplet de la chanson de *Malbrough :*

Ce n'est pas qu'il en manque,
Car j'en connais beaucoup,
Des brunes et des blondes...
Et des châtaign's aussi.

Et pour finir comme cette chanson,

J' n'en dis pas davantage,
Car en voilà z'assez.

V. D.

—

De bric et de broc (XII, 130). — L'Académie (1835) donne déjà cette expression, que rapporte aussi Nap. Landais, qui dit qu'elle est populaire. *Bric* paraît être l'abréviation de *briche*. Ces deux mots s'appliquaient, dans le vieux langage, à un engin à prendre des oiseaux. *Broc* est également une abréviation de *broche*, et *broc* est resté dans la langue. On dit : *de broc en bouche*, pour signifier: manger une viande à peine rôtie, et au sortir d'une broche. Ce mot, qui se trouve dans l'Académie, dans Landais et dans Littré, est également dans le Dictionnaire comique de Leroux. Il faudrait donc, pour se rendre compte de l'étymologie, dire : de *briche* en *broche*, ou de *briche* et de *broche*. Dès lors, l'explication que donne Littré, du reste, d'une façon dubitative, me paraît acceptable. J'incline à croire que la forme actuelle du mot est une corruption, et qu'on a dû dire primitivement : de *bric en broc,* c'est-à-dire : sortant de la briche pour aller dans la broche. Comme on dit encore : *de broc en bouche* et que, par une de ces modifications si fréquentes dans le langage, on a dit de *bric et de broc*, c'est-à-dire : venant de la *briche* ou de la *broche*, sans s'inquiéter de l'origine de la chose. Or, de *bric et de broc* a positivement ce sens-là.

E.-G. P.

— Je ne connais pas l'origine donnée à cette locution par Littré, mais voici celle indiquée par Quitard et Rozan. En celtique *Bric* signifie tête, et *Broc* pointe; tel est donc le sens littéral de cette expression qui se disait sans doute des outils dont on se sert par les deux bouts. De là, le sens figuré : De côté et d'autre, de çà et de là, d'une manière quelconque et par tous les moyens possibles. — On dit aussi « de bric et de brac », et nous pensons qu'il ne faut pas chercher ailleurs l'origine du nom de « Marchand de *bric* à *brac* », qu'on donne aux vendeurs de vieux meubles, de vieux tableaux et de toutes sortes d'autres objets d'occasion. Dans cette famille de petits mots qui indiquent d'une manière assez imitative le mélange, le pêle-mêle, le hasard, *Broc* est vraisemblablement aussi la racine de ce fameux mot *Brocanteur*, qui a fait le désespoir de Ménage, et qui a poussé Le Duchat à trouver un rapport entre le verbe *Brocanter* et le latin *Recantare*, se dédire, parce qu'autrefois les revendeurs avaient vingt-quatre heures pour rendre ce qu'ils avaient acheté.

Et voici comment une question en amène une autre, et même deux ! Quel est l'avis de mes chers collaborateurs ?

A. D.

—

Experto crede Roberto (XII, 131, 182). — Ed. Fournier en parle dans la 5e édition de *l'Esprit des autres* (p. 33).

(Marseille.) AMAURY.

—

A qui le serpent ? (XII, 131.) — Cette drôlerie d'histoire naturelle, déjà connue d'ailleurs, n'est probablement écrite nulle part, bien qu'Alexandre Dumas fût bien capable, non pas de commettre une semblable bévue, mais d'écrire cette plaisanterie, ne fût-ce que pour voir si on s'en apercevrait. — Cependant il ne faudrait pas trop rire de ce grand amuseur, car n'est-il pas bien plus drôle encore de voir un homme sérieux, un savant qui ne doit pas souvent rire, ni faire rire les autres, parler gravement dans un gros livre qui a eu un succès mérité, d'êtres, fabuleux sans doute, mais qui avaient des pieds de serpent ? — Il serait intéressant de savoir ce qu'en pensent les Darwinistes, et par quelle sélection, naturelle ou non, ils expliquent pourquoi les serpents, qui jadis avaient des pieds, en sont aujourd'hui dépourvus ; au reste, les partisans de l'évolution n'ont pas non plus expliqué comment les singes, qui avaient, qui ont même encore une queue, si utile pour leur gymnastique aérienne, ne l'ont pas laissée à leur descendant. L'homme sans doute leur doit beaucoup, mais il est bien dur pour lui d'être privé de cet appendice, qui devrait, comme chacun sait, être pourvu d'un œil.

— Loin d'être un progrès, ce serait la décadence.

Cependant attendons encore.

G. DE VRÈSE.

—

Drôlesse et Princesse (XII, 131, 183). — Les deux réponses appellent une nouvelle question, question subsidiaire. G. I. nous renvoie à la page 336 de l'édition de Londres (des *Anecdotes sur Mme du Barry*) ; et le second correspondant indique même édition, page 356. — Or, mon exemplaire des *Anecdotes* publiées par Théveneau de Morande, sous la rubrique : Londres, 1775, n'a que 350 pages, et la chanson s'y rencontre page 286. — Existe-t-il plusieurs éditions de ce libelle ? CH. L.

—

Un mot de M. Laurentie sur la Saint-Barthélemy (XII, 133). — La question risque fort de rester sans réponse : qui donc irait s'aviser d'accuser sérieusement M. Laurentie d'avoir écrit, ni l'*Union*, ou tout autre journal analogue, d'avoir imprimé une pareille énormité ? Mais les citateurs sont gens ingénieux, et, pour peu qu'ils veuillent appliquer, à la discussion politique et à l'histoire, la méthode Jacotot et son principe que *tout est dans tout*, il leur sera facile de trouver dans n'importe quel ouvrage les mots nécessaires pour faire dire n'importe quoi à n'importe qui.

SERGE DE V.

—

Ordre de Saint-Louis (XII, 134). — On peut consulter les ouvrages suivants : — D'ASPECT : Hist. de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis (Paris, 1780, 3 vol. in-8). — MERLE : Hist. de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, précédée d'un précis historique sur l'ancienne chevalerie, et suivie de toutes les ordonnances relatives à cet Ordre et de la liste de tous les grands-croix et commandeurs, depuis son institution jusqu'à ce jour (Paris, 1815, in-12). — D'HOZIER : Recueil de tous les membres composant l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, depuis l'année 1693, époque de sa fondation ; précédé des Edits de création et autres relatifs à cet Ordre (Paris, 1817-1818, 2 vol. in-8).

R. DE STARN.

—

Portraits rares à trouver (XII, 135, 186). — Le portrait de Catherine de France, fille de Charles VI, mariée le 2 juin 1420 à Henri V, roi d'Angleterre, ne doit pas avoir un grand intérêt historique pour un iconographe. Pendant longtemps, la plus ancienne gravure sur bois connue en Europe a été le *Saint Christophe* de 1423, conservé au Cabinet du Roi de notre Bibliothèque Nationale ; depuis, il a été découvert, au Cabinet des gravures du Musée de Bruxelles, une estampe xylographique, datée de 1418. Les figures

grossières de cette époque peuvent avoir un intérêt historique à raison des costumes représentés, mais ne peuvent être prises pour des portraits. — Quant à la figure gravée in-8° par le graveur anglais Harding, il faut remarquer qu'il a existé plusieurs artistes de ce nom, *Charles*, *Samuel*, etc., qui, tous, vivaient à la fin du dernier siècle ou au commencement de celui-ci; le portrait qu'a pu graver l'un d'eux, avec le nom de la fille de Charles VI, ressemblait sans doute à quelqu'un, mais rien ne rend probable qu'il reproduisît, même approximativement, les traits de la reine d'Angleterre en 1420.

C. DE VRÈSE.

--

Une édition de Théophile (XII, 136, 187). — Il ne manque à l'exemplaire de Truth que le titre, qui forme le feuillet A. Ce titre le voici, avec son orthographe: « Les Œuvres de Théophile, divisées en « trois parties. Première partie, contenant « l'*Immortalité de l'âme*, avec plusieurs « autres pièces. — La seconde, la tragédie « de *Pirame et Thisbé*, et autres meslan- « ges. — Et la troisiesme, les pièces qu'il « a faites pendant sa prison. — Dédiées « aux beaux esprits de ce temps. Reveües « et corrigées, en cette dernière édition, « de plusieurs fautes notables. A Paris, « chez Nicolas Pepingué, au premier pi- « lier de la grande salle du Palais, vis-à-vis « les Consultations, au Soleil d'Or. « M.DC.LXII. »

Le verso est en blanc; il ne doit y avoir ni privilège, ni table; du moins, mon exemplaire, qui est en parfait état, et en ancienne reliure, n'en possède pas. — Je crois inutile d'ajouter que cet exemplaire est parfaitement conforme aux détails donnés par le collabo, et que, comme le sien, les trois parties sont reliées en un seul volume.

RIBÈS.

—

Illustrations par Sigalon (XII, 138, 187). — J'ai communiqué la question au chroniqueur du Bulletin du Bibliophile. Voici ce qu'il m'écrit à ce sujet: « Il y a pour la chronique (ou critique), comme pour le théâtre, une optique qui exige le grossissement des affirmations. Causant avec un de mes contemporains, j'atténuerais certainement mon jugement; mais, *ex cathedrâ*, j'ai dû accentuer l'indéniable discrédit où sont tombées les œuvres des artistes cités dans mon article, y compris Sigalon, excellent tripoteur de pâte, mais dont la Courtisane fameuse a absolument vieilli comme conception et goût artistique. »

J. R.

—

Ex-libris (XII, 139, 190). — Je contre-appuie à la motion des collabos d'Irlande, et *Arsène*. Mais les voies et moyens, s. v. p.? — Prendrons-nous pour intermédiaire notre obligeant directeur? Car si le premier a donné noms et adresse, il faut avouer que *Arsène* (Marseille), *Gugusse*, *Vasistas* (XII, 175) ou même *Doct. By*, sont des dénominations insuffisantes, au point de vue de l'adresse. — Pour ma part, imitant le collabo *Arsène*, j'ai envoyé ma vignette à Dublin. Mais pour les autres? — Donc, un *modus faciendi*, s. v. p.? — Car il ne faut pas oublier que c'est là un moyen détourné de soulever le « mystère à l'eau de rose » qui nous dérobe les uns aux autres, et j'ai fait connaître mon opinion à cet égard (XII, 20).

DOCT. BY.

—

Mélanges de Bois-Jourdain. Le Recueil de Maurepas (XII, 142; XI, 679, 731, 758). — Ce recueil célèbre est l'objet de détails fournis par divers Intermédiairistes. On pourrait ajouter, je crois, qu'une portion, fort mince d'ailleurs, des pièces qu'il contient a été publiée dans deux ouvrages différents portant le nom de *Nouveau Siècle de Louis XIV;* l'un, mis au jour en 1778, par Sautereau de Marsy et Noël, en 4 vol. in-8° (nouveau titre en 1802); l'autre, édité par Garnier frères, en 1855, gr. in-18. Les rédacteurs de ces deux recueils ont, d'ailleurs, suivi un système tout opposé à celui qui a présidé à la publication belge de 1865; ils ont écarté les pièces libres, en s'attachant à celles qui présentent quelque intérêt historique. Il existe, chez divers amateurs ou dans des dépôts publics, un grand nombre de recueils manuscrits, plus ou moins volumineux, de chansons du XVII° et du XVIII° siècle; presque toutes les pièces qu'ils contiennent se retrouvent dans le *Maurepas*, mais ils offriraient sans doute des aditions et des variantes.

A. R.

—

Canticum Jesuiticum (XII, 157).—Cette pièce se trouve imprimée dans « *Le Cabinet Jésuitique*, contenant plusieurs pièces très curieuses des R. Pères Jésuites. — A. Cologne, chez Jean le Blanc, 1681 » (p. 162).

(Dublin.) T. W. CARSON.

—

Maillé (XII, 161). — Vous n'êtes donc pas chasseur, collabo Ch. L...? Ni moi non plus, d'ailleurs, mais j'ai vécu en temps de chasse avec des chasseurs, et ils m'ont fait manger des perdreaux maillés, c'est-à-dire de ceux qui, déjà devenus forts, portent des plumes entremêlées. (Voyez Buffon, dans Littré.) — Or, les chasseurs, peu révérencieux dans leur langage, disent d'une fille qui commence à ne plus être jeune qu'elle est « maillée ».

Vous voyez l'analogie: Molé, qui resta vieux sur la scène, était « Maillé », lui aussi, et jouait cependant les jeunes amoureux.

ALF. D.

— Voici ce que je trouve dans la notice de l'Almanach des Muses de 1781 : *Adélaïde ou l'Antipathie pour l'amour,* comédie en deux actes, en vers de dix syllabes (par M. Dudoyer), représentée pour la première fois par les Comédiens français, le 10 juillet 1780 (Paris, veuve Duchesne, in-8°). Travers assez rare et qui ne deviendra pas contagieux : Adélaïde a vu dans son couvent une jeune femme que son mari y avait reléguée : elle en conçoit une antipathie violente contre l'amour, ou plutôt contre le mariage. Elle aime cependant un jeune homme digne de son choix, par toutes les qualités imaginables, et son amour perce à chaque instant malgré elle, ce qui répand des nuances de comique très agréables et très délicates sur la plupart des scènes de ce petit ouvrage. Elle se rend à la fin aux instances de son père, de son amant, de sa sœur et au vœu de la nature. Un peu de faiblesse dans le style, du naturel, de la sensibilité, des traits charmants, tous tirés du fond même du sujet. Point de faux brillants, de jargon, ni d'ornements déplacés. Petite comédie qui a eu beaucoup de succès. — Quant au mot *maillé*, il signifie « tacheté »; c'est surtout aux oiseaux qu'il s'applique, et notamment aux perdreaux : *un perdreau maillé.* Or, Molé, né en 1734, avait 46 ans en 1780; il n'était plus de la première jeunesse et peut-être même y avait-il sur son visage quelques marques de couperose, qui pouvaient rappeler plus ou moins les *mailles*, c'est-à-dire les taches d'un oiseau. Bachaumont a donc pu dire que Molé, quoique *maillé*, s'est surpassé pour faire le jeune amoureux. E.-G. P.

— Etre « maillé », c'est vieillir, être ridé. Dans sa comédie de *La Vefve*, Pierre de Larivey emploie le mot « mailles » pour signifier rides ou traces de vieillesse. Le sens donné par analogie à ce mot me paraît provenir d'un terme de vénerie : Les « mailles » sont des taches qui se produisent sur les plumes du perdreau quand il vieillit. Remarquez qu'à l'époque indiquée Molé avait 45 ans, étant né le 24 novembre 1734; il n'était donc plus tout jeune, il était « maillé », et devait employer d'autant plus de soin et de talent pour remplir son rôle d'amoureux. A. D.

—

Carvajal (XII, 162). — Nulle part je n'ai trouvé le mot *carvajal.* Mais le sens indique suffisamment qu'il s'agit d'une cravache ou d'un bâton, et que c'est une allusion, soit aux coups de bâton qu'a reçus Voltaire en plusieurs occasions, ou à l'emploi de ce moyen violent que Voltaire, par représailles, aurait employé *pour faire taire sa commère.* Dans cette dernière supposition, milord Maréchal sous-entendrait quelque fait de la vie de Voltaire inconnu pour nous, mais que J.-J. Rousseau devait fort bien connaître. Il est probable que R. R. trouverait dans un dictionnaire anglais l'explication précise du mot (je dis *anglais*, à cause de la nationalité de milord Maréchal, mais *carvajal* a bien plutôt la mine portugaise). E.-G. P.

—

Venir de Pontoise (XII, 162). — *L'Intermédiaire* connaît très bien l'origine de ce proverbe, qu'il a déjà mise en lumière dans la première année de son existence. En se reportant au t. I, 211 et 345, et II, 394 de notre recueil, M. P. R. trouvera l'explication demandée, que je résume en deux mots, pour l'édification des nouveaux abonnés. En 1652, le Parlement fut transféré à Pontoise et, quand les conseillers revinrent à Paris, quelque temps après, ils ne se trouvaient plus au courant des nouvelles du jour. De là est née la locution : « revenir de Pontoise, » en parlant de quelqu'un qui paraît étranger au sujet de la conversation. R. de Starn.

— Le collabo P. R. sait sans doute qu'il y a des Vexinois parmi ses *co.* Seulement, je suis étonné que le Magasin pittoresque, qui, depuis 1833, a ressassé toutes ces questions, ignore l'origine du dicton dont s'agit. Il ne remonte pas plus haut que le XVIIIe siècle, dans le courant duquel le Parlement, pour s'être montré trop raisonneur, fut plusieurs fois exilé à Pontoise. Chaque fois que les parlementaires revenaient à Paris, ils sentaient l'espèce d'humiliation qu'il y avait à être relégué en compagnie des habitants d'une ville de meuniers, et par conséquent d'ânes; de là, leur contenance embarrassée et les quolibets qui durent les accueillir. De là aussi, la gouaillerie qui s'attache encore à cette ville, parmi les Parisiens. Du temps des Anglais, on ne *gouaillait* pas Pontoise, car c'était une ville de frontière. Elle fut assiégée plusieurs fois par eux et se défendit vaillamment. Il y avait là un pont fortifié dont Châtillon nous a conservé la vue; c'était quelque chose comme Strasbourg et Kehl — autrefois, et sans doute dans l'avenir..... Voyez, au surplus, un article de votre serviteur dans « la Mosaïque » de 1875 (p. 299), qui, elle, en sait plus long sur ce point que son aîné le Magasin pittoresque.

Doct. By.

— *Revenir*, et non *venir*, de Pontoise! Allusion à l'exil du Parlement de Paris à Pontoise, en 1720. Comme toujours, l'opinion, taquine et hostile au pouvoir, quel qu'il soit, avait pris parti pour les exilés, et lorsque le Régent, Philippe d'Orléans, fut obligé de rappeler le Parlement, on fit une ovation aux magistrats qui « revenaient de Pontoise. » Depuis, on a oublié

l'origine de cette locution proverbio-politique et elle a été appliquée à toutes sortes d'objets. C'est ainsi que Littré dit: « Avoir l'air de revenir de Pontoise, » pour « avoir l'air étonné mal à propos d'une nouvelle, être ahuri, ne pas comprendre ». Evidemment, en ce sens, on fait allusion aux parlementaires de 1720, qui, en revenant d'exil, n'étaient pas au courant de ce qui s'était passé à Paris en leur absence, non pas sur les faits graves, mais sur les mille cancans, les mille histoires de chaque jour, qui occupent, pour un peu de temps, les oisifs, les badauds et les nouvellistes. Il y a toujours une allusion dans ces locutions proverbiales; on dit : « Revenir de Poitiers », pour « mentir », parce que le Dorante du *Menteur* était un écolier de Poitiers. E.-G. P.

— A l'époque de la féodalité, il y avait à Pontoise, ancienne capitale du Vexin français, un seigneur ombrageux et cruel qui se faisait amener les étrangers passant par cette ville et les soumettait à un interrogatoire, après lequel il les renvoyait chez eux ou les retenait prisonniers, selon qu'ils y avaient bien ou mal répondu. Comme ces pauvres voyageurs étaient toujours intimidés et déconcertés par les questions et les menaces d'un pareil tyranneau, l'on en prit l'occasion de dire par comparaison : Avoir l'air de revenir de Pontoise, en parlant de gens dont les idées sont un peu troublées et confuses, embrouillées, même un peu niaises. — Telle est l'explication fournie par Quitard, qui me paraît avoir inventé, pour les besoins de la cause, un fait en rapport avec la signification du proverbe, mais nullement historique. — Ne tirerait-il pas plutôt son origine de ce que l'assiette de cette ville était partie en Normandie, partie en l'Ile-de-France? En outre, tout y était complexe : Ainsi, tandis qu'elle dépendait du siège de Rouen pour les affaires ecclésiastiques, et du parlement de Paris pour les choses judiciaires, elle était soumise en ce qui concernait le service militaire au lieutenant général du Vexin français. Tout habitant de Pontoise ne savait donc pas trop ce qu'il était, Normand ou Parisien. Consulter, à ce sujet, une brochure, publiée à Lyon, en 1573, chez Benoist Rigaud. « Dialogue fort plaisant et récréatif de deux Marchands, etc... » et reproduite par M. Ed. Fournier, dans les Variétés historiques et littéraires. — Autre conjecture : On sait que le Parlement de Paris fut transféré trois fois à Pontoise, en 1672, en 1720 et en 1755. Les membres de ce corps, ne pouvant alors communiquer avec Paris, ignoraient ce qui s'y passait, et à leur retour dans la capitale, lorsqu'on les entretenait d'un fait récent, ils en étaient étonnés et ne savaient que répondre. De là l'extension donnée au proverbe, en l'appliquant à toute personne étonnée et ignorante de ce dont on l'entretient et qui a l'air « de revenir de Pontoise ».

A. D.

—

Les planches du La Fontaine d'Oudry (XII, 162). — Je réponds à la question du doct. By, non pour lui dire ce que sont devenues ces planches, ce qui importe peu, si l'on considère l'état d'usure dans lequel elles se trouvaient (indépendamment de la mutilation dont il parle), mais plutôt pour rectifier une partie des assertions contenues dans sa note.

1° Ce livre, bien que publié en 1755, comme genre, n'est pas l'expression complète du XVIIIe siècle, qui ne règne réellement que 20 ans plus tard, de 1770 à 1775, attendu qu'Oudry, le dessinateur des 276 planches (et non 400), est né en 1686. Il était élève de Largillière, et composa ces dessins vers 1730, de sorte que l'école du XVIIe siècle, qui l'avait formé, se retrouve dans son œuvre. Il est vrai que ces dessins furent retouchés plus tard par Cochin, mais il n'en est pas moins vrai que, toute proportion gardée sur le mérite réel de cet important travail, il ne représente que dans une mesure assez restreinte l'époque gracieuse du XVIIIe siècle, laquelle est à son apogée à la fin du règne de Louis XV jusqu'à la Révolution de 1789.

2° Les plus beaux exemplaires de cet ouvrage, tirés à petit nombre, pour des souscripteurs, sont en très grand papier de Hollande, et tous richement reliés en maroquin, à l'époque même. Cohen ne cote pas ces exemplaires plus de 3 à 4,000 francs (non 8,000, comme le dit le doct. By). Comme il existe jusqu'à 5 papiers différents, il en résulte que le dernier dont les épreuves sont assez fatiguées ne vaut plus que 300 fr. Beaucoup d'exemplaires de ce dernier tirage sont coloriés, opération qui, évidemment, avait pour but de cacher la faiblesse des planches.

3° Si je ne me trompe, pourquoi le doct. By appelle-t-il « Léopard marqué » un exemplaire avec la légende sur la fable du Singe et du Léopard (page 110 du 3e volume)? Ce doit être là une expression à lui, mais qui n'a point cours en bibliophilie.

4° Il est facile de se rendre compte de la façon dont ces planches ont été rognées en partie. Il ne faut pas savoir d'obligation à l'éditeur. Il a tout simplement diminué toutes celles qui se prêtaient à cette combinaison. Ainsi, par exemple, celles qui représentaient des personnages assez grands, où certains détails dans les parties hautes ne pouvaient être rognés sous peine de montrer des moitiés de personnes, ou de supprimer des accessoires indispensables. Voilà ce qui a dû arriver,

si les planches de 1821 sont réellement des morceaux de celles de 1755.

INMOR.

—

Une gravure d'un roman de Rétif (XII, 162). — La gravure en question est tout simplement la 28e de *la Paysanne pervertie*, page 16 du tome III. C'est la paysanne elle-même qui est bâillonnée, et le moment représenté par l'estampe est celui où on lui délie les mains, après l'avoir amenée en ce lieu dans une voiture. — Il n'est pas question, dans le texte, du jeune homme dont on aperçoit l'index et le bout du nez, lequel jeune homme pourrait bien être une femme. INMOR.

— Elle appartient à la « Paysanne pervertie »; c'est la XVIIIe estampe, p. 16 de la 7e partie. — Légende : « Une Femme est venue m'y trouver qui m'a déilé les mains, débandé les ieux, ôté le bâillon,... etc. » LA MAISON FORTE.

— La planche signalée appartient bien réellement au roman de Rétif : *La Paysanne pervertie* (édit. de 1784). La description du sujet répond aux faits racontés dans la lettre CXXVIIIe, d'Ursule à Laure; la seconde du tome IV, septième partie, page 16. En marge, est écrit : Sujet de la XXVIIIe estampe; et la table des figures, formant la dernière page du même volume, porte au numéro 28 : *Ursule bâillonnée,* correspondant à la page 16.

(Nimes.) CH. L.

—

Thérèse Olivier (XII, 163). — Ce médaillon représente une domestique qui fut 30 ans au service de David d'Angers et qui a élevé son fils, de qui je tiens ces détails. Elle a posé, tenant l'enfant dans ses bras (il tête son pouce), pour l'un des bas-reliefs de l'Arc de triomphe de Marseille, et le sculpteur, pour faire plaisir à ce vieux serviteur, en a détaché la tête et en a fait le médaillon en question. A. J.

—

Un dessin de E. Bérat (XII, 163). — Eustache Bérat, frère du chansonnier, et chansonnier lui-même, est né à Rouen et y a habité une grande partie de sa vie. Très vieux aujourd'hui, il s'est retiré à Neuilly (Seine). Elève du baron Regnault, il revint à Rouen, où il professa le dessin, chez lui, au Lycée et dans quelques pensions particulières. Il était surtout dessinateur et aquarelliste, et improvisait, au crayon ou à la plume, des croquis comme celui que M. Paul Pinson a acheté. Tous ceux qui sont restés quelque temps ses élèves en possèdent de semblables, dans lesquels il s'est souvent représenté lui-même en charge : Un homme gros, avec un nez de perroquet et une chevelure en échaudé. Il a dessiné sur pierre quelques vues de Rouen ou de ses environs, qui ont servi pour les premiers essais de la lithographie à Rouen. E. Bérat chantait avec beaucoup d'esprit, en s'accompagnant sur la guitare, des chansons dont il composait les paroles et la musique. *J'ai perdu mon coutiau!* qui fut célèbre vers 1830, est de lui. ALF. D.

—

L'Académie française en février 1743 (XII, 163). — Cela se trouve un peu partout. Consulter notamment les Archives de l'Académie française, au secrétariat de l'Institut, — l'Almanach royal de l'année 1743, et la compilation intitulée *Un million de faits*, plusieurs fois rééditée par les frères Garnier. JOC'H D'INDRET.

— Que le collabo Socratem consulte l'Almanach royal de 1743, il y trouvera la liste complète des académiciens. Pour savoir au juste si tous ces immortels ont fait partie de l'Académie en février 1743, il sera nécessaire de consulter également l'Almanach de 1742. Si les noms sont les mêmes dans les deux volumes, la liste de 1743 répondra exactement à la question, l'Almanach royal n'ayant jamais paru avant Pâques. Si, par contre, certains noms qui figurent dans le volume de 1742 ne se retrouvent plus dans celui de 1743, il sera facile, à l'aide de la Biographie Didot ou Michaud, de rechercher la date de la mort de ces derniers et la date de réception des nouveaux élus. UN LISEUR.

—

L'Abbaye du Thrésor (XII, 164.) — C'était une abbaye de religieuses de l'ordre de Cîteaux, située à Bus, village du Vexin normand (Eure).

LA MAISON FORTE.

— ... Fondée par saint Louis, au hameau de ce nom, commune de Bus (Eure), elle a dû être détruite à la Révolution. En 1776, le revenu de ce riche monastère était encore de 16,000 livres. P. SONPIN.

—

Cujas était-il gourmand? (XII, 164). — Dieu me garde de croire aussi vite que le bon M. Rapetti à la double intempérance de Cujas! Pourtant, je ne puis m'empêcher d'objecter à T. de L. que, d'après le *Pithœana*, « M. Cujas était sujet à s'enivrer. » J'avoue que cela m'inquiète un peu, car enfin si l'on a la faiblesse d'abuser du vin, pourquoi n'aurait-on pas la faiblesse d'abuser des victuailles? Une autre chose me fait de la peine pour la réputation de Cujas. C'est cette petite assertion du *Pithœana* : « J'ai brûlé le procès contre M. Cujas pour le fait de sœur Augustine. » Parlez-nous donc de *sœur Augustine*, ô zélé défenseur du plus grand des jurisconsultes... gascons!

JACQUES DE MONTARDIF.

—

Le maréchal de Bellefonds (XII, 166). — Dans le premier volume de la Notice du Musée impérial de Versailles, par M. Eudore Soulié, il y a (p. 305, sous le n° 1074) un portrait de ce maréchal, par M. Rouillard, h. 0m,71, l. 0m,55. Il est probable que le portrait a été fait d'après une peinture ou une gravure du temps, mais le livret n'indique aucune origine. — Bien que Bussy fût une fort mauvaise langue, je crois qu'on peut s'en rapporter à lui sur la forme du menton du maréchal, sinon sur l'expression générale de sa figure. E.-G. P.

—

Mme Lallemand de Bez et Mlle de Saint-Jean (XII, 167). — J'ai eu en ma possession deux ex-libris Lallemand de Bez, je ne les retrouve plus, les ayant sans doute échangés ou donnés. Sans quoi je me ferais un plaisir d'en décrire les armoiries au collabo Socratem, ou même de lui en offrir un. Je crois qu'ils se rencontrent assez souvent, et qu'avec quelques recherches chez les spécialistes de Paris on les trouverait facilement. Doctr By.

— Mme Lallemant de Betz était la femme d'un fermier général; leur fille, Marie-Françoise, fut mariée à Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré. La Maison Forte.

—

Louis de Lesbros de la Versane (XII, 167). — Quérard donne ses noms et ajoute : « de Marseille ». — Franc litt., t. V, p. 233. La Maison Forte.

—

L'Internelle Consolacion (XII, 169). — Ce livre n'a rien de commun avec le chef-d'œuvre de Boèce. Il est fâcheux que Cz, qui a pris la peine de consulter Brunet, à l'article *Boèce*, n'ait pas cherché un peu plus loin la notice concernant l'ouvrage dont il voudrait (souhait téméraire!) connaître l'auteur. Il y aurait trouvé toutes les indications que le sujet comporte.
Joc'h d'Indret.

— Voyez 1° Brunet, colonnes 448-53. Les éditions y sont décrites. — 2° Barbier, « Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation de Jésus-Christ. »
La Maison Forte.

— Cet ouvrage mystique n'est autre que l'*Imitatio Christi* écrite en français du XVe siècle et mise à la portée des esprits les plus humbles, par une sorte de commentaire et d'interprétation en langue usuelle des expressions et des formules du langage théologique. MM. Moland et d'Héricault, auteur de l'introduction et des notes qui accompagnent l'édition elzévirienne publiée en 1856, à Paris, chez Jannet, assurent que le prétendant le plus sérieux à la paternité de cette traduction est l'illustre chancelier Jean de Gerson, auquel une tradition presque générale, en France, a attribué l'*Imitation*. Dans l'ignorance de l'auteur original, on a décerné ce titre à celui qui avait vulgarisé cette œuvre ascétique. Peut-être Gerson a-t-il écrit l'*Internelle Consolacion* pendant sa retraite à Lyon? Anastase Cophose.

— C'est la première version française de l'Imitation de Jésus-Christ. Ainsi que pour l'original latin, malgré de nombreuses recherches et des polémiques parfois assez vives, aucun écrivain n'a pu jusqu'à présent en indiquer l'auteur avec certitude. J'engage Cz à se reporter à l'Introduction qui précède l'édition donnée, en 1856, dans la Bibliothèque elzévirienne. Les nouveaux éditeurs, après un travail consciencieux et très intéressant, attribuent, mais sans preuves, ce traité à Jean Gerson, tout en citant, sans en admettre l'exactitude, une note manuscrite du 24 juin 1493, qui se trouve sur un exemplaire conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et qui donne cette traduction à Thomas Gerson, chantre à Saint-Martin de Tours et neveu du chancelier.
A. D.

— C'est la première traduction française de l'*Imitation de J.-C.*, dont le premier titre était *Liber consolatorius* (Livre de consolation). Généralement, on est d'accord pour attribuer cette traduction au chancelier de l'Université, Jean Charlier de Gerson, que je crois fermement être l'auteur du texte latin. Il paraît démontré qu'il aurait traduit les trois premiers livres de l'*Imitation* pour les mettre à la portée de ses sœurs, qui ne savaient pas le latin, et qu'il se serait abstenu de traduire le quatrième livre parce qu'il est de pure théologie et qu'il le trouvait trop élevé pour leur intelligence. Le traducteur s'est permis de ne pas toujours suivre complètement le texte; il l'a paraphrasé assez souvent; mais, n'était l'ancienneté du langage, aucune des traductions françaises qui ont suivi l'*Internelle Consolacion* (Consolation intérieure) ne vaut celle-là! M. Vert a publié une version un peu différente, tirée d'un manuscrit portant le titre d'*Eternelle consolacion*. E.-G. P.

— Le *Livre de l'Internelle Consolacion* est sorti, au XVe siècle, de l'ouvrage si célèbre : *De Imitatione Christi*. Les deux premières éditions, dont l'existence est bien constatée, sont celles publiées en 1500, à Paris, par Michel Le Noir, et celle qui ne porte aucune indication, mais qui est de la même époque. Il existe diverses réimpressions du XVIe siècle; le texte, mis en langage moderne par l'abbé Andry, fut imprimé six fois, de 1690 à 1719. Du reste, la bibliographie ancienne de cette très remarquable composition mystique, souvent mal distinguée de l'*Imitation*, est encore assez mal connue. L'auteur est resté ignoré. Sur toutes les questions qui se rattachent à l'*Internelle*

Consolacion, on ne saurait mieux faire que de consulter la savante et judicieuse introduction que MM. L. Moland et Ch. d'Héricault ont placée en tête de l'édition qui fut, en 1856, un des premiers volumes de cette Bibliothèque elzévirienne, créée par le regrettable P. Jannet, et si chère à tous les amis des livres. T. B.

—

Un nobiliaire, s. v. p. (XII, 170). — Viton de Saint-Allais avait projeté la publication d'un livre qui aurait comblé les vœux de Bellator, si j'en juge par le titre inscrit sur le prospectus de 1808 : *Dictionnaire chronologique, généalogique et historique de la noblesse de l'Empire.* A défaut de cet ouvrage, qui n'a jamais vu le jour, notre collaborateur pourra consulter l'Armorial général de l'Empire français, contenant les armes de S. M. l'Empereur et Roi, des princes de sa famille, des grands dignitaires, princes, ducs, comtes, barons, chevaliers et celles des villes de 1re, 2e et 3e classe..., par Henri Simon, gouverneur du Cabinet de Sa Majesté. Paris, 1812, 2 vol. in-fol. R. DE STARN.

— Le curieux Bellator trouvera les noms et les blasons des anoblis ou titrés du premier Empire dans l'un des *Annuaires* publiés par Borel d'Hauterive. Je ne puis désigner avec précision le volume de cette collection, qui remonte à l'année 1843, et qui est continuée, mais je suis certain que cette nomenclature héraldique y est reproduite. ANASTASE COPHOSE.

—

Almanach des Grâces (XII, 170). — Dans la notice de l'Almanach des Muses, de 1794, figure, parmi les recueils de poésies publiés en 1793, l'Almanach des Grâces. *Cailleau.* Il n'y a donc pas eu d'interruption. N'ayant aucun exemplaire de cet Almanach, je ne puis rien dire sur le portrait. Mais je trouve les noms dans l'Almanach de Versailles, de 1779. Elle s'appelait Marie-Thérèse de Savoie, née à Turin le 11 janvier 1756. E.-G. P.

—

Mettre son pouce dans sa bouche (XII, 171). — On met ordinairement un doigt *sur* sa bouche lorsqu'on veut menacer une personne que l'on réprimande. Ce geste se rapproche de celui fait par Vaudemer à Lefort; mais le récit indiquant positivement que Vaudemer a mis son pouce *dans* sa bouche, il est probable qu'il a voulu indiquer à son antagoniste, qui s'opposait à son entrée à Genève, « qu'il s'en mordrait les pouces », c'est-à-dire qu'il s'en repentirait, d'après le sens donné à cette locution populaire. A. D.

— Le mouvement du pouce a toujours eu une signification importante. Chez les Romains, c'est par le pouce qu'on décidait de la vie ou de la mort du gladiateur vaincu. Chez les modernes, mettre le pouce dans sa bouche fut un signe de mépris ou de défi, surtout en Italie, où faire la figue (*fico*) à quelqu'un était une grande insulte. Dans l'*Apologie pour Hérodote* (édit. Le Duchat, à la Haye, 1735, chap. XVII, 3), on lit : « Car, depuis qu'ils (les Italiens) ont une fois serré le bout du doigt entre les dents par menace, chacun sçait que s'ils prennent leur homme par devant, ce sera faute de le pouvoir prendre par derrière, etc. » Cette habitude était générale en Angleterre, au XVIIe siècle. Dans son *Wit's Miserie*, Dr Lodge écrit : « Behold next I see Contempt marching forth, giving mee the fico with his thombe in his mouth. » — Decker, dans *the Dead Term* (1608), décrivant les hommes qui fréquentaient les environs de l'église de Saint-Paul, s'écrie : « What swearing is there, what shouldering, what justling, what jeering, what byting of thumbs, to beget quarrels! » — Dans le *Muses Looking-Glass*, de Randolph (acte III, sc. 3), on trouve :

ORGYLUS. To bite his thumb at me.
ARGUS. Why should not a man bite his [thumb?
ORGYLUS. At me? were I scorn'd to see men [bite their thumbs;
Rapiers and daggers, etc.

Enfin, on connaît la querelle entre les partisans des Capulet et Montague, qui ouvre la tragédie de *Romeo and Juliet* :

GREGORY. I will frown, as I pass by; and let them take it as they list.
SAMPSON. Nay, as they dare. I will bite my thumb at them; which is a disgrace to them if they bear it.
ABRAM. Do you bite your thumb at us, sir?
SAMPSON. I do bite my thumb, sir.
ABRAM. Do you bite your thumb at us, sir?
SAMPSON. Is the law on our side, if I say : ay?
GREGORY. No.
SAMPSON. No, sir, I do not bite my thumb at you, sir; but I bite my thumb, sir.

De l'habitude de mordre un doigt ou le pouce, comme signe de défi, venait celle de mordre le gant ou gantelet. Cet usage s'était établi parmi les « clans » d'Ecosse. Là, Walter Scott y fait allusion dans *The Lay of the Last Minshel*, canto VI, VII.

Stern Rutherford right little said,
But bit his glove, and shook his head.

Aujourd'hui les écoliers et les gamins de la rue, en Angleterre, et ailleurs probablement, ont coutume de marquer leur mépris ou dépit contre leurs supérieurs par le pouce; mais au lieu de le mettre dans la bouche, ils l'appliquent au bout du nez, ce qui s'appelle, en argot, anglais « taking a sight. » H. S. ASHBEE.

—

Un livre de l'abbé Arminjon (XII, 171). — La citation dont il s'agit se trouve page

111 de l'ouvrage intitulé : *Le Règne de Dieu dans les sociétés actuelles.* — Conférences prêchées à la cathédrale de Chambéry par M. l'abbé Arminjon. 1878, 1 vol. in-8°, de XIV-371 pages (Chambéry, Perrin, libraire. Paris, V. Palmé, édit.).

UN CENTRON.

—

De l'usage du liège (XII, 171). — Les Romains se servaient de rondelles de liège, enduites et recouvertes de poix, pour boucher les vaisseaux dans lesquels ils conservaient le vin :

Hic dies, anno redeunte, festus
Corticem adstrictum pice dimovebit
Amphoræ, fumum bibere institutæ,
Consule Tullo.
(HORAT., *Od.* III, 8.)

In amphoram mustum indito, et *corticem* applicato. (CATO, *De re rusticâ*, XXVI.) — Voir aussi Columelle (*De rust.*, XII, 28).

JOC'H D'INDRET.

Trouvailles et Curiosités.

Un quidam du nom de « Voltaire » et un gentilhomme du nom de « Lhuillière ». — Dans son *Voltaire au collège* (1857), M. Henri Beaune a publié une lettre fort divertissante et qui n'est pas assez connue. On y voit un jeune gentilhomme de l'ancien régime écrivant à un sien oncle pour lui exprimer toute son indignation au sujet d'une nouvelle qui le met hors de lui. C'est à savoir que le roi, induit en erreur, va commettre cette énormité de gratifier du titre de Gentilhomme de sa Chambre un « quidam nommé *Arouet*, qui s'est fait connaître sous le nom de *Voltaire* ».

C'est une curiosité de haut parage comme sentiment, comme style et comme... orthographe :

A Monsieur de Méré, à Vernay.

On m'averti, mon respéquetable oncle, que le Roy, insité en aireurs par des malintencionés, gratiffie du titre de gentilhomme de sa chambre un quidam nomé Arouet, des Arouet de Saint-Lou, fils d'une Domar, qui s'est fet conoitre du nom de Voltere. Le Roy ne fera pas l'affront à la noblesse de dispancer ce cuidam de ses preuve, qui pour ce les procuré se voirat obligé de les cherché dans les parans de sa mère, pars qui lest de la rautur du cauté paternel; ce qui serait un dézoneur pour des gentilshommes de nom et d'arme, nobles de pérenfilz de temps imémorable. Je pri la décision, mon cher oncle, apes avoir pri l'avi des gentilshommes nos parans, qui ne se soucie de dérogé, qui li a lieux de fermé nos titres et nos portes à ce Voltere, que la court malintencioné aux gentilshommes de sang, puisqu'il n'en son pas, pretent élevé pour nous abessé. Vous nous dirés vostre avi dimanche au diné de Vernay. Le cheval rouge est rompu de la course dier : si le griset étoit à la maison, j'irois vous parlé au lieu de vous écrire.

Je sui, mon cher oncle, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le chevalier DE LHUILLIÈRE.

Il est de fait que l'élévation d'un roturier comme ce Voltaire devait porter ombrage à un gentilhomme de sang, capable d'écrire une lettre pareille !

L'original a fait partie de la collection de M. Benjamin Fillon.

OL. B.

—

Bardy-Fourtou et Chalmel de la Cour. — Dans notre état social actuel, on voit des gens qui ajoutent des pans à leur veste pour s'en faire un habit, plutôt qu'on n'en voit couper les pans de leur habit pour s'en faire une veste. Cependant tout peut se rencontrer, et en voici deux exemples assez curieux :

1° « L'Ami de la Religion » (n° du 24 février 1859, format in-8) rendait compte d'une traduction en vers français des « Psaumes et Hymnes des principales « fêtes de l'année », publiée par M. Bardy-Fourtou.

Quel est ce poète, dont le nom est devenu, grâce au trop fameux ministre de l'intérieur du 16 mai 1877, Bardy *de* Fourtou, une sorte de foudre de guerre ?— « Si ce n'est lui, c'est donc son frère ? » — En tout cas, pourquoi la particule nobiliaire a-t-elle donc remplacé le trait d'union ?

2° J'ai entre les mains un « Inventaire (de la fin du siècle dernier) des titres et papiers qui justifient que MM. P. de B. et de R. du B. sont issus de Françoise de B. », et le premier article est ainsi libellé : « Plusieurs actes mentionnés dans un rôle « de cinq feuilles de papier, collationnés « par Chalmel (*sic*) De la Cour, notaire « royal à la Ferté-Macé, le tout en « forme... »

Voilà un Chalmel *de* la Cour, duquel procède, de façon ou d'autre, M. Challemel-Lacour, sénateur et aujourd'hui ministre de la République française à Berne. Qui nous dira pourquoi celui-ci a remplacé la particule par un trait d'union ?

BRIEUX.

—

Une erreur du Dictionnaire Larousse. — Dans le Supplément, d'ailleurs fort utile, au Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle, de P. Larousse (1878), on trouve, à la page 1215 : « SHROP (comté de) ».

Or, il n'existe pas de comté de ce nom en Angleterre. Le nom du comté est *Shropshire*, — en anglo-saxon, *Scrob-scir*, c'est-à-dire *Shrub-shire*, comté des arbrisseaux, des arbustes. La ville principale du comté est *Scrobbes-burh*, nom *Shrewsbury*. (Oxford.)

A. L. MAYHEW.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

7039. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIERE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 263

25 Avril
1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

AVIS. — *L'abondance des matières entraîne quelques ajournements. Rappelons aussi que, la copie de chaque numéro devant être prête les 1er et 15 du mois, ce qui arrive après ces dates se trouve généralement renvoyé au numéro suivant.*

A NOS CORRESPONDANTS. — Se conformer aux recommandations ci-contre (verso de la couverture).

A Quintilius (de N.). Votre envoi du 13 avril était insuffisamment affranchi et surtaxé. Joignez nom au pseudonyme. — *A Sans IX* (de B.). Même observation.

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, l. 9, *lisez* : imprudent. — 219, l. 43, *lisez* : Brunet, t. III. — 222, l. 52, *lisez* : Sir, (*non* Là). — l. 53, *lisez* : *Minstrel.* — 62, *lisez* : en argot anglais.

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE



RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tous ce qui regarde les Abonnements les mandats, les réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

LA STATUE DE BÉRANGER

Le journal *La Chanson* a émis l'idée de consacrer la mémoire de Béranger par une statue qui serait placée dans le square du Temple, près la rue où il est mort, et inaugurée le 19 août 1880, centième anniversaire du jour où naquit à Paris le grand Chansonnier national.

L'appel adressé à tous par *La Chanson* a éveillé les plus vives sympathies, ainsi que le constatent les lettres d'adhésion chaleureuses que ce journal vient de publier. En voici deux, entre autres :

« *Paris, 3 février* 1879. — Comme ami de Béranger, et le plus ancien sans « doute de ceux qui vivent encore, je ferai volontiers parti du Comité formé pour « lui élever une statue. Veuillez donc me comprendre parmi ceux qui adhèrent « avec le plus d'empressement et de sympathie au projet dont l'heureuse initiative « est due à votre journal. Agréez, etc. » « MIGNET. »

« *Nice, 1er février* 1879. — Vous ne pouvez douter de ma vive sympathie pour « l'œuvre patriotique de la statue de Béranger. Je vous remercie d'avoir pensé à « moi et je vous envoie, etc. » « GUSTAVE NADAUD. »

Le Comité de la Statue de Béranger est dès à présent constitué : MM. Victor HUGO, président d'honneur; MIGNET, LEGOUVÉ, Henri MARTIN, del'Académie française; — G. NADAUD, BAILLET, BURANI, IMBERT, ECHALIÉ, CHEBROUX, L. H. LECOMTE, A. PATAY, PONSARD, Ch. VINCENT, chansonniers; — Edm. ABOUT, P. AVENEL, BOITEAU, CHAMFLEURY, CASTAGNARI, CLARETIE, Em. de GIRARDIN, A. HÉBRARD, etc., publicistes, — en font partie.

Le Comité a fixé au 1er mars l'ouverture d'une souscription publique. — On souscrit chez M. PATAY, éditeur de *La Chanson*, rue Bonaparte, 18, et chez M. MURAT, rue des Archives, 6.

XIIe Année.
No 263.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Avril 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Mundus vult decipi. — Qui a le premier carrément imprimé cette maxime, qui n'est... ni nouvelle, ni consolante?

Ol. B.

—

Sur un sonnet de Notredame, à Rubens. — Pourrait-on me dire si l'on a publié un sonnet adressé au très excellent et divin Rubens » par l'historien César de Notredame, fils de l'astrologue Michel de Notredame, si célèbre sous le nom de Nostradamus?

T. de L.

—

Bossuet et le Tiers-État. — En quel passage des œuvres de Bossuet trouve-t-on cette définition du Tiers-État: C'est *la force des nations?*

Jacques de Montardif.

—

Etre sur un grand pied dans le monde. — D'après le Dictionnaire étymologique de Noël et Carpentier, « il paraît que cette locution s'est introduite dans le temps où les *grands et hauts souliers* étaient la marque distinctive de la noblesse. » Le Dictionnaire des Proverbes de la Mésangère lui assigne la même origine. Voici ce que dit Littré au mot pied: « (Au XIVe siècle) les souliers d'un prince avaient deux pieds et demi de long; ceux d'un haut baron deux pieds, et ceux d'un simple chevalier un pied et demi; d'où nous est restée sans doute cette expression: Il est sur un grand pied dans le monde. Saint-Foix, *Ess. Paris, Œuv.*, t. IV, p. 287, dans Pougens. (Cette explication n'est pas justifiée; *pied* veut dire ici mesure, base, établissement). »

Qu'en pensent les lecteurs de l'*Intermédiaire*

J. Lt.

—

Sur le mot sous-préfet. — Connaît-on l'époque où le mot *sous-préfet* a été introduit dans la langue française? Le Dictionnaire de Littré est muet sur ce point, et le mot ne figure ni dans Richelet, ni dans Trévoux. Je le trouve pour la première fois dans un curieux recueil de poésies du XVIIe siècle, le *Calendrier spirituel,* du P. Cortade, calendrier « composé d'autant de madrigaux qu'il y a de jours en l'an » (Bayonne, 1665, in-12). C'est sous le no 14 du mois de mars que le bon Père a mis la pièce intitulée: *S. Valentin martyr parle au sou-préfet dont il avoit guéry la fille aveugle.*

T. de L.

—

Le mot « *espèce* » peut-il être du masculin? — J'ai rencontré quelquefois dans des articles de journaux — où c'est sans conséquence, il est vrai — des phrases comme celles-ci: Cet homme est *un* espèce de sauvage; c'est au physique *un* espèce de singe. Voici qui est un peu plus grave: je trouve dans un ouvrage couronné par l'Académie française, *Récit d'une Sœur,* par Mme Augustus Craven (t. II, p. 378), la phrase suivante: « Mme de Mun était disposée à un abattement moral et physique que l'âge et les souffrances avaient augmenté et qui lui rendait douloureux et difficile tout espèce d'effort. » Est-ce correct?

J. Lt.

—

Bois de calambourg. — La reprise de *Ruy-Blas* au Théâtre-Français me remet en mémoire ce vers du beau drame de Victor Hugo:

Portez-lui cette boîte en bois de calambourg.

Sait-on ce que c'est que ce bois?

P. Ipsonn.

—

Œuvre posthume de Louis XVIII. — Sous ce titre, dans un numéro de la *Petite Revue*, daté du 23 juin 1866, on peut lire ce qui suit:

« Dans une chronique de 1835, nous trouvons cette royale nouvelle:

« Il vient d'être découvert dans la bi-
« bliothèque du Château un manuscrit en
« cinq volumes, reliés, écrit en entier de
« la main de Louis XVIII, depuis 1788

« jusqu'en 1802. Cet ouvrage était resté « ignoré jusqu'ici, derrière d'autres vo- « lumes qui le cachaient. »

« Qu'est donc devenu ce manuscrit, Louis-Philippe *regnante?* Peut-être notre confrère l'*Intermédiaire des Curieux* nous satisfera-t-il? »

Tel est l'article. J'ai vainement feuilleté l'*Intermédiaire* depuis cette date, et je n'ai pas trouvé de réponse. Le sujet en vaudrait cependant la peine, dans notre époque d'exhumations historiques et littéraires. Quelqu'un peut-il se charger de l'éclaircir ici?

QUINTILIUS.

[—Le fait est que l'*Intermédiaire* a, croyons-nous, toujours ignoré la question, à lui ainsi posée en 1866. C'était le cas de dire: *Ignoti nulla cupido*. Maintenant c'est tout le contraire. *Réd.*]

—

Le Frontispice du Charivari. — Pourrait-on me dire si la petite vignette frontispice du journal *le Charivari*, dans laquelle est représenté un petit personnage, assis de face, dans un fauteuil antique, la boîte du journal posée sur ses genoux, tenant d'une main un paquet de plumes d'oie, de l'autre un crayon orné des grelots de la Folie et riant à se tordre, en faisant danser devant lui des pantins, hauts dignitaires de tous rangs, enfilés dans un brin de corde, — vignette gravée sur bois par PORRET, d'après un dessin à la plume de J.-J. GRANVILLE, dont je possède l'original même signé, beaucoup plus fin de trait et plus spirituel d'expression que la reproduction gravée, — est ou non un *portrait-charge* du créateur, ou du rédacteur principal du *Charivari*, à son origine?

ULRIC.

—

Couleur rouge. — D'où vient la prééminence attribuée au rouge dans le symbolisme des couleurs, et, en particulier, aux étoffes *de laine* teintes de cette couleur? Je rappellerai, pour me faire mieux comprendre, les exemples les plus connus: Costumes des cardinaux, des magistrats suprêmes, des jurisconsultes (professeurs en droit et épitoge rouge des docteurs); — bande de pourpre qui ornait la *toga prætexta*, empruntée aux Etrusques et que portaient à la fois, à Rome, les enfants de condition libre et les principaux magistrats, comme marque de leur caractère inviolable et sacré. — Cette même couleur est restée, chez les Musulmans, le principal signe d'investiture de l'autorité souveraine; — en héraldique, elle passe pour la plus honorable, n'appartenant, comme telle, qu'aux princes ou à ceux à qui elle a été octroyée par faveur spéciale, et exprime la justice, la vaillance, la magnanimité et l'amour du bien. Et ainsi de suite. (J'omets à dessein le *bonnet rouge*, pour éviter les polémiques irritantes!)

Faut-il uniquement attribuer cet usage, qui remonte à loin, comme on voit, au haut prix du coquillage d'où se tirait la pourpre tyrienne (il se vendait son poids d'argent)? ou de l'insecte qui produit l'écarlate? ou bien existe-t-il quelque autre raison (plus métaphysique!) de la généralisation de cette coutume, à peu près universelle?

PEPH.

—

Portraits parisiens demandés. — Si l'un de nos collaborateurs possédait des portraits en double, parmi les personnages suivants, je lui serais reconnaissant de me le faire savoir. Mon but est de compléter ma collection de portraits de personnages *nés à Paris*, pour laquelle, comme on dit, j'ai soulevé ciel et terre.

Avrillon, religieux minime, mort en 1729 (gravé dans la suite d'Odieuvre). — *Barba*, libraire, gr. p. Koch. — *Bignon* (*J. Fréd.*), gr. p. A. de Saint-Aubin. — *Binot*, général, mort en 1807 — *Bizet*, curé de Saint-Etienne du Mont, m. en 1821. — *Bocher*, député en 1849, sénateur actuel (dans la suite lith. de Basset). — *De Chambray*, général, m. vers 1850. — *Coignard*, imprimeur, gr. p. Duflos. — *Cramoisy*, imprimeur, gr. p. Rousselet. — *Curtius*, capitaine des volontaires de la Bastille en 1789, créateur des cabinets de cire, gr. p. Chrétien, in-18. — *Déjazet* (*Eugène*), pianiste-compositeur, m. 1840. — *Elwart* musicien, né en 1808. — *Faucon de Ris*, poète, m. 1601. — *Gaudreau*, curé de Saint-Eustache en 1849. — *Grévedon*, célèbre lithographe, m. 1860, lithogr. in-fol. p. Devéria. — *D'Herbouville*, pair de France, m. 1829. — *Hopil*, poète, gr. p. Th. de Leu. — *Labarre*, célèbre harpiste, lith. p. Grevedon. — *De la Bourdonnaye*, général, mort 1844. — *Lamoignon* (*Ch. Fr.*), garde des sceaux, mort 1789, gr. p. Carmontelle, in-fol., assis. — *La Salle*, général, mort 1818. — *Le Bouthillier de Rancé*, chevalier de Malte, gouverneur du port de Marseille en 1669, gr. p. Gantrel. — *Le Pelletier* (*Michel*), abbé de Jouy, gr. p. Desrochers, Van Schuppen. — *Le Ragois de Bretonvilliers*, curé de Saint-Sulpice, gr. p. Barbery. — *De Machault*, évêque d'Amiens, député en 1789. — *Paris*, coadjuteur de l'évêque d'Orléans en 1724. — *Pavillon*, poète, m. 1705. — *Piat*, général, m. 1862. — *Pingré*, évêque de Toulon, gr. p. Poilly. — *Portail*, président du parlement de Paris, gr. p. Drevet, Desrochers. — *Pradher*, pianiste, lithog. p. Vigneron. — *Rueil*, évêque de Bayonne, gr. p. Huret, Montcornet. — *De Rumigny*, général, m. 1860. — *Sanguin* (Nicolas et Denis), évêques de Senlis, morts en 1653 et 1702. — *De Sanlecque* (Jacques II), imprimeur, m. 1660; se

trouve dans une chronologie collée, n° 146. — *Savary*, évêque de Séez, gr. p. Edelinck. — *Ségaud*, jésuite, gr. p. Klauber. — *Séguin*, doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, gr. p. Pittau.— *De Sève* (Al.), prévôt des marchands, gr. p. Nanteuil. — *Talon* (Jacques), avocat général, gr. p. M. Lasne. — *Tubeuf*, évêque de Saint-Pons, gr. p. M. Lasne. — *Voyer d'Argenson*, archevêque de Bordeaux, m. 1728.

AMBR. TARDIEU.

—

Famille de Saint-Delis. — Louis de Saint-Delis, marquis de Heucourt, bailliage d'Amiens (Picardie), seigneur de Saint-Gratien en 1654. Cette famille possédait-elle encore cette terre de Saint-Gratien, vers 1680, où elle passa, par alliance, à Hans Oberkamp, colonel d'un régiment suisse au service de France (qui avait épousé une dame de Saint-Gratien)? Marie-Madeleine, sa fille, après la mort de son mari Hans Gaspard Hirzel, colonel au service de Hollande et commandant de Bruxelles, tué en 1708, se retira à Saint-Gratien où elle mourut; en 1736, elle était décédée.

MAC R.

—

Armoiries au Pélican. — A quelle famille appartiennent les armoiries de cette marque de bibliothèque — non indiquée dans l'*Armorial du Bibliophile* de Joannis Guigard, édit. de 1870-1873, in-4°, — et que je trouve frappée en or sur les plats d'un exemplaire relié en veau plein de la *Grammaire de Grimarest*, in-4°, 1719 : *De gueules* (?), *au pélican d'argent avec sa piété de gueules dans son aire*, *au chef chargé de trois croissants* ? — Cartouche surmonté d'une couronne de marquis.

TRUTH.

—

Noms historiques : un livre à faire. — A-t-on jamais songé à faire une série d'études généalogiques sur les représentants actuels des familles historiques?

On peut affirmer qu'il y a beaucoup moins de familles éteintes qu'on ne croit, et qu'il est très possible de retrouver les descendants, par les femmes, des familles dont toutes les lignes masculines ont disparu.

J'ai sous les yeux la magnifique publication sur les descendants de la famille de Jeanne d'Arc, par MM. de Bouteiller et de Braux. De ce savant travail il résulte qu'on compte par centaines les petits-neveux de notre héroïne.

Si un Intermédiairiste voulait s'occuper d'un pareil travail, je pourrais lui signaler les représentants actuels des familles de saint François-Xavier, Montézuma, Christophe Colomb, Pizarre, Racine, Charlotte Corday. Enfin, j'ai vu, en 1845, à Arras, ou près d'Arras, sur une voiture, le nom de : *De Robespierre*.

BRIEUX.

—

Du lieu de naissance de Jean Goujon. — Plusieurs villes se disputent l'honneur d'avoir vu naître Jean Goujon, entre autres Paris, Rouen, Gisors et Alençon. M. André Pottier est porté à croire qu'il naquit à Alençon. M. Weiss, dans la Biographie universelle de Michaud, le fait naître à Paris. D'un autre côté, M. Lechaudé d'Anisy, dans une dissertation publiée en 1850 (*Société des Antiquaires de Normandie*), prétend que le célèbre sculpteur est né à Saint-Laurent de Condéel, dans le Cinglais près d'Harcourt (Calvados), et non à Paris. Cette opinion a été combattue par M. Mancel, dans le même recueil (1856).

Est-on fixé aujourd'hui d'une manière définitive sur le lieu de naissance de ce grand artiste ?

P. IPSONN.

—

Mme Leprince de Beaumont. — Ne pourrait-on pas retrouver au juste la maison de la rue Royale, dans laquelle, vers 1775, Mme Leprince de Beaumont tenait son célèbre pensionnat?

A propos de cette femme, auteur du « *Magasin des enfants* » et d'autres ouvrages d'éducation, remarqués alors, sait-on qu'elle vint finir ses jours en Lorraine, auprès de « la plus chérie de ses élèves », comme il est dit dans son épitaphe, et qu'elle est enterrée dans le cimetière d'Ubexi (Vosges), petit village qui dépendait du château où elle est morte le 8 septembre 1784, à l'âge de 52 ans?

BELLATOR.

—

Marly-la-Machine. — Dans la liste des membres du collège électoral du département de Seine-et-Oise, pour l'année 1809, opuscule imprimé à Versailles chez Jacob, on donne à Marly-le-Roi le nom de *Marly-la-Machine*. Sait-on à quelle époque cette ville a repris son nom primitif?

P. PONSIN.

—

Recherches sur les Billets d'enterrement. — La priorité des publications sur ce curieux sujet d'étude appartient à MM. Pelletier (1861) et Pouy (1863). Ce dernier a étendu son travail, *Les feuilles volantes*, aux billets de mariage illustrés, aux lettres et billets d'invitation à des prises d'habit, réunions, bals, cérémonies de toutes sortes, aux cartes de visite, prospectus et adresses. En 1877, M. Clauer a publié, sur les billets d'enterrement, une notice dans laquelle il décrit les vignettes dont ces billets sont ornés, à partir du XVIIIe siècle.

Un point reste à éclaircir aujourd'hui, c'est celui de savoir à quelle époque les

Protestants ont commencé à faire usage des Billets d'enterrement. Ceux que je connais ne datent que des premières années de ce siècle. Avis aux chercheurs.
X.

(Voir X, 671, 726; XI, 128.)

—

Voyages aventureux du capitaine Martin d'Oyarzabal. — La Bibliographie Basque peut-elle se flatter de posséder encore une édition de cet ouvrage, s'il est vrai que l'auteur — qui était Basque — en ait autorisé une traduction, conforme aux deux éditions publiées, d'abord en français vers 1632 ou 1633, tant à Rouen qu'à Bordeaux ? Je serais curieux de savoir si quelque bibliothèque, soit privée, soit publique, possède cette curieuse version en langue basque — que je n'ai vue figurer encore dans aucune notice spéciale.

(Bordeaux) EUG. GABARRET.

—

Le « Régnier » de la Collection Poulet-Malassis. — Les *Œuvres de Mathurin Régnier, augmentées de trente-deux pièces inédites et annotées par Edouard de Barthélemy* (Paris, Poulet-Malassis, 1 v. gd in-18 de XLVI-408 pages, 1862), dont je possède un exemplaire imprimé sur vilain papier vélin mécanique, non collé (absence d'élégance peu ordinaire dans les livres marqués de cette estampille bien connue des bibliophiles : *Concordiæ fructus*), — ont-elles été tirées également sur papier de luxe : vélin à la forme, ou vergé de Hollande ? TRUTH.

—

Le Songe de Boccace. — Sous ce titre: *Le Songe de Boccace, traduit de l'italien par M. De P**** (Paris, vᵉ Barbin et Pierre Huet, 1715), a paru la soi-disant traduction de : *Il Laberento d'amore*. Dans sa préface, M. de P. dit qu'il a supprimé bien des choses que la pudeur ne soufre (*sic*) point « J'ay remplacé, dit-il, ce que j'ay « retranché du texte italien, de contes, de « fragments et de vers. La plûpart de ceux « qui les ont composez, étant de mes amis, « ont bien voulu me permettre d'en grossir « mon volume ; j'espère que les autres me « pardonneront la liberté que j'ay prise de « l'avoir enrichi à leurs dépens. » A la fin du volume est un madrigal de Mˡˡᵉ de Scudéry à M. D. P.

En loüant l'admirable Acante (*Pélisson*),
Vôtre bel ouvrage m'enchante :
Mais quand vous me loüez trop excessivement,
Il se fait dans mon cœur un subit changement.
J'appelle à mon secours l'aimable modestie,
Et j'espère pourtant que la postérité
Prendra pour une vérité
Votre charmante flaterie (*sic*).

Mˡˡᵉ de Scudéry étant morte en 1701, et l'auteur déclarant que cette traduction est son premier ouvrage, cette édition de 1715 n'est sans doute pas la première. Mais, tandis que, dans son approbation, Fontenelle dit n'avoir rien trouvé dans le Songe de Boccace qui en doive empêcher *la réimpression*, le privilége, qui est de 1714, semble s'appliquer à un ouvrage inédit. Tout cela manque de clarté. *Le Labirinthe d'amour, autrement Invective contre une mauvaise femme*, tel est le titre d'une traduction publiée en 1571 par F. de Belleforest. Le « Songe d'amour » ne serait-il qu'une révision de cette ancienne traduction? Et cela expliquerait-il la contradiction qui existe entre l'approbation et le privilège ? Quoi qu'il en soit, je me borne à demander à l'*Intermédiaire* si l'on connaît le nom de l'auteur indiqué seulement par « M. De P***? » E.-G. P.

—

La « Grammaire » de Grimarest. — Ce volume, non mentionné dans le *Manuel* de Brunet (dernière édition): *Nouvelle Grammaire réduite en tables, qui donnent une très grande facilité pour apprendre la langue française*, par M. de Grimarest, Paris, Et. Ganeau et Ant. Coustelier. 1719, in-4° de 108 pages, — est-il de Grimarest, l'auteur de la *Vie de Molière*? — A-t-il été plusieurs fois réimprimé ?
TRUTH.

—

Prophéties de Thérèse. — Connaît-on cet écrit qui a dû paraître en 1771 ou 1772?
H. DE L'ISLE.

—

« Zirzabelle. » — Le 21 mars 1782, le chevalier de l'Isle commence ainsi une lettre adressée au prince de Ligne : « Ce n'est rien, dit mamselle Zirzabelle; c'est mon cher père qui rentre des Grandes Indes. »

L'origine de cette phrase, empruntée (je crois) à une parade, m'est inconnue : saurait-on, par hasard, me dire où elle se trouve? H. DE L'ISLE.

—

Les Théophilanthropes et Valentin Haüy. — Une erreur anciennement répandue attribuait le culte philosophique à La Réveillère-Lépaux ; celui-ci s'en est défendu dans ses Mémoires (1873, 3 vol. in-8°), où on lit, t. II, p. 167 : « Le véritable fondateur de ce culte fut Valentin Haüy. Mais lorsque je me défends de l'avoir été, ce n'est que par amour de la vérité ; car je m'honorerais d'avoir été le créateur d'une institution religieuse si propre à faire prévaloir les maximes d'une morale aussi sublime qu'elle est simple et pure, sur une licence de mœurs effrénée et sur les honteuses ou insignifiantes pratiques d'une superstition avilissante et souvent cruelle. Ayant, dans tous les temps, bravé le ridicule immérité aussi bien que la me-

nace, je déclare que je n'entends pas renoncer à la petite part d'honneur que je puis réclamer pour moi-même, par la publication d'un écrit qui a donné la première idée de la Théophilanthropie; mais je dois, en bonne justice, m'en tenir là. »

Cet écrit est réimprimé à la suite des Mémoires de La Réveillère, ainsi que ses autres travaux. Il dit encore (t. II, p. 167): « Jamais, au reste, ni ma femme, ni moi, n'avons assisté aux cérémonies des Théophilanthropes, et notre fille n'y est allée qu'une seule fois. »

Connaît-on un portrait présentable de Valentin Haüy? Ol. B.

—

L'édition originale du « Grenier » de Béranger. — Existe-t-il une publication de cette célèbre chanson, qui soit antérieure de date à celle qu'on trouve dans le *Mercure de France au XIX*e *siècle*. Paris, Ladvocat, in-8°, t. XX, p. 9 et 10)? C'est la livraison du 5 janvier 1828. Truth.

—

Elégies du comte de Pastoret. — Est-ce que Barbier, dans son Dictionnaire des Anonymes, ne fait pas erreur lorsqu'il dit que le volume de Poésies du comte de Pastoret, publié en 1824, chez Didot, sous le titre: « *Elégies* », doit avoir 160 pages?

J'en possède un exemplaire qui me paraît bien complet et qui n'a que 157 pages, le verso de la page 157 est blanc.

Ce volume, tiré à 100 exemplaires, a certainement échappé à Asselineau, car il n'en dit mot dans sa Bibliographie romantique. Il y a une vignette sur le titre, dessinée par Desenne et gravée par Tony Johannot. Avis au Guide des ouvrages illustrés du XIXe siècle, qui est, dit-on, en préparation. G. A. R.

—

La Férule enlevée. — Quelqu'un de vos lecteurs serait-il en mesure de nous révéler le nom de l'auteur de l'opuscule indiqué ci-dessus et qui a dû être publié à Paris, chez le libraire Théophile Berquet, vers 1825, dans le petit format in-32?

Cet ouvrage consiste en un poème héroï-comique, en 4 chants, accompagné d'une ou deux gravures dues au crayon de Philipon; ajoutons qu'il porte pour épigraphe cette simple moralité du bon La Fontaine:

Je ne sais bête, au monde, pire
Que l'écolier, si ce n'est le pédant.

Nous avons vainement consulté, jusqu'ici, les travaux de nos meilleurs bibliographes, et nous serions heureux que la publicité de l'*Intermédiaire* nous aidât à sortir de cette profonde obscurité.

(Bordeaux) Eug. Gabarret.

—

Prix exorbitant des estampes. — A quoi faut-il attribuer le prix si élevé (soit dans les ventes publiques, soit chez les marchands), des estampes, principalement des portraits? Un érudit me signalait ce fait que, de 1840 à 1860, le prix des portraits était fort abordable. C'est ainsi qu'on payait ceux gravés par les Bonnart 75 cent. pièce. J'en ai acheté, récemment, à 12 fr. Il s'en est vendu à 24 fr. pièce. Sont-ce des prix? Véritablement, non. Les amateurs étrangers ne font-ils pas, dans les ventes de l'hôtel Drouot, une guerre acharnée aux amateurs français, ce qui serait fort regrettable? Il est probable que les estampes passent aux nations voisines. Il en est de cela comme des tableaux et des œuvres d'art. La fondation d'un journal destiné aux iconophiles ne se fait-elle pas sentir? Ambr. Tardieu.

Réponses.

Tours de force et enfantillages des rimeurs (IX, 672; XII, 202). — Que Ruoff entre à Notre-Dame des Victoires, à Paris, et, en prenant de l'eau bénite, il verra sur le bénitier une inscription grecque qui se lit de gauche à droite, et de droite à gauche, avec la traduction latine:

Νιψον ανομηματα, μη μοναν οψιν.
Lava peccata, non solam faciem.

Brieux.

— Sidoine Apollinaire, qui cite le vers:

Roma tibi subito motibus ibit amor,

sans donner le nom de l'auteur, est lui-même père de plusieurs poésies du même genre; tel est ce distique sur un orage:

Præcipiti modo quod decurrit tramite fulmen
Tempore consumptum jam cito deficiet,

qu'on peut retourner ainsi:

Deficiet cito jam consumptum tempore fulmen
Tramite decurrit quod modo præcipiti.

Un poète du XVe siècle, Jean Meschinot, a écrit une oraison de huit lignes avec cet avis:

« Elle peut se dire par huit ou seize
« vers tant en rétrogradant qu'autrement,
« tellement qu'elle se peut lire en trente-
« deux manières différentes et plus, et à
« chacune y aura sens et rime. »

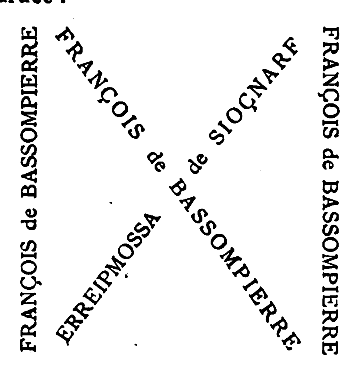
En voici une autre assez connue, mais dépourvue de sens, simple jeu:

S	A	T	O	R
A	R	E	P	O
T	E	N	E	T
O	P	E	R	A
R	O	T	A	S

En montant ou en descendant les colon-

nes on trouve toujours les mêmes mots.

Mais le comble de la patience puérile en cette matière est un acrostiche du XVIIe siècle où le nom de François de Bassompière, incrusté en 22 vers, se lit en croix de Saint-André; et, chose incroyable, quoique rudement forcé, le sens n'est pas trop ridicule. — L'écriture est ainsi entrelardée :



Voir, pour plus de détails, le *Dictionnaire des Littératures*. QUINTILIUS.

— Voir le sixième livre des *Recherches de la France*, d'Estienne Pasquier, et notamment le chapitre XIII, intitulé : *De quelques jeux poétics latins et françois*, et le chapitre XIII : *De quelques autres jeux poétics, qu'empruntâmes du latin, qu'avons payés en monnoye de plus fort alloy qu'ils ne nous furent prestez.* E. G. P.

— Certes, il y a d'autres exemples de ces jongleries, et les vers retournés ou rétrogrades ont même été à la mode parmi les poètes, au temps de Charles VIII et de Louis XII. Au lieu de citations, je renvoie donc Ruoff à un ouvrage très connu et assez commun de G. Peignot : « Amusements philologiques ou Variétés en tous genres, » et je termine par cette réflexion, placée à la fin du chapitre concernant les *vers anacycliques* : « Laissons dans la poussière de nos vieilles bibliothèques les exemples ridicules de ces sortes de vers qui n'offrent que des difficultés vaincues aux dépens du sens commun. »
A. D.

—

Mal napolitain (X, 452, 508, 536). — En citant, à ce propos, un huitain de Voltaire (X, 508), j'avoue que j'ignorais qu'il ne fût que la paraphrase de ce distique latin de La Monnoye, bien préférable dans sa concision :

Parthenopes regnum simul olim, Galle, luem-[que
Cepisti : restat nunc tibi sola lues.

A. D.

—

Sur deux livres du P. Bosc (XI, 169). — A défaut de la notice demandée par M. T. de L. sur le Recueil des lettres du P. Jacques du Bosc, je puis lui donner le titre de ce livre, dont un exemplaire est décrit au n° 1314 du 22e Catalogue de livres à prix marqués de la librairie A Chossonnerie (1878) : *Nouveau recueil des lettres de dames de ce temps, avec leurs responses*. Paris, Augustin Courbé, 1635, pet. in-8°. Cet exemplaire, relié en maroquin par Brany, est coté 35 fr.
P. NIPSON.

—

« Par cœur », pour « de mémoire » (XI, 195, 251, 562; XII, 107, 203). — Voir la dissertation d'Estienne Pasquier, chap. VIII du livre VII des *Recherches de la France*.
E.-G. P.

—

Le chanoine Desforges (XII, 68, 120). — Contrairement à l'assertion de M. Paul Pinson, que le facétieux chanoine, sortant de la Bastille, aurait été envoyé en retraite forcée à Sens, Grimm prétend (à la date du 15 déc. 1858) que « pour prouver « son attachement à sa doctrine (avantages « du mariage), il a épousé une fille chré- « tienne. » Au lieu d'étudier l'amour des hirondelles, il l'aurait donc pratiqué pour son compte. A. D.

—

Almanach des Muses (XII, 74). — Je possède la collection, de 1765 à 1808, un grand nombre de doubles et la plupart des tirages sur papier de Hollande : dans aucun de ces exemplaires on ne trouve l'indication des auteurs des pièces anonymes qui, dans les tables, sont toujours reléguées à la fin des volumes. Les éditeurs n'ont cependant pas considéré comme anonymes les pièces signées par des initiales, puisqu'elles sont classées à la première lettre du nom et que l'initiale est presque toujours suivie de la qualité de l'auteur. Dans les Almanachs de 1770 et de 1772 se trouvent des pièces signées *abbé de Langeac* ; dans ceux de 1775 et de 1779, on en remarque signées *Chevalier de Langeac*. Ces deux auteurs n'en font qu'un, M. de Langeac ayant quitté le petit collet pour entrer dans l'ordre de Malte. Dans l'Almanach de 1771, je relève une pièce signée L***, capitaine de dragons ; celle-ci est évidemment du chevalier de L'Isle. En ce qui concerne les quatre pièces de l'*Almanach* de 1781, qui font l'objet de la question, elles sont toutes de M. de Langeac, bien que l'*Epître à Mme de Bl... S...* soit signée Chevalier de L'***, et que la fable *la Fauvette et le Pinson* soit signée : Chevalier de L***. Cette dernière pièce est dédiée *à la plus belle des recluses*, et, dans la première, on trouve ces deux vers :

Puisque les vers amusent les loisirs
De la plus belle des recluses.....

. . . .

Les poésies du chevalier de L'Isle ont, du reste, été imprimées à Bruxelles, à l'imprimerie du prince Charles de Ligne, en 1783, l'année de sa mort, et une réimpression en a été faite dans la même ville, en 1849, à petit nombre, sur le seul exemplaire connu de l'édition originale.

Un liseur.

— Il est difficile de déterminer qui est caché sous les initiales : De L***. Voici cependant quelques particularités qui pourront aider notre confrère à démêler la vérité. 1° Il y a plusieurs poésies de l'*abbé de Langeac*. Le chevalier de Langeac aurait-il été abbé petit-collet, avant d'être militaire? Or, le *chevalier de Langeac* a signé, en toutes lettres, plusieurs pièces : tout en faisant la part de la fantaisie, pourquoi aurait-il signé tantôt en initiales, tantôt de son nom entier? 2° En 1768. M. de L***: Chanson sur le gain d'un procès. — En 1769. M. de L***, *capitaine de dragons :* Le faux Coq, *fable*. — En 1771. M. de L***, *capitaine de dragons:* Epître à M. le comte de Tressan. — En 1775. M. de L***, *capitaine de dragons:* Avis aux princes. — En 1779. M. le chevalier de Langeac: Epître à mon ami; Veillée des fêtes de Vénus (imitation du *Pervigilium Veneris*). — En 1781. M. le chevalier de L***: A Madame Bl...S.; impromptu à M. S. D. S. E.; Conseils à un ami; la Fauvette et le Pinson, *fable*, à la plus belle des recluses (M. de L., capitaine de dragons, a une fable en 1769; on peut en conclure que c'est le même auteur). — En 1782, M. le chevalier de Langeac : Pour le portrait de M. Thomas, imitation libre de la 4e Eglogue de Virgile (plus tard, il a publié une traduction de toutes les Bucoliques). — Je crois que les signatures De L... et De L'..., capitaine de dragons, appartiennent au même auteur et que c'est le chevalier de L'Isle, puisque l'abbé et le chevalier de Langeac signaient en toutes lettres. E.-G. P.

—

Inventaire d'un curé de Vaise (XII, 94, 123, 147, 205). — Sans être grand clerc en fait de basse latinité, mon premier mouvement serait de traduire *unam cassiam* par *une casse*. — « Casse » (*a* bref) s'emploie encore couramment dans beaucoup de provinces pour désigner, non pas une bouilloire, ni une poêle, mais un chaudron.

G. I.

—

Réclamation du Parlement de Paris, en faveur des protestants de France (XII, 103, 179). — Cette brochure a pour auteur Robert de Saint-Vincent, membre du Parlement de Paris, le même qui avait précédemment dénoncé aux chambres assemblées le « Nouveau Rituel » de l'archevêque de Paris. Voici ce qu'en disent les « Mémoires secrets », à la date du 1er mars 1787 : « Le discours de M. Robert de Saint-Vincent, tenu aux Chambres assemblées le 9 fév. dernier, est imprimé et répond à l'idée qu'on en avait donnée; on y trouve un historique précieux de la conduite du Ministère envers les protestants et des opinions diverses qui ont agité l'administration depuis qu'on s'occupe de cette matière, ou plutôt depuis la fameuse Déclaration du 8 mai 1715, où l'on fait supposer à Louis XIV qu'il n'y a plus de protestants en France.

« Le célèbre d'Aguesseau avait été consulté sur cette loi, et son premier mot fut que la supposition qu'il n'y avait plus de protestants en France était insoutenable : sa lettre à ce sujet existe encore dans les bureaux des ministres, mais sa modestie fut bientôt vaincue par l'autorité. Les divisions des protestants avec les évêques du Languedoc firent naître l'édit de 1724, qui, en supposant toujours qu'il n'y avait plus de protestants en France, prononça les peines les plus graves contre les Religionnaires et contre leurs ministres. — Dès 1726, toutes ces lois avaient produit si peu d'effet qu'il existait toujours un nombre considérable de protestants; ce qu'atteste le grand-oncle de M. de Saint-Vincent, l'abbé Robert, docteur de Sorbonne, prévôt de l'église cathédrale de Nismes, ami et conseil de M. Fléchier. C'est dans une lettre, du mois de novembre, au cardinal de Fleury, qu'avec une liberté noble, forte et religieuse, il combat les lois à ce sujet et en prouve l'insuffisance. — Une lettre du 1er mai 1751, de Chabannes, évêque d'Agen, à M. le Contrôleur général, certifie qu'il y avait en Languedoc un grand nombre de protestants, contre lesquels cet ardent fanatique sollicite la proscription la plus éclatante. — Le procureur général Joly de Fleuri, consulté sur cette matière par le gouvernement en 1752, fit un Mémoire, où l'on apprend l'existence des troubles de la part des protestants, sur lesquels le maréchal de la Fare avait envoyé un mémoire fort détaillé en date du 16 mai 1728; que, ces troubles renaissant en 1732, le gouvernement s'occupa de nouveaux projets qui furent arrêtés et suspendus pendant la guerre de 1733; qu'ils furent repris après la paix de 1737, mais que la guerre recommença en 1740; que les Religionnaires se portèrent à de nouveaux excès en 1743; que les conférences recommencèrent en 1749 et donnèrent lieu à une ordonnance du 17 janvier 1760. Son résultat est de maintenir le principe qu'il n'y a point de protestants en France.

« En 1752, le maréchal de Richelieu avait écrit une lettre pour solliciter du

gouvernement qu'il assurât l'état civil des protestants en France. En 1755, parut le Mémoire imprimé de M. de Montclar, en faveur du tolérantisme. En 1758, écrivait l'abbé de Caveirac, l'apologiste le plus ardent de la révocation de l'édit de Nantes; il ne compte plus que cinquante mille protestants dans le royaume et en sollicite la proscription avec le plus beau zèle. — En 1764, l'évêque de Poitiers, dans un Mémoire déposé au greffe, assure que le nombre des protestants est très considérable dans son diocèse.

« L'on est revenu à des avis plus doux, et quoique les ennemis du gouvernement l'accusent de ne pas vouloir se prêter à rendre aux protestants leur état civil, il a déjà émis son vœu à ce sujet en 1778, et aujourd'hui que tout se dispose pour ce grand événement, M. de Saint-Vincent estime que c'est le moment de le renouveler. — Il est juste d'ajouter qu'après le discours de M. de Saint-Vincent, le Parlement prit la délibération suivante : « La « Cour a arrêté qu'il sera fait registre du « récit d'un de Messieurs, et que M. le « Premier Président sera chargé de se re- « tirer par devers le Roi, à l'effet de sup- « plier ledit seigneur Roi de peser, dans « sa sagesse, les moyens les plus sûrs de « donner un état civil aux protestants. »

A. D.

—

Barbe châtaine (XII, 130, 182, 208). — M. A. D. n'est-il pas bien sévère pour ce qu'il appelle une exception inconcevable et non justifiée? Il n'y a pas ici d'exception pour la nuance spéciale mise en cause, et, si l'on dit: la couleur verte, bleue, brune, noire, on dit aussi : le vert, le bleu, le brun, le noir; et, en appliquant la règle de l'Académie (qui ne l'a pas faite, mais seulement constatée), on dit: une étoffe vert-pomme, bleu de roi, brun clair, et noir brillant. Pourquoi? parce que c'est l'usage qui a sa raison d'être dans le génie de la langue, et souvent aussi dans l'euphonie: c'est probablement ici le cas. — Chacun peut dire, *sans craindre le holà:* Une femme châtaine, une barbe châtaine (ou châtaigne, — n'en a-t-on pas un exemple classique dans la chanson de Malbrouck?); mais peut-être est-il préférable, au moins en dehors de la poésie lyrique, de ne pas s'exposer à être seul contre tous dans une question de langage; la Grammaire, — qui sait régenter jusqu'aux Rois, — est à peu près impuissante en fait du suffrage universel.

G. DE VRÈSE.

—

Drôlesse et princesse (XII, 131, 181, 210). — Certainement, ces *Anecdotes* ont eu plusieurs éditions; il y en a au moins une sans nom de lieu; une autre porte l'indication de fantaisie: A Pont-aux-Dames. Quant à celle que j'ai visée, mon tort est de n'en avoir pas donné la date. Elle est de 1776; elle a 408 pages; l'œil du caractère change à la page 402. Ce qui est encore bien certain, c'est que ces *Anecdotes* ne sont pas de Morande: il suffit de les parcourir pour s'en convaincre; l'auteur du *Gazetier cuirassé* y est personnellement malmené et ses assertions y sont discutées en détail. L'auteur, comme Quérard l'a dit dès l'abord et comme Barbier l'a reconnu en se rectifiant, est Pidansat de Mairobert. La chanson *Drôlesse et Princesse* se retrouve dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont (publiés et continués par Pidansat de Mairobert), t. VII, 20 juillet 1773, et dans le *Journal historique de la Révolution opérée... par M. de Maupeou* (toujours du même Pidansat), t. IV, p. 265, 22 juillet 1773. Dans ces divers recueils elle est présentée de la même manière et presque en termes identiques. Dans la chanson même, on peut relever une variante; au lieu de : *« vendoit sa* graisse », on lit: *à voloit la* graisse. ».

G. I.

— M. Olivier Barbier indique trois éditions: 1° Londres, 1775, in-12; — 2° S. L., 1776, in-12; — 3° Londres, 1778, 2 parties en 1 vol. in-12, portrait. — Dictionnaire des Ouvr. Anony. I, 188, C. — Je connais une édition avec la rubrique: A Londres, 1776, in-12, 408 p. La chanson est à la p. 336.

LA MAISON FORTE.

—

Le Pont d'Avignon (XII, 131). — Le Pont d'Avignon date du XII° siècle. Il fut bâti, d'après la légende, par un jeune pâtre nommé Bénezet, que ses vertus ont fait mettre au rang des saints. Conduit par l'esprit de Dieu, il vint trouver l'évêque de cette ville, qui d'abord l'éconduisit. Mais l'enfant, pénétré de sa mission, ne se découragea point, et, puisqu'il fallait des preuves, soulevant une énorme pierre que six hommes ne pouvaient remuer, il la porta sans efforts jusqu'au Rhône à l'endroit même où fut érigé le pont auquel il donna son nom. L'histoire, d'accord avec la légende, reconnaît saint Bénezet comme fondateur du vieux pont d'Avignon qu'il eut la douleur de ne point voir achever. Ce pont célèbre fut construit en onze ans. Il avait 42 mètres de long et 18 arches. On institua une communauté de religieux, chargés de veiller à sa conservation et de construire d'autres ponts sur le Rhône. — Le pont de saint Bénezet n'est plus aujourd'hui qu'une ruine. La deuxième arche, supportant sur un éperon qui lui est accolé une petite chapelle dans laquelle fut enseveli le saint fondateur, était encore debout il y a quelques années. Pour plus amples renseignements sur ce sujet, se reporter à l'année 1846 du Magasin Pittoresque (t. XIV, p. 113). — Quant à la chanson du Pont d'Avignon, on considère

généralement qu'elle tire son origine de la reconnaissance du peuple du Comtat, émerveillé de pouvoir franchir le Rhône, à sa guise, par tous les temps, et dans tous les équipages. R. M.

—

A qui le serpent? (XII, 131, 209.) — Et pourquoi la citation ne serait-elle pas exacte? Pourquoi Alexandre Dumas, qui ne prenait pas le temps de relire (quelques-uns disent : de *lire*) les volumes qu'il livrait par centaines à la voracité du public, aurait-il été plus chanceux ou moins étourdi que le suave et pur Fénelon? Est-ce que le classique archevêque de Cambrai n'a pas placé cette phrase baroque dans la propre bouche de Minerve : « *La gloire « n'est due qu'à un CŒUR qui sait souf- « frir la peine et fouler aux PIEDS les « plaisirs.* » (Télémaque, livre Ier, *in initio.*) — Le plus curieux, peut-être, est que cette joyeuseté académique n'a jamais été relevée, — à ma connaissance du moins; — et Dieu sait combien de loupes et de microscopes ont été braqués, depuis l'an de grâce 1699, sur le texte du *Télémaque!*

Joc'h d'Indret.

—

Maillé (XII, 161, 212). — Mon exemplaire, qui n'est pas, je crois, de premier tirage, ne contient pas les mots : « quoique maillé ». On lit simplement : « le sieur Mollé, s'est aussi surpassé...» La virgule parasite est la seule trace restée de l'incise, que le correcteur a sans doute supprimée faute de la comprendre : « Quoique marqué » exprimerait la même idée et rentrerait davantage dans le vocabulaire spécial des théâtres. G. I.

— Ce mot doit avoir ici le même sens que dans le vers de La Fontaine (*Feronde ou le Purgatoire*) :

Là se trouvoient tendrons en abondance,
Plus que maillez, et beaux par excellence.

C'est un terme de fauconnerie pris au figuré. « On dit des jeunes perdreaux, revêtus de leur livrée d'adultes, qu'ils sont « maillés » (G. de Cherville, dans *Les trois règnes de la Nature*, pub. chez Hachette sous la direction du Dr Chenu, année 1864, p. 279).

(Ayr Academy, *Ecosse.*) Henri G.

—

Mimi (XII, 161). — Emilie, en langage enfantin, ne fait pas *Mimi*, mais *Lili*, comme Eugénie fait *Nini*, Anna, *Nana*, etc. On pourrait tirer de même *Mimi* d'Euphémie ou de Noémie; mais, ordinairement, c'est, comme le dit fort bien Marmontel, un petit nom d'amitié qui n'a pas plus besoin de se rattacher à un prénom déterminé que « Loulou » ou « mon chat ». G. I.

—

Carvagal (XII, 162, 213). — Ce n'est ni de cravache ni de bâton qu'il est question, comme le suppose E.-G. P. — Carvagal est un nom propre, celui du capitaine François de Carvagal, fameux et trop fameux au Pérou et ailleurs, fort expéditif, peu tendre, et qui estimait plus commode de tordre le cou à l'obstacle que de capituler avec lui, surtout s'il s'agissait d'avoir avec une femme le dernier mot. La lettre de milord Maréchal, où se lisent les lignes énigmatiques dont on attend de nous l'explication, a trait à une plaisanterie d'un genre et d'un goût douteux, que le vieil ami de Frédéric racontait déjà, non sans machiavélique intention, à madame Denis, la nièce de Voltaire, à l'époque même de la captivité de Francfort (du 1er juin au 7 juillet 1753).

« Horace (c'est Georges Keith qui parle) dit quelque part que les vieillards sont babillards. Sur son autorité, je vais vous faire un conte : quand la discorde se mit parmi les Espagnols conquérants du Pérou, il y avait à Cusco une dame (je voudrais que ce fût plutôt un poète, pour mon histoire) qui se déchaînait contre Pizarro : un certain Carvajal, partisan de Pizarro et ami de la dame, vint lui conseiller de se modérer dans ses discours; elle se déchaîna encore plus. Carvagal, après avoir tâché inutilement de l'apaiser, lui dit : *Comadre, vio que para hazer callar una muger es menester apretar la garganta* (Ma commère, je vois que pour faire taire une femme il faut lui serrer le gosier). Et il la fit, dans le même moment, pendre au balcon. Le roi mon maître n'a jamais fait de méchancetés, je défie ses ennemis d'en dire une seule; mais si quelque grand et fort *Preisser*, offensé des discours de votre oncle, lui donnait un coup de poing sur la tête, il l'écraserait. Je me flatte que, quand vous aurez pensé à ce que je vous écris, vous serez convaincue que le meilleur ami de votre oncle lui conseillerait comme je fais, et que c'est par vraie amitié et sincère attachement pour vous que je vous parle si franchement... »

Après une violence inqualifiable et que rien ne justifie, après la plus odieuse violation du droit des gens, l'on doit s'attendre à ce que le captif, une fois échappé, ne garde plus de mesure, qu'il prenne à témoin l'univers de l'inique conduite de ces agens subalternes qui, comme toujours, avaient fait du zèle et dépassé de beaucoup les ordres de leur maître. Cela ne laissait pas de préoccuper à Berlin, où l'on n'était pas indifférent sur ce qu'en pourrait penser la galerie européenne, à commencer par ces Welches, l'objet, en dépit des coups de pattes, de tant de royales chatteries. Mais désormais qu'y faire, et le moyen d'empêcher un débordement de fiel trop légitime? L'auteur de *la Henriade* n'avait pas le cœur aussi ferme que l'esprit, il était aisé

à alarmer, et la parabole péruvienne que le maréchal d'Ecosse faisait passer à la nièce, avec la recommandation expresse de ne pas la lui montrer, était sans doute l'expédient le plus efficace pour faire rentrer dans son lit le torrent prêt à briser ses digues : s'il demande justice, s'il s'irrite de ne pas l'obtenir, qu'il prenne garde « qu'un coup de poing sur la tête », donné par quelque « grand et fort *Preisser* », ne vienne le guérir à jamais de ses tentatives de plaintes et de récriminations! L'enseignement qui se cache sous ce persiflage est sinistre; il compromet le prince, dont on est l'ambassadeur et l'ami, et gâte un peu le caractère si sympathique de ce milord Edouard, de ce sage que Rousseau interpelle si éloquemment, à la fin de ses *Confessions*, et auquel d'Alembert a consacré un si chaleureux éloge.

Quant au capitaine Carvagal, qui pendait si lestement les gens, fait prisonnier en 1548, il finissait, lui aussi, au bout d'une corde, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, et sa dernière parole était : « On ne meurt qu'une fois! » Nous renverrons, pour plus de détails sur lui, à Richer, *Histoire moderne*, t. XXIV, p. 73, 120, 123; et pour ce qui regarde l'ex-chambellan du roi de Prusse, au quatrième volume de nos études sur Voltaire et la Société française : *Voltaire et Frédéric*, p. 460, 461, 462. GUSTAVE DESNOIRESTERRES.

—

Les planches du La Fontaine d'Oudry (XII, 162, 210). — Le collabo Inmer, qui est un de mes amis, a fait ce par quoi il aurait dû commencer, avant d'émettre des doutes sur la mutilation par le sieur Nepveu; il est venu chez moi, et je lui ai fait constater, par des comparaisons indéniables, la réalité des mutilations, rognages et retouches du Vandale en question. Il a pu voir, en même temps, que le tirage de 1821 était encore assez beau et que les planches n'étaient pas usées. — Le « léopard marqué » est le mot : « Le léopard » *marqué* sur une enseigne qui se trouve en haut de la gravure, p. 110, 3e v., et qui caractérise le 4e tirage le plus cher, selon Cohen. Bien que ce détail du « léopard » ne soit pas dans la « bibliographie » de Cohen, il est néanmoins connu de quelques bibliophiles, et ce n'est pas une « légende la fable du Singe et du Léopard. »

Doct. BY.

—

Un dessin de E. Bérat (XII, 163, 217). — Eustache Bérat était le frère de Frédéric Bérat, l'auteur de *Ma Normandie*, de *la Lisette de Béranger*, etc. Poète et musicien, comme son frère, mais à un moindre degré que lui, il composa : *J'ai perdu man coutiau, j'ai r'trouvé man coutiau*, chansonnettes normandes, et d'autres qu'il mimait et chantait fort agréablement, en s'accompagnant de la guitare. Il composait et dessinait à la plume des croquis très amusants, où il s'est souvent représenté de profil, avec son front chauve, ses cheveux et sa barbe pendants et très longs, son grand nez de perroquet et ses petits yeux pleins de malice. — Peut-être M. Pinson retrouvera-t-il ce type très remarquable parmi les 35 têtes que contient son dessin. Quand E. Bérat se croquait en pied, c'était souvent pinçant de sa guitare retenue par un ruban qui lui traversait le dos en bandoulière et retenait son instrument sur son respectable ventre. — Je possède un ou deux croquis de Bérat, qui se répétait assez souvent, mais toujours avec esprit. J'ignore quelle valeur ils peuvent avoir aux yeux des amateurs. PROSPER BLANCHEMAIN.

— Il a été directeur du musée de Rouen pendant de longues années, et jusqu'à sa mort, je crois. Rien donc d'étonnant que l'on ait trouvé à Lisieux un dessin signé : *E. Bérat*. Ses dessins étaient toujours spirituels et surtout facilement faits (c'était l'école de Charlet). Ils ne sont pas classés, mais estimés. E. Bérat, lorsqu'il écrivait dans l'intimité, ne signait que rarement ses lettres. Il remplaçait alors sa signature par quelques traits de plume, représentant son profil, toujours d'une ressemblance parfaite. Dans la collection si spirituelle des charges de Dantan jeune, figure celle de E. Bérat, qui, à ses heures, a composé quelques chansons normandes et comiques, notamment *le Couteau perdu*, *le Couteau retrouvé*, *Babet*. Elles eurent un grand succès, il y a quelque quarante ans. Cette caricature qui, avec tant d'autres, a figuré autrefois dans la vitrine d'un magasin faisant l'angle du passage des Panoramas et du boulevard, représente E. Bérat suspendu par la tête, n'ayant que son pantalon et sa chemise dont les manches sont retroussées au-dessus des coudes. Tout l'ensemble forme presque une boule. E. Bérat chante, tenant une guitare pour s'accompagner. En souvenir du *Couteau perdu*, on voit au fond de la culotte, un couteau dit *eustache*. C'est une des charges les mieux réussies de Dantan jeune.

La génération actuelle n'a sans doute, de tout cela, aucun souvenir.

Ed. PASCAL.

—

L'abbaye du Thrésor (XII, 164, 218). — Cette abbaye, fondée par Louis IX, était située paroisse de Bus, diocèse de Rouen; Marie-Gabrielle-Elisabeth, née le 17 juin 1689, fille d'Armand-Jean Vignerod du Plessis, duc de Richelieu, et d'Anne-Marguerite d'Acigné, sa seconde femme, et sœur du maréchal de Richelieu, en était abbesse en 1736. A. D.

—

L'Académie française au mois de fé-

vrier 1743 (XII, 164, 218). — Voici la composition de l'Académie à cette époque et la date d'entrée des Académiciens :

Fontenelle (1691). Jean-Paul Bignon (1693). Abbé de Saint-Pierre (1695). Cardinal de Rohan (1704). Mongin (1708). Danchet (1712). De Boze (1715). Mongault (1718). Gédoyn (1719). Maréchal de Richelieu (1720). Languet de Gergy (1721). Hénault, Alary, d'Olivet, Destouches (1723). Mirabaud (1726). Bouhier, Amelot, duc de Saint-Aignan (1727). Abbé d'Orléans, Montesquieu (1728). Sallier (1729). Hardion (1730). Crébillon (1731). Terrasson (1732). Dupré de Saint-Maur, Surian, Moncrif (1733). Duc de Villars (1734). Boyer, évêque, La Chaussée, Seguy (1736). Foncemagne (1737). Cardinal de Rohan-Soubise (1741). Du Resnel, Giry de Saint-Cyr (1742).

En 1743, le cardinal de Luynes, Marivaux, Mairan et le duc de Nivernois entrèrent à l'Académie ; le premier y remplaça le cardinal de Fleury, mort le 29 janv. 1743 ; le second, Houtteville, m. le 8 nov. 1742 ; le troisième, de Sainte-Aulaire, m. le 17 déc. 1742 ; le quatrième, Massillon, m. le 28 sept. 1742.

(Marseille.) AMAURY.

— Je copie pour le correspondant Socratem la liste des Académiciens, par ordre de fauteuil, pour l'an de grâce demandé 1743.

1.	Cardinal de Luynes,	1743—1788
2.	Jean-Paul Bignon,	1693—1743
3.	Abbé Rothelin,	1728—1744
4.	Crébillon	1731—1762
5.	Boyer, évêque,	1736—1755
6.	N.-H. Mongault,	1718—1746
7.	Languet de Guergy,	1721—1753
8.	Cardinal Rohan-Soubise,	1741—1746
9.	Foncemagne,	1737—1779
10.	Abbé de Saint-Pierre,	1695—1743
11.	La Chaussée,	1736—1754
12.	J.-B. Bouhier,	1727—1746
13.	Cl. Sallier,	1729—1761
14.	Maréchal de Richelieu,	1720—1788
15.	Dupré de Saint-Maur,	1733—1754
16.	Duc de Villars,	1734—1770
17.	Surian, évêque,	1733—1754
18.	De Boze,	1715—1753
19.	Hénault,	1723—1770
20.	N. Gédoyn,	1719—1744
21.	Terrasson,	1732—1750
22.	Fontenelle,	1691—1757
23.	Cardinal de Rohan,	1704—1749
24.	J. Alary,	1723—1770
25.	D'Olivet,	1722—1768
26.	Destouches,	1723—1754
27.	Mairan,	1743—1771
28.	Du Resnel,	1742—1761
29.	Danchet,	1712—1748
30.	Marivaux,	1743—1763
31.	Hardion	1730—1766
32.	Séguy,	1736—1761
33.	Giry de Saint-Cyr,	1742—1761
34.	Amelot,	1727—1749
35.	Mongin,	1708—1746
36.	Ph. Saint-Aignan,	1727—1776
37.	Mirabaud,	1726—1768
38.	Montesquieu,	1728—1755
39.	De Nivernais,	1743—1798
40.	Moncrif,	1733—1770

Il est facile de juger implicitement, par ce tableau, que tous ces académiciens siégeaient en 1743, pendant le mois de février. J'ai vérifié les dates de ceux élus en 1743 et qui l'ont été avant février. Un seul reste douteux, c'est Mairan. Mais je crois bien que son prédécesseur Saint-Aulaire était mort en 1842. *Atqui... ergo.*

C'est Mirabaud qui était, en ce moment, secrétaire perpétuel. QUINTILIUS.

—

Le plus ancien des précurseurs de Luther (XII, 164). — Bérenger, écolâtre de Saint-Martin, archidiacre d'Angers, naquit à Tours en 998. Ses talents ne contribuèrent pas peu à soutenir l'éclat dont avait brillé l'école de Saint-Martin sous ses deux prédécesseurs, Alchwin et Odon de Cluny. Mais bientôt, accusé de magie parce qu'il était supérieur à son siècle, il se retira à Angers, où l'évêque Brunon lui procura la dignité d'archidiacre et de trésorier de son église. Ce fut là, en 1053, qu'il commença à répandre sa doctrine sur la Transsubstantiation, en avançant que l'Eucharistie n'était que l'image et non la réalité du corps de J.-C. Déféré successivement à plusieurs conciles, il s'y rétracta jusqu'à trois fois : mais, après les conciles, il recommençait à dogmatiser comme auparavant. Cette versatilité pensa lui être funeste, au concile de Poitiers en 1075, où les débats furent si violents qu'il y courut risque de la vie. Sa conduite décela un homme irrésolu ou pusillanime, qui n'eut ni le courage de soutenir ses opinions, ni la sagesse de persister dans ses rétractations. Grégoire VII fut plus sage que lui ; car, croyant ou feignant de croire à sa dernière rétractation au concile de Rome, en 1079, il prononça l'anathème contre tous ceux qui le taxeraient d'hérésie. Bérenger consuma dans ces misérables controverses un temps et des talents qu'il eût pu employer plus utilement. Il mourut dans l'île de Saint-Côme, près Tours, le 6 janv. 1088. Sa doctrine était assez peu connue, on le considérait même comme le précurseur de l'hérésie Albigeoise, lorsque Lessing découvrit, en 1770, à Wolfenbuttel, le manuscrit du traité de Bérenger, qui n'a été publié qu'en 1834 par les frères Vischer, sous le titre : *Berengarius Turonensis : de sacrâ cœnâ, adversus Lanfrancum, liber posterior.*

On prétend que cette même doctrine fut prêchée avant lui (IXe siècle) par Jean Scot Erigène ; mais son ouvrage sur l'Eucharistie étant perdu, ce n'est qu'une hypothèse manquant de preuves.

A. D.

— Bérenger de Tours (Berengarius) professa au sujet du dogme de l'Eucharistie des opinions qui provoquèrent de vives

controverses. Condamné par plusieurs conciles et par divers papes, il réussit cependant à terminer paisiblement sa vie jusqu'à l'âge de 90 ans. Un des écrits dans lesquels il avait exposé ses idées a été imprimé pour la première fois, en Allemagne, en 1834... Consulter à l'égard de cet hétérodoxe l'Histoire littéraire de la France, entreprise par les Bénédictins, ainsi que les ouvrages de MM. Haureau et Rousselot sur la philosophie scolastique.

A. S.

—

Henri II à Chartres (XII, 165). — Henri II arriva à Chartres le 18 novembre 1550; ses enfants et la jeune Marie Stuart, fiancée du Dauphin, l'avaient précédé de quatre jours. L'entrée du roi manqua complètement, par suite d'une grosse averse survenue inopinément. Son départ, qui eut lieu le lendemain, fut entouré d'une certaine pompe.

G. I.

—

Sur M. de Buzenval (XII, 166). — En consultant le Dictionnaire historique de la France, par Lalanne, qui, généralement, est fort exact en ce qui concerne les dates, on voit, au mot *Choart* : « Famille ancienne de Paris ». De plus, M. Lalanne renvoie au t. II du P. Anselme, qu'il est facile de consulter dans toutes les grandes bibliothèques. J'ajouterai qu'il existe, aux Manuscrits de la Bibliothèque Nationale à Paris, plusieurs volumes donnant les généalogies des familles parisiennes. Notre collaborateur T. de L. peut demander communication de ces manuscrits. Il est probable qu'il trouvera des documents sur les parents de Paul Choart de Buzenval. Comme les Choart sont une ancienne famille de Paris, je crois que Paul Choart de Buzenval reçut le jour dans cette capitale.

AMBR. TARDIEU.

—

Le maréchal de Bellefonds (XII, 166). — Le portrait du maréchal de Bellefonds n'a pas été gravé aux XVII° et XVIII° siècles. La peinture de M. Rouillard, qui figure au Musée de Versailles, a dû être faite d'après un tableau du temps. J'ai, de plus, sous les yeux, la table alphabétique des personnages dont les portraits ont été gravés d'après les peintures du musée de Versailles. Je n'y vois pas le maréchal de Bellefonds; mais il existe, dans le même musée, un grand nombre de portraits historiques qui n'ont pas été gravés et qui sont les seuls connus. AMBR. TARDIEU.

—

Un garde national parisien geôlier du maréchal Ney (XII, 168). — Avant de chercher les noms du garde national et du grand seigneur, il serait peut-être bon de s'assurer, non pas que les recherches *doivent*, mais seulement qu'elles *peuvent* aboutir. — Je ne connais pas les 177 autres anecdotes de Touchard-Lafosse, mais j'imagine qu'elles sont plutôt des *histoires* que de l'*histoire*. L'auteur n'avait évidemment pas de noms propres à y insérer; or, il ne suffit pas qu'elles soient *peu connues*, pour constituer des *faits historiques*.

Ces trois allégations formulées au sujet du Bayard moderne (qui, pour être sans peur, n'était peut-être pas sans reproche) sont absolument dénuées de vraisemblance. Ce ne sont pas là les miettes, pas même les balayures de l'histoire. G. REEDS.

—

Mettre son pouce dans sa bouche (XII, 171, 221). — Voir la première scène du premier acte de *Roméo et Juliette*, de Shakespeare. Les domestiques des Capulet, voulant narguer ceux des Montaigu, l'un des premiers, du nom de Samson, dit à son camarade : « *Moi je mordrai mon pouce*, en les fixant, et s'ils passent sans rien dire, ce sera un affront pour eux! » En effet, il n'y manque pas, et Abraham, domestique des Montaigu, lui dit : « L'ami, mords-tu ton pouce pour nous narguer? » — SAMSON : « Moi? Je mords mon pouce...» — ABRAHAM : « Est-ce pour nous insulter, dis? » — Samson demande à son camarade Gregorio : « Aurons-nous la loi de notre côté, si je réponds : oui? » — GREGORIO : « Non pas. » — SAMSON (*à Abraham*) : « Ce n'est pas précisément pour vous insulter que je mords mon pouce; mais je mords mon pouce, moi! » — Ce geste était donc regardé comme insultant dès le temps de Shakespeare. Ma réponse peut sembler faire double emploi avec celle de H.-S. Ashbee; mais ceux qui ne savent pas l'anglais seront bien aises d'avoir la traduction du texte qu'il a cité. E.-G. P.

— Le doigt dans la bouche a eu différentes significations, selon les temps et selon les pays. C'est le signe symbolique que Restif de la Bretonne appelle le *baiser napolitain*. C'est aussi le signe provocateur et indicateur que la galanterie muette a souvent employé pour faire connaître, à qui de droit, des intentions qui seraient moins intelligibles en paroles. Mais ces deux manières appartiennent au langage secret de la mauvaise vie. — Le même symbole a été, en France, aussi injurieux qu'il l'était en Angleterre. On en peut citer un exemple mémorable et bien authentique. Quand Desmoulins vint dire à Danton que Robespierre avait annoncé qu'il allait se débarrasser de lui révolutionnairement, Danton mit son doigt (l'index) dans sa bouche et dit en propres termes, c'est-à-dire en termes malpropres : « Qu'il essaie! je lui mettrai le doigt dans le c... et je le ferai tourner comme un toton! »

Je crois que, pour le signe du doigt dans la bouche, le sens varie suivant la qualité

et l'usage du doigt, pouce, index, médius et petit doigt. Détails délicats de commentateur. CAL.

—

Origine du mot Sans-culotte (XII, 194). — Touchard-Lafosse, compilateur peu sérieux, me paraît avoir fait intervenir deux grandes dames pour rendre plus piquante l'anecdote qu'il raconte, tandis que, d'après la version commune, l'abbé Maury, qui du reste n'était pas chiche de bons mots souvent heureux, s'adressait aux spectateurs déguenillés des tribunes, qui murmuraient contre le discours qu'il prononçait. — Un autre écrivain, L. Labaume, dans son « Histoire monarchique et constitutionnelle de la Révolution française », raconte que ce mot fut appliqué par le marquis de Laqueille aux membres d'une députation, la plupart déguenillés, qui, conduits par Danton, se présentèrent à la barre de l'Assemblée, le 10 nov. 1790, et furent admis aux honneurs de la séance. Il ajoute que Laqueille avait voulu flétrir les pétitionnaires par un nom emprunté des nudités de la misère, mais que les Cordeliers et les Jacobins adoptèrent, comme un titre d'honneur, ce nom donné par mépris. Ces deux faits, dont rien ne conteste l'exactitude, me semblent prouver que la dénomination de Sans-culotte était déjà connue et que Maury et Laqueille n'avaient fait que se servir d'un terme, adopté par la haute société, pour désigner un homme mal vêtu et, par analogie, le *peuple*. C'est ce qui résulte de l'explication donnée par Mercier, dans son *Nouveau Paris* (t. III, ch. 99): « Le poète Gilbert, peut-être le plus excellent versificateur depuis Boileau, était « très pauvre. Il avait tancé quelques philosophes dans une de ses satires. Un « auteur, qui voulait leur faire la cour « pour être de l'Académie, imagina une « petite pièce satirique intitulée : *Le Sans-culotte;* on y raillait Gilbert; et les riches « adoptèrent volontiers cette dénomination contre les auteurs qui étaient mal « vêtus. »

Robespierre, qui n'avait guère le mot pour rire, se servit de cette expression lorsqu'il proposa de faire fermer le club des femmes, fondé par l'actrice Lacombe et qui se tenait dans le Charnier Saint-Eustache : « Cette réunion de *vraies* sans-« culottes, dit-il, ne saurait durer plus « longtemps, parce qu'elle prête au ridi-« cule et aux propos malins ! » A. D.

— Sur ce propos, M. Charles Rozan cite un passage de Mercier (*Nouveau Paris*), dans lequel il nous apprend qu'un auteur, pour venger plusieurs philosophes attaqués par le poète Gilbert, et peut-être pour courtiser l'Académie, imagina une petite pièce satirique où Gilbert est traité de *Sans-culotte,* et raillé pour sa pauvreté. Cette locution fut adoptée par les gens mieux vêtus que lui. Plus tard seulement, plus tard en 1790, l'abbé Maury pria le président de l'Assemblée nationale de faire taire quelques *sans-culottes* déguenillés. Robespierre, lui-même (toujours d'après M. Rozan), employa cette locution à propos d'un club de femmes qui se tenait dans le Charnier St-Eustache, et qu'il proposait de fermer.

Resterait à déterrer le nom du poète qui composa la satire contre Gilbert.

Quant à Touchard-Lafosse, je crois pouvoir affirmer que son témoignage est on ne saurait plus suspect, et ses soi-disant *Chron ques* sont un assemblage de compilations empruntées et de dénigrements scandaleux. Justice en a été faite; non qu'il n'en doive rien subsister, mais on ne saurait ajouter qu'une foi médiocre à un ensemble de récits dénués de toute preuve justificative. QUINTILIUS.

—

Sources celtiques (XII, 195). — Le collabo Frabal ne sait-il pas que le *celtique* n'est autre que le *Brezonce*, ou idiome breton, que l'on parle encore aujourd'hui dans une partie de la Bretagne? — Le nom ou pseudonyme qu'il arbore est assez commun aux environs de Tréguier, de St-Brieuc, etc. Dans tous les cas, il ne manque pas de « dictionnaires, grammaires et lexiques », anciens et modernes, de cette langue, remarquable à tous égards. Il n'y a qu'à s'adresser à quelque libraire du pays, par exemple M. A. Lefournier, éditeur libr., Grand'rue, 86, à Brest, pour recevoir satisfaction. Doct[r] By.

— M. Frabal trouvera, dans les *Mémoires sur la langue celtique*, de Bullet (Besançon, 1754-1760, 3 vol. in-fol.), 1° une Histoire de la langue; 2° la Description étymologique des villes, rivières, montagnes, etc.; et 3° un Dictionnaire celtique.

Il existe encore d'autres dictionnaires dont voici les titres : *Dictionnaire françois-celtique*, par de Rostrenen (Rennes, 1732, in-4°); *Dictionnaire françois-celtique*, par l'Armerye (Paris, 1756); *Dictionnaire roman, walon, celtique et tudesque,* (par François), Bouillon (1777, in-4°); *Dictionnaire celto-breton*, par Troude (Brest, 1843, in-8°); *Dictionnaire celto-breton*, par de Legonidec (Saint-Brieuc, 1847-50, 2 vol. in-4°).

Les grammaires sont nombreuses : *Grammaire françoise-celtique*, par de Rostrenen (Rennes, 1738, in-8°); *Grammatica latino-celtica,* d'Alain Dumoulin (Prague, 1800, in-8°); *Grammaire celto-bretonne*, de Legonidec (Paris, 1839, in-8°); *Eléments de la langue des Celtes*, par Le Brigant (Strasbourg, 1779, in-12); *Grammatica celtica*, etc., par J.-C. Zeuss (Leipzig, 1853, 2 vol. in-8°).

Pour compléter cette note bibliographique signalons aussi les *Recherches historiques sur la langue celtique, gauloise et tudesque*, par de Bast (Gand, 1815-16, 2 vol. in-4°); les *Recherches sur les langues celtiques*, par Edwards (Paris, 1844, in-8°); le Mémoire de Pictet: *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit* (Paris, 1837, in-8°); *la Poésie des races celtiques*, par Renan (Revue des Deux Mondes, 1854); *la Légende celtique*, par Hersart de la Villemarqué (Paris, 1864, in-8°); et le grand ouvrage du baron de Belloguet: *Ethnogésie gauloise*, etc. (Paris, 1861-1873, 4 vol. in-8°).

Si l'allemand n'est pas étranger au collabo Frabal, nous lui conseillerons, en outre, de recourir aux travaux de Bopp, de Brandes, de Contzen, de Dieffenbach, de Glück, de I. de Gorres, de Fr. Kœrner, de H. Leo, de K. Meyer, de Mone, de San-Marte; enfin, s'il lit aussi l'anglais, aux ouvrages de Davies, de Prichard, de Sullivan.

Dans tous les cas, qu'il ne néglige pas de s'abonner à l'excellente *Revue celtique*, fondée par M. H. Gaidoz, en 1870, et éditée à Paris par Franck. UN LISEUR.

—

Noms des départements en vers (XII, 196). — Ce travail, plus ou moins littéraire, a été fait au moins trois fois. Notre collaborateur F. B. M. cite le moins parfait des trois *poèmes*. Les auteurs des deux autres se sont imposé la *rigoureuse* loi de commencer et finir par les noms du Chef-lieu et du Département, ou réciproquement, tandis que *Tulle* est dans le milieu du vers cité par notre confrère. Un des deux recueils de vers départementaux est complètement inédit. Voici deux vers du poème imprimé, au moins en partie :

Paris à son Hélène a fait plus d'une *scène*...
Dis, John, que fait Cocotte? Enfin Co*cotte dort*.

Voici maintenant des vers de la collection inédite :

Paris et Ménélas reparaissent en *scène*.
Dix joncs déjà coupés! Nègre sur *côte dort*.
*Tu l'a*s voulu, ce sang! ton cœur est en*core* [*aise*.
*J'irons de*main matin pêcher près du *bord d'eau*.
Quand un boulet fait trou, trop en *cale va d'eau*.
*Au dé*mon du pendu gaiement *carcasse sonne*.
Dors, dona Sol aimée! et moi, je *péris, gueux!*

BRIEUX.

— Il existe un petit traité intitulé : *La Géographie versifiée de France,* renfermant, pour chaque département, par série de 2, 4, 6 ou 8 vers, les noms des chefs-lieux de département et d'arrondissement, avec indication soit d'un trait historique qui s'y rattache, soit du genre de commerce, des produits, ou de l'aspect physique de la localité. Ce traité, dont l'auteur est M. Victor Guillon, a été édité chez Hachette, il y a environ quinze ans. Voici, à titre d'exemple, le département du LOIRET :

Orléans rend honneur à Jeanne l'héroïne;
Pâtés de *Pithiviers* sont chers à qui bien dîne,
Montargis a ses bois et le canal du Loing,
Et *Gien*, près de la Loire, a bel aspect... de loin.

ED. LEROUX.

— Le livre existe. C'est un élégant petit volume, devenu peu commun, publié en 1863, sous le titre suivant : *La France travestie, carte drôlatique et mnémonique reproduisant en vers burlesques la nomenclature exacte des* 92 *départements de France et d'Algérie et de leurs* 385 *préfectures et sous-préfectures, par A. Ed.-Azam-Ed.* (A. de Mazade). Avec cette épigraphe :

Carte de France drôlatique,
Qui troqua, sans penser à mal,
Sa robe sévère et classique
Contre un haillon de carnaval.

La collection y est au complet. L'auteur de cette facétie ne fait grâce d'aucun nom. Il y a des départements qui ne sont pas mal réussis, témoin l'Ille-et-Vilaine :

C'est chose inci*vile et vilaine*
D'aller mendier une *étrenne :*
Je ne peux me résoudre à voir *sans mal au* cœur
Ces dons et ces *Redons* qu'on quête sans rien [craindre.
Sermonner, c'est *Monfort*, et je *Vis très* grondeur.
Mais je ne suis pas *Fou j'ai* raison de me plaindre.

C...

— Le Catalogue de la Bibliothèque Nationale (Histoire de France) comprend (t. I, p. 13 et 14, et t. IX, p. 360 et 361) les titres de 17 publications de ce genre.

Voici le titre de la dernière : « Vingt-cinq chansons géographiques » renfermant les noms de 80 départements et ceux de leurs villes principales. Besançon, Jacquin, 1864, et nouvelle édit. 1868, in-18.

OL. B.

—

J. Lemire (XII, 196). — D'après Siret : « Lemire aîné, Ecole française, XVIII° siècle. France. Histoire et portrait. Détails inconnus. » — N'est-ce pas là un ouvrage précieux que le Dictionnaire des Peintres de toutes les Ecoles ? Et n'est-ce pas à l'école qu'on devrait renvoyer l'auteur ?

A. D.

— Indépendamment du graveur Noël Lemire, il existait, sous l'Empire et la Restauration, trois peintres et dessinateurs portant ce nom : 1° Antoine Sauvage, dit Lemire jeune, dans l'œuvre duquel se trouvent plusieurs portraits et dessins ; — 2° Mme Sophie Lemire, peintre de genre, ayant de même dans son œuvre plusieurs portraits et dessins ; — 3° Lemire aîné, peintre d'histoire et de portraits, maître de dessin à l'Ecole Polytechnique. Je ne connais pas le prénom de ce dernier. Il est

probable que c'est lui qui a dessiné le portrait en question. Le graveur peut être, soit Delvaux (Remi-Henri-Joseph), le maître bien connu, soit son fils et élève Marie-Auguste, qui travaillait pendant la même période que les Lemire. D'après Leblanc, ce ne serait pas un fils, mais une fille (Marie-Augustine). Grave question. (Voir les dictionnaires de Gabet et de Leblanc.)

C...

—

Mariage des comédiens (XII, 198). — Jamais les comédiens n'ont été excommuniés en Italie ni en Espagne, ni nulle part ailleurs qu'en France. L'excommunication qui pesait sur eux, en *fait* et non en *droit*, venait d'une interprétation abusive de canons, tombés en désuétude, d'un concile provincial d'Arles au Ve siècle. Les comédiens italiens, protégés par le nonce du pape, se riaient des foudres de l'Eglise gallicane. Enfin, Le Kain, acteur *français*, allait, paraît-il, faire ses Pâques, tous les ans, à Avignon, ville pontificale.

Brieux.

—

Les Académiciens sans-culottes (XII, 199). — M. A. D., à l'appel duquel je m'empresse de répondre, me semble ne pas se rendre compte suffisamment d'une époque qui, dans les plus petites choses, a un sous-entendu, de moins en moins compréhensible avec les années. Mme de Tencin exerçait une influence presque souveraine sur la société de son temps, et elle était, avec la marquise de Lambert, une des deux ou trois femmes qui tenaient, à l'Académie, la clef de la porte. En ce sens, l'épigramme attribuée à Piron est fondée; car, son salon n'étant peuplé, à quelques rares exceptions près, que d'académiciens, on pouvait la considérer comme la fournisseuse de « culottes » du respectable sénat. M. A. D. ne croit guère aux deux aunes de velours offertes et acceptées avec une égale candeur, et il incline à penser que la sœur de l'archevêque d'Embrun se borna à faire les frais des langes et des braies de son fils naturel D'Alembert. C'est là une double erreur. Cette mère, si peu mère, ne vit qu'une fois unique le géomètre, alors en jaquette, à la sollicitation du chevalier Destouches; et encore abrégea-t-elle l'entrevue autant qu'elle le put. Elle ne s'occupa pas plus de lui que s'il n'eût pas existé : elle laissa tout son bien au médecin Astruc, et, après comme avant sa mort, D'Alembert ne reçut d'elle le moindre secours. — Arrivons aux académiciens, ses amis. Effectivement, tous les ans, elle distribuait, à titre d'étrennes, deux aunes de velours à chacun; et ceux-ci, loin de le trouver mauvais, acceptaient du meilleur cœur, espérant bien que l'humiliation se renouvellerait nombre d'années encore. Savez-vous quels étaient ces amis si peu soucieux de leur vanité? C'étaient Fontenelle, Lamotte, Mairan, le président Montesquieu, l'abbé Trublet, Helvétius, Marivaux, — qu'elle appelait *ses bêtes*, sans qu'ils en fussent le moins du monde et scandalisés et choqués. Sauf le dernier, qui n'était point riche, et qui, en revanche, était d'une susceptibilité maladive, tous ces gens-là n'avaient pas un absolu besoin du velours de la dame; Montesquieu n'était pas précisément à l'aumône, et le fermier général Helvétius était trois ou quatre fois millionnaire. On en conviendra, cela donne à l'anecdote une tout autre physionomie, et il ne pourra être question désormais que d'une plaisanterie de société, si parfaitement inoffensive, que ce Marivaux, si ombrageux, si alerte à prendre la mouche, n'eut jamais même la pensée de se cabrer devant l'irrévérencieux cadeau. Nous disons irrévérencieux pour répondre à nos modernes conventions. De nos jours, les mêmes choses sont envisagées bien différemment, et avec plus d'élévation et de dignité, nous le concédons; mais, encore une fois, les personnages que nous venons de citer eussent-ils été d'humeur à *s'avilir* pour le petit profit de deux aunes de velours? Nous engageons M. A. D. à lire (précisément à ce propos) trois lettres charmantes, pleines de cette finesse et de cet atticisme qui caractérisent la plume diserte de l'académicien Suard : la question y est retournée dans tous ses sens. Il les trouvera dans les *Mélanges de littérature*, un recueil peu lu de notre temps et qui, certes, ne mérite pas le complet oubli dans lequel il demeure enseveli. Si ce n'était trop déjà, que de faits analogues nous pourrions ajouter à celui-ci, et tout aussi antipathiques à notre pruderie un peu terre-à-terre; entre autres, les trois livres que l'on mettait tous les soirs, pour payer son fiacre, dans la main du futur cardinal de Bernis! Quant à l'origne de l'annuel cadeau de madame de Tencin; quant à l'occasion qui en inspira l'idée, nous avouons notre insuffisance, personne, parmi les gratifiés, n'ayant (que nous sachions) pris le soin de l'apprendre aux futures générations. Nous le regrettons d'autant plus que... c'était cela surtout que M. A. D. désirait connaître.

Gustave Desnoiresterres.

—

Les ennemis des livres, par un Bibliophile (XII, 201). — Le Magasin Pittoresque a publié plusieurs articles sur ce sujet intéressant: 1° en 1873, p. 187; 2° en 1875, p. 102 et p. 262; 3° en 1876, p. 26. Il les a fait suivre d'autres articles, intitulés : *Conseils pour la réparation des livres* (en 1877, p. 46) et *Outillage pour la réparation des livres* (en 1877, p. 230). Enfin, un dernier article sur les *ennemis des livres*

(insectes nuisibles), en 1878, p. 146. — Cette série de travaux est fort bien faite, et tout amateur de livres y trouvera d'excellentes choses. On sait que, sauf des exceptions assez rares, le Magasin Pittoresque ne donne pas les noms des auteurs. J'ignore donc s'ils sont dus à M. Mulsant, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Lyon. M. L., en comparant le livre qu'il vient d'acquérir et les articles du Magasin Pittoresque, pourra se convaincre s'il y a parité ou différence entre les deux ouvrages. E.-G. P.

— J'admire l'enthousiasme du collabo L., à propos de ce petit livre, mais je ne puis le partager. Très vite je l'ai acheté, mais très prompte a été ma déception. Avouons-le, on abuse trop aujourd'hui de ces petits bouquins extra-littéraires, qui, sous un titre très attrayant pour les amateurs, n'ont absolument pour eux que leur beauté typographique. Dans le livre en question, il y a beaucoup de bons conseils à l'usage de ceux qui lisent de mauvais livres; mais peu de moyens de préserver les bons contre leurs ennemis. On trouve tant de choses intéressantes, à ce sujet, dans les auteurs de l'antiquité, dans Pline par exemple. En général, les anecdotes citées courent tous les livres de bibliophilie; — mais où l'honorable auteur se trompe, c'est dans l'énumération des relieurs du siècle dernier : Bauzonnet (et non Bozonet, comme il est imprimé) est de notre siècle; n'aurait-il pu nommer aussi les Capé et ses successeurs, Niédrée, Lortic, David, etc...?

R. W., de Nancy.

Trouvailles et Curiosités.

Le Deus ex « Encina, » d'un savant d'Outre-Rhin. — M. de Saulcy vient de rendre le pain bénit à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en portant à sa connaissance, le 28 mars, une découverte prodigieuse d'un savant d'Outre-Rhin.

M. Anatole de Barthélemy avait publié, dans la *Revue celtique* (t. I, p. 2), une gravure représentant la statuette gauloise, ou gallo-romaine, de *Taranis*, le dieu gaulois du tonnerre, en expliquant que, selon lui, il fallait y voir le dieu gaulois de la mort, dont parle César et qui est assimilé, dans les *Commentaires*, au *Dis Pater*, ou Pluton des Romains.

Là-dessus, que fait un éminent docteur de la docte Allemagne? Il s'avise tout à coup qu'on a négligé une inscription placée à côté de l'idole et composée de ces six lettres : *Encina*. La lumière d'en haut l'illumine et il voit clairement le mot de l'énigme. Il isole le radical *enc* de la terminaison, et, le comparant au cornique, au gaélique, à l'irlandais, au bas-breton, au grec, au sanscrit, au persan, il conclut en affirmant que le vocable *Encina* signifiait : *Cruelle Nécessité*, — l'*Anankè* des Grecs... « Aller plus loin (ajoutait-il textuellement) serait sortir de la certitude. »

Or, ce mot *Encina*, que l'éminent philologue avait pris pour une inscription gravée sur le socle de la statuette, c'était... le nom, la signature du graveur (M. Encina, 56, boulevard Montparnasse, à Paris) !...

Deus ex... Encina !

O mythos dèloi oti... 1° Il faut de la philologie, mais pas trop n'en faut; — et 2° Quand un savant d'outre-Rhin se met le doigt dans l'œil, ce n'est pas le doigt, mais le poing — jusqu'au coude. J. T.

—

Sixte-Quint et les effets de la ciguë sur les ânes de Toscane. — « Sixtum V idem fecisse quod asini, cicuta pasti, facere in Thuscia dicuntur. Quos Matheolus scribit tam arcto somno consopiri ut plane mortui videantur, adeo ut rustici plerumque ad pellem detrahendam accedant et partem ejus prope dimidiam detrahant priusquam asini excitentur. Verum ubi ad mediam tergoris partem ventum est, tum illos repente in pedes exilire et, dimidia pellis parte propendente, fœdum faucibus russis rudorem edere, sic ut rustici interdum magno terrore afficiantur. Simillimum, hoc tempore, Papæ Sixti ululatum videri, dimidia prope regnorum suorum parte spoliata. »

J'ai trouvé ce curieux passage dans le fameux pamphlet royaliste de François Hotman : *Brutum fulmen*. Peut-être qu'un de nos collaborateurs voudra bien en faire la traduction et le commentaire en *franc-gaulois?* P. R.

—

Un ex-libris manuscrit gothico-auvergnat. — J'ai relevé, à la Bibliothèque Mazarine, l'inscription suivante, écrite en beaux caractères gothiques, sur les plats d'un volume in-4° gothique, intitulé : *Statuta Synodalia Leodicusia*. Cet incunable est de MDXVIII, imprimé à Paris dans le fameux atelier de Josse Bade (*Prælum Ascensianum*), pour Guill. Westermann, d'Anvers :

« Qui trouvera che livre perdu
« par négligence, il soit rendu
« à bon Borgois jake le Cokin,
« en la paroche de saint Soilhin,
« et por teil ouvre de charité
« il serat bien remuneré :
« car il faut bien croere por certain
« que ce n'est point ung villain
« jake le Cokyn (*sic*).

P. c. c. : Doct. By.

Le gérant, Fischbacher.

Paris.—Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

7081. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 264

10 Mai
1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

AVIS. — *L'abondance des matières entraîne quelques ajournements. Rappelons aussi que, la copie de chaque numéro devant être prête les 1er et 15 du mois, ce qui arrive après ces dates se trouve généralement renvoyé au numéro suivant.*

A NOS CORRESPONDANTS. — Se conformer aux recommandations ci-contre (verso de la couverture).

A Sans IX (D. B.). Veuillez donc joindre nom et adresse à votre pseudonyme. — A. de L. (Paris). Même demande. Votre question nous parvient trop tard pour ce numéro. — *A Quintilius* (à N.). Merci, tout est en règle. Votre avis, déjà ancien, était perdu de vue. Cela arrive aisément, quand nom et adresse sont *détachés*. C'est pourquoi nous préférons qu'ils soient écrits *à la suite du pseudonyme*.

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, 78, l. 1, *après* : traitant, *ajoutez :* ce sujet. — XII, 116, l. 49, *lisez* : passage de M. Michiels (*non* de M. Cousin). — 226, l. 24, *lisez*: 1758 (*non* 1858).

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tous ce qui regarde les Abonnements les mandats, les réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes de l'*Intermédiaire* sont en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année, **12** fr.; 8e année, **12** fr. etc. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
No 264.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

10 Mai 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Macte animo, generose puer. — Sait-on pourquoi, quand et par qui, cette citation célèbre, empruntée à Virgile, aurait subi une modification ?

Larousse, en la donnant, dans sa *Flore latine,* à sa place alphabétique, en cite quatre exemples tirés de Voltaire, dont c'était, dit-il, la mention favorite, et dit qu'elle est légèrement modifiée *dans* Virgile, où elle se trouve, en effet (*Enéide*, livre IX, v. 641), sous la forme :

Macte *nova virtute*, puer, sic itur ad astra.

Existe-t-elle donc ailleurs, *avant* Virgile ? ou bien, en la tirant de Virgile, quel motif en aurait fait changer les deux mots NOVA VIRTUTE en MACTE ANIMO ?

(Nimes.) CH. L.

—

L'abbé de l'Attaignant. — M. Ernest Jullien, vice-président du tribunal civil de Reims (Marne), possesseur d'un certain nombre de lettres de l'abbé de l'Attaignant et préparant un travail sur ce poète, serait reconnaissant aux amis de l'*Intermédiaire* qui voudraient bien lui communiquer des lettres de l'Attaignant ou lui procurer des renseignements inédits, soit sur ce personnage, soit sur sa famille. L. D.

—

Une épigramme sur madame de Genlis. — Il existe, sur madame de Genlis, une épigramme en quatre vers, dont le premier est celui-ci :

Les œuvres de Genlis, à six francs le volume !

Je cherche en vain le second dans ma mémoire, et je voudrais bien qu'un aimable Intermédiairiste pût venir à mon secours.

Les deux derniers vers, très mordants et passablement gaulois, semblent indiquer que l'auteur de l'épigramme *connaissait* bien son sujet.

Cet auteur, quel est-il, et l'épigramme est-elle imprimée quelque part ?

SERGE DE N.

—

Barbarismes et solécismes. (Cfr., aux Tables des précédents volumes : *Invasions étrangères*, *Locutions vicieuses*, *Néologismes*, etc.) — Voici revenue la saison où les « trois Empereurs » et leurs premiers ministres s'apprêtent à aller *faire des cures*, et, pour comble de bénédictions, il n'est bruit, pour le quart d'heure, que de *noces d'argent* qui se célèbrent à Vienne et de *noces d'or* qui doivent se fêter à Berlin. C'est ainsi que s'expriment l'Agence Havas et les Correspondants des journaux. Quelle langue est-ce là ! Du train dont on va, — réalistes, naturalistes, journalistes et transformistes aidant, — cette pauvre vieille prude qu'on nomme la Langue française se trouvera si bien mise à mal, qu'elle finira par accoucher, en mourant, d'un informe et grotesque *sabir*, croisé d'anglo-saxon, de tudesque et d'argot.

Jadis, — naguère encore, — pour exprimer ce que vont faire les souverains du Nord et leurs chanceliers, nous disions discrètement *aller aux eaux*, et chacun comprenait, sans davantage approfondir. Mais c'était là une manière de parler bien fade, en ce temps où la mode veut qu'on use d'un « style vivant qui ait un son, une « couleur, une odeur » (Ecole Zola), et où « le mot le plus propre est le mot le plus « sale » (Ecole Vast-Ricouart). Aussi, ne saurait-on savoir gré à l'Agence Havas d'avoir, par une traduction littérale de l'allemand, enrichi ce pauvre français de l'expression nouvelle : *faire une cure.* A la bonne heure ! voilà qui a « de l'odeur et du son. » L'imagination du lecteur, lequel songe naturellement, en lisant cela, aux dérivés *curage* et *récurage*, se reporte joyeusement, tout d'un bond, aux infortunes de M. de Pourceaugnac et à toute la scatologie molièresque. Elle assiste en pensée à toutes les opérations que le mot emporte : verre d'eau, promenade matinale et... le reste. C'est là assurément une expression compréhensive et qui nous manquait. Les médecins la connaissaient bien sans doute, mais ce n'est pas pour

rien que les médecins ont coutume de parler latin! Il appartenait à la littérature naturaliste du jour d'abolir ce privilège et ces pudeurs, et les rapports quotidiens que l'Agence Havas entretient avec l'Allemagne ont servi à souhait dans la circonstance.

J'aurais toutefois, pour ma part, quelques petites réserves à faire et je demeure d'avis qu'un peu d'*idéalisme* ne saurait nuire, surtout en ces *matières*. Les Allemands, dans leur bonhomie, n'y voient point de malice: pour eux, un jour de purge est un jour de chômage connu du quartier, et il leur arrive même, pour peu que les « localités » s'y prêtent (encore un de nos mots qu'ils ont adapté à leurs besoins particuliers!), de pratiquer la purge de famille. Tant que nous n'en serons pas venus là — et puisse notre gauloiserie nous en préserver pour longtemps! — m'est avis qu'il vaudra mieux continuer simplement à *prendre les eaux* et laisser les Allemands *se curer*.

Quant aux *Noces d'argent* et aux *Noces d'or*, je ne vois pas davantage que le besoin d'importer ces expressions se soit fait sentir. Les événements qu'elles expriment ne se présentent pas assez souvent dans la vie pour que l'on ne puisse se contenter de la périphrase: « 25e ou 50e anniversaire de mariage ». Au surplus, n'avions-nous pas déjà le terme de *Cinquantaine*, qui équivaut à *Noces d'or?* Qu'à un usage nouvellement adopté on applique un mot nouveau, comme, par exemple, celui d'*Arbre de Noël* (tout comme on disait déjà *Bûche de Noël*), c'est fort bien; mais les mariages de 25 ou de 50 ans de durée, et les fêtes qu'ils occasionnent, ne sont pas, que je sache, particuliers à l'Allemagne.

Peut-être me fera-t-on remarquer que les expressions que je critique se trouvent dans le *Supplément* de Littré. La belle raison, en vérité! On y trouve bien aussi mention de *Noces de diamant!* Pourquoi pas de *platine* ou de *gallium?* Il y aurait beaucoup à dire sur ce que contient ce Supplément, encombré de hottées de termes précisément ramassés un peu partout et qui ne seront jamais français que pour les journalistes qui les ont forgés pour les besoins de leur improvisation hâtive de chaque jour. — Ne trouve-t-on pas également, dans ce même Supplément, des mots tels qu'*Intersession* pour exprimer l'intervalle compris entre deux sessions législatives, et, comme autorité alléguée, un *Avis de Chemin de fer!!!* Et c'est ainsi que les bureaux de la Gare Saint-Lazare sont érigés du coup en succursale de l'Académie française.

Tout cela n'est que la conséquence multiple d'une même tendance, qu'encouragent et que développent surtout les traductions fournies à la presse par les Agences télégraphiques. S'il est bon de tâcher d'apprendre à connaître l'Allemagne, il conviendrait pourtant que le *Français* n'en souffrît pas trop.

La contagion — chose grave — gagne jusqu'à nos législateurs. Voyez, entre autres, l'intitulé de la loi du 23 janvier 1873: « Loi tendant à réprimer l'ivresse publique... » Elle n'est donc pas bien sûre de réussir dans son entreprise, cette loi, puisqu'elle se borne modestement à *tendre* à réprimer? Jusqu'ici une loi ordonnait, ou se taisait. Jusqu'ici aussi *ivresse publique* signifiait *allégresse publique*, et non pas *ivresse en public*. En commettant cette confusion, le promoteur et rédacteur de la loi, M. Desjardins, aurait-il eu une intention malicieuse à l'égard du régime républicain? Quoi qu'il en soit, il n'est venu à l'esprit d'aucun des 753 membres de la défunte Assemblée nationale, où pourtant les Académiciens ne manquaient pas, de s'aviser qu'il eût été à la fois plus français et plus simple de dire « loi contre l'ivresse » ou contre l'ivrognerie », alors surtout qu'il s'agissait d'une œuvre législative à laquelle on réservait l'honneur de rester affichée à demeure dans tous les cabarets. — Comment veut-on que les partis s'entendent dans notre « malheu- « reuse France », quand l'exemple de la confusion des langues leur vient de si haut? P. H.

—

Rossignols? — Malgré l'approche du printemps (qui se fait bien attendre!) et malgré l'arrivée en nos climats du « chantre harmonieux de nos bocages », ce n'est pas de ces oiseaux qu'il s'agit, mais bien des fausses clefs dont se servent les voleurs, pour pénétrer chez nous et dévaliser nos maisons (ce qui les conduit parfois au violon, sous l'escorte de deux clarinettes; — ô langue française, t'en permets-tu, des fantaisies!). — Quelle est l'origine de ce nom, donné aux *passe-partout?* M. Paulin Paris, dans ses notes sur Tallemant, et à propos de Rossignol, « ce pauvre garçon d'Alby », — qui, quoi qu'en dise Tallemant, avait été si utile à Richelieu, puis à Mazarin, par sa facilité à déchiffrer toutes les écritures secrètes, et qui avait ainsi la *clef* de toutes ces écritures, dit: « Je « croirais assez que de cet habile homme « vient le nom de *Rossignols*, donné aux « clefs passe-partout. »

Qu'en pensent les Intermédiairistes?

A. D.

—

Prendre ses jambes à son cou. — J'ai cherché vainement l'explication de cette locution singulière, imaginée pour dire: courir ou faciliter la rapidité de la course.

L'origine, s. v. p.?

(Nimes.) Ch. L.

—

Montagne. Montagnards. — Dans une lettre adressée, le 2 février 1792, à la municipalité de Clermont-Ferrand, par le député Rabusson-Lamothe, on lit la phrase suivante :

« J'ai pourtant remarqué avec plaisir « que les quatre cinquièmes au moins de « l'Assemblée s'étaient réunis dès le mardi « contre les prétentions exagérées de ce « qu'on appelle *le Rocher* ou *la Mon-* « *tagne*... »

Ce nom de « Montagne et celui de « Montagnards », appliqués à une fraction de députés d'opinion républicaine exagérée, ont-ils été employés avant la date de la lettre ci-dessus rappelée? Quelle en est l'origine? FRANCISQUE MÈGE.

—

Une devise de l'Académie française. — Le graveur Rœttiers composa, en 1747, pour symboliser l'Académie française, une figure allégorique, accompagnée de la légende: NON UNA FRONDE CORONAT. Cette nouvelle devise n'a pas été consacrée par l'usage, et l'Académie est restée fidèle à sa première devise : A L'IMMORTALITÉ. Néanmoins, M. Et. Charavay a cru pouvoir, dans un livre récemment paru (*Charles Baudelaire et Alfred de Vigny, candidats à l'Académie française*, p. 149), faire revivre la formule utilisée par Rœttiers; mais il s'agirait de déterminer le sens de cette formule. Suivant M. E. Charavay, *non una fronde coronat* rappellerait le mode de couronnement usité dans l'*Agon Capitolinus*, concours littéraire qui assurait au vainqueur une couronne faite de deux feuillages : le chêne, consacré à Jupiter, et l'olivier, consacré à Minerve. L'usage de la couronne capitoline survécut à la destruction de l'empire, et les plus grands poètes du moyen âge reçurent cette suprême récompense. Héritière des traditions antiques, l'Académie française, cette souveraine Compagnie qui a pris Minerve pour inspiratrice et qui a placé ses réunions le jour de Jupiter, perpétuerait ainsi la noble institution du couronnement capitolin et placerait les deux feuillages divins sur le front de ses élus.

Si spécieuse que paraisse cette théorie sur le sens de la légende NON UNA FRONDE CORONAT, peut-être pourrait-on la justifier par des déductions historiques? Peut-être aussi retrouverait-on ces quatre mots dans un texte antérieur à la citation de l'illustre Compagnie? Enfin a-t-on quelques renseignements biographiques sur ce Rœttiers? Il fut certainement parent du célèbre orfèvre. Les recueils que j'ai consultés sont muets. M. Tx.

—

Quel est le véritable patron des lépreux? — Je sais bien que c'est saint Lazare, ou (par corruption du nom) saint Ladre. Mais certains auteurs, tels que Dupiney de Vorepierre, Bachelet et Dezobry notamment, veulent que ce Lazare soit le frère de Marie et de Marthe, qui fut ressuscité par Jésus-Christ, et qui, suivant la tradition, serait mort de la lèpre; tandis que d'autres prétendent qu'il s'agit du pauvre que l'Evangile nous montre couvert d'ulcères, et demandant en vain, pour apaiser sa faim, les miettes qui tombaient de la table du Mauvais riche. Cette dernière opinion est celle de Labourt, dans ses « Recherches sur les ladreries et léproseries », et du poète Villon, qui dit, dans son *Grand Testament :*

C'est de Jésus la parabolle
Touchant du Riche ensevely
En feu, non pas en couche molle,
Et du Ladre au-dessus de ly.

Pourrait-on m'indiquer des ouvrages, en dehors de ceux que je viens de rappeler, où serait traitée la question?
(Caen.) T. R.

—

La lèpre est-elle contagieuse? — Le moyen âge n'en doutait pas, puisqu'il séquestrait, avec les précautions cruelles que l'on sait, les malheureux qui étaient atteints de cette hideuse maladie, ou qui en étaient seulement soupçonnés. Mais il paraît que la science moderne ne la regarde que comme héréditaire, et nullement comme contagieuse. Qu'en pensent les savants docteurs de l'Intermédiaire?
(Caen.) T. R.

—

Arbor Bridani. — Dans son livre, intitulé : « La Sorbonne, ses origines et sa bibliothèque » (Paris, Willem, 1875), M. A. Franklin rapporte, à la page 67, qu'un manuscrit qui se trouve maintenant à la Bibliothèque Nationale (Fonds latin, nº 16260) contient l'inscription suivante : « Iste liber est... ex legato... domini Petri « Plaoul... qui obiit anno Domini 1415, « 11 aprilis; inhumati... apud S. Mar- « cellum Parisiensium, in via quæ ducit « ad arborem Bridani. »

Pourrait-on me dire si quelque ancien auteur a parlé en ces termes de cette voie qui, de nos jours, s'est appelée « la rue Mouffetard? » C'est en vain que j'ai cherché ce renseignement dans Malingre, Sauval, Félibien, etc. Ceux des anciens plans que j'ai pu consulter désignent la rue où était l'église Saint-Marcel, par le nom de « la grant rue Saint-Marceau, ou rue Saint-Marciau. » (Voir, par exemple, le plan Truschet, publié par la Soc. de l'Hist. de Paris, et aussi l' « Etude sur le plan, dit de Tapisserie », par M. A. Franklin.)

Avons-nous donc à ressusciter ici un *lieu-dit* dont le nom se serait perdu? Je n'ignore pas que l'abbé Lebeuf (t. I, p. 198,

anc. édit.) parle de « la maison que Philippe-Auguste donna à Hugues, son « écuyer, située *juxta S. Marcellum, ante* « *ulmum qui dicitur Crievecueur* »; mais l'acte de cette donation étant de 1217, et aucune consonance n'existant entre les deux noms, je ne vois pas que l'on ait le droit de confondre l'*Orme de Crèvecœur* avec l'*Arbre de Bridaine* (?). Sur ce, je prends le parti de m'adresser aux érudits *Parisiens* de l'*Intermédiaire*, pour savoir où ils supposent que ce dernier était situé, et je les remercie à l'avance des réponses qu'ils ne manqueront pas de me faire.

(Paris.) TIRO RUDIS.

—

L'enfant Richard, crucifié à Pontoise. — Le Bibliophile Jacob, que je vois figurer parmi les collabos de l'*Intermédiaire*, me permettra-t-il de lui demander un renseignement qui m'intéresse, en qualité de Vexinois? — A la page 469 de son livre: « Mœurs, Usages et Costumes au Moyen âge, etc., » publié chez Didot, édition de 1871, se trouve une gravure (n° 360), qui porte la souscription suivante: « L'enfant Richard, crucifié par les Juifs, *à Pontoise*. — Fac-similé d'un bois du *Liber Chronicarum Mundi*, in-fol. Nuremberg, 1493, fig. de Wohlgemuth. » — C'est l'ouvrage connu sous le nom de: « Chronique de Nuremberg. » J'ai consulté plusieurs éditions de divers formats de cet ouvrage, et j'y ai bien trouvé la gravure en question, répétée même plusieurs fois; mais dans le texte, le fait se passait en Angleterre ou en Allemagne, et je n'ai pas pu découvrir l'endroit où il était question de Pontoise. Peut-être ai-je mal cherché. Je serais fort reconnaissant au savant Bibliophile de m'indiquer le passage qui autorise à attribuer le fait à la capitale du Vexin français.

DOCT. BY.

—

La maison de Diane de Poitiers, à Gentilly. — Au nombre des réponses faites à la question posée, en 1869, dans l'*Intermédiaire*, sur « Un quatrain du château d'Anet, » je lis (V, 544) une note communiquée par le Bibliophile Jacob et extraite du Rabelais, édition Dalibon, tome I, pag. 376. D'après le savant Bibliophile, l'existence d'une maison de campagne de Diane de Poitiers à Gentilly serait du domaine de la fantaisie, et MM. Esmangeart et Eloi Johanneau se seraient permis d'abuser de la crédulité de leurs lecteurs. A ce sujet, M. P. Lacroix avait pris l'engagement « de dresser un réquisitoire contre les mystificateurs. » A-t-il donc oublié cette promesse qui, depuis (VI, 460), lui a pourtant été rappelée par un Intermédiairiste? Je prends la liberté de la lui rappeler à mon tour. Il ferait sans doute plaisir à plus d'un curieux en la mettant à exécution, et, pour mon compte, je lui en serais très reconnaissant.

(Paris.) TIRO RUDIS.

—

Angers, Laval, Saumur. — Existait-il, au milieu du siècle dernier, dans une de ces trois villes, une église Saint-Benoît?

Egalement, dans ces trois villes, y a-t-il encore des représentants d'une famille *Guilleu* dont un des membres était à la même époque avocat au Parlement de Paris? BELLATOR.

—

Dalène. — Beaumarchais a composé une chanson: l'*Eloge de Robin*, qui a souvent été réimprimée (parfois avec des retranchements, notamment dans le t. XV de la Nouvelle Encyclopédie poétique, Paris, Ferra, 1819, in-18, p. 270). Robin est représenté comme:

« Ferme sur le jarret,
« Des reins à la Dalène,
« Frisé, haut en couleur.

Quel est donc ce Dalène qui paraît avoir joui, en son temps, de quelque célébrité? Les écrits de l'époque en font-ils mention? F. A.

—

La célèbre Longeau. — Dans un ouvrage attribué à de Jouy, il est fait mention de cette courtisane (ou actrice) qui vivait à la fin du siècle dernier. Il paraît qu'elle fut distinguée par un ambassadeur de l'empereur du Maroc. A quelle époque ce diplomate vint-il à Paris? Les Chroniques du temps donnent-elles quelques détails sur cette personne, que l'auteur de l'*Hermite de la Chaussée-d'Antin* et de *Sylla* qualifie de célèbre?

(Lyon.) V. D.

—

Bobêche. — Vers le commencement de 1816, *Maudelard*, dit *Bobêche*, qui paradait au boulevard du Temple, à la porte de l'ancien *Théâtre de la Malaga*, disparut subitement. Il reparut en octobre de la même année, sur le tremplin de ses anciens succès. — Pendant sa longue disparition, il donna, paraît-il, des *représentations* (!) dans divers départements. L'*Intermédiaire* peut-il me dire l'époque exacte à laquelle *Bobêche* s'éclipsa, et les départements qu'il égaya de ses lazzis?

SANZ IXme.

—

Bobêche. — Est-il vrai que, parti en 1818 pour faire une nouvelle tournée dans le nord de la France, *Bobêche* eut à subir une fâcheuse mésaventure à Douai, et qu'il fut obligé de fuir?

Est-il vrai qu'il ne revint plus à Paris, et qu'il prit la direction du Théâtre du Pont-Neuf, à Rouen, ce dont nous doutons fort?

Enfin, et pour finir, était-il à Toulouse en 1837, lors de la représentation à Paris, au théâtre du Palais-Royal, de *Bobêche et Galimafré*, des frères Coignard ; et doit-on ajouter foi à sa lettre (en date de Toulouse, 15 juillet 1837) adressée au directeur du Monde Dramatique, lettre que reproduit l'*Encyclopédie Larousse*, à l'article *Bobêche ?*

Existait-il seulement à Toulouse, à cette époque, une rue Riquepels ?

Quelle fut sa fin ? Où mourut-il et en quelle année ? SANZ IXme.

—

Des bobêches.— Est-ce du célèbre paradiste que vient ce nom de *bobêches*, donné à ces rondelles de verre qu'on adapte aux chandeliers ?—Pourquoi ? SANZ IXme.

—

Mémoires de M. d'Artagnan. — Quel est ce personnage ? S'agirait-il du modeste lieutenant-capitaine aux Mousquetaires du Roi, dont Alexandre Dumas père a fait le héros légendaire que l'on sait ? En tout cas, je serais curieux de savoir si ces Mémoires, dont une édition en 3 vol. a paru en 1712, à Cologne, ont une valeur quelconque ou même s'ils présentent quelque intérêt? R. M.

—

Le cardinal Dubois. — J'ai eu entre les mains les trois derniers volumes d'un manuscrit du milieu du XVIIIe siècle, qui devait en compter cinq. Au haut de la première page de chacun des volumes 3, 4 et 5, on lit ce titre : *Anecdotes de l'élévation de l'abbé du Bois aux premières dignitez de l'Eglise et de l'Etat.* — A la fin du 5e volume, il y a une autre partie intitulée : *Anecdotes sur le choix d'un Confesseur pour le roy Louis* 15.

Peut-on : 1° me renseigner sur l'auteur de ce manuscrit ? — 2° me dire s'il a jamais été utilisé ? — 3° m'indiquer l'endroit où se trouveraient les deux premiers volumes ?

Je préviens que c'est un ouvrage très sérieux, rempli de documents importants, de lettres qui me semblent parfaitement authentiques. On m'a assuré qu'il provient originairement d'une dame qui était attachée à la reine Marie-Antoinette. Ce manuscrit n'a aucun rapport avec les *Mémoires secrets du ministère du cardinal Dubois*, édités ou composés (?) par Sévelinges. PIERRE CLAUER.

—

La Pucelle d'Orléans. — Je possède une édition de ce poème portant le titre suivant : « *La Pucelle d'Orléans*, Poème « héroï-comique en dix-huit chants. Nou- « velle édition, sans faute et sans lacune, « Augmentée d'une Epître du Père Gris- « bourdon à M. de Voltaire, d'un Juge- « ment sur le Poème de la Pucelle à M***, « avec une Epigramme sur le même Poème. « A Londres, 1758. » (Avec portrait peint par Latour en 1736, gravé par Balecheau. In-48, 178 pag., haut. 10 cent., larg. 6 1/2.)

Barbier ne cite pas cette édition A. Brunet (hélas ! le mien a passé par le feu, en 1870 !)... Cette édition est-elle rare et recherchée ?

Voici l'épigramme à la dernière page :

A l'œuvre on connoît l'ouvrier :
En lisant la sale *Pucelle*.
Amis, pourquoi vous récrier
Sur l'esprit dont elle étincelle !
C'est du *Voltaire*... Et tout est beau,
Tout plaît chez lui, jusqu'au blasphème,
Lorsqu'on y trouve le tableau
D'un auteur qui s'est peint lui-même.

(Strasbourg.) E. L. M.

—

Lettres du chevalier de l'Isle au prince de Ligne. — M. Fr. Barrière fit paraître, en 1828, un in-8° intitulé : *Tableaux de genre et d'histoire* (Paris, Ponthieu). On y remarque (p. 219-303) dix-sept Lettres inédites du chevalier De Lille (de l'Isle) au prince de Ligne, sur la Cour de France, de 1779 à 1783. La copie de ces « Lettres » avait été remise à M. Barrière par M. Després, ancien secrétaire du baron de Bezenval et de Louis Bonaparte. — L'éditeur, M. Barrière, possédait encore cette copie en 1862 ; sa bibliothèque et ses manuscrits ayant été vendus, après sa mort, à plusieurs libraires, je désirerais connaître le possesseur de la copie des « Lettres » précitées ? M. Barrière a fait quelques suppressions, à cause des personnes qui vivaient en 1828 ; il aurait bien dû supprimer le passage concernant la duchesse de Mazarin ; le tout aurait été parfait.

H. DE L'ISLE.

—

Souvenirs de J.-B. Denis Desprès. — M. François Barrière possédait le manuscrit des « Souvenirs » de cet ancien secrétaire du baron de Bezenval et de Louis Bonaparte, roi de Hollande : sait-on ce qu'ils sont devenus ? H. DE L'ISLE.

—

Un livre tiré à 25 exemplaires. — Son titre est : *Abrégé des mathématiques à l'usage de Sa Majesté impériale de toutes les Russies* (par Jacques Herman et Joseph - Nicolas Delisle). *Saint-Pétersbourg, de l'Imprimerie impériale des Sciences*, 1728 (3 parties in-8°, fig.).— On a prétendu qu'il n'avait été tiré que 25 exemplaires de cet ouvrage (Barbier, *Anonymes*). — Faut-il s'en tenir à cette note sous forme dubitative, ou pourrait-on me fournir des données exactes sur le tirage du livre ?

(Rennes.) LE ROSEAU.

—

Articles de M. Thiers dans le « Constitutionnel. » — *Urbi et Orbi* des Intermédiairistes et Curieux! Je cherche, depuis des mois, un exemplaire du *Constitutionnel* (1821-1828), portant les noms des rédacteurs, ÉCRITS AU-DESSOUS DES ARTICLES. La loi Tingry n'était pas née encore, loi dès maintenant démodée et tombée en deshérence et en oubli. Jamais un article n'était signé; à peine s'il y avait quelquefois des initiales pour signature. Or, M. Thiers a écrit, dans ce journal, plus de 500 articles politiques qui eurent alors un grand éclat et qui n'ont laissé de traces que dans la mémoire de quelques vieux bibliomanes, jaloux de tout savoir et de tout avoir, en fait de papiers imprimés. Je me rappelle que beaucoup de lecteurs du *Constitutionnel* ne manquaient pas de mettre en marge les noms des rédacteurs, pour les articles anonymes qui avaient fait le plus de bruit. Ce n'est pas tout : les propriétaires du *Constitutionnel :* Etienne, Evariste Dumoulin, Saint-Albin, Panckoucke, etc., recevaient, de l'administration du journal, des numéros où figuraient la plupart des noms de leurs rédacteurs. Donc, prière et adjuration à quiconque posséderait ou connaîtrait un de ces exemplaires annotés, d'en avertir gracieusement le signataire de cet appel, adressé à tous et à chacun. Ah! si nous avions en France une collection de nos journaux semblable à celle que le British Museum a rassemblée dans ses catacombes, pour la plus grande gloire des journaux anglais!

Bibliophile JACOB.

—

Epître aux Classiques. — Je possède, sous ce titre, un petit poème anonyme, publié à Paris, en 1829, chez Truchy, boulevard des Italiens, format in-18 ; il se compose de 53 pages, parmi lesquelles j'en compte 28 consacrées à la rime et 25 aux notes historiques. En voici le début :

D'où naissent ces vives alarmes
Qui font soudain prendre les armes
Aux doctes enfants d'Apollon?

Et la fin :

Ici-bas, tout naît pour finir :
Messieurs, cessons de discourir;
Qu'aucun de nous, enfin, ne bouge :
Laissons s'ébattre et s'ébaudir
Belles-Lettres EN BONNET ROUGE !

A défaut du nom de l'auteur, cette épître n'a pas d'autre signature que celle-ci : LE CLASSIQUE NATIONAL.

Quel était ce Classique? Quelque *Intermédiairiste*, mieux avisé que moi, pourrait-il me révéler le nom de ce poëte, hasardant sa note dans le grave concert d'une époque qui nous menaçait des *Quiquengrognes* et des *Contes du Bousingo ?*

(Bordeaux.) EUG. GABARRET.

—

La collection de Sainte-Beuve sur Port-Royal. — Pour composer la savante Histoire de Port-Royal, Sainte-Beuve avait réuni un grand nombre de documents imprimés et manuscrits qui ne figurent pas au Catalogue de la vente de sa bibliothèque, faite par le libraire Potier en 1870. Dans la préface de la première partie de ce Catalogue, M. Edmond Scherer mentionne une seconde bibliothèque de Sainte-Beuve, celle, dit-il, qui a servi à faire le *Port-Royal*, la plus complète probablement qui ait jamais été formée en dehors des maisons jansénistes. M. Potier ajoute en note ce qui suit : « Les livres sur Port-Royal réunis par Sainte-Beuve ne font pas partie du présent Catalogue ; ils seront l'objet d'un Catalogue spécial et d'une vente qui aura lieu ultérieurement, à moins qu'il ne se présente d'ici là un acquéreur pour la totalité de cette partie intéressante de la bibliothèque de Sainte-Beuve. — Ce Catalogue a-t-il été fait? Pourrait-on me faire connaître ce que sont devenus tous ces documents? PAUL PINSON.

—

Papiers de la Famille impériale. — On trouve, dans le catalogue d'une librairie du quai Voltaire, l'annonce suivante :
« 554. Papiers et Correspondance de la « famille impériale. Imprimerie natio- « nale, 1870-1871, 3 vol. in-8, br. 500 fr.
« L'on sait que le tome III fut saisi chez « l'imprimeur, on n'en connaît que « 3 exemplaires. »

Ce *l'on sait* paraît vague, mais ce que l'on n'ignore pas, c'est que la publication des *Papiers* a été interrompue à l'Imprimerie nationale, en mars 1871, au moment de la Commune, le second volume s'arrêtant à la page 288. Ce que l'on sait aussi, c'est que l'éditeur Beauvais a publié en 1872 une suite à cette première partie du second volume, laquelle est paginée de 1 à 224.

Cette suite est accompagnée : 1° d'une table, donnant l'intitulé des pièces renfermées non seulement dans cette seconde partie, mais aussi dans la première ; — 2° d'un titre général au nom de Beauvais, éditeur, Paris, 1872, portant tome II ; — et 3° d'un Avertissement, de 2 pages, signé de l'éditeur.

Il est dit, dans cet avertissement, que « toutes les pièces si importantes et si cu- « rieuses relatives à l'expédition du Mexi- « que ont pu être sauvées, lors de l'in- « cendie des Tuileries; que ce dossier a « été déposé aux Archives nationales, et « que sa reproduction, commencée dans « ce complément (du second volume), sera « continuée dans le troisième. »

C'est donc à l'imprimerie Cusset qu'aurait été opérée la saisie de ce 3e volume, et elle a dû se faire avec le consentement de l'éditeur, puisqu'elle n'a entraîné aucune poursuite judiciaire.

Quant à la note ci-dessus, qui semble rédigée en vue d'allécher les convoitises du collectionneur, est-elle vraiment exacte, et trois exemplaires seulement, y compris les deux exemplaires du dépôt légal, ont-ils échappé à la saisie?

Dans l'affirmative, le prix n'est pas excessif, surtout si les exemplaires ont été *tous saisis et mis au pilon*. Mais *s'il en reste* un stock quelque part, 500 fr. c'est *roide!* UN CURIEUX... COLLECTIONNEUR.

—

Mes pensées. — Sait-on quel est l'auteur de : *Mes pensées* (1 vol. in-18), dont Calmann-Lévy a donné, l'année dernière, une nouvelle édition? AMAURY.

—

Un Milliardier Américain. — Le *Figaro* racontait, il y a peu de temps, dans un de ses Suppléments, une anecdote étrange, d'une authenticité peut-être contestable : l'enlèvement du cadavre d'un richissime industriel de New-York, dont la fortune était évaluée à *deux milliards* de francs. — De toute évidence, ce chiffre est très exagéré. Stewart était l'acquéreur du fameux tableau de M. Meissonier (1807), payé, dit-on, plus de 300,000 fr.; il se proposait d'en faire l'exhibition publique, et *non gratuite*, dans tous les Etats de l'Union.

A ce propos, il ne serait pas sans intérêt de rechercher quelles ont été, ou quelles sont les plus grandes fortunes particulières.

Il y a deux ans environ, un article relatif à la Grèce moderne, inséré dans la *Revue des Deux Mondes*, estimait à *dix-huit cents millions* l'avoir de la famille Rothschild; c'est du fantastique!

Parmi les Crésus contemporains, on cite le baron Sina, banquier à Vienne, et le duc de Westminster, lequel portait précédemment le titre de lord Grosvenor. Une *Review* de Londres parlait dernièrement de cette très ancienne famille dont les membres, s'écartant des habitudes de l'aristocratie britannique, sont restés étrangers aux affaires publiques, s'occupant surtout d'accroître leur opulence par de riches mariages, par d'heureuses acquisitions territoriales (*Tu, felix Austria, nube!*).

Les *milliardiers* de nos jours méritent bien que l'*Intermédiaire* s'occupe d'eux, mais il faudrait être exact, autant que possible, ne parler qu'à bon escient, ne rien donner à la légende. P. A.

Réponses.

Jeudy-Dugour (XI, 709; XII, 12, 79, 143, 203). — En faisant des recherches dans les registres de l'état civil de la ville de Clermont-Ferrand, j'ai trouvé quelques renseignements qui pourront aider à reconstituer la biographie de ce personnage.

Antoine Jeudy-Dugour, né à Nohanent (canton de Clermont) le 29 janvier 1766, était le fils d'autre Antoine, ci-devant notaire, et d'Amable Joliene ou Joliette. — Il épousa à Clermont, le 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794), Clarisse Oliver, âgée de 25 ans, fille de Jean Oliver et de Marguerite Phoster (*Forster*), originaire de la ville de Londres et *habitant depuis environ six ans la commune de Clermont, section République*. Parmi les témoins de ce mariage figurent : Antoine Jeudy, père de l'époux; Edouard Onslow, *citoyen*, âgé de 35 ans (c'est le père de Georges Onslow, compositeur de musique, membre de l'Institut); Sébastien Chateaubodeau, officier dans les armées de la République, et Marie-Madeleine Mayez ou Mayetz, épouse dudit Chateaubodeau. De ce mariage naquit, le deuxième jour complémentaire an III (18 sept. 1795), une fille à laquelle on donna les prénoms de Marie-Madeleine-Clarisse. — (Antoine Jeudy a signé son acte de mariage du nom de *Jeudy* tout simplement, et l'acte de naissance de son enfant, du nom composé *Jeudy-Dugour*. Sa femme, dénommée dans les actes Clarisse Olivier et Clarisse Olivert, a signé *Oliver* au bas de l'acte de mariage.)

Contrairement à ce qui a été dit, je puis assurer que le nom de Jeudy existe encore à Nohanent.

FRANCISQUE MÈGE.

—

Maubreuil (XI, 710, 762). — Il est difficile de répondre catégoriquement à la demande sur ce que sont devenus « les papiers et les fameux ordres dont il était porteur, quand il saisit les diamants de la reine de Westphalie. »

En effet, ces papiers ont pu subir bien des vicissitudes; cependant on peut induire des faits deux solutions. Ou ces ordres ont été repris à Maubreuil par la violence dont on usa contre lui pendant les arrestations réitérées dont il fut l'objet, — ou bien ces ordres ont pu rester, et sont peut-être encore comme pièces de conviction au tribunal de la Seine, devant lequel comparut Maubreuil. — Dans une notice, ou plutôt un libelle rédigé par lui en 1827, Maubreuil, désavoué par ses instigateurs, *oppose pour sa défense les ordres qu'il a reçus, et le tribunal de la Seine s'arrête devant des ordres si graves*. Le tribunal les a donc tenus. — On peut consulter à ce sujet : 1° la Notice sur Armand de Guevry de Maubreuil, etc., et principaux motifs qui ont déterminé sa conduite envers le prince de Talleyrand. Paris, Guiraudet, 1827. — 2° Histoire de la vie et de la mort de M. de Talleyrand-Périgord, par S. D. (Sosthènes Dufour de la

Thuilerie), note 19. — 3° Les Souvenirs intimes de M. de Talleyrand, par Amédée Pichot. — Les deux premiers de ces ouvrages doivent être assez rares, ce sont des plaquettes de l'époque qui disparaissent petit à petit.

Mais, en s'adressant aux Causes célèbres, je crois qu'on y trouverait au long l'affaire Maubreuil.

QUINTILIUS.

—

Portrait de Rabelais (XI, 739; XII, 23, 45, 114). — Le Musée d'Alençon possède une toile (H. 0,45 c.; L. 0,35 c.) représentant un personnage à figure pâle, au regard vif et malin, au masque court et un peu écrasé, sur laquelle on lit: *Rabelais, curé de Meudon*, 16.. Cette date ne peut être contemporaine de Rabelais. La peinture l'est-elle? L'attribution a-t-elle quelque chose de plausible? Problèmes dignes d'étude. Ce portrait, dont la provenance est inconnue, mais qui figurait déjà en 1808 dans la Bibliothèque d'Alençon, n'a rien de commun avec les autres portraits de Rabelais que nous avons rencontrés.

L.

—

Ex-libris de Marat (XII, 40). — Je ne sais si l'ex-libris de Marat existe. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce sanguinaire et farouche démagogue, alors qu'il était médecin des gardes du corps du comte d'Artois, se servait pour cacheter ses lettres d'un cachet armorié. Ainsi, M. A. Dureau raconte (*Revue nobiliaire*, de Bonneserre de Saint-Denis) qu'il a vu chez un antiquaire de Paris, M. Auguste, une lettre écrite par J. P. Marat, datée du 28 déc. 1789, et adressée par lui à Camille Desmoulins, portant au dos un cachet ainsi blasonné: « L'écusson, surmonté d'une couronne comtale, est parti, *au 1er de.... à un demi-aigle de.... au vol abaissé, mouvant du parti; au 2e tranché, en chef de..., à la bande ou demi-chevron de..., et en pointe de pourpre.* Ce dernier émail était seul indiqué. Il serait intéressant de savoir, dit M. Duleau, s'il existe d'autres lettres de Marat scellées du même cachet armorié ou de tout autre cachet. »

P. PONSIN.

—

Plonger un cerf (XII, 65, 204). — Le mot « plonger » dans le langage populaire d'une partie de la Normandie et peut-être de quelques autres provinces, se prend dans le sens de victimer, maltraiter: « C'est lui qui m'a plongé », pour: « C'est lui qui m'a ruiné », ou: « C'est lui qui m'a trompé, volé, battu », etc. Il est fort usité chez les habitués et habituées des prisons.

L.

—

Armoiries de Laleu (XII, 100, 153). — Je remercie les correspondants qui m'ont renseigné sur ce point. Je crois que M. Nalis fait erreur en attribuant à Delaleu, président du conseil supérieur, de l'Ile-de-France, et né en 1738, un *ex-libris* gravé en 1754. Il n'est guère probable qu'il ait eu un *ex-libris* à 16 ans. Il faut donc plutôt, je crois, l'attribuer au Delaleu, secrétaire du roi, signalé par C. L., mort en 1775. L'*ex-libris* que je possède est bien le même que celui de M. Nalis.

MONREPOS.

—

Experto crede Roberto (XII, 131, 182, 209). — Quam subito, quam certo. Experto crede Roberto.

Tel est, malgré la négation erronée de Ch. L., le vers cité par Ed. Fournier (*l'Esprit des autres*, 5e édition, page 33), qui ajoute que le moyen âge noya dans cette formule scolastique et barbare l'*experto credite* de Virgile. Et maintenant quel est ce Robert? Car il me paraît difficile de supposer qu'on a pris un nom au hasard. Il devait appartenir à l'enseignement public et même y primer, sa notoriété résultant de l'adoption de son nom par les écoliers comme autorité. Je crois donc qu'il s'agit de Robert de Melun, qui vivait au douzième siècle, et qui, quoique d'origine anglaise, professa avec éclat la physique et la théologie à Paris et à Melun pendant trente années, d'après du Boulay, Daunou et Wright. Jean de Cornouailles, qui fut un de ses auditeurs, dit B. Hauréau, rapporte qu'entre tous les docteurs contemporains Robert se distingua par la pureté et l'orthodoxie de ses sentiments dans les questions les plus subtiles et les plus périlleuses. Il serait donc tout naturel qu'il eût été choisi et cité comme type de l'homme expert, auquel on devait accorder toute confiance, *quam subito, quam certo*. Elu évêque d'Hereford en 1163, il mourut sur ce siège le 28 février 1167.

A. D.

—

A qui le serpent? (XII, 131, 209, 241.) — « Et pourquoi la citation ne serait-elle pas exacte? » — Mais, pour rien, cher confrère, et je ne vois guère qu'on puisse ratiociner là-dessus. Il n'y a une citation que si l'on indique le livre d'où elle est tirée; et, retournant la question, on peut demander: « Pourquoi ne serait-ce pas « l'auteur de la question primitive (XII, « 131) qui serait aussi l'auteur de la phrase « à *la main de serpent?* » Le collabo Minorel demande si M. F. Sarcey a réellement cité cette jolie phrase, et où il l'a pêchée; il manque là bien des choses pour en faire une *citation*. Je ne vois qu'une question: La phrase est-elle imprimée quelque part? Si quelqu'un répond *oui*, ce ne sera pas sans indiquer l'ouvrage et l'auteur.

A. Dumas est bien capable de l'avoir

laissé échapper par distraction, et de l'avoir maintenué par malice; mais quel lecteur, à la fois désœuvré et héroïque, voudra relire ses deux ou trois cents volumes, pour y trouver des mots qui n'y sont probablement pas?

Maintenant, M. G. de Vrèse parle d'un savant sérieux qui mentionne des êtres ayant des pieds de serpent. Si les serpents ont ou avaient des *pieds*, ils pouvaient, ils peuvent bien avoir des *mains*, ou le progrès n'est qu'un vain mot! — Il est assez drôle de voir Fénelon parler d'un cœur qui foule aux pieds les plaisirs; mais ici la Déesse de la Sagesse qui emprunte la figure de Mentor et le style de monsieur Prudhomme, se sert d'une expression qu'on prend au figuré, et on peut *fouler aux pieds* les plaisirs sans en avoir (de pieds).

C'est égal! je voudrais bien savoir quel romancier facétieux a écrit la phrase sur « la main du serpent », et quel savant sérieux a parlé « des pieds des serpents. » En attendant qu'on me les fasse connaître... je doute.

MARPHURIUS.

— J'ai entendu cent fois parler de « la main froide comme celle d'un serpent. » Je n'ai jamais entendu attribuer cette phrase à Alexandre Dumas, mais toujours à Ponson du Terrail. — Contrôle d'ailleurs qui voudra ! G. J.

— Il serait facile (du moins, je le crois) de trouver de pareilles inadvertances dans nos meilleurs écrivains. On a cité Fénelon; je puis citer Molière. Il est vrai que c'est dans une pièce faite à la hâte : dans *Psyché*. A la première scène de l'acte I, les sœurs de Psyché, Cidippe et Aglaure, cherchent à nier les charmes de Psyché, dont le succès alarme leur jalousie. Voici ce que dit Aglaure :

... Le charme qu'elle a pour attirer les cœurs,
C'est un air en tout temps désarmé de rigueurs,
Des regards caressants que la bouche seconde,
Un *souris* chargé de douceurs,
Qui *tend les bras* à tout le monde
Et ne vous promet que faveurs.

Assurément, un *souris* qui *tend les bras* est une ellipse bien hardie, ou plutôt une métaphore aussi fausse que de mauvais goût. Que Molière ait fait cette faute dans le feu d'une composition hâtive, soit; mais qu'il l'ait conservée, ou que les puristes envieux ne l'aient pas relevée, c'est ce que je m'explique moins. Jamais aucun des *précieux*, ni aucune des *précieuses*, ridiculisés par Molière, n'a rien dit de plus mauvais. Mais que celui-là lui jette la première pierre, qui....

E.-G. P.

—

Drôlesse et princesse (XII, 131, 181, 210, 239). — J'ai un exemplaire des « Anecdotes sur Mme du Barry », qui porte la rubrique « Nouvelle édition, revue et corrigée, chez John Adamsohn. Londres, 1777. » Le volume a 331 pages, la chanson s'y rencontre à la page 269. — L'orthographe allemande de la terminaison du nom de l'éditeur, la lourdeur du caractère, me font penser que c'est en Allemagne plutôt qu'à Londres que l'ouvrage pourrait bien avoir été publié.

G. DE BOURGE.

—

Un dessin de E. Bérat (XII, 163, 217, 243). — J'ai à rectifier sur quelques points ma précédente note. E. Bérat était dans l'industrie et dessinait comme amateur. C'est à tort que je l'ai cru directeur du musée de Rouen. Ce titre appartenait à Hyacinthe Bérat, et ce que j'ai dit de M. E. Bérat s'applique audit Hyacinthe Bérat, qui était le troisième frère. E. Bérat était moins connu que ses deux frères. Ses dessins, bien faits et spirituels, comme ceux de son frère Hyacinthe, ne sont pas cotés. ED. PASCAL.

— Puisque les correspondants de l'*Intermédiaire* ont élevé, à la mémoire de ce brave Eustache Bérat, une sorte de petit monument, je désire y apporter aussi ma pierre. J'ai de lui une lettre autographe illustrée. Elle est signée E. B., avec un *rat*, complétant le nom ou le rébus. Bérat s'est représenté gros et court, levant la main pour donner sa bénédiction à son beau-frère, André Pottier, l'érudit Normand, le céramiste si connu, le bibliothécaire si regretté, qui, mince et très long, le domine de sa prodigieuse hauteur. Le croquis est très spirituellement touché.

L. D. L. S.

—

Le janséniste de Sacy (XII, 168). — Sur 100 journaux, 99 avoueraient sans peine qu'ils ne savent pas ce que c'est que le Jansénisme, et le 100e le prouverait suffisamment — par sa manière d'en parler. Ce qu'ils peuvent dire là-dessus, au sujet de M. de Sacy (c'est probablement de l'Académicien, récemment décédé, qu'il est question), est donc sans importance.— La polémique janséniste a bien fait son temps; la Doctrine, si tant est qu'elle ait jamais été nettement formulée, n'est prêchée nulle part en France, et, sans doute, n'y a plus aucun fidèle.

Quant à M. de Sacy, il a édité quelques ouvrages des Jansénistes du XVIIe siècle, qu'il aimait comme écrivains et comme moralistes; il partageait, sur Nicole notamment, le goût de madame de Sévigné, qui voulait avaler en bouillons ses petits traités de morale ; mais il n'y a pas là de quoi accuser d'hérésie, ni l'aimable marquise, ni M. de Sacy.

G. DE VRÈSE.

—

Fusillade et canonnade (XII, 168). — L'ordre de mettre deux balles dans un fusil n'a rien de bien extraordinaire pour une troupe qui ne se sert pas de cartouches, qui se trouve en face d'ennemis nombreux, et qui tient à ménager sa provision de poudre. Il a pu être donné ailleurs qu'au Canada, sans que l'histoire ait été appelée à prendre note d'un fait aussi indifférent. — On peut en dire autant de l'emploi des boulets doubles, ou accompagnés de paquets de mitraille, de boulets ramés, de boulets rouges, tous moyens de destruction dont il est sans cesse parlé dans les engagements maritimes, sans qu'ils aient rien de particulier aux Anglais.

GVE REEDS.

—

Origine du mot Sans-culotte (XII, 194, 249). — Littré : « Nom des républicains de 1793, ainsi dits parce qu'ils repoussaient la culotte courte de l'ancien régime et portaient le pantalon; ce nom exprimait le pur patriotisme de ce temps-là. « De sorte que ces agioteurs font aujourd'hui cause commune avec de bons sans-culottes. » (*Décret du* 23 *floréal an II: rapport de Cambon, p.* 92.) » — Maury et Laqueille n'auraient donc fait que reproduire, avec une intention moqueuse, un mot qui existait et qui, dans l'origine, avait été pris au sérieux et en bonne part. Le sens de dénigrement attaché par eux à cette locution a prévalu.

E.-G. P.

— Dans le Rapport fait à la Convention, le 3e jour du 2e mois de la seconde année de la République, au nom de la Commission chargée de la confection du Calendrier, Fabre d'Eglantine s'exprime ainsi, à propos des jours d'abord nommés *Epagomènes*, puis *complémentaires* : « Ce mot n'était que didactique, par conséquent sec, muet pour l'imagination ; il ne présentait au peuple qu'une idée froide, qu'il rend par la périphrase de *solde de compte*.... Il fallait, pour ces cinq jours une dénomination collective qui portât un caractère national, capable d'exprimer la joie et l'esprit du peuple dans ces cinq jours de fête.... Il nous a paru possible, et surtout juste, de consacrer par un mot nouveau l'expression de *sans-culotte*, qui en serait l'étymologie. D'ailleurs, une recherche, aussi intéressante que curieuse, nous apprend que les aristocrates, en prétendant nous avilir par l'expression de *sans-culottes*, n'ont pas eu même le mérite de l'invention. Dès la plus haute antiquité, les Gaulois, nos aïeux, s'étaient fait honneur de cette dénomination. L'histoire nous apprend qu'une partie de la Gaule, dite ensuite Lyonnaise, était appelée la *Gaule culottée* (*Gallia braccata*) ; par conséquent, le reste des Gaules était la *Gaule non culottée*; nos pères étaient donc des *sans-culottes*. Quoi qu'il en soit de l'origine de cette dénomination antique ou moderne, illustrée par la Liberté, elle doit nous être chère : c'en est assez pour la consacrer solennellement. Nous appellerons donc les cinq jours collectivement pris les *sans-culottides*. »

Il existe une adresse à la Convention, par les *Sans-culottes* de Lyon (1793, in-4°, de 3 p.). Cette pièce est la première, à Lyon, où cette dénomination ridicule fut adoptée.

ANASTASE COPHOSE.

—

Lacune dans la langue française (XII, 195). — La demande du collabo E.-G. P. ne semble guère susceptible de solution, et la réforme qu'il réclame, comme tout à fait nécessaire, serait d'autant plus impossible qu'elle porterait sur des anomalies plus innombrables. Créer une grande quantité de mots, en supprimer d'autres, n'est pas une petite affaire, à supposer même (chose invraisemblable) que tous les réformateurs se trouvent tous d'accord. Malgré toute l'autorité des Intermédiairistes, il est bien douteux qu'ils puissent obtenir là-dessus un plébiscite favorable, et surtout trouver ensuite le moyen de le mettre à exécution. C'est là un de ces cas où la majorité est impuissante contre la minorité ; il n'y a pas de décret qui tienne, et chacun peut, s'il lui plaît, continuer *à parler comme on parle chez lui*, et les réformateurs eux-mêmes ne s'en priveraient pas. Il suffit de remarquer combien il existe encore en France, d'idiomes, de patois, de locutions vicieuses, antigrammaticales, etc., etc., pour comprendre, non pas la grandeur, mais la grosseur d'un pareil projet. — Celui-ci, d'ailleurs, est assez neuf, et c'est sans doute la première fois qu'il se présente dans le monde ; mais, pour être complet, il devrait s'étendre à de bien autres matières : à l'orthographe, par exemple, que plus d'un utopiste a déjà cherché à faire modifier, d'après des idées plus ou moins ingénieuses, mais toujours sans succès, au moins jusqu'à présent.

Il y a beaucoup à faire, comme on voit, et je crains bien qu'aucun des lecteurs de l'*Intermédiaire* n'ait l'idée d'aller sur les brisées du collabo E.-G. P., qui certainement ne se laisserait pas enlever, pour la mise en pratique de ses idées, une initiative à laquelle il a tous les droits.

D'URAND.

—

Sources celtiques (XII, 195, 250). — Voici encore l'indication de quelques ouvrages dans lesquels M. Fradal pourra trouver des renseignements sur ce qu'il nous reste du celtique :

Grammaire gaélique, de Ahlward. — Grammaire française-bretonne, de Guillome. — Grammaire kumbre, de Owen.

— Grammaire galloise, de Thomas Rowland. — Grammaire irlandaise, de Mac Curtin. — Grammaire irlandaise, de Vallancey. — Manuel breton-français, de Guyot Jomard. — Dictionnaire gaélic, de Mac Kay. — Dictionnaire gallois, de Spurrel. — Dictionnaire français-breton, de Armeyre. — Essai d'un dictionnaire d'étymologies celtiques, par de Saint-Mars. — Origines gauloises, de La Tour d'Auvergne.—Nouvelles recherches, du même. — Mémoires de l'Académie Celtique. — Journal des Savants. — Le Monde primitif, par Court de Gébelin. — De rebus hibernicis, par Vallencey. Z. A.

—

Noms des départements en vers (XII, 196, 251). — A peine avais-je envoyé la note ci-dessus que je viens de découvrir un travail qui me paraît ne pas exister à la Bibliothèque nationale. En voici le titre exact, d'après le volume de M. Robert Reboul (« Anonymes, Pseudonymes et Supercheries littéraires de la Provence ancienne et moderne. Marseille, Marius Lebon, 1879, in-8. » N° 61 du Supplément, p. 406) : *Les départements de la France avec leurs chefs-lieux, leurs arrondissements, les noms des anciennes provinces qui les ont formés et désignations des cours impériales, mis en distiques ou tercets familiers, pour aider la mémoire des enfants* (par M. de Gabrielli, conseiller à la cour d'Aix). Aix, Nicot, 1855, in-18, obl., 31 p. — N'ayant pas sous la main l'ouvrage cité par M. F. B. M., pas plus que je n'ai celui de Gabrielli, je ne puis dire si c'est un seul et même ouvrage.

OL. B.

— Voici les titres des deux publications : « La France travestie, conte drôlatique et mnémotechnique, par Ad.-Azam-Ad. Paris, Faure, 1863. »—« Petite géographie méthodique de la France, en vers artificiels, par l'abbé Flèche. Nouv. édition 1875. Paris, Lecoffre. » Dans le premier ouvrage l'ordre des départements est alphabétique ; dans le second, le classement est fait par provinces et départements qui en sont formés.

(Strasbourg.) F. L. M.

— Je possède une « *Petite géographie moderne mise en vers par M. Le Bruman* », qui se qualifie d'ancien élève du collège d'Avranches et d'huissier à Brécey. C'est la « première édition » de l'ouvrage, publiée en 1875, et l'auteur a soin d'avertir qu'il « en poursuivra les contrefacteurs rigoureusement. » Il ajoute qu'il « vient seulement offrir ses faibles lumières et son concours aux célèbres auteurs de l'histoire et de la géographie anciennes et modernes; qu'il s'est donc borné à mettre, dans un style ou langage amusant et cadencé, ce qu'il a cru de plus intéressant à savoir dans chaque département... » Puis, quittant la vile prose pour le langage des dieux, il s'écrie, sur un air noté en plain chant :

Je chante à ma guise, en modeste auteur;
Il faut que je dise à mon imprimeur :
« Annoncez partout, dans un chant nouveau,
« Que pour les enfants j'ai fait ce morceau. »
Enfants, qui du travail connaîtrez tout le prix,
Daignez lire mes vers qui pour vous sont écrits.
Vos jeunes cœurs, remplis de sensibilité,
Apprendront tous ces vers avec facilité.
Lisez, lisez ces vers, ils sont remplis d'appas.

Par ces échantillons, on peut juger du poète. Quant au géographe, il suffira des citations suivantes pour faire apprécier la science et son esprit :

A La Ferté-Milon est né Louis Racine...
Piron, doutant de tout, fit bientôt une secte...
Dans le département que l'on nomme l'Ardè- [che,
Si j'ai quelques instants, je les passe à la pêche...
Pour son eau minérale, on lui (*à l'Ariège*) doit [un tribut,
Qu'il n'obtient pas de moi, qui n'en ai jamais [bu...
L'Indre a pour ses chefs-lieux Issoudun, Châ- [teauroux,
La Châtre, et puis Le Blanc, plus joli que le [roux...
Pau vit naître Henri, le protecteur des femmes...
Un parc et un château, faits au sein de Ver- [sailles,
Sont admirés des grands, méprisés des canail- [les.

(Caen.) T. R.

—

Collectionneurs et marchands d'estampes (XII, 196). — Je citerai les adresses suivantes : Pour Berlin : E. H. Schroeder, Wilhelmstrasse, 91. (Il vient de publier son *Portrait-catalog.*, V. 3000 portraits). — Pour Leipzig : W. Drugulin, Kœmgstrasse, 22. (Il a publié un catalogue de portraits, en 2 vol. gr. in-8° de 409 et 468 pages [1859-60]. Prix, 10).—Pour Münich, Montmorillon.

(Strasbourg.) F. L. M.

—

Mariage des comédiens (XII, 198, 253). — Pour se marier il fallait, de nécessité absolue, que le comédien renonçât au théâtre; et voici comme longtemps il échappa, dans la pratique, à cette condition qui semblait n'admettre nul faux-fuyant. L'artiste prenait, en effet, l'engagement de ne plus reparaître sur les planches, et le prêtre, sur cette assurance, unissait les prétendants. La cérémonie faite, le Gentilhomme de la Chambre en exercice dépêchait au nouveau marié un ordre de rentrée, et il va sans dire qu'on ne se le faisait pas répéter. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, trouva, non sans raison, dans cette façon d'éluder la prescription religieuse, à part même l'inobservance de la loi, quelque chose de choquant, d'indécent et d'illogique, qui

avait trop duré pour l'honneur et la dignité de l'Eglise. C'était un esprit simple, scrupuleux, entêté comme les natures de cette trempe, que les conséquences n'eussent pas fait reculer d'une semelle; il décida, en 1767, qu'aucune permission ne serait à l'avenir délivrée à moins d'une déclaration des quatre premiers Gentilshommes, s'engageant de la façon la plus formelle à ne point exiger ultérieurement, comme par le passé, la réintégration de l'artiste. Cette mesure draconienne condamnait une classe entière de citoyens à vivre perpétuellement dans des liens irréguliers que ne devaient sanctionner ni le culte, ni la loi. M. A. D. cite, parmi ceux qui surent y échapper, Molé et Mlle d'Epinay, sa femme. C'est le cas de rappeler le piquant et plaisant stratagème dont ils usèrent pour triompher d'un refus, en apparence insurmontable. Ils profitèrent d'un moment où Mgr de Beaumont ne savait auquel répondre pour glisser sur la table une permission de mariage à signer, parmi une infinité d'autres; et l'archevêque, sans soupçon, d'apposer son seing au bas de la pièce qui, tout aussitôt, était portée par les deux fiancés au vicaire de la paroisse. L'ecclésiastique, peut-être gagné, ne fit aucune difficulté de les unir. Il est vrai que le prélat se fâcha et interdit le prêtre pour un temps. Mais la bénédiction nuptiale était donnée, le mariage désormais consacré et légitime. — Voir le huitième volume de nos études sur Voltaire et la société française : *Voltaire, son retour et sa mort*, p. 208-209.

GUSTAVE DESNOIRESTERRES.

—

Les Académiciens sans-culottes (XII, 199, 253). — Naguère un ironique collabo me traitait de savant (en s'inscrivant en faux contre mes assertions, qui n'en étaient pas moins exactes pour cela), et actuellement M. G. Desnoiresterres, en termes discrets et courtois, me taxe d'ignorance à propos de Mme de Tencin et de son influence sur les écrivains de son temps. Je crois pourtant bien avoir lu à peu près tous les ouvrages produits dans le XVIIIe siècle, ainsi que ceux écrits dans le nôtre, à propos de son devancier, et grâce à mes études, grâce à M. Desnoiresterres luimême dont j'ai su apprécier les travaux sur Voltaire, — le grand pontife de l'époque, — j'ai la prétention d'y comprendre quelque chose; je sais donc que les Académiciens, ou la plupart d'entre eux, recevaient chaque année de leur *présidente*, ou plutôt de leur *introductrice*, chacun leurs deux aunes de velours; mais ce que j'ignore et regrette de ne pas apprendre de M. Desnoiresterres, qui dit en savoir bien plus que moi, ce qui est possible, c'est l'origine et la cause de ce cadeau : j'espère donc qu'un autre collabo, plus ou moins savant que lui, pourra résoudre la question et nous en remontrer à tous les deux.

A. D.

—

Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'Imprimerie, de Prosper Marchand (XII, 200). — Un supplément à cet ouvrage a été déjà publié par l'abbé Mercier de Saint-Léger, portant le titre : Supplément à l'Histoire de l'Imprimerie, de Prosper Marchand, ou Additions et Corrections pour cet ouvrage, avec un Mémoire sur l'époque certaine du commencement de l'année à Mayence durant le XVe siècle. Paris, 1775. (Il est assez rare à trouver.) Le même savant a préparé une nouvelle édition. J'extrais une note, à ce sujet, du Bibliophile belge, t. II, p. 126 (Bruxelles, 1875) : « La Bibliothèque possède déjà une copie de la nouvelle édition projetée de l'Histoire de l'origine de l'Imprimerie par Prosper Marchand, copie faite sous les yeux et la surveillance de l'abbé de Saint-Léger. » Il ne doit pas être difficile pour un éditeur entreprenant de se procurer ces documents.

(Strasbourg.) F. L. M.

—

Etre sur un grand pied dans le monde (XII, 225). — Je crois, avec M. J. L., que l'explication de cette expression proverbiale donnée par Poulain Saint-Foix, est tirée par les cheveux, et que le sens du mot pied y est purement métaphorique. En effet, il y a d'autres proverbes, qui démentent cette origine soi-disant historique. Dans le Dictionnaire comique de Leroux, on trouve : *Etre en pied* signifie être en bonheur, être en bon état, être bien avec la fortune, être bien dans ses affaires, être en fonds, en argent comptant, être content de son sort. *Etre réduit au petit pied*. Manière de parler pour dire être réduit à un état, condition ordinaire, ou équipage fort mince; être mal dans ses affaires, être contraint de vivre avec ménagement, sans figure, vivre sans éclat, être forcé à retrancher de son train, être réduit à ne pouvoir plus faire de dépense. *Il fallait qu'elle se réduisît au petit pied* (*les Dames dans leur naturel*).

E.-G. P.

— Les écrivains parémiologistes que j'ai consultés et avec lesquels je suis d'accord, Tuet, Quitard, Rozan, etc... donnent tous à ce proverbe la même origine que Noël, La Mésangère et Littré. De même que Roscius prit un masque au théâtre pour cacher ses yeux qui étaient louches; de même que Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, chaussa un long soulier pour celer son pied qui était difforme; de même que François Ier laissa croître sa barbe pour dissimuler une cicatrice; de même, et par leur influence, le célèbre comédien fit adopter la mode des masques, le grand

seigneur élégant celle des chaussures longues et recourbées, et le roi de France l'usage des grandes barbes. Ce qui avait été pour eux presqu'une nécessité devint pour les courtisans un caprice, une flatterie, une mode enfin. Les grands souliers, dits à la poulaine (du nom de Poulain, leur inventeur?), firent une telle fortune, qu'inventés au XII[e] siècle, ils étaient devenus au XIV[e], d'après les dimensions indiquées par Littré, la mesure de la distinction. La mode est telle que je n'aurais pas été surpris d'apprendre par les Chroniques qu'il eût été aussi de bon goût d'avoir, comme Plantagenet, une excroissance au bout du pied; quoi qu'il en soit, c'est à cette mode ridicule, et au signe de distinction auquel elle a donné naissance, que nous devons le proverbe cité.

On a dit, par suite, « être réduit au petit pied » pour indiquer la condition de celui qui se trouve dans une position gênée et difficile; Leroux cite à l'appui cette phrase extraite du traité : *Les dames dans leur naturel :* « Il fallut qu'elle se réduisît au petit pied. »

Enfin, et à l'occasion de la mode des « hauts talons », adoptée par les grands seigneurs et rejetée par les gens du peuple, et quoique M. de Senancour, dans Obermann, indique une origine beaucoup plus reculée, laquelle me paraît peu probable, on inventa le terme de *pied-plat*, que Molière emploie dans Tartufe, pour désigner un homme de rien, de basse extraction et ne méritant aucune considération.

C'est avec intention que j'ai fait suivre d'un ? la parenthèse où, d'après les écrivains que j'ai cités, les souliers pointus, qu'à la fin du XIV[e] siècle G. Coquillard appelle des *pantoufles becqaues*, seraient dits à la Poulaine du nom de leur inventeur, Poulain. D'abord où ont-ils pris ce Poulain? Ce nom signifie certainement à la Polonaise, la Pologne étant nommée Poulaine, dans l'ancien français, et les pointes des souliers, introduites et adoptées en Angleterre, ayant été, d'après J. Quicherat, appelées *crakowes*, c'est-à-dire cracovies. Ajoutons, pour terminer, que cette mode ne disparut complètement que vers 1480, laissant, du reste, les meilleurs souvenirs, malgré ses ridicules, d'après ce que dit Noël du Fail, au chap. VI de ses *Propos rustiques et facétieux :* « Du temps « qu'on portoit souliers à Poulaine..... la « foy des femmes vers les hommes estoit « inviolable. » Probablement parce que les embarras de la marche, avec de pareilles chaussures, s'opposaient à ce qu'elles devinssent des *coureuses*. A. D.

Mundus vult decipi (XII, 225). — « Inde Carafa Lutetiam, regni metropolim, tanquam Pontificis legatus, solita pompa ingreditur; ubi cum signum crucis, ut fit, ederet, verborum, quæ proferri mos est, loco, ferunt eum, ut erat securo de Numine animo et summus religionis derisor, occursante passim populo et in genua ad ipsius conspectum procumbente, sæpius secreta murmuratione hoc verba ingeminasse : « *Quandoquidem populus iste vult decipi, decipiatur !* »

(J. A. Thuani *Historia sui temporis*, lib. 17, cap. 7, sub anno 1556. Ed. London, 1733, in-fol. Tom. I, p. 587.)

(Dublin.) T. W. CARSON.

Bois de calambourg (XII, 226). — M. Ipsonn peut consulter à son choix le Dictionnaire de l'Académie, celui de Littré ou la collection de l'*Intermédiaire*, III, 133, 204, 215. G. I.

— Cette question est, comme *Ruy-Blas*, une reprise ; avant Victor Hugo, Voiture, madame de Sévigné et La Fontaine, ont indiqué le calambourg ou calambouc comme bois odorant ; il est de couleur verte et employé surtout aux travaux de tabletterie. (Voir III, 133, etc.) A. D.

— Voir III, 133, 204, 215 ; IX, 141 ; XI (à *Albicor*) ; XII, 226. Cette profusion de renvois dira suffisamment, à notre collabo P. Ipsonn, que notre bon *Intermédiaire* avait donné satisfaction à cette demande déjà faite et à laquelle plusieurs d'entre nous ont répondu dans le temps.
A. NALIS.

— Mêmes rép. Quintilius et plusieurs autres.

— Voir notre *Intermédiaire* de 1866 (3[e] année), ouvrir Littré et bien d'autres dictionnaires, et méditer la note topique du collabo Poggiarido (XI, 203).
UN LISEUR.

— Bois odorant, venant de l'Inde et de la Chine et qui porte, dans le commerce, le nom de bois d'aloès ou de bois d'aigle. L'arbre qui le produit appartient à la famille des Aquilariées, et son nom vulgaire est *calambac* en portugais.
R. DE STARN.

— Complément à l'Académie : Calambac, ou calambouc, un des noms du bois d'aloès. On l'appelle encore *calambart, calampart*, *calamba* et *calambour*. — Académie : sorte de bois qui vient des Indes (Calambour). — Napoléon Landais : *Calambouc*. Voir bois d'aloès. *Calambour*, bois odoriférant, qui diffère peu de l'agalloche. — Wailly : *Calambour*. Bois des Indes. — Littré : Calambac, calambart, calambouc, calambou et calambour. Bois odorant des Indes. « Le cèdre, le calambou et le palo d'Aquila ne sont rien au prix. VOLTAIRE, lettre 133. » — Je n'ai jamais trouvé la forme *calambourg* appliquée au bois. Quant aux jeux de mots si fort aimés de certaines personnes, on les appelle :

calembour, d'où a été formé le mot : *calembouriste*. On a dit *calembourg* et *calembourgiste*, mais à tort.

E.-G. P.

—

Couleur rouge (XII, 227). — Je ne viens pas apporter la solution du problème, mais simplement relever une erreur que me paraît avoir commise l'auteur de la question, en avançant que le rouge, en héraldique, est une couleur honorable qui n'appartient qu'aux princes ou à ceux à qui elle a été octroyée par faveur spéciale. Je pourrais citer une quantité de familles, aussi bourgeoises que possible, qui ont toujours porté et qui portent encore aujourd'hui des armoiries de *gueules*, tandis que la Maison de France, dont personne ne contestera la noblesse, et beaucoup d'autres des plus illustres, n'ont pas de rouge sur leur écu. Il est vrai que le manteau impérial et le bonnet phrygien se disputent cette couleur, mais ni l'un ni l'autre ne sont des emblèmes d'ancienne noblesse, et je ne suis pas en mesure d'expliquer le choix de la nuance adoptée par ces deux pôles opposés du Pouvoir. Victor Hugo en a donné une raison, dont je lui laisse toute la responsabilité, quand il fait dire à Hernani, s'adressant à don Carlos :

Le manteau bleu des rois pouvait gêner vos pas.
La pourpre vous va mieux : le sang n'y paraît [pas.

René de Starn.

— Cette prééminence résulte très probablement de l'impression vive que produit la couleur rouge et n'est qu'un effet direct de la sensibilité visuelle. — Si cette couleur exprime la *justice*, la *vaillance*, la *magnanimité* et l'*amour du bien*, il est bien naturel que M. Peph omette de parler du « bonnet rouge. » — Mais, cher confrère, vous ne l'omettez pas tant que cela, puisque vous le citez ; il est vrai que c'est au moyen de ce que les professeurs de rhétorique appellent, je crois, une *prétérition*.

Au reste, il n'y avait pas à craindre à ce sujet de polémiques irritantes ; le bonnet rouge est la coiffure des pêcheurs napolitains et des forçats, et je ne pense pas que l'*Intermédiaire* soit très lu par les lazaroni ou les anciens pensionnaires de Brest et de Toulon !

G. (de Sèvre).

—

Le frontispice du Charivari (XII, 227). — On m'a affirmé que c'était le portrait de Louis Desnoyers, dont le nom ne périra pas, grâce aux *Mésaventures de Jean-Paul Choppart* et aux *Aventures de Robert-Robert*. Louis Desnoyers fut un des fondateurs du *Charivari;* son nom était en tête de la liste des rédacteurs, au moment où il s'en retira, vers 1839, à la suite d'une discussion assez embrouillée avec ses collaborateurs. Mirecourt prétend que Desnoyers passa la nuit de ses noces à rédiger en entier le premier numéro du *Charivari* (??) (!!)

G. G.

—

Noms historiques, un livre à faire (XII, 229). — Le collabo Brieux émet là une excellente idée, et pour ma part je puis indiquer les descendants de la famille du poète Regnard.

Bellator.

—

Le Songe de Boccace (XII, 231). — Le traducteur se nommait de Prémont : la 1re édition est de Paris, Charpentier, 1698, in-12. Réimprimé à Amsterdam, Schelte (au *Quærendo*), 1702, in-12. — L'édition indiquée par M. E.-G. P. n'est pas citée par les bibliographes.

La Maison Forte.

— Le Songe de Boccace est attribué par Barbier à M. de Prémont, mais l'édition de 1715 n'est qu'une réimpression expurgée de deux éditions plus anciennes du même auteur, l'une publiée à Paris, chez Charpentier, en 1698, et l'autre à Amsterdam, chez Schelte, en 1702. Ces deux dernières traductions sont qualifiées de « fort libres » par la Bibliographie du comte d'I***, et ainsi s'expliquent les apparentes contradictions signalées par le confrère E.-G.P.

René de Starn.

— Brunet (dernière éd., 1860), à l'article Boccace, *Laberinto d'amore*, et à la suite de la traduction de Belleforest, 1571 ou 1573, ajoute : « Il existe une autre traduction française, fort libre, du même ouvrage (par de Prémont), sous le titre de *Songe de Boccace*, Paris, 1698, et Amsterdam, 1702. » L'édition de 1715 de la traduction de Prémont n'est donc pas la première.

(Nimes.) Ch. L.

— M. E.-G. P. n'a qu'à ouvrir Barbier pour y trouver le nom du traducteur du *Songe de Boccace*, c'est le sr de Prémont. La 1re édition a été publiée à Paris en 1699, soit deux ans avant la mort de Mlle de Scudéry.

Voici l'appréciation qu'en donne Huet, dans sa Bibliothèque des Romans (Amsterdam, 1734). « Cette traduction est fort mauvaise, et si libre, qu'à peine y trouve-t-on Boccace, dont le traducteur a retranché ce qui pouvoit piquer le goût du lecteur, il n'a laissé presque de son original que certains traits de morale, tels que Boccace les mettoit dans ses ouvrages, même les plus joyeux : car nos frères ne laissoient, en se divertissant copieusement, de penser un peu à Dieu et aux Saints du Paradis. C'est ce qui leur faisoit trouver tant de plaisir dans les joyes du monde. »

Qu'ainsi soit-il. Un liseur.

—

Zirzabelle (XII, 232). — Le chevalier de l'Isle a cité de mémoire. Voici la phrase en question (voir *Léandre grosse*, parade par Collé, scène 1).

Isabelle. « J'entends, ce me semble, un mulet dans la cour, c'est mon ch'Père qui rentre de l'Amérique? »

Dans toutes les parades de Collé, de Fagan de Sallé, etc., qui forment le recueil du *Théâtre des Boulevards*, on lit, non pas *Zirzabelle*, mais *Z'Isabelle*.

Un liseur.

—

La « Grammaire » de Grimarest (XII, 232) — est peu estimée, dit Quérard; elle a été composée par Charles-Honoré Le Gallois de Grimarest, fils de Jean-Léonor, — auteur anonyme de la « Vie de Molière. » L. M. F.

—Jean-Léonor Le Gallois de Grimarest, auteur de la Vie de Molière, était maître de langues à Paris, où il est mort le 23 août 1713; il enseignait la langue française aux seigneurs étrangers qui venaient visiter la capitale, et il leur servait en même temps de cicérone. Il avait de l'esprit, et encore plus de vanité; aussi disait-il avec prétention que « c'était lui qui avait donné de l'esprit à tout le Nord. » Son fils, Charles-Honoré Le G. de G., né à Paris le 17 fév. 1685, suivit la même carrière, et c'est lui qui, résumant les travaux de Regnier-Desmarais et de Buffier, est l'auteur de la Grammaire en question. V. Goujet, Quérard, la Biographie Didot et Jal. A. D.

—

Prix exorbitant des estampes (XII, 233). — Je pense qu'il faut attribuer ce fait aux *rafles* que sont venus faire chez nous, après 1870 et 1871, les étrangers, surtout les Américains (du Nord), qui « veulent être amateurs-collectionneurs, grâce à leurs dollars et malgré leurs dents », et qui ont payé à des prix exagérés les collections ou les rares portraits qui passaient dans les ventes; portraits que nos marchands (mus par un sentiment patriotique, je le pense) espéraient retenir en France, en les poussant aussi loin que possible, ou tout au moins aussi loin qu'on les pouvait raisonnablement pousser.

De 1848 à 1860, le prix des portraits était *fort* abordable, a dit un érudit à notre collabo A. Tardieu. J'ajouterai que de 1860 à 1869-70, on pouvait encore ne pas payer trop cher, cela dépendait des veines; mais, à partir de cette dernière époque, les modestes amateurs ont dû renoncer à leur pourchas bien-aimé.

M. A. Tardieu pourrait, à ce sujet, consulter (ce qu'il a peut-être déjà fait) plusieurs marchands, entre autres, Lechevallier, rue de Seine.

Ce dernier me disait, en 1872 ou 1873 : « Vous savez, mon cher monsieur... à « prix d'or, à prix d'argent, à coups de « billets de banque, il ne nous serait plus « possible, à cette heure, de faire une col- « lection de portraits, comme celle qui « nous a été brûlée au... Rappelez-vous « les portraits que je vous vendais 15 et 20 « sols !... Vous criiez !... Eh bien ! ces « mêmes portraits, quand ils passent par « hasard en vente, si je les veux, je suis « obligé de les payer, à cette heure, 5, 6 « et 10 francs, souvent plus, et encore « m'échappent-ils fréquemment ! »

Et ce fait ne se présente pas seulement pour les Bonnart, les Thomas de Leu, les Léonard Gautier, les Larmessin, les Moncornet (portraits de femmes surtout), les Odieuvre, les Ficquet, etc., etc..., mais encore pour tout ce qui a trait à notre vieille France, à notre vieux Paris, les Chastillon, les Mérian, les Pérelle, les Mariette, les S. Leclerc, etc., etc.

A. Nalis.

—

Un ex-libris gothico-auvergnat (XII, 256). — Le doct. By me permettra-t-il d'émettre un doute sur le mot *incunable*, appliqué par lui à un livre de 1518? Il me semble que cette désignation ne s'applique en bibliographie qu'aux livres imprimés avant 1500. Les dictionnaires que j'ai consultés ne fixent pas de date et ne donnent au « mot incunable » que le sens: livre remontant aux premières époques de l'imprimerie. Mais au XVIe siècle, l'imprimerie était déjà fort répandue, et, dans l'usage, les livres imprimés depuis 1500 n'ont jamais, à ma connaissance, été compris parmi les incunables. A quelle année du XVIe siècle ce signe d'antiquité cesserait-il d'être applicable? On serait livré à l'arbitraire; tandis que la limite du XVe siècle me paraît clore de la manière la plus logique l'époque où l'imprimerie était encore *dans les langes*. Car c'est bien là le sens du mot « incunable »; et, après 1500, l'imprimerie était déjà grande fille.

E.-G. P.

Trouvailles et Curiosités.

Le vieux quartier latin. — Au jour d'aujourd'hui Béranger chansonnerait-il les hauts fonctionnaires? Ne serait-ce pas lui qui serait chansonné par eux, — puisque, sous la République, ceux-ci sont des *chansonniers* retirés... *aux* affaires?

L'*Intermédiaire* a publié, l'an dernier, *Les Rois à l'Exposition*, chanson gaillarde de maître Ferdinand Duval (le préfet de la Seine d'*antan* et de l'ordre moral). Il se doit à lui-même et surtout à ses amis les *curieux*, de donner tout au long l'œuvre dont le Ministre

actuel de l'Intérieur et des Cultes est *le père*, et dont le *Figaro* a récemment reproduit *cinq* couplets. La voici donc, cette chanson, la voici avec ses *douze* couplets, telle que je l'ai connue en 1846 ou 47 et telle qu'elle est restée dans ma mémoire. Nous ne lui savions pas alors de nom d'auteur : qui se serait douté, bon Dieu! que l'avenir réservait à ce modeste chansonnier du *Vieux quartier latin* d'aussi hautes destinées?...

Le vieux Quartier latin.

1. Oui! c'en est fait, il faut plier bagage
Et dire adieu pour toujours à Paris.
Que faire ici? J'ai les mœurs d'un autre âge :
Du vieux quartier je suis le seul débris!
Dernier rameau d'une tige brisée,
La ranimer, je le voudrais en vain;
Des gouapeurs la race est épuisée...
Non, il n'est plus, le vieux quartier latin!

2. Ils ont quitté ces vieux nids séculaires,
Par nos anciens et par nous culottés;
Nobles taudis, où les noms de leurs pères
Peut-être encore aux murs sont incrustés.
Eux! ces lions, loger dans ces baraques?
Il leur fallait le faubourg Saint-Germain!
Ils m'ont laissé seul à la rue Saint-Jacques...
Non, il n'est plus, le vieux quartier latin!

3. Ils ont quitté notre dernier refuge,
De Massenot l'antique estaminet;
Le rimps antique et l'effet rétrofuge
Sont délaissés pour un sot lansquenet.
L'étudiant, ferré sur l'étiquette,
A l'Opéra se prélasse en pékin,
L'étudiante est aujourd'hui lorette...
Non, il n'est plus, le vieux quartier latin!

4. Tel qu'un morveux, tremblant qu'on le regarde
Quand il raccroche une fille le soir,
C'est à huis clos qu'il fume sa bouffarde,
Qu'il n'oserait montrer sur le trottoir.
— « La pipe au peuple! » a crié la lorette,
Stupide écho de son vieux galantin :
Il a plié devant cette étiquette...
Mais, il n'est plus, le vieux quartier latin!

5. Vieux brûle-gueule, à la couleur d'ébène!
Va! tu vaux mieux que cent panatellas!
De ces mignons, sous ta brûlante haleine,
Défailleraient les frêles estomacs!
Mais qu'en tetant son cigar', l'un d'eux vienne
Sur toi jeter un regard de dédain,
Je te lui fous... et, morbleu! qu'il apprenne
A respecter le vieux quartier latin!

6. Type charmant, fille vive et pimpante,
Au frais minois sous un léger bonnet,
Où donc es-tu, gentille étudiante,
Reine autrefois de noces sans apprêt?
Du feu du punch infidèle vestale,
Tu fais la dame... à la Chaussée-d'Antin.
Oh! qu'un fichu t'allait bien mieux qu'un châle!...
Non, il n'est plus, le vieux quartier latin!

7. Honte sur vous, sur vous, ingrates filles!
Sur vous, Clara, Maria, Mogador,
Et Pomaré, reine de leurs quadrilles,
Qui, dans ce lit, couchait naguère encor;
Et que je vois, en splendide toilette,
Dans un coupé, trônant sur le satin,
M'éclabousser en détournant la tête...
Non, il n'est plus, le vieux quartier latin!

8. Sophi' Ponton! du fond de ta province,
En tricotant, le soir, loin du Prado,
N'entends-tu pas, comme un démon qui grince
A ton oreille, un air de Pilodo?
Au souvenir du quartier, pauvre fille!
La laine échappe à ta rêveuse main;
Ton cœur s'émeut... Va! reprends ton aiguille...
Car il n'est plus, le vieux quartier latin.

9. Mon béret rouge! en te voyant paraître,
Chaque mouchard se sentait le frisson.
Je t'agitai, joyeux, sous la fenêtre
De Lamennais sortant de sa prison.
J'accompagnai Laffitte au cimetière,
Pieusement te tenant à la main...
Et l'on t'arrête au seuil de la Chaumière!
Non, il n'est plus, le vieux quartier latin!...

10. Si, de mon temps, des Chambres corrompues
Avaient voté l'indemnité Pritchard,
Nos mille voix, en un cri confondues,
Auraient hué ce ministre couard;
Mais qu'aujourd'hui gronde la *Marseillaise*,
Ils ne sauraient en trouver le refrain...
Ah! c'en est fait! la jeunesse française
Est morte avec le vieux quartier latin!

11. Etudiants! mes petits, soyez sages,
Ne manquez plus vos *consignations!*
Car vos parents, par d'indiscrets messages,
Sont au courant de vos inscriptions.
Doyen intrus! Un serin sacrilège
Sur la carotte osa porter la main;
Et l'on vous traite en gamins de collège!...
Non, il n'est plus, le vieux quartier latin!

12. Je me souviens qu'une troupe serrée,
Quand l'un de nous au pays retournait,
L'accompagnait; et sa veuve éplorée
Marchait en tête, et jusqu'au soir pleurait.
Chez la Moraux, tout en vidant son verre,
Au vieil ami chacun serrait la main.
Mais moi, je prends ma prune solitaire.....
Non, il n'est plus, le vieux quartier latin!

P. c. c.: G. G.

—

Le comte de Germiny et une brochure de 1834. — Que diable peut bien vouloir dire le titre alambiqué de cette brochure que je rencontre dans un catalogue déjà ancien?

« Nouveau mode d'emprunt sans jamais « rien rendre, au moyen d'un fonds d'amor- « tissement basé sur de l'eau bénite de « cour, découvert au XIX[e] siècle, par « M. de Germiny, comte, pair de France, « etc., qui a fait plus d'une découverte en « ce genre, avec l'espoir (*l'exposé*) des « moyens simples à mettre en usage pour « la réussite, et le fac-simile du procédé. « Paris, de l'impr. de Béthune, 1834, in-8° « de 4 pages. »

Ce titre, par parenthèse, paraît avoir été enrichi d'une coquille singulière (*l'espoir*, pour *l'exposé*). — Mais qu'avait donc découvert ce M. de Germiny-là? M. B.

Le gérant, Fischbacher.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

7124. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
No 265

25 Mai
1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

AVIS. — *L'abondance des matières entraîne quelques ajournements. Rappelons aussi que, la copie de chaque numéro devant être prête les 1er et 15 du mois, ce qui arrive après ces dates se trouve généralement renvoyé au numéro suivant.*

Nous prévenons nos Correspondants que le numéro du 10 juin se trouvera peut-être quelque peu retardé.

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, 268, l. 5, *lisez* : et Brunet (*non* A. Brunet). — 286, l. 3, *lisez* : vous (*non* nous) et l. 6, *lisez* : vous (*non* nous).

PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, Directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr. ; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année et suiv., **12** fr. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
N° 265.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Mai 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Une fable de La Fontaine retrouvée en Orient. — Divers érudits se sont livrés à des recherches intéressantes au sujet des sources et des imitations des fables du *bonhomme*. C'est un sujet qui est loin d'être épuisé. Plaçons ici une note à cet égard. — Il s'agit de la *Femme noyée* (liv. III, fable 16). M. Moland, dans son excellente édition de La Fontaine (Paris, Garnier, 1870), indique, t. I, p. 196, comme ayant traité le même sujet, Poggé, Verdizotti, les *Latin Stories* éditées par M. Wright, Marie de France, le chevalier de Latour-Landry. Ajoutons-y Nasr-Eddin-Hodja, bouffon de Tamerlan, dont le très curieux *Sottisier* a été traduit en français par M. Decourdemanche (Bruxelles, Gay et Doucé, 1878, in-12, p. 221). La femme du Hodja tombe dans une rivière; il remonte vers la source. « Mais, lui dit-on, le courant l'entraîne vers le bas. » — « Du tout: ma femme était d'un caractère si contrariant, qu'elle doit nécessairement aller vers le haut. » — Ne pourrait-on pas citer chez les écrivains arabes, turcs ou persans, d'autres exemples analogues? T. B.

—

Pavillon ou Lebrun? — Dans le 3e volume des œuvres d'Ecouchard-Lebrun (G. Warée, Paris, 1847) est, sous le n° 9, l'épigramme suivante:

« *Sur une dame poète.*

Chloé, belle et poète, a deux petits travers:
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers. »

Et en note:

« Ces deux vers firent fortune. L'auteur ne s'étant pas nommé, Champcenetz se les attribua, ce qui lui attira cette épigramme:

Cléon aima les vers, et même un peu les miens,
Car il les prend: jamais je ne prendrai les siens. »

On raconte à ce sujet que la comtesse Fanny de Beauharnais, dont les poésies étaient insérées dans les Almanachs des Muses, avant été charitablement avertie que l'épigramme n° 9 était dirigée contre elle, en conçut d'autant plus de dépit que l'auteur était accueilli chez elle et y dînait souvent. Un jour, elle s'avisa de coller les deux vers sur l'une des glaces de son salon. Lebrun s'empressa de les aller lire par curiosité, pâlit et sortit sans dire mot. C'était un aveu.

D'après les souvenirs de madame de Créqui (tome VII, édition Garnier), il est dit: On lui avait très impudemment et fort injustement appliqué une ancienne épigramme de Pavillon sur mademoiselle de La Force:

Eglé, belle et poète, a deux petits travers:
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Qui faut-il en croire? L'épigramme n'est pas dans mon édition des œuvres de Pavillon (Amsterdam, Henry du Sauzet, 1720), non plus que dans le recueil de Bruzen de la Martelière. Si Lebrun n'avait changé qu'un seul mot aux vers d'un auteur ancien, il aurait bien mérité qu'on retournât sur lui son épigramme à Champcenetz. Les Souvenirs de la marquise de Créqui n'étant pas authentiques, les assertions qu'ils renferment prouvent peu; mais y a-t-il, ailleurs, une preuve que Pavillon ait réellement fait les vers publiés dans les œuvres de Lebrun? E.-G. P.

—

Le roman de Faust. — Quel est le *roman* de Faust dont parle le collabo T. R., à propos du premier traducteur français de *Faust* (XII, 110, 111)?

Paul Masson.

—

Lettres de Michel Servet. — On lit dans le *Secunda Scaligerana* (édit. de 1740, p. 420): « M. de La Vau, médecin à Poitiers, a une cinquantaine d'épistres de Michel Servet, qu'il escrivoit au père de M. La Vau, estant à Vienne en Dauphiné; j'ay veu ces lettres-là. » Quelque autre que Scaliger aurait-il vû un aussi précieux recueil et en aurait-il parlé? Qu'en disent les derniers biographes du malheureux Servet? T. de L.

—

Couplets à Mme la maréchale de Luxembourg. — Réponse à ces couplets. — Au mois de février 1772, le chevalier de l'Isle compose, à Chanteloup, une chanson en l'honneur de la maréchale de Luxembourg : une *Réponse* y est faite, comme on le voit par la correspondance de Mme du Deffand et de la duchesse de Choiseul. Le tout est perdu. Cependant, ces vers pourraient bien se trouver dans les recueils du temps : le Mercure, le Journal des Dames, etc., sans le nom des auteurs? H. DE L'ISLE.

—

Une chanson du marquis de Boufflers « sur un pigeon de parfilage d'or ». — Le frère aîné du chevalier de Boufflers est peu connu, surtout comme poète : cependant, Mme du Deffand, le 25 juin 1772, écrit à l'abbé Barthélemy : « Revenons à la maréchale de Luxembourg. Elle aurait assez la propension à retourner à Chanteloup... Et puis, il a été question des couplets sur le pigeon, elle les avait tous vus, et celui qu'elle préfère est celui du marquis de Boufflers. » — Ces vers sont perdus; ceux du chevalier de l'Isle sur le même sujet ont été conservés avec une Réponse. De l'Isle avait été devancé, comme il le fait entendre en disant : « Et que plusieurs personnes avaient déjà chanté. » — Serait-il possible de retrouver les couplets de ces différentes personnes? Le pigeon de parfilage d'or avait été envoyé le jour de la Pentecôte, de Paris à Chanteloup, par Mme la princesse de Beauvau à Mme la duchesse de Gramont. H. DE L'ISLE.

—

Portrait original de Montaigne. — Jean Ballesdens, de l'Académie française, légua, à sa mort, arrivée en 1675, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu de Paris. L'inventaire de ses meubles, qui fut fait après son décès et qui a été reproduit dans la *Revue historique et nobiliaire* de 1872, p. 335, fournit des renseignements curieux sur les livres et objets d'art qu'il avait réunis dans son cabinet. Parmi les objets de valeur, on trouve « un tableau peint sur bois sur lequel est représentée une figure, au dos duquel est écrit : « Original de Michel de Montaigne », prisé 15 sols ». Pourrait-on me dire où se trouve aujourd'hui ce tableau? A quel artiste peut-il être attribué? Les portraits de Montaigne, gravés au XVIIe siècle, sont-ils la reproduction de cette peinture? P. IPSONN.

—

Paul et Virginie, édition Curmer, 1838. — Ce livre, accompagné de la *Chaumière Indienne*, est certainement un des plus beaux de notre époque. Il est illustré d'une quantité considérable de gravures sur bois, dans le texte et hors texte, dont plus de 130 sont dues au crayon de Meissonier. Je dirai, quelque jour, quel chiffre fantastique il a coûté à établir. Curmer le considérait à bon droit comme le plus beau fleuron de sa couronne. Aujourd'hui, je voudrais, avec le concours des Intermédiairistes, élucider un point bibliographique sur lequel les amateurs ne sont pas d'accord.

Tout le monde sait qu'à la page 418, qui se termine par ces mots : « On n'est heureux qu'avec une bonne femme », on trouve quelquefois, imprimée au bas du texte, une gravure sur bois, en forme de médaillon, représentant la tête de Mme Curmer. La table des graveurs et dessinateurs, que les relieurs persistent à mettre à la fin du volume, tandis qu'elle doit être en tête, attribue le dessin de ce médaillon à Meissonier et la gravure à Lavoignat.

Les exemplaires où se trouve ce médaillon se vendent beaucoup plus cher que ceux où il manque.

Les amateurs qui ont un exemplaire avec médaillon disent : « Nos exemplaires sont de premier tirage; les autres sont incomplets de gravures, puisque le médaillon est porté à la table. » Leurs adversaires soutiennent, au contraire, que les premiers exemplaires tirés, portant l'adresse de la rue Ste-Anne, où Curmer a publié son livre, n'ont jamais le médaillon; qu'il a été ajouté après coup, puisqu'on ne le trouve que dans les exemplaires avec l'adresse de la rue Richelieu.

Des libraires, contemporains de la publication de ce livre, paru il y a plus de 40 ans, m'ont affirmé que les premiers exemplaires n'avaient pas le médaillon; qu'il a été fait alors que des exemplaires étaient déjà sortis des mains de l'éditeur; qu'il a été imprimé à très petit nombre, et que Curmer, sur qui on aurait glosé à ce sujet, l'aurait immédiatement supprimé. Il est vrai que l'on trouve des exemplaires : 1° avec l'adresse de la rue Ste-Anne, qui *n'ont pas* le médaillon; 2° avec l'adresse de la rue Richelieu, qui *ont* le médaillon; 3° avec cette dernière adresse, *sans* médaillon.

Quoi qu'il en soit, je pose la question suivante :

Existe-t-il des exemplaires où, sur la table des gravures, l'indication du médaillon ne se trouve pas? MAXIME B.

—

Saint Jean-Baptiste était-il polycéphale? — Je désirerais savoir en combien d'endroits différents on peut voir le chef de saint Jean-Baptiste. Je me rappelle vaguement avoir lu qu'un abbé du siècle dernier s'extasiait devant le troisième exemplaire qu'un sacristain offrait à sa vénération. Peut-être y en a-t-il davantage. Quant à moi, je n'ai encore eu le

bonheur de contempler que le fragment d'occiput qui est précieusement conservé dans le Trésor de St-Marc, à Venise, et que tout le monde peut aller voir, le lundi, de midi et demi à deux heures.

PAUL MASSON.

—

Les femmes ont-elles une âme? — Quel est donc le Concile, auquel j'entends souvent faire allusion, et qui agita autrefois la question de savoir si les femmes ont une âme? Je l'ai vainement cherché dans les grands recueils des Conciles. Je fais appel aux théologiens de l'*Intermédiaire*, pour obtenir une indication satisfaisante. Peut-être la question a-t-elle été déjà précédemment posée et résolue, ce que j'ignore.

PAUL MASSON.

—

L'accident de Pascal au pont de Neuilly. — M. A. Molinier, dans la belle édition des *Pensées* de Pascal qu'il vient de publier chez Lemerre, dit, en note, à la page XV de sa Préface : « Nous ne parlons pas de l'accident du pont de Neuilly qui aurait eu lieu vers cette époque (1652) et aurait dérangé l'esprit de Pascal ; nous ne croyons pas le fait suffisamment certain. »

Peut-on élever sur ce fait, devenu presque historique, des doutes vraiment sérieux?

ANNEMUNDUS.

—

Vingt-sept enfants. — En 1711, la reine Anne conféra les titres de vicomte Tamworth et de comte Ferrers à Robert lord Ferrers, appartenant à une fort ancienne famille qui avait toujours, dans les guerres civiles, fait preuve d'un ardent dévouement en faveur de la cause royale. Ce *nobleman* se maria deux fois; ses deux épouses lui donnèrent *quinze* fils et *douze* filles; mais la mort frappa à coups pressés sur cette famille si nombreuse. Le titre de comte passa à Laurence Ferrers, dont le père n'était que le dixième fils de Robert. Laurence acquit une célébrité funeste; violent et adonné à l'intempérance, il tua, de propos délibéré, son intendant, en lui tirant un coup de pistolet. Condamné à mort, d'une voix unanime, par la Chambre des Lords, il subit, le 5 mai 1760, le supplice infamant de la potence, après avoir en vain demandé d'être décapité. — Y a-t-il d'autres exemples bien avérés d'une paternité égale à celle du premier comte Ferrers?

N. C.

—

Les éditions contemporaines de Pascal. — Nous avions jusqu'ici l'édition Faugère et l'édition Havet. M. Auguste Molinier vient de publier la sienne : il mentionne les deux précédentes. Ne conviendrait-il pas de signaler l'édition V. Rocher, publiée, il y a quatre ou cinq ans, chez Mame, par ledit M. Rocher, chanoine d'Orléans?

ANNEMUNDUS.

—

La cassette du P. Bohola. — Je lis, dans le mois de juin 1775 (encore inédit) de la *Correspondance littéraire* de Grimm, cette phrase de Meister à propos de de Belloy, qui avait demandé en mourant que son buste fût mis à côté de ceux de Corneille et de Racine : « Cette manière « de faire soi-même avant de mourir le « projet de son apothéose littéraire vaut « bien, ce me semble, *la cassette du* « *P. Bohola* ». J'avoue que, malgré toutes mes recherches, je n'ai pu parvenir à deviner le sens de l'allusion; implorerai-je en vain le savoir et l'obligeance de mes confrères? Une prompte réponse me serait infiniment précieuse.

M. TX.

—

Seytre de Caumont. — Pourrait-on me donner des renseignements biographiques sur le chevalier Seytre de Caumont, qui figure, comme chargé d'affaires de France à Malte, dans la liste des agents diplomatiques français de 1789 ? Il occupait encore ce poste au mois de mai 1792.

FRANCISQUE MÈGE.

—

Patriote du 10 Août. — Je trouve dans le dossier d'un accusé devant le Tribunal révolutionnaire du mois de février 1794 que l'un des chefs d'accusation est ainsi libellé : « Considérant que X... *est un patriote du* 10 *août*... »

Un de vos lecteurs pourrait-il me donner la signification de ce singulier qualificatif?

DE L.

—

Liberté, Egalité, Fraternité. — Un journal d'éducation a posé la question qui revient de droit à l'*Intermédiaire*. A quelle époque la devise : « LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ » a-t-elle été écrite pour la première fois?

C. D.

—

L'Institut scientifique des deux Mondes. — Nous avons vu une espèce de plaque-décoration, très bien faite et très jolie, portant cette légende et ayant, à l'exergue, les deux mots : *Londres* et *Paris*. Qu'est-ce que c'est, ou qu'est-ce que c'était que cet Institut? Vit-il encore? A quelle époque a-t-il pris naissance? La plaque paraît être de fabrication récente.

Baron P. J. O. T. DE VORST.

—

Opéra érotique. — Dans *La Du Barry*, de T. et J. de Goncourt, page 181 de l'édition Charpentier, 1878, on lit : « Elle (Mme du Barry) avait triomphé du carême de 1773, par la commande et la représentation d'un opéra érotique, etc. »

Quel est le titre, et quel est l'auteur de cet opéra? Apis.

—

Reliure en peau humaine. — L'*Intermédiaire* s'est déjà occupé de singularités de ce genre. En voici un exemple que nous empruntons à un ouvrage que peu de personnes sans doute liront en France : *Catalogue de la bibliothèque de M. L. Veydt* (Bruxelles, Olivier, 1879, n° 2414) :

« Opuscules philosophiques et litté-
« raires, par MM. Suard et Bourlet de
« Vauxcelles (Paris, Chevet, in-8°). Exem-
« plaire relié en peau humaine, comme
« l'affirme une note collée contre la gerbe.
« Cette note porte les mentions de la pro-
« venance, du prix de la reliure et du nom
« du relieur. — Vingt francs. Deromme,
« 1796. — Provenant de la bibliothèque
« de M. de Musset. Acheté le 15 sept.
« 1832. » B. G.

Réponses.

Les bonnes coquilles typographiques (II, 321, etc.; III, 149, etc.; IV, 137; V, 94; X, 424, 491; XII, 105). — Dans la Bible de Dom Calmet (Toulouse, Sens, 1779), tome I, page 681, 15, on lit :

« Et le Seigneur mit un *singe* sur Caïn,
« afin que ceux qui le trouveroient ne le
« tuassent point. » Z. A.

—

Tramway (XI, 514, 569; XII, 203). — Dans beaucoup de dictionnaires et de répertoires anglais, ce mot est dérivé de *Outram*, nom de l'un de ceux qui ont apporté le plus de perfectionnements à ce genre de voies. Le Supplément au Littré reproduit cette explication. Mais je crois que cette dérivation n'est pas en accord avec l'histoire du mot. En 1794, un Acte du Parlement fut obtenu pour la construction d'un « iron *dram*-road, *tram*-road, ou rail-way » entre Cardiff et Merthyr-Tydvil. M. Outram ne commença à construire ses tramways perfectionnés que plusieurs années après.— Je citerai, en terminant, cet extrait du Dictionnaire technologique de Buchanan : « Tram, nom local donné aux wagons à charbons (coal-waggons), près de Newcastle-upon-Tyne : d'où le nom de *tram-way* a été appliqué à la voie préparée pour les recevoir. »

(Oxford.) A. L. Mayhew.

—

Sur une épigramme latine (XI, 545, 598). — Cette pièce, qui se compose de neuf vers, est attribuée à Rufus Festus Avienus, poète latin qui a sa notice dans tous les dictionnaires biographiques. Elle se trouve avec le titre : *Avieni ad amicos de agro*, dans le 5me vol. des *Poetæ latini minores* de la collection Lemaire (in-8, Paris, 1825). Elle se trouve aussi dans la plupart des éditions de Martial; elle est alors sous le titre : *De rusticatione*, la 90e du liv. IV.

Avieni ad amicos de agro
De Rusticatione (Martial, Epigr. IV, 90).

rure morans quid agam, respondeo pauca rogatus:
Luce deos oro; famulos post arva reviso,
Partibus atque meis justos indico labores.
Inde lego, Phæbumque cio, Musamque lacesso.
Tunc oleo corpus fingo, mollique palæstra
Stringo libens, animo gaudens, ac fœnore liber.
Prandeo, poto, cano, ludo, lavo, cœno, quiesco
Dum parvus lychnus modicum consumat olivi,
Hæc dat nocturnis nox lucubrata Camænis.

(*Variante au 5e vers :* Hinc oleo corpusque frico. — Les deux derniers vers sont supprimés dans quelques éditions.) G. G.

—

Manuscrit de J. F. Adry (XI, 555, 712, 744; VIII, 752; V, 344; III, 616; XII, 172). — L'auteur de l'*Ana* intitulé *Goualana* est inconnu. Un exemplaire ayant été communiqué par M. Beuchot à M. Hécart, de Valenciennes, ce dernier l'a fait réimprimer dans cette ville, au nombre de 26 exemplaires. La 1re édition, tirée également à très petit nombre, a dû être imprimée à Caen, vers 1829, où demeurait l'individu qui a donné naissance à cet opuscule. La *Goualana* est l'anagramme de *La Gouel*, nom d'un maître d'hôtel auquel l'auteur attribue les facéties les plus singulières.

(Lisieux.) Paul Pinson.

— Dans une bibliographie des *Ana*, imprimée à Valenciennes, 1821, 44 p. in-12 (l'Intermédiairiste de Strasbourg, F. L. M., la connaît-il?), et intitulée : « *Anagrapheana*, sive Bibliographiæ peculiaris « librorum *Ana* dictorum, iisque affinium « Prodromus, à Johanne Phitakaer » (pseudonyme d'Hécart), l'auteur indique comme étant en sa possession l'ouvrage suivant : *Goualana (la)*, in-12, 22 pag., sine loco et anno. J. Lt.

— Voici les renseignements que donne Barbier (Ouv. anonymes. Paris, 1873, in-8°, t. II, col. 548), sur le livre intitulé : « *La Goualana*, ou collection incomplète des œuvres prototypes d'un habitant de *Cena* (Caen), département du *Salvocad* (Calvados), par une société d'oisifs (Poubel et Pitet). Première et dernière édition (Valenciennes) de l'imprimerie de Carnaval aîné. »(Vers 1812), in-18, 22.—D'après Louis Dubois, le principal auteur serait Dupray, avocat à Caen. — Réimprimé à 26 ex. S. L. N. D. (Valenciennes, Priguet), par G. A. J. Hécart.

J'ai vu un ex. de cette facétie, qui ne semble répondre à aucune de ces deux descriptions; mais je ne l'ai pas sous la main. Je puis ajouter que le héros était un nommé *La Goualé*, aubergiste à Caen,

qui avait la manie d'émailler ses phrases de mots pédantesques, qu'il défigurait comme à plaisir. — Ainsi il se promenait *part à part* devant la *préface* de sa maison, où il avait fait placer deux *estatues* en *péronelle* (parallèle). Tout le livre est ainsi conçu, et l'édition originale est devenue introuvable, la famille l'ayant fait supprimer avec soin.

EPIPHANE SIDREDOULX.

—

Le petit mot pour rire (XI, 610). — Depuis longtemps déjà, j'ai retrouvé dans deux recueils et sans nom d'auteur la chanson demandée; la voici, pour satisfaire le désir du collaborateur Ele M; mais je lui fais grâce de sa reconnaissance, ce serait l'obtenir à trop bon marché :

Le petit mot pour rire.

1. La bonne chère et le bon vin,
Premier éloge d'un festin,
Sont bien faits pour séduire;
Mais ce n'est rien qu'un grand repas
Où la gaieté ne règne pas :
Disons le mot,
Chantons le mot,
Le petit mot pour rire.

2. Il faut aimer sincèrement,
S'en faire un doux amusement
Et jamais un martyre.
Un peu d'amour nous rend joyeux;
Extrême, il nous rend ennuyeux.
Disons le mot, etc.

3. Donnons, à nos amis absents,
Moins de défauts que de talents,
Pas un trait de satyre.
Ayons le sel de la gaieté
Et jamais de méchanceté...
Disons le mot, etc...

4. Le vin ranime les propos;
Il est le père des bons mots.
Sans chercher à les dire,
Buvons! Peut-être en dirons-nous,
Voisin, ils sont fréquents pour vous.
Disons le mot, etc.

5. Dans ce séjour délicieux,
Image de celui des Dieux,
Le plaisir nous attire;
Enchaînons-le de tout côté...
Non! laissons-lui la liberté.
Disons le mot,
Chantons le mot,
Le petit mot pour rire.

P. c. c., A. D.

—

A la brigadière (XI, 676, 730, 757; XII, 79). — N'en déplaise au collabo G. G., l'auteur de l'article du *Correspondant* n'a pas commis un anachronisme aussi échevelé. On portait encore la perruque à la brigadière à la fin du XVIIIe siècle, et le maréchal Bessières a pu garder la sienne jusqu'en 1813, époque de sa mort.

Mme de Genlis raconte, dans ses Mémoires, que, pour se délasser, elle faisait « des lacets, des rubans, de la gaze, des fleurs, des cartons, des grillages de bibliothèques en laiton, du papier marbré, des dorures sur bois, tous les ouvrages imaginables en cheveux, jusqu'à des perruques à la brigadière. »

UN LISEUR.

—

Le comte de Moré de Pontgibaud (XI, 744; XII, 28). — Le comte César de Pontgibaud, auteur des poésies intitulées : *Arabesques et figurines*, Mosaïque, etc., est le petit-neveu de l'auteur des Mémoires particuliers dont le comte C. M. de Sallabéry, son cousin, avait écrit la préface. Le comte César de Pontgibaud, membre de plusieurs Sociétés savantes, correspondant de la Société centrale d'agriculture, etc., siège depuis une trentaine d'années au Conseil général de la Manche. Il a été, en 1848, secrétaire général du Congrès des sociétés savantes qui tint ses assises au Luxembourg. A différentes reprises, il a publié des recueils de pensées, des articles littéraires, et des dissertations pratiques sur l'agriculture. A l'exemple de son père, qui avait fondé en Auvergne l'exploitation des mines de Pontgibaud, il a pris une part active aux recherches des gisements de houille dans l'Allier et des eaux minérales en Auvergne. Il est encore aujourd'hui président des sociétés importantes qui ont mis en évidence les établissements thérapeutiques de Royat et de la Bourboule. Ses collections artistiques ont figuré avec honneur à nos expositions.

Comte L. DE V.

—

Le dernier des Napoléon (XI, 745; XII, 52, 76). — Je ne veux pas contribuer à la recherche de la paternité de l'auteur; je tiens seulement à rectifier une erreur dans la note de M. Oculi, qui désigne M. de Beust comme Bavarois. — Les diplomates, en général, n'ont ni nationalité, ni patrie : M. de Beust, actuellement chancelier de l'Empire d'Autriche, est Saxon; il est né à Dresde le 13 janvier 1809. En 1838, secrétaire de Légation à Paris, il fut nommé, en 1840, Agent diplomatique à Munich. C'est peut-être cette nomination qui a fait supposer à Oculi que M. B. était Bavarois.

(Strasbourg.) F. L. M.

—

Jurer comme un Templier (XII, 2, 54, 86). — Je trouve dans le livre de Roquefort Flaméricourt, intitulé : *De l'état de la poésie dans les XIIe et XIIIe siècles* (Paris, Fournier, 1815), à la page 229 : « On a prouvé (Glossaire de la langue romane, article *Templier*) que les expressions *Bibere templariter* ou *bibere papaliter* (Boire comme un templier, ou boire comme un pape), employées dans les XIIe et XIIIe siècles, ne signifiaient autre chose que vivre dans l'aisance, ou dans une

abondance faite pour tenter ceux qui en éprouvoient la privation; et non pas boire avec excès, comme depuis l'ont assuré quelques auteurs peu instruits de nos anciens usages. »

Je sais que cette rectification ne changera rien au sens actuel du mot; mais il importe de faire voir, une fois de plus, comment les mots prennent, avec le temps, des acceptions qu'ils n'avaient pas dans l'origine. E.-G. P.

—

Kellermann (XII, 7, 62). — François-Christoph Kellermann, plus tard duc de Valmy, naquit à Strasbourg le 30 mai 1735. La famille de Kellermann (primitivement Keltermann) est d'origine saxonne, et vint, dans le courant du XVIIe siècle, s'établir à Strasbourg. Le premier de ses membres connus, Jean-Christoph Kellermann, fut nommé, par lettres patentes du 20 janvier 1687, prévôt des marchands de la ville de Strasbourg, plus tard il entra aux Conseils de XV (1689-1702) et de XIII (1702-1708). Pour plus amples détails, renvoyons à l'ouvrage de M. Ernest Lehr : l'*Alsace noble*, 3 vol. in-4°, Paris, 1870, Berger-Levrault (I, p. 398) et Botidoux, Esquisses de la carrière militaire de F. Ch. de Kellermann, duc de Valmy. Paris, 1817.

(Strasbourg.) F. L. M.

—

La couverture imprimée des livres brochés (XII, 8, 63, 88, 116). — J'ai sous les yeux : « Miroir de l'ancien et du nouveau « Paris, avec treize voyages en vélocifères « dans ses environs, ouvrage indispensable « aux Etrangers et même aux Parisiens, « et qui indique tout ce qu'il faut connaî- « tre et *éviter* dans cette capitale, orné « d'un plan de Paris et de 18 gravures. « 2 vol. in-16, Paris, Prudhomme fils, « 1804. » Tel est le titre, imprimé à toute page, avec encadrement, sur une couverture rouge vermillon, et qui se trouve répété au premier feuillet du livre. La couverture de la fin, imprimée également à toute page, contient l'annonce d'une série d'ouvrages que l'on met en vente. Au dos, le titre abrégé du livre et le monogramme de l'éditeur.

Mais voici mieux. C'est un in-12 de 124 pages, non compris la table, de l'imprimerie de Defay, ayant pour titre : « Ca- « binet littéraire, ou Catalogue des livres, « journaux, gazettes et tous autres ouvra- « ges périodiques qui se donnent à lire « par abonnement, tant à la ville qu'à la « campagne (Suit, entre deux traits, une « citation d'Horace). A Dijon, chez Bi- « dault, libraire, place du Palais, 1771. » La couverture, en papier jaunâtre, est entièrement imprimée sur sa face extérieure et ornée d'un encadrement. Je me garderai de copier tout son contenu, qui n'est qu'une longue réclame. En voici quelques fragments :

« Bidault, libraire au Palais, a établi un « cabinet littéraire d'abonnements où l'on « trouve plus de quinze cents articles..... « Il distribue un catalogue, où toutes les « clauses et conditions des abonnements « sont prescrites en 16 articles et en 16 « différents prix.... Vend et achète livres « de hasard et bibliothèques ; se charge « d'en faire la prisée et catalogue, même « d'en faire la vente à l'encan, et d'en « rapporter le produit, moyennant le « sou par livre pour tous droits : les per- « sonnes de qui on vendra se feront nom- « mer, ou non, suivant leurs désirs; on en « fera la vente sous des noms étrangers, à « l'imitation de la capitale et de plusieurs « autres villes..... » — (Au bas de la page, la date de 1772.)

Je ferai observer au collabo Tiro Rudis qu'il est bon de se mettre en garde contre ces couvertures imprimées ; il s'en est fallu de peu que je ne lui en servisse une de 1732, et une fort belle, ma foi ! et bien imagée. J'avais mis la main sur un exemplaire de l'*Argenis* de Barclay, non coupé, état de neuf, de la traduction de l'abbé Josse (Chartres, 1732, 3 vol. in-8), couverture en joli papier vert et remplie de réclames, quand je me suis aperçu que l'un des livres annoncés était indiqué comme ayant une préface de Charles Nodier ! Et pourtant la couverture était certainement contemporaine du brochage des cahiers. Il est à croire que le libraire Schwartz, successeur de Pigoreau, dont le nom se trouve sur cette couverture, avait recueilli l'ouvrage en feuilles, dans quelque fonds d'imprimerie pour l'utiliser dans son commerce. RIBÈS.

—

Ceinture Piperlin (XII, 34, 91, 145). — On peut consulter : « Plaidoyer de Fraydier, avocat à Nismes, contre l'introduction du cadenas ou ceinture de chasteté » (Montpellier, 1750, in-8. Trois planches). Réimprimé sous le titre suivant : *Le Cadenas*, plaidoyer intéressant, par M. F***, avocat au Présidial de Nismes (Nismes, C. Belle, 1779, in-8, sans fig.). Réimprimé de nos jours à Bruxelles.—Nos anciens appelaient *Brayer* la fameuse ceinture de chasteté.

LA MAISON FORTE.

—

Régiments d'Albigeois et de la Couronne (XII, 37, 119). — D'après l'Histoire de l'Infanterie française, par Suzane, un premier Régiment Albigeois fut formé par la ville d'Alby en 1625 et licencié en 1626.— Le deuxième fut créé en 1692. Je crois donc qu'il y a erreur quand Bellator demande le nom des officiers en 1660. — Quant au Régiment de la Couronne, je vois dans Lemau de La Jaisse, année 1739 : Le duc d'Havré, colonel en 1725. M. Le Brun,

brigadier. M. le chevalier d'Aultry, major. — Dans Suzane, qui fait longuement l'historique de ce même régiment, je relève les noms suivants : Marc Berger des Chasses, major en 1712. Etienne le Brun, enseigne en 1697, lieutenant-colonel en 1722. En 1714, le capitaine de Marcieu. Le chevalier d'Aultry, enseigne en 1703, major en 1722. M. de Rigal, sous-lieutenant en 1706, major en 1742. — Les autres noms, cités par Suzane, sont antérieurs ou postérieurs aux dates fixées par Bellator. MONREPOS.

—

Costumes militaires. — Vieilles gravures (XII, 38, 119, 133). — Je crois pouvoir donner un commencement de satisfaction à Bellator sur ses desiderata. J'ai sous les yeux un manuscrit in-4, de 50 feuillets environ, qui me paraît être un registre assez exact dudit *Régiment de la Couronne*, tenu par quelque officier du dernier siècle dans ce corps. Ne pouvant transcrire ici tout ce qui pourrait intéresser le demandeur, je vais lui citer les intitulés principaux, parmi lesquels il trouvera, j'espère, tout ou partie de ce qu'il cherche ; quitte à lui expédier plus tard les détails par le menu, s'il le désire.

Titre de manuscrit : *Régiment de la Couronne, créé sous le nom de la Reine Mère, en* 1643, *et sous celui d'Artois, en* 1666. *Ensuite, Louis XIV, au siège de Mastrek, le nomma : LA COURONNE, en l'année* 1673.

Titres sommaires des matières diverses :

1° « Etat de filiation du Régiment de la Couronne, etc. La filiation ne commence qu'en 1670, n'ayant pu trouver des états plus anciens. »

(On lit plus loin, au détail de la compagnie *Rieunier*, que ce commandant a eu la 3e compagnie « qui est sortie du régiment Albigeois, » lors de sa réforme dans celui de la Couronne, en 1716. Nous sommes donc bien sur le terrain demandé.)

2° Filiation de neuf compagnies qui ont été tirées de ce régiment, en 1693, pour fonder le 2e bataillon de Limousin, etc. ;

3° Filiation des compagnies qui composent les 3 bataillons du régiment de la Couronne, depuis 1683. — Nom des capitaines de ces compagnies (il y a 24 compagnies) ;

4° Etat-major du 1er bataillon. Colonels. Majors. Aides-majors. Compagnie de ce bataillon avec dates diverses, généralement de 1690 à 1720 ;

5° Rang d'ancienneté à MM. les capitaines du régiment de la Couronne, 1705-1736 (une cinquantaine de noms, avec date) ;

6° Rang d'ancienneté des lieutenants en premier et en second (une cinquantaine de noms, sans date) ;

7° Etat des capitaines tués, placés, ou ayant abandonné depuis 1695 (80 noms environ, avec date et désignation) ;

8° Règle du service de campagne, statuts, conventions ;

9° Recueil de ce qu'on a appris de la création du régiment, des actions et lieux où il s'est trouvé. (Cette dernière pièce forme un petit précis-journal par année (1643-1737), de 36 pages, qui présente un intérêt historique assez complet.)

(Nancy.) QUINTILIUS.

Nota. — Si j'ai bien compris la question, ces documents ne s'y rapportent qu'à partir de 1715, époque de la refonte des deux régiments.

—

Le chanoine Desforges (XII, 68, 120, 236). — L'assertion de Grimm sur le mariage du chanoine Desforges est fausse. Ce qui le prouve, c'est que cet ecclésiastique, dont la vie fut peu édifiante, il est vrai, était encore chanoine de l'église Sainte-Croix d'Etampes en 1791. Grimm, en avançant ce fait, a voulu plaisanter et s'amuser aux dépens de ses lecteurs, rien de plus. PAUL PINSON.

—

Timeo lectorem unius libri (XII, 70, 120). — Il me semble que le proverbe porte : *Timeo hominem unius libri*, et qu'il a toujours fait allusion à la vigueur que donnent à l'esprit l'étude, la réflexion, concentrées sur un sujet restreint, mais parfaitement approfondi. L.

—

Livres annotés par Bernard de La Monnoye (XII, 71, 121, 204). — Le catalogue de vente de la bibliothèque Gluc de Saint-Port, assez mal rédigé par le libraire Baudot (Paris, P. Prault, 1749, in-8), contient l'indication d'envion 141 volumes des plus variés, annotés par La Monnoye ; mais très probablement les livres que l'ingénieux philologue annota, durant sa vie, n'entrèrent pas tous dans la bibliothèque de ce conseiller honoraire au Grand Conseil. Ainsi, le catalogue Gluc de Saint-Port ne mentionne point l'exemplaire annoté par La Monnoye de l'ouvrage de François de Callières : *Des bons mots et des bons contes*, etc. (Paris, Ch. Barbier, 1692, in-12), vendu à Lyon, en nov. dernier, à la vente du comte Henri de Chaponay, n° 803 du catal. Les trois ouvrages de Callières que possédait Gluc, nos 611, 612, 1428, ne sont point suivis de la remarque : Annoté par M. de La Monnoye. Mais l'on doit penser que de 1721, époque de la vente de sa bibliothèque, au 15 oct. 1728, date de sa mort, La Monnoye ne cessa pas de lire et surtout de couvrir, suivant son habitude, les livres qu'il lisait, d'une infinité de notes curieuses. Ces

nouveaux livres n'entrèrent pas dans la bibliothèque de Gluc de Saint-Port.

P. Le B.

— En outre des ouvrages cités par T. B., La Monnoye avait laissé d'autres travaux non imprimés et dont la liste a été donnée par Rigoley de Juvigny dans une notice, placée à la fin du 3e volume de son édition des œuvres choisies de l'érudit et facétieux philologue : 1° Règles de la poésie française; 2° Remarques critiques sur la traduction d'Anacréon, par l'abbé Régnier-Desmarais; 3° Traduction de la seconde Tusculane de Cicéron; 4° Remarques, additions et corrections sur les bibliothèques françaises de Lacroix du Maine et de Du Verdier; 5° Remarques sur la farce de Pathelin; 6° Remarques sur les vies des jurisconsultes par P. Taisand; 7° Recueil d'anecdotes littéraires; 8° Lettres. Le manuscrit ou une copie des ouvrages nos 2 et 3 existait alors à Dijon, dans la bibliothèque du président de Bourbonne, petit-fils de Bouhier; quant aux autres, le dépositaire n'en est pas indiqué. Rigoley ajoute qu'il a donné dans son édition quelques fragments des lettres, dont la collection aurait formé sept à huit volumes. Avis aux chercheurs, car la découverte de ces manuscrits offrirait certainement de l'intérêt, aujourd'hui où l'on s'attache avec raison aux moindres particularités de la vie des hommes célèbres.

La Monnoye avait en outre collaboré à différents recueils et publié soit des notes, soit des articles dans un grand nombre d'ouvrages, indiqués par Rigoley, et dont la nomenclature serait trop longue, toutes œuvres éparses et non collectionnées, et qu'il est bon de rappeler, car plusieurs d'entre elles sont anonymes. A. D.

—

Almanach des Muses (XII, 74, 236). — La chanson sur le gain d'un procès (citée XII, 237) est du chevalier de l'Isle; elle a été attribuée à l'abbé Delille (*Le Petit Chansonnier* et autres), ainsi que la fable *La Rose et l'Etourneau*. — Voyez les Poésies fugitives de Jacques Delille. — Quant aux pièces de vers insérées dans l'Almanach des Muses de 1781, sous les initiales précitées, je n'y reconnais point la facture des vers de mon parent. Les Conseils à un ami sont adressés à Grimod de La Reynière, le futur auteur de l'Almanach des Gourmands. — Le chevalier de Langeac le connaissait-il? C'est ce que pourrait nous dire le petit-fils de ce chevalier. H. de l'Isle.

—

A qui le serpent? (XII, 131, 209, 241, 272.) — Puisque, au sujet de cette métaphore un peu trop... *roide*, les réponses nous ont amenés d'Alexandre Dumas à Molière, je me permettrai, sans oser critiquer le grand poète, mais simplement pour la constatation d'un fait, je me permettrai, dis-je, de faire au collabo E.-G. P. une seule citation qui fera peut-être cesser l'étonnement qu'il manifeste (XII, 273), au sujet du « *souris qui tend les bras.* »

On ne peut douter que Molière ait eu l'intention de rendre Mascarille ridicule, en lui faisant dire que son cœur est *écorché depuis la tête jusqu'aux pieds.* Certes, voilà qui est parfait dans la bouche du personnage, mais que dire de ces deux vers prononcés par Alceste, dans la dernière scène du *Misanthrope ?*

Pourvu que votre cœur veuille donner les [mains
Au dessein que j'ai fait de fuir tous les hu- [mains.

Ce *cœur* qui *donne les mains* ne vous semble-t-il pas, au premier abord, un peu... dur à avaler? Et cependant, de quel droit croirions-nous à une inadvertance d'auteur dans le chef-d'œuvre de maître Poquelin? S'il a parlé ainsi, c'est que la locution lui a paru bonne; disons plus, c'est qu'elle l'était en effet. Quant à s'autoriser de semblables exemples pour excuser *la main du serpent*, le fasse qui voudra, mais moi je trouve qu'il y a trop loin de l'auteur du *Misanthrope* aux fabricateurs de romans que l'on a mis en cause.

(Paris.) Tiro Rudis.

— A propos d'inadvertances (il faudrait un gros volume pour les dénombrer toutes!). E.-G. P. cite l'exemple si connu du « souris qui tend les bras, » et il ajoute : « Que Molière ait fait cette faute dans le feu d'une composition hâtive, soit; mais qu'il l'ait conservée, ou que les puristes envieux ne l'aient pas relevée, c'est ce que je m'explique moins. » Il n'était besoin d'être ni puriste, ni envieux pour relever cette métaphore trop hardie : elle a frappé tous ceux qui se sont occupés de Molière; il y a bien longtemps que j'ai lu, pour la première fois, dans une petite édition de Molière, une note dont voici le texte exact : « Ce couplet est rempli de détails gracieux; il est dommage qu'il soit gâté par cette expression précieuse : *un souris qui lui tend les bras.* Marivaux n'a rien de plus fort en ce genre. » Anibus.

—

Les planches du La Fontaine d'Oudry (XII, 152, 216). — Le docteur By, qui est bibliophile, admet-il donc comme possible qu'un quatrième tirage de gravures soit préférable au premier? Il le dit positivement. Ce n'est pas le 4e tirage qui est le plus cher : c'est le 4me papier, « très grand papier de Hollande », qui contient les 1res épreuves. Enfin, tous les exemplaires, avec l'inscription sur la gravure en question, sont de dernier tirage, et Cohen les cite en premier. C'est probablement ce qui cause l'erreur du docteur By. Ces épreuves sont, en effet, très fatiguées. Quant à

celles de 1821, elles sont dans un état d'usure assez pitoyable.

J'ai relu la réponse du collabo Inmor, et je n'ai pas trouvé qu'il ait émis un doute sur la possibilité que les planches de l'édition de 1821 soient les mêmes que celles de 1755-59; et la preuve, c'est qu'il explique comment la chose a dû se faire. — Il paraît l'ignorer, voilà tout. Mais ce qu'il n'ignore pas évidemment, c'est la valeur des exemplaires; et les renseignements qu'il donne sont de la plus parfaite exactitude.

Je n'ai jamais entendu parler du « léopard marqué », et les informations que j'ai prises à ce sujet sont restées sans résultat. FLAVIUS.

—

Un dessin de E. Bérat (XII, 163, 217, 243, 274).—Rectifions les rectifications de M. Ed. Pascal. — D'abord Eustache Bérat n'était point dans l'industrie, mais, ainsi que je l'ai indiqué (XII, 217), professeur de dessin à Rouen.

Puis, s'il est vrai qu'il n'était point directeur du musée (de peinture) de Rouen, c'est par erreur que ce titre est attribué à un de ses frères. E. Bérat, à notre connaissance, n'avait que deux frères : Frédéric, le chansonnier bien connu, qui habitait Paris, et un frère commerçant, qui habitait Rouen, sans s'occuper en aucune façon des choses d'art. Quant à son prénom, je l'ignore. Il me serait possible de le retrouver cependant dans des papiers de famille, car il était copropriétaire, avec mon père, d'un bois aux environs de Rouen.

Il doit y avoir dans la mémoire de M. Ed. Pascal une confusion de prénoms, de noms et de fonctions, qui lui a fait commettre la 2e erreur que je relève. C'est Hyacinthe Langlois, ou Langlois du Pont-de-l'Arche (et non Hyacinthe Bérat), qui était dessinateur, graveur à l'eau-forte et archéologue, bien connu d'ailleurs, qui fut directeur de l'école municipale de dessin et de peinture de Rouen, et le fondateur du musée départemental d'antiquités de la Seine-Inférieure.

M. L. D. L. S. est plus exact, sauf « que le petit monument qu'élève l'*Intermédiaire* » est élevé à E. Bérat encore vivant, à ce que croit savoir un de ses anciens élèves ALF. D.

—

Cujas était-il gourmand? (XII, 164, 218.) — Le célèbre jurisconsulte était sans doute sous le coup d'un enthousiasme occasionné par la bonne chère, lorsqu'il porta sur son propre compte le modeste jugement qu'on va lire :

« Cujas invita un jour le P. Maldonat avec Joseph Scaliger à un repas qu'il leur donna dans sa maison de campagne; ils n'étaient qu'eux trois; au milieu du repas, Cujas leur dit qu'il les avait assemblés pour qu'il fût dit que les trois plus savants hommes de ce siècle s'étaient trouvés ensemble. « Vous, dit-il, en parlant au père Maldonat, vous estes le plus savant des théologiens; et vous, monsieur Scaliger, vous estes le savant le plus versé dans la littérature, vous possédez la science de ce qu'il y a de plus caché dans les Belles-Lettres et dans la Nature. Pour moy, si j'en veux croire la commune renommée, je passe pour le jurisconsulte le plus versé dans la science de l'un et de l'autre droit. » (Extrait de l'Histoire manuscrite de l'Université de Pont-à-Mousson, par le P. Abram, trad. Ragot.)

P. c. c. : J. F.

—

Un nobiliaire, s. v. p. (XII, 170, 221). — L'Armorial de Henri Simon ne renferme que la moitié environ des titres impériaux conférés par Napoléon Ier, de 1806 à 1815, soit 1,800 sur 3,500. M. Alcide Georgel, qui a entrepris de compléter ce Nobiliaire, a publié dans la *Revue historique et nobiliaire* (1869-1871) trois suppléments importants. Le premier contient l'Armorial des Chevaliers de l'Ordre impérial de la Réunion, créés par Napoléon Ier en 1813 et 1814; le second, l'Armorial des médecins et chirurgiens titrés depuis 1808 à 1815, et le troisième, l'Armorial de l'Institut, l'Université et les Ecoles publiques. P. NIPONS.

—

Collectionneurs et marchands d'Estampes (XII, 196, 278). — Voici les meilleures adresses de marchands à Londres : Elias Dexter, 10, Great Russell street, W. C. — Susannah Mason, 2, Great Russell street, W. C. — Alexander Nicholls, 5, Green street. Leicester square, W. C. — Jane Noseda, 109, Strand, W. C.

H. S. A.

—

Madame Leprince de Beaumont (XII, 230).— Les biographies que j'ai consultées font naître madame Leprince de Beaumont à Rouen, en 1711, et la font mourir, les uns en Lorraine, les autres en Savoie, en 1780. Elle serait donc morte à 69 ans, et non à 52 ans, le 8 septembre 1784. Sabatier de Castres, qui ne donne pas la date de sa mort, qu'il n'a pas connue, place sa naissance en 1711. Dans aucune de ces biographies, non plus que dans *Les trois siècles de la littérature*, de Sabatier, il n'est dit qu'elle ait tenu un pensionnat. Après avoir fait rompre son mariage avec M. de Beaumont, elle se retira en Angleterre, où elle fit des éducations particulières; et publia ses premiers livres. Elle revint en France en 1768, à 57 ans; il semble peu probable qu'elle ait établi un pensionnat à cet âge-là. Il paraît certain

qu'elle acheta une terre en Lorraine et qu'elle fit là encore quelques éducations, ou que, du moins, elle donna des leçons. En supposant qu'il y ait eu à Paris, rue Royale, vers 1775, un pensionnat tenu par une dame de Beaumont, je ne pense pas que ce fût l'auteur du *Magasin des Enfants*, etc., etc. Ses œuvres, qui forment 70 volumes et ont eu d'énormes succès, l'avaient enrichie et c'est avec leur produit qu'elle avait acheté une terre. Pourquoi aurait-elle fondé, si tard et sans nécessité, un établissement de ce genre?

E.-G. P.

—

Marly-la-Machine (XII, 230). — « L'Almanach ecclésiastique pour 1809 » dit *Marly* tout court. Une ordonnance royale de l'année 1814 autorisa les communes à reprendre les noms qu'elles avaient avant 1793. Presque toutes se conformèrent à l'ordre.

(Barthelming.) A. BENOIT.

—

Zirzabelle (XII, 232, 285). — En écrivant « Zirzabelle », le chevalier de l'Isle songeait peut-être à ceci : « Les *s* qui, à la fin des mots suivis d'une voyelle, doivent tous se faire sentir, peuvent se prononcer sans pourtant rappeler celles des Parades et des Mlles Zirzabelles (p. 89 de Lettres à Eugénie [d'Hannetaire, Mme La Rive, par le prince Charles de Ligne.] Paris, 1774, in-8). H. DE L'ISLE.

— Palissot, dans son *Epître à Nicolet*, s'élève avec raison contre cette *charge* à propos du *Tableau parlant*, comédie-parade d'Anseaume, jouée sur le théâtre de la Comédie italienne, le 20 septembre 1769 et dans laquelle Isabelle, la pupille de Cassandre, est appelée Zirzabelle :

O mes concitoyens, qu'est devenu le goût?
L'ignorance domine, elle s'étend partout.
Armide vous plairait moins que les *Zirzabelles*
Et du *Tableau parlant* vous êtes les modèles.

Que ne dirait-il pas, aujourd'hui, à propos des néologismes et des « parisianismes » épicés qui pullulent dans les opérettes et surtout dans les romans « réalistes », et dont, au détriment du goût, l'âcre et piquante saumure plaît au palais peu délicat de notre jeune génération?

A. D.

—

Un ex-libris gothico-auvergnat (XII, 256, 286).—J'en demande bien pardon au collabo E.-G. P., mais il est admis parmi les bibliophiles — que tout livre antérieur à 1536 est classé dans la catégorie des incunables. — La raison de ce, c'est que c'est à cette époque qu'on a cessé d'imprimer en caractères gothiques. Il y a encore une autre raison : c'est que la plupart de ces vénérables produits de l'enfance de l'art *ne portent* pas de date, de sorte que la règle prétendue ne pourrait pas s'appliquer.... — Toutes particularités qu'on ne trouve pas dans les dictionnaires, et qu'on ne connaît que quand on « bibliophilise » pratiquement (pardon du néologisme!).

Doct. BY.

—

L'abbé de l'Attaignant (XII, 257). — Je ne communiquerai point de documents inédits au collabo L. D., mais je lui signalerai deux pages de la « Correspondance secrète » qui ont trait au célèbre chansonnier.

La première (t. II, p. 263) renferme une chanson de l'abbé sur l'élévation de M. de St-Germain; — la deuxième (t. VI, p. 117) contient une épigramme faite à la mort du vieil abbé, au sujet « d'une espèce de confession » que l'aumônier des Incurables, M. l'abbé Gauthier, est parvenu à lui arracher (1778). Ces deux pièces ne se trouvent, je crois, pas ailleurs, et comme elles sont enfouies dans un recueil composé de 18 volumes, sans tables, il est possible qu'elles ne soient pas connues de M. Jullien. UN LISEUR.

—

Une épigramme sur Mme de Genlis (XII, 258). — Le second vers de l'épigramme est celui-ci :

Comme tout renchérit! disait un amateur.

(Lyon et Paris.) A. D. et CY.

— Le vers que désire connaître M. Serge de N. est celui-ci (qui serait aussi bien le premier que le second) :

Comme tout renchérit! disait un amateur.

L'épigramme dont il s'agit est attribuée à Marie-Joseph Chénier; je crois qu'elle se trouve dans l'édition des œuvres de ce poète, édition que je n'ai pas sous la main. Elle a été d'ailleurs imprimée plusieurs fois. M. E.

— Cette épigramme est imprimée dans le livre de M. Fournier-Verneuil (*Paris, tableau moral et philosophique*, 1829, in-8°). L'auteur dit l'avoir lue, vingt ans auparavant, sur la boutique de la librairie Barba. Voici le second vers:

N'est-ce point une erreur?

P. IPSONN.

— C'est le second vers que cite le collabo Serge de N. L'épigramme est de la La Harpe, qui passe pour avoir eu les faveurs de la comtesse de Genlis. Le premier vers est :

Comme tout renchérit! disait un amateur...

La fin de l'épigramme est peu parlementaire. On la trouve dans divers recueils, notamment dans l'*Acanthologie* de Fayolle, Paris, 1817. UN LISEUR.

— On trouve, dans Bachaumont, non pas une, mais au moins trois épigrammes, mordantes, comme le dit M. Serge de N. et comme doit l'être toute bonne épigramme. L'institutrice des Princes d'Orléans était l'objet de fréquentes attaques : à d'autres de rechercher si elles étaient plus ou moins justifiées. — Les petits vers méchants qui se rencontrent fréquemment dans les Mémoires de Bachaumont, sont généralement anonymes. Témoin ceux-ci (remarquez que le vers cité est le second et non le premier) :

Comme tout renchérit! disait un amateur.
Les œuvres de Genlis à six francs le volume.
Dans le temps que son poil valait mieux que [sa plume,
. . . .

C'est au tome XXVI, page 112. On trouve au tome XX, page 112, ces couplets :

Aux princes Genlis doit, dit-on,
Du Reversis donner leçon;
. . . .

Et au même volume, page 86 :

Genlis, époux digne d'elle,
De ses vices le modèle,
. . . .

(Nimes.) CH. L.

— Ce n'est pas le second vers qui vous manque, c'est le premier; mais, en le demandant seul, vous supposez donc que tous les « Intermédiateurs » connaissent intégralement ce quatrain un peu rabelaisien, attribué (à tort ou à raison) au mordant Lebrun-Pindare?

Voyons? faut-il donner seulement ce premier vers ou...? — Ma foi, je le lâche. Tant pis pour celui qui s'en fâche :

Comme tout renchérit! disait un amateur.
Les œuvres de Genlis à six francs le volume!
Autrefois, quand son poil valait mieux que sa [plume,
Pour un écu j'avais l'auteur.

Pourquoi donc réveiller en moi cette Muse endormie? N'ai-je pas semé assez de Gauloiseries dans mon commentaire sur *la Friquassée crotestyllonnée*, sans qu'on m'en fasse encore expectorer d'autres ici? Ah! monsieur Serge de N., bien coupable êtes-vous d'avoir ainsi provoqué ce pauvre EPIPHANE SIDREDOULX.

— Cette grossière épigramme est, comme beaucoup d'autres, une mauvaise action et une lâcheté. Aussi ne voudrais-je pas en charger, sans preuve, la mémoire d'un auteur. Mais je l'ai toujours entendu attribuer à La Harpe. Ce qui est certain, c'est que le bilieux critique, après avoir fait, en toute occasion, l'éloge de Mme de Genlis, s'est mis tout à coup à en dire beaucoup de mal. On trouve le témoignage de cette palinodie dans la Correspondance de La Harpe avec le Grand-Duc, depuis Empereur de Russie. Quant au second vers de l'épigramme, je ne m'en souviens pas et je ne sache pas qu'elle ait été imprimée. E.-G. P.

— « Comme tout renchérit! » etc. Elle porte, dans l'*Acanthologie*, la signature de La Harpe.

Voici deux autres extraits du même recueil :

Je sais assez passablement
L'orthographe et l'arithmétique,
Je déchiffre un peu la musique,
Et la harpe est mon instrument.
Le matin ma tête est sensée.
Et devient faible sur le soir,
Je suis monsieur dans mon lycée,
Et madame dans son boudoir.

AIR : *Vous m'entendez bien.*

Aux princes Genlis doit, dit-on,
Du reversi donner leçon.
C'est de sa politique,
Eh bien!
Une fine rubrique,
Vous m'entendez bien.
Ces élèves bientôt instruits,
S'amusant les jours et les nuits,
Pour peu que le jeu donne,
Eh bien!
Le mettront à la bonne,
Vous m'entendez bien!

P. c. c. : A. B.

—

Barbarismes et solécismes (XII, 258). — Toutes les fois (et cela arrive souvent) que le *Figaro* et le *Gaulois* ont à raconter une aventure graveleuse, ils ne manquent pas de parler de détails *croustillants*. — Ils veulent dire *croustilleux*. « Croustillant » signifie simplement qui croque comme de la croûte. Il me semble que nos chers Intermédiairistes ne font pas non plus aux locutions vicieuses une guerre assez acharnée et ne veillent pas toujours assez sur eux-mêmes. Si quelques-uns de mes confrères font leur examen de conscience, ils reconnaîtront que trop souvent ils font suivre le pronom *celui*, *celle*, *ceux*, d'un participe (*ceux écrits*, par exemple). Je cite cette faute parce qu'elle se généralise; il est temps de la signaler. POGGIARIDO.

— Qui de nous n'adhérerait à la spirituelle et très juste protestation du confrère P. H. contre l'invasion des barbarismes et des barbares, civilisés ou non? M. B.

—

Prendre ses jambes à son cou (XII, 260). — Leroux, dans son Dictionnaire comique, donne à cette locution un sens un peu différent de celui auquel fait allusion M. Ch. L. « Se résoudre à *partir* pour quelque message, ou quelque voyage » et non *courir*. Littré paraît se rapprocher de Leroux. Il fait de cette locution « singulière » l'objet d'une remarque spéciale.

« On a dit, au XVe siècle, ployer ses jam-
« bes et s'en aller. Ne serait-ce pas là l'ori-
« gine de la locution? L'homme qui s'en
« va, qui s'enfuit, ploie ses jambes comme
« le porte-balle qui s'en va ploie ses mar-
« chandises et les met à son cou (le porte-
« balle se nommait souvent un *porte-à-*
« *cou*). »

Je n'ose ni approuver, ni rejeter cette explication. Seulement je suis porté à croire que c'est par corruption qu'on a donné à cette phrase le sens de *courir*.

E.-G. P.

— Encore un exemple de renvoi à notre propre recueil... (Voir donc I, 290, 359 et II, 655). Cependant me sera-t-il permis de hasarder une nouvelle explication, puisque la question revient? En présence du sens de *partir* et non de *courir*, qu'avait cette expression, peut-être a-ton dit primitivement « prendre ses jambes à son cours », c'est-à-dire régler ses pas suivant le cours du voyage qu'on entreprend? L'altération de « cours » en « cou » n'aurait rien d'extraordinaire, et bien des mots, dans les dictons populaires, ont été plus étrangement transformés. A. D.

—

Rossignols? (XII, 260.) — Antoine Rossignol naquit en 1590 et ne devint probablement assez connu qu'à partir de l'année 1626, durant laquelle, au siège de Réalmont, il déchiffra, dit le Dict. de Bouillet, la lettre qu'écrivaient les assiégés à leurs frères de Montauban. Or, Littré, à l'historique du mot *rossignol*, cite la phrase : « Rossignol à crocheter », d'après d'Aubigné (Fœneste), — ce qui fait remonter l'existence de cette locution à 1617, au moins.

Voici une explication d'un tout autre genre, que j'ai rencontrée dans un des romans les plus populaires d'Alex. Dumas (*Monte-Cristo*, tome V, chap. 5, *L'effraction*) : « Le comte entendit bientôt ce
« froissement du fer contre le fer que pro-
« duit, quand on le remue, ce trousseau
« de clefs informes... auxquelles les vo-
« leurs ont donné le nom de rossignols,
« sans doute à cause du plaisir qu'ils
« éprouvent à entendre leur chant noc-
« turne, lorsqu'ils grincent contre le pêne
« de la serrure. »

Sous toutes réserves!

(Paris.) TIRO RUDIS.

—

Montagne. Montagnards (XII, 261). — Littré : « *Montagne*, le parti exalté parmi les républicains, ainsi nommé parce que, dans la Convention, il siégeait dans le haut de la salle. — C'est par la raison contraire que l'on nommait *la Plaine* le parti des modérés, qui siégeait en bas. »

Littré ajoute qu'on appelait « la Crête de la Montagne les plus exaltés de ce parti ». — J'ai quelquefois entendu soutenir que le nom de *Montagne* avait été adopté par les exaltés de la Convention par allusion des *Lettres de la Montagne*, de Rousseau, parce qu'ils s'efforçaient d'appliquer le Contrat social; mais je crois l'explication donnée par Littré plus exacte; elle est d'ailleurs plus simple, et, par là, plus vraisemblable. E.-G. P.

—

Une devise de l'Académie (XII, 261). — Les Rottier, ou Roettiers, formèrent une famille de graveurs sur métaux assez célèbres.

Un Roettier, Jean, graveur en médailles, florissait à Paris, en 1683; on le croit, dit Brulliot, père ou parent de Joseph-Charles Roettier, habile graveur, dont la réputation était déjà faite au commencement du règne de Louis XV, et qui vivait encore en 1761. Un Philippe Roettier, frère du premier, travaillait comme graveur en médailles à Londres, sous Charles II.

Brulliot renvoie les chercheurs aux deux ouvrages allemands : *Sammlung berühmter Medailleurs und Münzmeister*. Nuremberg, 1778, p. 115, n° 301. — Kœhler, Münzbelustigungen, p. XX, p. 347, n° 8. UN LISEUR.

—

Quel est le véritable patron des lépreux? — On voit à Jérusalem une relique curieuse, c'est la maison du pauvre Lazare (mendiant lépreux qu'il ne faut pas confondre avec Lazare le ressuscité). Elle est dans un cul-de-sac, à côté du palais du Mauvais riche. « Je fus bien surpris, dit un moine, lorsqu'on me montra ces deux maisons, car jusqu'alors je ne connaissais l'histoire du Mauvais riche que comme une parabole. » (Collin de Plancy, *Dict. critique des reliques*).

Le patron des lépreux est le *Lazarus ulceribus plenus*, de S. Luc, ch. XVI, 20. Voy. Moréri. P. RISTELHUBER.

—

La lèpre est-elle contagieuse? (XII, 262). — Je recommande à T. D. la lecture d'un livre très bien fait, de M. V. de Rochas; il est intitulé : *Les Parias de France et d'Espagne* (Paris, Hachette, 1876, 1 vol. in-8° de 308 p.). Notre confrère y verra que la lèpre était contagieuse, qu'elle n'existe plus qu'à l'état sporadique, et que même elle est fort rare, mais que nous en avons la monnaie dans les scrofules : M. de Rochas a très bien démontré que les Cagots, les Chrestias des Pyrénées, les Canets de Guienne, les Cacous de Bretagne, les Agotes d'Espagne étaient des descendants de lépreux, et que de là venait la répulsion qu'ils inspiraient. Il y a une trace de cette répulsion dans un très joli romance espagnol. Pourquoi ne le donnerions-nous pas ici?

La petite Infante :

« De France était partie la jeune fille, de France la belle; elle revenait à Paris, où elle avait son père et sa mère. Elle se trompa de chemin, elle se trompa de route; elle s'appuya contre un chêne, pour attendre de la compagnie. Elle vit venir un cavalier qui se dirigeait vers Paris. La jeune fille, dès qu'elle le vit, de cette sorte lui parla : — « S'il te plaît, chevalier, mène-moi avec toi. — Cela me plaît, dit-il, madame, cela me plaît, dit-il, ma vie. » — Il descendit de cheval pour lui faire politesse. Il plaça la jeune fille sur la croupe et se mit en selle. Au milieu du chemin, il la requit d'amour. La jeune fille, dès qu'elle l'entendit, lui répondit avec hardiesse : « — Tais-toi, tais-toi, chevalier, ne fais pas telle vilenie! Je suis fille d'un lépreux et d'une lépreuse : l'homme qui me toucherait deviendrait malade aussi. » — Plein de crainte, le chevalier ne répondit pas une parole, et, à l'arrivée à Paris, la jeune fille se prit à rire. — « De quoi riez-vous, madame? de quoi riez-vous, ma vie? — Je ris du chevalier et de sa grande couardise. Tenir la jeune fille dans les champs, et montrer tant de couardise! Tenir la jeune fille dans les champs, et montrer tant de retenue! » — Tout honteux, le chevalier lui répondit ces paroles : — « En arrière, en arrière! madame, j'ai oublié quelque chose. » — La jeune fille, fine qu'elle était, lui dit : — « Je ne retournerai pas, et quand même je retournerais, personne ne toucherait mon corps. Je suis fille du roi de France et de la reine Constantine : à celui qui me toucherait, il en coûterait bien cher! » (*Primevera y flor de romances*, t. II, p. 82.)

Puisque nous nous sommes lancé dans les digressions, ajoutons, en l'honneur des amis de la poésie populaire, que ce romance est aussi connu en Portugal, où, suivant Almeida Garrett, il fut peut-être importé de France, au XIe siècle, par un compagnon de Henri de Bourgogne. On trouve encore le même sujet dans les *Chants populaires du Pays messin*, p. 112; les *Vaux de Vire* d'Olivier Basselin; p. 225; les *Canzoni del Piemonte*, p. 178; le *Romancreo de Champagne*, t. II, page 137; les *Chants pop. des provinces de l'Ouest*, t. II, p. 90; les *Noëls et chants populaires de la Franche-Comté*, p. 76; les *Cantos açorianos*, p. 183, etc.

POGGIARIDO.

— Le collabo T. R. connaît parfaitement le « ne sutor » — et il a eu raison, avant de trancher une question qui touche à l'art d'Hippocrate, de prendre avis des compétents. — Le nœud de la question, c'est qu'il n'y a aucune parité, même à peine une lointaine analogie avec la Lèpre du moyen âge, maladie engendrée par le manque de soins, la malpropreté, les émanations pestilentielles comme le Choléra, contagieuse comme lui : comme lui, aussi décomposition du sang qui se traduisait par des plaies horribles, dégoûtantes, de sanie et de croûtes. — La lèpre moderne, au contraire, n'est qu'une affection sèche, de la nature des scrofulides, que l'expérience a démontrée non contagieuse, et que la « science moderne » a raison de ne pas exclure de ses hôpitaux, car cette exclusion n'aurait aucune raison d'être.

Doct. By.

—

L'enfant Richard crucifié à Pontoise (XII, 263). — Voir peut-être les détails donnés dans la vie de saint Simon de Trente (*Acta Sanctorum*, 24 mars).

A. B.

—

La célèbre Longeau (XII, 264). — Voici ce qu'on trouve dans la *Correspondance secrète*, à la date du 4 juin 1784 (t. XVI, p. 229) :

« La célèbre courtisane Longeau a passé, des B... (Boudoirs, si vous voulez) de Paris, sur le théâtre de Bordeaux, où une taille majestueuse, une figure imposante, un organe vigoureux et quelques complaisances pour les oracles du parterre lui ont procuré du succès. Un officier, qui désirait faire l'épreuve des qualités que la renommée accordait à cette belle, lui demanda une nuit par un billet laconique où il lui proposait 5 louis et 5 baisers. Longeau, dit-on, lui renvoya son billet doux, avec cette apostille : *Tout double, ou rien.*

« On a accordé à cette aventure les honneurs de la poésie :

D'Armance était Gascon, les gens de son pays
Ont la réflexion preste.
Pour ne point demeurer en reste,
En écus bien sonnants il charge dix louis.
Sur un aliboron d'une encolure forte
Il le fait conduire à la porte
De la gracieuse Laïs.
Un billet doux, mais un peu leste,
Accompagne encor le robuste étalon;
La belle l'ouvre et lit :... *Beauté céleste,*
Voici les dix louis; si vous le trouvez bon,
Le porteur est au bas, qui vous dira le reste!

« Le jeune militaire, que l'on dit être le chevalier de Saigues, n'aura pourtant pas été assez dupe pour abandonner au baudet tous les droits attachés à un cadeau de dix louis. » UN LISEUR.

—

Bobèche (XII, 264) — On lit dans la « Petite Chronique de Paris, faisant suite aux Mémoires de Bachaumont » (Paris, 1819), à la date du 14 septembre 1818 :

« Nous l'avons en dormant, *messieurs*, échappé [belle!

« Une des plus grandes réputations de la capitale a failli se mettre en route pour se transplanter à Lyon. Déjà Bobèche était en pourparlers avec le directeur des parades de cette ville, il allait quitter le théâtre de sa gloire en plein vent,

« Et faire, en fuyant nos remparts,
« Pour la première fois pleurer les boulevards.

« Heureusement la providence des bêtes était là; déjà possesseur du chien Munito et de la chèvre Amalthée, l'entrepreneur des *Montagnes lilliputiennes* a pensé qu'il devait compléter sa collection; un engagement de huit mois, un théâtre clos et couvert ont retenu les pas du *farceur classique*. »

Cet engagement de huit mois ne semble pas avoir longtemps duré, car, à la date du 30 novembre de la même année, on lit dans la même *Chronique de Paris* :

« Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre.

Ce vers fameux du grand Corneille est devenu l'histoire de *Bobèche* qui, descendu des *Montagnes lilliputiennes* et renonçant au culte de la plus naine des Thalies, s'est mis dans le commerce, parcourt à présent les boulevards en voiture découverte, et vend aux amateurs de la pommade pour faire croître les cheveux. S'il est vrai que ce nouveau commerçant porte une perruque, il faut convenir que cette *parade*-là vaut bien les autres. Il y a bien des gens qui la jouent au sérieux. »

Pas de renseignements sur *Bobèche* dans la *Chronique de Paris* de 1816 et 1817. UN LISEUR.

—

Des bobèches (XII, 265). — Sur les faits et gestes de Bobèche, il m'est impossible de renseigner notre confrère. Mais il peut être certain que son nom vient de la bobèche, objet connu depuis très longtemps, car il est cité dans un vieux compte de la ville de Tours, cité par Littré. *Mandelard* aura trouvé plaisant de s'affubler d'un nom singulier. Me permettra-t-on de citer, à ce propos, l'épigramme lancée contre un nommé Rapinat, envoyé en Suisse par la Convention ?

Le pauvre Suisse, qu'on ruine,
Voudrait bien que l'on décidât
Si Rapinat vient de rapine
Ou rapine de Rapinat.

Les Suisses n'auraient pas gagné grand'-chose à le savoir; mais l'épigramme est assez vivement tournée. E.-G. P.

— C'est le mot *bobèche*, appliqué depuis des siècles à l'embouchure des chandeliers, qui a été donné comme surnom au célèbre pitre, parce que, comme la *bobèche*, il recevait les lazzis et souvent les horions du public et de ses camarades. Littré fait venir *bobèche* de *bobine*, mais Jault, avec plus de raison (voir la nouvelle édition de Ménage, Paris, 1750), le donne, d'après Du Bouchet, comme une corruption du vieux mot *bavesche* : « Comme on aura appelé cet endroit du chandelier peut-être à cause qu'il est destiné à recevoir la bave de la chandelle. » UN LISEUR.

— Ce petit cylindre creux, qui reçoit la bougie, portait ce nom bien avant qu'il fût donné au paradiste Mandelart. Suivant Le Duchat, ce serait une corruption de *bavesche*, qui s'est dit autrefois dans le même sens, à cause de la *bave* de la chandelle qui tombait dessus. Ne serait-ce pas plutôt alors de ce mot que procéderait le surnom de Mandelart, à cause de ses *baveries*? On sait qu'en jargon parisien, *baver* signifie bavarder, mentir, gouailler. A. D.

—

Mémoires de M. d'Artagnan (XII, 265). — Ces Mémoires sont une espèce de roman, ayant pour auteur l'infatigable Gatien de Courtilz, sieur de Sandras, qui vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Ils n'ont pas été inutiles à Alexandre Dumas pour ses *Trois mousquetaires*. Ce dernier a aussi profité d'un autre ouvrage de Gatien de Courtilz : *Les Mémoires de M. le comte de R.* (Rochefort). On y trouve le germe du personnage de *Milady*. A. Dumas ne dédaignait pas de parcourir les trop nombreux romans de son fécond prédécesseur, qui, outre tout ce qu'il a publié, a laissé, dit-on, des manuscrits qui feraient 40 volumes. C'est de la *Morte vive*, de Gatien de Courtilz, qu'Al. Dumas a tiré son roman intitulé *Silvandire*.

POGGIARIDO.

— Ce roman anonyme (de Gatien Sandras de Courtilz) est recherché depuis la publication des *Trois Mousquetaires*, de MM. Al. Dumas et A. Maquet. On en connaît plusieurs éditions en 3 ou bien en 4 vol. in-12. — Vente Alvaror, en 1862, 18 fr. 50. Techener, 28 fr. — Vente Solar, en 1860, 53 fr. — M. Albert Blanquet a fait paraître : *Les Amours de d'Artagnan*, Paris, Cadot, 1859, 8 vol. in-8.

LA MAISON FORTE.

Les « Mémoires de Monsieur d'Artagnan, capitaine-lieutenant de la première compagnie des Mousquetaires du Roi, contenant quantité de choses particulières et secrettes qui se sont passées sous le règne de Louis le Grand », ont été écrits par Gatien de Courtilz de Sandras, ancien capitaine au régiment de Champagne, né à Paris en 1644, mort en 1712.

— Les *Nouvelles littéraires* (janv. 1715, p. 72) en parlent ainsi : « Quoique ces Mémoires portent le nom de M. d'Artagnan, et qu'il paroisse dans le livre qu'il en est l'auteur, on doit savoir qu'ils nous sont venus d'une autre main que de la sienne et qu'on s'est seulement servi d'un autre nom pour coudre ensemble plusieurs choses fausses, ou arrivées à d'autres personnes. » — Ces Mémoires semblent avoir obtenu un assez grand succès ; il en a été publié plusieurs éditions, de 1700 à 1715. Celle que je possède est en 4 volumes pet. in-12 (Amsterdam, chez Pierre Rouge). Le tome I contient un assez joli portrait de d'Artagnan. — Ce sont, en effet, ces Mémoires qui ont servi de canevas à l'étourdissant roman d'Alex. Dumas, et c'est là que le célèbre et spirituel romancier a pris les héros des *Trois Mousquetaires*, Porthos, Athos et Aramis.

Gatien, dit la *Bibliothèque hist. de la France*, «était de grande taille et de bonne mine, et avoit de l'esprit, tourné du côté de l'intrigue, comme on peut le juger par ses ouvrages. » Il a publié une cinquantaine de volumes in-12, et les manuscrits qu'il aurait laissés en mourant en auraient produit encore autant. Que sont-ils devenus?

Bayle, dans sa *Réponse aux questions d'un Provincial*, a apprécié ainsi la valeur des ouvrages de Gatien de Courtilz : « Il narre joliment, il y a du vif et de la clarté dans son stile; son génie est fécond, il a le don d'écrire avec une facilité extraordinaire. S'il eût employé de si beaux talents à suivre les grands modèles de l'Antiquité et les Loix de l'Histoire, si bien expliquez par les Maîtres en cet art, il auroit pu devenir un bon historien. Mais dès qu'un auteur ne cherche que sa propre gloire, ou son profit, préférablement à l'utilité de ses lecteurs, alors c'est un homme dont on doit craindre les supercheries et à qui l'on ne doit se fier qu'à bonnes enseignes. Comme il veut se faire lire, il parle des choses comme témoin occulaire, il a tout vu, il se prête comme un grand registre d'anecdotes; il sème partout des aventures qui puissent surprendre; il romanise tous les sujets qu'il manie. On ne trouve dans ses prétendus Mémoires aucunes dates des événements qu'il y raconte, même des plus remarquables. Il y débite des fictions sans aucun égard à la Chronologie; il passe d'une année à l'autre sans en avertir son lecteur, falsant précéder ce qui devroit suivre. »

Bayle ajoutait encore : « On ne vit jamais un tel emballeur de toutes sortes de contes, ni un tel compilateur de toutes sortes de rapsodies satyriques qu'on peut apprendre dans les Auberges et les Armées. »

Leber convient que Gatien de Courtilz écrivait avec assez de talent pour se faire lire, mais non pas avec assez de conscience pour se faire croire. UN LISEUR.

P. S. — *Les Amours de d'Artagnan*, par M. Albert Blanquet (Paris, Cadot, 1859, 8 vol. in-8°) ne sont qu'une paraphrase des Mémoires dus à la plume féconde de Gatien de Courtilz.

—

La Pucelle d'Orléans (XII, 265). — Cette édition n'est pas citée par Brunet et Quérard; elle est indiquée succinctement, à la p. 435 du tome VI de la « Bibliographie des Ouvrages relatifs à l'Amour, etc. »
LA MAISON FORTE.

— Voir Quérard, la *France littéraire*, t. X, p. 304-305. Gay, *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, etc.*, tome VI, p. 434-435. La Pucelle d'Orléans, en 18 chants, augm. d'une épître au P. Grisbourdon. Londres, 1756 (Cigongue, n° 1063), 1757, 1758, 1767, 1773, 1775, 1777 et 1780. Genève, in-12 ou in-18. Les éditions de Cazin, en 18 chants, ont peu de valeur. M. M. A.

— L'édition de 1758 est une simple réimpression de celle de Londres, 1756, in-32. Quant à l'épigramme, qui est très connue, elle se trouve déjà dans cette première, et elle a été reproduite, quelques années plus tard, dans l'édition de Londres, 1761. *Les héritiers des Elzeviers Blaew et Vascausan*, petit in-12, qui n'est aussi qu'une reproduction de celle de 1756. UN LISEUR.

—

Epître aux Classiques (XII, 267). — Par le colonel Deydier, ancien aide de camp du maréchal Macdonald, dit M. Olivier Barbier, Diction., II, 154, C. — Les prénoms du colonel ? L. M. F.

— J'ai acheté cet opuscule, l'an dernier, sur les indications du Bulletin du Bouquiniste, à cause du nom de l'auteur, où j'avais cru reconnaître un compatriote. Mon exemplaire porte sur la garde : « Hommage respectueux à l'auteur » (à qui? je l'ignore), avec un simple paraphe. Les indications du Catalogue de la librairie Aubry portent : (par le colonel Deydier, ancien aide de camp du maréchal Macdonald). Le Deydier auquel se rapportaient mes souvenirs était bien un officier de l'Empire, marié à Nimes; mais je le croyais mort chef d'escadrons. — Mon exemplaire, revêtu d'un cartonnage élégant, me paraît être un livre de présent; car les plats, en papier cylindré bleu, sont entourés d'une large dentelle dorée. Il présente des corrections au crayon qui semblent être de la main de l'auteur, comparées avec l'écriture de l'hommage inscrit

sur la garde. — Je ne crois pas que ce livre, fort peu remarquable, d'ailleurs, au fond, se soit beaucoup vendu. Je suis plus porté à croire qu'il n'aura pas été mis en vente, et que, tiré à peu d'exemplaires, il n'aura été qu'offert en cadeau à quelques amis. Le Catalogue de vente le qualifie de *très rare*.

(Nimes.) CH. L.

— N'est-ce pas un livre nouveau dont M. Scherer a parlé avec éloge dans le *Temps*, il y a quelques semaines?

L. D.

—

Mes pensées (XII, 269). — Il faudrait, pour répondre à la question, avoir sous les yeux le livre réimprimé par Calmann-Lévy; mais il est possible que ce soit celui que La Baumelle a publié sous ce titre.

E.-G. P.

— Je me rappelle, en effet, avoir rencontré ce titre, sans m'y arrêter, aux annonces de la librairie Calmann-Lévy. Serait-ce la réimpression du livre de La Baumelle, publié sous le titre : *Mes Pensées. Qu'en dira-t-on?* dont je possède l'édition originale, publiée sous la rubrique : « Copenhague, 1751. » On sait qu'Angliviel de la Baumelle, originaire de nos Cévennes (arrond. du Vigan), un des adversaires les plus acharnés de Voltaire, passa une grande partie de sa vie au delà du Rhin, d'où il publia cet ouvrage anonyme. — Les mêmes raisons n'existeraient pas aujourd'hui pour cacher le nom de l'auteur. Je doute donc que l'ouvrage annoncé par la librairie Lévy soit celui de La Baumelle; mais il n'est pas sans intérêt de rappeler, à cette occasion, qu'il existe une autre publication portant le même titre.

(Nimes.) CH. L.

Trouvailles et Curiosités.

Les naufrages d'idées et leur sauvetage. — « A chaque génération, il se fait un naufrage d'idées vives; une sorte d'ignorance recommence; une bonne partie du savoir et de l'esprit de chaque époque périt avec elles; une autre portion s'entasse en de savants dépôts, et ne s'en tire qu'en se dispersant dans quelques têtes de plus en plus singulières. » (SAINTE-BEUVE, Revue des Deux Mondes, 4e série, tome XX, page 846.)

P. c. c. : OL. B.

—

Une dédicace conjugale. — Il a paru dernièrement, à Londres, une deuxième édition revue et augmentée d'un livre intitulé : — *Mohammed and Mohammedarism. Lectures delivered at the Royal Institution of Great Britain.* — L'auteur, M. Bosworth Smith, a écrit, dit-il, en vue de rendre loyalement justice à ce qu'il y a de grand dans le caractère de Mohammed et à ce qu'il y a eu de bon dans l'influence de l'Islam sur le monde. » On s'accorde à louer l'intention, l'esprit d'équité et le savoir qui caractérisent cet ouvrage. Il y a encore cela de curieux que c'est le produit d'une collaboration conjugale, comme le constate la dédicace ainsi conçue : « A ma femme, compagne de tous mes travaux, principalement promotrice et détentrice de cet essai, ces prémices, telles quelles, de notre communauté d'études sont par moi dédiées ».

Uxori meæ,
Nullius non laboris participi,
Hujusce præsertim opusculi instigatrici
et administræ
studiorum communitatis
Has, qualescumque sint, primitias
Dedico.

« En Angleterre, en Allemagne, en Hollande et dans les pays scandinaves, il n'est pas rare, remarquait à ce propos M. J. Soury, que la femme d'un professeur ou d'un savant soit un excellent secrétaire ou même quelque chose de plus. » Ne pourrions-nous pas citer, même en France, quelques axemples analogues? Mademoiselle Henriette Renan, madame Michelet, inspiratrices ou collaboratrices, l'une de son frère, l'autre de son mari : le touchant témoignage de chacun des écrivains en fait foi.

E. H.

—

La Nouvelle Biographie Générale et Mme de Villedieu. — Un ami, qui sait et favorise ma faiblesse de collectionneur pour nos auteurs bretons, m'aborde l'autre jour et me dit: « Les œuvres de Mme de Villedieu manquent à votre collection; je viens vous les offrir. — Merci, vous savez que je ne franchis pas les limites de notre province. — Mais ignorez-vous donc que Mme de Villedieu est née à *Saint-Remy du Plain, près de Fougères?* Voyez la Nouvelle Biographie Générale, elle vous l'apprendra. »

En effet, l'auteur de l'article sur Mme de Villedieu a commis cette inqualifiable bévue de confondre Saint-Remy du Plain, près de Fougères, avec le Saint-Remy du Plain, dans le Maine, où se trouve la terre de Clinchemore, lieu de naissance de cette femme célèbre. — On m'avait déjà prévenu à l'égard de cette Nouv. Biogr. Gén., qui est utile cependant à certains égards.

(Rennes.) LE ROSEAU.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

7146. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 266

10 Juin
1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

AVIS. — *L'abondance des matières entraîne quelques ajournements. Rappelons aussi que, la copie de chaque numéro devant être prête les 1er et 15 du mois, ce qui arrive après ces dates se trouve généralement renvoyé au numéro suivant.*

Nous prévenons nos Correspondants que le numéro du 25 juin se trouvera peut-être quelque peu retardé.

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, 140, l. 1, *lisez :* absentia (*non* abstentia). — 148, l. 21, *lisez :* todtschlagen (*non* aodtschlagen. — 202, l. 39, *lisez :* Brachet. — 246, l. 10, *lisez :* 1742. — 251, l. 14, *lisez :* Ethnogénie. — 290, l. 2. *lisez :* avant (*non* ayant). — 316, l. 47, *lisez :* Alvarès.

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, Directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année et suiv., **12** fr. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
N° 266.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

10 Juin 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Coyffes de Mailly. — Dans le terrier de l'infirmerie d'Ainay de Lyon, rédigé de 1470 à 1519, je lis : *Ung cent de coyffes de Mailly vaut douze deniers tournois.* Où trouver l'explication de cette expression, que je n'ai pas encore rencontrée, sur d'autres terriers lyonnais, parmi les redevances en nature des censives?

Anastase Cophose.

Un clerc nommé Crispus. — « Et se on « me demande se tout est vray ce que ré« citeray, je respons que piéça, en sem« blable cas, fu respondu par ung clerc, « nommé Crispus : La vérité en soit re« quise et imputée, ou le contraire, aux « historiens et aucteurs desquels j'ay « loyaument tout extrait. »

Telle est la profession de foi par laquelle se termine le chap. XII de la *Description de Paris au XVe siècle, par Guillebert de Metz*, éditée par Le Roux de Lincy (Paris, Aubry, 1855).

Je demande si l'on sait quel est ce clerc, nommé Crispus. J'ai en vain cherché dans le texte de Salluste une pensée analogue à celle-là. Ai-je mal cherché? Ou peut-être ne fallait-il pas aller si loin?

(Paris.) Tiro Rudis.

Futaine de bourlavisse. — La Revue historique et nobiliaire (1870-71) a publié des documents inédits sur le cardinal de Richelieu, dans lesquels on trouve sur les dépenses de l'intérieur du fameux ministre des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. Ainsi je lis, page 546 : « Pour avoir racomodé, par le comman« dement de Madame la Duchesse, quantité « de mathelas, savoir six mathelas, tout « futenne de bourlavisse, pour le lict de « Monseigneur, xxiii livres. »

Quelles étaient les matières composant cette étoffe? Le mot *bourlavisse* brille par son absence dans tous les dictionnaires que j'ai consultés. P. Sonpin.

Télégramme. — Les *Geflügelte Worte* (« Paroles ailées »), de G. Büchmann (Berlin, 1879), renferment (p. 132 de la 9e édition) un passage dont voici la traduction :

« Enfin, nous nommons encore ici un Américain, M. E.-P. Smith, de Rochester, pour le mot *Telegram* (Télégramme), qu'il a le premier inventé et proposé. Le 6 avril 1852, l'*Albany Evening Journal* en annonça l'invention de la sorte : « Un ami désire que nous annoncions qu'il se permettra, en temps opportun, d'introduire un nouveau mot dans le dictionnaire. Le but de l'innovation projetée est de faire cesser l'obligation où l'on est actuellement d'employer, pour un usage quotidien, *deux* mots, alors qu'un seul suffirait. Ce mot c'est « *Télégramme* », pour signifier « Dépêche télégraphique, etc. » Le mot est mal formé; c'est *télégraphème* qu'on devrait dire. Dès le premier moment, on rendit attentif à la chose, dans des réclamations parties d'Athènes; mais le vocable le plus commode fit son chemin avec la rapidité de l'éclair, et il n'a plus été question de celui qui était le plus correct. Seuls les Grecs ont tenu bon et gardé *télégraphème*, τηλεγράφημα ».

Avant d'avoir lu ces lignes, je croyais que *télégramme* n'avait commencé à être usité dans les pays de la langue française qu'en 1859. Je me trompais, à moins que M. Büchmann n'ait laissé passer une erreur de chiffre dans son livre. Quant au scrupule des philologues athéniens, il est parfaitement fondé; le mot *télégramme* viole les règles de la formation des mots dans la langue grecque. Ph. R.

Un passage de La Mettrie à retrouver. — Je lis, dans *Geschichte des Materialismus* (Histoire du matérialisme), de Lange, édition de 1873, tome I, page 343, à propos de *l'Homme-machine* de La Mettrie, une remarque dont voici la traduction : « A cet endroit de l'argumentation, nous rencontrons une pensée... qui rappelle Rousseau d'une manière surprenante, c'est que nous sommes tous créés

pour être heureux, mais qu'il n'est pas dans notre destination primitive d'être savants; que nous le sommes peut-être devenus par une sorte d'abus de nos facultés... L'*Homme-machine* fut écrit en 1747 et publié en 1748. L'Académie de Dijon publia en 1749 la célèbre question pour la solution de laquelle Rousseau concourut et fut couronné en 1750. » Il serait important d'avoir ici le texte même de La Mettrie. Mais je n'ai à ma disposition ni *l'Homme-machine*, ni la traduction française de « l'Histoire du matérialisme. » Quelque Intermédiairiste aurait-il la complaisance de chercher le passage et de me le faire connaître?

PH. R.

—

Le Chien et le Chat. Fable. — Vers 1765, le chevalier de l'Isle compose cette fable et l'envoie à son cousin le comte de Riocour; elle ne s'est pas retrouvée dans les papiers de famille. Aurait-elle été imprimée dans les Recueils de poésies de l'époque?

H. DE L'ISLE.

—

Lettre de Mme de Forcalquier au roi Louis XV. Parodie de cette lettre (1773). — La parodie est du chevalier de l'Isle; malgré mes recherches je n'ai pu la trouver. Voici deux leçons de la lettre donnée par Mme Du Deffand : « 1° Sire, j'ai vu « madame la comtesse d'Artois; le pre- « mier jour elle m'a plu, le second elle m'a « intéressée : ce qui fait que je la mène « avec plaisir à Votre Majesté. » — 2° « Sire, le premier effet qu'a produit en « moi madame la comtesse d'Artois a été « de me plaire; le second de m'intéresser. « Ces deux motifs réunis font que je la « conduis à Votre Majesté avec joie. » De l'Isle était à Chanteloup, lorsque cette ridicule lettre fut envoyée de Pont-de-Beauvoisin au roi; il fit des couplets sur cette petite lettre qui faisait grand bruit; ils furent chantés chez le duc de Choiseul... et perdus? Auraient-ils été recueillis?

H. DE L'ISLE.

—

Faire une gorge-chaude. — Cette locution proverbiale, qui signifie « plaisanter ou rire en compagnie sur une personne ou sur une chose, » est-elle ancienne? En connaît-on l'origine?

P. SONPIN.

—

Diamant brut incrusté dans du fer. — Où se trouve donc cette métaphore minéralogique, dont le souvenir vague me poursuit depuis quelque temps, sans que je puisse parvenir à le localiser?

PAUL MASSON.

—

Convoi de chemin de fer. — A quelle époque cette expression est-elle tombée en désuétude, pour être remplacée par celle de *train?* Le Dictionnaire National de Bescherelle, dans sa 2e édition, parue en 1853, n'a pas ce dernier terme. J'en ai constaté l'existence en 1855. La substitution doit donc s'être faite assez rapidement. A moins que le dictionnaire ne fût en arrière sur l'usage, ce qui arrive fréquemment.

PH. R.

—

Les Grands Prix de Peinture et de Sculpture. — Pour quelle raison, et depuis quelle époque, le sujet donné pour les Grands Prix de Peinture et de Sculpture, est-il tiré invariablement de l'histoire ancienne, sainte, grecque ou romaine? Cette année, le sujet donné est, je crois, la mort de Démosthène.

Il semble que dans l'histoire de France, il y a des sujets bien dignes d'inspirer les concurrents, au moins aussi bien que ceux de l'histoire ancienne.

Si, depuis que l'on envoie le Premier Grand Prix à Rome, on avait traité un sujet de notre histoire nationale, nous aurions aujourd'hui une galerie historique fort curieuse, et plus intéressante pour nous que cette suite de l'histoire ancienne qui, pour la généralité, n'offre aucun intérêt.

Ele M.

—

Portrait de Kasia. — Je possède un fort joli portrait lithographié, signé *Llanta*, représentant une jeune femme aux traits fins et énergiques, au-dessous duquel est écrit ce nom : *Kasia*, de Varsovie. Cette belle personne qui porte le costume polonais, serait-elle une des héroïnes qui ont fait partie de la révolution de Pologne pendant les années 1830-1831?

PAUL PINSON.

—

Rue d'Enfer. — A Paris, la rue d'Enfer conduisait autrefois à de vastes carrières. Dans le village que j'habite, la rue qui conduit à des carrières très anciennes porte aussi le nom de *rue d'Enfer*.

Existe-t-il donc quelques rapports entre ces deux mots et peut-on me les indiquer?

(Fédry.) A. M.

—

Médaille à déterminer. — Je viens de trouver, sur le territoire d'un village de la Haute-Saône, une sorte de médaille en cuivre, dont voici la description, autant que son état de conservation permet de la faire :

— CONCEDAT LAVREA LINGVAE. Deux personnages debout, portant une épée au côté. Celui de gauche, la tête couverte d'un casque avec panache. Entre eux, à leurs pieds, une cuirasse.

℞. — SPES ALTERA VITÆ. Un buisson de joncs, à moins que ce ne soit une gerbe de blé. A l'exergue : C. K.

Qu'est-ce que cette médaille et de quelle époque est-elle ?

(Fédry.) A. M.

La chaîne d'or de Bayard. — Dugart Bois Saint-Just, au tome II de *Paris, Versailles et les Provinces*, dit que la chaîne du « Chevalier sans peur et sans reproche » avait passé, par héritage, à des descendants collatéraux, pour lesquels elle devait être un trésor des plus précieux. « En 1789, dit-il, le possesseur, follement « enthousiasmé du jeu de Larive, dans « *Gaston et Bayard*, crut rendre hom- « mage à la mémoire de son ancêtre, en « en faisant présent à cet artiste. Larive « la donna peu après à La Fayette. »

C'est le 12 février 1790 que Larive, qui portait habituellement cette chaîne (valant 10,000 fr., dit-on) lorsqu'il jouait le rôle de Bayard, la donna au général La Fayette.

Sait-on ce que cette chaîne est devenue ? Est-elle toujours conservée dans la famille de La Fayette ? A. Nalis.

Conspiration des Matelas. — Que fut cette conspiration, dont parle Dugast Bois Saint-Just, dans *Paris, Versailles et les Provinces*? Au tome I, à propos des espions qui rendaient des services à M. Lenoir, je lis ceci : « Le comte de M*** ren- « dait compte de ce qui se passait dans la « haute littérature et des plans de la secte « philosophique à laquelle il était adjoint. « On soldait, en conséquence, les frais « d'impression de ses ouvrages, dont il « retirait les profits. L***, si connu par la « *Conspiration des Matelas* dans le com- « mencement de la Révolution, passait « pour être espion dans le Conseil, etc. »

A. Nalis.

Fours à poulets. — Un missionnaire jésuite, le P. Sicard, écrivit, de l'Egypte où il se trouvait de 1715 à 1725, des lettres fort intéressantes. Dans l'une d'elles (voir les *Lettres édifiantes*, édition de Lyon, 1819, tome III, p. 427), il donne de longs détails au sujet des fours à faire éclore les poulets et des procédés employés à cet égard. Ces fours sont-ils encore en usage sur les rives du Nil ? En existe-t-il de semblables en d'autres pays ? V. F.

Frère Benoît Mailliard. — Frère Benoît Mailliard, docteur en décrets, était grand prieur de l'Abbaye de Savigny (Lyonnais), lorsqu'il termina son Commentaire latin sur la règle de Saint-Benoît, dont j'ai vu le manuscrit original daté de 1488. Cet ouvrage a-t-il été imprimé ? Que sait-on sur ce religieux ? A-t-il écrit d'autres traités ? A-t-il un lien de parenté avec le fameux prédicateur de Louis XI, Olivier Maillard, dont les sermons, en style macaronique et gaillard, eurent tant de succès et sont encore recherchés à cause de leur singularité ? Anastase Cophose.

La devise de Turenne. — Dans le Père Anselme et autres auteurs, j'ai trouvé les armes de Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de), maréchal de France, né à Sedan, 16 septembre 1611, tué à Saltzbach le 2 juillet 1674. Je n'ai pu trouver sa devise, que je serais très désireux d'avoir. Je ne puis mieux m'adresser qu'aux confrères de l'Intermédiaire.

E[le] M.

Le comte de Chazot. — Connaît-on le lieu et la date de la naissance et de la mort de Jean-Pierre-François comte de Chazot, qui, après avoir servi, en qualité de maréchal de camp, sous les ordres de La Fayette et de Dumouriez, fut dénoncé à la Convention, le 18 octobre 1792, par l'affreux Marat, comme hostile aux volontaires nationaux ?

La Biographie Didot ne dit rien de ce personnage. Francisque Mège.

Antoine Galland, membre de la Commission des sciences et arts d'Egypte. — Je désirerais avoir quelques détails biographiques sur cet Antoine Galland, qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur des Mille et une Nuits. Quérard, dans la *France littéraire*, lui attribue un certain nombre de romans et d'autres ouvrages plus sérieux, entre autres : *Réflexions politiques et philosophiques, ou Coup d'œil impartial sur la révolution de France et sa constitution, etc.*, 1796, *in-8°*. — *Tableau de l'Egypte pendant le séjour de l'armée française en Orient, suivi d'une Notice sur l'économie politique de ce pays.* Paris, Cérioux, 1803-1804, 2 *vol. in-8°*. — *La Bataille d'Austerlitz, ou la Mémorable journée des trois empereurs, à-propos en deux actes, à grand spectacle et en prose.* Lyon, 1806.

Les continuateurs de Quérard (Louandre et Bourquelot) le disent né à Saint-Pardoux-Latour (Auvergne) en 1763, et le donnent comme ayant été, vers l'an VI, le rédacteur d'un journal intitulé : *Le Défenseur des Droits du peuple.*

Il vivait encore en 1830, et publia cette année-là une pièce de vers intitulée : *Aux mânes de Napoléon.* Sed Ego.

Ouvrages perdus d'auteurs illustres. — C'est là, à coup sûr, un but de recherches d'un vif intérêt.

On a dit qu'André Chénier avait laissé trois recueils de poésies, et le plus imparfait des trois nous serait seul parvenu.

(Voir un article de M. Despois « Sur une nouvelle édition d'André Chénier, » dans la *Revue politique et littéraire*, 28 novembre 1874.)

Molière aurait, lui aussi, laissé des pièces entières, perdues par la faute de qui? C'est ce que discute M. Edouard Thierry, dans la préface de l'édition du *Registre* de La Grange. Grimarest, copié par La Martinière, avance que Molière laissa en mourant des fragments de pièces qu'il devait achever, et quelques-unes entières qui n'ont jamais paru. La veuve donna tous ces papiers à La Grange, qui les conserve avec grand soin, mais, après sa mort, sa femme vendit toute la bibliothèque de son mari.

Avouons, d'ailleurs, que tout cela est fort douteux (consulter un article de M. Despois dans la *Revue politique et littéraire*, 18 mars 1876).

N'y aurait-il pas lieu d'étendre ces investigations, et de les diriger vers divers écrivains célèbres? A. D.

—

Ouvrages d'Auguste Blanqui. — Cet implacable révolutionnaire était un peu oublié; il a été remis en pleine lumière par l'élection dont il vient d'être l'objet à Bordeaux où (soit dit en passant) il n'a guère obtenu le suffrage que du *quart* des électeurs. En chiffres ronds, 6,000 voix, sur 24,000 inscrits; 12,000 abstentions! Sa bibliographie n'offrirait-elle pas quelque intérêt? Voici deux indications que je fournis à celui qui voudrait entreprendre ce petit travail.

Blanqui a fourni, sous le pseudonyme de *Suzannel*, des articles au *Candide*, journal de Tridon et du baron de Ponnat (*Figaro*, 16 avril 1879).

M. A. Gagnière, dans son ouvrage de *La Presse pendant la Commune*, signale un écrit publié en 1871, mais qui se compose d'une ou deux pages seulement.

En 1872, Blanqui fit paraître, à la librairie Germer-Baillière, un livre relatif aux origines de l'Univers : *L'éternité par les astres*. (Le *Figaro* a donné, au commencement du mois de mai 1879, quelques détails sur cet écrit auquel personne n'a fait attention).

Ne pas oublier la *Patrie en danger*, journal dirigé par Blanqui pendant les premiers mois du siège. Il faudrait aussi rechercher les journaux auxquels il prit part, depuis février 1848 jusqu'au 15 mai, jour mémorable de cette même année. E. T.

—

Si nous faisions des crêpes? — C'est une légende qui accompagnait un dessin d'André Gill, dans un numéro du journal *l'Eclipse*, de 1866 ou 1867. Je me rappelle qu'à l'époque où ce dessin parut, ni moi ni aucun de ceux que je consultai à cet égard, n'en comprîmes le sens. Quoique ce temps soit déjà lointain et que la *charge* en question dût être toute d'actualité, peut-être un des sphinx de l'*Intermédiaire* pourra-t-il me dévoiler ce mystère rétrospectif. PAUL MASSON.

—

La science graphologique et l'abbé Michon. — M. J. F. l'indique à la fin de sa note (XII, 42) comme maître en graphologie. Il est encore facile aujourd'hui de constater l'origine de cette science ou de cet art, connu depuis de longues années déjà. En 1850, le fondateur de *l'Illustrirte Zeitung*, de Leipzig (*l'Illustration* allemande), M. Adolphe Henze, avait ouvert dans ses colonnes un chapitre spécial, dans lequel on fournissait des renseignements sur le caractère, etc., de ceux qui écrivaient des lettres soumises à l'examen de la rédaction. — Le même auteur a publié, en 1862, un ouvrage sous ce titre : « Die Chirogrammatomanchie over Lehre, « den Charakter, die Neigungen, die « Eigensohaften und fæhigkesten der « Menschen aus der Handschrift zu erken- « nen und zu beurtheilen » (gr. in-8° de XII-326 p., avec 1000 fac-similé). (Leçons pour connaître par l'écriture, le caractère, les inclinations, les qualités et les capacités de l'homme, etc.)

M. Michon a-t-il connu ces publications ou a-t-il fondé lui-même son système de Graphologie? En tout cas, il l'a appliqué aux auteurs français.

(Strasbourg.) F. L. M.

—

Du Pays. — Ce nom, qui figure sur le titre des publications de la maison Hachette, est-il réel ou supposé? P. R.

—

Les Grappillons. — Quel est l'auteur du volume de vers ainsi nommé (Paris, Arnaud et Labat, 1879, in-12), et dont voici un petit extrait gaulois :

Un prélat, bénissant, surprenait dans un coin
Une vieille accroupie, en peine d'un besoin :
« Voici l'oint du Seigneur, levez-vous, » dit la [foule.
Mais le bon évêque leur dit :
« Laissez-la, mes enfants, j'aime mieux voir la [poule
Que l'œuf. » — et la bénit!

P. R.

Réponses.

Style macaronique (IX, 129, 275, 328).

Quando LEO trepassavit, choisire RENARDUM
Pro Presidente decreverunt Animalia quondam.
Hic statura parvus erat, portansque lunettas,
Parebat visu myopus, sed mente rusatus.
Esse tamen Rex non poterat, nec ferre coronam
Defuncti, tam grossa fuit cui têta, Leonis.
Non est Presidenti sceptrum, diadema nec illi :

Sed *regnat*... Satis est : ideo *Respublica vivat!*
« Ergo laissamus, dicebat, stulta criare
« In vanum optatum ut faciant Animalia regem.
« Sum Presidens, absint reges, presidensque [manebo.

Batterias ideo cœpit dressare Renardus,
Ut maneat Presidens saltem per quattuor annos;
Rassemblare boves et oves, caressareque tigros
Atque bonos asinos *Rempublicam* proclamantes:
Major enim numerus asinorum, oviumque, [boumque!
Sed tigri in barba rident, babinasque lechantes,
Degustant jam morcellos, quos bientot habebunt,
Gambettas faciunt grandes moquantque che- [vallos.

Ho muthos deloi hoti : mea fabula monstrat
Quod « valeat plus *unum habes*, quam *plurima* [*habebis.* »

Rieur.

Que les mânes de feu l'illustre « *Libérateur du territoire* » fassent grâce aux allusions malicieuses qui saluèrent, dans le morceau macaronique qui précède, son avènement au pouvoir présidentiel de la troisième R. F.

(Bordeaux.) Ego E. G.

—

La Férule enlevée (IX, 617; XII, 233). — Poëme héroï-comique en quatre chants. Paris, Théophile Berquet, Boiste fils aîné; Bruxelles, Avansart, Gastebois et Ce, 1826, in-32, les titres, 122 p., 1 gravure. Imprimerie et fonderie de J. Pinard. — *La Férule enlevée,* p. 1-48; l'*Enfant prodigue,* poëme, p. 49-57. *Poésies diverses,* etc. L'auteur est resté inconnu.

La Maison-Forte.

—

Le poète Galoubie et le général Joba (X, 199, 251). — Je viens de voir un imprimé intitulé : *Exposé rapide, présenté au Directoire exécutif par le général D. Joba* (7 pages in-4° sans nom d'imprimeur). A la fin de cet exposé est transcrit l'*Etat des services du général Joba,* ainsi qu'il suit :

« Né à Corny près Metz, le 19 nov. 1759.
« Elève de l'école militaire de Metz. Soldat au régiment de ligne Infanterie Vallone, au service de l'impératrice Marie-Thérèse, le 14 août 1775. Démonstrateur d'architecture militaire, à l'académie du régiment de ligne, en 1777. Officier d'ordonnance à demeure près le général prince de Ligne, pendant les campagnes de 1778 et commencement de 1779, contre les Prussiens. A fait la campagne de 1784 contre les Hollandais pour la libre navigation de l'Escaut. A fait la campagne du Banat de Temeswar contre les Turcs, et le siège de Belgrade comme ingénieur capitaine-lieutenant près le feld-maréchal Lascy.
« *Service en France.* Capitaine dans la légion du Nord. Lieutenant-colonel au même corps. Reconnu sur le champ de bataille chef des trois armes de la Légion. Adjudant général chef de brigade. Général de brigade, an I de la République. »

A cet état de services, nous ajouterons : 1° que Joba, alors capitaine de grenadiers dans la Légion du Nord, vint recruter dans le Puy-de-Dôme, au mois d'août 1792, en vertu de pouvoirs spéciaux signés par Lacolombe, aide de camp de La Fayette; que, soit à cause de sa façon d'agir, soit à cause de ses rapports avec l'aide de camp d'un général suspect, on le soupçonna d'être un agent des émigrés, et un arrêté du district de Riom, en date du 19 août 1792, lui interdit toute espèce de démarches. — 2° Qu'il fut nommé chef de la Légion du Nord sur le champ de bataille de Jemmapes. — 3° Qu'étant général en Vendée, il fut dénoncé, le 3 germinal an II, par le comité de surveillance de Riom, comme *émissaire de La Fayette*, et destitué de son commandement, à la suite de cette dénonciation. — 4° Qu'il fut fait prisonnier de guerre, quelques jours après la bataille de Biberach, à la retraite de l'armée de Rhin-et-Moselle, et que c'est en rentrant de cette captivité, où il avait eu à subir de très mauvais traitements, qu'il fit paraître son *Exposé au Directoire.*

Sed Ego.

—

Maubreuil (XI, 710, 762; XII, 270). — On trouve, en effet, des détails sur son procès dans différents recueils de causes célèbres. Son mariage sénile avec une fille Schumacher, très et trop connue dans un certain monde, et dont le nom, lorsqu'elle était déjà mariée à Maubreuil et marquise d'Orvaux, acquit une nouvelle notoriété par le retentissement d'une tentative d'assassinat que commit sur elle (1867) un de ses frères, qui fut par suite condamné à 20 ans de travaux forcés, l'a singulièrement discrédité, même parmi les gens qui croyaient à la sincérité de tout ou partie de ses récits. Les Mémoires justificatifs, qu'il annonçait avec fracas, n'ont point paru, et d'ailleurs manqueraient de toute autorité. Voici un détail curieux et très peu connu, se rattachant à l'histoire de son procès, ou pour mieux dire à celle des ouvrages qui concernent ce procès. Après la condamnation de Schumacher fils, M. Décembre-Alonnier publia, dans un recueil dont il avait la direction, *Les Drames criminels*, le récit de ce procès et y joignit celui de l'*Affaire Maubreuil,* avec ce second titre : « Complot ayant pour but d'assassiner Napoléon Ier et d'enlever le roi de Rome; Pillage des bagages de la reine de Westphalie. » Cette dernière partie, écrite sur des documents suspects

et insuffisants, reproduisait les accusations de Maubreuil contre le comte de S..., sur lequel il avait toujours essayé de rejeter la responsabilité d'une partie des faits qu'on lui reprochait à lui-même, et les authentiquait dans une certaine mesure. La famille de S... s'émut. Elle vit M. Alonnier, lui communiqua des documents importants et le mit en demeure de rectifier son récit. Il le fit loyalement et complètement. « Une deuxième édition, entièrement refondue, augmentée de documents nouveaux et authentiques », remplaça la première dont tous les exemplaires furent retirés avec soin. Ces deux éditions offrent donc cette particularité remarquable, que la seconde est pour ainsi dire la réfutation de la première, et qu'elle répond à une partie des accusations que, sur la foi de Maubreuil, trop intéressé pour mériter beaucoup de confiance, même en ce temps-là, l'éditeur avait tout d'abord portées contre le comte de S... Maubreuil eut beaucoup de rapports en Belgique avec M. Teste, alors réfugié, et qui devait, lui aussi, finir si misérablement sous Louis-Philippe. L.

—

Kellermann (XII, 7, 62, 299). — Si M. P. R. tient à être renseigné d'une façon indubitable sur le duc de Valmy, il n'a qu'à s'adresser à M. Kellermann, actuellement percepteur à Châtel-sur-Moselle (Vosges) et qui est petit ou arrière-petit-fils du maréchal. BELLATOR.

—

Jacques Mathat (XII, 40). — Voici sur ce personnage quelques renseignements recueillis dans son pays, et que nous avons tout lieu de croire exacts.

Jacques Mathat est né en 1809 à Denone, village de la commune d'Effiat, canton d'Aigueperse (Puy-de-Dôme). Il appartenait à une famille de cultivateurs peu aisés. Après avoir fait ses études dans un séminaire, il eut un moment l'idée de se faire prêtre, mais abandonna bientôt ce projet. Il vécut pendant quelque temps en donnant des leçons, puis il entra comme précepteur dans la famille de Bourbon-Busset, où il resta plusieurs années.

C'était, au dire de ses compatriotes, un misanthrope, un hypocondriaque. Il est venu mourir à Aigueperse, le 22 avril 1869, dans un état d'esprit voisin de la démence.

Nous ignorons si son bagage littéraire ne comprend que les *Fils de Clovis*.

SED EGO.

—

Plonger un cerf (XII, 65, 204). — Ma question a eu l'honneur de deux réponses, et j'en remercie beaucoup MM. J. R. et E.-G. P. Le premier me dit : « Un vieux veneur bourguignon... etc. »

Ah ! si au lieu de cette phrase, j'avais pu lire : « Un de nos meilleurs et de nos plus anciens chasseurs, veneur consommé, assez savant dans la science cynégétique pour tenir tête aux plus érudits dans le choix et l'expression des anciens termes de chasse et aussi habile à appuyer une meute... » alors je n'aurais qu'à m'incliner, car ce serait un chasseur selon le cœur des anciens.

En effet, les poètes qui ont le mieux chanté la chasse, ses plaisirs, ses émotions parfois si terribles, veulent que le vrai chasseur puisse traverser un fleuve à la nage, dompter le cheval le plus fougueux; se défendre victorieusement contre toute attaque, avoir surtout bon pied, bon œil. — De plus, il faut encore qu'il soit aussi habile à atteindre de ses flèches le cerf furieux qui fuit dans la plaine au milieu des hardes éperdues, qu'adroit à percer de son épieu le sanglier caché dans les sommières (1) des halliers les plus touffus :

Catus idem per apertum
Furientes agitato grege cervos jaculari, et
Celer arcto latitantem fruticeto excipere aprum.
HOR.

Etre vieux ne fut jamais une qualité. J'en connais et beaucoup qui changeraient volontiers ce privilège contre autre chose ! Saint-Simon, pris en amitié par Louis XIII à cause de la sûreté de ses jugements à la chasse, avait d'autres mérites que celui-là. Puis M. J. R. ajoute que ce digne veneur « n'a jamais entendu... etc. » — Il est peut-être sourd, le pauvre vieux ! — Enfin M. J. R. suppose que le mot serait inconnu dans l'Est.

De ce côté, du moins, nous sommes parfaitement d'accord, puisque j'avoue qu'il est inusité dans notre pays et que j'ai seulement entendu s'en servir quelques officiers de Vendée et de Bretagne. — Un vieux dicton de Lorraine peint bien notre situation respective : « C'est comme si je courais après vous et que vous m'attrapiez. »

A M. E.-G. P. je réponds : En fait d'expressions, les termes de chasse sont des plus baroques et des plus invraisemblables, et je m'étonne que vous ne pardonniez qu'à celles dont la hardiesse peint la pensée. Alors vous n'aurez guère à pardonner dans votre vie. Prenez à l'improviste un chasseur expérimenté et demandez-lui, à brûle-pourpoint, ce que signifie la première venue des expressions suivantes : Andoullier. Armure. Brâmer. Brehaigue. Chapelet. Cimier. Daguet, Daintier. Déshabillé. Fraise. Frayoir. Fu-

(1) Terme de chasse en Lorraine, pour indiquer les endroits dont l'altitude est la plus considérable en forêt.

sée. Gagnage. Haire. Harde. Hardouée. Lever le pied droit. Massacre. Maire. Se méjuger. Merrain. Maquette. Nappe. Ourvari. Pierrure. Pince. Portée. Régali. Servir. Troche. Venaison. Viander... (Et je ne choisis pas là les plus bizarres, je ne prends que celles qui viennent au bout de ma plume), il y a gros à parier que le « vieux » chasseur ne saura pas si vous lui parlez hébreu ou bas-breton.

Ce qui ressort de tout ceci, c'est que nous sommes d'accord sur la valeur du célèbre romancier Eugène Sue, et que le mot cité ne vous déplaît que parce qu'il n'est pas assez expressif et ne dépeint pas la chose qu'il veut offrir à l'esprit. — Mais il y a réellement très peu de mots clairement expressifs dans le langage humain, et celui-ci n'est qu'une abréviation. — Ne faut-il pas conclure que la question n'est pas encore tranchée? Cherchons un autre Alexandre. E. P. DE N.

—

Almanach des Muses. Poésies du chevalier de Lille (XII, 74, 237). — « Un liseur dit (col. 237) » que ces poésies ont été réimprimées à l'imprimerie du prince Ch. de Ligne en 1783. La date est-elle bien exacte? A-t-on vu le volume? Le bibliophile belge donne dans son tome Ier, page 119, la liste des ouvrages imprimés dans cette imprimerie, il s'y trouve les suivants: *Poésies du chevalier de Lisle* (celui dont la Correspondance a été publiée dans les « Tableaux de genre et d'histoire », Paris, 1828). De l'imprimerie particulière du prince Charles de Ligne, 1782, petit volume, format Cazin (très rare: on dit qu'il n'en existe que deux exemplaires). — *Recueil de poésies par le chevalier de* *** (de Lille). De l'imprimerie du P. Charles de... 1781, in-folio, 24 p. (Bruxelles). L'édition de 1783 n'est pas indiquée.

(Strasbourg.) F. L. M.

—

Inventaire d'un curé de Vaise (XII, 94, 123, 147, 205, 238). — *Unam cassiam.* En Comté, du moins dans une partie de cette province, une casse est une poêle à frire.

Quant à *unam grapam*, une grappe, on appelle ainsi dans le même pays une sorte d'instrument en bois, fait comme une petite herse, qu'on manœuvre à la main et qui sert aux vendangeurs pour égrapper des raisins.

(Vesoul.) A. M.

—

Pantalons (XII, 98, 175, 207). — Eh bien! non, nous n'y étions pas. Tous nous faisions erreur. Le pantalon adopté par les femmes, loin de les protéger, me paraît être un encouragement aux entreprises même les plus risquées, — d'après un jugement du tribunal correctionnel d'Orléans, puisqu'il exonère du délit d'outrage à la pudeur les hommes qui se permettent de lever la robe des dames, pourvu toutefois qu'ils s'arrêtent à temps, c'est-à-dire devant le madapolam ou le linon, qui, sous forme de pantalon, cache plus ou moins hermétiquement ce que les sauvages recouvrent d'un pagne. — Oyez le récit de ce piquant procès, reproduit par le *Figaro*, et où apparaît au même plan la figure d'un pharmacien et... l'autre figure d'une institutrice. Il ne s'agit pas de tentative amoureuse, mais de la correction que les « bons Pères » infligeaient autrefois à leurs élèves (ils se contentent aujourd'hui, d'après un exemple récent, de leur arracher les cheveux). La scène se passe à Olivet, petit village où le Loiret prend sa source et qui produit bien moins de fromages qu'il ne s'en vend sous son nom, malgré leur réputation... quelque peu usurpée. Cette commune possède un pharmacien qui, dans l'intérêt de l'instruction des jeunes filles du pays, avait consacré au logement de l'institutrice une partie de la maison qu'il occupait. Assez longtemps la concorde régna entre les voisins; mais, sous un prétexte futile, un refroidissement survint et augmenta de jour en jour, en sorte que, des propos aigres et des petites taquineries, on passa aux menaces, aux injures, à la guerre ouverte. L'accord qu'avaient créé les bonnes relations et les services réciproques, la communauté d'habitation le détruisit. L'apothicaire était quotidiennement en butte, de la part de sa locataire, à d'aimables plaisanteries, dans lesquelles il était question de cet instrument d'usage intime, dont Regnier de Graaf célébra les avantages, dans son traité *De Clysteribus*, et dont s'égayait Molière dans son *Pourceaugnac* et son *Malade imaginaire*. La raillerie en vint à ce point que le disciple de M. Purgon éprouva un mouvement de fureur aveugle, et, saisissant l'institutrice, renouvela la fameuse scène du lavoir, si minutieusement détaillée dans l'*Assommoir* par M. E. Zola. Mais pendant qu'acharné sur son ennemie, il relevait de la main gauche les obstacles, et, de la droite, frappait à coups redoublés; les voisins accoururent au bruit, et l'on alla querir à la hâte le brigadier de gendarmerie. De là procès-verbal, enquête, et finalement citation devant le tribunal correctionnel. Et maintenant n'oublions pas un bien joli détail, tout en avouant que l'irascible Fleurant a été plus « Veinard » (c'est son nom!) qu'il ne le méritait. Le fait d'avoir frappé publiquement un ennemi au visage constitue le simple délit de voies de fait; mais l'acte d'être allé chercher sa vengeance dans des profondeurs plus cachées, plus intimes, et sur un champ de bataille plus étendu,

constitue le délit fort grave d' « outrage aux mœurs. » Or, admirez cette circonstance merveilleuse : la main irritée du pharmacien d'Olivet avait rencontré un de ces vêtements que la pudeur anglaise empêcherait de nommer. Bref, l'institutrice portait un pantalon ; ce qui fait que devant ce rempart de toile fine, tuyauté du bas, bien serré à la taille et hermétiquement clos de partout, les yeux indiscrets de l'assistance en furent absolument pour leurs frais. C'est à ce vêtement providentiel que le prévenu a dû de n'être condamné qu'à deux cents francs d'amende, pour « voies de fait », et d'en être quitte à si bon marché. — Ce qui n'empêche que les Orléanais en rient encore. A. D.

—

Barbe châtaine (XII, 130, 182, 208). — Encore un exemple — et qui devient une autorité presque académique. — Joséphin Soulary a dit, dans un de ses plus beaux sonnets, *Rêves ambitieux :*

Sous mon toit un doux lit, — hamac, natte, ou [berceau, —
Retiendrait une enfant blonde, brune ou *châ-* [*taine...*

Je raconterai ailleurs, au sujet de ce charmant sonnet, une petite histoire assez curieuse et bonne à connaître. M.

—

Marque de Bibles au Pélican (XII, 229). — Il existe une marque d'imprimerie belgique du seizième siècle. Dans un cartouche orné et accosté de deux anges (du sexe féminin accentué) : le pélican nourrissant ses petits, avec cette devise : *Pelicanus alit sanguine verus.* C'est la marque de Guillaume van Parys, impr. à Anvers, 1575. Elle est reproduite dans le Bibliophile belge, tome X (1848), page 301.
(Strasbourg.) F.-L. M.

—

Madame Leprince de Beaumont (XII, 230, 306). — J'ajoute, aux détails fournis par M. E.-G. P., que Mme de Beaumont se remaria, à Londres, avec un M. Thomas Pichon, originaire de Vire en Normandie. (Voir la *Biographie Normande* de Théodore Lebreton, et le *Manuel du Bibliographe Normand* de Frère). M. Guilbert, de Rouen, avait publié sur elle une notice biographique spéciale, probablement dans les *Mémoires* de l'Académie de cette ville.
L. D. L. S.

— La réponse que M. E.-G. P. a bien voulu me faire en nécessite une autre de ma part ; car je suis plus que personne à même de rectifier les nombreuses erreurs dans lesquelles certaines biographies ont fait tomber notre aimable collaborateur.

Il est certain que la même Mme Leprince de Beaumont qui a écrit le *Magasin des Enfants* tenait un pensionnat à Paris, rue Royale, vu qu'une de mes arrière-cousines, Mlle de Recq, y a été élevée par elle jusqu'en 1780. — Quand Mme Leprince de Beaumont quitta l'enseignement, elle vint se retirer en Lorraine, au château d'Ubexy, qui appartenait alors à mon trisaïeul, oncle de Mlle de Recq. (Ce château est converti aujourd'hui en un couvent de Trappistines.) Une fois à Ubexy, ne voulant pas être à la charge de son ancienne élève, qui d'ailleurs allait passer les hivers à Nancy, elle chercha à acquérir une propriété dans le voisinage et jeta les yeux sur une campagne située à un kilomètre de Charmes, à la jonction de la route d'Ubexy et de celle de Mirecourt, par Florémont. Cette petite terre, bien connue dans le pays sous le nom de *Château-Grignon*, appartenait alors à la famille d'Herbel (dont est issu le peintre de ce nom qu'ont rendu célèbre ses tableaux sur les batailles de Bude et de Mohacz, quatorzième et dernière croisade). C'est en revenant de visiter cette propriété que, surprise par un violent orage et n'ayant pas été rencontrée par la voiture que, du château d'Ubexy, l'on avait envoyée au-devant d'elle, elle fut prise par la fièvre qui l'emporta au bout de peu de jours.

Du reste, les deux actes que je vais transcrire ici donneront les dates exactes que M. E.-G. P. n'a pas fait connaître. Je possède la copie de l'acte de décès et l'épitaphe est inscrite sur un des côtés d'une pyramide quadrangulaire qui appartient à ma famille et que nous avons fait élever en 1838 dans le cimetière d'Ubexy.

Extrait du registre des actes de décès de la commune d'Ubexy : « Marie-Mag-
« deleine-Anne Stanislas Vaimboult, ori-
« ginaire de Rouen, épouse du sieur
« Marie-François Leprince, demeurant à
« Paris, *rue du faubourg St-Honoré*, pa-
« roisse de la Magdeleine de la Ville-
« l'Evesque, est décédée à trois heures du
« matin au château d'Ubexy, annexe de
« Brantigny, 8 *septembre* 1784, *âgée de*
« 52 *ans*, munie des sacrements de la
« sainte Eglise. Son corps a été inhumé
« avec les cérémonies ordinaires dans le
« cimetière de cette paroisse le même jour
« à 6 heures du soir, à cause du danger
« qu'il y avait que la maladie dont elle
« était attaquée et dont elle est morte ne
« se communiquât par les exhalaisons que
« son corps pouvait répandre, comme il a
« été reconnu et certifié par MM. Cous-
« sien (?), docteur en médecine à Mire-
« court, et Malgaigne, chirurgien juré au
« bailliage de Charmes ; en présence de
« Laurent Noël, receveur de la terre
« d'Ubexy, et de Nicolas Marchal, jardi-
« nier du même lieu, tous deux témoins.
« Signé : d'HENNEZEL,
« *curé de Brantigny.* »

Je ferai remarquer que l'adresse donnée

dans cet acte est inexacte, car je possède une lettre adressée à Mlle de Recq, chez Mme Leprince de Beaumont, *rue Royale, porte St-Honoré*.

Voici maintenant l'épitaphe, telle qu'elle m'a été donnée, le 1er mars dernier, par M. le curé d'Ubexy, à qui j'avais demandé copie des inscriptions de notre pyramide : « Dans ce cimetière repose aussi Mme Le- « prince de Beaumont, née Vaimboult, « célèbre maîtresse de pensionnat de Paris, « auteur du *Magasin des Enfants* et d'au- « tres ouvrages d'éducation. Laquelle étant « venue en Lorraine pour y finir ses jours « auprès de Mlle de Recq, la plus chérie de « ses élèves, mourut au château d'Ubexy, « à l'âge de 52 ans, le 8 septembre 1784. « Priez pour elle! »

M. E.-G. P. cette fois sera bien renseigné, mais je ne le suis pas, moi, et je demande encore s'il ne serait pas possible de retrouver la maison où Mme Leprince de Beaumont tenait son pensionnat à Paris vers 1775? BELLATOR.

N. B. Les renseignements qui précèdent les deux actes que j'ai copiés m'ont été donnés par mon grand-père qui vit encore, à qui Mlle de Recq a servi de mère, et qui a passé une partie de son enfance tant à Ubexy qu'à Brantigny. — J'ajoute encore que, quant à avoir fait quelques éducations en Lorraine ou y avoir donné des leçons, c'est absolument inexact. B.

—

Drôlesse et Princesse (XII, 131, 183, 210, 239, 272). — Dialogue entre deux actrices, échangeant des... qualifications, sous ce titre : « Causerie intime et artistique », et avec la légende :

Comment que ça va, princesse?
— Pas mal, et vous, drôlesse?

Au bas d'une lithographie de Gavarni, dans le *Musée pour rire*, 1839, in-4°, tome II. L.

—

A qui le serpent? (XII, 131, 209, 241, 272, 303.) — Et les deux derniers vers de Tartufe :

Et par un doux hymen couronner en Valère
La flamme d'un amant généreux et sincère.

Couronner une flamme est joli. Mais le *Naturalisme* de M. Zola n'est pas en reste. Dans ce manifeste, d'une vanité si profondément naïve et comique : *La République et la Littérature*, on peut lire, page 14 : « Crânes singuliers, qui veulent tailler l'avenir dans le passé! » — Se croire un réformateur, et écrire comme écrirait *Mes-Bottes*, permettre à des « crânes singuliers » de tailler n'importe quoi, c'est dépasser un peu les bornes de la « science expérimentale basée sur l'observation. » De tout temps et dans toutes les écoles on a fait de ces cacophonies d'images. Si l'on veut en dresser une ample collection, il faut avoir le courage de lire les discours de nos orateurs dits parlementaires. SYLVIUS.

—

Un dessin de E. Bérat (XII, 163, 217, 243, 274, 305). — M. Alf. D. veut bien reconnaître que mes indications sur Eustache Bérat sont en général exactes. Je l'en remercie. Il croit seulement que son ancien maître de dessin, que je supposais mort, est encore vivant. Tant mieux mille fois, et puisse-t-il vivre longtemps encore! J'avais, paraît-il, accepté trop facilement des renseignements assez vagues, j'en conviens, mais auxquels la date de la naissance de notre artiste (4 novembre 1792) ne prêtait que trop de vraisemblance.

L. D. L. S.

—

Noms des départements en vers (XII, 196, 251, 277). — Le titre de la *France travestie*, qui avait été donné exactement à la col. 252, a été quelque peu estropié à la col. 277. L'auteur est ainsi indiqué : A-ED-AZAM-ED (Mazade), et non pas : AD-AZAM-AD. L'ouvrage est vraiment très drôle.

Un certain M. Delestang, qui fut sous-préfet de Mortagne (Orne) sous le premier empire, et qui a laissé de nombreux volumes imprimés ou manuscrits, avait eu l'idée de mettre en vers : « 1° les noms des 103 départements de la République »; 2° « les noms des cantons du département de l'Orne. » La première pièce contient 22 vers, la seconde 10. Pas une épithète, pas un mot autre que les noms géographiques n'émaille cette sèche nomenclature. Il s'est seulement permis de dire : « Pyrén' » pour « Pyrénées », et d'élider parfois le second e final du mot ou de le fermer. Voici comme échantillon les deux premiers vers de la première pièce :

Aube, Allier, Mont-Terrible, Haute-Saône, Roer,
Lot-et-Garonne, Manche, Haute-Vienne, Cher.

Et les deux derniers de la seconde :

Mortrée, Courtomer, Briouze, la Baroche,
Mauves, La Coudre, Essay, Nonant. Céton, [Bazoche.

Elles figurent dans un rarissime petit volume : *Almanach d'Alençon*... (An VIII de la République, Alençon, Malassis le Jeune, s. d., in-32).

Enchanté sans doute de son œuvre, l'auteur se mit en frais de nouveau et donna, dans son « Essai sur la chorographie de la sous-préfecture de Mortagne », publié l'année suivante (Mortagne, Marre, in-8), les noms des 20 cantons de l'arrondissement, *rangés* en 5 alexandrins.

L. D. L. S.

—

Talma (XII, 199). — Pas plus à Talma qu'à d'autres acteurs, la Légion d'honneur n'a été donnée. On n'a qu'à lire, à ce sujet, un livre de l'époque du grand tragédien : *De la décoration et des Comédiens*, pour être parfaitement édifié à cet égard.
(Bruxelles.) F. F.

—

Couleur rouge (XII, 227, 283). — Le collabo R. de Starn, en accusant Peph d'erreur, me paraît se tromper lui-même, quand il prétend que le rouge n'était pas une couleur honorable en blason. S'il avait consulté l'Encyclopédie, chose toute naturelle quand il s'agit d'une science aujourd'hui tombée en désuétude et qui ne l'était pas alors, voici ce qu'il y aurait lu, à l'article *Gueule* (page 999 du tome VII): « Cette couleur passe pour un symbole de charité, de bravoure, de hardiesse, de générosité; elle représente la couleur du sang, le cinnabre et la vraie écarlate: c'est la *première* des couleurs que l'on emploie dans les armoiries, et elle marque une si grande distinction, que les anciennes lois défendaient à tout le monde de la porter dans les armoiries, à moins qu'on ne fût *prince* ou qu'on n'en eût la permission du souverain. »

Le « Gueule » dans les armoiries des bourgeois anoblis ne date guère que de Louis XV, dont la devise était, comme on sait : « Après moi le déluge. » Sous Louis XIV on était bien plus strict. Molière n'a, dans ses armes, que du sinople (vert), couleur peu estimée. On a toujours vu, et l'on voit encore, qu'il n'y a tel que les parvenus pour outrer toute chose.

Maintenant le Dict. de Trévoux prétend que le rouge, qui était la couleur des empereurs romains, a toujours, à cause de cela, passé pour la teinte noble et honorable; et je crois que cette ancienneté est la véritable réponse à faire au collabo Peph, en même temps qu'elle rectifie M. R. de Starn, qui confond, je crois, les empereurs romains avec les empereurs modernes, quand il avance que leur manteau écarlate n'est pas un emblème d'ancienne date. Doct. By.

—

Noms historiques. Un livre à faire (XII, 229). — Puisque le collabo Bellator trouve l'idée bonne, je lui demande de vouloir bien nous indiquer les descendants actuels de la famille du poète Regnard.

Ensuite, si notre excellent directeur y consent, je remettrai, tous les mois, une notice de cinq ou six lignes à insérer dans nos Trouvailles et Curiosités. Si quelques autres Intermédiairistes se joignent à nous, le livre se trouvera fait en deux ou trois ans. Brieux.

— Très volontiers, trop aimable collaborateur. *Fiat lux! Fiat liber, omnium consensu, concursu, et applausu!*
C. de R.

— Je serais curieux de connaître quels sont les représentants actuels de la famille de Christophe Colomb.
Paul Masson.

—

Le « Régnier » de la collection Poulet-Malassis (XII, 231). — On rencontre dans le commerce quelques exemplaires sur papier vergé de Hollande. Voyez : p. 76 et n° 640 du Catalogue de livres... composant une partie de la bibliothèque de feu M. A. Aubry (Paris, J. Martin), 1879, in-8°. Les n°s 608-655 sont entièrement consacrés à Mathurin Régnier.
La Maison Forte.

—

Les Théophilanthropes et Valentin Haüy (XII, 232). — On trouvera une statue et plusieurs portraits de Valentin Haüy à l'Institution des Jeunes Aveugles. Les portraits sont authentiques et méritent confiance. V. Haüy a été théophilanthrope, cela n'est pas douteux ; mais La Réveillère me paraît excessif lorsqu'il lui attribue la paternité de la secte. Verceil.

—

Prix exorbitant des estampes (XII, 233). — Les causes du prix exorbitant des estampes, portraits, etc., sont multiples. La première de toutes est celle que l'on rencontre également pour les livres; c'est la concurrence que font aux amateurs les bibliothèques publiques. Ensuite, et c'est l'une de celles auxquelles on doit le plus prendre garde, c'est l'immense quantité d'estampes partant pour l'Amérique. Les grandes collections particulières deviennent de plus en plus rares; plusieurs même ont été vendues dans ces derniers temps, et nous savons pertinemment que les principaux lots sont enlevés par les Anglais et les Américains. — La fondation d'un journal destiné aux iconophiles serait peut-être chose excellente, mais cela suffirait-il ?
(Bruxelles.) F. F.

—

Un ex-libris gothico-auvergnat (XII, 256, 286, 307). — Je ne demande pas mieux que d'admettre l'explication du docteur By, sur la date des incunables; en effet, au lieu de n'en posséder que deux, comme je le croyais, savoir: un *Justin* de 1476 et un *Térence* de 1496, j'en aurais un certain nombre, et particulièrement un curieux *De arte amandi*, de 1507, un *Juvénal* de 1511, ayant appartenu au bibliophile Caron, qui, après avoir publié des facéties de *haulte graisse*, a fini par se suicider. Cet exemplaire porte son ex-libris:

M'acheter pour me lire,
Car on (Caron) s'instruit ainsi.

Ces deux ouvrages sont imprimés en lettres gothiques, tandis que le Justin est en lettres romaines, et le Térence offre de rares lettres gothiques, mais est généralement en lettres romaines. Il me reste encore un doute, et j'hésite, malgré l'autorité du docteur By, à regarder comme un incunable un *Valère Maxime* d'Alde Manuce, de 1514, imprimé en caractères italiques. Du moins la raison tirée de ce qu'en 1536 on a cessé d'imprimer en caractères gothiques ne me semble pas suffisante pour établir cette date. E.-G. P.

Une épigramme sur Madame de Genlis (XII, 257, 308). — Cette épigramme est si connue, que je la croyais déjà insérée dans notre recueil, mais je ne l'y ai pas retrouvée; la voici :

Comme tout renchérit! disait un amateur;
Les œuvres de Genlis à six francs le volume!
Mais alors que son poil valait mieux que sa [plume,
Pour un écu j'avais l'auteur.

Pour être exact, je dois ajouter que les Mémoires Secrets taxent les faveurs à 12 francs, au lieu d'un écu.

Ce n'est pas, du reste, la seule épigramme contre la gouvernante, devenue gouverneur, des enfants du duc de Chartres, où l'on fait bon marché de sa vertu. En voici deux autres :

I. Aujourd'hui prude, hier galante,
Tour à tour folle et docteur,
Genlis, douce gouvernante,
Deviendra dur gouverneur,
Et toujours femme charmante,
Saura remplir son destin.
On peut devenir pédante,
Sans cesser d'être catin.

II. En physique je suis du genre féminin,
Dans le moral je suis du masculin;
Mon existence hermaphrodite
Exerce maint esprit malin;
Mais la satire et son venin
Ne sauraient ternir mon mérite.
Je possède tous les talents,
Sans excepter celui de plaire :
Voyez les fastes de Cythère
Et la liste de mes amants;
Et je pardonne aux mécontents
Qui seraient d'un avis contraire.
Je sais assez passablement
L'orthographe, l'arithmétique;
Je déchiffre un peu la musique
Et *la Harpe* (1) est mon instrument.
A tous les jeux je suis savante,
Au trictrac, au trente et quarante,
Aux échecs, comme au biribi,
Au vingt et un, au reversi;
Et par les leçons que je donne
Aux enfants sur le quinola.
J'espère bien qu'un jour viendra
Qu'ils sauront le mettre à la bonne.
C'est le plaisir et le devoir
Qui font l'emploi de ma journée;
Le matin ma tête est sensée,
Elle devient folle le soir;
Je suis Monsieur dans le lycée
Et Madame dans le boudoir.

A. D.

(1) Cet écrivain était son teinturier. (Voir XII, 337.)

—Voyez encore : Précis historique de la vie de M. de Bonnard, par M. Garat, à Paris, de l'imprimerie de Monsieur (1787, in-18, 139 p.). —A la p. 114, on lit un vers d'une grande méchanceté; « c'est un chef-d'œuvre de précision, ce petit vers charmant, dit l'auteur. » LA MAISON FORTE.

— Les souvenirs qui l'avaient attribuée La Harpe, et que j'ai de nouveau consultés, sont moins précis que je ne le croyais. J'ai dit, et cela est exact, que La Harpe, après avoir loué excessivement Mme de Genlis, l'avait critiquée outre mesure; mais, dans cette correspondance que j'ai citée, il cherche à se poser en critique impartial et même généreux. Je me borne à deux exemples : 1° Lettre 190 (4e volume, p. 63) il se plaint de ce que, pour décerner le *prix d'utilité*, l'Académie française ait préféré les *Conversations d'Emilie* de Mme d'Epinay au *Théâtre d'éducation* de Mme de Genlis. Il ajoute que celle-ci a sans raison attaqué les philosophes à tort et à travers, et il dit : « Je suis peut-être « celui qu'elle a le plus maltraité, et je ne « sais pourquoi. Tant pis pour elle ; mais « ses torts ne font rien à ses ouvrages, et « son *Théâtre d'éducation* devait avoir « la palme ». — 2° Lettre 249e (tome V, p. 157-158). Après avoir parlé avec dégoût d'une parodie du *Songe d'Athalie*, de Champcenetz, il dit : « Cette parodie, insi- « pide et grossière, est en partie contre « Mme de Sillery (Genlis)... Mme de Sillery « a eu des torts sans doute, *mais ce n'est* « *pas une raison pour l'insulter grossière-* « *ment* ».—Je sais que, dans sa Correspondance, La Harpe ne pouvait guère parler autrement et devait chercher à cacher les rancunes ; mais il faudrait des preuves positives pour aller contre le texte de ces deux lettres. Je réserve donc absolument la question. Dans les œuvres de Rivarol, je trouve le Songe d'Athalie ; La Harpe se serait donc trompé en l'attribuant à Champcenetz. Cependant, une épigramme de Rulhière en avait fait justice, en nommant Champcenetz :

Etre haï, mais sans se faire craindre,
Etre puni, mais sans se faire plaindre,
Est un fort sot calcul. *Champcenetz* s'est mépris,
En recherchant la haine, il trouve le mépris. Etc.

Peut-être Champcenetz, qui s'attribuait volontiers les vers des auteurs en renom, et que Rivarol avait plaisamment surnommé : « *Mon clair de lune* », avait-il voulu se faire passer pour l'auteur du *Songe d'Athalie?* En tout cas, cette parodie est bien médiocre et il avait rendu service à Rivarol en s'en chargeant. E.-G. P.

Prendre ses jambes à son cou (XII, 260, 310). — Cette question, ainsi que celle de *bête comme un pot*, a été traitée dans le *Journal littéraire*, en 1866, et le numéro 37 contient l'insertion de deux lettres en réponse à la demande posée dans le numéro précédent de ce journal. J'extrais ce qui suit de la première :

« Il me semble bien puéril de chercher l'origine de l'expression « Bête comme un pot ». D'abord, j'ai toujours entendu dire *sourd* (et non pas *bête*) comme un pot. On dit bien aussi de quelqu'un qu'il est « bête comme ses pieds », ou encore « bête comme chou », — autant de métaphores insaisissables, de purs non-sens. Cela compte dans les innombrables débauches du langage familier et défie tout examen. J'en dirai autant de cette facétie : « Prendre ses jambes à son cou », pour « aller plus vite ». Ce n'est qu'une antiphrase plaisante : Courez, et pour courir, n'oubliez pas vos jambes, prenez-les à votre cou ! On voit très bien comment est née la plaisanterie. »

Voici un extrait de la deuxième lettre de M. René Ladvocat :

« Avez-vous quelquefois regardé courir, mais de toute vitesse, un petit homme que la peur aiguillonne? Ce tronc penché en avant, presque parallèle au sol, le cou tendu, il fait avec ses jambes un angle tellement ouvert qu'elles sont presque le prolongement l'une de l'autre. Regardez-le pendant qu'il vient vers nous ; dépêchez-vous, car la terrible peur qu'il a lui a mis des ailes aux pieds et il ne va pas tarder à être loin. Le tronc, par son attitude penchée, ne nous apparaît guère que comme un point ; le voit-on même? On pourrait en douter ; mais ce qui saute aux yeux, tout d'abord, c'est cette tête effarée sur deux jambes qui exécutent un si rapide mouvement de va-et-vient. Dites donc maintenant que mon petit homme n'a pas pris ses jambes à son cou ? »

Francisque Sarcey exprime ainsi son opinion sur cette 2me lettre : « Je crois que M. René Ladvocat est dans le vrai quand il rend compte de l'expression : Prendre ses jambes à son cou. »

On pourrait plus mal faire que de se ranger à cet avis. ED. LEROUX.

—

Rossignols (XII, 260, 311). — Dans un conte attribué à La Fontaine, à Vergier et à plusieurs autres, et intitulé : *Le Rossignol*, dont le prototype se trouve notamment dans Boccace, certains détails, qu'il serait trop long et d'ailleurs difficile de donner, à raison de leur crudité, pourraient expliquer le nom de *rossignols* donnés aux outils des crocheteurs de portes.

E.-G. P.

—

Une devise de l'Académie française (XII, 261, 312). — Le chef de cette famille de graveurs est Joseph Roest, dit Rœttiers, natif d'Anvers et qui, graveur et tailleur général des monnaies et médailles du roi, fut naturalisé Français en juillet 1674 : il mourut aux galeries du Louvre, le 11 septembre 1703. Comme, de ses deux mariages avec Elisabeth Niles et Hélène Stonnes ou Stone House, il ne laissa pas moins de dix enfants, dont plusieurs cultivèrent l'art de la gravure ainsi que leurs descendants, il est assez difficile d'attribuer avec certitude la part de chacun dans leurs travaux pendant le XVIIIme siècle. L'auteur de la figure allégorique symbolisant l'Académie française me paraît être Charles Norbert Rœttiers (1720-1772), fils de Joseph-Charles R. et de Catherine Hérault, et petit-fils de Joseph ; il était académicien et graveur des monnaies de France. En 1771, il avait exposé la médaille de la réunion de la Corse à la France et les critiques du temps en font un grand éloge. — Jacques Rœttiers, son cousin germain (1707-1784), orfèvre et graveur, fut aussi de l'Académie et prit part à différentes expositions. — Un autre Rœttiers, ne sais quel, fut poète et je connais de lui ce madrigal, joli, quoique (ou parce que) un peu gaulois :

De vos yeux, Idamé, le succès est rapide;
Mais vous avez d'amants un essaim trop nombreux :
L'amour est un enfant que la foule intimide,
Il lui faut des témoins, mais il n'en faut que deux.

Consulter, sur les Rœttiers, Jal et les Mémoires secrets. A. D.

—

La lèpre est-elle contagieuse ? (XII, 262, 312.) — A Damas, près du cimetière qui longe la partie orientale des murailles, il existe une léproserie. Celle-ci était occupée par onze lépreux, lorsque je la visitai. J'ai vu là de beaux spécimens de lèpre du moyen âge : face rongée, voile du palais enlevé, nez démoli, plaies purulentes, doigts tombés, etc. etc. Pendant trois semaines, j'ai, chaque jour, été examiner les malades ; je les ai déshabillés, maniés, palpés ; je n'ai jamais pris d'autre précaution que de me laver les mains, et je ne suis pas encore lépreux. La lèpre paraît avoir cessé, à l'état épidémique, lorsque l'on a découvert l'*acarus* de la gale. Bien souvent on a confondu *le lupus* (la dartre rongeante) avec la lèpre. Celle-ci est très-rare en Europe. J'en ai vu cependant des cas intéressants dans les Calabres, à Catanzaro et à Maïda. V. D'AOSTE.

—

Bobèche (XII, 264, 314). — Jean-Antoine-Anne Mandelart, né à Paris le 25 février 1791, et Auguste Guérin, né à Orléans le 6 août de la même année,

furent surnommés *Bobèche* et *Galimafré* par Renusson, leur interlocuteur, celui qui gravement leur donnait la réplique. Au boulevard du Temple, où se groupaient les petits spectacles et devant la porte du théâtre de La Malaga, dirigé par Dromal, ils attirèrent et amusèrent le peuple de leurs charges et de leurs lazzis, jusqu'au commencement de l'année 1821. Jal, qui leur consacre une assez longue notice dans son Dictionnaire, dit que Mandelart se rendit ensuite à Bordeaux, mais il ignore ce qu'il est devenu. Il pouvait fort bien, du reste, se trouver à Toulouse en 1837, puisqu'à cette époque il n'avait que 46 ans. Quant à Guérin, il vivait encore en 1854, et c'est sur ses propres renseignements que Jal a composé son article, auquel le questionneur est renvoyé, l'ouvrage devant se trouver entre les mains de tout curieux. A. D.

— Voir Les rues du Vieux Paris, par Victor Fournel (Firmin Didot, page 484). Il faisait aussi les tournées en province, avec sa troupe, toujours comme des artistes célèbres, et la Petite chronique de Paris, de l'année 1816, qui lui fait, dans ses spirituels cancans, une place proportionnée à son importance, annonce ses rentrées comme celle des acteurs en vogue (Petite chronique de Paris, 28 octobre 1816. Une fois il ne revint pas; ses amis et ses admirateurs, inquiets, apprirent, en s'informant, que, mordu au cœur par l'ambition directoriale, il s'était placé à la tête d'un petit spectacle de Rouen, d'autres disent de Bordeaux. Bobèche était devenu fonctionnaire! depuis cette abdication coupable, les Parisiens n'entendirent plus parler de lui. Il paraît que Bobèche essaya de jouer la vraie comédie à Bordeaux, qu'il y fut détestable, et que, de chute en chute, il en arriva à se traîner dans les carrefours et les cafés, en râclant d'un méchant violon de quatre sous. (Brazier, Chronique des Petits Théâtres, pages 305, 507. — J. Janin, Hist. de la littér. dramatique, II, 245.— Jal, Dict.)

Il n'est pas question de la mésaventure de Douai, il ne reparut plus à Paris. L'époque semble être le mois d'oct. 1816. A. T.

—

Mémoires de M. d'Artagnan (XII, 265). — M. E. d'Auriac a publié, en 1854, *D'Artagnan le Mousquetaire*, ouvrage dans lequel il a cherché à élucider les faits historiques. D'Artagnan était issu d'une famille noble de Béarn et s'appelait Charles de Batz d'Artagnan. Il mourut sur le champ de bataille, la gorge traversée d'une balle, et ses mousquetaires allèrent le chercher sous le feu de l'ennemi. Pelisson dit que « ceux qui revinrent de ce combat avaient tous leurs épées sanglantes jusques aux gardes et faussées des coups qu'ils avaient portés. » — Sa mort fut ainsi célébrée :

Le Roy ressent cette infortune
Dans une douleur peu commune,
Et toute l'armée en deuil
Ne peut supporter cette atteinte
Qu'en s'écriant dans sa complainte :
D'Artagnan et la gloire ont le même cercueil!

M. R. M. trouvera, dans le Supplément du Dictionnaire de la Conversation, un article auquel j'ai emprunté ce qui précède. A. Nalis.

—

Une fable de La Fontaine retrouvée en Orient (XII, 289). — Aux indications données à propos de cette fable par M. Moland, j'ajouterai qu'on la lit aussi dans un curieux livre publié par la Société de l'Histoire de France, à la page 206 des Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon ». Cette fable a été aussi racontée par le mordant Alfonso Martinez de Toledo, archipêtre de Talavera, dans un ouvrage fort rare, connu généralement sous le titre de *Corbacho;* elle y figure au feuillet XXIII, verso, de l'édition de Logrono. 1529. Voici le titre exact de ce livre, dont la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire : *Siquese un compendio breve e muy provechoso para informacion de los que no tienen experiencia de los malos y danos que causan las malas mugeres à los locos amadores y de ofras cosas annexas à este proposito.* Poggiarido.

—

Paul et Virginie, édition Curmer 1838 (XII, 291).— Mon exemplaire, daté de 1838, avec l'adresse de la *rue Richelieu*, n'a pas de médaillon à la page 418. Cependant, à la table des gravures de la *Chaumière indienne*, on lit : « 418. Une bonne femme, *id.* (Meissonier), Lavoignat ». Serait-ce un quatrième état que ne connaîtrait pas M. Maxime B.? Constituerait-il une infériorité? ou, au contraire, une supériorité? En bibliophilie, comme en *iconophilie*, les moindres différences sont tellement remarquées, qu'il ne faut s'étonner de rien. E.-G. P.

—

L'accident de Pascal au pont de Neuilly (XII, 293). — J'avoue que je n'avais jamais rien lu qui eût rapport à un accident arrivé à Pascal au pont de Neuilly et qui aurait dérangé son esprit. Je croyais me souvenir que madame Perrier, dans la Vie de son frère, n'y faisait aucune allusion; j'ai relu cette Vie et je me suis assuré que mes souvenirs étaient exacts. Dans le récit des dernières années de Pascal, rien ne donne lieu de supposer que l'esprit de ce grand homme ait subi la moindre altération. Moréri et Sabatier de Castres n'en parlent pas, et je suis porté à croire que c'est une

histoire qui n'a pas de fondement sérieux, au moins quant aux conséquences qu'on lui attribue. M. Molinier me paraît avoir sagement fait en doutant de la réalité de cet accident. E.-G. P.

—

Les éditions contemporaines de Pascal (XII, 293). — Annemundus nous signale l'édition V. Rocher.

Et après? UN LISEUR.

—

La cassette du P. Bohola (XII, 294). — C'est un jésuite du collège de Prisk, en Lithuanie, qui laissa, en mourant, une cassette pleine d'argent avec un billet écrit et signé de sa main. Et ce billet? — était conçu en ces termes : « Je prie mon cher confrère, dépositaire de cette cassette, de l'ouvrir lorsque j'aurai fait des miracles. L'argent qu'elle contient servira aux frais du procès de ma béatification; j'y ai ajouté quelques mémoires authentiques pour la confirmation de mes vertus et qui pourront servir utilement à ceux qui entreprendront d'écrire ma vie. »

Extrait d'un opuscule philosophique de Diderot, intitulé : *Entretien de M. Diderot avec Mme la Maréchale de...*, lequel se trouve reproduit, in extenso, dans le 3e volume de la *Correspondance secrète* (p. 182 à 200). UN LISEUR.

—

Patriote du 10 août (XII, 294). — Cette qualification indique que celui qui s'en parait, avait ou prétendait avoir pris part à l'insurrection du 10 août 1792, à l'attaque du château des Tuileries, au renversement de la Royauté qui en fut la suite. Elle n'est pas plus étrange que celle de « *Vainqueur de la Bastille* », de « Héros de Juillet », et tant d'autres analogues, qui furent portées, avec plus ou moins de fondement, plus ou moins de gloire, par des gens qui croyaient sans doute en avoir le droit ou qui espéraient en tirer avantage! L.

— Cette qualification, devenue un motif d'accusation devant le Tribunal révolutionnaire au mois de février 1794, est, en effet, une chose très curieuse. Je n'aurais pas cru que la réaction eût été assez prompte pour que l'on fît dès lors un crime à un homme d'avoir été l'un des acteurs du 10 août. Faut-il supposer que l'accusé eût commis un acte de férocité capable d'horripiler le Tribunal révolutionnaire lui-même? Ou bien était-ce une qualification ironique appliquée à l'un des défenseurs de Louis XVI? Il faudrait que M. De L. entrât dans quelques détails sur le procès. E.-G. P.

—

Opéra érotique (XII, 294). — Cet opéra pourrait bien être l'*Union de l'Amour et des Arts*, paroles de Le Monnier, musique de Floquet. « Le compositeur de la musique fut demandé par le public, après la première représentation; chose qui ne s'étoit jamais vue à l'Opéra. Il parut environné de tous les acteurs, qui formoient autour de lui une espèce de cortège, et reçut du parterre et des loges de nombreux applaudissements. » (*Anecdotes dramatiques*, Paris, 1775.)

« Le premier acte, qui a pour titre : *Batilde et Chloé*, est tiré de la première histoire des *Trois manières*, de M. de Voltaire. Le second, *Théodore*, est le même sujet que celui traité par feu M. Roi, dans le *Ballet des Grâces* (c'est *des Sens* qu'il faut lire), mais on y a fait des changements. Le troisième est une pastorale héroïque intitulée : *La Cour d'amour.* » (*Almanach des Muses*, 1774.) UN LISEUR.

—

La Nouvelle Biographie Générale et Mme de Villedieu (XII, 320). — Le correspondant de l'Intermédiaire qui signe « Le Roseau », a parfaitement raison de relever l'erreur de la Nouvelle Biographie Générale qui confond le Saint-Rémy du Plain, de Bretagne, avec le Saint-Rémy du Plain, du Maine, où se trouve Clinchenore et qu'habita Mme de Villedieu; mais il se trompe lui-même, en disant qu'elle naquit en cette dernière localité. Elle y mourut; mais c'est à Alençon (Alençon, de Normandie, et non Alençon, de Dauphiné, comme on l'a dit quelquefois), qu'elle était née en 1632, fille de Guillaume Desjardins, vice-bailli de cette ville, et de Catherine Ferrand. On peut consulter sur ce point les « Mémoires historiques sur Alençon et ses Seigneurs », par O. Desnos (1787, 2 vol. in-8°). Ses aventures galantes la forcèrent de quitter sa ville natale de bonne heure. L. D. L. S.

Trouvailles et Curiosités.

Le Vieux Quartier Latin (XII, 286). — Puisque le collabo G. G. nous a régalés (et c'est fort bien à lui) de cette chanson de sa jeunesse, dont j'ignorais la teneur, ne convient-il pas de consigner aussi dans notre petit recueil la curieuse épître qu'adressa M. Ch. Lepère à Jules Vallès, et qui parut dans le journal *la Rue* (n° du 8 juin 1867)?

Vallès, qui déjà, l'année précédente, avait cité la chanson (dans son volume in-12, *La Rue*, Faure, 1866, p. 21), où il la qualifiait, « d'antique chanson, » dit que, de son temps, en 1851, on la chantait « au quartier », et qu'on se demandait quelquefois : « De qui est-elle donc? » Les uns prétendaient savoir qu'elle était d'Aristide

Ollivier, le frère d'Emile *lui-même*, qui, rédacteur d'un journal républicain, fut tué en duel avec un légitimiste, d'un coup de sabre, à Montpellier. On citait un autre nom, celui d'un garçon qui fut fusillé au pied d'une barricade, en juin 1848. Outre les morts, deux vivants s'en étaient disputé la paternité. Enfin « M. G. Puis« sant, l'auteur des *Ecrevisses* !! — mon « Dieu, oui ! — en avait révélé à J. Vallès « le véritable auteur, un avocat d'Auxerre, « marié, riche, honoré, aimé. Je lui écri« vis sur-le-champ. Je reçus la lettre « suivante. Je la transcris telle qu'elle est, « sans tenir compte de la modestie ou de « la timidité de M. Lepère. J. V. »

Et la voici :

A MONSIEUR JULES VALLÈS.

« Hélas! oui, monsieur, c'est moi qui suis l'auteur de la chanson du *Vieux Quartier Latin*, et c'est vous dire qu'il y a vingt ans j'étais jeune! Je ne suis pas de ceux qui, ne pouvant plus l'être, veulent ne l'avoir jamais été. En vous confessant ce péché de jeunesse, je ne fais même aucune difficulté de vous avouer que je l'ai commis à la suite d'une de ces soirées du Quartier Latin que, de mon temps, on appelait des *noces*, et dont on n'a jamais été tenté de dire que *la mère sans danger*, etc., etc. Cette soirée-là s'était prolongée jusqu'à six heures du matin : il était un peu tard pour rentrer chez soi; ce fut mon avis et celui de trois de mes camarades qui vinrent avec moi frapper à la porte de Dagnaux. Je ne sais s'il y a encore un café-restaurant Dagnaux, mais vous n'ignorez pas que cet établissement, qui était et qui est peut-être encore situé rue de l'Ancienne-Comédie, en face, ou à peu près, du café Procope, a joui d'une certaine célébrité (voir *Horace* de George Sand). Je faisais partie d'un petit cercle d'étudiants qui s'y réunissaient tous les soirs, dans une salle au second, où campait alors aussi l'état-major de la Bohême. — C'est dans cette salle, ornée d'un immense divan en équerre, sur lequel j'ai souvent vu Nadar étendre à l'aise ses longues pattes de faucheux, que nous fîmes rallumer le gaz (c'était en décembre 1846), et qu'on nous servit un déjeuner au cours duquel quelques verres de chablis m'induisirent en cantilènes. La conversation roulait, depuis quelque temps, sur la tendance qu'avaient certains étudiants à déserter le Quartier Latin pour descendre au faubourg Saint-Germain et même pour passer sur la rive droite.

« Mes amis, à ce propos, s'indignaient et criaient si fort que, pour me mettre à leur diapason, j'entonnai sur l'air : *Dis-moi, soldat, dis-moi, t'en souviens-tu*, la complainte en question, dont j'improvisai trois couplets, je ne sais plus lesquels. J'en aurais peut-être improvisé quatre, si le père Dagnaux, éveillé par ce chant matinal, n'avait jugé à propos de mettre une sourdine à ma lyre, en gourmandant ses garçons de nous avoir servi un déjeuner à une heure indue. Le lendemain, mes amis, qui conservaient un vague souvenir de mes couplets, m'engagèrent à les retoucher et à les faire suivre de quelques autres. Je repassais alors mon second examen de droit, que j'avais, quatre mois avant, subi avec un succès négatif; je m'étais volontairement mis aux arrêts dans une petite chambre que j'occupais alors en face du Passage du Commerce, à l'entresol du nº 78 de la rue Saint-André des Arts. Là, quand le Code de procédure me sortait par les yeux, j'allumais une pipe et j'écrivais, tant bien que mal, un nouveau couplet. J'en commis douze. C'est ainsi que je perpétrai cette chanson, qui, dans ma pensée, ne devait pas sortir du cercle de mes camarades, mais que bientôt j'entendis chanter dans les rues du quartier. Je n'en réclamai ni n'en désavouai la paternité, la chose me paraissant sans aucune espèce d'intérêt. — Je ne m'inquiétai oncques depuis de cette *œuvre*, que je vis un beau jour à l'étalage d'un marchand de chansons, éditée par un sieur *Choux*, avec quelques corrections plus ou moins malheureuses. Je n'avais jamais eu la prétention de faire une œuvre littéraire; mais, telle qu'elle était imprimée, la chanson du *Vieux Quartier Latin* était moins que jamais de nature à flatter l'amour-propre de son auteur.

« A quelque temps de là, il parut un petit volume, sous le titre : *Chants et Chansons de la Bohême*. J'y trouvai ma chanson ou, du moins, sept ou huit couplets de ma chanson. Les corrections étaient plus inintelligentes que celles du sieur Choux, et mon couplet final était remplacé par un couplet tout nouveau, fort bien touché, et suivi de la signature *Antonio Watripon*. Je supposai que ce dernier couplet valait à lui seul tous ceux qui le précédaient, et que je devais me tenir pour honoré de voir, grâce à lui, mes pauvres rimes au soleil de la publicité sous le nom d'un homme de lettres! Je savourai silencieusement ma petite gloire pseudonyme.... J'avais depuis longtemps oublié et ma chanson, et M. Choux, et M. Watripon, quand, il y a deux ou trois ans, je lus, dans *le Droit*, le compte rendu d'un procès entre l'éditeur de M. Choux et l'éditeur de M. Watripon. Ces messieurs plaidaient sur la propriété de ma chanson. Chaque éditeur avait cité *son auteur* comme témoin; chacun d'eux déclara, sous la foi du serment, qu'il était le seul auteur du *Vieux Quartier Latin*. Je crois cependant que M. Choux fut moins affirmatif que M. Watripon, qui alla jusqu'à préciser, comme date de *sa* chanson, l'année 1845. Il faut croire que Watripon avait fini par se figurer que la chanson était tout entière de lui, car assurément Watripon a fait de meilleurs vers que ceux qu'il m'a fait l'honneur de signer de son nom.

« Le compte rendu du procès Choux-Watripon a fait quelque sensation à Auxerre, où l'on n'ignorait pas de qui était véritablement le *Vieux Quartier Latin*. Quelques-uns de mes amis prenaient la chose assez au sérieux pour me pousser à une intervention judiciaire, ou tout au moins à une réclamation par la voie des journaux. La chose en eût valu la peine que je me serais bien gardé de le faire : j'avais tout justement alors à plaider, devant la Cour de Paris, un procès assez sérieux; jugez de l'accueil qu'aurait pu recevoir, à la barre de la Cour impériale, un avocat qui aurait signé de son nom, dans les journaux judiciaires, la réclamation d'une chanson d'assez mauvais ton, d'un dithyrambe en l'honneur des *gouapeurs* et des étudiants à béret rouge ! Je me tins coi.

« Tout ne finit pas par des chansons. Deux des convive du déjeuner Dagnaux sont morts!

De ceux de nos amis d'autrefois qui pourraient encore me servir de témoins, les uns sont magistrats de l'ordre judiciaire, les autres de l'ordre administratif, tous cravatés de blanc et peu curieux, sans doute, de répondre à l'appel que je pourrais faire à leur souvenir sur un sujet qui manque de gravité. Je me contente de la satisfaction que m'a donnée le tribunal de la Seine dans l'affaire Choux-Watripon. Les juges, qui ne sont pas aussi myopes que nous autres avocats nous voulons bien le dire quand nous perdons nos procès, les juges de Paris y ont vu clair : ils ont décidé que la propriété du *Vieux Quartier Latin* était une propriété incertaine, et les deux pères adoptifs de ma chanson en ont été pour leurs frais de serment!

« Voilà, monsieur, les seuls renseignements que je puisse vous donner, bien à la hâte, comme en témoigne ce griffonnage, pour lequel je vous prie d'agréer mes sincères excuses. Si vous croyez qu'il y a dans tout cela quelque chose qui puisse faire la matière d'un article, faites-le, et je suis bien sûr alors de le lire avec infiniment de plaisir. Mais pour moi, qui porte la toque depuis 15 ou 18 ans, et qui ne dépose ladite toque que pour me coiffer de divers bonnets de docteur que j'ai conquis dans une foule de sociétés plus ou moins savantes, agricoles et autres, je me sens d'un esprit trop lourd pour essayer de faire un article de journal. Et puis, franchement, après vingt ans de silence, comment voudriez-vous que je me mette, tout d'un coup, à crier dans *la Rue* que je suis l'auteur de la chanson du *Vieux Quartier Latin!* Vous, ou Puissant (1), si vous persistez à trouver quelque intérêt à l'histoire de ces couplets, vous conterez cela comme bon vous semblera, en évitant même de me nommer, si possible est; tout le monde y gagnera.

« Pour moi, Monsieur, malgré mes occupations beaucoup trop multipliées et qui, pour la plupart du temps, n'ont rien de littéraire, je ne reste pas assez étranger au monde des lettres pour n'avoir pas souvent lu de vos articles, et je m'applaudis aujourd'hui d'avoir rimé de mauvais vers, puisque je leur dois le plaisir d'être en relations avec vous, et l'occasion de vous renouveler ici l'assurance de mes vives sympathies et de mes sentiments tout dévoués.

« Ch. Lepère.

« Auxerre, lundi, 27 mai 1867. »

On voit qu'en effet le futur membre de la Commune de 1871 ne tint pas le moindre compte de la *modestie* ou de la *timidité* de la future Excellence de 1879. Ajoutons qu'en s'y frottant (au journaliste) — fort galamment d'ailleurs — maître Lepère s'était exposé à s'y piquer et à voir sa virginale confession révélée *urbi et orbi*. Elle est devenue un curieux petit document historique et montre clairement, une fois de plus, que la vertu est toujours récompensée. E. A.

—

La Marseillaise et Chateaubriand. — En 1797, Chateaubriand fit paraître un volume auquel il donna le titre de : *Essai historique, politique et moral, sur les Révolutions anciennes et modernes, considérées dans leurs rapports avec la Révolution française.* Cette première édition contenait, en 2 parties, 118 chapitres. Une nouvelle édition, publiée en 1814, contenait, en une seule série, 2 chapitres seulement. La plupart des changements ont été faits à la suite de prières faites par Madame et Mademoiselle de Chateaubriand. Il est à remarquer que dans la 2e édition (1814) on a conservé le texte tel qu'il a été donné par Chateaubriand en 1797, et qui est conforme au texte connu :

« L'Hymne des Marseillais (je crois que « l'auteur de cet hymne s'appelle M. de « Lille. Ce n'est pas le traducteur des « Géorgiques) n'est pas vide de tout mé- « rite. Le lyrique a eu le grand talent d'y « mettre de l'enthousiasme sans paraître « ampoulé. D'ailleurs, cette ode républi- « caine vivra, parce qu'elle fait époque dans « notre révolution. Enfin elle mena tant de « faibles Français à la victoire qu'on ne « saurait mieux la placer qu'auprès des « chants du poète qui fit triompher Lacé- « démone. Nous en tirerons cette leçon « affligeante que, dans tous les âges, les « hommes ont été des machines qu'on a « fait s'égorger avec des mots. »

Suit l'Hymne des Marseillais, et après les cinq couplets, Chateaubriand ajoute :

« Aux fêtes de Lacédémone, les citoyens « chantaient en chœur :

Les Vieillards.

Nous avons été jadis
Jeunes, vaillans et hardis.

Les Hommes faits.

Nous le sommes maintenant;
A l'épreuve, à tout venant...

Les Enfants.

Et nous un jour le serons,
Qui bien vous surpasserons.

« C'est de là que les Français ont pu « emprunter l'idée de la strophe des en- « fants, ajoutée à l'Hymne des Marseillais :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés ne seront plus.
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus.
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre.

« Si les Français paraissent l'emporter « ici, à Sparte on voit les citoyens; à « Paris, le poète. »

P. c. c. : Ol. B.

---

(1) Qui depuis... mais alors il était *vertueux!* E. A.

Le gérant, Fischbacher.

Paris.—Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.



7175. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

FRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XII° année
N° 267

L'Intermédiaire

25 Juin
1879

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

Nous prévenons nos Correspondants que le numéro prochain se trouvera peut-être quelque peu retardé.

AVIS. — Prière à J. L. T. (auteur de la rép. XII, 296) de nous rappeler ses nom et adresse, qu'il n'avait pas joints à ses initiales. Nous venons de recevoir une lettre à lui transmettre. — Même prière à A de B., de qui nous recevons un envoi (timbré de Rouen). — Il est essentiel que les correspondants se conforment exactement à nos recommandations. (Voir au verso de la couverture).

SOMMAIRE

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, Directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année et suiv., **12** fr. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
N° 267.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA JUVANT JUNCTA

Il se faut entr'aider.

25 Juin 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Deux vers italiens à attribuer. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire à qui doivent être attribués les deux vers suivants, et, surtout, à quel personnage ils peuvent être appliqués?

Anco gli Achilli la gran falce aucide,
E nostra speme sul fiorir recide.

(Lyon.) A. D.

—

Sur un distique contre les emprunteurs de livres. — Le chroniqueur du journal le *Temps* a traité, dans le numéro du 9 mars dernier, ce sujet intéressant : *Comment on devient bibliophile*. J'y ai remarqué ce passage : « Combien Nodier était avisé quand il écrivait ce distique, qui devrait être imprimé en lettres d'or au fronton de toute bibliothèque :

Tel est le triste sort de tout livre prêté :
Souvent il est perdu, toujours il est gâté!

Le spirituel chroniqueur est-il certain de l'origine du distique? J'avais vu attribuer le sage avertissement « de deux rimes orné » à un autre ami des livres et ennemi des emprunteurs. Jacques de Montardif.

—

Le conte de « Mais si, » et « l'Histoire des Roses » (1771). — Le mercredi 11 septembre 1771, Mme Du Deffant écrit à la duchesse de Choiseul : « N'avez-vous pas trouvé bien plaisant ce conte de De l'Isle, de *Mais si?* Comme c'est moi qui l'ai divulgué, je me le reproche. Je serai peut-être cause que l'auteur sera coffré, et ce pauvre diable n'a peut-être pas entendu malice ».

Mme de Choiseul répond le 18 sept.: « L'abbé (Barthélemy) m'avait montré, ma chère petite-fille, le conte de De l'Isle, il serait bien singulier que des rapports aussi frappants eussent été trouvés innocemment, et il serait trop effronté d'avoir risqué l'*Histoire des Roses*, si publique, dans un livre avoué, qui passe à la police, et dont l'auteur est connu. Mais ce qui est aussi plaisant que l'innocence de l'auteur, c'est celle des censeurs que ces rapports n'ont point frappés ».

Quelle est cette « Histoire des Roses » si publique? Quel est ce « livre avoué, qui passe à la police? » Le *Mercure?* — Je suppose que le conte de *Mais si* est contre Mme Du Barry; où le trouver?

H. de l'Isle.

—

Diatribe antibonapartiste. — A l'un des derniers Concours généraux de l'Université sous l'Empire, il fut donné comme sujet du discours français ou latin l'*Eloge du roi Jérôme*. Un des concurrents répondit à cette provocation par une pièce de vers français très fièrement tournée et animée d'un grand souffle républicain. Elle commençait, je crois, par ces mots : « *Vous n'avez pas compris...* » L'auteur fut naturellement exclu du concours et dut subir d'autres mesures de rigueur. Voilà tout ce que j'en sais, mais je compte sur un de nos actifs correspondants pour apprendre d'autres détails, à savoir, avant tout, le nom de l'auteur et même le texte de cette poésie, certainement inédite, si l'Intermédiaire voulait bien lui faire place. D'après ce que j'en ai entendu autrefois, elle mériterait cet honneur à tous égards. P. Masson.

—

En ard, en eux, etc. — De tout temps, sans doute, et dans toutes les langues, il y a eu des terminaisons de circonstance, et que l'on peut appeler péjoratives ou vitupératives, imposées à des mots usuels, soit pour ridiculiser, soit pour rendre odieux les objets qu'ils signifient. C'est ainsi que nous avons vu, il y a huit ans, échanger les qualifications de *Communeux* ou *Communards* et celles de *Versailleux*, etc. En certains cas, un mot étant forgé à nouveau pour exprimer la chose, il est inutile de l'affubler d'un terminatif : c'était le cas du mot *Rural*, *Ruraux*. Il fut un temps (sous Louis-Philippe, je crois) où, dans l'argot parisien, on ne disait plus un épicier, mais un *épismar*, et cette dernière syllabe s'ajoutait volontiers, par dérision,

à beaucoup d'autres dénominations. Ceci doit avoir pris naissance dans la société des mystificateurs Romieu et consorts, et aura été adopté et propagé par les fanatiques du romantisme ou les mauvais plaisants fanatiques du rococo. Il serait curieux de rechercher et de colliger ici, en les expliquant, en leur assignant leur date, les diverses modifications de mots que l'antagonisme politique ou littéraire a pu faire surgir et qui ont laissé des traces.

UN LISEUX.

—

Andabate. — Ce mot se rencontre dans les *Mémoires de Bachaumont*, à propos d'une anecdote souvent reproduite dans les recueils de *Contes à rire*. Un garçon de restaurant ou de cabaret, les yeux bandés, s'efforce de saisir un des convives, qui devra payer pour tous la dépense d'une consommation faite à frais communs; et tous les débiteurs, qui se sont entendus pour accomplir cet acte de friponnerie, s'esquivent un à un, laissant le garçon victime de cette supercherie.

Le narrateur du fait rapporté au tome 18, page 325, de Bachaumont, s'exprime ainsi: « Le garçon se démenait comme un andabate. »

Ce nom serait-il emprunté à quelque vieux roman peu connu, comme celui d'*Artaban*, par exemple, un roman de la *Cléopâtre?*

(Nîmes.) CH. L.

—

X

Chauvinisme. Chauvin. — Quelle est l'origine des mots *Chauvin* et *Chauvinisme?*

Consultons d'abord Littré, pour le sens attaché à ces expressions. Le savant lexicographe écrit: « Ce nom exprime des senti-« ments d'un patriotisme aveugle et étroit « au sujet des victoires et des revers de « Napoléon Ier; on le donne à celui qui a « des sentiments exagérés et ridicules de « patriotisme et de guerre. »

J'ignore si les étymologistes ont dirigé leurs recherches de ce côté-là, mais voici un détail curieux et fort peu connu, ce me semble, que je rencontre dans un ouvrage de M. E. Soulié: *Essai d'une bibliographie des Basses-Pyrénées, période révolutionnaire* (1874, in-8).

Le 20 octobre 1793, la Société populaire de Saint-Jean-de-Luz décida de changer le nom de la ville en celui de Chauvin, soldat tué à l'ennemi, et d'y ajouter le nom de *dragon* (corps auquel appartenait ce militaire), afin de distinguer « le nom « de ce brave citoyen de celui de quelques « coquins » (textuel). T. B.

—

Les Allemagnes. — Dans la Revue politique (du 14 juin) M. Arvid Barine parle de la France: « pays où, pendant plus de cent ans, la langue amoureuse de l'exactitude avait toujours dit: Les Allemagnes. » — Quel historien de l'*Intermédiaire* voudrait bien entrer, à ce point de vue, dans quelques détails? P. R.

—

Mots à ajouter au Dictionnaire de Littré. — Malgré son étendue et son exactitude ordinaire, le beau travail de notre grand lexicographe présente encore bien des lacunes. Il serait souvent injuste de l'en rendre responsable, puisque maint écrivain se plaît à enrichir la langue de mots nouveaux. En voici deux que j'ai notés en passant:

Avocasseaux (mauvais avocats novices), dans une notice de M. Th. Froment: *Une cause grasse sous Henri IV* (Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, 1re livraison, 1879).

Zouavettes, zouavelles. Femmes enrégimentées pour combattre les Allemands, et portant un costume analogue à celui des zouaves. Il n'a rien existé de pareil, mais le mot fut inventé, pendant le siège de Paris, par un journal fantaisiste. Ne pourrait-on pas citer d'autres exemples?

C. A.

—

Ann hini gouz eo me douz'. — Quelque Brezonec devrait bien entreprendre un travail sur cette chanson de *la vielle*, si populaire dans le pays, dont le refrain est:

Ann hini gouz, eo me douz'.
Ann hini gouz, eo zur.

Il y aurait à la comparer avec une autre *vielle*, connue à Paris:

Tir' lir' sautant, sautant la vielle,
Qui croyait avoir quinze ans.

Du reste, cette légende satirique, laquelle met en scène de vieilles coquettes qui veulent rajeunir leur vieux parchemin en épousant de frais jeunes gens, paraît avoir été reproduite partout, et avoir tenté la verve des poètes dans tous les idiomes. — Je serais reconnaissant qu'on m'en signalât d'autres dans les divers patois parlés en France. Doctr BY.

—

Les heures, jours et mois, au Calendrier tintamarresque. — Nos chers collabos connaissent sans doute la plupart de ces horribles *à peu près*. Mon but, en les publiant ici, est uniquement de provoquer la mise au jour de *variantes* sur ces thèmes, s'il en existe, — ce dont je ne doute pas.

1° *Les heures du jour.*

Il est: une heure (teneur) de livres.
Var. (hure) de sanglier.
— deux heures (sœurs) de charité.
Var. (œufs) sur le plat.

Voir tomes IV et V.

Il est: trois heures (toiseur) arpenteur *ou* géomètre.
— quatre heures (cardeur) de matelas.
— cinq heures (zingueur) plombier.
— six heures (ciseleur) sur métaux;
— sept heures (séteur) poseur de sétons;
— huit heures (huîtres) de Cancale ou d'Ostende;
Var. (Victor) Hugo.
— neuf heures (neveu) de son oncle;
— dix heures (diseur) de bonne aventure;
— onze heures (on se r') endra à la maison mortuaire...
— douze heures (douceurs) de la maternité;
— midi (méde) cin-vétérinaire;
— minuit (menui) sier-ébéniste.

2° *Les jours de la semaine.*

L'un dit ce que l'autre *m'a redit*: « *Fais-tu maigre, dis?* » Moi, *je dis* que mon *Ventre dit*: « Ça me *démange* ».

3° *Les mois de l'année.*

J'enviais votre sort; vous *Février* (feriez) mieux d'attendre la *Mars* des événements. C'est mon *Avril* (avis). Je *joins* mes regrets à ceux de *Juliette* aux yeux *doux* (d'août). Qui pouvait *Septembre* (s'attendre) à ce degré d'*Octobre* (opprobre)? Nous avons frémi de tous *Novembre* (nos membres), en l'y voyant *Décembre* (descendre).

P. OSSMAN.

Deux chansons contre Mme Du Barry. — La première commence ainsi :

L'avez-vous vue, ma Du Barry?
Elle a ravi mon âme...

Je sais qu'autrefois les laquais
Ont fêté ses jeunes attraits...

Voilà les premiers vers du premier couplet et du dernier.

Voici le premier couplet de la deuxième chanson :

Lise, ta beauté séduit
Et charme tout le monde.
En vain la duchesse en rougit
Et la princesse en gronde :
Chacun sait que Vénus naquit
De l'écume de l'onde.

Le quatrième et dernier couplet, peu connu, commence ainsi :

Que Gramont tonne contre toi,
La chose est naturelle...

Connaît-on l'auteur ou les auteurs de ces chansons? La dernière a été attribuée au duc de Nivernois; je crois cette attribution peu sûre?

H. DE L'ISLE.

Rouget de Lisle. — J'ai demandé, il y a trois mois (XII, 137), divers renseignements concernant l'auteur de la Marseillaise. Le collabo « Un liseur » a bien voulu me donner (XII, 188) satisfaction complète sur le premier point; mais sept autres points sont restés sans réponses. Je supplie les admirateurs de Rouget de Lisle de vouloir bien me venir en aide.

UN CENTRON.

L'Evêque Le Hennuyer et la Saint-Barthélemy à Lisieux. — Plusieurs écrivains ont contesté à l'évêque Le Hennuyer son dévouement en faveur des protestants de Lisieux, qu'il sauva, dit-on, du massacre ordonné par le roi Charles IX à l'époque de la Saint-Barthélemy. Le chanoine Claude Héméré, de Saint-Quentin, compatriote de Le Hennuyer, et le dominicain Antoine Mallet, qui vivaient tous deux au commencement du XVIIe siècle, sont les premiers auteurs qui aient fait connaître la belle action de ce prélat. Le récit de ces deux religieux fut reproduit, peu de temps après, par d'autres historiens, notamment par le savant Denis de Sainte-Marthe et l'abbé Archon, chapelain de Louis XIV. Au milieu du XVIIIe siècle, à la suite d'une violente polémique soutenue par le dominicain Mathieu Texte contre l'abbé Le Prevost, docteur de Sorbonne, au sujet de la profession religieuse de Le Hennuyer, l'abbé Le Prevost (dans une lettre publiée, en juin 1746, dans le *Mercure de France*) traita de fable l'action héroïque de l'évêque de Lisieux. Le P. Texte prit la défense du prélat et répondit à cette attaque inattendue par une lettre imprimée dans le même recueil (décembre 1746). Les choses en restaient là, lorsqu'en 1817, le savant polygraphe M. Louis Du Bois reprit la thèse de l'abbé Le Prevost. En 1842, M. Bordeaux de Rêtreville, oncle du regretté M. Raymond Bordeaux, publia, sous le voile de l'anonyme, des *Recherches historiques et critiques sur Le Hennuyer* (Lisieux, 2 part. in-8°), dans lesquelles il plaide avec chaleur la cause de l'évêque de Lisieux et réfute avec une grande logique tous les arguments produits par son adversaire. Un peu plus tard, MM. de Formeville et l'abbé Cagniard, curé de Saint-Pierre de Lisieux, entrèrent en lice et combattirent l'opinion de M. Bordeaux, alléguant que Le Hennuyer était *absent* de son diocèse lors du massacre de la Saint-Barthélemy, et que, d'un autre côté, *il n'y a point eu lieu* de sauver les protestants lexoviens en 1572, parce qu'ils ne se sont point trouvés en danger d'être massacrés. — Or, comme il y a utilité à faire la lumière sur ce point historique fort controversé, je crois devoir poser à mes coabonnés les questions suivantes: Existe-t-il des documents imprimés ou manuscrits établissant

que l'évêque de Lisieux se trouvait à la Cour de France, au mois d'août 1572? Doit-on considérer comme un mensonge historique les récits du chanoine Héméré et du dominicain Mallet?

(Lisieux.) PAUL PINSON.

—

Trois libraires ou imprimeurs pendus. — Le *Code de la Librairie*, recueilli par Saugrain, parle, p. 343, d'un arrêt rendu en septembre 1610 (règne de Henri IV) contre les nommés Dujarrige, Chefbobin et Chapmartin, qui furent pendus à Paris. Connaît-on exactement les motifs qui donnèrent lieu à un acte aussi sévère? L'arrêt en question a-t-il été publié?

V. L.

—

Le cardinal Mazarin était-il dans les ordres sacrés? — A-t-on quelque autre preuve *décisive*, sur la question, que ce fragment d'une lettre écrite de Brühl, en 1651, par l'illustre homme d'État, à l'un de ses confidents : « Quant à la peine « portée par la Bulle par défaut des ordres, « on doit considérer surtout la privation « du droit de voter dans le Conclave; et, « pour cela, je désirerois savoir si, *dans* « *le cas où je prendrois les ordres sacrés,* « j'aurois le droit de vote sans qu'aucune « autre dispense fût nécessaire. »

ANNEMUNDUS.

—

La Tour de Constance. — On sait que cette fameuse Tour d'Aiguemortes servit, dès 1717, de prison aux femmes protestantes condamnées pour fait de religion. L'opinion générale est que le prince de Beauvau, après une visite qu'il fit à la Tour, réussit à faire tomber les chaînes de ces malheureuses, et que la prison fut définitivement fermée en juillet 1769. Or, j'ai en main un document officiel qui prouve qu'en 1774 il y avait encore *quinze* détenues dans la Tour de Constance. J'ai leurs noms et prénoms, avec l'indication de leur lieu d'origine, du présidial qui les a condamnées et du temps qui restait à courir avant leur libération. L'une d'elles était là depuis 24 ans, une autre depuis 18, une autre depuis 21, etc. Malheureusement il n'est rien dit de la cause de leur détention. Etaient-ce des protestantes? J'incline à le croire, mais je n'en ai pas la certitude. Je voudrais le savoir, dans un intérêt historique, que tout le monde comprendra. J'ai fait jusqu'à présent, avec mon ami M. Charles Sagnier, de vaines recherches au greffe de la Cour d'Appel de Nimes, où sont les registres du Présidial de cette époque. Peut-être les dossiers ont-ils disparu. Je pose donc cette double question :

1° Sait-on positivement, par quelque pièce authentique et officielle, à quelle époque exacte les portes de la prison de la Tour de Constance ont été fermées?

2° Sait-on si, parmi les détenues protestantes pour crime de religion (il y en avait 25, en 1754), il se trouvait aussi, en outre, des détenues, protestantes ou catholiques, pour crime de droit commun?

CHARLES DARDIER.

—

Les Exécutions capitales à l'époque de la première République. — On possède des listes plus ou moins complètes des *contre-révolutionnaires* mis à mort à Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, Arras, et en beaucoup d'autres endroits pendant le régime de la Terreur. Devenues bien moins nombreuses après la chute de Robespierre, ces exécutions atteignirent cependant, avant la disparition de la Convention et sous le Directoire, un chiffre considérable. Quels seraient les documents à consulter, afin d'obtenir à cet égard des informations exactes? Pourrait-on distinguer les condamnations politiques de celles frappant des assassins, des incendiaires? Durant cette période d'anarchie, les crimes, rarement réprimés, se multipliaient de tous côtés, mais le Ministre de la justice ne devait songer que longtemps après à publier des statistiques annuelles. A. C.

—

Tortil. — En blason, la couronne de baron (que l'on nomme aussi *tortil*) doit-elle être surmontée de 4 ou de 5 perles? — J'incline à croire qu'il en faut 5, mais je n'en trouve la preuve nulle part. — Il s'agit, bien entendu, de la couronne de baron français. BELLATOR.

—

Armoiries du grand juge Regnier. — Pourrait-on me donner la description exacte des armoiries accordées par Napoléon au duc de Massa? A. B.

—

Armoiries du général Eblé. — Je ne crois pas que Simon les donne : pourrait-on me les faire connaître?. A. B.

—

Dédicace d'un Jeu de Piquet. — Une brochure de trente-deux pages, intitulée : « *Le Jeu de Piquet plaisant et récréatif*, à Paris, chez Antoine Rafflé, rue du Petit-Pont, à l'image S. Antoine, » porte en tête la dédicace « fort honnête » et engageante que voici :

« *Le Libraire aux Lecteurs.*

« M'estant tombé depuis peu entre les « mains un petit Discours sur le Jeu de « Piquet, et l'ayant examiné, j'ai cru qu'il « pouvoit paroistre au jour, comme estant « approuvé de tout le monde et spéciale- « ment d'une infinité de Gens d'honneur « qui l'exercent.

« Ce divertissement est si doux qu'il « fait couler le temps insensiblement, « réjouït les mélancoliques et donne relâ- « che aux passions des amoureux.

« Ces considérations sont assez fortes « pour obliger un chacun d'aimer ce Jeu : « mais ce petit Traité vous y doit convier « davantage, puisqu'il en donne une en- « tière connaissance et lève toutes les dif- « ficultés qui s'y pourroient rencontrer.

« Observez donc les règles et maximes « qui y sont décrites, vous éviterez les « querelles qui arrivent souvent, faute « d'en estre bien informez, et entretien- « driez la société, qui est l'union de toutes « choses. Achetez fort de ce petit Livre, « vous vous en trouverez bien, et moy « aussi, qui suis

« Votre très humble et très affectionné « serviteur, A. RAFFLÉ. »

Ce petit traité, sans date, a dû probablement paraître dans la première moitié du dix-septième siècle ; ses tournures naïves lui donnent un certain intérêt; il aide à comprendre le fameux coup de piquet dont Molière donne la description dans sa comédie des *Fâcheux* (acte II, scène 2).

A cette époque, dans le jeu de piquet, chaque couleur avait un six, ce qui élevait le nombre des cartes à trente-six au lieu de trente-deux. Le point s'appelait *la Ronfle;* les couleurs, *peintures;* et celui qui n'avait aucune figure dans son jeu, disait : « J'ai *blanche.* »

Il serait curieux de connaître le motif qui a fait donner son nom au jeu de Piquet. ED. LEROUX.

—

« L'Amitié scythe. » — Quel est l'auteur de l'œuvre ainsi intitulée, imprimée à Issedon, 1767, et que Barbier ne donne pas? PH. R.

—

Auteurs précoces. — Il existe une pièce en un acte et en vers, intitulée *La Coquette corrigée*, « dictée par M. Guibert, âgé de neuf ans. » Elle est indiquée au catalogue de la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne, tom. II, nº 2073 ; elle a été imprimée en 1764. N'est-ce pas le seul ouvrage composé par un enfant de neuf ans? En connaît-on d'autres dus à des poètes ou à des prosateurs de douze ans ou au-dessous? T. B.

—

Singularités dramatiques. — Il existe une tragédie en *six* actes et en vers, par Peyraud et Beausso l: *Les Arsacides* (Paris, veuve Duchesne, 1775, in-8º); elle obtint une des plus brillantes chutes qui aient retenti au Théâtre-Français. Connaît-on quelques autres pièces en plus de cinq actes.

Je connais une tragédie de *Régulus*, imprimée à Limoges en 1582 ; elle est l'œuvre de Jehan de Beaubreuil, avocat de cette ville; aucune femme ne paraît dans ces cinq actes. Y a-t-il d'autres pièces offrant la même particularité? A. R.

—

Renseignements bibliographiques. — Quelle est la meilleure édition de Villehardoin et de Froissart? Quelle est aussi l'édition la plus recommandable du *Roman de la Rose?* M. Francisque Michel a publié, en 1864, une édition de l'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung : cette édition est-elle la plus estimable que nous possédions? ANNEMUNDUS.

—

« Anecdotes diverses, » etc. Pseudonyme à découvrir. — Je possède un ouvrage, en 2 vol. petit in-12, que j'ai trouvé sur un quai : *Anecdotes diverses des règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. En vers, prose, lettres, mémoires, chansons et épigrammes réunis par un écolier de quinze ans du collège du Plessis Sorbonne.* A Paris, rue S. Jaques (*sic*), 1790 (point de nom de libraire).

Quel est cet écolier, probablement supposé? On le chercherait inutilement dans la dernière édition des *Supercheries dévoilées* de Quérard. Ce recueil est d'ailleurs curieux; il contient des pièces presque toutes satiriques, qu'on ne rencontrerait pas facilement ailleurs. T. C.

—

La Création d'Eve. Opuscule poétique. — Un fragment d'un *Poème sur la Création d'Eve* se trouve, sans nom d'auteur, dans un recueil de Mélanges en vers et en prose, *les Quatre Saisons du Parnasse*, tom. V (Printemps, 1806), p. 139-140. Citons le premier et le dernier vers :

Dans cet Eden cherché si vainement.....

Mais n'avez-vous rien de plus à me dire?

Renouard (*Catalogue d'un amateur*, tome III, p. 58) indique la *Création d'Eve* comme un petit conte fort agréable, composé par P. C. G. Patris, qui ne prit pas la peine de le terminer, et qui ne le fit imprimer qu'à fort petit nombre. J'ai vainement cherché depuis longtemps à rencontrer cet opuscule; le fragment, inséré dans les *Quatre Saisons* et signalé comme extrait d'un poème, ne fait-il pas partie du *conte* que possédait Renouard? E. R.

—

L'Histoire des Sectes religieuses, de l'abbé Grégoire. — La *Revue historique*, ce recueil excellent d'ailleurs, a inséré, dans sa livraison de Novembre-Décembre 1878, une étude sur l'évêque constitutionnel de Blois, Henri Grégoire, montagnard à la Convention, et qui se laissa nommer Sénateur sous le premier Empire. Je lis,

p. 281 : « Grégoire a laissé un grand nombre d'opuscules fort intéressants, comme son *Histoire des Sectes religieuses.* » Ladite Histoire remplit cinq gros volumes : ce n'est pas là, sans doute, un « opuscule. »

A. R.

Les Ana étrangers. — Je m'occupe d'un travail étendu sur les *Ana*, sujet déjà abordé par quelques bibliographes, notamment par Peignot et par un Belge, M. Namur, qui a eu le tort de ranger un roman célèbre, *Indiana*, parmi des livres appartenant à une catégorie toute différente. Tout ce qui a paru à l'égard des *Ana* est souvent inexact, toujours incomplet. Je serai fort reconnaissant aux *Intermédiairistes* qui voudront bien me signaler l'existence d'*Ana* publiés en langues étrangères.

M. B.

Le Catalogue Ouvaroff. — J'ai sous les yeux un beau volume in-4°, intitulé : *Bibliothèque Ouvaroff. Catalogue spécimen. Sciences secrètes.* (Moscou, W. Gautier, 1870, in-4°, tiré à 75 exempl. ; IX et 217 p.). L'avant-propos est signé *Ladrague*. Ce Catalogue, qui contient... numéros, est des plus intéressants ; un grand nombre d'articles sont accompagnés de notes curieuses, abondantes en informations bibliographiques qu'on ne trouverait pas ailleurs. Ce n'est d'ailleurs qu'une bien faible portion de la riche bibliothèque de M. le comte Ouvaroff. On voudrait savoir si, depuis 1870, il a été mis au jour quelque autre portion de cette importante publication.

T. B.

L'Ane mort et la Femme guillotinée. — J'ai acquis dernièrement un exemplaire de cet ouvrage, en deux volumes in-18 jésus brochés, à couverture rouge, ornée d'une vignette qui représente : sur le 1er volume, un âne dévoré par des chiens ; sur le 2e volume, une jeune femme assise, dans une attitude éplorée, sur un tas de paille ; un jeune homme imberbe, accoudé au bord d'un soupirail, la contemple.

Les mêmes vignettes sont reproduites à l'intérieur, en guise de frontispice. Sans nom d'auteur. Paris, Baudouin, 1829. — Quelle est cette édition ? Est-ce la première ? Quelle en est la valeur ? Inutile d'ajouter que je n'ai aucun Manuel bibliographique utile sous la main.

PAUL MASSON.

Hamel et Malapert. Pseudonymes à éclaircir. — Parmi les écrivains français du jour qui appartiennent à l'opinion républicaine la plus avancée, figure M. Hamel, membre du conseil municipal de Paris. Le *Catalogue de la librairie française*, publié par M. Otto Lorenz, donne une liste étendue de ses ouvrages ; il en est qui ont pour but de glorifier la philanthropie de Robespierre et d'offrir comme le meilleur des modèles la bienfaisance de Saint-Just. Quérard, dans la *France littéraire* (tom. XI, p. 215, au mot *Hamel*), prétend que ce nom a été pris par un jeune homme se nommant réellement Malapert, et qui publia divers écrits sous divers pseudonymes, entre autres sous celui de *Junius* ; il entre à cet égard dans des détails curieux. Le *Hamel* de Quérard, celui de M. Otto Lorenz, ont dû, l'un et l'autre, à leurs opinions ultra-radicales, l'avantage (c'en est un aujourd'hui) d'avoir été frappés par les tribunaux. Nul doute qu'il ne s'agisse d'un seul et même personnage. Il en résulterait que le nom de *Hamel* cache celui de *Malapert*. Pourrait-on établir définitivement ce point de bibliographie ?

C. V.

M. Léon Say. — Quel est le lieu de naissance du ministre des finances, Léon Say, l'un des sénateurs actuels ? On dit qu'il vint au monde en 1826 ? Il serait bon de préciser le mois et le jour. M. Léon Say n'est-il pas né à Paris ? Chemin faisant, nous ferons remarquer combien nos Dictionnaires des Contemporains laissent à désirer, en ce qui concerne la date et le lieu de naissance de certains personnages célèbres. Lorsqu'un Dictionnaire biographique donne une date fautive, les journaux répètent tous cette date à qui mieux mieux. Les biographes ne seraient donc jamais trop exacts, trop minutieux.

AMB. TARDIEU.

Les Reines de Mabille. — Que sont devenues les « Reines de Mabille, » Pomaré, Maria, Mogador et Clara, si galamment et si spirituellement chantées par Gustave Nadaud ?

La reine Pomaré (qui, de son vrai nom, s'appelait Elise Sergent) a-t-elle survécu longtemps aux vers du chansonnier ?

La destinée de Maria est ignorée, et peut-être n'a-t-on jamais connu d'elle que le joli couplet :

Que j'aime autour de ta prunelle noire
Ce cercle bleu tracé par le bonheur,
Liste d'azur qui garde la mémoire
Des amoureux effacés de ton cœur !

Céleste Mogador est devenue comtesse de Chabrillant, et a écrit de curieux Mémoires. Quant à Clara, qui était, je crois, la seconde fille de Cellarius, le professeur de danse, sa mort a été annoncée par le *Figaro*, en août 1874.

Voilà tout ce que je sais sur ces héroïnes de la Polka. Quelque Intermédiairiste du bon temps d'autrefois pourrait-il m'ai-

der à compléter, à rectifier ces notes biographiques ?
(Lyon.) A.

—

Cabinets de lecture. — Un Intermédiairiste parisien pourrait-il donner la liste des Cabinets de lecture de la capitale à un pauvre provincial, qui trouve que ce genre d'établissements si utile est clairsemé et bien difficile à découvrir aujourd'hui.
R. T. R.

Réponses.

Coquilles typographiques (II, 321; III, 320; IV, 137; X, 491). — Je lis, à la page 353 d'un excellent ouvrage intitulé : « Biographie du Parlement de Metz, 1853, in-8: « Messire Benoît Marsollier des Vinctierest ». — Il faut : Marsollier des Vivetières; c'était probablement le père de Benoît-Joseph, surnommé « le Chevalier du Grand-Nez », auteur de *Nina ou la Folle par amour*. LA MAISON FORTE.

—

Premières chansons (inconnues et retrouvées) de Béranger (V, 716; VI, 31, 62 124, 223, 254, 411, 479; IX, 573; X, 13). — Le bibliophile Jacob a retrouvé, dans *la Guirlande* de 1804, vingt-quatre chansons inconnues de notre chansonnier et dont il a gratifié l'Intermédiaire, mais ce recueil a dû continuer pendant les années suivantes, et il serait bon de le compulser, car celui que j'ai publié en 1806 contient une nouvelle chanson, que Béranger n'a pas conservée ou a oubliée à dessein; il me semble bon de la joindre aux autres:

LES GENS COMME IL FAUT

Air : *Vaudeville de Florian.*

I

Non, le grand monde et son jargon,
Mes amis, n'ont rien qui me plaise.
Dans nos grands cercles à grand ton,
Encor si l'on bâillait à l'aise!...
La gaieté s'y trouve en défaut,
Au bord des lèvres elle expire :
Mes amis, les gens comme il faut
Comme il faut ne savent pas rire!

II

Lise me disait l'autre jour :
« Pour amant j'avais un ministre;
Gravement il me fit la cour,
De ses vœux il tenait registre;
Le cœur trop bas, le ton trop haut,
Deux fois il ne pouvait me plaire :
Mon ami, les gens comme il faut
Comme il faut ne savent rien faire! »

III

Nous sommes gais dans nos grabats;
Narguons les grands qui nous dédaignent;
Ils aiment peu, ne chantent pas,
Et de boire ces messieurs craignent.
Le plaisir cache ce qu'il vaut
A ceux que jamais il n'enivre :
Mes amis, les gens comme il faut
Comme il faut ne savent pas vivre!

P. c. c. : A. D.

—

Une histoire du soufflet (VII, 400, 482, 627; VIII, 47, 76, 428, 493; IX, 234; X, 137, 619, 681; XI, 106, 523, 557, 627, 652, 580; XII, 41). — « Jamais à Rome on ne s'appeloit en combat singulier; pas même dans le cas du soufflet. De sorte que Muratius alloit partout distribuant des soufflets, quand on avoit le malheur de lui déplaire; mais ce généreux seigneur, puissamment riche, ordonnoit à son esclave de payer à l'offensé vingt-cinq sous; c'étoit la peine portée par la loi. » (*Le Mot et la Chose*, par Amalric de Brehan. Paris, Lenormant, 1807, 2 vol. in-8.)
LA MAISON FORTE.

— Dans les *Souvenirs de la marquise de Créquy* (édition Garnier, t. VI, 85), il est question d'un soufflet appliqué par le comte de Forcalquier à sa femme et sur lequel la comtesse de Rochefort était allée consulter le célèbre avocat Gerbier. « Depuis la tragédie de P. Corneille et la vengeance du Cid, aucun soufflet n'avait eu « autant de retentissement que celui de « madame de Forcalquier, qui, comme on « sait, voulut absolument *le rendre à son* « *mari*, parce que les avocats se refusaient à « sa poursuite et *qu'elle ne savait qu'en* « *faire*. » Il n'y a pas d'autre détail à ce sujet dans les *Souvenirs;* il est probable qu'on en trouverait dans les Mémoires du temps. Bien que ce livre amusant passe pour apocryphe, il serait injuste de rejeter tous les faits qu'il contient. E.-G. P.

— Dans les *Originaux et beaux esprits de l'Angleterre contemporaine*, de M. E. Dauran-Forgues (Paris, Charpentier, 1860), est une curieuse notice sur lady Hester, Lucy Stanhope. M. Forgues raconte que, dans sa retraite de Dar-Djooun, en Syrie, elle avait, entre autres servantes, une jolie paysanne du Liban, nommée Fatoun, qu'elle injuriait et même battait souvent. « Entre autres vanités, lady Hester avait « celle de donner un soufflet, quand il le « fallait, mieux que personne au monde ».

Le doux et spirituel Lamothe-Houdart était devenu aveugle. Un jour, dans la rue, il eut la malechance de marcher sur le pied d'un jeune homme, qui lui donna un soufflet. « Oh! monsieur, dit le vieillard avec douceur, combien vous serez fâché de m'avoir frappé, lorsque vous saurez que je suis aveugle! » Une telle mansuétude efface bien des petits ridicules. J'ai lu, autrefois, qu'un moine, ayant reçu un soufflet sur la joue droite, tendit la gau-

che. Son adversaire lui donna un second soufflet. « Jésus-Christ a recommandé, lorsqu'on aurait été frappé sur une joue, de présenter l'autre, dit le moine offensé. Je me suis conformé à la règle ; mais il n'a pas dit ce qu'il fallait faire ensuite. Je suis donc libre de vous punir. » Cela dit, notre moine, qui était un gaillard vigoureux, tombe à bras raccourcis sur celui qui l'avait frappé deux fois et le rosse d'importance. *Se non e vero, e bene trovato.*

E.-G. P.

—

A propos d'un passage des Contes d'Entrapel (VIII, 69, 125, 152, 240, 363, 459, 495 ; IX, 524). — Sujet déjà vieux dans l'Intermédiaire, que l'on ne saurait pourtant trop éclaircir. C'est pourquoi je fais cet extrait des : « Mémoires sur la guerre des Alpes et les événements en Piémont pendant la Révolution française, tirés des papiers du comte Ignace Thaon de Revel de Saint-André et de Pralungo, maréchal des armées du roi, etc. In-8°, Turin, Bocca frères, 1871 », — ouvrage sans doute peu répandu en France.

Ignace Thaon de Revel, officier supérieur piémontais, fut arrêté avec un de ses frères, lors de la réunion du Piémont à la France par le traité du 19 frimaire an VII (9 déc. 1798), et conduit à Dijon. Il réussit à s'échapper. En traversant la Suisse pour regagner son pays, il observa, dans une vallée de l'Oberland bernois, le fait suivant qu'il mentionne dans sa *Fuite de Dijon*.

« ..... Johanne nous mena coucher chez un de ses cousins, dans le Kulmenthal. C'était un dimanche. Nous trouvâmes huit jeunes gens buvant de détestable vin blanc avec deux jeunes filles qu'ils embrassaient tour à tour avec beaucoup de familiarité. Lorsque la bruyante joie des galants buveurs eut cessé, que la fumée des pipes fut évaporée, nous couchâmes chacun dans une espèce d'alcôve, ou plus proprement des niches qui étaient tout autour de la chambre, sur des matelas ou paillasses remplies de graines de foin.

« Pendant la nuit, nous entendions du bruit dans la chambre, et des gens qui chuchotaient. Le jour étant venu, nous vîmes un grand drôle de six pieds sortir tranquillement et sans mystère de la niche où il avait passé la nuit à côté d'une des deux filles. Nous supposâmes que là, comme dans quelques contrées, c'était l'usage d'anticiper sur les droits de l'hymen. Je plaisantai le galant et la jeune personne, dont l'assurance nous étonnait. Je demandai à son compagnon s'il épouserait sa camarade de couche : il répondit qu'il n'y songeait pas. Nous ne savions s'il fallait attribuer l'impassibilité de la fille et de toute la maison à un excès de corruption, ou à une ignorance bien extraordinaire des premiers éléments de la décence. Nous apprîmes que c'est un usage universel et immémorial, dans le Kulmenthal, que les jeunes gens qui prétendent à la main d'une fille passent successivement la nuit du dimanche avec elle : galanterie sans conséquence.

« Il y avait si peu de mystère en tout cela, que je ne craignis pas de demander à la mère, si elle n'appréhendait pas quelque inconvénient. Elle me répondit avec beaucoup de sang-froid, que sa fille était avertie ; que c'était à elle à se garder, sachant bien que, si elle avait quelque faiblesse, elle ne trouverait plus à se marier ; que c'était l'usage de la vallée : les mères en avaient agi ainsi, et elle n'avait jamais ouï dire qu'il en fût résulté aucun accident fâcheux ; qu'il fallait que les jeunes gens se connussent avant de s'engager par le mariage. Nous demandâmes si l'autre fille, qui était beaucoup plus jolie, n'avait pas eu de compagnon pendant la nuit. On nous dit qu'étant servante, les jeunes gens de bonne famille, n'ayant pas l'intention de l'épouser, n'usaient point de cette galanterie envers elle.

« Je passerai les plaisanteries auxquelles le sujet donnait lieu, mais cette étrange coutume mérite d'être rapportée comme un exemple singulier de l'empire des mœurs. » *P. c. c. :* G. G.

—

Sine Cerere et Baccho friget Venus (XI, 33, 82, 83). — Comment concilier cela? demande M. B. Rien ne me paraît plus simple. Musset, en disant que l'amour « vit d'inanition et meurt de nourriture », ne fait aucunement allusion aux repas que doivent faire quotidiennement (tout comme le commun des martyrs) les amoureux, sous peine de périr et de voir s'éteindre la « triste flamme » qui les consume.

Dans ce sens, l'amour, de même que tous nos sentiments, a besoin d'un *substratum*, qui est notre corps et plus spécialement notre système nerveux si compliqué. Mais la nourriture, dont meurt l'amour, ce sont d'abord les menus suffrages, les caresses, les étreintes voluptueuses, enfin les dernières faveurs de la beauté qui s'abandonne. Voilà les aliments grossiers qui l'alourdissent, le congestionnent, l'étouffent. Au contraire, l'inanition, volontaire ou forcée, le grandit et le développe. Plus il se dégage des mille liens de la matière, plus il s'exalte et se divinise. Rien ne retient plus son essor. Il plane dans l'éther « immarcessible », et va se heurter aux confins mêmes du ciel. Ce n'est plus Manon Lescaut qu'il poursuit, ce n'est plus Juliette, ni Marguerite, ni même Ophélie ; c'est Béatrix, c'est-à-dire « l'éternel féminin », sans famille, sans pays, sans date. Quoi de plus inconsistant que ce fantôme, et quoi, en même temps,

de plus immense et de plus absorbant que cette synthèse contemplative? — Voilà (si je ne me trompe) ce que le poète appelle « inanition », et voilà de quoi vit l'amour, « l'étrange et la fausse nature ! » C. Q. F. D. P. SAMSON.

—

Sur Rampale ou Rampalle (XI, 737; XII, 21, 113). — M. L. Fox (XII, 114) cite de notre auteur une traduction des « Evénements prodigieux de l'Amour, » de Juan Perez de Montalvano; c'est probablement le même ouvrage que le suivant : « Nouvelles de Montalvan, trad. de l'espagnol par J. de Rampalle. Paris, Rocolet, 1644, petit in-8° (Brunet, III, col. 1844). Contient : La Belle Aurore, la Raison détrompée, etc. » L. M. F.

—

A qui le serpent? (XII, 131, 209, 241, 272, 303.) — Le 7 octobre 1771, madame du Deffant écrit à la duchesse de Choiseul : « Je relis les Métamorphoses d'Ovide, traduites par Martignac. Il décrit la terreur que produisit un prodige. « Les portes du temple, dit-il, tremblèrent et pâlirent ! » Mais, n'importe, cette lecture n'est pas ennuyeuse. » H. DE L'ISLE.

— J'ai lu quelque part que cette phrase : « Sa main était froide comme celle d'un serpent » se trouvait dans un des longs et nombreux romans qu'enfantait avec précipitation Tronson du Poitrail, — pardon ! Ponson du Terrail. M. F. Sarcey aura pu se tromper en citant de mémoire. Quelque lecteur infatigable, ayant beaucoup de temps de reste, se chargera-t-il de vérifier le fait ?... T. B.

—

Drôlesse et princesse (XII, 131, 183, 210, 239, 272, 337). — Le *Charivari*, du 3 mai 1838, donne la légende suivante :

Comment qu' ça va, princesse?
Pas mal, et toi, drôlesse!.....

C'est une reine entrant en scène qui répond ainsi à un jeune page appuyé sur un montant. (GAVARNI, *les Coulisses*, 14.) A. B.

—

Ex-libris (XII, 139, 190, 211). — J'ai d'assez beaux *ex-libris*, que je me ferais un plaisir de donner à ceux de mes collabos qui en font collection. J'attendais, pour le faire, une réponse à la question posée par le doct. By (XII, 211). Il ne s'agit que d'avoir, par l'intermédiaire.... de notre directeur, un moyen d'inter-communication, qui permette cependant à chacun de garder l'incognito, s'il le désire. BELLATOR.

— Quel sera le *modus faciendi* de la motion du collaborateur d'Irlande ? Je me rallie complètement à ce qu'ont dit les collabos Arsène et Dr By.
(Berthelming.) A. BENOIT.

— RÉPONSE : — Le Directeur de l'Intermédiaire accepte volontiers d'être le *medium* de ces inter-communications, comme de toutes autres. Il suffira de lui expédier des lettres et envois en blanc (avec les timbres-poste présumés nécessaires pour affranchissement, réponse, etc.), et il se fera un plaisir de remplir les adresses et de faire parvenir aux destinataires. C. DE R.

—

Carvagal (XII, 162, 213, 242). — Je trouve le titre suivant d'un ouvrage de Prosper Mérimée : *La Jacquerie*, scènes féodales, suivie de la *Famille Carvagal*, drame. Paris, Brissot-Thivari, 1828.
(Strasbourg.) F. L. M.

—

Couleur rouge (XII, 227, 283, 339). — Que M. le Dr By me permette de ne pas accepter sans restriction l'avis des auteurs de l'Encyclopédie sur le *gueules*, comme couleur privilégiée, et d'en appeler aux armoriaux et aux monuments héraldiques pour démontrer que, si la loi était telle que l'enseignent les Encyclopédistes, elle ne s'accorde guère avec les faits, et qu'au moins depuis le XIVe siècle, elle fut complètement inobservée. Il suffit d'ouvrir un recueil quelconque d'armoiries pour y constater, dès cette époque, l'emploi fréquent du *gueules* dans les armes de la petite noblesse ou de la bourgeoisie, et les nombreux jetons qui nous restent des maires, échevins et autres fonctionnaires de différentes villes de France, en fournissent une preuve plus évidente encore, quoique moins ancienne, puisqu'ils ne remontent guère au delà du XVIe siècle. Louis XIV ne fut pas plus sévère, à ce sujet, que les rois ses prédécesseurs ou successeurs, et le Grand Armorial de France, dressé par d'Hozier en exécution de l'édit de 1696, est rempli d'armoiries bourgeoises où le rouge n'est pas épargné. Non content d'enregistrer celles qui lui étaient soumises, de quelque couleur qu'elles fussent, d'Hozier en composait de toutes pièces aux personnes qui en désiraient, et certains cahiers de ses manuscrits sont garnis d'armoiries de ce genre, pour la confection desquelles le Juge d'Armes ne se mettait pas en grands frais d'imagination. Il employait successivement chacune des pièces héraldiques et ne l'abandonnait qu'après en avoir épuisé toutes les combinaisons de nombre, de place et de couleur. Quand le tour du *gueules* arrivait, il en décorait, sans scrupule, une série d'écus plébéiens qui en rougissaient sans doute, mais qui auraient verdi sous le sinople avec la même inconscience.

Il me paraît donc bien établi qu'*en fait*, le « gueules » fut, pendant plusieurs siècles,

d'un usage aussi fréquent que les autres couleurs, mais je ne conteste pas, pour cela, l'existence des lois prohibitives dont parle l'Encyclopédie, et je serais même fort heureux d'en avoir le texte précis. Que M. le Dr By veuille donc bien compléter ses recherches à ce sujet et faire part de leur résultat à l'Intermédiaire. Nos confrères ne s'en plaindront pas, car la question a son intérêt et je ne crois pas qu'elle ait encore été traitée dans notre recueil.

Une petite rectification pour terminer : je n'ai jamais dit, supprimant d'un trait de plume la pourpre romaine, que le manteau impérial ne fût pas d'ancienne date, mais j'ai avancé seulement qu'il ne constituait pas toujours un emblème d'ancienne noblesse. C'est une vérité que je maintiens et dont on trouvera la preuve chez les anciens aussi bien que chez les modernes. RENÉ DE STARN.

—

Noms historiques. Un livre à faire (XII, 229, 284, 339).— Les représentants actuels de la famille de Christophe Colomb (en espagnol, *Colon*), en ligne collatérale, la descendance directe masculine étant éteinte, sont :

1° D. Christophe Colomb de la Cerda, duc de Veragua, marquis de la Jamaïque, amiral et gouverneur majeur des Indes ;

2° D. Ferdinand Colomb, député de Porto-Rico ;

3° D. Diègue Colomb, gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne.

Les autres membres de la famille qui n'ont pas de titres ou de dignités ne sont pas dénommés dans la *Guia de Espagna*.

BRIEUX.

— Pour ma part, je m'engage à envoyer, à l'Intermédiaire, les noms des descendants actuels des personnages célèbres de la Basse-Auvergne.

Un ouvrage qui donnerait les noms de ceux qui représentent les familles des hommes illustres serait une œuvre fort curieuse, assurément, et ne manquerait pas d'être bien reçu par le public savant.

Quelqu'un pourrait-il me dire quels sont les descendants de : 1° *marquis de Chastenet de Puységur*, lieutenant-général, écrivain, l'un des principaux adeptes de Mesmer et qui pratiqua, jusqu'à la fin de sa vie, l'exercice du magnétisme. Il était né à Paris en 1751 et mourut en 1825 à Buzancy (Aisne) ; 2° *Carcel*, célèbre horloger, inventeur des lampes mécaniques, né à Paris en 1750, mort en 1812 ; 3° *de la Michodière*, intendant d'Auvergne, célèbre prévôt des marchands de Paris, né à Paris en 1720, où il est mort en 1797 (on sait qu'une rue de Paris porte son nom).

AMB. TARDIEU.

—

Un ex-libris gothico-auvergnat (XII, 256, 286, 307). — Le collabo E. G. P. me fait beaucoup trop d'honneur en m'attribuant de la compétence en cette matière : je n'en ai pas d'autre que celle que j'ai pu puiser dans les ouvrages *ad hoc*...— Nous n'avons évidemment pas à nous apprendre les uns aux autres ces notions élémentaires que l'on peut trouver, non dans les Dictionnaires de la Conversation, ou autres compilations faites la plupart du temps, à tant la page, par de faméliques coureurs de bibliothèques, mais dans les livres spéciaux. Je l'engage donc à lire seulement l'Histoire de l'Imprimerie que notre collabo le Bibliophile Jacob a publiée vers 1850, avec MM. Séré et Fournier. — Il y verra cette date d'environ 1536, qui lui paraît mal choisie ; il y apprendra, en outre, que le caractère *italique* fut inventé, vers 1488, par Alde Manuce l'Ancien à Venise, et le caractère *romain*, par Jeanson, en 1461 ; que le premier essai du caractère moderne (romain allongé, qui sert exclusivement aujourd'hui) fut fait en 1490, à Paris, par Heilmann, dont, par parenthèse, je possède un livre in-folio, spécimen provenant de la bibliothèque Lavallière. Et bien d autres choses encore. Moi, je me récuse, n'étant, si je le suis, qu'un... *doctus cum libro*.

Doct. BY.

—

Rossignols (XII, 260, 311). — Puisqu'il est question du conte qui forme la 4e nouvelle de la 5e Journée du *Décaméron*, ajoutons que, dans ce moment où l'histoire de la fiction provoque des études approfondies, il serait intéressant de rechercher les origines et les imitations de ce petit récit. On trouve des historiettes analogues dans le *Lai de Laustic*, de Marie de France (t. I, p. 314) et dans un petit poème (sans nom d'auteur), *in ottava rima*, que Lami a inséré dans les *Novelle litterarie di Firenze*, an. 1755, col. 33.

F. D.

— Ce mot sert aussi à désigner les articles invendables d'une boutique qui restent pour compte au marchand, soit qu'ils aient passé de mode, soit que leur état de défraîchissement résultant d'un séjour prolongé sur les rayons ou dans les vitrines, leur ait enlevé toute valeur. Quelle est l'origine, évidemment populaire et quasi-argotique, de cette troisième signification ?

(Tlemcen.) P. MASSON.

— La Chambre des députés, séant à Versailles, qui donne en ce moment des spectacles-concerts si édifiants, a entendu traiter, à plusieurs reprises, notre Cabinet des ministres de « rossignols de Cabinet », dans cette jolie et mémorable séance du lundi 9 juin dernier. Mais pourquoi « Ros-

signols de Cabinet » ou « cabinet de rossignols »,—puisqu'il leur convient de ne point chanter ? A. A.

La lèpre est-elle contagieuse? (XII, 262, 312, 344.) — Le collabo *V. d'Aoste* me fournit lui-même les éléments d'une réfutation. Il n'y a plus aujourd'hui de « lépreux » du moyen âge, même en Orient, même dans les léproseries. Les « ulcéreux » qu'il a vus, qu'il a « déshabillés, » « palpés, » etc. — ce qui me paraît fort, pour quelqu'un qui n'est peut-être pas du métier! — ne sont sans doute que des syphilitiques, des scrofuleux, que l'on ne sait pas, dans ces pays, soigner comme en France. La connaissance de l'acarus ne date pas de plus loin qu'environ 50 ou 60 ans. Il n'était pas connu à la fin du siècle dernier (voy. l'Encyclop., art. *Gale*), et sa découverte n'a aucun rapport avec la cessation de la lèpre, qui remonte à la fin du XVe siècle. On peut consulter, au surplus, le mot Lèpre dans l'Encyclopédie, — recueil qui ne mérite certes pas l'oubli où il est tombé aujourd'hui, car il contient bon nombre de renseignements curieux, inédits, oubliés, ou pillés sans vergogne par ces écrivains visés par La Fontaine,

> . . . . et que l'on nomme plagiaires :
> Je me tais et ne veux leur causer nul ennui,
> Ce ne sont pas là mes affaires.

Doct. By.

— « A Chiavari, la lèpre tuberculeuse existe dans un seul quartier, dit des Salines, depuis 50 à 60 ans. Cinq ou six familles, faisant exclusivement le commerce de l'huile, en sont frappées. Beaucoup d'autres, dans le même quartier, font le même commerce, sans être atteintes de cette maladie, à moins d'alliance avec des individus des familles infectées. Plusieurs lépreux ont perdu les phalanges des doigts des mains et des pieds, et même jusqu'aux os du nez; quelques-uns ont perdu les yeux. Tous avaient l'haleine infecte, surtout lorsque la maladie était avancée. La voix devenait rauque, puis se perdait entièrement, le palais se cariait, et la peau se couvrait d'ulcères... On n'a pas remarqué que cette lèpre était contagieuse, mais elle est héréditaire. J'ai fait la même remarque à Vitrolles, à six lieues de Marseille, où j'ai découvert la lèpre squameuse et la tuberculeuse (Dr L. Valentin, *Voyage en Italie fait en l'année* 1820. Paris, 1826, in-8°, 353).

« L'aimable docteur Hemmann, médecin inspecteur des eaux de Schinznach, a soigné deux personnes atteintes de la véritable lepra nodosa et de la lèpre anesthétique, un missionnaire du cap de Bonne-Espérance et un noble brésilien. L'action des eaux ne répondit pas malheureusement aux belles espérances avec lesquelles ces deux malheureux étaient arrivés à Schinznach » (Notices cliniques, relativement à l'action curative des eaux de Schinznach. — Aarau, 1862, p. 6). A. B.

Bobèche (XII, 264, 314). — Je ne crois pas que Bobèche ait jamais fondé ou exploité un spectacle à Rouen, sous la Restauration. L'homme qui à cette époque y occupait la faveur publique était Gringalet, célèbre dans toute la contrée. Il faisait la parade d'abord, si j'ai bon souvenir, sur le quai de Rouen, devant un petit théâtre que signalaient quatre colonnes isolées, commencements et fin d'une maison qui n'a jamais été bâtie. Puis, on lui construisit un théâtre sur la rive gauche de la Seine, à Saint-Sever, théâtre dont il fit le succès jusqu'à sa mort, survenue sous le règne de Louis-Philippe.

Il courait, dans son enfance, beaucoup d'histoires sur son compte. On prétendait qu'il avait été emprisonné, sous la Restauration, pour s'être permis, dans une parade, la plaisanterie suivante : On lui offrait six blancs, monnaie qui était encore usitée, du moins dans le langage courant, et qui valait deux sous et demi, et il la refusait avec dédain : « Six blancs ne valent pas deux sous! » s'écriait-il.

On prétendait aussi que lui-seul avait le droit de parler — *lui-même* — sur la scène de son théâtre, tandis que les autres acteurs faisaient seulement les gestes des paroles qu'on lisait dans la coulisse. Ce privilège lui avait été accordé à cause de sa conduite courageuse lors de l'incendie de la Cathédrale de Rouen.

Mais tout ceci est sans doute de la légende, et il existe peut-être une histoire de Gringalet, qui était réellement célèbre en haute Normandie. Le peuple n'assistait pas seul aux représentations des pièces qu'il jouait, La bourgeoisie s'y risquait, et je me rappelle qu'on me menait voir *Mandrin* ou *Cartouche*, et *Madame Angot*, dont la *Fille* fait autant de bruit aujourd'hui qu'elle en faisait jadis. Un Rouennais libéré.

Mes pensées (XII, 269, 319). — L'ouvrage sur lequel j'ai appelé l'attention de l'Intermédiaire — et qui la mérite bien — n'est certainement pas celui de La Beaumelle. « Ceci n'est pas un livre, dit l'auteur dans l'avant-propos. Ces pensées, écrites au jour le jour, ne sont qu'une causerie avec moi-même, le plus souvent, — parfois avec ceux qui me sont chers. — Elles ont égayé mes heures de solitude et rempli les grands loisirs que laisse la vie des champs. — Je désire qu'elles me rappellent à ceux dont l'affection m'est fidèle. — Amis absents, vous y reconnaîtrez ma voix, — vous y reverrez le sourire que vous aimez, — vous y retrouverez l'écho des lointains souvenirs, des jours envolés,

de nos longs entretiens le soir au coin du feu. » La dernière page porte la date de septembre 1877. Je ne serais pas surpris que ce livre fût l'œuvre d'une femme.

AMAURY.

—

Lettres de Michel Servet (XII, 290). — Scaliger est le seul, à notre connaissance, qui ait parlé des 50 lettres du célèbre Espagnol au médecin de La Vau, de Poitiers. Il déclare qu'il les a *vues;* et il mérite toute créance. *A priori,* en effet, il est possible et même probable qu'une correspondance amicale ait existé entre ces deux hommes qu'une double communauté de vocation et d'opinion théologique avait pu rapprocher. On sait qu'après la mort du martyr dans les flammes de Champel (27 octobre 1553), de La Vau, qui pensait, comme Séb. Castallion et quelques autres personnages de Bâle (Martin Borrhée, Cél. Sec. Curione), qu'il ne fallait pas brûler les gens pour dissentiment de doctrine, suscita de sérieux embarras au réformateur de Genève. (Voyez la lettre de celui-ci, du 20 février 1555, à l'Eglise de Poitiers, dans le recueil des *Lettres de J. Calvin*, publié par M. Jules Bonnet, Paris, 1854, t. II, p. 10 et 55. Calvin, dans cette lettre, appelle de La Vau « beste sauvasge, » « beste venimeuse. ») Pour mettre fin à ces divisions qui troublaient l'Eglise de Poitiers et d'autres peut-être, on réunit à Paris le premier synode, en mai 1559. Mais il est à craindre qu'aucun de nos contemporains n'ait vu une seule ligne de ce précieux recueil. M. Henri Tollin, de Magdebourg, qui depuis vingt-un ans s'occupe de Servet, et qui a pris des informations à ce sujet partout où il espérait trouver quelque renseignement utile, vient d'être consulté par nous, et il nous répond que ses recherches ont été vaines. Il croit qu'on aura fait disparaître, dans le temps, ce trésor épistolaire qui aurait pu être compromettant pour son possesseur. Autant qu'on a pu, hélas! on a fait l'ombre sur la victime de Calvin.

CHARLES DARDIER.

—

Saint Jean-Baptiste était-il polycéphale? (XII, 292.) — Ce ne serait vrai qu'autant qu'il aurait renouvelé le miracle de l'hydre de Lerne, à laquelle il repoussait une tête à mesure qu'Hercule l'abattait; or rien de pareil n'est raconté au sujet de sa décollation, exécutée par les ordres de la fille d'Hérodiade, qui, au contraire, craignant qu'il ne ressuscitât, avait fait enfouir la tête à Jérusalem pour qu'on ne pût la retrouver. Ce qui n'a pas été un obstacle à l'exploitation des marchands de reliques, puisque Collin de Plancy et L. Lalanne constatent qu'on exposait à l'adoration des fidèles, le premier *treize,* et le second *dix* têtes de saint Jean-Baptiste. (Voir IV, 31, 127; VII, 657, 730; IX, 560.)

A. D.

—

Les femmes ont-elles une âme? (XII, 293.) — A l'exemple du sage, qui doit tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler, le questionneur ne devait-il pas feuilleter préalablement notre recueil, où cette question a été déjà traitée et examinée? Se reporter à III, 229, 315; VIII, 742, et IX, 54, 147.

A. D.

—

Vingt-sept enfants (XII, 293). — J'ai entendu parler d'un Américain, domicilié en France, qui aurait eu 32 enfants, de deux épouses. Mais voici qui me paraît plus fort et que je certifie, puisqu'il s'agit de mes deux grands-pères: l'un a eu 18 enfants d'une seule femme; l'autre, 22, d'une seule femme également. C'est donc 40 enfants que mes deux grand'mères ont mis au monde.

SAGITTARIUS.

—

Les éditions contemporaines de Pascal (XII, 293, 347). — A l'occasion de la publication du 2me vol. d'une édition nouvelle et savante des *Pensées de Pascal*, par M. A. Molinier, chez Lemerre, j'avais demandé s'il n'y aurait pas lieu de signaler, à côté des éditions Faugère et Havet indiquées par l'éditeur, le remarquable travail publié chez Mame, il n'y a pas très longtemps, par M. V. Rocher, sur le même sujet. — « Un liseur » répond par une question: « Et après? » — Y a-t-il sous ces deux mots un sens caché qui m'échappe? En tout cas, n'y puis-je voir une réponse directe à ma demande. Les éditions savantes et vraiment recommandables de Pascal ne sont certes point si nombreuses, que, dans l'énumération des trois ou quatre grands travaux entrepris, à notre époque, sur l'immortel penseur, l'indication (*omise* par M. Molinier) d'un livre sérieux comme celui de M. V. Rocher, puisse paraître oiseuse ou étrange.

Je crois qu' « Un liseur » ne *lira*, ni sans intérêt, ni sans profit, dans l'*Instruction publique* (année 1877, nos 48, 50, 51, 52; année 1878, n° 1) le projet d'une *étude critique sur le texte des Pensées de Pascal.* Là encore on oublie de *signaler* l'édition V. Rocher; mais je vois dans cet oubli une raison d'autant plus forte d'indiquer le livre à tout homme curieux des choses littéraires, que l'auteur des articles mentionnés se plaint énergiquement des inexactitudes des éditions contemporaines Faugère et Havet, et trace le plan d'une édition définitive et irréprochable, *rara avis*... peut-être encore à trouver.

ANNEMUNDUS.

—

La cassette du père Bohola (XII, 294, 347). — N'y a-t-il pas là une faute d'im-



pression, la lettre *h* mise pour la lettre *b*? — Si cette anecdote n'est pas controuvée, le P. André *Bobola* (?) avait raison. Il est mort martyr, a fait des miracles, et a été béatifié, il y a quelques années. Sa fête se célèbre le 23 mai. BRIEUX.

— Voir page 497, tome II, des œuvres de Diderot, édition Brière. L'historiette citée est racontée dans un opuscule de Diderot, intitulé : *Entretien d'un philosophe avec la maréchale de* ***, imprimé pour la première fois sous le nom de Thomas Crudeli : Londres (Amsterdam), 1777. A. D.

—

Futaine de bourlavisse (XII, 321). — Je n'ai pas plus que notre questionneur trouvé le mot *bourlavisse* dans aucun Dictionnaire. N'est-il pas probable qu'il faut lire : *Bourlavisse* par un B majuscule, ou *Bourglavisse*, et que ce mot est le nom d'un endroit où se fabriquait cette futaine ? Les Dictionnaires de géographie de Bruzen de la Martinière et de Vosgien, les seuls que je possède, ne donnent pas le nom de Bourlavisse, mais celui de Vosgien mentionne *Avis*, bourg du département de la Charente-Inférieure, sans indiquer toutefois que l'on y fabriquait une futaine particulière (Voir le Dictionnaire des communes de France, que je n'ai pas). Il y a encore *Avizée* ou *Avisée*, bourg du département de la Marne. E.-G. P.

— Que ce soit l'éditeur moderne ou le copiste du XVIIe siècle, il y a là une grosse faute de copie. En restituant *bourre lanisse*, on a quelque chose de compréhensible, des matelas « tout en futaine de bourre de laine. » Dans le Dictionnaire de Duez (Lyon, 1671), on trouve non seulement *lanisse*, de *lana* (page 342), mais l'expression complète : *bourre lanice*, *borra lanicia ò borra di lana* (p. 70). A. DE M.

—

Un clerc nommé Crispus (XII, 321). — Dans le volume de l'*Histoire générale de Paris*, entreprise par M. Haussmann, intitulé : *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*, documents et écrits originaux recueillis et commentés par *Le Roux de Livey et M. L. M. Tisserand*, la description de Paris sous Charles VI de Guillebert de Metz est donnée en entier. Voici la note relative au texte cité par M. Tiro Rudis : « *Un clerc nommé Crispus*. Par ces mots, l'auteur paraît vouloir désigner Salluste, dont le surnom, comme on le sait, était *Crispus*. Cependant on ne trouve rien, ni dans les ouvrages entiers, ni dans les fragments historiques de Salluste parvenus jusqu'à nous, qui réponde exactement à la phrase citée ici, sauf le début du VIe chapitre de Catilina : « Urbem Romam, « *sicuti ego accepi*, condidere atque habuere initio Trojani, qui, Ænea duce, profugi, etc. » Ce qu'on peut constater, en recueillant les jugements portés sur cet écrivain par les auteurs latins eux-mêmes, c'est que, pour la composition du grand corps d'histoire si savamment restitué au siècle dernier par le président de Brosses, Salluste avait largement mis ses devanciers à contribution : *Ex Græco translata Sallustii plurima*, dit Quintilien (De Inst. orat. lib. IX. Cap. III), et il ajoute la fameuse épigramme

Et verba antiqui multum furate Catonis,
Crispe (*Ibid.*, lib. VIII, cap. III.) (1)

« D'où il suit que Salluste s'appropriait sans scrupule les mots et les choses. Resterait le grave reproche de compilation sans critique, articulé par Guillebert de Metz. On peut l'appuyer sur un passage de Suétone : après avoir rapporté le jugement très sévère porté sur les mœurs de Salluste par Lenæus, affranchi de Pompée, l'historien des Césars achève le portrait en ces termes : *Præterea priscorum Catonisque verborum ineruditissimum furem* (De Grammaticis et Rhetoribus). Le français, qui, dans les mots ne brave pas l'honnêteté, pourrait bien, si le fait était prouvé, appeler *compilateur sans critique* un *fur ineruditissimus* » (un voleur sans nulle instruction). Des personnages du nom de Crispe ou de Crispus auxquels Moréri a consacré des articles, aucun ne se rapporte au texte de Guillebert de Metz. Si cet auteur n'a pas fait allusion à Salluste, il faut croire qu'il avait sous les yeux quelque ouvrage actuellement perdu. E.-G. P.

—

Diamant brut, incrusté dans du fer (XII, 323). — Cher Collabo, vous n'avez donc jamais entendu chanter le premier acte des *Huguenots*: paroles de Scribe, musique de Meyerbeer ?

UN HABITUÉ DE L'OPÉRA.

— Invention de feu Scribe : termes dont se sert Raoul de Nangis, pour qualifier son rude serviteur Marcel (qui se qualifie plus tard lui-même « Le vieux glaive d'Israël ») :

. . . . . Entre un glaive et la Bible,
Mon aïeul l'éleva, ne jurant que Luther,
Dans l'horreur de l'amour, du pape et de l'enfer ;

---

(1) Voici le texte de l'épigramme que Quintilien a citée sans en indiquer l'auteur, ce qui était inutile à ses lecteurs, tant elle était connue :

Et verba antiqui multum furate Catonis,
Crispe, Jugurthinæ conditor historiæ.

(Et toi, Crispus, assaisonneur de l'histoire de Jugurtha, qui as volé un si grand nombre de mots au vieux Caton.)

Cœur fidèle, mais inflexible,
Diamant brut incrusté dans dufer...
(*Les Huguenots*, act. 1er, sc. 3.)

(Nimes.) Ch. L.

— Même rép. De G.-J. (Amsterdam).

—

Faire une gorge chaude (XII, 323). — Voici l'explication de cette locution donnée par Quitard : « Gorge chaude » est un terme de vénerie, par lequel on désigne la viande du gibier vivant ou récemment tué qu'on donne aux oiseaux de proie : et c'est parce que ces oiseaux sont très friands d'une telle curée, qu'on dit des personnes qui se réjouissent d'une chose, qu'elles en font « une gorge chaude » ou « des gorges chaudes ». A. D.

—

Les grands prix de peinture et de sculpture (XII, 324). — Je pense que la raison qui fait choisir des sujets de l'histoire ancienne ou de la mythologie pour les concours est tout artistique. L'étude du nu est l'un des points les plus importants des arts d'imitation. Il faut donc que les jeunes peintres et sculpteurs prouvent qu'ils se sont rendus capables de le bien rendre, et les faits historiques tirés de nos annales ne sauraient en fournir l'occasion, à raison du costume. Il est bien clair que l'artiste ne peut bien habiller ses personnages, s'il n'en connaît pas bien l'anatomie. Il y a au Louvre un grand dessin de David (le Serment du Jeu de Paume) qui fait voir avec quel soin le grand peintre commençait par établir *nus* les personnages qu'il devait ensuite revêtir de leurs costumes historiques. E.-G. P.

— Où trouverait-on à peindre le nu et la draperie, en adoptant l'idée du collabo Ele M.? Dans l'histoire de France, on trouverait tout au plus du retroussé, qui ne serait ni digne de l'histoire, ni décent. L'auteur de la question n'a donc pas pensé à ceci : c'est que les sujets des concours pour le prix de Rome sont destinés à éprouver la force des élèves, tant comme « exécutants » que comme « inventeurs ».
Un académicien.

—

Fours à poulets (XII, 325). — Parmi les chercheurs qui se sont occupés de l'incubation artificielle au moyen de fours, il faut citer le savant naturaliste Réaumur. Le fait est rappelé dans plusieurs biographies et notamment dans celle que lui a consacrée Cuvier. Ce qu'on sait moins, c'est que Réaumur avait fait ses essais au château de la Bermondière (Mayenne), à quelques lieues d'Alençon, et qu'on y voyait encore, il y a peu d'années, les fours construits sous sa direction. Nous avons mentionné cette particularité, en passant, dans l'*Orne archéologique et pittoresque*. L. D. L. S.

—

Ouvrages perdus d'auteurs illustres (XII, 326). — J'ai trouvé à Alençon la tradition d'une malle remplie de papiers laissés par Molière et qui y aurait longtemps séjourné, sans qu'on sût ce qu'elle était devenue; mais cette tradition se trouve dans une foule d'autres villes et n'a, par conséquent, rien qui doive fixer particulièrement l'attention. L. D. L. S.

—

Antoine Galland (XII, 332). — Voici ce qu'en dit la Nouvelle Biographie des Contemporains : Né à St-Pardoux (Puy-de-Dôme) en 1763, il quitta la profession d'imprimeur, qu'il exerçait en 1798, pour accompagner le général Bonaparte en Egypte. A son retour, il rentra dans l'imprimerie, dont il sortit encore pour se livrer exclusivement à sa manie d'écrire. On a de lui plusieurs ouvrages dont la plupart porteraient à désirer qu'il ne se fût jamais occupé qu'à reproduire par ses presses l'esprit des autres. Ses ouvrages, outre ceux déjà indiqués, sont: « Antonio « ou les Tourments de l'amour; — Le sort « des femmes ou le Club d'amour, suivi des « Infortunes de deux amants; — Extrait « de mes opinions politiques pendant la « Révolution; — Du retour des Bourbons « en France », etc... A. D.

—

La Science graphologique et l'Abbé Michon (XII, 328). — M. Michon n'a pas précisément *inventé* la science graphologique. Elle a eu des sectateurs et des professeurs dans les siècles précédents, et, à la fin du dernier, elle fut l'objet d'études particulières, ainsi qu'on le voit dans un des premiers volumes du *Magasin Encyclopédique*. Le goût, fort ancien, des autographes, conduisait naturellement à y chercher quelque chose du caractère, des sentiments de ceux qui les avaient tracés. Mais M. Michon a fait plus que personne pour la diffusion et l'avancement de la graphologie. Il en a, avec une précision inconnue avant lui, formulé les règles, dans divers ouvrages très bien faits. Il a consacré à cette science un journal : *La Graphologie*, qui compte déjà sept années d'existence, illustré de *fac-similé* et fort curieux. Enfin, par ses cours, ses correspondances, ses conversations, ses voyages, l'ardeur et la sincérité de ses convictions, la finesse de ses aperçus, la précision extraordinaire de ses observations, il a tellement élargi et systématisé cette science, qu'il en peut passer à juste titre pour le *maître*, sinon pour l'*inventeur*.
L. D. L. S.

— Notre collaborateur F. L. M. peut consulter l'intéressant ouvrage : *Diction-*

naire des notabilités de France jugées sur leur écriture, publié par l'abbé Michon, en 1878. Il y verra, au tome I, page 33, l'historique de la graphologie au XIXe siècle. M. Michon connaissait parfaitement l'ouvrage de M. Adolf Henze, publié à Leipzig, en 1862, sous le titre de *Chirogrammatomancie;* mais il a fondé, lui-même, son système de graphologie d'après certaines notions qu'il avait reçues de M. l'abbé Flandrin, son ami. Les publications graphologiques de M. Michon et ses conférences publiques ont commencé en 1871; depuis, il a continué ces dernières en France et à l'étranger. Le même M. Michon fait paraître, depuis le 4 novembre 1871, un journal intitulé *la Graphologie*, où se trouve développé son système. AMB. TARDIEU.

—

Du Pays (XII, 328). — J'ai eu A. J. Du Pays pour collaborateur à l'*Illustration*. J'ai même été en correspondance avec lui, au sujet de son excellent *Guide en Italie:* je crois, de plus, avoir assisté à son enterrement. Il y a déjà longtemps de cela. Dans toutes ces circonstances je ne lui ai jamais connu d'autre nom. ALF. D.

— M. Du Pays existe en chair et en os. C'est un homme fort aimable et fort distingué, grand touriste et très artiste naguère, aujourd'hui retiré à Fontainebleau. H. E.

—

Les Grappillons (XII, 328). — Cet ouvrage, que je n'ai pas sous les yeux, mais que j'ai eu l'occasion de lire à la campagne, doit être de M. Jullien Daillière, ancien professeur de l'Université, un poète à la rime élégante et facile qui, à côté d'œuvres originales d'un grand souffle, ma foi! s'est imaginé de mettre en vers la plupart des *mots* que le *Figaro* lui apporte. J'ai eu le bonheur d'entendre le poète lui-même nous dire quelques-unes de ses œuvres légères dans un château du Maine, et j'en ai gardé le meilleur souvenir. Il y a, entre autres, une pièce intitulée : *Azor*, qui est un vrai bijou. MORTIMER.

Trouvailles et Curiosités.

Inventaire des biens d'un serrurier de Lyon, en 1372. — Cet inventaire d'un artisan aisé, rédigé par un notaire à la suite d'un acte de tutelle et placé dans un précieux recueil de testaments, renferme, avec des détails inédits sur l'art utile de la serrurerie, les prix courants des ouvrages de fer et des mots de la langue vulgaire que l'on ne trouve pas dans les dictionnaires spéciaux. Il est d'autant plus intéressant, au double point de vue de l'histoire du Travail et de celle de la Langue, que les documents de ce genre, relatifs au XIVe siècle, sont fort rares, je le recommande à nos savants collaborateurs et particulièrement à A. D. — critique sévère mais juste — qui voudra bien, comme il l'a fait précédemment, morigéner son humble collaborateur, châtier et compléter la traduction, telle qu'elle, ajoutée à chaque article du texte.

Una cornua ferri. — Une cornue (ou seau à deux anses) de fer.

Tres grossos martellos ferri. — Trois gros marteaux de fer.

Duos parvos martellos ad percuciendum cum una manu. — Deux petits marteaux pour battre (le fer) avec une main.

Sex tenaillias ferri. — Six tenailles de fer.

Unum tas de ferro. — Un tas de fer.

Duas forcipes ferri ad tenendum ferrum. — Deux forceps de fer pour tenir le fer (lorsqu'on le bat).

Duas mantias, alias soffletz. — Deux..... (?) ou soufflets.

Duos parvos bancos ad limandum garnitos de limis, de martellis et de cornues. — Deux petits bancs garnis de limes, de marteaux et de cornues.

Duos armayolos de sapino. — Deux armoires (?) de sapin.

Tres archas de nuce. — Trois coffres de noyer.

Duas archas de sapino parvas. — Deux petits coffres de sapin.

Duas mansas de nuce. — Deux tables de noyer.

Tres scanna de sapino ad sedendum. — Trois escabeaux de sapin pour s'asseoir.

Undecim scutellas. — Onze écuelles.

Duodecim discos stanni. — Douze assiettes d'étain.

Tres platellos. — Trois plateaux.

Unum vas unius carteronis. — Un vase (de la mesure) d'un quarteron,

Unum vas trium follietarum. — Un vase (de la mesure) de trois feuillettes. (La feuillette ou tonneau contenant 105 litres.)

Duo vasa dimidii. — Deux vases d'un demi (quarteron).

Unam aygeriam stanni. — Une aiguière d'étain.

Duas cassias fussorias. — Deux poêles à frire.

Unam conchiam eream. — Une conque (ou bassin) de bronze.

Unam cassiam albam eream. — Une poêle blanche de bronze.

Unum cacabum ereum. — Un chaudron de bronze.

Unum coclear ereum. — Unum coclear ferri perforatum.

Duos siculos de fusto ferratos. — Deux seaux de bois ferrés.

Unum lapidem fabrice concavatum ad tenendum tenalias (?)

Duos trapides. — Deux trépieds.

Duos lectos munitos culcitris, pulminalibus, de pluma et copertoris. — Deux lits garnis de couettes, de matelas de plume et de couvertures.

Tresdecim linceanna. — Treize draps.

Octo mantilia. — Huit mantils ou essuie-mains.

Duas mapas, alias tuaillies. — Deux nappes, ou tuailles.

Centum serrallias, vocatas plios de fusta,

garnittas de clavibus, estimatas quolibet unum grossum de floreno. — Cent serrures de bois, dites *plios*, garnies de clous, estimées chacune un gros de florin.

Quatuor dolia vinaria vacua, tenuta decem septem asinatas.— Quatre tonneaux à vin vides, de la contenance de dix-sept asnées.

Unam gerlam buyannii. — Une cuve à lessiver? (*Buyat*, buye, lessive.).

Unum molat lapidis parvum munitum ferri. — Un petit *molat* (ou meule?) de pierre garni de fer.

Unum cutudem ponderentem unum quintalem et unam libram. — Un... (?) pesant un quintal et une livre.

Unam ollam cupri. — Une oulle ou marmite de cuivre.

Quincaginta serraillias ferri, vocatas traffoyres, extimatas quatuor grossos quolibet. — Cinquante serrures de fer, dites *traffoyres* estimées chacune quatre gros.

Viginti quinque alias serailias ferri, traffoyres, garnitas, extimatas sex grossos quolibet. — Vingt et cinq autres serrures de fer, dites traffoyres, garnies, estimées chacune six gros.

Tercentum quinquaginta serraillias ferri nigras, extimatas duos grossos quolibet. — Trois cent cinquante serrures noires de fer, estimées chacune deux gros!

In epariis enguys donzelles, cocliaria et aliud grossum opus quinque quintalia ferri extimata viginti quoque florena auri. — En barres...? donzelles...? et autre gros œuvre cinq quintaux de fer estimés vingt-cinq florins d'or.

Tria quintalia cum dimidium in ferramenta vetera extimata septem florenna cum dimidium. — Trois quintaux et demi de vieux ferrements estimés sept florins et demi.

Centum et quinquagenta claves extimatas tres florenna. — Cent et cinquante clefs estimées trois florins.

Unam cupam argenti ponderatam sex uncias. — Une coupe d'argent pesant six onces.

Quindecim francos in auro. — Quinze francs d'or.

Tresdecim florena in auro. — Treize florins d'or.

Duodecim florena in grossis veteribus in parpilliolis in obolis albis — Douze florins en gros vieux, en parpillioles, en oboles blancs.

ANASTASE COPHOSE.

Sourds-Muets. Les sieurs Ernaud et Pereire ou Pereira. — Tous les journaux ont rendu compte du nouveau système pour rendre la parole aux sourds-muets. Signalons à ce sujet, et sans commentaires, le passage suivant d'un ouvrage anonyme, intitulé : *Etat ou Tableau de la Ville de Paris...* (1760, in-8, page 124) :

« L'ART DE FAIRE PARLER LES SOURDS, LES « BÈGUES ET LES MUETS..

« Cet art singulier, vérifié par l'Académie des Sciences, et qu'elle a approuvé, « s'exerce par M. *Ernaud*, qui demeure « *rue d'Enfer*, *vis-à-vis le Réservoir du* « *Luxembourg*. Il a commencé, le 20 dé- « cembre dernier, un cours de six mois; « on paye huit louis pour l'instruction « entière de ceux qu'on lui amène à former, « Sa méthode est extrêmement simple : elle « n'admet ni opération chirurgicale, ni re- « mède, et c'est un avantage de plus de « pouvoir, sans ces inconvéniens, recou- « vrer des facultés d'un aussi grand usage « dans la société. Il prend des *Pension-* « *naires* attaqués de ces sortes d'infirmités; « et par rapport aux *Externes*, il les ins- « truit tous les jours, en exceptant le « samedi de chaque semaine, les *Diman-* « *ches* et les *Fêtes*. »

« Le sieur *Pereire* ou *Pereira* enseigne, « avec quelques différences, le talent que « l'on vient d'annoncer, comme le sieur « *Ernaud*. Voici sur cet article la note qui « nous a été communiquée. »

« Il divise son instruction en deux par- « ties principales; la prononciation et « l'intelligence. Il apprend aux Sourds et « Muets, par la première, à lire et à pro- « noncer le François, mais sans leur faire « comprendre que quelques phrases des « plus familières, et les noms des choses « d'un usage journalier, telles que les ali- « mens et les habillemens ordinaires, les « meubles d'une maison, etc. Dans la se- « conde partie, il leur apprend tout le « reste de l'instruction, c'est-à-dire, à com- « prendre la valeur des mots contenus « dans toutes les parties du discours, et à « s'en servir à propos, soit en parlant, soit « en écrivant, conformément aux règles « grammaticales et au génie particulier de « la Langue. »

« Dans peu de jours d'instruction, le « sieur Pereire met ses élèves en état de « prononcer quelques mots intelligible- « ment. Pour les instruire sur la première « partie de son Art, il lui suffit de douze « à quinze mois, surtout s'ils sont d'un « âge encore tendre : mais pour la parfaite « instruction sur la seconde partie, il lui « faut un temps plus considérable. »

Suit un article intitulé : « *Manière de traiter avec le sieur Pereire.* »

DON BONART.

A propos de certaines séances de la Chambre des Députés. —

Mons Littré, qui jamais ne ment,
Déclare que le PARLEMENT
Donna son nom au mot : *parlementaire*,
Lequel désigne un homme s'exprimant,
Se comportant très convenablement,
Ou bien encor sachant se taire,
Selon les cas. — Mais aujourd'hui, vraiment,
C'est tout justement le contraire :
Se comporter incongrument,
Vociférer et montrer son derrière,
En Parlement, au Parlement,
Mentir comme un dentiste et dire à l'adversaire
Qu'il ment,
C'est agir et parler PARLEMENTAIREMENT.

(Versailles.) A. A.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.




Digitized by Google

7175. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 268

10 Juillet
1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

Nous prévenons nos Correspondants que le numéro prochain se trouvera peut-être quelque peu retardé.

AVIS. — Prière instante à tous nos correspondants de se conformer exactement, *minutieusement*, à nos recommandations. (Voir au verso de la couverture).

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, 365, l. 31, *effacez :* que j'ai. — 376, l. 19, *lisez :* XII, 293. — 380, l. 10, *lisez :* XII, 326.

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, Directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr. ; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année et suiv., **12** fr. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
N° 268.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA AGENDO

Il se faut entr'aider.

10 Juillet 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Lettre et vers sur Marivaux. — Voici ce qu'on peut lire dans l'Eloge de Marivaux, lu par d'Alembert, qui en était l'auteur, aux académiciens assemblés le jour de la Saint-Louis, à la fin de 1786 : « Une « princesse allemande fit insérer, il y a « plusieurs années, dans le *Mercure*, une « lettre où elle prodiguoit à notre académi- « cien les plus grands éloges : elle y joi- « gnit des vers françois à son honneur, « assez bons pour une princesse étran- « gère. »

Comment se nommait cette princesse allemande et à quelle date parurent exactement cette lettre et ces vers dans le *Mercure?* Marivaux étant mort le 11 février 1763, et d'Alembert ayant terminé son Eloge à la fin de 1786, c'est entre ces deux dates, mais plus près de 1763 que de 1786, que le *Mercure* a dû donner l'hospitalité aux vers et à la prose de celle qui sentait le louable besoin de rendre hommage à l'un des plus gracieux talents du XVIIIe siècle. Ed. Socratem.

—

Alléguez la vertu... — De qui ces deux vers que je connaissais bien, mais dont je ne puis me remémorer l'auteur?

Alléguez la vertu, la beauté, la jeunesse :
La mort ravit tout sans pudeur.

S. D.

—

Musette. — C'est le titre d'une pièce de vers commençant ainsi :

Au fond de nos bois
L'innocence est notre guide...

« Les paroles et la musique sont de M. de Lisle », dit le rédacteur du Mercure de France. Mai 1766 (pages 57-58).

Quel « de Lisle » ? — Je n'ose me prononcer. — Plus loin, dans le même Mercure, en février 1768, p. 33-35, je trouve : *La Rose et l'Etourneau*, fable. C'est l'une des plus jolies productions du chevalier de l'Isle. — Quant à *Musette,* ma question subsiste : Quel de l'Isle?

H. de l'Isle.

—

« Et rendez-lui ses droits usurpés par l'Amour! » — Parodie de ce vers. — Le 10 septembre 1772, l'abbé Barthélemy écrit à Mme du Deffant : « Croiriez-vous que la dispute s'est renouvelée, l'autre jour, au sujet du vers :

Et rendez-lui ses droits usurpés par l'Amour.

« M. de l'Isle l'a défendu avec la même force de paroles que la première fois. Tout le monde s'est rangé de son côté, excepté la grand'maman (la duchesse de Choiseul) et moi. Nous avons dit à M. de l'Isle une chose qui est très vraie : c'est que, dans une pareille circonstance, il n'aurait pas employé un pareil vers. N'êtes-vous pas de cet avis? »

Mme du Deffant compose un quatrain sur le vers cité et l'envoie au duc de Choiseul, comme on le voit par une lettre de la duchesse de Choiseul, du 29 septembre 1772. — C'est une parodie. — Connaît-on l'auteur de ce vers? Où se trouve-t-il? — Même question pour la parodie?

H. de l'Isle.

—

Les poètes anglais et la Pologne. — Un Intermédiairiste d'outre-Manche pourrait-il m'indiquer, dans les poètes anglais, les pièces ou passages relatifs à la Pologne ou à la Russie? Je connais déjà les vers de Campbell, un sonnet de Tennyson, et quelques strophes dans le *Don Juan* de Byron.

(Versailles.) De Tarnawa.

—

Frères Bessons. — D'où peut provenir cette expression de « *frères bessons, sœurs bessonnes* », appliquée aux jumeaux des deux sexes, dans les campagnes du Lyonnais, du Dauphiné et du Bugey ?

George Sand, dans un de ses romans, a donné le nom de « *la Bessonnière* » à l'habitation de deux jumeaux, mais ne mentionne pas l'étymologie de cet étrange sobriquet. Je crois que la racine du mot est *bis*. Léon Fox.

—

Bicoquet, Camichon, Cramignole, Gonelle, Sandal (étoffe).—Je désirerais avoir une définition *spécifique* de chacun de ces termes, relevés dans *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo, et qu'ignorent les divers dictionnaires que j'ai sous la main.

Camichon paraît être une pâtisserie de circonstance; *cramignole*, une coiffure d'homme; ceci soit dit pour mettre les chercheurs sur la voie.

Qu'est-ce qu'un *bicoquet?* Et l'étoffe de *sandal?*

Bescherelle est seul à citer *gonelle* et à le définir : « S'est dit pour habillement d'homme ou de femme. » Etait-ce une expression générique? Et ne serait-ce pas dans ce mot qu'il faut chercher l'étymologie de *guenille*, dont l'origine est « inconnue » à Littré, Bescherelle, Doché et autres? PEPH.

—

Courir l'aiguillette.— On dit, d'une fille dérangée et de mauvaises mœurs, qu'elle *court l'aiguillette*. Les habitants de Beaucaire en Languedoc avaient établi une course spéciale pour ces femmes, qui y recevaient, comme prix de la course, un paquet d'aiguillettes. Etienne Pasquier donne une autre origine au proverbe. Il prétend qu'il vient de l'obligation où furent les prostituées, sous les successeurs de saint Louis, de porter une *aiguillette* sur l'épaule pour se faire reconnaître, coutume qu'il a vu, dit-il, pratiquer à Toulouse par celles qui avaient confiné leur vie au *Chastel-Verd*, qui est le lieu public de la ville (Dreux du Radier, *Récréations historiques*).

Si cette explication avait la moindre valeur, d'où tirerait-on l'expression de *nouer l'aiguillette*, qui se rapporte évidemment à la précédente? Et Pasquier a-t-il *vu* ce qu'il *dit* avoir vu? W. J.

—

Vivre à gogo. — Cette expression familière, qui signifie être à son aise, vivre dans l'abondance, dérive-t-elle du vieux mot : *gogaille*, lequel s'appliquait aux fêtes et aux festins où l'on consommait beaucoup; ou plutôt, ne procède-t-elle pas du verbe ancien *se goguer* (être en *ses gogues*), se réjouir, etc., etc.?
(Bordeaux.) EGO E. G.

—

Embrasser une carrière. Briser une carrière. — Que pensent les puristes de l'*Intermédiaire* de ces expressions, dont l'une au moins a été employée, ici même, par un des nôtres que je ne veux pas nommer, pour ne pas donner à ma question un caractère de personnalité désobligeante?
PAUL MASSON.

—

Ennucher. « Ainsi va le monde ». — Il y a dans le petit conte : *Ainsi va le monde* (page 39), l'histoire d'un financier à qui « il fut impossible d'apprendre à lire sans *ennucher*, et de pouvoir écrire d'autres lettres que celles qui composent son nom. »

A-t-on quelques renseignements sur ce mot *ennucher?* W. J.

—

Faire la curée. — Les vers suivants, où l'on reconnaîtra sans peine les bons amis Jésuites, ne donnent-ils pas l'origine de cette locution?

Enfin, maudits, vous le tenez,
Le cœur du roi, dont vous avez
Tant de fois la mort procurée!
Lorsque les chiens ont attrapé
Le cerf qu'ils ont tant galoppé,
Du cœur on leur fait la cœurée.

On se rappelle, en effet, que Henri IV, toujours malicieux, avait légué son cœur aux Jésuites, qui avaient tenté deux fois de le lui prendre *à main armée*. W. J.

—

Sur la prononciation du nom de Law. — La question, posée autrefois dans l'Intermédiaire, a-t-elle été résolue? Voici, je crois, un couplet qui la tranche :

Avec maintes duchesses
Parut madame Law :
Villars léchait ses fesses,
Guiche baisait ses pas;
La Roquelaure enfin, ce n'est pas un mensonge,
Décrottait son jupon, don, don;
Brissac et la Brancas, la, la,
Nettoyaient son éponge.

Ajoutons que cette femme n'était pas même la femme légitime de Law; elle n'était que sa maîtresse. C'est elle qui répondait, un jour qu'on lui annonçait la visite d'une duchesse : « Encore une duchesse! j'en suis *arrassée!* » W. J.

—

Teinturier. — La signification de ce mot, dans le sens de raccommodeur d'ouvrages de l'esprit mal tournés, est connue. — Il y en a encore une autre, qui est plus rationnelle que celle-ci, quoique peut-être moins employée aujourd'hui. Je la trouve dans ce passage de la traduction des Visions de Quévédo, par le s[r] de la Géneste (Paris, 1633, page 366):

« ... Le Diable de la conséquence s'op-« posa puissamment à son dessein, disant : « Je suis l'embrouilleur, l'intrigueur poli-« tique, le prétexte des indignes et l'excuse « des tyrans; je suis cet excellent TEINTU-« RIER des mauvaises actions, je leur donne « telle couleur que l'on veut. Etc., etc. »

Je serais reconnaissant aux collabos de me signaler des passages analogues, s'ils en trouvent. Doct. BY.

—

La « supériorité allemande. » — J'entends souvent citer, autour de moi, la « supériorité des savants allemands sur

les savants français... » Dernièrement encore, une personne très instruite, qui habite Strasbourg, parlait, devant une nombreuse compagnie, de cette « supériorité extraordinaire. »

D'autre part, il me semble avoir lu que les savants d'outre-Rhin commettaient souvent des erreurs, — d'autant plus énormes qu'ils se croient plus profondément impeccables.

L'Intermédiaire (qui sait tout !) pourrait-il me renseigner sur la supériorité des savants teutches et citer quelques-unes de leurs plus lourdes bévues — qu'il est bon de collectionner?

(Fédry.) A. M.

—

Un tour de force littéraire.—Le Supplément du *Figaro*, du 22 juin dernier, contient dans ses colonnes, sous le titre de *Voyage autour du monde sans la lettre A*, un ancien récit de Jacques Arago dans lequel la première lettre de l'alphabet n'a pas été employée une seule fois. Ce tour de force littéraire est-il le seul qu'on puisse citer?

P. Nipson.

—

Cuillers et fourchettes. — De quelle époque précise date l'emploi de ces précieux instruments? Quels sont les premiers textes où il en soit fait mention? Où en trouve-t-on les premières représentations figurées ? Le musée de Cluny en possède-t-il d'anciens spécimens ?

Paul Masson.

—

Le costume de Triboulet. — En jetant les yeux sur la couverture du journal satirique le *Triboulet*, j'ai été amené à me demander si le costume qu'on lui prête est fantaisiste ou réel, et, dans tous les cas, quelles étaient les couleurs des différentes parties de ce costume.

Merci d'avance à ceux des Intermédiairistes qui voudront bien me renseigner à cet égard. A. de B.

—

Jean Ruelle, imprimeur. — A quelle époque vivait, à Paris, un imprimeur du nom de Jean Ruelle, qui fut l'un des éditeurs des Œuvres de Clément Marot ?

Léon Fox.

—

Une marquise de Fleury. — Il est très souvent question de cette personne dans la Correspondance de Mme du Deffant avec la duchesse de Choiseul; je ne trouve rien de satisfaisant sur elle. Ce n'est point la marquise de Fleury, connue sous le nom de *la Dufresne*, citée dans les *Mémoires secrets*, dans *le Colporteur*. — Ce n'est pas non plus Mlle de Coigny, mariée au marquis, puis duc de Fleury, comme le fait entendre M. le marquis de Saint-Aulaire. — Ce serait peut-être la mère de ce duc, petit-neveu du cardinal de Fleury? — Si ma supposition est juste, comme je le pense, quel serait le nom de famille de la marquise de Fleury, celle qui fait l'objet de ma question ? H. de l'Isle.

—

Picpus. — Je croyais jusqu'ici que c'était le village qui avait donné son nom à la célèbre Congrégation; il paraît que tout le monde n'est pas de cet avis. Voici ce que je lis dans le *Figaro* du 2 juin 1879: « D'où vient ce nom bizarre de *Picpus*, que, dans les vieilles chroniques, nous voyons écrit tantôt *Pique-pus* et tantôt *Picpusse?* — S'il faut en croire une tradition touchante, les religieux du tiers-ordre de Saint-François, auquel appartient la Congrégation, auraient gagné au champ d'honneur, c'est-à-dire dans une épidémie, leur étrange sobriquet. Le fléau désolait Paris. Braves, comme ils le furent sous nos yeux aux jours néfastes de 1870, ces soldats du Christ exposèrent leur vie en soignant les malades et perçant les pustules qui couvraient leur corps. De là *Pique-pus*. Le nom resta au couvent, il servit même à désigner le village où ces modestes héros de l'abnégation s'établirent dès l'an 1600. »

Quelle est l'opinion des confrères de l'Intermédiaire? J. Lt.

—

Jacques Denyau, bibliophile angevin. — N'est-ce pas cet amateur, qui vivait au XVIe siècle et dont les livres portaient cet *ex-libris* amical et restrictif tout à la fois: *Sum Jacobi Denyau et amicorum, non omnium ?*

On rapporte que ses livres étaient — pour la plupart — couverts de notes manuscrites, qui témoignaient d'une profonde érudition. Ces travaux épars ont-ils jamais été réunis en volumes et constituent-ils, aujourd'hui, une œuvre collective, propre à perpétuer la mémoire de Jacques Denyau ?

(Bordeaux.) Ego E. G.

—

Une édition anglaise du livre des Trois Imposteurs. — Je n'aborde point les questions bibliographiques que soulève cet ouvrage célèbre à cause de son titre. Elles ont été discutées à diverses reprises, mais ce que fort peu de personnes savent, c'est que, le 22 juin 1662, la Chambre des Communes ordonna de rechercher les auteurs, imprimeurs et vendeurs d'un livre intitulé : *The three great Impostors.* — M. W. H. Hart indique ce fait, sans autre détail, dans son *Index expurgatorius anglicanus* (1874, p. 171). Pourrait-on obtenir quelques informations à l'égard de cet ouvrage, dont il est resté si peu de traces ?

B. G.

—

Mémoires de Bachaumont. Coopérateurs. — L'Avertissement du libraire, en tête du 18e volume, commençant à l'année 1781, et quelques lignes du même volume, à la page 22, font naître les deux questions suivantes :

1° Quels pouvaient être à ce moment les coopérateurs ou auxiliaires de Bachaumont, autres que Pidansat de Mairobert et Mouffle d'Argenville ?

2° Un d'eux était-il protestant ?

Le passage qui donne lieu à cette dernière supposition se rapporte à une séance d'exercices d'élèves d'une pension, où l'on annonce que : « ils déclameront en trois cent cinquante-huit vers le tragique (événement) du massacre des *nôtres*, à la Saint-Barthélemy. »

(Nimes.) Ch. L.

—

Alcymadure ou Le premier musicien. — Les chers collabos de l'*Intermédiaire* connaissent-ils l'auteur de ce roman anonyme, en style pastoral « troubadour, » daté de Paris, 1802, chez Ouvrier, libraire, 41, r. Saint-André des Arcs (ce qui, par parenthèse, est la bonne orthographe), un vol. in-8, avec gravure. — Il y est question des aventures de quatre nymphes : *Hyvérine*, la froide ; *Alcymadure*, sa fille, l'indifférente ; *Albapurine*, la sage, et sa sœur *Amaryllis*, qui aima mieux s'empoisonner, dans une grotte où un Faune la retenait prisonnière, que de lui céder.

Ce roman, sans doute de la catégorie des *livres à clef*, contient d'obscures allusions à Napoléon et à d'autres personnages de l'époque. On y dit quelque part que ce sont des aventures véritables et bien connues chez les Arcadiens (lisez *Français* ou *Parisiens*).

Je voudrais savoir si l'on en peut avoir la clef et quel est l'auteur. — Sphinx de l'*Intermédiaire*, à l'œuvre !!

Doct. By.

—

Un poète méconnu. — Quoique les générations où l'industrie triomphe, — comme la nôtre, — soient celles qui n'ont guère d'inspiration poétique, nous devons avouer que notre siècle comptera, parmi ceux qui laisseront des traces profondes, sinon brillantes, de tous les genres de productions. Si la quantité l'emporte presque toujours sur la qualité, c'est plutôt la faute de l'imagination que du génie, aussi rare que timide.

Cette réflexion nous porte à souhaiter qu'un « Intermédiairiste », bien renseigné, nous aide à tirer de son obscurité — peut-être volontaire — un contemporain sur lequel nous manquons de détails bio-bibliographique bien précis, et dont le nom : *Barandéguy-Dupont*, révèle l'origine euskarienne.

Tout ce que nous savons de ce poète, c'est qu'il a passé presque sa vie à Paris, où il avait pris ses grades à l'école de droit, vers la fin de la Restauration, et c'est dans la tranquille retraite qu'il s'était créée, aux Batignolles, que la mort est venue le surprendre, après avoir longtemps sacrifié au culte des Muses une existence que sa modestie ne voulut pas rendre bruyante. Originaire de Bayonne — ou des environs, — il y avait conservé quelques amis, dont il aimait à cultiver le souvenir, en même temps qu'il mettait à profit l'hospitalité du journal *l'Ariel*, rédigé avec tant d'éclat, dans la période mémorable de 1848 à 1853, par le bouillant et très érudit Augustin Chaho, trop tôt enlevé à ses fortes études nationales sur l'histoire et la langue basques.

Ce que nous connaissons de Barandéguy-Dupont porte souvent l'empreinte de la grâce et de la vigueur ; il s'en dégage même quelquefois plus d'une étincelle brillante. En attendant que l'Intermédiaire puisse énumérer toute son œuvre, indiquons, ici, les pièces que nous possédons, sans parler de la paternité qui lui est attribuée, dans un cénacle d'amis, du joli petit poème : *La Férule enlevée*, dont l'auteur reste toujours un mystère.

Citons d'abord, parmi ces pièces, la gracieuse composition : 1° *Un Ange sur la terre*, publiée par la France littéraire, en décembre 1837 ; — 2° *Fleurette*, poème en plusieurs chants, accompagné de quelques poésies plus légères ; — 3° *Une Voix des Pyrénées*, chez Ledoyen, 1854 ; — *La Mort de Béranger*, Ledoyen, 1859 ; — 5° *A l'armée d'Italie*, Ledoyen, 1859 ; — 6° *A Bayonne, sur ses courses de taureaux*, 1865 ; — 7° *La Nuit des Fées ou le Couvent de Médoux*, poème, chez Ledoyen, s. d. ; — 8° *Une Epopée*, s. d. ; — *Les Pyrénées*, Ledoyen et Lainé, 1867.

Si la note qui précède peut mettre quelque Intermédiairiste sur la voie peu frayée, croyons-nous, des autres pièces qui nous restent à connaître, espérons que la mémoire de Barandéguy-Dupont n'aura pas à souffrir de ces recherches ni des critiques posthumes que ses travaux méconnus inspireront.

(Bordeaux.) Eug. Gabarret.

—

Auguste Daufresne, poète militaire belge. — Dans un récit des funérailles du prince d'Orange, publié par un grand journal parisien, je lis que, parmi les hauts fonctionnaires qui attendaient le train funèbre à Quévy, se trouvait le général Daufresne de la Chevalerie, gouverneur militaire. Je possède un volume in-18, intitulé : *Poésies et chansons nouvelles*, par Auguste Daufresne de la Chevalerie, lieutenant au 2e régiment de chasseurs à cheval. Mons, imprimerie de Masquillier et Lamir, s. d. (1856). Sur le faux titre de mon

exemplaire se trouve l'envoi autographe suivant : « *A mon bien-aimé parent, Daufresne, notaire honoraire à Lisieux, hommage de vive et loyale reconnaissance. C'est grâce à ses soins bienveillants que mes humbles chants trouveront de l'écho dans la noble patrie de mon grand-père.* — Mons, 31 octobre 1856. AUG. DAUFRESNE. »

Le général Daufresne serait-il le poète de 1856, qui était alors lieutenant au 2e chasseurs à cheval belge ?

(Lisieux.) PAUL PINSON.

—

Ouvrages signés d'initiales. — Je possède une traduction de l'Imitation de Jésus-Christ (Paris, Hetzel et Paulin, 1839) imprimée avec luxe sur papier teinté. Elle est de M. L. B., du collège Stanislas. N'y a-t-il pas, parmi les Intermédiairistes, quelque ancien élève de ce collège, qui puisse me donner le nom de l'auteur?

Pourrait-on aussi me faire connaître celui de M. G. D., chef de bureau à la préfecture de la Seine, qui a publié, en 1855, chez Auguste Fontaine, une « Notice pittoresque et historique sur le Bois de Boulogne et ses environs ? »

Quel est celui du vicomte d'H..., auteur d'un « Mémoire sur les infortunes de la Maison Royale de France ? » Ce travail a été publié, en 1825, par M. Alphonse de Beauchamp, dans un recueil de « Mémoires secrets et inédits pour servir à l'histoire contemporaine. » L'éditeur se borne à dire que le vicomte d'H. était aide de camp du roi. E.-G. P.

—

Livres autographiés. — J'ai sous les yeux un volume in-8°, de 569 pages, d'une écriture fine et serrée, intitulé : *Notice sur Saint Nigaise, apôtre du Vexin*, par L. Goubert, 1867. Cet ouvrage, tiré à une soixantaine d'exemplaires, tous destinés à des bibliothèques publiques, est entièrement autographié par l'auteur.

Quelques écrivains ont fait usage de l'autographie pour la publication d'écrits de quelques pages ; mais c'est la première fois que je rencontre un ouvrage aussi considérable reproduit par ce procédé. En connaîtrait-on d'autres exemples ?

(Lisieux.) PAUL PINSON.

—

Vue de l'Exposition internationale de 1878 à Paris. — Voudrait-on bien me renseigner (cette prière s'adresse particulièrement aux confrères de Paris, ou à certains connaisseurs spéciaux) et me dire quelle est la plus distincte et la mieux réussie (soit en gravure, soit en lithographie), parmi les vues de l'Exposition Universelle de 1878? Une vue où l'on puisse embrasser les Palais du Champ-de-Mars et du Trocadéro, les jardins, enfin *tout* ce qui peut reconstituer le souvenir de cet ensemble qui fut si grandiose et si merveilleux. Il y a tant d'éditions différentes, qu'on craint de s'y méprendre.

(Amsterdam.) J. G. DE G.-J. JUN.

Réponses.

Prénoms singuliers (X, 291, 342, 759; XI, 16, 141, 207, 298, 391, 467, 500, 751). — Les prénoms les plus bizarres que j'aie rencontrés (et il m'en passe journellement beaucoup sous les yeux) sont ceux de : *Sénateur, Luxure*. Le nom de famille m'échappe; mais il est peu important. C'était celui d'un bon bourgeois de la province. N. A. M. GILES.

—

Plonger un cerf (XII, 65, 204, 331). — Comme le Blason, la Vénerie a son langage. Les mots que M. E. P. de N. cite, au bout de sa plume, dans un ordre alphabétique qui semble indiquer l'intervention fortuite d'un Dictionnaire, seront compris par tous les veneurs. Quant aux chasseurs, c'est autre chose, et il se peut faire qu'ils n'y entendent rien. On dit, on doit dire *plonger un cerf*, si on le porte bas d'un coup de couteau. Je raconterai un laisser courre, dans lequel ce mot a été employé avec son acception rigoureuse.

On avait attaqué aux tailles de Longpont et avait fait bondir un dix-cors jeunement. Il se fit battre pendant quelques instants; puis, prenant un parti, il débucha près des Trois-Menils, se forlongea à travers les prés du Charnu et se rembucha aux hêtres de Blerzy. Là, il y eut un ourvari, les chiens tombèrent en billebaude et l'on fut penaud. Un valet de chiens partit avec un limier, et cinq minutes après, on sonnait le Volcelest. L'animal était fatigué, car la pince était large et très ouverte. Il enfila la grande route, nous étions derrière; on sonnait la vue à pleines trompes. Ah! la belle musique! En haut du pavé de Saint-Cricq, l'animal s'arrêta; il colla son train de derrière contre un talus et fit tête aux chiens. Il hâlait chaud, on voyait ses buées. Il décousit trois chiens, dont Ravigotte, la maîtresse de harde. Le chef d'équipage dit au premier piqueur (prononcez *piqueu*) : « Servez-moi cet animal-là, il fait du dégât. » Le piqueur tira son couteau de chasse; le chef d'équipage lui cria : « Je ne vous dis pas de le plonger; je vous dis de le servir. » Le piqueur alors prit sa carabine *brisée* dans ses fontes, la monta, et l'animal fut porté bas.

On *plonge* au couteau; on *sert* au fusil. Quelques-uns disent : *Servir au couteau;* ce n'est pas absolument déshonorant.

D'autres disent : *Daguer!* Ceux-là, je ne les salue pas. LOMBARDIN.

—

Le chanoine Desforges (XII, 68, 120, 236, 302). — Voici de nouveaux renseignements, recueillis à Etampes même, où l'on a perdu le souvenir de cet excentrique chanoine, de ses essais d'aérostation et de ses ouvrages ; je désire qu'ils satisfassent M. Paul Pinson. — Au XVIII° siècle, le chapitre de Ste-Croix possédait deux chanoines, du nom de Desforges: l'un, Alexis-Claude, a été inhumé dans la chapelle de Ste-Geneviève de l'église de St-Gilles le 14 juin 1769; ce n'est pas de lui qu'il s'agit. L'autre, Jean-Jacques (et non Pierre), est assurément celui qui nous occupe ; il est mort à Etampes le 25 avril 1792, à l'âge de 69 ans ; l'acte d'inhumation le qualifie d'ancien chanoine de Ste-Croix d'Estampes et de desservant de St-Gilles. Il a été enterré le 27, dans le cimetière de la paroisse. La Bibliothèque de la ville ne possède aucun de ses ouvrages.

Ses contemporains se sont beaucoup occupés de lui. En outre des noms cités dans la question, l'abbé Galiani répond à une lettre où madame d'Epinay l'entretenait fort au long de Desforges : « Votre « chanoine d'Etampes a pris trop de place « dans votre lettre et pas assez dans les « airs ; j'aurais mieux aimé la trouver rem- « plie de détails sur Gleichen ou sur Grimm. « Enfin, il m'a fait chercher pourquoi « tous les fanatiques aiment le mariage- « concubinage, témoin l'abbé de St-Pierre, « Luther, Descartes, Rousseau et votre « chanoine; pourquoi, tous les grands ca- « ractères aiment le libertinage, témoin « César, Auguste, Laurent de Médicis, « Henri IV, etc. Voici pourquoi : Le fa- « natique est heureux lorsqu'il est fixé à « ses idées ; il n'aime pas à s'en détourner : « Rien ne tranquillise tant qu'une gouver- « nante..... La galanterie est de toutes les « tempêtes la plus orageuse ; elle fait leur « délassement, etc... » Enfin, de nos jours, Louis Figuier mentionne avec détails, dans « les *Merveilles de la Science* », l'expérience tentée par Desforges en 1772.

Etampes ne possède plus d'habitants de ce nom, mais la famille semble en être originaire, puisque St-Gilles renferme deux pierres tombales de cette famille, datant de la fin du XVII° siècle et du commencement du siècle suivant. A. D.

—

Rouget de Lisle (XII, 137, 188). — « Les détails sur le procès récent dont parle M. Lalanne, dans son « Dictionnaire historique de la France », et qui a démontré que Rouget de Lisle est bien l'auteur de *la Marseillaise* », *le Centron* les trouvera dans *l'Intermédiaire* même. — Il n'y a pas eu procès, à vrai dire, mais simplement sommation faite à M. Fétis d'avoir à supprimer, dans le tome VII de sa Biographie universelle des Musiciens, publiée par la maison Didot, les assertions mensongères consacrées à Rouget de Lisle (voir t. I, p. 220). — Cette mise en demeure a été faite par M. A. Rouget de Lisle, neveu ou petit-neveu de l'auteur, qui habitait, en 1864, St-Mandé, Grande rue, 19.

M. Fétis reconnut son erreur, et, dans une lettre adressée à M. Georges Kastner, de l'Institut, publiée également par l'Intermédiaire, p. 343, il s'exprime ainsi: .... « Tous les doutes sont dissipés, et « toute polémique doit cesser. Je vais « faire des cartons pour le 7° volume de « mon ouvrage et j'y établirai que Rouget « de Lisle est le véritable auteur de la « poésie et de la musique de la *Marseil-* « *laise*. »

M. Gindre de Mancy habitait, en 1864, Vincennes : c'est la seule indication que je puis donner au *Centron*.

UN LISEUR.

—

Ex-libris (XII, 139, 190, 211, 369). — Le collabo Irlandais, M. Th. Carson, avait donné ses noms et adresse : j'en ai profité, et nous avons échangé *ex-libris* et correspondance, sans mettre à contribution l'obligeance de notre cher Directeur, qui veut bien être le *medium* de ces intercommunications. Voilà l'inconvénient du pseudonyme,... mais il a tant de bons côtés !...

Je me range donc à l'avis de Bellator et remercie à l'avance M. C. de R., notre cher Directeur, de la peine qu'il veut bien prendre d'être « l'intermédiaire des » correspondants masqués. A. NALIS.

—

Couleur rouge (XII, 227, 283, 370). — M. By a raison : le rouge, qui en blason porte le nom de *gueules*, est ou plutôt était une couleur fort honorable. Il n'y avait autrefois que les princes ou ceux auxquels en était spécialement octroyée la permission, qui pussent le porter dans leurs armoiries (Albret, Comminges, Rohan, Noailles, Créquy, Coligny, Rochechouart, etc...). — Les Anglais, au lieu d'employer le mot « gueules », désignent la couleur rouge sous le nom de *Rubis*, dans les armoiries des familles nobles du *peerage*, et, sous celui de *Mars*, dans les armoiries des princes.

Quelle est l'origine du mot *gueules?* La question est très controversée. On y donne 4 solutions différentes. Les uns le font dériver de *cusculum*, mot latin qui signifiait l'insecte dont on tire l'écarlate. D'autres lui trouvent une origine hébraïque : *gudul* (peaux rouges). Il me semble toutefois que c'est aller chercher bien loin une étymologie, et que les deux

derniers systèmes, en s'appuyant, l'un sur la langue latine, l'autre sur la langue arabe, me paraissent l'avoir mieux comprise. Le mot latin *gulæ*, qui n'a pas de singulier, peut fort bien avoir donné naissance au mot « gueules », dans lequel on remarque la même particularité. Enfin rose se dit *gul*, en langue arabe.

Quoi qu'il en soit, le moyen âge attachait à cette couleur rouge une idée de sang, c'est-à-dire de combat, de courage, de magnanimité après la victoire, etc...

On peut ajouter maintenant que, par l'abus qui a été fait de cette couleur dans les armoiries d'une foule de familles anoblies, la signification qu'on lui attribuait et le privilège qui ne l'accordait qu'aux grandes maisons féodales, tout cela est tombé en désuétude. A. DE B.

— Par décret de l'Empereur Maximilien, daté de Lintz, le 13 janvier 1512, la ville de Steyer est autorisée, par privilège (gnadigst begabet) à sceller ses actes en cire rouge, ce qui, à cette époque, était une marque de la plus haute dignité. Les Princes et Prélats seuls en faisaient usage, la noblesse et le patriciat se servaient de la cire verte, et les bourgeois de la jaune. Le Chroniqueur de la ville de Steyer, qui écrivait en 1760, et qui rapporte ce fait, ajoute : « Maintenant il n'en est plus ainsi, et un tailleur scelle avec de la cire rouge, comme un prince, comte, ou simple noble. » OB. DE DABRUN.

—

Noms historiques. Un livre en train de se faire (XII, 229, 282, 339, 371). — La famille de l'infortuné Montezuma, descendant de don Pedro Montezuma, filleul de Charles-Quint, a pour chef aujourd'hui : D. Antonio Marcilla de Teruel Montezuma y Navarro, duc de Montezuma de Cultengo, marquis de Tenebron. Quand M. Amb. Tardieu aura envoyé les noms des descendants actuels de deux ou trois familles de la Basse-Auvergne, je continuerai. A lui de nous parler des descendants actuels des familles de Pascal et de Desaix: BRIEUX.

—

Un ex-libris gothico-auvergnat (XII, 256, 286, 307, 372). — Le collabo Doct. By me permettra de lui faire observer que le caractère *italique* n'a pas été inventé en 1488 par Alde Manuce l'Ancien, ainsi que le prétend le bibliophile Jacob, qu'il cite comme autorité. Alde Manuce n'a commencé à imprimer qu'en 1494 ou 1495, et l'italique dit *Aldo* parut, pour la première fois, dans le Virgile sorti en 1501 des presses de ce savant imprimeur. C'est François de Bologne qui en fut le graveur et peut-être aussi l'inventeur.
P. PONSIN.

—

Barbarismes et solécismes (XII, 258, 320). — Ce n'est pas seulement la langue française qui *s'enrichit* de mots plus barbares les uns que les autres. Que dire de la langue allemande, dont le génie consiste à s'emparer de tous les mots qui lui conviennent ? Aussi, ne s'en refuse-t-elle pas, et c'est en passant par l'allemand que nous arrivent les « *cures* », les « *noces d'or, d'argent* », etc., sur lesquelles les traducteurs français ont mis la main et qu'ils accommodent à toutes sauces. Celui de *jubilé*, par exemple, pour les Allemands d'aujourd'hui, a la signification d'anniversaire de naissance, de mort, de fait historique, etc. Une langue s'enrichit-elle donc en prenant chez une voisine un mot dont le sens est complètement changé? Le chapitre Barbarismes et Solécismes, qu'ouvre l'*Intermédiaire*, ne pourra que croître et embellir avec le temps!... OL. B.

—

La lèpre est-elle contagieuse ? (XII, 262, 312, 344, 373.) — Je trouve le collabo A. B. hardi. A-t-il songé que Valentin et le Dr Hemmann sont en contradiction avec l'Encyclopédie ?... ce qui me paraît fort, pour quelqu'un qui n'est peut-être pas du métier ! JOB.

—

Vingt-sept enfants (XII, 293, 376). — Signalons à Sagittarius un exemple de fécondité également méritoire. Il s'agit d'un bourgeois de Paris du siècle dernier, qui obtint de sa femme vingt et un enfants en sept fois de suite ! Il faut lire dans Mercier (Tableau de Paris) le chapitre CCCLXXVI, qui traite de cette fécondité du sieur de Blunet, ainsi que du procédé qu'il employa pour s'en faire décerner toute la gloire.

Ce procédé biscornu ne manque pas, il le verra, d'une originalité tout ingénieuse. QUINTILIUS.

—

Les Editions contemporaines de Pascal (XII, 293, 376). — Votre question, cher Annemundus, n'en était pas une : — aussi, n'y a-t-on pas répondu. C'est là ce que mon « Et après ? » dont le sens vous a échappé, voulait dire. Quant au mérite de l'édition de M. le chanoine Rocher, je n'entends nullement la contester, ne l'ayant jamais eue entre les mains. UN LISEUR.

—

Faire une gorge chaude (XII, 323, 379). — Halte-là ! confrère Sonpin, vous confondez « autour » avec « alentour ». *Faire une gorge chaude*, c'est s'approprier quelque chose; *faire des gorges chaudes*, c'est s'amuser aux dépens de quelque chose ou de quelqu'un. *Les gorges chaudes* sont les parties d'animaux récemment tués que l'on jette en nourriture aux faucons; *les*

4. Chap. XIX.

gorges froides sont des parties d'animaux morts depuis au moins douze heures.

LE MARQUIS D'ETYMO.

—

Fours à poulets (XII, 325). — Les fours à poulets existent toujours en Egypte, comme au temps d'Hérodote. Parmi les autres pays qui possèdent des appareils semblables, je ne puis, avec certitude, indiquer que Paris (Jardin d'Acclimatation).

ABD'ALLATIF.

—

Le comte de Chazot (XII, 326). — Je ne connais aucun détail sur le comte de Chazot. Tout ce que je sais, c'est que, parmi la noblesse de Bourgogne, il a existé une famille de *Chazot de Nantigny*, dont le nom s'écrivait aussi *Chasot*. Louis de Chazot de Nantigny s'occupa beaucoup de généalogie et fit, entre autres, des articles généalogiques pour le Supplément du Moréri de 1749.

Peut-être le comte de Chazot, auquel s'intéresse M. Francisque Mège, est-il le fils de Louis de Chazot de Nantigny?

A. DE B.

—

La science graphologique et l'abbé Michon (XII, 328, 380). — Il est incontestable qu'il n'existait pas de méthode de Graphologie avant M. Michon, et que les quelques notions qu'on en pouvait avoir n'étaient nullement coordonnées. Le premier ouvrage connu traitant de la science est celui de Camillo Baldo, professeur à Bologne : *Trattato comme de una littera missiva si cognoscano la natura et qualita dello scrittore* (Carpi, 1622, in-4°), que l'auteur traduisit plus tard en latin : *De ratione cognoscendi mores et qualitates scribentis ex ipsius epistola missiva* (Bononiæ, 1664). On ne trouve, paraît-il, dans cet ouvrage que de courtes notions, très vagues, très superficielles, rien qui constitue une science.

Gœthe et Lavater firent de la graphologie, mais ils procédèrent plutôt par sentiment que d'après un système réel. Lavater avait, dit-on, autant de confiance dans la graphologie que dans la physiognomonie. Walter Scott, Balzac, Fourier, ont fait des remarques ou émis des idées très vagues sur la graphologie; Mgr Boudinet, évêque d'Amiens; le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai; l'abbé Flandrin, s'en sont également occupés; ce dernier l'a même très sérieusement étudiée, mais il n'a jamais rien écrit sur ce sujet ni posé de règles réelles; il a transmis ses idées et le résultat de ses recherches à l'abbé Michon et a ainsi déterminé celui-ci à se livrer à cette étude.

L'ouvrage de M. Adolphe Heuze, *La Chirogrammatomancie* (Leipzig, 1862), a été connu de M. Michon, qui n'a trouvé là, comme ailleurs, ni exactitude, ni méthode, ni système.

On peut donc dire que, jusqu'à M. Michon, les graphologistes, très rares d'ailleurs, firent de la graphologie par intuition, comme récemment encore George Sand. M. Michon a-t-il inventé la graphologie ? évidemment non. Quand on disait, avant lui : *mettre lès points sur les i*, on faisait de la graphologie. M. Michon a-t-il fondé lui-même son système ? Ici la réponse ne saurait pas souffrir d'hésitation; il a trouvé la graphologie dans l'enfance, il l'a élevée au degré où elle se trouve actuellement, en établissant des règles précises, fruit d'une longue expérimentation, bien plus que des quelques bribes que lui laissaient ses prédécesseurs, — et en les divulguant, il lui a valu le nom de science. Je sais bien que ce nom lui est encore aujourd'hui souvent contesté, mais je puis dire que, depuis deux ou trois ans que je m'occupe de graphologie, parmi les incrédules que j'ai rencontrés, pas un seul n'en est demeuré l'adversaire, après l'avoir étudiée.

(Marseille.) AMAURY,
Membre de la *Société de Graphologie*.

—

Les Grappillons (XII, 328, 381). — Je m'étonne que l'Intermédiairiste M. Mortimer puisse attribuer l'ouvrage en question à M. Jullien Daillière, ancien professeur de l'Université. L'auteur désirait conserver l'anonyme, mais devant les suppositions qui se produisent, je crois pouvoir soulever la feuille de vigne du mystère. Donc l'auteur des *Grappillons* est M. Victor Claude, poète à ses heures et premier citoyen de la ville d'Auxerre, en Basse-Bourgogne. — Comme je suis le parrain de ce petit volume coquet, pour lequel j'ai écrit, également sous l'anonymat, quelques lignes de préface, il m'a paru nécessaire de restituer à *Claude* ce qui est à *Claude*, sans vouloir toutefois rien enlever « à la rime élégante et facile » de M. J. Daillière, l'auteur d'*Azor*, qui peut, du reste, grappiller à loisir sur le Parnasse, en vrai « Bourguignon salé », sans rien enlever à l'esprit de bonne cuvée de notre compatriote et ami. — La paternité des *Grappillons* est donc déclarée, cette fois, sans conteste.

OCTAVE UZANNE.

—

Talma (XII, 199, 339). — J'extrais ce qui suit du tome VI de l'Histoire de la littérature dramatique, par Jules Janin: « M. de Beauchesnes, qui est un homme sérieux, et qui a vécu à la cour de S. M. Charles X, me racontait, un jour, qu'à la mort de Talma, quelqu'un disait au roi: « Sire ! il y aurait peut-être une certaine justice à déposer sur le cercueil de ce grand artiste la croix de la Légion d'honneur ! — Je serais tout à fait de votre avis, reprit

le roi, si Talma n'avait pas fermé la porte à l'archevêque de Paris. Je ne dois pas oublier que je suis roi Très Chrétien! »

UN LISEUR.

—

Le conte de « Mais si » (XII, 353). — Je ne connais pas ce conte, mais je sais que Boufflers a écrit une Nouvelle en prose, sous le titre de: « *Ah! si!* ». Ne serait-ce point la même chose? L.

—

Sur un distique contre les emprunteurs de livres (XII, 353). — M. Fertiault, dans sa monographie: *les Amoureux du livre*, en fait honneur, ou peut-être le reproche au bibliophile ennemi du prêt: Guilbert de Pixérécourt. (Voir le chapitre *Bibliophiliana*, pag. 73 du livre cité.)

(Nimes.) CH. L.

— Je ne crois point que Nodier ait composé le fameux distique:

Tel est le triste sort de tout livre prêté:
Souvent il est perdu, toujours il est gâté.

Mais je me crois sûr que ce distique était affiché sur la porte de la bibliothèque de Guilbert de Pixérécourt. L.

— J'ai toujours entendu attribuer ce distique à Ch. Nodier, qui l'avait (dit Jules Janin, dans l'*Amour des livres*) composé pour son ami Guilbert de Pixérécourt, lequel possédait une fort belle bibliothèque, dont le catalogue fut dressé, en 1838, par Nodier et Paul Lacroix; mais voici que E. Fournier (l'*Esprit des autres*, 5e éd., p. 295) le restitue, avec une légère variante, à Théodore Leclercq, qui en avait fait, dit-il, une inscription en grosses lettres pour sa bibliothèque hermétiquement close:

Tel est le sort fâcheux de tout livre prêté:
Souvent il est perdu, toujours il est gâté.

L'idée exprimée concorde avec celles de Colletet (V. XI, 65) et de Scaliger dans son Avis aux emprunteurs, inscrit dans son cabinet: *Ite ad vendentes*, mais est diamétralement opposée à celle bien connue de Grolier: *Grolierii et amicorum*, et à celle plus large encore de V. Schœlcher: *Pour tous et pour moi.* Il est donc prudent, ajoute J. Janin, d'accepter la devise de Grolier et de Schœlcher, et d'agir suivant les principes de Colletet, Scaliger et Pixérécourt. — Ce dernier, d'après Ed. Fournier (*loc.*), avait fait imprimer, sur l'estampille de chaque volume de sa riche bibliothèque:

Un livre est un ami qui ne trompe jamais.

C'est probablement en souvenir de ce vers que J. Janin a écrit le quatrain suivant sur un exemplaire de l'*Amour des livres*:

Pour peu qu'il soit tenu loin du chaud et du [frais,
Qu'on y porte une main blanche et respectueuse,
Que le lecteur soit calme et la lectrice heu- [reuse...
Un livre est un ami qui ne change jamais!

Et maintenant je n'ignore pas que J. Janin a pu ne pas vérifier l'exactitude de son attribution du distique en question à son ami Nodier, d'autant qu'elle paraissait généralement acceptée; aussi quelques preuves ne seraient pas inutiles à l'appui de l'opinion de M. Ed. Fournier. Plus d'une fois il a fait l'éloge de l'*Intermédiaire*, plus d'une fois il l'a enrichi de sa collaboration; qu'il veuille donc bien nous dire où il a puisé sa conviction en faveur de M. Th. Leclercq! Ce sera, il me semble, rendre service à Nodier, qui pourrait dans l'avenir passer pour plagiaire, lui qui a composé un traité contre le plagiat. A. D.

— Ce n'est pas Nodier qui écrivit ce distique. L'honneur en revient au fécond dramaturge de Pixérécourt; sa bibliothèque, fort bien choisie, fut livrée aux enchères en 1839; le Catalogue, accompagné de notes instructives, signées, les unes *Ch. Nodier*, les autres *Paul Lacroix*, mérite d'être conservé. Ajoutons que Renouard, dans son *Catalogue d'un Amateur*, publié en 1819, mentionne l'abbé Aubry, curé de Saint-Louis en l'Ile, qui, adversaire implacable des emprunteurs, écrivait sur ses volumes: *Ite ad vendentes, et emitte vobis.* T. B.

— J'extrais de la Préface du Catalogue Pixérécourt, écrite par M. Paul Lacroix en 1837: « C'est lui qui l'a composée, avec ses idées, ses préférences et sa fantaisie; c'était lui qui choisissait les livres dignes d'y avoir place; c'était lui qui leur donnait la chasse à travers les espaces indéfinis des enchères publiques; c'est lui qui les enlevait de vive force à la foule haletante des acheteurs; c'était lui qui les rapportait en triomphe dans sa *librairie*, comme Rabelais et Montaigne appelèrent leur bibliothèque. Rabelais et Montaigne approuveraient aussi l'immuable sentence qu'il a inscrite sur le frontispice de ce sanctuaire:

Tel est le triste sort de tout livre prêté:
Souvent il est perdu, toujours il est gâté.

Que Montaigne, un délicat, un *jouisseur* et surtout un égoïste, eût approuvé l'*immuable* sentence de Pixérécourt, je n'en doute pas; mais mon esprit se refuse à voir un bibliomane dans Rabelais, lui qui écrivait sur le titre de ses livres: *Francisci Rabelœsi, medici,* και τῶν αὐτοῦ φιλῶν.

UN LISEUR.

—

En Ard et en Eux, etc. (XII, 354). — Ce système de formation de qualificatifs est expliqué dans un chapitre d'un excellent

ouvrage de M. Darmesteter : « *De la création actuelle des mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent.* » Voir : chap. V *Des suffixes nominaux*, où l'auteur fait une revue des terminaisons habituelles de cette nature, en indiquant, pour chacun, l'époque ou l'écrivain auquel il y a lieu de rattacher l'expression.

Parmi les termes de récente invention, on trouvera : Badouillard, Balochard, Bondieuzard, Capitulard, Chicard, Communard, Cumulard, Décembraillard, Fusionard, Lignard, Pudibard, Roublard, Niçard, etc.

J'ai signalé moi-même, dans mon étude sur les *Serées* de Bouchet, les créations qui n'ont pas vécu : Sotard, Dormard, à côté des péjoratifs ou augmentatifs Gueusard, Pendard, Vantard, Grognard, qui ont eu meilleure chance.

Pour le suffixe *eux*, M. Darmesteter donne moins d'exemples : nos écrivains coloristes en ont fait moins d'usage, en effet; il cite pourtant (p. 105) : Partageux, Bonaparteux, Gommeux ; faisons remarquer d'ailleurs que la terminaison *eux* est une altération populaire de la désinence, plus répandue et plus usuelle, *eur*, qui a fourni : Bénisseur, Blagueur, Chapardeur, Flâneur, Lâcheur, Pétroleur, etc.

Les suffixes *eur* et *eux* donnent en effet le même féminin en *euse*.

(Nimes.) CH. L.

— Je signalerai au collabo *un Liseux*, pour mettre dans la collection qu'il réclame, le nom bien connu de *Nadar*, l'éminent photographe. Il s'appelle de son vrai nom Tournachon. — Or, dans le temps où ces terminaisons étaient surtout en vogue, c'est-à-dire il y a une vingtaine d'années, il ne conserva, par abréviation, que sa syllabe du milieu, *Na*, augmentée de la terminaison à la mode (*ar*) et d'un *d* euphonique. DOCT. BY.

— J'ai lu avec beaucoup de plaisir, dans le Correspondant, vers le mois de décembre, un article de M. de Courcy, si je ne me trompe, intitulé *les Pantouflards ;* cette expression imagée à laquelle rien ne manque, pas même la terminaison en *ard* dont nous parle le collabo. *Liseux* me semble rentrer assez bien dans le cadre que nous trace le collabo dudit nom. A. DE B.

—

Diatribe antibonapartiste (XII, 354). — J'ai vu cette pièce de vers imprimée, mais je ne me rappelle plus où. Tout ce dont je me souviens, c'est qu'elle était écrite avec une vigueur, une aisance qui attestaient que ce n'était pas à un collégien qu'il fallait attribuer cette vive attaque. On y disait :

Et s'il faut à ce roi qui gît aux Invalides,
Pauvre fou qu'hier encor sa maîtresse battait,
des panégyriques en vers, des odes, des dithyrambes,
Nous en laissons la gloire à monsieur Bel- [montet!

R. A.

— L'auteur de cette pièce de vers s'appelait Richard ; il était intelligent et bien doué. Il est mort d'une phtisie pulmonaire, à l'âge de 20 ou 21 ans. Le dernier vers était :

Adressez-vous, de grâce, à monsieur Belmontet.

NOUSSMA.

— Que M. P. Masson se reporte à notre recueil VII, 274, 323, 408, il y verra, en outre de détails curieux sur l'auteur, que l'œuvre du jeune élève Jacques Richard, après avoir circulé manuscrite, a paru à Genève en 1868 et a été réimprimée en avril 1870, au tome II, p. 674, ce qui n'empêche pas que cette diatribe soit peu connue ; je me joins donc à M. Masson pour en demander la publication dans notre *Intermédiaire*.

A. D.

— L'auteur de la pièce en question est Jacques Richard, dont il a été parlé plusieurs fois dans l'*Intermédiaire*.

Cette pièce n'est pas inédite, comme le croit M. P. Masson ; elle a été publiée trois fois en France.

Une première fois dans le Dictionnaire Larousse; une seconde fois, dans le tome III de l'*Histoire du deuxième Empire*, de Taxile Delord ; enfin, une troisième fois, dans le n° 2 (31 janv. 1879) de la Gazette anecdotique.

M. P. Masson trouvera, dans le n° 3 (15 fév. 1879) de cette Gazette, des détails intéressants sur Jacques Richard et la liste de tous ses ouvrages imprimés.

(Fédry.) A. M.

— Voir notre *Intermédiaire :* VII, 274, 323, 408; X, 137, 170. L. M.-F.

— Même renvoi par H. B., qui ajoute : « N'est-ce pas le ministre, M. Duruy, qui avait donné cette matière de vers aux rhétoriciens du Concours général de la Sorbonne ? »

—

Andabate (XII, 355). — Dans les Arènes de Nîmes, de la ville même qu'habite le collabo Ch. L., des gladiateurs à cheval ou à pied ont combattu les yeux bandés, c'étaient des *andabates*. MELŒNIS.

— Ouvrez un Dictionnaire, cher collabo, et vous constaterez que si La Calprenède a pu faire figurer des « andabates » dans ses romans, il ne les a pas inventés. — Les Nimois, il y a dix-huit siècles, ont dû en applaudir dans leurs Arènes. — L'heureux homme qui possède

un « Littré » ne manquera pas, j'aime à le croire, de vous donner la signification du mot *andabate*. UN LISEUR.

— Non ce n'est pas un nom propre, mais bien la traduction du mot *Andabata*, gladiateur combattant les yeux bandés. Le narrateur a donc avec raison employé ce terme, en l'appliquant au garçon, victime des convives qu'il avait servis. A. D.

— L'Académie elle-même (édit de 1835) répond : « ANDABATE », s. m., terme d'antiq. », gladiateur qui combattait avec un bandeau sur les yeux. » — Ce qui explique suffisamment au collabo Ch. L. l'histoire du *Colin-Maillard* de son garçon de café.... Et voilà. DOCT. BY.

— D'après Boiste, Laveaux, Littré, etc., c'était un gladiateur qui combattait à cheval et les yeux couverts. Du latin *andabata*, qui lui-même vient du grec *Ante*, au-devant, et *Bainô*, je vais.
J. LT.

— L'Andabate était un gladiateur qui combattait à cheval, les yeux couverts et aveuglés par une sorte de casque. Cette définition trouverait à se compléter dans les ouvrages sur Rome ancienne. En tout cas, elle concorde avec le fait relaté par Bachaumont. QUINTILIUS.

— Gladiateur qui combattait à cheval avec un bandeau sur les yeux. Le cardinal de Retz, cité par Littré, a dit : « Il me semblait que nous allions combattre tous à la façon des anciens andabates. »
E.-G. P.

— Gladiateur, qui combattait les yeux bouchés par son casque. — C'était aussi le jeu de Colin-Maillard des Romains. — Titre d'une satire de Varron sur l'aveuglement des hommes.
LA MAISON FORTE.

— Du latin *andabata, andabatæ*. C'était, suivant Varron et Cicéron, des gladiateurs combattant les yeux fermés ou la tête enfermée dans un casque sans ouverture à la visière. Ils exécutaient une espèce de lutte comique dans le cirque, à la tombée de la nuit. L'un d'eux conduisait un char, l'autre y montait et engageait avec le conducteur une lutte soutenue au hasard, puisque ni l'un ni l'autre n'y voyaient. Dumas, dans un de ses nombreux ouvrages (peut-être les *Impressions de Voyage*), parle des *Andabates*.
A. NALIS.

— *Andabatæ*, classe de gladiateurs qui combattaient les yeux bandés ou avec un casque fermé sans ouverture dans la visière (HIERON. adv. *Jov. I*, 36; CIC. *Fam. VII*, 10; mais là la leçon est douteuse). Suivant Turnèbe (*Advers. II*, 10), ils paraissaient au Cirque après les courses dans une sorte de lutte comique : deux d'entre eux s'attaquaient quelquefois dans un char, la nuit déjà tombée; l'un en était le conducteur, l'autre y montait et engageait une lutte soutenue au hasard. On l'appelait *Andabata*, du grec ἀναβάτης, avec l'insertion d'un *d*. (*Dictionnaire des Antiq. rom. et gr.* de Rich.)
JOC'H D'INDRET.

—

Chauvinisme, Chauvin (XII, 355). — Si ma mémoire est fidèle, c'est dans de vieilles chansonnettes qu'on introduisait le fantassin *Chauvin*, qui était toujours en extase devant la gloire française et faisait triomphalement sonner les *R* dans les mots: Frrrance, Frrrançais, guerrriers, laurrriers, gloirrre, victoirrre, et autres *ejusdem farinæ*, qui fournissaient des rimes faciles et sonores aux couplétistes. En France, où l'on rit de tout, on s'est moqué de Chauvin, et l'on a inventé le mot de *chauvinisme*, sans réfléchir à ce qu'il avait de touchant, malgré l'exagération du sentiment de patriotisme auquel on applaudissait si souvent lorsqu'il se présentait sous des formes plus solennelles. La fo...orme! disait Bridoison dans un autre sens; mais n'est-ce pas chez nous la *forme* qui emporte le *fond?* Je ne cache pas que j'aime Chauvin, et le chauvinisme, et, si l'on me poussait un peu, je n'hésiterais pas à l'avouer : je suis chauvin! je le suis, surtout *depuis* nos désastres! Si le chauvinisme pouvait réunir les partis, je le serais bien plus encore! E.-G. P.

— Question déjà posée et *répondue* dans l'Intermédiaire: V, 245, 326, 396, 459. J. LT.

—

Mots à ajouter au Dictionnaire de Littré (XII, 356). — Que M. C. A. me permette de trouver inutiles et mal formés les mots *avocasseaux* (nous avons *avocassiers*, qui suffit), *zouavettes* ou *zouavelles*. Il y a lieu de résister à l'invasion de mots nouveaux, bien loin de l'encourager. On amoindrit une langue, au lieu de l'enrichir, en créant des vocables dont le besoin n'apparaît pas le moins du monde. Augmentez les idées utiles et généreuses; faites avancer les sciences, et je serai le premier à acclamer les mots qui répondront à ces idées, à ces sciences nouvelles; mais je repousserai de toutes mes forces ceux qui expriment des choses inutiles. On reprochait, dernièrement, dans l'Intermédiaire, au Supplément du Dictionnaire de Littré d'avoir accueilli trop facilement des inventions fâcheuses. Sans aller aussi loin dans le blâme, j'avouerai que j'aurais voulu un peu plus de choix. E.-G. P.

— Un dictionnaire, quelle qu'en soit l'étendue ou l'exactitude, n'aura jamais dit son dernier mot, puisque, tout en défendant notre langue contre des importations malséantes, ou contre des introductions inutiles, on ne saurait lui dire absolument : « Tu n'iras pas plus loin ! » Si faut-il bien admettre qu'un lexique quelconque s'arrête à un certain jour, et qu'il ne peut enregistrer que les termes jugés admissibles, à la date de sa publication. — Il ne convient donc pas, ce me semble, de considérer comme une lacune dans Littré l'absence des mots tels que *zouavettes* et *avocasseau* (dans mon pays, on dit *avocasson*) ; mais plutôt applaudir à leur exclusion commandée par le bon goût, M. C. A. ne devrait pas regretter de ne pas trouver dans Littré le terme *zouavettes*, imaginé, comme il le dit, par un journal fantaisiste, puisque ce mot n'était pas né viable et n'a pas vécu.

(Nimes). CH. L.

—

Les Heures, Jours et Mois au Calendrier tintamarresque (XII, 356). — Une variante pour les Mois, que j'ai vue longtemps affichée sous un dessin colorié de Cham, à la boutique d'Aubert, place de la Bourse, puis à celle d'Arnaud de Vresse, rue de Rivoli :

« O *Juliette!* qui pouvait *septembre* à
« vous voir *décembre* à ce degré *d'octobre!*
« Autrefois, *janvier* votre sort, *mai* au-
« jourd'hui nous avons tremblé de tous
« *novembre*, en voyant la *mars* que vous
« suivez. Je me *juin* à tous vos amis pour
« vous dire qu'*août février* mieux de quit-
« ter l'*avril* que vous menez. »

L'ordre n'y est pas, mais la phrase est moins décousue et plus rationnelle....... *Ludibria mentis!* Dr BY.

— Voici une autre phrase tintamarresque pour les jours de la semaine :

L'un dit, l'autre *m'a redit* que *mercredi* ne jouerait pas *jeudi* le rôle de *vendredi; ça me dit* qu'il le jouera *dimanche*.

N. A. M. GILES.

— Je propose d'offrir, par souscription, une collection du *Tintamarre* à M. P. Ossman. Il y cherchera à son aise les *variantes* qui semblent si vivement piquer sa curiosité ; et l'Intermédiaire ne pourra qu'y gagner. UN LISEUR.

—

L'Evêque Le Hennuyer et la Saint-Barthélemy à Lisieux (XII, 358). — M. Paul Pinson, qui écrit de Lisieux, doit savoir que l'on a trouvé, dans un notariat voisin de cette ville, un acte constatant la présence de Le Hennuyer dans le pays, sinon au jour même de la Saint-Barthélemy, du moins à une époque tellement rapprochée de ce jour, que le grand argument tiré de ce qu'il aurait *pu* se trouver, — car personne n'a jamais prétendu qu'il se *trouvât*, en effet, — à la Cour, au moment où les protestants de sa ville épiscopale auraient été menacés, perd presque toute valeur, pour savoir s'ils furent plus ou moins menacés, s'ils furent, en réalité, *sauvés* ou simplement protégés par l'Evêque, si le Conseil de Ville ne prit pas, lui aussi, une part honorable aux mesures de protection qui couvrirent ces malheureux, nous n'y attachons que peu d'importance. La légende peut avoir exagéré et embelli le fond de l'histoire, mais s'il est vrai que Le Hennuyer fit tout ce qui dépendait de lui pour soustraire les protestants de sa ville aux dangers qui pouvaient les menacer, et que son attitude en ce moment fut aussi chrétienne que patriotique, cela suffit à sa gloire et je n'en demande pas davantage. — Les éléments de ce problème historique ont été rappelés et analysés, dans un sens favorable à l'Evêque, dans un des derniers volumes du Magasin Pittoresque. L.

—

Le cardinal Mazarin était-il dans les ordres sacrés? (XII, 359.) — Annemundus trouvera dans l'ouvrage de M. Amédée Renée, intitulé : *les Nièces de Mazarin* (Paris, Didot, 1856, aux pages 54-57), des indications, sinon une certitude absolue, sur la question : l'auteur croit que Mazarin n'était pas prêtre, ce qui lui avait permis de contracter, avec Anne d'Autriche, un mariage secret. Le fragment de lettre cité par notre collaborateur vient singulièrement à l'appui de cette opinion, que je partage complètement. E.-G. P.

—

Tortil (XII, 360). — Le collabo Bellator me semble avoir confondu un *couronnement* d'écu avec une *pièce*. La couronne de baron n'est qu'un simple cercle d'or entortillé de 3 tours d'un fil sur lequel sont enfilées des perles. — Le *tortil* est ce fil, quoiqu'on dise communément, prenant la partie pour le tout : « un tortil de baron » ; et les perles ne surmontent pas la couronne, mais sont contenues dans son intérieur, sur trois lignes posées en barre, c'est-à-dire obliques à gauche, et en contenant ordinairement 5, ce qui fait 15 perles pour le tout ; mais ce nombre ne fait pas partie des principes fondamentaux de l'art du blason, et ce n'est qu'un usage. Il n'y a pas, à cet égard, en France, de règle fixe et invariable. Doct. BY.

— « La couronne de baron est un cercle d'or entortillé de perles enfilées, posées en bande, en six espaces égaux, trois à trois. » (Nouveau Manuel complet du Blason, par J.-F.-Jules Pautet. Paris, Roret, in-18, page 114.) LA MAISON FORTE.

— C. Grandmaison, dans son « Dictionnaire héraldique », dit que le tortil est un rang de petites perles en manière de cha-

pelet qui entoure le cercle d'une couronne de baron, et fait dessus, à distances égales, trois petites bandes, chacune de trois perles.

Ce serait donc par « synecdoche » que la couronne de baron s'appellerait *tortil?*

J. F.

— Bellator fait erreur, en pensant que la couronne de baron doit être surmontée de 5 perles.

Le *tortil*, ou *bourrelet*, est un rouleau d'étoffe rempli de bourre et des deux principaux émaux de l'écu : on le place sur le casque, soit comme simple ornement, soit pour servir d'attache aux lambrequins. Souvent, dans une armoirie, le *tortil*, qui ceint la tête du More, est représenté par un diadème de perles. La couronne de baron, qu'on appelle, il est vrai, quelquefois *tortil*, se compose d'un simple cercle autour duquel s'enroulent, comme une espèce de chapelet, des rangs de perles (au nombre de *trois* à chaque rang) posés en bande et en six espaces égaux.

Quant à être surmontée de perles, la couronne de baron ne l'est pas : celle de *comte* l'est de neuf; celle de *vicomte*, de quatre.

A. NALIS.

—

Armoiries du grand juge Régnier (XII, 360). — « Régnier, duc de Massa di Carrara : d'hermine, à la fasce de sable, chargée de trois alérions d'or; chef de duc. » (Nouveau Manuel complet du Blason, par J.-F.-Jules Pautet. Paris, Roret, in-18, page 157.)

LA MAISON FORTE.

—

Auteurs précoces (XII, 361). — Oui, certes, il existe des ouvrages composés par des auteurs âgés de moins de neuf ans : témoin le duc du Maine dont on publia, en 1678, les lettres et les thèmes sous le titre d'*Œuvres diverses d'un auteur de sept ans;* le petit Beauchâteau, qui faisait des vers à sept ans, et une foule d'autres jeunes prodiges dont on trouve les noms dans *les Enfants célèbres* et autres recueils du même genre.

L.

—Jacqueline Pascal, sœur du grand Pascal, faisait, à l'âge de 8 ans, des vers « qui n'étoient pas mauvais », selon ce que rapporte sa sœur, Gilberte Pascal (Mme Perrier). En 1638 (elle avait 15 ans), Jacqueline Pascal en fit sur la grossesse de la Reine, et la Grande Mademoiselle lui ayant demandé d'en faire pour elle, aussitôt elle en improvisa 6, que M. T. B. pourra voir, avec d'autres de la même époque, dans le livre que lui a consacré M. Victor Cousin. Mlle De Sivry, depuis Mme Vannoz, faisait des vers à l'âge de 10 ans. François de Neufchâteau a commencé encore plus tôt. En 1589, le sr de Trellon, âgé de 15 ans, publiait la Muse guerrière. On en pourrait citer beaucoup d'exemples. Mais ceux-là sont les seuls que j'aie sous la main.

E.-G. P.

—

Singularités dramatiques (XII, 361). — Certes, il existe plusieurs pièces sans rôles de femme. Je puis, sur-le-champ, citer à notre collabo *la Mort de César*, de Voltaire, et le *Philoctète* de La Harpe, pièces sans amour et sans rôles de femme. D'autres Intermédiairistes vont probablement en indiquer d'autres, dont je ne me souviens pas pour le moment.

A. NALIS.

— Dans *la Mort de César*, de Voltaire, il n'y a aucun rôle de femme. Il y a probablement d'autres pièces qui offrent la même particularité; mais je n'ai pas le loisir de les rechercher. Quant aux pièces ayant plus de 5 actes, elles sont nombreuses, surtout dans ces derniers temps.

E.-G. P.

— Il existe une autre tragédie sans rôles de femme. C'est *la Mort de César*, de Voltaire. — Les personnages sont Jules César, Marc-Antoine, Brutus, et cinq sénateurs.

N. A. M. GILES.

—

L'Histoire des Sectes religieuses, par Grégoire (XII, 362). — D'après feu Noël (*Cat. Nancy*, 1851, n° 5951), le 6e et dernier tome, publié sur les manuscrits de l'auteur, porte la date de 1845, M. Noël en avait le manuscrit en partie autographe. — Stanislas Girardin raconte, dans ses Mémoires, la colère du Premier Consul, lorsqu'il apprit *l'élection* de Grégoire au Sénat. C'est un passage curieux à lire et qui montre ce qu'étaient les libertés publiques à cette époque. Grégoire, au Sénat, fut un des bien rares membres de l'opposition. Ce n'était pas un ancien montagnard.

A. B.

—

L'Ane mort et la Femme guillotinée (XII, 363). — De la collection des Romantiques. Par feu Gabriel-Jules Janin. Première édition, recherchée.

LA MAISON FORTE.

—

Hamel et Malapert. Pseudonymes à éclaircir (XII, 363). — Ernest Hamel ne s'est jamais appelé autrement qu'Ernest Hamel. C'est le fils d'un des derniers propriétaires du Café Véfour.

CORRAZZA.

— Il existe un avocat à la Cour, du nom de Malapert, qui, après la Révolution de 1848, a figuré, comme candidat à la députation, sur les listes et les affiches les plus avancées. Il est auteur d'un volume sur *La Prestation des fautes*, publié, en 1861, chez l'éditeur Cotillon. — Le pseudonyme de *Junius* semble d'ailleurs avoir été adopté par divers écrivains. Alfred Delvau, fils naturel de Ledru-Rollin, a, entre autres, publié, avec Alph. Duchesne, des *Lettres de Junius*, qui ont

eu, dans leur temps, quelque retentissement. KARL BELTON.

—

M. Léon Say (XII, 364). — M. Jean-Baptiste-Léon Say est né à Paris le 6 juin 1826, M. Ambr. Tardieu doit savoir mieux que personne la difficulté (en apparence, si simple!) de connaître exactement les dates et lieux de naissance et de mort de nos contemporains ; et l'occasion m'est bonne pour lui demander, à titre de revanche, la date et le lieu de décès de Jean-Jacques *Colin*, chimiste, né à Riom, le 16 déc. 1784, et qui fut professeur à la Faculté des sciences de Dijon et à l'Ecole de Saint-Cyr. M. TX.

—

Les Reines de Mabille (XII, 364).— Est-ce que la reine Pomaré (Elise Sergent) n'était pas d'Alençon? Est-ce qu'elle ne tenait pas à une famille dont quelques membres étaient bien posés dans la société, et qui prétendait même se rattacher à celle de l'un de nos plus illustres maréchaux de l'Empire? — Esther Guimont, qui eut une célébrité et même un crédit, et « la Dame aux Camélias » (Marie Duplessis) n'étaient-elles pas de la même ville ou du même département?

UN CURIEUX.

— M. A. trouvera, dans les Mémoires de Mogador (Célestine Vénard) d'amples détails sur la mort et l'enterrement de la Reine Pomaré. BRIDIDI.

—

Cabinets de lecture (XII, 365). — Le *Bottin* ou Almanach des 500,000 adresses, publié par la librairie Didot, a été inventé pour répondre à ce genre de questions. Se trouve dans tous les cafés, restaurants, estaminets, brasseries et autres établissements publics; peut aussi être consulté chez pas mal de bouquinistes, moyennant une rétribution de 10 centimes, — 2 sols!

PEPH.

— Question de cabinet, à renvoyer au ministre de l'Instruction publique, qui en a une bien lourde, en ce moment, sur ses bras de portefaix. Mais... une de plus ou de moins! Poco importa. M. B.

— Que le confrère R. T. R. soit satisfait! Je vais lui signaler *d'un coup* environ 140 noms et adresses de Cabinets de lecture parisiens, ce qui me ferait passer pour un peu sorcier à ses yeux si je ne lui en indiquais aussitôt la source. — Qu'il ouvre l'Almanach Didot-Bottin, à la rubrique: *Cabinets de lecture*, il y trouvera son désideratum. Mais qu'il prenne garde! A la même page, il trouvera aussi l'adresse d'autres Cabinets où la lecture se présente sous une forme considérablement dépareillée. QUINTILIUS.

— Et pourquoi ne pas nous demander aussi la liste d'autres cabinets, l'adresse d'une papetière et d'une blanchisseuse...?

UN LISEUR.

—

Inventaire des biens d'un serrurier de Lyon, en 1372 (XII, 381).—Que le collabo A. Cophose me pardonne, mais est-il bien sûr de ce soi-disant inventaire du XIVe siècle? Ne serait-il pas l'œuvre badine d'un pasticheur? Il y a là des expressions, des *garnitos*, des *sapinus*, etc., qui me paraissent dignes des œuvres d'*Antonius de Arena, Provençalis*. S'il a vu l'original, je retire mon doute, et encore! Il y a aujourd'hui de si bons truqueurs. — Certes, je le crois sans peine, qu'on ne trouve pas ces expressions même, dans le Glossaire de Ducange, pourtant si complet. — Depuis, et même avant, les poésies de Clotilde de Surville, — en passant par les premiers ouvrages de Mérimée, etc., — plus d'un pasticheur savant s'est réjoui d'en imposer au monde des érudits, sans compter ceux qui étaient de bonne foi, comme M. Chasles avec l'illustre Vrain Lucas. Dernièrement, dans mon pays, un farceur prétendait avoir trouvé, et publiait, dans un journal local, des extraits d'un soi-disant manuscrit historique sur l'époque de la Ligue. Je n'ai pas eu de peine à en démontrer la fausseté par le rapprochement avec des pièces bien authentiques, et la publication en a été interrompue. Je ne prétends pas que nous ayons affaire ici à ce pasticheur, mais... *Caveant consules*.

DOCT. BY.

— Le notaire qui a rédigé cet acte l'a fait en latin *de cuisine* ou de *serrurerie*, ce qui est à peu près équivalent. Il faut donc, pour l'expliquer, se contenter d'à peu près.

Cornua ne se trouve nulle part dans le sens de « seau. » *Cornu* signifie un « entonnoir. »

Tenallias paraît bien signifier *tenailles ;* mais comment appliquer ce sens à cette mention: *Unum lapidem fabrice concavatum ad tenendum tenalias* (mot à mot: une pierre creusée pour contenir des tenailles)? Il faut croire que le mot forgé, *tenalia*, devait présenter plusieurs sens.

Mantias, alias sofflетz. Je n'ai rien trouvé sur le premier mot, heureusement expliqué par celui qui vient après. La forme *sofflet* se trouve dans le wallon *soflai*, et dans le bourguignon (Littré).

Duas cassias fussorias (lisez *fusorias*), *unam cassiam albam eream*. Le bas latin *cassa*, d'où provient le mot *casse*, signifie, en effet, une lèche-frite. D'après Littré, on donne le nom de casse à un vase en *potin*. Dès lors, dans le *cassiam albam* (casse blanche), ne faut-il pas voir une casse en potin ou en fer-blanc? Le mot *eream* (*æream*) est pris ici dans un sens générique, car le bronze n'est pas blanc.

Unum coclear ereum, unum coclear

ferri perforatum. M. A. Cophose n'a point traduit cet article, qui signifie : *une cuiller de bronze, une cuiller de fer, percée* (probablement cette dernière était destinée au sucre en poudre ou à toute matière analogue).

Duos trapides, il faudrait : *tripides*; mais je crois bien que ce sont, en effet, des trépieds.

Octo mantilia. En latin, *mantele, mantile, mantilium*, signifie serviette ou nappe; il ne faut pas confondre ce mot avec : *Duas mapas, alias tuaillies*, signifiant des essuie-mains. En effet, le mot *touaille* se trouve dans le Dict. de l'Académie, avec cette définition : Linge pendu sur un rouleau auprès d'un lieu où l'on se lave les mains et qui sert à les essuyer. Le Complément à l'Académie donne « touaillon » dans le même sens.

Serralias vocatas plios. Je n'ai rien trouvé qui explique ce dernier mot : il était sans doute, comme *traffoyre*, un idiotisme lyonnais.

Unam gerlam buyannii. Je doute que l'explication « cuve à lessiver » soit exacte. D'après le Complément à l'Académie, la *gerle* est une mesure de capacité, employée dans le canton de Neuchâtel et qui contient 990,232 centilitres. D'après le même Dictionnaire et celui de Littré, la *buie* et la *buire* sont des vases à boire ; ce qui expliquerait le mot *buyannii*. Cependant j'incline plutôt à voir, dans cette dernière expression, la matière de la gerle, c'est-à-dire : une *gerle en buis*.

Unum cutudem. C'est, je crois, une enclume ; en latin, enclume se dit *incus*, de *incutio* (je frappe dessus). D'ailleurs, le poids (d'un quintal, plus une livre) fortifie ma conjecture.

In epariis enguys donzelles, cocliaria... In epariis est difficile à expliquer. Cependant l'*espar* ou *esparre* était un madrier; je lirais volontiers : sur des tablettes. *Enguys* signifie probablement *gueuse* ou *guise* (les deux mots sont synonymes), c'est-à-dire des gueuses ou masses de métal fondu. Pour *donzelles*, voir les explications diverses déjà données dans l'Intermédiaire. *Cocliaria*, cuillers, non pour manger, mais bien cuillers pour fondre le métal, lesquelles se trouvent bien placées parmi le *aliud grossum opus* (et autre gros œuvre) de l'article.

J'aurais pu hasarder quelques autres élucidations ; mais j'ai préféré ne donner que celles qui s'appuient sur des autorités et qui m'ont semblé assez vraisemblables.

E.-G. P.

Trouvailles et Curiosités.

Sourds-muets parlants (XII, 383). — Il conviendrait peut-être d'en finir, une bonne fois, avec cette éternelle question, ou plutôt cette agaçante réclame de « LA PAROLE ENSEIGNÉE AUX SOURDS-MUETS. » Périodiquement, et à quelques années d'intervalle, les journaux annoncent, à grand renfort de tam-tam et de trombones, l'arrivée « dans *la Capitale* » d'un professeur (italien, espagnol ou hongrois), qui aurait trouvé — grand effort de génie ! — l'art de « faire parler les sourds-muets ; » et les badauds de s'extasier et de dire : Comment est-il possible de faire parler un être qui ne peut pas parler ?!!

Il est bon que l'on sache pourtant que cet art n'a rien de cabalistique, ni même rien de bien difficile, et qu'il était pratiqué avec succès en Espagne, en Allemagne et en France, il y a plus d'un siècle. Les règles en ont été formulées avec la plus grande clarté par l'abbé de l'Epée, qui lui-même — il ne s'en cache pas — s'était inspiré du traité de Bonnet : *Arte para ensenar à hablar los mudos*, et du livre du docteur suisse Amman : *Dissertatio de loquelâ surdorum et mutorum*. L'ouvrage de l'abbé de l'Epée, publié pour la première fois en 1776 (*Paris, Nyon, in-12*), a pour titre : *La véritable manière d'instruire les sourds et muets, confirmée par une longue expérience*. Il est divisé en trois parties; la première est consacrée à la méthode, grandement perfectionnée par l'abbé de l'Epée, pour l'expression des idées abstraites au moyen des signes manuels ; la seconde a expressément et exclusivement pour objet les procédés à employer pour enseigner aux sourds-muets l'art de *la parole articulée*. Les titres seuls des chapitres sont la réfutation la plus péremptoire des nouveaux venus qui se targuent d'avoir inventé cet art :

Ch. Ier. — Comment on peut réussir à apprendre aux sourds et muets à prononcer les voyelles et les syllabes simples.

Ch. II. — Observations nécessaires pour la lecture et la prononciation des sourds et muets.

Art. 1er. — Comme on apprend aux sourds et muets à prononcer de même les syllabes qui s'écrivent différemment.

Art. 2. — Sur les syllabes composées de deux consonnes et d'une voyelle.

Art. 3. — Sur les syllabes qui finissent par une *n*.

Art. 4. Sur les mots qui se terminent en *al*, ou en *el*, ou en *il*.

Ch. III. — Comment on peut apprendre aux sourds et muets à entendre par les yeux, et sans qu'on leur fasse aucun signe manuel.

Les curieux qui voudront prendre la peine de lire ce livre intéressant, et de comparer les principes qui y sont exposés avec les procédés mis en pratique par les prétendus inventeurs modernes, reconnaîtront que ces derniers n'ont rien inventé du tout, et que la méthode de l'abbé de

l'Epée est l'Alpha et l'Oméga de cet enseignement spécial.

D'où vient alors que, depuis plus de cent ans que cette méthode est connue et *appliquée*, on rencontre si peu de sourds-muets exercés à la parole?

La réponse à cette question est bien simple. La méthode de l'abbé de l'Epée, tout comme les procédés employés par ses imitateurs, ne peut convenir qu'à un enseignement *individuel*. Il faut beaucoup de temps, d'application et de patience, pour former un élève ; en instruire plusieurs à la fois est la chose à peu près impossible ; pour dix écoliers il faudrait dix professeurs. On comprend dès lors qu'un pareil enseignement ne saurait être donné avec succès à une agrégation d'enfants, tandis que l'enseignement des signes manuels peut être professé devant une classe nombreuse. J'ai connu, et je pourrais dire que tout Paris a connu deux sourds-muets très distingués, le frère et la sœur, qui pouvaient converser *oralement* pendant des heures entières, sans fatigue pour eux ni pour leurs interlocuteurs ; mais la famille de ces jeunes gens était riche et les avait fait élever par un précepteur et une gouvernante très habiles dans l'art professé par l'abbé de l'Epée, et qui, pendant de longues années, leur avaient consacré tout leur temps et tout leur savoir. Une *éducation* de ce genre n'est pas et ne sera jamais à la portée de toutes les bourses, et voilà pourquoi un sourd-muet articulant distinctement, et lisant la parole parlée à mesure qu'elle se forme sur les lèvres de son interlocuteur, sera toujours, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, une très heureuse, mais très rare exception.

JOC'H D'INDRET.

—

Une dédicace à la Vierge Marie. — Il existe divers ouvrages dédiés au bon Dieu, à la Sainte Trinité, à Jésus-Christ, à la Vierge Marie. Un des plus singuliers, dans cette dernière catégorie, c'est le *Triomphe des Bergers*, par Louis Jacquenin Donnet, imprimé à Lyon en 1646. On lit, dans la dédicace « *A la Royne du Ciel et de la Terre :* »

« Très grande, très haute et très puis-« sante princesse... votre très grande hu-« milité fit que vous ne dédaignastes « point la visite des pauvres bergers ny « leurs présents et façons de faire rusti-« ques. Cette considération, Madame, a « donné le courage, ou plus tost la témé-« rité à ma plume, qui est la moindre de « France, de prendre un vol jusques en la « Palestine pour réveiller ces mêmes pas-« toureaux... Je vous prie donc très hum-« blement, très admirable et très haute « Princesse, de les recevoir avec la mesme « douceur que vous les receustes à Beth-« léem. »

A. R

—

Un mot du « Grand baron. » — Ce « grand baron » n'est autre que le baron Haussmann, le célèbre préfet de la Seine, (ainsi surnommé à l'Hôtel de ville, à cause de sa grande taille et de son grand œuvre des démolitions parisiennes, — l'un portant l'autre).

On sait qu'à l'époque où il venait d'achever les deux grandes voies du nord-ouest de Paris, le boulevard Malesherbes, et celui qui porte son nom, on était d'abord tout désorienté au croisement oblique de ces deux avenues, et l'on prenait sans cesse l'une pour l'autre. Un malin observateur, Gustave Nadaud, fit de cette impression des Parisiens le trait plaisant d'une de ses piquantes chansonnettes de circonstance, (*Les deux Boulevards*) qui eurent tant de succès :

En vérité, dites-moi
Pourquoi je confonds (pourquoi?...)
Haussmann avec *Malesherbes!*

On pense bien que ce refrain n'était pas chanté devant le parrain du premier de ces boulevards, mais on comprend aussi qu'il lui en fut bientôt parlé par quelqu'un de ces « bons amis » qui sont toujours là... Le « Grand baron, » souriant, se contenta de dire : « *Chansonnier*, vous avez rai-« son... Car il y a une différence sensible « entre Malesherbes et moi. Je suis venu « à bout de ce que j'ai voulu, et je ne sache « pas que Malesherbes ait eu cette satis-« faction! ».

Le mot est authentique et ne fut guère connu, nous le croyons même inédit. N'est-il pas d'un homme d'esprit ?

N. P.

—

Une coquille succulente. — Oh! de grâce, ne la laissons pas passer, sans l'enregistrer, celle-là qui s'étale superbement au *Soleil* (numéro du 2 juillet, première page, colonne 3, ligne 18). Il s'agit de la loi en discussion « contre le cléricalisme. » M. Bardoux dit au ministre son successeur que l'Etat se mettra le doigt dans l'œil s'il dépossède les congréganistes, « car leurs élèves leur sont si attachés « qu'ils les suivront sur la terre étrangère. « Les persécuter et les chasser pour les « dépouiller, ce serait donc un *beurre*. »

Elle est fameuse. Je la savoure au soleil, ô Soleil!

A. A.

P.S.—Pauvre, pauvre Soleil! Encore un coquillage! Dans son n° de *demain* samedi, 5 juillet, page 1, col. 2, ligne 23 (au début de son compte-rendu de la séance du Sénat), la langue, les yeux et les doigts lui fourchent, et au lieu de : Beaucoup de *monde*, il imprime : Beaucoup de *morale!*.....

(Ce vendredi 4 juillet.)

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

7240. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XII[e] année
N° 269

L'Intermédiaire

25 Juillet
1879

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

Nous prévenons nos Correspondants que le numéro prochain se trouvera peut-être quelque peu retardé.

AVIS. — Même prière à SPOKEN (London, W. C.) de joindre son nom à son pseudonyme. Il est essentiel que les correspondants se conforment exactement à nos recommandations. (Voir au verso de la couverture).

SOMMAIRE

PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE



RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, Directeur de l'*Intermédiaire,* boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr. ; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année et suiv., **12** fr. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
N° 269.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Juillet 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Texte latin de la formule du Transformisme. — *Natura in operationibus suis non fecit saltum.* — Quis.....? ubi.....? quando...? D'après Jean Reynaud, cette formule célèbre, cet axiome dont on a tiré comme d'un jambon pour expliquer le mystère probablement impénétrable de la création des espèces, est du à Leibnitz.

D'après M. de Quatrefages, ce serait Linnée qui l'aurait formulé le premier. Mais voici que M. Edouard Fournier s'est trouvé nez à nez avec le fameux apophtegme dans un curieux traité de 1613, qu'il a reproduit au tome IX de ses Variétés historiques et littéraires, p. 247. (Voir au *Vieux-Neuf*, III, 655.)

Derechef, *quis? ubi? quando?* Cz.

—

In necessariis unitas, etc. — La paternité de cette belle maxime chrétienne : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas*, est, en général, attribuée à saint Augustin, mais M. Louis Vian, dans son intéressante « Histoire de Montesquieu » (Paris, Didier, 1878, in-8), la met dans la bouche de saint Vincent de Lérins (p. 292), avec cette variante : *In certis veritas.* Saint Vincent? saint Augustin? ou un autre docteur? Quel est le contexte où se trouve la sentence bien connue reproduite ci-dessus? Cz.

—

Grimm et le baron d'E. — Madame d'Epinay raconte, en ses Mémoires, que le baron d'E., dans un repas, ayant parlé d'elle en termes insultants, Grimm prit vivement sa défense et qu'un duel s'ensuivit immédiatement. Est-il parlé de ce duel ailleurs que dans ces Mémoires?

Grimm dit lui-même que cet ouvrage n'est que « l'ébauche d'un long roman ». Ce duel est-il autre chose qu'une invention romanesque? Rr.

—

« Tout mal vient de Aquillon ». — Les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève ont publié récemment (tome XIX, pages 259-282) deux *epistres* sur les événements qui se sont passés à Genève de 1538 à 1540. A la dernière page de cet écrit, sont les vers suivants :

Doncq, *pour ce que tout mal vient de Aquillon,*
Dieu les veuille toucher de l'aguillon,
Sy bien qu'ils soient constrains de recognoistre
Leur droict chemin, pour servir à l'hault
Notre bon Dieu. . . . . [Maystre.

Les mots soulignés semblent faire allusion à une sentence connue, à un proverbe. Quel proverbe? Rr.

—

L' « Al menos » du page espagnol. — Dans une discussion entre la duchesse de Fleury et Mme de Laval, sur les prérogatives de la noblesse, la première dit : « Quelque respect que j'aie pour le Roi, je n'ai jamais cru lui devoir ce que je suis. Je sais que les nobles ont fait quelquefois des souverains ; mais, quoique vous ayez autant d'esprit que de naissance, je vous défie, madame, de me dire le Roi qui nous a faits nobles ». Meister, qui rapporte ce propos, ajoute : « Cela vaut bien l'*Al menos* du page espagnol » (*Correspondance littéraire*, mai 1776).

A quelle réplique connue fait-il allusion? M. Tx.

—

Le vin de Rota. — Qu'est-ce que ce vin, dont Meister parle (au mois de mai 1776 de la Correspondance littéraire, philosophique et critique), à propos des accessoires employés parfois au théâtre? « La comedie sérieuse, dit-il, ne saurait se passer d'un métier de tapisserie, d'un jeu de trictrac ou d'une table à thé... Pour varier une circonstance aussi intéressante, on a bien imaginé quelquefois de prendre du vin de Rota, comme dans *Lucile* (paroles de Marmontel, musique de Grétry), mais cet ordre de beautés n'est pas inépuisable, et l'on ne trouve pas tous les jours des idées nouvelles. » M. Tx.

—

Edicule. — De quel genre doit être ce

mot, qu'on ne trouve pas dans Littré, qui ne doit pas non plus figurer dans le Dictionnaire de l'Académie, et qui est communément usité cependant ?

L'italien possède *Edicola*, qui est féminin et synonyme de chapelle, petite église.

ALF. D.

—

Mots étranges forgés à plaisir. — Gabriel Peignot, dans un des plus curieux de ses ouvrages (*le Livre des singularités*), donne des exemples d'expressions bizarres, d'une longueur extraordinaire. Aristophane et Rabelais ont hasardé des plaisanteries de ce genre. Ne pourrait-on pas ajouter quelque chose à la liste donnée par le laborieux bibliographe Dijonnais?

M. M.

—

Un coramvobis. — Voir dans la lettre ci-après du R. P. C... « un bel *coramvobis*. » D'où vient cette locution latine, usitée en italien si communément, qu'elle figure aux Dictionnaires, avec le sens de « homme de prestance, beau fils, bellâtre, joli cœur »? Nous avons *coram populo;* nous n'avons pas ce *coramvobis*.

S. A.

—

« Siamo futti per questa volta... » — M. Guizot, dans sa Collection des Mémoires relatifs à l'histoire d'Angleterre, a publié (t. XVI, in-8, 1824, p. 416, à la suite du Journal de Lord Henry Clarendon, le grand chancelier, 1687-90) une pièce justificative des plus curieuses et des moins connues. C'est une lettre écrite par un jésuite, le R. P. C..., au Provincial de son ordre, à Rome, lettre écrite de Londres le 10 décembre 1688, au moment de la débâcle du « pauvre Jacques », celui qui « préféra une messe à son royaume. »

Me permettra-t-on de transcrire ici tout au long cet intéressant document, texte et traduction? La chose me semble en valoir la peine. On remarquera la franchise du récit et la désinvolture avec laquelle le brave Rév. Père lâche, dans son important P. S., cet aveu dépouillé de tout artifice de langage : *Siamo futti per questa volta...*

COPIE D'UNE LETTRE DU FRÈRE C. AU PROVINCIAL DES JÉSUITES A ROME.

Londra, dec. 10, 1688.

Signor Guilielmo, mio padrone,

Ecco finite tutte le belle speranze del progresso della santa religione in questo paëse! Il Rè e la Regina fugitti; tutti li loro adherenti abandonati; un nuovo Principe entrato, con una armata straniera senza una minima oppositione. Una cosa non più vista, ni udita, ni mentionata nell'historia : un Rè pacifico, possessore del suo regno con una armata di trenta mila combattenti huomini, e quaranta vascelli di guerra, uscir del suo regno senza tirar un colpo di pistola! gli stranieri medesimi che sono qui entrati restato attoniti, e si burlano degl' Inglesi per la loro poltroneria e infedelta a lor principe. Pare che il Cielo e la terra hanno conspirato contra di noi; ma non è questo tutto : il gran male viene da noi medesimi. La nostra imprudenza, avarizia, ambitione, hanno attirato addosso tutto questo. Il buon Rè s'è servito d'uomini deboli, furbi e sciocchi, e il vostro gran ministro, chehaevte mandato qui, n'a contributo anche la parte sua. In vece d'un ministro attemperato, prudente e sagace, havete mandato un giovinetto, un bel *coramvobi*, per far l'amore alle donne.

Egregiam vero laudem et spolia ampla tulistis!

Basta, caro amico mio, qui è finito. Mi rincresce esser venuto fra tanti matti, i quali non hanno saputo regere ne gouvernare. Adesso torno con la piccola famiglia come posso a terra di christiani. Mi costa caro questo infilia viaggio, ma non v'è remedio. Le speranze erano belle, s'il negozio fosse stato nelle mani d'uomini prudenti; ma, per disgrazia nostra, li furbi stavano al timone. Ho dato il buon anno ai nostri signori padroni, come do anche a voi et a tutti amici. Si Dio mi conduce salvo oltra mare, udirà anche delle mie nuove. Resto al solito, etc.

C.

P. S. Un gentilhuomo Scozzese arrivato qui con il signore P. D. O., chiamato Salton, si raccomanda a voi e al signore Tomaso. La confusione qui è grande. Non si sa quel ch'a da essere, ne quel che sarà, ma per noi non v'è più ne fede ne speranza. Siamo futti per questa volta. Li Padri della santa Compagnia hanno contribuito la parte loro a questa ruina. Gli altri, vescovi, confessori, frati, monachi, hanno caminato con poca prudenza.

C.

Voici maintenant la traduction :

Londres, 10 déc. 1688.

Signor, Guilielmo, mon révérend père,

C'est fait de toutes les belles espérances que nous fondions sur le progrès de notre sainte religion en ce pays! Le Roi et la Reine sont en fuite, leurs adhérents abandonnés à eux-mêmes; un nouveau prince est entré avec une armée d'étrangers, sans la moindre opposition. Chose qui ne s'était jamais vue, dont jamais on n'avait ouï parler dans l'histoire : un Roi possesseur paisible de son royaume, ayant une armée de trente mille combattants et une flotte de quarante vaisseaux de ligne, vidant la place sans tirer un coup de mousquet! Les étrangers, devenus les maîtres, en demeurent eux-mêmes tout surpris et se gaussent de la poltronnerie des Anglais et de leur infidélité à leur prince. On dirait que le Ciel et la Terre ont conspiré contre nous. Mais ce n'est pas tout : le grand mal est venu de nous-mêmes. Notre imprudence, notre avarice, notre ambition nous ont valu tout ce qui est arrivé. Le pauvre Roi s'est servi d'hommes faibles, fourbes et sots; et votre grand ministre que vous avez dépêché ici y a aussi contribué pour sa part. Au lieu d'un ministre modéré, prudent et avisé, vous avez envoyé un jouvenceau, un joli *coramvobis*, bon à faire la cour aux dames.

Aussi, le beau triomphe! et le beau résultat!

Donc, mon très cher ami, il suffit, tout ici est fini. Que je regrette d'être venu parmi tant de fous, ne sachant ni commander ni gouverner! Maintenant je m'en retourne comme je puis avec la petite famille dans des pays de chrétiens. Ce malheureux voyage me coûte cher, mais c'est sans remède. Les espérances étaient belles, si l'affaire eût été mise aux mains d'hommes prudents; mais, pour notre malheur, des coquins tenaient le timon. J'ai souhaité la bonne année à nos pères, comme je vous la souhaite ainsi qu'à tous les amis. Si Dieu me conduit sain et sauf outre mer, vous aurez encore de mes nouvelles. Je demeure, ainsi que j'ai toujours eu l'honneur d'être, etc. C.

P. S. Un gentilhomme écossais, nommé Salton, et qui est arrivé avec le signor P. D. O., se recommande à vous et au signor Tomaso. La confusion ici est grande; il n'y a plus ni foi, ni espérance; *nous sommes foutus pour cette fois;* et les Pères de notre sainte Compagnie ont contribué pour leur bonne part à ce désastre; tous les autres, évêques, capucins, frères et moines, se sont conduits avec bien peu de prudence. C.

L'original de cette lettre existe-t-il encore? Pour qu'un homme aussi grave que M. F. Guizot l'ait publiée avec l'autorité de son nom, il faut qu'elle soit d'une authenticité incontestable. Qu'en dit la compagnie? A. A.

—

Les mots les plus longs. — Quel est le mot le plus long qui ait été écrit ou prononcé soit dans une langue ancienne, soit dans une langue moderne? Tout le monde connaît le fameux distique :

Conturbabantur Constantinopolitani
Innumerabilibus sollicitudinibus,

et l'interminable mot allemand : *Constantinopolitanischertudelsackpfeiffer*, qui veut dire : joueur de cornemuse de Constantinople.

Y en a-t-il de plus... supercoquelicantieux?

(Tlemcen.) PAUL MASSON.

—

Proverbes équivoqués. — J'inaugure timidement une petite liste que j'espère voir croître et embellir bientôt :

— Le temps est un grand maigre.
— Il faut battre son frère quand il est chauve.
— Un chien vaut mieux que deux gros rats.
— Qui trop embrasse manque le train.
— Vieux moutard que j'aimais!
— Bonne renommée vaut mieux que cinq Turcs dorés.
— L'oignon fait la farce.
— Il ne faut pas dire : Fontaine, je ne boirai pas de tonneau.

(Tlemcen.) PAUL MASSON.

—

Les Iles flottantes. — Mme d'Houdetot écrivait un jour à Jean-Jacques : « Mon cher citoyen, vous pouvez envoyer chercher *les Iles flottantes*, que je vous prie d'accepter. »

Qu'est-ce que c'est que *les Iles flottantes?* un livre? un opéra? une romance? RR.

—

Vaudeville du Banquet des Sept Sages. — C'est l'entête d'une chanson sur l'air : *Ce mouchoir, belle Raymonde*, et commençant ainsi :

J'ai peur que notre sagesse
Ne soit un écart d'esprit, etc.

Par de l'Isle. (Page 53 de la 7e partie d'*Anacréon en belle humeur, ou les petits soupers de Vénus*. A Paris, chez Denos, in-24.)

Quel de l'Isle? H. DE L'ISLE.

—

L'avez-vous vue, ma Du Barry? — Premier vers d'une chanson sur l'air de *la Fée Urgèle*, citée au tome II, p. 168, de la « Correspondance complète de Mme la marquise du Deffant avec ses amis. » (Edition Lescure.)

L'auteur de cette chanson est-il connu? Est-elle complète? H. DE L'ISLE.

—

Prophétie Turgotine. — Cette chanson a été insérée dans le troisième tome de l'*Espion Anglois;* elle a été composée, au mois de mars 1776, par le chevalier de l'Isle. La Révolution y est prédite.— Cette chanson a été imprimée et colportée; toutefois, je n'ai pu en rencontrer d'exemplaire : c'est un in-12, de un ou deux feuillets.

Je m'adresse à notre Intermédiaire, avec l'espoir d'être plus heureux.

H. DE L'ISLE.

—

Œuvre d'angle.—Un article fort curieux, et intéressant à tous les points de vue, de M. G. d'Orcet, publié dans la *Revue britannique* (sept. 1877) sur l'île de Chypre (avant l'annexion britannique), renferme des détails alléchants, étant peu connus, sur ce que l'on comprenait, au moyen âge, sous le nom générique d'*Œuvre d'angle.*

C'était l'art d'écrire « en devises » ou « de blasonner. » L'art héraldique en était une des branches, et des plus épanouies et florissantes.

Mais les signes mystérieux, et aujourd'hui indéchiffrables pour la plupart, que l'on voyait principalement sur les pierres d'angle des tours, églises, monuments publics ou privés, signes que l'on rencontre en grand nombre sur les ruines de Famagouste en Chypre, étaient inscrits par les francs-maçons du temps, appelés *francs-picards*, parce que le français ou plutôt le dialecte picard avait été adopté par la

langue du blason et s'était répandu dans toute l'Europe. C'était une langue avec ses règles, ses idiotismes, ses traditions, aujourd'hui perdues pour la plupart. Léonard de Vinci, Durer, Raphaël, Michel-Ange, le Titien et bien d'autres illustres artistes ont rédigé, en picard, des compositions bizarres dont le sens est perdu, mais dont on retrouve de nombreux exemples. Ainsi, on voit des cariatides avec des épaulettes en forme de mains. Cela signifiait : un ou des Allemands (à la main). M. d'Orcet cite plusieurs de ces curieux « rébus par à peu près », dirions-nous aujourd'hui.

Tous les règlements des arts et métiers étaient écrits en français picard, à cette époque où la brutalité des mœurs infligeait la castration à ceux des adeptes qui auraient révélé les secrets professionnels à une femme. On croit que c'est pour avoir confié à Héloïse quelque secret de corporation qu'Abeilard aurait subi son supplice, attribué d'ordinaire à la jalousie.— Je laisse la responsabilité de cette suggestion à l'auteur cité.

Pourrait-on indiquer le ou les ouvrages anciens ou modernes où de telles questions auraient été étudiées, où ceux dans lesquels ces faits curieux auraient été incidemment traités? Il y a là un filon intéressant à suivre. » Cz.

—

Les Rois de France et la guérison des écrouelles. — Je trouve, dans l'*Histoire de France* de MM. H. Bordier et Ed. Charton, à propos du sacre de Charles X, cette phrase dont la tournure semble ironique : « Le roi, suivant l'antique usage, toucha « et guérit les écrouelles. »

Cette propriété légendaire des rois de France s'est-elle réellement manifestée en 1825? Quelle est l'origine de cette légende? Offre-t-elle un fondement sérieux?

Pablo Ruel.

—

Le statuaire Clodion (Claude-Michel). — Où trouverait-on quelques renseignements détaillés sur cet artiste, dont les terres cuites sont fort recherchées? La date de sa naissance n'est pas exactement connue, mais on sait qu'il est mort, à Paris, le 28 mars 1814. F. D.

—

Dialecte créole des Colonies françaises. — Existe-t-il quelques ouvrages imprimés dans ce dialecte ? V. M.

—

L'« Anacondeia », de Lewis. — Dans un article publié, il y a longtemps, par la *Revue des Deux Mondes*, M. Forgues, en rendant compte des nouvelles du célèbre conteur américain Edgard Poe, disait que ces récits étaient tout aussi attrayants, tout aussi fascinants que l'*Anacondeia*, de Lewis. Il s'agit de l'auteur du *Moine*, roman qui fit grand bruit, il y a quatre-vingts ans. Le récit auquel M. Forgues fait allusion ne se trouverait-il pas dans deux autres ouvrages de Lewis : *Tales of Wonder* (contes surprenants), *Tales of Terror* (contes effrayants) ?

Je n'ai pu me procurer ces volumes à Paris, et je ne crois pas qu'ils aient été traduits en français. Quelque Intermédiairiste aurait-il quelque chose à dire au sujet de l'*Anacondeia ?* L. P.

—

Noms anagrammatisés. — Il a été publié, au siècle dernier, divers ouvrages satiriques où les noms propres étaient remplacés par des anagrammes transparents. Pourrait-on me les signaler?

D. R.

—

Mystère bibliographique ou typographique. — Je possède la Collection complète des classiques latins de Panckoucke : Dans *toutes* celles que j'ai consultées, les *Oraisons* de Cicéron ne comprennent que *douze volumes* et finissent au tome *dix-sept* des œuvres de cet auteur, car ses *Lettres* commencent au tome *dix-huit*.

Or, comment concilier ce fait, que tout le monde peut vérifier, avec cet autre fait que j'ai sous les yeux et que depuis six mois je cherche à m'expliquer sans pouvoir y parvenir ?

Dans *ma* collection je possède bien les *douze* volumes d'*Oraisons*, mais j'en possède aussi un sur la couverture duquel est imprimé ceci : « Tome XVI des Oraisons ».

Or, ce tome XVI n'existe nulle part ailleurs, et ferait supposer l'existence des tomes XIII, XIV et XV que je n'ai pas et que personne n'a. Et, après ce fameux tome XVI, commencent les Lettres.

M. Garnier, l'éditeur, qui possède actuellement cette Collection, n'a jamais rien pu comprendre à ce mystère. Quelque Intermédiairiste serait-il plus habile ?

Bellator.

—

L'Histoire de France, de Voysin de la Popelinière. — Un obligeant confrère pourrait-il m'indiquer où trouver un exemplaire de La Popelinière : *Histoire de France*, 1550 *à* 1577 (*la Rochelle*, 1531), que je cherche pour le compte d'un ami historien et américain, depuis plusieurs mois, sans avoir eu la fortune de rencontrer cet ouvrage, et à quel prix ? Cz.

—

Lettres de Mérimée à une inconnue. — Quelle est cette inconnue ? L'a-t-on su ? L'a-t-on dit ? P. Masson.

—

M. Catulle Mendès. — Dans le dernier livre de M. Catulle Mendès : *La Petite*

impératrice, suite de « *La Demoiselle en or* », roman bien étrange, d'ailleurs, et de digestion laborieuse, — j'ai remarqué (chap. 3 du livre III, p. 116) cette phrase: « *Elle ne s'offensa pas, elle avait l'air* CONTENTE..... »

Serait-ce une faute d'impression ou une correction maladroite du prote ?

LÉON FOX.

—

Dorure à la Du Seuil, à la fanfare. — Quel est le sens précis de ces termes techniques, que je vois journellement employés dans les catalogues de livres de Baillieu et autres ? P. MASSON.

Réponses.

Portraits de Napoléon le Grand (X, 164, 394, 432). — M. Matthieu-Meusnier a fait une statue en marbre blanc représentant Napoléon I complètement nu. Cette statue a orné (?) pendant quelques mois, sous le second Empire, le jardin de la place Vintimille. Les habitants du quartier la trouvaient indécente, et un matin on vit Napoléon avec un magnifique caleçon de bain, qui avait été peint sur le marbre pendant la nuit par un rapin facétieux.

M. Xavier, autrefois libraire rue de la Banque, aujourd'hui décédé, avait fait, m'a-t-on dit, une collection très curieuse de portraits de Napoléon I. M. Xavier fils, ingénieur, qui demeure rue de Châteaudun, nº 11, a peut-être conservé cette collection. RUOFF.

—

Ecuyers célèbres (X, 227, 336). — Saint-Simon (t. I, p. 326 de la nouvelle édition Régnier) relate la mort, en 1696, du célèbre écuyer du Plessis, « écuyer de la Grande Ecurie et le premier homme de cheval de son siècle, quoique déjà fort vieux. » AMAURY.

—

Le maréchal de Mac Mahon (X, 423 et 669; XI, 208, 363, 497).—Tous les Intermediairistes qui ont répondu à la question relative à l'origine de la noblesse de la maison du maréchal de Mac Mahon, n'ayant produit aucune pièce authentique, je me suis livré à des recherches et j'ai trouvé un document qui lève tous les doutes à ce sujet. Dans une Notice sur les anoblis de Bourgogne, publiée par M. J. d'Arbaumont, en 1867 (*Revue nobiliaire*, t. III, p. 13), on lit ce qui suit : « Versailles, 23 juillet 1750. Arrêt du Conseil et lettres patentes en conséquence, portant maintenue de noblesse pour Jean-Baptiste Mac Mahon, natif de Limerick en Irlande, au vu d'une carte généalogique délivrée à son oncle Maurice Mac Mahon, chevalier de l'ordre du Christ, major de cavalerie de la garde du roi de Portugal, par le juge d'armes de Dublin et constatant que le septième aïeul de Maurice-Térence Mac Mahon, prince de Cloindirala, avait été inhumé au monastère de Hashelin et que ses ancêtres avaient pris alliance dans les meilleures familles d'Irlande. Armes : *D'argent à trois lions léopardés de gueules, armés et lampassés d'azur, la tête contournée, et posés l'un sur l'autre.* »

P. NONSPI.

—

Celui qui n'a pas souffert (XI, 33, 119, 300). — On peut citer aussi ces vers de Musset, dans la *Nuit d'Octobre :*

Est-ce donc sans motif qu'agit la Providence?
Et crois-tu donc distrait le Dieu qui t'a frappé?
Le coup dont tu te plains t'a préservé peut-être,
Enfant; car c'est par là que ton cœur s'est ouvert.
L'homme est un apprenti, la douleur est son maître,
Et *nul ne se connaît tant qu'il n'a pas souffert.*
C'est une dure loi, mais une loi suprême,
Vieille comme le monde et la fatalité,
Qu'il nous faut du malheur recevoir le baptême
Et qu'à ce triste prix tout doit être acheté.
Les moissons pour mûrir ont besoin de rosée,
Pour vivre et pour sentir l'homme a besoin des pleurs...

AMAURY.

—

Quatre vers de Chateaubriand (XI, 641). — « Les assertions d'une inexactitude flagrante abondent dans l'*Histoire d'un crime* », dit A. R. Serait-ce être trop indiscret que d'en demander un relevé... approximatif? Je ne parle évidemment pas des appréciations nécessairement accentuées et exagérées dans une œuvre de cette nature, mais uniquement des *erreurs* de fait, des détails absolument *controuvés*. PAUL MASSON.

—

Isarn était-il protestant? (XI, 709; XII, 11.) — Oui, cependant sa naissance n'est pas signalée dans les registres de l'état civil des huguenots de Castres, où l'on trouve : — 1º le mariage de son père, Jean, fils d'autre Jean et de Anne Balaran, avec Suzanne de Ranchin, veuve de Jean de Portes, fille de Jacques de Ranchin, conseiller, et de Suzanne de Grefeuille, 15 sept. 1636; — 2º le baptême de son frère aîné, Benoît, présenté par Jean Balaran, référendaire, et demoiselle..., femme de M. de Ranchin, conseiller à la Chambre de l'Edit, 15 août 1637.

C. P. V.

— Un certain Pierre Ysarn fut nommé pasteur de l'Eglise Réformée wallonne d'Amsterdam, le 8 août 1688, et y fut confirmé le 17 oct. suivant. Il obtint

son éméritat le 27 oct. 1712, et mourut le 23 mai 1714.
(Amsterdam.) H. DE GROOT JAMIN J[r].

—

Maubreuil (XI, 710, 762 ; XII, 270, 330). — Lorsqu'aux funérailles de Louis XVIII, à Saint-Denis, Maubreuil frappa Talleyrand au visage, celui-ci ne perdit pas la tête et s'écria : « Ah ! quel affreux coup de poing ! » — Un coup de poing est une brutalité, le soufflet est une insulte.
MONTJOIE.

—

Huit vers d'un condamné à mort (XI, 735, 766 ; XII, 20). — Il ne faut pas oublier les charmants vers de Roucher, l'auteur des Mois. Ils sont rapportés dans l'*Almanach des Muses* de 1795, sous ce titre : *Vers pour le portrait de l'auteur, destiné à sa femme et à ses enfants, et crayonné la veille de sa mort, le 6 thermidor :*

Ne vous étonnez pas, objets chéris et doux,
De cet air de tristesse empreint sur mon visage :
Quand une habile main dessinoit cette image,
Je voyois l'échafaud, et je pensois à vous !
E.-G. P.

—

Poise (XII, 5, 87). — N'est-ce pas le *pogès* dont il est question ? Il valait deux pites. Quatre pogèses faisaient un denier toulsa, c'est-à-dire un double tournois ; car la monnaie de billon de Toulouse valait deux fois plus que celle des évêques de Tours et autres barons. C. P. V.

—

Ceinture Piperlin (XII, 34, 91, 145, 300). — C'est à tort, croyons-nous, que M. La Maison Forte (XII, 300) avance que *brayer* était le nom que les anciens donnaient à la fameuse ceinture de chasteté. « Brayer » désignait généralement la ceinture des braïes, et il n'est pas de roman de chevalerie où l'on ne voie un des héros pourfendre son adversaire « jusqu'au nœud du braïer. »

Il y a présentement en vente, chez un marchand de Paris, me dit-on, une ceinture Piperlin très complète et portant toutes les traces d'un long usage.
ALF. D.

—

Faire une gorge chaude (XII, 323, 379, 398). — Holà ! marquis d'Etymo, du calme. Veuillez, je vous prie, vous donner la peine de consulter les dictionnaires de Furetière, de Richelet et de Littré, et vous reconnaîtrez peut-être que vous avez fait fausse route. P. SONPIN.

—

En Ard et en Eux (XII, 354, 402). — N'en déplaise au doct. By, Nadar n'a pas eu la peine de suer sang et eau pour fabriquer le nom qu'il a rendu si fameux. Tous les anciens élèves du collège royal de Bourbon (aujourd'hui lycée Fontanes, — ne pas traduire : *faciunt asinos !*) qui y ont connu, de 1832 à 1838, le plus spirituel des photographes passés, présents et futurs, savent que ses camarades — et j'étais du nombre, — ne l'appelaient jamais *Tournachon*, mais *Tournadar*. Notre ami se fût fâché tout rouge — sans grand effort, vu l'éclat de sa rutilante crinière — si quelque mal-appris se fût permis de terminer son nom patronymique par le suffixe *chon*, qu'il avait en horreur. Ses classes terminées, et d'une façon assez brillante, quoi qu'il en dise (Tournadar n'eut qu'à retrancher la première syllabe de son nom deuxième manière qu'il trouvait trop long) pour en faire le pseudonyme *Nadar*, qui figura pour la première fois, si je ne me trompe, au bas de quelques caricatures humoristiques, très recherchées aujourd'hui des amateurs. JOC'H D'INDRET.

—

Andabate (XII, 355, 404). — Gladiateur qui combattait à cheval et les yeux couverts. Le Colin-Maillard du Cirque. Le bouffon dans l'horrible.
UN ANDABATE INTERMÉDIAIRISTE RETARDATAIRE.

—

Deux chansons contre Mme Du Barry (XII, 357). — La chanson « Lisette, ta beauté séduit » (et non pas *Lise*, — le vers n'est pas juste) est de l'abbé de l'Attaignant ; elle se chantait sur l'air « Berger, qu'as-tu fait de mon cœur ? » en 1769, et n'a que 3 couplets. Je trouve cette indication dans un manuscrit fort intéressant, dont toutes les pièces (il y en a d'inédites) sont classées chronologiquement (1756 à 1771) et suivies de notes historiques très curieuses et très complètes. — Dans les *Nouvelles à la main sur la comtesse du Barry*, pastiche assez médiocre (Paris, Plon, 1861), on a inséré la pièce sous la date du 20 nov. 1768, et l'auteur, M. Emile Cantrel, semble l'attribuer à Boufflers. « Je parlais dans ma dernière note de mon ami le chevalier Boufflers ; il vient de me faire passer une très jolie chanson sur Mme Du Barry. » Dans ce volume *Comtesse* est substitué à *Lisette*, et le 4e couplet, cité par M. H. de l'Isle, s'y trouve.
UN LISEUR.

— La deuxième chanson avec ses quatre couplets se trouve dans les « Mémoires de Mme Du Barry » (édit. Gustave Barba). La voici :

Lise, ta beauté séduit
Et charme tout le monde.
En vain la duchesse en rougit,
Et la princesse en gronde,
Chacun sait que Vénus naquit
De l'écume de l'onde.

En vit-elle moins tous les dieux
Lui rendre un juste hommage,

Et Pâris, le berger fameux,
Lui donner l'avantage
Même sur la reine des cieux
Et Minerve la Sage?

Dans le sérail du Grand Seigneur
Quelle est la favorite?
C'est la plus belle, au gré du cœur
Du maître qui l'habite.
C'est le seul titre en sa faveur,
Et c'est le vrai mérite.

Que Grammont tonne contre toi,
La chose est naturelle.
Elle voudrait donner sa loi,
Et n'est qu'une mortelle :
Il faut, pour plaire au plus grand roi,
Sans orgueil être belle.

D'après ces Mémoires, la chanson était attribuée aux hommes « les plus aimables de Paris, etc. » « Elle aurait dû rester à celui qui paraissait être le plus spirituel, et qui la revendiqua lui-même, le chevalier de Boufflers. » INCERTUS.

—

Le cardinal Mazarin était-il dans les ordres sacrés? (XII, 359, 408.) — M. Jules Loiseleur — qui, s'il n'est pas un collaborateur de l'*Intermédiaire*, est parmi les plus dignes de l'être, a répondu à la question. Dans le volume intitulé *Problèmes historiques* (Hachette, Paris, 1867), il a traité, en effet, cette autre question : « Mazarin a-t-il épousé Anne d'Autriche? » — Nous croyons nous souvenir que le savant bibliothécaire de la ville d'Orléans conclut pour la prêtrise, mais très tard dans la vie de Mazarin. Son dernier mot est : « Mazarin a été l'amant d'Anne d'Autriche. Il n'en a point été l'époux. »
ALF. D.

— Même rép. J. A. (Marseille).

—

Tortil (XII, 360, 408). — Dans le principe, la couronne de baron n'était surmontée ni de 4 ni de 5 perles ; elle se composait d'un simple cercle d'or enrichi de pierreries, quelques barons l'ornèrent par la suite d'une torsade de perles fines enroulées autour du cercle d'or, en souvenir de quelque munificence royale. Cet usage se généralisa bientôt et plus tard des héraldistes peu ferrés en la science du blason ne laissèrent plus subsister de cette torsade que les perles qui dépassaient le niveau extérieur du cercle d'or. Le collabo Bellator peut donc être certain que le nombre de perles qui ornent le plus souvent le tortil de baron dépend du nombre de fois que la fantaisie pouvait enrouler la torsade autour de la cou ronne. Le plus souvent on la surmonte de 5 perles pour rendre l'ensemble plus gracieux suivant l'adage ; *Numero Deus impare gaudet*. A. DE B.

— Le P. Menestrier n'indique pas le tortil, mais le bonnet greslé de perles. — Quant au tortil, c'est dans l'espèce (il n'y a pas à tortiller) un fil de perles, qui s'entortille trois fois autour de l'anneau formant la couronne de baron. R. N.

— Non seulement le nombre des perles du *tortil* n'est pas fixe, ce qui ressort des diverses réponses qui ont été faites ; mais la direction des obliques du tortil ne l'est pas non plus. Le P. Menestrier (*abrégé méthodique de l'art du Blason*, Lyon, 1673) les dirige *en bande*, c'est-à-dire de gauche à droite, — comme le Manuel Roret et l'ex-libris Guerrier de Dumast. — L'Encyclopédie les représente en barre, c'est-à-dire de droite à gauche. Il n'y a que les principes généraux de l'art du Blason qui soient invariables, l'usage décide des autres, comme je l'ai déjà fait remarquer.
Doct^r BY.

— Grand merci des nombreuses réponses que l'on a bien voulu me faire. Je ne demande qu'à me laisser convaincre que je suis dans l'erreur : mais alors m'expliquera-t-on pourquoi *tous* les graveurs ont l'habitude de surmonter les couronnes de baron de quatre et plus souvent de cinq perles? — Je sais fort bien que la couronne de baron ne doit pas être surmontée de perles comme le sont celles de comte et de vicomte ; mais dans les gravures dont je parle, les perles ont l'air d'être immédiatement posées sur le cercle qui forme la couronne. D'ailleurs, pour vérifier ce que je dis, on n'a qu'à s'arrêter à la devanture du premier graveur venu, et l'on y verra soit sur métaux, soit sur cire, soit même en couleur que ces artistes ont l'habitude d'orner de perles le haut du tortil de baron, de même qu'ils mettent des pierres précieuses (généralement des saphirs, des rubis ou des émeraudes) taillées en losange, entre les rangs de perles qui entourent la toque.

Est-ce un abus? Si oui, comment s'est-il introduit? BELLATOR.

—

Singularités dramatiques (XII, 361, 410). — Quoiqu'en 5 actes, et contenant des rôles de femmes, on peut assurément classer parmi les singularités dramatiques le drame de *Sodom*, attribué au célèbre comte de Rochester. Il en a déjà été question ici (X, 296, 348, 408, 460, 530), et dernièrement une longue analyse, avec des extraits, en a été donnée dans le *Centuria Librorum Absconditorum* (London, 1879). JOHN BULL.

— Une pièce sans rôles de femmes a été jouée à Bruxelles sur le théâtre royal, le 19 mars 1821, et a été imprimée (chez Debemer frères, in-8°). Titre : *Guillaume Ier*, tragédie en 5 actes et en vers par François-Joseph Alvin. — L'auteur, né à Cambrai en 1768, ex-principal des

collèges de Valenciennes et de Nivelles (Belgique), est mort à Liège le 6 nov. 1838. — Son fils, M. Louis-Joseph Alvin, né aussi à Cambraï, mais élevé en Belgique, où il a obtenu l'indigénat, est aujourd'hui conservateur en chef de la Bibliothèque Royale. Il est lui-même auteur d'une tragédie en 5 actes et en vers: *Sardanapale*, imitée de Byron, et représentée sur le théâtre royal de Bruxelles le 11 janv. 1834 (impr. chez Lambert, in-12). F. D.

—

L'Amitié Scythe (XII, 361). — Cet ouvrage doit avoir pour sous-titre : *ou Histoire secrète de la conjuration de Thèbes;* et pour nom d'éditeur : *Vente à Paris.* Il est de plus orné d'un assez joli frontispice non signé. Quant à l'auteur, il est totalement inconnu; mais ne le serait-il pas, ce livre n'ajouterait rien à sa gloire, bien qu'il ait paru l'année où Voltaire fit représenter sa tragédie *Les Scythes*, pièce qui, du reste, n'ajoute rien non plus à la sienne.

Si la Bibliothèque de l'Arsenal possède ce volume, on pourrait peut-être y trouver le nom de l'auteur. M. de Paulmy avait l'habitude de consigner sur les feuillets de garde de ses livres des indications biographiques et bibliographiques.

Un Liseur.

—

Renseignements bibliographiques (XII, 362). — La meilleure édition du Roman de la Rose est celle qui a été publiée par M. Pierre Marteau (Orléans, Herluison, 1878, in-16, pap. vergé). Elle est accompagnée d'une traduction littérale, en vers, precédée d'une savante introduction, de notices historiques et critiques; elle est suivie de notes et d'un glossaire. Elle aura cinq volumes, dont le dernier est sur le point de paraître.

Prosper Blanchemain.

—

Les Ana étrangers (XII, 363). — Dans la quatrième série du « Choix d'Opuscules de Sylvain van de Weyer (Londres, 1876), se trouve un art. « Complément de l'ou« vrage de M. Namur sur les *Ana* », dans lequel sont énumérés plusieurs *Ana* étrangers. Cette notice est peut-être connue de M. B.; j'en fais mention seulement parce que l'ouvrage de M. v. d. Weyer a été publié à Londres. Voici quelques autres *Ana* qui ne se trouvent pas dans ce recueil :

Aldershottana, or Thinks in my Hut, and Touch-and-Go Sketches from Court to Camp, with grotesque illustrations, 1859, in-8.

Epitaphiana, or Curiosities of Churchyard Literature, being a miscellaneous Collection of Epitaphs, 1873, in-8.

Etoniana, ancient and modern, being Notes and traditions of Eton College, 1865, in-8.

Fosteriana, consisting of Thoughts, Reflections, and Criticisms, of John Foster, edited by H. G. Boloa, 1858, in-8.

Omniana, or *Horæ Otiosiores*, London, 1812, 12 mo., 2 vols., by Robert Southey.

Paddiana, or Scraps and Sketches of Irish Life, etc., 1851, in-8.

H. S. Ashbee.

— « 240. — *Cravatiana*, ou Traité gé« néral des Cravates, considérées dans « leur origine, leur influence politique, « physique et morale, leurs formes, leurs « couleurs et leurs espèces, ouvrage *traduit* « *librement de l'anglais*, orné de vignet« tes-fleurons et d'une gravure en taille« douce. Paris, Ponthieu, 1823, in-18 (Bull. « trim. de livres. Rouen, J. Lemonnyer, « lib., déc. 1878). » A. B.

—

M. Léon Say (XII, 364, 411). — J'ignore quel est le lieu de naissance du ministre des finances, Léon Say, l'un des sénateurs actuels. Il sera bien facile de le savoir. Mais peut-être sera-t-on bien aise d'apprendre que l'un de ses ancêtres habitait Nimes et faisait profession de la R. P. R. (style officiel). Il quitta à la révocation de l'édit de Nantes; il est porté comme « absent de la ville » sur la liste dressée, le 15 juin 1686, par l'apostat Elie Cheiron, qui avait échangé sa robe de pasteur contre la robe de premier consul de la cité. Cet ancêtre est ainsi désigné : « Le Sr Louis Say, marchant. » (Voyez la lettre de M. Charles Sagnier, dans le Bulletin du Protest. franç., 15 juin 1879, p. 263.)

Sagittarius.

—

Cabinets de lecture (XII, 365, 411). — Hé! de grâce, un peu d'indulgence, chers collabos Peph., M. B., Quintilius, et le Liseur! Ne voyez-vous pas que R. T. R. est un « pauvre provincial? » Que diable! croyons-le et lui venons en aide. Indiquons-lui Mme Cardinal, qui occupait la maison des Trois Canettes, dans la rue des Canettes, au temps de notre jeunesse, ô mes frères, et qui maintenant est installée rue de Rennes, entre la rue du Four et la place Saint-Germain-des-Prés, je crois. C'était le Cabinet de lecture par excellence, un vrai *pandémonium*, où l'on trouvait tout. Vous vous en souvenez, ô candides Intermédiairistes, *quibus tondentibus barba cadit... candidior!*

A. Nalis.

—

Inventaire des biens d'un serrurier de Lyon, en 1372 (XII, 381, 412).—Cet inventaire est fort intéressant, en effet, car s'il nous indique quel était le mobilier d'un artisan aisé du XIXe siècle, il nous donne

aussi quelques termes de métier que nous ne trouvons pas dans les glossaires. Aussi, l'examen du matériel des forges les plus primitives, comme celles de village, doit-il être de quelque utilité pour commenter la traduction que le collabo Anastase Cophrose a essayée du document publié par lui, et qu'il « provoque le juste mais sévère Alf. D. » à compléter, s'il y a lieu.

Dès l'art. I, *Una cornua ferri*, nous sommes arrêté. Certes, Ducange donne au vocable *cornua* l'acception d'un « seau »; mais une enclume... cornue est mieux placée dans une forge. Souvenons-nous que la langue moderne a conservé le mot « bigorne » pour « bicorne » avec la signification d'enclume à deux cornes, ou à deux pointes opposées, tandis que l'enclume ordinaire n'en a qu'une.

Le second paragraphe de l'art. 4, *unum tas de ferro*, indiquerait peut-être alors une sorte d'enclume, sans pointe : un « tas » comme on dit encore.

L'art. 6 donne, du mot « soufflet », un équivalent en basse latinité que nous ne trouvons pas dans Ducange, et qui est différent de « vectilatio » ou « ventilatio » que nous trouvons dans le *Dictionarius* de Jehan de Garlande.

L'article suivant, *Duos parvos bancos ad limandum garnitos de limis, de martellis et de cornues*, nous donne le mot français « cornue » qui doit être l'équivalent du latin *cornua*, de l'art. 1er.

Ces « bancs à limer », ainsi que cela s'appelle encore actuellement, seraient donc garnis de limes, de marteaux et d'enclumes. C'est sur ces enclumes que l'on appuierait les morceaux de fer que l'on aurait à limer. Aujourd'hui, les bancs à limer sont munis d'étaux, qui n'étaient peut-être pas inventés au XIVe siècle. Ce mot semble, d'ailleurs, nouveau dans la langue, car Littré ne donne point son historique. — Maintenant, comparant les deux branches de l'étau à des cornes, il est possible que les gens du moyen âge leur aient donné le nom de corne, et à l'ensemble celui de cornue. La forme de l'extrémité des branches de l'étau les fait appeler mâchoires aujourd'hui, mais peut-être celles-ci étaient-elles moins allongées horizontalement jadis. Les difficultés, on le voit, se présentent à chaque pas, dans ces questions techniques.

L'art. 26, *Unum lapidem fabrice concavatum ad tenendum tenalias*, reçoit son explication précise pour peu que l'on examine le mobilier d'une forge. C'est la pierre creuse qui, placée près du fourneau, est remplie d'eau et sert à rafraîchir les tenailles. L'eau qu'elle contient sert aussi à mouiller le charbon minéral dont on recouvre la pièce à chauffer.

Les art. 32 et 38 semblent fournir deux noms nouveaux. Le premier, celui de « plios », avec la signification de serrures, lorsque celles-ci sont en bois, « plios de fusta. » Le sens peut être celui de « garantie », si l'on rapproche « *plius* » de « pliu » et de « plevizo », que l'on trouve dans le *Lexique roman* de Raynouard avec le sens de garantie; garantie morale il est vrai.

Le second article applique le nom de « traffoyres » aux serrures de fer.

La langue du moyen âge a l'expression d'« œuvre trifoire », qui nous permettra peut-être de comprendre comment le mot qui nous arrête a été appliqué aux serrures de fer. Faire « l'œuvre trifoire » consistait à enchâsser de pierres un objet d'orfévrerie; mais il est probable que « l'œuvre trifoire » était, dans l'origine, une chose percée à jour, ainsi que le montrent les exemples que cite Ducange, au mot *Triforium*. Or les serrures de fer qui nous sont restées du XVe siècle (nous n'en connaissons guère du XIVe) sont ornées d'un réseau à jour, découpé dans plusieurs plaques de tôle, d'épaisseurs diverses, superposées; vraie œuvre trifoire. Notons que les serrures trifoires valent 6 et 4 gros, tandis que les serrures noires de fer (art. 40) ne valent que 2 gros.

Le mot « claves » de l'art. 32 doit, selon nous, se traduire par clefs, comme le « claves » de l'art. 43.

N'y a-t-il pas une faute de lecture dans l'art. 36, où, *cutudem* étant changé en *incudem*, on trouve : *unum incudem ponderantem unum quintalem?* Cet article donne alors la grosse enclume, du poids respectable d'un quintal. Les autres choses désignées dans les art. 1er, 4 et 7, seraient alors des enclumes spéciales pour forger et façonner les petites pièces des serrures qu'on fabriquait surtout dans la boutique inventoriée, si les art. 1 et 7 ne désignent pas des étaux.

L'art. 41, *In espariis, enguys, donzelles, cocliaria...*, présente des difficultés d'interprétation qui proviennent peut-être de fautes de copie. Il semble comprendre des choses de toute espèce; de la ferraille en un mot : des barres de fer, *espariis* (Ducange cite de « esparres de fer », d'après un document de 1499) et des donzelles, c'est-à-dire des anses de seau. Les *cocliaria* (qu'il faut peut-être lire *coclearia* comme dans l'art. 24). *Unum coclear ereum : unum coclear ferri perforatum;* ne sont certainement pas des cuillers, mais ce sont peut-être des couvercles. Enfin, dans les *enguys* (qu'il faut peut-être lire *ingeniis*) on pourrait voir des engins innomés?

Nous en aurons fini avec ce trop long et trop insuffisant commentaire, lorsque, quittant les articles qui concernent le mobilier industriel du serrurier, nous aurons visé un article du mobilier usuel. C'est le 14e, *duodecim discos stanni*. Ce sont bien

des assiettes, mais des assiettes d'un genre particulier, de simples disques sans rebords, ainsi qu'on en voit figurés, jusqu'au commencement du XVIe siècle, dans les tableaux qui représentent la Cène : disques parfois remplacés par un simple carré d'étain, lequel remplaçait à son tour le disque de pain, qui servait le plus ordinairement. ALF. D.

— Il est sage de douter, cependant, malgré les réflexions du docteur By, et sous réserve de l'opinion qu'on peut avoir sur l'authenticité de l'inventaire, je crois devoir rectifier une des explications que j'ai hasardées. *Coclear ferri perforatum* signifie probablement une *écumoire*, et non une cuiller à sucre. Si l'inventaire est bien de 1372, le sucre était un médicament; il n'était pas encore dans les usages domestiques, et l'on n'aurait pas employé le fer à passer une matière aussi précieuse et aussi rare. Une écumoire rentrait, au contraire, parfaitement dans le mobilier d'un serrurier. E.-G. P.

—

Alléguez la vertu... (XII, 385). — Quoi donc! Est-ce que les Intermédiairistes ne sauraient plus leur La Fontaine et mettraient en oubli l'admirable fable *La Mort et le Mourant???*...

Pas possible! ANIBUS.

— Mêmes rép. d'Annemundus, Bellator, Ch. L., Un liseur, et autres. On ajoute que « c'est une des plus belles pages du fabuliste, et de celles qui

« Ne *doivent* pas sitôt sortir de la mémoire. »

—

Les poëtes anglais et la Pologne (XII, 386). — Les royaumes du Nord n'inspirent pas beaucoup les poëtes, surtout ceux d'un pays comme le nôtre où le soleil ne nous favorise pas trop, et où les hommes d'une imagination fervente se sentent attirés plutôt vers le sol classique du Sud, vers l'Italie et la Grèce. En outre, la Russie et la Pologne ne furent pendant longtemps guère connues en Angleterre. Cependant, depuis le partage de la Pologne, et la défaite de Napoléon Ier en Russie, quelques écrivains ont été inspirés par ces grands événements politiques et il y aurait certainement une liste à faire. Voici pour commencer, deux poëtes, dont le souvenir me vient en ce moment : Wordsworth, *The French Army in Russia*, Stances, dans les *Poems dedicated to National Independence and Liberty*; — Southey, *The Battle of Pultôwa*, *Ode to Alexander I, Emperor of all the Russias*, *The March to Moscow*.

H. S. ASHBEE.

—

Frères Bessons (XII, 386). — Le mot a été français, il n'est plus guère employé que dans le patois de quelques provinces du centre de la France; il est formé de la contraction de deux vocables latins : *Bis*, *Homo*. Le Marquis D'ETYMO.

— Furetière : « Vieux mot qui se disoit autrefois de deux enfants d'une même ventrée. « Ce mot vient, selon Ménage, de *bis* simplement. Pasquier avec plus d'apparence le dérive de *bis homines*, parce qu'on disoit autrefois *homs* pour *hommes*; c'est comme si on disoit *beshoms*. » — D'après Nicot, Monet, Borel et Oudin, ce mot vient de *bishomo*. V. Glossaire de la langue française, par La Curne de Sainte-Palaye. P. NONSPI.

— L'Encyclopédie : « C'est la rondeur « des bancs et tillacs, et proprement tout « ce qui est relevé hors-d'œuvre et qui « n'est pas uni (construction de marine). » En revanche, on n'y trouve pas l'acception de jumeaux. Mais, dans le Dict. de l'Académie, on trouve les deux acceptions, plus celle-ci : « mesure d'Allemagne. »

Doct. BY.

— Littré : « Berry, *besson*, provençal, *besso*, catalan, besso d'un mot bas-latin *besso*, *bissonis*, formé de *bis*, deux. Ce mot remonte au XIIIe siècle. » E.-G. P.

— Le mot appartient au Languedoc et à la Provence, aussi bien qu'au Lyonnais et au Dauphiné : on dit, dans la langue d'oc, *Bessoun* pour jumeau, *Bessounado*, pour accouchement double. Il existe, sous ce titre : *La Bessounado*, une pièce ravissante dans le recueil de poésies de Th. Aubanel : *La miougrano entreduberto* (La grenade entr'ouverte), Avignon, Roumanille, 1860, 1re édit. — Voici comment le mot est défini et expliqué dans le Dictionnaire Languedocien de Sauvages: *Bessou*, et en vieux français *Besson*, terme hybride ou composé de radicaux empruntés à deux langues, savoir: du latin *bis*, deux fois, et du vieux français *on*, ou *om*, pour homme; en sait que « Besson », ou « Beshom, dit pour *bis-hom*, équivaut à double homme » ou « double enfant ». — *Subsidiairement*, y aurait-il quelque analogie ou quelque rapport d'origine entre ce mot et le nom, très ressemblant, donné, en Savoie, aux deux glaciers adjacents appelés : Les *Bossons*, que l'on découvre sur la droite en entrant dans la vallée de Chamonix ? (Le double mont du Parnasse, n'est-il pas souvent appelé la Roche-Jumelle ?) Je serais toutefois plus disposé à rattacher à la forme *Bosse* le nom des deux Bossons, comme les bossoirs d'un navire.

(Nimes.) CH. L.

— L'étymologie de *besson* n'a jamais été controversée. Ce mot vient, en effet, de *bis*. Quant à George Sand, qui n'a jamais été pédante, elle n'avait pas à donner dans son roman l'étymologie d'un

mot aussi connu et jadis usité dans presque toutes les provinces de France. *Besson* s'appliquait aussi aux animaux nés d'une même ventrée.

Ce que voyant, le bon Janot, mon père,
Vouloit gaiger à Jacques, son compère,
Contre un veau gras deux aignelets *bessons*,
Que quelque jour je ferois des chansons.
MAROT, Eglogue à François Ier.

UN LISEUR.

—

Bicoquet, Camichon, Cramignole, Gonelle, Sandal (étoffe) (XII, 387). — La Curne de Ste-Palaye dit, d'après le Dictionnaire de Th. Corneille, que le *bicoquet* était une coiffure à l'usage des hommes et des femmes. On écrivait aussi *Bicquoquet* et *Biquoquet*. — On lit dans la *Chronique scandaleuse :* Et en sa teste ung long *bicoquet*, garni de bouillons d'argent.....»; dans l'entrée de Louis XI à Reims : « le « comte de St-Pol avoit quatre pages ri« chement habillez, chacun salade ou *bic*« *quoquet* très richement garnis ». — Quicherat dit que, pendant la minorité de Charles VIII, les *bicoquets* furent très à la mode, et que les chapeaux eurent l'apparence de vastes casquettes à bords relevés contre la forme. Un plumet était couché sur le devant. Cette lourde coiffure se portait par-dessus une calotte, qu'on trouve désignée alors sous le nom de *bicoquet*. — Bocage, dans *la Tour de Nesle*, n'a-t-il pas porté une coiffure se rapprochant beaucoup de cette description ?

La *gonelle* était un habillement de dessus, sans manches, couvrant le cou, garnie habituellement d'un capuchon, ouvert par devant et porté par les deux sexes. Nobles et vilains, pâtres et moines portaient la *gonelle*. Voir ce mot, au tome III du *Dictionnaire du Mobilier français* de Viollet-le-Duc. L'article, très intéressant, est accompagné de dessins.

A. NALIS.

—

— Le *bicoquet* était une coiffure, genre capeline, à l'usage des hommes et des femmes. — La *cramignole* était une sorte de bonnet, ou plutôt une toque. On trouve, dans le Journal de Verdun (août 1751), ce passage relatif au mot *camichon* : « Au retour du Feu de la Saint-Jean, on faisait une collation où l'on servait des dragées musquées, confitures sèches, massepains, camichons, etc. » Le collabo Peph trouvera ces trois termes dans le Glossaire de La Curne de Sainte-Palaye. P. NONSPI.

— La « gonelle » était une casaque, moins grande que la gonne. Casaque signifie ici une cotte d'armes. — Guenille pourrait bien venir de « guenaux, un gueux, un mendiant », dit Leroux, dans son Dictionnaire comique. LA MAISON FORTE.

— *Gonelle* est le diminutif du mot *gone*, très fréquemment employé par les historiens du XVe siècle, avec l'acception de robe étroite, aujourd'hui nous dirions *fourreau*; Ducange doit en parler à l'article *Gonna*. — *Le sandal*, ou plutôt *la sandaline*, était une étoffe en soie légère, jaune, que Venise, la Sérénissime République, fabriquait et exportait en Orient. On disait *le sandal*, au lieu de *la sandaline*, comme nos marchands de bric-à-brac disent aujourd'hui *le burgaud*, au lieu de *la burgaudine*. Le marquis d'ETYMO.

— Il y avait, à Rome, une *Via Sandalaria*, dans laquelle demeuraient des libraires (Aulu-Gelle, XVIII). L'Encyclopédie porte : *Sandaline*, petite étoffe qui se fabrique à Venise et qui se commerce aux Indes Occidentales.

Le Dict. de l'Académie : « *Bicoq*, ou « pied de chèvre, pied ou soutien en bois « sur lequel les maçons appuient une *chèvre* « quand il n'y a point de muraille pour la « soutenir. » DOCT. BY.

— Plutôt *gonnelle* : robe, jupon, vêtement de femme, en général ; emprunté à l'italien *Gonella*, diminutif de *gonna*, même sens. Le Dictionnaire de l'Académie della Crusca y ajoute d'autres gracieux diminutifs : *gonnelletta* et *gonnelluccia*. — Qui n'a pas entendu Leporello, racontant les exploits amoureux et passant en revue les *Mille et trois* conquêtes de Don Juan, son maître, à la poursuite de toute femme, pourvu qu'elle porte un cotillon :

Purche porti la gonnella,
Voi sopete quel che fa.

C'est la phrase qui termine le grand air du divin Mozart : « Madamina, il catalogo e questo... ». (Madame, voici la liste de ses victimes). Ce qui rappelle (par parenthèse) le mot célèbre appliqué par un ministre du second Empire à un ministre en perspective ou en expectative, qu'il tenait pour suspect à cause de l'*odor della femminata*. — Le patois de Languedoc possède le terme *gonnella* dans le même emploi de robe, jupon, tunique.

(Nimes.) CH. L.

—

Courir l'aiguillette (XII, 387). — Au XIIIe et au XIVe siècle, dans la plupart des villes de France, on imposa aux filles de joie une marque distinctive lorsqu'elles sortaient de leurs bouges pour y attirer le chaland. Cette marque, notamment à Toulouse, à Beaucaire, à Avignon, fut l'aiguillette, ce lacet ferré qui servait à attacher le pourpoint de nos pères à leur haut-de-chausses. On ne pouvait mieux choisir, le métier de ces vierges folles ne consistant qu'à le dénouer. De là l'expression *courir l'aiguillette*, dans le sens de mener une vie dissolue, ainsi que les ex-

pressions gauloises et pittoresques de *lâcher*, *couper* et *nouer l'aiguillette*, qui se devinent sans commentaires. Ces aiguillettes, ainsi que le constate un document du XVe siècle, étaient rouges et se portaient à l'épaule gauche, pour bien indiquer que le cœur de ces filles était à qui voulait se le payer.

Plus tard, cette marque distinctive de servitude fut aussi imposée, par certains seigneurs, au personnel de leur maison chargé spécialement des équipages de chasse, et l'on finit par donner les aiguillettes à des régiments de cavalerie, aux aides de camp et aux officiers d'ordonnance de généraux. Ces insignes ont été maintenus non seulement sous la Monarchie constitutionnelle et l'Empire, mais également sous la 1re, sous la 2e, et sous la 3e République, actuellement... régnante.

UN LISEUR.

— Il n'y a qu'une ressemblance de mots entre les deux expressions : *Courir l'aiguillette* et *nouer l'aiguillette*. Dans son Dictionnaire comique, Leroux dit : « *Courir* « *l'aiguillette* se dit d'une femme qui va « se prostituer deçà et delà. Il vient de ce « que autrefois, à Toulouse, les femmes « débauchées étaient obligées de porter une « *aiguillette* sur l'épaule, pour marque « d'infamie. » Dans cette locution *aiguillette* est prise dans le sens propre ; dans l'autre, elle est prise au figuré. Je n'ai pas besoin d'expliquer l'équivoque obscène sur laquelle cette locution est fondée. Plus tard, on en a oublié l'origine indécente et on l'a répétée sans se gêner. Elle se trouve dans des auteurs de très bon ton.

E.-G. P.

— L'aiguillette c'est la *mentula* de Martial. — Ce qui explique suffisamment l'action des femmes qui « courent l'aiguillette », et qui auraient dû sans doute demeurer dans une rue de Paris, fort honnête aujourd'hui, mais dénommée au moyen âge d'un nom que l'on traduisit, dit-on, à Marie Stuart, par le nom de *Tire-Boudin*. — Cela explique suffisamment l'expression *nouer l'aiguillette*. — Le vieux français, comme le latin, avait des libertés, des privilèges, qui nous sont refusés aujourd'hui.

DOCT. BY.

— Quand nos pères portaient le haut-de-chausses collant, celui-ci était muni, à un certain endroit, d'une petite ouverture que l'on appelait *braguette*, ou *brayette* (de *braguer* et de *braye*). La pièce d'étoffe qui recouvrait cet orifice avait le même nom et était attachée au haut-de-chausses par des rubans, qui étaient *les aiguillettes*. On comprend facilement ce que signifiaient ces deux expressions, restées dans notre langage usuel : *nouer l'aiguillette, courir l'aiguillette*. Une femme qui court l'aiguillette est fort penaude quand elle s'adresse à un homme dont l'aiguillette est nouée, et l'homme dont l'aiguillette est nouée fait piteuse figure. Que le Dieu des bonnes gens préserve nos chers Intermédiairistes d'une telle infortune !

PANURGE.

—

Vivre à gogo (XII, 387). — Le celtique *go* signifie beaucoup ; nous l'avons gardé en le redoublant avec le sens de : « à l'excès », ou, tout au moins, dans l'abondance ». Ne pas le confondre avec le verbe anglais *go*, que nous employons dans l'expression familière : *tout de go*, c'est-à-dire « très facilement. »

LE MARQUIS D'ETYMO.

— « Ce n'est pas que je croie que le français *gogo*, « vivre à gogo », soit immédiatement le latin *gau :* non, je tiens que c'est l'apocope redoublée de *gogue*, qui, vient, lui, de *gaudium*, par la substitution connue des consonnes *d* et *g* dur. Ainsi, de *gaudium* descendent en droite ligne *gogue*, *goguette*, — se goguer, *gogo*, *gogailles*, *goguelu*, *goguenard*, etc., etc. » (Récréations philologiques, par F. Génin, Paris, 1858, 2 vol. in-12, t. I, p. 268.)

LA MAISON FORTE.

— Littré : « Du picard *à gaugau*, à cœur joie. Le picard semble indiquer pour étymologie *gau*, radical du latin *gaudere*, se réjouir ; mais l'orthographe ancienne est par *o*, et Diez le rattache à *gogue* ». — Le plus ancien exemple cité par Littré est de Charles d'Orléans (XVe siècle) ; mais il est fort possible que l'orthographe à *gaugau* ait dégénéré en celle *à gogo*, qui est seule usitée maintenant.

E.-G. P.

—

Embrasser une carrière. Briser une carrière (XII, 387). — Dictionnaire de l'Académie (1835) : « *Carrière* se dit figurément de « la profession que l'on embrasse », des études auxquelles on se livre, etc. » Parmi les exemples cités, je vois : « courir, parcourir une carrière ». Je ne vois pas pourquoi, si l'on peut dire : « embrasser une profession », on ne dirait pas aussi : « embrasser une carrière ». Du moment que le mot est pris au figuré, il s'accommode de toutes les expressions applicables aux mots similaires. On dit correctement : « briser l'existence », « c'est une existence brisée ». J'en infère que le mot carrière, au figuré, signifiant l'existence, on peut dire « briser une carrière », aussi bien que « briser une existence ». J'emploierais sans aucun scrupule les deux locutions.

E.-G. P.

— Il y a ici une grande autorité à citer : n'y manquons pas ! C'est le grand puriste, le grand classique Hervé, auteur de ce grand chef-d'œuvre (paroles et musique), *le Petit Faust :*

Il embrasse son père, il embrasse sa mère,
Il embrasse sa sœur, il emb...rasse son frèr e.

— (*Parlé.*) Et s'il n'a ni père, ni mère, pas de sœur, pas de frère ?

Il se contente alors d'emb...rasser sa carrière.

Donc on dit : « embrasser une carrière », et je briserais... ma plume s'il ne m'était pas permis d'embrasser ou de briser une carrière, à la barbe de tous les Intermédiairistes présents, passés et futurs !

A. A.

—

Ennucher (XII, 387). — Je crois que cela veut dire « sans estropier les mots. » Or, on trouve, dans le Complément à l'Académie, *enuche*, pour eunuque. Je n'affirme rien ; mais n'est-il pas vraisemblable que telle est l'origine du mot *ennucher*, qui fait sans doute partie d'un patois quelconque ? E.-G. P.

—

Sur la prononciation du nom de Law (XII, 388). — Malgré l'autorité des vers... croustillants, que cite W. J., je crois que Law se prononce *Lau ;* du moins était-ce ainsi que prononçaient leur propre nom les fils du comte Law de Lauriston, avec lesquels j'ai été au collège. Il y a des probabilités pour qu'ils fussent dans le vrai.

BELLATOR.

— Les vers cités me semblent donner très exactement, grâce à la rime, la prononciation du nom du célèbre financier, mais à la condition de prononcer d'abord le mot *pas* (Guiche baisait ses pas) comme on le prononce dans la banlieue de Lyon. Le son qu'on donne à l'*a* n'est pas, en effet, au delà des barrières, un son bien naturel ni bien facile à représenter. C'est quelque chose comme un mélange d'*a* et d'*o*.

Si j'ai bonne mémoire, j'ai indiqué autrefois dans l'*Intermédiaire* cette prononciation pour *Law*, qu'on n'épelle d'ailleurs *Lass* qu'en faussant toutes les lois de la prononciation. ANNEMUNDUS.

— Je me rappelle qu'au lycée notre professeur d'histoire nous recommandait de prononcer « Law » *Lause*. Ceci m'étonnait considérablement, et l'idée me vint un jour que l'*s* du génitif avait peut-être causé cette erreur. En entendant des Anglais parler de « *Law's* system, » « *Law's* bank, » etc., on avait dit : « le système de *Law's*, » en faisant sonner l'*s*.

SPOKEN.

—

Faire la curée (XII, 388). — L'étymologie de l'expression « faire la curée, » où l'on fait intervenir les Jésuites si à propos, me paraît un peu tirée par les cheveux, à moins que ce ne soit une question « d'actualité, » pour faire dans l'*Intermédiaire* « la curée des Jésuites. » — Si les Jésuites ont voulu deux fois assassiner le roi, comme W. J. a l'air de le supposer, ils étaient bien bêtes de tuer celui qui les rappelait en 1606 à Paris, *malgré* le Parlement ; qui les établissait à Rouen, Rennes, La Flèche et dans toutes les principales villes de France ; qui demandait au pape la canonisation de saint Ignace ; qui faisait agir son influence pour les réintégrer à Venise. — Et le Roi (si fin d'ordinaire) était bien bête aussi de ne pas deviner en eux ses plus mortels ennemis.

Pourtant (comme dit... Sarah Bernhardt) on sait que ni le Roi ni les Jésuites n'étaient bêtes. Et comme cela touchait Henri IV d'assez près et qu'il était sur les lieux, s'il n'en a rien cru, nous (qui vivons 250 ans après), nous pouvons bien faire comme lui. MONREPOS.

— Littré : « Du mot *cuir*, parce que, comme on voit dans *Modus*, la curée se donnait dans un cuir. A la vérité on aurait pu songer à *courée*, *corée* (de *cor*, cœur), mot très usité dans l'ancien français et dans quelques provinces pour signifier les viscères de la poitrine (cœur et poumon), à cause que ces viscères du cerf se donnaient aux chiens en curée ; mais la forme *cuirée* et le fait qu'on ne trouve pas *corée* avec le sens de *curée* excluent cette étymologie. Voici un exemple de *courée* : « Le curé incontinent s'en va acheter force *courées* (mou) de veau et de mouton et les mit toutes cuire en une grande oulle » (Despériers, XXXVI). » — Peut-être, s'il avait connu le texte cité par W. J., Littré se serait-il rattaché à cette étymologie qu'il écarte ; mais un exemple isolé ne suffit pas, et dans le dernier vers de la citation je crois voir l'intention d'un jeu de mots entre *cœur* et *cœurée*. Il est assez probable que, pour faire ce jeu de mots, l'auteur a inventé la forme *curée*. Il faudrait, à mon avis, d'autres textes pour rattacher *curée* à *cœurée*. E.-G. P.

— Le mot *cor* (cœur) est souvent donné comme forme originelle de *curée* ; je crois que c'est à tort et que « curée » vient tout simplement du latin *curare*, avec le sens de « nettoyer. » L'animal, tué, éventré, dépouillé de sa nappe, est livré aux chiens, qui nettoient, qui « curent » la place où il est tombé. *Cor* me semble d'autant moins l'étymologie de « curée, » que le foie, les rognons, le cœur de l'animal, sont toujours réservés par les piqueurs (ou *piqueux*, comme dit le collabo Lombardin, qui s'y connaît !).

Le Marquis D'ETYMO.

—

Cuillers et fourchettes (XII, 389). — Les fourchettes ont été introduites en France, à la cour de Charles V. Cette question

n'a-t-elle pas déjà été traitée dans l'*Intermédiaire?* Voir les Tables. LAYBACH.

— Léon de Laborde se charge de répondre à la question dans son *Glossaire* (aux mots *Cuillère et Fourchette*). Il considère la première comme aussi ancienne que la soupe, ou plutôt que le potage, et il assure que les Romains s'en servaient.

Quant à la fourchette, connue ou du moins citée dès le XIIIe siècle, elle n'entre dans l'usage qu'à la fin du XVIe. Pendant tout le moyen âge elle n'était employée qu'à des usages spéciaux : pour « manger poires, » dit un inventaire de 1313; pour « penre (prendre) souppes en vin, » trouvons-nous dans un autre inventaire de 1347. Ce furent les derniers Valois qui introduisirent, à ce qu'on assure, l'usage de la fourchette pour manger, et il se trouve, dans la satire intitulée l'*Isle des Hermaphrodites*, un passage cité par L. de Laborde qui y est relatif. Toujours est-il que les inventaires de la fin du XVIe siècle nous montrent la fourchette accompagnant la cuiller, pour former ce que nous appelons « le couvert, » tandis que jusque-là la fourchette n'est citée qu'accidentellement, avec les cuillers toujours en plus ou moins grand nombre. Quant aux représentations de la fourchette, elles sont plus rares encore que les citations.

Dans la broderie qui porte le nom de *Tapisserie de Bayeux*, et qui est du XIe siècle au XIIe, un cuisinier prend les morceaux avec une fourchette, ou plutôt avec un croc à deux dents recourbées.

Une des miniatures du regrettable *Hortus deliciarum* représentait un repas. Il y a deux fourchettes sur la table. Ces ustensiles du XIIe siècle sont à deux dents, en forme de demi-losange très allongé, emmanchées à un manche qui semble cylindrique et qui est garni de deux viroles. Sur les marges du manuscrit du *Livre des mestiers*, conservé aux Archives Nationales, qui est du XIVe siècle, une main très inhabile a tracé, d'une encre plus noire que celle de l'écriture, une cuiller et deux fourchettes, l'une à quatre, l'autre à trois dents, en regard des Statuts des Orfèvres. Ce dessin grossier nous semble très postérieur au Ms. du XVe siècle probablement. Ce sont les seules représentations de fourchettes que nous connaissions. Les fourchettes les plus anciennes que nous ayons vues étaient exposées au Trocadéro l'an dernier, par M. le baron Adolphe de Rothschild, et encore ce sont des cuillers-fourchettes. Celles-ci sont à deux dents qui s'ajustent dans des tenons placés sur la face postérieure de spatules creuses, auxquelles elles servent ainsi de manches. Ce sont de magnifiques pièces d'orfèvrerie de la fin du XVIe siècle. Les cuillers sont plus communes et il en existe de l'époque romaine, croyons-nous; mais certainement on en a trouvé dans des tombes franques. Le Musée d'antiquités de Rouen en possède en bronze du XVe siècle, à spatule ronde, et une fort belle en cristal de roche monté en vermeil, de la même époque. ALF. D.

— La cuiller était connue des anciens; en latin, elle se dit *cochlea* ou *cochlear*, par comparaison de sa forme avec une coquille. S'en servaient-ils dans les repas? Il faudrait, pour répondre, faire des recherches qui demanderaient du temps. Le plus ancien exemple cité par Littré remonte au XIIe siècle. *Cochlear* se trouve dans Martial, dans Pline et dans Columelle, au double sens de *cuiller* et *cuillerée*. — Quant à la fourchette, il y a doute. On a *furcilla* et *furcula*, qui signifient évidemment petite fourche, sans que l'on puisse affirmer qu'ils aient été appliqués à un ustensile de table. Le plus ancien exemple cité par Littré ne remonte qu'au XIVe siècle. — Il y a au musée de Cluny plusieurs cuillers et fourchettes; mais le livret de 1858 ne donne pas d'indication sur l'antiquité de plusieurs de ces objets, et ceux dont il fournit la date ne remonte pas au delà du XVIe siècle. D'après M. Paul Lacroix (Les Arts au moyen âge; Paris, Didot, 1869, p. 14), les fourchettes ne se trouvent mentionnées pour la première fois qu'en 1379, dans un compte de l'argenterie de Charles V. Elles n'avaient que deux dents, ou plutôt deux longues pointes acérées. E.-G. P.

Jean Ruelle, imprimeur (XII, 389). — L'édition des Œuvres de Clément Marot, qui porte le nom de Jean Ruelle, a été publiée en 1557, in-12. Cet imprimeur vivait apparemment à cette époque. Il n'était plus de ce monde en 1571, ainsi que le constate une réimpression des mêmes œuvres sous cette date, à Paris, chez la veuve Ruelle. UN LISEUR.

Picpus (XII, 390). — J'extrais des pièces justificatives annexées à l'Histoire de la Ville de Paris, par Félibien (t. V, p. 2) ce qui suit: *Convoy et obsèques du roy Charles IX* : « Les archers et arquebuziers de la ville marchèrent deux à deux, vestus de leurs hocquetons, un chaperon de deuil estendu sur leurs espaules et une tocque barrée d'un petit crespe sur la teste, les uns portans une torche à doubles armoiries de la ville, les autres un baston noir. Ensuite, les Capucins premier ordre de Saint-François, en nombre de unze, venus en France depuis cinq ou six ans et residans à *Picquepuce*, avec leur croix de bois rouge de largeur environ un pied, couronnée d'un gros chapeau d'espines; les Minimes, etc... »

Il résulte de ces lignes, extraites des registres du Parlement, que les Religieux de Saint-François vinrent s'établir à *Picquepuce*, non en 1600, mais vers 1570. — Ces Religieux n'étaient dans leur origine qu'une congrégation de personnes séculières de l'un et de l'autre sexe, qui ne devint régulière que beaucoup plus tard; la première pierre de l'église du couvent fut posée par Louis XIII, le 13 mars 1611, et en 1621 le roi leur donna des lettres patentes, dans lesquelles il prend la qualité de fondateur de ce couvent. S'il faut en croire le bénédictin Félibien, « ces modestes héros de l'abnégation » se relâchèrent un peu de l'austérité primitive à leur origine, et c'est un Parisien, Vincent Mussard, qui, « poussé d'un bon zèle, les réforma vers l'an 1595. »

UN LISEUR.

—

Auguste Daufresne, poète militaire belge (XII, 392). — Non, ce Daufresne de la Chevalerie (né le 5 février 1818), aujourd'hui major au 2e chasseurs à cheval, n'est pas le général Daufresne, gouverneur militaire à Mons (il vient précisément de mourir), mais son frère. Le sabre au côté, celui-ci cultiva surtout la poésie « onctueuse » de l'Eglise. F. D.

—

Livres autographiés (XII, 393). — Les écrits autographiés ne sont pas si rares que se l'imagine M. P. Pinson, et je me rappelle avoir eu entre les mains des Mémoires judiciaires et des Rapports administratifs in-4°, de 200 et de 300 pages. On trouve également sous cette forme, surtout en province, des cours d'histoire et de littérature assez volumineux; mais la plupart de ces écrits n'offrent guère d'intérêt. Je possède cependant un livre autographié qui mérite d'être signalé à titre de curiosité et de rareté; il est intitulé : *Les Scapins de la République*, épopée satirique en trente-deux chants (!!), par J.-B. Bouché de Cluny. Paris, imp. lith. et autog. de Ch. Hoff, à Courbevoie; gr. in-8° de 460 p. Ce livre, tiré à 25 ex. numérotés, contient sur le verso du faux titre l'avant-propos ci-après :

Ce poëme historique, fruit d'une année de travail, dont le seul mérite n'est que dans la pensée nationale qui me l'a dicté, est une peinture fidèle des hommes et des immondes doctrines de ce qu'on nomme les fondateurs de la RÉPUBLIQUE DE FÉVRIER!! Le lecteur doit leur être indulgent pour un écrit, imparfait, sans doute, par la promptitude avec laquelle il a été conçu, et incorrect dans son exécution autographique, par mon absence de Paris, mais que je crois éminemment politique et français.

Le 1er juillet 1852.

Le prologue, l'*Auteur et sa Muse*, a 19 pages. Le poëme se compose de plus de douze mille alexandrins. Voici les titres des principaux chants : chant Ier : *Une halte dans la boue;* ch. III : *La Cour du Roi des Voyous;* ch. VI : *Les arbres de la Liberté;* ch. VIII, *Les Racoleurs du vote universel;* ch. XVI : *Les Princesses de la République;* ch. XXIII : *L'Inspection des Vestales;* ch. XXVII : *La veille des Journées de Juin;* ch. XXIX : *Paillasse homme d'Etat;* ch. XXXI : *La Comédie socialiste. Intérieur du bagne;* ch. XXXII : *Mes adieux à Paris* (Epilogue).

Ce volume, dont je n'ai pas encore eu la patience de lire un chant en entier, renferme à chaque page des notes très curieuses, et souvent très violentes, sur presque toutes les individualités de 1848. Sur le verso du titre de mon exemplaire, que j'ai déniché il y a environ trois ans chez un bouquiniste-étalagiste, pour 15 sous, se trouve un envoi de l'auteur : *A Son Altesse le Prince*..... UN LISEUR.

— On peut placer dans cette catégorie les livres lithographiés; nous connaissons en ce genre la *Grammaire égyptienne*, par Champollion, « publiée sur le ms. « autographe, par l'ordre de M. Guizot, « ministre de l'instruction publique » (Paris, Didot, 1836; petit in-fol. de 280 p.). Ce procédé a été mis en usage pour les livres orientaux : le *Vendidad-Sadé*, attribué à Zoroastre, a été publié par Eugène Burnouf, à l'imprimerie lithographique de Senefelder, 1829-1843, in-fol.; un autre texte de cet ouvrage a été autographié par les soins de M. J. Thonnelier (Paris, B. Duprat, 1855, in-fol.). Les impressions lithographiques sont fréquentes dans l'Inde. Citons aussi une facétie lithographiée par les soins d'un calligraphe habile, Jouy : *Le Cornement des Cornards* (Paris, 1831, petit in-8°, 4 fts avec facsimilé d'anc. grav. sur bois de la fin du XVe siècle; il n'en a été tiré que 30 ex., dont 5 sur peau vélin). A. R.

—

Ouvrages signés d'initiales (XII, 393). — M. L. B. : M. l'abbé Louis Buquet. L. M. F.

Trouvailles et Curiosités.

Une pétition originale de 1784. — Dans une brochure récente, tirée à petit nombre et intitulée : *Quelques paragraphes ajoutés à Par-ci, Par-là, dans le canton de Magny-en-Vexin*, par M. Alfred Potiquet, auteur de : *Jean-Baptiste Santerre, sa vie et son œuvre* (Paris, Fischbacher, 1876, in-8), on trouve le texte d'une pétition adressée, le 10 mai 1784, au baron de Breteuil, ministre d'Etat, par MM. les Postillons, Rouliers et Charretiers qui desservaient

la route de Paris au Havre par Magny. Les braves gens qui apposèrent leur croix au bas de cette pièce curieuse n'y virent certainement pas malice, et y allaient, comme on dit, bon jeu bon argent ; mais leur secrétaire officieux, homme d'esprit, sans contredit, a dû bien rire en la rédigeant. Les lecteurs de l'Intermédiaire ne seront sans doute pas fâchés de connaître cette amusante requête.

Monseigneur,

Ce n'est qu'un cri par tout le Royaume, que vous êtes bon, et que le Roi n'a jamais mieux fait que de vous choisir pour ministre. Soit-on gros, soit-on petit, l'on est toujours sûr de votre prompte justice. C'est là-dessus que nous nous fondons, nous autres Charretiers, Rouliers, Postillons, pour vous supplier de faire réparer deux mauvais endroits de la route de Paris à Rouen : Saint-Gervais et La Chapelle, qui en est à une demi-lieue.

Si nous étions, Monseigneur, plus stylés dans le raisonnement, nous vous prouverions combien vous êtes vous-même en danger, lorsque vous allez à votre terre de Dangu. Il n'y a pas un postillon qui ne tremble quand il mène votre personne. S'il descend, le cheval n'a qu'à s'abattre, et voilà votre voiture brésillée; s'il monte, il faut aller à tour de roue, tandis qu'un grand seigneur doit aller comme un tourbillon.

Pour nous, misérables rouliers, il faut voir combien nos chevaux sont essoufflés. La seule côte de Saint-Gervais les fatigue plus que deux lieues de chemin uni. Souvent, il faut rester là; et c'est merveille alors de nous entendre jurer. Si les poumons ne tenaient pas si fort, nous les lancerions à plus de vingt toises. Il est un jeune curé, qui a sa maison sur le bord de la route, dont les oreilles sont, mille fois le jour, déchirées de nos sacrements. Il veut quelquefois se mêler de nous remontrer, et nous l'envoyons rudement chanter matines. Nous savons bien que c'est un gros péché; mais aussi peut-on se retenir dans un si mauvais pas?

Et puisque M. l'Intendant de Rouen a fait donner l'année dernière des indemnités pour les maisons de Saint-Gervais qui doivent entrer dans le plan de la route, qu'il ne s'agit que d'élargir et d'adoucir, ce qui ne coûterait pas beaucoup d'argent, nous vous supplions, Monseigneur, de déterminer cet ouvrage essentiel pour le commerce, pour la vie des hommes dont on vous sait l'ami, et pour vous-même, qui descendez souvent cette gorge dangereuse et ridicule dans un chemin très ouvert partout ailleurs.

MM. les Postillons, qui envient l'honneur de vous conduire, et les Rouliers, qui portent tout dans la capitale confiée à vos soins, ont dressé de leur mieux cette requête pour vous la présenter, Monseigneur, à votre premier passage ; et ils croient bien tous qu'un mot de M. de Breteuil, ministre d'Etat, leur procurera enfin plus de sûreté, moins de travail, épargnera à leurs pauvres chevaux de violents coups de fouet, et purgera l'air d'exécrables apostrophes contre Dieu, le diable, les hommes et le chemin.

P. c. c.: JOC'H D'INDRET.

Les approbations supposées. — C'est là une singularité bibliographique dont il y a peu d'exemples. En voici un, que nous fournit un livre bizarre et qui ne se rencontre pas facilement : *Les Petites Maisons du Parnasse, ouvrage comico-littéraire, par le cousin Jacques, traduit de l'arabe et donné au public par un drôle de corps*. Bouillon, 1783-84, in-8.

On trouve, en tête, les Approbations suivantes : 1° celle d'un Censeur universel, auteur de plusieurs ouvrages inconnus ; 2° celle d'un membre de six douzaines d'Académies ; 3° celle de la sacrée Faculté de Théologie ; 4° celle des Grands maîtres du collège où le cousin Jacques a fait ses études ; 5° celle d'une doyenne d'Académie de femmes ; 6° celle d'une Assemblée générale de Moines.

Ajoutons que Beffroy de Regny, auteur très fécond et fort oublié aujourd'hui (né en 1757, mort en 1814), est l'objet d'une longue notice dans le curieux ouvrage de M. Ch. Monselet : Les Oubliés et les Dédaignés, 2 vol. L'auteur promettait une suite ; on l'attend depuis longtemps, avec impatience ; faudra-t-il donc l'attendre toujours ?... B. C.

Un double tour de passe-passe. — Ah! qu'il est donc joli! — Et comme c'est autant de la prestidigitation que de la politique, il rentre de droit dans les petites Curiosités de notre *Intermédiaire*.

La chose se passe au sein de la commission de *neuf* Sénateurs, nommée pour la grande affaire que l'argot parlementaire appelle la « Loi Ferry. » Il s'agit de choisir un président. Au premier tour, 4 voix se portent sur un candidat républicain favorable (Bertauld) et 4 sur un réactionnaire opposant (Daguenet). Entre deux et entre temps, M. Simon (Jules), ayant flairé ce partage, qui va le constituer arbitre, perd volontairement sa voix sur un républicain qu'il sait n'être pas candidat (Schœlcher), afin de motiver un second tour de scrutin. Alors qu'arrive-t-il? — Suivez bien le mouvement. — Tandis que les 4 républicains, sur l'invite Simon, donnent leurs 4 voix à Schœlcher, lui, Simon (Jules) donne sa voix prépondérante... à lui-même, à lui Simon (Jules), *sibi ipsi;* et, ayant gagné sous main les 4 voix des 4 réactionnaires opposants, qui se sont empressés de lâcher leur Daguenet, il se trouve, *ipso facto*, élu par 5 voix, dont la sienne... *propre!* — Quant au bon Schœlcher, il reste en l'air avec les 4 voix des 4 amis républicains, qui ont ainsi lâché Berthauld pour... l'ombre.

Passez, muscade! Le tour est joué.

— La suite au prochain numéro. A. A.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

7298. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 270

10 août 1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

Nous prévenons nos Correspondants que le numéro prochain se trouvera peut-être quelque peu retardé.

AVIS. — Même prière à Spoken (London, W. C.) de joindre son nom à son pseudonyme. Il est essentiel que les correspondants se conforment exactement à nos recommandations. (Voir au verso de la couverture).

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, l. 40, *lisez : in-8 (non* in-fol.). — 353, l. 33, — 369, l. 20, — 386, l. 7 et 18, — 389, l. 57, — 422, l. 22, *lisez partout :* Du Deffand.

PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE



RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, Directeur de l'*Intermédiaire,* boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année et suiv., **12** fr. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
N° 270.

Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider.

10 Août 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Montesquieu, le comte de Provence et Monsieur Thiers. — Est-il donc vrai, grands dieux! que Monsieur Thiers ait « déduit « quelque part, très gravement, les motifs « de haute politique, en raison desquels, « selon lui, le comte de Provence, qui est « né trois mois après la mort de Montes- « quieu, s'est abstenu de fréquenter ce « grand homme? »

Si cette tache existe dans le petit homme-soleil, je prie qu'on me le dise, — n'en déplaise aux nombreux compères qui ont intérêt à le grandir pour se hausser eux-mêmes; qui lui érigent des statues et s'évertuent incessamment à souffler une monstrueuse légende, qui est un des... *combles* de l'époque actuelle.

Et, avant tout, où se trouve imprimée la question en question? P. E.

—

Beati possidentes. — Qui donc a ajouté cette béatitude à celles du « Sermon sur la Montagne? » M. de Bismark ne l'a-t-il pas invoquée, à l'appui de je ne sais quelle politique, dans je ne sais quel discours de l'an passé? Infelix.

—

Camion. Charançon. Sarrau. Souquenille. Vitchoura. — Pourrait-on signaler l'origine de ces mots, à la source desquels nos lexicographes les plus accrédités ne peuvent remonter? L'étymologie semble en être demeurée jusqu'ici inconnue.

De Tarnawa.

—

Padrons. — Dans la séance générale de la Société normande de Géographie, tenue à Rouen, le 14 mai dernier, M. Ch. Gravier, en parlant de la partie intertropicale de l'Afrique, qui a été longtemps désignée sur les cartes par ces mots : *Région inhabitée à cause de la chaleur*, dit ceci : « Malgré les découvertes faites dans « la mer des Indes, les cartographes ont « perpétué cette erreur jusqu'au moment « où les Portugais eurent élevé leurs pa- « drons sur toute la côte occidentale d'A- « frique. »

Le mot *padrons* (qui aurait dû être imprimé en caractères italiques) me frappa. Je croyais trouver l'explication dans le Supplément au Littré. Point. Me reportant au mot espagnol, je vois que *padron* veut dire : rôle des habitants d'une ville. Faut-il, par induction, traduire ce mot (sans doute *francisé* par M. Gravier) par : *villes*, *établissements*, *comptoirs* fondés par les navigateurs portugais? A. Nalis.

—

Genre des noms de villes. — D'après la *Grammaire des Grammaires* (4e édit., p. 110, note 59), tous les noms de villes en général sont masculins en français; les noms féminins, peu nombreux, dérivent, en général aussi, de féminins latins. Au surplus, lorsqu'il y a doute, on doit faire précéder le nom du mot *ville*. Telle est la seule règle — si règle il y a — que je connaisse sur cette question. En existe-t-il d'autres? J'ai sous les yeux un livre intitulé : *Metz ancien*. Ce titre est-il correct, alors que *Metz* dérive du féminin *Metis?* V. J.

—

Mornonbilles! — Dans le tome III du *Nouveau Recueil de Chansons choisies* (la Haye, chez Jean Néaulme, 3e édit., 1737), se trouve, page 202, une chanson dont le texte et le refrain :

Mornonbilles,
Que ces filles,
Pour débaucher les garçons,
Mornonbilles,
Que ces filles
Ont de drôles de façons!

rappellent littéralement certains couplets de la *Belle Hélène* (acte Ier, sc. 6) :

Evohé! que ces déesses,
Pour enjôler les garçons,
Evohé! que ces déesses,
Ont de drôles de façons!

Le Recueil publié par le libraire Néaulme n'est qu'une compilation de pièces de différentes dates. Connaît-on l'auteur ou la

première édition de cette ancienne chanson que MM. Meilhac et Halévy ont évidemment connue... et utilisée? Rr.

—

Anne de Boleyn avait-elle quelque difformité étrange? — Je viens de lire, dans un ouvrage tout récemment publié à Bruxelles (*Eloge du Sein des femmes*, p. 204) : « Tout le monde sait que la belle « Anne de Boulein, épouse de Henri VIII, « avait, outre six doigts à chaque main, « trois mamelles à la partie antérieure de « la poitrine. »

A coup sûr, « tout le monde » ne savait pas cette singulière particularité, qui donnerait à la malheureuse épouse du redoutable rival de François Ier le droit de figurer dans une classification tératologique? Un fait aussi anormal est-il appuyé sur des témoignages contemporains et dignes de foi? A. F.

—

La reine Marguerite de Valois. — Quelles sont les biographies spéciales qui donnent la vie de Marguerite de Valois, prem. femme d'Henri IV? Quels sont, de plus, les ouvrages qu'il faut consulter pour trouver le plus de renseignements sur la biographie de cette princesse, et spécialement sur son exil à Usson, en basse Auvergne, de 1585 à 1605? Je signale, en passant, aux archéologues, aux curieux, l'intéressant musée que forme, à Usson (Puy-de-Dôme), M. le vicomte de Matharel, résidant au château de la Grangefort (Puy-de-Dôme), lequel recherche tous les objets qui ont appartenu à Marguerite de Valois.

Ambr. Tardieu.

—

Diderot et le P. Castel. — Diderot était en correspondance avec le P. Castel. Ces lettres ont-elles été publiées, notamment celles qui ont rapport à la dispute du célèbre philosophe avec le P. Bertier, dont une est datée du 2 juillet 1751? F. P.

—

Madame Amelot. — Dans une lettre adressée au prince de Ligne, le chevalier de l'Isle dit, en parlant de Charles IX et de Marie Touchet : « Comme le disait fort bien Mme Amelot, qui possède à fond l'Histoire de France, nos Rois ont toujours donné dans le cotillon. » Mme Amelot est-elle connue? De l'Isle veut-il parler de Mme Amelot, née Marie de Lyonne, amie de Mme de Sévigné, ou bien de la femme du secrétaire d'Etat, sous Louis XVI? Dans quelles circonstances ce propos aurait-il été tenu?

H. de l'Isle.

—

Verre de Bièvre (nom de famille). — En 1782, une des personnes que connaissait le prince de Ligne se nommait ainsi. Cette personne habitait Versailles ou Paris. Je désirerais avoir quelques renseignements biographiques sur elle?

H. de l'Isle.

—

Petites sociétés d'Auteuil. — Dans quels Mémoires, dans quels répertoires, trouver des renseignements détaillés sur les sociétés d'Auteuil? Celle de Mme Helvétius, avant et après la Révolution; celle de Cabanis et de Destutt de Tracy? Le personnel de cette société? Les idées qui y étaient agitées, les écrits qui en sortirent? E. A.

—

Un article de 1808 ou 1809. — Dans une des Revues ou un des Journaux qui paraissaient alors, il a été rendu compte (cela est attesté par une note) d'un opuscule intitulé : « *Catéchisme social*, ou « Exposition familière des principes po- « sés par feu M. P. I. J*** S***, dans un « ouvrage inédit, etc. Par Nicolas Bu- « gnet. » (Paris, Le Normant, 1808, in-12 de 72 p.).

Où a pu paraître ce compte rendu?

Que signifient ces initiales P. I. J*** S***?

On a des raisons de croire que Nicolas Bugnet ne serait autre que Grimod de la Reynière. E. A.

P. S. — Barbier donne pour ce S*** un *Sponville*, et Quérard le répète. Mais qui connaît ce *Sponville?* Qu'est-ce?

—

Un Dialogue enfoui dans le Moniteur. — Mme de Rémusat, dans ses très intéressants Mémoires que publie en ce moment la Revue des Deux Mondes, dit (n° du 1er juillet, p. 56) : « On trouvera, dans le « *Moniteur* de la fin de 1802 ou du com- « mencement de 1803, un Dialogue entre « un Français enthousiaste de la Consti- « tution anglaise et un Anglais soi-disant « raisonnable qui... s'efforce de prouver « que les institutions d'Angleterre n'au- « raient pu être données aux Français sans « d'assez graves inconvénients. »

Je n'ai pas su retrouver au *Moniteur* ce Dialogue que je voudrais bien connaître. Un chercheur plus heureux ne me viendra-t-il pas en aide? E. A.

—

Un fragment d'hostie. — Tous les journaux ont publié, en juillet dernier, la lettre de l'aumônier de l'un des collèges de Paris racontant le fait d'un élève qui, après avoir communié, avait retiré de sa bouche et conservé un fragment d'hostie qui, remis par l'élève repentant audit aumônier, fut replacé par lui dans le ciboire.

Que fera-t-on, en définitive, de ce fragment? Un intéressé inquiet.

—

Auteurs n'ayant su ni lire, ni écrire. — On pourrait en nommer plusieurs; bornons-nous à en signaler deux.

D'abord, Bluet d'Arbères, comte de Permission, espèce de fou qui cherchait à amuser les courtisans de Henri IV et qui leur adressait des compositions hétéroclites, dont le recueil est devenu un livre du plus grand prix. Consulter à cet égard le Manuel du Libraire. MM. Delepierre et Paul Lacroix se sont fort occupés de ce personnage, auquel, dès 1836, Nodier avait déjà consacré quelques coups de pinceau, dans le Bulletin du Bibliophile.

Ensuite, Arnaud Daubesse, peignier en corne, né à Villeneuve-du-Lot, en 1660, mort en 1720, auteur de poésies patoises et françaises, qui ne sont point sans mérite et qui ont été imprimées deux fois, avec la date étrange de M.D.CC.LXXXXXVI (1796 ou 1806?) et en 1839. Ses biographes reconnaissent qu'il ne savait ni lire, ni écrire; ses poèmes, même les plus longs, étaient improvisés. Ajoutons qu'en 1873, M. Emile Labroue a publié, à Toulouse, un « Mémoire sur Daubesse, sa vie, ses œuvres », petit in-8, 84 p. C'est un travail intéressant.

Quelque Intermédiairiste ne pourrait-il pas signaler d'autres auteurs qui ont dû, et pour cause, se borner *à dicter* leurs productions? T. B.

—

« **Recveil de Diverses Poësies** — des « plus célèbres avthevrs de ce temps, con- « tenant : la Belle gueuse. La Belle aveu- « gle. La Muette ingratte. La Belle sourde. « La Belle voilée. La Vieille amoureuse. « Métamorphose des yeux de Philis chan- « gez en astres. Métamorphose de Ceyx et « d'Alcyoné. Le Temple de la Mort. Et « autres pièces curieuses. A Paris, chez « Louis Champhoudry, au Palais, pro- « che la Sainte-Chapelle. *Au bon marché.* « M.DC.LI. Avec privilège du Roy (petit « in-12, contenant : Dédicace à M. le « comte de Saint-Aignan »; Privilège du Roy, accordé à Jean Corrart, maître d'hôtel du Roy; cession par ce dernier de son privilège à Louis Houdry, ensemble 3 ff. non chiffrés, en caractères romains, et 74 pages de textes, en caractères elzéviriens.)

Cest bien là, comme je le crois, la première édition de ce recueil, curieux, comme le prouve, du reste, notre exemplaire, dans lequel on lit : *Achevé d'imprimer pour la première fois, le* 27 *mars* 1651.

La suite de cette édition, qui devait renfermer les « autres pièces curieuses », ne se trouve pas dans notre volume. A-t-elle été publiée en très petits caractères elzéviriens, — avant la réimpression de 1653? *Le Temple de la Mort* termine notre exemplaire.

Grâce au *Privilège* de notre édition, on peut voir que Corrart n'était pas l'auteur des pièces par lui publiées, ainsi qu'on l'a cru jusqu'ici; mais il a seulement réédité les poésies dont il s'agit, qui avaient déjà été imprimées séparément, en vertu de privilèges alors expirés.

Quelques-uns des lecteurs de l'Intermédiaire compléteront sans doute cet éclaircissement bibliographique, en nous apprenant s'il existe une suite à notre Recueil, et en quoi elle consiste. F. P.

—

Saint Joseph et la famille. — On me dit qu'il existe un petit livre intitulé : *De la régénération de la famille par saint Joseph.* Le connaît-on? De quand date-t-il? Est-ce qu'il fait partie des excentricités de la moderne mythologie catholique?

O. N.

—

La Fête du Château. — Le Catalogue Soleinne mentionne, sous le nº 3557 (t. III, p. 262), une pièce manuscrite intitulée : *La Fête du Château*, intermède en 2 actes et en prose, mêlé d'ariettes, musique et paroles de M. D***, représenté sur le théâtre de Millemont, le 19 mars 1781. In-folio, mar. r., tr. d.

Pourrait-on me dire à qui ce numéro a été adjugé, et le nom du possesseur actuel? Un Curieux.

—

Zoraï, tragédie. — Jouée une seule fois, en octobre 1782. Le gouvernement anglais y était maltraité. Le censeur de la pièce fut réprimandé. Connaît-on les noms de l'auteur et du censeur? La pièce a-t-elle été imprimée? H. de l'Isle.

—

Editions subreptices. — Les éditions *fantastiques* ont été signalées (XI, 650). Malgré la supercherie, elles ne font que peu de mal au public; il n'en est pas de même des « éditions *subreptices*, » celles qui causent du dommage, celles qui nuisent à votre bourse. Certains éditeurs plus qu'indélicats font annoncer de nouvelles éditions d'ouvrages historiques, scientifiques et autres, lesquelles, en vérité, ne nous offrent que des changements de titres. Si l'annonce est à la quatrième page des journaux, on peut se méfier. Les critiques et ceux qui rendent compte des ouvrages sont, en général, des écrivains sérieux; du moins, c'est à supposer. Je connais quelqu'un qui vient d'être trompé par un « Critique du lundi », trop léger, hélas! Il avait annoncé une nouvelle édition d'un ouvrage important. Soyons assez naïf... pour être sûr qu'il n'a voulu colluder personne. Que la faute en retombe sur l'éditeur indélicat, qui s'est refusé à reprendre son « rossignol », revendu sans perte! Peut-on attaquer ces espèces? En attendant, je crois rendre service à mes colla-

bos de la province, en attachant le grelot à charge de revanche.

Je commence donc par signaler : « Correspondance complète de Mme du Deffant avec la duchesse de Choiseul, l'abbé Barthélemy..., publiée avec une introduction par le marquis de Sainte-Aulaire. Troisième édition, revue et considérablement augmentée. Paris, Calmann-Lévy, 1877, 3 vol. in-8. » C'est simplement l'édition de 1866, avec changement de titres.

Le beau rôle que l'on fait jouer là à M. le marquis de Sainte-Aulaire !

Avertissez-nous, Intermédiairistes parisiens, *et erudimini!* H. DE L'ISLE.

Réponses.

Arlequin (IV, 396 ; VII, 142, 189, 215 ; VIII, 709). — « ... Les Goths ou Gavauds, d'Auvergne ou d'ailleurs, portaient des vêtements serrés au corps et quadrillés comme celui d'Arlequin, qui, dans les romans, est le père du chevalier-paysan Perceval le Gallois, sous le nom du chevalier *Bliancadras* (à la blouse quadrillée). Il est le bancroche (en auvergnat : *Garrel* ou *Karrel*), et c'est lui qui fournit au cycle carlovingien le personnage de Charles Magne (*Garrel-Magon :* c'est un pléonasme, car ces deux mots signifient également *boiteux*). Les vases grecs et les monuments étrusques le représentent constamment avec ses vêtements serrés et bariolés, parsemés des innombrables yeux d'Argus ; car, de même que lui, il est espion et rémouleur ; c'est ce qu'indique son nom d'Argus, aiguiseur, en breton : ARLEC'HOUEIN. Il est resté dans les traditions bretonnes sous la forme d'un monstre nocturne nommé *Hurlinc*, en français *cauchemar*, qui poursuit les femmes la nuit et en abuse. Il se nomme aussi *Magon*, qui signifie également *boiteux*, et joue le même rôle de suborneur dans les cycles chevaleresques armoricains. C'est en effet le représentant du serpent qui séduisit Eve, et dont il a conservé les vêtements bigarrés et les formes onduleuses. Depuis le commencement des siècles, il est décapité, et Pierrot pendu. Quant à Polichinelle, il représente le dieu *Baligan* (*Volcanus*, le dieu de la flamme, représenté par les couleurs jaune et rouge), ou le Polignac, c'est-à-dire la caste chevaleresque, et il en porte toujours le costume et les couleurs, auxquelles il doit son nom. » (G. d'Orcet : Un Saint national en Auvergne. *Revue britannique*, mars, 1877, p. 172-3.)

P. c. c. (et sous toutes réserves) : PEPH.

—

La douce Revalescière (IX, 42, 93, 178, 309.). — Voici en quels termes « poétiques » un jeune étudiant de Cambridge a, paraît-il, célébré sa reconnaissance pour la fameuse panacée de haricots et lentilles qui avait restauré sa santé. J'en ai découvert l'expression dans un vieux journal italien, où un commerçant de Florence s'en servait pour recommander la drogue à ses clients.

Ne tamen ignores ope qua revalescere possum.
OVID.

Te, Revalenta, cano! munus cœleste dolenti!
  Triste diuque, tui nescius, æger eram,
Nescius omnino tua quam miranda potestas
  Robora reddendo pellere quodque malum.
Dum tecum latices puris de fontibus hausti,
  Per sese corpus sic bene vatis alunt;
Spiritus in cœlos liber super æthera fertur,
  Et nemo vultu splendidiore nitet.
Morbum animi gignens alios caro noxia pascat,
  Aucupis aut lanii præda, perosa mihi,
Cui tamen unda micans et tu cibus. Ille beatus
  In medio comitum considet ut Daniel.
Nam faciem claram (mora nulla) ad pocula [portat,
  Quæ regum natis invidiosa micat.

(Bordeaux.) EGO E. G.

—

La couverture imprimée des livres brochés (XII, 8, 63, 88, 116, 144). — Les numéros de l'*Année littéraire* de Fréron (trois feuilles in-12, tous les neuf jours) étaient dans une couverture de papier blanc imprimée sur les quatre pages (en 1774). Les deux premières pages contenaient des renseignements relatifs à la publication, rédaction, abonnement, etc.; les deux dernières étaient remplies par les titres d'ouvrages nouveaux en vente chez le libraire-éditeur. Les numéros du *Mercure de France* étaient (en 1803) dans une couverture de papier gris-bleu, imprimée sur les quatre pages. La première portait le titre et les indications relatives à la rédaction, l'abonnement, etc.; la seconde et la troisième contenaient les titres de livres nouveaux; sur la quatrième était la table des matières de la livraison. — C'est sur des livraisons dépareillées et restées en brochures que je prends ces renseignements. Il est probable que ce qui se faisait pour des livraisons se faisait, à la même époque, pour quelques-uns des ouvrages publiés en brochure.

Mais, en fouillant une bibliothèque pour faire cette réponse, j'ai trouvé quelque chose que je crois rare. C'est un volume in-8, imprimé en 1788, à Orléans, chez Couret de Villeneuve, broché dans une couverture de papier blanc. Cette couverture est ornée, sur les pages extérieures et sur le dos, d'une gravure de fantaisie imprimée en rouge. Sur la page du titre, le dessin sert d'encadrement à un cartouche portant ces mots : *Des livres de la bibliothèque de M.* Il ne restait plus au propriétaire qu'à mettre son nom. Sur le dos, dans un espace ménagé, est écrit à la

main le titre de l'ouvrage. La gravure de cette couverture est signée *Michelin* et datée de 1785. G. G.

— J'ai un ouvrage imprimé en 1812 à Saumur, 2 vol. in-8°, brochés, avec le titre imprimé sur la couverture dans un encadrement, comme suit : *Recherches sur Saumur et le Haut-Anjou, par J.-F. Bodin, receveur particulier. Tome premier. A Saumur, chez Desgouy aîné, imprimeur-libraire, éditeur. MDCCCXII.* Un bois représentant une lyre est au-dessous du titre proprement dit. Le dos porte, imprimé sur la couverture même : *Bodin. Recherches historiques sur Saumur et le Haut-Anjou, Tome I.* Enfin, l'autre plat est orné d'un bois représentant une tour, au centre du même encadrement. Le second vol. présente les mêmes particularités, sauf la substitution du mot *second* et du chiffre II à *premier* et à I. Il n'y a point d'annonces de livres.

(Ayr Academy. Ecosse.) HENRI G.

— Quoique ne se trouvant pas sur la couverture même du volume ; voici l'annonce que je trouve au dos du faux titre de l'*Itinéraire de Pantin au mont Calvaire* par M. de Chateauterne, cette parodie de l'œuvre de Chateaubriand. Elle intéressera, sans doute, Tiro Rudis et peut-être aussi quelques-uns de nos collabos.

La voici, dans toute sa longueur et surtout dans toute sa *raideur :*

« MOYEN DE PARVENIR EN LITTÉRATURE
« ou *Mémoire à consulter* sur une question
« de *propriété littéraire*, dans lequel on
« *prouve* que le *sieur* Malte-Brun, *se disant*
« *géographe danois*, a copié *littéralement*
« une grande partie des œuvres de MM. La-
« croix, Pinkerton, Walkenaër, ainsi qu'une
« partie de celles de MM. Gosselin, Puis-
« sant, Langlès, Solvyns, etc., etc., etc.,
« les a fait *imprimer* et *débiter* sous son
« nom, et dans lequel on discute cette im-
« portante question pour le commerce de
« la librairie : Qu'est-ce qui distingue le
« *plagiaire copiste* du simple *contrefac-*
« *teur*, et jusqu'à quel point le premier
« peut-il encourir la peine portée par la loi
« contre le dernier ? Avec cette épigraphe :

« J'aurais pu piller, sans en rien dire, à l'exemple de tant d'auteurs, *qui se donnent l'air d'avoir puisé dans les sources, quand ils n'ont fait que dépouiller des savants dont ils taisent le nom.* Ces fraudes sont très faciles aujourd'hui : on commence par écrire sans avoir rien lu, et l'on continue ainsi toute sa vie. Les véritables gens de lettres gémissent, en voyant cette nuée de jeunes auteurs, qui auraient peut-être du talent s'ils avaient quelques études. »

M^r DE CHATEAUBRIAND (*Itin. de Paris à Jérusalem*).

« Plus ineptes et plus ignares, nos *compilateurs* ne se bornent pas à faire le métier de *fripiers littéraires ; ils pillent sur les grands chemins du monde savant ;* leur avidité extrême ne leur laisse pas le temps de disposer les produits de leur *brigandage ;* munis de quelques livres et d'autant de *paires de ciseaux*, ils se bornent à fabriquer à la hâte une *compilation* qui n'offre ni un choix bien fait, ni une analyse exacte et complète. »

MALTE-BRUN (*Journal de l'Empire*, 11 *novembre* 1810).

« Ce qu'on doit le moins estimer en littérature, ce sont les *singes* qui ne savent qu'*imiter et copier.* »

GEOFFROY (*Journal de l'Empire*, 24 *mai* 1811).

« Par Jean-Gabriel Dentu, imprimeur-li-
« braire (éditeur de la Géographie de Pin-
« kerton). 1 vol. in-8° de 150 pages, prix,
« 2 fr., rue du Pont-de-Lodi, n° 3, près le
« Pont-Neuf.
« Ces deux ouvrages se trouvent aussi
« au dépôt de ma librairie au Palais-Royal,
« Galeries de bois, n°s 265, 266. »

P. c. c. : A. NALIS.

—

Un tableau du musée de Lyon (XII, 34, 90, 117). — C'est possible que vous ayez raison, messieurs les partisans de Delobel, mais, en attendant, je soutiens que Louis Galoche, dont Viardot a vu des tableaux à Saint-Pétersbourg, a parfaitement pu traiter le sujet de la Réunion de la Lorraine à la France. Mais où est le tableau ? C'est la question principale. Dans tous les cas, sa place serait à la préfecture du département de Meurthe-et-Moselle et non pas au Musée Lorrain.

Je possède la gravure de Cochin et la réimpression de la très insignifiante brochure du Cabinet des Estampes. Cette plaquette n'a rien à faire dans la question.

A. B.

—

Ceinture Piperlin (XII, 34, 91, 145, 300, 427). — Voici ma réponse à Alf. D. : « Je lis (p. 70 du t. VI de la Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Amour, etc.) : « Indiquons encore, sur ce sujet, la mésaventure du président Le Jay, telle qu'elle est racontée par Tallemant (Historiettes, X, 32, édit. 1840). Ce magistrat fut sollicité par une jolie personne qui feignit que son mari était si jaloux qu'en s'en allant il lui avait mis un brayer de fer : « Cela enflamma le président ; le brayer n'étoit pas si ferme qu'on ne pût le reculer ; mais le bonhomme y gagna une vache à lait. » Pourquoi Tallemant nomme-t-il « brayer » la ceinture dite « de chasteté ? » Est-ce à cause de sa ressemblance avec la « braye » ou le « brayer », bandage avec écusson ou plaque pour les hernies ?

LA MAISON FORTE.

—

Lettres choisies du Sr de Balzac (XII, 38, 92, 119). — Les réponses faites à ma question l'ont résolue telle que je l'avais posée. Mais il est un autre point sur lequel je m'adresse de nouveau à l'Intermédiaire.

D'après Brunet (voir la question XII, 38) l'édition des Elzévirs de 1648 est faite « suivant la copie de Paris. » Comment faut-il entendre ces mots? S'agit-il d'une copie manuscrite ? ou supposent-ils une édition antérieure faite à Paris? Brunet n'en parle pas; mais son silence ne prouve point qu'elle n'existe pas; il indique seulement qu'il ne l'avait pas vue.

E.-G. P.

—

Tablettes chronologiques de G. Marcel (XII, 38, 92). — Je remercie M. La Maison Forte de sa réponse. Elle rectifie une erreur que j'avais commise d'après Brunet, en donnant à l'édition de 1682 le format in-16 (probablement c'est une faute d'impression). Le livre est bien in-8, comme je viens de le vérifier. Mais je ne puis regarder comme une nouvelle édition le livre de 1729, dans lequel Noblot a sottement changé toute l'économie de l'ouvrage, en adoptant l'ordre alphabétique; tout le piquant de l'œuvre première est détruit et, comme le dit Quérard, d'un petit chef-d'œuvre Noblot a fait un ouvrage insignifiant. J'ai les deux volumes et celui de 1682 avec la gravure. Mais elle n'est pas de Sénault. Sur un des supports du pliant où est assis l'un des docteurs, on y lit : *Le Pautre sc.* Y aurait-il deux gravures différentes? Dans la Biographie-Didot, l'auteur est bien sous le nom de *Marcel* (Guillaume), né à Toulouse en 1647, mort à Arles le 27 décembre 1708. M. L. M. F. aura sans doute la complaisance de m'indiquer où il a trouvé le nom de *Maquerel*, et je l'en remercie d'avance. On comprend, du reste, pourquoi, malgré l'orthographe non féminine du nom, l'auteur l'aurait changé. E.-G. P.

—

Un mot de M. Laurentie sur la Saint-Barthélemy (XII, 133, 210).— C'est pourtant vrai, et M. Laurentie a bien réellement écrit cette « énormité » que M. S. de V. considère comme inadmissible. Voici cette phrase, telle que je la trouve dans *La Justice*, p. 9 :

« Nul doute que les nouvelles opinions « ne se fussent établies en France, si, à « défaut de l'autorité religieuse, qui ne « leur opposait pas toujours une résistance « suffisante, l'autorité civile, suppléant à « la faiblesse des consciences, n'eût sauvé « la foi de nos pères par la sévérité des lois « et par des rigueurs *que je ne crains pas* « *d'appeler salutaires.* »

Vous voyez que le mot y est bien : la Saint-Barthélemy a été, aux yeux de M. Laurentie et de son aimable école, une « rigueur salutaire ». W. J.

—

Noms historiques. Un livre en train de se faire (XII, 229, 282, 339, 371). — M. Tardieu ne pouvait mieux s'adresser pour connaître la descendance du marquis de Puysegur. Qu'il me permette tout d'abord de lui faire observer que Puysegur s'écrit sans accent sur l'*e*, quoi qu'en puissent dire les dictionnaires historiques.

Armand-Marc-Jacques de Chastenet, marquis de Puysegur, Premier quart comte de Soissons, vicomte de Buzancy, petit-fils du maréchal, marquis de Puysegur, était maréchal de camp d'artillerie et chevalier de Saint-Louis. Il épousa en 1781 Marguerite Baudard de Saint-James, fille du trésorier général de la marine.

De ce mariage :

1° Jacques-Paul-Alexandre qui suit.

2° Marie-Amélie, comtesse de Noue, morte en 1841, laissant trois fils, dont l'aîné est le général de division comte de Noue, et une fille, Mme la baronne de Rothiacob.

3° Julie Amandine, mariée à son oncle le comte Maxime de Puysegur, dont la descendance est représentée par le comte Jean, le comte Ehrard et le vicomte de Puysegur, et par Mme des Hayes de Gaffart.

4° Cécile, comtesse de Loynes d'Auteroche, morte en 1845, laissant trois fils et une fille, Mme la baronne de Marguerit.

5° Pauline-Barbe, comtesse de Labbay de Viëlla, morte en 1827, laissant une fille unique, Mme la marquise de la Baume-Pluvinel.

Jean-Paul-Alexandre de Chastenet, marquis de Puysegur, lieutenant-colonel de cavalerie, né à Strasbourg en 1790, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, mort en 1846, avait épousé en 1821 Antoinette-Gasparine d'Hennezel.

De ce mariage :

1° Jacques-Maurice de Chastenet, marquis de Puysegur, colonel du 9e dragons, officier de la Légion d'honneur, né en 1825, mort à Paris il y a quelques semaines, marié en 1852 à Louise Leroy de Saint-Arnaud, fille du maréchal, dont : la comtesse de Féligonde et Mlle Madeleine de Puysegur.

2° Jacques-Maxime-Gaspard de Chastenet, marquis de Puysegur, ancien lieutenant de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, marié à la fille du baron de Beauffort, dont trois filles.

3° Marie-Clémence, comtesse de Revel du Perron.

La famille de Chastenet-Puysegur porte: Ecartelé au 1er d'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, à la bordure de sinople chargée d'une orle d'écussons d'or bordés de gueules, qui est d'*Espagne-Montespan*.

Au 2e de gueules à trois flèches posées en pal d'or, empennées et armées d'argent qui est *d'Aster*.

Au 3e de gueules à 3 pommes de pin d'or, qui est de *Pins*.

Au 4e d'azur à 3 étoiles d'or.

Sur le tout d'azur au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un lion léopardé de même, au chef d'or, qui est *de Chastenet-Puysegur*. A. DE B.

— Notre collabo Brieux m'oblige à donner les descendants actuels des familles de l'illustre Pascal et du général Desaix. Voici ma réponse :

Blanc Pascal avait une sœur, Gilberte, mariée en 1641 à Florin Périer, seigneur de Bien-Assis. De ce mariage naquit Etienne Périer, seigneur de Bien-Assis, mort en 1680, marié à Magdeleine Le Court, dont il n'eut pas d'enfants. Le grand-père de Blaise Pascal, Martin Pascal, avait deux frères, savoir : Antoine Pascal, dont le dernier descendant, Marcellin Pascal, seigneur de la Pradelle, marié à Anne de Vernois, eut une fille unique, Anne Pasçal, mariée, en 1744, à J. B. Durant de Juvisy, ancêtre 1° de Jeanne-Marie-Rosalie Durant de Juvisy, mar., en 1840, au marquis de Laizer, dont plusieurs enfants vivants; 2° de Marie-Thérèse Durant de Juvisy, mar., en 1841, à M. Esquiron de Parieu, anc. ministre de l'instr. publ. Etienne Pascal, autre frère du grand-père de Blaise Pascal, est l'ancêtre de Pierre Pascal, seigneur du Montel, mar. à Marguerite Vachier, en 1655, dont la fille, Antoinette Pascal, épousa, en 1686, Jacques de Veyny d'Arbouze, seigneur de Villemont : desquels descendent Marie-Marguerite de Veyny d'Arbouze, mariée, en 1797, à M. Malet de Vandègre, et Julie de Veyny d'Arbouze, épouse du comte de Sampigny.

Le général Desaix, tué à Marengo en 1800, avait pour frère Amable Desaix, père du baron Louis-Jean, mort en 1845, lequel a laissé pour fils le baron Arthur Desaix. Amable eut aussi pour fils le baron Casimir Desaix, dont un fils, Louis-Gabriel, sous-préfet, etc. Louis-Amable Desaix, autre frère du général Desaix, mourut en 1835, laissant une fille, Céline, épouse de M. Lamothe. Françoise Desaix, sœur du général Desaix, épousa le général Becker de Mons; et ce dernier a transmis son nom et son titre de comte à M. Martha, fils de sa sœur, marié à Mlle Boudal de la Gardette, dont la fille, Hélène-Martha Becker, a épousé le comte Louis de Bonnevie de Pogniat. Le père du général Desaix avait, de plus, un frère, Louis-Claude Desaix; duquel descend le baron Léon Desaix, habitant au château de Banson, près de Combronde (Puy-de-Dôme).

AMBR. TARDIEU.

Zirzabelle (XII, 232, 285, 307). — Le nom d'Isabelle se prononçait *z'Isabelle*, comme le dit le Liseur; puis, *Zirzabelle*, comme le fait entendre Charles Palissot. Cependant Anseaume écrit *Isabelle*.

H. DE L'ISLE.

La lèpre est-elle contagieuse? (XII, 262, 312, 344, 373, 398.) — Je demande la parole pour un fait personnel. J'ai dit (XII, 344) qu'étant à Damas j'avais visité, manié, palpé les lépreux qui sont cantonnés près du Champ des Morts. A cela le doct. By répond (XII, 373) que cela lui paraît fort, pour quelqu'un qui n'est peut-être pas du métier. Si le doct. By nous disait qu'il a fait des nécropsies de cholériques et de pestiférés, je ne me permettrais pas d'en douter. Nous sommes des curieux, des chercheurs; nous essayons de nous éclairer les uns les autres et c'est dépasser la mesure que de repousser une affirmation qui porte sur une expérience individuelle et fort peu extraordinaire. J'estime que, dans nos relations, nous devons scrupuleusement respecter les usages de la bonne compagnie; sans cela nous en arriverions promptement à nous Marguer; ce qui serait parlementaire, mais absolument intolérable.

Ceci dit, je répondrai à notre collabo T. R. (de Caen). La lèpre existe, j'entends la lèpre biblique, la lèpre du moyen âge. Très rare en Europe, elle offre de nombreux spécimens en Orient. J'ai vu des lépreux à Damiette, à Beni-Souef, à Jaffa. Il y a des léproseries à Jérusalem, à Naplouse, à Damas. En général, on réunit les lépreux d'une même ville ou des villages voisins et on leur assigne pour demeure une maison déterminée. Ils élisent un cheick qui les dirige, est responsable de leurs méfaits, centralise les aumônes recueillies et administre la petite communauté. Parfois on leur indique les endroits où ils doivent se tenir pour mendier. A Jérusalem, ils ont deux emplacements consacrés, l'un sur la route de Bethléem, l'autre sur la route de Damas; il est probable que ce sont là des emplacements traditionnels.

Pour peu que l'on ait vu des lépreux, il est absolument impossible de les confondre avec les syphilitiques, avec les scrofuleux ou avec les cancéreux. Laissant de côté *le Léontiasis*, *l'éléphantiasis*, *le mal des Asturies* d'Espagne, *la Radesyge* de Norwège, *la Pellagre* de l'Italie du Nord (qui sont des formes atténuées de la lèpre), et, à ne parler que de la vieille lèpre biblique, on peut dire qu'elle se reconnaît à des indices exclusifs et certains. La soif est inextinguible, et les besoins de luxure sont presque permanents. Les doigts des pieds et des mains perdent leurs os, qui se détachent et tombent, comme les os d'un poulet bouilli; les doigts apparaissent, semblables à des loques de vieux linge mouillé. L'analgésie est complète, surtout dans les bras, les avant-bras, les cuisses

et les jambes; des piqûres profondes sont reçues avec une insensibilité absolue. Enfin, il n'est pas nécessaire de voir un lépreux pour le reconnaître, il suffit de le sentir. Son odeur est spéciale et très forte : sous le vent, on l'évente à plus de cinquante mètres. Chez les hommes, lorsque le scrotum est carcinomateux, ce qui est fréquent, la puanteur qui s'en dégage est horrible.

Lorsque la lèpre est héréditaire, neuf fois sur dix elle est maternelle. Les pauvres lépreux d'Orient disent qu'il y a deux lèpres : la lèpre fermée et la lèpre ouverte. En somme, c'est la même maladie à deux périodes. D'abord la décomposition lente du derme, qui cause d'intolérables souffrances; puis, souvent au bout de plusieurs années de supplice, les plaies apparaissent, la douleur cesse et l'analgésie commence. Un état fort curieux est celui qui est produit par la lèpre lisse; la peau est blanche comme de la farine, tendue comme un tambour, pareille à du satin; les cils, les sourcils, les cheveux, la barbe, les poils sont tombés. Dans ce cas les douleurs sont profondes et semblent ostéoscopes. Presque tous les lépreux d'Orient que l'on interroge sur le début, sur la cause première de leur maladie, répondent : c'est la suite d'une frayeur. Peut-être l'invasion de ce mal étrange et vraiment formidable est-elle accompagnée d'une sensation d'angoisse abstraite, comme on en remarque si fréquemment dans l'hystéro-mélancolie.

Je ne crois pas que la lèpre soit contagieuse; le supérieur de la mission Lazariste française à Damas allait souvent, très souvent, à la Léproserie porter des aumônes, des consolations et des secours en nature; son exemple était imité par plusieurs braves gens et je n'ai jamais entendu dire qu'aucun d'eux ait été atteint de la maladie que Job a si minutieusement décrite. Il est, du reste, de tradition en Orient qu'un Européen ne peut être attaqué par la lèpre. Est-ce un mal incurable? je l'ignore. La science médicale est nulle en Orient, et il est probable, sinon certain, que jamais aucune observation n'a été recueillie à cet égard.

Si M. T. R. veut savoir à quoi s'en tenir sur l'état actuel de la lèpre en Orient, il fera bien de lire l'ouvrage posthume du Dr Godard que Charles Robin a publié. Il n'est pas un médecin sérieux qui ne le connaisse. Je n'ai pas le livre sous les yeux (je suis loin de Paris et de ma bibliothèque), mais je sais qu'il a été édité chez Victor Masson, vers 1868, et qu'il est intitulé : *Palestine*, *Egypte*. *Observations scientifiques* du docteur Ernest Godard; un atlas fort curieux donne l'image des lépreux observés. Je crois me rappeler que, dans la lettre écrite par lui au docteur Robin, la veille même de sa mort, et pour annoncer qu'il va mourir le lendemain, Godard parle de l'odeur des lépreux et semble lui attribuer, en partie, la violence du mal dont il est frappé. Mais je n'affirme pas ce dernier détail, car je cite de mémoire. Quant à l'influence de la gale sur la lèpre, il est bien difficile d'en douter après les beaux travaux de Virchow qui sont connus de tout le monde savant.

V. d'Aoste.

— C'est une question très controversée, et les recherches toutes modernes du Dr Godard, mort victime de son dévouement à la science, alors qu'il étudiait cette maladie aux environs de Jérusalem, ne l'ont pas résolue d'une manière précise. Il résulte, cependant, des observations publiées, en 1867, dans l'ouvrage « *Egypte et Palestine*, » que la contagion est admise dans les villages de Judée. Au moindre soupçon de lèpre, les hommes et les femmes sont chassés du lieu qu'ils habitent et vont se réunir en commun, sous la direction d'un scheik, dans certaines localités telles que Ramleh près de Jaffa, Naplouse et Bethléem. Quelques-uns demeurent même à Jérusalem. Ils vivent principalement d'aumônes et comme en Europe, autrefois, jouissent d'une certaine liberté. L'influence de l'hérédité est incontestable, mais non absolue, et rien ne peut donner une idée plus vraie de l'état de la science sur ce point que la lecture attentive des observations très détaillées recueillies par Godard, dans une étude directe et *malheureusement* trop prolongée, car elle doit entrer, pour une large part, dans les causes de sa mort, survenue le 21 sept. 1862.

Doct. Seaman.

—

Pavillon ou Lebrun (XII, 289). — L'épigramme citée, qui, d'après les « Mémoires secrets », date de 1782, est incontestablement de Lebrun. Pour dissimuler publiquement le nom de celle à qui elle était adressée, et à la table de laquelle il était admis, il l'avait indiquée comme étant de *Pavillon*, mais tout bas il avouait la vérité, car il ne sut jamais sacrifier un bon mot pour se conserver un ami. Du reste, je trouve que la vengeance de Marie-Anne-Françoise Mouchard, dite Fanny, comtesse de Beauharnais, était bien imprudente et même maladroite, et sa conduite prouverait, ainsi qu'on l'a dit assez méchamment, qu'à la mort de Dorat (son teinturier bien connu) elle avait perdu l'esprit. En effet, dit Ed. Fournier, beaucoup de gens qui ne connaissaient que l'épigramme sans savoir à qui elle s'adressait, apprirent par là, et sans que le doute fût permis, le nom du bas-bleu plagiaire et fardé. On biffa le pseudonyme pour écrire à la place le nom véritable qui, par malheur, s'adaptait fort bien au premier vers ; au lieu de *Chloé* ou d'*Eglé*, on se

mit à dire *Fanny* chaque fois qu'on récita le distique. C'est là tout ce que gagna Mme de Beauharnais, sans compter les méchancetés de Lebrun, qui jusque-là l'avait ménagée et même louée. On sait qu'elles ne se firent pas attendre. A. D.

—

Saint Jean-Baptiste était-il polycéphale? (XII, 292, 375.) — Pour faire une réponse sérieuse à une question qui n'en a pas l'air, je répondrai d'abord à A. D. que jamais l'Eglise n'a proposé aucune relique à l'*adoration* des fidèles. C'est une énorme hérésie. Les reliques sont présentées seulement à la *vénération* des catholiques; ce qui est très différent. Il serait juste, en parlant de l'Eglise, de connaître ses lois et usages. Que, depuis 1800 ans, il y ait eu quelques erreurs de bonne foi; que certaines églises particulières, d'après des traditions si anciennes, d'après des titres qu'elles croient authentiques, aient fait des erreurs d'attribution, c'est possible. Mais l'Eglise romaine, souveraine en toutes ces questions, en accordant des faveurs spirituelles pour certaines reliques, mentionne sans cesse les traditions qui les concernent, avec la parenthèse ordinaire: « ut fertur, ut piè creditur». C'est moyennant cette clause restrictive, qui réserve la question de fait, que les papes ont pu accorder quelquefois des faveurs spirituelles *à divers* lieux pour une *même* relique. D'ailleurs, observons en passant que la possession d'une parcelle importante a souvent suffi pour qu'une église fût réputée posséder l'objet entier (Catalani, *Comm. in Pontif. Rom.*). — C'est ce qui explique pourquoi M. P. Masson a pu contempler un fragment d'occiput de la tête de saint Jean-Baptiste à Venise, et que l'abbé du siècle dernier a pu contempler ailleurs une autre partie considérable de la tête (os maxillaires ou frontaux), sans que saint Jean ait été polycéphale. — Tout ceci est assez plausible, et l'on voit que l'Eglise, cette grande école de respect, comme disait le protestant Guizot, qui pourrait souvent servir d'exemple, a mis toujours une grande sagesse et une grande prudence dans l'examen de ces questions. Je crois être sûr que Collin de Plancy a refait à peu près tous ses ouvrages, après nouvelles recherches, et dans un sens tout opposé. Si on le regarde comme une autorité dans sa première manière, il doit l'être aussi dans la seconde. — Abstraction faite du sentiment religieux, et en ne considérant la question que comme recherche « archéologique », je crois qu'il faut l'étudier, comme toute autre, d'après les pièces, titres et documents sérieux. LESLIE.

—

Les femmes ont-elles une âme? (XII, 293.) — C'est le concile de Mâcon. — La question a déjà été posée (VIII, 742, et IX, 54, 147). Mais on n'a pu citer les textes. Tout l'intérêt de la question est là. Cz.

—

Futaine de Bourlavisse (XII, 321, 377). — Dans l'inventaire dressé après la mort de Madeleine Béjard, en mars 1672 (il a été publié par M. Eudore Soulié et vient d'être repris par M. Houssaye dans le livre récent: *Les Comédiennes de Molière*), je retrouve deux articles qui répondent encore mieux que le Dictionnaire de Duez à la question: « Trois matelas doublés de toile et futaine, dont deux remplis de laine et l'autre de bourre et bourre lanisse...

« Un autre matelas garni de toile et futaine, rempli de bourre lanisse... » A. DE M.

— A l'appui de l'opinion du collabo E.-G. P., je dirai qu'il y a, dans le Dictionnaire des Communes de France, *Bourg-Lastic* (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Clermont, 2,300 hab.), nom qui se rapproche de celui en question. — Huit communes et deux lieux de différents départements portant ce nom de *Saint-Avit*; sept communes portant le nom accompagné: *Saint-Avit-de-Tardes* (Creuse), *Saint-Avit-Rivière* (Dordogne), *Saint-Avit-Seigneur* (Dordogne), etc. (Paris, 1831). Je ne sais pas si l'*Avis* de mon Vosgien (1823) est le même que *Saint-Avit* (Charente), canton de Chalais; dans tous les cas il n'y a, dans le Dictionnaire des Communes, que *Avize* (Marne), et non pas *Avizée* ou *Avisée*, même non plus dans le Vosgien. Doctr BY.

—

Un passage de La Mettrie à retrouver (XII, 322). — La question de M. Ph. R. m'a fait relire *l'Homme-machine*, qui est bien le plus fâcheux paradoxe qu'on ait jamais imaginé! C'est un livre rempli d'erreurs matérielles et de contradictions évidentes. Dans sa préface, l'auteur dit qu'il ne croit pas son ouvrage dangereux; il avait raison. Outre qu'il est mal écrit, incohérent et ennuyeux au possible, et que, par conséquent, il y ait peu de chances qu'on le lise et surtout qu'on le relise, il est impossible que l'inanité des raisonnements ne frappe point le lecteur le plus superficiel. Je l'avais lu il y a quarante ans, et je ne pourrais affirmer que j'aie eu le courage d'aller jusqu'au bout. La lecture que je viens d'en faire a plutôt augmenté que diminué le jugement sévère que j'en avais porté. Quoi qu'il en soit, voici le passage demandé: « Nous n'avons « pas originairement été faits pour être « savants; c'est peut-être par une espèce « d'abus de nos facultés organiques que « nous le sommes devenus; et cela à la « charge de l'Etat, qui nourrit une multi-

« tude de fainéants, que la vanité a décorés « du nom de *Philosophes*. La nature nous « a tous créés uniquement pour être heu- « reux ; oui tous, depuis le Ver qui rampe, « jusqu'à l'Aigle qui se perd dans la nue. « C'est pourquoi elle a donné à tous les « animaux quelque portion de la loi na- « turelle, portion plus ou moins exquise, « selon que le comportent les organes « bien conditionnés de chaque animal ». Il y aurait beaucoup à dire sur cet étrange passage ! Bornons-nous à transcrire ces quelques lignes, qui se trouvent à la page 47 des « Œuvres philosophiques » (sans nom d'auteur), publiées à Londres, en 1751, in-4. C'est une réimpression sur beau papier, et recherchée.

Un de ceux à qui mon exemplaire a appartenu y a laissé, sur une feuille volante, le quatrain suivant, appliqué à la Nature.

Elle cache soigneusement
Sa mine rude et renfrognée.
Ses lacets sont absolument
Comme une toile d'araignée.

E.-G. P.

—

Faire une gorge chaude (XII, 323, 379, 398, 426). — Je suis calme, cher collabo Sonpin, et je sais contenir une juste indignation. *Ab Jove principium*. Furetière a commis l'erreur, Richelet l'a reproduite, et Littré s'en est emparé, mais je vous engage à la rejeter. L'ensemble des morceaux de viande crue, encore tiède et saignante, que l'on distribue aux oiseaux de vol, forme *les* gorges chaudes. Les animaux qui les reçoivent sont joyeux, battent de l'aile et *s'amusent*. Si l'un d'eux dérobe un morceau qui ne lui est pas destiné, il fait *une* gorge chaude, commet un larcin et s'approprie ce qui ne lui appartient pas. L'expression a vieilli et n'est plus usitée, je le reconnais, mais elle n'a pas d'autre acception.

Le marquis d'Etymo.

—

En Ard et en Eux (XII, 354, 402, 427). — Il me souvient de quelques mots rentrant dans la catégorie en question. — Lorsque je servais, il y a quelques années, dans un régiment de Dragons, je me rappelle que les autres armes de cavalerie nous nommaient, soit par dédain, soit par jalousie, des *Citrouillards*, allusion au casque de cuivre qui ornait autrefois le chef des Dragons. — Le collabo Ch. L. cite l'expression *Chicard :* il en omet une autre qu'il est impossible de ne pas accoler à celle-là, pour peu qu'on ait entendu, même une seule fois, la chanson bien connue :

Tas d' *chicards!* tas d'*flambards!* les canotiers [de la Seine!

Riflard, synonyme de parapluie, *veinard*, *mouchard*, *chicocandard*, *cafard*, *braillard*, *bavard*, *partageux*... et tant d'autres, plus ou moins adoptés dans un langage plus ou moins trivial, peuvent aussi être cités. — Tous ces mots font peut-être partie de l'ouvrage de M. Darmesteter dont nous parle M. Ch. L., mais, ne possédant pas cet ouvrage, je ne peux donc pas vérifier s'ils y figurent. A. de B.

—

Chauvinisme. Chauvin (XII, 365, 406). — C'est à Charlet que la langue française doit ces deux mots. Sa lithographie : *La Garde meurt et ne se rend pas!* par laquelle il débuta en 1816, fit sensation, et, vers 1820, lorsqu'il créa le type du « Conscrit Chauvin » et qu'il publia toutes les séries de ses « Grognards », de ses « Recrues » et de ses « Enfants de troupe », son crayon devint si populaire que son nom fut accolé à toutes les gloires de l'Empire. Charlet était le fils d'un ancien officier de dragons de Sambre-et-Meuse : il est donc possible qu'il ait entendu parler du soldat *Chauvin*, de St-Jean-de-Luz, et que ce nom lui soit resté dans la mémoire. Cependant, si par hasard il avait appelé son conscrit *Bardin*, je suis parfaitement convaincu, malgré la déclaration de la Société populaire du 20 oct. 1793, que l'on dirait aujourd'hui *Bardin* et *Bardinisme*. Un liseur.

— Consultez, *inter alia : Dict. of the noted Names of Fiction* (Wheeler, London, 1870) ; *Dict. of phrase and Fable* (Brewer, London) ; *Fremdworterbuch* (Heyse, Hannover, 1873) ; *Dict. de l'Argot parisien* (Lorédan Larchey, Paris, 1872) ; *Dict. de la Langue Verte, A. Delvau* (Paris, 1867). Fraxinus.

—

Mots à ajouter au Dictionnaire de Littré (XII, 356, 406). — Une longue liste de mots anglais, employés par les auteurs français, et omis par Littré, se trouve dans le *Notes and Queries :* 5e série, V, 23, 81, 122, 163, 203. Apis.

—

Deux chansons contre Mme Du Barry (XII, 357, 428). — La deuxième chanson, avec les trois premiers couplets, se trouve p. 109 de mon exemplaire des « Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barry » ; elle se chantait sur l'air : *Vous qui vous moquez par vos ris.* On y lit : « Lisette », et non Lise. L'auteur des Anecdotes dit que les couplets ont été composés chez le duc de Choiseul. Le quatrième couplet aurait été composé plus tard, assure La Mothe-Langon, auteur présumé de la mauvaise compilation (Mémoires, etc.) citée par Incertus (XII, 428).

H. de l'Isle.

—

Armoiries du général Eblé (XII, 360). — Eblé, en France, d'or à quatre cantons

dans les angles de l'écu; le 1er d'azur à trois épis d'or; le 2e et le 3e, de gueules à deux épées d'argent passées en sautoir; le 4e d'azur au lion contourné d'or.

(Riétstap.) Cz.

—

Auteurs précoces (XII, 361, 409). — Certes, il en est d'autres et plus précoces encore que le jeune Guibert. Quel bibliophile ne connaît le volume intitulé : *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans* (sans lieu ni date, mais, selon toute apparence, Paris, Imprimerie royale, 1678, in-4)? Ce livre, qui contient quelques travaux scolastiques et quelques lettres du duc du Maine, fut imprimé, par les soins de madame de Maintenon, sa gouvernante, et de M. Le Ragois, son précepteur, à un très petit nombre d'exemplaires. Devant le texte sont placées quatre pièces de vers laudatifs, dont la seconde est de Racine, qui en outre a composé l'épître dédicatoire, mise sous le nom de madame de Maintenon :

Quel est cet Apollon nouveau
Qui, presqu'au sortir du berceau,
Vient régner sur notre Parnasse?
Qu'il est brillant! qu'il a de grâce!
Du plus grand des héros je reconnais le fils :
Il est déjà tout plein de l'esprit de son père;
Et le feu des yeux de sa mère
A passé jusqu'en ses écrits.

(Voy. Ch. Nodier : Mélanges tirés d'une petite bibliothèque.)

Je citerai encore François-Mathieu Chastelet de Beauchasteau, né à Paris le 8 mai 1645, et qui, dès l'âge de huit ans, fut mis au rang des poètes. Il n'avait que douze ans lorsqu'il publia chez Ch. de Sercy en 1657, in-4, le recueil de ses poésies sous ce titre : « La lyre du jeune Apollon ou la Muse naissante du petit Beauchasteau. »

A. D.

— La *Coquette corrigée*, de Guibert, me rappelle un autre exemple de précocité remarquable : Jérôme Bignon qui, dès l'âge de 10 ans, était placé auprès du jeune prince de Condé pour lui donner de l'émulation, et qui publia, avant d'avoir atteint sa 11e année, *la Chorégraphie de la Terre Sainte*.

Je crois aussi avoir lu quelque part que Pic de la Mirandole, bien avant de soutenir sa thèse *De omni re scibili*, avait composé, à l'âge de 9 ans, un savant ouvrage dont le titre m'échappe et plusieurs pièces de vers. Je laisse à de plus doctes Intermédiairistes le soin d'éclaircir ce point qui reste très vague dans ma mémoire.

A. de B.

— E.-G. P. m'a devancé en citant, parmi les auteurs précoces, Mlle de Sivry. Je me trouve être à même de dire sur cette femme auteur beaucoup de choses que l'on ne sait pas : je me bornerai à quelques-unes. — Il est arrivé à Mme de Vannoz (nom du mari de Philippine de Sivry), mais au sens propre et littéral, ce dont au sens figuré nous ne voyons que trop souvent l'exemple : il lui est arrivé de *composer*, avant de savoir *écrire*. Conduite, dès son enfance, sur le brillant théâtre des salons de Paris, elle y fit une impression que rien de semblable n'a rappelé depuis, et dont les Mémoires du temps peuvent seuls donner une idée. On connaît les nombreux madrigaux qui lui furent adressés, et mieux encore ses charmantes réponses citées et conservées la plupart comme des modèles du genre. Delille lui donna ses *Jardins;* Roucher, son poème des *Mois;* Marmontel, Sedaine, Palissot, Le Mierre, le duc de Nivernois, Mmes du Bourdic et du Bocage, le comte de Tressan, La Harpe surtout, s'occupèrent de la petite Sivry. Les arts, comme les lettres, voulurent célébrer son triomphe et le fameux Houdon demanda la permission d'exécuter son buste, qu'il fit paraître au Salon, trois ou quatre ans plus tard.

Ses succès ne furent pas moindres auprès d'une autre classe de juges, et M. Necker porta plus loin que personne l'enivrement général : pendant des heures entières il se promenait avec Philippine dans le parc de St-Ouen, et, la mettant sur des sujets profonds, il se plaisait à voir jusqu'où pourrait aller en métaphysique une tête de *neuf ans.* Son intérêt croissant pour la *Poupée* était devenu de l'attachement comme pour une fille, ce qui explique le mot aimable de Mme de Staël, lorsque, vingt ans après, à Coppet, montrant Mme de Vannoz à Benjamin Constant : « *Vous voyez, monsieur*, lui dit-elle, *la seule femme dont j'aie jamais été jalouse.* » Ce mot, que M. Caro, j'en suis sûr, quoiqu'il ait bien étudié la vie et les œuvres de Mme de Staël, ne doit pas connaître, vaut à lui seul les meilleurs éloges.

Dans l'*Almanach des Muses* de 1784, à la page 33, on trouvera de gentils vers de Mlle de Sivry, qui n'avait alors que neuf ans. Mais en voici d'autres, inédits je crois, et que je tiens d'une personne à qui elle les a récités, qui sont antérieurs à 1784. Elle avait été invitée à une soirée chez la marquise de Montesson, femme du duc d'Orléans, et l'on y joua une petite comédie intitulée *l'Hôtesse coquette :* on demanda à la petite fille ce qu'elle pensait de la pièce, et elle répondit ainsi :

L'Hôtesse coquette est la pièce
Que l'on devait jouer ce soir.
J'étais chez une aimable hôtesse :
Mais chez elle je n'ai pu voir
Une femme fausse ou légère.
Son charme trahissait son rôle et ses discours.
Je venais voir celle qui cherche à plaire :
J'ai vu celle qui plaît toujours.

Est-ce assez joli, et dirait-on que c'est une enfant de 7 à 8 ans qui est l'auteur de ces vers?

K. de X.

P. S. J'oubliais de dire que la marquise de Montesson remplissait elle-même le rôle de l'Hôtesse coquette.— J'ajoute que tous ces renseignements, moins la dernière pièce et ce qui s'y rapporte, ont été puisés dans une notice biographique parue au moment de la mort de Mme de Vannoz, laquelle notice reproduisait textuellement un article écrit en 1835 par un ami personnel de Mme de V..., qui devait être inséré dans une publication intitulée : « Femmes célèbres, » laquelle n'a pas paru.

K. DE X.

— Louis-Michel Lepeletier de Saint-Fargeau (et non *Lepeltier*, ainsi qu'il est écrit dans le Dictionnaire Larousse), conventionnel, assassiné le 20 janvier 1793 par un garde du roi, Pâris, avait composé et lu, à l'âge de 8 ans et demi, un « Discours sur la vie d'Epaminondas. »

« Cet éloge d'un des plus grands capitaines de la Grèce existe encore; le manuscrit tout entier, les ratures et toutes les corrections sont de la main de ce jeune auteur. C'est, peut-être, le monument le plus précoce et le mieux fait, d'autant plus que Michel Lepeletier a tenu dans un âge plus avancé tout ce qu'il avait promis dans son enfance. Phénomène bien rare : les fleurs précoces ne portent presque jamais de fruits. »

Ainsi s'exprime son frère et biographe, Félix Lepeletier, dans la préface des « Œuvres de Michel Lepeletier, 1 vol. petit in-8, Bruxelles, Lacrosse, 1826. »

LÉON FOX.

— Il faut ranger parmi ces auteurs le fils du pasteur genevois, Jacob Vernes, qui soutint longtemps avec Rousseau et Voltaire des rapports de bonne amitié. Ce fils, François, plus connu sous le nom de Vernes de Luze, a laissé un grand nombre de poésies qui ne sont pas sans valeur. A douze ans, il fit une jolie fable qui lui valut un compliment de l'auteur de *Zaïre*. Ses parents lui avaient fait cadeau d'un costume complet, dont il était tout fier, mais ils avaient oublié une pièce essentielle, le chapeau. Là-dessus le jeune enfant compose le morceau suivant, dont la précocité augmente le mérite :

Un jeune coq se vit dans un miroir
Et fut charmé de son nouveau plumage.
— « Qu'il est joli ! Ce verdaud, ce brun noir,
Me vont au mieux, dit-il en son langage.
Ah ! que parmi les poules du canton
Je vais couler une charmante vie !
Mon sort sera digne d'envie
Par mes beaux airs, mon allure et mon ton.
O Jupiter, pour mon cœur quelle fête !
Je t'en rends grâce et fais de joyeux cris,
Car, de nos coqs pour être l'Adonis,
Je n'ai besoin que d'une simple crête. »

On le mena tout droit à Ferney, pour qu'il récitât sa fable au patriarche : « Mon petit ami, lui dit Voltaire, tu seras mon successeur. » En sus du compliment, le petit ami eut son chapeau.

SAGITTARIUS.

—

Courir l'aiguillette (XII, 387, 438). — Ce n'est pas à Toulouse seulement que les filles de joie étaient tenues de porter une aiguillette sur l'épaule. Dans le livre des *Pénalités anciennes*, de M. Desmaze (Paris, Plon, 1866), je lis : « Le 6 décembre 1484, il est décidé que les filles de vie malvaise et dissolute porteront, pour ensaigne, en la ville d'Amiens, une aiguillette rouge de quartier et demi de long sur le brach dextre, au dessus du quente (coude), sans qu'elles puissent avoir mantelles ou failles, pour couvrir ladite ensaigne, ny porter aussi chayntures d'or ne d'argent, sur peine de confiscation et de banissement. » (*Registre aux délibérations de la ville d'Amiens.*)

E.-G. P.

— Voyez : p. 218-227, t. I, Récréations hist., crit., mor. et d'érudition... (par Dreux du Radier), la Haye, 1768, 2 vol. in-8. — Ne point prendre au sérieux ce que l'auteur rapporte, à la p. 220, d'après le médecin Astruc, lequel, dans son Traité des Maladies vénériennes, livre Ier, parle d'un Règlement donné par Jeanne Ire, reine de Naples et comtesse de Provence, écrit en provençal et intitulé : Statuts du lieu public de la débauche d'Avignon, etc. Linguet a donné la même bourde dans sa *Cacamonade*.

LA MAISON FORTE.

— Le doctr By nous rendrait à tous un véritable service, en démontrant, par des exemples, que l'aiguillette est la *mentula* de Martial.

JEAN JEUDI.

—

Bicoquet. Camichon. Cramignole. Gonelle. Sandal (XII, 387-437). — Il y a trente ou quarante ans, le mot de *Gonelle*, ou *Gounelle*, était encore employé, en basse Auvergne, dans le sens de *Robe de femme*. Il n'était pas rare alors de trouver dans des contrats de mariage de campagnards des clauses constatant que la future avait dans son trousseau, entre autres objets, tant de *gouniaux*, ou jupons, et tant de *gounelles*, ou robes. — Du reste, plus anciennement, ce mot avait cours dans bien d'autres provinces et s'appliquait soit aux robes des femmes, soit aux robes des moines.

Je congnais le moyne à la *gonne*.

(VILLON, p. 103.)

Mantel, sercot et *gonelle*
Moult siet bien à la donzelle.

(*Les chansonniers de Champagne aux XIIe et XIIIe siècles*. Ed. Tarbé, 82.)

Fust abillée d'une *gonelle* de velous noir et avoit ung bas de taffetas blanc. (*Chronique de* 1502. — Petit thalamus de Montpellier, p. 482.)

FRANCISQUE MÈGE.

—

Vivre à gogo (XII, 387, 440). — J'ai chez moi deux dictionnaires celtiques ou *brezonecs*, — l'un imprimé, l'autre... vivant. Tous les deux, interrogés, me répondent que *go* n'a jamais signifié *beaucoup*. Ce mot veut dire *levain*, ou *rat:* celui qui signifie *beaucoup*, c'est *cals-e-leiz*, ou bien *meur*. — Le celtique ou *brezonec*, que l'on parlait autrefois dans toute la Gaule, et qui était notre langue nationale, n'est plus guère connu aujourd'hui que par les paysans des lieux reculés de la Bretagne et va se perdant de jour en jour, surtout depuis que le français est obligatoirement et *exclusivement* enseigné partout. Ce n'est que dans ces séminaires des Jésuites, que l'on veut fermer, aujourd'hui. qu'on l'enseigne encore, pour les prêtres destinés à être curés de village, et seulement dans la Bretagne. On peut prévoir le moment où il disparaîtra tout à fait, et je ne crains pas de dire, qu'à tous les points de vue, cette disparition est essentiellement regrettable. Le tout sans mettre aucunement en doute la science *celtophile* du collabo marquis d'Etymo!

Doct. BY.

—

Un tour de force littéraire (XII, 389). — Ce tour de force n'est pas le seul à citer. Je possède de J.-J. Rondin, Rondel ou Ronden (car Barbier, Fournel, Feuillet de Conches, Geoffroy et Martinville, ne sont pas d'accord sur le nom) une pièce jouée aux Variétés sous la direction de Brunet, le 16 décembre 1816.

Elle est intitulée : *La Pièce sans A*, comédie en un acte, en prose, précédée d'un prologue, dans lequel l'auteur expose ses idées. La pièce tomba à plat le jour de la première représentation, et dans sa préface (en tête de la pièce imprimée) l'auteur attribue son insuccès à la mesquinerie des costumes, à la maladresse et au mauvais vouloir des acteurs, etc., etc. Le fait est que Mengozzi, qui jouait un rôle à travestissements, dit à Duval, autre acteur (scène VI), en parlant d'un billet qu'il retrouve dans sa poche : « Ah! Monsieur, le voilà! » au lieu de : « Eh! Monsieur, le voici! » que portait le texte. On juge de l'effet ! — On peut voir, à ce sujet : *la Gazette de France* du 19 décembre 1816; le *Journal des Débats* du 23 décembre, *Almanach des spectacles*, tome I, le *Mémorial dramatique* pour 1818, Barbier, Feuillet de Conches, Victor Fournel. Martinville, dans l'article de la *Gazette de France* que j'indique, rendit compte de la pièce sans employer également la lettre *A*.

Mais n'y a-t-il pas eu, au XVIe siècle, un auteur qui fit un poème latin dont, non seulement tous les vers, mais tous les mots commençaient par un *C ?* C'est un poème (si ma mémoire est fidèle) sur la chevelure ou la coiffure.

A. NALIS.

— Le petit volume de Jacques Arago, publié à Paris, en 1853, in-18 de 32 p. (y compris le titre), est suivi d'une réponse de la dame à qui est adressé le récit, lequel se termine ainsi :

« Au surplus, pour vous prouver que mes
« gronderies ne doivent pas aller au delà
« de votre épiderme, pour vous persuader
« que je souris à votre envoi, en réponse
« à votre longue lettre sans A, je vous
« adresse un tout petit billet *sensé;* je vous
« défie d'y en trouver un seul; aussi je ne
« signe que AROLINE. »

Cette facétie rappelle le poème *tautogramme* de Leo Placentius', intitulé *Pugna Porcorum,* dont chaque mot de chaque vers commence par un P :

Plaudite porcelli, porcorum pigra propago, etc.

Il existe d'autres poèmes de ce genre de Henri Harder, de Martinus Frisius, de Christianus Pierus, dont tous les mots commencent par un *C* ou un *M*. Le poème de Pierus, composé en l'honneur de l'empereur Maximilien, et publié à Tubingue en 1570, in-4, renferme plus de 1,200 vers, dont tous les mots commencent par la lettre M.

Ces écrits *lipogrammatiques* sont assez nombreux. L'abbé de Court a donné, au siècle dernier, cinq lettres dans lesquelles l'*A* manquait dans la première, l'*E* dans la seconde, et ainsi de suite. Peignot (*Amusements philologiques*) que le collabo Nipson fera bien de consulter, reproduit 25 quatrains moraux, dans lesquels manquent tour à tour les 25 lettres de l'alphabet.

UN LISEUR.

— Ce genre d'exercices, qui tient de plus près à la danse des œufs, à la déglutition des sabres, et autres jongleries foraines, qu'à la littérature, a été pratiqué, au grand dommage du bon goût, dans tous les pays et dans tous les temps. Pour y réussir au même degré que Jacques Arago qui, tout aveugle qu'il était ou qu'il prétendait être, excellait dans les tours de passe-passe et d'escamotage (V. son *Voyage autour du Monde*), il ne faut que beaucoup de temps à perdre et pas mal de patience. Quant au mérite littéraire de ces casse-tête chinois, c'est, comme dirait M. Zola, une autre paire de manches. De ces élucubrations malsaines le collabo E. Nipson trouvera un formidable catalogue dans les *Curiosités littéraires*, de la collection Paulin, au chapitre intitulé : *Des vers lipogrammatiques*. Et il en manque !

JOC'H D'INDRET.

—

Le vin de Rota (XII, 418). — Extrait du Dictionnaire géographique de Vosgien (J.-B. Ladvocat): Rota, bourg d'Espagne, sur la côte de l'Andalousie, à 5 lieues nord de Cadix, *renommé à cause de ses vins*, qui s'embarquent dans son port et qui prennent son nom. E.-G. P.

— Vin qui tire son nom d'une petite ville de l'Andalousie, située à quelques kil. de Cadix et de Xérès. Le vin de Rota avait une certaine vogue au XVIIIe siècle.
LA MAISON FORTE.

—

Tout mal vient de Aquilon (XII, 418). — *L'Aquillon* ou *Aquilon*, c'est le vent du Nord, qui amène les frimas, la neige, la froidure, et dépouille les arbres de leurs feuilles, — qui amène aussi son cortège de maux, de maladies, de rhumes, de névralgies; les gens qui souffrent le connaissent bien, et les rhumatisants n'ont pas besoin de girouettes pour dire, même au coin de leur feu, en maugréant: Tout mal vient de Aquilon!... « N'allons pas prendre » le Pirée pour un nom d'homme. »
DOCT. BY.

— L'Aquilon, vent froid et furieux, est devenu un emblème, un symbole du mal. Je crois me souvenir que, dans les Écritures, la colère, l'orgueil et même Satan sont comparés à l'Aquilon. Cependant, je n'affirme pas et ne saurais relire toute la Bible pour rechercher les textes. Toutefois, je crois que c'est là qu'on trouverait la source de l'expression proverbiale qui a frappé Rr. Le sens du vers cité par lui fortifie cette conjecture. E.-G. P.

—

Édicule (XII, 418). — Le collabo Alf. ne fait-il pas erreur? S'il avait dans sa bibliothèque autre chose que le trop fameux Littré, il aurait vu, dans le Diction. de l'Académie, par ex., édit. de 1836, page 14, Supplément: « ÆDICULE, s. m. petit « temple, statue en sa niche (Boiste). »

Mais j'ai quelque idée que Littré lui-même doit avoir ce mot, orthographié comme dessus. DOCT. BY.

— Le mot est dans le Supplément au Littré, où il est indiqué comme étant du genre masculin. C'est un mot nouveau, mais parfaitement accepté. Littré cite le procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de Paris, en 1876, dans lequel M. Maublant l'a employé. E.-G. P.

—

Proverbes équivoqués (XII, 421). — J'emboîte le pas.... timidement :

Il faut battre son *frère* quand il *a* chaud.

C'est un homme qui a une voix de *centaure*.

Qui trop *embrase*, mal *éteint*.

Cette belle femme m'a *vacciné* de son regard.

On ne peut en finir : c'est le tonneau des *Dardanelles*.

Tomber de *carrick* en *syllabe*.

Il agit étourdiment comme une corneille qui abat des *oies*.

C'est le plus grand Gascon qui ait p.... dans la Garonne.

Elle est blonde comme un champ de *carottes*. BRIENT.

—Hasarderai-je timidement, du fond de ma tombe (et avec la permission de ma veuve !), une question préalable ou subsidiaire ?

Est-ce que la liste des proverbes équivoqués ne serait pas mieux à sa place dans la *Petite Encyclopédie pour rire*, par Hilaire Le Gay? FEU COMMERSON.

—

Les mots les plus longs (XII, 421). — Le plus long mot français que je connaisse est *anticonstitutionnellement*, qui contient 25 lettres. C'est un nain, en comparaison du mot allemand cité par M. P. Masson. Je ferai observer que, dans la langue allemande, il n'est pas rare de trouver des mots énormes, attendu que le premier venu paraît y avoir le droit d'unir en un seul vocable tous les mots séparés qui peuvent former un sens. Ce mot est-il bien formé? Est-il accepté par les lexicographes? Je l'ignore. Mais voilà les Grecs dépassés, eux qui ne se gênaient pas pour allonger les mots ! E.-G. P.

—

Le Statuaire Clodion (Claude Michel) (XII, 423). — Je trouve, dans les « Impressions et souvenirs sur l'exposition rétrospective de Nancy », par M. E. Auguin (Nancy, 1875), les renseignements suivants:

Acte de naissance de Clodion: « Claude, fils de Thomas Michel, marchand traiteur, et d'Anne Adam, son épouse, est né et a été baptisé le vingtième décembre 1738 (Registre de la paroisse de Saint-Roch de Nancy). Ce document a été publié pour la première fois par M. Morey, dans la *Notice sur les statuettes dites de terre de Lorraine*. — La mère de Clodion était sœur de Sigisbert Adam, le premier maître de son neveu, qui, après avoir travaillé dans l'atelier de Monnat, obtint le prix de Rome, en 1759. — Il demeurait rue de Sorbonne, lorsqu'il mourut le 28 mars 1814. Son atelier fut vendu les 30 et 31 août suivant.

On trouvera aussi des renseignements sur Clodion dans le livre de M. René Ménard, *l'Art en Alsace-Lorraine*. Paris, 1876. ALF. D.

— Voir la « Description des Sculpteurs modernes du Louvre », par Barbey de Jouy (Paris, août 1855). Il y est dit que Clodion

Voir Littré à ædicule et au supplément à édicule.

est né à Nancy, vers 1740. On y trouve quelques détails sur sa vie. E.-G. P.

— Il a paru, en 1862, à Paris (veuve Jules Renouard), une brochure in-8°, intitulée : « Notes sur Clodion, statuaire, à propos « du Cabinet d'un amateur, » par F. de Villars, dans laquelle vous trouverez probablement les renseignements que vous désirez. Cette brochure, de 23 pag., n'a été tirée qu'à 100 ex.; mais c'est un extrait de la « Revue universelle des Arts », t. XV, p. 289.

(Bruxelles.) E. S.

Les Rois de France et la guérison des écrouelles (XII, 423). — Il me souvient d'avoir lu, dans une Vie de l'abbé Desgenettes, curé de N.-D. des Victoires, que tous les malades des écrouelles, touchés par Charles X, le jour de son Sacre, avaient été guéris. De qui était cette Vie ? Quel en était l'auteur? Je ne me le rappelle plus. BRIENT.

— Je doute un peu que les scrofuleux, touchés par Charles X en 1825, aient été réellement guéris. Je me borne, d'ailleurs, à indiquer, à l'égard de l'origine de cette propriété légendaire de nos anciens rois, l'ouvrage d'André Dulaurens, premier médecin de Henri IV : *De mirabili strumas sanandi vi, solis Galliæ Regibus Christi divinitus concessa* (Parisiis, M. Orry, 1609, in-8°). L'auteur de ce livre curieux, mais dépourvu de critique, mourut la même année. S. D.

Catulle Mendès (XII, 424). — Notons d'abord une remarque peu flatteuse pour MM. les Protes, et qu'il importe de relever. Les corrections sont imputables aux *correcteurs*, non aux *protes*.

Puis, comment espérer une réponse à la demande? Si, par hasard, il s'agit d'une « correction maladroite » du correcteur (ce que je ne puis croire), M. L. Fox attend-il donc l'aveu du coupable inconscient?... E. RUY,
Prote d'imprimerie.

— A propos de Mendès dont le nom de baptême (*christian nome*) est païen (*Catulle*), savez-vous quelle est l'origine de ce nom de *Mendès ?* La voici, d'après Dulaure (Des divinités génératrices, ou du culte du phallus chez les anciens et les modernes, etc. Paris, Dentu, 1805, in-8, p. 30) : « Le culte du bouc, du bouc Azima, créateur du ciel et de la terre, du bouc de Mendès, en Egypte, passa dans l'Inde » (Hérodote nous dit qu'en langue égyptienne *Mendès* signifiait *bouc* et *Pan. Euterpe*, sect. 46). Plutarque (*Œuvres morales*) parle aussi du bouc de Mendès, en Egypte. Le culte de Mendès a laissé des vestiges à Chemnis (Denon, *Voyage*, II, 319). A. A.

Mystère bibliographique ou typographique (XII, 424). — C'est tout bonnement une faute d'impression sur une couverture. E.-G. P.

Trouvailles et Curiosités.

Trilogie régicide. Poésie inédite d'Henri Heine. — Dans une précieuse Collection d'autographes, où par privilège j'ai pu avoir accès, se trouve une bien curieuse pièce de vers, de la main de Henri Heine, qui s'est rencontrée parmi ses papiers posthumes, et dont il m'a été permis de prendre copie.

Voici la translation littérale du texte allemand. Quant au titre, il se passe de traduction, car il est dans la langue universelle des chiffres — et des chiffres fatidiques, — se composant de *trois* dates, dont deux sont assez fameuses dans nos annales modernes, et dont la troisième est encore dans les futurs contingents de l'histoire du démoc-socialisme septentrional.

1649 — 1793 — ...?

Les Anglais se sont montrés fort rudes et fort grossiers dans le régicide. Le roi Charles Ier, à Whitehall, ne put dormir sa dernière nuit. L'outrage chantait sous ses fenêtres, et le marteau clouait son échafaud.

Les Français ne furent guère plus polis. C'est dans un fiacre qu'ils conduisirent Louis Capet au lieu de l'exécution; ils ne lui accordèrent même pas un carrosse de remise, ainsi que l'eût voulu, pour cette Majesté, la vieille étiquette.

Ce fut pis encore pour Marie-Antoinette, car on ne lui octroya qu'une charrette. Au lieu d'un chambellan ou d'une dame d'atours, un sans-culotte l'accompagna. La veuve Capet relevait dédaigneusement la lourde lippe inférieure des Hapsbourg.

Français et Anglais sont naturellement dénués de toute sentimentalité (1). La sentimentalité, l'Allemand, seul, la possède. Sentimental il sera jusque dans ses emportements terroristes (2). Toujours l'Allemand traitera une Majesté avec piété.

Il y aura un carrosse de Cour, attelé de six chevaux empanachés de noir, enguirlandés, conduits par un cocher armé du fouet de deuil et pleurant sur le siège élevé.

Ainsi sera voituré vers la place de l'exécution et très respectueusement décapité le Monarque germanique.

A quand ce tour révolutionnaire de la bonne Allemagne? C'est ce que ne dit pas le papier du rêveur humoriste, du visionnaire prussien antiprussien.

Mais voyait-il aussi, dans son rêve, les phases de *triomphalisme*, de socialisme et de nihilisme, qui devaient précéder celle du très sentimental et très formaliste terrorisme pangermanique?...

E. U. P.

(1) Gemüth.
(2) In terroristichen *Treiben*.

L'ordre règne à Constantinople. — Voilà Stamboul qui fait des siennes. Crise politique à l'européenne ! On lit dans les journaux du 30 juillet, sur toute la ligne :

« Khérédine-Pacha est disgracié... Plus « de *Grand Vizir;* il n'y aura plus qu'un « simple *Premier ministre.*

« Une des raisons auxquelles on attribue « la chute de Khérédine est que l'assem- « blée des Ulémas, consultée par le Sultan, « a déclaré le programme de Khérédine « *incompatible* avec la loi du Coran. »

Fort bien ! Tout est rentré dans l'or... nière.

Mais cette « Assemblée des Ulémas », avec son *Non possumus*, ne vous rend-elle pas rêveur?... Quels sont les programmes de réformes et d'améliorations qui, dans la vieille Europe ou ailleurs, recevront jamais un laissez-passer des Ulémas, ou Grands Lamas?... Les conservateurs-bornes aiment mieux, toujours et partout, qu'on en vienne aux coups de balai, autrement dit aux révolutions !

Plus de Grand Vizir, soit, pourvu que les abus constitutionnels continuent avec un premier ministre, et qu'il soit rendu gloire au Coran !

Quelle drôle de chose, en tous pays, qu'Al Coran... selon les Ulémas ! UN MARONITE.

—

J.-J. Colin, chimiste. — Dans une réponse concernant M. Léon Say (XII, 411), un collabo (M. Maurice Tourneux, si je ne me trompe) a demandé reconventionnellement (comme on dit en style de Palais) la date et le lieu du décès de Jean-Jacques Colin, chimiste, né à Riom. Cette question incidente vise, nominativement, un autre collabo; mais il est, sans nul doute, permis, ordonné même, *cuivis ex populo*, de répondre sur le point signalé.

Je réponds donc. Mais sera-ce sous la rubrique *Léon Say?* Cela ne me paraît pas régulier, mes renseignements ne concernant en aucune façon notre ministre des finances. Je ne saurais non plus la ranger au chapitre *Réponses* avec le nom de *J.-J. Colin* en tête, aucune question n'ayant été adressée avec cet intitulé. Il me paraît plus rationnel d'en faire une petite « trouvaille ».

Cela dit, voici les détails que j'ai recueillis sur J.-J. Colin, et qui, fournis par un membre de sa famille, méritent toute confiance.

Jean-Jacques Colin, né à Bardon (faubourg de Riom), le 16 déc. 1784, est le fils d'un receveur des finances de l'Election de Riom, en basse Auvergne. Il suivit la carrière de l'enseignement et débuta à Paris dans les dernières années de l'Empire, comme répétiteur du cours de chimie professé par Gay-Lussac. Vers 1815, professeur à la faculté des sciences de Dijon, il conserva ces fonctions jusqu'en 1818. L'école St-Cyr ayant été réorganisée, J.-J. Colin y fut appelé comme professeur de chimie. Il occupa cette chaire avec beaucoup de distinction, pendant près de quarante ans, et ne la quitta qu'au moment de sa mise à la retraite, en 1857. Quelque temps après, il vint se fixer auprès de sa famille à Laveine, commune de Crevant (Puy-de-Dôme). C'est là qu'il est mort le 9 mars 1865. On a de lui : 1° un Cours de chimie à l'usage des élèves de l'école spéciale militaire de St-Cyr. La dernière édition, parue à la librairie Dumaine, est de 1845; 2° Considérations élémentaires sur les proportions chimiques, les équivalents et les atomes, pour servir d'introduction à l'étude de la chimie. Paris, Dumaine, 1845; 3° Diverses communications insérées dans les Annales de la Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise, dont il avait été l'un des fondateurs et dont il fut longtemps le président.

Ce qui a contribué surtout à la réputation de J.-J. Colin, c'est l'importante découverte qu'il fit, en 1826, de concert avec M. Robiquet, pharmacien, de l'*Alizarine*, un des principes colorants de la garance. Cette découverte (dont l'application industrielle devait par la suite enrichir notamment bon nombre de propriétaires du département de Vaucluse) valut à son auteur, en 1827, une médaille de la Société industrielle de Mulhouse, et plus tard, en 1831, la décoration.

J.-J. Colin était, par sa mère, le neveu de M. Baudet-Lafarge, membre du Conseil des Cinq-Cents. Un de ses fils est actuellement attaché au 13e corps d'armée, comme colonel d'Etat-Major.

SED EGO.

—

Pailles et poutres bibliotypographiques. — Il est toujours regrettable de voir des fautes d'impression se glisser dans des publications savantes. La *Revue critique* signalait, dans son numéro du 1er février 1879, p. 264, diverses fautes qui se rencontrent dans le *Manual of Chinese bibliography*, mis au jour, à Shanghaï, par MM. Von Mœllendorf. Et tout aussitôt, p. 257, dans l'espace de cinq lignes, elle-même donne successivement les dates de 1642, de 1647, de 1648, à des ouvrages publiés en 1842, en 1847, en 1848. Comment un correcteur un peu intelligent et soigneux a-t-il pu laisser passer semblables bévues? Comment se fait-il que le secrétaire de la rédaction (il se nomme en tête de chaque numéro) ne surveille pas mieux ce qu'il envoie au tirage ? A. B.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.



7315. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas. 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.



Cherchez et vous trouverez — Il se faut entr'aider.

XIIe année N° 271 — 25 août 1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

Nous prévenons nos Correspondants que le numéro prochain se trouvera peut-être quelque peu retardé.

AVIS. — Même prière à SPOKEN (London, W. C.) de joindre ses nom et adresse à son pseudonyme. — Il est essentiel que les correspondants se conforment exactement à nos recommandations. (Voir au verso de la couverture.)

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, l. 358, l. 42, *lisez :* Prétreville. — 453, l. 47, et 454, l. 1, *lisez :* Conart (*non* Corrart).

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, Directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année et suiv., **12** fr. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
No 271.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Août 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Le pas d'armes du roi Jean. — Je prie un obligeant confrère de l'*Intermédiaire* de vouloir bien relire, à mon intention, cette ballade de Victor Hugo, et de me dire s'il existe quelque document qui place un Champ Clos à l'extrémité du faubourg Saint-Marceau, à Paris. La septième stance de ce morceau nous montre « la foule..... qui s'écoule..... » dans cette direction. Est-ce une fantaisie du poète ? S'agit-il du clos du Chardonnet, que mentionne un des plans de De La Mare et qui porta plus tard le nom de Champ d'Albiac ? Sait-on d'où est tiré le passage d'une « ancienne chronique » qui sert d'épigraphe à cette ballade ?

Et, enfin, qu'est-ce donc que cette « marche de Luzarche » dont nous parle la dixième stance ?

(Paris.) TIRO RUDIS.

—

Garin le Loherain. — P. Pâris, dans sa traduction du *Garin le Loherain* (Coll. Hetzel), dit, p. 366, que la chanson de Garin a été réduite en prose dans le XIVe siècle et dans le XVe. Ne pourrait-on pas faire connaître les auteurs de ces différentes réductions?

On lit dans les Chroniques de la ville de Metz :

« En celle dite année mil Ve et XV, je, Philippe de Vigneulle, compouseur de ceste présente Cronicque, translatis et mis de ancienne rime en prouse le livre de la belle Biautris et celui du Lourain Guérin, et fis paireillement et compousai ung livre contenant cent nouvelles ou contes joieulx... » J. F.

—

Vie de Monsieur de Molière. — M. Paul Lacroix, dans la seconde édition de sa Bibliographie Moliéresque, publiée chez Aug. Fontaine en 1875, fait mention de l'édition suivante :

« No 982. — *Vie de Monsieur de Molière.* Lyon, Jacques Lions, 1692; in-12, « de 101 pp., plus une table des matières « de 6 pp., portr.

Et il ajoute : « Aucun bibliographe n'a cité « cette édition lyonnaise de la Vie de M. de « Molière, et son existence même nous « paraîtrait douteuse, si nous ne l'avions « trouvée indiquée dans un catalogue de « vente. M. Maherault, qui a eu l'exem« plaire sous les yeux, nous en a donné la « description. »

D'après ces lignes, l'édition en question serait d'une excessive rareté, une sorte de merle blanc, car le Bibliophile Jacob a eu à sa disposition non seulement nos bibliothèques publiques, mais encore les plus riches collections particulières, et il semble que nulle part il n'a rencontré cette édition.

Nos confrères Intermédiairistes pourraient-ils nous signaler l'existence d'un exemplaire de cette Vie de Molière ?

(Bruxelles.) E. S.

—

De Tibisando et Vobisando. — Le libraire Daniel Aillaud a publié à la Haye, en 1752, des *Lettres sur la coutume moderne d'employer le* Vous *au lieu du* Tu, *et sur cette question : Doit-on bannir le Tuteyement de nos versions, particulièrement de celles de la Bible?*

Cet ouvrage du pasteur et professeur genevois, Jacob Vernet, est écrit sous forme de huit lettres adressées à un étranger: la dernière seule est datée (du 10 mai 1750). Dans une *Lettre IX*, du 11 juillet 1751, Jacob Vernet reprend la question (qui l'occupait depuis longues années, car il y a une lettre de Voltaire à lui adressée sur ce sujet, en date du 14 sept. 1733) et il cite à son correspondant une série de lettres qu'il a reçues de quelques personnes distinguées dont il a pris l'avis : Fontenelle, Montesquieu [pour le dire en passant, le fragment que M. Desnoiresterres (*Voltaire et Genève*, page 64) a cité d'après Trublet comme étant de Fontenelle, se retrouve dans la lettre de Montesquieu; et les lettres de Fontenelle, dont M. Desnoiresterres a cherché en vain la date, sont des 16 juillet et 7 nov. 1750], MM. Bouillier, Formey, de Superville, etc.

La première des lettres de Fontenelle se termine ainsi :

« J'ai entendu dire, il y a longtemps, à un savant, fort curieux de livres, qu'il y en a un d'un auteur allemand, intitulé *de Tibisando et Vobisando*. »

Connaît-on cet ouvrage *de Tibisando et Vobisando?* Quel en est l'auteur, et quand a-t-il paru? Rr.

—

Vult decipi... — Quis vult decipi? Femina? Puer? Populus vel Plebs?

Undè et quonam verbo hoc usurpatum est? Scrutator.

—

Patoz. Murie. — En dépit du proverbe : « Comtois, rends-toi! — Nenni, ma foi! » un habitant de la Franche-Comté, après avoir mis à contribution nombre de dictionnaires, renonce à trouver la solution d'un problème philologique et demande humblement à l'*Intermédiaire* la signification précise de deux mots qui se trouvent dans les « Ordonnances, Règlements « et Statuts des Arts et Métiers de la « Cité Royale de Besançon (Besançon, « M.DC.LXXXIX). » — Dans ce livre, chaque métier ou art a son statut, et, dans tout statut, il existe un article qui prescrit les preuves d'aptitude à l'exercice de l'art ou du métier, la prestation de serment et « de payer sans délai, et même « avant que d'ouvrir boutique, six livres « tournois pour *patoz* au Thrésorier de « la Cité, etc. »

Spécialement, à l'Ordonnance des Bouchers, l'art. XI dit : « Ne pourra être exposée en vente, aux boucheries, chair de bêtes mortes de *murie*, etc. »

En somme, que signifient, au juste, les mots *patoz* et *murie?* Une explication, s. v. p., pour calmer un esprit en travail. J. du Roy.

—

Parler dessoubz la ceinture. Voler de moine. Parler latin. Truffles. — Dans le livre des *Pénalités anciennes*, de M. Ch. Desmaze, parmi les prescriptions de l'Ordonnance de 1425 sur les prisons, se trouve l'article suivant : « Il ne sera pas souffert de « prévôts de prisons et ils ne pourront pré« lever sur les prisonniers aucun droit de « bienvenue. Le quarto-de-vin de bien« venue, le parler dessoubz la ceinture, le « voler de moine, le parler latin et autres « truffles sont défendus. »

Qu'était-ce donc que le *parler dessoubz la ceinture*, le *voler de moine*, le *parler latin?* Quant au mot *truffles*, il signifie *truffe* ou tromperie, exaction. Je me borne à le signaler à l'attention des philologues, à raison de la date de l'Ordonnance. E.-G. P.

—

La Collection de Fontette. — Que sont devenus les portraits dessinés de la collection de Fontette, dont il est souvent question dans la Bibliothèque historique de la France, du P. Lelong? Ces portraits ne sont-ils pas conservés dans le fonds des estampes de la Bibliothèque Nationale, à Paris, et classés dans des volumes spéciaux? Je serais désireux de savoir si les suivants, qui faisaient partie de la collection de Fontette, s'y trouvent actuellement : 1° *François de la Rochefoucault*, mort en 1523; 2° *Anne de Polignac*, sa femme, dame de Randan; 3° *Madame de Saint-André* (Marguerite de Lustrac), femme de Jacques d'Albon, maréchal de France. Ambr. Tardieu.

—

Gravure contre les Jésuites. — J'ai sous les yeux une gravure sans date ni signature, mais paraissant remonter à la fin du siècle dernier. Elle représente un assemblage d'attributs et de symboles antijésuitiques, réunis sous forme d'un temple grec, au-devant duquel un démon étale une draperie portant cette légende : « Mo« nument simbolique et historique de la « Religion et de la Doctrine impie, meur« trière et sacrilège, enseignée, soûtenüe « et constamment pratiquée par les Dis« ciples de Dom Inigo de Guipuscoa, chef « de la Société se disant de Jésus. — A « la Postérité. »

Bien d'autres inscriptions couvrent les différentes parties de l'édifice, mais il serait trop long de les énumérer, et je pense que les renseignements qui précèdent suffiront à quelque érudit et complaisant collabo pour me renseigner sur la date et la rareté de cette gravure, sur le nom de son auteur et les faits particuliers qui ont pu accompagner ou suivre sa publication. René de Starn.

—

La femme du cardinal d'Ossat. — On lit, dans le *Supplément au voyage de Bougainville*, par Diderot, dont l'esprit paradoxal a fait tourner bien des têtes et provoqué la plupart des rêveries du socialisme, qu'à Otaïti, « la femme sur laquelle les regards s'attachent et que le désir poursuit, est celle qui promet beaucoup d'enfants (la femme du cardinal d'Ossat). »

Que veut dire cette parenthèse? W. J.

—

Diderot et le P. Berthier. — Le P. Berthier ayant annoncé et commenté, dans son *Journal de Trévoux*, le Prospectus de l'Encyclopédie, Diderot crut devoir le remercier, « en tâchant, dit-il, de n'y pas mettre de fadeur. » Il n'y en a point, en effet. « Vos secours, ajoute-t-il, nous seront nécessaires, d'ailleurs, sur certains articles importants; par exemple, à l'article *Continuation*, nous espérons que vous

voudrez bien nous donner des lumières sur les continuateurs *ignorés* des ouvrages célèbres de l'Arioste, de Don Quichotte, du *Roman Comique*, et, en particulier, d'un certain ouvrage *que vous connaissez* et qui se continue *très incognito*, et sur la continuation duquel vous êtes *le seul* qui puissiez nous fournir des Mémoires. »

Les nouveaux éditeurs de Diderot ont-ils éclairci ou deviné ces énigmes?

W. J.

—

Une clef des Caractères et Portraits (1756-1812), par le prince de Ligne. — Dans une notice un peu écourtée, peut-être, sur *le prince de Ligne*, que je trouve en tête d'une récente et toute mignonne collection de *Caractères et Portraits* de cet écrivain (Fischbacher, 1879, in-18), M. C. R. nous apprend qu'il aurait bien désiré pouvoir joindre à son édition une *Clef*, mais que, « s'il en existe une, elle paraît s'être perdue. »

Je suis convaincu qu'avec le secours des lecteurs de ce bon *Intermédiaire*, il serait possible de reconstituer presque entièrement cette Clef, et que l'on arriverait peu à peu à mettre des noms exacts sur les visages que recouvrent les masques qui sont passés en revue dans cette petite, mais admirable galerie, composée par la main d'un maître. Ed. Socratem.

—

La Correspondance amoureuse de Madame de Staël avec Benjamin Constant. — Le célèbre publiciste vendit ces lettres à madame la duchesse de Broglie (fille de madame de Staël), pour une somme de cent mille francs. Telle est, du moins, l'assertion que nous trouvons à la page 137 d'un volume récemment publié : *Sainte-Beuve et ses inconnues*, par A.-J. Pons, livre rempli de révélations bien scabreuses et donnant une idée singulière des goûts du célèbre auteur de *Port-Royal* et des *Causeries du lundi*.

On sait à quel point Benjamin Constant était prodigue et possédé du démon du jeu, mais cette vente n'en resterait pas moins un trait bien défavorable pour sa mémoire. Est-elle positive?

Cette correspondance, payée si cher, a-t-elle été détruite, afin de la soustraire à toutes chances de publicité?

A l'époque où nous vivons, des *Revues rétrospectives*, des *Papiers secrets* mettent au grand jour bien des documents qui étaient destinés à rester inconnus. On comprend qu'il soit prudent de prendre, tandis qu'il en est temps encore, des précautions efficaces. E. D.

—

Une jolie femme et son « attentif. » — Je trouve cette expression, que je crois pouvoir traduire par *Chevalier servant* ou *Sigisbé*, dans un bouquin assez curieux que j'ai acheté naguère. En voici le signalement : *Les plaisirs de Clichy ou Histoire de la souscription pour le rétablissement de la Cabane de Clichy-Montfermeil.* 1 vol. in-12, 239 p. Paris, 1820. A la fin, musique notée d'une romance intitulée : la *Cabane*. Air et accompagnement par l'auteur des paroles (Gouriet).

C'est l'historique d'une souscription ouverte, à l'époque, par le *Constitutionnel* qui « portait haut et ferme, à ce moment, « le drapeau du progrès! » Là, figurent des lettres et 24 (!!) listes de souscriptions, contenant des choses plus « cocasses » les unes que les autres. C'est dans la 18e liste que j'ai découvert :

Une jolie femme et son *attentif*.	5 fr.
Sa femme de chambre.	1 »
Son valet de chambre et son jockey.	1 »

J'espère que ça indique bien son époque... son jockey!

Je crois l'ouvrage (sans nom d'auteur) de Gouriet, le même qui a écrit, ce me semble, l'*Histoire des charlatans, bateleurs, etc., des rues de Paris*, vers le même temps.

Les Plaisirs de Clichy (dont Barbier ne parle pas) sont-ils effectivement de ce Gouriet?

Quelqu'un a-t-il déjà rencontré, dans ses lectures, l'expression que je signale plus haut?

A vous (non pas « l'homme aux rubans verts »), mais, à vous, amis Liseurs!

A. Nalis.

—

Coq-à-l'âne médicaux. — Le collabo P. Masson m'enhardit à insinuer, à mon tour, une autre liste comique, celle des coq-à-l'âne médicaux. Ils ont cela de particulier qu'ils sont, la plupart du temps, proférés avec une entière bonne foi. En voici quelques-uns (je ne fais pas aux confrères l'injure de traduire) :

Une infusion de... *malice*.
De la *pierre à faire mal*.
Des cataplasmes *humiliants*.
Sur le *domaine*.
De l'*ordure* de *potassiole*.
De la *surface* de *qui lime*.
De la *mitraille* d'argent.
Un *parapluie moisi*.
Une potion à *pioncer*.
Etc., etc. A qui le tour?

Doct. By.

—

Tapisseries de l'église de la Chaise-Dieu. — Ces tapisseries à personnages, qui datent des premières années du XVIe siècle, sont au nombre de quatorze, et je retrouve, à leur sujet, dans mes notes, le passage suivant, extrait d'un article publié dans la *Revue de Paris* (tome 49), par M. Didron, le secrétaire des anciens Comités historiques :

« C'est dans un petit manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal qu'on voit l'explication et le contrôle des belles et nombreuses tapisseries de la Chaise-Dieu et du curieux tableau attribué au roi René, qui est dans Saint-Sauveur d'Aix en Provence. »

Quel est le titre de ce petit manuscrit? A la Bibliothèque de l'Arsenal, l'on n'a pu jadis me renseigner à ce sujet. Auraisje mal formulé ma demande? ou ce manuscrit n'existerait-il pas? Un aimable collabo, — nous en comptons à l'Arsenal même, — pourrait-il tirer la chose au clair? P. LE B.

—

Peinture allégorique à expliquer. — Nous avons sous les yeux la reproduction photographique d'un tableau dont il nous est impossible de deviner la signification.

L'original, peint à l'huile sur une toile de 80 centimètres de longueur sur 40 de hauteur, représente un dauphin, la tête surmonté d'une couronne royale, nageant sur une mer orageuse dans la direction d'un croissant suspendu à la surface des flots.

Au-dessus, à droite, un aigle tenant des foudres dans ses serres et en menaçant le dauphin, et à gauche un ange, dans la nue, ayant en main un encensoir et laissant sortir de sa bouche un philactère avec cette inscription pentamétrique :

Fulmina bruta vibras,
Ni ferat alter opem.

Comme fond, une ville baignée par les vagues, et adossée à une montagne vers laquelle se dirige le dauphin. Dans un des angles, les armes de la famille auvergnate Calemard de Lafayette: d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent, celui de la pointe sommé d'une étoile de même.

(Brioude.) P. LE B.

—

Le dessinateur E. Forest. — Où est né ce spirituel collaborateur de Grandville? Où est-il mort? Il s'est représenté, dans la grande planche du *Cabinet d'Histoire naturelle* (171-172, la *Caricature*, n° 131, 9 mai 1833), en train de suspendre la chauve-souris : *Benjaminus du dessert.* C'était alors « le jeune et beau Forest, que « la nature s'est plu à orner d'un esprit « fin et d'une paire de lunettes. Je me « plais, ajoutait Philipon, à le proclamer « hautement, ce serait le plus fort des na- « turalistes vivants, sans l'illustre Monsieur « Grandville des Grandville, qui lui- « même en serait le plus fort, sans l'il- « lustre monsieur Forest des Forest. » Il joue du violon dans l'amusant frontispice-vignette du *Charivari* (1833). Philippe dirige le joyeux concert en tapant sur une grosse caisse; Grandville joue de la flûte; le jeune Daumier, du tambour de basque, etc. A. B.

—

Devise de Séville. — Quel sens donner à la devise de la ville espagnole Séville?



V. G.

—

Anesthésie chirurgicale. — Quel bruit n'a-t-on pas fait, il y a quelques années, à propos des anesthésiques appliqués à la chirurgie! Et, pourtant, cette prétendue découverte remonte au XIVe siècle, pour le moins et probablement beaucoup plus haut. On lit dans le *Décameron*, Nouvelle X, Journée 3 : « Maître Mazzeo, craignant que le malade ne pût supporter la douleur de l'opération, résolut de l'endormir auparavant, avec une eau dont il avait seul la recette. Il se mit donc aussitôt à distiller cette eau soporifique. » W. J.

—

La Couronne de Fer des anciens Rois d'Italie. — Quel est le sort réservé à cette couronne célèbre qui, conservée à Milan, servait au couronnement des rois lombards, et que Napoléon Ier plaça sur sa tête lorsqu'il établit, à son profit, un royaume d'Italie bien moins vaste que celui du présent, puisqu'il ne comprenait ni les Etats du Pape, ni les Deux-Siciles, et qu'il ne dépassa le Mincio qu'en 1809? Il existe une savante *Dissertatio de Coronâ Regum Italiæ, vulgo Ferreâ dictâ*, imprimée à Munich en 1808. Elle est due à un laborieux érudit, C. Théoph. de Murr; j'ai vainement cherché à me la procurer à Paris. A. R.

—

Pot physique à la Beaulieu. — On voit, au Musée de Sèvres, sous le n° 6918, attribué à la fabrique de Paris, un de ces pots appelés jadis *pot à surprise, ou pot trompeur, ou pot-attrape, ou pot magique*, qui répondaient à l'humeur facétieuse de nos aïeux. La plaisanterie consistait à parier avec un invité, qu'il ne boirait pas une goutte du liquide contenu dans ce pot sans le laisser répandre par les ornements ajourés du col; c'est ce qui le constituait *pot trompeur*. Il devenait *pot magique*, quand un malin aspirait tout le liquide sans accident.

Ce vase à malice existait déjà en poterie, du XVe au XVIe siècle, et peut-être est-il antérieur à cette époque. On en connaît divers types dans les Musées et les Collections particulières, et il se perpétua jusque sous la Révolution (Voir le dessin, d'après

un exemplaire de sa collection, qu'en donne M. Champfleury dans son « Histoire des faïences patriotiques »).

Mais qu'est-ce que ce *Beaulieu*, qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, semble se parer de l'invention et fait écrire sur la panse du vase : « *Pot physique à la Beaulieu?* » H. F.

—

Le Sancy et la duchesse de Berry. — Le fameux diamant *le Sancy*, dont l'histoire est si curieuse, appartenait encore, il y a quelques années, à la famille Demidoff. Elle l'avait acquis, si j'en crois Larousse (art. *Sancy*), d'un marchand, Jean Fridalein, au prix de 25,000 liv. sterling (625,000 francs), prix de beaucoup inférieur à sa valeur. Or, de qui le marchand Fridalein tenait-il *le Sancy?* De la duchesse de Berry, dit Larousse : « Napoléon Ier le reçut, avec les autres diamants royaux, et le transmit de même à Louis XVIII, lors de la Restauration. A cette époque il passa, *on ne sait à quel titre*, des mains de la duchesse de Berry dans celles d'un marchand, Jean Fridalein, etc. »

Ne serait-il pas possible d'être renseigné sur un marché aussi singulier? Il me semblerait étrange que la vente, à vil prix, d'un des principaux diamants de la Couronne, par une personne de la famille royale, — laquelle n'en était que *dépositaire*, — n'eût laissé trace ni dans les écrits, ni dans la mémoire d'aucun contemporain. P. P.

—

Benedicti ou Benoît (le Père Jean). — Je m'associe au désir exprimé par l'intelligent éditeur du « *Bibliophile Breton* », de Rennes, pour obtenir, s'il se peut, quelques renseignements bio-bibliographiques sur le moine franciscain Jean Benoît (ou Benedicti), qui paraît être l'auteur d'un ouvrage curieux du XVIe siècle : *La Somme des péchez, et Remèdes d'iceux*, publié à Lyon, en 1584, par l'imprimeur Thibaud Ancelin.

Un savant breton (M. de K.) a présenté ce Religieux comme un digne disciple de Cheffontaines; mais n'en pourrait-on savoir rien de plus?

(Bordeaux.) Ego E. G.

—

La Serva padrona. — Jean-Jacques Rousseau écrivait à Lenieps, le 22 octobre 1752 : « Je me suis avisé, sur le con« seil de mes amis, de faire graver la *Serva* « *padrona;* et j'espère que l'ouvrage sera « fini vers le milieu du mois prochain. »

Cette édition de la *Serva padrona*, préparée par Jean-Jacques, a-t-elle paru? Elle ne figure pas dans la bibliographie de Rousseau, par Quérard. Rr.

—

Le Petit Prophète de Boehmischbroda. — On sait que Grimm a publié, en 1753, cet ouvrage dans lequel il a parodié nos traductions des prophètes hébreux. En 1761, Bordes écrivit, dans le même style, la *Prédiction tirée d'un vieux manuscrit :* il y tourne en ridicule les idées, le caractère, les œuvres de J.-J. Rousseau, et surtout la *Nouvelle Héloïse*, qui venait de paraître. Rousseau, de son côté, quelques années après, écrivit, dans le goût du *Petit Prophète*, la *Vision de Pierre de la Montagne, dit le Voyant*. D'autres auteurs encore ont suivi les précédents dans cette voie.

Est-ce l'Allemand Grimm qui a introduit en France ce petit genre de littérature? En connaît-on quelque spécimen antérieur au *Petit Prophète de Boehmischbroda?* Rr.

—

L'orbilianisme des Jésuites et la souveraineté de Muneau. — Depuis l'appel ici même fait, à ce sujet, aux bibliophiles, un exemplaire de l'ouvrage en question a été donné à la Bibliothèque protestante de la Place Vendôme, à Paris. Il a pour titre : « *Mémoires historiques sur l'orbilianisme et les correcteurs des jésuites, avec la relation d'un meurtre commis depuis peu dans un collège (jésuite) de Paris* (1 vol. pet. in-8 de 191 p., s. l., 1764, avec une gravure représentant la « copie fidèle des exécutions qui se font chez les Jésuites de la Province de Toulouse », et auxquelles préside un des pères.

L'exemplaire, que j'ai sous les yeux, présente cette particularité que les pages 147-48 et 175-78 sont des cartons surajoutés en plus petits caractères. L'ouvrage est diffus, d'une lecture pénible. L'auteur n'a voulu que faire appel à l'opinion, pour forcer les jésuites à « modérer leurs punitions, trop souvent cruelles. »

On lit, p. 118, que les Jésuites « firent pendre, en 1730, les deux frères Seigneurel, » afin de constater et d'assurer entre leurs mains la souveraineté de Muneau, et l'on en donne pour preuves :

1° *Recueil des procès contre les Jésuites*, art. Muneau.

2° *Les Jésuites marchands*, p. 50.

3° *Histoire générale de la Compagnie*, p. 35 et 278.

4° *Dénonciation des crimes des Jésuites*, ann. 1730.

5° Un *Almanach* (très rare) de l'année 1737, où se lit une épigramme qui se termine par :

Oglebi, Morao, Guignard, Le Hay, Garnet,
Leur ont acquis des droits à la potence.

6° L'arrêt de la Cour souveraine de Bouillon, du 6 septembre 1734.

Qu'est-ce que la souveraineté de Muneau? W. J.

—

Frazer, gouverneur de Saint-Christophe, et son second. 1782. — Je désirerais une biographie succincte de ces deux personnages anglais. H. DE L'ISLE.

—

Jaunez (J.-P.) et Mme Jaunez-Sponville. — J.-P. Jaunez, agronome, anc. ingénieur de la ville de Metz, m. c. de l'Acad. roy. de Metz, est né à Metz le 25 fév. 1745. Quand est-il mort? A-t-il eu un frère qui serait mort avant 1808?

Quérard cite une Mme Jaunez-Sponville, auteur d'un Recueil de contes pour l'enfance, publ. à Paris en 1824. Qui est cette dame? D'où lui venait son double nom?

E. A.

—

Lucrian, corsaire français.—Le 15 avril 1782, le chevalier de l'Isle écrit au prince de Ligne : « Avez-vous entendu parler de ce malheureux Lucrian, capitaine corsaire français, né en Irlande? Après avoir enleyé aux Anglais deux cents bâtimens, il a été pris; les Anglais vont le pendre. Nous en sommes désolés, non seulement pour lui, mais pour Arthur Dillon, né comme un autre en Irlande, et que l'on peut faire prisonnier quelque beau matin. »

Quel a été le sort de Lucrian? La biographie de ce marin est-elle connue ?

H. DE L'ISLE.

—

Angélique d'Hannetaïre. — Cette actrice, retirée à Paris, après sa retraite du Théâtre de Bruxelles, y décéda au mois de mai 1822. C'était la fille de l'ancien directeur de cette scène. Pourrait-on me dire où elle demeurait et quelle est la date exacte de sa mort?

(Bruxelles.) F. F.

—

Bélisaire, tragédie. — Cette tragédie de Jouy, représentée pour la première fois à Bruxelles, le 7 mai 1825, et, ensuite, au Théâtre-Français de Paris, le 28 juillet suivant, a-t-elle eu une édition spéciale, lors de sa première apparition sur la scène belge?

(Bruxelles.) F. F.

—

Les Oubliés et les Dédaignés, de Ch. Monselet. — Un de nos collabos n'a-t-il pas exprimé ici le regret que cet ouvrage n'eût pas été continué? Je viens d'apprendre qu'une Nouvelle série (bonne nouvelle) paraîtra prochainement, en articles, dans la *République Française*. — Quels pourront bien être ces Oubliés et ces Dédaignés? Quels sont ceux dont l'exhumation nous paraît le plus souhaitable?

E. E.

—

Une lettre de M. A. Naquet. — Dernièrement, dans un article du *Figaro*, à propos des conférences du député de Vaucluse, sur le Divorce, l'auteur de l'article, M. Albert Wolff, parle d'une lettre « pleine de sentiment », du député-conférencier, qui aurait paru dans le même *Figaro*. A quelle époque cette lettre? Quel sujet traitait-elle? Ne pourrait-elle être reproduite, si elle est courte et bonne?

INMOR.

—

Bévues typographiques. — Regardez le Sommaire imprimé sur la couverture du Journal des Savants, livraison de juin 1879, et vous y lirez :

M. Gaston Boissier. Essai sur le règne de Trajan.

M. Gaston Boissier. Découverte de deux satellites à Mars.

On est tout ébahi de ce que le même érudit ait ainsi traité deux objets tellement différents. Le fait est que la notice astronomique est due à M. Tisserand, qui l'a signée. Mais comment se fait-il qu'une erreur, qui aurait dû sauter aux yeux d'un compositeur un peu intelligent, ait pu ne pas exciter les soupçons d'un correcteur ou d'un prote de l'Imprimerie Nationale??

A. R.

Réponses.

Les bonnes coquilles typographiques (II, 321; III, 320; IV, 137; V, 94; X, 491; XII, 105, 295, 365). — Détachons d'un article sur la 3e édition des beaux *Poèmes de Provence* de Jean Aicard, quelques perles rares et rarissimes pour l'écrin des coquilles typographiques.

Des « naturalistes » et des « réalistes » en poésie, Journal avait fait des *naturalités* et *réalités*. Il classait les « Parnassiens » dans le groupe des *Carnassiers*...

Je cueille ailleurs : La *ridicule* ville de Genève (pour la « *radicale* ville!.. » et « monstrueux amis » (pour *nombreux !!!*) et encore : « hypothèques comiques » pour *hypothèses cosmiques!*... Et j'en passe...

Les jeunes surnuméraires des Télégraphes se mettent à faire bonne concurrence aux vieux typos. — Je recevais hier une dépêche ainsi conçue : « H.... passera samedi matin à la gare; aviser Groulié. » — Le nom à moi transmis devenait *Emilie*. »

Voilà, belle Emilie...!

(Toulon.) MARCUS.

—

Une histoire du soufflet (VII, 400, 482; VIII, 70; IX, 234; X, 619; XI, 680; XII, 91, 366). — Les Souvenirs de la marquise de Créquy, du coll. E.-G. P., à propos du soufflet magistral que reçut la comtesse de Forcalquier, me rappellent que j'ai vu, tenu et lu un jugement rendu par une Cour de Paris prononçant la séparation et basé sur un geste à l'effet de donner ce cadeau

dont la comtesse ne savait que faire, et que ses avocats ne pouvaient poursuivre. Ce jugement est récent, et encore, dans l'espèce, le témoin qui déposait du geste était convaincu de faux témoignage. Ce qui prouve que le « vieux temps » n'était pas si mauvais que certains veulent bien le dire, car des magistrats auraient hésité à rendre un jugement pareil, et les mœurs publiques étaient mieux garanties qu'aujourd'hui, où l'on base sur de pareilles vétilles une chose grave, importante et dispendieuse, comme une séparation. Je suis de l'avis du coll. E.-G. P.

Docteur By.

— Je ne sais si l'on connaît le joli mot de François de Sales. Faisant un jour une mission dans le Chablais, avant qu'il appelât les dragons au secours de son éloquence, notre prédicateur avait développé ce texte bien connu de l'Evangile : *Si quelqu'un te frappe à la joue droite, présente-lui l'autre*, et il avait dit qu'un chrétien devait prendre ces paroles à la lettre. Au sortir de l'église, comme il traversait la place, il fut accosté par un calviniste de Genève, qui avait entendu son sermon, et qui voulut mettre son christianisme à l'épreuve. « Eh! monsieur le prédicateur, lui dit celui-ci, que feriez-vous si je vous donnais un soufflet? — Mon ami, répondit le futur saint, je sais bien ce que je devrais faire, mais je ne réponds pas de ce que je ferais. »

Sagittarius.

—

Tours de force et enfantillages de rimeurs (IX, 672; XII, 202, 234). — A propos du vers :

Roma tibi subito motibus ibit amor,

on lit dans les «Traditions populaires de la Franche-Comté,» par Aug. Demesmay, page 412 :

« Parmi les archevêques de Besançon, on cite saint Antide, dont la foi commandait aux démons. Un jour qu'il était pressé d'aller à Rome, il s'y fit porter par le diable. Comme il traversait la mer, le malin lui conseilla perfidement de se signer... La légende nous a conservé les paroles du démon. C'est un distique que l'on peut lire par la gauche aussi bien que par la droite, et dont les lettres, prises à rebours, reproduisent les mêmes mots; invention véritablement diabolique, et qui indique assez son auteur. »

Signa te, signa. Temere me tangis et angis,
Roma tibi subito motibus ibit amor.

En fait de tours de force, rien n'égale, pensons-nous, le sonnet de Jean de Schelandre, cité par Ch. Asselineau dans la notice qu'il a consacrée à ce poète. Ce sonnet est acrostiche, mesostiche, losange et croix de Saint-André. Les mots : *Anne de Montavt, dontant vne ame*, y sont ainsi enchevêtrés :

```
A   D                   D   A                   A
N     O           O     O     N             N
N        N     N        N         N     N
E           T           T            E
D         A     A       A         D     D
E      N           N    N      E           E
M   T                   T   M                   M
O      V          O     V      V            M
N        N     N        N         N      N
T           ET          E             ET
A         A     A       A         A        A
V   V             M     M     V               M
T                      ET                       E
D   O   N   T   A   N   T   V   N   E   A   M   E
A   N   N   E   D   E   M   O   N   T   A   V   T
```

Un autre tour de force, non moins curieux, est le poème latin de Hucbald, à la louange des Chauves, contenant 146 vers et dont chaque mot commence par un C :

Carmina, clarisonæ, calvis cantate, camœnæ. Etc.

(Fédry.) A. M.

— On connaît le fameux vers :

Tot tibi sunt, Virgo, dotes quot sidera cœli,

avec lequel, sans changer un mot, mais en les déplaçant, on arrive à faire plus d'une cinquantaine de vers, tous irréprochables... au point de vue de la prosodie.

Bellator.

—

Prénoms singuliers (X, 291, 342, 759; XI, 16, 141, 207, 298, 391, 467, 500, 751; XII, 394). — Je suis dans le même cas que notre collabo N. A. M. Giles : il me passe journellement sous les yeux des dossiers, dans lesquels je rencontre des prénoms bien bizarres. En voici un que j'ai relevé la semaine dernière : Madame *Cicerçule* Amélie ***. (Passons le nom de famille qui importe peu ici.)

A. Nalis.

— Un garibaldien, blessé au combat de Mentana, eut une fille qui naquit à Genève le 19 novembre 1870; il lui donna les prénoms de *Mentana-Vendetta-Ida*.

E.

— Sur la liste des jurés de la session qui va s'ouvrir le 16 août à la Cour d'assises de la Seine, je vois couché un M. Beltoise, ancien architecte. Certes! voilà un joli nom pour le métier.

V.

—

Fables de La Fontaine, en vers patois (IX, 453, 508, 537, 596; X, 142). — La paternité des : *Fables causides de La Fontaine, en bers gascouns* (publiées à Bayonne, en 1776) est encore un mystère, puisque les uns l'attribuent à l'*abbé Dareiche*, à *Lesca* ou à l'*abbé Despourrins*, pendant que d'autres l'associent au nom de F. *Batbedat*, qui s'était fait l'éditeur de cette œuvre, comme le prouve le cartouche du frontispice avec l'inscription : *sumptibus* F. B. Il n'est pas jusqu'au poète béarnais *Hourcastremé*, qui n'y ait eu sa

part de collaboration, vraie ou fausse, pour quelques fables, dont il aurait eu l'inspiration. Mais, ces opinions contradictoires ne sont pas mieux fondées les unes que les autres et la question n'est pas encore vidée... *Adhuc sub judice lis est.*

— On peut ajouter à la bibliographie *patoise* de *La Fontaine:* 1° *L'Aze é sous mestres*, traduction libre d'une fable, par C. de J., publiée à Marvejols, s. d. in-8° de 4 pages; — 2° *La Poulo des ioüs d'or*, du même auteur; — 3° *Le Combat des rats et des belettes*, fable *travestie* en vers auvergnats, par M. O. A. Ravel, et faisant suite à son poème héroï-comique, *La Paysade*, in-8°. Clermont-Ferrand, s. d.

Quant à la traduction bordelaise de *Bergeyret, lou nebout* (Bergeret le neveu), en voici, je crois, le véritable titre, qui n'a pas été encore indiqué ici: *Fablos causidos de Jean La Fountaino, tremudados en berses gascouns é dediados à Soun Altesso Rouyalo Mounsegnou lou Duc d'Angoulémo, per un Bourdélés.* Paris, — in-12, 1816.

M. G. Brunet a publié aussi, en 1839, un petit recueil d'opuscules et de fragments en vers patois, tirés d'ouvrages devenus rares, mais j'ignore s'il y mentionne quelque traduction, peu connue, de notre illustre *fablier.*

(Bordeaux.) Ego E.-G.

—

Un mot de poète (XI, 135). — Le poète arabe ou persan auquel a fait allusion M. le sénateur Testelin n'est, je crois, autre que Luther, à qui j'ai souvent entendu attribuer ce mot. Il me semble même l'avoir rencontré dans les *Propos de table*, du grand réformateur. P. Masson.

—

Je suis leur chef : donc..... (XI, 165, 220, 271, 392, 463). — Ce mot, qui a l'air d'une plaisanterie, est très profond. Je viens d'en trouver deux applications sérieuses dans le livre de M. Taine: *Origines de la France contemporaine* (tome II, p. 109). « Le 15 juillet, d'elle-même, la foule a commencé la démolition de la Bastille et l'on sanctionne cet acte populaire; car il faut bien conserver les apparences, ordonner, même après coup, et *suivre lorsqu'on ne peut pas conduire.* » A la page 135 du même volume, l'auteur raconte les violences faites au général Lafayette pour qu'il se mette à la tête de la garde nationale parisienne, qui veut se porter à Versailles. Après une résistance de plusieurs heures, « on le couche en joue ; on prépare la lanterne. Alors, descendant de cheval, il veut rentrer à l'Hôtel de ville. Mais ses grenadiers lui barrent le passage. « Morbleu! général, vous resterez avec « nous; vous ne nous abandonnerez pas! » Etant leur chef, il faut bien qu'il les suive ».

N'en est-il pas de même de nos jours ? Et ceux qui se croient naïvement chefs de partis ne sont-ils pas obligés d'obéir à leur *queue*, sans oser ou pouvoir la couper ? L'histoire est un cercle vicieux, et ses leçons ne servent de rien! E.-G. P.

—

Macaronnades classiques (XI, 259, etc. 719; XII, 107).— *Post tenebras lux* (devise de Geneve calviniste). « C'est du luxe d'éclairer un poste dans les ténèbres. » (Galiffe, Genève historique et archéologique, p. 192.).

— « Tu ne cede malis, sed contra audentior ito. » Traduction libre et macaronique: « Toi, ne cède pas à la malice, mais, au contraire, sois plus prompt à écouter. »

De qui cette maxime, relevée dans l'humoristique volume de Laboulaye, *Paris en Amérique?* Cz.

—

Vers d'un condamné à mort (XI, 735, 766; XII, 20). — Boisguyon, à peine arrivé de Bordeaux, fut traduit devant le Tribunal révolutionnaire. Il improvisa ce couplet en quittant ses amis:

Pour nous quel triomphe éclatant!
Martyrs de la Liberté sainte,
L'immortalité nous attend!
Dignes d'un destin si brillant,
A l'échafaud marchons sans crainte :
L'immortalité nous attend!
Mourons pour la Patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie!

(H. Riouffe, *Mémoires d'un détenu*, Paris, an III, 105.)

P. c. c. : A. B.

— Eh! mais vraiment c'est lui! c'est le refrain du « Chant des Girondins, » de notre vieux farceur d'Alex. Dumas, musique de Varney, — qui nous rappelle si mélancoliquement le cheval de Maison-Rouge et... le 24 février! S. D.

—

Ceinture Piperlin (XII, 34, 91, 145, 300, 427). — Les hasards d'un rangement viennent enfin de me faire remettre la main sur un document que je me proposais, depuis quelque temps déjà, d'offrir à mes coabonnés. C'est un prospectus qui date de dix ans environ, et qui me fut communiqué, à cette époque, par un bandagiste de Reims, à qui l'on offrait d'être dépositaire de l'appareil. Je regrette qu'il n'ait pas consenti à m'abandonner l'original, dont nous pourrions reproduire plus exactement la disposition typographique ; mais j'en ai gardé une copie collationnée.

Ceux des abonnés de l'*Intermédiaire* qui ont des relations dans l'Aveyron pourraient s'informer si Mᵉ Cambon reçut beaucoup de commandes.

Voici la pièce :

PLUS DE VIOLS.

Appareil gardien de la fidélité des femmes.

Avec armure et serrure simples. . . 120 fr.
Avec armure et serrure soignées et de luxe. . . . . 180 fr.
Avec armure et serrure en argent, le tout très soigné. . . . . 320 fr.

On l'expédie, moyennant un bon sur la poste, à l'ordre de M. CAMBON, notaire et maire à Cassagnes-Comtaux, par Rignac (Aveyron), chargé de recevoir les fonds et d'en être garant.

Une semblable invention n'a pas besoin d'éloges, chacun sent les services qu'elle peut rendre. Grâce à elle, on pourra mettre les jeunes filles à l'abri de ces malheurs qui les couvrent de honte et plongent les familles dans le deuil. Le mari quittera sa femme, sans crainte d'être outragé dans son honneur et dans ses affections. Bien des discussions, bien des turpitudes cesseront.

Les pères seront sûrs d'être pères, et n'auront pas la terrible pensée que leurs enfants peuvent être les enfants d'un autre, et il leur sera possible d'avoir sous la clef des choses plus précieuses que l'or.

Dans un temps de désordre comme celui où nous vivons, où il y a tant d'époux dupes, tant de mères trompées, j'ai cru faire une bonne action et rendre service à la société, en lui offrant une invention destinée à protéger les bonnes mœurs. Et il a fallu être bien sûr de son utilité pour l'annoncer et braver les plaisanteries qui l'entoureront.

On dira que l'entreprise est folle.

Mais quel est le plus fou, l'inventeur de la camisole de force ou ceux qui en ont besoin?

Paris, imprimerie Walder, rue Bonaparte, 44.

P. c. c. : G. J.

— M. La M. F. n'a pas tout à fait tort. On appelait encore *Brayettes*, *Braguettes*, en Picardie, il y a 25 ans, la fermeture des pantalons à *petit pont*, c'est-à-dire cette petite bande d'étoffe qui se boutonnait sur le devant, en opposition au *grand pont* se boutonnant sur les côtés. W. J.

—

Le chanoine Desforges (XII, 68, 120, 236, 302). — Dire que Desforges était encore chanoine en 1791 n'est pas prouver qu'il ne fût pas marié. J'ai entendu des prêtres soutenir, au moment du mariage du P. Hyacinthe, qu'ils connaissaient au moins *deux* ou *trois* curés ou vicaires de Paris *mariés* (secrètement, bien entendu!). W. J.

—

Réclamation du Parlement de Paris en faveur des Protestants (XII, 103, 179, 257). — Très reconnaissant à A. D. pour son renvoi aux Mémoires secrets. Mais sa réponse me mène à faire trois demandes.

1° La lettre du chancelier d'Aguesseau en faveur des protestants existe-elle encore et où? A-t-elle été publiée? Je le croirais, mais je demande « plus de lumière. »

2° La lettre de l'abbé Robert, docteur de Sorbonne, auteur de la *Gallia Christiana*, ami et conseil de l'évêque de Nîmes, Fléchier, au cardinal de Fleury (nov. 1726), a-t-elle été recueillie dans quelque collection d'amateur, ou publiée quelque part?

3° Où se trouvent les Mémoires, soit du maréchal de La Fare (16 mai 1728) sur les troubles de la part des Protestants, soit de Joly de Fleury en 1752, même sujet?

4° Enfin, j'insiste sur cette dernière question, en vue d'une réimpression possible: cette plaquette est-elle « rare et recherchée », comme parlent les catalogues de libraires? Que vaut-elle dans le commerce des vieux livres? Cz.

—

A qui le serpent? (XII, 131, 209, 241, 272, 303, 337, 369.) — Rentrons dans la question, S. V. P. M'est avis que nous nous en sommes passablement écartés. Nous avons cité Molière et Fénelon..... Réponses *à côté!* Qu'il soit permis à l'*Interm.* de 1879 de citer l'Intermédiaire de 1869. Voici ce que je lis sous la rubrique *Trouvailles et curiosités*, V, 496: « Est-il donc vrai que, dans un récent feuilleton, M. Ponson du Terrail, emporté par l'ardeur de l'inspiration, ait écrit ces lignes étranges: « Il toucha sa main... Horrible! « cette main était gluante et glacée comme « celle d'un serpent! »

Même année, col. 581, il a été répondu: « Cette plaisanterie vraisemblable est due « à M. Robert Mitchell, qui la mit en cir« culation, il y a quelques années. Elle « a paru dans le *Figaro*, et, comme « toutes les légendes, elle est devenue his« torique. Hâtons-nous d'en décharger la « mémoire de M. P. d. T., qui a bien assez « de ses propres péchés! »

Le signataire de cette réponse, M. G. R., est peut-être encore correspondant de l'Intermédiaire et serait peut-être à même de préciser?

(Paris.) TIRO RUDIS.

— J'ai sous les yeux presque tous les ouvrages contre nos poètes Hugo et Lamartine; on y remarque une collection de métaphores outrées de la plus belle eau. C'est, en général, présenté *Bertistement.* L. M. F.

—

Drôlesse et Princesse (XII, 131, 181, 210, 239). — J'ai une edition des « Anecdotes sur la comtesse Du Barri, » malheureusement sans titre, qui n'a que 213 p. et qui contient la chanson *Princesse, drôlesse* à la p. 128. C'est évidemment la 1re édition; l'impression et le papier en sont, je crois, de Paris. W. J.

—

Simon-la-Grenouille (XII, 199). — Le Riomois Simond (c'est ainsi que doit s'écrire son nom est bien le seul et véritable *Simon-la-Grenouille* dont les Auvergnats ont conservé la mémoire. Vers 1775, ce modeste traiteur, devançant son siècle, comprit qu'avec un plat, un seul plat, mais achevé, on fonde la renommée d'une maison. Tout autre eût hésité sur son choix; Simond, lui, prit tout bonnement ce qu'il avait sous la main. De temps immémorial les habitants du faubourg assez misérable de la Bade vivaient en partie de la pêche des grenouilles auxquelles les nombreux marais, entourant la ville, servaient de retraite; mais, comme la « chétive pécore » disparaît pendant six mois pour mettre son sang à l'abri des effets de la gelée, cette relâche compromettait l'affaire. Simond tourna la difficulté: il eut un vivier dans une cave profonde, sèche et chaude. Il installa donc de vastes cuves en bois, et en toute saison, avec de la mie de pain, du son, des dessertes de sa table, engraissa des batraciens, toujours alertes, toujours sautillants. Simond avait triomphé de la torpeur hibernale, il avait vaincu la nature; ce fut un coup de génie! En véritable artiste qu'il était, Simond eut encore une conception, qui peut prêter à certaines critiques, mais que j'ai entendu qualifier de *sublime* par l'un des derniers survivants de ses contemporains.

Avez-vous jamais mangé des grenouilles, cher Sed Ego? Si oui, votre patience a dû être mise à une rude épreuve, car les cuisses de ces petites bêtes renferment des osselets qui s'arrêtent dans les dents et dont il est difficile de se débarrasser. Hé bien! Simond, — c'est un titre de gloire de plus auprès de la postérité, si elle a quelque souci du vrai mérite, — Simond *désossa* la grenouille!!

Cet habile homme ne tarda pas à recueillir les fruits de ces belles inventions. La noblesse, la haute bourgeoisie du pays, la magistrature de la sénéchaussée d'Auvergne, les nombreux plaideurs, qui venaient à Riom, se donnèrent rendez-vous chez Simond. Dieu! quelle riche clientèle! Elle répandit à ce point la réputation des *Grenouilles à la Simond*, que dans la ville « c'était ordinairement l'un des plats dont on régalait les étrangers, comme l'atteste, en 1788, Le Grand d'Aussy, dans son « Voyage en Auvergne » (t. I, p. 238).

Lorsque survint la Révolution, Simond-la-Grenouille (il n'était plus connu que sous ce nom) était arrivé à l'apogée de la renommée. Les abus de l'ancien régime, il faut le reconnaître, ne l'avaient jamais beaucoup touché et il n'avait jamais rêvé de réforme sociale! aussi se montra-t-il tout d'abord fort tiède au regard des idées nouvelles. La dispersion de sa clientèle, à la suite des événements qui se précipitaient avec tant de rapidité, vint bientôt lui porter un coup sensible, et son caractère, rebelle aux choses du jour, manifesta son indépendance de plus d'une manière. Durant la Terreur, il rasa plus d'un jacobin. Le trait le plus connu est l'histoire de ce plat de moutarde pure qu'il fit manger par dérision à quatre paysans qui lui avaient commandé, en le *tutoyant*, un dîner « semblable à ceux qu'il préparait si bien pour ces bougres d'aristocrates! »

De beaux jours revinrent pourtant pour les « grenouilles à la Simond ». Leur réputation ne fit même que grandir, si cela était possible. Aujourd'hui encore vous ne trouveriez pas un Riomois qui ne jurât que l'archichancelier Cambacérès se soit fait servir, à Paris, des « grenouilles à la Simond », venues en poste entre deux bouillottes. Et le voyage de Riom à Paris durait alors vingt-quatre heures.

Je ne serais pas complet si je ne disais, pour réparer un oubli de Le Grand d'Aussy, comment Simond servait ses élèves: en friture tout simplement, avec un filet de verjus.

Plus de soixante ans se sont écoulés depuis la mort de Simond, et sa renommée est toujours vivante en Auvergne. Pourquoi ne frapperait-on pas un coin à l'effigie de cet artiste? Costume mi-bourgeois et mi-paysan: la veste longue et le chapeau clabaud ou *à pioche* des *brayauds* des environs de Riom; taille ramassée, larges épaules, figure de bonhomme railleur. Je le vois d'ici!

Après la mort de Simond, les grenouilles d'après sa méthode brillèrent encore d'un certain éclat; mais, comme les filles de notre traiteur, grâce à ses plats de batraciens, étaient entrées dans de bonnes maisons de la province, son nom disparut de l'enseigne de son successeur.

Cette enseigne eut aussi son heure de célébrité. La voici reproduite dans sa disposition originale:

A LA GRENOUILLE,
chez Léger,
fils, traiteur et pâtissier.

On rapporte que le ministre qui a porté, vingt ans durant, le poids du second Empire, avait besoin parfois, comme Antée, de toucher terre pour reprendre haleine et recouvrer des forces, et que, lorsqu'il était au milieu de ses familiers, de ses *pays*, de ses amis de cœur et de jeunesse, on le vit plus d'une fois sauter par la chambre, en sonnant dans le cornet de ses mains, sur un air de son invention, cette singulière enseigne. Cela ramenait sans doute le Vice-Empereur à Riom, dans cette rue où il était né et où avaient exercé l'illustre Simond et son successeur, Léger.

Un retardataire
par force majeure.

—

Vingt-sept enfants (XII, 293, 376, 398). — On peut rapprocher des exemples de fécondité déjà cités les deux suivants : Le premier, certainement peu connu, est rapporté à la page 28 de la thèse soutenue, le 10 mai 1828, à Montpellier, par le Dr Tayeau, de Rochefort, et intitulée : *Esquisse de la topographie médicale de l'île de Gorée* : M. V., capitaine marchand, s'établit au Sénégal, il y a à peu près 30 ans, et se maria avec une signare de St-Louis. Celle-ci eut, à sa première couche, un enfant du sexe masculin ; mais la 2e fut remarquable en ce qu'elle produisit cinq enfants, parmi lesquels on ne comptait qu'une fille. Ils vivaient encore tous, lorsqu'un d'eux fut tué à la chasse il y a cinq ou six ans. Les jeunes gens sont établis à Saint-Louis et à Gorée. Je les ai connus particulièrement, et il me serait facile de les nommer si je ne craignais de leur déplaire en agissant sans les avoir consultés. »

Le second est celui de Mme M..., de New-York.

Elle eut, le 24 juillet	1858	1	enfant.
— le 30 juin	1859	2	—
— le 21 mai	1860	2	—
— le 1er mars	1861	3	—
— le 13 février	1862	4	—

Ce qui donne un total de *douze* enfants en 3 ans 6 mois et 20 jours. Tous étaient vivants en 1864. On les visitait en foule. Sept nourrices fonctionnaient à la fois, et c'était la « great attraction » du moment.

Dr Seaman.

— Thomas Fazellus, dans son Histoire de Sicile, rapporte que, de son temps, Jeanne Pancique, épouse de Bernard Belluard, habitant d'Agrigente, fut si féconde, qu'en trente grossesses elle eut 73 enfants. (Nouv. Mém. d'hist. et de litt., par l'abbé d'Artigny, t. IV., p. 34.) P. Nipons.

—

Futaine de Bourlavisse (XII, 321, 377, 466). — Je fais savoir à notre collabo docteur By qu'il n'y a jamais eu, à Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme), de fabriques de futaine. J'habite, tous les étés, à Herment, près de ce chef-lieu de canton, et j'ai pu m'assurer de mon assertion lorsque j'ai fait de longues recherches, lors de la publication de mon « Grand Dictionn. hist. du Puy-de-Dôme ». Je crois que le collabo A. de M. a raison et qu'il faut lire *futaine de bourrelanisse*, au lieu de *futaine de bourlavisse*. Ambr. Tardieu.

—

Le comte de Chazot (XII, 326, 399). — Le gouvernement ayant reconnu la nécessité d'entretenir toujours sur pied un plus grand nombre de corps d'infanterie légère, qui fussent formés pendant la paix au service extérieur et avancé des armées, et voulant constituer cette infanterie en bataillons séparés, qui, ayant assez de consistance pour se soutenir, fussent en même temps plus susceptibles d'être détachés que les régiments, et, par là, plus propres à leur destination de guerre, le gouvernement établit par une ordonnance, le 17 mars 1788, douze bataillons de chasseurs.

Le comte Jean-Pierre-François de Chazot, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel avec rang de colonel de dragons, eut le commandement du VIIe bataillon, désigné sous le nom de Chasseurs d'Auvergne. Ce bataillon, d'abord en quartier à Brioude, passa à Clermont en 1789. M. de Chazot, qui servait depuis près de 40 ans, se distingua par la vivacité avec laquelle il embrassa les principes politiques du jour. Il devint très populaire et il contribua puissamment à l'organisation de la garde nationale de Clermont. Il dressa le règlement de cette troupe, et lui fit don de ses premiers drapeaux. Une délibération de la Municipalité, prise en assemblée générale, le 30 juillet 1789, le nomma commandant et lui conféra, ainsi qu'à MM. Dumontel et Puray, major et aide-major, l'inamovibilité de ces fonctions. En même temps, comme M. de Chazot avait manifesté l'intention de se fixer à Clermont, la Municipalité le pria d'accepter des lettres de citoyenneté.

De Chazot assista, comme major général des gardes nationales du département du Puy-de-Dôme, à la fédération du 14 juillet 1790. A la suite de cette fête, dans une lettre adressée à ses commettants le 12 août, le député Gautier de Biauzat dénonça la conduite de M. de Chazot et surtout « l'inconstitutionnel brevet » de Commandant inamovible de la garde nationale de Clermont. Il s'ensuivit une polémique très vive qui fit naître un certain nombre de brochures pour ou contre, dont il serait trop long de donner les titres. Je rapporterai seulement, malgré leur médiocrité, parce qu'ils sont inédits, les vers suivants que répandirent alors les partisans de M. de Chazot :

Patriote zélé, soldat vaillant et sage,
De Chazot, les méchants affligent ton bon cœur,
Quand tu n'es occupé que de notre bonheur,
C'est à nous de punir la ligue qui t'outrage.
Ces ennemis du peuple et de la liberté
Voyent d'un œil jaloux notre tranquillité,
En s'en prenant à toy, c'est nous-mêmes qu'on berne.
Ils désirent le trouble et la dissension,
Mais nous arrêterons leur noire intention,
En employant le fer et même la lanterne !

Quelque temps après, M. de Chazot quittait l'Auvergne. Depuis le 26 mars de la même année, il avait été promu au grade de maréchal de camp et, à ce titre, employé aux armées. Je crois me rappeler que la *Biographie Moderne*, imprimée

à Leipzig, en 1807, et dont la police de Napoléon fit saisir et mettre au pilon un nombre considérable d'exemplaires, contient une notice sur ce personnage.

P. le B.

—

Ouvrages d'Auguste Blanqui (XII, 327). — C'est aux petits journaux républicains de Lyon 1832, et non à ceux de 1848, qu'il faut remonter. Blanqui a, l'un des premiers, introduit les revendications socialistes (*Du pain ou du plomb*) dans la politique militante.

—

Bicoquet. Camichon. Cramignole. Gonelle. Sandal (XII, 387, 437, 472). — On trouve *bicoquet* dans la Chronique scandaleuse ou Histoire de Louis XI (attribuée à Jean de Troyes). « Il avoit en sa tête un bicoquet garny de bouillons d'argent dorés. » Victor Hugo a reproduit cette phrase, en substituant *boutons* à *bouillons?*

Cramignole est un chaperon d'homme d'armes. Monstrelet mentionne le mot dans ses Chroniques en l'an 1465 (édit. de 1512).

Gonelle et *gone,* casaque. « Ce sont cottes longues jusqu'au gras des jambes faites de soye et blasonnées des armes de chevaliers. » Ménage (Dict. étymologique) fait venir le mot de *guna* et celui-ci du grec *guné*, *mulier*. Il ajoute que *gonelle* est aussi un terme d'injure, et que *guenille* est la corruption de ce mot, ainsi que l'a fort bien pressenti le collabo Peph.

Sandal, *Sendal*, et quelquefois *Cendal*, Bois aromatique que les Portugais ont importé de l'île Bornéo. Il y a du *sandal* rouge et du *sandal* jaune, appelé *sandal citrin* (citron). De ce dernier on faisait des chapelets très appréciés à Lisbonne. Rabelais en parle dans le livre II, ch. xxi, de *Pantagruel :* « Cedict, luy vouloyt tirer ses patenostres, qui estoyent de cestrin, avecques grosses marques d'or ».

La *sandaline* était aussi une étoffe rouge qui se fabriquait à Venise, avec une teinture provenant du bois de *sandal*, et dont on faisait les bannières et les étendards appelés alors *pannunceaux* (*Menus propos* de Pierre Gringoire, dont la première édition est de 1521) :

La lance clare ainsi que de cristal,
Le pannunceau rouge comme sendal.

Reste le mot *Camichon*, dont j'ignore la signification exacte.

Un liseur.

—

Vivre à gogo (XII, 387, 440, 473). — J'ai dit que *go* était celtique, je n'ai jamais dit qu'il fût bas-breton. Le *Brezonec* appartient à l'un des deux groupes de la langue celtique, je le sais, mais ce n'est pas la langue celtique. Le Provençal est issu de la langue latine : Troun de l'aër est provençal, mais je ne l'ai jamais découvert dans aucun dictionnaire latin. Le Celtique s'est partagé en deux rameaux différents : le rameau *gadhélique* qui donne naissance au *Erse* (irlandais), au *Gaëlique* des hauts plateaux écossais, au *Mank*, parlé dans l'île de Man; le second rameau, le *Kymre* ou *Kymris*, se divise également en trois branches, qui sont le *Welsh* ou *Gallois*, le *Brezonec* ou bas-breton, et le *Cornish*, dialecte du pays de Cornouailles, qui disparaît de jour en jour devant l'invasion de la langue anglaise.

Go est *gadhélique;* je le crois encore usité dans le Mank. Je le retrouve, en l'état de racine, dans le vieux mot français *gogue*, dont nous avons fait *goguette* et *gogaille*. Ce dernier vocable est exclusivemen; celtique : *Go*, beaucoup, *gailhés*, viande, repas, plaisir, goinfrerie. *Go* est-il originairement celtique? je n'en sais rien, il est fort possible que ce soit une racine aryenne. Il y a entre le celtique et le sanscrit des points de ressemblance extraordinaire. J'ai lu, il y a bien longtemps, un livre de Pictet sur ce sujet, et je me souviens qu'il m'a fort intéressé.

Le marquis d'Etymo.

—

Courir l'aiguillette (XII, 387, 448, 472). — Le collabo Jean Jeudi aime à rire : il me demande des exemples à propos d'aiguillette et de *mentula!* — Et le moyen de les donner, sauf le respect dû au « lecteur français »?

Doct. By.

—

Picpus (XII, 390, 444). — Les journalistes prennent leur bien où ils le trouvent et ne citent guère leurs autorités. Tâchons de découvrir nous-mêmes les sources où ils puisent leur... érudition. Dans ce cas-ci, il y a lieu de supposer que le rédacteur du *Figaro* a mis à contribution le *Guide des amateurs et des étrangers*, de Thiéry (Paris, 1787, 2 vol. in-12); voyez la note de la page 632 du tome I : « Cet endroit étoit originairement un hameau, dont les habitans, attaqués d'une maladie boutonnée, perçoient leurs boutons avec des épingles pour en faire sortir le pus; ce qui leur fit, suivant ces Religieux, donner le nom de Picpus. »

Et dans le corps du texte, même page 632 : « Ce lieu tire son nom du couvent des Religieux Picpus... »

Voilà deux citations qui semblent se contredire. La question a peut-être été vidée dans quelque monographie du couvent ou du quartier; mais je ne connais aucun écrit de ce genre... (ce qui n'est pas une raison pour qu'il n'en existe pas) et, ayant feuilleté en vain les principaux historiens de notre vieux Paris, je laisse la parole à un collaborateur moins ignorant que moi.

(Paris.) Tiro Rudis.

— Parmi les opinions diverses émises sur l'origine du nom ci-dessus, je n'hésite pas à citer celle de l'auteur d'un opuscule ayant pour titre : *Pèlerinage à Picpus, tombeau de* 1306, *victimes de la Terreur, par M. Pinard*, publié en 1866 aux bureaux de la *Semaine Religieuse* et chez l'auteur..

« Sans la triste célébrité léguée à Picpus par le règne de la Terreur, son nom bizarre, *qui est presque une énigme*, aurait seul occupé les appréciations de quelques savants..... Anciennement, ce nom s'orthographiait : *Pique-pusses* (puces). Il n'a d'autre origine que la couleur du vêtement porté par les Religieux qui s'y fixèrent. MM. les ecclésiastiques, chargés de la direction du séminaire contigu, ont conservé ce nom; ils sont appelés : *MM. de Picpus*... Ce canton extrême du faubourg Saint-Antoine était planté en vigne au XIII° siècle; à la fin du XV° siècle, un établissement religieux — celui qui nous occupe — vint s'y établir. Bientôt surgit un village, et dans la suite, d'autres communautés.....Ces premiers religieux étaient des Capucins. Ils y demeurèrent peu d'années; leurs successeurs furent des Jésuites..... Ceux-ci furent remplacés par des Pénitents réformés du tiers-ordre de Saint-François : ils y demeurèrent jusqu'à l'extinction des ordres religieux, 1790. »

Ego E.-G.

—

Un poète méconnu (XII, 391). — Je me trouve en mesure de citer deux autres brochures de *Barandéguy-Dupont;* l'une, ayant pour titre : *Fleurette*, imprimée chez Pinard, en 1833, et qui remplace, probablement, le poème en plusieurs chants, du même auteur, indiqué déjà par erreur. On retrouve la même pièce dans un volume in-18, de 286 p., *Les Récits du Coin du feu* (publié chez Paulin, éditeur, en 1834), à côté de quelques poésies intimes et d'un drame en 3 actes et en vers, intitulé : *Grisélidis*. J'ignore si cette production théâtrale a pu briller sous les feux de la rampe ou si elle est restée blottie dans le timide portefeuille de son auteur.

(Bordeaux.) Ego E.-G.

—

Le vin de Rota (XII, 418, 475). — Marmontel aura, sans doute, voulu faire une réclame au vin de Rota, que certains marchands cherchaient à substituer au Xérès et à l'Alicante. Un liseur.

—

Les Isles flottantes (XII, 421). — Roman philosophique et allégorique de Morelly publié sous le titre : *Le naufrage des Isles flottantes*, ou Basiliade du célèbre Pilpaï, poème héroïque (en prose) traduit de l'indien, par M. M. *** (Morelly), Messine (Paris), 1753 (2 vol. in-12). — « On « vous a vanté les *Isles flottantes*, je m'en « étonne; non que je n'y aie trouvé quel- « ques images neuves, quelques descrip- « tions riches et singulières, quelques fic- « tions ingénieuses, celle de l'isle Centrale, « par exemple (t. 2, p. 55) : mais dans « quel abîme de mots, d'idées louches, « creuses, gauches, surabondantes, d'ex- « pressions impropres ou barbares, de « longueurs et de langueurs tout cela est « neïé!... » (Voir une critique de 4 pages dans les Nouvelles littéraires de Clément. La Haye, 1754, t. IV, p. 275.)

Un liseur.

—

Les Rois de France et la guérison des écrouelles (XII, 423, 477). — C'est au XI° siècle que les chroniqueurs ont mentionné pour la première fois cette propriété des rois de France, revendiquée aussi par les rois d'Angleterre. Les uns prétendent que Clovis fut le premier à la posséder, les autres disent que c'est saint Édouard d'Angleterre. Quoi qu'il en soit, son origine n'est pas définie. Vespasien avait déjà une propriété analogue puisque, d'après Tacite et Suétone, il lui a suffi de cracher à la figure d'un aveugle pour lui rendre la vue, et d'appliquer son pied au bas du dos d'un paralytique pour lui rendre l'usage des jambes; mais il faudrait remonter à l'Alpha de la bêtise humaine pour trouver le point de départ de ces traditions.

Si le Roy Henry devait un jour rentrer dans sa bonne ville de Paris, on ne manquerait pas d'apprendre, au lendemain du Sacre, la guérison de nombreux scrofuleux et nous verrions même le *guéri imaginaire*.

Consulter, sur ce sujet, le livre de Simon Faroul : *De la dignité des Rois de France et du privilège que Dieu leur a donné de guarir les écrouelles*... (Paris, Chaudière, 1633, in-8); celui de Barbier : *Les Miraculeux effets de la sacrée main des Rois de France très chrétiens pour la guérison des malades et des hérétiques* (Paris, Orry, 1618, in-8); l'Histoire de France du Père Daniel (t. I, p. 1032); celle de Henri Martin (t. VII, p. 265); les *Institutions de la France*, par Chéruel (t. I, p. 331); le Dictionnaire de Trévoux, le Dictionnaire philosophique de Voltaire, etc.

La vertu de guérir les écrouelles a aussi été attribuée parmi le peuple au 7° enfant mâle, sans qu'il soit venu de fille; mais, dans ce cas, dit Jean Pontas (*Dict. des cas de conscience*), c'est un abus et une pratique superstitieuse!

Un liseur.

—

Le statuaire Clodion (XII, 423, 476). — Le Catalogue de l'Hist. de Fr. (Biblio-

thèque Nat.), t. IX, p. 425, au n° 4,436, mentionne une notice nécrologique, par Dingé (Antoine), in-4°, publiée à Paris, en 1814, l'année de la mort du célèbre statuaire que l'on a appelé le « Boucher de la sculpture. » Consulter les Lettres sur les Salons de 1773 et de 1779, insérées dans les Mémoires de Bachaumont, t. 13°.

UN LISEUR.

— En 1770, Durival, lieutenant-général de police à Nancy, demanda l'érection d'une statue en l'honneur du roi Stanislas: « Elle serait faite en marbre blanc par « Clodion, petit-fils des sculpteurs Adam, « au moins aussi habile qu'eux, et qui « sort de l'Académie de France à Rome « où il était élève du roi. » (H. LEPAGE, Archives de Nancy, 186, t. IV, p. 40.)

A. B.

—

Dialecte créole des Colonies françaises (XII, 423). — Le Catalogue de la « Bibliothèque patoise de M. Burgaud des Marets (Paris, 1873, 704-708), indique: 705. « Les Essais d'un bobre africain, seconde « édition, augmentée de près du double « et dédiée à madame Borel jeune, par « F. Chrestien, Ile Maurice, G. Deroul- « lède et Cie, 1831, petit in-4°.

« 707. Catéchisme en langue créole, « précédé d'un Essai de grammaire sur « l'idiome usité dans les colonies fran- « çaises, par M. Goux, missionnaire à la « Martinique. Paris, Vrayet de Surcy, « 1842, in-18. »

A. B.

—

Mystère bibliographique ou typographique (XII, 424, 478). — Le chiffre de la tomaison générale des Œuvres complètes de Cicéron a été pris pour celui de la tomaison particulière des Oraisons. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à examiner les « Signatures » des cahiers de chaque volume.

F. d. L.

—

Les approbations supposées (XII, 447). — Voir, sur le Cousin Jacques (Beffroy de Reigny), l'excellente petite notice publiée par feu Arthur Dinaux, dans les *Hommes et les choses du nord de la France et du midi de la Belgique* (Valenciennes, 1829, in-8°, p. 15). Le Cousin Jacques ne peut être oublié par quiconque s'est occupé un peu sérieusement de la Révolution française.

A. B.

—

Camion. Charançon. Sarrau. Souquenille. Vitchoura (XII, 449). — Voilà bien de la besogne à la fois.

Charançon vient très probablement du verbe grec χαράσσω, avec la signification de rogner, denteler. La rognure que le charançon fait au grain de blé est dentelée.

Souquenille me paraît être la transformation en français du vocable *succania*, expression de très basse latinité, qui, sans doute, a traduit un mot barbare inconnu dont le sens était vêtement dépenaillé.

Vitchoura est la francisation du polonais *Wilczura*, du mot *Wilk*, qui signifie loup. En polonais, lorsqu'un suffixe est ajouté à la lettre k, celle-ci se change toujours en *cz*. Le suffixe *ra*, *ura*, *iura*, indique la provenance; *lis*, renard, *lisiura*, qui provient du renard; *Wilk*, loup, *Wilczura*, qui provient du loup; et, par extension et par usage: fourrure de renard, fourrure de loup. Le mot est devenu français en le modifiant un peu, avec l'acception de lévite fourrée pour les femmes. Le *vitchoura* français était porté par les femmes élégantes: le *wilczura* polonais était réservé aux petits bourgeois et aux fermiers. Il en a été de ce mot comme de *riding* (action de monter à cheval), et *coat* (habit), dont nous avons lestement fait *redingote*.

Pour *Sarrau*, je jette ma langue aux chiens. Le mot me paraît emprunté au bas allemand, dans lequel la désinence *au* s'applique à des villages avec la signification exclusive de « Pré. » *Lichten-au*, le pré de la lumière; *Sommes-au*, le Pré de l'été. Peut-être le *Sarrau* a-t-il été inventé dans une localité appelée *Saar-au*, et en a-t-il conservé le nom.

Sur *Camion*, rien de certain; ce doit être un nom d'inventeur? Mais quel camion? Le chariot que Perronnet a perfectionné lorsqu'il construisit le pont de Neuilly? La courte et fine épingle? ou le vase à badigeon? Quand un mot dont l'étymologie est inconnue a diverses significations, il est presque toujours un nom d'inventeur, mais souvent ce nom se modifie par l'usage et devient difficile à reconnaître. J'en citerai un exemple. Il y a cent ans environ, de 1780 à 1790, deux dentistes établis à Paris ont inventé un instrument pour l'extraction des dents. Garengeot imagine la clef qu'on nomme encore aujourd'hui la « clef de Garengeot »; Daviel construit des pinces spéciales qui s'appellent des *pinces à la Daviel*. La pince à la Daviel devient *un* Daviel, et est actuellement un *Davier*, ce qui est absurde, mais ce qui prévaut. Littré l'inscrit, sans broncher, et ajoute: origine inconnue. C'est se tirer d'affaire à bon compte. Je suis au fond d'un village et n'ai point mes notes sous la main; lorsque je serai de retour à Paris, si je trouve dans mes paperasses quelque chose sur *camion*, je m'empresserai de le communiquer à notre collabo de Tarnawa.

LE MARQUIS D'ETYMO.

—

Padrons (XII, 449, 450). — Les padrons étaient des colonnes commémoratives des

découvertes portugaises, posées par les navigateurs portugais, sur le parcours et au terme de leurs découvertes. Ils datent du règne de Jean II. Diogo Cano est le premier découvreur qui soit parti du Portugal avec des padrons réglementaires en pierre. Consulter, à ce sujet : 1° deux ouvrages de M. Alexandre Magno de Castilho : « Première étude sur les monuments ou colonnes commémoratives des « découvertes portugaises en Afrique. « (Lisbonne, 1869, in-8° de 62 p.) Dé« couverte de la côte d'Afrique, depuis le « cap Sainte-Catherine jusqu'à la rivière « Great Fish (Rio Infante), et padrons « plantés sur cette côte par les Portugais, « pendant les années 1484-1488 (Lis« bonne, 1870). » — 2° Les savants rapports de M. J. Codine sur les ouvrages précédents, qui ont été publiés dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*. — Année 1869, 2e vol., pp. 455-487. Année 1876, janvier, pp. 53-86; février, pp. 184-216; mars, pp. 304-330.

(Bordeaux.) M.-M. A.

— J'ai communiqué la question à M. Gabriel Gravier, le président de la Société normande de géographie, mis en cause par M. A. Nalis. Voici ce que cet honorable savant me répond : « Le mot *padron* est la traduction du portugais *padraô*. Il est dans la langue française depuis au moins 1869, et moi-même je l'ai souvent employé. Dans son acception générale, *padraô* veut dire « monument public pour conserver la mémoire d'un événement. » En géographie, un *padraô* est une colonne commémorative de découvertes portugaises. Ils étaient en pierre et surmontés d'une croix qu'on y scellait au plomb au moment de l'érection. Leurs côtés portaient un écusson aux armes du Portugal. D'après Barros, Vasconcellos et Duarte Pacheco Pereira, on y gravait, en latin et en portugais, le nom du roi régnant, le nom du découvreur et la date de la découverte. Le roi Jean II de Portugal a prescrit à ses navigateurs la pose de padrons aux endroits les plus remarquables de leurs découvertes. Diogo Cano est le premier découvreur qui partit avec ces padrons réglementaires; le premier padron fut élevé à la fin de 1484 ou au commencement de 1485, sous le nom de Saint-Georges, au cap qui termine au sud-ouest l'embouchure du Zaïre ou Congo. Sur le globe de Behaim de 1492, les padrons sont indiqués par un pavillon et accompagnés d'une légende (sauf celui du Congo). Avant Jean II, les navigateurs constataient leurs découvertes ou leurs prises de possession par des croix de bois, sur lesquelles ils gravaient, quand les circonstances le permettaient, la devise du prince Henri le navigateur : *Talant de bien faire*.

« Les Français élevaient en Amérique des croix de bois, aux armes du roi. »

UN M. DE LA SOC. NORM. DE GÉOGRAPHIE.

Mornonbilles ! (XII, 450.) — Ce..... plagiat (s'il faut appeler les choses par leur nom) fut signalé dans l'Intermédiaire en 1867 (IV, 157). C'est la même source qui a été citée, sans mention du nom de l'auteur. J'ai le regret de ne pas pouvoir satisfaire sur ce point la curiosité de notre collaborateur.

(Paris.) TIRO RUDIS.

Diderot et le P. Castel (XII, 451). — J'ai publié, dans les *Œuvres complètes* du philosophe (t. XIX, p. 425 et 426), deux lettres adressées au P. Castel, que j'avais retrouvées dans les *Affiches, Annonces et Avis divers*, de l'abbé de Fontenay; celui-ci les avait imprimées au moment de la mort de Diderot. Toutes deux sont, en effet, relatives à la discussion de l'Encyclopédiste et du P. Berthier, et la seconde est datée du 2 juillet 1751. Si M. F. P. a entre les mains l'autographe de cette lettre, voudrait-il prendre la peine de le comparer au texte que j'ai reproduit. Dans le cas où cet autographe offrirait des variantes, je pense que sa publication figurerait sans difficultés aux « Trouvailles et Curiosités » de l'*Intermédiaire*.

MAURICE TOURNEUX.

La Fête du Château (XII, 454). — Serait-ce une pièce de Charles-Simon Favart ? L. M.-F.

Trouvailles et Curiosités.

Morelly et Jean-Jacques. — C'est bien par erreur que M. Taine (Origines de la France contemporaine : *l'Ancien Régime*, p. 301) fait de Morelly un disciple de Jean-Jacques. Celui-ci ne commença à écrire qu'en 1750, tandis que Morelly avait déjà publié son *Essai sur l'Esprit humain* en 1743. Si l'on dit que son utopie de la *Basiliade* ou des *Iles flottantes* (ce sont nos préjugés), dans laquelle il enseigne qu'il faut revenir aux « lois de la nature », est de l'année 1753, il faut aussi se rappeler que Diderot avait déjà publié sa *Lettre sur les aveugles*, et Pechmeja son *Télèphe*, dans laquelle il attaque si audacieusement tous les principes sociaux : Jean-Jacques ne fit que revêtir de sa rhétorique enflammée des idées qui commençaient à se répandre, surtout chez Diderot, qui lisait tout et qui transfigurait tout. Les erreurs de M. Taine, et elles sont nombreuses, viennent de ce que, sauf la lecture qu'il a faite de nombreuses paperasses des Archives, son érudition est de seconde main.

Citant Turgot « d'après M. de Tocqueville » (p. 309), il le défigure, il n'en a pas l'écho vrai, l'impression directe, et il calomnie involontairement Grégoire en lui prêtant, sur des *on-dit*, la pensée de changer la religion. W. J.

—

Pamphlet inconnu contre Mirabeau. — Un collectionneur vient de trouver, à Marseille, un curieux pamphlet contre Mirabeau, sur lequel Quérard et Barbier se taisent et dont voici le titre :

PRÉCIS
de la vie
ou Confession générale
du comte de Mirabeau.

Français!

Voilà, je l'avoue, le plus impudent et le plus lâche coquin qui soit dans les trois royaumes. Nos dogues mordent par instinct de courage, et lui par instinct de bassesse.
(L'*Ecossaise*, act. II, sc. 4.)

J'ai cru que cette épigraphe, tirée de Voltaire, pourrait convenir à l'illustre auteur de cette brochure. C'est au public à décider si j'ai bien choisi. Le seul défaut que j'y trouve, c'est qu'elle ne désigne bien expressément qu'un seul d'entre tous les talents que le Ciel a départis à son plus étonnant ouvrage. (*Note de l'éditeur.*)

Brochure de 48 p. Signé : SIDI-MAHOMET.

A Maroc, de l'Imprimerie Impériale. — Et se trouve : En Europe, dans les capitales. — En France, partout. — A Paris, chez Le Jay, au Bonnet de Moyse, à la Grotte flamande, au Palais-Royal. — En province dans les communautés. — A Marseille, au Cercle du Commerce, et au Parterre de la Comédie.

PRIX : Rien. — MDCCLXXXIX.

P. c. c.: A. MOUTTET.

—

Plagiaires et plagiés. Brunet et Psaume. — En 1824, un avocat bibliophile, nommé Psaume (dont la fin fut si tragique), a publié un Dictionnaire bibliographique en deux volumes in-octavo. Ce nouveau Manuel du libraire, copié sur celui de Brunet, a l'avantage sur ce dernier d'être précédé d'un Essai élémentaire sur la bibliographie. Un libraire de Paris, M. A. Claudin, dont les connaissances bibliographiques sont bien connues de tous ceux qui s'occupent de la science des livres, annonçait, dans le numéro de juin 1879 des Archives du bibliophile, la mise en vente d'un exemplaire du Manuel de Psaume, qu'il faisait suivre de la note suivante :

« Ce Manuel du libraire, différent de celui de Brunet, est remarquable par son introduction à la science de la bibliographie, excellent travail, qui occupe 200 pages, et que bien des gens ont effrontément pillé sans indiquer leur source. Psaume, bibliophile lorrain, auteur de ce livre, périt assassiné par son gendre. »

Il est vrai que Namur, bibliographe belge, et plusieurs autres compilateurs qu'il est inutile de nommer, se sont emparés du travail de Psaume. Mais M. Claudin a, sans doute, ignoré, en écrivant les lignes qui précèdent, que l'auteur du Nouveau Manuel du Libraire avait lui-même pillé ses devanciers sans les citer. Ainsi les chapitres II à VIII de l'Essai élémentaire sur la bibliographie sont extraits presque textuellement de l'Essai historique sur les Manuscrits, que M. Delandine a placé en tête de son Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, t. Ier, p. 35 et suiv. — Les chapitres IX et suivants, sur l'Imprimerie, sont tirés de Peignot, Dict. de Bibliologie, article Typographie, de Delandine, Histoire abrégée de l'Imprimerie, de La Serna Santander, etc. On y trouve des alinéas entiers copiés mot à mot. Le tableau de l'Etablissement de l'Imprimerie est tiré du Ier volume du Dictionnaire de Santander; mais Psaume n'a point fait usage des rectifications que présente le 3e volume du même dictionnaire, en sorte que la liste qu'il donne est fort inexacte.

Ces citations suffisent pour démontrer que ce n'est pas Psaume qui a été pillé, mais bien Delandine, Peignot et La Serna Santander. P. PONSIN.

—

Un pont sans arches ni travées. — On est en train d'établir une conduite d'eau, en tuyaux de fonte de grande section, sur le Pont-Royal. Comme, en raison du peu d'épaisseur de la maçonnerie et de la chaussée au-dessus de la clef des voûtes, la conduite serait trop voisine du niveau du passage si on la plaçait sur la chaussée, on la loge sous le trottoir, plus élevé qu'elle, et, de plus, loin du choc immédiat des voitures lourdement chargées.

Or, voici comment un article que tous les journaux — même les plus sérieux ! — se transmettent, explique l'opération.

« A cause du poids énorme des tuyaux, « au lieu de continuer la canalisation au « milieu de la chaussée, on a pensé qu'il « était prudent, pour ne pas surcharger « les voûtes, de faire reposer ces masses « de fonte sur la maçonnerie des piles du « pont. »

D'où il résulte qu'il n'y a point de voûte, d'une pile à l'autre — sous les trottoirs, — puisque la conduite qui les suit repose, on le dit, sur les maçonneries des piles... seules; faudrait-il ajouter, comme si trottoirs et chaussée ne reposaient pas également sur ces piles par l'intermédiaire des voussoirs des arcs ? UN INGÉNIEUR CIVIL.

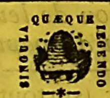
Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

7345. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 272

10 septembre 1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

Nous prévenons nos Correspondants que le numéro prochain se trouvera peut-être quelque peu retardé.

AVIS. — Il est essentiel que les correspondants se conforment exactement à nos recommandations. (Voir au verso de la couverture.)

SOMMAIRE

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, Directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année et suiv., **12** fr. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
N° 272.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

10 Septembre 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Vieux langage anglais. — Je viens de lire, dans un écrivain anglais du XVIe siècle, racontant le siège d'une ville : *At nighte arryved two peeces of culveringe, two of sacre, and* 9 *of robenets.*

Que faut-il comprendre par ces mots : of *sacre*, et of *robenets?* Existe-t-il, pour aider à la lecture du vieux langage anglais, des dictionnaires spéciaux?

(Rouen.) C. L.

—

L'amante de Millevoye? — Millevoye était marié, si je ne me trompe; alors, à qui s'adressait cette strophe, qui semble contenir un reproche?

Mais son amante ne vint pas,
Et le pâtre de la vallée
Troubla seul du bruit de ses pas,
Le silence du mausolée.

L. S. B.

—

Un vers de M. Gustave Flaubert. — Un journal suisse, « la Bibliothèque de Genève » (août 1875, p. 726), avançait que l'auteur de *Mme Bovary* excelle dans les périphrases et les énigmes versifiées, si chères à Delille et aux poètes de son école; elle citait de lui comme inédit ce vers caractéristique :

Le tube tortueux d'où jaillit la santé.

Que ceux qui ne comprendraient pas cherchent l'explication dans *Monsieur de Pourceaugnac*.

Un autre poète (il jouissait d'une certaine réputation et il fut membre de l'Académie), Campanon, avait désigné le coucou d'une façon bizarre :

L'oiseau haï de l'hymen qu'il outrage.

Pourrait-on citer quelques autres exemples de ces périphrases bizarres ? V. M.

—

Quelques problèmes d'orthophonie française. — Doit-on prononcer : or*gueil*, or*gueil*leux, ainsi que je l'ai entendu faire à Sarah Bernhardt, à la Comédie française, c'est-à-dire comme : r*éveil*, mer*veilleux*, ou bien comme si les mots étaient écrits : or*gueuil*, or*gueuilleux ?*

Doit-on dire : *ageter*, j'*agète* (avec tous les Parisiens d'origine pure) ou : *acheter*, j'*achète* (avec la plupart des provinciaux) ?

Quelle est la vraie prononciation de : *désir ?* Les Sociétaires de la Comédie française ne font pas sentir l'accent qui est sur l'*é*. Je cite la Comédie française, parce que cette Institution est généralement considérée comme l'Oracle du bien-dire; mais je serais curieux de savoir si elle est d'accord, sur tous ces points, avec les traditions du Conservatoire.

Faut-il prononcer : *aiguiser,* sans faire sentir l'*u*, ou bien : *aigüiser ?* — le duc de *Guise*, ou : le duc de *Güise ?* — rensei*gn'ment*, ou bien : rensei*gnement ?* — ali*gn'ment*, ou : ali*gnement ?* — *bataïe*, ou : bata*lie?* — *bataïon*, ou : *batalion?* etc., etc.

(Tlemcen.) Paul Masson.

—

Le dicton sur les Carmes. — Tous les polissons, jeunes et vieux, expriment plus ou moins énergiquement ce dicton, qui semble aujourd'hui si bien implanté dans notre belle langue, qu'il arrive même à d'honnêtes gens de l'avoir sur les lèvres à l'occasion. S'il a toujours répugné à notre délicatesse de la prononcer, encore moins nous permettra-t-elle de l'écrire ici. Notre réserve ne saurait cependant arrêter notre plume sur la chose, alors qu'il s'agit d'éclaircir un point obscur de l'histoire des origines de nos proverbes.

Les Carmes sont, on le sait, un de nos plus anciens ordres monastiques, puisqu'ils se prévalent de descendre du prophète Élie. Saint Louis, à son retour d'Orient, en ramena un certain nombre en France, pour reconnaître les services signalés qu'ils avaient, dit-on, rendus aux Croisés. Leur dextérité à bander les plaies des blessés leur avait, à cette époque, acquis une si grande renommée, qu'on appliqua, longtemps après, cette habileté spéciale aux bons infirmiers, tout comme on dit : « Chanter comme un rossignol. »

Nous avons admis cette origine avec

une bien douce satisfaction, mais le titre du Journal, de la Revue ou du livre, où nous l'avons trouvée, il y a longtemps déjà, nous échappe complètement. Cette explication était, du reste, conçue en termes si irréprochables que nous regrettons de ne pas l'avoir copiée, contrairement à notre vieille habitude.

Nous demandons aux Intermédiairistes (puisse-t-il se trouver des Carmes parmi eux) de vouloir bien faire quelque lumière sur ce point brûlant de l'histoire monacale et nous aider à préciser, avec pièces à l'appui : 1° la véritable origine du fameux dicton; 2° l'époque où le sens primitif, si innocent, si humanitaire, si glorieux, auquel nous sommes porté à croire, a disparu pour faire place au sens actuel ; et 3° enfin, les circonstances de cette transformation singulière. UN CANDIDE.

—

Epigramme d'agneau. — Littré, au mot *épigramme*, après avoir dit que l'épigramme était, chez les Grecs et les Latins, un petit poème sur toutes sortes de sujets, mais dont le sens n'impliquait pas toujours l'idée d'une raillerie, et que, de nos jours, l'épigramme est toujours regardée comme une moquerie piquante, cite (au n° 3) le terme de cuisine : *épigramme d'agneau*, ragoût au blanc, dans lequel on fait entrer quelques parties intérieures de l'animal. *Côtelettes en épigramme.* Il donne l'étymologie suivante : Ἐπίγραμμα, de ἐπὶ, *sur*, et γραφειν, *écrire.* — Cela est parfait pour l'épigramme, poème mordant ou non; mais quel rapport entre le grec et *l'épigramme d'agneau?* D'où peut venir cette singulière appellation? A quelle époque remonte-t-elle? Quelque collaborateur pourrait-il nous dévoiler l'origine du mot dans le sens culinaire ? E.-G. P.

—

Convoi de chemin de fer. — A quelle époque cette expression a-t-elle été remplacée, dans l'usage général, par celle de *train?* Le Dictionnaire de Bescherelle, éd. de 1853, n'a encore que la première ; je trouve la seconde dans un journal d'octobre 1855. PH. R.

—

Le peintre Bennevault. — Vivait vers 1750. La riche collection de tableaux du prince régnant de Salm-Salm, à Senones, avait de lui une petite toile : « Antiope, reine des Amazones », aujourd'hui au Musée d'Epinal (n°6). Pourrait-on me donner quelques renseignements sur cet artiste ? A. B.

—

Le passage du mont Saint-Bernard, par David. — Je lis dans le *Journal des Savants* (mars 1879, p. 138) : « Le passage « du Saint-Bernard par Napoléon a été « idéalisé par un grand peintre sur une « toile célèbre, aujourd'hui perdue. » Il s'agit du tableau de David ; le Premier Consul, calme sur un cheval fougueux. Cette toile doit-elle être regardée comme perdue sans retour ? De quelle époque date sa disparition ?

(Nantes.) A. C.

—

Portrait du dessinateur C. J. Traviès. — Connaît-on un portrait gravé ou lithographié de cet artiste, à qui l'on doit *Mayeux*, *les Musiciens de la Chapelle*, etc.? J'ai la petite vignette-frontispice du *Charivari*, où il figure avec les autres caricaturistes de Ch. Philipon. A. B.

—

La Pierre qui tourne. — C'est le nom d'un mégalithe druidique, signalé dans la Géogr. classique et départementale d'Hachette (S.-et-O.) et bien connu de tous ceux qui s'intéressent à la période gauloise ou anté-historique de l'histoire du Vexin. Je pense que c'était une borne de la frontière des *Véliocasses* d'avec les *Bellovaques*. Comme on voulait le casser, afin d'en faire des *bornes* pour les champs voisins, je l'ai fait transporter et dresser chez moi. Je demande aux collabos de l'Intermédiaire, dans un intérêt historique, de me signaler les autres mégalithes qui portent ce nom et que j'ai tout lieu de croire assez communs en France.

DOCT. BY-VEXIN.

—

De l'origine des escaliers. — L'invention du pain se perd dans la nuit des temps, et si différent que soit un petit pain de gruau de la rue Vivienne d'avec le pain que rompaient les Ptolémées, le résultat était plus grossier, mais les principes de la panification sont les mêmes. Il n'y eut, en plus, que le perfectionnement. Le premier escalier fut ou un tronc d'arbre branchu, ou un entassement de rochers à gradins naturels; ces choses-là ne s'inventent pas, elles s'utilisent ; homme, singe ou poule, tout ce qui marche, rampe ou saute s'en sert. Mais à quelle époque a-t-on employé pour la première fois le « degré » remplaçant la pente ou plan incliné ? Quels sont les plus anciens « degrés » connus, antérieurement aux Pyramides d'Egypte, offrant des degrés, comme on sait? Subsidiairement enfin, à quelle époque remonte l'emploi des escaliers, dits *à vis* ou *à colimaçon ;* plus récemment encore, de l'escalier *en spirale*, à cage *vide*, si employé de nos jours ? Cz.

—

De l'origine des Dindons. — Dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, 3e livraison de 1879, M. René de Maulde donne, sur l'origine des Dindons, des explications qui nous paraissent bien insuffisantes.

Un des savants collaborateurs de l'Intermédiaire devrait reprendre cette question, fût-ce *ab ovo*. RR.

— Encore faudrait-il un peu savoir *en quoi* les explications de M. R. de M. paraissent insuffisantes à M. Rr, et *pourquoi* il désirerait que la question fût ici reprise *ab ovo*. — Déjà « l'on a beaucoup écrit sur le Dindon, » dit avec raison M. de M., au début de sa note succincte (elle n'a que 2 pages). Il se borne à rappeler que Littré a admis l'origine mexicaine du Dindon, et croit cependant qu'il a fait son apparition en France avant la découverte de l'Amérique, comme cela semble résulter de certains textes. Mais il est probable, ajoute-t-il, que l'appellation de *dinde* et *dindon* n'a pas présenté au XVIe siècle le caractère exclusif qu'on lui attribue aujourd'hui. RÉD.

—

Les Formules magiques. — Dans divers livres de magie, on trouve des formules dont les enchanteurs sont censés faire usage afin d'opérer des prodiges. Un écrit célèbre en ce genre : la *Clavicula Salomonis*, nous fait connaître les paroles que prononçait Moïse pour changer sa baguette en serpent : « *Micrato raepy sathonich petanith pistan ysrmycs hygurin y guieron temguron ayeon dumnas artas eyna calbera*... » Je cite d'après Adelung : *Histoire de la folie humaine*, en allemand, tom. VI, p. 417. Il ne paraît pas que les formules de ce genre soient fabriquées à plaisir; on assure qu'on y retrouve des mots hébreux plus ou moins défigurés. Quelques savants se sont-ils occupés de cet objet?

J'ajouterai qu'un illustre philologue allemand, Jacob Grimm, a retrouvé la base celtique de diverses formules conservées par Marcellus Empiricus, et qui étaient demeurées inexplicables.

(Marseille.) V. L.

—

La fortune de M. de Montyon. Problème à résoudre. — Le célèbre Montyon passa, pendant les dernières années de sa vie, pour un avare, bien que les Bureaux de bienfaisance de plusieurs Arrondissements de Paris aient recueilli périodiquement les effets de sa générosité. Cette contradiction entre l'apparence et la réalité tenait sans doute à ce que le donateur accueillait froidement les sollicitations individuelles, tout en compatissant pécuniairement à la misère en général. Un certain abbé quémandeur, éconduit par lui, se vengea plus tard, en le comparant au cochon qui ne fait du bien qu'après sa mort.

L'abbé n'est plus, son rébus a passé, tandis que le zélateur posthume de la vertu renaît tous les ans, sous la coupole de l'Institut, aux applaudissements du public. On pourrait, à ce propos, retourner le mot du Fabuliste et dire en prose : « Mieux vaut cochon mort que méchant abbé debout. » S'il n'a pas eu l'idée, comme le marquis de la Queuille, de parodier La Tour d'Auvergne, en se qualifiant « Premier émigré français, » Montyon a, cependant, quitté la France avant le marquis, ainsi que l'atteste le rapprochement de ces deux dates officielles : 26 juillet et 11 août 1792. Mieux avisé que la plupart de ses compagnons d'exil réfugiés en Angleterre, il ne sauva pas seulement sa personne, il sut encore préserver une fortune déjà considérable, en opérant à l'étranger des placements avantageux. Mais, arrivé au terme de sa carrière, trahi par sa mémoire, l'octogénaire ne connaissait littéralement pas sa fortune, suivant un dicton populaire. Aussi, quand il s'occupa de ses dernières dispositions, fit-il, en faveur de l'Académie française et des hospices, une institution progressive, dont l'importance devait augmenter de tant pour cent, selon les résultats de l'inventaire à dresser après son décès.

Donc : Etant donné le chiffre définitif des sommes ainsi léguées par M. de Montyon, dire au juste quelles étaient les forces de la succession du philanthrope millionnaire. IVAN MINORET.

—

Le meilleur des généalogistes contemporains. — A deux reprises le journal *le Soleil*, dans ses numéros du 12 et du 16 août, revient sur la communauté d'origine des deux maisons de Gramont-Guiche et de Gramont-Vachères, question controversable, que ne résout point du tout l'analogie des armoiries invoquée beaucoup trop victorieusement par le rédacteur de l'article, et, à deux reprises, le même rédacteur proclame « M. Jean de Bay, le meilleur, le plus illustre, le plus compétent des héraldistes d'aujourd'hui. » Je n'y contredis point, et, m'étant un peu occupé de généalogies et d'héraldique, je serais fort honoré de faire la connaissance de l'honorable M. Jean de Bay.

Mais je confesse, à ma honte, n'en avoir jamais entendu parler. Je ne connais même de ce nom que l'un des héros des *Mariages de Paris*, d'Edmond About, d'origine vulgaire, Debay de son nom, et auquel un ami complaisant compose des armoiries, et insuffle la truculente devise : « *Bay de rien ne s'esbayt!* » Je ne répéterai point ici le mot de Bilboquet, mais je demande à mes coab. s'ils connaissent l'illustre M. de Bay, ses ouvrages, ses écrits, les sources et les preuves de la réclame que lui fait l'*Astre du Jour* à un sou?

Cz.

—

Paysannes d'Auvergne emprisonnées au Plessis. — Dans son livre intitulé : *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire* (Paris, 1797, in-8°), livre trop passionné pour être toujours vrai, Laharpe raconte, p. 53, l'épisode suivant de la Terreur. « Soixante paysannes d'Auvergne, convaincues d'avoir été à la messe, furent envoyées à Paris, dans des charrettes, et enfermées au Plessis, qui s'appelait, comme on sait, « l'Antichambre de la Mort. » Elles chantaient toute la journée : on s'étonnait de leur gaieté : elles répondirent : « Nous « savons bien que nous mourrons ; mais « ne sommes-nous pas heureuses de mou- « rir pour notre foi ? » C'était deux jours avant le 9 Thermidor ; elles furent mises en liberté, et, comme elles manquaient de tout, les prisonniers se cotisèrent pour leur fournir les moyens de retourner dans leur pays. Il y a cent témoins de ce fait. »

Existe-t-il des documents authentiques à l'appui de ce récit, et pourrait-on me les indiquer ? P. LE B.

—

Mesdemoiselles Cécile et Théodore, danseuses à l'Opéra. — Je désire une biographie succincte de ces deux femmes. Mlle Théodore voulut être servante de J.-J. Rousseau et le lui demanda. Voilà tout ce que je sais. H. DE L'ISLE.

—

Clairville, auteur dramatique. — L'écrivain de ce nom, qui vient de mourir à Paris, était-il le fils du Clairville qui fut directeur de théâtre en Belgique? Dans l'affirmative, pourquoi l'appelait-on *Nicolaïe*, dit *Clairville*, alors que son père se nommait véritablement *comte de Tournon ?* Un Intermédiairiste obligeant pourrait-il me renseigner à cet égard ?

(Bruxelles.) F. F.

—

Les Priapeia. — Existe-t-il une traduction française de ces épigrammes, de ces fragments qu'on a mis sur le compte de l'auteur de l'*Enéide* (le vieux commentateur Donat n'élève pas le moindre doute à cet égard), mais qu'il y a lieu de répartir sur bon nombre des amis de Mécène et des courtisans d'Auguste, ainsi que le fait judicieusement remarquer M. V. Parisot : Notice sur les petits poëmes de Virgile, dans le tome IV des Œuvres de Virgile (Bibliothèque latine-française, de Panckoucke)?

On trouve ces gravelures dans quelques éditions de Virgile, notamment dans la première de toutes, Rome, 1469 (pas dans tous les exemplaires) ; dans celle sans date (1471) ; dans celle de Milan, 1472 ; dans celle sans lieu ni date (vers 1473) ; dans celle de Rome, 1473 ; de Milan, 1474 ; et dans bien d'autres, notamment dans celles de Venise, *Aldo*, 1505 ; de Florence, Giunta, 1510 ; de Paris, Jean le Petit, 1535, etc. Il en existe des éditions spéciales, accompagnées d'amples commentaires, 1606, 1664, etc. Voir le Manuel du Libraire, IV, 869. Ces petites pièces ont été jointes à de nombreuses éditions de Pétrone. J'en connais une traduction qu'un médecin s'était amusé à écrire, mais elle est restée inédite. F. L.

—

Un livre introuvable à rechercher. — M. Paul Lacroix a fait mention, dans le Bulletin du Bibliophile belge, t. IV, p. 109, d'un livre rarissime, dont voici le titre : « *Le fort baston de madame la Vérité* « *pour chastier Malbouche*, à tous mesdi- « sans des dames, né, trouvé et nourry « ès terres et bocages du seigneur de Labe- « dan, *vicomte de Chasteaubrun* en la comté « de Bigorre, avec l'Honneur, louange et « trésor des dames (Tholose, 1534). »

Cet ouvrage n'est signalé ni dans le Manuel du Libraire (si complet toutefois) de J.-Ch. Brunet, ni dans le Supplément, dont le premier volume a paru à la librairie Didot. Un heureux bibliophile pourrait-il fournir quelques détails au sujet de ce *Fort baston*, etc. ? J'ai écrit à Toulouse, et je n'ai rien obtenu. J.-A. P.

—

Le « Paysan perverti, » de Restif de la Bretonne, et ses éditions. — Il vient de paraître, en Belgique, une réimpression du *Pornographe*, de Restif de la Bretonne. Elle est précédée d'une *Etude critique*, par le docteur H. Mireur, de Marseille ; on y lit, page XLI : « Le *Paysan perverti* « fut, sinon le chef-d'œuvre de Restif (ce « serait peut-être avilir ce mot), du moins « son plus grand succès, et qui n'a pas eu « moins de soixante éditions. »

Ce chiffre de *soixante* est une de ces légendes bibliographiques qui se reproduisent sans examen. Restif a dit et redit que son *Paysan* obtint quarante-deux éditions à Londres et quatre en Allemagne ; c'est une de ces assertions fantaisistes où se plaisait sa vanité. En fait, M. Paul Lacroix, dans sa très consciencieuse *Bibliographie et Iconographie de tous les ouvrages de Restif* (Paris, Fontaine, 1875, gr. in-8°), n'indique que *sept* éditions (p. 125-134), de 1775 à 1784. Peut-être quelques contrefaçons exécutées en province ou à l'étranger ont-elles échappé à M. Lacroix. Pourrait-on les découvrir, les décrire *de visu ?* En tout cas, on restera très en dessous du chiffre de soixante. M. A.

—

M. de Montvéran et les « Souvenirs de son temps. » — En citant les Mémoires secrets du comte Armand-François d'Allonville, Quérard (Littérature française contempo-

raine, I, 26) s'exprime ainsi : « M. de Montvéran, dans les « Souvenirs de son « temps, » a déjà bien relevé des erreurs échappées à M. le comte d'Allonville dans ces deux premiers volumes. »

Pourrait-on me dire comment M. Tournachon de Montvéran a fait paraître « Ses Souvenirs? » Quérard et les autres bibliographes restent muets. Connaît-on d'autre réfutation des Mémoires secrets du comte d'Allonville? H. DE L'ISLE.

—

Les « Obscœna » d'Henry Monnier. — M. Champfleury, dans le livre qu'il vient de consacrer à la mémoire de l'humoriste son ami (*Henry Monnier. — Sa vie. Son œuvre*, in-8, Dentu, 1879), a ouvert avec de certaines précautions la porte du cabinet des Erotiques dessinés, sous la Restauration, par l'auteur des *Scènes populaires;* mais, bibliographiquement, la partie du catalogue des *Obscœna* dressé par le biographe laisse à désirer. Il existe une suite de planches érotiques (*obscœna* semble une qualification bien dure pour l'humoriste), formant album, avec couverture illustrée, donc le titre n'a pas été donné par M. Champfleury. Quel est ce titre? A quelle date se rapporte cette publication? Combien de planches comporte-t-elle?

Un exemplaire des *Chansons de Béranger* fut annoncé, il y a quelques mois, dans le *Bulletin du Bouquiniste*, comme illustré de gravures *libres* d'Henry Monnier pour les chansons, non moins libres, du poète. A quelle date parut cette publication? De combien de lithographies coloriées se compose-t-elle? Leurs titres?

Voilà les renseignements que demande un bibliographe qui n'a d'autres soucis que la bibliographie. H. F.

—

Lefeuve. — Est-ce un pseudonyme? Il a été publié sous ce nom une *Histoire de Paris, rue par rue, maison par maison* (Paris, Reinwald, 1875, 5 vol. in-8°, 5e édit.). Je désirerais savoir quelle est la valeur de cet ouvrage; il est entendu que je ne parle pas de son *prix*. Mais pourquoi cet auteur, qui paraît avoir travaillé sur des documents originaux, ne cite-t-il jamais ses sources? Un chercheur peut-il s'en rapporter aux assertions contenues dans ce recueil et peut-il le citer comme une autorité? Enfin, pourrait-on indiquer quelque critique ou quelque controverse qui aient été imprimées au sujet de cette publication?

(Paris.) TIRO RUDIS.

—

Un publiciste français au Chili. — On a pu lire, il y a quelques jours, dans divers journaux parisiens, la relation émouvante d'un accident qui est venu causer la mort par asphyxie, dans son bain, d'un homme de lettres, qui fut, dit-on, publiciste au Chili et qui n'était revenu en France qu'à l'occasion de l'Exposition dernière. Malgré mon séjour de plusieurs lustres dans le pays ci-dessus, où j'ai tenu quelque temps la plume de journaliste et dont je suis à peine sorti, je n'ai pu pénétrer le nom mystérieux qui se cache sous cette désignation énigmatique (*M. Xavier L...*), à moins qu'elle n'ait été employée pour indiquer le propriétaire rédacteur d'un grand journal illustré, publié à Paris, et spécialement écrit en langue espagnole, pour ses lecteurs des Colonies hispano-américaines, auxquels il est particulièrement destiné. Quelque collabo sera-t-il assez heureux pour lever le voile qui couvre cet anonyme?

(Bordeaux.) EGO E. G.

—

Timbre de dimension. — Que signifie cette formule administrative, qui se trouve sur les timbres mobiles apposés sur certains actes et imprimés notamment sur les *affiches?* Cela veut-il dire que ces petits carrés longs de papier gommé, dont le type a été le timbre-poste, ont longueur, largeur et hauteur, ce que l'on comprend sous le nom de *dimension?* Ce serait absurde, n'insistons pas. Les timbres dits *de factures* portent au moins leur raison d'être imprimée, en ces mots : « Quittances, reçus et décharges. » Les timbres — les vrais — appliqués à l'encre grasse ou à l'empreinte sèche sur le papier timbré portent, autour du sujet, le mot : TIMBRE; il y avait avant 1870 : TIMBRE *impérial;* pourquoi n'avoir pas remplacé ce dernier mot par ceux-ci : DE L'ETAT? Le timbre sec porte ces mots : « *Enregistrement, Timbre* et *Domaines*, » voilà qui est clair. Mais *Timbre de dimension*, qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire? Cz.

Réponses.

« Tuer le mandarin » (III, 259, 371, 433; IX, 8, 367, 559; X, 360, 391, 744). — Le *Figaro* du 11 août a remis sur le tapis cette question que les Intermédiairistes n'ont pu résoudre d'une manière définitive et sans appel, et le journal LE VOLTAIRE, suivant l'exemple de son illustre patron, qui ne doutait de rien, traite à ce sujet assez cavalièrement notre pauvre petite feuille. Et cependant Dieu sait les services qu'elle rend tous les jours à quantité de journalistes, qui ne se privent pas de la piller le plus souvent sans la citer!

Voici l'entrefilet du VOLTAIRE : « Que le *Figaro* renonce à décider une question aussi parfaitement inextricable, nous le comprenons à la rigueur; mais que l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* donne, de son côté, sa langue au chat, voilà

qui nous semble plus fort. « *Tuer le mandarin* » est un très célèbre paradoxe imprimé de J.-J. Rousseau, qui disait, dans l'*Emile* : « S'il suffisait pour devenir « le riche héritier d'un homme qu'on « n'aurait jamais vu, dont on n'aurait ja- « mais entendu parler et qui habiterait le « fin fond de la Chine, de pousser un bou- « ton pour le faire mourir, qui de nous ne « pousserait pas ce bouton? » Nous sommes heureux d'avoir pu tirer d'embarras à si peu de frais l'*Intermédiaire* et le *Figaro*. »

Est-il donc vrai, Intermédiairistes, mes t. c. frères, que nous sommes tous des gens ignares?...

Le *Télégraphe* et le *XIX*e *Siècle*, qui se sont empressés de reproduire l'entrefilet de leur savant confrère, l'affirment et font « des gorges chaudes » de notre ignorance crasse. Cependant les malins ont oublié, *et pour cause*, de nous faire connaître le livre de l'*Emile* où LE VOLTAIRE a fait cette grande découverte.

Puisque le gant nous est ainsi jeté, il est de notre honneur de le relever et de prouver aux rédacteurs de ces Grands Journaux parisiens qu'il ne suffit pas de consulter le Dictionnaire de Larousse et autres compilations de ce genre, remplies d'erreurs, pour se croire un érudit, et venir taxer les autres d'ignorance!

P. Ipsonn.

—

Arlequin (IV, 396; VII, 142, 215, 189; VIII, 709; XII, 455). — Le collabo Peph a bien fait, je crois, de faire toutes réserves, car je crains fort que le mot breton qu'il nous cite n'appartienne à un Brezonec de fantaisie. — Nous nous sommes mis à quatre (un Dictionnaire imprimé, deux vivants et moi) pour le traduire; nous avons trouvé : ar, le; lec'h, lieu, endroit. Quant à houein, complètement inconnu des quatre susdits. L'opinion a été, « sous toutes réserves, » comme celle du C. collabo, que c'était un temps du verbe houennat, *sarcler*. Quant à *aiguiseur* ou *rémouleur*, l'opinion *unanime* a été de le traduire par ar, le, lemmer, aiguiseur, contelio, *de couteaux*; du verbe lemma, aiguiser.

Doct. By.

—

Charte de mariage (VIII, 486, 569; IX, 37). — Voici la copie exacte d'une charte de mariage, à Rive-de-Gier, en 1541 :

« Jhs Ma : In nomine sancte et indi- « vidue Trinitatis patris filii et spiritus « sancti, Amen. Ego Stephanus Valentini, « parrochie Vauneriaci, lugdunensis dio- « cesis, accipio te in uxorem meam, nomine « Janam, filiam Anthonii Gaco de Rivede- « gier, et commendo tibi elemosinas meas, « sicut Deus dixit, sanctus Paulus scripsit, « et Lex Romana confirmat. Quod Deus « conjunxit homo non separet. Datum apud « Rivedegier, die vicesima nona mensis « jannuarii, anno Domini millesimo quin- « gentesimo quadragesimo primo. »

Ce texte, en belle écriture gothique sur peau vélin, est cantonné de quatre croix croisetées et suivi d'un blason tracé à la plume, sans autre ornement ni peinture.

P. c. c. : Anastase Cophose.

—

Le masque de Henri IV (IX, 306; VIII, 753). — M. Léchelle, chirurgien-dentiste de Montpellier, a fait commencer, dans cette ville, le 23 avril dernier, une vente des objets d'art qu'il avait réunis depuis plusieurs années. Une des pièces les plus intéressantes de l'exposition qui a précédé la vente, interrompue par le marasme des enchères, était un tableau présentant tous les caractères extérieurs de l'authenticité. C'était l'effigie (grandeur naturelle) de Henri IV, mort, couché dans son cercueil, enveloppé de son suaire, lequel était rejeté de côté pour laisser voir la tête seule, couronnée de lauriers desséchés, appuyée sur un coussin, barbe et cheveux grisonnants et bouclés, les yeux clos, avec le même rictus souriant que l'on observe sur le masque du Roi. L'artiste a figuré les planches du cercueil, dont on aurait enlevé la partie supérieure pour ne laisser voir que la tête et le col de la royale dépouille. Ce qui fait l'intérêt de ce tableau, c'est qu'il est signé en toutes lettres, dans la pâte : F.-M. Bergeret. Saint-Denis. 1793. — Or, l'on sait que cet artiste fut envoyé par la Convention à Saint-Denis, lors de la violation des tombes royales, pour retracer les effigies des rois et princes « dont l'état de conservation le permettrait. » (V. Duruy, *Histoire de France*, ann. 1793.) M. Léchelle n'a pu me donner aucun renseignement digne d'être noté sur la façon dont ce curieux tableau est arrivé dans ses mains; il l'avait acheté d'un marchand quelconque. N'est-ce pas une curieuse confirmation de l'authenticité du moulage contestée par notre collabo E. I. (IX, 306)?

Cz.

—

Nos bons aïeux ont-ils couché nus? (X, 131, etc., 527; XI, 109, 206, 494). — L'un des cabinets du pavillon de la Ville de Paris, à l'Exposition universelle de 1878, était consacré à l'Assistance publique et renfermait un manuscrit du XVe siècle, intitulé : *Livre de vie active par Me Jehan Henry, conseiller du roy et proviseur de l'Hôtel-Dieu.*

Ce manuscrit, ouvert au titre, montrait une miniature formant frontispice, qui représente : Prudence, Attrenpérance, Force et Justice, soignant des malades couchés deux à deux et *nus* dans des lits d'hôpital.

Alf. D.

—

Couleur Rouge (XII, 227, 283, 339, 370, 396). — Dans une généalogie des Ducs de Normandie, je relève un argument en faveur de la couleur rouge. Les Ducs de Normandie portaient : *de gueules à deux léopards d'or;* les Rois d'Angleterre ajoutèrent un troisième léopard. Mais aucune des branches bâtardes issues des Ducs de Normandie ne porte plus le *champ de gueules;* tout au plus ont-elles quelque pièce de cette couleur :

Comte de Clare : *d'or à trois chevrons de gueules*,

Comtes d'Eu : *d'azur à un lion d'or, l'écu semé de billettes de même.*

Comtes de Soissons : *d'or à un lion de gueules.*

Autre exemple : la famille d'*Orillac* (qu'on écrit généralement à tort d'*Aurillac* ou d'*Auriac* et qui compte parmi ses illustrations *saint Géraud d'Orillac*, fondateur de l'abbaye d'Orillac (ordre de Saint-Benoît), *saint Robert d'Orillac*, fondateur de l'abbaye de la Chaise-Dieu, et *Astorg d'Orillac, baron de Conrost*, troubadour assez célèbre, dont parle Joinville, dans son Histoire de saint Louis); la famille d'Orillac, dis-je, portait jusque vers l'an 1200 : *d'azur à trois coquilles d'argent, au chef d'or*, et ce n'est que plus tard, à une époque qu'il est difficile de préciser au juste, qu'elle prit pour armoiries : *de gueules à trois pals d'argent*. Il est probable qu'elle n'adopta ainsi le gueules que lorsque cette couleur, réservée jusqu'alors, fut plus facilement accessible aux familles qui n'y avaient pas droit.

Quelle était la couleur de l'insigne que reçurent les Croisés des mains de Pierre l'Hermite ? Nul n'ignore que c'était une croix rouge.

Quelles sont enfin les armoiries que choisit l'Ordre si célèbre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui s'appelèrent par la suite chevaliers de Rhodes et chevaliers de Malte ? De gueules à la croix d'argent.

Malheureusement, tout cela ne prouve pas une règle absolue et je ne puis citer que des exemples. Qui fera la lumière sur cette question controversée ?.....

A. DE B.

— Notre collabo A. de B. pourrait-il prouver que le mot latin *gulæ* « n'a pas de singulier, » comme il l'avance, un peu témérairement, contre l'opinion de Salluste, Pline, Plaute, Cicéron, Horace, Ovide, Juvénal, et tant d'autres ? Dr SEAMAN.

— « Soixante personnes que la jeune « Cécile Renaud n'avait jamais vues, aussi « innocentes qu'elle, et dont la plupart « étaient en détention depuis six mois, « l'accompagnent à la mort comme com- « plices et couvertes d'une *chemise rouge* » (Riouffe, Mémoires, 128).

P. c. c.: A. B.

—

Noms historiques. *Un livre en train de se faire* (XII, 229, 282, 339, 371, 459). — Famille de Charlotte Corday. L'héroïne normande appartenait à la branche d'Armont, qui est éteinte, les deux frères de Charlotte qui avaient émigré étant morts sans enfants. L'un d'eux fut tué à Quiberon. Il y a des représentants de plusieurs branches de la même famille de Corday. — M. de Corday du Renouard a épousé une demoiselle Vainers des Vauviers et a deux enfants vivants : M. Henri de Corday, qui a lui-même deux fils, dont l'un au service et l'autre faisant encore ses études; Mlle Charlotte de Corday, devenue par son mariage dame de Barghon Fort-Rion.

En parcourant le palmarès d'un de nos couvents-pensionnats les plus aristocratiques, j'ai lu le nom d'une autre Charlotte de Corday. BRIEUX.

— L'abbé Antoine Banier, né à Dallet (Puy-de-Dôme) en 1673, mort en 1741, membre de l'Acad. des Inscr. et B.-L., qui s'est fait une grande réputation en expliquant, dans de magnifiques ouvrages, la Mythologie, avec une érudition extraordinaire, est l'arrière-grand-oncle de M. Christophle, anc. député du Puy-de-Dôme.

Jean Savaron, savant magistrat, homme politique, etc., né à Clermont-Ferrand en 1566, est l'ancêtre direct de Marie-Henriette Savaron, mariée en 1799 à Philippe Bresson, doc. en méd. à Pont-du-Château. Cette dame, morte en 1859, a laissé plusieurs enfants, dont l'un porte le nom de Bresson-Savaron.

Le célèbre historien de la Ville de Paris, Jacques-Antoine Dulaure, né à Clermont-Ferrand en 1755, fils d'un orfèvre, avait pour sœurs : 1° Antoinette Dulaure, mariée en 1771 à Claude Chabrol, commissaire de police; 2° Anne, femme de Pierre-Marien Barre, procureur à Clermont-Ferrand; 3° Anne, mariée en 1783 à Godefroy Larbaud, orfèvre à Clermont-Ferrand.

Antoine-Léonard Thomas, né à Clermont-Ferrand en 1732 (fils d'un tailleur d'habits), célèbre membre de l'Acad. franç., avait une sœur Marie-Catherine, mariée à Hugues Rochefort, négociant à Clermont-Ferrand (dont la famille existe encore dans cette ville). AMBR. TARDIEU.

—

Les femmes ont-elles une âme? (XII, 293, 376.) — Dans le recueil de Bonaventure d'Argonne, connu sous le nom de « Mélanges d'Histoire et de Littérature », par M. de Vigneul-Marville, il est parlé de cette question : « *Si les femmes ont une âme ?* » L'auteur du *Commentaire sur les Épîtres de saint Paul*, faussement attribué à saint Ambroise, dit, dans le chapitre onzième de la *Première aux Corin-*

thiens, que les femmes ne sont pas faites à l'image et ressemblance de Dieu : *fœminas ad imaginem Dei factas non esse.*

Les Turcs pensent que l'âme des femmes est si peu de chose, qu'elle ne leur sert de rien pour leur salut. Ils se persuadent que les femmes ne se peuvent sauver que par leurs maris, et les filles que par leurs pères, comme si elles n'avaient point d'autre âme que celles de leurs pères et de leurs maris.

Un Italien (dont le nom n'est pas donné ici) s'est avisé de soutenir franchement que les femmes n'ont pas d'âme et ne sont pas de l'espèce des hommes : « *Che le donne non habbino anima, et che non suno della spetie de gli huomini, e vienne comprobato da molti luoghi della Scrittura santa.* »

Cet auteur cite, en effet, plusieurs passages de l'Écriture sainte qu'il ajuste à sa fantaisie.

Voyez : Vigneul-Marville, dans les différentes éditions de Paris ou de Hollande, à la table. OCTAVE U.

—

L'accident de Pascal au pont de Neuilly (XII, 293, 346). — Je lis dans le Dictionnaire de Bouillet, à l'article *Pascal* : « En « 1654 il faillit périr près du pont de « Neuilly, les chevaux de sa voiture s'é- « tant emportés ; depuis ce moment il « croyait, dit-on, voir sans cesse un pré- « cipice à ses côtés. »

Dans le Dictionnaire historique, critique et bibliographique, par une Société de Gens de lettres, en 30 volumes (Paris, 1822), cet accident est raconté avec beaucoup plus de détails : « Un jour du mois « d'octobre 1654, étant allé se promener, « suivant sa coutume, au pont de Neuilly, « dans un carrosse à quatre chevaux, les « deux premiers prirent le mors aux dents « vis-à-vis d'un endroit où il n'y avait pas « de parapet, et se précipitèrent dans la « Seine. Heureusement, la première se- « cousse rompit les traits qui les atta- « chaient au train de derrière, et le car- « rosse demeura sur le bord du précipice. « Mais on se représente aisément la com- « motion que dut recevoir la machine « frêle et languissante de Pascal. Il eut « beaucoup de peine à revenir d'un long « évanouissement. Son cerveau fut telle- « ment ébranlé que le souvenir de cet ac- « cident le troublait sans cesse. *Mon ami*, « disait Voltaire à Condorcet, *ne vous « lassez pas de répéter que, depuis l'acci- « dent du pont de Neuilly, le cerveau de « Pascal était dérangé.* « Il n'y a qu'une « petite difficulté dans ce système, observe « Bossut : ce cerveau, dérangé en 1654, « produisit, en 1656, les Lettres Provin- « ciales, et, en 1658, les Solutions des « problèmes de la Roulette..... »

Voltaire et Condorcet avaient donc connaissance de cet accident, mais l'importance qu'ils lui donnent se trouve facilement réfutée par le simple examen des dates.

D'un autre côté, dans l'édition des Pensées de Pascal que j'ai entre les mains (publiée par M. P. Faugère), l'avant-propos, qui, il est vrai, est très succinct, n'en parle pas. Mais si, comme le dit M. E.-G. P., madame Perrier, dans la vie de son frère, n'y fait aucune allusion, je croirais volontiers qu'il en est de cette légende comme de tant d'autres auxquelles il faut ajouter une confiance très médiocre. A. DE B.

—

Patriote du 10 août (XII, 294, 347). — Bonneville (*De l'esprit des Religions*, p. 341, appendice, édit. de 1792, ouvrage d'un fou inepte) donne, comme extrait du *Patriote* de Brissot (n° du 4 octobre 1791), les lignes suivantes :

« Ce qu'on appelle un *patriote* n'est pas un homme naturel ; celui qui aime par adoption tel ou tel peuple de préférence n'est point naturel ; le vrai philosophe est cosmopolite, l'ami de tous les hommes, de quelque contrée qu'ils soient. *Ce n'est qu'un barbare*, celui qui n'aime que par adoption et par exclusion. »

Mais que ce mot soit devenu, en 1794, un motif d'accusation, je suis comme M. E.-G. P., j'en doute. W. J.

— Plus d'un patriote du dix août « n'était qu'un patriote... de dix sous », — et encore ! A. V. VERITAS.

—

Fours à poulets (XII, 325, 380, 399). — « L'art de faire éclore et d'élever en toutes saisons des oiseaux domestiques, soit par le moyen de la chaleur, soit par le moyen du feu ordinaire, par M. de Réaumur, de l'Académie des sciences... 2 vol. Paris, Imp. royale, 1751. » Tome II, p. 227, l'auteur cite le marquis et la marquise de Broglie comme ayant pu élever plus de cinquante perdreaux dans des fours.

A. B.

— Le Jardin d'Acclimatation n'est pas le seul établissement qui possède des fours à poulets. Il en existe de très importants à Gambais, près Houdan, appartenant à MM. Roullier et Arnoult. Si M. V. F. veut avoir des renseignements précis sur cette industrie, je lui indiquerai un petit volume publié, en 1878, par les propriétaires de l'établissement de Gambais, intitulé : « Guide pratique illustré pour l'éclosion et l'élevage artificiel des oiseaux de chasse et de basse-cour par les hydro-incubateurs et hydro-mètres Roullier et Arnoult, de Gambais-lès-Houdan, contenant les rapports de MM. Geoffroy-Saint-Hilaire et Eug. Gayot, in-18, fig.

P. NONSPI.

—

Les heures, jours et mois au Calendrier tintamarresque (XII, 356, 407). — Comme spécimens de cette littérature de haut goût, succès d'il y a quelques années et auquel les *combles* servent maintenant de « succédanés », voici trois échantillons de *queues de mots :* inepties qui avaient presque leur utilité, quand on se débarrassait, en les employant, de causeurs importuns, lesquels, ne comprenant rien à cette langue étrangère, vous tournaient le dos, ahuris et vous croyant atteint d'aliénation mentale :

Donc, attention !

1° Tu m'épates de mouche à miel de Narbonne d'enfantasmagorie de veau à l'huile de foie de morue quincampoix de vingt kilogspez de Vegalopin de terreassez... comme ça !

2° Tu crois de ma mère de Marmara de cave à liqueur d'artichautsette huit, neuf et dix moi qui tu hantes je te dirai qui tu es !

3° Vous m'embêtez d'oreillerogliphe igénie en Tauridéologue arithme de Panama c ferlane de Buridan plombée de Tunis n i ni c'est fini !

Ouf !! LÉON FOX.

— *Toiseur* (3 heures).

Vérifi*cateur* (4 h.)

Sept tueurs..... de lions (7 h.) !

9 heures..... nissez pas vos bottines !

11 heures (on se r...) éunira à la mairie, pour y célébrer les douz'heures (douceurs) de l'hyménée (en adoucissant d'abord le z !).

CAMILLE D.

—

Trois libraires ou imprimeurs pendus (XII, 359). — Les faits dont ils étaient accusés eurent bien lieu sous Henri IV, mais l'arrêt, rendu en 1610, par le Parlement, le fut sous la minorité de Louis XIII, puisqu'il fut rendu en septembre, et que Henri IV avait été assassiné en mai 1610.

Voici donc ce que je trouve dans le Mercure de France (volume faisant suite au Septennaire, de Cayet).

Pourquoy La Jarrigue, Chef-Robin et Champmartin, gentilshommes de Poictou, furent pendus à la Grève.

« Cependant que la paix se renouvelle « avec les voisins, la Cour de Parlement « travailla au procès de quelques cons- « pirateurs, et le samedy quatriesme sep- « tembre, furent pendus en la place de « Grève, par arrest d'icelle, les s[rs] du Jarrige, « Poictevin, de Chef-Robin, Ecossois (de- « meurant depuis trente-cinq ans en Poic- « tou) et un sien fils nommé Champmartin, « convaincus d'avoir fait un manifeste « pour tascher à mouvoir le peuple de « Poictou à une révolte, et les induire à « prendre les armes avec eux, pour (ce « disoient-ils) changer l'Estat en Oligar- « chie : La France, selon leur fantaisie, « n'estant pas bien gouvernée. C'estoient « de ces preneurs de prétexte pour le bien « public qui taschent à troubler le peuple « afin de pescher en eauë trouble. »

!!! Je continue ma citation, ami lecteur.

« Ils estoient prisonniers dès le vivant « du feu roy, qui les avoit voulu veoir et « parler à eux, entr'autres audit Jarrige « qui estoit de la Religion prétenduë Ré- « formée, lequel il cognoissoit fort bien « pour l'avoir veu porter les armes à son « service : aussi avoit-il esté décelé par « autres ausquels il en avoit commu- « niqué, et qui l'ayderent à prendre et à « mettre entre les mains du prevost « Morel.

« Après que Sa Majesté luy eut remons- « tré plusieurs choses sur l'affliction de sa « famille, et commandé de luy dire la « vérité avec promesse de luy pardonner, « pourveu qu'il luy dist qui estoit l'autheur « dudit manifeste, veu qu'il se recognois- « soit assez au style que ce n'estoit pas luy « qui l'avoit fait. Ledit Iarrige luy ayant « dit, qu'autre que luy n'y avoit touché : « — Vous ne voulez donc pas, repartit Sa « Majesté, vous ayder à vous sauver et à « oster le deshonneur que votre punition « aportera aux vostres ? Où auriez-vous « appris le désordre que vous dites, par « vostre manifeste, estre en l'Estat, veu « que vous n'avez bougé de vostre mai- « son depuis neuf ans sans estre venu en « ma Cour, ny receu aucune incommodité « de moy, ni de mes officiers ? Il demeura « lors sans réponse. Ce qui fit que Sa Ma- « jesté le renvoya, et commanda qu'on « le fist disner, et manger parfois avec « Budart et autres qui luy avoient esté « autresfois familiers, pour tascher à « corrompre ceste humeur mélancolique « dont il estoit et descouvrir, s'ils pou- « voient, le fonds de l'entreprise. Mais « depuis Sa Majesté estant décedée, con- « tinuant en son opiniastreté, son procez « luy a esté fait et tous trois convaincus « de crime de lèze-Majesté au premier « chef, et plus ; et d'avoir voulu troubler « le repos public, ils en ont receu le salaire « de leurs démerites, par la corde comme « traistres, indignes de mourir par l'espée « comme nobles. »

Rien n'indique, dans cet extrait du Mercure, que Dujarrige, Chefrobin et Champmartin fussent des libraires ou des imprimeurs. Il faudrait avoir sous les yeux l'arrêt dont parle Saugrain. Peut-être étaient-ils des pamphlétaires, dont on distribuait les écrits sous le manteau.

A. NALIS.

—

Les Reines de Mabille (XII, 364, 411). — Je trouve, sur les registres de l'état civil de la Ville d'Alençon, à la date du 29 février 1832, l'acte de naissance d'Héloïse (et non Elise) Marie Sergent : elle

appartenait à une famille obscure, dont aucun membre n'était bien posé dans la société : les faits auxquels fait allusion le collaborateur Un Curieux sont inconnus à Alençon.

Quant à Esther Guimont, dite la *Dame aux Camélias*, je suis certain qu'elle est née dans l'arrondissement d'Argentan, aux environs du Haras du Pin, mais je ne puis vérifier le lieu et la date exacte de sa naissance. CH.

—

Sourds-muets parlants (XII, 383, 413). — Dans sa très judicieuse notice, notre collab. Joc'h d'Indret oublie de mentionner le docteur Pereira, juif portugais, établi à Bordeaux, qui fut l'ancêtre des Pereire, ainsi que ceux-ci ont pris soin de le faire établir dans un livre *ad hoc*, vers 1848, et qui a publié une *Anatomie de la langue*, si je ne me trompe, dans laquelle il montre la possibilité de faire parler les sourds-muets. Il est du XVIIe siècle; le Pereira du XVIIIe mettait en pratique la méthode. W. J.

—

Embrasser une carrière. Briser une carrière (XII, 387, 440). — L'argumentation de notre collabo E.-G. P. ne m'a pas convaincu. « Du moment que le mot est pris au figuré, dit-il élégamment, il s'accommode de toutes les expressions applicables aux mots similaires. » Halte-là ! C'est précisément parce que le mot « carrière » est pris au figuré et tant qu'il sera employé à ce titre, que les expressions relevées pourront avoir quelque chose de choquant. C'est par métaphore qu'on a commencé à dire : carrière, pour existence, en comparant la vie à un stade parcouru par des coureurs (et Dieu sait si cette comparaison est juste, eu égard à la rapidité avec laquelle nous atteignons le but !). — Toute la question aujourd'hui est de savoir si cette métaphore est assez pâlie, si le mot carrière dans ce sens est devenu assez abstrait, si son acception primitive et concrète est assez oubliée, pour que les expressions en litige soient justifiées. Or, j'estime que nous nous trouvons précisément au seuil de ce moment. Et voilà pourquoi les amis du passé, qui regardent volontiers, comme moi, en arrière, critiquent ces locutions, tandis que les novateurs, les écrivains du lendemain, les journalistes, les emploient sans scrupule, les excusent et prétendent même les légitimer. Les exemples cités par M. E.-G. P. ne font que confirmer ma thèse. Il n'y a rien de bizarre à dire : embrasser une profession, et : briser une existence. En effet les mots « profession », « existence », n'ont jamais eu qu'un sens abstrait et, par conséquent, ces expressions ne présentent pas, comme celles que je combats, le lamentable spectacle de deux métaphores qui s'entre-choquent.

P. MASSON.

—

Bioquet. Camichon. Gramignole. Gonelle. Sandal (XII, 387, 437, 472, 503). — Les vacances viennent de ramener en Auvergne une charmante fillette, qui, vu la disette des fruits, et plus particulièrement des pommes, est désolée, à la pensée de ne pouvoir faire cette année des *gomichons*. C'est ainsi qu'on nomme à Châlons-sur-Marne, où habite ordinairement la susdite fillette, une pomme qui, après avoir été pelée, débarrassée de ses graines, revêtue d'une pâte artistement moulée pour imiter une pomme au naturel, est cuite au four. — Malgré la légère différence du nom, tout me fait supposer que le *gomichon* champenois n'est autre chose que le *camichon* de *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo. P. LE B.

—

Un poète inconnu (XII, 391, 505). — Ajoutons, à la nomenclature des pièces déjà citées de Barandéguy-Dupont, une satire dédiée à Edm. About, et qui fut publiée chez Ledoyen, en 1858, sous ce titre : *La Tableaumanie*. Cette production n'est qu'une verte critique inspirée par la fièvre des spéculations de tout aloi, qui poussait vers l'Hôtel des Ventes les hommes cupides qui, sous le prétexte d'encourager les arts, se procuraient des bénéfices certains. C'est à ce propos que l'auteur a parodié, pour épigraphe, le vers connu d'un grand poète du XVIIIe siècle :

Le temps des *brocanteurs* est à la fin venu !

EGO E. G.

—

Les mots les plus longs (XII, 421, 476). — En voici un qui a été fabriqué, je crois, par Aristophane :

Spermagoraiolekitolakanopolidès. Je ne l'écris pas en grec, pour la facilité de la lecture ; il signifie : « marchande d'herbes et de légumes, se tenant sur la place publique. » Ce serait une de ces agrégations de mots inventés par la colère, pour en faire une apostrophe injurieuse, analogue à celle de la pièce d'*Henriette Maréchal*, où le *summum* de l'injure est lâché en ces mots : « Abonné de la Revue des Deux Mondes ! » Cz.

—

Montesquieu, le comte de Provence et Monsieur Thiers (XII, 449). — Hé ! ! oui, grands dieux, cela est vrai, et les lignes que vous citez sont (ne le savez-vous pas ?) celles mêmes de feu P. Lanfrey, dans le remarquable travail qu'il publia, vers 1861, sur l'Histoire du Consulat et de l'Empire. Oui, Monsieur Thiers a gravement expliqué comment le comte de Provence — né le 16 novembre 1755 — avait tenu, pour de hautes raisons de politique, à ne pas

fréquenter Montesquieu — mort le 10 février 1755 !.... Si j'avais l'ouvrage sous la main, j'indiquerais l'endroit. Il faut convenir que la distraction est par trop forte et passait toute permission. Mais il y en a bien d'autres à relever. M. Lanfrey a aisément démontré que notre « grand historien national » n'était pas même un historien digne de ce titre, dans la vraie acception du mot. Mais à quoi bon! Monsieur Thiers a pu se dire comme le cocher du Parlement de Paris : « Je m'en f... bien! Cela ne m'empêchera pas de conduire mon fiacre. »

A telles enseignes que cela ne l'a pas empêché de faire verser le fiacre du voisin et de pousser, à nos dépens, la fameuse légende d'historien homme d'Etat, dont parle M. P. E., et sur laquelle il paraît savoir à quoi s'en tenir. La France n'en est pas moins *tartufiée* pour un espace de temps plus ou moins prolongé. Le tour a réussi! J. F.

—

Genre de noms de villes (XII, 450). — Mais comment concilier l'assertion (plutôt que la règle) de Girault-Duvivier, que les noms de villes sont généralement *masculins*, avec la forme forcément *féminine* des désignations, telles que : *Villeneuve*, *Villefranche*, *Longueville*, et les appellations si nombreuses débutant par l'article *La* : *La Courneuve*, *La Réole*, *La Canourgue*, *La Fère*, *La Ferté*, etc... ?

Quant au nom de Metz, qu'on le dérive de *Metis* ou de *Metæ*, sa forme actuelle, qui rappellerait plutôt un pluriel qu'un féminin, ne me paraît pas répugner à l'adjonction d'un qualificatif masculin : *Metz ancien*. Je lis pourtant dans un texte excellent : « Les empereurs d'Allemagne, voulant opposer un rempart à la France, qui convoitait toujours Metz et la Lorraine, comme une portion de ce royaume, rendirent Metz *puissante* et *forte*, en lui laissant une sorte de liberté politique. »

(Nimes.) CH. L.

—

La reine Marguerite de Valois (XII, 451). — Cette princesse (1552-1615) a laissé des Mémoires dont les éditions ont été nombreuses. La dernière est de 1842 (avec des notes de François Guessard). Cette indication m'est fournie par la Bibliographie biographique d'Oettinger, qui cite d'autres ouvrages pour les titres desquels M. Tardieu pourra recourir à ce Manuel, hélas! un peu arriéré aujourd'hui.

Voir aussi Brunet, t. VI, col. 1284, et Ed. Fournier, Variétés hist. et litt., t. I, p. 207 ; t. II, 16 ; IV, 175-176, nota. Consulter aussi les Enigmes des rues de Paris (du même auteur), page 150.

Je terminerai cette note, peut-être trop banale et qui ne fournira pas de documents nouveaux à M. Tardieu, par cette question : — Existe-t-il des Mémoires, imprimés ou manuscrits du marquis de Montboissier-Canillac, à qui, pendant quelque temps, fut confiée la garde de la reine Marguerite à Usson ?

(Paris.) TIRO RUDIS.

— Les trois ouvrages les plus connus sont : les *Mémoires de la Reine Marguerite* (attribués à Granier de Mauléon et, selon Barbier, publiés par Godefroy). Liège, 1713, Broncart. Une édition plus estimée est celle de Bruxelles, 1658, Foppens (deux éditions sous la même date, la plus estimée porte, à la fin, l'image d'un coq). L'édition de 1713, Liège, est également attribuée à Foppens ; elle reproduit, de plus que celle de 1658, l'*Eloge de Marguerite*, par Brantôme, auquel les Mémoires servent de réponse.

Le *Divorce satyrique*, ou les Amours de Marguerite de Valois (par Palma-Cayet), pamphlet violent, contenant le récit de la détention au château d'Usson. Cet ouvrage est compris, d'ordinaire, dans le « Recueil de pièces pour servir à l'histoire d'Henri III » (Cologne, Marteau (Elzévir), 1662), souvent réimprimé.

(Nimes.) CH. L.

— Voyez les ouvrages à consulter sur ce sujet, colonne 579, du tome 33e de la Nouvelle Biographie générale de Didot, à la suite de la notice de Marguerite de France, par M. Léo Joubert.

LA MAISON FORTE.

— Consulter sur l'exil de la Reine le *Dictionnaire* de Bayle (Rotterdam, 1720, t. IV, p. 2854 à 2860). L'article consacré au château d'Usson est le plus complet et le plus curieux que l'on puisse trouver sur le long séjour qu'y fit la reine Margot.

Quant aux biographies spéciales et aux ouvrages relatifs à cette « illustre et honneste dame, » dont Charles IX disait: « En donnant ma sœur Margot au roi de Navarre, je la donne à tous les huguenots du royaume », ils abondent. En voici toujours les principaux :

« La Royne Marguerite, où sont décrites les vertus de cette princesse... » par J. Corbin, Paris, 1605, in-8o. — Discours sur le trépas de la Reyne Marguerite de Valois, contenant l'abrégé de sa vie. » Paris, 1615, in-8o. — Heureux retour de la Royne Marguerite de Valois. » Paris, 1606, in-8o. — « Les Mémoires de la Royne Marguerite (publiés par Auger de Moléon). Paris, 1628, in-8o. (Ces Mémoires ont été souvent réimprimés (1629, 1648, 1649, 1658, 1659, 1713, 1715). Ces deux dernières éditions sont dues à Godefroy ; elles renferment de plus l'Eloge de Marguerite, par Brantôme, et la Fortune de la Cour, par Dampmartin. Voir aussi les éditions Guessard (1842), L. Lalanne (1858), et Caboche (1860).

« Histoire de la Reine Marguerite de Valois, première femme du Roi Henri IV, » par Mongez; Paris, 1777, in-8°.

« Le Divorce satyrique ou les Amours de la reyne Marguerite, » que l'on trouve dans le « Journal de Henri III », et dans divers recueils.

La Ruelle mal assortie, publiée par Lud. Lalanne (Aubry, 1855) et qu'il a fait précéder d'une liste de 23 de ses amants.

Brantôme, « Vies des Dames illustres », discours 5e, « de la Reyne de France et de Navarre Marguerite. »

(Edit. de La Haye, 1760, t. I, p. 217 à 293.)

Dictionnaire de Bayle. Article Marguerite, t. III. — « La mort immortelle pour les regrets funèbres de la Royne Marguerite, par l'autheur du Lis fleurissant » (Jean d'Allary). S. l. 1615, in-8°.

« Trespas et Mémorial de la très noble et serenissime Royne Marguerite. Et la Ressemblance conforme d'elle au grand Roy François son ayeul. » Estraicte de la cinquante-neufiesme colomne royale de la HéroïqueHenryade, par de Navieres (1615). C'est une pièce de vers, extraite d'un poème de 80,000 vers environ, qui n'a jamais été publié.

« Le Tombeau de la Sérenissime reyne Marguerite, duchesse de Valois, comtesse de Senlis, » (par Dupeschier), Paris, 1615, in-8°. — « Royale pyramide dressée à l'heure de mémoire de feuë la Serenissime Royne Marguerite... » par maistre Mathieu Morgues, sieur de Sainct Germain, docteur en théologie et prédicateur ordinaire du Roy et de ladicte feuë Royne. Paris, 1615, in-8°.

Je ne signale pas à M. Ambr. Tardieu les nombreuses sources indiquées par Bayle, cependant je ne puis passer sous silence l'excellente et remarquable édition des Mémoires de Pierre de L'Estoile, actuellement en cours de publication à la Librairie des Bibliophiles et à laquelle donnent leurs soins plusieurs Intermédiairistes. UN LISEUR.

—

Mme Amelot (XII, 451). — De l'Isle n'a pu parler que de Mme Amelot, la femme du Secrétaire d'Etat. Son nom figure dans la « Correspondance secrète », à la date du 27 sept. 1778, comme ayant assisté, avec le comte et la comtesse de Maurepas, à l'Opéra, dans la loge de son mari, le jour du retour à Paris du duc de Chartres. C'est à cette représentation qu'un spectateur s'écria, pour protester contre les applaudissements décernés au duc, à son entrée dans la salle : « C'est un prince qui revient de la campagne, et non de faire campagne! » UN LISEUR.

— D'après l'époque où la lettre a été écrite, il ne peut s'agir que de la femme du Secrétaire d'État sous Louis XVI, le même qui sous le règne précédent, et à l'instigation de Mme de Pompadour, fit emprisonner le malheureux Latude, et qui, emprisonné à son tour, mourut au Luxembourg en 1794. La savante Mme Amelot aurait pu savoir que son mari n'était pas excepté du reproche qu'elle adresse aux rois de France; en effet, on lit dans les « Mémoires secrets », sous la date du 19 novembre 1783 : « Personne semble ne « plus douter aujourd'hui que M. Amelot « n'ait recueilli les fruits trop amers de « son goût pour le sexe. On en parle hau« tement à la Cour, où, en plaisantant, on dit « qu'il a la maladie des serins, le bouton « sous la queue. Ce qui confirme ce soup« çon, c'est que personne ne peut appro« cher de lui depuis trois mois et plus, « même sa famille. »

Et, plus loin, le Recueil cite cette épigramme :

Depuis trois mois, toujours inaccessible,
En son hôtel Amelot retranché,
Est travaillé de maladie horrible
Que l'on ne nomme. Experts en son péché
Le jugent fort de virus entaché.
Un protégé, que ce refus désole,
Au suisse dit d'un air de connaisseur :
« Serait-ce pas la petite vérole? »
« — Eh! quoi, répond le rustre avec humeur,
« Pour un enfant prenez-vous Monseigneur? »

A. D.

—

Un fragment d'hostie (XII, 452). — Il semble qu'il ait été répondu d'avance à cette question par la note fort sage qui a paru dans notre journal, XI, 582. J'y renvoie donc le demandeur. MONREPOS.

— Renvoyons le questionneur à son curé ou au premier ecclésiastique venu. Son intérêt sera satisfait et son inquiétude calmée.

(Rennes.) LE ROSEAU.

—

Recueil de diverses poésies (XII, 453). — La seconde partie de ce Recueil a été publiée par le même éditeur Chamhoudry, pet. in-12, en 1653, sous le titre : *Nouveau recueil de diverses poésies*, et l'on a réimprimé, sous cette date, un titre pour la 1re partie, titre déjà réimprimé une première fois en 1652.

Ces deux volumes, quoique fort rares réunis, le sont moins encore que l'édition hollandaise, publiée aussi, en deux volumes petit in-12, en 1652 et 1653, *Leide, chez Jean Sambix* (81 et 153 p., titres compris). Sambix est un nom supposé employé par les Elzévir et plus tard par des imprimeurs clandestins jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Le second volume de cette édition elzévirienne est rarissime, aussi un exemplaire complet est-il l'ouvrage le plus difficile à trouver de toute cette jolie collection.

Le 1er volume comprend les pièces si-

gnalées par M. F. P.; quant au 2e volume, il renferme : La Suite du Temple de la Mort. Le Temple de la Gloire, dédié à Mgr le duc d'Anguien. — Les Préambules des Institutes de Justinian, traduits en vers burlesques. La Requeste du Pont-Neuf. La Lettre héroïque à Mgr le Prince (de Condé). Amaranthe. La Dame fardée. Six sonnets du Sr du Pelletier. Les Poésies de M. de Chandeville. Des Madrigaux sur diverses couleurs — et une quantité de petites pièces, stances, églogues, quatrains, dont l'intitulé n'offrirait aucun intérêt.

Le collabo F. P. nous dit qu'on a cru jusqu'ici que Jean Conard était l'auteur de ces poésies; j'avoue n'avoir rencontré cette supposition nulle part, et il m'obligerait en me faisant connaître la source de ce renseignement.

De mon côté, s'il peut avoir quelque intérêt à consulter le second volume de ce recueil, je suis tout disposé à lui communiquer, un matin, mon exemplaire.

UN LISEUR.

—Olivier Barbier dit : « (Par Jean Conart) Paris, Louis Chamhoudry, 1654, in-12... Ce Recueil est ordinairement suivi de : « Nouveau Recueil de poésies des plus célèbres autheurs du temps. « Paris, Louis Chamhoudry, 1653, in-12... » (Dict. IV, 65, d.) Brunet (IV, 1146) donne la description de plusieurs éditions parisiennes et d'une elzévirienne. L'édition citée par l'auteur de la question est inconnue. Brunet indique : 1652 et 1653, 2 parties petit in-12 de 4 ff., 74 et 60 p. : 2e partie, 166 p. — M. F. P. donne : 1651, 3 ff. 74 p. seulement. LA MAISON FORTE.

— Je ne possède que la réimpression de 1654, contenant les deux parties réunies. Je ne suis donc pas en mesure de fournir personnellement les explications demandées par M. F. P.; mais, en recourant à Brunet, je crois pouvoir répondre que l'édition originale de 1651 devait comprendre deux parties, comme l'édition Elzévir (Sambix, 1652) citée au Manuel et qui est indiquée comme la réimpression du recueil de Chamhoudry. Mais comment se fait-il que Brunet ne mentionne pas cette édition à la date 1651, et n'en cite que deux de 1652 et 1653. Le privilège de 1651 ne laisse pas de doute sur l'année de la première apparition du recueil, où Chamhoudry avait réuni des pièces de divers auteurs qui avaient d'abord paru séparément. Où est l'erreur, où est l'omission? Je me borne à conclure, de la comparaison de la question avec le texte de Brunet, que l'édition Chamhoudry, 1651, devait, comme l'édition Sambix, 1652, comprendre deux parties : la première se terminant par le *Temple de la mort;* la seconde contenant la Suite du Temple de la mort.

M. F. P. appelle le cessionnaire de Conard, Louis Houdry et non Chamhoudry. Quelques lignes au-dessus, ce dernier nom est altéré par l'addition d'un p, Champhoudry. Nos typographes sont moins excusables que ceux du XVIIe siècle.

(Nimes.) CH. L.

—

Zoraï, tragédie (XII, 454). — Attribuée, par Meister, à Marignié, jeune médecin de la Faculté de Montpellier, qui avait renoncé à la médecine pour se livrer à la littérature. (Cf. *Corresp. littér., philos. et crit.*, oct. 1782.) L'auteur retira sa pièce dès la première représentation : les comédiens reçurent en même temps l'ordre positif de ne la plus jouer, et il fut enjoint à l'auteur, de par le roi, de ne pas la faire imprimer. Le motif de ces rigueurs était « qu'on avait trouvé fort impertinent, à Versailles, de vouloir discuter au théâtre les fondements de l'autorité, les avantages ou les inconvénients du gouvernement monarchique. » Quérard ne cite point notre auteur, mais un homonyme qui écrivit dans la Décade philosophique et publia, entre autres travaux, une *Vie de Garrick* (1802, in-12). M. TX.

— Paris, 5 octobre 1782.—« L'auteur de *Zoraï*, la tragédie nouvelle dont la 1re représentation a été différée jusqu'à aujourd'hui, est un débutant nommé Marinier, de Cette en Languedoc. C'est une tragédie, à ce que disent les acteurs, de pure invention, où tout est créé, noms, action, circonstances. C'est une opposition frappante et continuelle entre les mœurs angloises et françoises, entre le génie des deux gouvernements, dont les Zélandois veulent adopter l'un ou l'autre. »

Paris, 6 octobre 1782. — « Des fadeurs dégoûtantes pour le Roi, pour les Ministres, pour la Nation, pour les femmes, ont produit des explosions vives et fréquentes ; une frénésie d'applaudissements qui sembloient devoir causer le succès le plus brillant de la pièce. Mais le fonds est si vicieux, si vide, si dénué d'action, la versification en est si sèche, si prosaïque, si ampoulée, si mauvaise, le style si peu françois, si barbare, que l'auteur a eu le bon esprit de sentir que l'enthousiasme, occasionné surtout par la présence de la Reine, ne pouvoit durer, et a pris le parti de la retirer sur-le-champ. »

Paris, 18 octobre 1782.— « On prétend aujourd'hui que la tragédie de *Zoraï* étoit une tentative du parti de M. Necker pour exciter une fermentation en sa faveur, et qu'un ministre, qui lui a de l'obligation de son élévation, mécontent de celui des finances, auroit voulu ramener son ami à cette place. Quoi qu'il en soit, il faut que la Cour ait été bien mécontente de cette tragédie, puisqu'il est venu un ordre de ne pas la jouer une seconde fois, ordre qu'a-

voit prévenu l'auteur, qui avoit été instruit, sans doute par son protecteur, de ce qui devoit arriver. Le roi surtout, malgré toutes les fadeurs qui sont prodiguées dans cette pièce, en a été indigné. Sur le compte qui lui en a été rendu, il a senti l'indécence qui en résultoit par l'affectation de dégrader le gouvernement anglois. En conséquence, S. M. a déclaré qu'elle ne vouloit point qu'on traitât au théâtre trop directement ces matières politiques, et a fait enjoindre aux censeurs d'être plus sévères et plus circonspects sur ces matières. » (*Mém. secrets*, t. XXI.)

Paris, 13 octobre 1782. — « Quoiqu'on ait distingué quelques vers heureux, tels que ceux-ci, débités par Zoraï à sa maîtresse qui tremble que les mœurs corrompues de l'Europe n'ayent changé son cœur :

Et le vice, honteux de sa difformité,
N'osa d'un feu si beau souiller la pureté,

la versification a généralement paru défectueuse, et sans les moyens, toujours sûrs, que l'auteur a employés pour captiver la bienveillance des François, il est probable que cette première représentation n'auroit pas été terminée. » (*Corresp. secrète*, t. XIII, p. 313.)

P. c. c. : Un liseur.

— Jean-Étienne-François de Marignié, né à Sère en Languedoc (1755-1832 ?), est l'auteur de *Zoraï ou les Insulaires de la Nouvelle-Zélande ;* cette tragédie a été jouée sur le Théâtre-Français, le 5 oct. 1782, et n'a eu qu'une seule représentation, à laquelle assistait la reine.

Comme journaliste royaliste, Marignié a fait des démarches en faveur de Louis XVI, et, comme poète, il a fait insérer ses vers dans les recueils du temps. Il est, en outre, l'auteur d'une comédie, reçue, mais non jouée au Théâtre-Français : *Le Paresseux ou l'Homme de lettres par paresse*, Paris, 1823, in-8° ; mais *Zoraï* ne paraît pas avoir été imprimée.

A. D.

—

La Fête du Château (XII, 454, 510). — Ce manuscrit n'a pas été adjugé aux enchères de la vente publique du tome III de la *Bibliothèque dramatique de Soleinne*. Comme ce tome III renfermait le plus grand nombre des manuscrits possédés par M. de Soleinne, et que la dispersion de ces manuscrits eût été fort regrettable au point de vue de l'histoire du théâtre, Champollion-Figeac, conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque Royale, proposa l'acquisition de tous les manuscrits dudit tome III, *avant la vente :* ce qui fut accepté, malgré la modicité du prix offert (2,000 à 2,500 fr.). En conséquence, tous les manuscrits, mentionnés dans ce tome III, au nombre de plus de 8,000 pièces de théâtre, forment maintenant, au Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, le *fonds Soleinne.*

B. J.

— L. M. F. a raison. Voici ce que je trouve, dans la notice de l'Almanach des Muses pour 1767, parmi les petites pièces représentées en 1766 : la *Fête du Château*, divertissement mêlé de vaudevilles et de petits airs (par M. Favart). Paris, Ve Duchesne, in-8°. Il a été fait pour une société particulière ; on l'a risqué au théâtre, et il a réussi.

E.-G. P.

—

Anne de Boleyn avait-elle quelque difformité étrange ? (XII, 458.) — Voici ce que je trouve dans l'Histoire d'Henri VIII, par Audin (t. I, 335) : « Elle était brune, dit Sanders, et de belle taille ; elle avait le visage ovale, le teint blanc et tenant un peu des pâles couleurs, une dent mal rangée à la mâchoire supérieure, six doigts à la main droite et une tumeur à la gorge. » « Si Anne eût ressemblé à ce portrait, ajoute M. Audin, nous pensons que jamais l'Angleterre ne serait tombée dans le Schisme ». Le poète Wyatt, cité en note par Audin, loue jusqu'au double ongle qu'Anne avait au petit doigt de la main gauche. D'après le Diction. des Sciences médicales, article : *Cas rares* (t. IV, p. 137), elle avait six doigts à chaque main et était multimamme (c'est-à-dire qu'elle avait plus de deux mamelles). D'après le Dict. hist. de Chaudon et Delandine (Lyon, 1789), elle avait une tumeur au sein et une surdent. Il est facile de voir que toutes ces affirmations dérivent du texte de Sanders, qui était l'ennemi d'Anne de Boleyn. Quant à moi, j'y crois peu.

E.-G. P.

—

Patoz. Murie (XII, 483). — Complément à l'Académie : *Murie*, vieux langage. Sing. fém. Chair d'un animal mort de maladie = putréfaction, pourriture.

Pour *patoz*, je n'ai rien trouvé.

E.-G. P.

—

Devise de Séville (XII, 483). — Ces armes rappellent le secours qu'apporta à Séville un roi d'Espagne, quand elle fut assiégée par les Maures. Ce roi était, si je ne me trompe, Sanche le Grand. Le signe en forme de 8 représente un écheveau, en espagnol *madeja;* on doit donc lire : no *madeja* do (élision de : no *me ha dejado*, Elle ne m'a pas abandonné).

J. E.

— Cette ville porte, dit M. Ant. de la Tour (Études sur l'Espagne : Séville et l'Andalousie, t. I, page 41), sur l'écusson de ses armes, un écheveau entre ces deux syllabes : no-do, ce qui, avec le mot madeja (écheveau), fait : no *madeja* do (Séville ne m'a pas abandonné). Cet ingénieux jeu

de mots date du roi Alphonse le Sage et remonte à 1283. E.-G. P.

—

La femme du cardinal d'Ossat (XII, 484). — J'ai lu très certainement (mais où ? je ne saurais dire) que le cardinal d'Ossat avait coutume de dire que la femme qui donnait le plus d'enfants à l'État, devait être vénérée au-dessus de toutes les autres. Je crois même qu'il avait conseillé au roi Henri IV de récompenser ce genre de mérite. E.-G. P.

—

Une jolie femme et son « attentif » (XII, 485). — On voit, dans Littré : Etre attentif auprès d'une femme, la courtiser. Dans le langage familier, on dit : *un attentif*. Je ne sais si on l'écrivait dans un style un peu soutenu. Je n'en connais, et Littré n'en cite, aucun exemple.
E.-G. P.

— J.-B. Gouriet a fait paraître anonymement: «*La Chaumière de Clichy*, nouvelle historique, dédiée aux personnes qui ont souscrit pour son rétablissement ». Paris, A. Emery, 1820, in-12. Il est de toute probabilité que *Les Plaisirs de Clichy* ont été rédigés par Gouriet, ce qui ne lui a pas donné grand travail. Le libellé des listes affecte de la prétention; mais on n'y remarque qu'une seule fois les expressions saugrenues suivantes : p. 197 : « ses deux demoiselles », p. 208 : « son épouse »; pas une seule fois « sa dame ». Lisez les listes de souscriptions actuelles et comparez. Ces expressions stupides : « sa dame, sa demoiselle », sont reçues administrativement. On lisait dans *l'Armée territoriale,* du 9 août 1879, sous la rubrique: « Mariage des officiers territoriaux... Bulletin adressé aux officiers... nom et prénoms de votre dame ; son nom de demoiselle... Le capitaine major. » — Horreur !!! — Style d'épicier !!! LA MAISON FORTE.

—

Le dessinateur E. Forest (XII, 487). — J'ai sous les yeux ce frontispice-vignette du Charivari du 28 avril 1833 : il n'est point comme l'indique le collabo A. B. Pas de *directeur* tapant sur une grosse caisse; à gauche un grotesque tape sur des cymbales. Pas non plus de joueur de *violon;* en haut, une femme joue du *violoncelle*. Tous les exécutants sont des *exécutantes*, à l'exception des deux grotesques, de droite et gauche. La vignette est de Tony Johannot et Cherrier. DOCT. BY.

—

L'orbilianisme des Jésuites et la souveraineté de Muneau (XII, 490). — *Munau* ou *Muno,* village du duché de Luxembourg, avait un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun, fondé au commencement du XI° siècle. Gérard de Groisbeck, évêque de Liège, octroya en 1575 aux Jésuites de Liège la jouissance du prieuré dont les revenus devaient servir à l'entretien de leur maison. — Voir sur l'affaire de Muno *l'Histoire de la ville et du duché de Bouillon*, par M. Ozeray, 2e édit., Bruxelles, 1864, 8°. — Dans la 2e partie, p. 481-516, se trouve inséré un article de M. R. Chalon, intitulé : *Les Seigneurs de Muno*, relatif à cette question. Les PP. de Backer et Sommervogel (*Biblioth. des Ecrivains* de la C. de J., 2e édit., t. II, col. 1409-1411) donnent la liste des ouvrages et des documents dont s'est servi M. Chalon.
PIERRE CLAUER.

—

Une lettre de M. A. Naquet (XII, 491). — Elle a été publiée dans le *Figaro* du 31 mai, en réponse à un article du même journal, paru deux jours avant, signé *Renal* et intitulé : *L'apôtre du Divorce*. L'objet principal de M. Naquet était de redresser quelques faits erronés, touchant à sa vie privée, et de répondre aux appréciations défavorables du *Figaro*. Le champion du Divorce s'est acquitté de sa tâche avec autant d'esprit que de courtoisie, et c'est avec non moins de tact que de cœur qu'il a parlé de ses difficultés conjugales, sans chercher à s'en faire une arme en faveur de la lourde thèse qu'il soutient. — Il est fâcheux que cette intéressante communication soit trop longue pour trouver place ici.
(Bordeaux.) EGO E. G.

—

Bélisaire, tragédie (XII, 491). — Quérard ne nous apprend rien sur l'édition belge de 1825. Cette tragédie, imprimée, pour la première fois, à Paris en 1818, fut étudiée et reçue au Théâtre-Français, mais non représentée, à cause de plusieurs allusions à Napoléon qui y furent remarquées.
LA MAISON FORTE.

— Cette pièce de M. de Jouy fut représentée au Théâtre-Français, non pas le 28 juillet, mais le mardi 28 juin 1825, au bénéfice de M. Damas. Elle eut treize représentations. MONDORGE.

—

Pamphlet inconnu contre Mirabeau (XII, 511). — Ce pamphlet curieux n'est rien moins qu'*inconnu*. Il n'est même pas fort rare. Il se trouve signalé dans la Bibliographie biographique d'Œttinger (col. 1210), qui en indique une traduction allemande à la date de 1790. La Bibliothèque Nationale en possède plusieurs exemplaires (n° 2526 L. B. 39), ainsi que la Bibliothèque de la Ville de Paris (n° 7904 du Nouveau Catalogue). Œttinger l'avait vu à la Bibliothèque du Louvre (incendiée) et à la Bibliothèque de Dresde. Il n'est pas une collection révolutionnaire de quelque importance qui ne le possède. Mais le nom de l'auteur n'a pas encore été révélé, que

je sache, et, à ce titre, la Curiosité pourrait être utilement transférée, du chapitre des TROUVAILLES à celui des QUESTIONS.

Le pamphlet eut un assez grand succès, car il en existe au moins deux éditions de la même année. La seconde porte, après le titre reproduit par M. Mouttet : *Augmenté d'un Arrêt de la Cour, contenant* (pour *concernant*) *les troubles de Marseille, et du* NOUVEAU MESSIE *et de ses Douze Apôtres.* — Après la signature SIDI-MAHOMET (p. 38), on y trouve un *Post-Scriptum de l'Editeur* (p. 39), quarante-huit notes (p. 40 à 50), l'Arrêt de la Cour, du 25 mai 1789 (p. 51 à 54); enfin, *le Nouveau Messie et Les Douze Apôtres,* poème satirique (p. 55 à 64). La rubrique : *A Maroc, de l'imprimerie impériale,* etc., est identique. J. C.

—

Un pont sans arches ni travées (XII, 512). — Le Pont-Royal a, comme on sait, une forte courbure en dos d'âne : qu'est-ce qui empêche l'ensemble des tuyaux qui le traversent de former voûte et de s'appuyer, pour la plus grande partie du poids, du moins, sur culées ou « piles » du pont? Evidemment notre collabo et ingénieur et civil pourra nous renseigner. DOCT. BY.

Trouvailles et Curiosités.

Le curé de Meudon et les Avignonnais. — On lit dans tous les journaux : « Le Conseil général de Vaucluse a refusé sa souscription au projet d'érection d'une statue de « l'épicurien » Rabelais à Meudon. »

Ah ! si cette brave assemblée de Lanternois savait combien nous nous en battons l'œil, moi et mes amis Rondibilis et Trouillogan !... FR. J. DES ENTOMMEURES.

—

Un néologisme en « isme. » — « ... Ne craignez pas de l'appeler de son vrai nom : le *bégueulisme*. Savez-vous ce qu'est le *bégueulisme?* C'est, dans la vie ordinaire, l'art de s'offenser pour le compte des vertus qu'on n'a pas; en littérature, l'art de jouir avec des goûts qu'on ne sent point; en politique, en religion et en morale, l'art d'affecter des opinions dont on ne croit pas un mot. »

C'est Francisque Sarcey qui vient de donner ainsi le mot et la définition, dans son feuilleton du 25 août. Me semble que l'*Intermédiaire*, qui manque de bégueulisme, mais qui a eu quelquefois à compter avec lui, ne peut que faire bon accueil à ce mot en *isme*. Nous avions *bégueulerie* (anti-tartufferie), mais *bégueulisme* me va mieux. « C'est le mépris de l'hypocrisie des manières sous toutes ses formes, » dit encore Sarcey.

Vive donc *bégueulisme!* A. A.

—

Un singulier Manuscrit. — J'ai trouvé, dans un catalogue récent, la mention suivante :

3143. **Curieux Manuscrit, en 45 vol. in-12.** 500 fr.

Orné de nombreux dessins à la plume admirablement exécutés; il est très-difficile de donner une nomenclature exacte de cette originalité. M. Charles Monselet nous a gracieusement donné dans l'*Evénement* l'article suivant :

Je viens de voir, chez un libraire du quai Voltaire, un des monuments les plus étranges de la manie humaine.

C'est un ensemble de quarante-cinq volumes manuscrits, modernes, écrits en caractères absolument inconnus. Les savants, convoqués, ont déclaré n'y rien comprendre. Cela ressemble de loin à la calligraphie orientale. Beaucoup de pages ont des encadrements à la plume d'une finesse prodigieuse : fleurs, animaux, blasons, anges, paysages, ruines, coraux, etc. Les dessinateurs de missels ne faisaient pas mieux.

Maintenant, qu'est-ce que contiennent ces quarante-cinq volumes? Des Mémoires, tout le fait supposer; des Mémoires, pour la transcription desquels l'auteur, jaloux à l'excès, se sera créé une écriture à son usage exclusif. Cet auteur est connu, mais il est mort il y a peu de temps. C'était un architecte très expert en son art et très consulté, M. H. Legrand, à qui l'on doit d'importants ouvrages, non manuscrits ceux-là, et qui indiquent un homme parfaitement sérieux.

Comment expliquer alors ces nombreux volumes manuscrits où il a déposé les secrets d'une pensée destinés à mourir avec lui? Et d'abord, où a-t-il trouvé le temps de les écrire? Je n'exagère rien en disant que cette collection, par sa perfection calligraphique, représente un travail de plus de dix années.

Si c'est une mystification, il faut avouer qu'elle a été conduite avec une rare patience.

Mais non, j'aime mieux croire à une manie candide, à une douce et heureuse manie. Je suis persuadé que M. H. Legrand a dû les meilleurs instants de sa vie à cette occupation solitaire, à cette tâche mystérieuse.

Maintenant, ce qu'il y aurait de plus surprenant, ce serait de voir acheter ces quarante-cinq volumes par quelqu'un désireux d'en pénétrer l'énigme.

Le libraire ne désespère pas de rencontrer cet acheteur.

J'ajoute à cela que cet architecte était de Beauvais, qu'il paraît avoir eu plusieurs alphabets, qu'il a fait faire des fers spéciaux pour les titres au dos, et que cela ressemble beaucoup, à première vue, à du *syriaque stranghélique* ou à du *tamoul*. Quant au texte, il paraîtrait plutôt que ce sont des romans copiés, car il y a, dans un des volumes, une table, en français, avec des indications pareilles. Quoi qu'il en soit, c'est bien curieux ! et admirablement calligraphié. DOCT. BY.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

7371. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIERE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.



Cherchez et vous trouverez — *Il se faut entr'aider.*

XIIe année
N° 273

25 septembre
1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

AVIS. — Il est essentiel que les correspondants se conforment exactement à nos recommandations. (Voir au verso de la couverture.)

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, 513, l. 40, *lisez :* Campenon.

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, Directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année et suiv., **12** fr. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
No 273.

Cherchez et vous trouverez.

QUAEQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Septembre 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Aoï. — Dans la *Chanson de Roland*, — qui a fait, à juste titre, vu son importance littéraire et nationale, l'objet de travaux nombreux et savants, — le mot *aoi*, tout à fait indépendant du texte, se trouve souvent répété après les couplets, ou *laisses*, dont se compose le poème. Les éditeurs ou traducteurs en ont à l'envi cherché le sens; mais il ne paraît pas que, jusqu'à présent, aucun d'eux ait réussi à le déterminer.

1º On a cru qu'il remplaçait *avoi* (*à voie*), c'est-à-dire: en avant, continuons, dans le sens du mot anglais *away* ou du saxon *abey*.

2º On l'a traduit par: *viens nous aider*, du verbe *ajuder;* mais M. Léon Gautier ne trouve pas, dans la Chanson de Roland, cette forme du subjonctif du verbe *ajuder*.

3º M. Gautier et M. Gaston Paris ont cru que le mot *aoi* était l'équivalent du refrain *aé* ou *ahé*, que l'on rencontre dans plus d'une chanson lyrique; mais M. Gautier fait observer que la notation *oi* reste toujours fort difficile à expliquer dans un poème où triomphe la notation *ei*.

4º Ce serait un *neume*, c'est-à-dire une de ces notations musicales qui ont précédé la notation sur portée dite *guidonienne*. Cette opinion de M. M. Michel semble à M. L. Gautier plus vraisemblable que les autres; mais, ajoute-t-il, n'y aurait-il pas un rude écart pour la voix entre la note désignée par *a* et celle indiquée par *o?*

Je ne connais ni assez de philologie ni assez de musique pour prendre parti. Je vais donc mettre en avant, non pas une opinion, mais un doute que je soumets discrètement (je le dis sans fausse modestie) à de plus savants. Le mot *ouïr*, écouter, enetndre, a la forme *oi* dans plusieurs de ses temps; *aoi* pourrait signifier: *ah! écoutez*. (Dans la chanson de *Garin le Lohérain*, cet appel à l'attention de l'auditeur se rencontre plusieurs fois.) Le mot *oui* ou *oil* se disait, en *wallon: awoi* (Littré). Le jongleur qui récitait la Chanson de Roland n'aurait-il pas employé ce mot, à la fois pour ranimer l'attention des auditeurs et pour affirmer la vérité de ce qu'il leur disait? *Croyez-moi, je dis vrai. Oui*, cela est ainsi. On m'objectera peut-être que la Chanson de Roland est écrite dans le dialecte normand (c'est du moins l'opinion de M. L. Gautier) et non dans le dialecte wallon. Mais les dialectes étaient-ils si nettement différents les uns des autres qu'aucun mot ne fût transporté de l'un dans l'autre? Encore une fois, je suis loin de rien affirmer. Je cherche une explication, sans prétendre la soutenir contre les raisons que les philologues exercés auraient de la combattre. Je dois ajouter qu'on a cru voir dans *aoi* une exclamation guerrière. Sur quoi fonde-t-on cette explication? Je l'ignore complètement. E.-G. P.

—

Un distique sans nom d'auteur. — Le 24 novembre 1782, le chevalier de l'Isle écrit au prince de Ligne: « Suivant ce qu'ils racontent tous, Louis XIV, en disant: *Plus de Pyrénées*, a dit un mot bien moins rempli de vérité que de grâce. On aurait pu lui répondre:

Ce beau discours fleuri ne fait rien à l'affaire,
Sire, c'est de l'esprit que vous venez de faire.

Ce que nous allons faire, nous, et qui vaudra mieux que de l'esprit, c'est la paix: du moins, je m'en flatte. »

Ces deux vers sont-ils de de l'Isle?

Malherbe, dès 1630, même avant, avait à peu près dit le mot attribué à Louis XIV:

Puis quand ces deux grands hyménées,
Dont le fatal embrassement
Doit aplanir les Pyrénées,
Auront leur accomplissement, etc., etc.

(Ode à la mère du roi, pendant sa régence. Vers 151-160.)

H. de l'Isle.

—

Pantomimistes. — Je lis cette phrase d'Emile Mendel, dans le journal du 12 septembre courant:

« Enfin les Lauri, les célèbres *pantomimistes*, les émules des Hanlon Lees.»

Le mot est-il français? j'en doute. Littré ne le donne pas. — Après cela, on aura

ait cette réflexion: On dit bien « librettiste »: pourquoi ne dirait-on pas aussi bien « *pantomimiste* », faiseur de pantomimes? A. Nalis.

—

Une histoire de perroquets sous Auguste. — « Après la bataille d'Actium, Auguste, rentrant triomphant dans Rome, trouva sur son passage six perroquets qui lui crièrent: « Vive Auguste, Empereur! » On fut étonné que les six perroquets eussent été sitôt instruits, et l'on découvrit que leur maître les instruisait depuis longtemps à répéter cette phrase et qu'il en avait élevé six autres qui répétaient: « Vive Antoine, Empereur! » et auxquels il avait tordu le cou à l'arrivée d'Auguste. » (La duchesse de Choiseul à madame du Deffand.)

Quel est l'historien qui relate ce petit fait? H. de l'Isle.

—

Le titre d'Abbé. — S'il faut en croire les chroniques, on voyait, au XVIIIe siècle, beaucoup de jeunes gens sans position prendre le costume et le titre d'Abbé, pour avoir leurs entrées dans le monde.

Est-ce que, alors comme aujourd'hui, le port d'un vêtement ecclésiastique n'était pas interdit à quiconque n'avait pas été admis dans les ordres? Pourquoi donnait-on le nom d'Abbé à des laïques, comme Jacques Delille, par exemple? M. Frabal.

—

Heure romaine. — Sur la place Colonna, sur la place Saint-Pierre, et dans plusieurs autres endroits de Rome, on voit, à côté l'un de l'autre, deux cadrans d'horloge, l'un qui marque l'heure comme partout, l'autre qui marque l'*heure romaine*. Qu'est-ce que c'est que l'heure romaine? Aucune des personnes que j'ai consultées n'a pu me l'expliquer clairement. Ruoff.

—

Une statue de Rabelais à Beauvais. — Je lis, dans le *Siècle*, que le Conseil général des Bouches-du-Rhône, dans sa dernière session, a voté une somme de cent francs pour l'érection d'une statue de Rabelais dans la ville de Beauvais. Pourquoi cette ville élèverait-elle une statue au joyeux curé de Meudon? A-t-il des titres particuliers pour recevoir cet honneur dans la capitale du Beauvoisis? P. Ponsin.

—

Les Passeports dans l'Ancien Régime. — Dans son « Histoire des Français de divers Etats », Alexis Monteil cite des passeports de la fin du XVIe siècle, revêtus de la signature du roi. J'ai trouvé, d'autre part, des passeports de la fin du XVIIIe siècle délivrés par les intendants, d'autres par les subdélégués; d'autres, enfin, par les curés des paroisses. Voici un de ces derniers, signé par le curé Monestier, le même qui, plus tard, siégea à la Convention:

« Nous, Jean-Baptiste-Benoît Monestier « de Lasagne, prêtre gradué, bachelier en « théologie de l'Université de Paris, curé « premier chanoine de l'église séculière col- « légiale et paroissiale de Saint-Pierre de « Clermont-Ferrand, capitale et principale « de la province d'Auvergne, — Certifions, « à tous ceux qu'il appartiendra, que « M. Pierre-Auguste Bernard, marchand « parfumeur, natif de Saint-Jean d'An- « gely, habitant de cette ville et sur notre « paroisse, s'est toujours comporté en « bon citoyen et en bon catholique, de « manière qu'il ne nous est parvenu « aucune plainte sur son compte, ni sur « le ménage honnête qu'il tient avec « Jeanne Martin, son épouse. Comme il se « propose de se rendre ou seul ou avec « elle dans sa patrie, nous désirons qu'il « lui soit accordé passage libre et sûr dans « sa route. Nous demandons de plus qu'en « cas de maladie, ou autres accidents qu'on « ne peut prévoir, il lui soit donné tel se- « cours que nous donnerions tous volon- « tiers nous-mêmes à quiconque se trou- « verait muni de semblable certificat.

« En foi de quoi, nous avons signé et « apposé notre sceau, à Clermont-Ferrand, « ce treize janvier, l'an du salut 1787.

« Monestier, curé chanoine de Saint- « Pierre. »

Et plus bas: « Nous approuvons ce que « dessus, ce 14 janvier 1787.

« Signé Maynard. »

(*Archives départementales du Puy-de-Dôme.*)

Est-ce que de pareils certificats tenaient lieu de passeports? Quels étaient les fonctionnaires qui avaient plus spécialement pouvoir de délivrer ces papiers protecteurs? Francisque Mège.

—

Instruction envoyée par Sa Majesté à tous les curés de son royaume (1775). — Henri Reymond, qui fut évêque constitutionnel de Grenoble et mourut évêque de Dijon en 1820, publia, sous le voile de l'anonyme, en 1776 (il était alors curé de Saint-Georges de Vienne en Dauphiné), l'ouvrage suivant qui eut un grand retentissement: *Droits des curés et des paroisses, considérés sous leur double rapport, spirituel et temporel.* Paris. 2 part. in-8.

Après avoir parlé, à la fin du Ier chapitre, de l'importance et du rôle des curés dans la société et des services qu'ils peuvent rendre au gouvernement d'un Etat, Reymond ajoute en note, à la page 37 de la Ire partie: « Nous ne croyons pas que le gouvernement ait jamais eu à se repentir de la confiance dont il a honoré,

dans tous les temps, les pasteurs du second ordre..... L'opération délicate qu'on leur a confiée en 1773, l'instruction qu'ils ont reçue l'année dernière (1775) de la part de Sa Majesté, au sujet des émeutes populaires, sont des preuves non équivoques de l'idée avantageuse qu'on a de leurs procédés, et de l'utilité dont on sait bien qu'ils peuvent être dans l'ordre social. »

Connaît-on le texte de cette instruction de 1775? a-t-il été publié, de nos jours, dans quelques recueils historiques? Cette instruction ne commençait-elle pas par cette phrase : « Sa Majesté a ordonné que les brigandages qui dévastent ou menacent plusieurs provinces de son royaume fussent réprimés par des punitions promptes et sévères? »

Enfin, pourrait-on également m'indiquer quelle fut l'opération délicate que l'on confia à tous les curés en 1773?

P. Le B.

—

Un hommage insolite. — Il ne s'agit plus du laurier qui fleurit annuellement sur une tombe pour honorer utilement la littérature académique et la vertu. Le baron de Monthyon n'a pas seulement inscrit une apostille charitable sur le grand livre de la Dette publique, il a encore laissé des Observations intéressantes sur les ministres des finances de l'ancien régime. Parmi les historiettes qu'il a semées au bas des pages, on regrette de ne pas voir une anecdote qui lui est personnelle; on aimerait à savoir de lui-même pourquoi et comment le comte d'Artois, dont il devint plus tard le chancelier, fit un jour sauter en l'air la perruque du conseiller d'Etat. En revanche, on trouve, page 152, un passage sentencieusement grivois, comme il s'en rencontre parfois chez les auteurs les plus sérieux: témoin le docte Venette qui, dans un coin de son « Tableau de l'Amour conjugal, » indique une singulière précaution à prendre pour être en règle avec la bienséance. Personne avant lui ne s'était encore avisé de nicher la bienséance en pareil endroit, et, depuis, pas de nouvelles! Aucun moraliste n'a confirmé le diagnostic du médecin.

Pour en revenir à M. de Monthyon, ses périphrases pudibondes laissent planer un doute sur ce qu'il a voulu dire. Il faut donc le citer tout au long; d'ailleurs, on ne saurait changer un mot de son récit, sans nuire à l'ampleur du style, à la majesté du langage, à la coquetterie des expressions.

« Le chancelier, dit-il, rendait à ma-
« dame du Barry tous les hommages dont
« est assurée dans les cours une maîtresse
« du roi. Comme elle était aussi déréglée
« dans ses idées et ses manières que dans
« ses mœurs, elle imagina un jour d'exi-
« ger du chancelier un genre d'hommage
« qu'une femme qui a quelque décence
« ne se permet pas de recevoir, et qui se
« conciliait mal avec la dignité du chef de
« la magistrature; il s'y soumit, comp-
« tant sur le secret de cette aventure, qui
« fut révélée par l'indiscrétion et la jac-
« tance de cette licencieuse beauté. »

Quel est cet hommage qui se conciliait — *mal*, paraît-il, — mais enfin qui se conciliait avec la simarre? S'agirait-il de la mise en œuvre d'une locution triviale et très usitée pour qualifier, au figuré, un flatteur obséquieux? mais alors pourquoi le chancelier hésitait-il à s'incliner aussi bas que le marquis d'Argenson, qui, dans ses Mémoires, se vante d'avoir sollicité comme une grâce et obtenu de Mme de Châteauroux la permission de lui rendre pareil hommage? La différence des impressions tient-elle à la diversité des goûts seulement? ou bien, l'un étant flatté d'une concession badine; l'autre humilié d'obéir à une injonction saugrenue, faut-il en conclure que l'amour-propre subit la loi économique de l'offre et de la demande, qui règle la hausse et la baisse de toutes les valeurs, et fait estimer ou mépriser les faveurs comme les biens, suivant le plus ou moins de difficultés que présente leur conquête? On pourrait le croire, en retrouvant, chez un conteur du XVIe siècle, une situation identique produisant la même hésitation.

Là encore nous voyons une « licencieuse beauté » mettre à la possession de sa personne la condition « d'un genre d'hommage qu'une femme qui a quelque décence ne se permet pas de recevoir »; et ls solliciteur, croyant bien que personne n'en saurait rien, se résigne à courber la tête sans que ses affaires en soient plus avancées. Là encore, le mystère est divulgué « par l'indiscrétion et la jactance » de la belle. Mais le conte a, de plus que l'anecdote, une conclusion originale. En effet, la punition suit de près l'affront. Mystifié devant témoins, l'enfant de Paris, *de vert vestu* en signe d'espérance, révèle son identité avec un *fol tout nu* qui a trouvé le moyen d'enchaîner la coquette à son char.

Je m'arrête sur cette image que ne désavouerait ni le baron, ni M. Prudhomme, son successeur.

Y. Minoret.

—

Le Billet de confession, sous la Restauration. — Le billet de confession a-t-il réellement été imposé aux fonctionnaires de la Restauration? Ele M.

—

Coup raté, coup tiré. — Les journaux ont raconté récemment qu'un duel a eu lieu, sur la frontière italienne, entre un député et un conseiller général. Le conseiller tire et manque son adversaire; le dé-

puté veut tirer, son pistolet rate, et il refuse alors, nous dit-on, de tirer le nouveau coup auquel il avait droit. Je croyais que le principe était : *coup raté, coup tiré.* Quelque Intermédiairiste, au fait des lois du duel, voudrait-il bien élucider cette question; elle peut devenir parfois fort importante, et il importe que nul doute ne subsiste à son égard. J. P.

—

Armoiries du général Buquet aîné. — Un Intermédiairiste, plus heureux que moi, en ce qu'il aurait sous la main un *Simon*, pourrait-il me faire connaître les armoiries du général baron Buquet (aîné), qui a été plusieurs fois député des Vosges, sous la Restauration, et qui est mort en avril 1835?

(N.-B. Ne pas les confondre avec celles des Billecard de Wall, qui ont servi à composer celles du général Buquet, et dont il faisait quelquefois usage, car elles étaient celles de sa femme.)

Tout ce que je sais, c'est qu'il avait été fait baron par décret du 30 juin 1811.

K. DE X.

—

Louis XIV en 184.(?). — Dans un grand dîner, au faubourg Saint-Germain, vers 184. (?), un convive, qui se trouvait à côté d'une petite dame assez âgée, entendit sa voisine dire tout à coup, et du ton le plus naturel, à une autre personne : « Quand Louis XIV disait à mon mari,..... » — Jugez de la stupéfaction des auditeurs qui ne savaient pas à qui ils parlaient et ne s'attendaient pas à trouver Louis XIV mêlé, pour ainsi dire, comme un contemporain, à une conversation du dix-neuvième siècle.

Cette petite dame n'était cependant pas folle : ce n'était autre que la troisième femme du maréchal duc de Richelieu, filleul de Louis XIV et de la duchesse de Bourgogne. Le duc de Richelieu, en effet, à l'âge de 84 ans, avait épousé en troisièmes noces, Mlle de Roth, qui n'avait guère plus de 17 ou 18 ans, à l'époque de ce mariage en 1780, et qui en 184. (?) n'avait pas plus de 80 ans.

A quel âge et quand est-elle morte?

BELLATOR.

—

Le duel du duc d'Orléans et de M. de Morny. — Le *Figaro* avançait, dans une notice intéressante consacrée à M. de Morny (fin du mois d'août), que ce personnage, devenu depuis si célèbre, M. de Morny, eut l'honneur de croiser son épée avec celle du duc d'Orléans. Il ne paraît pas d'ailleurs qu'aucun des deux jeunes combattants ait été blessé. Ce fait est bien peu connu, je crois. Pourrait-on savoir les circonstances, la date, de ce combat singulier? Peut-être serait-il trop indiscret de chercher à en préciser les causes et à « chercher la femme »?

On pourrait citer, d'ailleurs, d'autres exemples de princes se battant avec des personnages d'un rang fort au-dessous du leur. Le comte d'Artois eut, je crois, un duel avec un capitaine de ses gardes, et le Prince de Galles (fils de George III) échangea des balles avec un colonel qui se regardait comme offensé.

(Rouen.) V. D.

—

Chabrit et Diderot. — Dans le cercle des amis de Diderot, on comptait Pierre Chabrit, auteur d'un ouvrage intitulé : *De la Monarchie française et de ses lois.*

Ce Chabrit, originaire du village de Parent près Coudes en Auvergne, avait fondé à Clermont-Ferrand, en 1779, un journal périodique appelé *Feuille hebdomadaire de la province d'Auvergne.* Mais ce journal peu répandu ne pouvait le faire vivre. Chabrit chercha alors à se créer, avec l'aide de Diderot, une situation en Russie. Y parvint-il? Nous n'avons aucun renseignement sur ce point. Ce qui est certain, c'est que, ne pouvant lutter contre la fortune adverse, il se suicida, en 1785, un an après la mort de Diderot.

Serait-il possible de trouver des détails circonstanciés sur les relations qui existèrent entre Diderot et Chabrit, et sur la tentative que fit Chabrit pour s'établir en Russie? SED EGO.

—

Sartines et Roisselet de Sauclières. — 1° Où trouver, dans les Mémoires du XVIIIe siècle, des détails circonstanciés sur l'origine et la vie de M. de Sartines, le fameux lieutenant de police? J'ai lu quelque part qu'il était Espagnol d'origine, je crois plutôt que son père avait épousé une Espagnole, pendant qu'il était intendant de Catalogne. Mais je ne sais que ce détail.

2° Quelques renseignements, s. v. p., sur M. Roisselet de Sauclières, auteur d'une histoire de la Révolution. Quelle valeur littéraire ont les ouvrages de cet auteur? MONREPOS.

—

Le docteur Mathieu-François Chappot. — Ce médecin qui avait fait ses études à Montpellier, en 1754 et années suivantes, publia, en 1779, le 1er volume d'un ouvrage intitulé : *Système de la nature, sur le virus écrouelleux, ou médecine empyrique.* A Toulouse, de l'impr. de J. F. Desclassan, in-8. — Chappot vivait encore au Puy, son pays natal, en 1788, mais l'on ignore le lieu et la date de son décès. J'ai cependant entendu dire par un vieillard qu'il serait mort à Paris. Un collabo pourrait-il me dire à quelle date?

P. LE B.

—

Avoine, évêque constitutionnel de Versailles. — Jean-Julien Avoine naquit au Havre, le 18 septembre 1741. Au moment où éclata la Révolution, il était titulaire de la cure de la petite commune de Gommecourt (Seine-et-Oise), et, au mois de décembre 1790, il fut élu évêque de Versailles. Sacré à Paris en mars 1791, il occupa le siège épiscopal de Seine-et-Oise jusqu'en 1796, époque à laquelle il eut pour successeur Augustin-J.-Ch. Clément. Avoine s'est-il démis de ses fonctions? Quelle est la date de sa mort?

PAUL PINSON.

—

Les Philalètes. — On sait combien le problème de la classification des sciences et des êtres préoccupe et divise en ce moment les positivistes. Dans une « *Dissertation sur l'enchaînement des êtres*, lue en la séance publique du Collège des *Philalètes* de Lille, du 19 mai 1788, par M. le chevalier Aubert de Boumois, officier », qui cite avec éloges son collègue M. le chevalier de la Marck, je trouve l'idée suivante, que M. Chevreul a récemment émise et qu'il croit certainement avoir inventée : Pour classer tous les êtres, « une simple ligne semblait devoir suffire, mais ici on se sert d'une surface (sorte de carte de géographie proposée par l'auteur), et il y a apparence qu'on approcherait encore plus de la nature, si on pouvait y joindre la troisième dimension ou se servir d'un solide. »

Quel était ce *collège* des *Philalètes* de Lille, en 1788? W. J.

—

Le général Eckmayer. — Dans l'Histoire des guerres de la Révolution, par Jomini, il est question d'un professeur de mathématiques de Mayence, nommé Eckmayer, qui, lors du siège de cette ville par Custines, y remplissait les fonctions d'ingénieur. Partisan des idées républicaines, ce professeur profita de son influence sur le général Gymnich, commandant de place, pour lui persuader qu'il fallait se rendre sans combat à l'armée française. (22 octobre 1792.)

N'y aurait-il pas identité entre cet ingénieur Eckmayer et le général de brigade Eickmayer, qui, au mois de ventôse an VII, fut envoyé à Montbrison, comme commandant de la 2e subdivision de la 19e division militaire? FRANCISQUE MÈGE.

—

Le cœur de Maximilien. — Est-il vrai que le cœur de l'infortuné Maximilien d'Autriche soit conservé dans la chapelle ducale de Nancy, qui était, comme on le sait, le Saint-Denis des ducs de Lorraine? — Si cela est vrai, est-ce en vertu d'un désir du malheureux Empereur du Mexique?

BELLATOR.

—

Stella Colas. — Quelqu'un pourrait-il me donner des renseignements sur la carrière artistique de Mlle Stella Colas, qui, il y a une vingtaine d'années, joua la tragédie (je crois) au Théâtre-Français, à Paris, et qui, au bout de peu de temps, alla en Russie, où elle épousa M. Pierre de Corvin-Kroukovskoy, le véritable auteur des *Danicheff*, pièce à laquelle elle a dû collaborer?

N'a-t-elle pas eu plusieurs sœurs, toutes plus jolies les unes que les autres?

BELLATOR.

—

Vincelet, peintre de fleurs. — Dans un numéro du journal l'*Evénement*, paru il y a quelques mois, M. Paul Arène a parlé avec éloge d'un peintre de fleurs, mort pendant le siège de Paris. Ce peintre, appelé Vincelet, était, paraît-il, originaire de la ville de Thiers. Pourrait-on me donner des détails sur sa vie et ses œuvres?

SED EGO.

—

Zéokinizul, roi des Kofirans. — On connaît un livre intitulé : *L'Asiatique tolérant. Traité à l'usage de Zéokinizul, roi des Kofirans, surnommé le Chéri. Ouvrage traduit de l'arabe du voyageur Bekrinoll. Par M. de ***. A Paris, chez Durand. L'an XXIV du traducteur.* La dédicace (*à Mme la comtesse de B****) est signée L. B. L. D. A., et datée : *à Paris, ce 15 décembre* 1748. — *Bekrinoll*, c'est *Crébillon*, mais pourquoi Crébillon en cette affaire? Que signifient les initiales de la dédicace?

On connaît aussi un volume intitulé : *Les amours de Zéokinizul, roi des Cofirans, ouvrage traduit de l'arabe du voyageur Krinelbol. Amsterdam*, 1746. — *Krinelbol*, c'est encore *Crébillon* : pourquoi?

Dans ces deux ouvrages, les noms de personnes, de villes, sont anagrammatisés. Peut-on en signaler d'autres qui soient dans ce cas? E. A.

—

Un écrit fort peu connu du marquis de Sade. — Il s'agit d'une brochure d'un genre complètement étranger aux productions qui ont procuré à leur auteur une si déplorable célébrité. Celle-ci est intitulée : *Idée sur le mode de la sanction des lois. Paris, imprimerie de la rue Saint-Fiacre.* Sans date (1792), in-8. Elle figure au Catalogue de la Bibliothèque Nationale, Histoire de France, t. XI, p. 19, no 2400, avec cette indication : « Par le marquis de Sade, d'après une note manuscrite contemporaine. »

Parmi les divers bibliographes qui se sont occupés de Sade, en est-il qui ait fait mention de cette incursion du marquis sur un terrain qui lui était étranger? Faut-

il ajouter foi à l'attribution ci-dessus indiquée? T. B.

—

Entretiens de Diderot. — Les derniers éditeurs de Diderot ont-ils restitué aux *Entretiens* le titre de : *Entretiens avec la maréchale de Broglie*, qu'ils portaient en 1796, dans la première édition, et qu'il est peut-être bon de rappeler aujourd'hui? W. J.

—

« **De l'Esprit des religions,** » — par Micolas Bonneville... Nouvelle édition. Paris, à l'imprimerie du Cercle social,... (1792). L'an 4 de la Liberté 2 pages pour les titres, table, 8 pages, et 254 pages, in-8. Quérard indique une 2° édition de 1792, et il ajoute : « La première édition qui parut de 1791 à 1792 était en deux volumes. » Quelle est la pagination de ces deux volumes et de la 2° édition? Quérard oublie de citer : Appendices de la seconde édition, de l'Esprit des religions, pour servir à l'entretien, à la propagation des bons principes et à la confédération universelle des amis de la Vérité, 14 juillet (1792). A Paris, de l'imprimerie du Cercle social... L'an 4° de la Liberté. H. d. S.

Réponses.

Tuer le mandarin (III, 259, 371, 433; IX, 8, 367, 559; X, 360, 391, 744; XII, 522). — Dans le Supplément au Littré, on lit : *Tuer le mandarin*, commettre une mauvaise action, dans l'espérance qu'elle ne sera jamais connue. Cette locution provient de cette phrase-ci, attribuée à J.-J. Rousseau par Balzac et Protat (voy. *Courrier de Vaugelas*, 1er oct. 1876, p. 66): « S'il suffisait, pour devenir le riche héritier d'un homme qu'on n'aurait jamais vu, dont on n'aurait jamais entendu parler, et qui habiterait le fin fond de la Chine, de pousser un bouton pour le faire mourir, qui de nous ne pousserait ce bouton et ne tuerait le mandarin? »

Le même Courrier de Vaugelas cite une phrase très analogue de Chateaubriand : « Je m'interroge, je me fais cette question : Si tu pouvais, par un seul désir, tuer un homme à la Chine et hériter de sa fortune en Europe, avec la conviction surnaturelle qu'on n'en saurait jamais rien, consentirais-tu à former ce désir? » (*Génie du Christianisme*, 1re part., VI, 2.)

Je n'ai pas l'*Emile* sous la main; mais je viens de vérifier, dans Chateaubriand, l'exactitude parfaite de la citation du Courrier de Vaugelas. Il me semble donc évident que, si la phrase attribuée à J.-J. Rousseau était dans ses œuvres, le *Courrier de Vaugelas* l'aurait affirmé, au lieu de se borner à dire qu'elle était attribuée à Rousseau par Balzac et Protat. N'est-il pas possible que Balzac ait cité de mémoire, en mettant sur le compte de J.-J. Rousseau la phrase qu'il avait lue dans le *Génie du Christianisme?* Cela est assez probable. C'est ainsi, en général, que se forment des opinions erronées, que l'on répète sans vérifier et qui finissent par acquérir droit de cité. Il reste à vérifier si la phrase transcrite par le *Voltaire* est réellement dans l'*Emile*. C'est la seule manière de vider la question. Si elle n'y est pas, ce serait à Chateaubriand qu'il faudrait faire remonter l'origine du mot. E.-G. P.

—

Pseudonymes de la « Vie Parisienne » et Pseudonymes contemporains (VIII, 491; IX, 105, 527; X, 160; XI, 238, 362). — Sait-on quel est l'auteur qui signe Richard O'Monroy, et qui a publié en volumes, sous les titres: *M. Mars et Mlle Vénus*, et *le Capitaine Parabère*, des articles déjà parus dans le journal « *La Vie Parisienne* »? Ruoff.

—

Armes des Coleoni (IX, 9, etc., 749; X, 231, 330, 392). — A l'appui de mes indications ou appréciations antérieures vient s'ajouter ce passage des Mémoires de Casanova, à qui Venise était si particulièrement connue : « Les seuls Coleoni de Bergame seraient embarrassés de changer de nom; car ils seraient en même temps obligés de changer le signe de leurs armoiries, puisqu'ils ont sur l'écu de leur ancienne famille les deux glandes génératrices, et de détruire par là la gloire du héros Bartolomeo, leur aïeul. »

(*Mém. de Casanova*, chap. XX, p. 425, édit. Paulin.)

(Nîmes.) Ch. L.

—

Tours de force et enfantillages de rimeurs (IX, 672; XII, 202, 234). — Je ferai observer à M. Bellator que le vers : « Tot tibi sunt dotes, Virgo, quot sidera cœlo » (et pas *cœli*) peut être combiné, non pas d'une *cinquantaine* de manières, mais bien de 1022 façons, nombre égal à celui des étoiles que l'astronomie avait calculées, au temps de l'auteur, le jésuite Bernard Bauhuis. — Erycius Puteanus le publia sous toutes ses formes, dans son « *Pietatis thaumata in Bernardi Bauhusi, è S. J., Protœum Parthenium.* Antuerpiæ, 1617, in-4°. — Jacques Bernouilli a montré que ce vers est susceptible de 40,320 combinaisons différentes, sans conserver la mesure; de 3,212, en la conservant. Le P. Prestet en a trouvé 3,376. Le P. Dobert, minime dauphinois, et le P. de Franchis, jésuite italien, se sont aussi occupés de ce vers.

Le P. Bauhuis a composé un autre vers aussi extraordinaire, sinon plus. Le voici :

Rex, dux, sol, lex, lux, fons, spes, pax, mons, [petra, Christus,

qui est, dit-il, susceptible de 3,628,800 combinaisons. Je m'en rapporte à son affirmation. PIERRE CLAUER.

—

Nos bons aïeux ont-ils couché nus? (X, 131, etc.; XI, 109, 206, 278.) — La ville de Fondi fut détruite et brûlée de nouveau par le fameux corsaire Barberousse, furieux de n'avoir pu enlever la belle et spirituelle Julie Gonzaga, veuve de Vespasien Colonna, comtesse de Fondi, afin de l'offrir à Soliman II. Julie, surprise au milieu de la nuit, et sauvée toute nue par un gentilhomme que sa jalousie et ingrate pudeur fit ensuite punir de mort, n'avait eu le temps que de sauter par la fenêtre, de se jeter sur un cheval et de gagner la montagne. (VALERY, Naples et ses environs.) A. B.

—

Macaronades classiques (XI, 259, 315, 349, 365, 399, 431, 464, 500, 719; XII, 107).

LUI. — Que tu es belle, petite! Quel est donc le pays du soleil et de l'amour, qui t'a vue naître?

ELLE. — Je suis de Nantes.

LUI. — Et tu n'en es que plus précieuse, ô enfant! Car un poète latin l'a dit : *Apparent rari nantes*, les appas sont rares à Nantes. (Alph. Lafitte. *Charivari*, 20 mars 1879.) *P. c. c.* : RUOFF.

—

Lettres alphabétiques usitées en blason (XI, 261, 401, 465, 531, 562, 593, 631, 685, 719, 751). — La ville de Saumur : d'azur, coupé : de gueules, et une fasce d'argent, crénelée de deux pièces, maçonnée de sable, accompagnée en chef de trois fleurs de lis d'or, rangées en fasce et en pointe d'une S du même. — Solmona ou Sulmona, anc. Sulmo, ville d'Italie, patrie d'Ovide : de gueules, aux 4 lettres d'or S M P E en bande entre deux filets du même. Ces 4 lettres sont les initiales de ces mots d'un vers des *Tristes* d'Ovide : *Sulmo mihi patria est.* — Gottingue, ville d'Allemagne : de gueules, au G gothique d'argent. — Bertodami (Piémont) : d'azur, à une bande cousue de gueules, chargée des trois lettres B E R d'argent. — Cardinal Lambruschini, prélat italien : parti : au 1, d'azur, à un mont d'or, sommé d'une croix de calvaire d'argent, accostée des 2 lettres P A d'or ; au 2, d'azur clair à 3 fleurs de lis d'or ; coupé : d'argent à 3 raisins d'azur feuillés de sinople, rangés en fasce, une fasce d'or brochant sur le coupé ; la croix d'or d'archevêque posée en pal derrière l'écu et surmontée d'un chapeau de cardinal à quinze houppes de chaque côté. — Mekuhmski (Pologne) : d'azur à 3 M d'or en pal, celle du chef surmontée d'une croisette d'or. AMAURY.

—

Les grenouilles au point de vue héraldique (XI, 388, 443, 472, 506, 534). — Les prédécesseurs de Clovis portaient-ils « de sable ou de sinople à trois crapauds » ? — de gueules à trois crapauds d'argent ? — ou d'argent à trois crapauds de gueules ? — La question a été débattue, mais non résolue par Favyn et le père Anselme, dont le *Palais de l'Honneur* fut publié en 1668. (Extrait de la *Revue Britannique*, janvier 1878, page 84, article *le Noble savoir.*) L. S. B.

—

Éditions fantastiques (XI, 650). — Personne n'ignore à quel point la librairie contemporaine abuse de ce procédé incorrect qui consiste à doter un livre d'un nombre démesuré d'éditions fantastiques. Les ouvrages de Victor Hugo, les romans à la mode, fournissent, à cet égard, d'étranges exemples. Je suis en train de parcourir le Catalogue de la Bibliothèque nationale (Histoire de France), et très souvent je rencontre des secondes, troisièmes, quatrièmes éditions signalées comme dépourvues de toute réalité. Il est un ouvrage : *Procès historique des auteurs de la guerre de* 1870, qui, publié en 1871, saute, en 1872, à la VINGT-QUATRIÈME édition, et qui, très probablement n'en a jamais eu qu'une seule. Le Journal de la Librairie (16 août 1879, feuilleton, p. 1197) indique la *dixième* édition (c'est beaucoup) de *Sainte-Beuve et ses inconnues*, livre qui est par trop indiscret à l'égard de la vie privée du célèbre critique. Pourrait-on citer quelques autres faits *ejusdem farinæ ?* T. B.

—

L'Entrée de Charles-Quint à Anvers (XI, 740; XII, 24). — On trouve, dans les *Hommes et les choses du nord de la France et du midi de la Belgique* (Valenciennes, 1829), un compte rendu de l'Entrée du Téméraire à Lille, en 1468. Arthur Dinaux, auteur de l'article (p. 51), cite le chroniqueur Pontus Heuterus. D'après lui, *Vénus* était un colosse; *Junon*, maigre et sèche; *Pallas*, bossue. Le Mystère du Jugement de Pâris amusa toute la Cour, surtout les pages.

A l'entrée de Charles-Quint à Cambrai, le 20 janvier 1540, devant la porte de l'abbaye Saint-Aubert, les tanneurs et les cordonniers avaient élevé un arc de triomphe : une statue de femme se détachait de l'une des colonnes et jetait du vin par les mamelles (*ibid.*, p. 328).

(Berthelming.) A. BENOIT.

—

La première femme du fils de Buffon (XI, 741 ; XII, 26, 82). — Montgaillard, après avoir raconté, dans son *Histoire de France* (t. III, p. 201), la mort de la princesse de Lamballe, égorgée avec une atrocité sans exemple, poursuit ainsi :

« Les assassins forment ensuite un horrible cortège, précédé de fifres et de tam-

bours, portant sa tête au bout d'une pique à travers les rues de Paris, passent plusieurs fois devant l'hôtel de Toulouse (aujourd'hui la Banque de France), résidence du duc de Penthièvre où avait demeuré la princesse, sa belle-fille, traversent le Palais-Royal, affectent de s'arrêter sous les croisées du duc d'Orléans, qui se montre à une croisée, ayant à côté de lui *sa maîtresse, Mme de Buffon*, et portent enfin cet épouvantable trophée au Temple, sous les fenêtres de la Reine, qu'ils appellent à grands cris, pour lui montrer les restes sanglants de son amie. »

Au tome IV, p. 152, parlant de l'exécution du duc d'Orléans, Montgaillard dit : « *La femme Buffon, maîtresse en titre du prince, épouse du fils de l'illustre Buffon,* surnommé si justement le Pline français, est à une des croisées du Palais, au pavillon formant le coin de la rue des Bons-Enfants; elle contemple froidement la victime allant à l'échafaud. »

Une bonne petite nature de femme !

Un liseur.

—

Le bol-sein (XI, 755, etc.; XII, 30). — Dans le *Musée des petits bronzes*, à Naples, Valery vit plusieurs fragments de cendre rendue solide par l'eau, gardant de gracieuses empreintes, un sein de femme, un bras avec ses ornements, une partie des épaules et de la taille; on voit que cette infortunée (de Pompeï) était jeune, grande, bien faite, mais elle ne fuyait pas en chemise, comme l'a imaginé M. le président Dupaty, car on découvre la marque de ses vêtements. (*Naples et ses environs*.)

A. B.

—

Le frontispice du Charivari (XII, 29, 284). — Ne serait-ce pas Charles Philipon « chargé de l'administration et de la partie du dessin » (V. le 1er n°, 1er décembre 1832)? Le portrait, charge de Louis Desnoyers (Derville), n'a rien du petit bonhomme dessiné par Grandville, et dont il est parlé dans la question. A. B.

—

Un mot de M. Laurentie sur la Saint-Barthélemy (XII, 133, 210, 459). — Mais non, le mot n'y est pas. Il ne peut même être sous-entendu dans la phrase citée de M. W. J.; d'abord parce que, en 1572, il y avait déjà quelque temps que les prédications anticatholiques avaient produit leur effet, au point de vue de la religion; ensuite parce que la Saint-Barthélemy, un crime assurément, a été un acte politique et non un acte religieux.

Pour qu'il n'y ait de méprise de la part d'aucun des lecteurs de l'*Intermédiaire*, je m'empresse de déclarer que, dans ma pensée, les crimes dits « politiques » sont infiniment plus graves que les crimes dits « de droit commun », et que les auteurs des premiers sont, par conséquent, infiniment plus coupables que les autres.

Serge de V.

—

Noms des départements en vers (XII, 196, 251, 277, 338). — A propos de vers mnémotechniques plus ou moins mal réussis sur les départements, connaît-on l'ouvrage suivant, que l'on trouvait à discrétion dans les boîtes à 10 centimes il y a 5 ou 6 ans? C'est intitulé : Drôleries illustrées mnémoniques d'histoire et de géographie, par un Homme sérieux. Paris, 1869, in-8 carré.

Ces *Drôleries* sont vraiment assez drôles : chaque page porte un dessin représentant le sujet d'une phrase, composée de la première syllabe des noms de lieux, de villes, etc., se rapportant à un fait de l'histoire ou à une contrée.

Voici la Guerre d'indépendance des États-Unis, 1775-1783 :

MON SAC.

(Ici un dessin représentant un homme qui arrache un sac à une femme.)

Phrase mnémonique : *Laisse mon sac, ouais, ma Gibsa.*

Lex | ington	*Ma* | hon
Mon | real	*Gib* | raltar
Sa | ragota	*Sa* | intes
Oues | sant	

Voici les Villes de l'Océanie :

LE MARI BATTU.

(Ici dessin analogue.)

Phrase mnémonique : *Maman bat beau-père, ah! s'il la met au pas! ho! ho!*

Ma | cassar	*La* | unceston
Man | ille	*Me* | lbourne
Bat | avia	*Au* | kland
Bo | rneo	*Pa* | pieti
Per | th	*Ho* | bart-town
A | délaïde	*Ho* | nolulu
Si | dney	

Puis les Villes de France : *Palis! Mars borde l'île tonnante; roue! sabre! haro!*

Celles de Turquie : *Qu'on buche ce bel Ibragal en sarrau roussi! va, file vite!*

Celles de Russie : *Père, oh! ris va! cet Azor, ton caniche, vlà qu'il a péri de mon arc.*

Pour extrait : Doct. By.

—

Simon la Grenouille (XII, 199, 499). — On lit, dans *l'Ancienne Alsace à table*, par Charles Gérard, dont la maison Berger-Levrault a publié, en 1877, une nouvelle et magnifique édition : « Personne ne s'avise plus de mépriser les cuisses de grenouilles à la poulette ou frites, et cependant jusqu'au XIIIe siècle ces batra-

ciens passaient pour des animaux immondes. Les *Annales des Dominicains* ont pris soin de nous informer au juste de l'année où la cuisine a revendiqué ces bêtes. « En 1280, dit le moine de Colmar, on « commença à manger des grenouilles, « aliment considéré comme abominable « jusqu'à présent. » Leur renom n'a pas subi d'éclipse, du moins chez nous, depuis cette époque. » UN LISEUR.

—

Les éditions contemporaines de Pascal (XII, 293, 376, 398). — Tout vient donc à point à qui sait attendre. La Revue des Deux Mondes n'est pas restée sourde au désir exprimé par le collabo Annemundus. Elle signale, par la plume de M. Brunetière (15 août 1879), l'édition de M. Rocher, chanoine d'Orléans, à propos de celle de M. Molinier : « Beaucoup d'autres (éditions) ont suivi depuis lors (MM. Frontin, V. Cousin, Faugère). Nous signalerons, parmi les mieux intentionnés, mais non pas *les plus heureux*, M. Astié, pasteur protestant, et M. Rocher, chanoine d'Orléans. Elles n'ont rien de *critique*, ni de *paléographique* ni de *diplomatique*, mais il est instructif de relever, dans l'édition du pasteur, les points de contact du jansénisme avec le protestantisme, et, dans l'édition du prêtre, les différences qui séparent le jansénisme d'avec le catholicisme. » UN LISEUR.

—

Futaine de Bourlavisse (XII, 321, 377, 466, 501). — Erreur de copiste. Il faut lire *bourre-lanisse*. C'est, d'après le Dict. universel de commerce, de Savary, « la laine que les laineurs, ou éplaigneurs, tirent de dessus les draps, ratines et autres étoffes de laine, lorsqu'ils les préparent sur la perche avec le chardon, pour les mettre en état d'être tondus. On s'en sert principalement à faire des matelas. » Quant à la *bourre-tontisse*, autrement *tonture de draps*, comme elle était extrêmement courte, il était défendu aux tapissiers « d'en mettre dans les matelas entre deux futaines. »

Le même Dictionnaire nous apprend encore que la *futaine* était une étoffe de coton qui servait principalement à couvrir les matelas. P. LE B.

—

Du Pays (XII, 328, 381). — Les journaux du 7 août annoncent la mort de M. A. Joseph du Pays, homme de lettres, qui vient de s'éteindre à Fontainebleau à l'âge de 75 ans. M. du Pays, auteur d'ouvrages d'esthétique et de littérature, avait activement collaboré à la collection des Guides Joanne. Il avait donné notamment les Itinéraires de la Hollande, de la Belgique, de l'Italie, etc. J. R.

—

Les heures, jours et mois, au Calendrier tintamarresque (XII, 356, 407, 529). — Encore un échantillon de *queues de mots* ineptes, pour ajouter à ceux du collabo Léon Fox :

« Tu m'épates de mouche à miel de Narbonne d'enfants de troupeaux de moutons chauds comme braise de boulanger la morve au nez laton sure du curéguliergeois d'enfants fan la Tulipe. »

NORUY.

—

Les Reines de Mabille (XII, 364, 411, 530). — Marie Duplessis, qui fut d'une beauté et d'une distinction rares, aurait été peu satisfaite, elle, la seule *Dame aux camélias*, de se voir confondue avec Esther Guimont, dite « la *Le Lion* », dont la laideur était remarquable. DESGRIEUX.

—

Edicule (XII, 418, 475). — On peut encore trouver le mot dans le Dictionnaire Général et Grammatical de Nap. Landais, édit. de 1850. Comme Boiste et Littré, ce lexicographe lui attribue le genre masculin. Quant à sa définition, elle est presque conforme à celle de Boiste : petit temple, niche de statue. Pétrone nous en donne un exemple dans le XXIXe chap. du *Satyricon*.

(Bordeaux.) EGO. E. G.

—

Dialecte créole des Colonies françaises (XII, 423, 507). — François Chrestien, l'auteur des *Essais d'un bobre africain*, a laissé un autre ouvrage d'une extrême rareté en France : *Scènes populaires de l'époque, en patois créole*. Imprimerie du Cernein (à Maurice), 1839, in-8.

Il existe une traduction de 50 Fables choisies de La Fontaine, par un vieux commandeur, imprimée à Fort-de-France (Martinique) vers 1863, et réimprimée (je ne sais par quel concours de circonstances) à Nevers, il y a quelques années. Le traducteur est mort à la Réunion où il était commissaire général de la marine; il dédie son travail aux « aimables Créoles qui n'ont pas oublié le doux parler de leur enfance. » T. B.

—

Mme Amelot (XII, 431, 535). — Je désirerais le nom de famille et les prénoms de Mme Amelot, femme du secrétaire d'Etat cité. H. DE L'ISLE.

—

Recueil de diverses poésies (XII, 453, 536). — D'abord deux fautes à corriger : Le collecteur du recueil est *Conart* et non *Corrart*. Le privilège a été obtenu le 6 mars 1651 et cédé à *Louys Chamhoudry*, et non à *Louis Houdry*. Ceux qui, comme Barbier et divers auteurs de catalogues, ont ajouté, après la description du livre :

« par Jean Conart », n'ont sans doute pas entendu attribuer à ce dernier la paternité des poésies. Notre collabo « Un liseur » a eu d'autant plus raison d'en douter, que le titre même de l'ouvrage tranche la question, puisqu'il mentionne que ces pièces sont des « plus célèbres autheurs de ce temps. » Mais ce qui reste à savoir, c'est le nom de ces auteurs (1), la date et le lieu où chacune de ces poésies a été imprimée séparément, avant la publication du recueil de Conart? C'est une nouvelle question que je prends la liberté de poser. Je remercie d'avance ceux qui voudront bien y répondre, comme je remercie aujourd'hui ceux qui ont déjà répondu à ma première demande. Je ne manquerai pas, lorsque je le pourrai, de soumettre, un matin, au bienveillant « Liseur, » mon petit volume de 1651, dédié à « Monseigneur le comte de Saint-Aignan. » Dès maintenant, il est certain que l'édition de 1653, intitulée *Nouveau Recueil*, est différente de celle de 1651, ou du moins en caractères différents, puisque le nombre de pages n'est pas le même.

Une petite remarque à faire encore, c'est que, dans l'épître dédicatoire de mon édition, le prénom de Chamhoudry est imprimé : *Lovys;* tandis que, dans la cession de privilège par Conart, il est écrit : *Louys*, et sur le titre *Lovis*. F. P.

—

Zoraï, tragédie (XII, 454, 539). — Reçue unanimement à l'assemblée du 2 mars 1782, cette pièce en 5 actes fut représentée, pour la première et dernière fois, à la Comédie française (nouvelle salle, aujourd'hui Odéon), le samedi 5 oct. 1782, par Delarive, Brizard, Fleury, Vanhove, Dorival, Garnier et Mlle Saint-Val, devant une recette de 4,067 livres 5 sols, en présence de la Reine et de toute la Cour. *Zoraï ou les Insulaires de la Nouvelle-Zélande* était le coup d'essai de E.-F. de Marignié, jeune médecin de la Faculté de Montpellier, né à Cette vers 1755, qui devint inspecteur général de l'instruction publique, et mourut en 1831.

La pièce ne réussit pas, et fut retirée par l'auteur, le soir même de la représentation. Il lui fut, de plus, enjoint, par l'ordre exprès du Roi, de ne point l'imprimer. Le manuscrit n'en ayant pas été conservé aux Archives de la Comédie, il est difficile de savoir le nom du censeur qui l'avait examinée. MONDORGE.

—

Vie de Monsieur de Molière (XII, 481). — Si M. Paul Lacroix n'a rencontré nulle part l'édition de la Vie de Molière (par Grimarest), publiée à Lyon, chez *Lion*, en 1692, c'est qu'il n'a pas bien cherché. Elle est indiquée sous le n° 1028 du Catalogue de la vente de M. Piot, faite par les soins du libraire Potier, au mois d'avril 1862, avec cette mention : « Première édition. Ce volume a paru avec une édition des œuvres de Molière. Lyon, 1692. » L'exemplaire Piot, relié en maroquin bleu, a été vendu 20 fr. PAUL PINSON.

— Voyez le Dictionnaire des Anonymes, t. IV, col. 998, c. L. M. F.

—

Diderot et le P. Berthier (XII, 484). — M. Assézat indique en note la continuation de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* du P. Longueval, dont le P. Berthier publia les tomes XIII à XVIII. M. Tx.

—

Gravures contre les Jésuites (XII, 484). — Il y en a un grand nombre et de fort belles pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle. Comme elles étaient clandestines et très recherchées par la police, leurs auteurs sont généralement inconnus. Les « Nouvelles ecclésiastiques » en annoncent ordinairement l'apparition. Celle mentionnée par M. R. de S. paraît être postérieure à l'Arrêt du Parlement de 1762. J'en ai sous les yeux une, de la même époque, intitulée : « *Armes historiées des Jésuites pour les forfaits en tous genres dont ils sont capables*. Elle sert de frontispice à mon exemplaire des *Extraits des assertions*. Ces gravures n'ont d'autre valeur, ce me semble, que celle que leur donnent les Jésuites en les recherchant et en les achetant pour les détruire.

W. J.

—

Coq-à-l'âne médicaux (XII, 486). — On dit vulgairement : prendre une infusion de racine de patience, pour : supporter avec patience une tribulation. Ce jeu de mots est basé sur ce qu'il y a, en effet, une plante nommé *patience*, de la famille des polygonées. Rabelais a dit, dans le même sens : Attend encore un peu avec une demi-once de patience. Ce mot vient du bas-allemand *patich*, qui est lui-même, suivant Littré, une altération du bas-latin *lapathium*, venant du grec *lapathon*, oseille. En effet, la *rumex patientia* est une espèce d'oseille. E.-G. P.

—

Le dessinateur E. Forest (XII, 487, 541). — M. Hippolyte-Eugène Forest n'est pas mort. Né à Strasbourg le 24 octobre 1808, il porte fort allègrement ses soixante-dix ans sonnés. Mais ce qui explique et justifie la question de M. A. B., c'est que, depuis près de vingt ans, M. Forest a dit adieu à la vie parisienne. Il passe l'hiver loin de Paris, et l'été dans un village de Seine-et-Oise, dessinant et

(1) La seule pièce portant un nom d'auteur dans mon exemplaire est *la Belle Aveugle*, qui est signée : CHEVREAV.

peignant encore, mais n'exposant plus. Son œuvre, disséminé dans vingt journaux, est considérable. Il n'a été le collaborateur ou, plus exactement, le traducteur de Granville, que lors de ses débuts, c'est-à-dire au moment de la fondation de *la Caricature*. Il abandonna de bonne heure la charge politique pour l'actualité et l'illustration des romans. M. Forest a eu aussi la singulière fortune de donner ses premières leçons de dessin à Cham (qui s'en est toujours souvenu) et de présenter à Ch. Philippon un jeune compatriote strasbourgeois dont la mère était venue le consulter sur la valeur de quelques ébauches timidement signées : *Gustave Doré*. Très répandu dans le monde artistique, théâtral et littéraire de 1830 à 1850, M. Eug. Forest s'est toujours refusé à écrire ses souvenirs, au grand regret de son neveu,

MAURICE TOURNEUX.

—

Anesthésie chirurgicale (XII, 488). — S'il fallait prendre au sérieux l'Eau soporifique de maître Mazzeo, cette mention serait fort curieuse. Mais je crains fort qu'il n'en soit d'elle comme des herbes que, dans les romans de chevalerie — et notamment dans le *Roland furieux* — les belles dames trouvaient à point nommé pour guérir les blessures des guerriers mourants, et dont Cervantès s'est moqué spirituellement par le « baume de Fier-à-bras. » C'est de même que les auteurs dramatiques et autres, à l'imitation des Mille et une Nuits, ont à leur disposition des sommes fabuleuses que les « oncles retour de l'Inde » prodiguent à leurs « coquins de neveux. » Boccace eût été bien embarrassé si on lui eût demandé la composition de la fameuse Eau du docteur Mazzeo; pour sortir d'embarras, il a bien soin de dire que celui-ci en avait seul le secret. E.-G. P.

—

« Les Oubliés et les Dédaignés » de Ch. Monselet (XII, 491). — On lit, dans le Catalogue trimestriel de M. J. Lepin, le jeune et intelligent libraire du Palais-Royal, sous le n° 236 (juin 1879) : *Les Oubliés et les Dédaignés*. « Grâce à M. Monselet, bien des *oubliés* ont ressuscité et bien des *dédaignés* ont eu de nouveau un regain de popularité. Linguet, Mercier, le Cousin Jacques, Desforges, Gorjy, Grimod de la Reyniere, ne sont plus des inconnus pour nous. Chevrier, du Laurens, Le Suire, Nougaret, Sylvain Maréchal, et tant d'autres encore, se morfondent dans leurs tombes et attendent le rayon de soleil qui leur a été promis il y a vingt ans par le spirituel journaliste. Allons, à l'œuvre, monsieur Monselet! UN LISEUR.

—

L'amante de Millevoye (XII, 513). — N'est-il pas bien évident qu'il ne faut chercher dans l'élégie de Millevoye aucune allusion? E.-G. P.

— Est-il bien sûr que la strophe contienne un reproche? N'est-ce pas plutôt le côté dramatique de l'œuvre (le *clou*, comme on dit à présent) ? On sait que Millevoye, malade, atteint de cécité, dictait à sa femme (née Delatre La Morlière), avec laquelle il quittait Neuilly pour rentrer à Paris, quelques jours avant sa mort (huit jours, je crois), la romance : *Priez pour moi*, dans laquelle nous trouvons les vers suivants :

Ma compagne, ma seule amie,
Digne objet d'un constant amour!
Je t'avais consacré ma vie,
Hélas! et je ne vis qu'un jour.

A. NALIS.

—

Epigramme d'agneau (XII, 515). — « Qu'advint-il à un autre gentilhomme de marque, du vivant de M. de Langeay? Ce seigneur, comme chascun sait qu'il estoit fort amateur des lettres et des gens lettrez, avoit convié, deux diverses fois, quelques siens amis au disner, avec promesse de leur donner d'un bon épigramme à l'entrée de table : à quoy ce bon gentilhomme ayant pris garde, et estant retourné en son logis, commence à faire la guerre à son cuisinier, luy disant qu'il n'estoit qu'une beste auprès du cuisinier de M. de Langeay et qu'il luy fauldroit fendre les pieds et l'envoyer paistre. Ce povre cuisinier, tout esperdu, trouve moyen en la fin d'entendre dond venoit le mescontentement de son maistre : et ayant sceu que c'estoit pour ce qu'on ne le servoit point d'épigrammes à l'entrée de table, comme M. de Langeay en estoit servi, commence à feuilleter tous ses registres cuisinant et toutes ses vieilles chartres, tous les memoriaulx de saupiquets et salmigondis : et non content de cela, s'adresse à Paris à ceux de sa profession desquels il esperoit en sçavoir quelques nouvelles, et finablement au cuisinier mesmes de M. de Langeay, lequel cuisinier eut sa part de l'estonnement : et ainsi que ces deux officiers estouyent sur ces termes, survint un gentilhomme qui aida à achever la farce à laquelle toute la cour prit un singulier plaisir. » (HENRI ESTIENNE. *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec*, édit. Faugère, p. 28.)

P. c. c. : RISTELHUBER.

— Le Supplément au Littré donne l'exemple suivant : « François I[er] était à table, quand on lui présenta une épigramme qui lui plut fort, et, en mangeant, il disait sans cesse : Ah! la bonne épigramme! Un bon gentilhomme, qui ouït cela, dit après au maître d'hôtel : Est-ce quelque viande nouvelle? Hé! je vous en-

prie, faites-nous-en goûter. » (Tallemant des Réaux, *Hist.*, VI, 148, éd. 1835. — Cette historiette est empruntée à Bouchet, *Serées*, III, 35.)

Et puis c'est tout; aucune explication de l'origine de cette acception du mot épigramme. — Ne faudrait-il pas voir dans « épigramme » une corruption d'*épigastre?* Cette partie de l'animal est, en effet, l'élément principal du mets appelé épigramme d'agneau. A. C.

—

Le peintre Bennevault (XII, 515). — Nicolas, *Venevault* (et non *Bennevault*) né à Dijon, le 13 juillet 1697, était, en 1751, professeur adjoint à l'Académie de Saint-Luc. Il y exposait encore en 1752, mais il la quitta, cette même année, pour l'Académie Royale, où il fut reçu le 26 août, sur la présentation de deux miniatures : la *Naissance d'Eve* et la *Chute d'Adam*. Le 21 janv. 1763, il fut admis par l'Académie de Dijon en qualité de membre non résidant. Venevault se faisait aimer par ses excellentes qualités autant qu'estimer par ses talents. Il est mort le 30 déc. 1775. Ayant montré, dès son enfance, de remarquables dispositions pour la peinture, il fut envoyé à Paris. En 1724, les princes de Lorraine le mandèrent à Lunéville pour peindre leurs portraits. Il s'attacha surtout à la miniature; il traitait, en petit, l'histoire, le paysage et le portrait.

Académie de Saint-Luc, exposition de 1751 : *Adam et Eve* (qu'il donna plus tard à l'Académie Royale), un *portrait du peintre Le Boucher*, un *Soleil couchant* et un *Clair de lune*. Exposition de 1752 : *Le Réveil d'Adam, Eve présentant la pomme à Adam* (voir plus haut), *portrait de Louis XV, le Soir, l'Hiver*, et un *portrait de femme*. Académie Royale, exposition de 1757 : *L'union de l'Amour et de l'Amitié;* plusieurs miniatures. En 1763 : plusieurs miniatures non décrites. En 1767 : une *allégorie sur la bataille de Freyberg* (il en fit présent à l'Académie de Dijon, laquelle la fit accepter au prince de Condé, en reconnaissance de ses bontés). En 1771, l'*Annonciation* et une miniature. Plusieurs artistes ont gravé d'après ses ouvrages.

E.-G. P.

—

Le passage du mont Saint-Bernard, par David (XII, 515). — Ce tableau est au Musée de Versailles, h. 2m 71, l. 2m 32. (Voir le 1er volume du Catalogue de Soulié, p. 495.) Le tableau y porte le n° 1567. David l'a exécuté en 1805. Je n'ai jamais ouï dire qu'il ait été enlevé du Musée de Versailles, où je l'ai maintefois admiré.

E.-G. P.

—

De l'origine des escaliers (XII, 516). — Les degrés des Pyramides, formés par le retrait des assises, n'ont apparu que lorsque le revêtement de granit qui les couvrait a été enlevé. ABD'ALLATIF.

— Les Pyramides étaient revêtues d'une sorte de manteau, en granit poli, qui ne faisait qu'une ligne du sommet à la base. Les degrés que l'on y voit actuellement ne sont formés que par l'enlèvement de ces blocs, dont quelques-uns ont été retrouvés en place, dans des fouilles faites à la base. On ne saurait les citer comme exemple d'ancien d'escalier. DOCT. BY.

—

De l'origine des dindons (XII, 516). — Voyez l'Intermédiaire, t. III, IV et V.

L. M. F.

—

La fortune de M. de Montyon: Problème à résoudre (XII, 518). — Il laissa cinq millions, disent les bibliographes.

LA MAISON FORTE.

—

Mlles Cécile et Théodore, danseuses à l'Opéra (XII, 519). — La première de ces deux danseuses est peu connue; elle est morte à la suite de couches, pour ainsi dire au début de sa carrière. La « *Correspondance secrète* » lui consacra quelques lignes, à la date du 27 août 1781 (tome XII).

« Nous avons perdu, disent les amateurs, la troisième des Grâces. C'est la petite *Cécile*, danseuse précoce pour tous les talents qui réussissent au théâtre et dans les boudoirs. Elève d'Audinot en tout genre, elle avait d'abord eu les plus grands succès à son spectacle : bientôt elle fut appelée à l'Académie royale de musique, où elle excita le plus vif enthousiasme. M. de la F...., intendant des Menus (M. Papillon de la Ferté), l'avoit choisie pour sa maîtresse et se disposoit à pleurer chaudement sa perte. Mlle Cécile étoit accouchée de deux enfants pendant le cours de ses amours avec ce financier : à l'heure de la mort elle a déclaré que le danseur Nivelon était leur père et lui a légué toute sa fortune, un élégant mobilier et pour une somme considérable de bijoux et de diamants. »

Mlle *Théodore* a fait parler d'elle pendant près de dix ans, et son esprit a contribué, autant que ses jambes et sa beauté, à ses succès.

M. Campardon, dans les *Spectacles de la Foire*, nous fait connaître ses noms. Suzanne-Théodore Taillandet, dite *Théodore*, actrice des Grands-Danseurs du Roi, en 1787.

Son talent s'est affirmé, en 1779, dans *Echo et Narcisse*. « Ce qui a fait le plus de plaisir, dit le chroniqueur des Mémoires secrets, à la date du 21 septembre (tome XIV), ç'a été de voir dans tout ce

spectacle Mlle Théodore, danseuse qui avait quitté, entraînée par la cabale générale contre M. de Vismes. Ce jeune sujet, qui joint la noblesse à la gaieté, les grâces à la légèreté, la précision à la gentillesse, réunit tous les suffrages. Elle est en femme ce que le célèbre Pic est en homme et fait le plus grand honneur au sr Lany, son maître. »

Le 22 mars 1780, le même chroniqueur annonce (tome XV) que l'on craint que Mlle Théodore ne quitte l'Opéra. « Admirable pour toutes les parties d'exécution n'exigeant que le mécanisme du corps, elle manque de cette sensibilité d'âme pour tout ce qui appartient à l'expression des passions. Elle ne semble rester à l'Opéra qu'en faveur de d'Auberval dont elle est amoureuse et qu'elle voudrait épouser.... Elle lit même des livres sérieux; les œuvres de Rousseau sont ceux dont elle s'est nourrie le plus. Lorsqu'elle est entrée à l'Opéra, elle a écrit à ce philosophe pour lui demander des instructions sur la manière de s'y conduire. Ce sage misanthrope fut cependant flatté d'un pareil hommage, il daigna répondre à la danseuse et lui avoua que, malgré toute sa bonne volonté, il ne pouvait lui donner de conseils; que, fort embarrassé pour son propre compte, quoiqu'il ne fût pas dans une carrière aussi glissante, il n'était pas en état de la diriger dans celle infiniment plus délicate où elle était entrée (1). »

A la date du 2 juin suivant, toujours d'après les Mémoires secrets, le sculpteur Machy, pour répondre aux désirs d'amateurs passionnés, perpétua les traits des cinq plus parfaites danseuses de l'Opéra, Mlles Guimard, en Terpsycore; Heinel, en nymphe; Allard et Peslin, en bacchantes; Théodore, en bergère.

Ces statuettes, en talc, de 8 pouces de hauteur, étaient destinées « aux petits réduits et aux boudoirs (2). »

La Correspondance secrète, sous la date du 1er juillet 1780, reproduit un spirituel billet de *Théodore* à son amant, après l'avoir fait précéder des lignes explicatives suivantes : « Elle vivoit avec d'Auberval dans une intimité romanesque. Le chevalier de Narbonne a paru: voilà le ménage brouillé. Ce goût-là n'a duré que six semaines, on aimoit d'Auberval, il falloit revenir. Théodore est adroite, elle s'est avisée d'écrire à d'Auberval: « C'est moi, c'est votre infidèle, si je le suis. Tu n'as donc pas remarqué que le chevalier a tous tes traits; mêmes yeux, même front, même sourire; il n'a pas ton cœur, et je l'ai cru; car c'étoit toi que j'adorois en lui, je l'aimois pour t'aimer deux fois. Reste seul, et tu me suffiras. Veux-tu me revoir? Ai-je une rivale? Point de réponse : je t'attends à souper, ou je te hais pour la vie. Tu sais que je tiens parole. Théodore. »

D'Auberval soupa chez elle.

En avril 1781, un amateur fit cinq quatrains pour accompagner les portraits des cinq premières danseuses de l'Opéra. J'extrais celui-ci, relatif à Théodore, de la Correspondance secrète :

Qui plaît le plus dans Théodore,
Fraîcheur, esprit, grâce, talent?
C'est un secret que l'on ignore,
Mais pour charmer elle en a cent.

« Les Vestris ayant rapporté beaucoup d'argent d'Angleterre, plusieurs sujets de l'Opéra ont pris fantaisie, à leur exemple, d'aller cabrioler devant le peuple payant. La *Théodore*, Nivelon et autres se sont avisés de décamper de leur propre autorité, comptant y faire triompher le petit Noverre, qui y fanfaronnait bien fort pour avoir été gratifié d'une représentation à son profit. Ils ont bientôt regretté la mère patrie et sont rentrés en France avec la même légèreté qu'ils l'avaient quittée ; on les a mis en prison pour y apprendre à vivre. La *Théodore* était allée se cacher, à 30 lieues de Paris, dans la terre de d'Auberval; on a été l'y déterrer, et l'on parle de chasser ces faiseurs de gambades. » (Corresp. secr., t. XIII, p. 186.)

Voici maintenant la lettre du 13 mars 1782, datée de Londres, publiée par les Mémoires secrets : « Les spectateurs furent tellement enchantés (du ballet *Renaud et Armide*, de Noverre) qu'imitant un usage des théâtres de Paris jusqu'alors inconnu à Londres, on fit retentir le nom de Noverre dans toute la salle et on l'appela pour recevoir en personne les éloges de la nation. Les srs Gardel et Nivelon ont parfaitement secondé le compositeur, mais Mlle Théodore principalement. Elle triomphe ici, et l'on aime autant son caractère que son talent sans exemple. »

Le 31 juillet 1782, les Mémoires secrets rapportent différemment l'incident du retour. « Mlle Théodore, ayant fini son congé, est revenue de Londres, et les amateurs attendaient avec impatience le moment de la voir reparaître sur le théâtre lyrique; ils apprirent avec la plus grande douleur qu'à son retour elle avait été arrêtée, conduite à l'hôtel de la Force, et n'en était sortie qu'avec une lettre de cachet, qui, sans lui permettre de quitter le royaume, lui défend d'approcher de Paris de 30 lieues. Le sujet de sa punition est d'avoir écrit, durant son séjour à Londres, différentes lettres, où elle s'exprime avec une liberté vraiment anglaise sur la nouvelle administration de l'Opéra. On espère que cette danseuse s'étant rangée à son devoir, il se laissera fléchir; malheureusement pour elle son honnêteté ne lui a procuré aucun protecteur, au contraire lui a

(1) Il serait original de retrouver ces lettres.
(2) Existe-t-il encore des exemplaires de ces statuettes?

aliéné tous ces Grands corrompus qui ne favorisent que le vice et le libertinage. Son talent unique lui a procuré aussi beaucoup de jaloux dans le Comité, et Mlle Guimard passe pour être à la tête de la cabale qui la persécute.

« Mlle Théodore est toujours attachée au sr d'Auberval, et l'on prétend qu'elle va l'épouser ou même qu'ils sont déjà mariés. Si elle ne peut rentrer, elle aura la consolation d'emporter non seulement l'admiration, mais même l'estime publique. »

On lit, dans la Corresp. secr. (7 août 1782) : « Nivelon et Mlle *Théodore* sont sortis de prison, à la différence que le danseur va remonter sur les planches et que *Théodore* est exilée à 30 lieues de Paris, pour avoir, au mépris des liens qui l'attachaient à l'Académie de Musique, contracté un engagement en Angleterre. (12 août 1782.) La dlle *Théodore* est non seulement exilée, mais encore oubliée. Voilà bien le public ! Une demoiselle Dupré vient de débuter dans son genre de danse à l'Opéra et l'y a remplacée. Elle n'est pourtant pas sans défauts... » Les *Mémoires secrets* annoncent, le 18 août, la fin de son exil : « Elle a eu sa liberté, mais l'on croit qu'elle persistera à retourner en Angleterre où l'on lui fait un sort qui lui promet une fortune brillante et en peu de temps. »

« Théodore, cette danseuse chérie du public (dit la Corresp. secr.), à laquelle une course indiscrète en Angleterre avait procuré les honneurs de l'exil, est rentrée à l'Opéra (9 oct. 1782). Ses talents dans le vrai genre de la danse, celui de la gaieté, lui ont promptement mérité plus que son pardon, des applaudissements outrés. »

Cette Correspondance rappelle aussi l'énorme banqueroute de Taylor, directeur de l'Opéra de Londres, et à ce sujet elle fait mention de la conduite qu'a tenue notre Théodore dans cette circonstance. « Se trouvant dans les coulisses, lors de la nouvelle de cette fatale aventure qui lui ravissoit dans un moment tout le fruit de ses espérances, elle jette d'abord quelques imprécations contre Taylor, puis, prenant sa résolution, se disposoit à présenter une adresse au public pour l'informer de sa malencontre. Le Roi, qui étoit présent, craignit que cette démarche n'occasionnât quelque fermentation dans l'assemblée et fit ordonner à la danseuse de se désister. Sa réponse fut « *Qu'elle n'avoit quitté la France que pour se soustraire à des ordres du Roi; que dans le pays de la liberté elle vouloit jouir de ses privilèges.* » « *Au surplus* (ajouta-t-elle au porteur d'ordre), *dites à George qu'il me paie et je consens à me taire.* Cette proposition n'ayant pas été agréée, Théodore continua sa motion et parvint, quoiqu'en assez mauvais anglais, à obtenir beaucoup d'applaudissements et de promesses. »

Le 17 septembre 1783, les Mém. secr. annoncent que le sr d'Auberval « s'est enfin rendu au goût décidé et constant de Mlle Théodore pour lui, et qu'il vient de l'épouser, depuis qu'il a quitté le théâtre de l'Opéra. »

En 1785, d'Auberval et sa femme sont à Bordeaux.

« On a rendu dans le temps à Mlle Théodore, disent les Mémoires, la justice qu'elle mérite, en la plaçant beaucoup au-dessus des danseurs ordinaires, non seulement par ses talents, mais encore par sa philosophie et ses connaissances en littérature. On voit, dans *le Mercure* du 27 de ce mois (27 août), une lettre d'elle très piquante, sous le nom de femme d'Auberval qu'elle est aujourd'hui. »

Elle venge son mari (voir le t. XXIX) des plagiats de Gardel, qu'elle accuse de calquer, sur les plans de pantomime de son mari, ceux qu'il monte à l'Opéra.

Nous trouvons encore dans les Mémoires secrets (3 déc. 1785, t. XXX) un logogriphe qu'un M. d'Orvigny, de Bordeaux, fit en l'honneur de Mlle Théodore. En voici les deux derniers vers :

Or, quoique dans huit pieds mon nom soit ren-[fermé,
Ce n'est qu'avec deux que j'enchante.

Ce même d'Orvigny lui adressa ce logogriphe, avec le quatrain suivant :

Du logogriphe en désignant l'objet,
Au public, par ce mot je ne crois rien apprendre.
Lorsqu'il en applaudit tous les jours le sujet,
Il ne pourrait sur le nom se méprendre.

A partir de cette époque il n'est plus question de Mlle Théodore, ni dans la Correspondance secrète, ni dans les Mémoires dits de Bachaumont. Elle a dû revenir à Paris en 1787, ainsi que le constate un procès-verbal publié par M. Campardon, dans son curieux ouvrage les *Spectacles de la Foire*, et ainsi conçu :

« Mardi, 13 nov. 1787, 9 h. 1/2 du soir. Louis Brunet, sergent d'activité au boulevard, à la réquisition du sieur Nicolet, a arrêté Bernard Duranci et Suzanne-Théodore Taillandet, acteur et actrice de sondit spectacle, pour avoir, ledit Duranci, manqué plusieurs répétitions, et ladite *Théodore*, manqué au répétiteur et audit sieur Nicolet. A l'Hôtel de la Force. »

Un Liseur.

—

Clairville, auteur dramatique (XII, 519). — M. George d'Heilly (Antoine-Edmond Poinsot) s'exprime ainsi sur cet auteur: « Clairville, auteur dramatique, né en 1811, fils de Nicolaïe, dit *Clairville*, artiste dramatique. — *Clairville* n'est donc pas, comme on l'a dit à tort, le pseudonyme du célèbre vaudevilliste; c'est le surnom de son père; il figure dans l'acte de naissance et devient par conséquent partie ré-

gulière et légale du nom patronymique. » (*Dictionnaire des pseudonymes*. Paris, 1868, pet. in-18.) LA MAISON FORTE.

— Dans la notice que Charles Coligny a écrite sur lui (*la Chanson française*, 1er n°, 1er janvier 1874), il dit qu'il s'appelait, *de son nom*, Louis-François Nicolaïe, et que c'était son père, comédien à Lyon, qui s'était baptisé du nom romanesque de *Clairville*. — Voir également le rapport fait et prononcé, le 19 mai 1879, par M. E. Garraud, au nom de la Société des artistes dramatiques, à l'Assemblée générale annuelle. A. NALIS.

—

Lefeuve (XII, 521). — Charles Lefeuve n'est pas un mythe; il existe bel et bien en chair, en os et en *nom*. Je crois même savoir que depuis quelques années il habite Bordeaux, et qu'il y compile une sorte d'Anthologie des romanciers et conteurs contemporains. Il y a longtemps, du reste, que Ch. Lefeuve a pour la première fois fait *gémir* la presse. Dès 1834, il signait, en qualité de *Secrétaire de la Rédaction*, une revue bi-mensuelle intitulée *la Presse des Ecoles*, fondée par Ferdinand Dugué, qui s'était adjoint comme collaborateurs Ernest Amalric, Etienne Enault, Louis Judicis, Charles Asselineau, Victor Leroux, etc. (je ne cite que les plus connus), tous élèves *en exercice* du Collège Bourbon, forts en thème, cela va sans dire, et non moins ferrés sur le *cheval fondu* et la *balle au mur*. Ce recueil, qui ne vécut guère que six mois, est aujourd'hui à peu près introuvable. Il était pourtant bien curieux, ses graves rédacteurs ne se proposant rien de moins que de « jeter bas » l'Université. Un extrait du numéro-spécimen donnera la note générale de la polémique enragée de cette feuille comiquement épileptique.

« — Guerre à mort à l'Université, car « c'est de là que viennent toutes les injus- « tices, toutes les absurdités sous lesquelles « on voudrait écraser notre littérature et « l'étouffer: c'est de là que partent les « flèches qu'on lui décoche; c'est là que « se fondent les balles qu'on lui dirige au « cœur, chaque jour. L'Université, lion « converti en chat, à l'heure qu'il est! « l'Université, vieillard décrépit, hargneux « et méchant, qui pousse un râle d'agonie, « étendu sur le dos; qui fait fureur des « pieds, des ongles et des dents, contre le « progrès prêt à lui marcher sur le corps, « et, pour l'aveugler, lui lance traîtreuse- « ment aux yeux une poussière d'abus et « de préjugés. Eh bien, nous, de cette « poussière nous voulons faire de la boue « dont nous lui salirons le visage! Alors « abus et préjugés n'auront plus de valeur; « alors le progrès ne sera plus entravé « dans son chemin et passera outre, et ce « sera une belle journée que celle-là : or, « Dieu nous aide! elle n'est pas loin! — « Université! jusqu'ici tu avais spéculé sur « la jeunesse crédule que tu trompais et « qui se défendait néanmoins; sur la jeu- « nesse respectueusement agenouillée de- « vant tes parades et tes jongleries; sur la « jeunesse, qui, dans son erreur, prenait « le bas pour le haut, le vil pour le noble, « les pieds pour la tête. Mais maintenant « il est jour: elle a vu clair et veut se ven- « ger. Oh! je le répète, ce sera une guerre « à mort!! »

Cette Revue enfantine, aujourd'hui profondément oubliée, sinon de ses abonnés encore vivants, recrutés à l'époque dans les collèges de Paris et les hôtels garnis du quartier latin, eut son jour de notoriété, et Casimir Bonjour, le candidat perpétuel et non moins malheureux à l'Académie française, ne dédaigna pas de la prendre à partie, et, même avec une certaine violence, dans le feuilleton du *Constitutionnel*. C'était attaquer une mouche à coups de massue; les coups de massue, par malheur, firent du bruit, et pour couper court au scandale, le Grand Maître de l'Université d'alors ne trouva rien de mieux à faire que de flanquer à la porte du collège insurgé le fondateur et quelques-uns des rédacteurs de l'inoffensif factum.

Depuis cette année mémorable, Charles Lefeuve publia divers menus ouvrages, entre autres une *Histoire du Lycée Bonaparte* (ancien Collège Bourbon, aujourd'hui Lycée Fontanes), où l'on trouve quelques anecdotes peu connues et assez amusantes. En ce qui concerne son *Histoire de Paris*, ne l'ayant pas lue, je ne saurais en donner mon avis. Pardon, je crois bien que j'en ai lu une partie........ mais je n'en donnerai pas mon avis.

JOC'H D'INDRET.

— Charles Lefeuve est né à Paris, en 1818. Il écrivit, dit-on, dans divers journaux de Paris et des départements, sous le pseudonyme de *Jean*. L'observation de TiroRudis est juste, à propos de la non-indication des sources dans l'Histoire de Paris, etc. Ce que je sais, c'est que cet ouvrage se vend à grand rabais. Pourquoi?

A. NALIS.

—

Timbre de dimension (XII, 522). — Le fisc n'est pas aussi naïf qu'on semble le supposer: il n'a pas en vue, sous le nom *de dimension*, les « petits carrés-longs de papier gommé ». La formule *de dimension* est, d'ailleurs, bien antérieure à la mise en circulation des timbres mobiles, qui, eux, ne datent que de quelques années. *Timbre de dimension* veut dire que l'impôt à acquitter est en raison de la dimension du papier présenté au timbrage. Ainsi le format employé d'ordinaire aux actes sous seings privés, aux baux, aux exploits,

et qui mesure 450 centimètres superficiels, vaut 70 c.; le double de ce format se paie 1 fr. 20; le format au-dessus, 1 fr. 50; au-dessus encore, 2 fr. 40. Les affiches sont cotées, suivant leur dimension, 06 c., 12 c., 18 c., 24 c. C'est pour ces dernières seulement qu'on a la faculté d'employer les « petits carrés-longs. »

KARL BELTON.

— La loi du 13 brumaire an VII porte :

Art. 1er. La contribution du timbre est établie sur tous les papiers destinés aux actes civils et judiciaires, et aux écritures qui peuvent être produites en justice et y faire foi. Il n'y a d'autres exceptions que celles nommément exprimées dans la présente.

Art. 2. Cette contribution est de deux sortes : la première est le droit de timbre, imposé et tarifé *en raison de la dimension du papier dont il est fait usage;* la seconde est le droit de timbre créé pour les effets négociables ou de commerce et gradué en raison des sommes à y exprimer, sans égard à la dimension du papier.

P. c. c. : G. DE BOURGE.

P. S. Nul n'est censé ignorer la loi.

—

Curieux manuscrits (XII, 544). — J'ai bien connu M. Henri Legrand; il m'a fait voir ces manuscrits, d'une incroyable finesse d'exécution. Lorsque je lui en ai demandé l'explication, il s'est borné à sourire. Je n'ai donc pas insisté; toutefois il ne m'a pas caché qu'il s'était arrangé de manière à y réunir, *pour lui seul,* des souvenirs personnels. Je n'ai pas osé lui faire observer que 45 volumes étaient exorbitants, pour des souvenirs, quelque accidentée que pût être une existence, et la sienne n'expliquait pas un tel luxe de texte. Je ne serais donc pas étonné que, outre des souvenirs, ils continssent une compilation du genre de celle dont il est parlé dans la Curiosité du docteur By. Quoi qu'il en soit, je me plais à témoigner en faveur des bonnes qualités et de la science de M. Legrand. Je le regrette beaucoup, comme doivent le regretter ceux qui l'ont connu.

E.-G. P.

Trouvailles et Curiosités.

La Politesse française. — Garnier, imprimeur à Troyes, a edité, au siècle dernier, la *Bibliothèque bleue,* une série d'opuscules imprimés sur du vrai papier à chandelles, qui, bien que tirés à nombre presque infini, sont devenus aujourd'hui presque introuvables. — Parmi ces livrets, celui que j'ai sous les yeux n'est pas le moins singulier, au point de vue des mœurs privées : car c'est là ce qui laisse le moins de traces et est le plus vite oublié. Je veux parler du : « CABINET *de l'éloquence « françoise, en forme de Dialogue, très « utile pour apprendre à bien parler en « toutes compagnies et rencontres.* »

Ces « dialogues », qui étaient, sans doute, la quintessence du beau langage d'alors, paraissent aujourd'hui bien ampoulés et ridicules. En voici un échantillon :

« *Pour remercier un ami qui vient vous remercier.*

« ALCANDRE. — Monsieur, soyez le bienvenu, vous me faites mille fois plus d'honneur que je n'ai jamais mérité en votre endroit.

« CLORIMAN. — Pardonnez-moi, Monsieur, c'est moi qui en reçois l'honneur.

« ALCANDRE. — Monsieur, c'est l'excès de votre bon naturel qui vous fait parler de la sorte avec cette grande bonté, la même qui est née avec vous.

« CLORIMAN. — Les effets seront autant de bouches qui vous rendront le fidel (*sic*) témoignage de l'amitié que je vous porte.

« ALCANDRE. — Vous m'obligerez trop, Monsieur, je n'ai jamais mérité tant de faveur de vous.

« CLORIMAN. — Monsieur, je ne fais que mon devoir en cela, car je sais bien que je suis redevable de plus grand chose.

« ALCANDRE. — Ce n'est pas à l'endroit de celui qui ne relève que de vous, que vous devez user en ces termes.

« CLORIMAN. — Tant s'en faut, Monsieur, car c'est moi qui ne respire qu'après l'honneur de vos commandements.

« ALCANDRE. — C'est moi, Monsieur, qui voudrois vous témoigner, par effet plutôt que par paroles, le désir que j'ai de pouvoir vous rendre service, etc., etc. »

Et ainsi de suite, d'un bout à l'autre. On comprend, après cela, la renommée européenne qu'avait la : « Politesse française. »

Il faudrait, comme contre-partie, citer un dialogue *sans-culotte* de la fin du siècle; car, si le XVIIIe commença comme ci-dessus, il finit par tout autre chose...

DOCTr BY.

—

Sur la fonte des cloches, 1793. — (Bibliothèque Heitz, n° **916**, vol. 85, n° 11, manuscrit.)

Air de Joconde :

Lorsque les permanents Etats,
 Pour nous remplir les poches,
Décrétèrent qu'en mille éclats
 On briseroit les cloches,
De la corde on ne parla pas
 Dans la fameuse horde.
Ah! c'est que ces grands scélérats
 Se réservent la corde!

P. c. c. : A. B.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

Vient de paraître :

LES AMIS DE DIEU

AU XIVe SIÈCLE

Par Auguste JUNDT, docteur en théologie.

Un beau volume grand in 8° tiré à 300 exemplaires. Prix : 12 fr.

M. Jundt, déjà connu dans le monde savant par ses ouvrages sur le *Panthéisme populaire au moyen âge* et sur le *Mysticisme spéculatif de maître Eckhart*, vient de consacrer aux *Amis de Dieu au 14e siècle* une étude qui jette un jour nouveau sur les Doctrines et sur la vie d'une des sectes religieuses les plus intéressantes du moyen âge. Le jeune savant strasbourgeois a groupé dans un exposé lumineux une foule de faits curieux et jusqu'ici inconnus, que lui a révélés l'étude d'un certain nombre de manuscrits conservés dans les bibliothèques de la Suisse. Son ouvrage mérite une place à part par l'étendue de l'érudition, et la clarté du style le rend accessible à tous ceux qui s'intéressent aux études d'histoire religieuse.

FRANCISQUE

HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'ENSEIGNEMENT

ET DE L'ÉDUCATION CLÉRICALE ET MONASTIQUE

Par l'abbé JEAN, docteur en théologie.

Ou homme ! (TÉRENCE.)
Ou cadavre ! (IGNACE DE LOYOLA.)

Ce livre, en même temps qu'il fait connaître à fond l'existence des instituts ecclésiastiques et religieux pour la jeunesse, nous donne la description profondément dramatique d'un duel à mort entre l'esprit clérical et l'esprit chrétien. Le combat a pour champ clos l'âme d'un jeune prêtre-moine. Ce duel particulier est l'expression et l'image la plus poignante de la lutte gigantesque entre Rome et le monde moderne. — *Francisque* n'est point un roman, mais une biographie rigoureusement historique et d'un cachet exceptionnel et unique.

Un volume in-12. — Prix : 3 fr. 50 c.

L'ŒUVRE DE JÉSUS-OUVRIER

LES CERCLES CATHOLIQUES

LEURS ORIGINES, LEUR ORGANISATION, LEUR ACTION

Par ARVÈDE BARINE

Un volume in-12. — Prix : 2 francs.

Ceci n'est pas une œuvre de polémique. — En étudiant la puissante société à laquelle appartiennent les *Cercles catholiques d'ouvriers*, l'auteur s'est simplement proposé d'en faire connaître l'organisation, les ressources et le but. Cette étude a été entreprise et poursuivie sans autre parti pris que celui de l'exactitude, sans autre passion que celle de la vérité.

LE CATHOLICISME

ET L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Par J. TISSOT, ancien doyen de la Faculté des lettres de Dijon.

Celui qui est maître de l'éducation peut changer la face du monde. (LEIBNITZ.)

Un volume in-12. — Prix : 4 fr. 50 c.

LE CONCORDAT DE 1801

ET LES ARTICLES ORGANIQUES

Par JULES BAISSAC

Avec un appendice contenant le texte de la déclaration ecclésiastique de 1682 et celui du décret dogmatique de l'infaillibilité.

Un volume in-12. — Prix : 2 fr.

7401. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas. 13. — 1879.

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 274

10 octobre
1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

AVIS. — Il est essentiel que les correspondants se conforment exactement à nos recommandations. (Voir au verso de la couverture.)

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, 431, l. 55, *lisez :* Chinks (*non* Thinks). — 432, l. 6, *lisez :* Bohn (*non* Boloa). — l. 555, *lisez :* Nicolas (*non* Micolas).

PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, Directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année et suiv., **12** fr. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
N° 274.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

10 Octobre 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

In medio virtus. — D'où vient cet adage latin? Est-ce un hémistiche d'hexamètre, bien qu'on le cite souvent ainsi: *In medio stat virtus?* A. L.

—

Un commentaire à Victor Hugo. — Les romans de Victor Hugo menacent d'infliger de cruelles tortures aux Saumaises futurs. L'imagination s'y étaye sur une sceince de plus ou moins bon aloi, qu'il faudra un jour ou l'autre contrôler. Que l'Intermédiaire commence, et par *Notre-Dame de Paris*, par exemple. Je choisis quelques expressions :

1. Les profits du *tru* sur l'*esgrin* de Paris (VI, 1).
2. La casaque à *mahoitres* fourrées (VII, 4).
3. Par les *corbignolles* de la sainte Vierge (*Ibid.*).
4. Elle suit la mathématique, comme *Picatrix* (VII, 5).
5. Le *truage* du galetas (VII, 7).
6. Des voulgiers, des *craacquiniers* (VII, 8).
7. Un *caffardum* lui cachait le visage (VIII, 4).
8. Le maître-*myrrhe* (VIII, 6).
9. Biton porte un grand taureau sur ses épaules (X, 1).
10. Les vachettes, le jeu du tringlet (X, 3).
11. Par saint Voult de Lucques, etc. (X, 3).
12. Un *gallimard* taché d'encre (X, 5).
13. Un *hasteur* (*Ibid.*).
14. Les *mugots* du Louvre (*Ibid.*).
15. Jean de Monroyal? (*Ibid.*).
16. Sa *carapoue* (X, 1).

Etc., etc., etc. Rr.

—

Base du mouvement. Fonder un mouvement. — Ces expressions commencent à courir le monde. Sont-elles donc correctes? Je pose la question aux lecteurs de l'Intermédiaire, et je réponds moi-même le premier par la négative.

Sans doute on dit *base d'opérations*, et *opération* suggère l'idée d'un mouvement. Mais il en suggère cependant d'autres, et ce sont ces autres notions qui, en ce cas, rendent la métaphore *base* applicable. Ph. R.

—

A la queue leu leu. — Va te faire lanlaire! — Je réunis à dessein ces deux expressions, bien que les origines de la seconde soient probablement plus faciles à retrouver que celles de la première. La seconde est sans doute le refrain d'une chanson populaire, mais laquelle? Et quant à la première, est-ce une onomatopée reproduisant le bruit d'une troupe de moutons trottinant nez contre queue, en longue file, suivant le chef du troupeau, pâtre ou bélier? Cz.

—

Farces de fumistes. Fumisterie. — Un de nos collaborateurs pourrait-il nous dire d'où est venue cette manière de parler et à quoi elle s'applique? Noruy.

—

Le peintre Claude Lefèvre. — Claude Lefèvre, célèbre peintre de portraits de la seconde moitié du XVIIe siècle, était originaire de Fontainebleau, où d'autres membres de sa famille ont également suivi la carrière des arts. Connaît-on la date de sa naissance et peut-on fournir quelques renseignements biographiques sur lui? B. F.

—

Pierre de Marca. — Chenillion, le statuaire, dont on connaît les œuvres qui figurent tant à Paris qu'en province (Saint-Vincent de Paul, Sainte-Clotilde, Saint-Jacques-la-Boucherie, Notre-Dame, le Lude, Maintenon, le Mans, etc.), et dont on admira en 1863, et à l'Exposition universelle de 1867 : *des Moines occupés à tailler une vigne* (groupe en marbre), travailla longtemps à la restauration de Notre-Dame de Paris. Il me disait, un jour: « On vient de retrouver le cercueil de

« Pierre Marca, l'archevêque, avec une « plaque de plomb portant, gravée à la « pointe, l'inscription suivante :

Cy gît l'illustre de Marca
Que le plus grand des rois marqua
Pour le prélat de son église ;
Mais la mort qui le remarqua
Et qui se plaît à la surprise,
Tout aussitôt le démarqua.

On sait que ce pauvre de Marca mourut en 1662, le jour de l'arrivée de ses bulles, et que l'épitaphe est de Colletet; seulement Chenillion ne m'avait pas donné le texte exact, car le voici :

Cy gist *Monseigneur* de Marca
Que le roi *sagement* marqua.....

Cette inscription, paraît-il, semblait gravée avec la pointe d'un canif ou d'un couteau; la plaque n'était pas adhérente au cercueil, mais paraissait avoir été glissée furtivement à l'intérieur.

Lors de l'achèvement des travaux et de la mise en place des os des anciens prélats (un peu mélangés, dit-on), a-t-on replacé cette plaque ou a-t-elle été déposée au Musée (en expectative) de la ville de Paris, car le Musée Carnavalet n'existait pas encore? A. NALIS.

—

Pierre Nivelle, abbé général de Cîteaux. — Connaît-on la date exacte et le lieu de naissance de Pierre Nivelle, abbé général de Cîteaux, puis évêque de Luçon? — Quels furent ses père et mère? — Le père était, dit-on, conseiller au présidial de Troyes.

Pierre Nivelle aimait les arts et cultivait même la peinture. Pourrait-on signaler quelques livres ou autres objets qui lui ont appartenu?

Tous renseignements ayant trait à lui ou à sa famille seraient accueillis avec reconnaissance; spécialement ceux indiquant le degré de parenté qui existait entre son père et les Nivelle, imprimeurs à Paris dans la seconde moitié du XVIe siècle. B. F.

—

Rouget de L'Isle.—Ne vous est-il jamais arrivé, chers collaborateurs, de vous demander ce qu'était au juste Rouget de L'Isle; et n'avez-vous pas alors, comme moi, déploré l'absence complète de renseignements précis sur ce grand patriote et sur son hymne immortel? Une page émouvante de Lamartine, — dont chaque ligne contient une erreur, — quelques notices sommaires et contradictoires insérées dans les encyclopédies et reproduites de loin en loin par les journaux: voilà tout ce que la France a daigné faire jusqu'ici pour le Tyrtée de la Révolution.

Le moment n'est-il pas venu d'écrire *sur documents* « l'Histoire de Rouget de L'Isle et de *la Marseillaise* »? Le sujet en vaut la peine, et celui qui le traiterait comme il convient, ferait certainement plus pour la gloire de Rouget que les promoteurs des monuments « que l'on se propose d'élever » à Lons-le-Saunier et à Choisy-le-Roi. — Je pourrais indiquer, et même fournir, quelques documents utiles à consulter.

En attendant que la lumière se fasse complète sur cette grande figure, n'y aurait-il pas un éditeur pour nous donner une bonne photogravure de la partition originale de *la Marseillaise*, telle qu'elle a été écrite par Rouget, dans la nuit du 24 au 25 avril 1792? Cette charte nationale était, en 1864, la propriété de M. Gindre, de Mancy, natif de Lons-le-Saunier, employé en retraite, qui habitait alors Vincennes, nous dit le collabo « Un liseur » (XII; 396). Comment une pièce de cette importance, qu'un accident peut détruire d'un moment à l'autre, n'a-t-elle pas encore été publiée? UN CENTRON.

—

Les marques des anciens notaires. — M. Edmond Maignien a récemment publié, dans le Bulletin de l'Académie delphinale (Grenoble, 1879, 3e série, t. XIV, p. 46), un travail curieux sur les marques (*signum*) des notaires en Dauphiné. Il en a relevé à peu près 700. Au lieu de sceaux, ces officiers publics avaient une sorte de griffe qu'ils trempaient dans l'encre et qu'ils apposaient au bas des actes; plus tard, ils laissèrent de côté ces griffes; ils se contentaient d'historier à la plume leur signature. Les plus anciennes marques relevées par M. Maignien remontent au commencement du XIIIe siècle; au XIVe, elles sont plus compliquées : des triangles, des rectangles, ornés de roses, d'étoiles, de trèfles; au XVe siècle, des entrelacements de toute sorte, des arabesques multipliées avec profusion. M. Maignien en a reproduit plusieurs par la gravure. Je ne connais, sur ces marques, aucun autre travail que celui que je signale; s'il en existe, je serais très heureux qu'on voulût bien les signaler dans les colonnes de l'Intermédiaire.

UN VIEUX NOTAIRE.

—

La ville du Douze Mars. — Le *Gaulois* a publié, il y a deux jours, une reproduction exacte du n° de *la Quotidienne* du samedi 30 septembre, dans lequel il est question de la naissance du duc de Bordeaux. Je lis, dans ce n°, page 3, cet alinéa que je copie ici textuellement : « Des courriers ont été expédiés, ce matin, dans les divers départements du royaume et dans l'étranger. C'est M. le marquis de Castelnau qui a été chargé de porter la nouvelle de la naissance du duc de Bor-

deaux à la ville du *Douze Mars*. Une députation de cette cité est attendue incessamment à Paris. »

De quelle ville s'agit-il ici ? Je connais, comme tout le monde, Franciade pour St-Denis, Ville Affranchie pour Lyon, etc., mais Ville du *Douze Mars*, c'est la première fois que je vois ce nom, et j'en suis si surpris que je penche à supposer une simple faute typographique, quelque grosse erreur de mise en ligne d'un ouvrier qui avait passé sa matinée à flâner aux abords des Tuileries pour aller aux nouvelles.

Quelqu'un de vos lecteurs pourrait-il éclaircir ce point, et, dans le cas où il n'y aurait point d'erreur, de quelle ville il s'agit et dans quelles circonstances la dénomination de « *Ville du Douze Mars* » a été imaginée. DE LARCHE.

—

Cur verbum « Carreaux » factum est ? — Depuis quelque temps (il y a environ dix-huit mois que je m'en suis aperçu) la rue que j'avais de tout temps connue sous le nom de rue *du Petit-Carreau*, et que je vois désignée ainsi dans une foule de livres du siècle dernier, est pourvue de plaques neuves, portant : « Rue *des Petits-Carreaux*. » J'ai été d'autant plus surpris que je croyais comprendre le petit Carreau, et que les petits carreaux ne me représentent rien du tout. Connaît-on une bonne raison qui justifie ce changement ? G. I.

—

La Philobiblon Society de Londres. — En 1854, quelques bibliophiles, établis en Angleterre, fondèrent une Société dont le but était de publier des documents inédits, de mettre au jour des dissertations sur quelques questions historiques et littéraires. Le nombre des membres, fixé d'abord à 35, fut porté à 40 en 1857 ; le prince Albert en fit partie ; le duc d'Aumale fut l'un des membres les plus zélés. Il va sans dire que les publications de la Société n'étaient tirées qu'à un très petit nombre d'exemplaires et qu'elles n'entraient pas dans le commerce. L'*Appendix* au *Bibliographe'rs Manual*, de Londres, *compiled by Henry G. Bohn* (Lowndes, 1864), contient, p. 82-86, la liste détaillée de ces publications, dont la réunion forme sept volumes petit in-4°, mis au jour de 1854 à 1863. En 1862, M. Octave Delapierre, enlevé par une mort récente à l'étude et à ses nombreux amis, fit paraître un volume in-8° intitulé : *Analyse des travaux de la Société des Philobiblon*. Il en était le secrétaire, et dans ce recueil on rencontre de nombreux écrits concernant la France et rédigés en langue française. Quelque Intermédiairiste serait-il à même de dire si, depuis 1863, les *Philobiblon* ont continué leurs travaux ? Où trouver quelques détails sur les volumes qui auraient suivi le septième ?

(Toulouse.) F. A.

—

Palais de l'Institut ou Mazarin ? — L'éditeur *des Souvenirs de Jeunesse*, de Michelet, que publie le journal *le Temps*, imprime ceci (n° du dimanche 17 août) :

« Le 19 août, cinq semaines après la seconde rentrée du roi à Paris, il y avait fête à l'Institut... C'était la distribution des prix du grand concours.

« Mais pourquoi, cette fois, la coupole de l'Institut et non pas la Sorbonne ?

« C'est que l'héritier d'un nom illustre, dont la popularité était en ce moment immense, devait la présider. Le duc de Richelieu..., premier ministre de Louis XVIII, était en réalité le vrai roi de France....

« Où le recevoir dignement, le fêter, le glorifier, sinon sous la coupole bâtie par l'ancêtre dont il revivait (*sic*) les grandes qualités politiques, avec une âme plus humaine ? »

Nous avions toujours cru que la coupole du palais de l'Institut avait été bâtie par Mazarin, et que le souvenir de Richelieu s'attachait plus particulièrement à la Sorbonne. Nous sommes à la campagne, loin de tout renseignement et nous demandons auquel des deux cardinaux-ministres se rattachait de plus près le duc de Richelieu, le libérateur oublié du territoire en 1815. UN RURAL.

—

Il Petrarca, — *con dichiarationi non uni stampate*, etc. In Venitia, appresso Dominico Nicolini, MDLXXIII (aussi : 1572), deux parties en un vol. in-12, 496 p. Cette édition, avec des notes de Bembo, est citée par Brunet, t. IV, 552. Le nombre de pages est-il exact ? — La deuxième partie se termine à la p. 399. — Il manque à mon exemplaire le feuillet 401-402, lequel doit avoir les lettrines *C c*. Comment ce feuillet est-il composé ?

H. DE L'ISLE.

—

La Correspondance de la princesse Palatine, mère du Régent. — On connaît la physionomie étrange de cette princesse allemande, transplantée à la cour de France. Saint-Simon en a tracé le portrait avec la vigueur habituelle de son pinceau : la figure et le rustre d'un Suisse ; toujours enfermée à écrire. Sainte-Beuve (*Causeries du lundi*, t. IX) a fait ressortir, avec une habile justesse, tout ce qu'offre de piquant et de curieux la Correspondance de la Palatine, dont une partie a été imprimée en Allemagne et traduite en français ; mais ce qui a été publié est fort peu de chose à côté de ce qui est encore inédit, de ce qui n'est peut-être pas perdu en totalité.

M. Armand Gasté a inséré, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Caen* (1878, p. 266), deux lettres écrites au savant évêque d'Avranches, Huet (les originaux font partie d'un lot d'autographes conservé à la bibliothèque de Vire); il fait observer que *Madame* écrivait continuellement, de Versailles ou de Saint-Cloud, à deux amies qu'elle avait à Paris; l'une et l'autre veuves: la maréchale de Clérembault et la comtesse de Beuvron; cette dernière surtout (morte le 24 octobre 1708) lui était chère; elle nous apprend elle-même qu'elle ne laissait, pour ainsi dire, pas passer un seul jour sans lui adresser une longue lettre. — Rien ne serait plus curieux, plus utile pour bien connaître la cour du grand roi que cette correspondance intime, infatigable, écrite en un français fort incorrect. Les efforts les plus persévérants, les plus acharnés, ne seraient pas de trop pour retrouver ce trésor inappréciable aux yeux de l'histoire. T. B.

—

Jacques le Fataliste. — On lit, dans l'édition in-8° de l'an V, t. II, p. 127: « Convenez qu'ici, comme dans une infinité de bons contes, tels, par exemple, que celui de la conversation de Piron et de feu l'abbé Vatri, le mot honnête gâterait tout. — Qu'est-ce que c'est que cette conversation de Piron et de l'abbé Vatri? — Allez la demander à l'éditeur de ses ouvrages, qui n'a pas osé l'écrire. »

La tradition ou l'imprimerie nous ont-elles conservé cette conversation?

DIDE.

—

« **L'Apothéose moderne.** » Conte poétique en quatre chants. A Paris, de l'Imprimerie de Monsieur, M.DCC.LXXXIV, petit in-18, VI-34 p.

Le chant premier commence ainsi:

Dans la saison brûlante de l'été...

Les personnages du conte se nomment Delby et Florise (Louis XVI et Marie-Antoinette?). Mme de Montesson a fait paraître un « Conte allégorique à la louange de Louis XVI » dans le volume intitulé: *The Muse recalled.* Paris, Didot aîné, 1782, in-4. Serait-ce *l'Apothéose moderne?*

H. DE L'ISLE.

—

La nation juive. — A-t-il été publié quelque ouvrage donnant des notions plus ou moins approximatives sur la manière dont les Juifs se trouvent en ce moment répartis sur la surface du globe? Existe-t-il des données statistiques sur le chiffre des populations juives disséminées dans les divers pays d'Europe? Combien en comptent les statistiques, en France, en Angleterre, etc.? S. J.

—

Les amis des Chats. — On sait quelle était l'affection du cardinal de Richelieu et de Chateaubriand pour ces intéressants quadrupèdes. Crébillon le tragique en avait toujours une foule autour de lui. Théophile Gautier a laissé dans ses écrits de nombreux témoignages de son attachement pour eux. Joignons-y le spirituel académicien Mérimée. Voici quelques passages d'une correspondance publiée dans la *Revue des Deux Mondes* (15 août 1879).

« On m'offre en ce moment un chat noir « angora, mais un peu mésallié, à ce que « je soupçonne. — Je n'ai élevé que des « chats, en grand nombre, qui m'ont fait « beaucoup d'honneur. — J'ai recueilli « un horrible chat abandonné; il est blanc « et gris, parfaitement laid, mais plein « d'esprit et de discrétion. Seulement il « n'a vu que des gens vulgaires et manque « d'usage. »

Ne pourrait-on pas ajouter d'autres noms célèbres à ceux de ces illustres *chatophiles?* C. P.

—

Les Cercles de Paris. — Quels sont les Cercles de Paris qui s'occupent, réellement, de littérature, d'art, où l'on joue peu ou point, où l'on est certain, en un mot, de trouver des savants, des artistes, des hommes de lettres, et qui feraient passer des soirées agréables à un célibataire aimant les lettres, l'archéologie, les arts, et vivant plus dans le vieux que dans le neuf? ZÉRO.

Réponses.

La critique est aisée et l'art est difficile (II, 100, 249). — M. J. P. a mis, à mon avis, trop de discrétion dans sa communication. Le *Trésor* Estienne-Hase nous apprend qu'il existe deux formes de l'apophtegme grec: Πολλὰ μευμεῖσθαι ῥαόν ἐστιν ἤ μεμεῖσθαι, où l'on substitue quelquefois aux deux présents les deux aoristes: μευμήσασθαι, μιμήσασθαι, et μωμήσεται τις μᾶλλον ἤ μιμήσεται, qui est un vers iambique. On ajoute que le proverbe doit peut-être son origine à ces vers de Théognis (369):

Μωμεῦνται δὲ με πολλοὶ, ὁμῶς κακοὶ ἠδὲ καὶ ἐσθλοί·
Μιμεῖσθαι δ'οὐδεὶς τῶν ἀσόφων δύναται.

Vituperant me multi, pariter mali et boni.
Imitari autem nemo despicientium potest.

PH. R.

—

Bourguignons salés (III, 674; IV, 52, 73, 246). — Antoine Oudin (*Curiositez françoises*) adopte l'opinion émise par Pa-

radin, Gollut et autres : « BOURGUIGNON « SALÉ, c'est proprement un attribut des « Bourguignons, à cause qu'ils furent bap- « tisez des premiers, à ce que l'on tient. « Nous nous en servons vulgairement pour « dire qu'un homme aime à manger salé. »

JACQUES D.

—

Le Chevalier de Maison-Rouge (III, 359, 443, 503; V, 312. — *Réflexions morales* (IX, 450). — Ne serait-il pas intéressant de reproduire ici, en guise de conclusion, — après tout ce qui a été dit sur le Chevalier de Rougeville, — ce passage du *Drame de Quatre-vingt-treize* (édition *Michel Lévy*, 1867, grand in-18, tome III, pages 155 à 157), dans lequel ALEXANDRE DUMAS a raconté les douloureux épisodes du suicide du Marquis de Rougeville, « dernier du nom » ?

« Le roman du *Chevalier de Maison-Rouge* portait d'abord et tout naturellement le titre de *Chevalier de Rougeville;* sous ce titre, il était annoncé à *la Démocratie pacifique*, qui devait le publier, lorsqu'un matin, je reçus une lettre conçue en ces termes :

Monsieur,

Mon père a marqué dans la Révolution française, d'une façon si rapide et en même temps si mystérieuse, que je ne vois pas, je vous l'avoue, sans inquiétude, connaissant vos principes républicains, son nom en tête d'un roman en quatre volumes. De quels incidents avez-vous pu accompagner le fait qui se rattache à son nom? Voilà ce que je vous demanderai avec quelque inquiétude, quoique je connaisse, monsieur, tout le respect que vous professez pour les grandes choses tombées, toutes les sympathies que vous avez pour les nobles dévouements.

Veuillez, monsieur, me rassurer par quelques mots; j'attends une réponse à ma lettre avec impatience.

Agréez, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Marquis de ROUGEVILLE.

On comprend que je m'empressai de répondre. Voici ma lettre :

Monsieur,

J'ignorais qu'il existât, de par notre France, un homme qui eût l'honneur de s'appeler le marquis de Rougeville. Cet homme, vous m'apprenez son existence et les obligations qu'elle m'impose : quoique mon roman, monsieur, soit tout en l'honneur de monsieur votre père, à partir de ce moment il a cessé de s'appeler *le Chevalier de Rougeville,* pour s'appeler *le Chevalier de Maison-Rouge.*

Veuillez recevoir, monsieur, l'hommage de mes sentiments les plus distingués.

ALEX. DUMAS.
Petite rue Madame, n° 3.

Un mois à peine s'était écoulé, lorsque je reçus cette seconde lettre :

Monsieur,

Appelez votre roman comme vous voudrez : je suis le dernier de la famille, et je me brûle la cervelle dans une heure.

DE ROUGEVILLE.

J'ouvris le tiroir de mon bureau, j'y cherchai la première lettre, je comparai l'écriture de l'une avec l'écriture de l'autre, c'était bien la même.

L'écriture était nette, ferme, correcte, et l'on y eût vainement cherché la trace de la moindre émotion.

J'eus quelque peine à croire à la réalité d'une pareille décision; j'appelai un de mes secrétaires, et je l'envoyai prendre à l'instant même, à l'adresse indiquée dans la lettre, des nouvelles de M. de Rougeville.

Il venait effectivement de se tirer un coup de pistolet dans la tête; mais il n'était pas mort, et, sans répondre de sa vie, les médecins espéraient le sauver.

— Vous irez tous les jours prendre des nouvelles de M. de Rougeville, dis-je à mon secrétaire, et vous me tiendrez au courant de sa santé.

Pendant deux jours, il y eut une amélioration progressive.

Le troisième jour, il revint et m'annonça que M. de Rougeville, pendant la nuit précédente, avait arraché l'appareil de sa blessure, et, le matin, était mort du tétanos. » *P. c. c.* : ULR.

—

Cornes (V, 148, 229, 320; VII, 57; VIII, 549, 603, 656, 716; IX, 75; X, 204, 586). — Comme preuve nouvelle de l'idée de puissance, qu'elles symbolisaient dans l'antiquité, on peut ajouter que Démétrius Poliorcète se montre encore sur ses médailles, le front surmonté de cet appendice fourchu. Autre chose encore. J'avais, il m'en souvient, manifesté des doutes sur maître colimaçon et sur son droit à figurer dans les armoiries. Sur quoi, ma béjaune me fut montrée par quelques-uns de nos collabos les plus férus. Il ne me reste donc plus qu'à continuer de me démolir, et ainsi ferai-je avec une louable abnégation.

Où ai-je pris ce que je vais reproduire? Je n'en sais plus rien. Tant pis! et tant mieux aussi! car il se pourrait tout de même que ce fût à très bonne source.

En 1675, Louis le Grand, voulant reconnaître le mérite de Le Nôtre, lui accorda des lettres de noblesse et voulut lui donner des armes : « Sire, dit l'artiste habile, j'ai « mes armes et j'y tiens : *trois limaçons*, « couronnés d'une pomme de chou. J'y « joindrai une bêche, si vous le voulez « bien, car je dois à cet instrument toutes « les bontés dont Votre Majesté m'accable.» Telles furent les armoiries du célèbre jardinier de Versailles.

Voilà. JACQUES D.

— M. Amédée Pichot (*Voyage littéraire*

en Angleterre, lettre 19) a recueilli une tradition qui ferait remonter bien au delà de Boccace l'usage de cette plaisanterie : « La foire des cornes se tient à Charlton, comté de Kent, le jour de saint Luc (18 octobre). Une affiche l'annonce aux bourgs adjacents, et l'on y voit accourir une foule tumultueuse, qui s'est réunie au rendez-vous général de Cuckold's-point (la pointe des cornards), près de Deptford. Chacun s'est paré le front de ce signe qui ornait la tête de Jupiter Ammon ; c'est la coiffure obligée du jour. On ne vend guère à cette foire que des cornes de béliers et toutes sortes de joujoux et d'instruments en corne ; les figures de pain d'épice même en sont décorées. La tradition donne pour origine à cette foire une aventure amoureuse. Le roi Jean, s'étant égaré à la chasse, entra dans une chaumière de Charlton pour demander son chemin. Il ne trouva que la maîtresse de la maison, et elle lui parut si jolie, qu'il oublia son palais, le gibier et sa lassitude. Il se donna pour un petit gentilhomme, pensant que ce titre suffirait auprès de la belle. En effet, il obtint ce qu'il désirait ; mais le mari, survenant tout à coup, le surprit au milieu de son bonheur ; et n'admettant pas qu'un simple gentilhomme fût assez grand seigneur pour se donner de tels privilèges chez lui, il allait tuer sans pitié les deux délinquants. Le monarque, le voyant si déraisonnable, fut obligé de déclarer son nom et son rang inviolable. Le paysan ne voulut y croire que lorsque Sa Majesté lui eut donné une bourse pleine d'or et octroyé la propriété de tout le terrain qui s'étendait depuis sa cabane jusqu'à Cuckold's-point. Il se fit nommer, de plus, seigneur du hameau, et obtint la foire annuelle qui perpétue le souvenir des galanteries du roi Jean. Un sermon est prêché dans l'église de Charlton le jour de la foire : c'était autrefois un discours apologétique en faveur des époux bénévoles de l'endroit. Le roi actuel, Georges IV, étant prince de Galles, avait une résidence dans le voisinage de Cuckold's-point. »

On se rappelle le procès de la reine Caroline. Mais, sans vouloir s'inscrire en faux contre la tradition, remarquons que les cornes matérielles s'emploient à trop d'usages pour n'être pas l'objet d'un commerce sérieux, et que saint Luc, dont la fête était le jour de cette foire, est un peu le patron des bœufs. O. D.

— Je serais bien obligé au confrère Poggiarido de m'indiquer l'éditeur et le lieu de publication de la *Rivista*, citée par lui, car je désirerais lire l'article de M. Pitré, qui se trouve ainsi d'accord avec moi, en ce qui concerne l'époque antique. En attendant, je signalerai une erreur qui tendrait à faire croire que le symbolisme des cornes est, en France, plus ancien que je ne l'ai dit, et remonterait au XIVe siècle. Dans le *Livre du chevalier de la Tour Landry*, édité par M. de Montaiglon (Paris, Jannet, 1854), il est question (p. 32, ch. XV) d'une dame qui, dans une dispute de jeu, dit à un chevalier « qu'il estoit *cornard* et sot. » Je suis persuadé qu'il y a là une faute de transcription, et que l'original porte *conard*. Ce mot, bien connu au moyen âge, signifiait un niais ; il a pu être dit par la dame, et il s'accordait assez bien avec la qualification de sot qu'elle ajoutait. Mais *cornard* (que je maintiens n'avoir pas été connu à cette époque), aurait été une injure grossière. Elle aurait suffi pour justifier les répliques brutales du chevalier ; tandis que, par l'ensemble du récit, on voit que la dame n'avait rien dit de trop choquant, et que le chevalier avait outrepassé les bornes.

Il faut remarquer aussi que, plus loin (p. 98, ch. XLIII), l'auteur parle longuement de cornes, et que l'on n'y trouve pas la moindre allusion au sens qui leur est attribué actuellement. — Rien n'est plus facile, d'ailleurs, que de vérifier sur les manuscrits comment ce mot doit être lu, et la question en vaut la peine. Quoique le plus ancien de ces textes ne remonte pas au delà des premières années du XVe siècle, je ne crois pas qu'on y trouve le mot *cornard*. A. St.

— « Les maris me font toujours rire » (X, 586), appartient à l'*Aveugle de Bagnolet*, de Béranger. Au contraire, Gavarni a représenté un mari qui rosse l'amant devant la femme éperdue, avec cette légende : « Les maris ne font pas toujours rire. » O. D.

—

Badinguet (VII, 48, 100, 131, 185, 253, 282, 311, 386, 448, 538 ; X, 619 ; XI, 266). — Ce nom a bien été emprunté à Gavarni, 1° par MM. de Leuven, Léric aîné, dit Brunswick, et Siraudin, dans *le Mobilier de Rosine* (Intermédiaire, XI, 266, 405) ; 2° par MM. Cogniard frères, dans l'*Ile de Tohu-Bohu* (Intermédiaire, X, 619), comme on le voit, p. 181, de : *Gavarni, l'Homme et l'œuvre*, par Edmond et Jules de Goncourt (Paris, Plon, 1873, in-8°).

Je lis à la note : « Cette légende a son intérêt pour les chercheurs de l'origine des mots. Elle donne l'acte de naissance de ce nom de Badinguet, qui depuis eut une si grande fortune politique. Gavarni l'avait fabriqué avec le nom de *Badingo*, un ami qu'il avait dans les Landes.

H. de L'Isle.

—

Nos bons aïeux ont-ils couché nus ? (X, 131, etc. ; XI, 109, 206, 278 ; XII, 557).

Qui ne connaît—ne fût-ce que pour l'avoir vue aux étalages des marchands d'estampes — cette belle Flamande callipyge de Rubens, qui tourne le... dos au spectateur, et cependant le regarde, en montant dans son lit, habillée uniquement d'un bonnet de nuit? Les mœurs privées (on l'a déjà dit ici, XII, 575) sont ce qui s'oublie le plus vite, ce qui laisse le moins de traces. Et cependant c'est bien plus curieux—Alexis Monteil l'a bien compris et démontré — que l'*histoire-bataille*. Cela motive bien plus les recherches et les études des érudits. DOCT. BY.

—

Prénoms singuliers (X, 291, 342, 759; XI, 16, 141, 207, 298, 391, 467, 500, 751; XII, 394, 494). — On trouvera tous les renseignements que l'on peut désirer dans l'*Etude philologique et liturgique sur les noms de baptême et les prénoms des chrétiens*, par l'abbé J. Corblet. Arras, 1877, in-8°. Paris, librairie Baur.—Cette longue et intéressante étude sur les prénoms est extraite de la Revue de l'Art chrétien.

RUOFF.

—

Macaronades classiques (X, 259, 315, 349, 365, 399, 431, 464, 500, 719; XII, 107, 557). — 1° Le fameux proverbe latin : *Si vis pacem para bellum*, a été translaté de la manière suivante dans l'*Anticlérical* du 20 septembre : « Si tu veux passer, parais bel homme. »

2° *Tot capita, tot sensus.* Autant de capitales, autant de sangsues.

3° Il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. Lisez : « Il y a beaucoup de pelés et peu de velus. » UN JARDINIER.

— *Tempore Abrahami, erant mores* (mares) *puri.*

Traduction plus que libre : « Abraham, de son temps, mangeait des enfants pourris. »

(Rennes.) LE ROSEAU.

— Et cette réponse, qui est grecque, sinon attique :

Ουκ ελαβον. Ελπις, εφη, κακα.

Je ne l'ai pas pris. L'espoir (de retrouver l'objet perdu) est, dit-il, peu probable.

DOCT. BY.

— Seu quo tu ille heri lacu heri hausi te amen ver erunt oves, Tibulle, similiter suis ego ambo te.

—

Carabin (XI, 513, 568). — Lorsque le duc d'Albe traversa la Lorraine, en 1567, pour combattre les Flamands, son armée se composait de 49 enseignes d'infanterie, « et le grand prieur, dom Hernand, son « fils bastard, estoit général de la cava- « lerie, composée de quatorze compagnies « de lanciers et quatre d'harquebusiers à « cheval, que depuis on a appelé, parmy « eux et nous *carabins* », dit Brantôme (Vie du duc d'Albe. Mémoires. Leyde, 1699), qui s'était rendu en poste dans le *Parc d'honneur*, pour voir encore une fois les capitaines espagnols qu'il connaissoit. Puis il ajoute : « De plus, il avoit « 400 courtisanes à cheval, belles et braves « comme princesses, et 800 à pied, bien à « point aussi. » A. B.

—

A la Brigadière (XI, 676, 730, 757; XII, 79, 297). — « Les grenadiers des régiments d'Alsace, de Royal-Suède et de Darmstadt, en garnison à Strasbourg, furent obligés, en 1778, de se séparer d'un ornement qui leur était cher, « de leurs tresses ; » un caprice les leur fit ôter. Au commencement de la Révolution, les grenadiers du régiment de Condé avaient encore des tresses, à Lille, et les hussards les eurent encore longtemps, soit en guerre, soit dans les places. » (PENSÉES *sur les coupeurs de tresses, par un homme libre, qui ne l'est pas.* Se vend chez les Marchands de Nouveautés (1796), p. 15).

P. c. c. : A. B.

—

Forme particulière d'un Ex-libris (XI, 713; XII, 15).— L'ex-libris le plus original que j'aie rencontré est celui de l'abbé de Châteaugiron. Dans un cartouche (entouré de fleurs!), au lieu d'armoiries, il y a un petit abbé, grossièrement gravé, qui lit dans sa bibliothèque. Au bas: J.-M. DE CHATEAUGIRON. En haut, dans une banderole, la devise : *Studere et discere semper.* Le tout (devise, abbé et bibliothèque) suspendu à un nœud de rubans !

MONREPOS.

— J'ajoute un autre exemple à ceux qu'ont signalés divers Intermédiairistes. Le Catalogue de l'importante bibliothèque de M. Roccard d'Aix, très soigneusement rédigé par MM. Morgand et Fatout, enregistre, n° 1066, un volume en patois languedocien, ayant sur la garde un écusson : *Ex Musæo Doct., D. Bernard*, avec la devise: *In secundis voluptas; in adversis perfugium.* A. R.

— Je viens d'en recevoir un : *Jenneri et Amicorum*, qui doit encore être plus rare que l'*Ex Musæo*. C'est Lyon qui fournit, à ce qu'il paraît, le plus de types de cette dernière formule. A. BENOIT.

—

Pompes à incendie (XI, 743; XII, 27). — S'il n'existait pas de pompes à incendie à Paris en 1671, justement cette année-là

le Conseil de la ville de Castres, en Languedoc, votait l'acquisition de « huit grosses seringues », une pour chaque quartier de la ville. Deux ans avant, le même Conseil avait organisé un service des incendies. Ce service était confié à des charpentiers et à des maçons aux appointements de trois livres par an et par homme.

C. P.-V.

— O. D. a cité, d'après la traduction de Louis de Sacy, une lettre de Pline le Jeune, gouverneur de Bithynie, à l'empereur Trajan. Voici le texte de Pline : « Est autem latius sparsum quod... nullus usquam in publico sipo, nulla hama, nullum denique instrumentum ad incendia compescenda et hæc quidem ut jam præcepi parabuntur. » Le mot *sipo*, que je trouve dans mon édition des Lettres de Pline (Seb. Gryphius, Lugduni, 1531), L. de Sacy le traduit par *pistons publics*, etc. ; en note, le traducteur dit : « Sorte de grosse seringue propre à jeter de l'eau à l'endroit où il est nécessaire. » Dans le dictionnaire latin-français de L. Quicherat et A. Daveluy, on ne trouve pas *sipo;* on y trouve « *sipho*, conduit (d'eau), tuyau, tube (siphon?). Pline le Jeune : Pompe à incendie. » Il me semble évident qu'on peut être plus hardi que Louis de Sacy et voir dans le *sipo* ou *sipho* une véritable pompe à incendie, agissant comme un siphon, et adopter pleinement le sens donné par le dictionnaire.

E.-G. P.

—

Lettres choisies du s^r de Balzac (XII, 38, 92, 119, 458). — Il faut lire ainsi : « suivant la copie (de l'édition) de Paris, (chez Auguste Courbé, 1647, 2 vol. in-8). »

LA MAISON FORTE.

—

Tablettes chronologiques (XII, 38, 92, 459). — Je lis, à la page 551 du t. IV du Bulletin du Bouquiniste d'Aubry : « Véritables tablettes... La jolie gravure allégorique (gravée par Senault), placée après le titre, manque dans beaucoup d'exemplaires. » — Il faut lire, ce me semble : Le Pautre fe (non *it*) ? — Je ne vois point la signature de Senault. — C'est un autre Guillaume Marcel, un Normand, qui se nommait *Maquerel*. Voyez la Bibliographie Didot.

LA MAISON FORTE.

—

Un problème de pesanteur (XII, 40, 145). — La gravitation universelle est une loi générale de la nature, découverte, en 1666, par le grand Newton, en vertu de laquelle tous les corps célestes s'attirent dans l'espace en raison directe des masses et réciproquement au carré des distances, et la pesanteur est un cas particulier de ce théorème fondamental de mécanique ; en un mot, c'est l'attraction que la terre exerce sur tous les corps renfermés dans sa sphère d'activité. Sans la résistance de l'air, deux corps de différente densité descendraient d'un même point avec la même vitesse ; ce serait, à très peu près, *quinze pieds dans une seconde* de temps. La loi de l'accélération des graves est due à Galilée, qui a préparé ainsi de loin la théorie de Newton. (Nouv. Dict. des origines, inventions et découvertes, par Noël et Carpentier. 2e édit. Paris, 1840.) Consulter aussi un ouvrage récemment publié : « Das « Ræthsel von der Schwerkraft. — Kritik « der bisherigen Lœsungen des Gravita- « tions problems und Versuch einer neuen « Lœsung auf rein mechanischer Grund- « lage. » (Le problème de la pesanteur. Critique des solutions connues actuellement et essai d'une nouvelle solution sur une base purement mécanique), par Dr C. Isenkrahe, gr. in-8, XXII-243 p. avec grav. Braunschweig, 1879.

(Strasbourg.) F. L. M.

—

Ex-libris manuscrits (XII, 74, 122, 173). — Voir « Les couvertures et feuilles de garde des vieux livres et des manuscrits, par Jules de Saint-Genois. » (Paris, Ed. Rouveyre, 1874, in-12, 16 p.)

A. B.

—

Ex-libris (XII, 139, 190, 211, 369). — Parmi mes *ex-libris*, il s'en trouve un qui est singulier. Il est écrit à la main sur la plaque de garde des dix volumes d'une édition des Œuvres de Pierre Corneille.

M. Barbotte, 1er sous-préfet de Domfront.

Il me semble que l'homme s'est peint d'un seul trait. Où la vanité va-t-elle se nicher ? Voilà un point d'histoire hors de doute :

M. Barbotte a été le PREMIER sous-préfet de Domfront !!!

E.-G. P.

—

Tours de force et enfantillages de rimeurs (XII, 202, 234, 493). — A côté du poème de Huchald, à la louange des Chauves, on peut citer un poème de 93 vers, attribué à Henri Harder, imprimé à la fin des *Nugæ venales*, éd. de 1720, dont tous les mois commencent également par un C, et dont le titre est celui-ci : *Canum cum cattis certamen, Carmine compositum, currente calamo, C. Catullii Caninii* (pseudonyme de Henri Harder). Et dans le même recueil, cité par Gabriel Peignot, dans ses *Amusements philologiques*, le poème : *Pugna Porcorum*, dont les mots commencent par un P, en vers lettrisés ou tautogrammes.

A-t-on reproduit déjà ces vers qui n'ont que l'ombre de la poésie et resplendissent d'insanité ?

Dans ces meubles laqués, rideaux et dais mo- [roses,
Danse, aime, bleu laquais ; ris d'oser des mots [roses.

Communiqué par un « potache » émérite. Cz.

—

Les Théophilanthropes et Valentin Haüy (XII, 238, 340). — D'après Grégoire (*Sectes religieuses*), Chemin, Moreau, Janes, Mandar et V. Haüy fondèrent, le 16 décembre 1796, la secte des Théophilanthropes. — En fait de portrait de Valentin Haüy, celui qui a paru dans *Les Hommes utiles* (B. F. et M.) mérite d'être cité, il est représenté avec son frère (J. Boilly del. Alp. Boilly sc.) A. B.

—

Patriote du 10 août (XII, 294, 347, 528). — Le collaborateur W. J., dans sa réponse, dit: « Que ce mot soit devenu, en 1794, un motif d'accusation, je suis comme M. E.-G. P., j'en doute. » Je comprends l'étonnement de M. W. J., mais je le prie de se reporter au dossier du Tribunal révolutionnaire du 28 pluviôse an II (Archives nationales, W. 325). En lisant l'extrait du registre du Comité de surveillance révolutionnaire de la commune de Belleville, du 21 brumaire an II (11 novembre 1793), il verra que la question fut agitée, audit Comité, de savoir si le citoyen Rouveau serait mis en état d'arrestation, comme homme suspect, et qu'après une longue enquête le Comité décida, *en son âme et conscience*, que le citoyen Rouveau devait être considéré comme suspect. *Il est accusé d'être un patriote du* 10 *août* (Textuel).

Le citoyen Rouveau passa devant le Tribunal révolutionnaire. Il eut la bonne fortune d'être acquitté.

Ma question reste donc entière. Que signifie cette qualification : « Il est accusé d'être un patriote du 10 août »? De L.

Je suis toujours sans réponse à ma question du 10 mars 1876, nº 133. — *Un bibelot à déterminer.*

—

Les Anas étrangers (XII, 363, 436). — La question n'est pas bien précise. De quel pays M. B. désire-t-il connaître les *Ana?* La place ne suffirait pas dans l'Intermédiaire, à moins de nuire à bien d'autres questions, pour donner la liste des *Ana* soit anglais, soit allemands; et faute de connaître la bibliographie de ceux qui se trouvent dans la possession du collabo, on donnerait ou trop ou trop peu. Je m'occupe moi-même, en ce moment, d'un travail préparatoire sur les matières bibliographiques concernant les *Ana*, et suis tout disposé à donner à M. B. les renseignements qu'il me ferait l'honneur de me demander.

(Strasbourg.) T. L. M.

—

La supériorité allemande (XII, 388). — Dans quelle publication A. M. (de Fédry) la trouve-t-il discutée sérieusement, si ce n'est pas dans une publication allemande? Ce sont des compliments que les petits savants allemands se débitent entre eux pour faire ressortir leur savoir. « Qui se loue, s'emboue. »

La prendre au sérieux serait nier les progrès, qui se font sans le concours des Allemands. Où cherchent-ils leur supériorité, dans les sciences philosophiques ou dans les sciences techniques? Il ne faut pas oublier le jugement de Reulbeux, à l'Exposition de Philadelphie.

(Strasbourg.) F.-L. M.

—

Mémoires de Bachaumont. Coopérateurs (XII, 391). — Il ne peut être question, à la date de 1781, que des auxiliaires de Mouffle d'Argenville, Bachaumont étant mort en 1771, et Pidansat de Mairobert en 1778. Il semble un peu risqué d'aller chercher des indications sur les croyances des auteurs, dans l'analyse d'un *Programme d'exercice littéraire*, qu'ils déclarent « digne de Charenton. » G. I.

—

Le statuaire Clodion (XII, 473, 476, 506). — Le Dictionnaire critique, de Jal, donne des renseignements non seulement sur la naissance du sculpteur, mais sur son mariage, suivi de divorce, et sur les transformations successives de son nom à travers les livrets des Salons. G. I.

—

Dialecte créole des colonies françaises (XII, 423, 507, 562). — Publications danoises et hollandaises: Kingos, J. C. Kreool A. B. C. Ruk. 8 St-Croix, 1700.

J. M., grammatica over de Creolorze sprog pa de dane Eitande. i America in-8 Kjobenhavskn, 1770.

Helmig van der Vegt. A. Prœve eener handleiding om het heger. Engelsih, zoo als hetzelve over het allgemeen binnen de kolonie. Suriname gesprosken wordt in-8. Amsterdam, 1844.

(Strasbourg.) F.-L. M.

—Voyez, pour la traduction des 50 fables citées par M. T. B., le tome XI, 7, 61, 80, de l'*Intermédiaire*. Le vieux commandeur se nommait : Marbot.

La Maison Forte.

—

Ennucher (XII, 387, 441). — C'est, en effet, dans les vocabulaires patois qu'on a des chances de trouver ce mot; mais je ne crois pas que les *eunuques* aient quelque chose à y voir. D'après le sens de la phrase, *ennucher* a l'air d'un synonyme d'*ânonner*, ou du berrichon *ânichonner*.

G.

—

Camion. Charançon. Sarrau. Souquenille. Vitchoura (XII, 449, 507). — *Camion*. Sans réclamer pour mon explication

l'infaillibilité, je crois cependant attirer l'attention des amateurs de ces recherches sur la ressemblance que ce mot présente avec le mot polonais, *kamien* (pierre), d'où dérive, en polonais, toute une série de mots, dont voici quelques-uns :

Kamienica, maison ; *kamieniarz*, tailleur de pierre ; *kamienny* (adj.), en pierre ; *kamionowaé* ou *kamienowaé*, lapider.

Or, comme le mot français *camion* signifie, d'après l'explication qu'en donnent les dictionnaires, « chariot pour transporter les pierres », le mot *camion* pourrait bien venir de là sans qu'on puisse préciser à quelle époque il s'est introduit dans la langue française.

Charançon présente beaucoup de ressemblance avec le mot polonais : *szaranca*, ayant la même signification que charançon.

Sarrau : blouse portée par les ouvriers. Il y a en polonais le mot *szary* (gris). — *Szaraczek*. 1° drap gris ; 2° un noble portant un vêtement de drap gris. Ce dernier sens a une signification historique, puisque ce mot *szaraczek* désignait la petite noblesse, par opposition à *karmazyn* : un grand seigneur, vêtu de drap couleur cramoisie. — 3° *Coporka*, *sarotschka*, chemise (en russe).

Souquenille pourrait peut-être rappeler : 1° *suknia* (robe) ; 2° *sukno* (drap) ; 3° *sukiennice*, dépôt bâti par Casimir le Grand à Cracovie.

L'origine de *vitchoura* est parfaitement bien expliquée par le marquis d'Etymo qui semble connaître à fond le polonais.

KOTEK.

—

La reine Marguerite de Valois (451, 533). — Notre collabo « Tiro Rudis » désire savoir s'il existe des Mémoires, imprimés ou manuscrits, du marquis de Montboissier-Canillac, à qui, pendant quelque temps, fut confiée la garde de la reine Marguerite à Usson. Il n'en existe pas d'imprimés, et si quelqu'un en possédait de manuscrits, ce pourrait être l'unique représentant de l'illustre et antique famille des Montboissier-Canillac, le marquis de Montboissier-Canillac, qui réside à Paris, 264, boulevard Saint-Germain. Notre collabo sera peut-être bien aise d'avoir quelques détails sur le gouverneur du château d'Usson, gardien de la reine Margot. Les voici :

Jean de Montboissier-Beaufort-Canillac, fils de Marc, marquis de Canillac, et de Catherine de la Queuille, naquit en Auvergne, vers 1540. Il fut comte d'Alais, vicomte de Valernes, seigneur d'Aubusson, de la Motte, de Langeac, de la Queuille, de St-Cirgues, baron de Montboissier, etc., conseiller du roi en ses conseils, chevalier de son ordre, capitaine de 50 hommes des ordonnances, lieutenant-général au gouvernement d'Auvergne, ambassadeur à Constantinople. Il fut tué devant le château de Saint-Ouen, en Touraine, le 29 avril 1589, ayant un commandement supérieur dans l'armée du duc de Mayenne. Il avait épousé, en 1565, Gilberte de Chabannes, dont il eut un fils et quatre filles.

Il existe, aux Archives départementales du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand, un grand nombre de liasses (parchemins et papiers) concernant la famille de Montboissier. Peut-être y trouverait-on des détails curieux sur le marquis de Montboissier-Canillac, le gardien de la reine Marguerite ?

AMB. TARDIEU.

—

Petites sociétés d'Auteuil (XII, 452). — Je n'apprends peut-être rien à E. A. en lui signalant les Mémoires de l'abbé Morellet. Ils ne peuvent du reste suffire, Morellet s'étant brouillé avec Cabanis et ayant renoncé à l'hospitalité de Mme Helvétius dès 1790.

G. I.

—

Un fragment d'hostie (XII, 432, 536). — Pardon ! la question n'est pas si inconvenante que le suppose le collabo Monrepos, car, suivant, avant même de l'avoir reçu, le conseil de l'autre collabo Le Roseau, j'ai consulté le curé de mon village qui m'a fait la réponse suivante : « On gardera le fragment d'hostie dans le ciboire jusqu'à ce qu'il se trouve un prêtre assez dévoué pour le consommer. »

UN INTÉRESSÉ INQUIET.

—

Fables de La Fontaine en vers patois (XII, 494 ; X, 142 ; IX, 596, etc.). — M. Ruben, ancien bibliothécaire de Limoges, mort en 1871, a publié, en 1860, une étude spéciale sur ce sujet, dans laquelle il émet l'opinion très probable que les *Fables causides*, étant une compilation d'éditeur, n'ont pas eu d'auteur proprement. Il n'y a donc pas à leur en chercher un. C'est aussi l'opinion de M. A. Mouttet, l'ami dont parle si souvent Michelet, possesseur d'une belle collection d'autographes à Toulon, et lui-même auteur d'une fort intéressante notice sur *les Fables de La Fontaine en vers provençaux*, de Marius Bourelly, qui avait déjà traduit toutes celles de Florian, ainsi que le mentionne le grand Dictionnaire Larousse.

W. J.

—

Vie de Monsieur de Molière (XII, 481, 563). — L'édition de la *Vie de M. de Molière*, décrite sous le n° 982 de la 2e édit. de la Bibliographie Moliéresque, à la date de 1692, n'existe point. Mais on trouve souvent la Vie de Molière que Grimarest publia, comme chacun le sait, à Paris, chez J. Lefèvre, en 1705, réunie aux Œuvres de Molière, imprimées en huit vol. in-12, port. et fig., à Lyon, chez Jacques Lions, 1692.

Il existe au moins deux éditions de la Vie de 1705. L'une est en gros caractères (4 feuillets préliminaires, 314 pages, 4 feuillets de tables) ; l'autre, en caractères plus fins, a précisément, comme l'indique M. Paul Lacroix, 101 pages, y compris le titre, plus 3 feuillets pour la table ; elle est sans privilège. Cette dernière, que j'ai là sous les yeux, est jointe au tome 8 de mon exemplaire du *Molière* de 1692. M. Mahérault, qui, au dire de M. Paul Lacroix, a eu un exemplaire de cette Vie entre les mains, a évidemment décrit le volume des Œuvres dans lequel il a trouvé l'opuscule de Grimarest.

Il est bon d'indiquer, toutefois, que la Vie de Molière, bien que datée de 1705, paraît imprimée avec des caractères et sur un papier identiques à ceux des Œuvres de 1692. Si l'on examine cependant la signature dans les deux ouvrages, l'on restera, je crois, convaincu qu'ils n'ont pas été imprimés simultanément et par les mêmes presses. CURIOSUS.

— Dans cette même année 1692, parut, à Lyon, chez Jacques Lyons, une édition des Œuvres de Molière en 8 volumes, avec figures, qui contient une préface assez étendue, laquelle n'est autre chose que la Vie de Molière, depuis son enfance jusqu'à sa mort, avec les dates de la production de ses pièces et les particularités qui s'y rattachent. Ce n'est point là, assurément, l'opuscule en question, mais n'en serait-ce pas la reproduction exacte ? ou plutôt, cette Vie de Molière, dont parle E. S., ne serait-elle pas la préface même de l'édition susdite, que le libraire aurait tirée à part, par pure spéculation commerciale ?

Il paraît peu probable, en effet, que le même libraire ait publié à la même date deux Vies du grand comique. J'ajoute que j'ai sous les yeux deux éditions de ce libraire, sous cette même date, fort différentes l'une de l'autre par l'impression, l'orthographe, la pagination, etc., mais que la partie biographique de la préface y est mot à mot la même. RIBÈS.

— J'ai vu et touché un des exemplaires de cette Vie de Molière, qui appartient au collabo Ed. Fournier, à qui je laisse le soin de la décrire..... lorsqu'il en aura le loisir. ALF. D.

— Approuvé. Et, à ce propos, disons aux Intermédiairistes qui se plaignent du silence d'Ed. Fournier, que ce brave collabo a été surchargé de besogne et vient de terminer enfin le tome II de sa précieuse réimpression du *Livre Commode*, d'Abraham Du Pradel (Bibl. Elzév.) et un volume sur le *Romantisme*. Il se propose bien de liquider avec l'Intermédiaire son gros arriéré. RÉD.

—

Patoz. Murie (XII, 483). — *Patoz*, ce mot bizarre, pourrait être une abréviation patoisée du latin *potestate*. Je me souviens avoir été très longtemps arrêté par l'interprétation de ces mots « tauxe de pâte », trouvés sur une montre (revue) en Savoie, au XVIe siècle. Dans l'espèce, les six livres tournois pour *patoz* à payer au trésorier de la cité pour pouvoir ouvrir boutique représenteraient bien la taxe *de potestate*, devenue notre « *patente* ».

Quant à « murie », après avoir consulté Littré, aux mots : *Muri-ie*, je n'ai plus aucune hésitation : « bêtes mortes de murie » signifie « mortes de vieillesse ». Cz.

—

La Couronne de Fer des anciens rois d'Italie (XII, 488). — Elle est conservée dans la chapelle de Saint-Clou (*del Santo Chiodo*) de la cathédrale de Monza, où je l'ai vue et examinée en janvier dernier, mais non touchée. Comme elle recouvre un anneau de fer qui passe pour y avoir été fait avec l'un des clous dont Jésus-Christ fut fixé à la croix, on ne peut la voir qu'accompagné d'un prêtre, qui, en costume de chœur, après avoir allumé deux cierges, brûlé de l'encens, et récité une prière, la descend de son reliquaire placé au-dessus de l'autel. ALF. D.

—

Un pont sans arches ni travées (XII, 512, 543). — L'explication du doct. By est ingénieuse, mais je doute que les ingénieurs qui ont posé le tuyau en question, et surtout que les journalistes qui en ont parlé en termes si peu clairs, se soient avisés de la solution qu'il propose. Il faudrait, afin d'assurer la solidité d'un tuyau d'une telle section et d'un tel poids, une autre flèche à l'arc qu'il décrit et d'autres emmanchements aux éléments qui le composent. UN INGÉNIEUR CIVIL.

—

L'amante de Millevoye (XII, 513, 565). — L'édition des œuvres choisies de Millevoye, donnée par de Pongerville, contient deux versions de la charmante élégie : *La chute des feuilles*. La première, au lieu de

Mais *son amante* ne vint pas,

porte

Mais *ce qu'il aimait* ne vint pas,

rédaction qui me paraît inférieure à l'autre. Cette élégie a été composée par Millevoye, bien avant son mariage avec Mlle Delattre la Morlière, et, par suite, il a pu parfaitement dire *son amante,* sans attribution personnelle et sans ingratitude pour la charmante femme, qui jusqu'à sa mort lui a prodigué les plus tendres soins. A. D.

—

La Pierre qui tourne (XII, 516). — Le *Dictionnaire topographique d'Eure-et-*

Loir, par Merlet, signale : « la Pierre qui tourne, dolmen, près de Morancez ».

G. I.

—

Le titre d'Abbé (XII, 547). — Aujourd'hui même, le port du vêtement ecclésiastique n'est pas interdit à quiconque n'est point admis dans les ordres. Il y a des ecclésiastiques qui ne sont que simples tonsurés. — Mais, avant la Révolution de 1789, il y avait un grand nombre d'*abbés* qui n'avaient d'ecclésiastique que l'extérieur. On les rencontrait partout, voire même à la comédie, au bal. Un petit chapeau à cornes, un habit noir, brun ou violet, les cheveux coupés en rond : tel était leur costume. C'étaient le plus souvent des cadets de famille, nobles et pauvres, quelquefois aussi de riches roturiers, aspirant les uns et les autres à devenir abbés commendataires.

(Rennes.) *P. c. c.* : LE ROSEAU.

— Ce titre a toujours été donné à ceux qui, tout en se destinant à la prêtrise, n'ont reçu que les ordres mineurs. A raison de leur costume, qui n'était pas tout à fait celui des prêtres, on les appelait *petits collets*. De nos jours encore, j'ai vu porter souvent la soutane et le rabat à des jeunes gens qui, au sortir du séminaire, étudiaient pour entrer dans le ministère ; on les appelait abbés, ce qui n'a pas empêché quelques-uns d'entre eux de se marier, comme le poète Jacques Delille.

E.-G. P.

—

Une histoire de perroquets (XII, 547). — Madame la duchesse de Choiseul a vu les choses en grand. Dans l'historiette que nous a transmise Macrobe (*Saturn.* l. II, c. 4), il n'est pas question de douze perroquets, mais seulement de deux modestes corbeaux. Le passage est assez court pour pouvoir être copié intégralement : « Sublimis Actiacâ victoriâ revertebatur (Augustus) : occurrit ei, inter gratulantes, quidam corvum tenens, quem instituerat hæc dicere : *Ave, Cæsar, Victor, Imperator!* Miratus Cæsar officiosam avem viginti millibus nummorum emit. Socius opificis, ad quem nihil ex illâ liberalitate pervenerat, affirmavit Cæsari habere illum et alium corvum ; quem ut afferre cogeretur rogavit. Allatus, verba quæ didicerat expressit : *Ave, Victor, Imperator, Antoni!* — Nihil exasperatus satis duxit jubere illum dividere donativum cum contubernali ! »

Rulhières a fait de cette anecdote un petit conte en vers, qui se termine par cette moralité :

Princes et grands, fiez-vous aux louanges !

JOC'H D'INDRET.

—

Instruction envoyée par Sa Majesté à tous les curés de son royaume (XII, 548). — Cette instruction de 1785, document bien connu, se trouve notamment dans l'édition Guillaumin des Œuvres de Turgot, t. II, pp. 191 et suiv.

G. I.

—

Le Billet de Confession, sous la Restauration (XII, 550). — Il en est de l'obligation des Billets de Confession sous la Restauration, comme de la sotte phrase du « marquis de Bonaparte, lieutenant-général des armées de Louis XVIII, » attribuée au P. Loriquet. M. E[le] M. trouvera une nouvelle et toute récente réponse à sa question dans un article intitulé : *Le Rôle de la Monarchie*, paru dans la Gazette de France du 28 sept. 1879.

(Marseille.) J. A.

—

Louis XIV en 184.? (XII, 551). — Rectifions ; Le nom de famille de la maréchale de Richelieu était : « de Lavaulx », d'une très illustre maison de Lorraine. Elle devint chanoinesse du chapitre de Remiremont ; rentra dans le monde pour épouser M. de Rooth, lieutenant-général irlandais, au service de la France. — Enfants : un fils et trois filles : Mesdames de Piercour, de Ravenel et de Bois-le-Comte. Le 15 février 1780, madame de Rooth épouse, en secondes noces, le maréchal de Richelieu ; elle pouvait être âgée de 25 à 30 ans au moins. — Elle serait morte en 1816, s'il faut s'en rapporter aux notes données par l'auteur des Mémoires (apocryphes) du maréchal de Richelieu, le baron de Lamothe-Langon.

H. DE L'ISLE.

— Françoise de Narbonne, fille du baron de Mareuil, épousa, en 1644, le duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX. Elle mourut, dans la misère, en 1729. Elle n'avait, pour vivre, qu'une pension de 20,000 livres que lui faisait Louis XIV, et fort peu d'autre chose, à ce que rapporte Saint-Simon. Cet exemple a beaucoup de rapport avec celui de la maréchale de Richelieu.

E.-G. P.

— Ce n'est pas après 1840 que put avoir lieu la conversation dont parle le collabo Bellator, puisque la maréchale duchesse de Richelieu mourut le 7 déc. 1815, en son château de Fromonville. Quoi qu'en dise l'auteur de la question, qui se trompe également sur son nom de famille, Jeanne-Catherine-Josèphe de Lavaulx devait avoir plus de 18 ans quand elle se maria, en 1780, avec le duc de Richelieu, car elle était alors veuve en premières noces du comte Edmond de Rothe et avait trois enfants nés de ce mariage. — Je ne puis fournir aucun renseignement précis sur

l'âge auquel elle mourut, mais les registres de l'état civil, ouverts à tout le monde, édifieraient, à cet égard, notre questionneur, s'il tenait à éclaircir ce point.

RENÉ DE STARN.

—

Le docteur Mathieu-François Chappot (XII, 552). — Né au Puy-en-Velay, vers 1720; mort à Paris, le 31 juillet 1791. Chappot allait publier le second volume de l'ouvrage cité par M. P. le B., lorsque la mort le surprit. Voir *Nouv. Biogr.* Didot, t. IX, c. 703.

H. DE L'ISLE.

—

Les Philalètes (XII, 553). — M. W. J. trouvera quelques détails sur le *Collège des Philalètes* dans l'ouvrage posthume de M. Arthur Dinaux : les *Sociétés badines, bachiques, littéraires et chantantes* (t. II, page 137). Cette Société s'est formée en 1785 à Lille; elle avait pour épigraphe : *utile dulci* (mêler l'utile à l'agréable). On s'y occupait à la fois de délassements littéraires et de travaux maçonniques. Tous les six mois était imprimé un bulletin donnant une série de 18 questions à traiter dans le semestre qui s'ouvrait. Il serait curieux de connaître ces bulletins; peut-être y verrait-on, en quelque sorte, le germe de l'*Intermédiaire*. Parmi les membres de cette Société, M. Dinaux cite le maréchal de Soubise, le maréchal de camp Poisson des Londes, Delory, le chevalier Legonidec de Tresson et le chevalier Aubert de Bernois.

E.-G. P.

—

Stella Colas (XII, 554). — Mme Stella Colas a reparu un instant, en 1874, devant le public parisien. Elle jouait la Pauvreté, dans *Plutus*, au théâtre du Vaudeville. Mlle Clotilde Colas, sa jeune sœur, s'est fait remarquer plusieurs années, à l'Odéon, par sa jolie figure et sa diction déplorable. On a annoncé, l'an dernier, son mariage, lequel a été précédé d'une vente de mobilier à l'hôtel Drouot.

G. J.

—

Vincelet, peintre de fleurs (XII, 554). — Vincelet (Victor), mort en 1870, s'est coupé la gorge dans un accès de fièvre chaude. — Il était peintre décorateur. Il a vendu ses premiers tableaux à feu Moureau. Il demeurait rue des Martyrs, nº 13, et était noctambule. « Sed Ego » pourrait voir chez moi un dessin de ce peintre, dont il m'avait fait don avant la guerre. Vincelet a exposé aux Salons de 1869-1870. Ses bouquets de fleurs ont un grand éclat et un grand charme

E. GANDOUIN.

—

Zéokinizul, roi des Kofirans (XII, 554). — Les bibliographes modernes attribuent les deux ouvrages cités par M. E. A. à Laurent Angliviel de La Beaumelle, qui était regardé comme l'auteur de « L'Asiatique tolérant »; tandis que « Les Amours de Zéokinizul » étaient attribués à Crébillon fils.

LA MAISON FORTE.

— Il est bien entendu que cette anagramme approximative se lit ainsi : Louiz Kinze, roi des François. L'auteur, quel qu'il soit, des *Amours*, a, en effet, réussi à les faire passer pour une œuvre de Crébillon le fils. Quant à l'*Asiatique tolérant*, il est à peu près avéré que l'auteur est La Beaumelle. La signature de la dédicace doit sans doute se lire : La Beaumelle Laurent D'Angliviel.

G. I.

— Il existe bien d'autres ouvrages dans lesquels les noms de personnages et de lieux sont anagrammatisés. M. E. A. peut consulter à cet égard un petit volume : *Livres à clef*, publié en partie d'après des notes recueillies par Quérard, par M. G. Brunet (Bordeaux, Lefebvre, 1873).

A. READER.

—

Un écrit fort peu connu du marquis de Sade (XII, 554). — A la brochure mentionnée par T. B. peut être ajoutée l'*Idée sur les Romans*, réimprimée dernièrement par M. E. Rouveyre, ouvrage dans lequel « le joli Marquis » sort également de son rôle habituel. D'un plus grand intérêt encore serait d'avoir des détails sur un manuscrit inédit de de Sade, décrit à la page 422 de l'*Index Librorum prohibitorum* (London, 1877), ouvrage que M. P. Iraxi suppose être le même que *La Théorie du libertinage*, dont parle Restif de la Bretonne, dans *Monsieur Nicolas*.

JOHN BULL.

—

Entretiens de Diderot (XII, 555). — L'édition que J. Assézat a donnée des « Œuvres complètes de Diderot, » mentionne (t. II, p. 507) : *Entretien d'un philosophe avec la maréchale de B...* Dans la notice qui précède cet ouvrage il est dit que, d'après la tradition recueillie par Naigeon, l'interlocutrice de Diderot serait la maréchale de Broglie. Le philosophe parle sous le nom de *Crudeli*.

LÉON FOX.

Trouvailles et Curiosités.

Documents relatifs à Paul-Louis Courier. — Voici tout un petit dossier, dont les originaux font partie de la précieuse Collection d'autographes de M. Benj. Fillon. Il fournit des détails intéressants à plus d'un point de vue, notamment sur une question dont l'Intermédiaire s'est occupé à plusieurs reprises (*Prix payés à divers écrivains pour leurs ouvrages:* VIII, 558;

IX, 531, etc.; X, 714, etc.). Parmi les pièces qu'on va lire, il y a deux jolies lettres de Paul-Louis Courier, celle du 21 janvier 1824 et celle du 7 juillet suivant.

Cette série de documents est relative à la « Collection des Romans grecs, traduits en français, avec des notes par Courier, Larcher et autres hellénistes », publiée par le libraire Merlin (Paris, 1825-41, 15 vol. in-16).

I

« Les soussignés sont convenus de ce qui suit :

« M. Courier déclare vendre à MM. Merlin, libraire, et Barrière, homme de lettres (1), demeurant à Paris, sa traduction du roman grec de Longus, pour faire partie de la collection qu'ils publient des Romans grecs traduits en français, laquelle traduction il promet de revoir et de retoucher, tant dans le texte que dans les notes, s'obligeant envers eux à n'en pas donner ni permettre d'autre édition avant l'épuisement de la leur, lequel terme ne pourra excéder le délai de cinq années, à partir de la publication du volume de Longus.

« M. Courier s'oblige, en outre, à revoir, comme éditeur, la traduction donnée par Amyot du roman d'Héliodore, publiée dans la même collection, et à y joindre les notes qu'il croira nécessaires.

« Le présent traité est consenti, moyennant la somme de douze cents francs, qui sera payée à M. Courier, savoir : moitié lors de la mise en vente du Longus, et l'autre moitié six mois après.

« Il lui sera donné, en outre, un exemplaire en grand papier vélin et un exemplaire en papier ordinaire de ladite collection, et vingt-cinq exemplaires, papier ordinaire, du Longus seul, estimés la somme de deux cents francs.

« Ce qui a été consenti par M. Merlin, stipulant tant pour lui que pour M. Barrière, s'obligeant audit nom à remplir les conditions ci-dessus.

« Fait triple à Paris, le 31 août 1822.

« Approuvé l'écriture, Courier. Approuvé l'écriture, Merlin. »

Il résulte, de cette double approbation d'écriture, que ce triple était écrit de la main de Barrière.

II

En même temps qu'il passait ce traité sous seings privés, Courier délivrait au libraire Merlin la déclaration suivante, sous forme de lettre à lui adressée :

« Paris, le 31 août 1822.

« Monsieur,

« Il est très vrai que j'ai donné, chez M. Corréard, une édition de ma traduction de Longus (1); mais non une collection des Romans grecs traduits en français, comme celle pour laquelle je me suis engagé avec vous. Je n'ai aucune part à cette collection, telle qu'elle est annoncée dans quelques journaux. Vous pouvez faire, monsieur, de cette déclaration l'usage que vous croirez convenable.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur,

« Courier. »

III

« J'ai reçu de M. Merlin la somme de trois cents francs, qu'il est convenu, tant pour lui que pour M. Barrière, de me payer en sus de celle de douze cents francs stipulés dans notre traité sous seings privés du 31 août dernier, et pour les causes y expliquées ; laquelle somme de trois cents francs est indépendante desdits douze cents, qui me seront payés en entier et dans les termes convenus audit acte.

« Paris, le 8 septembre 1822.

« Approuvé l'écriture ci-dessus.

« Courier. »

IV

A M. Courier, homme de lettres.

« Paris, le 22 septembre 1822.

« Monsieur,

« J'apprends que Corréard ne se tient point pour battu; qu'une nouvelle édition de votre *Ane* est imprimée et qu'elle sera mise en vente ces jours-ci, comme faisant partie de sa collection. Je ne parle point de ce qui, dans ce procédé, est offensant pour vous; vous en sentirez toute la hardiesse, pour ne rien dire de plus; mais vous n'êtes pas le seul offensé. Cette publication, que vous m'avez dit que vous ne permettiez point, me fait un tort réel, en ce qu'elle donne à la collection de Corréard un grand avantage sur la mienne, et en ce qu'elle attache de nouveau votre nom à sa collection et détruit ainsi l'effet de nos conventions et de la lettre que vous m'avez écrite par suite de ces conventions. Je ne doute point, Monsieur, que vous ne vous mettiez bientôt en mesure pour arrêter un tel brigandage, soit en faisant poursuivre sous votre nom, soit en inves-

(1) Barrière (Jean-François) a été l'un des éditeurs de la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, en collaboration avec Berville, qui défendit Paul-Louis Courier dans le procès de presse à lui intenté pour le *simple Discours* sur la souscription de Chambord, comme offrande au duc de Bordeaux.

(1) Les Pastorales de Longus ou Daphnis et Chloé, traduction de messire Jacques Amyot, revue, corrigée, complétée par P.-L. Courier. *Paris, Alex. Corréard*, 1821, in-8°.

tissant M. Bobé de pouvoirs suffisants à ce sujet, s'il ne les avait point. Je réclame aussi de votre justice un nouveau désaveu, dont je ne ferai usage que dans le cas où Corréard mettrait en vente votre édition.

« J'ai l'honneur, etc.

« MERLIN. »

V

A M. Merlin fils, libraire, quai des Augustins, à Paris,

« [Tours, 21 janvier 1824.]

« Monsieur,

« Le titre ou frontispice sera *Les Pastorales de Longus ou Daphnis et Chloé, traduction complète par Paul-Louis Courier, vigneron.* Arrangez le reste en tête des pages comme il vous plaira.

« P. 49, l. 19. *Portant aux nymphes des grappes pendantes encore au sarment, pour prémices de la vendange*, etc., est bien ou moins mal que la phrase régulière : *portant aux nymphes pour prémices*, etc.

« Il ne faut rien changer : *Aliud grammatice, aliud bene loqui* (1).

« P. 58, 13. *Le nom d'amour*, point de grand *A*.

« Même page, écrivez : *qu'ils brûlent, nous avons... désirent s'entrevoir, las!*

« Ecrivez : *vilenie.*

« Il ne faut pas trop vous fier aux dates de mes lettres; je sais rarement le quantième.

« Je serai bientôt à Paris, j'espère; ne laissez pas de m'envoyer la suite des épreuves.

« COURIER. »

VI

A M. Courier, homme de lettres.

« Paris, le 15 mai 1824.

« Monsieur,

« Je lis dans le *Journal général de la librairie* du 1er de ce mois, art. 2178 : « Collection des romans grecs et latins, avec des notes de MM. Courier, Larcher, Belin de Ballu..., 3me livraison, *l'Ane de Lucius de Patras*, suivi de *l'Histoire véritable de Lucien*, des *Amours d'Abrocome et d'Anthia*, avec des notes et une notice sur sa vie, de P.-L. Courier, in-8..., chez Rapilly. »

« La conséquence toute naturelle, pour le public, d'une annonce semblable est que vous prenez, Monsieur, une part active à cette collection; que vous lui fournissez des traductions, des notes. Ce fait, contraire aux engagements qui existent entre vous et moi, est, je le sais, également contraire à la vérité; mais le public ne juge que d'après l'annonce, et il m'importe d'apprendre, à ce public qu'on abuse, ce qu'il doit croire de l'assertion de M. Rapilly. Je réclame donc de votre justice, Monsieur, une explication nouvelle sur la part qui vous est attribuée dans la collection de M. Rapilly, afin qu'on sache, une bonne fois, si c'est à la collection de ce libraire ou à la mienne que vous travaillez, et que vous ne travaillez point en même temps à l'une et à l'autre. Je vous prie de m'honorer d'une réponse.

« J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée, Monsieur, votre très humble serviteur.

« MERLIN. »

VII

A M. Merlin fils, libraire à Paris.

« Monsieur,

« Pour réponse à votre lettre du 15 de ce mois, je me réfère à celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire, le 31 août 1822, et qui a été insérée dans le no 36 du *Journal de la librairie*, de la même année. J'ajoute que je suis entièrement étranger à la nouvelle publication annoncée par M. Rapilly, qui a été faite sans ma participation et à mon insu.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« COURIER.

« Ce 17 mai 1824. »

VIII

A M. Merlin fils, libraire à Paris.

« Tours, le 7 juillet 1824.

« Pan m'est apparu cette nuit et m'a dit : « M. Merlin, votre libraire, est le plus paresseux des hommes. Ecrivez-lui de la bonne sorte et dites-lui bien de ma part que, s'il laisse là ma Chloé, je lui tirerai les oreilles; s'il s'endort avec cette bergère, je le réveillerai en sursaut et lui ferai un tel sabbat de ma flûte et de mes pipeaux, qu'il n'aura paix ni jour ni nuit. »

« Tout de bon, Monsieur, vous moquez-vous de Longus, d'Amyot et de moi, qui sommes pourtant vos bons amis? Verra-t-on enfin ce volume? Faut-il espérer qu'il paraisse avant le jour du jugement? Donnez-m'en, je vous prie, des nouvelles. Rappelez-moi au souvenir de M. votre père et de Mademoiselle votre cousine. Adieu, je vous en veux beaucoup.

« COURIER. »

(Lettre non signée, timbrée de Tours le 17 juillet, tandis qu'elle est datée du 7 juin, ce qui prouve que, comme il l'écrivait an-

(1) Variante de ce que dit Quintilien, dans ses Institutions oratoires : *Mihi non invenuste dici videtur aliud esse latine, aliud grammatice loqui* (I, 6, 27).

térieurement au même, Courier ne savait pas toujours le quantième.)

IX

A M. Merlin, libraire à Paris.

« [Paris] 25 août 1825.

« J'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, pour vous exposer les raisons qui obligent Mme Courier à vous demander de vouloir bien solder ce qui reste à payer sur le traité de feu M. Courier (1). Je pense, Monsieur, que vous voudrez bien juger sa position et y avoir égard.

« J'attendais votre réponse pour la transmettre à ma fille, et j'en reçois une autre lettre qui me fait désirer que vous vouliez bien me dire si je puis y compter. J'aurai l'honneur de vous voir pour cela, le jour que vous m'indiquerez.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de la plus parfaite considération.

« DUBOCHER DE CLAVIER (2). »

XI

« J'ai reçu de M. Merlin, libraire, vingt « exemplaires du *Daphnis* de M. Cou- « rier.

« Paris, ce 1er septembre 1825.

« Pour ma fille, Mme Courier,

« DUBOCHER DE CLAVIER. »

XII

A M. Merlin père, libraire à Paris.

« Tours, le 10 octobre 1825.

« Conformément à votre billet à ma mère, Monsieur, j'ai l'honneur de tirer sur vous pour la somme de 400 fr., le 15 octobre. J'espère que vous voudrez bien me rendre ce petit service.

« Je serai, dans le courant de l'hiver, à Paris, Monsieur, et verrai vous et M. votre fils pour les divers ouvrages que je veux faire imprimer et où vos secours me seront utiles, tout me le fait espérer.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et obéissante servante.

« HERMINIE Ve COURIER. »

P. c. c.: DUGAST-MATIFEUX.

—

Vieilles chansons. — Tous les lecteurs de l'Intermédiaire connaissent assurément la chanson qu'Alceste préfère au sonnet d'Oronte :

(1) Il avait été assassiné le 14 avril précédent, et il y a tout lieu de croire que sa femme n'y était pas étrangère, quoiqu'elle ait été acquittée par la justice humaine.

(2) La particule placée par la veuve Clavier devant le nom de son mari qui ne l'avait jamais prise, paraît assez étrange. Il n'eût plus manqué que sa fille se fût aussi qualifiée de Courier.

Si le roi m'avoit donné
Paris, sa grand'ville,
Et qu'il me fallût quitter
L'amour de ma mie,
Je dirois au roi Henri :
J'aime mieux ma mie, ô gué!
J'aime mieux ma mie!

Alceste ajoute :

La rime n'est pas riche et le style en est vieux.

Mais si cette chanson était déjà vieille au temps de Molière, elle était bien jeune en comparaison de celle-ci, qui date du XIIe ou du XIIIe siècle :

Que se de France coroné
A roi n'a tenir à seignor
Me vousist hom, tant ai mon gré,
Merci, merci, douce amie,
Je vos ai tout mon cuer donné.

(C'est-à-dire : « Si l'on m'offrait le trône de France ou la possession d'un grand fief, j'y renoncerais. »)

Et celle-ci (c'est une femme qui parle) :

Auroie plus chier
Celui ki frestèle (qui joue du frestel)
En cel vergier
A la fontenelle
Sous cel pomier,
Que avoir la seignorie
D'Anjou ne de Normandie.

Dans la première chanson citée, le poète, dit :

Sans cuer sui, deus en a ma mie.
Sans cuer sui, deus en a en soi.

Qui ne reconnaît la chanson d'Alexandre Dumas, dans *Don Juan de Marana ?*

Salomon a dit : Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Si cela était déjà vrai de son temps, combien plus cela est vrai du nôtre!

E.-G. P.

—

Chemises sans pareilles! — Il y a *parfois* plaisir et profit à parcourir les réclames qui émaillent la quatrième page des journaux. *La Semaine Religieuse* d'Auch contient un avis qui m'a paru assez remarquable pour être signalé, dans notre recueil, à tous les curieux bien pensants :

LINGERIE SAINT-JOSEPH

JOSEPH GRANIER

Place du Marché, 4, *à Condom.*

Spécialité de chemises de nuit

pour les deux sexes, garantissant l'absolue chasteté des rapports conjugaux, approuvées par Mgr l'Evêque.

P. c. c. : A. D.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

G. FISCHBACHER, Successeur

PARIS — 33, rue de Seine, 33 — PARIS

Vient de paraître :

LE PRINCE DE LIGNE

CARACTÈRES ET PORTRAITS (1756-1812)

Il y avait une fois un prince qu'on appelait le Prince Charmant..... Nul ne mérita mieux ce nom, ou ce surnom, que le prince de Ligne..... (AVANT PROPOS p. 1).

Réunis pour la première fois et publiés avec u[illegible] **Avant-propos** par M. C. R.

V[illegible] **[illegible]iste de ces portraits et caractères :** Orosmane. — Antrophile. — Bajazet. — Carite. — Polynor. — [illegible]mé. — Ibrahim. — Optimine. — Zirphé. — Ariane. — Mélisse. — Isidore. — Oberon. — Yosouglou. — [illegible]ise. — Phrazos. — Callimèdes. — Euthime. — Leucippe. — [illegible]coman. — Bajazet. — Elzéar. — [illegible]ugus — Ombrajax. — Antiveros. — Euphrosine. — Majestine. — [illegible]loïse. — Mignature. — Alcippe. — Héloïse. — Sensibelle. — Célestapaarine. — Zulime. — Ergaste. — [illegible]rline. — Charles de Lorraine. — Catherine le Grand. — Sémillante. — Génio. — Félician. — Joliette. — Confusionax. — Aganipide. — Callimaque. — Rosamonde. — Grambel. — Superbe. — Aspasie. — X. X. X. — Aristophile. — Avanturos. — Fatinka. — Zeila. — Fleuros. — Mobile.

Très joli petit volume in-18, papier teinté, imprimé par Quantin. — Prix : 5 fr.

HISTOIRE DE LA DÉMOCRATIE

EN EUROPE

Par sir Thomas ERSKINE-MAY

Traduite librement de l'anglais par H. FARGUES.

Un fort vol. in-8° de 626 pages. — Prix : 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION

A DIEPPE (1557-1667)

Par GUILLAUME et JEAN DAVAL

DITS LES POLICIENS RELIGIONNAIRES

Publiée pour la première fois, avec une introduction et des notes, un appendice et deux index des noms des lieux et de personnes.

Par ÉMILE LESENS

PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ ROUENNAISE DE BIBLIOPHILES

Deux beaux volumes grand in-8°, tirés à 240 exemplaires sur papier vergé, numérotés et parafés par l'éditeur. — Prix : **30** fr.

TAXES

DE LA

PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE

D'APRÈS L'ÉDITION PUBLIÉE A PARIS EN 1520

Par Toussaint DENIS

Traduction nouvelle en regard du texte latin; avec introduction et notes

Par A. DUPIN de SAINT-ANDRÉ

80 exemplaires sur papier de Hollande sont numérotés et parafés par l'éditeur. Les exemplaires numérotés ont seuls une photographie du frontispice de l'édition de Toussaint Denis et se vendent 3 francs.

Deuxième édition. 1 volume in-12 — Prix : 4 fr.

7436. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 275

25 octobre 1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

Beaucoup de communications sont parvenues tardivement.

AVIS. — Il est essentiel que les correspondants se conforment exactement à nos recommandations. (Voir au verso de la couverture.)

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, 591, l. 49, *lisez :* (non *sc*) *au lieu de* (non *it*). — 593, l. 41, *lisez :* n° 188 (*non* 133). — 602, l. 35, *lisez :* Fraxi (*non* Iraxi).

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, Directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année et suiv., **12** fr. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
N° 275.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA ORDINE

Il se faut entr'aider.

25 Octobre 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Le bûcheron Colin Mal-en-point. — Il passait toutes ses journées à emmancher, démancher et remancher sa coignée. Il en est fait mention dans une facétie du commencement du XVIIe siècle : *Grandes et récréatives prognoscitations, par maître Astrophile le roupieux*. Trouve-t-on dans quelque autre écrivain le nom de *Colin Mal-en-point?* C'est probable, mais je ne l'ai pas rencontré. T. B.

—

Le roi de Sardaigne passant par Namur. — Tout le monde connaît, au moins par le 1er couplet, cette célèbre chanson. Je me suis laissé dire, par feu M. de Sacy, de l'Académie française, qu'elle avait pour auteur la duchesse d'Orléans, mère du Régent.

Je demande aux collaborateurs ce qu'ils en pensent. Ils m'obligeront aussi, s'ils peuvent en rétablir le texte entier, et y ajouter quelques commentaires.

F. B.

—

Il y a de l'oignon. — Quelle est l'origine de cette expression populaire, employée pour signifier que « l'affaire ne marche pas sans difficultés? » J. Lt.

—

Pistolet. — On dit d'une personne à l'humeur maussade: *C'est un singulier pistolet!* Pourquoi cette expression? Quel rapport entre cette arme à feu et un individu de l'espèce humaine?

Anastase Cophose.

—

Chypre. — « Son étymologie est douteuse », dit Hamilton Lang, traduit par V. Dave (Paris, Quantin, 1879). Que l'Intermédiaire la rende donc claire et certaine, si possible! P. R.

—

Koarel et Ralodey. — Ces mots figurent dans les armes de la famille bretonne Le Chevalier de Préville.

Quelqu'un pourrait-il en donner l'explication? A. C.

—

Deux fautes... d'hommes célèbres. — Edme Boursault, dans une de ses lettres, complimente Bossuet sur son livre de l'*Histoire Universelle*, et lui indique spirituellement une correction à faire, en lui disant : « ...Mais il seroit à souhaiter qu'un Livre qui doit porter votre gloire si avant dans les siècles à venir, eût été corrigé à l'impression avec plus d'exactitude. Persuadé, comme vous avez raison de l'être, Monseigneur, qu'en sortant de vos mains il n'y pouvoit avoir aucune faute, peut-être n'avez-vous pas donné toute votre application à le corriger de celles d'autruy : Et l'Imprimeur, pour avoir mis *tué* où vous n'avez mis que *blessé*, ou tout au plus *vaincu*, en a fait une si grande, qu'il semble (au moins, selon moy) que l'empereur Valens, après sa mort, ait été encore plein de vie. C'est dans le volume *in-quarto*, p. 119, ligne 23. Et voicy la période entière : « Valens, qui peut vaincre seul, « précipite le combat, où il est *tué*, auprès « d'Andrinople : les Gots victorieux le « brûlent dans un village où il s'étoit « retiré. » Ne dirait-on pas, Monseigneur, que Valens, après avoir été tué, se seroit retiré dans un village; et n'est-il pas vray que, dans ce combat précipité, il ne fut que *blessé* ou *vaincu*, puisque vous le faites *retirer* après? (P. 19-20 du t. 1er de : *Lettres Nouvelles de feu Monsieur Boursault*. Paris, 1709, 3 vol. in-12.) »

Comment cette lettre fut-elle reçue? — Nul ne le sait. — Quant à la faute d'imprimerie, elle est fort bien restée dans les éditions du XVIIe siècle et du XVIIIe. A-t-elle été relevée au XIXe siècle?

Edme Boursault a commis lui-même une faute; car, il faut lire ainsi le commencement de la période : « Valens, qui *veut* vaincre seul » (et non *qui peut*).

H. de l'Isle.

—

Guillaume de Marcillat ou G. de Marseille (1475-1537). — Peintre lorrain, dit M. Léon Palustre de Montifaut à la p. III

de son ouvrage intitulé : *De Paris à Sybaris*, Paris. Al. Lemerre, 1868, in-8. — L'auteur ajoute : « Désigné communément sous le nom de Guillaume de Marseille. Des documents authentiques établissent qu'il naquit, non en Provence, mais dans la petite ville de Saint-Mihiel, près de Commercy. » Où trouve-t-on ces « documents » sur ce peintre lorrain, compagnon de Claude de Marseille?

H. DE L'ISLE.

—

Portrait de Baudelot de Daïrval. — La « Bibliothèque historique de la France » indique un portrait gravé de Baudelot de Daïrval, célèbre antiquaire, mort en 1722. Ce portrait est resté inconnu à tous les iconographes. Quelque Intermédiairiste l'aurait-il dans ses collections ou l'aurait-il vu quelque part?

AMBR. TARDIEU.

—

Madame Bailly. — Quel est le nom de famille de l'épouse du malheureux Bailly, maire de Paris? Il existe, de cette dame, un portrait (in-18) gravé par Quenedey; je le possède dans ma collection de portraits parisiens.

AMBR. TARDIEU.

—

Toucher du fer. — Certaines personnes ne manquent jamais, quand elles se trouvent sur le passage d'un prêtre ou de tout autre individu revêtu d'un costume religieux, de *toucher du fer* (clef, couteau, etc.), pour prévenir, sans doute, quelque influence maligne attribuée à de telles rencontres.

Pourrait-on donner quelques renseignements sur l'origine et la signification exacte de cet usage, qui n'est, d'ailleurs, pratiqué aujourd'hui que comme simple plaisanterie?

A. C.

—

Le prieuré de Haute-Pierre. — Le ms. dont j'ai parlé (XI, 628) porte, sur la 1re page, cette mention :

Ex libris Bibliothecæ Sancti Petri de Alta-Petra, Ordinis Cluniacensis.

Or, on trouve, dans un catalogue d'abbayes, in-12, de 1840:
Alta-Petra in Vosago, Haute-Pierre, près Moyen-Moutiers et Senones, diocèse de St-Dié (Vosges).

Mais des collabos du pays repoussent cette attribution et cherchent *Haute-Pierre* parmi les filleules de Cluny, dans une correspondance nombreuse que nous entretenons à ce sujet. Il y a, notamment, un prieuré de St-Pierre en *Auvergne*, qui, vu les montagnes de ce pays, leur paraît pouvoir être ce qu'ils cherchent.

Je demanderai à nos collabos de cette contrée, et notamment à SED EGO : 1° s'ils connaissent ce prieuré et son histoire? 2° s'il a jamais été désigné sous le nom de *Sancti Petri de Alta-Petra?*

C'est une question qui ne manque pas d'intérêt, et qui, je dois le dire, met sur les dents et passionne courtoisement mes contradicteurs.

DOCT. BY.

—

Les Troqueurs. — Chacun connaît le conte de La Fontaine qui porte ce titre; mais ce que l'on ignore généralement, c'est que des faits *arrivés réellement* ont pu donner cette idée au fabuliste; on lit en effet dans l'*Histoire des évêques de Toul*, du père Picart, page 690 :

« Dans ce temps-là (1622), l'ignorance « étoit très grande dans le peuple et don« noit occasion aux plus graves désordres; « tel fut, par exemple, *l'échange que les « habitants de Lagney firent alors de « leurs femmes* (1).

« Les prêtres étoient rares; ceux qui « étoient destinés pour desservir les pa« roisses de la campagne n'étoient que des « mercenaires sans science et peu attachés « à leurs devoirs...

« Les séminaires ne pouvoient qu'à « peine fournir des prêtres à la 4e partie « des bénéfices de la province, et les évê« ques ne trouvoient d'aide que dans les « PP. Jésuites et capucins, qui ne cessoient « de prêcher, de catéchiser et de baptiser... « etc., etc. »

Quel tableau! Il peint bien l'état où le peuple tombe quand il n'a plus de religion! Quelque collabo connaîtrait-il d'autres faits semblables ou analogues?

DOCT. BY.

—

Le connétable de Montmorency s'est-il rendu coupable d'une action infâme? — En 1548, une sédition violente éclata à Bordeaux; elle fut provoquée par l'élévation des impôts. Le lieutenant de roi Monneins fut massacré par la populace. Montmorency, chargé de châtier la ville rebelle, s'acquitta de cette tâche avec une rigueur inflexible; le sang coula à flots. Parmi les condamnés se trouva le jurat Lestonnac; « sa femme, qui était d'une « beauté rare, alla se jeter aux pieds du « Connétable pour demander grâce; il la « promit à une condition que son amour « pour son mari l'empêcha de refuser, « mais le Connétable fit décapiter Les« tonnac, en même temps qu'il déshonorait « cette épouse infortunée. »

Ainsi s'exprime Dom Devienne, dans son *Histoire de Bordeaux*, et il ajoute : « Une « tradition constante affirme ce fait qui n'est « consigné que dans les *Annales de Tou« louse*, par Lafaille. »

Indépendamment de ce témoignage, n'y en aurait-il pas d'autres qui auraient échappé

(1) Lagney, village situé au nord et à deux lieues et demie de Toul.

aux recherches habituellement superficielles de l'historien de Bordeaux? Faut-il laisser le Connétable de Montmorency accusé d'une atrocité infâme?

On sait, d'ailleurs, qu'un crime semblable a été mis à la charge du conventionnel C., père d'un général célèbre. Le nom de la victime est bien connu dans le midi de la France, mais cette fois il s'agissait d'une fille implorant la vie de son père, fonctionnaire à Dax, M. L. Le poète Despaze rappelle cet acte horrible dans une de ses satires publiée en 1797:

D'une vierge, livrée aux mortelles alarmes,
Un autre a convoité la pudeur et les charmes...
A l'impudique autel la victime est conduite;
Elle cède d'abord; son père meurt ensuite.

Prudhomme raconte le fait dans son *Histoire des Crimes de la Révolution;* il est reproduit dans divers ouvrages, notamment dans la *Biographie des hommes vivants* (1818), et rien n'indique que C. ait réclamé contre une inculpation aussi grave.

C. D.

—

Les hachures du blason. — A quelle époque a-t-on commencé à indiquer les couleurs héraldiques par des hachures? Quel est le premier ouvrage où ces hachures figurent? AMBR. TARDIEU.

—

Ange mécanique. — Pierre Gras, dans son « Dictionnaire du patois forézien » (Lyon, Aug. Brun, 1863, in-8, p. 35), rapporte « qu'en Bretagne, dans certains villages, un ange mécanique descendait du haut du clocher, un flambeau à la main, et venait mettre le feu au premier bûcher allumé à l'occasion du dimanche des Brandons. » Mais j'ai vainement cherché la source où ce savant, mort, hélas! bien jeune, avait puisé ce détail. Quelqu'un d'ici serait-il mieux renseigné? P. LE B.

—

L'horloge des Patinostres. — On lit, à la page 991 des *Secrets et Merveilles de nature*, de J.-Jacques *Wecker*, médecin de Colmar (Rouen, 1653, in-8), le passage suivant:

« Ayez deux aiguillettes, lesquelles vous
« plierez au costé, et les conjoindrez d'un
« filet de la même couleur que les aiguil-
« lettes, et les environnez de trois petites
« *patinostres* dont les vielles se servent
« pour compter les heures... Couppez le filet
« d'un tranche-plumes, mettant le tranche-
« plumes au-dessous, les éguillettes de-
« meureront entières, les *patinostres* tom-
« bant. »

Ceci est une « farcerie », comme dit Wecker, mais qu'est-ce donc que ces *patinostres?* Je connais l'acception de ce mot comme *chappelet*, mais ce n'est sans doute pas cela. Qu'est-ce que cela peut bien être?

DOCT. BY.

—

Jean Bart était-il fumeur? — Belle question! vont dire tous ceux qui ont en tête la souvenance d'avoir vu un gros personnage du siècle de Louis XIV, coiffé d'un grand chapeau à plumes, campé fièrement, à titre d'enseigne, avec une énorme pipe à la main, devant un grand nombre de bureaux de tabac.

Voici ma raison de douter. J'ai lu. dans un journal, cet entrefilet que je copie textuellement: « On vient de retrouver une lettre de Jean Bart dans laquelle l'illustre marin s'exprime en ces termes:

« *Pour moy, je n'irai pas chez M. le*
« *Duc; j'aimerois mieux fumer dix pipes*
« *de Hollande, et vous scavés combien j'ai*
« *horreur du tabac.* »

C'est bien net; mais, pour détruire la légende de Jean Bart fumeur, il ne suffit pas de citer un texte, il est indispensable de dire où on peut le trouver, s'il existe.

Quelqu'un de vos lecteurs a-t-il connaissance de la lettre en question?

DE L.

—

L'abbé Couet. — Quérard, dans la France littéraire, ne cite de cet auteur que l'ouvrage anonyme suivant: *Lettres d'un théologien à un évêque, sur cette question importante: S'il est permis d'approuver les Jésuites pour prêcher et pour confesser.* Amsterdam (Paris), 1755, in-12. D'après Barbier (Dict. des Anonymes, t. II, col. 1244), la première édition serait de 1716-1717. Quérard ajoute cette note empruntée à Barbier: « Assassiné de deux coups de couteau par un nommé Lefèvre, chapelier. » (*Supercheries littéraires,* III, 789.)

D'autre part, je lis dans un manuscrit, sorte de recueil de souvenirs d'un autre lecteur anonyme du siècle dernier: « L'abbé Coet (*sic*) avoit une mémoire vaste, une conception vive et facile; il sçavoit les langues. Sa plume fut toujours consacrée à la religion; dans ses ouvrages brillent l'érudition et la force du génie. Il fut assassiné, dans l'église Notre-Dame de Paris, par un de ses parens, au sortir de dire la messe. »

Où trouver des détails sur cet écrivain? Quels seraient les autres ouvrages qu'il aurait composés? En quelle année fut-il assassiné? PIERRE CLAUER.

—

Distribution de prospectus aux coins des rues. — A quelle époque remonte ce mode de publicité? Ce que j'ai trouvé de plus ancien, c'est le couplet suivant, tiré de *Cassandre oculiste*, comédie-parade, représentée pour la première fois par les Comédiens italiens du Roi, le 30 mai 1780 (Paris, Vente, 1780, in-8, page 4):

LÉANDRE.

« J'ai fait imprimer des billets,
Que des gens, apostés exprès

Sur les quais,
Donnent par paquets
A tous ceux qui passent,
Et qui les remplacent.

PIERROT.

Ces papiers-là, Monsieur, souvent,
Autant en emporte le vent! »

P. LE B.

—

Singulière réflexion d'un malade. — Sait-on d'où est tirée l'histoire suivante, rapportée par Pierre Sue (*Anecdotes hist., lit. et critiques sur la médecine*, etc. Paris, 1785, in-12, 1re partie, p. 190)? « Un homme de condition étoit tombé malade en Auvergne, dans une terre éloignée de tout secours; on lui proposa d'envoyer chercher le médecin de Clermont. « Je n'en veux point, répondit-il, qu'on aille plutôt chercher le chirurgien du village; il n'aura peut-être pas la hardiesse de me tuer. »

P. LE B.

—

Les amours de Sapho et de Phaon. — Quel est le traducteur de Longus qui a publié, en 1769, à Amsterdam, chez la Vve Nihof et fils : *Les Amours de Sapho et de Phaon* (in-8, de 153 p.) et qui a fait suivre sa prose de « l'*Ode de Sapho* », mise en vers français par Boileau ?

LÉON FOX.

—

Lettre de saint Louis aux princes du sang. — Quel est l'auteur de cette pièce anonyme (23 pages in-12), publiée sans indication de date, ni de lieu d'impression, à propos de la suppression du Parlement par Louis XV, en 1771 ?

On trouve, dans cet opuscule assez curieux, le passage suivant: « Vous dites « qu'il (le Parlement) a cessé ses fonctions « parce que le Roi lui défendoit de lui « faire des remontrances. On ne peut persuader cette fausseté qu'à ceux qui ne « savent pas lire, et assurément notre « siècle n'est pas dans ce cas-là, puisque « le moindre laquais a sa petite bibliothèque et que la plus mince cuisinière « manque souvent ses ragoûts pour n'avoir pas quitté à temps sa petite brochure. »

Il y a exagération dans cette assertion: les laquais et les cuisinières du siècle de Louis XV n'avaient pas à ce point le goût des livres, sauf peut-être dans les hôtels princiers de cette époque, dont l'auteur de notre brochure était sans doute un familier. Hors de ce cercle restreint, les classes populaires n'avaient ni une telle passion pour la lecture, ni une telle instruction. Toutefois la remarque de l'auteur de la *Lettre de saint Louis* est bonne à noter, en passant, comme trait de mœurs. Il est même à regretter que cet écrivain ne nous ait pas laissé la liste descriptive des brochures qui faisaient alors tourner la tête des cuisinières, tout autant, sans doute, que les sauces et les ragoûts. Cela ne manquerait pas de sel.

F. P.

—

Gabrielle de Passy. — La tragédie de *Gabrielle de Vergy*, du poète De Belloy, était imprimée depuis sept ans, lorsqu'elle fut représentée, pour la première fois, par les Comédiens Français, le 12 juillet 1777. Le succès de cette tragédie inspira à un écrivain anonyme une parodie, en prose, mêlée de vaudevilles, intitulée *Gabrielle de Passy*. Cette pièce fut approuvée par le censeur Suard, le 12 août de la même année, et représentée à la Comédie italienne le 30 du même mois. Elle était, ainsi que nous l'apprend le *Journal de Paris*, primitivement en deux actes. A la première représentation, le premier acte parut fort gai et obtint plein succès; le second sembla un peu long et fut accueilli avec moins de faveur. Ce qui fit qu'à la deuxième représentation les auteurs resserrèrent cette pièce en un seul acte. En cet état, elle eut dix représentations, presque autant que l'œuvre de De Belloy.

Je possède deux éditions de cette parodie, toutes les deux in-8, de 1777. L'une, l'édition princeps, de 46 pages, munie de l'Approbation du censeur, imprimée à Paris par Quillau, se vendait chez la veuve Duchesne; l'autre, de 28 pages, imprimée à Avignon par les frères Bonnet, se vendait à Paris chez le libraire Ruault.

Mais quel est l'auteur de cette parodie? Barbier l'attribue au poète Barthélemy Imbert, né à Nîmes en 1749, et à Louis d'Ussieux, mais cette attribution est-elle bien certaine, surtout relativement au premier?

Voici ce qui me fait poser cette question. — L'édition de 46 pages, que je possède, fait partie d'un recueil de pièces de théâtre, du même genre, qui provient de la bibliothèque formée au XVIIIe siècle, au château de Palerme, par Pierre-Joseph-François de Laborde des Martres, ce singulier personnage dont on peut lire les aventures matrimoniales dans les *Mémoires secrets*, et auquel des excentricités de toutes sortes, mais surtout musicales, donnèrent une certaine célébrité, en son temps, à Riom et à Clermont. Dans un long ex-libris manuscrit, écrit par de Laborde, sur le feuillet de garde de ce recueil, et qui contient l'indication des pièces reliées ensemble, je lis: « *Gabrielle* « *de Passi*, parodie de *Gabrielle de Vergi*, « faite et composée par le sieur Imbert, « habitant de Clermont-Ferrand en Auvergne. »

Ce témoignage de Laborde ne doit pas être rejeté sans examen. C'était, il est vrai, un original sans grande consistance, mais c'était un curieux très informé de

toutes choses, ainsi qu'il m'avait été signalé, il y a longtemps, par mon ami Desbouis, si expert en bibliographie auvergnate. Son témoignage est, du reste, malgré une visible faute d'impression que je corrige, confirmé par les *Mémoires secrets*. « Gabrielle de Passi (y lit-on, au 30 août 1777) est de MM. d'Ussieux et Imbert, de Clermont-Ferrand ». Ce n'est donc point B. Imbert, le poète bien connu du *Jugement de Pâris*, qui est l'auteur de cette parodie, mais bien son homonyme qui habitait Clermont. Mais quel était cet Imbert ? Ce nom était et est encore porté par plusieurs familles auvergnates, anciennes et bien posées. Au XVIIIe siècle, je citerai notamment un Imbert, chef du cabinet de M. Rossignol, intendant de la province, qui passait pour un homme d'esprit. Je m'adresse spécialement, pour tirer la chose au clair, aux collabos clermontois.

P. Le B.

H. B. et Prosper Mérimée. — Il s'agit ici d'un opuscule peu connu du public dans son intégrité. Il a été reproduit, mais fort mitigé et adouci, en tête d'une édition des *Nouvelles* de Stendhal (Henri Beyle). M. d'Haussonville en a parlé dans une des dernières livraisons de la Revue des Deux Mondes (15 août). Voici quelques détails généralement ignorés.

L'édition originale fut imprimée chez Didot ; elle ne fut tirée, à ce qu'il paraît, qu'à une quinzaine d'exemplaires où les noms des personnages étaient restés en blanc. L'auteur en donna un exemplaire, avec les noms remplis à la main, à madame D***, femme d'un haut fonctionnaire pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe. Elle le confia pour quelques instants à M. M. D. (auteur d'écrits fort remarqués sur la Ville de Paris et sur les Convulsions de 1871). Celui-ci passa la nuit à transcrire l'opuscule, et des copies se répandirent dans le monde parisien.

M. Eugène Pelletan eut connaissance d'une de ces copies ; il poussa dans la *Presse* un cri d'indignation qu'il reproduisit dans le volume intitulé : *la Nouvelle Babylone* (1862).

Un littérateur bien connu, M. Arnould-Frémy, obtint aussi une copie, il la communiqua, en 1857, à M. Charles Asselineau. Celui-ci la communiqua à M. Aug. Poulet-Malassis, et cet éditeur en fit exécuter clandestinement une réimpression, tirée à un très petit nombre d'exemplaires (30 seulement à ce qu'on prétend). C'est un petit in-18 carré, de 42 pages ; le titre encadré porte au haut : H. B., et au bas : P. M., séparés par un fleuron.

Les noms sont donnés en entier.

Les 30 exemplaires ne furent pas mis en vente ; ils furent distribués à des hommes du monde, à des gens de lettres. Un des rédacteurs du *Figaro* en eut un, et, à propos du scandale qu'avait causé la révélation de Pelletan, il fit paraître dans ce journal quelques lignes apologétiques, où était cité ce mot attribué à une dame : « Ce n'est que cela ! j'en ai lu bien d'au- « tres dans Voltaire. »

Une impression eut lieu, en 1864, en Belgique (140 exemplaires numérotés), sous la rubrique d'*Eleuthéropolis* (68 pages). C'est celle qu'a connue M. d'Haussonville. L'éditeur y a ajouté une épigraphe empruntée à une des Nouvelles de Beyle (*les Cenci*).

Cette édition, fort soignée, a été contrefaite (toujours en Belgique), page pour page, mais d'une manière bien moins soignée. Le nombre des exemplaires n'est pas indiqué.

Quelque Intermédiairiste aurait-il d'autres détails à ajouter à ceux que nous venons de donner ?

T. B.

La Maçonnerie, poème. — Après de nombreuses recherches inutiles pour arriver à me procurer un livre intitulé : « *La Maçonnerie*, poème en trois chants, « avec des notes historiques, étymologi- « ques et critiques. Ouvrage orné de deux « gravures et de sept vignettes ou culs-de- « lampe. — A Paris, chez Arthus Ber- « trand, libraire, rue Hautefeuille, n° 23, « 1820, » je finis par là où j'aurais dû commencer mes démarches, et je m'adresse à l'Intermédiaire pour savoir si vraiment ce livre est devenu introuvable, et si je ne pourrais pas m'en procurer un exemplaire, dussé-je le payer cher ?

K. de X.

Œuvres complètes d'Alfred de Musset. — En 1866, le libraire Charpentier publia une très belle édition des œuvres complètes d'Alfred de Musset (10 vol. in-8°, fig. de Bida). Je viens de faire l'acquisition d'une édition en tout semblable, mais portant la date de 1876. Est-ce donc la même, avec le titre rajeuni ?

P. Nipons.

Une bibliographie de la Ville de Paris. — M. Charles Brunet (ne pas confondre avec son homonyme, Jacques-Charles, le célèbre auteur du Manuel de Librairie, mort il y a six ou sept ans) s'occupait avec ardeur de travaux littéraires. On lui doit, entre autres ouvrages, une très intéressante monographie du *Père Duchesne* (le vrai, celui de la bienheureuse année 93) et une édition de la *Mélusine*, de Jean d'Arras (Paris, 1854), faisant partie de la Bibliographie Elzévirienne, éditée par l'actif et intelligent Pierre Jannet. Charles Brunet préparait une Bibliographie complète et raisonnée relative à la Ville de Paris ; il est mort sans avoir pu mettre la

main à l'exposition des résultats de ses recherches, aussi persévérantes que consciencieuses. Ce travail intéressant est-il condamné à l'oubli ? Ne se trouvera-t-il pas quelque zélé bibliographe qui entreprenne de le terminer et qui, sans doute, trouvera facilement un éditeur ?

(Lyon.) E. S.

—

Fleuron de la 1re édition du Diable boiteux. — Ce roman anonyme de Le Sage a paru, pour la première fois, en 1707, chez la veuve Barbin, in-12. Je désire connaître la composition du fleuron qui se trouve sur le titre ? — Est-ce un soleil entouré de deux cercles, de feuilles, de fleurs et d'une couronne allongée, et dans le blanc de cette couronne les lettres : YC LS ? H. DE L'ISLE.

—

Reliures Pasdeloup. — Ces reliures sont-elles recherchées par les amateurs de livres ? A quoi les reconnaît-on ? A quelle époque vivait le relieur Pasdeloup ?

Je remercie d'avance les Intermédiairistes qui voudront bien me répondre.

LÉON FOX.

Réponses.

Bibliothèques imaginaires (I, 228, 345 ; II, 114 ; III, 145 ; VII, 689 ; IX, 679). — « *Catalogue des livres nouveaux* qui se « vendent chez l'abbé Roubeau, secrétaire « de la franche Loge des Economistes, « sous la protection de M. Turgot, le très « vénérable grand maître. — Il com- « mence ainsi : « I. *Paraphrase de la pa-* « *tience de Louis XVI*, par très haut et « très puissant seigneur, Monseigneur De « Vaines, lecteur du Roi ! » Quarante-deux numéros. P. 79-85 du « Recueil de diverses pièces. » (A Londres, 1776, in-8, 112 p.) LA MAISON FORTE.

—

Légendes, rondes d'enfants, etc. (II, 322, etc. ; III, 490, etc. ; IV, 140 ; IX, 423, etc. ; X, 135, 584). — Voici une ronde, pour *bébés féminins*, qui est de la grâce et de la gentillesse la plus étonnantes. Je l'ai trouvée au dos d'une image, sur le fond d'or, que le magasin du *Printemps* (boulevard Haussmann) distribuait, à qui en voulait, le jour de la grande fête du 30 juin 1878. J'avoue que je ne la connaissais pas. Il n'en est guère de plus jolies.

J'ai descendu dans mon jardin (*bis*)
Pour y cueillir du romarin.
Gentil coquelicot,
Mesdames,
Gentil coquelicot
Nouveau !

Pour y cueillir du romarin (*bis*).
J' n'en avais pas cueilli trois brins,
Gentil coquelicot,
Mesdames,
Gentil coquelicot
Nouveau !

J' n'en avais pas cueilli trois brins (*bis*),
Qu'un rossignol vint sur ma main,
Gentil coquelicot,
Mesdames,
Gentil coquelicot
Nouveau !

Qu'un rossignol vint sur ma main (*bis*);
Il me dit trois mots en latin,
Gentil coquelicot,
Mesdames,
Gentil coquelicot
Nouveau !

Il me dit trois mots en latin (*bis*):
Que les hommes ne valent rien !
Gentil coquelicot,
Mesdames,
Gentil coquelicot
Nouveau !

Que les hommes ne valent rien (*bis*) !
Et les garçons encor bien moins !
Gentil coquelicot,
Mesdames,
Gentil coquelicot
Nouveau !

P. c. c. : JACQUES D.

—

Choublanc. — La Bourrique à Robespierre (II, 711). — *Choublanc*. — Voyez « Les Excentricités du langage, » par Lorédan Larchey. Delvau doit en parler dans ses deux dictionnaires de la Langue verte, et dans son Dictionnaire érotique.

Bourrique à Robespierre. — « Nous demandions l'autre jour d'où venait l'expression assez singulière : « gris, comme la bourrique à Robespierre. » Voici une explication fort plausible : « J'ai entre les mains, m'écrit un de nos abonnés, une lettre datée du 7 janvier 1794, que mon grand-père, alors boulanger, rue Saint-Denis (la date indique la couleur) adressait à sa sœur, à Vannes. On y lit : « La bourrique à Robespierre boit toujours. » Puis, une liste de personnes exécutées. » La « bourrique à Robespierre » serait vraisemblablement la guillotine. (*Figaro*, 1er sept. 1867. N. 97, p. 2, col. 3.)

H. DE L'ISLE.

—

Concapitaine (VIII, 98, 155, 176, 432). — Il existe, dans notre langue, des préfixes dont il ne faut pas se servir, et il convient d'imiter Horace, qui n'a point voulu placer le mot *asculum* dans un de ses vers, à cause de sa terminaison. Voyez la 8e journée du Voyage à Brindes. « Les Romains, dit M. Walckenaer, étaient très prompts à saisir l'obscénité ou la saleté d'expressions qui résultaient de la séparation ou de la jonction de certaines syllabes. »

Les Français ressemblent bien un peu aux Romains ; or, le préfixe de concapitaine ne signifie point *avec*, dans le bas

langage, mais il a, entre autres acceptions, celles de *cornichon*, *nigaud*, *imbécile*, *vieille bête*, etc., suivant l'accentuation ou la colère de celui qui prononce ce mot, accompagné souvent de qualificatifs plus ou moins orduriers. — Ici, je m'arrête et je pose un *jamais* sérieux ! H. I.

—

Les filles de Loth (IX, 181, 531, 589, 655, 716; X, 362). — « L'un des chapiteaux qui décorent le cloître de l'abbaye de Saint-Victor est des plus singuliers et prouve que ces chapiteaux n'avaient point été faits de principe pour décorer ces lieux; en effet, peut-on voir un objet plus disparate avec la chasteté monastique et un édifice consacré à la religion chrétienne? Des monstres dont on étale à découvert les parties viriles en érection, ne peuvent avoir été primitivement destinés qu'à orner quelque édifice profane, et très profane... » (Grosson, *Recueil des antiquités et monuments marseillois*, 1773, in-4°, p. 177 et planche XXVIII). Un ancien possesseur de cet exemplaire (Fr. Artaud, directeur des Musées de Lyon, mort en 1840), a réfuté cette opinion pudique par la note manuscrite tracée en marge du volume : « Je ne répondrai à cette assertion spécieuse que par un exemple pris dans un monument du XIVe siècle. On voit, sur un bas-relief du portail de l'église de Saint-Jean, de Lyon, le père et la mère du Précurseur couchés l'un sur l'autre, en attitude de le procréer. — Je pense que cette naïveté vaut bien celle que l'on cite ici, et qu'elle prouve assez que nos pères ne portoient pas le scrupule aussi loin que l'auteur de ce livre le suppose. »

Artaud aurait pu citer des exemples nombreux, relevés tant sur les monuments que sur les manuscrits; il a commis une fausse attribution; il faut évidemment reconnaître que le sujet de ce bas-relief est le même que celui que M. Alf. D. a signalé comme faisant partie de la légende de Loth (X, 362). V. DE V.

—

Homo homini lupus (X, 194, 244, 274, 304, 333, 590; XI, 16, 141). — « Il y avait, au moyen âge, un adage latin que Bacon, je crois, nous a transmis : *Homo homini lupus, mulier mulieri lupior, sacerdos sacerdoti lupissimus*. Cet adage contient deux barbarismes dont il est impossible de rendre l'énergie : « L'homme est un loup pour l'homme, la femme est encore plus loup pour la femme; ce qu'il y a de plus loup, c'est le prêtre pour le prêtre. » Au lieu de prêtre, lisez gouverneur d'hommes, et vous aurez l'histoire du monde. » (*H. de Bornier. La Politique dans Corneille. La Nouvelle Revue*, 1er octobre 1879.

M. de Bornier, qui ne semble pas avoir lu l'Intermédiaire, aurait bien dû indiquer le passage de Bacon relatif à cet adage.

RISTELHUBER.

—

Où la mouche a passé... (XI, 195, 251). — Ainsi que l'a remarqué le collaborateur « Anibus, » il faudrait d'abord rétablir le texte de La Fontaine :

Où la guêpe a passé, le moucheron demeure.

Je ne sais si cet aphorisme se trouve dans Platon; en tout cas, Platon l'aurait emprunté à plus ancien que lui. Diogène de Laërte en fait honneur à Solon. Voici le passage :

Ἔλεγε δὲ τὸν μὲν λόγον εἴδωλον εἶναι τῶν ἔργων· βασιλέα δὲ τὸν ἰσχυρότατον τῇ δυνάμει· τοὺς δὲ νόμους τοῖς ἀραχνίοις ὁμοίους· καὶ γὰρ ἐκεῖνα, ἐὰν μὲν ἐμπέσῃ τι κοῦφον καὶ ἀσθενὲς, στέγειν· ἐὰν δὲ μεῖζον, διακόψαν οἴχεσθαι.

« Il disait (Solon) que la parole est l'image des actions; que l'empire appartient au plus fort; que les lois ressemblent aux toiles d'araignée, qui résistent au choc d'une bestiole faible et légère; mais un assaillant plus robuste les déchire et passe à travers. »

JOC'H D'INDRET.

—

Lettres alphabétiques usitées en blason (XI, 261, etc., 751; XII, 557). — Les armoiries de la ville de Nîmes sont libellées comme suit : Champ de gueules, au palmier de sinople, au crocodile enchaîné et contourné d'azur; chaîne d'or en bande. Une couronne de laurier, aussi de sinople, attachée à dextre du palmier, avec ces mots d'or abrégés : COL, à dextre, NEM, à senestre, qui signifient : *Colonia Nemausensis*.

Les deux particules abréviatives sont empruntées, comme le dessin qui symbolise la conquête de l'Egypte par Auguste. au revers d'une médaille romaine fort connue. Des ignorants à divers degrés, et à diverses époques où la science archéologique n'existait presque pas, avaient cru pouvoir les interpréter; l'un par *Coluber Nemausensis*, l'autre par *Colligavit Nemo* : Personne (avant Auguste) ne l'avait enchaînée (l'Egypte). Cette dernière explication, plus que hasardée, est donnée dans le livre des *Devises héroïques* de Paradin.

(Nîmes.) CH. L.

—

— La ville de Montaigut-en-Combraille (Puy-de-Dôme) : d'azur, à la lettre M d'or surmontée d'une couronne royale et accompagnée de 3 fleurs de même, posées une en chef, deux en pointe. La ville d'Herment (Puy-de-Dôme) : d'azur à un

navire d'argent portant une H d'or sur la proue. La ville d'Issoire (Puy-de-Dôme): d'azur à une Y d'or couronnée de même de la couronne royale. (On écrivait jadis *Yssoire.*) La ville de Riom (Puy-de-Dôme): d'azur, à une R d'or surmontée de 2 fleurs de lis de même. AMB. TARDIEU.

Editions fantastiques (XI, 650; XII, 558). — Il est généralement admis à notre époque, dans le monde de la librairie au moins, qu'*édition* est synonyme de *tirage*, et que lorsque, sur la couverture d'un livre, on imprime « 2e édition, » cela veut dire seulement « 2e tirage. » S'agit-il, au contraire, d'une véritable nouvelle édition, d'une édition différant par quelque côtr de la première, on a coutume de l'indiqueé sur le titre sous cette forme: « nouvelle édition », ou « 2e édition revue et corrigée », ou « augmentée », ou « refondue. » Personne, en librairie, qui ne sache faire cette distinction, personne, conséquemment, qui, sur la foi d'un chiffre hyperbolique, soit prêt à acheter deux fois un même ouvrage. Quant à certaines publications, rien de fantastique dans le nombre des éditions dont elles se vantent. C'est très réel, et Victor Hugo, par exemple, que l'on cite, ou Jules Verne, ou Gustave Droz, ou Erkmann-Chatrian, pour ne pas sortir de la maison Hetzel, en comptent chacun assurément plus de cinquante. Cette habitude de numéroter les tirages est-elle blâmable, et y a-t-il lieu à condamnation? Avant de juger, il ne faut pas perdre de vue que nous vivons sous un régime de liberté commerciale illimitée, et que, dès lors qu'on ne nuit à personne, il est permis de suivre, en toute sécurité de conscience, la loi de son intérêt. Ensuite, il faut bien le dire, le public veut être trompé, et tel n'achèterait pas un livre, excellent d'ailleurs, si on ne lui certifiait pas qu'un grand nombre, avant lui, l'ont acheté. En cela, comme en beaucoup de choses, ils ne se sont pas tous noyés, les moutons de Panurge!
KARL BELTON.

Forme particulière d'ex-libris (XI, 713; XII, 15, 590). — Les livres signés du nom du possesseur *et amicorum* sont ordinairement des albums, ou recueils, sur lesquels les amis du propriétaire inscrivaient leurs pensées. Cela ne voulait nullement dire que le livre leur fût commun, comme la mention le ferait croire grammaticalement. J'en ai vu plusieurs; à côté de quelques pensées ingénieuses, il y avait bien des fatras et bien des niaiseries! E.-G. P.

La première femme du fils de Buffon (XI, 741; XII, 26, 82, 558). — En consultant le Catalogue de la Bibliothèque Nationale (Histoire de France, t. II), j'ai trouvé décrit, sous le n° 2194, un opuscule révolutionnaire qui doit contenir des détails curieux sur la première femme du fils de Buffon. Cette pièce est intitulée: *Copie de l'expédition du procès-verbal fait chez la citoyenne Cépoy, ci-devant Buffon, après la recherche ordonnée et faite par le tribunal révolutionnaire de sa section. — Déclaration de la citoyenne Cépoy-Buffon, sur les faits à sa connaissance concernant le citoyen Egalité et ses enfants* (18 avril 1793). S. l. n. d., in-8°.
P. NIPONS.

— Il me semble qu'il est question d'elle dans un des ouvrages de Restif de la Bretonne. A. E.

Couverture imprimée des livres brochés (XII, 8, 63, 88, 116, 144). — La couverture des livraisons du *Mescure de France*, en 1789, et probablement dans les années précédentes, était imprimée sur papier gris-bleu, et portait des catalogues de livres, le cours des effets publics, etc.
L.

Ex-libris (XII, 139, etc., 592). — M. Barbotte, « premier sous-préfet de Domfront » (dans l'ordre chronologique, c'est-à-dire après la Révolution), avait été membre de l'Assemblée législative. Il a laissé la réputation d'un administrateur habile, sage et conciliant. L. D. L. S.

Noms des départements en vers (XII, 196, 251, 277). — Armons-nous de courage. — Quelques autres *à peu près*, en vers, sur les départements et leurs chefs-lieux:

Tulle est un frais tissu, qui vous rend le *corps* [*aise*.
Quand tu fus dans *la dèche*, ami, tu te *privas!*
Bouche dure aux navets, le seul trou que *mars* [*aie!*
Dôrs dòna Sol aimée, et moi je *péris gueux!*
*Pas de calè*che au bois qui ne soit pleine *à ras!*
*L'an der*nier fut mauvais pour le *monde mar-* [*chand!*
Quand le navire enfonc', trop en *cale va d'eau!*
Veau, je ne puis t'aimer qu'avec des *épinards* [Epinal]!....
DE LOSNE.

Couleur rouge (XII, 227, 396). — « Le tribunal criminel de Paris a condamné à la peine de mort huit assassins, qui ont été exécutés à la place Saint-Michel, revêtus d'une chemise rouge et ayant un voile noir sur la tête. Cette dernière formalité a surpris le public, qui ne s'est pas sans doute rappelé qu'elle était prescrite par une loi. » (Gazette de France Nle, 30 sept. 1793.) A. B.

Le cardinal Dubois (XII, 265). — Je n'ai pas encore eu de réponse à ma question. Peut-être le renseignement que j'ai trouvé, au tome III de mon manuscrit, mettra-t-il sur la voie pour découvrir l'auteur. Il raconte qu'en 1722 Dubois avait projeté de faire lui-même au jeune roi Louis XV des instructions pour lui donner « des principes certains et des notions claires et distinctes sur les intérêts de la Couronne et sur la manière d'administrer toutes les affaires du Gouvernement... MM. Fagon et d'Ormesson, intendants des finances, furent chargés, dans ce but, de dresser des mémoires sur toutes les parties de la finance; le sieur Briquet, premier commis de la guerre, en fit sur l'art militaire; *et l'auteur des présentes Anecdotes eut l'honneur de composer et fournir, pour le même effet, des dissertations historiques et politiques sur toutes les cours de l'Europe.* » Ce projet du Cardinal n'eut pas de suite, à cause des prétentions du maréchal de Villeroy à être présent à ces leçons.

Mon manuscrit, je l'ai dit, renferme la copie des lettres échangées entre Rome et Paris, au sujet de l'élection de Dubois au cardinalat. M. le comte de Seilhac en rapporte plusieurs, presque en tout conformes à ma copie. Au tome II, p. 122, de son livre: *L'abbé Dubois, premier ministre de Louis XV* (Paris, 1862), il dit en note: « Ces lettres, déjà imprimées, ont été publiées avec des lacunes; nous rétablissons les passages supprimés. » Je demande dans quel ouvrage ont été publiées ces lettres, soit de Dubois, soit de Lafiteau, son agent à Rome.

Une dernière observation sur mon manuscrit. Un des possesseurs a eu l'idée bizarre — ou barbare — de déchirer, de loin en loin, une page; j'ai reconnu ce vandalisme en *huit* endroits des trois volumes. Ensuite il s'est donné la peine (!), presque partout, de corriger ou plutôt de dénaturer les dates et les chiffres; ainsi des *zéros* il fait des *neuf*, etc. Heureusement la différence des encres permet de retrouver facilement la version originale.

PIERRE CLAUER.

—

La nation juive (XII, 274). — Tous les renseignements demandés par le collabo S. J. se trouvent dans le n° 144 de l'excellente revue l'*Exploration*, parue le 12 octobre dernier. D'après ce curieux document, emprunté à un journal israélite de Berlin, il y a à peu près six millions et demi de Juifs sur la terre, dont 5,000,000, en Europe; 13,500 à Jérusalem.

A ce propos, je ferai observer que la population juive de Jérusalem dépasse maintenant celles des diverses églises chrétiennes et des mahométans réunis.

BRIEUX.

— Dans le rapport annuel (de 1878) de la Société de propagation de la foi parmi les juifs, établie à Berlin, on trouve un relevé de la population juive à la surface de la terre. Le nombre total de la race hébraïque est d'environ 6 à 7 millions: c'est à peu près ce qu'elle était au temps du roi David. Le nombre se répartit ainsi: Europe 5,000,000; Asie, 200,000; Afrique, 80,000; Amérique, 1 million à 1 million et demi. — La plus grande partie des juifs d'Europe se trouve en Russie (2,621,000); il y en a 1,375,000 en Autriche, dont 575,000 en Galicie; 512,000 en Allemagne, dont 61,000 dans la province de Posen. On en trouve 70,000 en Hollande; 50,000 en Angleterre; 49,000 en France; 35,000 en Italie; 2 ou 4,000 en Espagne et Portugal; 1,800 en Suède, et 25, en Norwège. Il y a 45,000 juifs résidant à Berlin. La plus grande partie des juifs d'Afrique est concentrée dans la province d'Alger. On en trouve en Abyssinie et jusque dans les oasis du Sahara. On compte, parmi les juifs d'Asie: 20,000 pour l'Inde et 25,000 pour la Palestine. A Jérusalem, il y a 13,500 juifs. (Journal l'*Exploration*, n° du 12 oct. 1879.)

(Bordeaux.) M. M. A.

— D'après l'Almanach de Gotha pour l'année 1875, il y avait en Angleterre 39,000 Israélites et en Ecosse 6,400 (?). On pouvait estimer la population israélite à 25,000 âmes en Italie. En 1872, il y avait en France 49,439 juifs, et 40,928 en Alsace-Lorraine. L'Allemagne (non compris l'Alsace-Lorraine) en contenait à la même époque, 472,332; la Russie, 2,646,206; l'Autriche, 822,220; le Danemark, 4,290... Mais le collabo S. J. n'a qu'à consulter l'Almanach pour 1879.

A. B.

—

Fours à poulets (XII, 325, 380, 399, 528). — Pour recevoir les appareils et ustensiles nécessaires, j'indique à M. V. T. l'adresse de M. A. Wenger, à Robertsau-Strasbourg, propriétaire d'un établissement pour la couvée artificielle, qui lui enverra; sur demande, Prospectus et Prix courant. Consulter aussi l'ouvrage: « L'art de faire éclore, en toute saison, les poulets et autres oiseaux par l'incubation artificielle, d'élever et d'engraisser la volaille par procédé mécanique, par Boulanger. (Paris, l'auteur, 17, passage du Saumon. 2e édit. in-8, 40 p.)

(Strasbourg.) F.-L. M.

—

Edicule (XII, 418, 475). — Littré fait ce mot du féminin dans son Dictionnaire, où il est orthographié *Ædicule*, et du masculin, dans le Supplément, où il l'écrit *Edi-*

cule. Qui prononcera en dernier ressort?

J. L.T.

Mme Amelot (XII, 431, 535, 562). — Notre collabo H. de L'Isle demande le nom de madame Amelot, femme du secrétaire d'Etat A.-J. Amelot; le voici: cette dame s'appelait Françoise-Jeanne Le Gendre (Voyez Notes prises aux archives de l'état civil de Paris, par le comte de Chastellux, in-8, Paris, Dumoulin, 1875). Rectifions une erreur en passant: Antoine-Jean Amelot, cité ci-dessus, n'est pas mort en 1794, comme on l'a dit ci-dessus (XII, 536), mais bien le 1er floréal an III (20 avril 1795). Il existe, de lui, un beau portrait gravé par A. de Saint-Aubin. Il figure dans ma collection de portraits de Parisiens célèbres.

AMBR. TARDIEU.

Mentule (XII, 439, 472). — Voici un « document humain » pour éclairer la controverse née incidemment entre le dr By et Jean Jeudi:

« Lors, en souriant, détacha sa belle braguette et, tirant sa *mentule* en l'air, les compissa si aigrement qu'il en noya deux cens soixante mille quatre cens dix et huit, sans les femmes et petits enfants. » (Rabelais, *Gargantua*, XVII.)

P.-H.

La reine Marguerite de Valois (XII, 451, 533). — Laissant de côté les Mémoires intéressants de Marguerite de Valois qui sont connus de tous et dont il existe un grand nombre d'éditions, je signalerai à M. Amb. Tardieu les écrits suivants dont la plupart sont très rares: *La royne Marguerite où sont décrites les vertus de cette princesse, avec un raccourci des dames illustres de l'antiquité*, par Jacques Corbin. Paris, 1605, in-8°; *Heureux retour de la royne Marguerite de Valois.* Paris, 1606, in-8°; *Arrêt du Parlement de Paris en la cause de la reine Marguerite de Valois, femme de Henri IV, le duc d'Angoulesme et Pierre Cadot, syndic des créanciers de Catherine de Médicis, pour les comtés de Clermont et d'Auvergne et la baronnie de La Tour.* Paris, 1604, in-4°; *Discours funèbre, sur le trespas de la Royne Marguerite, duchesse de Valois, contenant un abrégé de sa vie, mœurs et actions.* Paris, 1615, in-8°; *Complaintes et Regrets des pauvres sur le tombeau de la Reine Marguerite, duchesse de Valois.* Paris, 1615, in-8°; *La mort immortelle pour les regrets funèbres de la Royne Marguerite, composé sur la presse le 28 mars* 1615 (par Jean d'Alary). S. l. 1615, in-8°; *Royale pyramide dressée à l'heureuse mémoire de feue la Serenissime Royne Marguerite, duchesse de Valois*, par Mathieu Morgues. Paris, 1615, in-8°; *Le tombeau de la Serenissime reyne Marguerite, duchesse de Valois, comtesse de Senlis*, etc. (par Duteschier). Paris, 1615, in-8°; *Trespas et Mémorial de la très noble et serenissime Royne Marguerite. Et la ressemblance conforme d'elle au grand Roy François, son ayeul* (en vers). Paris, 1615, in-8°. *Le Divorce satyrique ou les amours de la reine Marguerite* (par Palma-Cayet). Cologne, 1663, in-12; *Histoire de la reine Marguerite de Valois, première femme du roi Henri IV*, par Mongez, Paris, 1777, in-8°; *La Ruelle mal assortie*, Paris, Aubry, 1855, in-12. Enfin, *Essai sur les duchesses Marguerite de Valois et Louise de Montpensier, l'une femme et l'autre petite-fille de Henri IV, leurs écrits et leur caractère*, par E. Frémy, Paris, 1865, in-18.

(Lisieux.) PAUL PINSON.

Vie de monsieur de Molière (XII, 481, 563, 564, 596). — M. P. Lacroix n'a pas donné complètement le titre de cet ouvrage qui n'est qu'une contrefaçon antidatée de l'œuvre biographique de Grimarest, parue seulement en 1705. J'en possède un exemplaire, relié en veau, aux armes de La Live. J'en ai vu, à Bruxelles, un certain nombre, ce qui prouve qu'il n'est pas si rare qu'on a bien voulu le dire. J'en donnerai la description fidèle et complète, afin que les Intermédiairistes, mes frères, soient bien convaincus que le livre en question n'est pas un mythe contrairement à l'opinion émise par ceux qui ont poussé la fantaisie jusqu'à mettre en doute son existence.

« La vie || de || monsieur de Molière || à « Lyon || chez *Jacques Lions*, Libraire, « || rue Mercière, au bon Pasteur. || « M. DC. XCII. || Avec permission || » (in-12 de 101 p., plus 6 pages non numérotées pour la « Table des matières »). Il y a, sur le titre, un fleuron figurant un panier de fleurs entouré et soutenu par des arabesques. Malgré l'assertion de M. Paul Lacroix, il ne faut pas de portrait. L'horrible portrait ovale, en taille-douce, qui a la prétention de représenter Molière, a sa place marquée en tête du tome premier de l'édition des Œuvres de Molière donnée en 1692 par Jacques Lions. La Vie de Molière qui nous occupe, et dont j'ai fait plus haut la description bibliographique, termine presque toujours le tome VIII, mais avec un titre particulier et la pagination de 1 à 101.

ED. SOCRATEM.

Le pas d'armes du roi Jean (XII, 481). — Je ne demanderais pas mieux, comme Tiro Rudis, que de savoir de quelle ancienne Chronique est tirée l'épigraphe de cette pièce; mais, à supposer qu'on puisse chercher un détail précis dans ce tour de

force de rythme et de rime, je n'y découvre rien qui suffise pour nous faire chercher les traces d'un champ clos dans le quartier des Gobelins. Le gentilhomme à qui le poète donne la parole, et qui jure par son âme de corbeau, arrive à Paris sur son fidèle destrier, y pénètre par le faubourg Saint-Marceau, continue sa route, s'extasie devant Notre-Dame, passe le Pont-Neuf, voit le vieux Louvre; ce n'est qu'alors qu'il aperçoit « les flammes du champ clos », puisqu'il décrit l'assistance, et qu'enfin « on commence »! Je ne me charge pas de dire exactement l'endroit où nous sommes parvenus, en compagnie de notre sire châtelain, mais c'est, à coup sûr, fort loin du champ d'Albiac.

G. I.

—

Coq-à-l'âne médicaux (XII, 486, 564). — Emboîtons le pas, à la suite du collabo doct. By :

Des *tubes d'Hercule* dans les poumons.
Un *concert* à l'estomac.
Dans la *légion* d'interne.
Des cheveux pleins de *pédicures* (pellicules!).

Dr de Losne.

—

Bélisaire, tragédie (XII, 491, 542). — A défaut d'une édition belge de 1825, il en existe une antérieure à la représentation, datée de 1819, et publiée à *Bruxelles*, chez Aug. Wahlen et Cie, Impr.-lib. : « *Bélisaire*, tragédie de E. Jouy, reçue, étudiée et non représentée au Théâtre-Français », in-8º de 78 p. contenant: une épître dédicatoire à M. Arnault, un Discours préliminaire sur la censure des ouvrages dramatiques, la Préface, et la Distribution des rôles.

Mondorge.

—

Fables de La Fontaine en vers patois (XII, 494). — Prière à M. W. J. de me donner quelques détails sur la traduction de Florian par Bourelly.

Un poète, *qui n'est ni cigalier ni félibre*.

—

L'amante de Millevoye (XII, 513, 565, 598). — Il en avait eu plus d'une, que trop peut-être! Dans son élégie : *Le Poète mourant*, n'est-il pas dit:

Et vous, *par qui je meurs*, vous à qui je par-
[donne,
Femmes, vos traits encore à mon œil incertain
S'offrent comme un rayon d'automne
Ou comme un songe du matin!

L.

—

Le Passage du mont Saint-Bernard (XII, 515, 567). — Ce n'est que pour confirmer le renseignement donné par E.-G. P. que je reprends la question. Le tableau de David est gravé dans le recueil publié par Et. Burette : *Le Musée de Versailles*, et accompagné d'une notice historique. Ce recueil a paru en 1842; le tableau existait donc à Versailles à ce moment. Comment s'expliquer qu'il eût disparu depuis lors?

(Nîmes.) Ch. L.

—

Les « Obscœna » d'Henri Monnier (XII, 521). — Du 20 au 24 février 1877, se fit, à Bruxelles, sous la direction du libraire Olivier, la vente de la bibliothèque Koford. Ce bibliophile s'était donné la tâche de réunir toutes les suites de gravures et de lithographies, faites pour certains ouvrages, et de les y intercaler. C'est ainsi qu'il possédait la suite de *quatorze* vignettes coloriées (sujets légers), dessinées par Henri Monnier, pour les œuvres de Béranger. Le catalogue ne donne pas le sujet des planches ni la date, mais la collection était complète. (Vente Koford. Bruxelles, Olivier, 1877. In-8, p. 72, nº 440.)

(Bruxelles.) F. F.

—

Heure romaine (XII, 547). — C'est la manière *ecclésiastique* de compter les heures. Elle est encore en usage dans la liturgie et dans les campagnes de l'Italie méridionale. Dans ce système, la journée, divisée en 24 parties, commence une demi-heure après le coucher du soleil, au moment où on sonne l'Angelus, et se répartit en une série *unique* d'heures *de nuit* et *de jour*. Suivant les saisons, *midi* correspond ainsi à la 16e heure (en juin) ou à la 19e (en décembre). Il résulte de là que cette manière de compter nécessite des *retouches* constantes, qu'on est convenu de ne faire que de quinzaine en quinzaine.

Peph.

— L'heure se compte, à Rome, de 1 à 24, à partir de minuit, et c'est ce qui explique les dénominations de *prime*, *tierce*, *sixte*, *none*, usitées dans la liturgie.

Four.

—

Une histoire de perroquets (XII, 547, 599). — Je remercie M. Joc'h d'Indret; je le prie de me dire où il a trouvé l'attribution qu'il indique (XII, 599). Rulhière n'est point l'auteur du conte intitulé : *Avis aux Princes*, ou bien *les Perroquets*; même : *Contre les flatteurs*. Il est du chevalier de l'Isle. Voyez les lettres de Voltaire à de l'Isle, de Mme du Deffand au même, etc. — Le 29 nov. 1773, la duchesse de Choiseul écrit à Mme du Deffand : « Je vous envoie une petite pièce, à laquelle je crois que vous ne trouverez pas les mêmes défauts (elle venait de critiquer la fin de *La Tactique de Voltaire*). Elle peut en être exempte, sans que pour cela j'en prétende comparer les auteurs. L'abbé Barthélemy avait raconté à M. de

l'Isle qu'après la bataille d'Actium... (Voy. Interm., XII, 547). C'est cette anecdote que M. de l'Isle a mise en vers. » Les deux corbeaux ont été changés en douze perroquets par le poète. Ce petit conte eut du succès; le prince de Beauvau le croyait de Voltaire. L'historiette de Macrobe sera bien placée à la suite des notes que j'ai pu recueillir sur l'*Avis aux Princes*. Une nouvelle édition des Œuvres du chevalier de l'Isle devant paraître prochainement, je recevrai avec plaisir toutes communications sur mon cousin.

H. DE L'ISLE.

— Très connue l'histoire, mais à l'honneur des corbeaux, et non à celle des perroquets. Le *De Viris illustribus Romæ*, le *Selectæ è profanis scriptoribus historiæ*, l'ont empruntée à Macrobe.

L. D. L. S.

—

Le Billet de confession sous la Restauration (XII, 550, 600). — Il n'a pas été *imposé*, mais il a constitué un titre sérieux à la faveur et à l'avancement. Pourquoi mettre en doute ce qui a été de notoriété publique, en 1826, comme sous le Régime de l'Ordre moral? W. J.

—

Sartine et Roisselet de Sauclières (XII, 552). — Antoine-Raymond-Gualbert-Gabriel de Sartine, comte d'Alby, naquit à Barcelone le 12 juillet 1729. A vingt-trois ans, il était conseiller au Châtelet et devint lieutenant criminel au même siège en 1755, maître des requêtes en 1759; le 1er déc. de cette même année, il remplaça, comme lieutenant-général de police, Bertin, à qui il acheta sa charge 175,000 liv., que lui avait avancées Lamoignon de Malesherbes. Il rendit de grands services comme administrateur. Il introduisit les réverbères pour l'éclairage de Paris, fit construire la halle au blé, créa une école gratuite de dessin pour les ouvriers, etc., et sa police veilla attentivement à la sécurité des habitants et à la propreté des rues de la capitale : ce fut lui qui, le premier, mit les filles publiques sous la surveillance administrative, et il accorda aux maisons de tolérance une existence légale. Lorsqu'il était appelé à juger un ouvrage nouvellement paru, il ne craignait pas de demander l'avis des littérateurs compétents et plus d'une fois il prit Diderot comme censeur, ainsi que l'attestent plusieurs lettres du grand philosophe. — Par malheur, toutes ces belles qualités étaient ternies par de honteuses et viles actions. Esclave des volontés de la cour, chevalier servant des royales amours, il ne craignit pas de faire jouer à son administration un rôle tout à fait indigne. Il employa ses agents dans les relations privées, les fit pénétrer dans l'intérieur des familles, en fit les pourvoyeurs de la haine ou de la galanterie de son maître, auquel il adressait, chaque jour, des rapports sur toutes les affaires scandaleuses de la cour et de la ville. Le Journal de M. de Sartine!... En outre, il fut prodigue des lettres de cachet, et tous ceux qui déplaisaient au sultan Louis XV, ou à ses favorites, étaient enfermés sans jugement à Bicêtre ou à la Bastille.

En 1774, il passa ses fonctions de lieutenant de police à Lenoir et devint ministre de la marine. Mais il montra une telle incapacité dans ses nouvelles attributions, dépensa les fonds de l'Etat avec une telle prodigalité, que Louis XVI, pour le punir, le renvoya, sur l'avis de Necker, avec une pension de 70,000 liv. et 150,000 liv. de gratification!

Dans cette disgrâce dorée, il pouvait se consoler aisément. Mais la Révolution le fit sortir de sa retraite, et il quitta prudemment la France pour se réfugier en Espagne, à Tarragone, où il mourut le 7 septembre 1801.

Le fils, Charles-Marie-Antoine de Sartine, paya les dettes du père. Il fut guillotiné en 1794, après avoir occupé le poste de maître des requêtes dans les dernières années du règne de Louis XVI.

LÉON FOX.

— Les œuvres de Roisselet de Sauclières n'ont aucune valeur; il compilait au service des Jésuites. W. J.

—

Chabrit et Diderot (XII, 552). — Voici ce que Diderot écrivait, le 25 août 1781, à Catherine II, impératrice de Russie, pour lui recommander son ami Pierre Chabrit : « C'est un jeune homme; il a des parents honnêtes, et il n'est pas sans ressources. Rien ne l'attache à son pays, ni passions, ni intérêts. Il désire d'être utile; il a profondément étudié nos lois, nos usages, nos coutumes, les progrès successifs de notre civilisation; il a le sens juste, le caractère doux et simple, des mœurs pures, des lumières sans prétention; avec de la modestie, les connaissances qu'une souveraine qui songe la nuit et le jour au bonheur de ses sujets ne saurait manquer d'ambitionner, etc., etc. »

Il est probable que le protégé de Diderot ne fut pas agréé; car en 1785 le malheureux s'empoisonna à Paris, parce qu'il ne put payer une dette à son échéance.

Il avait été conseiller au Conseil souverain de Bouillon, avocat au Parlement de Paris, et il avait vu son ouvrage : *De la Monarchie française et de ses lois*, couronné par l'Académie française.

LÉON FOX.

—

Le docteur Mathieu-François Chappot (XII, 552). — Il mourut en 1791, avant

d'avoir pu publier le second volume de son ouvrage : *Système de la nature sur le virus écrouelleux ou médecine empirique.* (Dict. Larousse.) LÉON FOX.

—

Les Philalètes (XII, 553). — « En 1785, se forma, à Lille, une association de gens aimables, éclairés, et bons vivants, avec l'intention de joindre les délassements littéraires aux travaux maçonniques alors à la mode. Elle prit le nom de *Collège des Philalètes*, et pour épigraphe : *Utile dulci.* Des questions furent posées, des prix assignés à ceux qui se distingueraient le plus. Les orages qui grondaient à l'horizon politique n'intimidèrent que médiocrement des hommes décidés à s'occuper de poésie, de sciences et d'arts utiles. Les Philalètes augmentèrent le nombre de leurs associés et de leurs correspondants; ils offrirent enfin aux Lillois étonnés une espèce de commémoration de la fête des Muses, dans une séance publique tenue dans le chef-lieu de la Flandre.

Tous les six mois, ils imprimaient un bulletin donnant une série de 18 questions à traiter dans le semestre qui s'ouvrait.

Le maréchal prince de Soubise était associé honoraire des Philalètes; le maréchal de camp Poisson des Londes, ingénieur en chef à Lille, fut président du Collège. M. Delory, auteur d'un projet d'histoire universelle des sciences, le chevalier Legonidec de Tressan, et le chevalier Aubert de Bernois, en étaient membres. » (Arthur Dinaux, *Les Sociétés badines, bachiques, chantantes et littéraires*, tome II.) J. LT.

—

Avoine, évêque constitutionnel de Versailles (XII, 553). — Je lis, dans le nº 74 des « Révolutions de Paris », du 4 au 11 décembre 1790 :

« Trois curés viennent d'être promus à des évêchés. M. Philibert, curé de Sedan, au siège du département des Ardennes; M. *Davoine*, curé de Gommecourt, à celui de Versailles; et un troisième à l'évêché de Quimper. » LÉON FOX.

—

Le cœur de Maximilien (XII, 553). — Première nouvelle ! Est-ce que les journaux de Nancy en ont parlé ? A. B.

—

Stella Colas (XII, 554, 601). — Sa famille habite près Saverne (Alsace), dans la vallée de la Zorn, une propriété appartenant à M. George Gast. P. R.

— Elève de Samson au Conservatoire, Mlle Colas a débuté, le 6 déc. 1856, à la Comédie française, par le rôle de Zaïre, dans la tragédie de Voltaire. Elle fit partie du Théâtre-Français jusqu'en 1860, et partit pour la Russie, où elle joua avec succès, au Théâtre Michel à Saint-Pétersbourg. MONDORGE.

—

Un commentaire à V. Hugo (XII, 577). — *Mahoître*, ou *maheutre*. Pourpoint rembourré, qui faisait paraître les épaules larges et carrées.

Gallimard. Etui à plumes. « Et portoit ordinairement un gros écritoire pesant plus de sept mille quintaux, duquel le *galimart* étoit aussi gros et grand que les gros piliers d'Enay ». (L'église d'Ainay, à Lyon). (Rabelais, *Gargantua*, XIV.) PEPH.

— Le *tru sur l'esgrin* a été expliqué dans l'Intermédiaire (III, 401); on y trouvera, par la même occasion, le sens de *truage.*

Pour *mahoître* ou *maheutre*, voir, à ce dernier mot, Littré, ou bien encore notre Intermédiaire (X, 634); M. Rr. s'y convaincra que, l'action de *Notre-Dame de Paris* se passant sous Louis XI, la casaque à mahoîtres est rigoureusement du temps.

Des *cranequiniers*, soldats armés de cranequins. *Cranequin* et *cranequinier* sont dans Littré.

Ducange donne *caphardum*, *capitis tegumenti species*, et cite les statuts de la faculté des arts de l'Académie de Vienne en Autriche, lesquels défendaient de porter en public le caphardum fourré de vair.

Myrrhe ou mire, mage, médecin.

Un *hasteur* était un officier de bouche. Au dix-huitième siècle, on a écrit *hâteur*, ce qui induit beaucoup de gens en confusion ; le « hâteur de rôt » n'était pas chargé de faire apporter plus vite le rôt sur la table, mais de le *haster*, c'est-à-dire de l'embrocher, et de tourner le *haste*, c'est-à-dire la broche; du latin *hasta.* Voir Ducange, vº *Hastator*.

On trouverait sans doute une bonne partie du reste dans le *Glossaire roman* de Roquefort, qui a du être un des principaux instruments de travail de l'auteur de *Notre-Dame de Paris.* G. I.

—

A la queue leu leu. Va te faire lanlaire! (XII, 578). — Littré : « *Leu*, usité seulement dans cette locution familière : à la queue leu leu, à la suite les uns des autres. Étymologie : Picard, *leu*, loup ; locution qui vient de ce que les loups cheminent les uns derrière les autres. — Leroux, dans son Dictionnaire comique, cite le proverbe *Ces gens vont queue à queue, comme les loups.* » — Supplément au Littré : « *Lanlaire.* Mot de fantaisie, qu'on peut considérer comme une interjection devenue nom, et qui est usité dans cette locution populaire : *Envoyer faire lanlaire*, envoyer promener, se débarrasser sans cérémonie de quelqu'un qui importune ». Littré ne donne aucune origine sur cette locution.

C'est le même sens qu' « envoyer paître. »
. E.-G. P.

—

Farces de fumiste. Fumisterie (XII, 558). — Il faut croire que le collabo Noruy n'a jamais eu sous les yeux un petit journal de Paris, ou qu'il n'a jamais habité la grande ville. Le *fumiste* et la *fumisterie* remplacent, chez les rapins d'ateliers, l'*épicier* et l'*épicerie* de la période de 1830 à 1840 : à nouvelle génération, nouvelle langue. — Le vrai sens du mot et de la périphrase est « mauvaise farce, plaisanterie bête. » Quant à l'origine, ne la demandez pas ; ces vocables prennent naissance dans quelque réunion de rapins, sont instantanément adoptés par d'autres, se propagent et vivent — jusqu'à ce qu'on les trouve trop vieux et rebattus, et qu'on les remplace par quelque autre tout aussi drôle ou tout aussi saugrenu.

Doct. By.

— J'avais toujours cru que cette locution était empruntée à une pièce de théâtre où un fumiste jouait un rôle principal et répétait à tout propos, pour faire passer ses grosses plaisanteries : « Farce de fumiste ! », comme il aurait dit, et sans plus de malice: « Farce de menuisier ! » ou « Farce d'*ébénisse*. L.

— Le *Gaulois* du 7 oct. courant qualifie de « fumisterie ordurière » l'annonce (sans date) de la *Semaine religieuse* d'Auch (XII, 608). A. B.

—

Le peintre Claude Lefèvre (XII, 578). — Claude Lefèvre, Lefebvre ou Lefébure, peintre graveur, est né à Fontainebleau, en 1633. Elève de Lesueur et de Lebrun, il s'adonna principalement au genre du portrait sur le conseil de ce dernier. Agréé à l'Académie royale, le 3 mars 1663, il fut titulaire le 31 mars suivant, sur la présentation du portrait de Colbert (gravé par Benoît, Audran Ier) et du peintre Gilbert Sève, puis confirmé le 30 octobre 1666. Il y a deux de ses tableaux dans la galerie du Louvre ; le musée de Versailles en compte trois. J'en connais un, le portrait de Thomas Corneille, au château de Mello. Au palais royal de Berlin, à la galerie de l'Ermitage et dans celle de Stafford-House, on voit plusieurs de ses portraits. En 1673, il a exposé un *Saint Pierre*, ce qui prouve qu'il n'avait pas complètement renoncé à l'histoire, et neuf portraits. Beaucoup de gravures ont reproduit ses ouvrages, qui lui avaient acquis une grande et légitime réputation. Voir les quelques détails que donne M. Villot dans la Notice des tableaux du Louvre (1855). Il est mort à Londres, selon d'Argenville, le 25 avril 1675 ; à Paris, le 5 avril, selon Guérin (Description de l'Académie). D'autres placent la date de sa mort au 3 avril. E.-G. P.

— Claude Le Febvre (c'est ainsi que lui-même écrivait son nom), peintre du roi Louis XIV, naquit à Fontainebleau, en 1633, et mourut au mois d'avril 1675. On lui attribue un portrait de Molière, dessin aux trois crayons, qui appartient à M. Walferdin. C'est donc à tort que M. Paul Lacroix lui donne le prénom de *Roland* (*Iconographie Moliéresque*, p. 1).

Mondorge.

—

La Ville du Douze Mars (XII, 580). — Il s'agit de la ville de Bordeaux. Tout le monde (ou à peu près) sait que, le 12 mars 1814, quelques bataillons anglais, détachés de l'armée de Wellington, entrèrent dans cette ville ; le duc d'Angoulême les accompagnait ; le comte Lynch, maire de la ville, proclama Louis XVIII : mesure hardie, qui ne fut pas sans influence sur le cours des événements dénoués au commencement d'avril, par l'abdication de Napoléon. De là, le nom de *Ville du Douze Mars*, qui désigna Bordeaux pendant la Restauration ; de là le nom de duc de Bordeaux donné au fils du duc de Berry ; de là, la fortune politique de divers hommes d'Etat : Lainé, Peyronnet, Martignac, qui avaient montré un royalisme ardent. Il est de fait qu'en 1814 et en 1815 la population bordelaise était dévouée à la cause des Bourbons ; elle était exaspérée contre la conscription, contre l'énormité des impôts, contre le système continental, qui avait anéanti le commerce maritime et qui rendait impossible l'exportation des produits de la Gironde. Un vieux Bordelais.

— C'est tout simplement Bordeaux, qui, le 12 mars 1814, avant la chute officielle de l'Empire, avait arboré le drapeau blanc, ouvert ses portes au duc d'Angoulême et fait en faveur des Bourbons une manifestation éclatante, dont on trouve les détails dans les *Mémoires de Mme de la Rochejaquelein*, et dans une foule d'autres ouvrages, et qui eut une assez grande influence sur les événements ultérieurs. L.

—

Les marques des anciens notaires (XII, 581). — Notre « vieux notaire » fera bien de consulter l'intéressant ouvrage suivant : « De l'origine de la signature et de son « emploi au moyen âge, principalement « dans les pays de droit écrit, avec 48 « planches », par M.-C. Guigne (Paris, Dumoulin, 1863, in-8). P. Le B.

— J'ai le plaisir de signaler au vieux notaire l'ouvrage de M. Guigne, intitulé : « De l'origine de la signature et de son emploi au moyen âge ». Paris, Dumoulin, 1863, in-8°, 48 planches, et les *fac-similé* qui accompagnent la reproduction du *Cartulaire de Villeneuve*, publié par le même savant, Lyon, 1878, in-4°.

Anastase Cophose.

— L'érudit archiviste de Meurthe-et-Moselle a publié, dans le Journal de la Société d'archéologie lorraine, t. VIII, p. 155, Une notice sur les Archives du notariat à Nancy, avec un fac-similé.
A. B.

—

Cur verbum « Carreaux » factum est? (XII, 581.) — Le *carreau* est un instrument de fer servant aux drapiers. Il y avait, à Lyon, une rue des *Trois Carreaux*, ainsi nommée à cause d'une enseigne en forme d'écusson, où figurent trois carreaux d'or. Cette rue se nommait auparavant rue de la Draperie, et elle est encore occupée par de nombreux marchands de draps.

Je ne connais pas le motif du changement signalé par G. I.; mais comme il n'est pas radical, on ne peut le trouver aussi mauvais ou ridicule que tant d'autres substitutions du même genre auxquelles les Conseils municipaux... s'amusent.
A. C.

—

Palais de l'Institut ou Mazarin? (XII, 582.) — Simple *lapsus calami*. Dans un ouvrage écrit de mémoire, cela se comprend. J'aime à penser que, dans un travail plus important et destiné à l'impression, Michelet n'aurait pas commis cette bévue ou l'aurait corrigée. E.-G. P.

— Richelieu est fondateur de l'Académie, Mazarin auteur du monument : de là l'espèce d'assimilation ou de confusion qui s'est faite dans le récit de Michelet.

—

Chemises sans pareilles (XII, 608). — On trouve cette annonce reproduite dans l'*Anti-Clérical* du 5 oct., page 6. M. Taxil et le collabo A. D. ignorent donc que les Anglais se servent, depuis longtemps, de semblables chemises, fendues pour le même usage? — Je trouve, comme ces messieurs, cette pudeur fort ridicule, mais chacun n'a-t-il droit, sous le régime où nous vivons, d'être ridicule, si tel est son bon plaisir?

Qu'on puisse aller même à la messe :
Ainsi le veut la Liberté,

a dit Béranger. Mais, en France, on n'a aucune idée de ce droit de tous et de chacun d'agir à sa guise! Doct. By.

— Non pas sans pareilles! Je me suis laissé dire que MM. les quakers et MMmes les quakeresses usent de chemises de nuit analogues. Je ne saurais d'ailleurs les décrire, et je n'en comprends pas trop bien l'utilité. Ceintures ou cadenas de chasteté, passe encore! Mais chemises de chasteté, je m'y perds! La Grâce me manque.
Jonathan.

— Ces chemises sont peut-être sans pareilles maintenant, mais elles ont eu des devancières au XVIIe et au XVIIIe siècle. Elles étaient alors en usage chez les Jansénistes. Je tiens ce fait d'un vieillard, ancien officier du roi sous Louis XVI, mort il y a une vingtaine d'années. Seulement, je voudrais savoir si le collabo n'a pas pris une *citation* pour une *annonce?*

Il n'y a, en effet, plus d'évêque à Condom, et, si l'approbation était récente, elle devrait porter le nom de Mgr l'Archevêque d'Auch, qui est le successeur à Condom du grand Bossuet. Brieux.

— Quelle inestimable trouvaille vient de faire le collabo A. D.! Bibliophile ou bibliomane, je désirerais vivement acquérir cette délicieuse plaquette, qui se nomme un n° de la *Semaine Religieuse*, dussé-je mettre 10 sols à ce que je me procure chaque semaine pour un sol. Hardi donc, cher confrère! Le n°, le n°, s'il vous plaît?
(Rennes.) Le Roseau.

— Est-ce que le collabo A. D. ne se trompe, ou ne nous trompe pas, en nous donnant, comme l'ayant vue dans la *Semaine Religieuse* (*P. c. c.*), une note qui n'est qu'une insertion du journal le *XIXe Siècle* ou une mystification dont le crédule rédacteur, F. Sarcey, a été le jouet? Pourquoi n'avoir pas indiqué la source? E. de V.

— A. D. pourrait-il affirmer avoir tenu entre les mains le numéro de la *Semaine religieuse*, d'Auch, contenant la réclame qu'il cite? J'en doute. Semblable à M. F. Sarcey, dont la crédulité est passée en proverbe, cher collabo, vous êtes victime d'une mystification! P. Sinpon.

— Il me semble que cet entrefilet n'est pas digne de l'Intermédiaire. Amusons-nous, soit! mais de choses qui en valent la peine. J'espère que le collabo sait maintenant qu'il a été, comme d'autres (*inter quos* le grand et infaillible Sarcey!), la dupe d'un farceur et d'un mauvais plaisant. P. C.

— Le mot « anglais » de cette grivoiserie n'a pas été compris par tout le monde. On peut dire : Heureusement!
La Maison Forte.

— La *Semaine religieuse* d'Auch poursuit judiciairement le confrère malin, qui lui a attribué la plaisante réclame signalée par l'Intermédiaire. Cette réclame me remet en mémoire le prospectus d'un marchand lyonnais qui annonçait niaisement la confection d'un suaire avec lequel les morts pourraient se présenter décemment devant le Père Eternel au jour du Jugement dernier! A. C.

— Il y a des dévots qui se font fabriquer des chemises fort singulières, le fait est connu. Quant à l'annonce citée, il paraît

bien qu'elle a été inventée par un mystificateur. Un amateur, qui donnait son nom et son adresse rue Fontaine-au-Roi (nom et adresse ont été depuis reconnus faux), envoyait un carré de papier découpé dans un journal et où se prélassait imprimée l'annonce en question; au verso, un fragment de texte quelconque, pouvant parfaitement provenir d'une *Semaine religieuse*. Les rédacteurs de plusieurs journaux qui se font la nuit y ont été pris. Ce n'est que plus tard, en examinant la pièce au jour, que l'on a commencé à concevoir des doutes sérieux, en s'apercevant que l'encre de l'annonce était plus bleue et plus grasse que celle du texte, et l'impression moins nette.

La *Semaine religieuse* d'Auch a, depuis, fait retentir l'air de ses réclamations.

G. I.

— Gare à notre ami l'Intermédiaire, dont la bonne foi s'est trouvée surprise. La *Semaine religieuse* d'Auch s'est fâchée tout rouge au sujet de cette noire méchanceté. Mais, après tout, si l'annonce qu'on lui a prêtée est controuvée, le fait ne l'est pas. Il y a effectivement des chemises à « la Saint-Joseph », il y en a eu chez les Jansénistes et chez les Quakers. Ces camisards-là sont de drôles de pistolets !

UN GENEVOIS.

Trouvailles et Curiosités.

En « ir » et en « otte ». Prophétie de 1851. — Ah ! l'avenir, le *prochain* avenir, si l'on pouvait le prévoir et le prédire ! On s'y essaie toujours, à toutes les époques. Voici un pasquil qui courut en l'an de 2e République 1851, *mense decembris*. Il faut convenir que sœur Anne, alors, n'avait pas trop mal vu.

Anne, ma chère sœur, si tu vois l'avenir,
Dis-moi ce que tu vois? — Ma sœur, je vois venir
Le Sénat chamarré, qui vote et qui radote;
Le Corps législatif sans parole et sans vote,
Et le Conseil d'Etat qui s'emberlificote;
Le Prince-Président, toujours à sa marotte,
Qui singe de son mieux son oncle le Despote,
Et des Châteaux royaux met le foin dans sa [botte;
Tandis que Fould, pour lui, dans nos bourses [tripote
Et des fonds, à son gré, fait varier la cote;
La Justice servile et l'Armée en ribote;
Et, dans un coin obscur, meurt de faim et gre- [lotte
La Presse, qui se vend ou bien que l'on garrotte;
La République, enfin, qui vers Lambessa flotte,
L'Empire, qui revient en grise redingote;
Et le pauvre pays... qui doit payer la note!
— Anne, Anne, chère sœur, si tu vois l'avenir,
Regarde un peu plus loin; ne vois-tu rien [venir?...

Aujourd'hui que l'herbe a cessé de verdoyer et que le soleil ne poudroie guère, qu'est-ce que sœur Anne, avec ses bons yeux, pourrait bien voir venir?.....

— Oh ! sœur Anne, ne répondez pas !

UN AMNISTIÉ DE L'EMPIRE,
Curieux du passé, du présent et du futur.

L'Arétin' Journal. — Un Italien eut, en l'an V de la première République française, l'idée assez étrange de créer à Paris un journal qu'il intitula : IL VENERABILE PIETRO ARETINO, *flagello dei Principi per* l'instruzione de' popoli. *Opera periodica, politica, morale, dedicata alle Case regnanti.* Un premier numéro vit le jour; ce fut aussi le dernier. On comprend que cet opuscule est devenu d'une rareté extrême. La Bibliothèque Nationale en possède un exemplaire, dans sa très importante collection de journaux de l'époque de la Révolution.

B. C.

Une curieuse épitaphe. — Elle a été relevée sur une tombe, dans un petit cimetière des environs de Contrexeville, et je m'empresse de la communiquer aux amateurs de l'Intermédiaire :

J'ai vecu
4 ans et 40 jours
les desirs les plus
vive de mon age
était vers Dieu le paradit et messœurs ici le 13 avril 1820 ils ont été rempli. Oubliai mois et Alexandrine vostre fille priras pour vous.

Ci git
justement regrettée
Dame Catherine Peirot
Epouçe de Mr Sebastien Plumerel
cette dame néez pour le commerce
a l'age de 19 ans avant son mariage
tenant seul-la-partie des draperies
peut de temps après elle y reunis
d'autres branches qui nont cessé
quavec-elle-son etat locupait nuit
et jour ses desirs a acquerir par
sa conduite lestime et la confiance de
tous le monde savie a été courageus
dans ses voyages inebranlable dans ses
entreprise hardie dans ses
acquisitions mais trop sensible aux
circonstances agravante ont abrégé
ses jours et finy sa carriere le 6 juen
1822 age de 60 ans sans avoir fait
de faux pas dans sa vie.

PRIEZ
DIEU POUR
ELLE

P. c. c. : E. RUY.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de CH. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879

7470. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 276

L'Intermédiaire

10 Novembre 1879

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

AVIS. — Il est essentiel que les correspondants se conforment exactement à nos recommandations. (Voir au verso de la couverture.)

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, 616, l. 46, *lisez*; Palerne (*non* Palerme).

PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, Directeur de l'*Intermédiaire,* boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année et suiv., **12** fr. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
No 276.

Cherchez et vous trouverez. — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider.

10 Novembre 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

On récite déjà.... — De qui donc est et à quelle occasion fut fait ce vers connu?

On récite déjà les vers qu'il fait encore.

B. B.

Châteaux en Espagne. — Quelle est l'origine et quel est le vrai sens de la locution proverbiale : Bâtir des châteaux en Espagne?

On me dit qu'il est très rare de rencontrer des châteaux dans la péninsule ibérique, et que de là serait venu le dicton appliqué aux personnes qui rêvent des choses imaginaires. D. J.

Epispasme. — Ce mot n'est ni dans Littré, ni dans le Dictionnaire de l'Académie; cependant il est employé deux fois, par M. Renan, dans un chapitre de son nouvel ouvrage : *L'Eglise chrétienne*, qui a été donné par le journal *Le Temps*, le 19 octobre :

« Plusieurs légistes pensaient que la circoncision était, comme la castration, un sévice punissable. Elle fut interdite. Les cas où ceux qui avaient pratiqué l'*épispasme* étaient forcés par les fanatiques à se faire circoncire de nouveau pouvaient surtout donner lieu à des poursuites. »

Et plus loin : « Ceux qui avaient pratiqué l'*épispasme*, pour échapper à la capitation, se soumirent de nouveau à une opération douloureuse pour ne pas être exclus des espérances d'Israël. »

Qu'est-ce que l'épispasme? Est-ce une espèce de rhinoplastie? Ruoff.

Punch. — On n'a pas mal *punché*, ces temps derniers, un peu partout et particulièrement en Algérie. C'est donc faire de l'actualité que de demander de quand datent :

1° L'introduction du punch comme boisson dans les usages français?

2° La coutume, particulièrement répandue dans l'armée, de fêter par un punch les nouveaux arrivés au corps, ainsi que les *péquins* de marque? Peph.

La Sartan. — Une société de littérateurs et d'artistes vauclusiens habitant Paris s'y réunit sous ce nom. Que signifie la Sartan, en provençal? S. R.

Un mot à ajouter au dictionnaire de Littré. — N'est-ce pas Mirabeau qui s'est servi le premier du mot : *déchristianiser?* « Vous n'aurez jamais rien fait tant que « vous n'aurez pas *déchristianisé* la Fran- « ce, » disait-il à ses amis. Cette recommandation était, d'ailleurs, en parfaite harmonie avec les doctrines du matérialisme le plus absolu, professé par le célèbre tribun, avec ses mœurs (n'est-il pas mort de l'excès de ses débauches?), et avec les écrits de la plus révoltante obscénité qu'il se plut à composer. Inutile d'ajouter qu'en ce moment, la *déchristianisation* de la France est l'objet des efforts les plus vifs de la part des radicaux de toute nuance. En nous bornant à ce qui concerne la lexicographie, nous dirons que le mot *déchristianisation* ne se trouve pas dans le Dictionnaire de Littré, mais on y rencontre celui de *déchristianiser*, sans autre exemple à l'appui qu'une citation remontant au moyen âge. V. M.

Bois de Compte. Bois de Gravier. — On sait, par les épigrammes auxquelles donna lieu la querelle de La Fontaine et de Furetière, la différence qui distingue le bois de Grume et le bois de Marmenteau, se rapportant au mode d'exploitation des forêts.

Les Mémoires de Bachaumont (t. XVI, p. 129) désignent, au point de vue de l'impôt, deux qualités sur lesquelles je demande, à qui de droit, des renseignements. Il est question, en 1784, d'une augmentation de 2 livres 10 sous sur le *bois de Compte*, et de 1 livre 10 sous sur le *bois de Gravier*. Qu'est-ce à dire?

(Nimes.) Ch. L.

Monogramme DF. — Quel est le graveur qui signait ainsi, vers le milieu du XVIIe siècle, les portraits des Sages de la Grèce, dans l'ouvrage suivant : « Le Caractère de « la Sagesse payenne dans les Vies des « Sept Sages grecs. Enrichies de leurs « portraits tirez en taille-douce. Par « M. Gueret. Paris, 1662 » (in-12)?

H. DE L'ISLE.

—

Ecus de cinq francs « au tigre. » — On rencontre parfois des pièces de cinq francs de Napoléon Ier, dont l'effigie est contremarquée d'une petite tête de tigre. Pourrait-on me donner, avec preuves à l'appui, l'histoire de cette contremarque qui émane nécessairement des royalistes? J'ai lu quelque part que ces pièces servaient aux chouans de signes de reconnaissance; cette assertion est-elle fondée?

RENÉ DE STARN.

—

Portrait de Roland de Lassus. — Pour quelle œuvre musicale de Roland de Lassus a été gravé, sur bois, le portrait qui le représente, à l'âge de 39 ans, et qui porte la légende : ORLANDI DE LASSVS, ÆTATIS SVÆ 39? Ce portrait a dû être exécuté vers 1559, par les soins de Robert Ballard. On l'entoura d'un bel encadrement dessiné par Etienne Delaulne. — Portrait et encadrement étaient encore utilisés, près de trente ans après, dans l'imprimerie des Ballard.

B. F.

—

Jacques Poille, sieur de Saint-Gratien. — Possède-t-on des renseignements biographiques sur Jacques Poille, sieur de Saint-Gratien, conseiller au Parlement, auteur de poésies imprimées, à Paris, chez Thomas Blaise, en 1623?

Il était fils d'un autre conseiller au Parlement, qui eut de vilaines aventures, et, par sa mère, descendait du célèbre André Tiraqueau : une de ses filles donna le jour au maréchal Catinat.

B. F.

—

Le royaume d'Yvetot. — Ce royaume a-t-il eu une existence historique? Quels sont les auteurs qu'il faudrait consulter à cet égard?

UN ORIGINAIRE D'YVETOT.

—

Le Droit du seigneur. — Voici un témoignage que l'on peut ajouter à ceux que divers écrivains d'opinions opposées (MM. Raepsart, Veuillot, Jules Delpit et autres) ont réunis à l'égard de cette question fort controversée.

Le Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau (2e série, t. VII, 1879) renferme le texte, publié par M. Paul Raymond avec traduction, d'une *Enquête* sur les serfs du Béarn au XIVe siècle. Nous lisons à la page 122 :

« Ce n'est pas seulement au moyen âge, « mais encore dans le XVIe siècle, que les « droits qui nous semblent les plus révoltants sont spécifiés comme étant d'antique et immémorial usage. Le droit des « *premières noces* est établi incontestablement par les dénombrements des seigneurs de Louvic-Soubiron et de Bizanos, dont les titres ont souvent été « publiés et traduits. »

Malheureusement, M. Paul Raymond (aujourd'hui décédé) ne dit point où se trouvent les publications et les traductions de ces titres. Quelque Intermédiairiste serait-il en mesure de donner des renseignements à cet égard?

A. L.

—

La fièvre n'existe que chez les peuples chrétiens. — Dans un opuscule intitulé : *La médecine et les Facultés libres*, par P. Didan (Lyon, 1875), je lis : « Un de nos plus érudits confrères, non moins savant que fervent académicien, a écrit plusieurs mémoires pour soutenir cette proposition, que *la fièvre n'existe que chez les peuples chrétiens* et qu'il est contraire aux bons principes de chercher à la guérir. »

Qui donc a émis cette amusante opinion?

W. J.

—

« **Le culte des Théophilanthropes,** — ou « Adorateurs de Dieu et Amis des hommes; contenant leur Manuel et un Recueil de Discours, Lectures, Hymnes, et « Cantiques pour toutes leurs fêtes religieuses et morales. » Seconde édition. A Basle, de l'Imprimerie de J. Decker, 4 parties in-12 : n° I, 1797, 78 p.; n° II, 1797, 88 p.; n° III, 1798, 72.; n° IV, 90 p. Couvertures, sur papier couleur de rose, encadrées d'un double filet noir, avec enjolivements et un titre : *Le Culte des Théophilanthropes*, n° I, n° II, etc.

L'ouvrage est bien imprimé, comme tout ce qui sortait de chez J. Decker. Au n° I, j'y remarque une transposition, p. 23-22. Quel est l'auteur de ce petit livre excessivement rare? J.-B. Chemin-Dupontès peut être mis en avant : Une partie de son « Manuel des Théophilanthropes » est reproduite dans le n° I. — Quant à la composition des autres nos, on pourrait la trouver : 1° dans le « Rituel des Adorateurs « de Dieu; 2° dans le Recueil de Cantiques, Hymnes et Odes, pour les fêtes « religieuses et morales des Théophilan« thropes, etc.; » 3° dans les autres ouvrages philosophiques de Chemin-Dupontès.

H. DE L'ISLE.

—

A qui le mot? — « On raconte, a dit Louis Blanc dans une conférence faite à Cavaillon, qu'un jour M. de Fontanes,

regardant sa montre, se mit à dire avec une satisfaction orgueilleuse : « Il est deux heures et quart : en ce moment, dans toutes les classes de troisième de tous les lycées de l'Empire, la correction du thème commence. »

Est-ce M. de Fontanes qui a dit cela? et cela a-t-il été dit en ces termes?

P. R.

—

Le Serpent de mer du « Constitutionnel. » — Extrait du *Constitutionnel* du 18 octobre 1879 : « Sans la moindre intention de renier le serpent de mer de nos aïeux, nous mettrions dans un bien grand embarras nos confrères, si nous les sommions d'avoir à spécifier dans quel numéro du *Constitutionnel* se trouve ce conte célèbre. » Est-ce que vraiment ce canard légendaire ne serait... qu'un canard?

G. I.

—

Sismondi et les Cent-Jours. — Sait-on si la correspondance que Sismondi entretint avec Mme de Dolomieu existe encore quelque part, et si, dans ce cas, elle a quelques chances d'être un jour imprimée? En dehors des lettres écrites à sa mère pendant les Cent-Jours, et publiées par MM. P. Villari et G. Monod, quels sont ceux de ses autres ouvrages historiques qui se rapportent à cette période attachante et dramatique? ED. SOCRATEM.

—

Marie-Antoinette et Mme Campan. — L'auteur des « Mémoires d'une Femme de qualité » (par parenthèse, qui était cette Mme *O. de*, ou *du C.?*) dit à ce sujet : « Mon père savait bien les graves repro- « ches que la feue Reine adressait à cette « femme ». Il est indubitable que la duchesse d'Angoulême ne se montrait pas prévenue pour l'amie dévouée (selon Mme Campan) de la Reine. Quels étaient les griefs de la Reine, ou de sa fille? A-t-on jamais su pourquoi, à la Restauration, Mme Campan fut délaissée par la famille royale? Il est vrai que Talleyrand racontait à lord Holland des anecdotes scandaleuses sur la Reine, qu'il tenait de Mme Campan et que M. F. Barrière dément avec énergie. Est-ce chose possible que, pendant la Révolution, elle ait dénigré la Reine, et que, plus tard, elle ait voulu la réhabiliter en écrivant ses Mémoires?

K. N. B.

—

Madame du Cayla, princesse de Craon. — Cette amie de Louis XVIII vit-elle encore? N'est-ce pas elle qui est propriétaire de la forêt de Benon, arrond. de la Rochelle, à l'occasion de laquelle elle a eu des procès dont le compte rendu a été publié? Est-elle encore propriétaire du château de Saint-Ouen, près Paris? A quelle époque a-t-elle été princifiée? Sa biographie existe-t-elle? E. M.

—

« Dialogue de l'Ombre de feu M. l'abbé de Nant — avec son valet Antoine, » s. l. n. d., in-12 de 12 p. Quel est l'auteur de ce petit opuscule? Le dialogue est en vers. L'Ombre parle en français; Antoine, en patois de Nant (Rouergue). XVIIIe siècle.

H. DE L'ISLE.

—

Mademoiselle de Matignon. — Je possède un joli volume, pet. in-12, bien relié en veau, intitulé : « *Etrennes chronologiques et historiques, dédiées à Mlle de Matignon.* Année 1787. Paris, Méquignon le jeune. » L'épître dédicatoire est signée V***. Pourrait-on me donner des renseignements sur la personne de Mlle de Matignon, sa famille, le lieu de sa naissance, etc.? (Rennes.) LE ROSEAU.

—

Ouvrages composés par des auteurs fort avancés en âge. — L'Intermédiaire s'est déjà occupé de livres écrits par des écrivains fort précoces; on a cité des productions dues à des enfants de douze, de neuf et même de sept ans. En transportant la question à une extrémité tout opposée, on pourrait rechercher quels sont les livres dus à des personnages arrivés à une vieillesse fort avancée. Je crois qu'en ce genre les octogénaires sont assez nombreux. Arrivé à sa 87e année, l'oracle de la bibliographie européenne, le respectable J. Ch. Brunet, s'occupait avec ardeur de réunir des matériaux pour une sixième édition de son célèbre Manuel du Libraire. Y a-t-il exemple de quelque nonagénaire maniant encore la plume? A. R.

Réponses.

Tuer le mandarin (III, 259, 371, 433; IX, 8, 367, 559; X, 360, 391, 744; XII, 522, 555). — Cette question, remise sur le tapis par le *Figaro*, aura bientôt fait le tour de la presse. Aujourd'hui c'est le chroniqueur du *Globe* qui s'exprime en ces termes :

« A propos d'une question qui, depuis quelque temps, préoccupe fort les chercheurs, Balzac, qui a attribué à Rousseau le paradoxe du mandarin, citait souvent à faux. C'est ainsi que dans *Une fille d'Eve*, il écrit : « Comme dans le conte de Perrault, Barbe-Bleue, toutes les femmes aiment à se servir de la clef tachée de sang. » — Or, lorsque la curieuse se sert de la petite clef, elle est absolument nette; et ce n'est que parce qu'elle la laisse tomber qu'elle se tache de sang. — C'est ainsi qu'il prête à J.-J. Rousseau cette phrase, écrite tout au long dans le *Génie du Chris-*

tianisme (liv. VI, chap. 2) : « O conscien- « ce ! ne serais-tu qu'un fantôme de l'ima- « gination ou de la peur des châtiments « des hommes? Je m'interroge, je me fais « cette question : Si tu pouvais, par un « désir, tuer un homme à la Chine et hé- « riter de sa fortune en Europe, avec la « conviction surnaturelle qu'on n'en saurait « jamais rien, consentirais-tu à former ce « désir? J'ai beau exagérer mon indigence, « j'ai beau atténuer cet attentat, en sup- « posant que par mon souhait le Chinois « meurt tout à coup, sans douleur, qu'il « n'a pas d'héritier, que même ses biens « sont perdus pour l'Etat; j'ai beau me « figurer cet étranger comme accablé de « maladies et de chagrins; j'ai beau me « dire que la mort est un bien pour lui, « qu'il l'appelle lui-même, qu'il n'a plus « qu'un instant à vivre; malgré mes vains « subterfuges, j'entends au fond de mon « cœur une voix qui crie si fortement « contre la seule pensée d'une telle sup- « position, que je ne puis douter un seul « instant de la réalité de la conscience. » — Et voilà une grave question de contro- verse littéraire définitivement tranchée ! »

Je suis entièrement de cet avis, et jusqu'à ce que le *Voltaire*, qui nous a malmenés avec tant de désinvolture, nous ait confondus en citant le chapitre et l'édition de l'*Emile* où il prétend avoir lu ce qu'il attribue à Jean-Jacques, je considère, moi aussi, la question comme étant définitivement tranchée, à l'honneur des chercheurs de l'Intermédiaire. R. M.

— Le rédacteur du « Voltaire » a fait, effectivement, bien peu de frais pour tirer d'embarras les malheureux Intermédiairistes, car il a copié mot à mot la citation de Larousse, qui lui-même l'a donnée d'après Balzac, ou tout au moins s'est inspiré à la même source. Quant à la conversation entre Rastignac et Bianchon (*Le père Goriot*), l'idée en a été prise, je crois, dans cette phrase de J.-J. Rousseau : « Il « n'y a peut-être pas un homme aisé à « qui des héritiers avides, et souvent ses « propres enfants, ne souhaitent la mort « en secret; pas un vaisseau en mer dont « le naufrage ne fût une bonne nouvelle « pour quelque négociant; pas une maison « qu'un débiteur de mauvaise foi ne voulût « voir brûler avec tous les papiers qu'elle « contient, pas un peuple qui ne se ré- « jouisse des désastres de ses voisins. C'est « ainsi que nous trouvons notre avantage « dans le préjudice de nos semblables et que « la perte de l'un fait presque toujours la « prospérité de l'autre, etc. » (Note 9 du *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes.*) Je n'ai pas trouvé, dans les Œuvres du philosophe genevois, d'autre passage se rapportant plus exactement que celui-ci à la mort du mandarin, inventée par Honoré de Balzac pour les besoins de sa prose, et empruntée depuis par tout le monde. La Bruyère avait dit, avant Rousseau (*Des biens de fortune*) : « Tous les « hommes, par les postes différents, par « les titres et par les successions, se regar- « dent comme héritiers les uns des autres, « et cultivent, par cet intérêt, pendant tout « le cours de leur vie, un désir secret et « enveloppé de la mort d'autrui; le plus « heureux, dans chaque condition, est « celui qui a plus de choses à perdre par « sa mort, et à laisser à son successeur. »

LÉON FOX.

—

Nos bons aïeux ont-ils couché nus (X, 131, etc.; XI, 109, 206, 278; XII, 557, 588). — Je demande au docteur By la permission de relever une erreur dans sa réponse. Le *Coucher*, dont il parle, est de *Jacques Vanloo*, et non de Rubens. Je l'ai vu dans la galerie Portalès; il est fâcheux que le Musée du Louvre ne possède pas cette œuvre magistrale. Jacques Vanloo a peint *nue* une femme qui allait se coucher, par pure fantaisie d'artiste. C'est une Flamande de son temps (né en 1614, J. Vanloo est mort en 1670). Cette peinture ne prouve donc rien quant à l'habitude des anciens Français de coucher *nus*. E.-G. P.

—

Editions fantastiques (XI, 650; XII, 558, 623). — De plus fort en plus fort, comme chez Nicolet ! Il n'y a pas trois jours que le *Figaro* publiait cette note mirobolante : « Depuis *trois jours* que le nouveau roman « de M. Alphonse Daudet, *les Rois en exil*, « a été mis en vente, DIX ÉDITIONS se sont « vendues. » Trompettes, sonnez ! *dix éditions* épuisées; par conséquent, imprimées et publiées *en trois jours*. Notre librairie est devenue fée : elle fait des éditions et les vend à la minute. D'Arlincourt, qui annonçait audacieusement la 3e et la 4e édition du *Solitaire*, quand la première n'était pas encore épuisée, se trouve dépassé de cent coudées. — Il est vrai qu'à la mort dudit comte d'Arlincourt, on découvrit, dans le grenier de son hôtel, ces éditions presque entières, qu'on avait imprimées, publiées et annoncées simultanément. A cette époque, il y a plus de 60 ans, le ridicule fit justice de cette fausse *montre* d'éditions simulées, qui ressemblaient aux passe-volants de nos armées du moyen âge, et Ladvocat, le grand libraire du Palais-Royal, eut honte lui-même de proclamer l'existence d'éditions nouvelles, qui n'avaient de nouveau que des titres changés. Dans ce temps-là, il est vrai, l'honnête Beuchot, qui rédigeait le Journal de la Librairie, faisait une guerre implacable à cette mascarade d'éditions postiches.

Aujourd'hui le Journal de la Librairie s'abstient d'avertir le public qu'on se moque de lui, en lui offrant la 50e ou la 60e édition d'un livre qui n'a été réimprimé

que deux ou trois fois à 1,500 exemplaires ; mais il n'enregistre pas ces prétendues éditions qui sont faites pour amorcer le badaud. Ainsi, on imprime d'un coup 1,000 à 1,500 exemplaires d'un livre qu'on regarde comme étant de bonne vente, et l'on divise ces exemplaires en six ou huit éditions, au moyen de titres différents, préparés à l'avance. Quelquefois on saute par-dessus le chiffre de deux ou trois éditions, et personne ne songe à signaler la lacune. Ce n'est que plus tard qu'un bibliographe naïf déclare qu'il a vainement cherché la 12e ou la 15e édition d'un livre qui en aurait eu 50. Pour mettre un terme à ces mensonges, cachés sous l'étiquette d'un titre de livre renouvelé, Beuchot avait proposé de donner le chiffre exact du tirage, en annonçant l'apparition du livre, dans le Journal de la Librairie. La plupart des libraires protestèrent contre cette déclaration de tirage, qui n'eût profité qu'aux auteurs.

Va donc pour la 50e ou la 60e édition ! Nous sommes dans un temps où tout passe, où rien ne lasse, où peu de chose casse. Peut-être le Journal de la Librairie, qui est l'état civil des nouveaux livres, protestera-t-il un jour contre ces fractions de tirages, qu'on présente comme des éditions nouvelles, lorsqu'un écrivain facétieux publiera, de prime saut, la 650e édition d'un ouvrage nouveau tiré à 850 exemplaires. En revanche, il y a des éditions tirées à 10,000 exemplaires, sans qu'on le dise, sans qu'on le sache, et les libraires-éditeurs ont la prudence de ne pas s'en vanter, non plus que les auteurs. *Gaudeant bene* NANTIS, comme dit le couplet final du *Mariage de Figaro*. POCO A POCO.

— J'ai signalé (XI, 454) les « Editions *subreptices* » ; et je vois que je n'ai pas été trop sévère. M. Karl Belton confirme ce que j'ai pu avancer. Le libraire a trompé *sciemment* l'habitant de la province, et le critique a été bien léger.

H. DE L'ISLE.

—

Mots forgés à plaisir et ne se trouvant dans aucun dictionnaire (XII, 419). — Il s'agit, en effet, d'une portion assez curieuse de la lexicographie ; elle n'a d'ailleurs rien de commun avec les Dictionnaires sérieux, tels que ceux de l'Académie et de Littré. On trouve quelques expressions plus que singulières et pantagruéliques, dans une facétie très enjouée, publiée au commencement du XVIIe siècle :

Grandes et récréatives pronostications pour la présente année 08145000470, par Astrophile le roupieux. En voici quatre exemples :

Demanifistibulicrochetés. Griquenigue-nurpendambrinbuleis. Engibreniquilletolletés. Enguilleminecroquezestepamfre-bragmarder.

Donnera qui voudra et qui pourra l'explication de ces étranges vocables !

T. B.

— Un des plus étranges de ces mots, car il sert de titre à une pièce de théâtre, est « l'*Heautontimorumenos* » de Térence (en français : *Le Bourreau de lui-même*).

L.

—

Les Rois de France et la guérison des écrouelles (XII, 423, 477, 506). — Signalons au chercheur Pablo Ruel un chapitre du nouveau volume de M. Paul Parfait : *La Foire aux reliques* (Dreyfous, édit.), où il trouvera (p. 61-68) des renseignements piquants sur le sujet qui l'intéresse.

V. F.

—

Lettres de Mérimée à une inconnue (XII, 424,). — Le moment n'est peut-être pas encore venu de publier le nom de cette dame ou demoiselle, appartenant à une famille honorable, mais ruinée, Normande d'origine, demoiselle de compagnie ni plus ni moins que l'héroïne du *Marquis de Villemer*, et qui, nous assure-t-on, a été plus attristée qu'enorgueillie du bruit qui s'est fait à son sujet, par suite de la publication des lettres — quelques-unes retouchées ou mutilées, — que Mérimée lui avait adressées. L.

— Je crois que le *Figaro* a déjà révélé ce nom. P. P.

—

La reine Marguerite de Valois (XII, 451, 533, 595, 627). — L'inventaire des meubles, joyaux, livres et manuscrits, et l'état des rentes et créances de Marguerite de Valois, existent à Lyon. Ils sont entre les mains de M. Alphonse de Boissieu, correspondant de l'Institut, qui descend de Jean de Boissieu, conseiller et secrétaire de cette princesse. Ces documents précieux donneraient certainement des détails aussi curieux qu'authentiques sur la vie intime de la reine et des personnes de son entourage. ANASTASE COPHOSE.

—

Le Pas d'armes du roi Jean (XII, 481, 628). — Je remercie M. G. I. de m'avoir montré mon erreur au sujet de cette ballade. J'avais pris le contre-pied de la route que suit le gentilhomme pour se rendre au lieu du combat. Ceci prouve, une fois de plus, que, s'il faut tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler, il faut de même tourner sept fois sa plume dans ses doigts avant d'encombrer les colonnes de notre Intermédiaire d'une question inutile. Je ne maintiens donc la mienne que pour « la marche de Luzarche. »

(Paris.) TIRO RUDIS.

—

Vieux langage anglais (XII, 515). —

Les deux mots « Sacre » et « Robenets » s'appliquent à deux pièces d'artillerie, en usage probablement au XVIe siècle, et dont le signataire pourrait donner la description au besoin.

Il existe bien des Dictionnaires du vieux langage anglais, entre autres : « HALLIWELL. Dictionary of Archaie et provincial words. 2 vol. in-8°. — BRIGHT. Dict. of Obsolete et provincial English. — SPELMAN. Glossarium Archeologicum. London, 1687. — STRATHMANN. Dictionary of the old English Language.

(London.) W. P. L.

—

Un vers de M. Gustave Flaubert. Énigmes versifiées (XII, 513). — Ce n'est pas de Campenon, mais de Castel, dans son poème des *Plantes*, que sont ces deux vers pour désigner le coucou :

l'uniforme ramage
De cet oiseau haï de l'hymen qu'il outrage.

Ils manquent de clarté, mais non d'esprit. Ces sortes d'énigmes, dans lesquelles Delille est passé maître, abondent et surabondent dans les vers latins modernes, qui valent surtout par l'art, merveilleux parfois, avec lequel les formules classiques consacrées sont détournées de leur sens primitif et franc, pour s'appliquer à des idées tout à fait modernes. Ainsi, Virgile a dit, en parlant des poignées de sable ou de poussière à l'aide desquelles on rabat les essaims d'abeilles :

... Hæc certamina tanta
Pulveris exigui jactu compressu quiescunt.

Un moderne, Addison, je crois, appliquera ces vers, sans presque y rien changer, aux joyeuses folies du Carnaval qu'arrêtent les Cendres du Mercredi saint :

Hæc spectacula tanta
Pulveris exigui tactu compressa quiescunt.

C'est joli! Et combien d'autres exemples!

L. D. L. S.

—

Les « Obscœna » d'Henri Monnier (XII, 521, 630). — Non, cher collabo F. F. (de Bruxelles), non, la collection de 14 vignettes coloriées (sujets légers), qui se trouvait dans le *Béranger* de M. Kofoëd, n'était pas complète. Cette collection, publiée à Bruxelles en 1827, se compose de 15 vignettes, dont voici les titres que je copie sur le verso de la couverture imprimée donnée par l'éditeur : 1° La Bacchante; 2° ma Grand'Mère; 3° le vieux Célibataire; 4° Jeannette; 5° la Vivandière; 6° les clefs du Paradis; 7° le bon Ménage; 8° les Révérends Pères; 9° la Marquise de Pretintaille; 10° Octavie; 11° mon curé; 12° l'Accouchement; 13° les Mœurs; 14° le Tour de ronde; 15° les deux Sœurs.

J. BRIVOIS.

—

Aoi (XII, 545). — Dans un article sur la *Chanson de Roland*, le « Journal de Genève » faisait remarquer qu'il se pourrait que cet *aoi* (prononcez *aoué*) fût encore conservé au Collège de Genève. Du moins, il est d'usage parmi les écoliers que, lorsque l'un d'eux a bien parlé, ou fait une proposition approuvée de tous, etc., on pousse le cri d'*avouai* en son honneur (*ai* très ouvert). Si ce rapprochement a quelque valeur, l'*aoi* de la *Chanson de Roland* serait le *Très bien! bravo !* que devait faire entendre la galerie, après quelque morceau vigoureusement enlevé, et marquer en même temps un moment de repos pour le chanteur. A.

—

Une histoire de perroquets (XII, 547, 599, 630). — Si l'attribution n'est pas exacte (ce qui me paraît bien probable), M. H. de l'Isle reconnaîtra, je l'espère, après les explications qui vont suivre, que je ne suis pas responsable de l'erreur et que bien d'autres l'auraient commise à ma place. En lisant la question posée (XII, 547), je me rappelai le vers de Perse :

Quis expedivit psittaco suum χαῖρε?

et je m'empressai de compulser les commentateurs et annotateurs de Perse que j'avais sous la main, dans l'espoir que quelqu'un d'entre eux me fournirait des indications utiles. A propos de ce vers, la plupart citent, sur la foi de Casaubon, mais en la dénaturant, *et sans mentionner la source*, l'anecdote racontée par Macrobe. Sélis, comme les autres (Paris, Fournier, 1776, in-12), affirme, contrairement au récit de Macrobe, que le second corbeau fut tué par son maître, avant le retour d'Auguste, et ajoute : « Un poète agréa« ble, qui a mis cette historiette en vers, « termine sa pièce par cette moralité :

Princes et grands, fiez-vous aux louanges!

Quel était ce poète agréable? Sélis ne le nomme pas. Je continuai mes recherches et je ne trouvai que deux éditeurs de Perse (*inter multos*) qui fissent allusion au conte rimé en français. Le premier, L-n. Achaintre (Paris, Didot, 1812, in-8°), se borne à traduire ainsi la note de Sélis : « Unde gallicus poeta quidam ad hoc facete dixit :

Princes et grands, fiez-vous aux louanges! »

J'allais donner ma langue aux chiens, quand je tombai sur la note suivante de la traduction de A. Perreau (Paris, Panckoucke, 1832, in-8°) : « Les commenta« teurs prétendent que Perse fait ici allu« sion à l'anecdote du chevalier (?) romain « qui avait dressé deux corbeaux à dire, « l'un : *Ave, Cæsar, victor Imperator;* et « l'autre : *Ave, Antoni, victor Impera« tor*, pour être toujours en mesure de

« saluer le triomphateur, quel que fût le « succès de la bataille d'Actium. *Cette « anecdote a même été mise en fort jolis « vers français par M. de Rulhières.* » Je m'arrêtai là. J'avais trouvé. Il eût été prudent, sans doute, de vérifier le renseignement en recourant aux œuvres mêmes de Rulhières ; mais, si *agréable* que soit cet auteur, j'avoue que je ne le possède pas dans ma petite bibliothèque. *Non omnia possumus omnes*. Donc, s'il y a un coupable dans cette affaire, c'est M. Perreau. Je livre sa tête à M. H. de l'Isle.

JOC'H D'INDRET.

—

Louis XIV en 184 (?) (XII, 551, 600). — Dans les Mémoires de Richelieu, publiés par M. de Lescure, le duc affirme que Mlle de Rooth avait 35 ans, à l'époque de son mariage. Donc, en 184? elle devait avoir à peu près cent ans !

K. H. B.

—

Le titre d'abbé (XII, 547, 599). — Il y a encore aujourd'hui une foule de séminaristes ou de clercs, qui n'ont reçu que les ordres mineurs, comme M. Renan, et qui ne sont pas prêtres, mais qui portent la soutane et qu'on appelle *abbés*, par politesse. Bien plus, les Jésuites ne font-ils pas porter la soutane à leurs serviteurs, décorés du nom de *coadjuteurs temporels* et ne les nomme-t-on pas abbés ? Au XVIIIe siècle, cet usage était général.

BALFRA.

— C'est la Commende qui a introduit l'usage d'appeler un ecclésiastique « M. l'abbé » parce qu'autrefois, il y avait beaucoup d'ecclésiastiques pourvus de ce titre, et d'autres qui se l'attribuaient, sans l'avoir et auxquels on le supposait par politesse (Matthieu, *l'Ancien régime dans la province de Lorraine*... Paris, 1879, 77). Le poète Delille était abbé commendataire de l'abbaye Saint-Séverin (Poitiers). Ce bénéfice lui rapportait annuellement 3,500 livres. J'ai déjà cité, dans l'*Intermédiaire*, son arrivée en France avec sa femme ; il était diacre ou sous-diacre, et il dut avoir une dispense pour épouser sa très peu intéressante moitié. Il n'était donc pas laïque. Il suffisait, du reste, d'être tonsuré pour avoir un bénéfice. Le chevalier de Boufflers conserva ainsi ses abbayes de Longeville et de Belchamp, en entrant dans l'ordre de Malte. L'abbé Maury était abbé commendataire de l'abbaye de la Frenade (Saintes) ; l'abbé de Malvoisin possédait l'abbaye de Saint-Sauve (Amiens) ; un abbé de Sade avait celle d'Issoudun (Bourges), etc. Mais ces derniers étaient prêtres séculiers.

A. B.

—

Coup raté, coup tiré (XII, 550). — Cet adage est parfaitement exact, et M. de Chateauvillard, dans son *Essai sur le Duel* (Paris, Bohaire, 1836, in-8°), qui fait toujours autorité dans la matière, s'exprime ainsi, p. 37 : « Tout coup raté compte pour tiré, à moins de conventions contraires. »

L.

—

Farces de fumiste. Fumisteries (XII, 558, 635). — Je ferai remarquer au collabo docteur By que son expression « n'a jamais habité la grande ville » s'applique autant à lui qu'au collabo Noruy, attendu que dans sa réponse il ne donne pas l'origine de l'expression « farces de fumiste. » Je peux lui en citer une : Les élèves de l'Ecole Polytechnique ont l'habitude d'appeler les civils « fumistes », à cause de leurs chapeaux à haute forme ou tuyaux de poêle. De là on dit farce de fumiste, lorsqu'une farce est faite par un civil.

DOCT. DE LOSNE.

— (XII, 577). — Aucun Dictionnaire d'argot ne donne l'origine de ces expressions. Tous se bornent à les définir : Farces de fumiste : plaisanteries de mauvais goût. Fumiste : mauvais plaisant, mystificateur, homme qui *fume* les gens.

(Marseille.) J. A.

—

Un commentaire à Victor Hugo (XII, 577, 634). — 1. Les profits du *tru*, sur l'*esgrin* de Paris, » sont les profits du tribut (*Truagium*. Ducange) sur les herbes potagères âcres. (*Egrunum*. Ducange.) « Nulz ne peut estre regratiers à Paris de fruit ou d'esgrin, c'est assavoir d'aulx ou d'oignons, d'eschaillongnes, et de toute manière de tel esgrin, s'il n'achette le mestier du roy. » Statuts de 1412.

2. — « La casaque à *mahoitres* fourrées. » — Les mahoitres étaient les garnitures du haut des manches qui furent à la mode pendant une grande partie du XVe siècle. C'étaient comme les manches à gigot de 1830, que portaient surtout les hommes. Voir les miniatures du XVe siècle et l'*Histoire du Costume* de M. J. Quicherat.

3. « Par les *Corbignolles* de la Vierge. » — Je ne trouve rien que Corbeille et ses dérivés qui s'approchent du mot en question.

5. « Un *truage* du galetas. » — *Truage* est une autre forme que *tru* (art. 1er) du mot tribut. Quant à *galetas*, il avait au moyen âge une autre signification qu'aujourd'hui. Il signifiait un appartement honorable (voir Littré). Ducange, au mot *Galatha*, cite, dans un édit de 1358, une chambre des comptes au-dessus des galetas (superius ad galathas). — Une citation plus étendue du passage de *N.-D. de Paris* contribuerait peut-être à éclaircir la question ?

6. « Des voulgiers, des *craacquiniers.* » — Les voulgiers sont les soldats armés de voulges, espèces de serpes emmanchées, appelées aussi fauchards; quant aux *craacquiniers* ou plutôt *cranequiniers*, c'étaient des arbalétriers dont l'arme se bandait à l'aide d'un rouet appelé cranequin.

7. « Un caffardum lui cachait le visage ». — « Caphardum, capitis tegugenti species, » dit Ducange, qui cite un texte des statuts de l'Académie de Vienne (Autriche) dont il ne donne pas la date,

8. « Le maître *myrrhe.* » — S'agit-il d'un maître-médecin (mire) dans ce passage?

9. « Les vachettes, le jeu du tringlet. » — Ducange, au mot *Vacca Mascula,* cite ce passage de 1395 :— « Jehan le Noir et aucuns des compagnons jouèrent ensemble pour l'argent à un jeu appelé le jeu de la vachette », et un autre de 1457 :— « lesquels se prindrent à jouer aux vaches, au plus de blanches ou de noires. » — Ducange, au mot *Trinquetum,* croit que le jeu du tringlet n'est autre que le jeu du tric-trac, et il cite de nombreux passages de lettres de rémission où il en est question. 1385. « Les suppléants et... jouèrent au tringlet. »

11. « Par le saint voult de Lucques. » — C'est un *santo volto*, ou saint visage du Christ, portrait authentique, peint par Nicodème, que l'on croyait exister à Lucques.

12. « Un *gallimard* taché d'encre » n'est autre qu'un encrier, *calimarium*.

13. « Un *hasteur* est un rôtisseur, de *haste*, broche. (Ducange, au mot *Hastator*.)

14. « Les *mugots* du Louvre. » S'agit-il des *muguets,* dont le nom peut aussi bien provenir de l'odeur de la fleur que de celle du musc, qui portait le même nom?

15. « Sa *carapoue* » (?). Je ne trouve rien.

On voit que Victor Hugo doit être bien fondé à employer les expressions que le collabo Rr. a relevées, puisque, sur seize, il n'y en a que trois ou quatre dont l'origine demeure inconnue. Mais si nous autres critiques, commentateurs, chercheurs et ergoteurs de tout poil, nous nous amusons, comme des singes, à éplucher la vermine de la peau du lion, lui, avait mieux à faire que de perdre son temps en recherches puériles : il avait à rugir.

Si donc Victor Hugo a employé quelques expressions du moyen âge, afin de donner une certaine couleur archaïque au style de *N.-D. de Paris*, nous pensons qu'il n'a pas dû faire de grandes recherches pour les trouver. *L'Histoire des Français des divers Etats*, d'Alexis Monteil, dont la première édition est de 1827, paraissait alors que Hugo préparait son roman ou commençait à l'écrire, et c'est là qu'il a dû puiser. Ce qui nous le fait supposer, c'est qu'on affirme que les éléments du chapitre : *Paris à vol d'oiseau*, sont empruntés à l'*Histoire et Recherches des Antiquités de Paris*, de Sauval. Des églises ou des monastères, que Sauval cite comme existant de son temps, sont cités par Hugo, bien qu'ils ne fussent pas bâtis à l'époque où se passe son récit. Mais à un poète, écrivant en 1830 et qui est, en définitive, le grand promoteur du mouvement archéologique auquel sont dues les études sur le moyen âge, peut-on demander la rigueur chronologique à laquelle nous sommes habitués aujourd'hui? Je m'étonne même qu'il ait employé déjà tant d'expressions, et connu tant de particularités que les textes justifient!

Alf. D.

— 1° *Esgrin* ou *egrun*. Verjus, fruit acide, légume aigre. « La charretée de *egrun,* se elle est déchargée à Orliens, elle doit 5 deniers..... Le *egrun* qui croît dedans la banlieue ne doit point de coustume, se la charge ne vaut 4 deniers.... » (Anc. cout. d'Orléans). — « Nulz ne peut-estre regratiers à Paris de fruits ou d'*esgrin,* c'est assavoir d'aulx ou d'ongnons, d'eschaillongnes et de toute autre manière de tel *esgrin*, s'il n'achète le mestier du Roy. » (Statuts de 1412.)

2° *Mahoitre*. Au XVe siècle, les manches des casaques étaient *à gigots* (comme on disait, il y a 40 à 50 ans); les bouffants étaient soutenus par des ballons et donnaient de la carrure aux épaules. On les appelait *mahustres* ou *mahoitres*. — Dans la *Chronique de Jacques Duclercq* composée à Arras, on lit sous l'année 1467, à propos de la cour de Philippe le Bon : «... les nobles et les riches portoient..... « et à leurs robes gros *mahoitres* sur leurs « épaules pour les faire apparoir plus four- « nies et de plus belle encolure... » Charles le Téméraire en défendit l'usage à ses archers à cheval, car on mettait des *mahoitres* aux épaulières du harnais et cet enjolivement risquait de les gêner dans le maniement ou plutôt la manœuvre de leur arme. On peut voir, dans le recueil de Gaignières, tome VI, une miniature du temps de Louis XI, un batteur en grange avec des *mahoitres*. — Au jaque militaire, les *mahoitres* étaient portés extérieurement.

6° Des *voulgiers*, des *craacquiniers*. Les *voulgiers* étaient des fantassins armés de la *voulge* ou *vouge*. Cette arme était une lame à un seul tranchant emmanchée à l'extrémité d'un long bâton. — Les *craacquiniers* étaient des arbalétriers qui se servaient du *cranequin* pour bander les plus fortes arbalètes.— On trouve, dans le *Dictionnaire du Mobilier* de Viollet-le-Duc, la description de *vouges* de formes différentes et des arbalètes.

7° *Caffardum*. Capuchon. Ducange tire

l'étymologie du mot *caffard*, ou *caphard* (comme l'écrit le P. Garasse), de *caphardum*.

8° *Maître myrrhe*. N'était-ce point le nom donné aux médecins à cette époque?

13° *Hasteur*, même mot dérivant de hasta, *lance*, et par corruption *broche*. On désignait ainsi, sous ce nom, les officiers employés, dans les cuisines du Roi, à surveiller les viandes rôties. A. NALIS.

— « Elle sait la mathématique comme Picatrix. » Voyez Rabelais, liv. III, ch. 23 : « Au temps que j'estudiois à l'escole de Tolète, le reverend pere en diable Picatris, recteur de la faculté diabolologicque... » Suivant Le Duchat, qui parle surtout d'après Naudé, Picatrix est le pseudonyme de l'auteur d'un traité en quatre livres, dédié au roi Alfonse, et dans lequel il se flattait d'avoir recueilli les conseils de deux cent vingt-quatre des plus fameux magiciens de l'antiquité. Ce traité date du milieu du XIIIe siècle, et il ne semble pas qu'il ait jamais été imprimé. Picatrix est cité par Corneille Agrippa. Est-il besoin de rappeler que la mathématique, dans l'ancienne Rome, était une des deux parties de la science divinatoire? G. I.

—

Le peintre Claude Lefèvre (XII, 578, 635). — M. Paul Lacroix a confondu le peintre *Claude* Lefèvre avec *Roland* Lefèvre, dit de Venise, né en Anjou en 1608, agréé à l'Académie royale le 3 décembre 1662, académicien le 6 janvier 1663; exclu le 4 mars 1665, pour avoir refusé le titre de « peintre de portraits »; mort en 1667. Il a longtemps vécu à Venise, où sont le plus grand nombre de ses ouvrages. Reçu à l'Académie royale pour une miniature représentant *la Vérité tenant le portrait du Roi*, il prétendit au titre de peintre d'histoire, qui lui fut refusé. Sa prétention, contraire aux statuts et considérée comme injurieuse pour les peintres de portraits qui faisaient partie de l'Académie, fut repoussée. Ce portrait lui fut rendu lors de son exclusion. Il passa en Angleterre, où il mourut. Ses ouvrages sont rares en France; je ne connais qu'un portrait d'Hilaire Clément, procureur, gravé par Roullet: *R. Lefèvre, de Venise, pinxit*, 1667, et deux autres portraits, gravés par Picart le Romain. *R. L. V. pinxit.* E.-G. P.

— Né à Fontainebleau, il s'inspira d'abord des chefs-d'œuvre réunis au château, puis vint à Paris, où il fut élève de Lesueur et de Lebrun. C'est sur les conseils de ce dernier (conseils intéressés, disent quelques-uns) qu'il quitta la peinture historique pour le portrait, genre dans lequel il excella. Dans une note, provenant de sa famille et conservée parmi les Mss. de l'Ecole des Beaux-Arts, on trouve son nom écrit *Lefebvre*. Dans cette note, il est dit : « né de parents illustres. » Que peut vouloir dire cette assertion? On cite, parmi ses plus beaux portraits, ceux de Louis XIV, de Marie-Thérèse, de Mlle de Montpensier, de Philippe d'Orléans, du duc d'Aumont, de Lecamus, de Couperin et de Mme de La Valette, sa fille aînée. Il a gravé aussi des eaux-fortes d'après ses portraits. A. NALIS.

— La date de sa naissance n'a pas été exactement connue par Robert Dumesnil, qui s'est, le premier, occupé de cette question. Il s'est borné à rappeler qu'il naquit à Fontainebleau, suivant les uns en 1633, suivant d'autres en 1636 (*Le peintre graveur français*, t. II, p. 92). La première de ces dates est la bonne. En 1836, époque à laquelle écrivait Robert Dumesnil, on ne connaissait pas la liste chronologique des membres de l'Académie de peinture, publiée en 1851, au t. II des anciennes « Archives de l'Art français. » En indiquant la date de 1633, Robert Dumesnil se référait à Guérin (Descr. de l'Acad. de peinture, Paris, 1715, in-12, p. 42), suivant lequel Cl. Lefebvre est mort à Paris le 5 avril 1674, à l'âge de 42 ans, ce qui reporte sa naissance à l'année 1633. La liste publiée par M. Dussieux concorde, à peu de chose près, avec l'indication de Guérin. Elle fixe la mort de l'artiste au 26 avril 1675, à l'âge de 42 ans. La trop courte notice consacrée à Cl. Lefebvre, dans les Mémoires inédits de l'Académie de peinture (Paris, Dumoulin, 1854, in-8°), porte ce qui suit, au t. Ier, p. 403: « Il mourut dans sa 42e année en 1675, en avril, le jour de saint Marc », ce qui correspond au 25 de ce mois. Dargenville le fait mourir à Londres, le 26 avril 1675, mais c'est une erreur, quant au lieu; il est mort à Paris. — Relativement aux renseignements biographiques demandés, on peut consulter Dargenville, les Biographies Michaud et Didot, le Dictionnaire de Jal, la Notice du Musée du Louvre, et enfin les procès-verbaux de l'Académie de peinture (Paris, Baur, 1875, in-8°, t. I). Quant aux eaux-fortes exécutées par le peintre, la description s'en trouve dans Robert-Dumesnil, t. II. — Le n° 195 du Musée du Louvre (Ecole française) donne la plus haute idée du talent de Claude Lefebvre. E. M.

—

Pierre Nivelle, abbé général de Cîteaux (XII, 579). — Pierre Nivelle, 3e du nom, a succédé, comme abbé de Cîteaux, à Nicolas Boucherat, 2e du nom, mort le 8 mai 1625. Il a été nommé, en 1635, à l'évêché de Luçon. Après lui, le cardinal de Richelieu a été abbé de Cîteaux jus-

qu'à sa mort (1642); mais il n'a jamais eu de bulles (Moréri). C'est tout ce que j'ai trouvé sur Pierre Nivelle.

E.-G. P.

—

Rouget de l'Isle (XII, 579). — Est-on bien sûr que ce « grand patriote » n'ait pas composé des chants d'un sentiment fort différent de celui de la *Marseillaise?* qu'il n'ait pas célébré la Restauration? qu'il ne se soit pas fait pensionner par elle? Nous ne lui en ferions pas un crime, mais il serait assez étrange, pour le moins, de glorifier comme un modèle d'austérité et de fermeté patriotiques un homme dont la vie, à part la grandiose et passagère inspiration de la *Marseillaise*, ressemblerait à celle de la plupart de ses contemporains à qui l'on ne songe pas à élever des statues.

ALIQUIS.

—

Cur verbum « Carreaux » factum est? (XII, 581.) — Le nom de Rue *des Petits-Carreaux* n'est pas nouveau. Dans le Dictionnaire des rues de Paris, de J. de la Tynna (1816), on lit, page 103 : « Rue des Petits-Carreaux, ou du Petit-Carreau. Une enseigne des *Petits Carreaux* à carreler existe encore devant la maison d'un marchand de vins, n° 29. » — Cette enseigne, qui existait en 1816, a peut-être disparu; mais elle aura probablement donné son nom à la rue, qui s'est appelée successivement de *Montorgueil* et des *Boucheries* en 1637. Piganiol de la Force parle d'un marché dit du *Carreau*, qui était dans le quartier des Halles. Comme on a longtemps tenu, dans la rue du Petit-Carreau, un marché de légumes que j'y ai encore vu, peut-être, par allusion au marché du *Carreau*, a-t-on dit rue du *Petit-Carreau*, nom qui aura prévalu sur le nom antérieur qu'on vient de rendre à cette rue.

E.-G. P.

—

Les amis des chats (XII, 584). — Parmi les *chatophiles*, il faut citer, avant tout, les deux historiens des chats : Moncrif (ses *Lettres sur les chats* lui ont valu le titre d'historio*griffe*) et Champfleury (voir son curieux *Livre des chats*). Puis, Ch. Baudelaire, qui les a chantés dans de fort beaux vers (voir *les Fleurs du mal*), et François Coppée, qui en élève toute une famille et s'entoure volontiers de leurs images, peintes ou sculptées.

MONDORGE.

— Inscrivons, sur la liste des *chatophiles*, le nom de feu M. Octave Delepierre, l'honorable et très regretté bibliophile, de Londres. Pendant ses dernières années, étant très affligé de la goutte, il ne sortait que rarement, et son compagnon constant et fidèle était un beau chat perse qui ne quittait guère le cabinet de travail de son maître.

H. S. A.

—

Forme particulière d'ex-libris (XII, 590, 623). — La formule.... *et amicorum* n'est pas plus à découvrir que la Méditerranée : *Grolerii et amicorum : — Rabelæsi* καὶ τῶν αὐτοῦ φίλων. La devise de Grolier a été copiée par bien d'autres que Jenner; le sens en est clair, et peu importent les applications à contre-sens qu'en peuvent faire des propriétaires d'albums. L'ex-libris de feu Arnauldet a pour devise : *Nunquam amicorum.*

G. I.

—

Documents relatifs à P.-L. Courier (XII, 602). — Puisqu'il s'agit de documents authentiques, il ne faut point laisser passer une fausse date, d'ailleurs importante, sans la signaler. M. Dugast-Matifeux dit, en note, que P.-L. Courier a été assassiné le 14 avril, c'est une erreur; voici la copie textuelle de l'inscription gravée sur le marbre du modeste monument qui lui a été élevé à l'endroit même où l'assassinat a été commis, dans la forêt de Larçay :

A la mémoire de Paul-Louis Courier,
Assassiné, en cet endroit, le 10 avril 1825.
Sa dépouille mortelle repose à Véreth,
Mais ici sa dernière pensée a rejoint l'Eternité.

A. D.

—

Chemises sans pareilles (XII, 608, 637). —Dans une de ses parades, Poinsinet fait dire à son vieux Cassandre : « Mon ami « Gilles, quand tu voudras parler, com- « mence par te taire! » Je reconnais que j'aurais mieux fait de suivre ce conseil, que de m'en rapporter aux nombreux journaux qui ont reproduit l'annonce attribuée à la « Semaine religieuse, d'Auch. » En ce temps d'apparitions et de miracles si avidement exploités, j'avoue que j'ai cru à la réclame du chemisier de Condom, et, pour excuse, m'adressant à la bonne foi de mes nombreux contradicteurs — à ceux surtout qui rient le plus fort de ma crédulité, — je leur demanderai ce qu'ils pensaient de l'avis en question *avant* la réclamation du journaliste d'Auch?

A. D.

— *Nil novi sub sole!* Le mystificateur émérite dont G. I. a conté l'exploit, n'est peut-être qu'un vulgaire plagiaire. En effet, ouvrez la *Revue anecdotique*, année 1860, p. 80, et vous y lirez une amusante réclame de M. Marleix, chemisier lyonnais, qui, dans une brochure imprimée, paraît-il, chez Mongin-Rusand, offrait « *Un linge de corps impérial* », ingénieuse combinaison de la chemise, du gilet et du caleçon actuels : la partie de l'encolure, tirée *du haut d'une cuirasse romaine*, sert à consolider et donner un aspect mâle au

devant de l'individu; les manchettes sont également modelées sur un *gantelet romain;* enfin, le caleçon est, comme les culottes de l'armée d'Afrique, fendu par derrière et par devant, afin de pouvoir satisfaire subitement à ce que vous savez. » Et M. Marleix dédiait cette chemise incomparable à tous ceux qui sont *susceptibles de se lever la nuit précipitamment.* N'est-ce pas le prototype du fameux vêtement qui, depuis tantôt un mois, a mis toute la presse en rumeur?

Et maintenant l'avouerai-je? J'ai vainement cherché à Lyon l'adresse de M. Marleix ou de son successeur; j'ai feuilleté sans plus de succès le *Bottin* et la *Bibliographie de la France* de 1860... Chemise et brochure se sont dérobées à mon pourchas. Passons la plume à nos collabos lyonnais, et attendons leur réponse. Z. Z. Z.

—

Le roi de Sardaigne passant par Namur (XII, 609). — Mais, cher collabo F. B., où avez-vous donc rencontré le roi de Sardaigne dans la chanson susdite? J'ai toujours entendu prononcer le nom du prince d'Orange.

Quant à la maternité de la chanson, vous avez l'opinion du gaulois de Sacy, ce qui est bien quelque chose. J'ignore si cette chanson est une fille de la Palatine, mère du Régent; mais j'affirmerais qu'elle en était bien capable. E. M.

— J'ai toujours entendu chanter, et j'ai chanté moi-même dans ma jeunesse, cette œuvre *charmante.* Seulement, on disait: « C'est le princ' d'Orange, en passant par Namur, Qui... » etc. Je ne connais que le 1er couplet, que F. B. doit connaître également; inutile de le transcrire ici. Mais je serais, moi aussi, désireux de connaître les autres, s'ils existent.

A. NALIS.

— Ma nourrice ne m'a jamais chanté que le premier couplet de cette vieille chanson, tout en substituant au roi de Sardaigne le prince d'Orange, probablement par antithèse, car il ne s'agit nullement de ce fruit odorant; d'ailleurs, historiquement, c'est plus exact, plus local, puisque la scène se passe dans les Pays-Bas. A. D.

—

X **Il y a de l'ognon** (XII, 609). — C'est encore un de ces dictons parisiens dont la liste chronologique est à dresser et ne manquerait pas de piquant, faisant suite aux travaux de l'imagerie populaire, de Champfleury et autres; c'est une chanson de 1820, dont le refrain était:

Moi, j'aime l'ognon, l'ognette,
J'aim' l'ognon, quand il est bon!

On mit l' « ognon » à toute sauce, et l'expression du collabo. J. LT. fut créée. De nos jours, on dit dans le même sens, et sans plus de raison: « Il y a du *tabac* ». Ces dictons n'ont d'autre raison d'être que leur existence même, — jusqu'au jour où ils seront remplacés par d'autres. — On les constate, on ne les explique pas.

DOCTR BY.

— Lorédan Larchey, dans son « Dictionnaire historique de l'argot », dit que c'est une allusion aux pleurs que l'oignon fait verser. Moi, je préfère cette pensée d'un pédicure: « Quand un homme ou une « femme marche difficilement, on peut « toujours supposer qu'il y a *de l'oignon!* »

LÉON FOX.

— Il y a de l'oignon; il y a quelque mauvaise affaire là-dessous; il y a du bruit, des difficultés, quelque intrigue; métaphore tirée de ce que les vapeurs de l'oignon piquent les yeux. — Cette métaphore est très ancienne. Littré cite la phrase suivante, de *Louis XI, nouvelle XXXIII:* « Par notre Dame! on m'a bien « baillé de l'oignon, et si (pourtant) je ne « m'en doutois guère! Si (aussi) en ai esté « plus aisé à decevoir ». Il cite également *Palsgrave:* « Tant facent-ils bonne mine, « s'il y a de l'oignon » (XIVe siècle). — Cette ancienneté me fait douter d'une origine que j'ai lue, et que je croyais vraisemblable, sinon positive. On a prétendu que cette locution était née des sévices de Louis Foucault, comte d'Augnon, ou d'*Oignon,* dans la guerre civile, et de ses continuelles tergiversations entre les partis, qui forcèrent le cardinal de Mazarin à l'acheter, en 1653, par la dignité de maréchal de France. On a, dis-je, prétendu que les violences et les infidélités du comte du Doignon avaient fait dire: « Il y a de l'*oignon* », lorsque l'on rencontrait des difficultés inattendues. Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut. Je me rattacherais plus volontiers à celle de Littré. E.-G. P.

—

Pistolet (XII, 609). — Littré: figurément et familièrement, se dit d'un original, d'un homme fort bizarre. Drôle de pistolet! Littré donne incidemment l'origine de cette acception dans la citation suivante: « *Pistolet* a esté ainsi nommé première- « ment pour une petite dague ou poignard « qu'on souloit faire à Pistoye, petite « ville distant deux lieues de Florence, et « furent à ceste raison nommez première- « ment *pistoyers,* depuis *pistoliers* et enfin « *pistolets;* quelque temps après, l'inven- « tion des petites arquebuses étant venue, « on leur transporta le nom de ces petits « poignards; depuis encore on a appelé « les escus d'Espagne pistolets; et, comme « dit Henry Estienne, quelque temps vien- « dra qu'on appellera *les petits hommes pis-*

X. ... Revue ...

« *tolets* et les petites femmes pistolettes. » (Des Accords. *Bigarrures*, p. 89, dans Lacurne.) Henri Estienne avait raison, au moins pour les petits hommes que l'on a affublés du sobriquet de *pistolets*. Puis, cette plaisanterie a été appliquée indifféremment aux hommes de grande ou de petite taille, mais dont on faisait peu de cas. E.-G. P.

— Je connais un autre emploi de cette expression. En Belgique, on désigne par le mot de *pistolet* un petit pain beurré et garni de jambon. ED. SOCRATEM.

—

Toucher du fer (XII, 611). — Le fer étant considéré, depuis la plus haute antiquité, comme le symbole de la force, il ne serait pas étonnant qu'une ancienne tradition populaire attribuât à l'attouchement d'objets en fer le pouvoir d'écarter le pressentiment d'un maléfice que vous cause la rencontre de certains individus; de même que deux petites branches de corail, en forme de cornes, éloignent le mauvais œil d'un *jettatore*, chez les Napolitains. Cette croyance superstitieuse existe encore de nos jours et, pour beaucoup de personnes, cesse d'être une plaisanterie.

Je connais un braconnier, enragé chasseur, avec qui je sortais un jour, à l'aube, pour aller faire une partie projetée depuis longtemps. A peine étions-nous à quelques pas de la maison, que j'entendis mon compagnon pousser un vigoureux juron et s'écrier : « Pas de chance ! » Et au même instant il rebroussa chemin. Voyant mon étonnement, il me montra le curé du village humant l'air frais du matin sur la porte du presbytère, et il ajouta : « Les « vieux chasseurs ont toujours dit : Si « vous rencontrez un curé, ou si vous ra- « tez votre premier coup de fusil, vous « reviendrez bredouille ! Je n'irai pas chas- « ser aujourd'hui ! » J'eus beau faire pour qu'il revînt sur cette idée, le dicton était tellement enraciné dans la tête du bonhomme, que je perdis mon temps. Il est fâcheux que je n'aie pas connu à cette époque la vertu protectrice des clefs et des couteaux.

Le noir porte à la tristesse, et de cet émoi de l'esprit au déespoir, ou plus vulgairement à la débine, il n'y a pas loin. Aussi, les commis voyageurs — ces sceptiques par excellence, cependant ! — craignent-ils pour leurs commissions de la journée, quand, à leur première sortie, ils se trouvent sur le passage d'un curé, d'une religieuse, d'un frère ignorantin, d'un croque-mort, toutes gens vêtus de noir. — Quoi qu'il en soit, ces petites superstitions sont bien ridicules, et je ne sache pas que l'on doive s'attacher à la pensée de malheur que comporte la vue de certains costumes, pas plus au bonheur que vous procurera *sûrement* la rencontre d'un chien levant la patte en l'air, au milieu d'une rue ! LÉON FOX.

—

Portrait de Baudelot de Daïrval (XII, 611). — Il me semble avoir vu ce portrait en tête de l'un des ouvrages de cet auteur. La leçon Daïrval pour Dairval est-elle bonne ? LA MAISON FORTE.

—

Madame Bailly (XII, 611). — Simon-Pierre Mérard, de Saint-Just, cite plusieurs fois Mme Bailly dans son Eloge historique de Jean-Sylvain Bailly (A Londres, 1794, in-18), notamment aux p. 163-164, sans donner les prénoms, ni le nom de famille. Voici ce qu'il dit : « Fut-il jamais un meilleur époux ? Il s'étoit marié, en novembre 1787, à une veuve, l'amie intime, inséparable, de sa mère depuis trente ans : elle lui étoit chère à lui-même, au même titre. L'amitié la plus honorable, la plus digne de nos respects les avoit unis de cœur, avant que l'hymen sanctifiât leur mariage. L'attachement, jamais affoibli, qu'il porta à sa femme (elle avoit alors passé les plus belles années de sa jeunesse) lui faisoit trouver, dans les sollicitudes aimables de l'hymen, tous les charmes de l'amour : il allait même jusqu'à la foiblesse. Il lui prodigua et en reçut toujours les soins les plus tendres et les égards les plus touchants. L'âme de ma femme, disoit-il, est si belle, que je la compare à un temple qu'habite la Divinité ; l'édifice est digne du dieu. » LA MAISON FORTE.

—

Distribution de prospectus au coin des rues (XII, 614). — *Cassandre oculiste* a pour auteurs P. Yves Barré et Auguste de Piis. L. M. F.

—

L'abbé Couët (XII, 614). — Après son décès, arrivé le dernier avril 1736, dans la 69e année de son âge, la bibliothèque de ce savant chanoine fut livrée aux enchères. Voici le titre exact du Catalogue de vente, qui contient 3,454 numéros : « Catalogue des « livres de la bibliothèque de feu messire « Bernard Couet, chanoine de Notre- « Dame, grand vicaire de M. l'archevêque « de Paris, et abbé de Fontmarigni. Dont « la vente se fera en détail, le lundi 14 « janvier 1737 et jours suivants, depuis 2 « heures de relevée jusqu'au soir, en sa « maison, Cloître Notre-Dame. A Paris, « chez Jacques Barrois fils, 1737, » in-12. — L'énumération des livres est précédée d'un Avertissement, de 4 pages, que l'on sait être de l'abbé Goujet, et qui donne une courte notice sur l'abbé Couët. L'on y dit que, « trop modeste pour s'ériger en lutteur, il n'a jamais rien fait imprimer sous son nom. Il s'est toujours contenté

de servir l'église, en aidant de ses lumières et de sa plume ceux qui avoient recours à lui... On peut dire en général que, depuis plus de vingt ans, il ne s'est rien fait de quelque importance par rapport à la religion où il n'ait eu quelque part, et, malgré le soin qu'il a eu de se cacher, le public connoisseur lui a toujours donné un grand nombre d'ouvrages importans qui sont marquez à son coin, c'est-à-dire, où l'on trouve ces idées grandes et élevées, cette force de raisonnement, cette netteté, cet ordre, cette précision, cette érudition placée et employée avec choix, enfin cette beauté de stile qui lui étoient propres. »

Complétons ces renseignements par ce que rapporte M. de La Rivière (*Lettres choisies*, II, 289). Le gendre de Bussy-Rabutin, ayant appris que madame de Lambert, alors âgée de 86 ans, était tombée malade, alla la voir pour la faire confesser. « Elle poussa jusqu'au bout, ajoute-t-il, la maladie de l'esprit : car elle choisit pour confesseur l'abbé Couet, qui avoit beaucoup d'esprit et qui étoit connu pour tel. » P. LE B.

— Voltaire a mis en scène l'abbé Couet dans *le Dîner du comte de Boulainvilliers*, et Grimm, en rendant compte de ce pamphlet (1er janv. 1768, VIII, p. 9, de l'édition en cours de publication), dit de l'un des interlocuteurs : « L'abbé Couet était en son vivant janséniste et grand pénitencier de l'archevêché de Paris. Il mourut assassiné. Un dévot mélancolique, et moitié fou, étant venu se confesser à lui pour un cas réservé que les grands pénitenciers ont seuls le droit de remettre, l'abbé Couet le renvoya et se mit en chemin pour regagner sa maison ; mais, à peine sorti de l'église, il reçut de son pénitent, qui l'avait suivi, trois coups de couteau dont il mourut quelques jours après. » Grimm fait en outre remarquer que l'abbé ne dut jamais se rencontrer chez Boulainvilliers avec Fréret, mais il ajoute aussitôt : « M. de Voltaire sait tout cela mieux que ceux qui font ces observations. » MAURICE TOURNEUX.

—

Les Amours de Sapho et de Phaon (XII, 615). — L'édition de 1772, in-12, porte par M. de Sacy, Ce M. de Sacy, Claude-Louis-Michel, était censeur royal, membre de l'Institut royal d'histoire de Gœttingue, des Académies de Caen, d'Arras, et des Arcades de Rome. Il a publié : *Les amis rivaux*, *l'Honneur françois*, une Histoire de la Hongrie, de nombreux articles dans le Supplément de l'Encyclopédie, et un poëme : *l'Esclavage des Américains et des Nègres*. — Quant à l'*Ode de Sapho*, M. Léon Fox la trouvera dans les Œuvres de Boileau, chap. VIII du « Traité du Sublime ou du Merveilleux dans le discours, » traduit du grec de Longin.

Mon exemplaire de Boileau (édit. Saint-Marc, Paris, 1747) renferme une centaine de notes manuscrites dont je n'ai pu découvrir l'auteur. Au bas de l'*Ode à Sapho*, t. IV, p. 278, se trouve cette réflexion que bien certainement Henry Monnier eût placée dans la bouche de M. Prudhomme : « Il est triste de penser que cette « déclaration d'amour, la plus sublime que « l'on connaisse, ait été adressée par une « femme à une femme ! Il existe encore des « Saphos malheureusement ! Mais elles ont « la pudeur de ne point écrire. »

UN LISEUR.

— En consultant le « Dictionnaire des Anonymes de Barbier », j'ai trouvé à peu près ce que je cherchais. Le traducteur du rhéteur Longin (et non Longus) qui a publié : « Les Amours de Sapho et de Phaon », est le censeur royal : de Sacy. — Barbier donne comme date 1775, ce qui ferait supposer que cette année-là parut la 1re édition. Cependant celle que je possède est de 1769. — Existerait-il deux ouvrages ayant le même titre et le même éditeur, ou serait-ce une erreur du Dictionnaire des Anonymes ? LÉON FOX.

—

Gabrielle de Passy (XII, 616). — La Biographie des hommes de lettres originaires de Nimes et des environs, publiée par M. Michel Nicolas, sous le titre : *Histoire Littéraire de Nimes et des localités voisines*, attribue Gabrielle de Passy à Barthélemy Imbert, de Nimes, en société avec d'Ussieux. L'auteur de ce livre est généralement bien informé. Barth. Imbert, l'auteur du *Jugement de Pâris*, a composé bien d'autres pièces de théâtre ; mais elles n'eurent aucun succès. M. Nicolas cite, outre la parodie de *Gabrielle de Vergy* : *le Gâteau des Rois*, *le Lord Anglais*, *le Chevalier français*, *les deux Sylphes*, *Florine*, *la fausse Apparence*, *l'Inauguration du Théâtre-Français*, parues de 1780 à 1789.

(Nîmes.) CH. L.

— Dans la notice de *l'Almanach des Muses* de 1778, cette parodie est annoncée en ces termes : « *Gabrielle de Passy*, parodie de Gabrielle de Vergy, en un acte en prose et en vaudeville, représentée pour la première fois par les comédiens italiens ordinaires du roi, le 30 août 1777. Paris, veuve Duchesne et Delalain, in-8° de 45 pages. — Pièce qui était d'abord en deux actes, dont le premier ne réussit pas à la première représentation. Réduite à un seul acte, elle a été fort applaudie. Des critiques piquantes de la tragédie de M. De Belloi ; de la gaieté, de jolis couplets ; allusion plaisante au fameux dénouement de Gabrielle de Vargy, dans ce refrain du dernier vaudeville :

Ah ! il n'est pas de fête
Quand *le cœur* n'en est pas. »

On ne donne pas le nom des auteurs, et, par conséquent, cette citation ne répond pas à la question; mais, comme les faits énoncés diffèrent un peu de ceux que rapporte L. le B. (nombre de pages, insuccès du 1er acte, etc.), je ne la crois pas tout à fait inutile. E.-G. P.

—

H. B. et Prosper Mérimée (XII, 617).— Les détails donnés sur cet opuscule par T. B. sont à peu près complets. L'Intermédiaire en avait donné d'autres : I, 101, 127, 156, 184; VII, 336, 396, 538.
(Paris.) TIRO RUDIS.

— La notice de Mérimée sur son ami H. Beyle (16 p. in-8°) a été imprimée, pour la première fois, en déc. 1850, chez Firmin Didot, à 25 exemplaires, comme le dit très exactement M. Ludovic Lalanne dans son excellent « Dictionnaire historique de la France. » Les 25 exemplaires furent distribués aussitôt à 25 amis de l'auteur, qui n'en garda pour lui qu'un seul exemplaire. Je vis ce petit livret entre les mains du comte de Laborde, à qui Mérimée venait de le donner, dans une séance de la Commission des Monuments historiques, au ministère de l'Intérieur. Au sortir de cette séance, je demandai à Mérimée s'il ne pouvait m'offrir un exemplaire de la curieuse brochure qu'il avait donnée au comte de Laborde; il me répondit gracieusement qu'il ne savait pas que cette bagatelle pût m'intéresser et qu'il regrettait d'avoir disposé de tous les exemplaires de cette première et dernière édition, tirée à petit nombre, et seulement, me dit-il, pour tenir une promesse qu'il avait faite à son ami Beyle. « Nous nous étions engagés « réciproquement, ajouta-t-il, à nous faire « une oraison funèbre, l'un ou l'autre, et « à nous dire nos vérités posthumes, le « plus simplement du monde. J'ai tardé « bien longtemps à m'exécuter, Beyle étant « mort en 1842, et la chose est faite tant « bien que mal. Je souhaite que le pauvre « Stendhal ne soit pas trop mécontent de « moi; à charge de revanche dans un au- « tre monde. » Mérimée avait envoyé un exemplaire à Libri, en Angleterre, et j'eus l'espoir de recevoir cet exemplaire, dont Libri voulait bien se dessaisir en ma faveur.

Ce fut le peintre Huet, qui communiqua à M. Pelletan une copie de la brochure en question. De là, un gros scandale dans les journaux, à ce point que le parquet s'en émut et faillit poursuivre. Mais le corps du délit manquait: on ne retrouva pas un seul exemplaire de ladite brochure, dénoncée comme un attentat aux mœurs. Mérimée fut très contrarié de tout ce bruit, qu'il n'avait pas cherché, ni désiré. Le peintre Huet eut l'obligeance de me prêter la copie qui était cause des indignations de la presse janséniste-républicaine. Ce ne fut qu'un feu de paille, aussitôt éteint qu'allumé.

Deux ans et demi plus tard, en 1853, Mérimée jugea utile de faire disparaître la brochure compromettante: il la retira des mains de toutes les personnes entre lesquelles il avait partagé les exemplaires tirés de cette édition privée et secrète. Tous ces exemplaires furent détruits par lui-même. J'appris alors que ces exemplaires étaient de deux espèces, c'est-à-dire de deux tirages : la plupart offraient, dans le texte, des blancs provenant de la suppression de certains passages, lesquels ne subsistaient, dit-on, que dans trois ou quatre exemplaires. Le seul exemplaire que Mérimée s'était réservé a été brûlé avec sa bibliothèque dans les incendies de la Commune en mai 1871.

Voyez, sur cette tempête dans un verre d'eau, sur ce grand scandale de 16 pages in-8°, imprimées à 25 exemplaires distribués sous le manteau, les articles fulminants de M. Pelletan dans la *Presse*, et de M. Barenton dans l'*Ordre* (1851), suivant l'indication de M. Ludovic Lalanne.
B. J.

— L'article en question a paru dans le *Figaro*, sous la signature de Jules Lecomte (n° 306 du jeudi 21 janvier 1858, p. 3, col. 3), dans une série d'articles publiés par ce chroniqueur à l'occasion de la mort de Mlle Rachel: — « On parla un jour devant elle d'un petit volume de toute rareté, attribué à un académicien célèbre, et ayant pour objet une sorte de biographie de Beyle (Stendhal). Ce qu'on dit de cet opuscule piqua très vivement sa curiosité, et elle exprima le désir de le lire. Mais où trouver cette désespérante rareté, tirée seulement, dit-on, à 30 ou 40 exemplaires?

« Le duc de San-Teodoro, de sa suite respectueuse et attentive, remua ciel et terre..... et plus que cela, tous les capharnaüms du quai Voltaire. Il conquit cette toison d'or et l'apporta. C'était un petit volume de forme presque carrée, broché en papier vert maroquiné, sur le frontispice duquel on voyait des lettres ainsi disposées :

H. B.
*
P. M.

Le duc l'avait payé 150 fr. Elle renvoya tout le monde pour le lire. Le lendemain, au théâtre, elle nous dit: « Ce n'est que « cela? Voltaire en a écrit bien d'autres ! « Je vous offre le livre contre un sac de « marrons glacés ! »

Au surplus, tous ces détails sont bien moins ignorés que ne le suppose le collabo

T. B., et l'Intermédiaire lui-même a déjà donné toutes les indications bibliographiques relatives à cette plaquette et aux réimpressions qui en ont été faites. M. Pelletan n'a fait que se répéter, dans sa *Nouvelle Babylone;* dix ans avant, en 1853, il consacrait à l'écrit de Mérimée un ou deux articles assez vifs, qui ont paru dans le *Siècle* et que l'on retrouve dans ses *Heures de travail* (V. le t. Ier, p. 268 à 280).

UN LISEUR.

—Voyez: 1° P. 18 de: *Prosper Mérimée, sa bibliographie*, par Maurice Tourneux (Paris, Baur, 1876, in-8°); — 2° p. 72 et suivantes de: *Prosper Mérimée, ses portraits, ses dessins, sa bibliothèque*. Etude par le même auteur (Paris, Charavay, 31, rue de Seine, 1879, in-16).

LA MAISON FORTE.

— Les détails donnés par M. T. B. ne sont pas aussi « généralement ignorés » qu'il le suppose ; mais ses renseignements sur l'édition originale sont un peu vagues : cette édition, qui est de 1850, se compose de seize pages de texte in-8°, plus un feuillet blanc et un feuillet de faux titre. Il est très vrai que l'imprimeur avait laissé en blanc les noms propres ; mais l'exemplaire de Mme Delessert n'est pas le seul que Mérimée ait pris soin de compléter de sa main ; c'était aussi le cas notamment de l'exemplaire de Mme Ancelot, lequel a passé en vente publique le 30 janvier 1878 (Bibliothèque de M. Al. M***; Voisin, expert : n° 214, vendu 200 francs); cet exemplaire appartient aujourd'hui à M. de Spoelbroch. Mais le mieux est de renvoyer M. T. B. au travail publié récemment sur Mérimée par M. Tourneux, chez Charavay frères ; il trouvera là, p. 71-80, de quoi enrichir notablement et même rectifier sur quelques points ses renseignements. Il peut aussi consulter l'*Intermédiaire* (I, 127, 176).

G. I.

— Les renseignements fournis par M. T. B. prouvent que sa bonne foi a été surprise. L'exemplaire de H. B., qui a permis à Pelletan de faire son article, appartenait et appartient encore à un écrivain connu par ses critiques de théâtre. Cinq ou six ans après que l'article eut paru, le même exemplaire fut prêté à Théophile Gautier, auquel je l'empruntai. Douze copies en furent faites dans une agence *ad hoc;* l'une d'elles parvint, en effet, à Poulet-Malassis, qui l'imprima sans scrupule. Tous les autres détails relatifs à l'auteur d'ouvrages sur Paris et sur les Convulsions de 1871 sont inexacts.

MAXIME DU CAMP.

—

La Maçonnerie, poème (XII, 618). — On répondra sans doute de Nancy, au collabo K. de X., que l'ouvrage qu'il cherche est à peu près introuvable. La raison en est que l'auteur en a retiré l'édition, après la vente de quelques exemplaires. On croit que les exemplaires retirés ont été détruits. — Quoique jugé imparfait par son auteur, qui en avait préparé une seconde édition très augmentée, cet ouvrage obtint une médaille d'or décernée par la loge des F. artistes (V. Quérard, France littér., III, 512, 2e col.). Nous ne dévoilerons pas ici l'anonyme de l'auteur, âgé de 84 ans, bien qu'il ait avoué l'ouvrage et sa continuation *inédite* dans son Catalogue, publié à Nancy en fév. 1873. — A défaut de l'édition originale, on peut voir les réimpressions de ce poème : 1° dans l'*Abeille maçonnique*, 1832; 2° l'*Univers maçonnique*, 1837, col. 596 (V. Nouv. Barbier, III, col. 5, c).

E. M.

— Ouvrage rarissime. L'auteur, un de nos collabos, a supprimé et supprime les exemplaires connus.

LA MAISON FORTE.

— J'ai eu ce volume entre les mains : il m'a paru d'un intérêt médiocre. Peut-être, en cherchant bien, me serait-il possible d'en déterrer quelque exemplaire, devenu rare assurément. Avant d'y procéder, je pose cette question au correspondant K. de X : quelle valeur littéraire ou personnelle attache-t-il à ce volume, insignifiant en apparence? QUINTILIUS.

—

Reliures Pasdeloup (XII, 619).—Philippe Pasdeloup, place de la Sorbonne, était le relieur de Louis XV et de la famille royale. Il fut en son genre un des grands artistes du XVIIIe siècle; venant après Du Seuil et Boyet, prédécesseur de Derome. Parmi les livres sortis de ses mains on distingue quelques volumes dont les plats offrent une mosaïque formée de compartiments de maroquin de diverses couleurs, représentant des fleurs et des fruits; les bibliomanes paient ces reliures des prix qu'il est permis de qualifier d'extravagants.

Un exemplaire des *Contes* de La Fontaine (édition des Fermiers généraux, 1762), revêtu d'une reliure de ce genre, fut acheté, en 1839, 625 fr., à la vente La Bédoyère, par M. J.-Ch. Brunet; il fut porté à 7,200 fr. en 1868, lorsque la Bibliothèque de l'auteur du Manuel du Libraire fut livrée aux enchères; après avoir fait partie du cabinet d'un bibliophile bordelais, il a reparu, en 1873, à la vente Benzow, et, cette fois, il s'est élevé à *treize mille francs!* Un exemplaire de la traduction française du roman de Longus (1718, pet. in-8) a été adjugé également, à la vente Brunet, à six mille francs! — Consulter, sur Pasdeloup, le savant et curieux travail de M. Ed. Fournier : « l'Art de la reliure en France » (Paris, Gay, 1864, p. 205).

— A propos des reliures et au sujet de la personne de Pasdeloup, je réponds par une note d'état civil, concernant la date de la mort du célèbre relieur. Je l'ai relevée, à tout hasard de service, dans le cours de recherches récentes que j'ai eu l'occasion de faire, pour informations biographiques, dans les « Registres des actes « de naissance, mariage et décès, ap« partenant aux anciennes paroisses] de « la ville d'Orléans, conservés et fort soi« gneusement classés au dépôt actuel des « actes de l'état civil (hôtel de ville d'Or« léans). Paroisse de *Saint-Pierre-Lentin*, « année 1756, 7 janvier: M. Nicolas Pas« deloup, relieur de S. A. R. Mgr le duc « d'Orléans, décédé le 3, après avoir reçu « le sacrement de l'Extrême-Onction seu« lement, le malade ne nous ayant pas per« mis d'administrer les autres sacrements. « Son corps a été inhumé au cimetière de « cette ville, par nous, curé soussigné, en « présence de M. André Haton et M. Nico« las Meusnier qui ont signé. DUCAMEL, « curé. »

J'ajoute qu'à l'année 1754, le 4 août, il est fait mention du décès de « Mme Anne « Piau, épouse de M. Nicolas Pasdeloup, « relieur de Mgr le duc d'Orléans, âgée « de soixante-douze ans ». (Même paroisse de Saint-Pierre-Lentin.)

ARMAND BASCHET.

Trouvailles et Curiosités.

Dame Justice, à Aiguès-Mortes, vers 1460. — Je signale à l'indignation rétrospective de la Société protectrice des animaux le fait suivant, qui s'est passé vers 1460. J'ai sous les yeux un vénérable cahier de parchemin, intitulé : « Compte « de noble Jean des Jambes, chevalier, « seigneur de Montsourel, premier maistre « dhostel du Roy, chastelain et viguier « d'Aiguesmortes... où est faict mention « d'ung Lorrain qui fust condamné destre « pendu à Aiguesmortes avec une asnesse, « avec laquelle il avoit commis la sodo« mie bestiale; laquelle s'estant trouvée « morte, en fust acheptée une aultre qui « fust pendue avec ledict Lorrain. »

Séduit par ce sommaire, je déchiffre de mon mieux le *Compotus nobilis viri Johannis de Jambis*, et je découvre, sous la rubrique *Expense pro malefactoribus*, l'article en question :

« Pro precio unius asine suspense dicto « patibulo, quia asina cum qua dictus « Mongin participaverat fuit repta mortua « ante exsequtionem dicte sententie, pro « quaquidem asina fuit exsoluta, sum« ma..... 2 livres, 13 sols, 6 deniers tour« nois. »

Que l'ânesse *participante* — morte peut-être de chagrin! — fût pendue en effigie, rien de mieux; mais qu'on lui ait... substitué une pauvre innocente !

Suit une série d'articles assez curieux (la carte à payer de la haute justice), savoir: A maître Jacques Thiesame, de Montpellier, l'exécuteur, quatre livres dix sols, pour sa double pendaison; — à Jean Fournier, qui a fourni une échelle, vingt sols ; — aux deux sergents qui ont amené le criminel, de sa prison à la potence, « *pro pena et laboribus* », quinze sols. Bref, le total se monte à 13 livres, 10 sols. Or, comme, sous Louis XI, la livre tournois valait 42 fr. 28, prix calculé d'après celui du blé, la fantaisie du pauvre Etienne Mongin, « de Metz en Lorraine », a coûté, à la France d'alors, 570 fr. 92 cent. de notre monnaie.

Un collabo (ici je saute du chapitre des *Trouvailles* à celui des *Demandes*) peut-il me dire à combien revient, de nos jours, une exécution capitale? Nous verrons bien s'il y a progrès.

(Bruyères-en-V.) E. B.

—

Le pivot du paysage. — Ceci n'est point une trouvaille, mais peut à juste titre passer pour une curiosité.

Les collabos ont-ils remarqué que, quand ils sont dans un train en marche, le paysage tout entier, depuis l'horizon jusqu'aux poteaux télégraphiques, semble tourner autour du point *quelconque* qu'ils fixent de l'œil? — Si l'on change d'objet fixé, immédiatement le nouveau devient à son tour le pivot du paysage, lequel tourne alors autour de lui, y compris le point que l'on fixait l'instant d'avant. On peut répéter cette expérience à l'infini : toujours le point fixé, qu'il soit à l'horizon, intermédiaire, ou très près du spectateur, devient *seul* l'axe autour duquel tout tourne. Observation de touriste en voyage.

DOCT. BY.

—

Les queues de mots. — On a attribué l'invention de ces puérilités ineptes (ci-dessus, col. 562) à Victor Hugo. C'est bien à tort. Dans un assez sot ouvrage du XVIIIe siècle (intitulé : *Histoire de Camouflet, potentat de l'empire d'Equivopolis*. A Equivopolis, MDCCL, in-12, on lit : « La lettre n'avoit rien de sup*pliant* de duchesse; mais la réponse nous fit voir qu'elle ne vouloit point changer *de chemise* et que sa résolution était bien prise *de tabac*, etc., etc. » Tout l'ouvrage est écrit dans ce style, que je cite de mémoire.

Il n'est pas de bêtise nouvelle sous le soleil, — tant il en a déjà éclairé depuis que le monde est monde! W. J.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

7526. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 277

25 Novembre
1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

AVIS. — Il est essentiel que les correspondants se conforment exactement à nos recommandations. (Voir au verso de la couverture.)

SOMMAIRE

ERRATA. —

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, Directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année et suiv., **12** fr. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année. No 277.

Cherchez et vous trouverez. — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider.

25 Novembre 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Une bonne édition du Roman de la Rose. — A-t-on publié, en dehors de l'édition de Méon (1814), et de celle de Francisque Michel (1864), laquelle reproduit et.... gâte, en plus d'un endroit, la précédente, une bonne édition du *Roman de la Rose?* De grands et solides travaux ont été faits sur Villehardouin, Joinville, Froissart, la Chanson de Rolland; mais, sur l'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung, *quid?*

Je mets hors de cadre, et.... pour cause, la publication de M. Croissandeau (1879), à Orléans, sur la matière. Edition du *Roman* et grammaire, tout est bizarre et sans portée. Annemundus.

Le Pataffio. — Je vois qu'on s'occupe, en ce moment, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de l'auteur du *Pataffio*. de ce poème du XVe siècle, farci de *gergo* et de choses grasses, qui a été jusqu'ici attribué, par Varchi, à Brunetto Latini, et par Del Furia, à Manelli. Il paraît que M. Ch. Nisard va mettre ces deux pères putatifs hors de cause et révéler *urbi et orbi* le nom véritable de l'auteur de cette œuvre florentine et pornographique.

J'ai entendu autrefois proférer souvent, par une bonne vieille dame, ce juron anodin : Que le Diable (ou le bon Dieu) te patafiole! — Est-ce que ce verbe, inconnu de mes dictionnaires usuels, aurait quelque chose de commun avec le *Pataffio?* S. D.

Épigramme sur Dangeau. — Je cueille, dans *le Globe*, l'épigramme suivante, que je lis certainement pour la première fois :

Estre des plaisirs de son roy,
Du jeu, du bal et de la chasse,
Faire exercice en bel arroy,
Monter quelquefois au Parnasse,
Avoir un beau gouvernement,
Estre cordon bleu, d'espérance, —
Dangeau, par des hasards si grands,
Si la paix dure encor dix ans,
Tu seras maréchal de France!

Quel est l'auteur de cette spirituelle épigramme, d'une application si facile sous tous les régimes? R. M.

Distique et quatrain. Les auteurs, S. V. P. — Le même journal, *le Globe*, rappelle ces vers bien connus :

1º Epitaphe de Marat :

Vous qui passez, ne plaignez pas mon sort :
Si je vivais, vous seriez mort!

2º Quatrain sur la Colonne Vendôme :

Tyran, juché sur cette échasse,
Si le sang que tu fis verser
Pouvait tenir en cette place,
Tu le boirais sans te baisser!

Connaît-on les auteurs de ces vers? Existe-t-il un recueil où soient recueillies, avec noms des auteurs, les nombreuses pièces de ce genre qui circulaient dans les salons et autres lieux de réunion, durant la période de temps comprise entre les années 1789 et 1830? Quelques-unes d'entre elles, colportées par les revues et journaux, sont venues jusqu'à nous. On les connaît, on les répète; mais, le plus souvent (ma question le prouve), on ignore qui les a produites. R. M.

Un desideratum philosophique. — Quels travaux a-t-on faits, dans l'Université, pendant ce siècle, sur la constitution des corps?

M. Bouillier (Hist. de la Philosophie cartésienne, chap. sur Leibnitz) lui attribue la théorie que professait M. Branchereau, de Saint-Sulpice en la lui attribuant, lui aussi. Mais on n'en trouve, à mon avis, dans Leibnitz, que des germes environnés de beaucoup d'éléments étrangers et même contradictoires. Besrowich, admettant de l'espace entre ses points constitutifs, est loin aussi de la conception de M. Branchereau. Comment donc et par qui cette théorie s'est-elle élaborée?

M. Bouillier serait en état de répondre à ces questions. Je désirerais bien lui voir

écrire une Histoire de la Philosophie au XVIIe siècle, faisant surtout connaître les travaux accomplis sur ces questions secondaires. BIAS.

—

Beuber des lèvres. — « Oh, oui! fit-elle « avec un accent indéfinissable, en beubant « des lèvres, comme les enfants. » (*La Belle Grêlée*, par Al. Bouvier.)

Beubant est-il français ? Si c'est un mot créé par l'auteur, n'aurait-il pas fallu dire: *babant*, de même qu'on a dit : babine, babouin ?

(Marseille.) J. A.

—

Les fondateurs de Jérusalem. — Le remarquable rapport fait par M. Auguste Mariette à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 10 octobre dernier, et analysé par M. Ferdinand Delaunay dans le Journal officiel du 15 et du 22 octobre, contient les passages suivants :

« Les Hycsos (Pasteurs) étaient des gens « de race ignoble, venus de l'Orient, pro- « bablement des Arabes, qui se jetèrent à « l'improviste sur le pays (l'Egypte) et le « subjuguèrent facilement sans combat. « Leur roi s'établit à Memphis.... Il fit « d'Avani un camp retranché formidable.... « Quatre rois lui succédèrent....

« Plus de cinq cents ans s'écoulèrent « ainsi, après lesquels un successeur des « rois légitimes, venu de la Haute Egypte, « assiégea Avani, la prit et chassa les Pas- « teurs, qui allèrent en Judée fonder Jéru- « salem. »

Ceci concorde-t-il avec les récits bibliques, et ces Hycsos ou Pasteurs chassés d'Egypte sont-ils les mêmes que les Israélites qui la fuient sous la conduite de Moïse? A. DL.

—

Les Anglaises de la rue des Fossés-St-Victor. — Dans les Mémoires de J. J. B. Albouy-Dazincourt, comédien sociétaire du Théâtre-Français, par H. A. K*** S., je trouve, à la page 181, la phrase suivante: « Cinq mois après, on transféra les hommes à Picpus, les femmes aux Anglaises, rue des Fossés-Saint-Victor. »

Il s'agit des comédiennes enfermées à Sainte-Pélagie. Qu'était-ce que cette prison, qui, en 1793, était désignée sous le nom *Les Anglaises ?* M. N.

—

A propos de divorce. — Malgré le titre général donné à ma question, qui porte sur un fait particulier, il ne faut pas croire qu'elle m'a été inspirée par la proposition de M. Naquet; je n'ai pas l'ambition de me mêler aux graves débats que celle-ci ne manquera pas de susciter. C'est sur un petit point d'histoire que je veux consulter mes co-Intermédiaires. M. Arthur Pougin (dans son livre sur Boïeldieu, Charpentier, Paris, 1875), après avoir raconté le triste mariage de Boïeldieu avec Clotilde Augustine Malfteurai, danseuse de l'Opéra, célèbre par son talent et sa beauté, fameuse aussi malheureusement par les désordres de sa vie, qui avaient décidé Boïeldieu à se réfugier à St-Pétersbourg, dit (page 85, note 1) : « Lors de son retour en France, « en 1811, Boïeldieu voulut divorcer avec « Clotilde; mais l'Empereur (heureux « temps où le souverain s'arroge ainsi le « droit de régler à son gré l'existence de « ses sujets!) s'y opposa formellement.»

Le fait articulé si nettement par M. Pougin, qui n'apporte d'ailleurs aucune preuve à l'appui de son allégation, me paraît tellement invraisemblable (quel intérêt Napoléon pouvait-il avoir en cette affaire?), que je me permets d'en douter. Il est vrai que Boïeldieu ne se remaria, selon M. Pougin, qu'en janvier 1827, avec Jeanne Phillis Desoyres, veuve du comédien Bertin Cannivet, qu'après la mort de Clotilde, arrivée le 6 décembre 1826; et, qu'après la chute de l'Empire, le divorce a été aboli par la loi du 8 mai 1816, ce qui explique le long retard forcé apporté par Boïeldieu à l'accomplissement du vœu de son cœur; mais M. Pougin ne dit pas que, en 1811, Bertin Cannivet fût déjà mort. De plus, d'autres raisons que la volonté de l'Empereur ne l'ont-elles pas empêché de recourir au divorce entre 1811 et 1815, mais surtout entre 1815 et 1816, puisque l'Empereur était tombé? Je serais obligé à nos collaborateurs, ou à M. Pougin, si ma question lui tombe sous les yeux, d'élucider non par de simples affirmations, mais par des documents, ce mystère historique.

E.-G. P.

—

Question de préséance. — Ils sont deux gendres; nobles tous deux. Celui qui a épousé la fille aînée est plus jeune et baron. Celui qui a épousé la seconde fille est le plus âgé, par conséquent, est comte. Auquel des deux appartient la préséance (en supposant qu'un comte soit plus qu'un baron), à défaut du beau-père qui est mort?

UN DÉMOCRATE.

—

La crosse en l'air. — Le général Girod (de l'Ain), mort il y a peu d'années, à l'âge de 85 ans, avait, vers la fin de sa vie, fait imprimer un volume de ses *Souvenirs militaires*.

En 1812, il était attaché comme aide de camp au général Dessaix, commandant une division du 1er corps de la Grande-Armée, aux ordres du maréchal Davoust, et il prit part à la désastreuse expédition de Russie. Il raconte que le maréchal, ayant trouvé sur la route, avant d'arriver à Minsk, un grand nombre de traînards du 33e léger (régiment composé de Hollandais), entra

dans une vive colère et commanda que ce régiment défilât devant lui *la crosse en l'air*. Cette punition, tombant précisément sur les innocents, c'est-à-dire sur ceux qui n'avaient pas quitté leurs rangs, produisit un très mauvais effet. Trouverait-on dans l'histoire militaire d'autres exemples d'une humiliation semblable infligée à un corps de troupes? Je n'en ai pas rencontré. — Il ne s'agit pas, bien entendu, des misérables soldats qui mettent la crosse en l'air en présence de quelques émeutiers.

C. S.

—

Manuscrits à retrouver. — M. Alexandre Gabriel Lassus, ancien professeur de philosophie, auteur d'*Eve et Marie* et d'un Commentaire philosophique sur l'Evangile de saint Jean, a laissé divers manuscrits dont je trouve la liste dans le Compte rendu des travaux de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, séant à Toulon, de l'année 1847. (Bulletin de la Société, 16e année, 1848, p. 15, 16 et 17). Voici les titres de ces manuscrits :

1° Les Origines historiques et métaphysiques du Christianisme, 4 vol.; 2° Du génie philosophique et littéraire de la France; 3° La Femme sacrifiée (roman philosophique); 4° Chapeau rose et Voile noir (entretien des hommes et des femmes dans l'avenir).

Ne pourrait-on pas savoir ce que sont devenus ces manuscrits, qui auraient été légués, assure-t-on, à un universitaire?

A. Mout.

—

Livres que leurs auteurs se sont dédiés à eux-mêmes. — Il y a divers exemples de cette bizarrerie; en voici un : *Le secrétaire, critique du sieur B. P., dit Du Jonquier, docteur. Dédié à moy-même.* Imprimé à Amsterdam, 1680, in-12.

Pourrait-on en citer quelques autres ?

T. S.

—

« **Le Désespoir amoureux**, — avec les Nouvelles visions de Don Quichotte, histoire espagnole». A Amsterdam, chez Josué Steenhouwer, et Hermanus Uytwerf... M.CCXV, deux parties en un vol. in-12, figures. Dans son Avertissement l'auteur dit: «Voici, cher Lecteur, un ouvrage que je vous présente, qui est plein d'aventures surprenantes et agréables.... Nous en sommes redevables aux écrivains espagnols, que je n'ai quasi fait que traduire, et surtout à l'Auteur de l'Histoire de la belle Floride et du berger Philidon, avec les Visions de Don Quichotte, dans son livre intitulé : *Homicidio de la fidelitad y la defensa del honor;* imprimé à Paris, l'an mil six cens neuf, chez Jean Richer, et connu en sa langue originale, plus d'un siècle avant que Miquel Cervantes, qui a donné le célèbre Roman de Don Quichotte, ait été au monde. »

Quel est l'auteur de : *Homicidio de la fidelitad* (espagnol de l'époque ?) ? — Le traducteur serait-il Le Sage ? — Table des «Histoires» : — Histoire du berger Philidon...; Les Amans cloitrez; L'Amour fidelle...; Les Amours de Don Antonio...; Les Aventures de Cretonia...; Histoire de l'Infante de Sicile... — Avellaneda serait-il l'auteur de ces Nouvelles et Le Sage le traducteur, comme je le demande? Je suppose une supercherie. H. de l'Isle.

—

« **Lettres d'une Péruvienne.** »—A Peine (Paris ou Amsterdam), s. d. (1747), in-12, le titre, VI et 278 p. — Autre : Peine, s. d. (1747), in-12, 337 p. — Autre : A Peine, s. d. (1747), petit in-8, VI et 304 p. Editions originales, disent les libraires. Parmi ces trois éditions, il faudrait reconnaître la première. — Celle de 337 p., non compris le titre ni l'avertissement, paraît la plus commune; elle est souvent qualifiée de première. Brunet et Quérard ne sont point explicites. — L'exemplaire Solar, n° 1967, était du format in-12 (la pagination n'est pas indiquée) avec une suite de 60 p., suite très rare, qui m'est inconnue. — Voici quelques documents sur la parenté de l'auteur anonyme de ces Lettres : Henri du Buisson, capitaine-enseigne de la garnison de la ville de La Mothe, en Lorraine, et l'un de ses défenseurs, eut, de son mariage avec Marie-Gillet de la Vallée, Henri François du Buisson d'Issembourg, seigneur d'Happoncourt, major de la gendarmerie de S. A. R. le duc Léopold, qui épousa Marguerite-Christine Callot, petite-nièce du célèbre graveur Jacques Callot. De ce mariage naquit Françoise du Buisson d'Issembourg d'Happoncourt, mariée à messire Huguet de Graffigny. H. de l'Isle.

—

«**L'Hermite du Bourbonnois.**»— Histoire véritable et qui peut être utile. Imprimé en nul endroit et se vend nulle part. Avec privilège de l'auteur, 1749, in-8, 3 ff. prélim. 245 p. Manuscrit signé : C. D. F.

Que signifient ces initiales ? — L'Histoire commence ainsi : « J'obeïrai toujours avec joye, Madame, à vos ordres». Ce manuscrit a-t-il été imprimé? Il est préparé pour cela. — L'orthographe y est peu observée, « elle n'étoit point dans les mœurs », dit Dutens, quelque part, dans ses Mémoires. Voyez aussi les lettres autographes de Voltaire, et jugez.

H. de l'Isle.

—

Jacques Callot a-t-il fait de la peinture? — J'ai vu, récemment, chez un amateur, un petit tableau ancien, peint en grisaille et représentant une scène à deux person-

nages, tout à fait, comme types, dans la manière de Callot. On y voit un pauvre hère d'écrivain, assis à sa table de travail, et devant lui le Diable qui vient le tenter. Ce dernier tient dans ses mains une énorme seringue, et d'une certaine partie de son corps s'échappent avec profusion des pièces de monnaie qui roulent sur le carreau. Or, j'avais cru, jusqu'alors, que Callot n'avait fait que de la gravure à l'eau-forte.

INMOR.

—

Neuf cents portraits à retrouver. — En avril 1773, après avoir fait l'éloge de Carmontelle, comme auteur de proverbes dramatiques, Meister, suppléant de Grimm, ajoute : « Au talent de peindre les hommes sur la scène, il joint encore celui de les peindre en gouache, et tout cela avec la même facilité. Il a formé un recueil de huit à neuf cents portraits, où se trouvent les personnages les plus remarquables de ce pays-ci, et même la plupart des étrangers qui y ont joué quelque rôle ; on y passe en revue la ville et la cour. Ces portraits ne sont pas toujours du dessin le plus correct, mais presque tous sont d'une ressemblance que les plus grands peintres auraient souvent de la peine à rencontrer. Ce recueil est un ouvrage on ne peut plus curieux, et pourra servir un jour merveilleusement à embellir les Mémoires de ce siècle. »

Sait-on ce que sont devenus ces nombreux portraits ? A. D.

—

Une adresse du XVIIIe siècle. — J'ai reçu dernièrement, par la poste, une petite adresse gravée. Elle m'était envoyée par un ami qui voyage en Espagne, en quête de curiosités. Voici le libellé de cette adresse, laquelle est entourée d'un joli encadrement Louis XVI, long de 3 pouces 1 ligne, sur 2 pouces de haut, et très bien orné de volutes, oves, rosaces, etc. :

CHOFFARD
rue des Francs-Bourgeois
place Saint-Michel
Entre une porte cochère
et un pâtissier
à Paris.

Je demande donc si, comme j'ai lieu de le supposer, c'est l'adresse du charmant graveur vignettiste, à qui nous devons tant de petits chefs-d'œuvre. Je serais très heureux d'être fixé sur ce point.

INMOR.

—

Les gravures de « L'homme volant », de Rétif de la Bretonne. — A qui peut-on attribuer ces gravures si originales et si curieuses ? Le Bibliophile Jacob, dans son remarquable travail sur Rétif, dit qu'elles ne paraissent pas être de Binet, le fournisseur habituel. En effet, elles sont bien supérieures à celles de Binet. Mais il ne dit pas s'il les croit de tel ou tel autre artiste. Si je demande l'opinion des amateurs qui connaissent ces gravures, c'est uniquement pour voir si nous tomberons d'accord. Je crois y avoir reconnu la main d'un des plus habiles dessinateurs de l'époque. N'en disons pas davantage aujourd'hui. Dans un mois, je dirai sur quoi repose mon jugement, et ce que j'ai trouvé pour l'appuyer. INMOR.

—

Un fait contradictoire relatif à Boïeldieu et Rossini. — Dans son ouvrage sur Boïeldieu, M. A. Pougin donne le texte d'une lettre du célèbre compositeur français, dans laquelle on lit, à propos de Rossini : « Ce qu'il y a de drôle dans tout ceci, c'est que, pendant qu'on se querelle pour nous, nous sommes à merveille ensemble, Rossini et moi, nous logeons dans la même maison, et il y est venu, avant-hier, m'embrasser avec effusion, rien que sur ce qu'on lui a dit de ma *Dame blanche* ; car il n'a pu avoir de loge que pour aujourd'hui. » Il résulte de cela que Rossini n'avait pas assisté à la première représentation. Cependant M. Pougin raconte une anecdote qu'il tient de Rossini lui-même, du fils de Boïeldieu et de M. Amédée Méreaux, ami intime de Boïeldieu. Il raconte que, après la sérénade donnée à Boïeldieu par l'orchestre de l'Opéra-Comique, Rossini et Boïeldieu étant restés seuls chez le premier, Rossini lui aurait dit : « Pas un de nous autres, Italiens, n'aurait écrit comme vous la scène de la vente. Nous aurions fait là un ensemble monstrueux, plein de trait, avec des *felicità*, *felicità*, à perte de vue, et nous ne serions pas arrivés à l'admirable effet que vous avez produit. » Or, comment Rossini aurait-il vanté si particulièrement la scène de la vente, s'il n'avait pas assisté, soit à une répétition générale, soit à la première représentation ? Comment Boïeldieu ne l'aurait-il pas su ? En tout cas, les félicitations de Rossini le soir même de la première représentation le lui auraient appris, s'il l'eût ignoré. Comment alors aurait-il écrit, après le succès de son opéra-comique, à un ami de Rouen, que Rossini l'avait embrassé avec effusion sur ce qu'on lui avait dit de *la Dame blanche*, qu'il n'avait pas encore vue, n'ayant pu avoir de loge que pour le soir même du jour où écrivait Boïeldieu ? Et comment M. Pougin ne s'est-il pas aperçu de la contradiction qui existe entre la lettre de Boïeldieu et son récit ? Il s'agit de concilier l'une avec l'autre. E.-G. P.

Littérature Alpestre.— L'Intermédiaire doit bien compter au moins quelques grimpeurs parmi ses amis. Je leur demanderais donc si la littérature des Alpes s'est enrichie de quelque œuvre importante et d'attrayante lecture (en dehors, bien entendu, des Annuaires des divers Clubs Alpins) depuis la publication des très intéressants volumes : *Dans les Montagnes*, de Tyndall, et *Escalades dans les Alpes*, de Whymper. Pour le touriste qui tiendrait à être exactement renseigné sur les questions d'escalades, il ne devrait pas s'endormir sur les connaissances acquises ni s'attarder aux informations de la veille. Il est curieux, vraiment, de suivre, dans les éditions successives des Guides Joanne et autres, les appréciations variées dont tel passage de col ou telle ascension est l'objet. Réputée d'abord « impraticable », la chose devient simplement « difficile », et puis n'exige plus que quelques « précautions ». Va pour la difficulté ! Mais la fatigue? Elle aussi s'atténue d'année en annee, à mesure que le tirage du Guide augmente et que l'édition est plus récente !

CURIOSUS LUGD.

Réponses.

Concapitaine (VIII, 98, 155, 176, 432; XII, 620). — Est-ce bien pour la raison indiquée par H. I. que le poète Horace ne désigne pas nominativement la huitième (?) étape de son voyage à Brindes? L'auteur de l'Ode *In anum libidinosam* n'était pas d'ordinaire si timoré, et (pour ne rien dire de certains passages où il ne craint pas de buriner en toutes lettres des vocables qui auraient fait rougir un vieux centurion), l'accident nocturne que, dans la même pièce, il décrit complaisamment quelques vers plus haut, était fait pour effaroucher à meilleur droit la modestie de ses lecteurs. Observons de plus que si l'empêchement avait été valable pour Horace, qui parlait en vers, il l'eût été également pour le commun des mortels, qui s'exprimait en prose. Se figure-t-on dès lors l'embarras des pudiques matrones de l'endroit quand un indiscret leur demandait leur adresse? A ce compte, Cicéron, qui était moins effronté que le petit ami de Mécène, aurait dû débaptiser sa villa de Tusculum, dont le nom rime richement à Asculum, et je ne sache pas qu'il en ait jamais eu la pensée. Une telle interprétation, d'ailleurs, n'est nullement imposée par les expressions du texte. Horace se borne à dire que « le coucher eut lieu dans une bourgade dont le « nom ne peut être articulé en vers (*quod* « *versu dicere non est*) ». Pourquoi? Probablement à cause de la quantité métrique, beaucoup de mots latins ne pouvant, pour cette raison, être reçus dans un vers tout au moins dans un vers hexamètre, qui n'admettait que des spondées et des dactyles. C'est ainsi que Lucilius, dans un fragment conservé par Porphyrion, dit en parlant d'une fête du calendrier romain :

Servorum est festu' dies hic
Quem planè hexametro versu non dicere possis.

Mais Asculum était-il dans ce cas? Il est certain qu'à première vue ce nom, qui se compose d'une brève entre deux longues, ne paraît pas pouvoir figurer dans un hexamètre, mais les difficultés de ce genre n'arrêtaient pas toujours les poètes. Lucilius, nous venons de le voir, écrivait *festu'* pour *festus*. Ce procédé était largement pratiqué par Plaute, Ennius, Lucrèce, et tous les anciens. Il fut, il est vrai, abandonné au siècle d'Auguste, mais l'usage se conserva de modifier au besoin la quantité de certains mots en contractant deux syllabes médianes. Or, de même qu'on écrivait *vinclum* pour *vinculum*, *periclum* pour *periculum*, *sæclum* pour *sæculum*, etc., etc., etc., Horace aurait pu dire ASCLUM au lieu d'ASCULUM, et personne ne lui aurait reproché cette licence. Au reste, nous ne sommes pas réduits sur ce point à une supposition gratuite; la ville dont nous nous occupons est mentionnée, sous cette forme syncopée, par Silius Italicus :

. . . . et inclemens hirsuti signifer ASCLI.

(*De bello punico*, *VII*, 437.) Asculum pouvait donc, moyennant une légère modification acceptée de tous, être nommé dans un hexamètre. Aussi n'est-ce pas cette ville que les commentateurs les plus autorisés d'Horace croient reconnaître dans le passage cité, mais *Equotutium* (aujourd'hui *Scotuccio*), nom irréductible et absolument réfractaire à tout artifice de versification. Je crois me rappeler — sans être néanmoins en mesure de l'affirmer, n'ayant pas la preuve en main — que c'est à ce dernier avis que se range M. Ernest Desjardins, auteur d'une étude très sérieuse et très intéressante, intitulée : « *Voyage* « *d'Horace à Brindes*, Dissertation géo- « graphique lue à l'Académie des Sciences, « Arts et Belles-Lettres de Mâcon. » (Mâcon, Protat, 1855. In-8, deux cartes gravées.)

JOC'H D'INDRET.

—

Editions fantastiques (XI, 650; XII, 558, 623, 648). — On ne se rend pas assez compte de la différence des temps, et la montre du collabo *Poco a poco* retarde d'environ cinquante ans! Il réédite cette vieille légende du vicomte d'Arlincourt qui aurait emmagasiné, dans les greniers de son hôtel, les exemplaires de ses ouvrages dédaignés du public, pour le plaisir — plaisir coûteux! — d'en publier une deuxième ou une troisième édition. Et d'abord, l'histoire fût-elle vraie, de pareilles éditions n'auraient

rien eu de *fantastique*, l'épithète visant seulement des « *réimpressions* qui n'ont jamais été faites ». Mais le romancier-vicomte était-il en position de se passer cette fantaisie de grand seigneur? J'en doute fort; d'ailleurs, il eût atteint le même but en recourant au moyen indiqué par notre confrère, moyen économique autant qu'efficace, à savoir, le changement pur et simple des titres et des couvertures de ses ouvrages.

Quoi qu'il en soit, les temps, je le repète, sont bien changés: avec la diffusion de l'instruction primaire et secondaire, le nombre des lecteurs s'est accru dans des proportions énormes; certains ouvrages destinés à l'enseignement s'impriment, chaque année, par cent mille exemplaires, et le moins lu des romanciers peut toujours compter sur un minimum de deux mille acheteurs. S'il vivait encore, le vicomte d'Arlincourt pourrait donc, en toute sécurité, donner désormais ses greniers à bail.

Sans doute, Beuchot, dans le Journal de la Librairie, a guerroyé contre les libraires qui rajeunissaient les titres de leurs publications ou, — chose plus grave — qui les modifiaient. Cela ne se fait plus : c'est le vieux jeu; à notre époque, on n'a plus besoin de ces expédients; tout se place, les chefs-d'œuvre comme le reste. Un pamphlet né d'hier, *le Lampion de Berluron*, s'imprime à 75,000 exemplaires; les bibliothèques de toutes dénominations: scolaires, communales, régimentaires, les distributions de prix, ainsi que les étrennes, absorbent tout, les élucubrations malvenues aussi bien que les œuvres immortelles. Est-ce un mal? est-ce un bien? Il faut laisser sur ce point la parole au moraliste.

Ce que nous tenons à dire, c'est que ces débouchés inconnus antrefois expliquent ces éditions multiples, qualifiées à tort de *fantastiques*. Quant à celles que notre confrère rappelle en terminant, et qui ne seraient plus fantastiques, mais *subreptices*, nous n'en savons pas un mot, et sur ce terrain nous lui faussons compagnie.

KARL BELTON.

— Le Feuilleton du Journal de la Librairie annonce la 100e édition d'un ouvrage de M. Gustave Droz : *Monsieur*, *Madame et Bébé*, et la 42e édition d'un autre livre du même auteur : *Entre nous*. Nous y lisons encore que *dix* éditions des *Rois en exil*, par M. Daudet, ayant été épuisées en quelques jours, il n'est pas possible de donner satisfaction à toutes les demandes adressées à l'éditeur. Je copie... sans commentaires. A. R.

—

La supériorité allemande (XII, 288, 593). — Les Allemands ont fait d'excellents livres de philosophie, d'histoire, de linguistique, etc., cela est incontestable. Mais conclure de là que tout ouvrage d'érudition est *supérieur*, par cela seul qu'il vient de l'Allemagne, c'est une absurdité. Certaines gens sont pourtant convaincus que les Allemands sont nos maîtres en tout ce qui concerne les recherches d'érudition, et que nous n'avons qu'à nous incliner. La vérité est qu'il y a chez eux, comme chez nous, des pauvretés en tout genre, des rapsodies, péchant par le fond aussi bien que par la forme. En Allemagne, comme ailleurs, l'ivraie se trouve mêlée au bon grain.

Tous les savants d'Outre-Rhin, ou prétendus tels, ne sont donc pas, quoi qu'on en dise, les plus grands érudits de l'Europe. L'Allemagne a produit des philologues distingués, des réviseurs de textes anciens d'une patience incomparable, des philologues distingués, des épigraphistes sagaces, mais n'y en a-t-il pas aussi dans d'autres pays? Nous ne connaissons pas tous les livres qui traitent de ces matières, mais il y en a plusieurs dont la réputation est faite. Ne parlons ici que de l'*Iconographie*. Les premières publications sur cette agréable branche des connaissances humaines ont eu lieu de l'autre côté du Rhin. Elle était à peu près inconnue avant l'apparition des ouvrages de Heinecken, de Bartsch, de Christ et de Brulliot, qui ont été publiés au XVIIIe siècle et au commencement du XIXe Ces écrivains ont ouvert la voie des études iconographiques; mais, chose étrange, les plus célèbres sont les moins recommandables. Les ouvrages de Heinecken sont pleins d'erreurs. Il y en a moins dans Bartsch, par la raison qu'il a eu la bonne fortune de pouvoir consulter et copier les notes de notre Mariette, un vrai savant de France. L'auteur allemand du *Peintre graveur* a reproduit ces notes, souvent textuellement, sans indiquer la source de ses nombreux emprunts. C'est ce qu'il y a de mieux dans son livre, et c'est ce qui a fait son succès. Néanmoins, il commence à être démodé; il serait à refaire, en le complétant

Ainsi, le plus ancien et le plus sûr des iconographes est un Français. Mais Mariette qui, dans le courant du XVIIIe siècle, a écrit sur les arts, pendant environ cinquante ans, n'a jamais rien publié. Il travaillait pour lui, sans communiquer à personne les résultats de ses immenses recherches. Le manuscrit qui les contient se compose de plusieurs volumes in-fol., d'une écriture fine et serrée. Il y travailla chaque jour, jusqu'à sa mort, ajoutant et corrigeant sans cesse, tantôt sur l'*Abecedario* d'Orlandi, tantôt et le plus souvent sur des cahiers où ses notices relatives aux artistes et à leurs ouvrages sont rangées suivant l'ordre alphabétique. MM. de Chennevières et de Montaiglon n'ont publié qu'une faible partie de ces manuscrits, conservés aujourd'hui au département des Estampes (Biblioth. Nat.), où ils sont souvent consultés.

Quant au *Kunstler lexicon*, de Nagler, c'est une immense compilation, utile sans doute, mais sans critique. On y trouve tout ce qui a été publié avant lui sur les artistes, sans que l'auteur se soit, le plus souvent, aperçu de trop de contradictions. Ce grand ouvrage en vingt-deux volumes in-8°, petit texte, dont la publication, commencée à Munich en 1835, a été terminée en 1852, doit être consulté avec défiance et toujours sous bénéfice d'inventaire. Les premiers volumes sont surtout défectueux; les derniers sont meilleurs. On sent que l'auteur a été aidé, vers la moitié de son livre, par un homme intelligent. Ajoutons, pour être juste, que la nouvelle édition, en cours de publication, est supérieure à l'ancienne. Cela tient sans doute à ce que l'auteur de la première édition n'a pas coopéré à la seconde.

En ce qui concerne les monogrammes, les dictionnaires de Christ, de Brulliot, ainsi que celui du même Nagler, sont des ouvrages très estimables et, sur ce point, la palme appartient aux Allemands. Ils ont, surtout dans les publications les plus récentes, porté la lumière dans les ténèbres des monogrammes.

Le bon et aimable Passavant, dont le nom indique qu'il appartenait à une famille française réfugiée en Allemagne après la révocation de l'Edit de Nantes, a fait, sur Raphaël, une étude remarquable, malgré quelques erreurs. Quant à son Supplément à Bartsch, fort utile également, il contient sur les questions controversées des appréciations laissant beaucoup à désirer. On peut en dire autant des trois volumes de Wagen, dans lesquels il y a cependant d'excellentes choses.

Les meilleurs ouvrages sur les arts, ceux des Allemands, comme tous les autres, sont donc loin d'atteindre à la perfection. On doit les consulter, mais surtout les contrôler. A. Z.

—

Les reines de Mabille (XII, 364, 411, 530, 562). — M. Ch. a bien répondu à une partie de notre question : Héloïse Sergent (dite Elise) était née à Alençon, nous apprend-il, le 29 fév. 1832. Mais nous persistons à croire que, si modeste que fût la condition de ses parents, ils « tenaient » (c'est le mot que nous avions employé), ils étaient « alliés », si l'on veut, « à une famille dont quelques membres étaient bien posés dans la société, et qui prétendait même se rattacher à l'un de nos plus illustres maréchaux de l'Empire », Oudinot, duc de Reggio, s'il faut le nommer. Nous ne garantissons pas l'exactitude du fait, sur lequel nous ne voudrions, d'ailleurs, pas insister, mais celle du bruit courant. — Marie Duplessis (« la Dame aux Camélias ») était née près de Gacé (Orne), à Resenlieu probablement. — Quant à Esther Guimont, morte l'an dernier ou cette année, elle avait certainement habité Alençon dans sa jeunesse; un de ses parents y avait même un emploi dans la police. Ce n'est pas moi qui l'avais confondue avec « la Dame aux Camélias »; ma question (col. 411) la distinguait positivement. LE CURIEUX.

— Le *Temps* (du 14 nov., 4e page, 1re col.) annonce la Vente *après décès* d'Esther Guimont, qui aura lieu à l'Hôtel Drouot, les 19 et 20 nov. On peut visiter le mobilier, etc., les 15 et 16 nov., rue de Chateaubriand, 9. — *De profundis!* L. D.

—

Fables de La Fontaine en vers patois (XII, 494, 629). — La traduction de La Fontaine en provençal, par Marius Bourelly, se publie à Aix; celle des fables de Florian, entièrement terminée et même augmentée d'un VIe livre intitulé *Un Banèstoun de Fablo* (une petite corbeille de fables), n'a pas encore vu le jour. Quelques extraits en ont été publiés dans des journaux du Midi, et l'on s'étonne que les organisateurs de la fête qui a eu lieu dernièrement en l'honneur de Florian, à Sceaux, n'aient pas jugé à propos d'en faire mention. Bourelly a aussi 2 vol. de Contes provençaux, tirés du *Moyen de parvenir*.

Le doctr Laidet, de Marseille, publie en ce moment « *Les fables de La Fontaine*, traduites librement en vers provençaux »; mais, ne faisant point partie du *félibrique*, il n'a pas adopté son provençal et s'est contenté d'employer, comme Victor Geln dans ses *Chansons provençales*, le vieux patois du pays qu'il parle encore avec ses malades dans les vieux quartiers de Marseille et que l'école *félibrenque* finira par enterrer sous prétexte de le ressusciter.

M. Mouttet offre au « poète qui n'est ni cigalier ni félibre », ses deux brochures sur les *Fables de La Fontaine en provençal* et sur *Méry et le salon de lady Greig*.

W. J.

—

Le billet de confession, sous la Restauration (XII, 550, 600, 631). — La notoriété publique est nécessairement une chose contemporaine, et il est assez difficile d'établir ce qu'elle était il y a 53 ans. En ce qui concerne les Billets de confession, elle ne repose probablement que sur une chanson de Béranger et peut-être sur quelques caricatures. Or, il suffit de voir les mensonges et les malpropretés qui s'étalent de nos jours, dans nos rues, sous l'œil bienveillant de la police, pour comprendre que des documents de cette espèce manquent un peu d'autorité. Quant au régime de l'Ordre moral (et par parenthèse n'est-il pas bien satisfaisant de voir les vrais

républicains honnir ces mots gênants?), on doit reconnaître, qu'à défaut d'autres qualités plus importantes, il y a au moins quelque hardiesse à affirmer que, sous ce régime, c'est-à-dire en 1877, il est de *notoriété publique* qu'un billet de confession « constituait un titre sérieux à la faveur « et à l'avancement ». E. V.

—

Un commentaire à Victor Hugo (XII, 577, 634, 654). — Nous voilà bien près d'avoir tout expliqué. Lus à leur place, les passages de M. Rr. ne présentent réellement pas d'obscurité.

Faut-il s'obstiner à chercher si la sainte Vierge avait des « corbignolles »? Un juron de Jehan Frollo est-il tenu de se prêter à l'analyse rigoureuse? Les jureurs et les blasphémateurs, menacés par des édits fort violents, s'appliquaient au contraire à éviter la précision. *Par les corbignolles!* était sans doute une variation sur le thème : par la corbieu!

« Biton porta un grand taureau sur ses épaules. » Il paraît se produire ici un mélange entre le trait de piété filiale de Cléobis et Biton, portant leur mère au temple et l'allégorie de la vieille qui, s'étant habituée à faire chaque jour un certain chemin chargée de son veau, continuait à le porter quand l'animal fut devenu adulte. Mais c'est Gringoire qui parle, et cette façon de faire un salmigondis des anas de l'antiquité rentre précisément dans le comique de son personnage.

C'est faute d'avoir le texte sous les yeux que M. Alf. D. parle de musc et de muguet, au sujet des *mugots* du Louvre. Voici le passage : « Tous les mugots du Louvre (dit Louis XI) fondront à un tel feu de dépense! Nous y vendrons nos vaisselles! » Cherchez *mugot* dans Littré, et vous lirez : « Synonyme vieilli de magot, somme d'argent. » Suivent deux exemples, dont un de Jean de La Fontaine.

Le savant que Gringoire appelle « Jean de Monroyal, l'honneur des mathématiques », n'est autre que le célèbre astronome Jean Muller, dit *Regiomontanus*, qui traduisait ainsi le nom de son pays natal (Kœnigsberg, près de Bamberg) et qui, comme le dit Gringoire fort justement, fut appelé à Bude par Mathias Corvin. Ce savant vécut de 1436 à 1476. On trouve Regiomontanus à peu près dans tous les dictionnaires biographiques.

Reste, en tout et pour tout, le mot *carapoue;* Hugo n'a pas dû l'inventer, et il se retrouvera, j'en suis convaincu. C'est un capuchon qui reste abaissé sur le visage de Claude Frollo et qui produit l'effet d'un masque. Philologiquement, le mot se dériverait assez aisément de l'espagnol *carapacho* et pourrait bien n'être qu'une variante de « carapace ». G. I.

— Le collabo G. I. m'a donné la bonne idée de feuilleter mon *Glossaire* de Roquefort et j'y ai trouvé, en effet, plusieurs des mots employés par V. Hugo.

ALF. D.

—

Guillaume de Marcillat ou G. de Marseille (XII, 610). — Dès le quinzième siècle, il y avait dans le Barrois un peintre tellement habile qu'il fut appelé en Italie et chargé par Jules II d'exécuter une partie des verrières du Vatican. Le nom de cet artiste, défiguré dans les Biographies, a été récemment tiré de l'oubli, et sa nationalité a pu être rétablie. Vasari, qui l'a connu, l'appelle tantôt *Marcilla*, tantôt *Marzilla*, d'où l'on a fait *Guillaume de Marseille*. Ce prétendu Provençal n'était pas de Verdun, comme on l'a dit; mais de Saint-Mihiel en Barrois (diocèse de Verdun), et s'appelait Guillaume de Marcillat. Grâce à Vasari, qui a écrit la vie de Marcillat, et à M. le vicomte H. Delaborde, qui a retrouvé son vrai nom et sa patrie dans une pièce signée de Marcillat lui-même, nous connaissons l'orthographe authentique de son nom et sa nationalité. Vasari dit qu'il était Français de naissance. C'était une erreur partagée, du reste, par beaucoup d'écrivains qui placent les artistes lorrains dans l'Ecole française. C'est absolument comme si l'on faisait un Russe de Jean Sobieski et de tous les Polonais antérieurs au XVIIIe siècle. — Quoi qu'il en soit, Vasari atteste que Marcillat fut un des peintres distingués de la Renaissance. Dans sa jeunesse, il avait cultivé le dessin en France et s'était occupé, en même temps, de l'art de peindre sur verre. Sa couleur était aussi harmonieuse que celle des plus habiles peintres à l'huile... Un meurtre commis à Arezzo par quelques-uns de ses camarades, et auquel il assista, l'obligea, pour se soustraire à la justice, d'entrer dans l'ordre de Saint-Dominique, mais il n'abandonna point les études de son art; au contraire, il s'y appliqua davantage et atteignit une grande perfection.

Voilà ce que dit Vasari, et il ajoute que ce peintre, devenu dominicain, né en 1475 dans le diocèse de Verdun, mourut à Arezzo en 1537. Il était donc contemporain du doux Fra Angelico, du divin Raphaël et des plus grands artistes de la Renaissance.

Bramante, chargé par le pape Jules II d'orner de verrières les fenêtres du Vatican, cherchait partout des artistes capables d'exécuter ce grand travail. Il n'en trouvait pas en Italie. Il croyait, du moins, qu'il n'en existait pas, et il avait fait venir de France « Claude (de Marseille), le plus grand maître de l'art verrier en ce pays ». Ce fut seulement alors qu'on fit savoir à Bramante qu'un autre étranger, caché sous

le froc de Saint-Dominique, était aussi habile que maître Claude. Il le fit venir et associa les deux peintres pour l'exécution de ces grands travaux. On chercherait vainement au Vatican leurs admirables verrières. Ces « merveilles tombées du ciel », comme dit Vasari, ont été détruites en 1527, lors du sac de Rome, et le plomb qui les garnissait servit à faire des balles. Du temps de Vasari, il n'en existait plus qu'une seule dans la Chambre de Raphaël, à la tour Borgia. Elle représentait les armes de Léon X soutenues par des anges.

Maître Claude mourut à la peine, et Marcillat resta seul chargé des différents ouvrages qu'ils devaient exécuter en commun. Vasari est entré dans des détails très étendus sur les travaux de ce grand peintre (comme il l'appelle) qui fut son premier maître. On trouve une très bonne analyse du travail de Vasari dans la 3e édition des *Artistes français à l'étranger*, de M. Dussieux, p. 407. Voir aussi l'introduction, p. 43 et 44. — Nous ne voyons rien à y ajouter, sinon que, vers la fin de sa vie, Marcillat, dégoûté de la peinture sur verre, à la suite de la destruction de ses belles verrières du Vatican, se livra exclusivement à la peinture à fresque, qu'il cultiva jusqu'à sa mort (Pastorini, dans *Vasari*, dern. édit., t. VIII, p. 109).

M. H. Delaborde, *Etudes sur les beaux-arts* (Paris, Ve J. Renouard, 1864, in-8°, t. 2, p. 24 et 25), a publié la pièce authentique citée plus haut, et qui avait été transcrite par le P. Marchese dans ses *Mémoires sur les artistes dominicains*. Ce document est en harmonie parfaite avec les travaux du docteur Gaye (*Carteggio inedito*, t. 2, page 449). Les extraits qui en sont donnés par les nouveaux éditeurs de Vasari, t. VIII, p. 97, note 1re, portent textuellement : « Nostro Guglielmo naco que da un Piero Marcillat, nel castella (Bourg, petite localité) di San Michele delle diognesi di Verdun, il quale castello detto, secondo gli Annali benedittini, Saint-Michiel sur Mose » (St-Mihiel sur Meuse), où il y avait un monastère de bénédictins. — Ces documents sont encore confirmés par une biographie de notre artiste, due à Pastorino Pastorini, maître verrier et élève du peintre lorrain. Pastorini est entièrement d'accord, sur les faits, avec Vasari, et il écrit ainsi le nom du peintre : *Guglielmo di Marcillat*.

E. MEAUME.

— Mon cher confrère, si je n'ai pas suivi le sentiment commun relativement au lieu de naissance de Guillaume de Marcillat, c'est que j'ai préféré à des données incertaines les documents très authentiques publiés dans le *Carteggio* de Gaye. Or, chacun peut lire comme moi, à la page 449 du t. II : « Messer Guillelmo « de Piero, francese, priore di san Tibaldo, « di San Michele diocesi di Verduno. » La pièce est signée. « Io Guillelmo de Piero de Marcillat. » — Donc : 1° notre artiste s'appelait « *de Marcillat*, » et non *Marcilla*, ou *Marzille*, comme dit Vasari : dénomination qui a amené à en faire un citoyen de Marseille ; 2° Guillaume était originaire *di San Michele, diocesi di Verduno*. Mais *San Michele* est Saint-Michel, qui est affectivement dans le diocèse de Verdun. San Tibaldo ou Tebaldo est le titre du prieuré que Guillaume de Marcillat avait obtenu en Toscane. — LÉON PALUSTRE. *P. c. c.* : ALF. D.

—

Les Amours de Sapho et de Phaon (XII, 615, 665). — Editions connues. Anonymes : Paris, 1769, Amsterdam, 1775, in-8°. Avec le nom de l'auteur : Paris, 1772, in-8° ; Rouen, 1775, in-12 ; Paris, 1795, Avignon, Bonnet. 1820, in-18.

LA MAISON FORTE.

—

Singulière réflexion d'un malade (XII, 615). — Après « tout secours », lire : « M. Bouvard se trouvait par hasard à Clermont. On propose de l'envoyer chercher : « C'est un médecin trop considérable, dit le malade, je n'en veux point ; je préfère le chirurgien du village : qu'on aille le chercher, il n'aura peut-être pas la hardiesse de me tuer. » (Paris, Versailles et les provinces au dix-huitième siècle. [Par Dugast de Bois Saint-Just] 3e édit. Paris, 1811, 2 vol. in-8°, — pp. 188, t. II.) Ce médecin se nommait Michel-Philippe Bouvard, né à Chartres le 11 janv. 1717 ; mort le 18 janv. 1787. H. DE L'ISLE.

—

H.B. et Prosper Mérimée (XII, 617, 669). — L'édition originale de cette plaquette a paru s. l. ni d. et sans autre intitulé que les majuscules H. B. P. M., disposées aux quatre coins du titre. Elle fut imprimée à Paris par F. Didot, 1853, in-8°, de 42 pp., à 15 exemplaires. Elle est aujourd'hui de toute rareté ; la Bibliothèque Nationale en possède un exemplaire. — M. Gay père, l'éditeur bien connu des raretés bibliographiques, prétend que la *seconde édition* (contrefaçon) fut faite par les mêmes éditeurs, six ans plus tard, également s. l. ni d. avec le même nombre de pages. Elle fut tirée à 20 exemplaires. Voici la description de cette contrefaçon : H. B. P. M. Paris, 1859, in-12 de 44 pp., y compris titre et faux titre, et un dernier feuillet qui porte en grec, au recto, cette souscription : *De l'imprimerie de Julien l'Apostat, la première année de la* 658me *Olympiade*, le jour de la naissance de Lucien de Samosate. Cette seconde édition est devenue également fort rare. — *Poulet-Malassis*, réfugié littéraire à Bruxelles, donna la

troisième édition en 1864, et non la *seconde*, comme le dit le questionneur T. B. Cette 3me édition, qui fut tirée à 140 exemplaires, est intitulée : « H. B., par un des quarante, » avec un frontispice stupéfiant, dessiné et gravé par S. P. Q. R. (F. Rops). « *Eleutherapolis*, l'an 1864 de l'imposture du Nazaréen, » in-8° de 68 pages, y compris titre, faux titre et le feuillet sur lequel se trouve imprimée l'épigraphe, empruntée aux *Cenci*, une des nouvelles de H. Beyle. Le frontispice est obscène et n'a que peu de rapport avec le sujet, du reste assez obscur, qu'il prétend illustrer. Cette 3me édition, devenue rare à son tour, fut tirée à 140 *exemplaires*, 110 pet. in-8°, pap. vergé (12 fr.); 20 gr. in-8°, pap. vergé (18 fr.); 10 gr. in-8°, pap. chine, frontispice en rouge et noir (24 fr.). Ces prix d'édition ont notablement augmenté aujourd'hui. Enfin, l'éditeur Gay père donna, en 1874 à San-Remo, une 4me édition, tirée à 50 exemplaires, augmentée d'une notice bibliographique et sans frontispice. Elle ne présente rien de particulier.

(Bruxelles.) REMEMBER.

— Je me félicite d'avoir adressé à l'*Intermédiaire* la question que je lui ai transmise, puisqu'elle a provoqué d'intéressantes communications sur ce point d'histoire littéraire. Tout ce que je puis dire, c'est que les détails (plus ou moins exacts) dans lesquels j'étais entré, sont la reproduction fidèle de ce qu'énonçait une lettre de feu Poulet-Malassis. T. B.

—

On récite déjà.... (XII, 641). — L'*Intermédiaire* l'a déjà dit (III, 640, 728), ce vers est de Gilbert, dans sa satire *Le Dix-huitième siècle*. G. I.

—

Châteaux en Espagne (XII, 641). — Dict. comique de Leroux : « Faire châteaux en Espagne, manière de parler qui signifie : faire des souhaits en l'air, former des entreprises ou des desseins chimériques, repaître son esprit de mille rêveries fantasques et bizarres, faire des projets vains et ridicules, rêver. *Je fais des châteaux en Espagne* (Regnier, Satire IX) ». Cet exemple est le plus ancien de ceux que cite Littré. Cela me fait conjecturer qu'il y a, dans cette locution proverbiale, une allusion aux tentatives infructueuses des Français pour conquérir tout ou partie de l'Espagne, de sorte que c'était chercher des chimères que de prétendre bâtir des châteaux en Espagne, c'est-à-dire dans un pays où l'on n'avait rien. E.-G. P.

— Le livre VII des *Recherches de la France*, d'Estienne Pasquier (édit. de 1618), contient un chapitre sur ce proverbe. L'auteur signale huit vers du *Roman de la Rose*, dont voici l'avant-dernier :

Lors feras chasteaux en Espagne.

« Par ces vers (dit Pasquier), vous « voyez que ce proverbe est de bien longue ancienneté : duquel nous usons « contre celuy qui, en ses discours, pourpense à choses oiseuses et qui lui doivent réüssir à néant. Et vient de ce qui a « esté de tout temps pratiqué en Espagne, « où vous ne rencontrerez aucuns chasteaux par les champs, ains seulement « quelques cassines et moisonnettes (*sic*), « esquels, passant chemin, vous estes contraint d'héberger, et encores distantes « d'un long intervale les unes des autres. »

Montaigne, au livre II, chap. 6, de ses *Essais*, parlant des personnes vaniteuses, emploie cette expression : « bastir, faire des chasteaux en Espagne », dans le sens de « se faire illusion. »

DON BONART.

— Voir les « Petites Ignorances de la conversation », de Charles Rozan. (Paris, 1856, in-18, pp. 186-188.)

LA MAISON FORTE.

— Prendre son imagination pour architecte et bâtir dans le vide, c'est-à-dire faire des projets en l'air, se repaître d'agréables chimères, tel est le sens donné à ce proverbe dès le XIIIe siècle, d'après ce passage du *Roman de la Rose* :

Telle fois te sera advis
Que tu tiendras celle au clair vis,
Du tout t'amie et ta compagne;
Lors feras chasteaux en Espagne.

Tout en acceptant cette interprétation, les auteurs ne sont pas d'accord sur son origine ; voici leurs opinions : « Il vient, dit Estienne Pasquier...» (Voir ci-dessus.)

Remontant plus haut, Fleury de Bellingen (dont je résume l'explication un peu longue et diffuse) attribue cette locution proverbiale à la conduite de Cécilius Métellus qui, désespérant de réduire par la force, en Aragon, la ville de Trébie qu'il assiégeait, en leva le siège dans l'intention de la surprendre par la ruse, et parcourut la province où il élevait de côté et d'autre des redoutes, des forts et des châteaux, ouvrages qui, étant abandonnés lorsqu'il changeait son camp, semblaient n'annoncer que des projets vains et extravagants. — L'abbé Morellet donne une explication qui serait acceptable si le proverbe n'était pas antérieur à la découverte de l'Amérique : « Depuis l'époque où l'Espagne est « devenue maîtresse des mines du Mexique « et du Pérou, les hommes accoutumés à « voir les métaux précieux comme la grande « et l'unique richesse, ont vu l'Espagne « comme le pays le plus riche et la source « des richesses les plus abondantes. D'a- « près cette opinion... etc. » — Selon Eloi Johanneau, cette locution vient des pommes d'or des Hespérides, ou de l'Hes-

périe, ancien nom de l'Espagne ; seulement ce n'est pas en Espagne que la fable place ce merveilleux jardin.

La Mesangère cite un journaliste de Madrid qui, en août 1822, s'exprimait ainsi : « Nos grands, nos seigneurs, étaient « *en arrêt* à la Cour, car ils ne pouvaient « la quitter sans une permission spéciale « du maître, même pour visiter leurs do- « maines; aussi ne voit-on pas de châteaux « en Espagne : particularité qui a donné « naissance au proverbe français. » — G. Duplessis semble partager cette opinion. L'abbé Tuet, Leroux de Lincy ne se prononcent pas. — Malgré le sentiment de la duchesse de Villars qui disait que, pour se guérir de la manie de faire des « châteaux en Espagne », il suffisait de voyager dans ce pays, Quitard, après avoir réfuté la plupart de ces étymologies, prétend que cet adage n'a pas été fondé seulement sur ce que l'Espagne n'avait pas de châteaux, il l'a été aussi, et peut-être en raison de cela même, sur ce qu'elle paraissait très propre à en avoir de bons et de beaux. « C'est, dit-il, vers la fin du XIe siècle qu'il a pris naissance, à une époque de la féodalité où l'on construisait beaucoup de châteaux et où toutes les idées de grandeur et de fortune étaient liées à l'idée de ces édifices. Cette époque est celle où Henri de Bourgogne, suivi d'un grand nombre de chevaliers, alla conquérir gloire et butin sur les Infidèles au delà des Pyrénées, et obtint, en récompense des services qu'il rendit à Alphonse, roi de Castille, la main de Thérèse, fille de ce prince, avec le comté de Lusitanie, qui devint, sous son fils Alphonse Henriquez, le royaume de Portugal. Le succès de ces illustres aventuriers excita l'émulation et les espérances de la noblesse française, et il n'y eut pas de fils de bonne mère qui ne se flattât de fonder, comme eux, quelque riche établissement; qui ne fît dans son esprit des *châteaux en Espagne*. — La même ambition avait déjà été excitée dans toutes les têtes par la considération des grands biens échus en partage aux principaux guerriers de Guillaume le Conquérant, et elle avait donné lieu à l'expression *faire des châteaux en Albanie*, dont le sens est absolument semblable à celui de faire « des châteaux en Espagne. » Ce nom d'Albanie, synonyme d'Albion, s'appliquait alors à l'Angleterre, où les Normands bâtissaient beaucoup de châteaux.... etc. »

De toutes ces explications, celle de Quitard me paraît la plus plausible, et surtout la plus complète; aussi est-ce celle que je préfère, tout en soumettant les pièces de la discussion à l'appréciation des lecteurs. A. D.

—

Epispasme (XII, 641). — Epispasme, étymologiquement, veut dire : *traction sur...* Cela me semble suffire pour faire deviner la nature de l'opération. G. I.

—

Punch (XII, 641). — « Depuis la paix faite en 1781 avec l'Angleterre, nous avons adopté une boisson qui est propre à ce peuple étranger, et qu'il a nommée *punch*. Quoiqu'il y ait mille manières de le faire, et que chacun presque ait la sienne, en général néanmoins il y entre du thé, du jus de citron, du sucre et de l'eau-de-vie. En France, elle s'est introduite dans les Cafés publics, souvent même on l'a servie sur les meilleures tables, à des repas d'hommes. Mais c'est là que s'est bornée toute la fortune dont a joui ce breuvage de matelots. L'haleine forte que laisse l'eau-de-vie dont il est composé l'a fait rejeter par les femmes. Or, toute boisson que proscriront les femmes ne réussira jamais en France. Quelque vogue qu'elle y obtienne d'abord, bientôt elle y sera proscrite par une nation galante, dont le premier et l'unique soin est de leur plaire. Déjà même les Cafés en débitent beaucoup moins. Déjà, dans la plupart des maisons où quelquefois on en sert, on y emploie du vin de Champagne, au lieu d'eau-de-vie. Enfin elle a changé de nature. Ce n'est plus le punch anglais, c'est une sorte d'hippocras, un vin dans le goût de nos anciens piments. »

C'est ainsi que s'exprimait Le Grand d'Aussy, en 1783, dans son « Histoire de la vie privée des François ». M. de Roquefort, dans la réimpression qu'il fit de cet ouvrage en 1815 (3 vol. in-8), ajoute à cet article la note suivante : « Les choses ont bien changé depuis la 1re édition de cet ouvrage; le punch a repris faveur et les Cafés en débitent beaucoup, et particulièrement celui qui est glacé et que l'on nomme *punch à la romaine*. Il est fort ordinaire de voir, dans les grandes réunions connues sous le nom de *Thés* et dans les bals, offrir cette boisson aux invités de l'un et de l'autre sexe. »

UN LISEUR.

—

La sartan (XII, 642). — Arriverai-je à la réponse « bon premier » parmi mes compatriotes? La sartan est une poêle à frire.

UN VAUCLUSIEN
égaré dans les Vosges.

— C'est tout prosaïquement la poêle à frire. J. A.

— Quand elle est percillée, elle sert à faire rôtir les châtaignes et s'appelle alors *la castanieira*.

(Montpellier.) A. ESP.

— Dans le patois de Nimes la sartan est une poêle à frire. — Il existe, en provençal, un proverbe analogue à celui de la Poutre et de la Paille, qui se formule ainsi : *Lou piroou qué mascara la sartan,*

c'est-à-dire : Le chaudron qui noircit la poêle. Sans garantie de l'orthographe.
M. A. M. GILES.

—En Provence, une poêle à frire.—A ce propos je lis dans *li set Garbetto* (les sept Gerbettes), d'Augustin Boudin, que MM. Deloye et Patrice Rollet viennent d'éditer, que la constitution officielle du Félibrige date de 1854. Elle est donc postérieure à la naissance des vrais poètes provençaux et semble lui avoir été plus funeste qu'utile.
W. J.

—

Bois de compte. Bois de gravier (XII, 642). — Complément à l'Académie. *Bois de compte*. Celui dont les bûches sont assez fortes pour être données en compte. Il faut que 60 bûches, au plus, fassent une voie. — Napoléon Landais : Celui dont 62 bûches, au plus, composent la voie de bois. — *Bois de gravier* (Compl. à l'Académie), celui qui croît dans des endroits pierreux et vient, à demi flotte, du Nivernais ou de la Bourgogne. E.-G. P.

—

Le royaume d'Yvetot (XII, 643). — Un arrêt de la Cour de l'Echiquier de Normandie, cité par La Roque (Traité de la noblesse), et rendu entre les années 1372 à 1392, donne à Jean d'Yvetot IV le titre de Roi. Ces seigneurs paraissent avoir porté ce titre et en avoir eu les prérogatives jusqu'en 1555, que le Parlement de Normandie, jaloux du privilège royal du *dernier ressort*, obtint de Henri II des lettres de jussion qui le leur enlevèrent. A partir de cette époque jusqu'en 1789, ils ne prirent que le titre de princes. Voir notamment Jean Ruault, *Preuves du royaume d'Yvetot*. XVIIIe s.; et parmi les modernes : M. A. Canel et les annalistes normands; l'*Histoire des rois d'Yvetot*, par Labutte (Paris, Wilhem, 1871). Ce dernier ouvrage, imprimé sur beau papier de fil, est épuisé depuis longtemps, mais j'en ai dans ma bibliothèque un exemplaire en double que j'échangerais volontiers avec le collabo : *Un originaire d'Yvetot*, s'il le désire.
DOCTr BY.

— Un Jean d'Yvetot prit, dans un acte du 11 janvier 1380 (1381, nouveau style), le titre de « Sire d'Yvetot, par la grâce de Dieu ». Plus tard il se qualifia tantôt Roi, tantôt Prince; nous le voyons même figurer avec le titre de Roi, dans un arrêt de l'Echiquier de l'an 1392. Martin, son fils, continua la *dynastie* de Jean, mais, après des dépenses excessives en Flandre, à la suite du roi de France, il fut contraint de vendre son domaine le 2 mai 1401, pour la somme de 14,000 écus d'or, à Pierre de Vilaines, dit le Bègue, comte de Ribedieu et chambellan du roi. Ce qu'il y a de remarquable dans l'acte de vente que Charles VI ratifia le 21 août, c'est que Martin ne prend que le titre de prince, tandis que la terre est qualifiée *royauté*.

Depuis le règne de Henri II, le titre ne se conserva que par la tradition orale et disparut des documents écrits. Voy. Robert Gaguin, Nicole Gilles, Ch. de Bourqueville, Toussaint Duplessis, l'abbé des Thuileries, A. Canel (*Blason populaire de Normandie*).
RISTELHUBER.

— Sur le royaume très historique d'Yvetot, consulter Moréri et les sources qu'il indique. E.-G. P.

— Voir les nombreux écrits énumérés dans le très estimable Manuel du Bibliographe Normand, par Ed. Frère (t. II, p. 622). *Rouen*, 1858, 2 vol. gr. in-8.
P. C.

— Girault de St-Fargeau, p. 346 de sa Bibliographie de la France (Paris, 1845, in-8), indique treize ouvrage à consulter sur Yvetot. L. M. F.

—

Ecus de cinq francs « au tigre » (XII, 643). — J'ignore si l'origine de cette marque provient des royalistes. Ce serait, dans ce cas, une fausse monnaie. Mais comment ces pièces auraient-elles pu servir de signe de reconnaissance aux *chouans*, la chouannerie n'existant plus au temps où Bonaparte est devenu empereur sous le nom de Napoléon ? Et d'ailleurs, comment les chouans auraient-ils seuls possédé ces pièces et auraient-ils été sûrs que quiconque en possédait fût des leurs ? Si cela eût existé, la police ne s'en serait-elle pas servie contre eux et n'auraient-ils pas été trop exposés à se confesser au renard?
E.-G. P.

—

Le droit du seigneur (XII, 643).— Les titres cités par M. Paul Raymond se trouvent aux Archives des Basses-Pyrénées, et voici leur classification : S. B. 1538. B. 884. Chambre des comptes. Droit de cuissage converti en redevance. Ogier, seigneur de Bizanos. — B. 877. Jacob de Vignau, seigneur de Bizanos, 1674.
F. P. MAC ARBO.

—

Le serpent de mer du « Constitutionnel » (XII, 645). — Nous résumons comme suit un article de la Gazette de Cologne : Une observation a été faite, ce printemps, par le rév. Brown, pasteur à Busselton, dans la baie des Géographes, Australie occidentale. Ce personnage est depuis vingt-sept ans dans le pays et passe pour fort cultivé. Ajoutons que la baie des Géographes est une eau tranquille, dont la rive sablonneuse relie Busselton à la localité voisine de Lockville. Le dimanche 30 mars, écrit le rév. Brown, je quittai Lockville, à la chute du jour. Je rencontrai Mac Guire, qui allait à Lockville avec sa femme. En face du

sentier de la maison Richardson, je remarquai dans l'eau quelque chose qui ressemblait à un tronc d'arbre. Bientôt je constatai que ce tronc remuait et laissait dans l'eau une trace longue et mince. Je fis tourner bride à mon cheval et accompagnai la bête jusqu'au moment où je pus héler Mac Guire. Quand j'eus jeté mon cri, la bête descendit le courant et disparut, puis se retourna et poussa vers le bord, si rapidement que le sillage garda la forme d'un V à angles aigus. J'eus l'image de deux poissons, dont l'un, dans sa course, aurait été croisé par l'autre. Quand je me rencontrai avec Mac Guire, la bête remonta à la surface et montra peu à peu sa longueur que j'estimai à 18 mètres. De la tête qui émergeait je puis dire seulement qu'elle faisait l'effet d'un bloc de bois, de deux pieds de diamètre. Sur le dos se montraient plusieurs nageoires émoussées en carré. Il fit bientôt trop sombre pour voir des particularités. La bête poussa vers Lockville et je rentrai chez moi. Le lendemain le pêcheur Mac Mullan me raconta qu'il l'avait vue à environ cinquante mètres de la digue et qu'il en estimait la longueur à 6 mètres. Elle me parut avoir cette longueur au début, lorsqu'elle était en mouvement, mais elle ne se développa qu'au repos. Comment elle avançait, je l'ignore, car je n'ai pas vu de nageoires latérales ni de queue. Lorsque ma voix retentit, son mouvement fut rapide comme celui d'un brochet, mais la tête n'avait pas d'analogie avec celle d'un serpent. Quand je vis le monstre, il n'y avait pas à l'entour de poissons qu'il pût poursuivre !

RISTELHUBER.

—

Marie-Antoinette et Mme Campan (XII, 645). — Mme O. de (ou du) C...., c'est madame Octavie du Cayla, fameuse par l'influence qu'elle exerça sur Louis XVIII; mais elle n'a jamais écrit une ligne des *Mémoires d'une femme de qualité* (1829, 4 vol. in-8), qu'une ruse de libraire chercha à mettre sur son compte. Personne, d'ailleurs, ne s'y trompa. Le Dictionnaire des Anonymes, de Barbier (3e édit., Paul Daffis, t. III, 191), attribue cette production, très justement oubliée, à la réunion des plumes de quatre auteurs associés dans ce but : MM. de La Mothe-Langon, Damas-Hinard, Malitourne et de Villemarest.

A. R.

— «Le plus grand de ses torts fut sûrement de n'avoir pas hésité à se dévouer à une nouvelle famille régnante, après avoir été attachée si près à l'ancienne, « dit le rédacteur de la Biogr. Didot. — Les « Mémoires d'une femme de qualité » ont été composés par le baron de Lamothe-Langon, Amédée Pichot, Charles Nodier, Hinard, Grimaud, et Henri Ferrier, dit Quérard.

LA MAISON FORTE.

— Extrait du Petit Gautier, *Journal de la cour et de la ville*, no 4, mercredi 4 janvier 1792 : « La baronne de Wander-Win-Sta se vante partout de voir la Reine chez Madame Campano (*sic*), sa femme de chambre. Nous nous hâtons d'affirmer que le laidron suisse ment de toute sa force, et nous plaignons douloureusement notre auguste souveraine d'être entourée par des personnes qui l'exposent à de pareilles calomnies.»

Quant à la froideur de la famille royale pour Mme Campan, en 1815, elle n'était que trop motivée. Les Bourbons ne pouvaient oublier que l'institutrice de la maison d'éducation d'Ecouen avait été pensionnée et favorisée par l'empereur Napoléon; qu'elle avait élevé la reine Hortense, et qu'elle restait son amie ; qu'elle avait dédié à Mme Louis Bonaparte les *Conversations d'une mère avec sa fille* (Paris, F. Louis, an XII, 1804, in-8), et que ses lettres intimes à la reine Hortense, qui ne furent publiées qu'en 1834, par Buchn, étaient en copie dans les mains de beaucoup de ses anciennes élèves.

J. B.

—

Madame du Cayla, princesse de Craon (XII, 645). — L'amie de Louis XVIII, la spirituelle Zoé Talon, est morte en 1850, âgée de soixante-six ans. La princesse de Craon, qui, au témoignage de l'Almanach Didot-Bottin, est aujourd'hui propriétaire du château de Saint-Ouen, est probablement la veuve d'un de ses fils : elle en avait deux et une fille, la princesse de Léon.

G. I.

—Zoé-Victoire Talon, plus tard comtesse du Cayla, naquit à Paris en 1784. Son père descendait de l'illustre Omer Talon, célèbre par l'indépendance de son caractère et la fermeté qu'il montra à soutenir les franchises du Parlement de Paris, attaquées par un édit de Louis XIV. Reçu avocat fort jeune, comme son grand-oncle Antoine-Omer Talon, il fut successivement avocat du roi au Châtelet, conseiller aux Enquêtes, lieutenant civil au Châtelet en 1789.

En cette dernière qualité, il fut chargé d'instruire le procès de Favras, et, dans son rapport, prouva d'une façon péremptoire la complicité de Monsieur, comte de Provence, frère du roi (plus tard Louis XVIII), lequel avait fourni, à cette entreprise de contre-révolution, ses conseils et sa bourse, en prêtant deux millions à l'aventurier Favras. Talon donna sa démission à la suite de cette affaire, entra, comme député suppléant, à l'Assemblée nationale et s'attacha de tout son pouvoir à servir la cause royale. Il fut arrêté, lors de la fuite de Louis XVI, et détenu quelque temps; mais, au 10 août, des papiers qui le compromettaient ayant été trouvés dans l'*Armoire de fer*, il fut obligé de fuir

et passa en Amérique. Il ne revint en France que sous le Directoire.

Durant cette vie d'aventures, la jeune Zoé était à Saint-Germain, dans le pensionnat de Mme Campan. Celle-ci, — qui avait eu comme professeurs : Albanèse, pour le chant; Goldoni, pour la langue italienne; pour la littérature française, Duclos, Barthe et Marmontel, — pouvait inculquer aux jeunes filles douées d'heureuses dispositions une instruction aussi agréable que solide; aussi Mlle Talon, jeune personne accomplie sous le rapport de la beauté, sortit-elle du pensionnat Campan, ornée de toutes les grâces de l'esprit.

Ce fut à son dévouement et à ses démarches réitérées auprès de hauts personnages de la cour de Napoléon que son père obtint son élargissement des îles Marguerite, où il était enfermé depuis trois ans (1804). Il avait été dénoncé comme correspondant avec les princes émigrés. Le malheureux ne profita guère de cette liberté, car il devint fou et mourut en 1811. Un comte du Cayla ou Chayla, rentré en France à l'avènement de l'Empire, de même que bon nombre d'émigrés, devint l'époux de Zoé-Victoire. Les biographes sont muets sur ce point délicat. Néanmoins, vers le commencement de la Restauration, en 1817 environ, Mme du Cayla fit son apparition à la cour, intrigua, se lia avec les cléricaux qui entouraient le roi, capta la confiance du Comte d'Artois, et parvint enfin, après deux années de ruses et de persévérance, à remplacer auprès de Louis XVIII le marquis de Blacas, le favori d'exécrable et sanglante mémoire! Dès cette époque, la Congrégation des Jésuites — qui, toujours prudents, se faisaient appeler les Pères de la Foi — devint maîtresse du royaume. Le 15 déc. 1821, le ministère de M. de Richelieu est renversé. Deux membres militants de la sainte Société sont introduits dans le nouveau cabinet : M. de Villèle, l'inventeur de la « Chambre introuvable », et M. de Corbière, l'âme damnée des Missions. Ce dernier eut l'Instruction Publique.

Ces scandaleuses nominations étaient dues à la du Cayla qui, soudoyée par les Pères, avait fait du roi un esclave soumis à ses moindres volontés. En revanche, les Jésuites célébrèrent hautement les vertus et l'esprit de la courtisane, et recommandèrent tout spécialement à leurs amis les salons de cette dame, situés rue des Fossés-Monsieur-le-Prince.

Quelques écrivains ont dit que les artifices raffinés de la favorite parvenaient encore à réveiller chez son royal amant des sens épuisés par les débauches d'une jeunesse lointaine et d'anciennes maladies; mais quelques-uns prétendent que, la nature ayant privé Louis XVIII de toute virilité, la séduisante comtesse n'était qu'une maîtresse platonique, et les seules licences libertines que pouvait se permettre ce roi-vieux-garçon consistaient à respirer une prise de tabac d'Espagne sur la gorge nue de la « belle Octavie. » C'est ainsi que Béranger la nomme, dans la chanson mordante qu'il fit après les horribles condamnations de 1822 :

Belle Octavie, à tes fêtes splendides,
Dis-nous, la joie a-t-elle jamais lui?
Ton char, traîné par six coursiers rapides,
Laisse trop loin les amours après lui!

Sur un vieux maître, aux Romains qu'elle ou-
Tant d'opulence annonce ton crédit; [trage,
Mais sous la pourpre on sent ton esclavage,
Et, tu le sais, l'esclavage enlaidit!

Marche, aux accords des lyres parasites;
Que par les grands tes vœux soient épiés;
Déjà, dit-on, nos prêtres hypocrites
Ont de leurs dieux mis l'encens à tes pieds...

Cette femme, soucieuse seulement de sa fortune et de celle de ses protecteurs, n'éleva jamais la voix en faveur d'une victime. Elle ne pensait qu'à se faire octroyer par le roi d'immenses propriétés et des dons toujours plus considérables. « Le « favoritisme est avide, dit Achille de « Vaulabelle : enrichir leurs affections « coûte si peu aux souverains! Ils n'ont « rien à dépenser; le pays seul fait les frais « de leurs largesses. »

La du Cayla, jusqu'à la mort du roi, partagea avec le Comte d'Artois la toute-puissance de la royauté. Elle disposa des grâces, des faveurs et des emplois, et on l'accusa alors fort vivement d'en faire un honteux trafic. Elle fit nommer général et vicomte un de ses petits-cousins, Mathieu-Claire-Denis Talon. A la prière du roi, elle avait consenti, un jour, à brûler sous ses yeux les pièces de la procédure Favras, héritage de son père. Elle fut immédiatement récompensée de cette ignominie par le superbe château de Saint-Ouen que lui donna Louis XVIII, qui, outre cela, lui promit de nouvelles largesses testamentaires. Mais à la mort du monarque infirme les scellés furent apposés sur le cabinet royal, et on n'entendit plus parler du legs promis. Après un long et scandaleux procès, Mme du Cayla vécut, séparée de son époux *in partibus*, dans les magnifiques domaines que la France avait payés. On la tint éloignée de la cour de Charles X, — son ancien compère, — et jusqu'en 1850, — année de sa mort, elle s'occupa exclusivement d'essais et d'exploitations agricoles. Elle obtint, par des croisements, une nouvelle race de moutons à laquelle on a donné son nom, — c'est-à-dire, celui du mari. — C'est tout ce qui reste du pauvre homme! LÉON FOX.

—

Dialogue de l'Ombre de feu M. l'abbé de Nant (XII, 645). — Ce dialogue, si

connu et si souvent réimprimé, est l'œuvre du bénédictin Dom Guérin, originaire de Nant en Rouergue (Aveyron). Ce moine-poète, qui vivait dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, a laissé diverses autres pièces de poésie, en patois du Rouergue, que MM. Mazel et Vigouroux ont publiées, en 1874, dans la Revue des langues romanes, et, en 1876, en brochure à Montpellier (Impr[e] centr[le] du Midi, 74 pp. et une carte de Nant et ses environs).

V.... T.

—

Mademoiselle de Matignon (XII, 646). — En 1785, elle avait 11 ans. Son père, le comte de Matignon, fils du comte de Gacé et petit-fils du maréchal de Matignon, s'est tué accidentellement à la chasse, le 30 déc. 1773. « M. du Deffand, à la date du 2 janv. 1774, annonce ainsi à Horace Walpole cet accident : « Oui, la journée d'hier a produit des nouvelles. On reçut avant-hier au soir des lettres de M. de Breteuil qui apprenait la mort de son gendre le comte de Matignon; c'est encore un suicide, mais involontaire. Etant à la chasse, et voulant se débarrasser de son fusil pour un moment, il essaya de le faire tenir sur une branche ; le fusil partit et le tua roide. L'embarras de l'apprendre à M[me] de la Vaupalière (1), sa mère, a été très grand ; son mari ne savait comment s'y prendre, il fut consulter le chevalier de Durfert; à peine l'avait-il quitté, que M[me] de la Vaupalière arriva chez lui de la meilleure humeur du monde, se réjouissant du retour de sa santé, l'entretint du plaisir qu'elle aurait de revoir son fils; le chevalier ne savait où se fourrer, ni que lui dire; elle le quitta, je ne sais pas la suite, mais elle a dû l'apprendre hier dans la journée. »

En janvier 1782, M[me] de Matignon, la veuve du comte, figure à une réception à Versailles, et, à ce sujet, les Mémoires secrets (t. XX, p. 27) disent « que, ne pouvant payer sa robe en argent comptant, « elle l'a achetée pour une rente viagère « de 600 livres. » A la date du 2 mai 1785, la « Correspondance secrète » rapporte que « depuis longtemps il avoit été arrêté un mariage entre le comte Armand de Polignac et la jeune demoiselle de Matignon, petite-fille du baron de Breteuil, qui n'est âgée que de 11 ans. La duchesse de Polignac demanda dernièrement au baron que sa petite-fille lui fût remise, ajoutant que, comme elle destinoit sa bru à avoir la survivance de la place de gouvernante, il paraissoit convenable de la mettre le plus tôt possible dans une liaison intime avec les princes et princesses, enfants du roi. Le baron consulta là-dessus sa fille M[me] de Matignon, qui répondit qu'elle ne pouvoit se séparer de M[lle] de Matignon que lorsqu'elle seroit mariée. Ce refus a d'abord occasionné de la froideur et enfin une rupture décidée. Les paroles ont été rendues, de part et d'autre; le baron, craignant que cette aventure ne nuise à la suite de ces projets et même à son crédit actuel, est allé trouver la duchesse de Polignac et lui a dit qu'il espéroit que cette rupture ne causeroit entre eux aucune brouillerie. La duchesse lui a répondu assez énergiquement : *On ne se brouille qu'avec ses amis*. Depuis ce temps, la place de ce ministre semble à beaucoup de gens à peu près vacante... Le mariage du comte Armand de Polignac est déjà arrêté avec une autre riche héritière qui est en possession de tous ses biens. C'est M[lle] de Sully, qui réunit en sa personne les héritages du duc de Sully et du M[is] de Poyanne, ses grands-pères. M[lle] de Matignon épouse, de son côté, le fils du duc de Montmorency, petit-fils du baron. »

Le nom de Matignon s'est éteint avant la Révolution.

Si « Le Roseau » veut se plier sur la Biographie de Michaud ou celle de Hœfer, il trouvera des renseignements assez détaillés sur le maréchal de Matignon, comte de Gacé, arrière-grand-père de M[lle] de Matignon, mort en 1720.

UN LISEUR.

(1) M[me] de Gacé, après la mort de son époux, avait épousé M. de la Vaupalière.

—

Ouvrages composés par des auteurs fort avancés en âge (XII, 646). — On peut citer Arnauld d'Andilly, qui avait 81 ans lorsqu'il entreprit sa traduction de Josèphe, et Rollin (Charles), qui en avait 69, lorsqu'il commença l'Histoire Ancienne, en 12 vol. in-8, suivie de l'Histoire romaine, en 13 vol. Il est mort le 14 sept. 1741, âgé de quatre-vingts ans sept mois et quelques jours ; il était né le 30 janv. 1661. — Voltaire, mort le 30 mai 1778, à 84 ans (il était né le 20 fév. 1694), a écrit jusqu'au dernier moment. Longue serait la nomenclature que demande A. R. Je me borne, quant à présent, à mes souvenirs les plus certains. E.-G. P.

— Je sais, à cette heure, quelque part, — et s'il faut parler net — à Angers, sous presse (pour former deux volumes in-8°, dont le premier s'achève), un manuscrit, qui a pour titre : *Souvenirs d'un Nonagénaire*. Voilà bien, ce me semble, une réponse à notre collabo A. R. Ce sont les Mémoires de François-Yves Besnard, vicaire de Saint-Pierre d'Angers, puis curé de Nouans, puis filateur et président de l'Administration départementale de la Sarthe, puis secrétaire de la Commission de radiation des Emigrés, en dernier lieu percepteur à Fontevraud. Le livre est écrit tout entier d'une main nette et ferme, en lignes compactes et serrées.

d'un style bonhomme et assez vulgaire. Il n'est pas prédestiné à renouveler l'histoire de la France, mais il contient nombre de petits faits, d'anecdotes vraies, de particularités de divers genres, qui intéresseront, je crois, même d'autres lecteurs que les curieux du Maine et de l'Anjou; — et, de plus, deux portraits de l'auteur par David et par Bodinier. C'ENESTILTROP.

Trouvailles et Curiosités.

Dame Justice à Lyon, en 1525. — Sur le compte du Receveur du Domaine de Lyonnais, en 1525 et 1526, conservé aux Archives du Rhône, on lit :

« A Jehan Jacquemo, exécuteur de la « haute justice, 40 sols, pour battre, fus« tiger, et bannir de la ville un homme « pris pour espye et boutefeu; — au « même : 19 livres, 5 sols, 6 deniers, tant « pour avoir exécuté, art et bruslé Pierre « Lebras, affaneur; ensemble une ânesse, « pour avoir congneu et hanté charnelle« ment ladite ânesse; que pour avoir « fourny deux cens de gros bois et ung « cent de fagots, les pilliers, cordes, ches« nes et pouldres et charroys nécessaires « à ladite exécution. »

Il y eut en outre une dépense de 26 livres pour les frais de greffe, des témoins, des sergents, etc. Les galanteries bestiales coûtaient donc fort cher, tant aux pauvres insensés qui les commettaient, qu'au Domaine, qui faisait les frais de jugement et d'exécution, quand les condamnés n'avaient aucun bien.

Et aujourd'hui?...

ANASTASE COPHOSE.

Henri IV et les Jésuites. — Tous les historiens de Henri IV que j'ai consultés sont muets sur le fait que je vais citer, et qui, je crois, ne manque pas d'intérêt.

On lit ce qui suit dans l'œuvre manuscrite d'un Jésuite qui écrivait dans la première moitié du XVIIe siècle : « Voici les causes de notre rappel en France; car, outre la clémence et l'inclination bienfaisante du roy Henry IV, dont le cœur était entre les mains de Dieu, et d'autres rapportées différemment par plusieurs autheurs que je passeray sous silence, je me contenteray de rapporter celle qui est insérée dans une lettre adressée par notre père Lamitius, religieux recommandable par sa piété et la sainteté de sa vie, au Sérénissime Prince Casimir, qui était pour lors novice dans notre Compagnie de Jésus, qui ensuite est devenu Cardinal de la sainte Eglise romaine, et qui est actuellement Roy de Pologne. Voici ce qu'il lui écrivait :

« Marie Magdelaine de Pazzi, née d'une famille illustre de Florence, avait été élevée dans son bas âge dans la perfection chrétienne, par nos Pères, qui fortifièrent, dans le cœur de cette jeune fille, le désir qu'elle avait de se donner entièrement à Dieu par la profession religieuse, qu'elle embrassa en effet dans l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel de l'ancienne observance.

« Cette sainte religieuse, illustre par les miracles qu'elle a faits, tant pendant sa vie qu'après sa mort, est restée sans corruption, depuis son décès, arrivé en 1607, jusqu'à nos jours, et a été béatifiée, en 1627, par le pape Urbain VIII.

« Marie de Médicis, fille de François, grand-duc de Florence, étant destinée pour être l'épouse de Henri IV, fut rendre visite à Madelaine de Pazzi, avant son départ pour la France, se recommanda à ses prières, et luy demanda particulièrement qu'elle intercédât pour qu'elle puisse avoir un Dauphin. Cette Sainte luy prédit que ses désirs à cet égard seraient accomplis, pourvu qu'elle intercédât elle-même auprès du roy qui allait estre son mary, en faveur des Jésuites, qui avaient été injustement chassés de France, pour leur procurer leur rappel en ce royaume et pour leur faire rendre leurs maisons et leurs biens, dont ils avaient été dépouillés et qu'ils avaient été obligés d'abandonner; et qu'elle ne pouvait, en faveur de la religion, rendre un plus grand service pour la France, que d'employer son crédit et tout son pouvoir pour cette sainte œuvre. »

On sait ce qui arriva. Ce curieux récit peut servir à une triste mais trop réelle histoire, celle de « l'Influence des Jésuites, par les femmes, sur les destinées de la France. » J. F. D. L.

Les Apocryphes de la Peinture. — Tel est le titre d'un article fort curieux que M. Feuillet de Conches a inséré, il y a longtemps, dans la Revue des Deux Mondes. On pourrait citer bien d'autres exemples de ces portraits de fantaisie ; en voici un que nous fournit un petit volume que bien peu de personnes verront en France, car il a été tiré à petit nombre, il n'est pas mis dans commerce, et il a été imprimé à Iowa-City, dans le Far-West des Etats-Unis : *The Caxton Reproductions*. Dans un des ouvrages que les Anglais ont consacré au plus ancien des typographes de la Grande-Bretagne, figure son portrait; malheureusement, c'est la reproduction exacte de celui d'un vieux poète florentin, Barchiello; pendant longtemps, personne n'a soupçonné cette imposture. A. READER.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
G. FISCHBACHER, SUCCESSEUR
PARIS — 33, rue de Seine, 33 — PARIS

Vient de paraître :

LE PRINCE DE LIGNE

CARACTÈRES ET PORTRAITS (1756-1812)

Il y avait une fois un prince qu'on appelait le Prince Charmant..... Nul ne mérita mieux ce nom, ou ce surnom, que le prince de Ligne..... (AVANT PROPOS p. 1).

Réunis pour la première fois et publiés avec un **Avant-propos** par M. C. R.

Voici la liste de ces portraits et caractères : Orosmane. — Antrophile. — Bajazet. — Carite. — Polynor. — Fatmé. — Ibrahim. — Optimine. — Zirphé. — Ariane. — Mélisse. — Isidore. — Oberon. — Yosouglou. — Iphise. — Ph azos. — Callimèdes. — Euthime. — Leucippe. — Turcoman. — Bajazet. — Elzéar. — Quesugus — Ombrajax. — Antiveros. — Euphrosine. — Majestine. — Héloïse. — Mignatnre. — Alcippe. — Héloïse. — Sensibelle. — Célestapaarine. — Zulime. — Ergaste. — Forline. — Charles de Lorraine. — Catherine le Grand. — Sémillante. — Génio. — Félician. — Joliette. — Confusionax. — Aganipide. — Callimaque. — Rosamonde. — Grambel. — Superbe. — Aspasie. — X. X. X. — Aristophile. — Avanturos. — Fatinka. — Zeila. — Fleuros. — Mobile.

Très joli petit volume in-18, papier teinté, imprimé par Quantin. — Prix : 5 fr.

HISTOIRE DE LA DÉMOCRATIE

EN EUROPE

Par sir Thomas ERSKINE-MAY

Traduite librement de l'anglais par H. FARGUES.

Un fort vol. in-8° de 626 pages. — Prix : 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION

A DIEPPE (1557-1667)

Par GUILLAUME et JEAN DAVAL

DITS LES POLICIENS RELIGIONNAIRES

Publiée pour la première fois, avec une introduction et des notes, un appendice et deux index des noms des lieux et de personnes.

Par ÉMILE LESENS

PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ ROUENNAISE DE BIBLIOPHILES

Deux beaux volumes grand in-8°, tirés à 240 exemplaires sur papier vergé, numérotés et parafés par l'éditeur. — Prix : **30** fr.

TAXES

DE LA

PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE

D'APRÈS L'ÉDITION PUBLIÉE A PARIS EN 1520

Par Toussaint DENIS

Traduction nouvelle en regard du texte latin; avec introduction et notes

Par A. DUPIN de SAINT-ANDRÉ

80 exemplaires sur papier de Hollande sont numérotés et parafés par l'éditeur. Les exemplaires numérotés ont seuls une photographie du frontispice de l'édition de Toussaint Denis et se vendent 3 francs.

Deuxième édition. 1 volume in-12 — Prix : 4 fr.

7562. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

XIIe année
N° 278

10 Décembre 1879

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

AVIS IMPORTANT. — ***Prière à nos Abonnés de renouveler avant le 1er janvier 1880.***

AVIS. — Il est essentiel que les correspondants se conforment exactement à nos recommandations. (Voir au verso de la couverture.)

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, 390, l. 44, *lisez* : Rouard (*non* Roccard). — 649, l. 42, *lisez :* XII (*non* XI). 664, l. 48, *lisez :* Font-Morigny. — 664. l. 59, *lisez :* auteur (*non* lutteur). — 686, l. 34, *lisez :* Féligrije. — 686, l. 38, *lisez :* Gelu.

PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE

RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* sur FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH,. Directeur de l'*Intermédiaire,* boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année et suiv., **12** fr. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année. N° 278. | Cherchez et vous trouverez. | QUÆQUE SINGULA LOQUENDO | Il se faut entr'aider. | 10 Décembre 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Faire de l'enhazé. — Que signifie cette expression, que je trouve dans l'*Apologie pour Hérodote*, et que j'ai vainement cherchée dans les glossaires que je possède. J. R.

—

Bibliothèque de Massillon. — Par son testament mystique, du 14 mars 1737, qui fut ouvert le lendemain de sa mort, arrivée le 28 septembre 1742, Massillon, après avoir institué les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Clermont ses héritiers universels, donnait, entre autres legs, à son Chapitre cathédral, « sa bibliothèque et tous les « livres qui se trouveraient lui appartenir « au jour de son décès, tant ceux qui « seraient à Clermont qu'à Beauregard, à « condition que l'entrée et l'usage en fus- « sent permis aux directeurs du Séminaire, « de même qu'aux autres chanoines, « curés et ecclésiastiques du clergé de « Clermont, lorsqu'ils auraient besoin d'y « venir consulter quelques livres. » Massillon ajoutait qu'il « désirait que cette « bibliothèque, avec les tablettes qu'il y « avait fait faire, fût placée à quelque lieu « commode, attenant à l'église cathédrale, « et qu'un des chanoines en fût chargé, de « peur que rien ne se dissipe. » Il léguait ensuite une somme de 2,000 liv. « pour « préparer une place et un lieu conve- « nables à cette bibliothèque ».

Le testament fut tout d'abord attaqué de nullité par Jean-Nicolas Massillon, lieutenant-colonel des gardes-côtes de la ville d'Hyères, frère du prélat, sous prétexte que le testateur ne l'avait signé que par les deux lettres initiales de son double nom de baptême, accompagnées de sa qualité d'évêque de Clermont. L'affaire fut portée devant la sénéchaussée de Clermont. Après une plaidoirie de plusieurs audiences, par sentence du 5 avril 1743, conforme aux conclusions des gens du roi, le testament fut confirmé.

J.-N. Massillon interjeta appel de cette sentence, mais il s'en départit par un traité du mois de janvier 1744, au moyen d'une pension viagère que l'hôpital lui accorda pour lui et sa famille.

Le Chapitre possédait déjà une bibliothèque. Celle de Massillon, qu'il recueillit à la suite du procès, l'augmenta considérablement, et, pour répondre encore mieux aux vues libérales de l'éloquent évêque, ces messieurs du Chapitre, non contents de recevoir tous les ecclésiastiques du diocèse, ouvrirent au public leur bibliothèque deux fois par semaine : les mardi et vendredi; ce qui fut (ainsi que le constatent les *Calendriers de la province d'Auvergne*.) « d'une grande ressource pour les amateurs de belles-let- « tres.» Au moment de la Révolution cette bibliothèque qui, depuis 1760 environ, était sous la garde du chanoine Martin Cortigier, fut fermée, et bientôt les livres qui la composaient mis en dépôt dans un édifice national où vinrent s'entasser, pêle-mêle et sans inventaire, les livres et manuscrits des ordres religieux. Le peintre-écrivain Gault de St-Germain, qui habitait Montluçon, eut, en sa qualité de conservateur des monuments des arts, le désir de voir la Bibliothèque de Massillon. Dans ses *Lettres* manuscrites *sur l'Auvergne*, écrites en 1794-95-96, actuellement conservées à la bibliothèque de Clermont, il a consigné, en ces termes, l'impression qu'il rapporta de cette visite : « J'ai versé des larmes, après y avoir été introduit. Figurez-vous un encombrement de livres, de brochures, de cartons, les restes d'un pillage encore flétris par l'insalubrité d'un rez-de-chaussée sans air, humecté par l'introduction des eaux pluviales, des piles d'in-4°, d'in-fol., enveloppées de moisissures et pourries à la base. Au milieu de ce désordre, Gault remarqua principalement deux manuscrits des plus précieux pour l'histoire de la province : *les Mémoires de Fléchier* sur les Grands Jours d'Auvergne, et *ceux de Jean de Vernhes*, sur la fin du XVIe siècle.

Que devinrent plus tard ces livres, ces manuscrits, surtout ceux qui avaient appartenu à Massillon ? Très vraisemblablement, les deux manuscrits mentionnés

spécialement par Gault, servirent à M. Gonod, lorsque ce savant bibliothécaire, de Clermont, publia, en 1838, les Mémoires de Vernhes et, en 1844, ceux de Fléchier.

Quant aux autres, se retrouvent-ils dans la bibliothèque que, croyons-nous, le chapitre de la Cathédrale possède actuellement? Et, dans ce cas, les livres de Massillon y sont-ils désignés par un signe quelconque de propriété, par les armes du prélat: « d'azur à l'alcyon d'or flottant, dans son nid, sur une mer d'azur », telles que nous les voyons notamment sur le frontispice du Bréviaire de Clermont, édition de 1732, que nous avons sous les yeux, ou simplement par un chiffre des trois lettres entrelacées: J. B. M., quelquefois employé par l'évêque.

(Brioude.) P. Le B.

—

Clef de la Vie de Bohême. — J'ai lu récemment, dans le journal *la Paix*, un article fort curieux sur la *Bohême*. Au cours de son exposition, le rédacteur, qui prétend les connaître, a cru devoir divulguer les noms des personnages dont Murger a fait les héros de ses *Scènes de la Vie de Bohême*. L'Intermédiaire ne doit pas laisser passer cette indiscrétion sans la recueillir.

Chacun sait que Murger s'est représenté sous les traits du peintre *Marcel*. Mais ce qu'on sait moins, et ce que j'ignorais pour ma part, c'est que Schaunard, devenu négociant, s'appelle Schann; que *Barbemuche* et *Barbara* étaient un seul et même personnage; que Colline n'est autre que M. Wallon, et que *Rodolphe* a eu nom Champfleury.

Le chroniqueur auquel j'emprunte ces renseignements ajoute que *Musette* a fait une fin... heureuse, en épousant un pharmacien de Paris. Quant à *Mimi*, moins bien partagée que sa compagne, elle gère modestement un bureau de tabac aux environs de la place de la Bourse.

R. M.

—

Madame de Chaillou. — Je possède un panneau de poirier (d'environ 0,20 de hauteur sur 0,15 de largeur) sur lequel est peinte la figure d'un personnage en capuchon et à grande barbe. Sur un carré de papier, collé au revers, se lit la note suivante, d'une écriture du commencement du XVIIe siècle :

« Vray portraict de sainct François de
« Paulle, exactement coppié sur l'original
« quy est conservé au couvent du Plessis,
« dans la chapelle du sepulchre de ce
« sainct homme, lequel fut tiré sur luy
« environ le temps qu'il décedda.

« Mme de Chaillou. »

Sait-on quelle est cette dame? et ce qu'est devenu l'original de ce portrait?

P. le B.

—

Éruption du Vésuve avant Pline. — Dans son *Voyage en Italie*, Misson, parlant du Vésuve, dit que, d'après les anciens auteurs, on en connaît plusieurs explosions antérieures au règne d'Auguste. Moréri, dans le grand Dictionnaire historique, en porte le nombre à cinq. Cependant Strabon, tout en reconnaissant, par l'examen de la montagne, que c'est un volcan éteint, dit positivement que la tradition ne rappelle aucune ancienne éruption. Ni Misson, ni Moréri ne citent leurs auteurs. Pourrait-on me donner leurs noms et me dire à quelles époques ils avaient placé les différentes éruptions qu'ils mentionnent? La question a pour l'histoire, et même pour la science, une importance qui n'échappera sans doute pas aux érudits de l'Intermédiaire auxquels je l'adresse.

E.-G. P.

—

La reine Louise de Vaudémont, femme de Henri III. — Vallet de Viriville a-t-il écrit un travail sur cette princesse, dans la Revue française, ou ailleurs?

E. M.

—

Sur un ancien conte : Le singe et sa barbe. — Où trouve-t-on primitivement le conte du Singe qui se rase et qui se coupe le cou?

H. de l'Isle.

—

Ibrahim, bassa de Bude. — Dans le Catalogue de la bibliothèque du colonel de Legondie, je vois annoncé : « *Ibrahim, bassa de Bude, nouvelle galante.* Cologne, Pierre Marteau, 1686. » Cette nouvelle ne serait-elle pas le prototype du *Bassa de Bude* (Yverdon, 1765), d'où Henri Zchooske a tiré visiblement l'un de ses contes suisses?

Un Intermédiairiste, habitant Paris et ayant du loisir, pourrait-il comparer les deux livres?

E.-G. P.

—

« Tant pis pour elle ». — Ce conte, plus que léger, est attribué, dans le Catalogue de la bibliothèque de M. Arthur Dinaux, au comte de Calonne, depuis ministre. D'un autre côté, il a été réimprimé parmi les œuvres de l'abbé de Voisenon. Quel en est le véritable auteur?

E.-G. P.

—

« J.-B. Poupart de Beaubourg, — de Lorient, inspecteur de la marine, guillotiné le 2 mars 1794, âgé de 39 ans, » dit Quérard, lequel cite de lui : *Appel à l'Assemblée nationale et aux nations attentives...*, etc., Paris, 1790, in-8, 84 p., pièce anonyme. — *Pétition d'un citoyen*, 1789, in-8. Pièce anonyme. Voici le vrai titre : « Pétition d'un citoyen opprimé, au peuple français, assemblé par ses vrais représentants, l'an mémorable, 1789. Mois

d'avril. » In-8, 320 p. — Voici une autre pièce, que j'ai oublié de signaler à M. O. Barbier : « *Mes onze ducats d'Amsterdam,* « *mes quatre cens quatre vingts livres de* « *Versailles, et mes quinze cens livres de* « *Paris.* A déposer sur l'autel de la patrie, « dans la quinzaine de Pâques, par M. le « comte de Mirabeau, député de la Pro- « vence. A Paris, chez le libraire du Palais- « Royal, 1790 », in-8, le titre et 198 p. C'est un pamphlet dirigé contre Mirabeau qui lui devait les sommes indiquées ; contre les nommés Faulconnier, ancien conseiller à la Cour des Aides; Henri Labarte, ancien commissaire des saisies réelles au Parlement de Bordeaux; le marquis Beaupoil de Sainte-Aulaire ; l'abbé Du Prat, etc. Presque tous ces personnages sont déjà cités dans la « Pétition d'un citoyen », où l'on remarque les noms suivants : Dufour de Rinquet, plusieurs Labarte, Lacorège, Simon, Bellaucq, de Fonty, vicomte de Montausier, etc., tous, ses ennemis. Les ministres du roi et plusieurs femmes figurent dans ce ramassis. — Dans ces deux derniers ouvrages, Poupart de Beaubourg déclare qu'il a fait paraître : 1° Compte rendu au Commerce de l'Europe, février 1788 ; 2° La Pétition, citée plus haut ; 3° Le Cri de la Vérité, aux représentants du Peuple français, 5 juillet (1790) ; 4° Lettre au sieur de Beaupoil de La Luminade (Sainte-Aulaire) ; 5° Observations en réponse à un libelle diffamatoire ; 6° Le Pour et le Contre dans l'affaire qui fait tant de bruit entre M. Poupart de Beaubourg et M. de Beaupoil; 7° à la p. 89 de « Mes onze ducats », à la note, il dit: « Je suis l'auteur des Adieux si touchans du marquis de La Fayette à sa vertueuse épouse (Lettre en vers, in-8 de 36 à 40 p., imprimée en mars 1777). Je suis fier, sans doute, de m'être créé le prophète de sa gloire et l'interprète de tous ses sentiments. »

Poupart de Beaubourg se dit Parisien et descendant de Charles Poupart, argentier de Charles VI. En 1709, son père a été le nourricier de la ville de Paris. Trouvet-on quelques renseignements sur cet homme dans les Biographies? Peut-on rectifier les titres des ouvrages précités ?

H. DE L'ISLE.

—

L'Anglais Poopds, ami du genre humain, — est l'auteur anonyme de l'ouvrage suivant : « Opuscule ou Essai tendant à rec- « tifier des préjugés nuisibles et à former « des vertueux éclairés. Par Un Ami du « Genre humain. A Londres, chez David « Fowler, 1791, in-12. »

Poopds est-il connu? — Le traducteur?

H. DE L'ISLE.

—

Le Mouchoir bleu. — Le Rêve de la vie. — Où peut-on se procurer *le Rêve de la vie*, par Isaac Marvel, traduit de l'anglais par Mme Mezzara ? Ce livret a été imprimé en 1858 par Ch. Lahure, pour Hachette. Introuvable depuis.

Où peut-on relire *le Mouchoir bleu*, d'Etienne Béquet, que j'ai entendu lire une fois à Mme Amélie Ernst, et que je n'ai pu retrouver nulle part?

Cz.

N. B. — Le zèle et l'obligeance des Intermédiairistes n'ont pas besoin d'être stimulés. Il ne leur sera pourtant pas indifférent sans doute de savoir que celui qui voudra bien prendre soin de répondre à ces deux questions vaudra un abonné de plus à notre ami l'*Intermédiaire*. Cz.

—

Un Chevalier de Breteuil (1752). — Dans une collection d'estampes vendue par l'expert Vignères, à l'Hôtel Drouot, le 21 nov. courant, figurait un portrait en médaillon « de Laure, chevalier de Breteuil, « dessiné par Cochin (filius), en 1752, et « gravé par H. Watelet. »

Quel était ce chevalier de Breteuil, qui eut ainsi l'honneur de poser devant Cochin? A-t-il laissé quelque trace dans l'histoire?

A cette date de 1752, on ne trouve, dans les Biographies, que le baron de Breteuil, successivement ambassadeur en Russie, en Autriche, en Suède, etc., puis ministre de Louis XVI, et mort en 1807.

UN COLLECTIONNEUR DE PORTRAITS.

Réponses.

Concapitaine (VIII, 98, etc.; XII, 620, 681).— On ne peut voir, dans la trop ingénieuse explication de Walckenaër, qu'une mystification ou une ineffable étourderie. Les poètes latins se seraient mis singulièrement à la gêne, s'ils avaient entrepris de se priver des mots en *culus* ou *culum*. *Oculus* même aurait été proscrit ! Dans l'ordre d'idées indiqué, ce qu'il aurait fallu éviter avant tout, ce sont les mots qui, divisés, peuvent présenter un sens équivoque, comme *spectaculum*, *osculi ;* ils sont dans Horace et partout. Horace emploie couramment *Siculus*, *Græculus*, *jaculum*, *poculum*, *sæculum*, *speculum*, *spiculum*, *vinculum*, *periculum*, *curriculum*, etc. Quant à la question de quantité, il n'est même nul besoin de contracter *Asculum* pour le faire entrer dans un hexamètre ; il suffit d'élider la terminaison en la plaçant devant un mot commençant par une syllabe brève et par une voyelle. Ce n'était pas là un problème à décourager messer Horatius.

CULEX.

—

Editions fantastiques (XI, 650; XII, 558, 623, 648, 682). — On lit, dans le *Figaro* de jeudi 20 nov. : « Un fait assez rare en librairie, et que nous nous piquons d'avoir prévu : *Les Rois en exil*, de M. Al-

phonse Daudet, parus il y a moins d'un mois, a (*sic*) épuisé TRENTE éditions. Soupera-t-on à la centième? » — Ah! cher *Figaro,* qui trompe-t-on ici? Personne. Le succès du livre de M. Alphonse Daudet est aussi incontestable que mérité. Mais les « *trente* éditions en moins d'un mois » sont des contes bleus ou de toutes les couleurs. Ce sont bien là, m'est avis, des *éditions fantastiques,* qui ne représentent que des fractions d'un seul et même tirage plus ou moins considérable. Il n'est pas possible de faire en moins de dix ou douze jours, une véritable édition, c'est-à-dire une *réimpression* du volume de M. Alphonse Daudet. A quoi bon mettre en avant de pareilles bourdes? Et toujonrs de plus fort en plus fort, comme chez Nicolet! Il faut que cette fantasmagorie d'éditions cesse, pour l'honneur des auteurs et des libraires! Le Feuilleton du Journal de la Librairie annonce, sans doute, la 100e édition du charmant ouvrage de M. Gustave Droz : *Monsieur, Madame et Bébé,* et la 42e édition d'un autre ouvrage du même auteur : *Entre nous!* — Entre nous. mon cher Gustave Droz, qui avez un talent si fin, si délicat, si français, ce déchaînement d'éditions factices est indigne de vous et de votre talent. Tout le monde sait que vos livres se vendent à merveille et se vendront longtemps, cela suffit. Le Journal de la Librairie s'est bien gardé d'enregistrer cette 100e et cette 42e édition que son Feuilleton annonce — à 10 sous la ligne. Viennent les gobeurs et les innocents parler de progrès de la librairie, dans un temps où le Français, *né malin,* n'achète plus de livres et ne se soucie pas de faire des bibliothèques, excepté des bibliothèques communales, radicales, puerpérales, etc.! Oui, sans doute, il y a progrès de la réclame, du puffisme, du barnumisme! Par pitié, laissons là le truc usé des éditions *crecendo,* qui font rire les apprentis typographes. Quant aux bibliographes, indignés et furieux, ils en sont réduits à parodier le mot de Brutus: *Virtus nomen!* « Bibliographie, tu n'es plus qu'un nom! »

M. Karl Belton parle du vicomte d'Arlincourt et des éditions de ses romans qui eurent un si bruyant succès de vente et de lecture, en homme qui ne sait pas l'histoire des éditions, et qui n'imagine pas que le vicomte fût assez riche pour *payer sa gloire,* comme disait proverbialement Louis-Philippe. Est-il parmi les Intermédiaristes un contemporain qui sache cette curieuse histoire et qui veuille nous la conter? En est-il un autre qui connaisse aussi l'histoire des fausses éditions inventées par le fameux libraire Ladvocat? Il ne fallut qu'un couplet, dans une pièce aristophanesque des *Variétés,* pour couler à fond cette odieuse mode d'éditions factices et *fantastiques.* POCO A POCO.

— L'anecdote vraie, concernant le vicomte d'Arlincourt, est plus touchante que celle dont on fait mention. C'est sa femme qui faisait acheter les éditions de ses ouvrages, pour lui donner la douce illusion d'un grand succès littéraire. Elle y trouvait à la fois le compte de sa vanité et de..... sa tranquillité intérieure! W. J.

— Je prie le confrère K. B. de se reporter à XII, 454 (non XI, 454) et de me dire franchement son avis sur le cas. L'ouvrage, avant d'être annoncé faussement comme « troisième édition », se vendait 21 fr. Après le changement de titre: 15. Le provincial ne connaissait point ce dernier prix; — après l'annonce de cette fausse troisième édition, il fit venir l'ouvrage. — Déception et ennui! — Lettre au libraire, lequel ne répond pas. Puis, refus de reprendre le « rossignol ». — Où est la moralité du commerce en tout ceci?..

H. DE L'ISLE.

—

A qui le serpent? (XII, 131, 209, 241, 272, 303, 369.) — Ajoutons à la collection cette phrase monumentale. Un des rédacteurs du journal *le Soir,* racontant l'arrivée des amnistiés à Paris, écrit: « Vingt têtes « apparurent aux portières, coiffures à la « main »!!!

Ne serait-ce pas également le lieu de citer cette conclusion, éminemment paradoxale, d'une lettre de Victor Hugo à l'organisateur d'un Banquet quelconque:

« Je serre toutes leurs mains dans les vôtres!! » R. M.

—

Experto crede Roberto (XII, 131, 272). — Le *Experto credite,* de Virgile, se retrouve retourné: *Crede experto,* chez Silius Italicus (*Punica,* VII, 395). Quelqu'un l'a probablement modifié: « Experto crede Ruperto », ayant eu connaissance de l'Expertus *Rob*ertus, dans un ouvrage de Moscherosch, de 1643, dans d'autres ouvrages du même auteur Expertus *Rup*ertus. Déjà, en 1640, avait paru un ouvrage: Robertus expertus (*Spiegel und Lobspruch des heïl Ehestandes,* Miroir et Eloge du saint Mariage). Le *experto crede Roberto* se trouve à la fin d'une poésie anglaise du XVIe siècle: *A Ballet.* (Consulter l'ouvrage de Büchmann, *Geflugelte Worte,* Mots ailés, 2e édit., Berlin, 1879.)

(Strasbourg.) F. L. M.

—

Une chanson du marquis de Boufflers sur un pigeon en parfilage d'or (XII, 291). — Grimm, en sa Correspondance, nous a conservé les couplets que M. H. de l'Isle croyait perdus; voici ce qu'il dit, à la date d'août 1772: « C'est la mode aujourd'hui, à Paris, de donner des bobines aux femmes pour étrennes, pour bouquet, et dans toutes les occasions où l'on se fait de petits

présents. Les paris se font aussi en bobines avec les femmes, et le jeu se paie, dans beaucoup de sociétés, avec cette marchandise. Ajoutez que la passion du noble jeu de Trou-madame s'est manifestée en même temps; qu'on n'arrive guère dans une maison de bon ton sans trouver la maîtresse de la maison occupée de ce jeu, au milieu de la conversation de son cercle, qui n'en va pas moins son train, et d'une manière pour le moins aussi décousue qu'avant qu'on jouât au Trou-madame; et vous aurez une idée succincte et nette et de l'occupation et de l'amusement du jour de nos dames.

« Il a fallu vous mettre au fait de cette partie importante de nos mœurs, qui ne paraît pas du ressort de M. Ducis, pour vous faire sentir l'à-propos des couplets que vous allez lire. Mme la princesse de Beauvau envoya, pour la fête de la Pentecôte, à Mme la duchesse de Grammont, son amie et sœur de M. le duc de Choiseul, un Saint-Esprit en forme de pigeon, de parfilage d'or, pour être plumé et dépecé à Chanteloup. L'arrivée visible du Paraclet, le jour de la fête, ranima la verve de tous les poètes qui se trouvèrent présents à ce miracle, et voici les couplets qui ont été le fruit de cette inspiration :

Couplet de M. le chevalier de Boufflers.
Sur l'air : *Réveillez-vous, belle endormie.*

Voilà le signe de la fête;
En vous l'offrant on s'applaudit
D'en avoir pu trouver la bête,
N'en pouvant pas trouver l'esprit.

Couplet de Mme la marquise de Boufflers.
Sur l'air de la Fée Urgèle : *Avez-vous vu mon bien-aimé?*

Sans être d'or, il séduisit
Jadis certaine belle,
Et, sous cette forme, il la fit
Cesser d'être pucelle.
Cet amant était roi des rois :
Il était un, qui faisait trois.
Pour cette fois
C'est par vos doigts
Qu'il va changer encore.
Il fut déjà,
Il restera
Ce que le monde adore !

Couplets de M. de l'Isle, officier de dragons.
Sur le vaudeville le Devin du Village : *C'est un enfant.*

Pour rendre aussi quelques hommages
A l'oiseau par vous célébré,
Je dirai que dans tous les âges
Il fut aux autres préféré.
Si c'est un modèle
D'amour et de zèle
Que l'on produit, que cite-t-on?...
C'est un Pigeon (*bis*).

Le Paon, trop fier de sa déesse,
Est encor plus sot qu'il n'est beau;
Il est triste que la Sagesse
Ait fait du Hibou son oiseau;
Le guide de celle
Qui, comme plus belle,
Effaça Minerve et Junon...
C'est un Pigeon (*bis*).

Un beau jour, la Grâce divine
Ayant noyé tous les humains,
Noé, resté dans sa machine,
Avait peur des mauvais chemins.
Pour rassurer l'Arche
Et savoir la marche
Que l'on tiendra : qui choisit-on?...
C'est un Pigeon (*bis*).

Quand Dieu le Père, en homme sage,
Avise que, seul de son nom,
Du monde l'immense héritage
Ira dans quelqu'autre maison;
Par vieillesse extrême
Ne pouvant lui-même,
Qui prend-il pour faire un garçon?...
C'est un Pigeon (*bis*).

Lorsque le plaisir vous enchaîne
A ce charmant historien (1)
Dont chaque trait est une scène
Où des animaux parlent bien,
Lequel fait entendre
Un discours plus tendre?
Qui le mieux de tous aime-t-on ?
C'est un Pigeon (*bis*).

Aujourd'hui, pour comble de gloire,
Un doux commerce s'établit :
On veut, de la Seine à la Loire,
Apprendre au cœur ce qu'un cœur dit.
Les oiseaux fidèles
Offrent tous leurs ailes
Et leur langage : qui prend-on ?
C'est un Pigeon (*bis*).

P. c. c. : A. D.

Patriotes du 10 août (XII, 294, 347, 528, 593). — La majorité de l'Assemblée législative, au 10 août, résolut de porter secours à Louis XVI et lui envoya une députation à cet effet. *Patriote du 10 août* devait donc signifier *royaliste* en 93, de même que « *Républicain Versaillais* » paraissait naguère avoir le sens de « *suspect* », dans certains journaux radicaux d'à présent. De plus, il est probable que la Législative ne vota la déchéance du roi, sous la pression de l'émeute, que pour le soustraire à un plus grand danger. En ce sens elle fut encore *royaliste*, aux yeux des fous furieux de 93!... W. J.

Le conte de « Mais si » et « l'Histoire des Roses (1771) » (XII, 353, 401). — J'ai remarqué deux pièces de vers contre Mme Du Barry, où il est question de « roses ». Voici la première :

Voulez-vous que de Fanchette
Je vous parle, mes enfants?
La petite est si drôlette!
Ses appas sont si friands!
Et je suis, ma foi,
Plus heureux qu'un roi !

(1) La Fontaine, dans *les Deux Pigeons.*

Sa bouche est comme une rose
Au moment d'épanouir!
Quand la mienne s'y repose,
Dieu! que je sens de plaisir!
Et je suis, ma foi,
Plus heureux qu'un roi!

Elle est dans *Les Belles Pécheresses*, par Amédée de Césena, Paris, 1865, in-18, p. 210. Dans quel ouvrage trouve-t-on cette jolie chanson? Dans quel recueil du XVIIIe siècle?

La seconde pièce se trouve dans les Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barri, à Londres, 1776, in-12, p. 37, et commence ainsi :

Déesse des Plaisirs, tendre Mère des Grâces,
Pourquoi veux-tu mêler aux fêtes de Paphos
Les noirs soupçons, les honteuses disgrâces?
. . . .
Cueille, dans un riant délire,
Les roses de la Volupté, etc.

Les auteurs de ces deux pièces sont-ils restés inconnus? H. DE L'ISLE.

—

Sourds-muets parlants (XII, 383, 413, 531). — Ce n'est plus une question de possibilité, le doute n'est plus permis : le département du Gard possède, à Saint-Hippolyte, une institution affectée à l'éducation des sourds-muets, dont le directeur, M. Bouvier, qui vient de mourir prématurément, a obtenu des résultats merveilleux. Deux de ses élèves, de 12 à 13 ans, que nous avons entendus, l'hiver dernier, dans une séance publique à Nimes, répondaient aux questions non seulement du maître, mais du premier venu, qu'ils comprenaient au mouvement des lèvres, en articulant eux-mêmes avec une netteté à peu près irréprochable. La prononciation des *r*, produite par le frôlement de la langue, était surtout fortement accentuée. Le son de la voix était quelque peu guttural; mais le langage, très martelé, était en général parfaitement compréhensible; il resultait de l'imitation de tous les mouvements des dents, des lèvres et de toutes les autres parties de la bouche, attentivement examinés chez le professeur. — Espérons que l'œuvre de M. Bouvier continuera de prospérer, sous la direction d'un de ses auxiliaires, devenu son successeur. — Il existe un établissement analogue à Villeneuve-lès-Avignon (Gard), dirigé par un ecclésiastique, l'abbé Guiraud, où s'obtiennent, dit-on, des résultats aussi satisfaisants. Mais il ne nous a pas été donné de les constater *de visu*.

(Nimes.) CH. L.

—

Les poètes anglais et la Pologne (XII, 386). — Collabo de Tardnawa, vous lisez sans doute l'excellente publication : *Kronika Rodzinna?* Remarquez-y, dans le n° 15 de l'année courante, p. 467, un alinéa d'une correspondance de Londres, où il est question d'un recueil de poésies de miss Harryett Skidemore, intitulé : *Beside the Western Sea*. Cette poète américaine, qui prend ses sujets dans l'histoire de tous les peuples, chante *le Triomphe de Jean Sobieski sous les murs de Vienne*. Elle raconte aussi *le martyre des moines de Sandomir massacrés par les Tartares* (XIIIe siècle), et la *Kronika Rodzinna* donne la traduction polonaise de ce dernier poème. — Miss Harryett Skidemore a publié également, dans le feuilleton d'un journal de San-Francisco, la traduction d'un poème polonais moderne écrit par une femme. K. P. DU ROCH III.

—

Ennucher (XII, 387, 441, 594). — Un de mes anciens professeurs disait chastement : « Déviriliser », pour « rendre eunuque ». — Recommandé aux amis du beau langage! L'excellent homme était un peu de l'école des *Femmes savantes*, alors qu'elles poursuivaient

Un dessein plein de gloire, et qui sera vanté
Chez tous les beaux esprits de la postérité :
C'est le retranchement de ces syllabes sales
Qui, dans les plus beaux mots, produisent des [scandales...

L.

—

Bicoquet, etc. (XII, 387, 437, 472, 503). — Il existe à Caen une rue « Bicoquet », qui porte ce nom depuis des siècles. MM. Du Méril, dans leur *Dictionnaire du Patois normand*, donnent à ce mot pour signification : « Ornement de tête des femmes », et pour étymologie « favorable à la coquetterie ». MM. L. Du Bois et J. Travers, dans leur *Glossaire du Patois normand*, reproduisent cette étymologie. Elle me paraît bien hasardeuse. L.

—

Prophétie Turgotine (XII, 422). — On ne paraît pas pressé de se confesser d'avoir feuilleté l'*Espion anglais*. Il me semble pourtant que les Intermédiairistes sont exposés à faire œuvre de chiffonniers, et qu'ils doivent parfois jeter leur crochet dans des tas d'ordures... s'ils ont l'espoir d'y trouver quelque chose.

Puisque j'ai feuilleté l'*Espion anglais*, je peux dire que la Prophétie Turgotine a été insérée, en note, par M. P. Foncin, dans son *Essai sur le ministère de Turgot* (in-8, Paris, Germer-Baillière, 1877), et qu'elle y est donnée comme extraite de *Chants et Chansons populaires de la France* (3 vol. in-8, Paris, Garnier frères, 1838). Entre le texte de l'*Espion anglais* et celui de M. Foncin, il y a quelques variantes de peu d'importance, résultant sans doute de ce que la Prophétie Turgotine aura d'abord circulé en manuscrit ou oralement. Si l'auteur de la question tient au texte de l'*Espion anglais*, je peux en

envoyer une copie (l'ouvrage n'est pas ma propriété). G. G.

—

Noms anagrammatisés (XII, 424). — Parmi les ouvrages où les noms historiques sont à peu près anagrammatisés, il ne faut pas oublier le roman d'*Irma ou les Malheurs d'une jeune orpheline, histoire indienne*, par Mme Guénard de Méré, qui obtint, à la fin de la Révolution, tant de succès et tant d'éditions, malgré son infime médiocrité. On sait qu'elle y retraçait les malheurs de la duchesse d'Angoulême. Louis XVI y est désigné sous le nom de *Sbiloüs;* la reine Marie-Antoinette, sous celui de *Rainelord;* Mme Elisabeth, sous celui de *Selabius;* le duc d'Orléans, sous celui de *Sœbralna*. La Fayette, qu'on avait essayé de ridiculiser par le sobriquet de *Blondin* ou *Blondinet*, est devenu *Blodinna;* Cléry, *Crilba;* Maximilien (Robespierre), *Vimacelem;* Malesherbes, *Lersalbem;* duc de Berry, *Yrba;* Santerre, *Serretan;* Necker, *Cherina;* Mme La Motte-Valois, *Sivola;* Mme de Chantereine, *Rantchêne;* Mme de Mackau, *Maüka;* le Régent ou Louis XVIII, *Rexalius;* Damas, *Masda;* Pharamond, *Mompbara;* le petit prince Louis-Charles (Louis XVII), *Carlhésus;* Séran, *Ransé;* Marsan, *Sanmar;* Frédéric, *Firdérec;* Victoire, *Recitovi;* Sophie, *Phisoë;* Adélaïde, *Déliade;* etc. Il y a d'autres anagrammes moins transparentes et plus secondaires. Le nom même de la jeune héroïne *Irma* est l'anagramme évident de celui de Marie, un des noms de la princesse. L. D. L. S.

—

Mentule (XII, 439, 472, 627). — C'est précisément parce que *l'aiguillette*, *la braguette*, et *la mentule* sont trois choses différentes, que j'ai demandé des exemples au Dr By, qui les a remplacés par une citation de Boileau. Pour détacher *la braguette* et tirer *la mentule*, il faut d'abord dénouer *l'aiguillette*. Je le sais bien, moi que Panurge appelait

Jean Jeudi.

—

Un dialogue enfoui dans le Moniteur (XII, 452). — C'est peut-être le « Dialogue entre un Anglomane et un Anglais, » qui commence à la première page du Moniteur du mardi 9 frimaire an XI (30 nov. 1802). Il y est donné comme reproduit du Mercure de France.

G. G.

— Il semble effectivement que c'est bien cela, et je remercie beaucoup mon collab. G. G. de son indication, que notre Directeur a bien voulu me transmettre.

E. A.

—

Le billet de confession sous la Restauration (XII, 550, 600, 634). — Hélas! en tous les temps, il y a eu, il y aura, des fanatiques, des imbéciles, des affamés (les vrais), des ambitieux, des dévoués à la *caisse* publique (selon Paul-Louis Courier), des billets de confession, de royalisme, de civisme, de républicanisme, des hypocrites, enfin, et des sycophantes!

La Maison Forte.

— Est-il donc besoin d'être républicain pour sentir ce qu'il y a d'ironique dans le nom d'Ordre moral, donné par ses adversaires au régime corrupteur et fourbe du 16 Mai? Et ne faut-il pas plus de hardiesse pour nier que pour affirmer l'emploi des simulacres religieux, spécialement des confessions hypocrites, comme moyen d'avancement politique sous le néfaste régime de la Congrégation, en 1825 comme en 1875? L'auteur de *Jésus et les Jésuites* rapporte précisément (p. 2) un fait de confession et de communion imposées à un libre-penseur en échange de lettres de recommandation données par M. de Ravignan. W. J.

—

De tibisando et vobisando (XII, 482). — Une singulière tentative, qui se rattache à l'objet de la question posée par Rr., est celle de Bachelier, de Nantes, membre du Comité révolutionnaire de cette ville, et qui, poursuivi comme complice des crimes de Carrier, eut le bonheur d'être acquitté par le Tribunal révolutionnaire de Paris, le jury, tout en le reconnaissant coupable de faits odieux, ayant déclaré qu'il ne les avait pas commis avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires. Il survécut pendant longues années à ces terribles épreuves, et passa la fin de sa vie à composer ou retoucher des cantiques et des hymnes d'église, en vers français, avec la préoccupation particulière d'y remplacer partout, en parlant de Dieu, le pronom *Toi* par le pronom *Vous*. Il mourut en 1843, à l'âge de 92 ans. L. D. L. S.

—

Rouget de l'Isle (XII, 579, 659). — Il serait trop long de répondre ici aux questions posées par le collabo Aliquis, et qui prouvent la nécessité d'un travail complet sur Rouget. Pour le moment, les curieux peuvent consulter avec fruit le Grand Dictionnaire Larousse et la plaquette « *Rouget de l'Isle et la Marseillaise*, » publiée en 1864, chez Bachelin-Deflorenne, par M. Poisle-Desgranges. — Au surplus, en supposant même que celui que je tiens pour « grand patriote » ait été le triste sire que l'on suppose, Aliquis peut refréner sa vertueuse indignation. Rouget est mort et bien mort! Le silence éloquent qui a accueilli mes demandes (XII, 137, 579) le prouve surabondamment. La France, qui l'a laissé emprisonner pour dettes en 1826,

ne lui élèvera donc pas de statue et l'on n'écrira pas son histoire : on se contentera de l'honorer... en prostituant son immortelle Marseillaise. UN CENTRON.

—

L'Apothéose moderne (XII, 583). — La Correspondance Secrète, à la date du 18 fév. 1784, signale cet opuscule et en donne des extraits : « Voici une charmante fiction qui nous arrive d'Allemagne, dit-on, c'est l'*Apothéose moderne.* » UN LISEUR.

—

Les amis des chats (XII, 584, 659). — Indiquons parmi les chatophiles (et la liste en serait longue) le poète tragique Crébillon (Casanova en parle dans ses Mémoires), et le peintre genevois Huber, qui fut surnommé le *Raphaël des Chats.* Cet artiste s'était attaché à un genre frivole, mais où il était passé maître, la silhouette découpée. « Le portrait de Vol« taire était celui qu'il reproduisait le « plus heureusement ; il avait poussé l'a« dresse jusqu'à faire découper ce visage « par son chat, en lui présentant un mor« ceau de fromage » (Nouvelle Biographie générale). M. Disraëli (lord Beaconsfield) place dans son roman de *Sybil, or the two Nations,* un savant généalogiste, Baptiste Hatton, qui a pour favori *a Persian cat* (un chat angora). A. R.

—Aux *chatophiles*, il faut opposer les *chatoclastes*. Pendant plusieurs siècles on célébra, à Lyon, la fête de saint Jean par des foires célèbres, des processions et des divertissements variés, parmi lesquels les feux de joie étaient fort appréciés par la population urbaine. L'intérêt du feu de la Saint-Jean se trouvait relevé par un raffinement barbare. Au-dessus des matières combustibles on plaçait plusieurs grandes X cages d'osier remplies de chats vivants qui, dès qu'ils sentaient la fumée et la chaleur des flammes, faisaient entendre, sur tous les tons de la gamme plaintive, des cris de détresse, de douleur et d'agonie, musique tellement singulière qu'un chroniqueur ne craint pas d'affirmer qu'il faisait beau l'ouïr. » ANASTASE COPHOSE.

— Le P. Sanadon, jésuite, a eu, du moins une fois dans sa vie, de la tendresse pour un petit chat. En 1713, il publia : *Epitaphium catelli, Carmen Anacreonticum.* S. l. et a., in-12, pp. 13. — C'est la traduction, en vers latins, de la pièce de Joachim du Bellay. — Il y a une édition intitulée, au faux titre : *Vers françois et latins sur la mort d'un petit chat ;* et au titre : « *Vers français sur la mort d'un petit chat*, par Joachim du Bellai, poète angevin, mort en 1650, sous François II. *In Felem demortuum, ex Gallico Joachimi Bellæi, carmen choraicum, auctore Natali Stephano Sanadone, S. J.* » S. l. et a. In-12, pp. 19. — Avec permission du 30 mars 1713, signée : « M. R. de Voyer d'Argenson. » PIERRE CLAUER.

— Et le R. P. du Cerceau, et l'illustre Diderot, et Dureau de la Malle, et jusqu'au savant helléniste Hase, dont les sympathies pour les chats nous ont été révélées par la Correspondance du célèbre Humboldt. Il serait injuste d'omettre, dans cette pléiade le bienheureux saint Yves, que les hagiographes nous montrent dans la *pieuse* compagnie d'un chat, sans nous expliquer comment cet emblème de l'hypocrisie et de la trahison pouvait servir de chaperon à ce membre, assez obscur, de la sainte milice. EGO E. G.

— Michelet était un grand ami des chats, et l'on se rappelle à Toulon l'avoir vu se détourner de sa promenade et sonner à une porte, afin de la faire ouvrir à un pauvre chat qui miaulait pour rentrer chez lui. Mme Michelet a écrit, sur *les Chats,* un volume encore inédit, qui fait suite à *l'Oiseau* et à *l'Insecte.* MARCUS.

— Le curieux *Livre des Chats*, de Champfleury, a eu plusieurs éditions. Un *chatophile* pourrait-il les décrire et dire quelle est la meilleure ? L.

—

Il y a de l'oignon (XII, 609, 661). — « Il y a quelque chose de caché, quelque « chose qui ne va pas bien. » Telle est la signification donnée à cette locution populaire par Antoine Oudin, dans ses « Curiosités françoises. » Certains auteurs prétendent que cette métaphore est tirée de ce que les vapeurs de l'oignon piquent les yeux ; il me semble plutôt qu'elle provient de ce que l'oignon a été pris pour le symbole de la duplicité, à cause de ses nombreuses enveloppes superposées. C'est pourquoi les Italiens disent : « *E piu doppio ch'una cipolla* », en parlant d'un hypocrite, d'un homme qui déguise ses pensées. — Dans la XXXIIIme des « Cent « Nouvelles Nouvelles », « ung gentil che« valier des marches de Bourgoigne, « trompé par sa maîtresse », dit, en apprenant qu'il a un rival : « Par nostre Dame l'on « m'a bien baillé de l'oignon, et si ne m'en « doubtoye guère ! Si en ay esté plus aisé « à décepvoir.....» Cette locution remonterait donc au moins au XVe siècle, et en tout cas est plus ancienne que la chanson populaire, à laquelle elle sert de refrain et d'où l'on prétend à tort qu'elle a tiré son origine. A. D.

— Hé! comment Littré, ni nul autre, n'a-t-il cité la pièce de vers qui se trouve jointe à la première édition de la *Satyre Ménippée* (« Epître du sieur d'Engoule« vent » ce batteur de pavé, qu'on appelait le Prince des Sots)?

X Voir Magasin Pittoresque, 1873, ... pag. 352.

« Fi de la saulce : *il y a de l'oignon !* »

y est-il dit. Et, en effet, qu'y a-t-il de plus puant, dans notre histoire, qu'y a-t-il de plus malfaisant, de plus funeste, que la Sainte Ligue, cette Ligue du Catholicon d'Espagne et de Lorraine, que maudissait à juste titre tout bon Français, mais que nos cerveaux brûlés se sont avisés de glorifier en notre siècle. Oh! oui, « il y a de « l'oignon ! » Le sens de la locution, ainsi appliquée, saute au nez. S. D.

—« Une autre fois ce fut avec une chanson inédite que la maréchale Lefebvre égaya l'impérial auditoire. Cette chanson, composée par un de ses postillons, auquel elle avait donné le sobriquet de *Poëtaillon*, avait pour refrain : *Il y a de l'ognon.* Elle fut bientôt après connue et chantée dans tout Paris, et le refrain devint même, par la suite, un dicton populaire. Bien que cette chanson se composât de quinze ou vingt couplets, nous ne nous rappelons que le premier; le voici :

On dit que l'empereur d'Autriche,
Qui n'est pas blanc de savon,
Y a de l'ognon!
A vraiment un air gaudiche,
Depuis que nous l'savonnons :
Y a de l'ognon!...
Y a de l'ognon, de l'ognon, de l'ognette,
Y a de l'ognon!...

« Tout vulgaires et même tout grossiers qu'étaient ces couplets, ils n'en firent pas moins fortune à la cour comme à la ville, sans doute à cause du caractère bien connu de la maréchale, à qui ils furent faussement attribués.... » (Emile-Marco de Saint-Hilaire : « Souvenirs intimes du temps de l'Empire. » — Dans *Le Siècle*, octobre 1838.) *P. c. c.*: G. G.

Pistolet (XII, 609, 662). — Qui ne se rappelle la légende de Gavarni : « On rit « avec vous, et tu te fâches! Quel drôle de pistolet! » C'est l'application du sens populaire donné à cette locution, qui me paraît moderne, car je ne l'ai pas trouvée dans les ouvrages spéciaux que j'ai consultés. Cependant ne serait-elle pas due à Henri Estienne, d'après ce passage des « Bigarrures du seigneur Des Accords, » cité par Littré (voir col. 662) ?

Pris dans le sens généralement adopté, ce mot me remet en mémoire une anecdote, antérieure à 1870 : Un artiste bien connu, quelque peu grisonnant, reprochait à certaine princesse, tout aussi connue, les assiduités d'un jeune homme, aussi robuste que peu élégant : « J'espère, disait-il, que vous allez me congédier ce drôle de pistolet. — Qu'appelez-vous pistolet? repartit la princesse; c'est mon revolver! »
A. D.

— Lorédan Larchey, dans ses Excentricités du langage, donne cette définition : « Demi-bouteille de champagne : double allusion au petit calibre de la fiole et à l'explosion de son contenu. C'est aussi un homme singulier. — « On rit avec toi, et tu te fâches.... En voilà un drôle de pistolet ! » (Gavarni.) — L'expression s'emploie, aussi, dans quelques localités du sud-ouest de la France, pour désigner une sorte de petit pain, long et mince, ressemblant fort au calibre d'un *pistolet.* »
(Bordeaux.) Ego E. G.

Toucher du fer (XII, 611, 663). — Cet usage eut une certaine vogue au Quartier latin, vers 1861; mais j'ai cru remarquer que ceux par qui il était importé et propagé étaient tous du Nivernais ou du Bourbonnais; d'autres s'y associaient comme à une plaisanterie qui avait pour eux le charme de la nouveauté. C'est donc, selon toute apparence, dans les traditions de ces provinces qu'on en pourrait trouver l'origine. G. I.

Madame Bailly (XII, 611, 664). — Jal donne un extrait de l'acte de mariage de Bailly. Il épousa, le 13 novembre 1787, à Saint-Germain l'Auxerrois, « dame Jeanne Le Seigneur, native de la paroisse de St-Gervais, âgée de cinquante ans, veuve de Raymond Gaye, greffier au département des gens de mainmorte... » La Biographie Rabbe termine ainsi sa notice sur Bailly : « Sa veuve, digne en tout de son mari, se trouva sans ressource à sa mort; M. Pastoret lui fit assigner, en 1797, la pension accordée aux veuves des députés morts pour la patrie, mais elle ne put en jouir qu'après le 18 Brumaire, et elle mourut en 1800. » G. I.

Le connétable de Montmorency et le conventionnel Cavaignac (XII, 612). — Ceci n'est destiné à répondre qu'aux deux dernières lignes de la question. — « Rien n'indique, dit M. C. D., que C. ait réclamé contre une inculpation aussi grave ». Voici l'indication cherchée. Je l'extrais textuellement du « Catalogue des Curiosités autographiques... composant le cabinet de feu M. P. de Saint-Romain (vente les 15 et 16 mai 1873; Gabriel Charavay, expert) :

52. **Cavaignac** (J.-B.), célèbre conventionnel montagnard, député du Lot, père de Godefroy et d'Eugène Cavaignac.
L. a. s. à Jay; Bruxelles, 1820, 2 p. in-4.

Très curieuse lettre dans laquelle il réfute les calomnies dont il a été l'objet dans diverses Biographies, au sujet de sa conduite comme représentant en mission. Ce n'est point lui, mais Mallarmé, qui a fait arrêter et traduire au Tribunal révolutionnaire les auteurs de l'attentat de la livrai-

son de Verdun. Une calomnie non moins atroce est de lui appliquer le fait de Labarrère, de Dax, qui appartient à son collègue Pinet. Il pense qu'un proscrit ne réclamera pas en vain l'intérêt et la justice des auteurs de la *Biographie des Contemporains.*

Je ne sais si le texte même de la lettre ici analysée a été publié quelque part. En attendant, rappelons que deux mois environ après le 9 thermidor, J.-B. Cavaignac fut, à la Convention, l'objet de dénonciations qui, combattues par Boissy d'Anglas et Durand-Maillane, furent écartées. C'est une discussion à laquelle il faudrait se reporter. Voici comment se termine la notice de la Biographie Rabbe : « Quelques biographes ont rapporté les accusations dirigées contre M. Cavaignac, comme si elles n'avaient pas été réfutées dans le temps, et annulées au sein de la Convention même. Ils ont dit surtout qu'il avait sacrifié M. Labarrère et abusé de sa fille. Madame Cavaignac a, non seulement réclamé contre cette atroce calomnie, mais encore prouvé que son mari était à quinze lieues du théâtre où l'action qu'on lui reproche s'était passée.» Voilà encore une indication.

La description (très sommaire, comme on sait, bien qu'imposante) de la Collection Labédoyère contient, dans la partie consacrée aux documents imprimés, au nom de Cavaignac et sous le n° 194, cette mention textuelle : « 6 pièces, de 1792 à l'an III, dont : Rapport sur la reddition de Verdun (1792); Exposé de la conduite des habitants de Bayonne sous le gouvernement de Cavaignac et de Pinet; sa justification du déshonneur de la demoiselle La Barère, qui lui fut imputé, etc. »

Quand on veut étudier la Révolution française, il est prudent de se méfier des poètes en général, et en particulier de Despazes, de qui les licences poétiques ne sont pas rehaussées par l'autorité du caractère. G. I.

—

Ange mécanique (XII, 613). — Voici ce que j'ai vu en Bretagne, dans la paroisse de Saint-Jean du Doigt, le jour de la fête de saint Jean de l'année 1851. L'église de Saint-Jean du Doigt est bâtie au fond d'une vallée assez étroite et surmontée par un clocher assez élevé. Le feu de la Saint-Jean est établi au sommet du versant le plus voisin de l'église et un câble est tendu entre le clocher et le bûcher. Lorsque le clergé, venu processionnellement de l'église au bûcher, a béni ce dernier, une fusée est allumée dans le clocher, suit le câble auquel elle est attachée et vient frapper les fascines du bûcher qu'elle enflamme ou qu'elle est censée enflammer. On conçoit qu'à cette fusée puisse être fixé le simulacre d'un ange, qui semblera descendre du ciel pour allumer le feu. Plus difficile lui sera-t-il d'y retourner. Il n'y avait d'anges, à la fête que j'ai vue, que quelques enfants pourvus d'ailes qui, avec un petit saint Jean vêtu de peau de mouton, faisaient partie de la procession. — Ce qui a laissé cette particularité de la fusée bien présente à ma mémoire, c'est que celle-ci a tué un homme, dans sa course enflammée du clocher au bûcher. Le câble était vieux, on n'avait pas osé le tendre beaucoup, et il rasait la pente du coteau, le long du chemin que suivaient la procession, les fidèles et les curieux.

On avait beau dire à ces derniers de s'éloigner du câble, ce n'est pas pour rien que l'on dit : Entêté comme un Breton ! Un d'eux ne voulut pas s'écarter, et la fusée lui enleva le crâne; sa cervelle rejaillit sur les coiffes et les cols de linge blanc, empesé de bleu, des femmes qui étaient près de lui. On coucha le corps le long d'une haie : un prêtre vint l'*extrémiser,* comme on dit en Bretagne, et la cérémonie reprit comme si rien d'extraordinaire ne s'était passé. ALF. D.

—

Lettre de saint Louis aux princes du sang (XII, 615). — Et pourquoi les laquais et les cuisinières du temps de Louis XV n'auraient-ils pas eu du goût pour les livres ? Molière, dans *les Femmes savantes*, ne fait-il pas dire à Chrysalde, qui se plaint d'être mal servi (Act. II, sc. 7) :

Raisonner est l'emploi de toute ma maison
Et le raisonnement en bannit la raison.
L'un me brûle mon rôt, *en lisant quelque histoire!*
L'autre *rêve à des vers* quand je demande à boire!
. . . .

Molière a peut-être chargé ce trait de mœurs, mais il ne l'a pas inventé.
E.-G. P.

—

H. B. et Prosper Mérimée (XII, 617, 669, 690). — Cette fois, ce sont les rectifications de REMEMBER qui ont grand besoin d'être rectifiées. Je l'en fais juge :

L'édition originale, seule imprimée par la maison Didot, n'est pas de 1853, elle est de 1850. — Elle n'a pas 42 pages, ni même la moitié. — La deuxième édition n'est pas de 1859, elle est de 1857; — elle n'a pas été imprimée par MM. Firmin Didot, quoi que puisse croire M. Gay, et, si M. Gay a donné ce renseignement, c'est qu'il n'a pas eu l'occasion d'en considérer attentivement un exemplaire; — c'est bien Poulet-Malassis, non pas qui la « fit exécuter », mais qui l'exécuta lui-même, la composa, la tira, la brocha, à Alençon, avec l'aide d'un seul ouvrier typographe, en l'absence du reste de l'atelier, et en cachette de son associé, M. de Broise, à qui il ne se confessa que plus tard. Un de nos

Pères conscrits, resté fidèle à l'*Intermédiaire*, doit bien connaître cette anecdote, qui m'a été contée il y a longtemps, et que j'ai retrouvée dans le travail de M. Tourneux. La 3e édition est bien de Bruxelles, 1864 (M. T. B. l'avait déjà dit); mais cette 3e édition est la seconde de Malassis.

G. I.

—

Une Bibliographie de la Ville de Paris (XII, 618).— L'éditeur de la Bibliographie de la Ville de Paris est trouvé depuis longtemps, car cet ouvrage, qui doit former deux volumes in-8, figure comme annonce sur les têtes de lettre du libraire Léon Willem. M. Jules Cousin, bibliothécaire de la Ville de Paris et un autre bibliophile, dont le nom m'échappe, ont entrepris de terminer l'œuvre inachevée de M. Ch. Brunet. P. PONSIN.

—

Epispasme (XII, 641, 693).—Tous les dictionnaires donnent le mot *épispastique* substantif et adjectif: *Un épispastique*, médicament qui attire les humeurs en dehors; *Pommade épispastique*, même sens. Je n'ai rencontré le mot *épispasme* que dans le Dictionnaire de Napoléon Landais (édit. de 1843). Il signifie: action d'attirer les humeurs en dehors. Mais j'avoue que cela ne me fait pas comprendre nettement le texte de M. Renan, cité par le collabo Ruoff. E.-G. P.

—

Un mot à ajouter au Dictionnaire de Littré (XII, 642). — Il est tout ajouté. Le mot *déchristianisation* n'est pas dans le corps du Dictionnaire, mais il est dans le Supplément, appuyé d'un exemple tiré des œuvres de feu Dupanloup.— Littré ajoute qu'il croit avoir rencontré précédemment ce mot dans Michelet, mais qu'il n'est pas arrivé à retrouver le passage. Le même Supplément donne aussi un exemple de *déchristianiser*, fourni par le même Dupanloup. G. J.

—

Bois de compte. Bois de gravier (XII, 642, 695). — Ces locutions étaient spéciales à la vente des bois de feu sur les ports de Paris. Avant l'adoption du système décimal, on distinguait, sur ces ports, le bois de *compte*, ou de *moule*, et le bois de *gravier*. Ce dernier était mesuré à la *voie*, sur la *grève* ou *gravier*, sans distinction de la grosseur des bûches. Au contraire, chaque bûche de bois *de compte*, ou de *moule*, devait avoir une grosseur minime de dix-huit pouces de circonférence. Ce bois se mesurait dans des anneaux de fer, nommés *moules*, qui avaient 2 pieds 1 pouce de diamètre, c'est-à-dire 6 pieds 3 pouces de circonférence. La quantité que pouvaient contenir trois de ces anneaux, plus douze bûches appelées *témoins*, formait une *voie* de bois de compte.

Quant aux termes forestiers qui ont donné lieu à la querelle entre La Fontaine et Furetière, il faut s'entendre. Il n'y avait pas, comme le porte la question, de bois *de* grume et de bois *de* marmenteau. Mais on connaissait partout les bois *en* grume, c'est-à-dire avec leur écorce; et, dans quelques provinces seulement, dont l'Île-de-France et la Champagne ne faisaient pas partie, *les bois marmenteaux*. Il est certain que le «Bonhomme», quand il exerçait ses fonctions de Maître des Eaux et Forêts à Château-Thierry, savait parfaitement ce qu'on entendait par «bois en grume.» Mais il est très possible qu'il n'ait jamais ouï parler des «bois marmenteaux», par l'excellente raison qu'il n'avait pas eu à s'en occuper. Outre que cette locution était inusitée en Champagne, elle ne s'appliquait, dans les provinces où on l'employait, qu'aux bois seigneuriaux placés en dehors des attributions des Maîtres royaux. Lorsque tout ou partie des bois ainsi désignés devait rester en futaie, l'usufruitier ne pouvait les couper sans s'exposer aux poursuites du nu propriétaire. Le plus souvent les «bois marmenteaux» étaient ceux qui précédaient ou entouraient un château et qui étaient exceptés de l'usufruit. Cette expression désignait quelquefois des portions de taillis destinés à croître en futaie. Dans l'un et l'autre cas, l'usufruitier ne pouvait y toucher. Du reste, la législation coutumière était loin d'être uniforme à cet égard. La coutume d'Anjou est la seule où il soit parlé des bois marmenteaux; mais, sans employer ce mot, d'autres coutumes contenaient des dispositions analogues à celles de l'Anjou. Voir Sainct-Yon: «Les édicts et coustumes sur les eaux et forêts...» Paris, 1610, in-fol., p. 518 et 519. E. M.

—

Monogramme D.F. (XII, 643). — Diodati (François), amateur et graveur à l'eau-forte, de Genève, vers 1677. On a de lui quelques vues de sa ville natale et quelques portraits qui portent cette marque D. (F.D). Fontana (Dominique), vers 1644, peintre et graveur, marquait aussi certaines de ses estampes D.F.

Extr. de Brulliot par UN LISEUR.

—

Le culte des Théophilanthropes (XII, 644). — La 1re édition du «Manuel des Théoanthropophiles, ou Adorateurs de Dieu et des Hommes, contenant l'exposition de leurs dogmes, de leur morale et de leurs pratiques religieuses», publié par C....., a paru en vendémiaire an V (sept. 1796) à Paris. — L'auteur Chemin (Jean-Baptiste), appelé plus tard Chemin-Dupontès, fut un des apôtres les plus ardents de cette religion quasi philosophique,

qu'un discours prononcé à l'Institut, le 12 floréal de la même année, par Laréveillère-Lepeaux (Réflexions sur le Culte, sur les Cérémonies civiles et sur les Fêtes nationales), fit surgir momentanément.

« La première réunion des Théophilanthropes eut lieu en nivôse an V (janv. 1797), rue Saint-Denis, au n° 34, au coin de la rue des Lombards. Les bases de l'institution furent posées par cinq pères de famille, et l'on adopta le Manuel des Théoanthropophiles, avec quelques modifications et sauf la dénomination que l'on changea en celle de *Théophilanthropes*, comme beaucoup plus douce et ayant la même signification (*qui aime Dieu et les hommes*). On convint de tenir les assemblées générales, les jours correspondants aux dimanches, sans que cette disposition empêchât d'autres sociétés de choisir tel autre jour qu'elles jugeraient convenable.» — On fit réimprimer le titre avant d'écouler la première édition, et ce n'est qu'un exemplaire de ce livre, portant *Manuel des Théoanthropophiles*, qui puisse être taxé *d'excessivement rare*. — Il n'y eut pas de seconde édition du Manuel à Paris, mais ce livre fut réimprimé, la même année, à Epinal. Quant à la réimpression de Bâle, elle renferme, outre le *Manuel* primitif, différentes pièces tirées de *l'Année religieuse des Théophilanthropes*, publiée en livraisons in-18 par Chemin, en 1797, et dont les deux premières (les seules que je possède) forment le 1er volume de ce recueil. — Chemin fit encore paraître, en l'an VI, le « Rituel des Théophilanthropes », in-18, et en l'an X un volume in-12, intitulé : « Qu'est-ce que la Théophilanthropie ? ou Mémoire sur l'origine et l'histoire de cette institution. » Il est, en outre, l'auteur d'une « Morale des sages de tous les pays », « d'Etrennes à la Vertu », d'un Chant maçonnique pour la libération du territoire (1819), de divers opuscules relatifs aux Francs-maçons, et d'une vingtaine d'ouvrages scolaires.

UN LISEUR.

—

Madame du Cayla, princesse de Craon (XII, 645, 698). — Complétons, s'il se peut, les renseignements déjà fournis, en mettant à profit ceux que nous indique l'un des historiens de l'aimable comtesse, M. Capefigue, dans son ouvrage, daté de Saint-Ouen (10 mai 1866) et publié par Amyot, sous ce titre : « La comtesse du « Cayla. Louis XVIII et les Salons du Fau- « bourg Saint-Germain sous la Restaura- « tion. »

D'après cet écrivain, c'est sous l'Empire que la jeune et spirituelle Zoé-Victoire Calon épousa le noble comte de Baschi du Cayla, attaché à la maison de Condé pendant l'émigration. Les Baschi avaient été anoblis en Toscane au XIIe siècle et s'étaient établis en France deux siècles plus tard. On retrouve sur leur blason cette belle et historique légende : *Potius mori quam fœdari*.

La première entrevue de Louis XVIII avec Mme du Cayla semble dater des commencements de 1814, puisqu'elle se rattache à la mission donnée à celle-ci par les timides conspirateurs du faubourg Saint-Germain, afin d'instruire le roi, en son château de Hartwell, en Angleterre, des espérances du parti ou des projets qui se tramaient en faveur de son retour. Sensible à ce dévouement et charmé de l'esprit qu'y déploya la jeune pèlerine, Louis XVIII n'hésita pas à lui en témoigner toute sa satisfaction, par la remise d'un anneau, simple gage de son amitié toute royale, qui ne put qu'exalter les sympathies politiques de la vive et aimable comtesse.

Plus tard, vers le mois de juin 1814, celle-ci eut l'occasion d'être reçue à Paris, par le roi ; et, c'est de là que date la faveur spéciale dont ce monarque l'entoura. Le sacrifice des papiers secrets relatifs à la conspiration Favras a-t-il autant contribué à cette influence croissante que l'esprit et la grâce dont Louis XVIII subissait le charme séduisant ? Telle n'est pas l'opinion de l'historien qui nous occupe, malgré les faits déjà cités contre lui.

Dans les Cent-Jours, la comtesse de Cayla se rendit à Gand, dit-on, comme elle était allée à Hartwell, quoique ce voyage soit un peu contredit par quelques récits de famille, qui laissent planer des doutes là-dessus. Il n'en est pas moins vrai que ses anciennes liaisons avec les fonctionnaires de l'Empire lui avaient facilité ce pèlerinage, comme l'habileté prévoyante du duc de Rovigo lui avait procuré le premier. Fouché, qui avait un pied partout, profita de l'occasion pour faire agréer ses services par le roi, et la seconde Restauration se signala par la plus grande concession que la vieille Monarchie pût faire au Jacobinisme et à l'Empire : l'entrée d'un régicide dans les conseils du successeur du Roi-Martyr.

Après la dissolution de la « Chambre introuvable » (5 septembre 1816), la scission fut presque complète entre Louis XVIII et le faubourg Saint-Germain. Pour lutter contre celui-ci, M. De Cazes, le ministre favori, invoquait des souvenirs qui mettaient en relief la politique et les souvenirs du bon roi Henri. De son côté, la comtesse du Cayla, convaincue de son impuissance à lutter contre le nouveau confident, prétexta des causes de santé et obtint la permission de se retirer à la campagne. Cet éloignement n'empêcha pas que Louis XVIII gardât toujours mémoire de l'aimable causeuse, en entretenant avec elle une active correspondance, jusqu'au moment où les succès électoraux de la

gauche déterminèrent une crise, qui décida le retour de Mme du Cayla. Sa brillante simplicité, jointe à sa causerie mutine, avait fini par triompher de la douceur et des talents de mesdames de Mirbel et Princeteau ; c'était elle qui devait présider à la réconciliation du roi avec les salons du noble faubourg. L'attentat du 13 février 1820 mit le comble à son influence, en portant un coup suprême à celle du ministre favori.

Cette faveur grandissante porta le vieux monarque à offrir plus tard à la comtesse, sous une enveloppe aux armes royales, le contrat de vente régulier du château de Saint-Ouen, rendu célèbre dans les annales de la Restauration par la fameuse Déclaration qu'y avait signée Louis XVIII, en avril 1814. Ce château, ancienne propriété des ducs de Gèvres, puis de la fameuse marquise de Pompadour, avait été acquis des propres deniers du roi, après sa rentrée. Fidèle à ses souvenirs, la comtesse du Cayla offrit Saint-Ouen au comte de Chambord, par son testament du 12 janvier 1850, et, sur son refus, à la ville de Paris, avec la condition de le consacrer au souvenir du roi, son bienfaiteur. Le prince n'ayant pas accepté ce legs, la ville de Paris revendiqua le château, mais un procès retentissant en attribua la possession à la princesse de Craon (fille de la comtesse du Cayla), qui s'était mariée, le 25 avril 1825, au prince de Craon-Beauveau, déjà lié à la famille Talon. Le château de Saint-Ouen devait être l'apanage du jeune fils de la comtesse du Cayla, mais la mort prématurée de celui-ci l'obligea à changer ses dispositions et à les modifier dans le sens indiqué plus haut.

Après la mort de Louis XVIII, la comtesse cessa de se montrer aux Tuileries, et Saint-Ouen devint sa résidence favorite. Elle y menait une existence paisible, entourée de ses amis et de ses deux enfants (un fils et une fille). Ceci ne l'empêcha pas de faire quelques voyages en Angleterre et même de se retirer un moment à Venise, afin de se rapprocher peut-être de celui qu'elle considérait comme son roi légitime.

La mort vint la surprendre *le* 27 *avril* 1852, sans avoir, croyons-nous, assumé sur sa tête le titre princier que bien des biographes lui octroient et qui semble n'appartenir qu'à sa fille, en vertu de son alliance avec le prince de Craon-Beauveau.

(Bordeaux.) EGO E. G.

—

Le Pataffio (XII, 673). — 1° Il faut lire, ce me semble, *Manetti* et non *Manelli*. — 2° « Patafioler : confondre. — Que le bon « Dieu les patafiole !... » (GAVARNI). — Voyez pour l'étymologie de ce mot le Magasin Pittoresque, t. II, p. 247 (Lorédan Larchey). LA MAISON FORTE.

— M. Ch. Nisard vient de faire sa dénonciation de paternité à l'Académie des Belles-Lettres, dont il est membre. *Il Pataffio* a, selon lui, pour auteur un ancien *Domenico di Giovanni*, fils d'un barbier florentin, né en 1403, et qui rappellerait quelque peu notre François Villon. On l'a surnommé *il Burchiello*. Destiné au métier paternel, et immatriculé *ad hoc* dès l'âge de 5 ans, il montra peu de goût pour la pratique et pour les corrections que lui valait son indiscipline. Il se rendit à Pise, où il vécut parmi les étudiants, dont il se faisait bien venir par son esprit naturel et sa verve poétique. Mais ses débordements passèrent la mesure : il lui fallut retourner à Florence, où il se mit à faire de la médecine, et bientôt aussi de nouvelles frasques. On crut le forcer à se ranger en le mariant vers 1421 à Lena d'Antonio. Le plus clair de l'affaire fut une femme de plus sacrifiée à un mauvais sujet et trois enfants sur le pavé. Mais la misère et les épreuves inspirèrent souvent au vaurien ses meilleurs vers, quand elles ne le poussèrent pas à tous les excès du genre satirique, licencieux et bouffon. S. D.

—

Distique et quatrain (XII, 674). — Le quatrain a déjà beaucoup occupé l'Intermédiaire (II, 612, 699, 751 ; III, 84; IX, 748; X, 56). On a paru s'arrêter au nom de Théodore Desorgues, mais sans preuve bien nette à l'appui.

Une chose à laquelle on n'a pas pris garde, c'est que cette attribution était accueillie sous la rubrique : « Un quatrain *de* 1814 », — et que Desorgues était mort en 1808, à Charenton, où il était enfermé depuis plusieurs années.

G. J.

— Le distique figure comme « anonyme » dans plusieurs recueils, sous ce titre et en ces termes :

Épitaphe de Robespierre.

Passant, ne pleure point son sort ;
Car s'il vivait, tu serais mort.

Quant au quatrain, l'*Intermédiaire* en a déjà parlé. (Voir III, 551, 632, etc.)

A. D.

—

Beuber des lèvres (XII, 675). — C'est un mimologisme forgé par l'auteur. — « Beuber: beu beu ? » — « Baber : ba ba ? » — Couiner, giclé ou jicler, grigner, et d'autres mimologismes ne sont point reconnus, mais employés familièrement.

LA MAISON FORTE.

—

Les Anglaises de la rue des Fossés-Saint-Victor (XII, 675). — Le couvent des Augustines Anglaises, appelé aussi N.-D. de Sion, fut bâti rue des Fossés-

St-Victor (aujourd'hui réunie à la rue du Cardinal Lemoine), sur l'emplacement d'une maison qui passait pour avoir appartenu à Antoine Baïf. Le couvent a été démoli en 1861 ; je crois que c'était pour la percée de la rue Monge. Il y avait deux autres couvents d'Anglaises, l'un rue de Charenton, l'autre à la Glacière, dans une rue qui s'est appelée jusqu'en ces derniers temps rue des Anglaises, et qui s'appelle aujourd'hui, si je ne me trompe, rue des Tanneries. G. I.

— Dans l'Almanach du voyageur à Paris, par Thiéry (année 1786), on voit, p. 59, qu'il y avait à Paris trois couvents de filles Anglaises : le premier, situé rue des Fossés-Saint-Victor, suivait la règle de Saint-Augustin ; le 2e, sis au Champ de l'Alouette, faubourg St-Marcel, était un couvent de Bénédictines ; le 3e, rue de Charenton, était du tiers-ordre. Voici ce que J. de la Tynna, dans son Dictionnaire des rues de Paris (1816), dit, à l'article de la *rue Clopin*, du couvent de la rue des Fossés-St-Victor : « La grande maison *Clopin*, bâtie dans cette rue en 1258, lui a donné son nom. La partie de cette rue entre celles d'Arras et des Fossés-St-Victor a porté pendant quelque temps le nom des *Anglaises*, parce qu'elle aboutit à ce couvent. » A l'article de la rue des Fossés-St-Victor, il dit qu'aux nos 23 et 25 est la maison *des Dames Anglaises*. Ce couvent, supprimé en 1790, et converti en prison, aurait donc été rétabli ; j'ignore s'il existe encore maintenant. Piganiol de la Force ne parle que du couvent des Bénédictines de la rue du Champ de l'Alouette. Il est assez probable que M. N. trouverait quelques renseignements dans Dulaure et dans l'ouvrage de M. Lock, sur les rues de Paris. E.-G. P.

—

Livres que les auteurs se sont dédiés à eux-mêmes (XII, 677). — *Les Petites Comédies du Vice*, d'Eugène Chavette (Vachette), Paris, A. Lacroix et Ce, sans date. En voici la dédicace :

A Eugène Vachette,
Mon meilleur ami,
Je dédie ce livre.
EUG. CHAVETTE.

P. c. c. : M. N.

—

Jacques Callot a-t-il fait de la peinture? (XII, 678.) — Le fait n'est pas douteux. Il y a, au Louvre, deux tableaux de Claude Lorrain (le Siége de la Rochelle et le Forcement du Pas de Suze) dont les personnages sont de Callot. Parmi les dessins du Louvre, il y a un Martyre de St Sébastien, à l'huile. H. 0m 16 c., l. 0m 3 c. A l'école de dessin de St-Quentin il y a un mendiant vêtu d'un pantalon rouge. H. 0m 19 c., l. 0m 14 c. Au musée de Dresde, tableau sur cuivre : deux soldats menés au supplice. H. 3 pouces, l. 3 pouces. Au musée de Stuttgart, 3 paysages, sur bois. A la galerie de Darmstadt, trois hommes au jeu, éclairés par des cierges, sur bois. A l'église de Saint-Spire, à Nancy, une scène de la Passion. J'ai vu, chez Martin Dinaux, deux tableaux à l'huile sur tôle, h. 2 pouces 1/2, l. 4 pouces 1/2, représentant les Petites misères de la Guerre, gravées par Callot, dans les mêmes dimensions. La galerie de Florence possède le portrait de Callot, peint par lui-même. Il est inutile de pousser plus loin : je ne veux d'ailleurs rien indiquer qui ne soit certain et authentique. Callot est né à Nancy en 1592 ; il est mort en 1635. Malgré sa mort prématurée, son œuvre est immense. Marolles possédait 2218 pièces de Callot, et il n'avait pas tout. E.-G. P.

— Je visitais, il y a deux ans, le cabinet de M. Walferdin, si riche en maîtres du XVIIIe siècle et particulièrement en Fragonards. Il me montra une petite peinture, de dix centimètres environ de hauteur, sur vingt-cinq ou trente de largeur, dont je me rappelle confusément le sujet : c'était une vue de ville, par Callot. Il ajouta qu'après lui ce petit tableau ferait retour au Musée de Nancy. Quoique très âgé, le vénérable collectionneur est des plus accueillants ; il se fera un plaisir de communiquer l'œuvre de Callot : réponse concluante à la question qui nous est adressée. G. D.

—

Lettres d'une Péruvienne (XII, 678). — L'édition que je possède (et qui m'a été vendue comme étant l'édition originale) porte au titre : *Lettres d'une Péruvienne*, un fleuron en forme de pyramide renversée ; 4, 3, 2 et 1 fleurons. A Peine. L'avertissement contient 8 pages, j à viij. Le texte a 337 pages. Ce serait la 2e décrite par M. H. De l'Isle, à la différence qu'elle porte *A. Peine* et non *Peine* seulement. Cette différence suffirait-elle à constituer un quatrième état, comme l'on dit pour les gravures? ou M. De l'Isle aurait-il omis la lettre *A* devant le nom de Peine? Je lui soumets la question. Dans le Manuel du libraire de Brunet (édition de 1820, avec supplément de 1834), aucune des éditions de Peine n'est mentionnée. N'ayant pas la dernière édition, j'ignore si elle contient quelques détails à ce sujet. Mon exemplaire est en très bonne condition ; la reliure, du temps, est très bien conservée.— Les Lettres d'une Péruvienne ont été traduites en italien par Deodati. Pour se rendre compte de la véritable primauté des trois éditions de Peine indiquées dans la question, il faudrait en comparer les textes, et ceux qui présenteraient

e plus d'additions seraient évidemment postérieurs au moins complet. C'est affaire de patience. E.-G. P.

—

Une adresse du XVIIIe siècle (XII, 679) — Pour répondre à la question, il faudrait voir le dessin qui encadrait l'adresse dont s'agit, afin de pouvoir juger s'il répond au genre de Choffard. Il signait souvent du monogramme PP. Ch. (Pierre-Philippe Choffard), qu'il cachait parfois sous les ombres les plus épaisses de la gravure. Le meilleur parti à prendre est de chercher l'adresse de Choffard dans l'Almanach de Paris. Malheureusement, celui que j'ai est de 1789, et Choffard venait de mourir. Né en 1730, il est mort en 1789.
E.-G. P.

—

Neuf cents portraits à retrouver (XII, 679).—Ma question était à peine posée, que je me suis aperçu que déjà l'Intermédiaire (I, 68) avait signalé 520 de ces portraits comme ayant figuré, en 1831, à la vente La Mesangère. M. H. Vienne demandait alors ce qu'ils étaient devenus, sans recevoir de réponse. Ne serai-je pas plus heureux que lui ? A. D.

— Plusieurs dessins de Carmontelle faisaient partie de l'Exposition des Dessins anciens, qui a été faite aux Beaux-Arts, en 1879. Peut-être ont-ils été extraits, pour la circonstance, de collections plus ou moins considérables. Il est probable que le recueil formé par l'auteur a été dispersé. E.-G. P.

— Voici ce que je puis répondre à M. A. D., au sujet de ces neuf cents portraits dont il serait impossible de reconstituer aujourd'hui l'ensemble :

Après la mort de Louis Carragis, dit Carmontelle (décédé le 26 déc. 1806), on fit une vente de ses œuvres (10 avril 1807) et voici la note que j'ai copiée dans un exemplaire du rarissime Catalogue, appartenant à la Bibliothèque nationale :

« Collection de 750 portraits en pied de Princes et Seigneurs, de Princesses et de Dames titrées, de Ministres, de Guerriers, Magistrats, Ecclésiastiques, Savants et Personnages illustres sous le règne de Louis XV, tous coloriés à la gouache d'après nature dans la proportion de 7 à 9 pouces de hauteur.

« Cette collection, ainsi que le dit M. Joly (1) dans un rapport au ministre alors en place, peut convenir au Gouvernement pour être placée au Cabinet des Estampes, à côté de la fameuse collection des portraits gravés qui y sont rassemblés au nombre de 25 à 30,000. »

Sous le no 5, est inscrite : « Une suite de plus de 60 portraits en médaillons et coloriés ayant pour la plupart les noms des personnages écrits derrière. »

Le Gouvernement n'écouta naturellement pas la proposition du citoyen Joly, dont le rapport motivé serait curieux à retrouver, et les deux séries de portraits, jetées en bloc dans la circulation, commencèrent à se disperser dans les cabinets des amateurs d'alors, peu nombreux à coup sûr, qui s'intéressaient encore à l'art aimable du siècle passé. Il est permis de supposer que le portrait de Mme Du Deffand, gravé pour l'édition de 1812, provenait de cette collection, ainsi que celui de Grimm, gravé en 1813 pour accompagner le deuxième tirage de la seconde partie de la *Correspondance littéraire*. L'original en appartenait à M. Richard de Lédans, ou de Lédan, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, ancien gouverneur des pages de la comtesse de Provence. A la vente de M. de Lédan (3-18 décembre 1816), l'expert Regnault-Delalande cataloguait par lots plus de *huit mille* portraits d'hommes et de femmes des trois derniers siècles, et dans le tas (c'est le mot) il dut s'en trouver bon nombre de Carmontelle.

Revenons à la collection offerte en 1807 à la Bibliothèque. C'est sans doute celle qui passa, notablement diminuée, il est vrai, dans la vente de La Mesangère (1831). Le Catalogue cité par M. Ch. Blanc (*Trésor de la curiosité*, II, 390) signale : « Cinq cent vingt portraits dessinés et gouachés par Carmontelle, d'après la famille d'Orléans et tous les personnages attachés à cette maison et les seigneurs contemporains. Ils sont contenus dans deux portefeuilles de maroquin rouge, de seize pouces, fortement garnis d'argent doré. »

Dans quelles mains passèrent alors ces portefeuilles ? Je ne sais, mais je tiens de bonne source que M. le duc d'Aumale a acheté en Angleterre, il y a deux ou trois ans, une collection de portraits de personnages de la maison d'Orléans ; il en avait prêté quelques-uns à l'Exposition des Dessins anciens organisée à l'École des Beaux-Arts, notamment (nos 549, 554 du Catalogue). MM. Walferdin, de Goncourt, Mahérault, etc., ont acquis bien d'autres spécimens de ce talent agréable, gâté par un procédé uniforme, mais dont la première qualité fut très certainement de « faire ressemblant ».

Je souhaite que la question de M. A. D. et ma réponse provoquent quelques communications qui ajoutent encore à la liste des profils de Carmontelle, que M. Emmanuel Bocher se propose de publier un jour. Pour ma part, je prends la liberté d'annoncer, en terminant, que l'édition de la *Correspondance littéraire*, que j'achève, sera ornée d'un portrait de Grimm et de Diderot causant ensemble, gravé à l'eau-forte d'après une aquarelle appartenant à

(1) Jacques-Adrien Joly, né en 1755, mort en nov. 1829.

M. de Langsdorff et qui a figuré en 1874 à l'Exposition organisée au profit des Alsaciens-Lorrains. L'original (ou la répétition de cette aquarelle) existe aussi chez une arrière-petite-fille de Diderot; car il ne faut pas oublier que Carmontelle exécutait volontiers plusieurs copies de certains portraits, et cette particularité ne contribuera pas peu à compliquer la tâche de celui qui entreprendra un pareil dénombrement. MAURICE TOURNEUX.

Trouvailles et Curiosités.

Par ballon-poste. Souvenir d'octobre 1870! — C'est déjà une « curiosité » qu'une de ces précieuses lettres minuscules qui rompirent (seules, hélas!) les lignes d'investissement de l'armée des Barbares et portèrent au monde civilisé, ou plutôt aux parents et aux amis, quelques mots des assiégés qui leur étaient chers. Dans cent ans ce sera une jolie « trouvaille. »

Voici un tout petit billet, caractéristique dans sa brièveté, et qui me semble digne d'être recueilli. Il est sur papier pelure, d'oignon, sans enveloppe, et plié à la vieille mode; il porte deux timbres d'arrivée : 1° Magny-en-Vexin, 1re (levée), 8 oct. 70 (1). — 2° Dieppe, 2e (levée), 13 oct. 70. — Sur ce deuxième timbre de la poste, lequel est au revers et sur le repli de la lettre, broche un autre grand timbre rouge, un peu effacé, mais où l'on déchiffre : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — 1er AÉROSTAT. — NADAR, DARTOIS, DURUOF. C'était le timbre de Nadar, le premier postier aérien, qui rendit alors tant de services, et qui en aurait rendu bien d'autres, si les « empêcheurs » officiels n'avaient rempli consciencieusement leur métier habituel, en... *l'empêchant!*

A Madame E.....
Manufacture des Tabacs. Dieppe (Seine-Inf.).

Ballon-poste, 2 oct. 1870.

Chère madame, je ne laisserai pas passer cette bienheureuse occasion, que me fournit le bon et si intelligent Nadar, sans vous donner des nouvelles de votre cité. J'ai passé, hier samedi, la soirée chez Mlle Pacault avec le bon M. Octave, toujours bien de corps et d'esprit, et toujours même philosophie, si douce et si consolante qu'elle en est communicative. Mlle Pacault et Antier vont très bien : la première, pleine d'enthousiasme et d'esprit, fait des chansons patriotiques pour nos jeunes volontaires et se fait imprimer. Voilà pour les personnes. Maintenant notre cher Paris, quoique passé de la soie à la bure, est sublime, chère madame! Plus un homme qui ne soit soldat; plus une femme qui ne soit sœur de charité; plus une plainte, plus une défaillance; enfin, plus un cœur qui ne batte pour la même cause. — Santé générale excellente. — Détails interdits. — Mme Chassan, dont M. Octave nous donne des nouvelles chaque fois que nous le voyons, va très bien. — L'exiguïté du papier me force de vous dire adieu chère madame, avec l'espoir de vous revoir bientôt — Votre bien affectionnée, E. AUGERON.

(1) Il était temps, car la première patrouille de uhlans prussiens arriva à Magny ce jour-là même, 8 octobre, et la ville fut occupée, le 11, par 600 hommes du 3e régiment de la garde royale de Prusse.

La bonne dame à qui était adressée cette lettre a aujourd'hui 95 ans... et toutes ses facultés. Celle qui lui écrivait est morte, il y a quatre ans: c'était la sœur de M. Augeron, ancien chef d'institution, bien connu à Paris et qui a laissé un bon souvenir aux vieux élèves du collège Bourbon. — M. Octave, dont il est question, était le frère de Mme E..., mort aussi, depuis six ans.

Oui, la situation de notre chère ville de Paris était bien telle que Mlle Augeron la dépeignait : *sublime* d'aspiration, d'entrain, d'énergie! Ceux d'en haut, qui ont si complètement manqué à leur grande tâche; ceux qui ont intérêt à faire croire que rien n'était possible, ont beau dire et beau répéter, c'est là un infâme mensonge. Tout était possible, s'ils avaient été capables de comprendre et de vouloir, si leur cœur avait battu à l'unisson de la population parisienne! Mais, hélas! entre leurs mains, et grâce à leur ineptie, l'or pur s'est changé en plomb vil. Ils ont peu à peu enfanté les mauvais jours du siège, ils ont exaspéré la fièvre obsidionale! Ils ont engendré la Commune et ses horreurs!... Malheur sur eux!

L. D.

La reine de Prusse, femme du Grand Frédéric. — « Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume assistait aux noces de ses moindres officiers, quand il en était prié. Il forçait même sa femme à y assister et à ouvrir le bal avec le nouveau marié. Elle crut, aux noces d'un simple lieutenant des gardes, qu'elle se compromettait moins en dansant une polonaise, que si elle dansait un menuet. Mais M. le lieutenant, un peu ivre et fort rustre, la fit sauter, courir, et tourner avec tant de rapidité, qu'il semblait voir, dit le baron de Poëlnitz, une fille de cabaret dans une fête de village. Le roi, dans son fauteuil, voyant ses jupes voler en l'air et n'avoir pas le temps de retomber, se tenait les côtes de rire à ce spectacle si conforme à ses goûts. » (Extrait de Quelques particularités de la vie de Frédéric II, pour servir de commentaire aux *Conseils du Trône*, publiés par Auguis. 1 vol. in-8, Paris, 1823.)

Recommandé : 1° au peintre Gérôme, pour un de ces tableaux de genre où il excelle; 2° à maître Jacques, pour une de ces opérettes-bouffes qu'il faisait si bien?...

A. A.

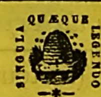
Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.



7601. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

PRIÈRE de propager cette feuille, dans l'intérêt même de ses abonnés.



Cherchez et vous trouverez — *Il se faut entr'aider.*

XIIe année
N° 279

L'Intermédiaire

25 Décembre 1879

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

AVIS IMPORTANT. — ***Prière à nos Abonnés de renouveler avant le 1er janvier 1880.***

AVIS. — Il est essentiel que les correspondants se conforment exactement à nos recommandations. (Voir au verso de la couverture.)

SOMMAIRE

ERRATA. — XII, 708, l. 32, *lisez* : Lagondie. — 708, l. 41, *lisez : Tant mieux pour elle.* — 733, l. 40, *lisez : Carrogis.* — 752, l. 10, *lisez* : Arthur Dinaux. — Au dernier Errata *lisez* : XII, 590 (*non* 390.

PARIS

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE



RÈGLES UNIFORMES *que tous nos Correspondants sont instamment priés de suivre, pour la rédaction de leurs envois* (Questions, Réponses, Curiosités), *et pour la dimension du papier sur lequel ils les écrivent.*

Avoir soin d'écrire LISIBLEMENT (surtout les mots insolites, citations en langue étrangère, chiffres, etc.); — de mettre en tête des *Questions* et des *Curiosités* le titre que l'on propose, en le *soulignant* d'un seul trait; — de reproduire toujours en tête des *Réponses* le titre TEL QUEL de la *Question*, en y ajoutant très exactement, entre parenthèses, le chiffre du tome et *de la* colonne ou *des* colonnes auxquelles on renvoie le lecteur.

Autrement dit, se conformer MINUTIEUSEMENT aux exemples que présente aux lecteurs chaque numéro du journal.

Libeller chaque *Question* ou *Réponse* SUR FEUILLET SÉPARÉ, afin que ces feuillets se prêtent à un classement uniforme et immédiat. Le cadre de la présente page indique la dimension du papier à employer, papier à lettre ordinaire, et le sens dans lequel on doit écrire.

L'observation desdites règles importe beaucoup pour faciliter la besogne multiple de la Direction et prévenir les erreurs toujours trop nombreuses.

NOTA BENE. — Joindre toujours (à la fin de l'envoi) **nom et adresse,** en cas d'initiales ou de pseudonyme. — Joindre **timbre-poste,** s'il y a lieu à réponse par lettre.

DIRECTION. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. CARLE DE RASH, Directeur de l'*Intermédiaire*, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

ADMINISTRATION. — Tout ce qui regarde les Abonnements, les Mandats, les Réclamations, doit être adressé à M. FISCHBACHER, *Rue de Seine*, 33.

Pour la France, **12** fr. par an. — Pour l'étranger, **15** fr.

L'*Intermédiaire* PARAIT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

Les onze premiers volumes en vente aux prix suivants : 1re année, **15** fr.; 2e année, **10** fr.; 3e année, **12** fr.; 4e année, **8** fr.; 5e année, **15** fr.; 6e année, **8** fr.; 7e année et suiv., **12** fr. — Un numéro détaché, **60** centimes.

XIIe Année.
No 279.

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

25 Décembre 1879.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Un bon vivant qu'on a fait passer pour mort!

« Un bruit assez étrange est venu jusqu'à nous, » — et c'est grâce à un de nos correspondants, qui vient de le porter à notre connaissance, en nous posant à brûle-pourpoint la singulière question qui va suivre.

On a dit (sans horreur pourrions-nous le redire?) que notre cher petit ami *l'Intermédiaire* était « trespassé ». Et non seulement on a dit cela, mais on l'a même *imprimé*, il y a tantôt six ou sept ans, sans que nous nous en soyons jamais douté! A telles enseignes que la question qui est venue nous l'apprendre à l'improviste, et que voici, nous a tout d'abord fait l'effet d'une véritable mystification :

L'Intermédiaire est-il mort? — Comment se fait-il que le *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, de Larousse, généralement bien informé, prétende (t. IX, p. 754) que l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux a cessé de paraître *après quelques années d'existence?* Quel peut être le prétexte de cette erreur regrettable? PAUL MASSON.

Nous n'avons rien eu de plus pressé que d'y aller voir, *loco citato*. Nous avons effectivement trouvé en place l'article suivant, qu'il n'est pas inutile de reproduire textuellement ici :

Intermédiaire (L') des Chercheurs et Curieux. — Journal mensuel français, fondé, en 1864, par M. CARLE DE RASH. Ce recueil, qui a cessé de paraître après quelques années d'existence, a été fait sur le plan d'un journal anglais, le *Notes and Queries*. — Il a pour objet de provoquer l'éclaircissement des points obscurs d'érudition qui ont besoin d'être définitivement fixés. Il se divise en *Questions* et en *Réponses*. — Quelqu'un ignore, par ex., de quel auteur est tel adage, tel vers, quelle est l'origine de tel proverbe ou de tel dicton, de toutes ces choses d'un usage fréquent et qui reviennent à chaque instant dans la conversation. Il le demande à *l'Intermédiaire* par une note signée ou d'un vrai nom, ou d'un pseudonyme, ou seulement d'initiales. On l'enregistre dans la partie intitulée : *Questions*. Voilà la question livrée aux Chercheurs ou à ceux qui ont une réponse déjà acquise et certaine à y faire. Les Chercheurs communiquent au journal ce qu'ils savent, et la réponse est, à son tour, au No suivant, enregistrée dans la partie intitulée : *Réponses*. — Ainsi se fait la lumière. Quand la question est de celles qui embarrassent à peu près tout le monde, une polémique s'établit entre ceux qui croient en avoir trouvé la solution. Les avis différents, très fréquents surtout dans les questions étymologiques, se produisent; cette polémique se prolonge quelquefois dans plusieurs numéros, fort utilement pour arriver à la vérité. — Enfin, une troisième partie ajoutait encore à l'intérêt et à l'utilité de ce petit et excellent journal : c'est celle qui est intitulée : *Trouvailles et Curiosités*. On y voit de tout, et souvent des lettres inédites trouvées dans des ventes obscures des petites villes de province et autres lieux, et dont quelques-unes sont très précieuses pour l'histoire littéraire.

Ainsi, le *Grand Dictionnaire Universel* du siècle nous avait tout bonnement fait les honneurs d'une belle oraison funèbre, ou du moins d'une gentille petite épitaphe. — Heureusement, pour tout expliquer, il nous a suffi de regarder la date du tome IX, qui est : 1873.

Nos vieux amis se rappellent, et nos amis nouveaux, comme M. P. Masson, doivent être informés que, forcé de suspendre sa publication, comme tous les journaux parisiens, en septembre 1870, *l'Intermédiaire* se promit bien de ne la reprendre que le jour où le dernier Prussien aurait reçu, comme dit l'autre,

> Et son dernier écu
> Et son dernier *bonsoir* au *tu*.

C'est pourquoi la fin de l'année 1873 vit notre petite feuille reprendre son cours, alors seulement que son vœu patriotique eut été bien et dûment réalisé. Et c'est aussi pourquoi le fascicule du Dictionnaire Larousse, qui avait été préparé *antérieurement* à notre réapparition, avait pu croire à notre décès. Sachons-lui gré de ne nous avoir pas traité comme Argan est traité par sa chère moitié, dans le *Malade imaginaire*, mais d'avoir jeté d'aimables fleurs sur notre tombe putative. — Reste à savoir si, dans son Supplément, le Dictionnaire Larousse aura songé à nous ressusciter. Car nous sommes en droit de lui dire :

> Les gens que vous tuez se portent assez bien!

Non certes, *l'Intermédiaire* n'est point mort! Ce bon vivant, ce petit diable à quatre, est dans la fleur du bel âge, et nous ne doutons pas que tous ses amis ne se préparent à lui souhaiter une bonne année, — suivie de beaucoup d'autres.

Telle est la réponse péremptoire qu'il nous incombait de faire à la question motivée et très pertinente de notre collaborateur. Joignons-y, à notre tour, les vœux sincères de notre brave petit *Intermédiaire* pour tous ses amis des Deux Mondes. C. DE R.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Un dicton auvergnat, — et plein d'actualité par cette température sibérienne!

Nos campagnards disent que pour faire un bon feu, il faut trois bûches entassées dans le foyer; et, à l'appui de cette assertion, ils ajoutent :

Jouna gima,
Doua choumassant,
Tris bourlont.

Ce que nous traduirons ainsi :

Une (bûche) gémit,
Deux fument (sans brûler),
Trois brûlent.

Retrouve-t-on l'équivalent de ce proverbe dans d'autres pays? P. LE B.

—

Le poulailler de Pontoise. — J'ai trouvé cette expression citée dans un couplet de 1680, à propos de Fontenelle, quittant Paris pour retourner à Rouen.

Le poulailler de Pontoise
Me doit ramener demain,
Voir ma famille bourgeoise;
Me doit ramener demain,
Un bâton blanc à la main.

Ce couplet satirique est attribué à Racine par un écrivain dont j'ai malheureusement oublié de noter le nom. Cette paternité est-elle certaine ? C'est ce que j'ignore.

Le poulailler était, sans doute, un véhicule, servant en même temps aux voyageurs et à la messagerie. Mais que signifie le bâton blanc? F. P.

—

Laïcisation. Sécularisation. — Il n'est question, depuis un certain temps et à tout bout de champ, que de cléricalisme et de *laïcisme*, que de *laïcisation* d'écoles cléricales. Il se trouvera bien, parmi nos collabos, un assez grand clerc et assez charitable, pour me dire d'où vient ce mot de *laïc* ou *laïque?* — *Laïcisation* est-il vocable nouveau? N'est-ce pas synonyme de *sécularisation*? Et d'où vient que le *siècle* se trouve être le *monde*, ou du moins l'opposé du cloître et de la vie claustrale? Je n'ai pas trouvé de tout cela une explication satisfaisante. V. P.

—

Τί δηλοῖ ὁ μῦθος ; — A propos d'une chaire « des Religions comparées », qui va être créée au Collège de France, et qui a failli s'appeler, tout crument, « Cours de Mythologies comparées », une question a surgi, l'autre jour, au Sénat, entre deux orateurs. — « Savez-vous, a demandé assez indiscrètement M. Testelin à M. Paris, savez-vous quel est au juste le sens du mot *Mythologie* »? — A quoi le sénateur mis sur la sellette paraît avoir répondu, en bon élève de cinquième qui vient de commencer le grec et de traduire mot à mot sa première fable d'Esope, que *mythologie* vient de *mythos.* »

Et après? S. D.

—

Qu'on se le dise! — Il y a de ces « phrases faites », sortes de ritournelles, que l'on entend répéter et que l'on répète à son tour sans jamais savoir d'où elles ont tiré leur origine et de quand elles datent. Ainsi de celle que je mets ici en question. Est-ce, comme je l'ai entendu prétendre, une vieille formule légale? Est-ce un refrain de complainte antique ou de chanson plus ou moins moderne? *Qu'on se le dise!* M. B.

—

Potron-Minet. — Quelle est l'étymologie de cette locution populaire, qui signifie « de grand matin »? Les explications données par le savant lexicographe Littré me semblent ni claires ni rationnelles. P. NIPSON.

—

Aîne? Adige? Cendrier? — Le genre du mot *aîne* (lat. *inguen*)? L'Académie dit : féminin. Littré (Dictionnaire et Abrégé) dit : masculin.

Le genre du mot *Adige*, fleuve d'Italie?

Le nom d'un vase, qui a d'ordinaire la forme d'une coupe (allem. *Aschenbecker*) et est destiné à recevoir la cendre des cigares? *Cendrier*, dans l'Académie, n'a pas cette signification.

(Hambourg. Johanneum.) Dr A. FELS.

—

Le peintre Borgnis. — Quel était ce peintre, dont je possède une tête de femme, datée de 1783? J'ai vainement cherché son nom dans les Dictionnaires et Biographies. Passait-il pour avoir quelque talent et signale-t-on quelques-unes de ses œuvres? RIBÈS.

—

Les Aventures de Figuereau. — Le *Figaro*, dans son numero du mercredi 3 décembre 1879, examine l'une après l'autre les différentes étymologies données au nom de FIGARO par plusieurs écrivains célèbres. Après les avoir toutes repoussées, il prétend, en s'appuyant sur la véritable orthographe du nom de son patron, qui s'appelle en réalité *Figuaro* (voir Arch. de la Comédie franç.), que ce nom existait déjà au théâtre et que Beaumarchais se l'est tout simplement approprié en le modifiant quelque peu.

Il paraît qu'en effet une comédie en 2 actes et en prose, ayant pour titre *Les Aventures de Figuereau*, fut représentée à Bordeaux en 1712. Or, une compilation, que le rédacreur de l'article dit avoir entre les mains, mais qu'il ne désigne pas (par pudeur, prétend-il!) explique : « que l'au- « teur est J.-B. Viallanes, que la pièce fut

« mise au théâtre par un sieur Desgranges, « comédien italien, et qu'elle compte un « personnage dont le type rappelle l'allure « vive et spirituelle de l'immortel barbier. »

Tout naturellement, le rédacteur du *Figaro* a voulu faire plus ample connaissance avec le Figuereau en question et se mettre au courant de ses aventures; mais il a fait buisson creux. A la Bibliothèque Nationale, dans Brunet, dans Quérard, nulles traces de Viallanes ou de Desgranges, et partant aucuns renseignements sur les *Aventures de Figuereau.* Toutefois, malgré son échec, il n'abandonne point la partie. Il fait mieux, il s'adresse à ses lecteurs et fait appel à leur bienveillant concours.

La question est intéressante et mérite certainement d'attirer l'attention des collabos de l'*Intermédiaire.*

Qu'est-ce donc que ces *Aventures de Figuereau?* Serait-ce là, par hasard, que Beaumarchais aurait pris son héros, sauf ensuite à l'habiller à sa façon? Qu'est-ce enfin que ce recueil (*compilation ultra-révolutionnaire,* dit le rédacteur de l'article) dont le *Figaro*, peu bégueule cependant, « ne saurait écrire le titre sans y être « forcé »? R. M.

—

Candide Blaise. — Il y a eu un miniaturiste de ce nom, vers 1825. A-t-il eu une certaine réputation? A-t-il exposé à cette époque, et ses ouvrages avaient-ils quelque valeur? Merci d'avance pour les renseignements qu'on voudra bien me fournir.

MONREPOS.

—

Illustrations de Walter Scott. — Existe-t-il en Angleterre ou en France une série de gravures représentant exactement les sites, les châteaux, les paysages décrits par Walter Scott? — Ce qui serait beaucoup plus intéressant que les illustrations habituelles représentant les personnages imaginaires de ses romans, que chacun peut se peindre à sa fantaisie? LESLIE.

—

Donateur. Donataire. — Dans la 40e session du Congrès archéologique de France, tenu à Châteauroux en 1873, M. Lenail, secondé par le Dr Cattois, a soutenu, contre une opinion énoncée antérieurement par M. l'abbé Chevalier, que l'expression *donataire* devait être appliquée aux *donateurs* d'œuvres pies. Dans ce cas, selon son opinion, celui qui donne reçoit. Il reçoit une grâce d'en haut, qui le constitue l'obligé. « Le Congrès s'est associé entièrement au vœu (de M. Lenail) pour la conservation de la pureté du langage archéologique ».

Le langage archéologique a-t-il eu des pensées aussi subtiles, lorsqu'il a adopté à contre-sens cette expression de *donataire* pour *donateur?*

L'usage a dû nous venir d'Italie, où les tableaux à donateurs ont été peints dès le XVe siècle. Y a-t-on employé dès ce temps le mot *donatore* ou le mot *donatario,* pour désigner le personnage qui y est figuré se mettant sous la protection du saint auquel le tableau est consacré?

ALF. D.

—

Le Cousin Jacques. — Quel est cet auteur, qui a publié un « Dictionnaire néolo« gique des hommes et des choses de la « Révolution »? De combien de fascicules se compose cet ouvrage, qui a paru par cahiers, dont je ne connais que quelques-uns? A-t-il une certaine valeur littéraire ou historique? MONREPOS.

—

Vénalité des charges. — Est-il vrai que, au XVe siècle, comme le dit Tavannes, les magistrats devaient affirmer, sous la foi du serment, qu'ils n'avaient pas acheté leurs charges? — A quelle époque précise l'usage de ce serment a-t-il été aboli?

E. M.

—

Henri III et ses mignons. — Est-il certain que la qualification de *mignons* ait eu le sens que lui attribuent d'Aubigné et les pamphlets de la Ligue? A. Z.

—

Claude Maugis. — Avant d'être aumônier de Marie de Médicis, Claude Maugis, le célèbre collectionneur d'estampes, n'a-t-il pas été aumônier de la reine douairière Louise de Vaudémont, veuve de Henri III? A. Z.

—

Les coiffures de Louis XIV. — A quelle époque Louis XIV a-t-il commencé à porter perruque? — Comment était-il coiffé, en juin 1654, lors de son sacre, et en juin 1660, lors de son mariage?

A. Z.

—

L'Assemblée des Chauffe-culottes. — Nous avons vu cette singularité mentionnée dans la « *Correspondance inédite de dom Jean Colomb*, bénédictin de Saint-Vincent du Mans », qui vient d'être publiée et annotée par un érudit, M. Louis Brière. Quelque collabo serait-il en mesure d'éclaircir ce point, passablement ténébreux, d'une histoire locale en dehors de nos investigations?

(Bordeaux.) EGO O. G.

—

Le jeu de Trou-madame. — Dans le fragment de la Correspondance de Grimm que cite le collabo A. D., sous la date d'août 1772 (XII, 713), il est question du

noble jeu de Trou-madame », qui, paraît-il, faisait alors fureur dans les cercles de la belle société. Quel pouvait bien être ce jeu ? Est-ce un jeu de cartes ? En quoi consistait-il ? Pourquoi ce nom bizarre ?

S. Remi.

—

Deux lignes de Napoléon Ier. — Si l'on veut savoir, dit un journal, ce que Napoléon Ier pensait, au fond, de la religion dont il fut le restaurateur à son profit, on n'a qu'à se reporter au projet de Concordat, daté du 27 prairial an IX, annoté par Bonaparte, et dont le titre II commence ainsi : « Le Premier Consul Bonaparte, « *professant la religion catholique*, nom-« mera aux archevêchés, évêchés, etc., « etc. » Or, en marge, de la main du futur empereur, on lit ces deux lignes : « Le gé-« néral Bonaparte professe la religion qu'il « veut, le Premier Consul n'en professe « point. »

Ceci est-il exact ? En admettant l'exactitude du texte, le sens en est-il bien celui qu'on lui attribue ?

S. D.

—

Joly de Saint-Vallier. — dans ses écrits, se qualifiait de lieutenant-colonel d'infanterie; il est cité par Quérard. Saint-Vallier a été oublié par les biographes; cependant sa vie a été curieuse, s'il faut s'en rapporter à l'un de ses ouvrages, imprimé clandestinement, inconnu des bibliographes, intitulé : « Mémoire, ou exposé de ce qui « s'est passé entre M. le chevalier York, « ci-devant ambassadeur d'Angleterre en « Hollande, et le sr Joly de Saint-Va-« lier, lieutenant-colonel d'infanterie, de-« puis le mois de septembre 1778, qu'il vit « M. le chev. York à la Haye, jusqu'au « 27 janvier 1785, qu'il a été obligé de « quitter l'Angleterre, etc. » (s. l. M.DCC.LXXXIII, in-8, le titre et 91 p. Corrections de la main de l'auteur).

Quel est le lieu de naissance de Joly de Saint-Vallier ? Sait-on quelque chose sur lui ?

H. de l'Isle.

—

« **Adèle et Sophie.** — ou lettres de deux « amies, recueillies par mademoiselle S***» (A Paris, chez Cailleau, M.DCC.XC, 2 vol. in-12). L'auteur dédie ce roman à son frère, « attaché de père en fils à une Maison illustre » et cette fois signe : De S***. Connaît-on cette femme ?

H. de l'Isle.

—

Statistiques départementales. — Au commencement du siècle (c'était, je crois, sous le Consulat), le Gouvernement demanda aux préfets de faire dresser la statistique de chaque département. Il en est résulté un assez grand nombre de volumes d'un mérite inégal, et qui aujourd'hui n'ont plus qu'un très faible intérêt. Ne serait-il pas à désirer que, de nos jours, cette œuvre fût reprise avec tous les accroissements et améliorations dont elle serait susceptible ? On ne trouverait que de bien rares exemples d'un travail semblable à celui qu'a entrepris M. Edouard Ferret, pour le département de la Gironde. Sa publication, qui peut servir de modèle, doit se composer de trois gros volumes; il en a déjà paru deux.

A. C.

—

Le procès des Saint-Simoniens. — A l'occasion de la mort de Michel Chevalier, M. Henri Laujol, *du Voltaire*, commence ainsi sa chronique : « J'ai sur ma table de travail un vieux volume introuvable : *Le procès des Saint-Simoniens.*» — Je cherche ce volume depuis longtemps, et serais reconnaissant à l'Intermédiairiste qui voudrait bien me fournir quelques renseignements bibliographiques sur ce procès. N'a-t-il été fait qu'une seule édition ?

Marius.

—

Mystifications littéraires. — N'y aurait-il pas un curieux chapitre à écrire sur cette matière ? Il faudrait laisser de côté d'innombrables supercheries littéraires, et se borner aux mystifications spéciales dont quelques savants ont été victimes. Commençons par un écrivain célèbre.

Victor Cousin inséra dans la *Revue des Deux Mondes* (1er nov. 1843) un long article sur le malheureux Vanini, qui subit à Toulouse, en 1619, la peine capitale, comme convaincu d'athéisme. Dans cet article, le célèbre philosophe fit usage de documents de l'époque, que lui avait adressés un Toulousain, M. Du Mège, auquel il avait demandé des renseignements; ces documents étaient de pure invention. et le style, mauvaise imitation d'un langage suranné, révélait bien vite la fraude, ainsi que le fait observer M. Baudouin, auteur d'un long travail relatif à Vanini, et que vient de publier la *Revue Philosophique*.

Un médecin renommé, J. Astruc, avait ouï dire que la reine Jeanne de Naples avait pris la peine de rédiger des règlements relatifs à un lieu de débauche dans la ville d'Avignon. Il s'adressa à un ami qu'il avait dans cette ville, dans le but d'obtenir la communication de cette pièce singulière. Il n'existait rien de pareil, mais quelques Avignonnais s'amusèrent à rédiger, en vieux patois provençal, ce petit et singulier code. Astruc en fut enchanté; il l'inséra, avec conviction, dans son grand traité : *De morbis venereis*, et de là, les prétendus « Règlements de la reine Jeanne» ont été reproduits, comme parfaitement authentiques, dans un grand nombre d'ouvrages. La *Revue archéologique* a donné, il y a longtemps (en 1843), de curieux détails au sujet de cette mystification.

Un archéologue distingué, Millin, fit paraître, en 1812, une « Dissertation sur « trois peintures antiques trouvées à Pom- « peï » et représentant des sujets libres. Ces peintures étaient de fantaisie. Un autre antiquaire, Dubois-Maisonneuve, à ce qu'on prétend, s'était amusé à exécuter ces prétendues copies, et le bon Millin n'avait conçu aucun doute à leur égard.

Quelques Intermédiairistes nous signaleront sans doute d'autres exemples.

A. READER.

—

Un étrange envoi d'auteur. — C'est avec certaine surprise que je découvre, dans un catalogue, à propos des *Etudes politiques*, d'Emile de Girardin, édition de 1842, un envoi d'auteur « à madame Esther Guimont, dans la forme suivante : *A la femme de sens et d'esprit, digne de devenir la maîtresse* (sic) *d'un grand ministre.*

Quelle était donc, s'il vous plaît, la femme célèbre, qui a pu *mériter* un souhait si étrange et quel était le ministre qui semblait *digne* de le réaliser ?

(Bordeaux.) EGO E. G.

Réponses.

Cornes (V, 148, 229, 320; VII, 57; VIII, 549, 603, 656, 716; IX, 75; X, 204; XII, 586). — La discussion n'est évidemment pas close, puisqu'on n'a pas cité Voltaire et son immortel Dictionnaire philosophique :

« Quelques doctes ont prétendu que c'est aux Grecs que nous sommes redevables de l'emblème des cornes, et qu'ils désignaient par le titre de *bouc, αἴξ,* l'époux d'une femme lascive comme une chèvre. En effet, ils appelaient « fils de chèvre » les bâtards, que notre canaille appelle « fils de putain ». Mais ceux qui veulent s'instruire à fond doivent savoir que nos cornes viennent des *cornettes* des dames. Un mari qui se laissait tromper et gouverner par son insolente femme était réputé porteur de *cornes*, *cornu*, *cornard*, par les bons bourgeois. C'est par cette raison que *cocu*, *cornard* et *sot* étaient synonymes. Dans une de nos comédies on trouve ce vers :

Elle? elle n'en fera qu'un *sot*, je vous assure!

Cela veut dire : elle n'en fera qu'un *cocu*. Et dans l'*Ecole des femmes :*

Epouser une sotte est pour n'être point *sot*.

Bautru, qui avait beaucoup d'esprit, disait : Les Bautru sont *cocus*, mais ils ne sont pas des *sots!* »

P. c. c. : RISTELHUBER.

—

Nos bons aïeux ont-ils couché nus? (X, 131, etc.; XI, 109, etc.; XII, 557, 588, 648.) — Jean-Martin de La Colonie, général français, se trouvant, en 1702, aux environs de Baden, couché dans une chambre d'auberge, il lui arriva une aventure qui se rapporte au sujet : « Un mouvement qui se fit dans la couchette qui était auprès de la mienne, achève de m'ouvrir les yeux; mais quelle fut ma surprise, quand, au lieu de bandits que je croyais trouver, j'aperçus deux jeunes filles d'environ dix-huit à vingt ans, les plus charmantes que j'eusse vues. Elles étaient toutes nues, et, suivant la coutume du pays, elles avaient mis leurs chemises derrière le chevet de leur lit. » (Mémoires de M. de La Colonie... [A Bruxelles, Blois], 1737, 2 vol. in-12, t. I, p. 155.)

H. DE L'ISLE.

— Notre collabo Doct^r By a été trompé par ses souvenirs. La belle Callipyge dont il parle, et dont la gravure est fort belle, n'est pas de Rubens, mais bien de Jacques Vanloo, qui la peignit en 1650. Le tableau original est indiqué comme ayant 5 pieds 9 pouces de haut, 4 pieds 5 pouces de large. Il a été gravé par Porporati, graveur du roi de Sardaigne, qui fut élève de Chevillet, de Wille et enfin de Beauvarlet. Porporati fut le promoteur de cette école de gravure de Turin qui n'a pas été sans gloire, en groupant autour de lui une pléiade d'élèves distingués, qu'il éclaira et guida de son expérience. A ce propos, une question incidente : Sait-on dans quelle galerie, quelle collection ou quel musée se trouve le tableau original de Jacques Vanloo? A. NALIS.

— Ayant eu occasion de recourir, ces jours derniers, à la Correspondance générale de Mme de Maintenon, publiée par Ch. Lavallée (édit. Charpentier), j'y ai trouvé (t. I, p. 40) une lettre de Scarron, lettre qui se trouve déjà dans les Œuvres du poète cul-de-jatte, mais sans indication de destinataire. Ch. Lavallée croit que cette lettre fut adressée à mademoiselle d'Aubigné, plus tard madame Scarron, et plus tard encore « madame Louis XIV ». Dans son épître, Scarron a inséré quelques vers, entre autres ce huitain :

Tandis que, la cuisse étendue,
Dans un lit, *toute nue*,
Vous reposez votre corps blanc et gras
Entre deux sales draps,
Moi, malheureux pauvre homme,
Sans pouvoir faire un somme,
Entre des draps qui sont sales aussi,
Je veille en grand souci!

Scarron veillait donc en grand souci, mais veillait-il *avec* ou *sans* chemise? Il ne le dit pas. Il nous apprend seulement que la personne à laquelle il adressait sa

prose panachée de poésie (peu importe que ce fût Mlle d'Aubigné ou une autre) couchait *nue* entre ses draps. Et cela suffit.

La lettre de Scarron n'est point datée; mais elle doit être des environs de l'an 1650.

Permettez-moi maintenant une remarque générale. La question dont il s'agit a déjà fourni bien des communications curieuses : on a été amené, à ce propos, à beaucoup parler de la chemise et de son usage. Mais n'y a-t-il pas lieu de distinguer, et de se demander si, même longtemps après que l'usage de la chemise eut été adopté, on ne couchait pas encore tout nu, parce qu'on voulait ménager une pièce de vêtement qui ne servait que pour le jour? Ce serait alors le cas de poser cette question accessoire : A quelle époque s'introduisit la mode des chemises de nuit?

G. D. G.

— Rectifions le collabo E.-G. P. (XII, 648) relevant une erreur du collabo Dr By. Il est impossible que l'on ait vu *le Coucher*, de Jacques Vanloo, dans la galerie Pourtalès (et non Portalès), par l'excellente raison qu'il n'en faisait point partie. Ce tableau appartient, croyons-nous, à M. le duc d'Aumale, qui l'avait exposé, antérieurement à 1848, pour une œuvre de bienfaisance, dans les salons de l'Hôtel du cardinal Fesch, existant alors rue Saint-Lazare, près de la Chaussée d'Antin. Ce tableau était placé, seul, dans une sorte de salon secret, bien à tort ce nous semble, car si la nudité de la femme est accentuée par le bonnet qui la coiffe et le lit qui lui sert de fond, ce n'est pourtant point, en somme, une peinture indécente.

Alf. D.

—

Jacques Casanova de Seingalt et ses Mémoires (X, 677, 731; XI, 241, 272). — Jacques Casanova est-il l'auteur véritable des Mémoires qui ont été publiés sous son nom? Cette question revient pour ainsi dire périodiquement. Les réponses qui sont faites justifient, par leur diversité, le doute et même l'obscurité qui existent dans l'esprit des curieux. J'ai fait plusieurs enquêtes sur la personne et sur les écrits de Casanova. J'ai réuni nombre de documents d'une incontestable authenticité, je les publierai sous forme d'opuscule. Les Archives de Venise, le château de Dux, en Bohême, et divers autres endroits ont été mes sources. Pour le moment, il s'agit de répondre à la question, posée pour la vingtième fois peut-être.

Je réponds affirmativement et avec assurance que Casanova est l'auteur des *Mémoires;* je dis qu'il les a écrits à Dux, dans la résidence des comtes de Wallenstein, et que le manuscrit desdits Mémoires appartient à la célèbre maison de librairie Brockaüs, à Leipzig. Notre confrère, le curieux T. B. (dans une réponse à notre autre confrère, l'interrogateur Maxime B.), a suggéré l'idée de se diriger vers le lieu originel de la publication des Mémoires. Il avait grandement raison. J'avais pris cette direction, il y a douze ans; je veux dire que j'avais interrogé, en 1867, le célèbre éditeur M. Brockaüs, dont j'avais fait la connaissance personnelle trois ans auparavant à Florence. Je ne m'étais point adressé vainement à l'honorable libraire. Non seulement M. Brockaüs répondit à mes questions, mais il fit plus que je ne me serais permis de le prier de faire, il m'offrit, en effet, de m'envoyer à Paris, pour les examiner, un certain nombre de feuilles manuscrites, détachées, pour l'occasion, des Mémoires de Casanova, de qui je lui avais assuré d'ailleurs bien connaître l'écriture.

Lorsque ma première lettre parvint à la maison Brockaüs (juin 1867), son digne chef était en voyage, pour se rendre en Islande. Son représentant, après lui en avoir référé, me répondit, le 2 juillet. La question, nouvellement posée dans l'*Intermédiaire*, m'a fait rechercher sa lettre, où, entre autres choses, je lis ceci : « Le manuscrit volumineux (600 feuilles in-folio) « a été acquis par la maison Brockaüs en « 1821 et a paru en langue originale, en « douze volumes, de 1826 à 1838, et dans « une traduction allemande, en douze vo« lumes, de 1822 à 1828, rédigée par « M. de Schütz, tous les deux se rattachant « autant que possible au texte original. En « écrivant ces lignes, le manuscrit m'est « venu sous les yeux et j'en ai fait copier les « dix dernières lignes de la dernière page du « dernier volume, que j'ajoute à la pré« sente lettre. Je serais aussi bien disposé « à vous faire voir quelques feuilles du ma« nuscrit original, si vous vous chargez « formellement de toute responsabilité et « des frais qui en résultent. »

Je répondis le 17 juillet, et j'acceptai, à mes risques et périls, l'obligeante proposition de l'envoi de quelques pages originales des *Mémoires*. Cet envoi me fut fait le 29 juillet, avec la lettre dont voici l'extrait qui importe ici: « En réponse à votre « estimée du 27 courant, je m'empresse « d'abord de vous adresser, ci-annexées, « les pages 1, 2, 11, 12 du manuscrit ori« ginal de la préface des *Mémoires* de Ca« sanova par lettre chargée, vous priant « de me les retourner de la même ma« nière..... »

Je reconnus aussitôt que l'ensemble et les signes particuliers de l'écriture de Casanova étaient incontestables dans ces pages. Le titre formel est celui-ci, et disposé ainsi:

Histoire de ma vie
jusqu'à l'an 1797.

C'est une variante aux titres ordinaires des éditions publiées, et elle démontre qu'en rédigeant la préface de ses *Mémoires*, Casanova se persuadait de poursuivre son récit jusqu'en l'année 1797, et non pas de s'arrêter, en quelque sorte, soudainement, à l'année 1776, ainsi que cela se peut voir dans toutes les éditions parues. L'épigraphe signée « *Cicer. ad Treb.* est la même que dans l'imprimé : « *Nequicquam sapit qui sibi non sapit.* » Le mot *Préface* vient ensuite, puis le texte du premier alinéa : « *Je commence par déclarer à mon lecteur...* » Cette page comprend deux alinéas formant vingt et une lignes. Les autres pages sont d'environ trente et une lignes. J'ai pu me rendre compte, par ces quelques pages, à quel point Casanova avait manqué d'égards pour la langue française dans laquelle il a composé tout son texte, lequel texte avait nécessairement dû avoir un réviseur, un ordonnateur, un correcteur, un censeur même... censeur fort complaisant, assurément! Et c'est ici que mon information prend grand intérêt. Quel fut en effet ce réviseur, cet ordonnateur, etc ?... Ecoutez M. Brockaüs, qui me le dit dans cette même lettre du 29 juillet 1867: « La ré- « daction de mon édition originale, je veux « dire la correction, et le jugement des « passages à supprimer ou à changer, a « été confiée à M. votre compatriote La- « forgue, résidant comme professeur de la « langue française à Dresde. »

Voilà qui est précis. C'est la première fois, je crois, que réponse aussi formelle a été faite à ce sujet. Les curieux connaîtront beaucoup d'autres preuves par l'opuscule que je publierai.

ARMAND BASCHET.

—

Coquilles télégrammatiques (XI, 35, 86, 145). — On a pu lire récemment, dans le *Petit Marseillais*, une dépêche annonçant que le tribunal d'Alais avait réintégré dans une école primaire les frères Etiam, Manu et Militari. Il est vrai que les bons frères ont parfois de si drôles de noms!

UN GLANEUR.

—

Les éditions fantastiques (XI, 650; XII, 558, 623, 648, 682, 710). — Les *Rois en exil* ne valent certainement pas le *Nabab*, qui ne valait pas lui-même les *Contes de mon moulin*. Cependant le succès des *Rois en exil* n'est pas douteux, et je tiens de l'imprimeur qu'on en est déjà arrivé à un tirage de *quarante mille*. Or, le chiffre ordinaire des éditions étant aujourd'hui de *quinze cents*, il n'y a rien de fictif dans la déclaration de *vingt-quatrième* édition que portent les derniers tirages, et si l'on peut appeler *nouvelle* ou *inusitée* cette manière de compter les éditions, je ne vois pas qu'elle ait rien de *fantastique*. BIBLOS.

—

Epater, épatant (XII, 2, 54). — « 5 janvier 1778. — Une bande nouvelle de voleurs s'était formée à Paris durant l'hiver et alarmait le public. On la désignait sous le nom d'*Epateux*, parce qu'ils faisaient trébucher les passants ou avec des ficelles ou avec des bâtons. On doit se louer de la vigilance de M. Lenoir, qui, dans cette circonstance critique, en faisant redoubler de zèle et d'activité les officiers de police chargés d'aller à la découverte, en a fait arrêter une nichée de vingt-trois. Il est à présumer que le reste, s'il y en a d'autres, sera bientôt détruit. Au reste, c'étaient seulement des filous qui ne tuaient point.

« Il est des gens qui veulent que les 23 *quidams* arrêtés ne fussent que des joueurs, ce qui est encore du ressort de la police et fait toujours honneur à l'activité du magistrat. » (*Espion anglais*, t. VIII, lettre 5.)

P. c. c. : G. G.

— Il se pourrait que ce mot ne fût que l'abréviation d'un autre plus ancien, *espatissement*, employé dès le XVe siècle, comme expression d'une chose dont on était ébahi. Nous le trouvons dans l'*Histoire de Lovys XI... autrement dicte la Chronique scandaleuse* (1620, in-8, p. 150) : « Et le vendredy sainct... vint et yssit du ciel plusieurs grands esclats de tonnoirre, *espatissements* et merveilleuse pluye, qui esbahit beaucoup de gens. »

ED. F.

—

Le Janséniste de Sacy (XII, 168, 274). — M. G. de Vrèse ne se trompe-t-il pas, lorsqu'il écrit que le Jansénisme « n'est prê- « ché nulle part en France, et, sans doute, « n'y a plus aucun fidèle » ? — Il existe, à Paris, une communauté qui suit la règle de Jansénius. Les religieuses appartenant à cet ordre sont connues sous le vocable de Dames de Sainte-Marthe et desservent deux des grands hôpitaux de la capitale, l'hôpital de la Pitié et l'hôpital Saint-Antoine. R. M.

—

Départements en vers (XII, 196, 251, 277, 624). — Encore quelques échantillons de ces insanités mnémotechniques.

Pour le Jura et la Drôme :

Long, laid, sot, niais garçon de m'épouser *jura*.
Va, lance tes brocards! J'épouse ce ten*dre* [*homme*.

Le département du Gard est celui qui a inspiré le plus de poètes, y compris M. Prudhomme et Racine!

Un homme sage :

*Ni m*ordre, ni griffer, sans au moins crier *gare*.

M. Prudhomme :

*Ni m*échant ni trop bon; mais pour tous plein [d'*égards!*

Un huguenot :

Garde-toi des sermons des mineurs et mi*nimes.*

Un libre penseur :

Garde-toi des frocards, garde-toi des mi*nimes.*

Un catholique :

Garde-toi d'insulter les bons pères mi*nimes!*

Racine dans *Mithridate* :

*Gard*es, allez chercher la princesse Mo*nime.*

Pour les Bouches-du-Rhône (Vénus à Mars qui vient de l'embrasser après un déjeuner à la provençale) :

*Bouche du rôt n'*est pure, en mangeant, *ô Mars,* [*ail!*

Aïe! aïe!

Basses-Pyrénées. Un anti-classique :

Bas et pire Enée est, quand il sauve sa *peau!*
Ho! ho! BRIEUX.

— Dans toutes ces réponses je ne trouve pas certaine chanson géographique ou anatomique, du temps du Directoire ou de l'Empire, que je n'ai jamais connue en entier et dont ma mémoire n'a conservé que ce lambeau un peu égrillard :

Le département de la *Mance*
N'est pas si loin qu'on le pense
Du département du Mont-Blanc

Prière à celui qui connaît le reste de le déposer dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, si ce n'est pas trop salissant.

G. G.

—

Vingt-sept enfants (XII, 293, 376, 398, 501). — Autrefois les familles étaient plus nombreuses qu'aujourd'hui : André Tiraqueau, l'ami de Rabelais, avait, suivant E. Noël, vingt-six enfants, — trente même, prétend l'auteur anonyme d'une plaisante épigramme qui fait allusion à ce que ce prolifique jurisconsulte ne buvait que de l'eau.

Tiraqueau, fécond à produire,
A mis au monde trente fils;
Tiraqueau, fécond à bien dire,
A fait pareil nombre d'écrits;
S'il n'eust point noyé dans les eaux
Une semence si féconde,
Il eust enfin rempli le monde
De livres et de Tiraqueaux.

En 1707, un autre poète, qui avait pris l'engagement de rimer chaque fois que madame *** enfanterait, lui écrivait, alors qu'elle venait d'accoucher de son vingt-huitième enfant :

Chacun de vos enfants, Lucile,
Jusqu'ici fut par moi fêté :
Votre énorme fécondité
A la fin me rendra stérile!
Vainement vous me recherchez ;
Mon faible talent se refuse :
Oui, par ma foi, vous accouchez
Plus facilement que ma muse!

Sans remonter aussi haut, mon grand-père était l'aîné de vingt-cinq enfants, tous issus du même mariage.

Et l'abbesse de Maubuisson, Louise Hollandine, fille de l'électeur palatin, Frédéric V! Elle avait eu tant de bâtards, qu'elle ne jurait que « *Par le ventre qui a porté quatorze enfants!* » N'est-ce pas réjouissant pour une religieuse? Cette abbesse, née en 1622, embrassa le catholicisme en 1649 et mourut... en sainte, en 1709. Malgré sa promiscuité, il s'est trouvé un abbé-académicien, Charles-Claude Genest, qui a fait son panégyrique sous le titre de : « *Mémoire sur la vie et les vertus de madame la princesse palatine de Bavière, abbesse de Maubuisson.* A. D.

—

Diamant brut, incrusté dans du fer (XII, 323, 378). — Le vers se trouve en effet dans les *Huguenots*, mais n'est pas pour cela un vers de Scribe, qui n'eût pas (que son ombre me pardonne!) été capable de l'écrire. Il est d'Emile Deschamps, à qui appartient, dans cet opéra, une part de collaboration si considérable, notamment tout le rôle de Marcel, et ce qui le prépare. Lui-même, il y a dix ou douze ans, revendiqua, par une lettre au *Menestrel*, ce qui est bel et bien à lui dans le poème de Scribe. Son nom ne figura jamais sur l'affiche, et les droits d'auteur qu'il toucha étaient prélevés sur ceux qui étaient dus à Meyerbeer. Scribe ne lui avait permis, à l'instante prière du grand compositeur, que de compléter et de perfectionner son œuvre! ED. F.

—

Livres autographiés (XII, 393, 445). — Parmi les publications autographiées de notre temps, il ne faut pas oublier la *Lanterne de Boquillon*, petit journal humoristique, illustré de charges à la plume. Il n'est sans doute pas le seul publié de cette façon. Alençon eut, en 1832, un journal autographié sous le titre d'*Abeille de l'Orne*, dont il parut 17 numéros.

L.

—

Vin de Rota (XII, 418, 475). — C'est un vin d'Andalousie. Rota se trouve dans la baie de Cadix, dont il est un des plus jolis villages. On n'y voit que vignerons, jardiniers et maraîchers surtout, qui alimentent Cadix de fruits, de melons et de tomates qu'ils y apportent en de petits paniers appelés *canastos*, dont Fernand Caballero, — la George Sand andalouse, — a raconté la curieuse légende. Il advint un jour à Rota qu'on voulut faire l'escalade du ciel. Comment s'y prendre? On mit *canastos* sur *canastos*, et l'on parvint ainsi jusqu'aux nues. Quand on en fut là, plus de *canastos*. Le village avait entassé dans sa Babel de paniers tout ce qu'il en possédait. La plus forte tête du lieu s'avisa de dire qu'il en fallait prendre en

dessous; on suivit cet intelligent conseil, et patatras! tout dégringola. — C'est à Rota, si nous avons bonne mémoire, que se tient une des plus amusantes foires de l'Andalousie. ED. F.

—

Mots forgés à plaisir et ne se trouvant dans aucun dictionnaire (XII, 419, 481, 628, 649). — On en trouve beaucoup dans une des premières œuvres caricaturales de Gustave Doré, intitulée : « Histoire pitto« resque et caricaturale de la sainte Rus« sie, etc. » Paris, 1854. Notamment page 5 :

« Les *Essklwons* étaient les mêmes que ces *Wepdrognwiens*, ou *Wolpolodrgswliens*, que nous verrons plus loin, sous le nom de *Snsplglpdswiths*, et par corruption *Poldniwgkariksss*, se confondre avec les races *threrwpnmdplwisses*, etc., etc. »

Page 77 : « Il se signala par l'invention « du fameux *kasskarrkass*, du célèbre « *tranchtrombium*, du *désinvertébroir* et « du *désopileratelle*, etc., etc.

Page 85 : « A la fin de sa vie, Ivan trouva « encore le fameux *hassomm kinzomm*« *dunkow*, dernière étincelle de son génie. »

Page 63 : « Puis il fixa leur attention « sur *Kassbraséjambdanzuntrow*, autre« ment dit, crevasses masquées par la « neige..... etc., etc. »

Il y en a même de latins et de grecs traités par le même procédé. Je crois que cette débauche de néologisme goguenard est l'œuvre personnelle de Gustave Doré. Il n'en manque pas dans Rabelais.

DOCT

DOCTʳ BY.

— A la Halvilavergerricomique. 4071701. Rubrique de : Recueil noté de Chansons de M. Vadé, in-8, 47 p.

LA MAISON FORTE

—

Les Iles flottantes (XII, 421, 505). — Roman philosophique de Morelly, dont les ouvrages furent parfois attribués à Diderot. Le véritable titre de celui-ci est: *Le naufrage des îles flottantes, ou Basiliade du célèbre Pilpaï, poème héroïque* (en prose et en XIV chants); Messine, (Paris), 1753, 2 vol. in-12. Morelly, qui paraît avoir affectionné particulièrement ce livre, aujourd'hui si complètement oublié, avait voulu, comme tant d'autres rêveurs l'ont fait avant et après lui, peindre les mœurs idéales d'un peuple affranchi de nos lois sociales, pour ne suivre que celles de la raison ou plutôt du système de l'auteur. L.

—

Prophétie Turgotine (XII, 422, 716). — Elle a, en effet, été publiée à part. C'est un in-8° de 4 pages, dont trois seulement sont imprimées. Les couplets y sont bien séparés, et les lignes assez largement espacées. J'en possède un exemplaire, qui vient d'un recueil où il a été rogné de trop près par le relieur. ED. F.

— Je remercie G. G. et le prie de m'indiquer la page où se trouve cette Prophétie, dans l'ouvrage de M. P. Foncin. — Même demande, en ce qui concerne les Chants et Chansons populaires, à un autre confrère, possesseur de cet ouvrage.

H. DE L'ISLE.

—

Beati possidentes (XII, 449). — C'est chez le plus calme, le moins ambitieux des poètes, que le plus dur, le plus implacable des vainqueurs a pris cet hémistiche, pour en faire comme l'axiome de l'usurpation. Ce fragment de vers est d'Horace (ode IX, du liv. IV, vers 25). Jamais miel plus doux n'a été frelaté en poison plus amer.

ED. F.

— Dans le Journal des Débats, du 19 oct. dernier, M. Ch. Gabriel a consacré un article au nouveau volume paru à Berlin, de la Correspondance politique de Frédéric le Grand! A propos d'une note du monarque, disant au sujet de la Silésie : « Nous négocierons avec succès lorsque « nous serons en possession..... », M. Ch. G. s'écrie : *Beati possidentes!* Qui donc a dit que ce mot avait été prononcé à Berlin en 1878? Il n'a pas cessé d'y retentir depuis 1740, époque où les négociateurs prussiens se sont aperçus pour la première fois « qu'on trouve toujours partie à faire, « lorsqu'on est en possession. » — Et, en note, M. Ch. G. ajoute :

Depuis que cet article a été écrit, le second volume de la *Correspondance de Frédéric le Grand* a paru. Chose curieuse ! le mot même : *Beati possidentes* s'y trouve dans le résumé d'une conversation que Frédéric intitule de la manière suivante : *Points de l'entretien que j'ai eu avec le maréchal de Belle-Isle, ou sa façon de m'interroger, avec mes réponses.* Une des demandes est ainsi conçue : « Qu'il avait « ordre de s'ouvrir avec moi en confidence sur « la situation critique de cette guerre, et de « me consulter de quelle façon on pourrait « faire la paix. » — Voici la réponse : « *Beati* « *possidentes!* Je crois d'ailleurs qu'après en« core une bataille gagnée, l'empereur pourra « avoir la Bohême et le Brisgau, peut-être la « Saxe, la Haute-Silésie; mais je crois qu'on « viendrait difficilement à bout d'arracher plus « que le susmentionné, cette année ici, à la « reine de Hongrie. » On savait déjà que M. de Bismarck s'était donné Frédéric II pour modèle; mais on voit jusqu'où la ressemblance est poussée; elle éclate dans les mots comme dans les choses, et les mêmes expressions servent à exposer les mêmes principes politiques.

V. R.

—

Instructions envoyées par Sa Majesté à tous les curés de son royaume (XII, 547). — Je n'ai rien trouvé dans les Mémoires de Picot ni dans les Nouvelles ecclésiastiques. Il est probable que « l'opération délicate » qu'on leur avait confiée en 1773

était des distributions de secours pendant la famine. Il en est question, je crois, dans les Mémoires de Jallet. W. J.

—

Le titre d'abbé (XII, 547, 599, 653). — Où M. Balfra a-t-il rencontré les *coadjuteurs temporels* des jésuites portant la soutane et se faisant nommer *abbés?* De nos jours, ces deux assertions sont fausses. Autrefois ces *coadjuteurs* portaient, il est vrai, une soutane, mais pas le titre d'abbés; on les nommait *frères*. De plus, ce ne sont pas des *serviteurs* des jésuites, mais des religieux, comme les prêtres.

P. C.

— « Quand il y avait beaucoup d'enfants dans une famille noble, on en destinait un à l'Eglise : il commençait par obtenir les bénéfices simples, qui fournissaient aux frais de son éducation; et dans la suite, il devenait prince, abbé commendataire ou évêque, selon qu'il avait plus ou moins de dispositions à l'apostolat.

« C'était là le type légitime des abbés; mais il y en avait de faux; et beaucoup de jeunes gens qui avaient quelque aisance, et qui ne se souciaient pas de courir les chances de la chevalerie, se donnaient le titre *d'abbé* en venant à Paris.

« Rien n'était plus commode: avec une légère altération dans la toilette, on se donnait tout à coup l'apparence d'un bénéficiaire; on se plaçait au niveau de tout le monde; on était fêté, caressé, couru; car il n'y avait pas de maison qui n'eût son abbé.

« Les abbés étaient petits, trapus, rondelets, bien mis, câlins, complaisants, curieux, gourmands, alertes, insinuants; ceux qui restent ont tourné à la graisse; ils se sont faits dévots.

« Il n'y avait pas de sort plus heureux que celui d'un riche prieur ou d'un abbé commendataire; ils avaient de la considération, de l'argent, point de supérieurs et rien à faire. (Brillat-Savarin *Physiologie du goût*, variété 20). » G. G.

—

Un hommage insolite (XII, 549). — Quand Mme du Barry exigea d'un chancelier de France un genre d'hommage qui scandalisa si fort M. de Monthyon, au moins Louis XV ne s'en mêla-t-il pas. Qu'aurait dit le candide baron de la petite anecdote démocratique et contemporaine que voici?

Melgarejo, président (renversé en 1871) de la République de Bolivie, avait une Dulcinée envers laquelle un officier de sa suite se montra irrespectueux. Publique avait été l'offense, publique devait être la réparation. On apporta donc un siège sur la place du Palais, Melgarejo s'assit, la belle Bolivienne, en grande toilette, vint s'agenouiller devant lui, mettant les mains derrière le dos, comme pour le jeu de la main-chaude. L'officier reçut l'ordre de venir lui baiser les mains. Comme il approchait ses lèvres, les mains furent prestement retirées, — et la jupe aussi.

M. d'Ursel (Voyage dans le Sud-Amérique, Plon, édit., 1879) dit tenir l'histoire de témoins oculaires. CURIOSUS LUGD.

—

Le peintre Claude Lefebvre (XII, 578, 635, 657). — E.-G. P. a eu raison de dire qu'il n'y a, à Versailles, que trois portraits de Cl. Lefebvre. Ce sont: J. B. Colbert, morceau de réception de l'artiste, n° 2185; — Seignelay, son fils, n° 3536; — L'organiste Couperin (l'oncle), n° 4280. — Le Catalogue de Soulié indique, sous le n° 4341, un quatrième portrait comme attribué à Cl. Lefebvre. Cette attribution est non seulement douteuse, elle est impossible. Le personnage représenté (le peintre J. B. Martin) n'aurait eu que 16 ans à la mort de Cl. Lefebvre; or, il paraît plus âgé dans le portrait de Versailles. E. M.

—

À la queue leu leu..... (XII, 578, 634). — Nap. Landais, dans son Dictionnaire général et grammatical (1850), donne cette définition : « Il y a un jeu d'enfants qu'on appelle *la queue leu leu*, parce qu'ils marchent à la suite les uns des autres, comme marchent les loups, qu'on appelait autrefois *leux*, et l'on dit: « Ils sont venus *à la queue leu leu* », pour dire, ils sont venus à la suite les uns des autres.»

(Bordeaux.) EGO E. G.

— Au moyen âge, *loup* se disait *leu* en français, après le seizième siècle on a dit *loup;* mais *leu* n'a pas disparu tout à fait, il est resté dans l'expression *à la queue leu leu*, qui désignait un jeu d'enfants, probablement bien ancien, puisqu'on le trouve mentionné dans Rabelais. — Le sens de l'expression est bien clair; on a remarqué que les loups n'allaient point par troupes, mais qu'ils marchaient en se suivant; *à la queue leu leu* signifie donc une file où l'un va après l'autre. Le redoublement du mot *leu* semble mis tout simplement pour *le leu*, employé pour *du leu*. Dans l'ancienne langue française, on supprimait la préposition de entre certains noms de lieu et le mot suivant, quand celui-ci était un nom de personne Cette règle, qui s'est conservée jusqu'à notre temps (on dit même l'*Eglise Notre-Dame;* la *place Maubert*, etc.), a pu être autrefois d'un usage plus étendu et avoir permis de dire : «à la queue *le* leu » (corrompu en *leu leu*), pour «à la queue *du* leu ».

J'emprunte ce qui précède au Courrier de Vaugelas, du 15 juin 1875.

(Marseille.) J. A.

— Qui de nous, dans sa jeunesse, n'a

joué *à la queue leu leu*, jeu où les enfants se placent à la suite les uns des autres et imitent les loups qui courent après une louve en chaleur ? « Le premier loup qui « rencontre la louve, dit Pasquier, la flai- « rant sous la queue, se met à sa suite ; un « autre loup se met à suivre celui-ci, et le « troisième à la queue du second, telle- « ment que, de queue en queue, ils font « une grande traînée de loups... De là est « venu « Jouer *à la queue leu leu* », par un « ancien mot français. » A. D.

Va te faire lanlaire (XII, 578, 634). — C'est une de ces expressions que tout le monde comprend, à la condition de n'y pas chercher le *midi à quatorze heures* de l'érudition. *Lanlaire* rentre dans la catégorie de ces refrains de ronde imaginés pour l'oreille et non pour la raison, et où le plus souvent les labiales dominent : O lon lan la ; lure, lure ; liron, lirette ; larela lurelu, larela, lirette, etc. En voici un exemple au hasard :

D'un flacon pour toi toujours plein,
Je remplirai, lanla, lanlère,
Je remplirai ton verre.

(Nouv. recueil des Chansons choisies. La Haye, P. Gosse et J. Neaulme, 1732, t. V, p. 292.) Ceci posé, « va te faire lanlaire ! » n'est qu'une variante civilisée de : « va te faire foutre ! » phrase dans laquelle, par respect pour les dames, et par une réticence comique, on substitue au mot grossier une espèce de chantonnement.

ASMODÉE.

Rouget de l'Isle (XII, 579, 659, 718). — Je viens de faire un petit relevé, que je m'empresse de dédier au « Centron ». L'*Intermédiaire* a consacré jusqu'à ce jour à Rouget de l'Isle et à la *Marseillaise* quarante-six colonnes, dont dix-huit et demie dans sa première année seulement. Lui entendre reprocher, à ce brave *Intermédiaire*, son silence sur ce sujet, ce sera la stupéfaction suprême qui nous aura été procurée dans cette année des *combles !*

ASMODÉE.

— S'il est un nom qui mérite d'être respecté par le temps et de passer, d'âge en âge, aux générations futures, c'est surtout celui de l'immortel auteur de la *Marseillaise*, de cette mélodie toute guerrière, qui changeait nos conscrits en héros et les poussait à la victoire. Bien des écrivains se sont occupés, à diverses époques, du sublime et modeste officier qui, dans une nuit de patriotique enthousiasme, créa cette œuvre magistrale, mais la plupart de ces notices sont restées froides ou incomplètes devant l'existence digne et austère de Claude-Joseph Rouget de Lisle. Son hymne national sortait de tous les cœurs et de toutes les bouches, mais l'illustre auteur n'en était pas mieux connu.

Grâce aux efforts d'un pieux compatriote, son admirateur et son ami (M. Gindre de Mancy) et aux documents précieux qu'il s'est fait un devoir de fournir à un autre écrivain, plein de patriotisme et de talent (M. J. Poisle-Desgranges), on peut dire aujourd'hui que la biographie de notre Tyrtée n'est plus à faire et que sa carrière poétique, assez féconde, peut servir de brillante auréole à l'hymne sans rivale qu'il a créée.

La vie du poète-musicien était trop digne d'intérêt et d'admiration pour qu'elle restât longtemps soumise aux récits capricieux dont on se plaisait à l'entourer, et aux appréciations mensongères qui s'élevaient de temps à autre, sans réussir à la compromettre ou à la perdre. Un patriotisme sévère triomphait facilement des discordances sonores qui cherchaient à frapper le nom de l'immortel officier républicain. Le travail, consciencieux et fidèle de M. J. Poisle-Desgranges, est intitulé : *Rouget de Lisle et la Marseillaise* (in-18, Paris, 1864, chez Bachelin-Deflorenne). Par ses détails, très circonstanciés, il nous initie à toutes les phases de la vie et du talent, si varié, de Rouget de Lisle, sans perdre de vue aucune des rares qualités de ce caractère, qui ne sut faire la cour à personne, pas plus aux vainqueurs du 10 août qu'à l'étoile brillante des hommes du Consulat et de l'Empire. Le partisan intègre et dévoué de 89 se retrouve jusqu'en son Chant Constitutionnel de 1814, où sa muse champêtre et légère célébrait bien moins le retour d'une vieille politique que les douces perspectives de la fraîcheur et du parfum des bois, qu'il aimait tant. Si la fortune lui sourit sans pouvoir jamais le captiver ni le séduire, ce fut la faute ou le mérite de son indépendance insurmontable et de son invariable modestie.

A côté des lacunes profondes qu'est venu, fort heureusement, combler le livre de M. J. Poisle-Desgranges, nous sommes heureux de citer le service aussi important qu'est venu rendre, à la cause de notre poète, un membre de l'Académie de Bordeaux, M. Anatole Loquin, dont la compétence en matière musicale a couronné l'œuvre de son devancier, en la dégageant des obscurités qui pouvaient encore planer sur le talent mélodique de Rouget de Lisle. La première série des « Mélodies populaires de la France », paroles, musique, histoire, par M. Loquin (in-8°, Paris. — Léon Richault, 1879), est presque entièrement consacrée à une monographie très détaillée de la *Marseillaise*, et, quoique ses conclusions n'attribuent à Rouget de Lisle d'autre paternité que celle de l'édition musicale de *Dannbach* (mai ou juin 1792), ajoutée à celle des *Cinquante Chants Français* (de 1825), sans exclure

définitivement les versions de Gossec et Navoigille (1792 et 93), on peut considérer toute autre revendication comme inutile, et laisser en paix la mémoire du poète couronnée de nos hommages et de sa gloire sans fin.

(Bordeaux.) E. GAB...

—

Cur verbum « carreaux » factum est (XII, 582, 659). — Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la rue des *Petits-Carreaux* porta le même nom que la rue Montorgueil, dont elle est la prolongation. Dans l'Almanach royal de 1702, nous voyons indiquée l'enseigne qui la fit nommer comme on la nomma jusqu'en ces derniers temps. C'était celle de l'architecte-maçon Jean Dorbay, et comme elle représentait, suivant LaTynna, qui put la voir encore, des « petits carreaux » à carreler, elle lui convenait au mieux. Renvoyons, pour plus de détail, à l'édition annotée du *Livre commode des adresses, pour* 1692, t. II, p. 57, note 3, qui vient de paraître dans la *Bibliothèque Elzévirienne.* ED. F.

— Réduit à l'explication que M. E.-G. P. tire de La Tynna, et que j'avais déjà rencontrée dans Lock, j'avoue que je ne me sens pas complètement édifié. S'il y a des noms de rues qui ont été déterminés par des enseignes de cabaret, il y a aussi des enseignes de cabaret auxquelles le nom des rues a donné naissance. Cette enseigne des petits carreaux à carreler se comprend, comme jeu de mots fait après coup ; comme imagination première d'un cabaretier, n'est-elle pas étrange? J'ai vu à Reims un exemple de ces interversions : il existe dans cette ville une rue du Carouge, et dans cette rue un cabaret à l'enseigne du K (cette lettre majuscule est peinte en rouge); une municipalité puriste eut, il y a trente ou quarante ans, l'idée lumineuse d'inscrire sur les plaques : « rue du K *rouge* », après quoi les savants du pays démontrèrent clairement que le débit de vin qui avait troublé l'entendement de l'édilité était relativement moderne, tandis que l'appellation de « rue du *Carouge* » remontait à une antiquité respectable, et les plaques anciennes furent rétablies. Ce qu'il faudrait démêler, c'est si l'enseigne de marchand de vin citée par La Tynna est plus ancienne que le nom de rue du Petit-Carreau, couramment employé dans une foule d'ouvrages antérieurs, plus ancienne que le marché qu'a vu M. E.-G. P. Ce marché fournit une explication si naturelle!

Je vais maintenant démontrer que je suis sans parti pris, en fournissant une arme contre moi. Dans ce roman de *Notre-Dame de Paris*, qui s'est assez bien prêté récemment au contrôle de *l'Intermédiaire*, on voit (liv. VII, ch. VII) Jehan et Phœbus s'éloigner en chantant à tue-tête « le vieux refrain :

« Les enfants des Petits-Carreaux
« Se font pendre comme des veaux. »

Qu'est-ce que ces enfants des Petits-Carreaux, proches parents, à ce qu'il semble, des compagnons de repues franches de maître Villon? G. I.

—

Les amis des chats (XII, 584, 659, 719). — Puisqu'il s'agit de rechercher et de grouper les nombreux amis que s'est acquis l'espèce féline, il serait injuste de ne pas citer Grimod de la Reynière, dont, six mois de l'année, ils étaient la providence, à son château de Villiers-sur-Orge. Il avait introduit sa chatte favorite aux séances de son jury dégustateur, et elle figure dans le frontispice de la VIIIe année, faisant compagnie au gourmand *d'un air tout à la fois sentimental et apéritif.* L'auteur de l'*Almanach des Gourmands* écrivait au marquis de Cussy, dans une lettre inédite du 21 décembre 1821, reproduite par M. Gustave Desnoiresterres : « A propos de minette et de minets, vous en retrouverez ici trois dont l'embonpoint fait honneur à la table du jury et aux souris et rats du château. Le général, entre autres, est gras comme un mouton du Berry. Ils sont depuis un mois mes seuls convives et mon unique société... » Six ans après, les compagnons de sa solitude se sont encore accrus. « Il y avoit, ce jour-là (20 mars 1827), 124 jours révolus que je dînois absolument seul, sans cependant pouvoir dire que je n'ai « pas un chat » auprès de moi, car il y en a régulièrement cinq qui assistent à mon dîner et même le partagent. » (*La Reynière et son groupe*, Didier, 1877, p. 352.)

C. G.

— Obscur, le grand Saint-Yves ! Y avez-vous bien pensé, cher confrère EGO E. G. ?... Tous les Yves, tous les Yvons, et toutes les Yvonnes de la Bretagne (et il y en a quelques centaines de mille, entre Brest et Vitré !) protesteraient contre une semblable énormité. N'avez-vous donc jamais entendu parler de l'hymne célèbre que, naguère encore, dit-on, on chantait tous les ans, le 19 mai, dans la vieille église de Tréguier, et qui contient cet éloge triomphal du saint patron de la basoche armoricaine :

Advocatus et non latro,
Res miranda populo !

JOC'H D'INDRET.

—

Chypre (XII, 609). — L'étymologie « probable » est le grec Χυπρος, cuivre. Dès la plus haute antiquité, les mines de cuivre et de fer de cette île furent célèbres. « Agamemnon, dit M. de Mas-Latrie (*L'Ile de Chypre*, F. Didot, Paris, 1879, p. 69), reçut de Cingras, roi de Chypre, une cui-

rasse en cuivre. » Le *cyprès*, qui couvrait les montagnes de Chypre, reçut au contraire son nom de cette contrée où il croissait en abondance. Cz.

—

Œuvres complètes d'Alfred de Musset (XII, 618). — Dans l'édition de 1876, dont il est ici question, lit-on encore *Robertson*, pour *Richardson* (à la XXII[e] strophe, chant II, de *Namouna*) ? La coquille, ou plutôt ce *lapsus*, fut, en 1879, signalé à Charpentier, le père, — qui ne voulut pas y croire, — et aussi à l'éditeur Lemerre, qui en prit bonne note. Voici le vers :

L'homme dont *Robertson* fera le commentaire.

MARCUS.

—

Le royaume d'Yvetot (XII, 643, 695). — Voici ce que je lis dans une Histoire des Français, imprimée en 1621, et dont j'aurai à parler prochainement : «.... Au surplus, j'avois oublié à raconter que le roy Clotaire (fils de Clovis), ayant quelque temps auparavant violé la femme d'un sien chambellan, nommé Gaultier, sieur d'Yvetot, logeant en sa maison ; puis conceu, sur faux rapport, une haine à l'encontre de luy : cela fut cause que ledit sieur d'Yvetot, craignant l'ire du Roy, s'absenta (quoyque innocent) du royaume de France, et alla faire la guerre contre les Sarrazins, sur lesquels il exécuta, par l'espace de dix ans, plusieurs beaux faicts d'armes. Mais, désirant retourner à la fin en son pays, obtint lettres du Pape Agapit, par lesquelles il prioit le roy Clotaire de le recevoir en sa grâce, attendu qu'il avoit faict plusieurs notables services à la chrestienté, et qu'il n'y avoit aucune vérité en ce dont on l'aviot accusé envers luy. Et néantmoins, estant de retour en France, s'advisa de ne présenter ces lettres au Roy que le jour du vendredy sainct, lorsqu'il voudroit adorer la Croix, et seroit en sa plus grande dévotion, espérant que cela serviroit encores à adoucir sa colère. Mais si tost que le Roy, en lisant les lettres, eut recognu que c'estoit luy, sans avoir esgard aux prières du Pape, ny au lieu où il estoit (qui estoit l'église Saint-Gervais de Soissons), et moins encores à la saincteté d'une telle journée, tout transporté de colère, tirant son espée (ou, comme d'autres disent, celle d'un soldat qui estoit proche de luy), le tua. Dequoy le Pape Agapit estant grandement indigné non tant pour le peu de compte qu'il avoit fait de ses prières, que pour le peu de respect qu'il avoit porté au lieu où il estoit, l'excommunia au cas qu'il n'en resparast la faute. Qui fut cause que, pour réparation d'icelle, le roy Clotaire exempta les héritiers et successeurs d'iceluy sieur d'Yvetot de tout hommage envers les Roys de France, et leur donna pouvoir de faire battre monnoye, avec autres dignitez et puissances royalles, pour lesquelles ils furent depuis appelez roys d'Yvetot, qui est un lieu situé entre Dieppe et Rouen. Mais, les hoirs masles estans défaillis en cette maison, aucuns disent que les privilèges en ont aussi esté perdus; ou bien que les propriétaires d'iceluy ayans volontairement quitté ce tiltre de roy (subjet à mocquerie, pour le peu de territoire que ce royaume contenoit, qui n'est que de dix-sept paroisses), ils se sont contentez du tiltre de princes d'Yvetot. »

P. c. c.: RIBÈS.

—

Le Serpent de mer du « Constitutionnel » (XII, 645, 696). — En dehors du monstre vaguement décrit par la *Gazette de Cologne*, je ne crois pas que les naturalistes contemporains nient l'existence de serpents de mer. La *Nature*, journal de vulgarisation, mais rédigé consciencieusement, a relevé des observations dont il ne paraît pas révoquer en doute l'exactitude (1876, 2[e] sem., p., 289; 1879, 2[e] sem., p. 16). Le fait-divers, si longtemps reproché au *Constitutionnel*, devait contenir des détails particuliers et peu croyables ; c'est pour être à même d'en juger qu'il faudrait retrouver le texte. G. I.

—

Le Pataffio. Pataffioler (XII, 673,...). — A Bordeaux, où s'est écoulée mon enfance, j'ai souvent entendu ma mère me dire, en forme de malédiction très bénigne : Que le bon Dieu (jamais le Diable) te patafiolle ! Elle ignorait, d'ailleurs, complètement (et moi aussi) le sens et l'origine de cette expression singulière. V. A.

— C'est au Florentin Brunetto Latini, érudit écrivain et homme politique du XIII[e] siècle (1225-1294), que l'on doit le poème burlesque : *Il Pataffio* (correspondant à « gros pédant, gros suffisant », et à une expression populaire plus énergique encore).

Quant à l'exclamation d'impatience : « Que le bon Dieu ou que le Diable te patafiole ! » elle ne doit pas venir d'aussi loin. Le Dictionnaire des Proverbes, de Joseph-André Panckoucke (édit. de 1758), ne la mentionne pas.

Afioler, dans le patois bourguignon, signifie *rendre fou* (*affoler*, en français). Et ne *pas t'afioler* voudrait dire *ne pas te faire devenir fou;* par conséquent, la phrase en question a le même sens que : « Dieu te bénisse ! »

Patafioler, d'après Lorédan Larchey, viendrait du provençal et serait synonyme d'*écraser*. LÉON FOX.

— Voici ce qu'on lit dans le Magasin pittoresque de 1843 (p. 247), sur la locution que cite notre collaborateur :

« *Que le bon Dieu te patafiole!* — L'ori-

gine de cette phrase triviale pourrait être italienne. *Patafio* peut être une abréviation d'*epitaphio* ou *epi afio*. Si l'on en tire le verbe *patafiare* (faire l'épitaphe), on conçoit parfaitement que l'on ait dit: *Iddio patafia lei!* ou *patafia la!* c'est-à-dire: « Que Dieu te fasse une épitaphe! » ou « te mette dans le cas d'en recevoir une! »

ED. F.

—

Distique et quatrain (XII, 674, 730; X, 56; IX, 748; II, 612). — Il y a une variante, c'est cette stance de cinq vers, qui fut, dit-on, trouvée placardée sur la colonne Vendôme le lendemain de l'inauguration:

Tyran orgueilleux et farouche,
Si le sang que tu fis verser,
Ici se pouvait amasser,
Il monterait jusqu'à ta bouche,
Et tu boirais sans te baisser.

L'auteur a déféré garder l'anonyme.

A. MOTTET.

— Autre observation chronologique (sur la date 1808), et celle-là me semble devoir mettre décidément le malheureux Desorgues hors de cause. « L'« échasse » n'a été terminée, et le « tyran » juché dessus, qu'en août 1810 : deux ans et deux mois après la mort du poète séquestré.

G. I.

—

Livres que des auteurs se sont dédiés à eux-mêmes (XII, 677, 731).—*The scourge of Villanie, corrected with the addition of newe satyres* [by John Marston]. London, 1599, pet. in-8. Sur le revers du titre se trouvent ces mots: « *To his most esteemed, and best beloved selfe, Dat dedicatque.* »

Il y a aussi une amusante dédicace en prose, inscrite: « *To himselfe, G. W. wisheth all happiness,* » dans le petit volume de poésie satirique de G. Wither : *Abuses stript and whipt, or Satirical Essayes.* London, 1613, petit in-8°, première édit.

(Athenæum Club. London.) H. R. T.

—

Jacques Callot a-t-il fait de la peinture? XII, 678, 731.) — Plusieurs tableaux, dont une *Vue du Pont-Neuf*, et une autre du *Marché d'Impruneta* près de Florence, qui se trouvent dans les salles V et VI de l'Académie des Beaux-Arts, à Venise, passent pour être de lui. On montre aussi aux Offices, à Florence, une caricature peinte, qui lui est attribuée, et, je crois, plus authentiquement.

ED. F.

— Je me rappelle avoir vu, il y a plusieurs années, au musée de Clermont-Ferrand, trois tableaux que l'on m'a dit être de Callot. Cette attribution (je viens seulement de m'en assurer aujourd'hui) est confirmée par le Guide Joanne. Je ne me souviens plus de leur sujet, mais quelque collabo auvergnat pourrait sans doute renseigner M. J. à cet égard.

(Paris.) SEMPER LEGENS.

— Les deux petits tableaux de Callot, peints à l'huile sur tôle, et représentant les misères de la guerre, vus autrefois par M. E.-G. P. chez Martin Dinaux, sont aujourd'hui boulevard Haussmann, 110, chez madame T., fille d'Arthur Martin Dinaux.

HÆRES.

—

Lettres d'une Péruvienne (XII, 678, 732). — Je ne possède pas l'édition de VIII et 337 p. Je l'ai décrite d'après le n° 7883 de la vente Techener. Il y a une erreur: je trouve au n° 650 du 9e Supplément au Bulletin du Bouquiniste, « A Peine, s. d. (1747), petit in-12 de VIII et 337 p. Ed. originale. » — Nicolas Du Boys de Riocour, auteur de la Relation des sièges et du blocus de La Mothe, orthographie « Desbuissons » le nom du grand-père de Mme de Graffigny; j'ai suivi la leçon de M. J.-Ch. Chapellier, dans « Les défenseurs de La Mothe » (Paris et Epinal, 1863, in-8, t. V, p. 34).

H. DE L'ISLE.

—

Littérature alpestre (XII, 681). — « Curiosus Lugd. » trouvera amplement de quoi satisfaire son désir d'alpiniste en se faisant adresser le Catalogue de la librairie François Casanova, rue de l'Académie des Sciences, 2, Turin, — intitulé: *Bibliotheca Alpina. Ouvrages scientifiques utiles aux touristes.*

LÉON FOX (du C. A. F.)

—

Faire de l'enhazé (XII, 705). — Cette expression (du chap. XV de l'*Apologie*, p. 231 du tome I de notre édition) n'a pas été expliquée par nous parce qu'elle ne nous semblait réellement point obscure. Si nous avions mis des notes partout, on nous eût reproché d'étouffer le texte sous le commentaire. Notre publication, d'ailleurs, n'est pas un livre de classe, et nous n'envions pas l'abondance de M. Person, dans son édition de la *Défense*, de Du Belloy. Et puis, on ne saurait contenter tout le monde et certaines Revues! Voici, toutefois, la note que nous aurions pu faire ici :

BOREL: Enhaser, embesogner. — OUDIN. *Dict. franc.-ital.* : Enhazé, *affacerdato, che fà vista d'havere molti affari.*— RICHELET: Enhasé, *implicatus.* Mot bas et vieux. Il ne peut entrer que dans le burlesque le plus simple. Il signifie : qui fait l'empressé. — LACURNE. Enhasé, affairé, voy. Oudin et Estienne.

Et par charbons ardens qui bruient
Grand part de la cité destruient.

Si malement l'ont *enhasée*,
Qu'assez tost fu tout embrasée.
(GUIART, v. 3244.)

ROQUEFORT. Enhaser, embesogner, embarrasser. — NOEL. Enhasé : on disait autrefois faire l'enhasé, du verbe espagnol *haser*, faire (Oudin).

Ainsi le drôle déguisé,
Et contrefaisant l'*enhasé*,
Lui vint dire, tout hors d'haleine...
(RICHER, *Ovide bouffon*, II.)

P. RISTELHUBER.

—

Bibliothèque de Massillon (XII, 705). — Il s'est glissé, dans ma question, deux erreurs que je ne puis m'expliquer et que je tiens à rectifier. La première concerne Gault de Saint-Germain. Cet artiste littérateur n'habitait point et n'a jamais habité Montluçon, mais bien Clermont-Ferrand, où il professa plusieurs années le dessin, soit d'abord à l'Institut national ouvert dans cette ville le 16 juin 1793 ; soit plus tard à l'Ecole centrale. — La seconde est relative aux armes de Massillon : L'alcyon flotte sur une mer d'argent et non d'azur.

P. LE B.

—

Clef de la Vie de Bohême (XII, 707). — Le journal cité par R. M. n'a rien divulgué ; il est surtout excessif de parler d'indiscrétion. Au moins en ce qui concerne le côté des hommes, rien n'est moins mystérieux que le livre de Murger et les originaux n'y sont que faiblement déguisés. Seulement, est-ce bien Murger qui s'appelle *Marcel*, et Champfleury *Rodolphe?* Je croyais me souvenir que c'était l'inverse ; je n'ai pas le livre sous la main pour infirmer ou rectifier mon impression, *Colline* est resté fidèle à sa vocation, en devenant l'un des zélés correspondants de l'Intermédiaire. Quant à *Schaunard*, il faut le chercher dans le Bottin, à l'article des fabricants de jouets, et on lira : « SCHANNE (A.), *animaux en laine et poil, écuries, bergeries, poupées habillées, montées sur des animaux*. Archives, 19. »

ASMODÉE.

—

Tant mieux pour elle (XII, 708). — « Favart affirme, dans sa Correspondance littér. avec le comte Du Razzo, que l'auteur est véritablement Voisenon, homme respectable par les mœurs aussi bien que par son état. Celui-ci fut obligé de faire cette débauche d'esprit dans sa jeunesse, par complaisance pour une grande dame qui avait exigé de lui un ouvrage dans le genre du *Sopha* ou des *Bijoux indiscrets*. Il ne s'attendait pas à voir cette plaisanterie publiée. Favart, possesseur du manuscrit, en fut dépossédé par un libraire qui le lui vola, circonstance qui obligea l'auteur à écrire au duc de Choiseul pour faire supprimer l'édition. » (P. 311-312 du t. VI de Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour.)

LA MAISON FORTE.

—

Eruptions du Vésuve avant Pline (XII, 708). — Le collabo E.-G. P. trouverait quelques renseignements relatifs à l'histoire ancienne du Vésuve dans un ouvrage édité par Mame, en 1878 : *Naples, le Vésuve et Pompeï*, par l'abbé Chevalier (in-8°, fig.). Il paraît que c'est dans Vitruve que l'on retrouve le souvenir des anciennes éruptions.

DOCT. BY.

—

L'anglais Poopds, ami du genre humain (XII, 709.) — Poopds est cité par Barbier, mais il ne dit pas quel est le traducteur. Il ne parle même pas de l'édition in-12 indiquée par M. H. de L'Isle, il mentionne une édition de David Fowler (Londres, 1791), in-8°, de 286 pp. et 1 f. de corrections.

A. NALIS.

—

Le Mouchoir bleu. Le Rêve de la Vie (XII, 709). — *Le Rêve de la Vie* faisait partie, en 1858, de la Bibliothèque des Meilleurs Romans Etrangers, à 2 fr. 50 le volume ; depuis que la librairie Hachette a établi à 1 fr. 25 le prix de cette Collection, l'œuvre de Manuel n'y a pas encore reparu. Nul doute qu'elle n'y reprenne, un jour ou l'autre, sa place.

Marie ou le Mouchoir bleu fait partie d'un petit volume in-24, paru en 1854, chez Passard, sous le titre de : *La fleur des Nouvelles*, recueillies par Arthur Delanoue. J'ignore si ce volume est encore dans le commerce ou s'il est épuisé.

BIBLIOPHILE ISAAC.

— Le *Mouchoir bleu*, d'Etienne Béquet, se trouve dans le 1er ou le 2e volume de l'*Echo des feuilletons*, où je me rappelle l'avoir lu, il y a une trentaine d'années.

P. SINPON.

— Il se trouve dans le *Musée artist. et littér.*, du 6 sept. 1879, n° 36 (Libr. de l'*Art*, Ballue, édit.).

A. C.

— *Le Mouchoir bleu*, d'Etienne Béquet, se trouve imprimé à la suite d'une édition des *Nouvelles Genevoises*, de Topffer, donnée par MM. de la Rive et H. le Gai (Paris, Passard, 1852, in-32). Si M. Cz habitait Paris, je lui offrirais bien volontiers de lui communiquer ce volume, qui, d'ailleurs, ne doit pas être rare.

(Paris.) SEMPER LEGENS.

— Cette nouvelle d'Etienne Béquet (un vrai chef-d'œuvre) a été insérée dans la Revue de Paris, oct. 1829. Elle a été reproduite dans le Salmigondis, Contes de toutes les couleurs, tome VII.

Voir l'article Béquet dans la France litt. de Quérard, t. I. A. R.

— D'après Otto Lorenz, le *Rêve de la vie* a pour auteur M. Donald G. Mitchell, littérateur anglais, né à Edgewood, près de New-Haven, en 1828. On trouve une notice biographique sur l'auteur dans ses *Rêveries d'un Célibataire* (Bruxelles, 1860, in-12). L. M. F.

— J'aurais bien volontiers offert en prime, au futur abonné, mon exemplaire de la Nouvelle de Béquet, si je ne l'avais précisément donné il y a quelques mois à une bibliothèque populaire de village. C'était un volume petit in-18, publiée par Passard, ayant pour titre : *la Fleur des nouvelles*, puis en plus gros caractères : *Marie ou le Mouchoir bleu*, et contenant en outre *l'Abbaye de Maubuisson*, du même Béquet, et des Nouvelles d'Elie Berthet et de Mme de Bawr. Ce volume se vendait 50 centimes et ne doit pas être une rareté. — Les Catalogues de Lacroix, Verbœckhoven et Cie annoncent *les Rêveries d'un Célibataire*, par I.-K. Marvel. Serait-ce une autre traduction, sous un autre titre, du *Rêve de la vie?* La plupart des livres du fonds Lacroix ont passé aux mains de MM. Marpon et Flammarion. G. I.

Trouvailles et Curiosités.

Les Capucins et « la maladie » d'une princesse de Lorraine. — Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, fille de Charles III, duc de Lorraine, étant atteinte d'une certaine maladie qui n'était pas encore connue en Lorraine, et ses médecins ne sachant quel remède lui prescrire, eut recours aux prières des Capucins, pour demander à Dieu sa guérison. Ceux-ci, désespérés de voir que leurs ferventes demandes restaient inexaucées, pensèrent que, si l'on parvenait à obtenir la béatification de l'un d'eux, ils auraient près de Dieu un appui plus puissant, et qu'alors on ne pouvait douter du succès de leurs prières. La princesse, adoptant ces idées, envoya à Rome 70,000 livres, pour la béatification du capucin Félix de Cantalice. Le jour où il fut déclaré béat, tous les couvents de Capucins adressèrent leurs prières, en faveur de la généreuse princesse qui avait procuré à l'Ordre une illustration nouvelle; mais ce fut aussi inutilement. Des moyens aussi puissants étant restés sans effet, l'on ne douta plus que le diable ne se fût mêlé de cette affaire. On interrogea la princesse, qui avoua, qu'en plaisantant avec le chevalier de Tr..., celui-ci s'était permis une familiarité inconvenante. Il n'en fallut pas davantage pour être persuadé que le chevalier était sorcier, et qu'il avait jeté un sort sur la princesse, qui était punie de lui avoir pardonné un privauté. Tant bon gentilhomme lorrain qu'était le chevalier, il fut déclaré sorcier et pendu, sans forme de procès, sur la place de Chatel-sur-Moselle (Noel. Chatel-sur-Moselle, n° 3, p. 29).

Cette princesse figure, en habit de religieuse bénédictine, à genoux à côté de sa mère Claude de France et de ses sœurs (parmi celles-ci, la grande-duchesse de Toscane, dont Brantôme raconte un épisode de la première de ses noces avec l'ex-cardinal, son mari), sur un bon tableau du temps, dit l'*Assomption des Minimes*.

Ce tableau est actuellement à la cathédrale de Nancy, et a été envoyé l'année dernière à l'Exposition universelle. A. B.

—

La Géographie Parisienne. — J'ai trouvé, il y a quelque temps, un petit volume in-12 de XIX-356 pages, dont voici le titre :

GÉOGRAPHIE

PARISIENNE

EN FORME DE DICTIONNAIRE

CONTENANT L'EXPLICATION DE PARIS

Ou de son plan mis en carte géographique du Royaume de France, pour servir d'introduction à la Géographie générale.

Méthode nouvelle et facile pour apprendre, d'une manière pratique et locale, toutes les principales parties du Royaume et de Paris, ensemble, et les unes par les autres : Paris placé à l'église et paroisse de Saint-Leu, rue Saint-Denis, quartier de Saint-Jacques la Boucherie, étant le point fixe de toutes les parties.

Par M. Teisserenc, prêtre, Bachelier en Théologie.

Paris MDCCLIV.

Un des chapitres du volume est intitulé :

Moyens faciles et simples pour faire de la ville de Paris, ou de toute autre, une école publique, perpétuelle et gratuite en tout genre de littérature, par le moyen des écriteaux qui sont aux enseignes.

J'ai communiqué ce singulier petit ouvrage au rédacteur en chef du Moniteur du Bibliophile, qui l'a analysé dans son numéro de novembre 1878 (pp. 267-273).

C'est un volume très rare. Serait-il connu de quelques Intermédiairistes et pourrait-on donner quelques renseignements sur son auteur? Doct^r By.

Le gérant, Fischbacher.

Paris.—Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

Vient de paraître :

LES AMIS DE DIEU
AU XIV[e] SIÈCLE

Par Auguste JUNDT, docteur en théologie.

Un beau volume grand in-8° tiré à 300 exemplaires. Prix : 12 fr.

M. Jundt, déjà connu dans le monde savant par ses ouvrages sur le *Panthéisme populaire au moyen âge* et sur le *Mysticisme spéculatif de maître Eckhart*, vient de consacrer aux *Amis de Dieu au 14[e] siècle* une étude qui jette un jour nouveau sur les Doctrines et sur la vie d'une des sectes religieuses les plus intéressantes du moyen âge. Le jeune savant strasbourgeois a groupé dans un exposé lumineux une foule de faits curieux et jusqu'ici inconnus, que lui a révélés l'étude d'un certain nombre de manuscrits conservés dans les bibliothèques de la Suisse. Son ouvrage mérite une place à part par l'étendue de l'érudition, et la clarté du style le rend accessible à tous ceux qui s'intéressent aux études d'histoire religieuse.

FRANCISQUE
HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE L'ÉDUCATION CLÉRICALE ET MONASTIQUE

Par l'abbé JEAN, docteur en théologie.

Ou homme ! (TÉRENCE.)
Ou cadavre ! (IGNACE DE LOYOLA.)

Ce livre, en même temps qu'il fait connaître à fond l'existence des instituts ecclésiastiques et religieux pour la jeunesse, nous donne la description profondément dramatique d'un duel à mort entre l'esprit clérical et l'esprit chrétien. Le combat a pour champ clos l'âme d'un jeune prêtre-moine. Ce duel particulier est l'expression et l'image la plus poignante de la lutte gigantesque entre Rome et le monde moderne. — *Francisque* n'est point un roman, mais une biographie rigoureusement historique et d'un cachet exceptionnel et unique.

Un volume in-12. — Prix : 3 fr. 50 c.

L'ŒUVRE DE JÉSUS-OUVRIER
LES CERCLES CATHOLIQUES
LEURS ORIGINES, LEUR ORGANISATION, LEUR ACTION

Par ARVÈDE BARINE

Un volume in-12. — Prix : 2 francs.

Ceci n'est pas une œuvre de polémique. — En étudiant la puissante société à laquelle appartienne les *Cercles catholiques d'ouvriers*, l'auteur s'est simplement proposé d'en faire connaître l'organisation, les ressources et le but. Cette étude a été entreprise et poursuivie sans autre parti pris que celui de l'exactitude, sans autre passion que celle de la vérité.

LE CATHOLICISME
ET L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Par J. TISSOT, ancien doyen de la Faculté des lettres de Dijon.

Celui qui est maître de l'éducation peut
changer la face du monde. (LEIBNITZ.)

Un volume in-12. — Prix : 4 fr. 50 c.

LE CONCORDAT DE 1801
ET LES ARTICLES ORGANIQUES

Par JULES BAISSAC

Avec un appendice contenant le texte de la déclaration ecclésiastique de 1682
et celui du décret dogmatique de l'infaillibilité.

Un volume in-12. — Prix : 2 fr.

7635. — Paris. Imp. de Ch. Noblet, rue Cujas, 13. — 1879

